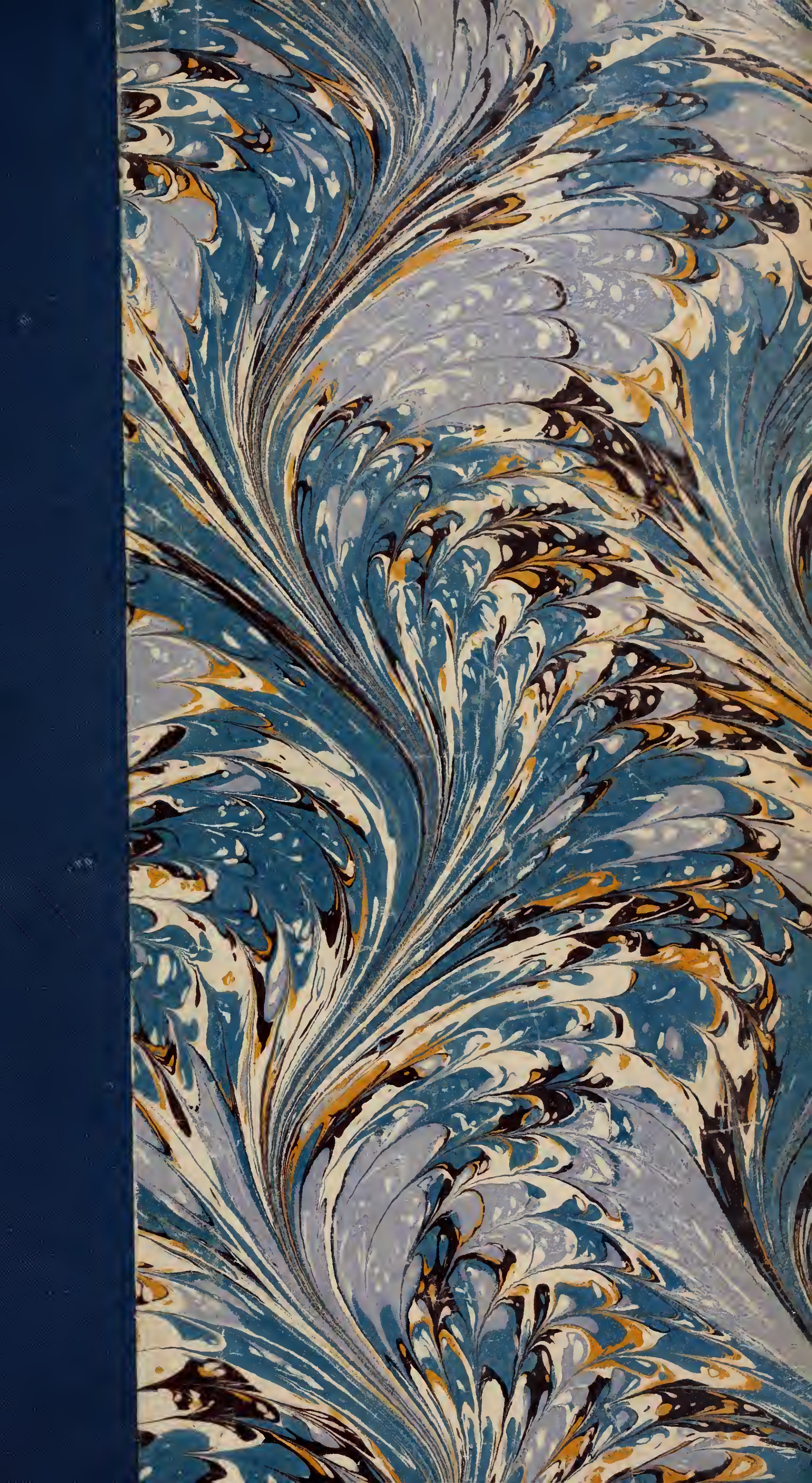


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE, D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES, ECHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES, DES COLLECEIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES. AMATEURS, BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

37e ANNÉE — 1901

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31bis

XLIVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Juillet 1901.

37ᵉ Année — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

Nº 937 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Madame de la Valette. — Que sait-on au sujet de madame de la Valette (une émule d'Emilie de Lavallette née Beauharnais) qui, ayant voulu essayer de faire évader La Bédoyère de l'Abbaye, se heurta au refus du prisonnier et qui, elle aussi, fut retenue en prison pour prix de sa généreuse entreprise. Sans doute elle avait eu l'intention de soudoyer le geôlier, car on saisit sur elle la somme de 10.000 fr. en or qu'on ne voulut plus lui rendre.

Son mari, qui avait quatre frères ou sœurs (?), et aucune fortune, perdit alors sa place (?) Mais madame de la Valette ne regretta rien, « Avec quelle joie, quel orgueil, disait-elle en parlant de la Bédoyère, je l'aurais rendu à sa femme et à sa famille.

Tous les détails que l'on voudra me donner sur cette héroïne seront reçus avec reconnaissance. C. DE LA BENOTTE.

—

Mᵐᵉ Lebas de l'Obélisque. — Dans *Paris adresse*, année 1896, par hasard, mes yeux tombent sur cette indication de nom, dans la rue Tronchet :

Mᵐᵉ VEUVE LEBAS DE L'OBÉLISQUE

Lebas est l'architecte qui amena si heureusement l'Obélisque à Paris et l'édifia sur la place de la Concorde. J'ignorais que cette victoire scientifique eût été suivie d'une sorte de titre de noblesse. M. Lebas, après la réussite de son entreprise, s'est-il fait appeler Lebas de l'Obélisque, transmettant ce nom à sa veuve et à ses enfants ? LE V.

L'Arc de l'Étoile. — Pourrait-on transcrire intégralement les inscriptions de l'Arc de l'Étoile ? NAUROY.

—

La clef du « Pays des Parlementeurs ». — L'*Intermédiaire* a donné autrefois une clef des *Morticoles*, de Léon Daudet. Ne pourrait-on avoir celle de ce nouveau roman, qui paraît appelé au même succès que son aîné ?

HACHEL.

—

Les Volontaires de la Côte-d'Or. — Préparant une *Histoire des volontaires de la Côte-d'Or pendant les guerres de la Révolution*, je demande à nos collaborateurs de vouloir bien me signaler les souvenirs, portraits ou documents *inédits* qui, à leur connaissance, appartiendraient à des archives de famille ou à des collections particulières. Je crois connaître tout ce qui a été imprimé sur le sujet ainsi que tous les manuscrits intéressants des dépôts publicsde Paris (ministères, archives nationales, etc.), et de la Côte-d'Or, (archives départementales et municipales.) L. H.

—

Armoiries de Jean de Ligny. — Michelet raconte, (*Histoire de France*, édition A. Lacroix et Cⁱᵉ, 1876, tome VI, page 247) que le comte Jean de Ligny, à qui fut menée Jeanne d'Arc, prisonnière, la livra malgré les supplications de sa femme, etc...

Depuis « celui qui livra la Pucelle » semble avoir senti sa misère ; il fit pein-

dre sur ses armes un chameau succombant sous le faix, avec la triste devise inconnue aux hommes de cœur : « Nul n'est tenu à l'impossible »

Peut-on faire remonter à cette circonstance le choix de ses armoiries?

L. Ht.

—

Armoiries de Préfontaine. — Il y a quelques années, sur les murs d'une chapelle de la petite église de Préfontaine, canton de Ferrières (Loiret), on voyait les armes suivantes :

I — *D'argent à la bande de...*

II. — *Fascé contre-fascé, d'argent et de... de quatre pièces, chaque fasce d'argent, chargée d'un rameau de... ; au chef d'argent, chargé de trois trèfles de..., 2 et 1.*

Couronne de marquis ; entre les deux écus pend une croix de Saint-Louis.

A quel seigneur appartenaient ces armes?

Il y avait à Préfontaine, comme seigneurs, les des Prez dont l'un, Jean, fut capitaine sous Vendôme. Son fils Adam des Prez vivait au commencement du XVIIIe siècle.

D'autre part, en 1748, à Montargis, se trouve l'acte de décès de Jean de Guiscard, chevalier de Saint-Louis, ancien seigneur de Préfontaine, capitaine de dragons au régiment de Nicolaï. On lit également sur les registres paroissiaux de Préfontaine, à la date du 22 mai 1736, l'inhumation de Marthe de Ficte, épouse de Jean Guiscard.

FIRMIN.

—

Armoiries de la ville de Moissac. — Quelles sont-elles? Oh ! ne souriez pas, chers collaborateurs, et ayez l'obligeance de me lire ; vous verrez que la question n'est pas si oiseuse. Me trouvant dernièrement dans cette ville languedocienne, avec le Congrès archéologique de France, j'ai relevé *quatre* armoiries différentes ayant un caractère *officiel*. Les voici :

1° Sur un tableau de conseillers municipaux et maires de Moissac, (imprimé récemment, placé à droite de la porte d'entrée de la grande salle de la Mairie : *de gueules, à la croix de Toulouse d'or, au chef cousu d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

2° Sur un semblable tableau placé à gauche : *de gueules, à la croix de Toulouse* (sans le chef).

3° Papier officiel de la mairie : *de pourpre, à la colonne d'argent, entourée en spirale d'une branche d'arbuste aussi d'argent, aux deux cantons du chef d'argent, chargé celui de dextre d'un R, de sable, et celui de sénestre d'un S de sable.*

4° Sceau officiel de la dite mairie : *de sinople, à la colonne d'argent, entourée d'une vigne fruitée d'argent, au canton dextre du chef d'argent, chargé d'une croisette aussi d'argent.*

On m'a dit que les armoiries à la *croix de Toulouse* étaient celles de l'Abbaye de Moissac avant la Révolution, et que celles à la *colonne* avaient été concédées par Napoléon Ier, un soir où il coucha à Moissac, à l'époque, où il traça au compas sur une carte, ce qui devait être le département de Tarn et-Garonne, qu'il créa. (Peut-être encore une légende à détruire). Seulement il aurait mis un seul canton chargé d'un N de sable. Ce qui ferait *cinq* armoiries.

Il faudrait peut-être s'entendre pour savoir quelles seraient les vraies armes de Moissac. Je me demande si le mieux ne serait pas de faire un écu qui porterait, en parti : les armes à la croix de Toulouse, avec ou sans le chef fleurdelisé ; et celles concédées par Napoléon sans le canton portant son initiale, pour éviter qu'on change ces initiales à chaque changement de régime.

Le siècle dernier et le nouveau, qui sont des siècles éclairés, ne doivent pas permettre qu'on erre pour les armoiries d'une ville importante. Il faut rechercher les armes réelles de Moissac, ou mieux, accoler les nouvelles avec les anciennes (sans adjonctions anti-héraldiques) quand on les connaîtra au juste.

LA COUSSIÈRE.

—

La seigneurie de Wattènes. — Les biographes de Charles de l'Escluse (Clusius), disent que son père Michel, était seigneur de *Wattènes, près Armentières* Il y a là erreur. En effet, ni le *Tableau des Fiefs de la Châtellenie* de Lille, aux Archives du Nord, ni la *statistique* féodale de cette châtellenie, dressée par M. Lemidon, n'en font mention. Où était situé ce fief?

V. A.

—

Evêque d'Europe. — Dans la collection Clairambault, à la Bibliothèque

nationale, on trouve un portrait gravé de Nicolas-Joseph de Paris évêque d'Europe, neveu et coadjuteur de L.-G. Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans. Qu'est-ce qu'un évêque d'Europe?

César Birotteau.

—

Famille Colbert de Beaulieu. — On désirerait savoir où l'on peut trouver des renseignements sur la famille Colbert de Beaulieu, ayant demeuré au siècle dernier à Lyon. Cette famille se rattachait-elle à celle du grand Colbert? Quelles étaient ses armoiries? Est-elle éteinte?

A. de R.

—

Le baron de Kurg. — Chamillard écrivait à Vauban, le 31 octobre 1704 :

Je vous rends grâce, Monsieur, du livre que vous avez bien voulu m'envoyer avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 de ce mois ; il ne m'était pas nouveau, M. le baron Kurg me l'ayant adressé directement. Les mémoires que vous avez bien voulu m'adresser touchant les droits du comte de Bourgogne sur le comté de Montbéliard m'ont fait beaucoup de plaisir...

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur le baron de Kurg et sur son livre, dans les dictionnaires que j'ai pu consulter. Probablement un de nos confrères sera plus heureux que moi et je lui serai reconnaissant de me faire connaître ce qu'il sait sur ce personnage.

Albert de Rochas.

—

Elias, lord Workesley. — Parmi les guerriers qui ont accompagné Guillaume le-Conquérant fut « Elias » qui est devenu plus tard « lord de Workesley. » Y a-t-il quelqu'un qui puisse raconter quelque chose de lui? Son autre nom est inconnu.

W.

—

Comtesse de la Ley. — Au début du XIXe siècle, quelle était cette comtesse de la Ley ou de la Leyen, sœur de l'électeur de Mayence, dont les biens, séquestrés pendant douze ans, lui furent rendus par le premier consul trois jours avant sa mort? Où habitait-elle et quand mourut-elle, exactement?

François Fabert.

—

Famille de Monteilles. — Un aimable chercheur de Normandie serait-il en mesure de fournir quelques détails généalogiques sur cette ancienne famille?

Jean de Monteilles, écuyer, seigneur de Biéville et du Camp de la Mare, demeurait, au XVIIe siècle, à Saint-Germain-de-la-Campagne (arrondissement de Bernay, Eure.)

Il avait épousé, le 27 juin 1659, Louise de Costard, fille d'Adam de Costard, seigneur de Perriers et du Thenney. — On désirerait surtout connaître la destinée de sa descendance.

Monteilles, écuyer, sieur de la Gastine, du Champ-Mare et de Biéville, élection de Lizieux, fut maintenu le 12 mai 1667. — Il portait *d'azur, à deux poissons en fasces d'argent*.

Paul David.

—

La descendance du général Pelletier. — Dans la commune de Saint-Lubin de la Haye, département d'Eure-et-Loir, est érigé, sur la place publique, le buste du général Pelletier, né dans le village.

Le général avait épousé une sœur de Masséna, et plus tard s'était rallié aux Bourbons.

Le général Pelletier a-t-il laissé une descendance? Où pourrait-on avoir des renseignements précis sur la vie et la mort de ce général?

Madame V. Vincent.

—

Existe-t-il des descendants de la famille de Montaigne? — Dans un *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Michel de Montaigne*, qui ouvre une de mes éditions des *Essais*, je lis :

Je ne saurois dire s'il reste encore quelqu'un de la famille de cet homme illustre. Il parle bien d'un frère qu'il avoit et qui étoit seigneur d'Arsac, au pays de Médoc ; d'un autre qu'il appelle le sieur de Matecoulen ; d'un troisième qui étoit de la religion prétendue réformée et qu'il nommoit de Beauregard ; et encore d'un quatrième, nommé le capitaine de Saint-Martin, qui fut tué d'un coup de balle de paume à l'âge de 23 ans. Mais je ne sais s'ils ont eu des descendants ?

Peut-être quelque intermédiairiste sera-t-il mieux renseigné que l'auteur anonyme du Mémoire.

Ardouane.

—

La baronne de Montolieu. — Où pourrait-on trouver quelques renseignements biographiques sur la baronne de Montolieu, auteur présumé des jolis vers: « Quand on aime, rien n'est frivole. »

B. de C.

Bouissavy de Reclot. — Je suis très obligé au correspondant P. le J. pour les informations qu'il donne sur l'origine de la famille huguenote de Boissevain. Pourrait-on me dire s'il existe en France, ou ailleurs, des traces ou mention du nom de Bouissavy et d'une propriété, hameau ou village, de Reclot ?

HUGUENOT.

—

Acte de naissance et ascendance du peintre Soyer. — Un intermédiairiste rémois, ayant quelques loisirs et beaucoup de complaisance, pourrait-il rechercher dans les actes de l'état-civil de la ville de Reims, l'acte de naissance de Jean-Baptiste Soyer, né à Reims vers 1752 ? Son père, né dans cette même ville, s'appelait Hubert Soyer. La copie de cet acte de l'état-civil et tous renseignements sur les ascendants ou les collatéraux du peintre Soyer seraient accueillis avec grand plaisir.

H. C. L.

—

La dame aux yeux de violette.

Elle vient de mourir au bord du lac, elle avait 80 ans. C'est à peine si la Presse a parlé d'elle, en quelques brèves nécrologies, décalquées sur l'article du Dictionnaire Larousse. Pourtant cette femme a été une des gloires de Paris. Un médaillon dans une verrière du foyer de la danse, voilà tout ce qui reste d'elle (*Eclair* 26 juin 1899. EMILE BERGERAT).

Quelle est l'artiste désignée sous le nom de « Dame aux yeux de violette ? »

MADAME V. VINCENT.

—

Flavigny (de). — Je possède un schako empire, provenant authentiquement de la succession de Flavigny. La personne qui en fit jadis l'achat me cite ce texte d'une missive de ce général Flavigny au gouvernement impérial : *Mes lapins n'ont plus de pain. Pas de pain, pas de lapins* [ici une expression très libre.] *n,i, ni : c'est fini. Flavigny.* Quelqu'un pourrait-il me dire si cette missive est authentique ou si elle résume une lettre connue de ce genre ?

RENÉ VILLÈS.

—

Historique du 1er régiment de cavalerie. — A quelles actions prit part le 1er régiment de cavalerie, « ci-devant » colonel-général, dans le nord, de 1791 à 1795 ?

Y a-t-il un historique de ce régiment ?

L. V.

Le régiment de Courlandon. — 1° Qu'était-ce que le régiment de Courlandon-cavalerie qui tenait (?) garnison à Lille au commencement du XVIIe siècle.

L. V.

—

Date de l'établissement de l'impôt du sel en France. — Quelques historiens prétendent que Philippe-Auguste fut le premier roi qui établit un impôt sur le sel, tandis que d'autres soutiennent que cet impôt existait déjà sous Louis VII, car d'après un diplôme de l'année 1168, ce roi fit don à Saint-Sulpice-de-Gassicourt, près Mantes, d'un minot par tronc de sel.

Quelle est la date exacte de la création de cet impôt ?

PAUL PINSON.

—

Lettres patentes de Henri II. — Jaillot, dans ses *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris* 1773-1776 (t. III : Quartier Saint-Antoine, p. 119), mentionne des lettres patentes données par le roi Henri II, le 29 août 1569, pour informer « des pilleries, voleries et autres torts faits à ceux de la religiòn prétendue réformée », et il cite en justification les *Bannières du Châtelet* vol. VII, fol. 204 v°. Or, tout le monde sait qu'en 1567, le roi Henri II n'existait plus depuis dix ans. S'agirait-il ici de Henri III ? Mais ce prince ne commença à régner qu'en 1574. La date donnée par Jaillot se rapporte au règne de Charles IX. Cet historien s'est-il trompé dans le nom du souverain ou s'est-il trompé dans l'année de l'édit ? Puis-je avoir sur cet édit quelques indications moins sommaires que celles qu'il donne et qu'on vient de lire ?

ADRIEN MARCEL.

—

Louis XIV et le Maroc. — A propos de l'ambassade marocaine récemment venue à Paris, on a rappelé les ambassadeurs qui demandèrent au roi Soleil la main d'une de ses filles pour le sultan leur maître. A ce sujet, un poète, je ne sais plus lequel, rima une pièce de vers d'une belle venue, qui débutait ainsi (c'est la France qui parle) :

Que me demandez-vous, superbe Tingitane !
Osez-vous y penser ?
La fille de Louis, jusqu'au rang de sultane
Peut-elle s'abaisser !

C'est tout ce que j'en ai retenu et je serais bien aise de savoir où je trouverai la suite. A. S.

—

L'éléphant de Catherine II, lieutenant général. — Est-il vrai que l'éléphant favori de Catherine II était porté sur les états de sa maison militaire avec rang de lieutenant général pour les vivres et que l'assimilation aux grades militaires en Russie à cette époque s'étendait à d'autres animaux et quel rang ils avaient ? ROBERT GÉRAL.

—

Bataille de Marsch, 1790. — J'ai vu récemment un petit tableau représentant un général autrichien debout près d'un monument funéraire.

Sur ce monument est écrit :

Il..... (illisible) victorieusement la bataille de Marsch 13 juin 1790.

Serait-il possible d'avoir des renseignements sur cette bataille et de déterminer l'identité de ce personnage ? E. G.

—

Capet. — Sait-on quel fut l'écrivain anti-royaliste qui, le premier, s'avisa de désigner Louis XVI par cette appellation, Capet l'aîné ? A. S.

—

Un roi pendant la révolution. — En 1790, un paysan de la Franche-Comté persuada ses compatriotes de le prendre pour roi, ce à quoi ils consentirent. Comment se nommait le paysan ? Quel nom portait le village ? Combien de temps dura cette rustique monarchie ?

LIXANDROT.

—

Les dessins de Charlotte Corday. — On rapporte que quelques jours avant son départ pour Paris, Charlotte Corday, qui se dirigeait vers une prairie fauchée pour prendre des croquis de faneuses, rencontra sur son chemin un petit garçon nommé Robert qu'elle aimait beaucoup. Voulant sans doute lui donner une preuve de son amitié et prévoyant le sort qui lui était réservé en tentant d'assassiner Marat, elle lui fit cadeau de tous les dessins et croquis qu'elle avait dans son carton.

Sait-on ce qu'ils sont devenus ?

PAUL PINSON.

Chronologie des papes futurs à retrouver. — Montaigne, dans ses *Essais*, liv. I, chap. XI, mentionne le livre de Ioachim, abbé calabrois, qui prédisoit tous les papes futurs, leurs noms et formes ; et celui de Léon l'empereur, qui prédisoit les empereurs et patriarches de Grèce.

Je connais, comme tout le monde, les prédictions de Malachie ; mais j'avoue que c'est la première fois que j'entends parler du livre de Joachim, abbé calabrois, et de celui de Léon l'empereur. Quelque intermédiairiste est-il moins ignorant que moi ?

ARDOUANE.

—

Le baptême du Prince Impérial. — Pourrait-on savoir de quel musicien est le *Te Deum*, chanté en juin 1856, dans l'église Notre-Dame de Paris, à l'occasion du baptême du fils de Napoléon III ?

N'a-t-on pas aussi chanté dans cette même église, quelque temps auparavant, un *Te Deum* pour célébrer la naissance du prince impérial ? Si oui, quel est l'auteur de cette composition religieuse ?

Mille remerciements.

F. L. A. H. M.

—

Les éditions de Molière. — Dans la première moitié de XVIIIe siècle, après la belle édition de Paris, en 6 vol. in-4°, avec les gravures d'après Boucher, parut, en Hollande, une édition en 4 vol. in-12, avec les mêmes figures réduites et gravées par Punt. Cette édition se retrouve avec les dates de 1744, 1749, 1750. Celle de 1744, que j'ai en ma possession, est exactement celle de 1741, avec un nouveau titre. Je n'ai pas connaissance de celle de 1750, dans laquelle j'ai constaté que les pièces sont classées dans un ordre différent ; que tout enfin a été réimprimé. Le titre même est orné d'un fleuron qui n'existe pas dans les deux premières.

J'arrive à ma question :

Les gravures de ces quatre éditions ont dû subir des retouches à partir de l'une ou de l'autre des trois dernières. A quoi peut-on reconnaître le tirage sans les retouches ? J. MIRON.

—

Jeton a déterminer. — Buste à droite de Louis XIV âgé. Revers, Nep-

tune armé de son trident, et cette devise :
« Atquora lustrando pacat ».

L'ouvrage spécial de Fontenay est, m'assure-t-on, insuffisant pour y recourir. D'autre part, un catalogue général des jetons français est en réparation chez Rollin et Fenardent.

Qui peut me dire à quelle occasion ce jeton fut fait ? SIMON.

—

Nom d'auteur à retrouver. — Le *Drapeau national*, journal de l'arrondissement d'Alais (Gard), a publié, en feuilletons, en 1873, une série de *Notices biographiques sur les hommes remarquables d'Alais*. Ces notices sont signées C. Quelque aimable collègue pourrait-il me dire quel est l'auteur que désigne cette initiale ? ECUODNOF.

—

Les Dicts de Poissy. — Tel est le titre d'un recueil de vers publié à Poissy en 1884 et signé des initiales J. H. C. Ce volume, dont la plupart des pièces concernent cette ville et dont le titre est emprunté à l'ouvrage de Christine de Pisan, est précédé d'une préface de M. Octave Noël, auteur d'une histoire de Poissy.

Quel est le nom du poète qui se cache sous ses initiales ? PAUL PINSON.

—

Souvenirs de Simon de Grandchamp. — Grandchamp, autrefois condisciple de Napoléon Bonaparte au collège d'Autun et qui est mort dans l'indigence après 1855, a laissé, dit-on, d'intéressants souvenirs. Ont-ils été publiés? A. S.

—

Etude de Guillaume Guizot sur lord Macaulay. — Guillaume Guizot, traducteur des Essais de Macaulay, dans l'avant-propos mis en tête du sixième volume, en annonçait un septième qui devait contenir une étude sur lord Macaulay. Ce septième volume n'a pas paru. Un bon confrère pourrait-il m'informer si Guizot a publié cette étude dans quelque revue ou ailleurs ?

MANUEL LÉO.

—

Témoins. — En bibliographie et en iconographie, qu'entend-on par « témoins » ?

Ce livre, cette gravure a de nombreux témoins

Rouveyre ne donne pas ce mot dans le lexique du tome X de son remarquable ouvrage : *Connaissances nécessaires à un bibliophile* (Ed. 1899). LE GROS MALO.

—

Un mot grec à expliquer. — Je lis dans les *Mémoires-Journaux* de Pierre de L'Estoile, à la date du 20 juillet 1608 (Edit. des Bibliophiles, 1881, pag. 105) :

J'ay presté, ce jour à M. Courtin, qui m'a promis me les rendre demain ce qu'il a fait... mon petit Bacchus, de cuivre, fort antique, où est gravé ce mot grœq Κετριποριος que je suis encore à apprendre que c'est ; mesme des plus versés en la langue grœque, qui ne m'ont peu donner l'explication de ce vocable : comme M. Casaubon, Guischard, D. P., et autres.

On voit bien qu'à l'époque où vivait l'intéressant annaliste, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* n'existait pas encore, sans quoi il eut tôt eu l'explication qu'il a demandée en vain à ses contemporains. Surtout si l'excellent ophélète Iatros

qui sçait du Grec, *Messieurs*, autant qu'homme de France,

avait bien voulu, avec sa bonne grâce coutumière, entr'ouvrir le trésor de sa vaste et solide érudition.

ARDOUANE.

—

Une acception belge du mot « dangereux ». — Dans le patois du pays wallon, on emploie le mot « dangereux » dans le sens de « probablement » (mais avec, en plus, une idée de certitude). Il est à remarquer que ce mot n'a ce sens que quand il est employé adverbialement ; adjectivement, il conserve le sens correspondant en français. Cette expression est-elle particulière au pays wallon ? Ce mot dérive-t-il du mot « danger » ? Il me semble que non. Le wallon prononce « danger », comme en français quand il s'agit de « péril » ; tandis que « dangereux » il le prononce avec un *g* fort, comme s'il y avait un *d* devant. Il existe une prononciation wallone du mot danger : « dandgi », mais qui veut dire : « nécessité, besoin ». Y a-t-il là un rapprochement à faire ?

J'en appelle à l'amabilité des intermédiairistes et spécialement à celle de M. Clément Lyon. F. H.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII) — M Argelès s'abuse. Il n'a qu'à ouvrir le *Lexique de l'ancien français*, de Frédéric Godefroy, pour y lire : *Cuisage* s, m. et f., *cuisson* ; et dans le *Grand dictionnaire* du même, la citation : *Quisage du pain* (1350). Il y trouvera aussi huit, dix mots dérivés de *cuisse* : mais nullement *cuissage*. Tout ceci sans vouloir entrer dans le vif de la question. Le fait du *cuissage* est vraisemblable et semble avéré ; mais une confusion entre deux mots est possible aussi. R. G.

—

Madame de Monnier et Mirabeau (XLIII). — Dans l'introduction dont il a fait précéder ses *Lettres d'amour* de Mirabeau, Mario Proth dit que M. Lucas de Montigny a détruit « d'une main sottement pieuse » tous les documents concernant les aventures galantes de son père adoptif. (En effet, à la vente de la collection de Lucas de Montigny, il ne se trouvait que deux lettres de Mirabeau à Sophie, accompagnant l'une, une *Grammaire*, l'autre un *Traité de l'inoculation*, tous deux de sa composition). Je crois, avec M. L. H., qu'il y a de plus grands malheurs que celui-là, et, à ce propos, je désirerais savoir quand et dans quelles conditions Mirabeau avait adopté Lucas de Montigny, lequel est mort en 1852, âgé de 70 ans. César Birotteau.

—

Cœur volant (Propriété de) à Louveciennes (XLIII. — Je ne puis répondre d'une façon précise à la question du Dr G. Baschet sur la propriété de Cœur-Volant, à Louveciennes. Le pavillon dont parle M. Baschet n'est qu'une dépendance du manoir de Cœur-Volant. La partie principale, située sur la route de l'Abreuvoir, appartenait à Mme Aubernon, d'académique mémoire. Quant au pavillon qui porte l'inscription de 1710, j'y ai bien souvent entendu retentir le rire célèbre de cette pauvre Jeanne Samary, qui l'emplissait de sa gaîté. H. G.

La main de sang du pasteur Ranc. (XLIII), — L'empreinte de cette main, (une main gauche), est en effet encore visible sur le mur de l'église. On dirait qu'elle a été trempée dans le sang et appliquée à plat, de telle sorte que les les saillies de la paume et des doigts se dessinent en clair, et les intervalles et les creux en brun foncé. Il ne faut pas la confondre avec une demi-douzaine de mains placées un peu plus bas, et évidemment tracées au minimum ; celles ci sont une facétie de gamins quelconques — Mais l'autre est un peu plus difficile à découvrir pour les yeux non prévenus, à cause de sa teinte qui se confond avec la teinte générale de la pierre, et surtout de sa hauteur au-dessus du sol qui fait paraître tout d'abord la tradition assez invraisemblable. Mais le terrain environnant a été fort abaissé lors de la désaffectation complète du cimetière et sa transformation en place publique, il y a une vingtaine d'années. A l'époque de Louis Ranc, on devait pouvoir toucher la main sanglante en étendant le bras. A une soixantaine de centimètres au-dessous, on remarque une large tache ronde, de nuance plus vive que la main, qui serait l'empreinte du cou tranché du malheureux. La pierre est maculée tout autour de ces deux empreintes sur un assez large espace. Mais toute tache disparaît à environ 1 m. 20 ou 1 m. 40 du sol actuel, ce qui permet de croire que le terrain s'élevait jadis à cette hauteur là.

L'*Histoire des Protestants du Dauphiné aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles* par E. Arnaud, pasteur, raconte que Louis Ranc, né à Ajoux, près de Privas, en 1719, de parents aisés, fut instruit en théologie protestante par le pasteur Jacques Roger, l'un des plus actifs apôtres huguenots du Dauphiné, Louis Ranc devint, en 1744, à l'âge de 25 ans, député des Eglises du Dauphiné au synode national de cette même année. Il n'était cependant que simple proposant.

Devenu pasteur, il fut arrêté à Livron, chez un aubergiste nommé Clayssac, à l'hôtellerie de la Croix-Blanche, (aujourd'hui maison d'école), en février 1745. Conduit à Grenoble, il comparut ensuite devant le Parlement, et, convaincu d'avoir exercé les fonctions de son ministère, il

fut condamné à être pendu et décapité ensuite sur la place de la cathédrale à Die, sa tête devant être exposée, à Livron devant l'hôtellerie de Clayssac. (Gleysat sur l'acte de condamnation). — L'exécution eut lieu à Die, le 12 mars 1745. Le bourreau lui coupa la tête — « Antoine Court ajoute et la main droite » — (1) et livra le corps à la populace qui le traîna par les rues et finalement le jeta dans un égout. « Une dame catholique, émue de compassion, l'en fit retirer et lui donna une sépulture honorable ».

Il n'est pas fait mention, dans cette histoire, de la main sanglante imprimée sur l'église de Die ; mais un ouvrage intitulé : *Un Martyr du Désert : Jacques Roger et ses compagnons d'œuvre, 1675-1745*, par Daniel Benoît, pasteur, imprimé à Toulouse 2e édition 1881. donne les détails suivants :

La tradition, « raconte que lorsque Louis Ranc eut la tête tranchée, sur la place de la cathédrale, à Die, la rage de ses ennemis fut si violente qu'ils jetèrent son cadavre contre les murs de l'église : ses mains ensanglantées y laissèrent leur empreinte... Elle y reste gravée comme un témoignage accusateur contre ses meurtriers..... »

Il ajoute ceci : que « sur la tombe où repose la dépouille mortelle de ce héros de la foi, on voit s'épanouir, chaque printemps, des fleurs gracieuses, sans que la semence en ait été confiée à la terre ».

Le cimetière ancien ayant totalement disparu, je n'ai pu constater l'exactitude de ce dernier fait.

Des complaintes fort longues et très médiocres au point de vue poétique sur l'histoire de Louis Ranc se chantent encore parmi le peuple.

On peut consulter les manuscrits d'Antoine Court. Ch. Coquerel : *Histoire des églises du Désert*. Le Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français et les œuvres de Peyrat et d'Armand. M. Roos.

*
* *

Le journal la *Délivrance* dit, dans un numéro du 28 janvier 1901 :

Louis Ranc a été pendu sur la place publique de Die, malgré l'intervention de la nourrice du duc d'Uzès, alors gouverneur de la province, auprès du duc.

A ce sujet, on chante même encore une complainte dans le Vivarais et dans le Gévaudan : la réponse du duc d'Uzès à sa nourrice. L. R.

*
* *

M. Ranc en réponse à M. Georges Thiébaud, a fait allusion à cet événement et à cette prétendue parenté :

J'ai eu l'occasion de publier le texte de l'arrêt d'après l'original, tiré des archives du Parlement de Montpellier. Louis Ranc n'était pas accusé d'un autre délit, d'un autre crime que d'avoir prêché dans une assemblée du désert la religion dite réformée.

L'arrêt portait que cet intellectuel serait pendu sur la place publique de Die, après quoi sa tête serait tranchée et clouée sur la porte de la maison où on lui avait donné asile, et où il avait été arrêté. Ce qui fut fait. J'ai eu le plaisir de lire les documents officiels, ces procès-verbaux de la mise à mort et de l'exposition où se délectèrent les bonnes gens catholiques du pays. L'arrêt ne disait pas ce que l'on ferait du cadavre, les autorités militaires et religieuses y pourvurent spontanément. Le corps mutilé de Louis Ranc fut promené par les rues, traîné dans la boue, et finalement jeté dans une sorte d'égout.

Je n'ai pas l'honneur de descendre de Louis Ranc.

RANC.

*
* *

M. Arthur Ranc n'appartient pas à la famille du pasteur pendu à Die, mais il est d'une branche du même tronc. Il a dit lui-même qu'il existait dans sa famille paternelle de paysans cévénols deux branches, l'une qui se fit protestante, l'autre, à laquelle il appartient, et qui resta catholique. Son arrière grand-père Vital Ranc était natif de Villefort, dans la Lozère. Il rama sur les galères du roi, non pour fait de religion, mais pour délit de chasse. L. V.

*
* *

La légende de la main de sang du pasteur Ranc n'est pas très connue : mais on connaît davantage les détails de son supplice. Cet infortuné a bien, en effet été pendu comme Favras ; décapité, massacré, comme Foulon ; sa tête comme celle de Féraud, a été plantée au bout d'une pique ; son corps, comme celui de Mme de Lamballe, a été déchiré par une populace fanatisée, ivre de sang, et traîné par les ruisseaux.

(1) Lettre d'Antoine Court à Paul Rabaut du 19 mars 1745.

Ces faits se passaient trente ans avant la Révolution, et si horribles qu'ils soient, il n'y a pas lieu d'en être absolument surpris ; ils devaient encore, mais inspirés par d'autres haines, se passer trente ans après. A. B. X.

—

Armoiries du pont Alexandre (XLII ; XLIII). — Quand j'attachai ce grelot dans l'*Eclair* du 20 octobre, je ne pensais pas que l'*Intermédiaire*, lui aussi, s'occuperait de l'affaire. Mais puisque, dans ses colonnes, on en parle depuis le mois de décembre, je demande, à mon tour, à y dire un mot.

Commençons par le pylone « du grand Roy ». M. Henry-André a relevé dans l'*Intermédiaire* du 30 mai, comme je l'avais fait dans l'*Eclair*, l'extraordinaire bévue qui a fait pendre une extraordinaire croix du Saint-Esprit au collier de Saint-Michel ; je ne reviens pas là-dessus, je me borne à observer, de plus, que l'on aurait dû interpréter l'écu d'une autre façon. Sans doute Lebrun et ses élèves nous ont accoutumés, dans leurs somptueuses et massives décorations, à cet écu de forme circulaire et même hémisphérique, coiffé lourdement de la couronne royale.

Mais il n'est pas difficile de trouver aussi, à cette époque, un écu d'aspect plus héraldique, et surtout plus élégant, ne fût-ce que sur les louis d'or. Il est vrai que le collier de Saint-Michel ressemble à un câble ; pourtant, il faut convenir que c'est ainsi qu'on le faisait sous Louis XIV.

Quant au pylone de la Renaissance, la composition dépasse certainement en... fantaisie tout ce qu'on peut imaginer de plus baroque : un écu, de forme peu française, accompagné, à droite, d'un chiffre ; à gauche, d'un emblème, et, en bas, d'une bête, autre emblème ; le tout d'un dessin pitoyable.

L'écu peut être celui de François, duc d'Alençon, frère de Henry III ; le chiffre, c'est le F couronné de François I[er], j'imagine ; et l'emblème, c'est la moucheture d'hermine d'Anne de Bretagne ; c'est-à-dire le *chiffre* du gendre et l'*emblème* de la belle-mère, accostant les *armes* de l'arrière-petit-fils. Peut-on rêver rien de plus incohérent !

Et la couronne de l'écu, qui pourra jamais dire à quelle qualité de prince, voire de gentilhomme, elle puisse être appropriée ? Ce n'est pas une couronne royale, ce n'est même pas une couronne de prince du sang, assurément pas une couronne de gentilhomme : héraldiquement, ce n'est rien. Et la ridicule salamandre, *tournée à gauche*, signe de bâtardise et même d'infamie, suivant quelques auteurs !

Mais, laissant de côté les ignorances héraldiques, n'est-on pas, d'abord, confondu, quand on pense que c'est là tout ce que le décorateur a pu trouver pour caractériser la grande époque de la renaissance des arts et des lettres : trois chétifs affutiaux, mal dessinés, jetés sans goût autour d'un écusson d'armoiries ; conception esthétique qui rappelle la bonne femme du timbre de 3 sous.

Et dire que ces bêtises sont sculptées sur le marbre, c'est-à-dire destinées à vivre des siècles, comme l'admirable monument qu'elles sont loin de décorer ? N'est-ce pas humiliant ?

N'est-il pas humiliant aussi de voir tous les *Herr Doctor* allemands, passant là devant, lever sur les pylones leurs lunettes d'or, et rire dans leur barbe jaune, de l'ignorance et de l'incurable frivolité des Français ? ADRIEN THIBAULT.

—

D'or à trois fasces de sable au chef d'or (XLIII). — Je remercie beaucoup le collaborateur P.-le-J., de ses renseignements.

Je crois, en effet, que ces armes sont celles de la famille de Calvière. Dans l'*Armorial du Languedoc*, je vois cette différence : c'est que le sanglier de sable est passant sur des flammes au naturel, or, dans l'écu qui se trouve sur de vieilles faïences, il n'y a pas de flammes.

Le cachet doit être celui du dernier marquis de Calvière qui avait épousé une demoiselle de Choiseul-Praslin et qui, mort sans enfant, a laissé son château de Vezenobres à ses parents de Bernis. B. DE C.

***

Les calques communiquées confirment mon attribution. Le premier écu est bien celui de la famille Calvière de Vezenobres, en Languedoc, tel que je l'ai décrit. La devise : BELLICÆ VIRTUTIS PRÆMIUM, placée sur le cordon de Saint-Louis n'est pas celle de la famille, mais celle de l'ordre.

Le second écu doit appartenir à la famille Acher de Montgascon, en Ile-de-France, qui blasonne : *De gueules, à deux haches d'armes adossées d'or*, ou peut-être à celle d'Achey, barons de Thoraise, marquis et comte d'Achey, en Franche-Comté, qui porte les mêmes armes.

Le correspondant B. de C. joint un troisième calque qui porte les armes de la célèbre famille des Brancas, ducs de Lauraguais et de Céreste : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules et accompagné de quatre pattes de lion d'or, mouvant des flancs de l'écu, les 2 à dextre en barres et les 2 à sénestre en bandes ; aux 2 et 3, de gueules, à la croix de Toulouse d'or*.

P. le J.

—

Armes avec faisceaux de licteurs (XLII ; XLIII) — Palliot le Jeune a donné, au commencement de cette année (nº 916) une liste des familles portant un faisceau de licteur dans leurs armoiries. Il pourra y ajouter la famille Ladreit de Lacharrierre (Vivarais) qui porte : *d'azur, au pal d'argent, chargé d'un faisceau de licteur au naturel, lié d'or, la hache du même, ledit pal accompagné de quatre étoiles d'argent.* Miles.

—

Quatre armoiries à déterminer (XLIII). — La famille de Bordes, seigneur de la Fayardie, alliée aux Calvimont, Ségur, etc., ne porte nullement : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion de même*, comme l'a dit, mais d'après l'*Armorial de 1696*, si souvent plein d'erreurs, M. G. de Jollin. Cette famille de Bordes, originaire du Périgord, et dont une branche occupa des sièges au sénéchal-présidial de Libourne, portait : *d'or, à la tête de more liée d'argent, au chef d'azur, chargé de 3 épis de blé d'or*. (Preuves des Ségur dans le *Nouveau d'Hozier*)

La *maintenue* de cette famille change les épis en *pins de sinople*. Il y a bien d'autres variantes, mais ce serait sortir du sujet que de les donner.

La Coussière.

—

Le comte de la Platière (XLII ; XLIII). — L'*Intermédiaire* s'est occupé plusieurs fois de Roland, à propos du nom de la Platière et de Mme Roland, à propos des portraits qui restent d'elle.

Que Roland, ou sa femme, ait recherché des lettres de noblesse, c'est une faiblesse un peu inexplicable de la part de tels personnages ; mais il est certain que, étant donné l'usage de l'époque, Roland était parfaitement autorisé à ajouter à son nom celui de La Platière. C'est, en effet, un domaine qui appartenait à sa famille, et que j'ai connu, tout récemment encore, aux mains de ses descendants. La Platière était une gentilhommière voisine du bourg de Theizé (Rhône). On y conserve encore des souvenirs de Mme Roland et, il y a quelques années, j'y ai vu un portrait ancien, contemporain sans doute de l'original, si j'en crois des traces de mutilations, entre autres, quelque chose comme un coup de baïonnette qui a crevé la toile, brutalement et comme dans une manifestation haineuse.

Puisque des collaborateurs de l'*Intermédiaire* sont en quête de portraits authentiques de cette femme illustre, je leur recommande une visite à La Platière.

Silvestre.

—

Le dernier des Villiers de l'Isle-Adam (XLIII). — Je me permets de revenir sur cette question discutée dans l'*Intermédiaire*.

Lorsque la « Porte Saint-Martin » reprit en 1876, un bon vieux « mélo », romantique de MM. Bourgeois et Lockroy père, les journaux parisiens annoncèrent que Villiers de l'Isle-Adam poursuivait les auteurs — ou plutôt leurs héritiers — pour diffamation envers la mémoire du maréchal Jean, son ancêtre. Aussitôt parut dans le *Gaulois* une lettre violente signée Georges de Villiers de l'Isle-Adam, dans laquelle il était dit que notre poète n'avait pas le droit de porter ce nom.

Immédiatement, Villiers envoie ses témoins à l'officier signataire de la lettre précitée ; — mais l'un d'eux, homme de bon sens, eut l'excellente idée de montrer à M Georges de Villiers de l'Isle-Adam, les *preuves irrécusables* de la descendance du poète. C'est alors que M. Georges de Villiers lui adressa cette lettre, publiée ici même par un de vos rédacteurs, où il

déclare effectivement qu'il doit à une *ordonnance royale* (comme tous les membres de sa famille, d'ailleurs) *datant de 1815*, le droit de porter ce nom. Emu par cette spontanéité qui contrastait tant avec l'allure de la première lettre, Villiers laissa son homonyme en paix. — Mais, quelques années avant sa mort, dix ans après, lorsque le soleil de la Gloire commença, après tant de luttes et de souffrances, à resplendir pour Villiers de l'Isle-Adam, on vit surgir, publiquement et de tous côtés des homonymes; l'un écrivait des vers fort médiocres, l'autre des études d'économie politique, un autre encore traduisait, de l'italien, des volumes spirites.

Ces nombreux homonymes sont, on n'en doute pas, le désespoir de nos bibliothécaires — et principalement de la Nationale – ceux-ci, éperdus, ont attribué à l'admirable écrivain d'*Axël*, des œuvres qu'il n'a jamais commises. Ce fut aussi le désespoir du pauvre grand poète qui, s'il avait eu les fonds disponibles, aurait demandé au Conseil d'Etat de casser l'ordonnance de 1815. — Qu'il existe des Villiers de l'Isle-Adam à Nice, en Egypte, en Russie, à Versailles, à Paris.... cela se peut ; mais, originaires d'une famille *de Villiers des Champs*, ces honorables personnes ne descendent pas du maréchal, et ne sont pas parents du poète.

Voici un premier point réglé. On semble vouloir contester les origines de Villiers. Cela semblera assez étrange à tous ceux qui l'ont rencontré jadis, conservant au milieu de la plus atroce détresse, de vieux et authentiques parchemins. Villiers de l'Isle-Adam est bien — les généalogistes qui prirent connaissance de ces documents en ont la conviction — descendant du Grand-Maître Philippe-Auguste (ce Grand-Maître avait *des frères*, — car naturellement, Villiers ne pouvait descendre directement de lui, puisque les statuts de l'Ordre l'obligeaient à garder le célibat). Jean-Jérôme-Charles de Villiers de l'Isle-Adam, né à Brest le 22 juin 1769, se trouvait le dernier porteur du nom. Il eut sept enfants, (dont quatre filles). Le premier était l'abbé Victor, curé doyen de Ploumilleau (son neveu lui dédia l'*Intersigne)* ; le second, Philippe-Auguste, avocat, *qui mourut en 1860*, à Kerpes-Bretagne, *sans alliance*. (Deux des filles se firent religieuses, les deux autres épousèrent, l'une, M. de Saint-Maur, l'autre un M. de Rumain); enfin, le marquis Joseph-Toussaint-Charles de Villiers de l'Isle-Adam, doyen des chevaliers de Malte de la langue de France — ordre dans lequel il fut reçu, sur justification de ses titres, en 1840, à Rome, par le cardinal de Brutti — né le 12 fructidor an 10, mort il y a quinze ans : (il obtint du pape licence pour se marier), — c'est le père de l'écrivain, *fils unique*. Il demeure donc évident que, le fils de Villiers de l'Isle-Adam mort, la maison est éteinte.

La conclusion de ce débat est donc celle-ci : le *nom* ne s'éteint pas, puisque *la loi* autorise MM. de Villiers des Champs à porter le nom de l'Isle Adam, mais il serait regrettable que ces derniers possesseurs d'un nom deux fois illustre, laissassent se produire des méprises fâcheuses.

J'ajouterai enfin, pour terminer, ces notes un peu longues, quoique nécessairement écourtées, qu'un nouvel article a été publié sur ce sujet, en septembre 1900, par M. Louis Tiercelin (*Nouvelle-Revue*) — et je laisse la place aux collaborateurs habituels.

OSWALD ACTON.

Rectification : le blason est *d'or au chef d'azur*.

—

Famille de Rouzet de Folmon. (XLIII). — Jean de Rouzet, seigneur de Griolhac, ancien capitaine dans le régiment royal, fit le dénombrement de ses fiefs le 24 novembre 1724, devant les trésoriers généraux de France à Montauban.

Barras de Rozet, seigneur de Lagarde, en Quercy, sur les cent gentilshommes de la garde du roi, capitoul en 1564-65, fut ensuite chevalier des ordres du roi. N. de Rozet, seigneurs de Lagarde et de Rozet, en Quercy, furent maintenus dans leur noblesse, à Montauban en 1695, 1698, et 1700. Ils portaient : *d'azur, au lion rampant d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, tenant une hache d'or*.

Je ne pense pas que la famille de Rouzet de Folmon (qui a peut-être quelque rapport avec les noms cités ci-dessus) puisse avoir une communauté d'origine

avec les Testas de Folmon, les noms patronymiques étant différents.

Puissent ces renseignements être de quelque utilité à notre infatigable collaborateur, P. Albert Dubourg, qui dirige si bien le *Mercure héraldique*.

Pierre Meller.

—

Enfants naturels du maréchal Berchenyi (XLII ; XLIII). — Le nom du relieur Gruel, auquel il est fait allusion a été mal orthographié. G.

—

Recherches sur Lafosse (XLII ; XLIII). — G. V. aurait peut-être satisfaction en s'adressant aux personnes suivantes : MM.

Bouchelet de la Fosse, au château de Paillencourt par Cambrai (Nord) ;

Chatry de la F., 6, rue Boissy d'Anglas, à Paris ;

Petit de la F. dont l'adresse m'est inconnue ;

Portes (des) de la F, 6, rue Favart, à Paris.

Vallerand de la F., au château de Bricot-la-Ville (Marne). A. R.

—

Joachim Faultrier (XLIII). — Les Faultrier, originaires de l'Auxerrois, qui se sont fixés dans la Lorraine (aujourd'hui allemande) et qui comptent de nombreux représentants, portent : *D'argent, au lion de gueules* ; *à la fasce de sable brochante sur le lion et chargée à sénestre d'une étoile du champ* ; *à la bordure componée d'or, et de gueules*.

Duclos des Erables.

*
* *

A défaut d'un portrait, que je crois pourtant avoir vu quelque part, je puis dire que les armes sont : *d'argent, au lion de gueules, chargé d'une fasce de sable, surchargée d'une étoile d'argent, posée à sénestre, à la bordure componée de gueules et d'or*. Guigard, dans son *Armorial du bibliophile*, parle de Joachim Faultrier. Marchand, imprimeur, a publié à Paris, 1709, un vol. in-8°, intitulé : *Catalogus librorum Bibliothecæ D. Joach. Faultrier, abbatis Beata Virginis Arduennensis et Sancti, Lupi Tricassini præfecti Harmoniæ*. Ses parents ont possédé la seigneurie de Corvol-Dembernard en Nivernais.

Ln. G.

*
* *

Simon de Faultrier, maréchal de camp, qui a épousé en décembre 1824, Marguerite Charlotte de Bony de Lavergne, était de la même famille auxerroise que l'abbé Joachim Faultrier.

On trouvera une généalogie assez complète de cette famille dans l'ouvrage de Georgel, intitulé *Armorial de Lorraine*, page 274.

Comte de Bony de Lavergne.

*
* *

La bibliothèque d'Auxerre possède une gravure, signée B Picart, représentant l'épitaphe (?) de Joachim Faultrier sculptée par Poultier. Faultrier est représenté dans un médaillon, de profil, tourné à sénestre.

Au-dessous du médaillon figure l'inscription suivante :

Intègre, Vertueux et Savant Magistrat,
Il se rendit utile et servit avec zèle,
Son Roy, sa patrie et l'Etat,
En cela même il eut ses ayeuls pour modèle.

Ses armes sont gravées au-dessous de l'inscription.

Mon confrère A. H. pourrait-il me donner sur Joachim Faultrier des renseignements plus précis et autres que ceux fournis par les dictionnaires biographiques ? Ch. P.

*
* *

Il existe de l'abbé Joachim de Faultrier deux médaillons bas-reliefs en marbre par Poultier, sculpteur, assez connu sous Louis XIV. L'un est en possession de madame veuve de Faultrier à Vitry-le-François et l'autre de monsieur Lescroix, juge d'instruction près le tribunal de la Seine. On trouve de plus, dans le catalogue de la bibliothèque de l'abbé, publié en 1709 par le libraire Marchand, une gravure « *En Tête* » reproduisant ce médaillon. A la bibliothèque d'Orléans, se trouvent deux exemplaires de ce catalogue.

Notre collègue A. H. n'a qu'à se mettre, (sous nos auspices) en relation avec M. Alfred de Faultrier, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) qui se fera un vrai plaisir de lui donner tous les renseignements possibles.

Villeroy.

—

Personnel des finances (XLIII, 1049). — Taboureau des Reaux (Louis-Gabriel) né le 20 octobre 1718, mort ?

Joly de Fleury (Jean-François), né le

8 juin 1718, mort le 13 décembre 1802.

Le Fevre d'Ormesson d'Amboile (Henri-François) né le 8 mai 1751 mort 1807.

Bouvard de Fourqueux (Michel) né le 20 août 1719, mort le 3 avril 1789.

Loménie de Brienne (Etienne-Charles), né le 9 octobre 1727, mort le 16 février 1794.

Valdec de Lessart (Antoine de), né en 1742, massacré le 9 septembre 1792, à Versailles.

Clugny de Nuis (Jean-Etienne Bernard de), né le 20 novembre 1729, mort le 18 octobre 1776. P. CORDIER.

—

Un ascendant de M. de Selves (XLIII). — Je remercie La Coussière pour la réponse qu'il a donnée concernant la famille de M. de Selves : à nouveau, j'en appelle encore à son érudition et à celle des lecteurs de l'*Intermédiaire*, pour connaître si le contrat de mariage de Pierre de Selves, écuyer, sgr de Bois-Rond, près la Ferté-Aleps (S.-et-O.) avec Catherine de Chaillon, veuve de Zorobabel Lucas, sgr. de Courcelles, passé le 7 juin 1585 à Paris, concerne la famille de l'honorable préfet de la Seine. BRION.

—

M. de Vougny (XLIII,). — Références généalogiques :

De Vougny.

Volumes reliés manuscrit 314 ; Notice dans manuscrit français 32354 ;

De Vougny de Boquestant :

Fragments dans Borel d'Hauterive, année 1849, p. 242 ; année 1870, p. 160, année 1881, p. 364.

De Vougny de Folleny (à Montfort-l'Amaury) :

Généalogie dans *Pièces originales*, volume 3040 ; généalogie dans manuscrit français 32139.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Jacques Durand, fermier général (XXXVIII). — Le collaborateur M. H. Quinnet m'a fait connaître, en réponse à ma question, que le financier Durand, après sa destitution de fermier général, avait fait de nombreuses tentatives pour rentrer dans les fermes, mais qu'il n'avait pas réussi. Que contre toute attente et équité le cardinal Fleury et le contrôleur général Orry l'avaient fait enfermer à la Bastille. Dans un mémoire judiciaire que j'ai sous les yeux, daté de 1766, il est dit que ce financier est décédé fermier général en 1737, ce qui prouverait qu'il aurait été réintégré dans sa charge.

Pourrait-on me faire connaître la date de son incarcération dans la prison d'Etat et celle de sa sortie ? A-t-il été rétabli dans son emploi comme l'indique le document dont je parle ? Si oui, à quelle époque ? PAUL PINSON.

Ajouter à la table du t. XXXVIII, après *Durand* (*Jacques*) etc., 548, 889.

—

Famille Couret de Villeneuve. (XLIII). — Cette famille est originaire du Quercy : Louis XIV accorda, par édit de 1696 les armes ci-après à Isaac COURET DE VILLENEUVE, avocat au parlement de l'élection de Cahors : *d'azur, à trois levrettes d'argent, posées 2 et 1*, couronne de comte.

A cette famille appartenaient Martin et Pierre-Camlle Couret de Villeneuve, littérateurs et imprimeurs distingués, qui éditèrent à Orléans des ouvrages très recherchés.

L'Etat historique de cette famille m'est inconnu. P. ALBERT DUBOURG.

*
* *

Isaac Couret de Villeneuve, avocat au parlement de l'élection de Cahors, fit enregistrer ses armes à l'Armorial Général de 1696, généralité de Toulouse ; *D'azur à trois levrettes d'argent, posées 2 et 1*, mais ce n'est pas une preuve de noblesse.

L'*Etat Présent de la Noblesse*, de 1887, timbre les armes ci-dessus d'une couronne de comte, ce titre n'est cependant porté par aucun des membres cités.

P. LE J.

Couret (Comte romain) 6, r. du Dévidet, à Orléans.

—

Edgar Poe (XLIII). — Un lac d'Aubert (orthographié ainsi) existe dans les Hautes-Pyrénées, au sud de Barèges, sur le versant du Pic d'Aubert ou Néouvielle. Je considère comme certain qu'Edgar Poe n'avait jamais entendu parler de ce lac. Il avait peu le souci de la vérité géographique (témoin l'histoire de la rue Morgue, et beaucoup d'autres).

G. GONDINET.

—

Ribeyrolles (Charles) (XLIII). — J'ai été très lié avec Charles de Ribey-

rolles, à l'époque où il succédait à Ferdinand Flocon comme rédacteur en chef de la *Réforme*. Proscrit du 2 décembre, il avait quitté Bercy pour se rendre en Amérique. Une publication par livraisons, le *Brésil illustré*, lui avait rapporté une petite fortune, 40.000 francs, à ce qu'on m'a dit. Cette bonne aubaine coïncidant avec l'amnistie, il se préparait à revenir en France, quand il a été frappé de mort subite. Lui a-t-on élevé un monument ? Cela se peut, mais je ne le crois pas. Pour être fixé sur le fait, il faudrait s'adresser à notre consul, résidant à Rio-de-Janeiro.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

La comtesse de Castiglione (XL). — **Quel fut le rôle de la comtesse de Castiglione en 1870?** (XLI). — **Le « Second Empire » par A. Dayot** (XLIII). — Nous prions nos érudits confrères de nous donner la date exacte de la naissance de la comtesse de Castiglione ; on la fait naître vers 1837.

N'y a-t-il plus rien à dire, dans l'*Intermédiaire*, sur le rôle de la comtesse en 1870 ? Par qui avait elle été envoyée, vers Napoléon III, prisonnier des Allemands ?

Madame V. VINCENT.

—

Une française à la cour de Prusse (XLIII) — Au lieu de maison *française*, lire maison *hongroise*.

—

Un petit-neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XLIII). — Il ne m'appartient pas de discuter la brillante et solide argumentation de M. O. de Star : je suis, d'ailleurs, trop incompétent dans l'espèce.

En signalant la pétition de M. le chanoine Debout, d'Arras, j'ai voulu simplement apporter un élément nouveau aux intermédiairistes que cette question de la descendance de Jeanne d'Arc intéresse plus particulièrement.

Comme M. O. de Star déclare qu'il ne sait sur quoi s'appuie le chanoine Debout pour faire remonter la généalogie de la famille Macquart jusqu'à une alliance contractée en 1456 par Philippe Macquart avec une Jeanne du Lis, fille aînée de Pierre du Lis, j'engage vivement notre collègue intermédiairiste, à s'adresser au postulant lui-même, qui, je le répete, ayant fait imprimer son mémoire, pourra évidemment, lui en procurer un exemplaire.

Ce document est d'autant plus intéressant pour M. O. de Star qu'il contredit — à tort ou à raison, je l'ignore — ses allégations, ou plutôt ses dénégations, sur la postérité de Pierre du Lis.

Il sera non moins intéressant pour les collaborateurs de l'*Intermédiaire* de connaître, après examen, l'opinion de leur collègue sur la valeur et le bien-fondé de la revendication de M. le chanoine Debout.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Agnès Sorel (XLIII). — On donne la Touraine comme patrie à la maîtresse de Charles VII. Si elle y est née, elle était du moins d'origine sénonaise. Pour m'aider à élucider cette question quelqu'un pourrait-il me dire si son testament, dont il est parlé dans les biographies, existe, où il est conservé et où, s'il y a lieu, il a été publié ? CH. P.

—

Les papiers de Mme de Pompadour (XLII ; XLIII). — Le testament de la Pompadour fait l'objet d'un article dans le Bulletin de la Société académique de Laon, tome 23. Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Quelles sont les femmes connues qui ont été fustigées sous la révolution ? (XLI ; XLII ; XLIII). — Je demande la permission de répondre quelques mots de défense personnelle à l'article de M. A. R. Il n'est pas tout à fait exact de dire que j'ai commis une « erreur » dans *Les Chemises rouges*, en racontant que Rose Lacombe fut fouettée sur la voie publique. Une erreur, en effet, est l'énonciation d'un fait que l'on considère comme vrai et qui est faux. Or j'ignore si Rose Lacombe fut ou non fustigée. Mon ouvrage intitulé *Les Chemises Rouges*, est un roman historique et non un livre d'histoire, et dans le roman historique, il n'est pas interdit de prendre certaines libertés avec la vérité. La seule règle à observer en pareil cas, est, ce me semble, de ne pas prêter aux personnages mis en scène des sentiments ou des actions en contradiction avec les mœurs du temps où ils ont vécu. L'aventure de Théroigne de Méricourt ne m'autorise-t-elle pas à prêter une aventure semblable à Rose Lacombe ? Je crois que l'affirmative n'est pas douteuse.

PAUL GAULOT.

M. de Paulo (XLIII). — Le comte Antoine-Honoré-*Jules* de Paulo naquit le 5 mai 1776 (non 1770, comme dit Michaud) au château de Terraqueuse, près de Cintegabelle (commune de Calmont, Haute-Garonne), en Lauraguais, sur les confins du comté de Foix.

De très ancienne noblesse, les Paulo, qui comptaient un grand maître de Malte, étaient sénéchaux-nés du comte de Lauraguais.

Le comte Jules fit ses études en la célèbre école royale militaire de Sorèze, chère au bon ophélète Courtaux. Agé de seize ans, en 1792, lorsque les mauvais jours fondirent sur la patrie, il quitta la France et se rendit à l'armée de Condé, d'abord, en Vendée ensuite. Ici et là, il fit bravement son devoir et revint au pays, en 1799, honoré par S. M. Louis XVIII, alors à Mittau, du grade de brigadier.

Les contrées subpyrénéennes ne partageaient point, il y a cent ans, les idées politiques et religieuses de la « capitale ». La république y était abhorrée. Le peuple, opprimé au nom de la liberté, n'attendait qu'une occasion pour se ressaisir. — L'arrivée de Paulo, dont les talents militaires étaient avantageusement connus, parut favorable. Le 7 août, le tocsin sonna aux clochers des paroisses. *Ceux qui voulaient la religion*, comme ils s'intitulaient eux-mêmes, s'assemblèrent. Ils mirent Paulo à leur tête et l'armée royale, composée de cultivateurs réunis à grand'hâte, équipés Dieu sait comme ! marcha sur Toulouse où étaient entassées armes et munitions, mais ne put s'emparer de la ville.

Je n'ai pas à raconter par le menu les opérations militaires de cette armée improvisée, dont le quartier général était à Muret « capitale des états du roi ! ».

Vainqueur en plusieurs rencontres, notamment à la Terrasse, près de Carbonne, Paulo, se trouva, sous Montréjeau, en présence de troupes régulières, vingt fois supérieures en nombre. Les soldats du roi, défaits et battant en retraite, franchirent les Pyrénées. Paulo ne fit que traverser l'Espagne et se réfugia en Angleterre.

Mais l'acte réparateur de Brumaire rendit la paix à la France. Le comte Jules obtint, ou l'on obtint pour lui, du premier consul, la radiation de son nom de la liste des émigrés. Il s'empressa de se rendre à Malmaison pour remercier le héros et Bonaparte qui se connaissait, n'est-ce pas ? en hommes de cœur, le fit asseoir à sa table.

D'après l'abbé de Montgaillard, peu s'en fallut que Paulo ne devint, par la suite, prince du sang impérial. Très joli homme (1), c'est toujours Montgaillard qui parle, il plaisait infiniment à Hortense et à sa mère « mais la jactance et les indiscrétions (?) du jeune homme ne convinrent pas au premier consul qui l'exila en Languedoc. Labouïsse-Rochefort, ami intime du comte Jules, affirme, de son côté, que jamais Paulo ne vit Mlle de Beauharnais « malade à l'époque où il fut invité à Malmaison. »

Jules de Paulo mourut quatre ans après, au lendemain de la proclamation de l'empire, le 6 juin 1804, à Terraqueuse, incendié et dévasté par les républicains : il était âgé de 28 ans. EFFEM.

—

L'assassinat de la Rochefoucauld d'Enville (XLIII). — La *Biographie des contemporains* (article Rochefoucauld-Liancourt) place cet assassinat, non pas au 14 septembre 1792, mais au 3 septembre 1793. J. C. WIGG.

*
* *

L'assassinat à Gisors le 4 septembre, 1792 — non le 14, comme l'impriment toutes les biographies — du duc Alexandre de la Rochefoucauld et de La Roche-Guyon a été raconté par un procès-verbal officiel de la municipalité. Cette pièce a été publiée dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des achives historiques de Saintonge et d'Aunis* t. VI, p. 399 sous ce titre : *Les victimes de la Révolution*. On le trouvera aussi dans le tome III de l'*Histoire de la Terreur*, par Mortimer-Ternaux. H.

*
* *

Voici ce que rapporte à ce sujet M. Alexandre, qui était à cette époque greffier du juge de paix de la Roche-Guyon et fut témoin du retour de la duchesse d'Enville en son château.

« Après la révolution du 10 août 1792, le duc de la Rochefoucauld qui était allé rejoindre à Forges, sa femme et Mme la

(1) C'était un jeune homme énergique, brun, de belle taille, les cheveux très noirs, dit Ernest Roschach.

duchesse d'Enville, sa mère, y fut arrêté le mardi 4 septembre au matin, par les envoyés de l'Assemblée nationale, et remis au nommé Jean-Baptiste Bouffard, dit Lépinay, qui avait été régent au collège de Vernon et était porteur d'un mandat d'arrêt contre le duc de la Rochefoucauld, délivré par la municipalité de Paris.

« Bouffard le conduisit à travers le marché de Gournay, où il fut insulté, et de là à Gisors, dans une auberge, où il le fit rester trois ou quatre heures, ayant, disait-il, des affaires dans la ville. Pendant ce temps, une troupe de brigands armés de sabres et de bâtons, qu'on disait être des volontaires de la Bretagne, entouraient l'auberge, tenaient les propos les plus insultants et accusaient Bouffard d'avoir favorisé la fuite de leur prisonnier.

« Celui-ci, de retour, persuada à M. de la Rochefoucauld de se montrer pour prouver qu'il n'était pas en fuite. Il le fit en effet. Le tumulte parut s'apaiser et M. le duc monta dans sa voiture, il partit, protégé par la municipalité de Gisors et la garde nationale de la même ville. Mais bientôt les prétendus volontaires exigèrent qu'il descendît de la voiture et marchât à pied. A peine le duc eut-il dépassé la double haie formée par la garde nationale qu'il fut assailli à coups de pierres. Une le frappa à la tête dans le moment où un gendarme le tenait pour le mettre derrière lui sur son cheval. Le gendarme le jugeant mort, le lâcha, et les assassins tombèrent sur son corps à coups de sabres et de bâtons. Cependant la voiture où étaient Mme de la Rochefoucauld et Mme d'Enville suivait à peu de distance.

« On dit que ces monstres prirent le corps et s'efforcèrent de le faire voir aux personnes qui étaient dans la voiture.

« Ces dames furent conduites au château de la Roche-Guyon, où elles arrivèrent le lendemain à une heure du matin ».

Dans la même voiture se trouvait M. de Dolomieu, géologue et minéralogiste célèbre, ami de M. de la Rochefoucauld, qui rappela au mois de mars 1793, dans le *Journal de physique*, quelques circonstances de cet effroyable attentat :

« Au moment, dit il, où des hurlements de cannibales préparaient le crime, ses dernières paroles me furent adressées. Il recommandait à mes soins sa mère et sa femme, présentes à cet affreux spectacle ; il a conservé jusqu'à la fin, ce courage tranquille, qui n'appartient qu'au sentiment d'une vie irréprochable. »

Le récit qu'on vient de lire est consigné dans l'ouvrage de M. Emile Rousse, intitulé : *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg*, 1892, in-12.

— PAUL PINSON.

La « Chambre introuvable » (XLIII) — Il ne me semble pas du tout que le mot « introuvable » appliqué à la Chambre de 1815 vienne de Louis XVIII épi et je demande à dire pourquoi. Cette thète, en effet, est tout à la fois un blâme contre les zélés et une ironie.

Fouillez, cherchez : vous ne la rencontrez dans aucune feuille royaliste. Au surplus, qu'on se rapporte par la pensée au temps où l'adjectif a été lancé et l'on verra que le vieux roi, très fin renard, se serait bien gardé de caractériser ainsi cette assemblée si obéissante. Pour comprendre ce que je dis là, il faut se rappeler que de 1815 à 1818 sévissait la rage ultra-monarchique qu'on appela la *Terreur blanche*, cet âge où le revenant d'Hartwel s'appuyait si visiblement sur la coopération des députés bien pensants. Vitupérer ou railler une assemblée qui était l'appui principal de son trône, jamais, certes, en homme délié qu'il était, ce demi-jacobin n'eût commis une telle faute Tout le démontre donc, ce mot incisif a été forgé par l'opposition libérale comme une arme à l'aide de laquelle on répondrait aux *Voltigeurs de Coblentz*. Cette formule était donc devenue un instrument de polémique contre le régime bourbonien. Sans doute, l'auteur de la charte de Saint-Ouen avait, dans les veines, quelques gouttes de sang libéral et, aussi, en lui, le traducteur d'Horace aimait assez la satire, mais on sait que, par tradition il avait une haute idée de la noblesse et qu'il n'eût pas voulu persifler une chambre qui n'était guère formée que de membres titrés. Après tout, voir à ce sujet l'*Histoire des deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle.

PHILIBERT AUDEBRAND.

***

Extrait des MOTS QUI RESTENT (1901, p. 110) :

D'après les *Mémoires* de Guizot (t. 1, p. 149) et l'*Histoire des deux Restaurations*, de Vaulabelle (3me éd., t. IV, p. 208), le mot serait du roi Louis XVIII lui-même.

Répondant à une députation de la Chambre de 1815, chargée de lui présenter un projet de loi, il aurait dit, ravi de se trouver en parfaite communion d'idées avec les députés, « qu'une pareille Chambre semblait introuvable », et M. de Vaulabelle ajoute en note :

« C'est cette qualification d'*introuvable* qui a donné à la Chambre royaliste de 1815 le surnom sous lequel elle est désignée le plus communément, mais on en a interverti le sens : dans la bouche de Louis XVIII cette épithète était un éloge ; depuis 1816, elle n'a plus été qu'un blâme. »

Nommée au lendemain des Cent-Jours, le 24 août 1815, par un nombre très restreint d'électeurs, désireux de se concilier les bonnes grâces du régime naissant, cette Chambre était l'expression la p us outrée de la réaction royaliste. Les plus ardents de ce parti avaient reçu de Fouché, qui avait été leur première victime, le nom d'*ultra royalistes*, qui se transforma en celui d'*ultras* tout court. (Voy. Vaulabelle, t. VI, p. 448.)

C'est bien à ces hommes, qui allaient plus loin que le roi lui-même dans la voie réactionnaire, que convenait l'expression si souvent répétée : *plus royaliste que le roi*, et l'on pourrait penser qu'elle datait de la même époque. Il n'en serait rien pourtant, si l'on en croit ces lignes empruntées à la fameuse brochure de M. de Châteaubriand : *La Monarchie selon la Charte*, publiée en 1816 (chap. 81, p. 94) :

« La grande phrase reçue c'est *qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi*. Cette phrase n'est pas du moment ; elle fut inventée sous Louis XVI : elle enchaîna les mains des fidèles, pour ne laisser libre que le bras du bourreau. »

ROGER ALEXANDRE.

—

Une mort mystérieuse. Un frère de Napoléon III (XLIII). — Erreur. Il est mort dans une insurrection dans les Romagnes, entraîné par son frère Napoléon-Charles-Louis, (depuis Louis-Napoléon), et alors que l'état de santé du malheureux eût exigé le séjour à la chambre, ou même au lit.

L. DES CILLEULS.

—

L'orthographe du nom de Duguesclin (XLIII). — Voir ce qu'en dit P. Hay du Chastelet à la page 3 de son *Histoire de Bertrand du Guesclin*, Paris, in-folio, 1666. TH. COURTAUX.

La juste interprétation du « Jus primæ noctis » ou Droit de marquette (XLIII). — Voir : Le *Droit du Seigneur au moyen-âge*, étude critique et historique par le comte Amédée de Foras, petit in-8°. P. CORDIER.

*
* *

Il existe une curieuse étude en allemand intitulée : *Jus primæ noctis* par Schmidt imprimée à Fribourg en Brisgau 1881, 8° cotée à la Bibliothèque nationale 8° F 2341.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Une vieille expression latine : duos burgenses (XLIII). — J'ai lieu de penser qu'il s'agit d'une petite monnaie de la valeur, d'abord de deux sous, ensuite de six sous, frappée sous Philippe-le-Bel, si toutefois l'acte en question n'est pas antérieur à 1285, date de l'avènement de ce prince. Du Cange, dans son *Glossarium*, donne de cette monnaie la définition suivante : *moneta argentea minutior in Gallia, Philippo Pulchro regnante, primum cusa*. TH. COURTAUX.

—

L'étymologie d'Aquin (XLIII). — Tous les dictionnaires historiques et géographiques indiquent que saint Thomas, l'ange de l'Ecole, est né à Rocca-Secca, près d'*Aquino*, ville épiscopale de la province de Caserta. H. C. M.

—

Electrocussion, Electrocution (XLIII). — Il ne s'agit pas, en linguistique, de *rationnel*, mais de faits. Or il est évident et incontesté que *électrocution* est l'abrégé de *électro-exécution* et non de *electro-succussion*. Le terme a son intérêt en montrant. une fois de plus, que l'idée représenté par un mot est contenue dans toutes les parties du mot.

L'idée de *mort par ordre de justice* se retrouve dans *cution* aussi clairement que dans *exécution*. Il faut ajouter que *exécution* n'est lui-même que le fragment de toute une phrase. Ainsi *Septembriseur* est l'abrégé de « qui a pris part aux massacres du mois de septembre ». R. G.

—

La quarantaine (XLIII). — Voir le Dictionnaire Trévoux et Chéruel, *Dictionnaire des anciennes institutions de*

France aux mots *Quarantaine, Quarante heures*, et *Quarantaine-le-Roi.*

TH. COURTAUX.

—

Le Christ au Vatican (T. G., 209 ; XLIII.) — C'est à Dellys (Algérie) qu'est mort Chappuis, l'auteur de cette poésie, en 1863.

J.

—

Existe-t-il des traductions des Ballades de Burger ? (T. G. 152 ; XLII). — *La ballade de Lénore* a été traduite, par Emmanuel de Saint-Albin dans le *Livre des Ballades allemandes* (Maurice Tardieu, éditeur, 1882.) Dans les Ballades traduites de Burger par Gérard de Nerval se trouvent : *Lénore* ; *La merveille des fleurs* ; *La chanson du Brave homme* ; *Le féroce Chasseur* (Gosselin 1840). Dans la traduction Seb. Albin, (Gosselin 1841) se trouvent les précédentes ballades de Burger et en plus *Le paysan* et *Le rêve de Suzanne.*

L. DES C.

***

Consulter : Léon Halévy, *Poésies européennes ou études sur Alfieri, Burger, Robert Burns, Gay*.... 1828, in-8.

NAUROY.

—

Quels sont les littérateurs qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII). — Les Mémoires publiés sous un faux nom d'auteur ne sont pas rares, et dans la liste que donne M. du Gué, j'ai toujours entendu attribuer à M. de Courchamps les Mémoires de la *marquise de Créquy.*

Mais, pour ceux de *la marquise de La Rochejaquelein*, notre confrère commet une erreur flagrante. La marquise avait écrit ses Mémoires elle-même, et le texte des premières éditions a été seulement *arrangé* par *M. de Barante* Ce fait, après avoir été maintes fois soutenu, le fut notamment par Mgr. Pie et M. Audinet, à la Société des Antiquaires de l'Ouest (V. *Mémoires de cette Société*, 1868-69, tome XXXIII).

M. de Barante n'affirmait pas, mais donnait à entendre qu'il avait eu dans la composition de cet ouvrage un rôle prépondérant. Les études auxquelles donnèrent lieu le rapport de monseigneur Pie, firent justice de ces assertions.

La controverse ne peut d'ailleurs plus subsister, depuis l'édition de 1889, publiée sous ce titre :

« Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelin, publiés sur son manuscrit *autographe* par son petit-fils (Marquis de La Rochejaquelin) ». Paris, Bourloton, 1889, in-4.

Cette publication, dans laquelle M. de Barante n'est pour rien, prouve suffisamment quel est le véritable auteur des Mémoires. Si M. P. du Gué veut bien lire la préface de cette dernière édition il sera pleinement renseigné sur l'historique de notre petite controverse.

C.

***

Le catalogue Gougy de juin 1900 mentionne :

584. Karr (Alphonse). *Histoire de Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans*, 1839, in-18, figures sur bois. Note autographe de l'auteur sur le titre : « Je n'ai jamais écrit ni lu ce livre A. Karr. »

— NAUROY.

Pseudonymes (T. G. 736 ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII). — Emilien d'Aulnay, auteur des *Perles de rosée*, Paris et Toulouse, 1854, charmant recueil de vers dans le genre des *Emaux et Camées* de Th. Gautier, est l pseudonyme d'Edmond Py, professeur à l'école de S rèze, mort dans cette ville. Edmond Py a publié, sous son vrai nom, deux au res volumes de poésies intitulés : *Foi et Patrie* et *Antiques et Contemporaines*. Ce dernier recueil contient une ode magnifique que nous considérons et recommandons comme un véritable chef-d'œuvre ; *Les deux tombeaux de la montagne Noire* (ceux du maréchal Soult et du Père Lacordaire).

Le 16 août 1866, quand un de mes frères et moi, nous quittâmes Sorèze, Edmond Py, en nous offrant les *Perles de rosée* et *Foi et Patrie*, agrémentés d'un hommage, nous adressa les vers inédits suivants qui démontrent que ces deux recueils de poésies sont bien du même auteur.

A. MM. Robert et Théodore Courtaux, mes anciens élèves, restés mes amis.

Hélas ! l'âge le veut et le sort le réclame :
Vous nous avez quittés pour ne plus revenir ;
Mais vous avez laissé, dans le fond de notre [âme.

Aussi doux qu'un parfum, un bien cher souvenir.

Ah ! que dis-je, en mon cœur votre image posée
Rayonnera toujours comme un pur diamant
Et non des *perles de rosée*
Qui ne brillent qu'un seul moment.
Puissiez-vous, en retour, revenus dans votre île(1)
Que baigne un flot d'argent et dore un chaud soleil,
Evoquer quelquefois ma mémoire fragile,
Vous reporter, avec un charme tout pareil,
Vers la fraîche oasis qui vous servit d'asile
Et vous faisait rêver souvent à votre toit
En vous faisant aimer la *patrie* et la *foi*.

THÉODORE COURTAUX.

—

Curieuses académies provinciales (XLIII, 526, 749). — Ouvrage à consulter : Arthur Dinaux. *Les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires, leur histoire et leurs travaux*. Ouvrage posthume, revu et classé par Gustave Brunet. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1867, 2 vol., in-8. SABAUDUS.

—

C'est avec des hochets qu'on mène les hommes (XLIII). — Le mot sur les *hochets de la vanité* est vieux comme le monde. On le rencontre partout dans l'histoire. Je l'ai trouvé dans Plutarque, lequel l'attribue au lacédémonien Lysandre, chef de ces trente tyrans qui ont opprimé Athènes. — Il faut amuser les peuples avec des serments comme on amuse les enfants avec des hochets. — Vous voyez que le mot a de la barbe. — D'un autre côté, dans l'*Abrégé de l'origine de tous les cultes* de Dupuis, tome II, page 41, on lit : « Le merveilleux est le grand mobile de toutes les religions, rien n'étant fortement cru que ce qui est incroyable. L'évêque Synétius a dit, et il s'y connaissait, *qu'il fallait des miracles au peuple à quelque prix que ce fût* et qu'on ne pouvait le conduire autrement ». Jadis, dans le parti républicain, (de 1830 à 1848), on se promettait formellement, en cas de triomphe, de supprimer les croix et les rubans, et, en pleine Constituante, l'expression de cet engagement avait été formulée par le pauvre Clément Thomas, qui s'était plu à répéter le mot : *ces hochets de la vanité*. Un peu avant, vers le 24 février, Lamartine ne voulait absolument pas décorer notre ami le sculpteur Auguste Préault, l'auteur du Marceau, de Chartres. « Mon cher Préault, qu'est-ce « que c'est qu'un ruban, quand on a ôté « son habit, le soir, pour se mettre au lit ? » Sans doute, ce n'est plus rien, mais l'artiste n'était pas convaincu. — Auguste Préault, très bon républicain et fort opposé à tout ce qui venait du 2 décembre, se laissa pourtant faire chevalier, en 1869, par Napoléon III.

Sous forme de parenthèse, j'ajoute ici que la troisième République se montre beaucoup moins austère que ses deux aînées. Non-seulement elle prodigue la croix de la Légion d'honneur aux civils, mais elle a institué des ordres nouveaux. Ainsi, les hochets aristocratiques pullulent désormais en démocratie, et celui qui écrit ces lignes est un crucifié comme tant d'autres. — Philosophes peu farouches que nous sommes, le mot de Lysandre est donc toujours vrai après plus de deux mille ans !

Supprimer les croix, les rubans, les médailles, les palmes, ce serait vouloir faire une révolution.

J'y songe ! Il y a une variante dans le mot du Spartiate. Certains traducteurs lui font dire : Avec des *hochets* ; d'autres : « Avec des *osselets*. » — Au fond, c'est la même chose, n'est-ce pas ?

PHILIBERT AUDEBRAND.

(1) L'île Maurice (ancienne Ile de France), pays natal des deux frères.

—

Les plus anciens journaux (XLII ; XLIII). — La *Gazetta di Venezia*, si elle remonte à 1742, n'est pas le plus ancien journal.

Les premières gazettes ont été publiées à Venise au XVIe siècle. Elles tirent leur nom de la monnaie dont on les payait *gazzetta*, diminutif de *gaza*, somme d'argent. D'Aubigné en parle dans ses épigrammes. PAUL ARGELÈS.

—

Prêtre habitué (XLIII). — La définition du prêtre-habitué que donne L. de la Godrie, est fantaisiste, et le rend bénévolemment perplexe. Le moindre dictionnaire français lui dira très justement ce qu'est un prêtre-habitué. La retraite, surtout suffisamment rétribuée, n'est pas

toujours l'ordinaire de sa situation.

C. T. DE LA B.

—

David Allan, peintre écossais (XLIII). — Selon « The Scottish Family History (par James Macreigh, Dumfries, Scotland, 1891), David Allan naquit à Alloa, dans le Stirlingshire le 12 février 1744. Cet ouvrage le désigne comme peintre d'histoire. En 1764, il fit le voyage d'Italie aux frais de quelques patrons riches et fit des études à Rome pendant seize ans. Il y reçut la médaille d'or donnée par l'Académie de Saint-Luc pour le meilleur genre de composition historique dont le sujet était « L'origine de la peinture, ou la fille de Corinthe dessinant l'ombre de son amant ». Quelques-uns de ces dessins d'un caractère rustique lui ont valu le nom de *Scottish Hogarth*. Il mourut à Edimbourg le 6 août 1796.

J. E. R. POLLARD URQUHART

—

Anciens tissus (XLIII). — A l'exposition de Genève en 1897, on pouvait admirer la fameuse tapisserie de Sion, datant du xe ou du xie siècle, dont le sujet analogue à celui de la tapisserie de Bayonne, et qui est, je crois, la plus ancienne impression sur étoffes, en rouge, sur fond blanc. Cette pièce, d'ailleurs en assez mauvais état, et dont on demandait un prix excessif, a probablement été vendue depuis.

M. P.

—

Sainte Venise (XLIII). — Je ne connais pas sainte Venise, mais j'ai vu à Dijon, en l'église Notre-Dame, dans le collatéral du Nord, une peinture murale représentant deux saints et deux saintes. Chaque personnage porte, à côté de lui, dans le champ, son nom en caractères du xve siècle ; or à l'une des saintes est donné celui de sainte Venisse, ce qui ressemble beaucoup à la sainte Venise de notre collaborateur Morosoly. J'ai été fort longtemps intrigué par ce nom inconnu, mais des personnes très compétentes m'ont affirmé que Venisse était une contraction pour Vérénisse, ce qui ne serait qu'une forme du nom de sainte Véronique. Je donne cette explication avec d'autant plus d'assurance que des recherches personnelles me la font considérer comme bien fondée.

H. C. M.

Jallemain et Château-Landon (XLIII). — Je trouve à ce sujet dans « *De Montereau à Château-Landon* », par Paul Quesvers (Fontainebleau, E. Bourges, 1889 :)

« En 1329, par acte devant Jean Bons, prévôt de Château-Landon, Jean Douce-Pensée vendit à Jean de Vennoise 100 sous tournois de rente sur le moulin de Jallemain tenu à cens du prieuré de « Saint-Andry » de Château-Landon Ce cens avait été donné à Douce-Pensée par « feu nobles hons messires Jehanz de Grés, chevaliers, iadiz maréchauz de France » son maître et seigneur » (Archives du Loiret, A 1342). ROBERT GÉRAL

—

Un plan de Meulan à retrouver (XLI). — Monteil n'a pas été si « méconnu de son vivant » que le croit le confrère Pinson. Il touchait une pension d'homme de lettres ; Guizot l'aida à publier son *Histoire des Français des divers Etats*, qui lui permit d'acheter à Cély (S.-et-M.), la belle propriété où il est mort. J'ajoute que s'il vécut peu fortuné, il ne fut jamais malheureux. On a trop poussé au noir, à cet égard, sa biographie. Enfin, n'est-ce rien que la superbe étude que lui a consacrée Jules Janin ?

Au Congrès international d'Anvers de 1867, où je pris la parole sur la question du programme : « Faut-il continuer l'œuvre de Monteil ? » je pus constater que notre grand historien était alors fort apprécié à l'étranger. C'est vers cette époque que j'ai demandé qu'une statue lui fût érigée à Rodez, sa ville natale, projet qui, repris plus tard par la municipalité, aboutit cette fois.

J'ai recueilli les papiers intimes de l'historien Monteil, et je crois être le dernier qui puisse en parler d'une façon satisfaisante.

Quant au *plan de Meulan*, je ne le vois pas cité dans mes documents, et je me suis assuré qu'il n'est pas entré à la Bibl. nat (géographie) ni aux archives de la ville de Meulan. Il est peut-être dans quelque collection de Versailles ou au Ministère de la Guerre

V. ADVIELLE.

—

La Petite Pologne (XL). — Elle n'était pas circonscrite à la voirie des Grésillons (place Delaborde) et lieux cir-

convoisins et devait s'étendre, à l'est, sur tout ou partie des dépendances de la gare Saint-Lazare ; peut-être même se reliait-elle aux Porcherons, puisque la rue de l'Arcade commença par être dénommée rue de Pologne « parce quelle conduisait au quartier dit de la Pologne. »

EFFEM.

—

Rue Royale, barrière Blanche (XLIII). — La Barrière Blanche était située en haut de la rue de la Croix Blanche, aujourd'hui rue Blanche. Chaptal, en Vendémiaire an XI, ordonna son dégagement : il y fit faire une place.

Non loin de là, venait aboutir à l'emplacement actuel de la place Pigalle, une voie appelée, comme celle des Martyrs, chemin de Montmartre et qui, de 1772 jusqu'à la république, porta le nom de rue Royale. Elle devient rue du Champ d'Asile, lorsque l'ancien cimetière Saint-Roch, situé entre les boulevards et la rue de Provence, fermé par arrêté départemental du 16 frimaire an VI, fut transporté entre les Barrières Blanche et de Clichy. Ce champ de repos, après des agrandissements successifs, en 1798 et 1825, devint le cimetière du Nord.

Enfin, en l'an XI, elle fut dénommée Pigalle, du nom du sculpteur mort en 1785, qui, d'après Lejeune, aurait habité au 17 de la rue Royale.

D'un autre côté, la rue Royale actuelle fut ouverte en l'honneur du roi Louis XV, en vertu de lettres patentes du 21 juin 1757 : un arrêt du Conseil, du 11 mars 1768, confirma le nom primitivement donné. Devenu rue de la Révolution, de 1792 à 1795, et rue de la Concorde, de 1795 à 1814, elle redevint rue Royale le 27 avril 1814.

Il semble donc résulter des dates qui précèdent, qu'en 1791, il existait deux rues Royales, et que l'indication de Barrière Blanche dans l'adresse servait à distinguer celle de Montmartre de celle de la Place Louis XV. F. DE CRAUZAT.

*
* *

Je remercie les nombreux correspondants qui ont bien voulu m'expliquer que la rue Royale dont il s'agit, en 1792, n'était autre que la rue Pigalle actuelle, et je conviens volontiers avec eux qu'il était assez difficile de demeurer à la fois, *rue Royale, barrière Blanche* (cela ne voulait-il pas dire quartier de la barrière Blanche?) Et cependant cette adresse, qui était celle de mademoiselle Raucourt, se trouve bien désignée ainsi : « rue Royale, barrière Blanche », sur les almanachs de spectacles, Duchesne, pour les années 1790, 1791, — rue ci-devant Royale, barrière Blanche, pour l'année 1792 — et rue Royale, section du faubourg-Montmartre, pour 1793. — Les Goncourt, dans leur *Histoire de la Société française pendant le Directoire*, ont écrit : « Elle (Mlle Raucourt) a toujours son palais rue ci-devant Royale, près la barrière Blanche. ». J'avais donc simplement copié l'adresse telle que je l'avais trouvée dans Duchesne.

H. LYONNET.

* *
*

J'en demande bien pardon à MM. Lambeau et Beaurepaire : la formule rue Royale, barrière Blanche, était tout à fait courante ; ils la rencontreront, par exemple, dans le *Guide des amateurs et des étrangers* de Thiéry, 1787, et elle n'a rien du tout d'incompréhensible. Il est vrai que la barrière Blanche dont il s'agit avait officiellement cessé, depuis 1784, d'être la barrière, mais elle n'en gardait pas moins son nom dans l'usage courant, comme désignation topographique. C'est ainsi qu'on a parlé de la barrière de Clichy ou de la barrière du Combat, pas mal d'années après l'annexion de 1860, et que même on s'entend encore quand on parle du carrefour de la porte Montmartre, bien que personne de vivant n'ait pu voir cette porte.

La barrière Blanche était en bordure de la rue Saint-Lazare ; le bureau des commis de la Ferme avait fini par se trouver encadré dans les constructions de la rue Chantereine, aujourd'hui de la Victoire. C'est en face de cette barrière que Ramponneau avait établi son fameux cabaret après un bruyant début à la Courtille. De cette barrière, à côté de la guinguette de Ramponneau précisément, partaient la rue Blanche et, quelques toises plus loin, la rue Royale. Il ne s'agissait donc pas des nouvelles bastilles de la Ferme en construction au haut de ces rues et dont les noms n'étaient pas encore bien fixés. En 1791, on avait d'autant moins de rai-

sons de rompre avec les dénominations antérieures que les barrières nouvelles, comme les anciennes, étaient déjà, de la part de la Constituante, condamnées à la suppression, dont l'exécution fut fixée au 1er mai 1792.

Puisque j'ai cité Thiéry, je signale, comme particulièrement claire, cette note dans les omissions réparées à la fin du 1er volume : « Nous avons omis de citer une Loge de Maçonnerie sise rue Royale, barrière Blanche. connue sous le titre des *Amis réunis.* » Il ne faudrait pas de bien longues recherches pour retrouver un grand nombre d'indications analogues.

G. I.

—

Les Porcherons (XLIII). — Préparant un travail sur les Porcherons destiné à la Société archéologique du *Vieux Montmartre*, je crois pouvoir donner assez exactement les limites de ce qu'on appelait les Porcherons en 1685.

Dans l'*Estat et factitions de la ville et des faubourgs de Paris* (1685) conservé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, je trouve dans le quartier Saint-Eustache le rôle du dizainier Baudin « qui « commence sa dizaine au-dessus et im- « médiatement après le pont des Porche- « rons, continue jusqu'aux Martyrs, com- « prend la ruelle Saint-Marc et *généra-* « *lement tous les Porcherons.* »

Voici maintenant l'itinéraire suivi par le sieur Baudin :

« Depuis ledit pont des Porcherons (1) « jusqu'au chasteau des Porcherons (2) du « costé gauche.

« Austre costé du dit chasteau.

« Retournant dans la ruelle du Ma- « rais (3) et le long de la rue d'Argen- « teuil.

« Austre costé de ladite ruelle du Ma- « rais.

« La petite ruelle Saint-Georges (4) « qui conduit de la grande rue des Por- « cherons aux esgouts de la ville.

« Austre costé des Porcherons sur la « paroisse de Montmartre depuis la ferme « de l'hostel Dieu (5) jusqu'à la croix des « Porcherons. (6)

« Coin de la rue qui monte aux Mar- « tyrs du costé gauche.

« Le bas des Martyrs. »

On voit par cet itinéraire que la *placette* (7) des Porcherons, citée par Chastelain dans la Chronique des ducs de Bourgogne en 1461, s'était sensiblement agrandie au XVIIe siècle.

GASTON CAPON.

(1) Faubourg Montmartre vis-à-vis la rue de Provence.

(2) Rue Saint-Lazare, à gauche de la chaussée d'Antin.

(3) Rue de la Victoire.

(4) Rue Saint-Georges.

(5) La ferme de l'Hôtel-Dieu se trouvait rue Saint-Lazare près la chaussée d'Antin, côté droit.

(6) Carrefour des Martyrs et du faubourg Montmartre.

(7) Petite place.

—

Arbres de la Liberté encore existants (XLIII). — Un arbre de la Liberté, datant de la première Révolution existe encore à Rochefort (Charente-Inférieure). D'abord planté sur la place des Capucins, devenue place de la Liberté et plus tard place Colbert, il n'a pas été abattu, mais transplanté dans le jardin d'un particulier, où il existe encore. C'est un superbe conifère, très grand aujourd'hui, et qui couvre une bonne partie d'un jardin appartenant à M. Charron, 90, rue Chanzy.

SILVESTRE

—

Société académique des Enfants d'Apollon (XLIII). — Voir : Les *Sociétés badines* d'Arthur Dinaux.

P. CORDIER.

*
* *

Dans sa biographie de Miger (Paris, Dumoulin, 1856, in-8), M. E. Bellier de la Chavignerie dit que cette société a été fondée en 1741, qu'elle a interrompu ses séances au moment de la Révolution, qu'elle a été reconstituée en 1808 et qu'elle existait encore en 1856. Il a eu les archives de la société en communication pour y prendre note des portraits de ses membres gravés par Miger.

G. O. B.

*
* *

Cette société n'était pas nouvelle en 1784, puisqu'elle a été fondée en 1741. Si le

collaborateur F. L.A.H. M. veut avoir sur elle tous les renseignements désirables, il devra consulter l'ouvrage de M. Arthur Dinaux, publié en 1867, intitulé : *Les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires*. 2 vol. in-8. Il trouvera également dans l'*Annuaire des Sociétés savantes* de l'année 1846, le règlement de la Société et les noms des membres qui en faisaient partie à cette époque.

PAUL PINSON.

Le dit *Annuaire* est à la disposition du questionneurs aux bureaux de l'*Intermédiaire*.

*
* *

La Société académique des Enfants d'Apollon a été fondée en 1741. Elle avait pour but et pour objet de ses travaux, la culture des lettres, des arts et principalement de la musique.

Bach, Haydn, Chérubini, Hummel, Halévy, le comte de Lacépède, Piccini, Méhul-Grétry. etc etc., en ont fait partie.

Arthur Dinaux s'occupe de cette Société dans son ouvrage sur les « Sociétés Badines » t. I. page 253, mais contrairement à ce qu'il suppose « les Enfants d'Apollon » n'ont jamais cessé d'exister.

Leur siège social est situé rue Clauzel, 10.

Chaque année, un discours est prononcé, en séance publique, par le chancelier de la Société, et la collection de ces discours forme un résumé historique fort intéressant. En s'adressant au président de la Société. F. L. A. H. M. obtiendra certainement les renseignements qu'il désire posséder et qu'il serait trop long de donner ici.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les chiffres fatidiques (XLIII). — La Tour d Auvergne croyait aux chiffres fatidiques. Il a noté ces particularités :

Je montai ma première garde et fus reçu officier le dimanche 3 avril, jour de Pâques ; il est des époques dans la vie qui sont faites pour n'être point oubliées. Toutes celles qui me sont arrivées le 3 avril semblent avoir pour moi quelque chose de marqué. J'arrivai à Paris le 3 avril 1765 ; fus reçu dans les mousquetaires le 3 avril 1767, reçu officier dans le régiment d'Angoumois le 3 avril 1768, et reçus mon congé de mousquetaire le 3 avril, jour de ma réception dans le régiment.

A. B. X.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

L'apothéose du cadavre de Marat. — Le 13 juillet 1793, Charlotte Corday frappait d'un coup de couteau, dans sa baignoire, Marat et le tuait. Le lendemain 14, on pratiquait l'autopsie et l'embaumement, et la Convention décrétait qu'il serait fait à Marat des obsèques nationales. Hébert demande les honneurs de l'apothéose ; un sectionnaire propose que son corps soit porté à la suite du cortège du 14 juillet. La section du Théâtre français sollicite l'honneur d'enterrer provisoirement les restes de Marat sous les mêmes arbres où il instruisait les membres de la section (celle des Cordeliers).

David fut nommé l'ordonnateur de cette apothéose qui eut lieu le 16 juillet.

Nous avons trouvé dans les papiers du cabinet de M. Noël Charavay le brouillon du rapport que David adressa à ce sujet à la Convention. Il est intéressant en ce qu'il nous fait assister, dans tous leurs détails macabres, aux préparatifs du transport de ce cadavre à travers Paris surexcité.

RAPPORT DE DAVID A LA CONVENTION

Citoyens

Investi du décret que vous avez rendu hier matin, je me suis transporté hier soir à la section du Théâtre-Français accompagné de mes deux collègues, Mauri et Bintabolle. Après avoir fait part aux citoyens de cette section de mes premières idées relatives au citoyen Marat, les mêmes que je vous ai communiquées dans la matinée d'hier. Je me suis assuré par mes propres yeux de l'impossibilité de de les mettre à exécution, la putréfaction du corps s'opposait à ce que l'on puisse le porter dans la baignoire ; il a été arrêté de suite que, vu la circonstance, il serait simplement exposé à moitié ou même très peu, à découvert et porté sur un brancard, n'ayant sur lui qu'un simple drap mouillé, ce qui rendra parfaitement l'idée de la baignoire et donnera en outre la facilité d'empêcher les progrès de la putréfaction, en arrosant le corps de temps en temps.

J'ai pris congé des citoyens de la section du Théâtre-Français, après avoir arrêté avec eux que Marat serait inhumé aujourd'hui, mardi, à cinq heures, sous les arbres où il se plaisait à instruire ses concitoyens ; que la Convention nationale, les autorités constituées, la section et les sociétés populaires formeraient le cortège, que la pompe funèbre aurait le caractère

de simplicité qui convient aux funérailles d'un républicain incorruptible et mort au sein d'une honorable indigence. Je n'oublierai pas de faire sentir au peuple la perte qu'il fait dans la personne de Marat, son véritable ami. Je lui repr senterai que c'est du fond d'un souterrain, quand il vivait, qu'il lui faisait connaître ses véritables ennemis ; que, mort, il y retourne, et qu'il sache mieux profiter de la dernière et terrible leçon qu'il lui donne. Caton, Aristide, Diogène et Thimoléon, et vous tous, sages de l'antiquité, je vous ai admirés. Je n'ai jamais entendu vos louanges sans attendrissement ; depuis j'ai réfléchi, je n'ai pas vécu avec vous, pour bien vous apprécier.

J'ai connu Marat, il suffit et je me tais... la postérité lui rendra justice.

Comme on le voit, David ne mettait pas de pompe que dans ses cortèges : ses rapports n'en sont pas exempts.

L'inhumation s'accomplit selon le rite prescrit par les soins de l'artiste ; le cadavre déjà putréfié, ballottant à demi-nu, sous le drap funèbre, entre un groupe de jeunes garçons et de jeunes filles vêtues de blanc, arriva, dans le jardin même des Cordeliers — où se trouve aujourd'hui le musée Dupuytren. Il fut deposé sous les arbres, dans une tombe formée de blocs naturels de granit.

Le corps du mort resta dans ce lieu jusqu'au 21 septembre 1794, jour de sa translation solennelle — et provisoire — au Panthéon.

—

La nourrice de Louis XVI rentée par Napoléon Ier. — On parle beaucoup, ces jours-ci, des *remplaçantes* pour enfants royaux. M. Nauroy nous communique un document curieux : c'est le décret signé par Napoléon qui constitue une rente en faveur de la nourrice de Louis XVI et de la nourrice de sa fille. Ces deux pièces sont extraites des *Archives des finances*.

DÉCRET.

Palais de Saint-Cloud 2 septembre 1810.

ARTICLE PREMIER. Il est accordé à la dame veuve Mallard, nourrice de Louis XVI, une pension annuelle et viagère de douze cents fr.

ART. 2. Cette pension sera payée par semestre, à dater du 1er juillet dernier.

ART. 3. Nos ministres des finances et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret. NAPOLÉON.

DÉCRET

Palais de Saint-Cloud 2 septembre 1810.

ARTICLE PREMIER. Il est accordé à la dame veuve Laurent, nourrice de la fille de Louis XVI, une pension de douze cents francs, pour en jouir sa vie durant.

ART. 2. Ladite pension sera payée à domicile par semestre à dater du 1er juillet dernier.

ART. 3. Nos ministres finances et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret. NAPOLÉON.

PETITES NOUVELLES

—

On nous signale un magnifique tableau de Sanchez Alonzo Coello, élève de Raphaël et d'Antonio Moro. Ce tableau qui mesure environ 2 mètres de largeur sur 1m 75 de hauteur, représente saint Paul, ermite, et saint Antoine dans le désert. Selon l'indication posée au verso, il fut commandé par Philippe II, roi d'Espagne, en 1582, pour le palais de l'Escurial. Comme toutes celles de ce maître, cette toile est remarquable pour sa belle expression, son relief et son coloris.

Elle appartient à l'église de Saint-Amans-Valtoret (Tarn).

Le conseil de fabrique de la paroisse serait disposé à céder ce tableau.

*
* *

Le 30 juin, la Société Archéologique de Rambouillet avait convié ses membres au troisième *Pardon d'Anne de Bretagne*, qui a eu lieu, à Montfort-l'Amaury, sous la présidence de M. Jules Claretie. M. Charles Le Goffic a lu de fort jolis vers. Le programme de cette fête de famille comprenait un concours poétique, des visites archéologiques, des danses armoricaines, et un banquet fit le plus grand honneur aux sympathiques organisateurs, MM. le comte de Dion président et F. Lorain, secrétaire de la Société.

Petite Correspondance

—

Désormais on trouvera les *errata* dans la rubrique qui les concernent. C'est la meilleure façon de les rendre utiles. L'*intéressé* est ainsi toujours avisé d'une erreur qu'il a *intérêt* à connaître.

C. de la Benotte remercie Monsieur de Figuères de ses communications.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIV° Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 20 Juillet 1901.

N° 938 — 31, bis r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

37° Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

La Déclaration des Droits de l'homme déposée dans un monument. — Le 2 brumaire an II, la Convention décréta qu'un monument colossal serait élevé sur le terre-plein du Pont-Neuf.

Le monument devait représenter le Peuple portant, d'une main, les figures de la Liberté et de l'Egalité et appuyant l'autre sur sa massue.

L'article 17 du décret est ainsi conçu :

La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, l'acte gravé sur l'airain et la médaille du 10 août seront déposés dans la massue du Peuple.

Un modèle en plâtre fut exécuté, mais le monument ne fut pas fondu.

Qu'est devenue la *Déclaration gravée* ?

XX.

—

Pavage historique. — On a fait le relevé des inscriptions placées sur les façades des monuments et maisons de Paris destinées à rappeler le souvenir d'événements qui s'y sont accomplis ; mais on n'a jamais, je crois, dressé la liste des indices disséminés, dans le même but, dans le pavage. Par exemple, le plan du Vieux-Louvre, dans la cour du Louvre ; celui de la Bastille rue Saint-Antoine et place de la Bastille ; celui de l'enceinte de Paris, au travers de la rue de la Colombe ; les H et les N, dans les dalles du trottoir du quai, au droit du guichet du Carrousel, etc. etc., Ne pourrions-nous, à l'*Intermédiaire*, en faire le relevé ?

César Birotteau.

—

Famille Quatre-Sols de Marolles. — Les journaux ont annoncé dernièrement le mariage du vicomte Lavaurs avec Mlle Quatre-Sols de Marolles.

D'où vient ce nom de famille quelque peu singulier ?

G. F.

—

Napoléon III à Forli. — On sait que celui qui devint Napoléon III fut arrêté et enfermé dans le château ou forteresse de Forli, du temps que celui qui devint Pie IX y était évêque. Quel est le nom de l'*aumônier* de ce château, qui facilita la correspondance du futur souverain avec le dehors ?

V A.

—

Jules B*, de Saint-Quentin.** — Voici un volume de 163 pages in-8°, que je ne vois cité par aucune des bibliographies nouvelles : Guérard, Barbier, Louandre et Bourquelot, Vicaire, etc. *Recueil de chansons et poésies diverses*, par Jules B*** et Félix D***, de Saint-Quentin. Saint-Quentin, Tilloy, 1826. Le volume, vendu au profit des insurgés grecs, se divise en deux parties, précédées chacune d'une composition non signée, lithographiée par Engelmann : d'abord les chansons de Jules, puis les poésies diverses de Félix. Pour ce dernier, je n'ai pas ressenti un moment d'hésitation ; c'est Félix Davin, l'émule d'Henri Martin à ses débuts, l'auteur du *Crapaud*, le fondateur du *Guetteur* de Saint-Quentin, etc., donc son associé ;

je n'ai rien pu obtenir de précis et de formel en m'adressant à des personnes lettrées originaires du pays, y ayant conservé des relations suivies. On m'a même assuré (je ne reproduis cette assertion que sous toute réserve) que le volume serait inconnu à la bibliothèque de la ville de Saint-Quentin. Jules B*** avait chanté des couplets de sa façon à des dîners d'anciens barbistes en 1822 et 1823. Il en dédiait : « Au docteur Hamel, qui m'a sauvé la vie. — A Jumentier, célèbre compositeur de musique sacrée, résidant à Saint-Quentin. » Il ne devrait pas être si difficile de compléter cette signature. G. I.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses. — Quelque aimable héraldiste pourrait-il m'indiquer quelques-unes des devises qui démontrent le plus d'orgueil dans leur origine ou dans leur composition? Comte GEORGE.

—

Famille Charlemaigne de Bellelonde. — On désirerait savoir si cette famille a encore des représentants en Normandie et on recevrait avec reconnaissance tous renseignements généalogiques la concernant.

François de Charlemaigne, seigneur de Bellelonde, du Boulley, Boulleville, les Fauques, était Conseiller du Roi en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie et décéda avant 1770. Il était domicilié rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, à Rouen. Il avait épousé Marie-Anne-Suzanne Le Cerf de la Vieuville.

Son fils, Pierre-Joseph-Vincent de Charlemaigne, chevalier de Bellelonde, épousa à Saint-Gatien-des-Bois (arrondissement de Pont-l'Evêque, Calvados), le 10 novembre 1770, Marie-Julie de Costard (de Saint-Léger).

Deux filles naquirent de cette union :

1. — Marie-Barbe-Alexandrine de Charlemaigne de Bellelonde, née à Saint-Gatien, le 6 avril 1772.

2. — Marie-Jeanne de Charlemaigne de Bellelonde, née à Saint-Gatien, le 1er mai 1773.

On serait désireux de connaître la destinée de ces deux dernières qui, pendant la Révolution, résidaient avec leur père à Beuzeville (arrondissement de Pont-Audemer, (Eure.)

C'est, sans doute, Pierre-Joseph-Vincent de Charlemaigne de Bellelonde qui assista à l'assemblée de l'ordre de la noblesse, aux Cordeliers de Rouen, le 21 mars 1789. PAUL DAVID.

—

M. de Cangey. — Je possède un ex-libris composé, dans un cadre orné d'un écusson reposant sur un terrain fleuri, avec, au-dessous, une tablette formée par une tenture frangée, fixée sur la longueur par des clous, relevée et retenue aux deux extrémités par des nœuds. On lit sur cette tablette :

Bibliothèque
de M. DE CANGEY
Gentilhomme ordinaire de la
Chambre de M. le Comte d'Artois.

Les armes sont les suivantes :

Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à un arbre sur une terrasse de sinople, au chef de sinople, chargé de trois roses d'argent ; aux 2 et 3, d'argent, au lion de sable.

Couronne de marquis.

Supports : deux lions.

Ce M. de Cangey est-il le même que de Chastre de Cangé, petit-fils d'Imbert Chastre dont il est parlé dans la question: « Le père d'Imbert Chastre », XLIII, 1001 ?

DE C.

—

Madame Barris. — Sait-on qui était madame Barris, ou de Barris, femme du président à la cour de Cassation, en 1811 ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Famille d'Emile Zola. — L'*Intermédiaire* est plein du nom de Zola, mais aucun des articles publiés depuis vingt ans ne répond à ma curiosité. Je voudrais connaître les ascendants et les descendants de M. Emile Zola. MANUEL LÉO.

—

Auguste Cournot. — Existe-t-il un portrait de M. Auguste Cournot. (1801-1877), ancien recteur des Académies de Grenoble et de Dijon, commandeur de la Légion d'honneur ? Quelque membre de sa famille qui aurait ce portrait voudrait-il le confier à un professeur qui prépare un travail sur ce savant ? P. ET F.

Conventionnels réfugiés et morts en Belgique. — Un grand nombre de conventionnels sont dans ce cas. Ne pourrait-on en dresser la liste, avec les détails locaux qu'elle comporterait naturellement ? Je citerai déjà, au hasard de mes souvenirs, Antoine Dupin qui vécut, pendant environ 40 ans, à Charleroi, où il occupait un emploi modeste dans l'administration des contributions, mort à Marcinelle vers 1838 ; Méaulle, procureur impérial près le tribunal criminel de Gand, dont la famille fit condamner un journaliste qui l'avait qualifié de régicide (vers 1826) ; Robert, député des Ardennes, dit Robert Rhum, qui avait épousé une femme de lettres parisiennes, Mlle de Keralio ; ils moururent tous eux, lui à Jodoigne, elle à Bruxelles, dans une profonde misère ; Jacques-Alexandre Thuriot de la Rosière, qui était président de la Convention nationale le jour de la chute de Maximilien Robespierre (27 juillet 1794). Ce Thuriot avait déclaré, avant le jugement de Louis XVI, que, si la Convention ne montrait pas assez de sévérité, il irait lui-même brûler la cervelle à l'infortuné monarque. Réfugié à Liège, depuis 1815, il y est mort le 29 mai 1829, rue Table de-Pierre, en la Maison blanche, où il ne cessa de résider depuis son émigration (V. Théodore Gobert : *Les rues de Liège*, t. III, p. 553).

Ysabeau qui vécut à Liège assez longtemps, eut un duel avec le jeune Frère-Orban, plus tard chef de cabinet, et mourut à Bruxelles Il a publié en feuilleton, dans un journal belge, le récit de la révolte des Saxons contre Blücher, à Liège, le 5 mai 1815, dans laquelle le célèbre maréchal prussien faillit perdre la vie et ne dut son salut qu'à la fuite, déguisé en femme ! Beffroi (de Laon) doit être mort à Bruxelles ; le célèbre peintre L. David, idem. ; Musset, mort à Neufchâteau (Luxembourg) en 1831, âgé de 80 ans, etc. etc.

CLÉMENT LYON.

—

Nathan Sheppard. — Fort peu de temps après la guerre franco-allemande a paru un volume anglais intitulé : *Shut up in Paris*, by Nathan Sheppard. Une traduction française de cet ouvrage a été imprimée à Dijon en 1877, et, à première vue, tout cela ne paraît comporter aucun mystère. Des catalogues des livres d'occasion se repassent pourtant une anecdote assez compliquée, à laquelle M le commandant (aujourd'hui lieutenant-colonel) Pola a cru devoir faire accueil dans sa *Bibliographie*. Le véritable auteur serait M. le comte de Courtivron, qui aurait fait traduire ses impressions de siège, et la version française publiée au bout de six ans serait le véritable texte original. Or, ouvrez le catalogue de la collection Tauchnitz, vous y verrez que Nathan Sheppard n'est nullement une signature de fantaisie, que c'est le nom d'un écrivain américain, décédé en 1888. Qui éclaircira cet imbroglio ?

G. I.

—

Dictionnaire de synonymes. — Quels sont les dictionnaires de synonymes en dehors de celui de Gazier ?

A. M.

—

Auteur des « Erreurs et Préjugés ». — Pourrait-on m'aider à retrouver le nom d'un auteur qui a écrit un ouvrage sur les *Erreurs et préjugés répandus dans la Société*. Est-ce Plalgues, ou Salgues ? Il est question de lui dans une lettre écrite en 1811, mais son nom est à peu près illisible. C'est un homme, dit-on, qui traite les choses assez légèrement, mais avec tant d'érudition et d'esprit qu'on ne peut s'empêcher de l'aimer et de rire presqu'aux éclats de ce qu'il raconte. Ses meilleurs chapitres sont intitulés : Corruption ; Putréfaction; Une vertu prophétique; Astres, Astrologues.

C. DE LA BENOTTE.

—

Monasterium canonicorum elnicensium. — Quelque aimable collaborateur pourrait-il me dire où se trouve ce monastère Elnicensis. Je crois que c'est près de Béziers, mais je n'ai malheureusement pas à ma disposition le *Gallia christiana* qui pourrait me renseigner. Merci d'avance.

LN. G.

—

L'abbaye de Fives Lille. — Pourrait-on se procurer des renseignements sur l'abbaye de Fives (Lille) et notamment la liste des prieurs de cet établissement ?

L. V.

—

Le Horla. — Peut on attribuer une origine logique au mot *Horla* créé par Maupassant ?

Y.

Bessé-sur-Braye. — Quelle est l'étymologie du nom de *Bessé* ? Sa signification ? Dire qu'il signifie *Lieu bas*, n'est pas une raison. Bessé-sur-Braye, dans la Sarthe, est bien situé sur le bord de la Braye, mais n'est pas plus bas que toute autre ville dans ces conditions, et le voisinage ne produit pas de contraste assez frappant pour forcer à une telle signification.

En maintes cités anciennes, on distingue la ville haute et la ville basse, celle-ci sur le bord de l'eau ; ce contraste n'est pas apparent à Bessé-sur-Braye, et je ne le vois pas non plus en d'autres Bessés.

Si j'ajoute qu'il y a en France plus de cent villes ou villages appelés Bessé, écrits de différentes façons, ma demande s'étend à un tel point que la réponse ne peut être que fort intéressante. Je la recevrai de l'*Intermédiaire* avec reconnaissance.

Dire : Bessé ou *lieu bas* me paraît enfantin, l'origine du nom doit être ailleurs.

Ch. Trillon de la Bigottière.

—

Prononciation du mot fléau au XVIIe siècle ? Prononçait-on fléau ou *flo* ? Ou comment expliquer le vers suivant de l'*Impromptu de l'hostel de Condé* :

..... De qui ? belle demande !
De Molière, morbleu, de Molière, de luy.
De luy, de cet autheur burlesque d'aujourd'huy
De ce daubeur de mœurs, qui sans aucun scrupule,
Fait un portrait naïf de chaque ridicule ;
De ce *fleau* des cocus, de ce bouffon du temps,
De ce héros de farce acharné sur les gens, . .

Il est certain que si l'on prononce *flé-au* le vers sonne faux.

H. Lyonnet.

—

Le mot crinoline. — A quelle époque le mot crinoline a-t-il été inventé ? On sait seulement qu'il dérive du mot crin et qu'il signifiait autre chose que les amples jupes cerclées d'acier du dernier empire.

Dr B.

—

Borie ne serait-ce pas métairie ? — Je trouve, en 1454, dans un confin d'héritage, le mot de *borie*, qui me paraît vouloir dire *métairie*. Qu'appelait-on *borie* jadis ?

Ambroise Tardieu.

—

Un portrait de Philippe Pot. — Connaîtrait-on, dans quelque musée de France ou de Belgique, ou dans une collection particulière, un portrait de Philippe Pot seigneur de La Roche, sénéchal de Bourgogne, et qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de la Bourgogne et de la France au XVe siècle ? On sait que son tombeau, l'une des plus belles pièces de l'art gothique bourguignon, est aujourd'hui au Louvre. Les châteaux qu'il a fait construire témoignent d'un goût artistique supérieur. Nul doute que son portrait, s'il existe, ne soit une belle œuvre. Mais existe-t-il ?

L. H.

—

E. F. aquarelliste. — Je possède deux aquarelles — vues du pont de Moret (Seine-et-Marne), avant sa reconstruction signées : l'une « E. F. » et l'autre « E. F. 1829 ».

Quel en est l'auteur ? Je désirerais être documenté sur lui.

Robert Géral.

—

Qu'est devenu un fusil célèbre ? — Quelque lecteur peut-il fournir des renseignements sur un fusil exposé en 1855 par Claudin armurier, aujourd'hui disparu ? Ce fusil, véritable objet d'art et très remarqué à cette époque, est signalé dans *Larousse* (tome I, page 672). Qu'est-il devenu ? En quelles mains peut-il être passé ?

G. Gondinet.

—

Francs et florins. — Je vois dans un vulgaire guide en Hollande, que le florin vaut aujourd'hui 2 fr. 10 cent. Pourrait-on me donner le rapport qui a existé entre le florin et le franc, à diverses époques, après la Révolution par exemple, à l'origine de l'établissement de notre système décimal, et sous le premier Empire jusqu'à la Restauration.

C. de la Benotte.

—

Médailliers. — Quel est le meilleur moyen de classer *matériellement* une petite collection de monnaies et médailles ?

—

Gravure armoriée. — Je possède une gravure (acier) ayant 23×15, de la fin du XVIIe siècle. Entre deux colonnes navigue un navire entouré de dauphins. Sur un premier cartouche inférieur : *Multi pertransibunt et augebitur scientia* ; puis sur un autre plus bas : *Moniti meliora*. Dans le ciel, entre les parties supérieures des colonnes, il y a

comme armoiries : *Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules, au chef d'argent, chargé de 2 étoiles de sable ; aux 2 et 3, fascé d'or, et d'azur, de 6 pièces, à la bande de gueules ; au croissant d'argent, en cœur sur la partition de l'écu*. Supports : deux guerriers romains. Timbre : casque de profil avec un sanglier herminé et chargé d'un croissant posé sur son bourrelet argent et azur. Devise : *Mediocria firma*. Qu'est-ce que tout cela signifie ? LA COUSSIÈRE.

—

Un buste du XIVe siècle. — J'ai découvert et acquis, récemment, à Clermont-Ferrand, un bien curieux buste représentant un chevalier couvert du capuchon de mailles. Il me parait rare et intéressant. Le capuchon de mailles et le buste sont en lave de Volvic (Puy-de-Dôme). On voit, à ce buste, bien conservé, une partie de l'armure. Il me paraît de la 1re moitié du XIVe siècle ; et comme il vient d'Aigueperse (Puy-de-Dôme) où se trouvait le château célèbre de Monpensier, j'ai lieu de croire qu'il a fait partie d'une statue de quelque monument funéraire, brisée en 1793.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est la figure en marbre blanc, placée dans la lave. Connaît-on des statues en pierre avec figures en marbre ? Ce buste bien traité, à figure caractéristique, me paraît un travail français. Je crois qu'il représente Jean II, comte de Dreux, seigneur de Montpensier, mort en 1309 ou bien son fils Jean III, mort en 1331, également seigneur de Montpensier. Quoi qu'il en soit, il est rare sûrement et intéresse les curieux. AMBROISE TARDIEU.

—

L'ingénieur-opticien Levasseur. — Je possède une lunette, du modèle de celles que les artistes ont l'habitude de placer dans la main de Napoléon, et des circonstances particulières permettent de penser que cette lunette a été prise dans les bagages de l'empereur, abandonnés en rade de l'île d'Aix, lors de l'embarquement sur le *Bellérophon*. Sur le tube se trouve gravée l'indication suivante :

« Levasseur, ingénieur-opticien, quai de l'Horloge, n° 57, à Paris ».

Pour vérifier l'origine de cette lunette, évidemment contemporaine de l'empire, il semble qu'il suffirait simplement de rechercher la maison qui a pris la suite des affaires de Levasseur ; mais il y a là une difficulté assez sérieuse : l'ingénieur-opticien donne son adresse au n° 57 du quai de l'Horloge ; or, sur le quai de l'Horloge, le numérotage ne dépasse pas 45, et ce n° 45 est inscrit sur une maison ancienne, antérieure à la Révolution puisqu'elle porte une plaque indiquant que c'est là qu'a été élevée Mme Roland.

Un lecteur de l'*Intermédiaire*, familier du Vieux-Paris, pourrait-il m'aider à trouver l'explication de ce n° 57, et la trace de l'ingénieur-opticien Levasseur ? SILVESTRE.

—

Un sourd-muet, témoin d'un acte de l'état-civil. — J'ai rencontré, dans un registre de catholicité de la paroisse Saint-Nicaise, d'Arras, l'acte ci-après :

L'an 1782, le 9 juin, est décédé sur cette paroi se, administré des sacremens Jean-Charles Theret, âgé de 86 ans, ancien maître cuisinier, veuf de Marie-Thérèse Flamant. Il a été inhumé le 10, dans notre cimetière, après son service solennel, en présence de Charles-Elie Théret, son fils, qui, par signe, a déclaré ne savoir écrire, et de Charles Lourdel, maître boulanger, qui a signé avec nous, curé. — Lourdel, Canlers, curé.

Le curé a écrit en marge :

Nota : Charles-Elie Theret est sourd et muet de naissance.

Connaît-on d'autres actes de ce genre ? V. A.

—

Inceste suivi de mariage. — Y a-t-il, dans le siècle dernier ou dans l'histoire de France, des cas où en des circonstances exceptionnellement graves, (inceste suivi de la naissance d'un ou plusieurs enfants), le chef du gouvernement français ait autorisé le mariage d'un frère avec sa sœur, malgré les articles du Code qui s'y opposent ? (On sait qu'il y a des dispenses pour la tante et le neveu, beau-frère et belle-sœur, etc.) NEMO.

—

Lichy de Lichy. — Je serais bien aise de savoir ce qu'il faut penser du quatrain (?) suivant, relevé dans l'*Etat présent*, de Bachelin-Deflorenne (trop souvent sujet à caution), édition de 1884 :

De Lichy de Lichy,
Aussi noble que Henry,
Aussi brave que luy,
C'est le roy qui l'a dit.
HENRY.

VERBA.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les papiers de Mme de Pompadour (XLII ; XLIII ; XLIV, 28). — La Russie est loin, on ferait bien de commencer par aller à l'Opéra-Comique.

Le duc de Choiseul mourut en laissant un chiffre respectable de millions de dettes, et son titre de duc et pair. Sa veuve accepta les dettes pour sa part, et vivant avec une extrême parcimonie, jusqu'au jour où elle alla rejoindre dans la fosse commune ses élégantes contemporaines, elle parvint à combler à peu près le déficit.

L'ainée des nièces du ministre, dame Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville, fille du maréchal, hérita du duché, de la pairie et de la loge à l'Opéra-Comique construit sur les terrains de l'hôtel de Choiseul et les porta à son mari Claude-Antoine-Cleradius-Gabriel de Choiseul-Daillecourt mort en 1838, qui avait obtenu de faire substituer son gendre le marquis, depuis duc de Marmier, à tous ses titres.

La duchesse Marie-Stéphanie avait une sœur, la princesse Joseph de Monaco, décapitée pendant la Terreur, laissant deux filles mariées depuis aux marquis de la Tour-du-Pin et de Louvois. C'est la branche des Choiseul-Gouffier qui, sans cesser de rester française, s'est établie en Russie. Elle est représentée entre autres, par Mme la vicomtesse Alice de Janzé, Mme la vicomtesse Oscar de Poli, mais comme elle n'était pas appelée à la succession du célèbre ministre, je crois qu'il faut s'informer à l'Opéra-Comique, des noms des titulaires actuels de la fameuse loge Choiseul ; ce sont les seuls héritiers dont le principal, monsieur le duc de Marmier, serait peut-être à même de donner les renseignements demandés ou tout au moins de mettre sur les traces, son notaire ayant dû conserver dans son étude, tous les actes de partage, les droits de l'épicier du coin restant réservés.

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

L'acte d'abdication de Louis-Philippe (XLIII). — L'acte d'abdication du roi Louis-Philippe est tout simplement aux Archives nationales. Il est placé dans le carton 21, qui se trouve dans « l'Armoire de fer » exécutée en 1791, et qui fonctionne toujours avec le même luxe de serrures.

Le texte est bien celui qui a été publié dans l'*Intermédiaire*, et que l'on trouve en fac-simile dans l'*Autographe*.

Comment concilier la présence de cette pièce aux Archives et les légendes qui courent sur ses extraordinaires pérégrinations ? C'est ce que nous allons dire.

Ce fut seulement après la guerre que les Archives entrèrent en possession de l'acte d'abdication, ainsi qu'en fait foi cette note manuscrite tracée sur la chemise qui le recouvre :

ACTE D'ABDICATION *du roi Louis-Philippe Ier, 24 février 1848.*

Le dépôt de cette pièce offerte aux Archives nationales, par M. Martin Paschoud, pasteur de l'Eglise réformée de Paris, a été autorisé par lettre du ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, en date du 25 septembre 1872.

La lettre qui l'autorise est ainsi conçue :

Paris, le 25 septembre 1872.

Monsieur le Directeur,

Je vous autorise à recevoir des mains de M. Martin (Paschoud), pasteur de l'Eglise réformée de Paris, un document d'une haute importance historique, dont il se trouve détenteur par suite de circonstances qu'il a pu déjà vous faire connaître, et dont la place est aux Archives nationales. Il s'agit de l'acte authentique d'abdication du roi Louis-Philippe. M. Martin m'a exprimé le désir d'en faire le dépôt aux Archives.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. JULES SIMON.

En effet, M. Martin Paschoud avait raconté à M. Alfred Maury, directeur général des Archives, qui avait consigné son recit, les singulières aventures de cette pièce historique. Ce récit fait l'objet d'une notice qu'on a jointe au document. On nous saura gré d'en donner le texte ; il est très certainement inédit.

—

NOTE DE M. ALFRED MAURY.

La pièce originale contenant l'abdication du roi Louis-Philippe fut confiée, presque immédiatement après quelle eut été écrite, au géné-

ral Lamoricière, qui sortit des Tuileries l'ayant à la main, avec l'intention de la porter à l'Hôtel-de-Ville. En traversant la place du Palais-Royal, il agita ce papier dont il proclamait le contenu, invitant le rassemblement, formé alors sur cette place à se disperser. L'un de ceux qui étaient à la tête de l'émeute, Charles Lagrange, depuis, représentant à l'Assemblée Constituante de 1848, s'élança à la tête du cheval du général, arracha l'acte d'abdication de ses mains et, aux cris de « Vive la République ! » poussa la foule à pénétrer dans les Tuileries. Peu d'instants après cette invasion, le roi Louis-Philippe prenait la fuite. Charles Lagrange conserva la pièce dont il s'était emparé, mais la regardant comme propriété de la famille d'Orléans, il se proposa, à la première occasion, de la lui faire parvenir. Les événements du 2 décembre 1851 amenèrent l'exil de Charles Lagrange sans qu'il eût pu mettre son projet à exécution. Par ses dernières volontés, il chargea M. le pasteur Martin Paschoud qu'il avait jadis connu à Lyon, et dans lequel il mettait toute sa confiance, de transmettre à la famille du roi Louis-Philippe la pièce restée entre ses mains.

M. Martin Paschoud, une fois en possession de l'acte d'abdication de Louis-Philippe, après la mort de Lagrange, s'enquit près du comte de Paris, des intentions de la famille d'Orléans à l'égard de cette pièce. Le prince lui ayant affirmé que ni lui, ni les siens n'entendaient la réclamer, et qu'il la regardait comme appartenant à l'Etat, M. Martin Paschoud la présenta à M. Jules Simon. Après en avoir fait constater l'authenticité par M. Charles de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, et en présence duquel le roi Louis-Philippe avait écrit son abdication, le ministre de l'Instruction publique décide que la pièce sera déposée aux Archives nationales, et M. Martin Paschoud l'a remise entre les mains du directeur général, le 26 septembre 1872, avec la lettre de M. Jules Simon autorisant l'établissement à en accepter le dépôt.

ALFRED MAURY.

Faut-il rappeler le texte de cet acte d'abdication ?

J'abdique cette couronne que la voix nationale m'avait appellée (sic) *à porter, en faveur de mon petit fils le comte de Paris. Puisse t'il reussir dans la grande tâche qui lui écheoit aujourd'hui* LOUIS PHILLIPPE.

24 Févr 1848

Cet acte d'abdication est écrit sur une double feuille de papier de Hollande grand format, d'une écriture large et ferme. Le trouble du roi ne se décèle que dans la double faute d'orthographe du mot « appellée », mais il est visible que l'accord du participe lui a été suggéré par un mot qu'il fut dans l'intention d'écrire tout d'abord, probablement le mot « donnée » On voit un *d* commencé sous l'*a* du mot « appellée ».

On a prétendu que cette pièce avait été placée au bout d'une baïonnette et ainsi promenée à travers les rues : c'est une légende. La lettre est crasseuse : on voit que des mains en sueur l'ont violemment saisie : elle a été pliée en quatre et pressée dans des poches, où elle séjourna, mais elle ne porte pas de trace d'une déchirure par une baïonnette.

Tout le monde parlait de cet acte d'abdication et personne ne savait dire où il était. Voilà qui nous fixe à la fois, je pense, et sur son histoire et sur son dernier et définitif dépôt.

Je dois à l'obligeance de M. Henri de Curzon des archives, qui m'a guidé dans ces recherches, de très vifs remerciements. M.

*
* *

J'ai pour ami très intime un écrivain de distinction, auteur de nombreux romans, dont plusieurs ont paru avec succès dans le feuilleton du *Figaro*.

Voici le récit fort curieux qu'il m'a fait il y a quarante ans, et qu'il a eu occasion de renouveler deux ou trois fois en ma présence :

C'est à moi qu'a été remis, le 24 février, l'abdication du roi Louis-Philippe : elle était écrite sur une feuille de papier écolier de grand format et se composait de quinze à vingt lignes absorbant les trois quarts de la page. Donc, la version qu'en donne l'*Intermédiaire*, d'après le fac-simile de l'*Autographe*, est incomplète. (1) Quant aux deux fautes d'orthographe signalées, j'affirme qu'il n'y en avait qu'une.

La Notice qui accompagnait l'abdication dans l'*Autographe* est un tissu d'erreurs. Les *insurgés* qui, sur la place du Palais Royal, attaquaient le poste du Château d'eau, n'étaient pas commandés par Lagrange, et il n'existait là aucune barricade ; et même, Lagrange se tenait prudemment dans une des petites rues adjacentes, courbant le dos, se faisant tout petit, s'abritant derrière les maisons comme pour se protéger contre des balles qui, en réalité, ne pouvaient l'atteindre. C'est là que Lagrange s'empara par violence de l'acte d'abdication que je tenais à la main, et s'enfuit ensuite

(1) On a vu le contraire (N. de la R).

comme un voleur, dans la direction de la rue Saint-Honoré.

Parmi les officiers généraux qui se tenaient rue de Rohan à la tête des troupes fort nombreuses sur la place du Carrousel, et rue Saint-Honoré, essayant d'arriver jusqu'à la place du Palais-Royal, se trouvaient les généraux Gourgaud et Magnan, en uniforme, le général Lamoricière et le maréchal Gérard, en bourgeois, tous les deux à cheval, le maréchal une branche de rameau vert à la main.

La version qui prête à Lamoricière les paroles suivantes : « Cessez le feu ! Voici l'abdication du roi », est complètement fausse. Jamais Lamoricière n'a été porteur de l'abdication. Quant à ce qu'aurait dit Lagrange, c'est de la pure fantaisie.

L'ordre de faire cesser le feu n'a pu être apporté par Lamoricière en même temps que l'abdication du roi, car cet ordre est bien antérieur à l'abdication. En voici la preuve par la copie d'un acte officiel :

Le Roi, usant de sa prérogative constitutionnelle, a chargé MM. Thiers et O. Barrot de former un cabinet.

Sa Majesté a confié au maréchal duc d'Isly le commandement en chef des gardes nationales et de toutes les troupes de ligne.

Paris, le 24 février 1848.

Et plus bas :

Je donne ordre de cesser le feu partout, et la garde nationale va faire la police.

LE MARÉCHAL DUC D'ISLY.

On a confondu et l'on confond encore les premiers combattants de la place du Palais-Royal qui, immédiatement après le départ de la famille royale, prirent possession des Tuileries, et ceux qui, dans l'après-midi, s'y installèrent violemment ; les premiers se contentèrent de traverser les appartements du palais, de faire une pause dans la salle du trône et de sortir par l'escalier du bord de l'eau.

Les faits de cette époque, pas trop lointaine cependant, ont donné naissance à toutes sortes de fausses versions. Ainsi, on a affirmé et écrit que le coup de pistolet tiré le 23, au soir, boulevard des Capucines, était le fait de Lagrange. C'est une erreur. Le coup de pistolet avait été tiré par un étudiant arrêté la veille et enfermé au poste du boulevard Bonne-Nouvelle.

Délivré par deux de ses amis, il avait regagné le Quartier-Latin et le soir, escorté de nombreux étudiants, il avait fait, en face du Ministère des Affaires Etrangères, la démonstration que l'on connaît et d'où est sortie la République de 48.

Voilà la vérité et rien que la vérité.

Ainsi a parlé mon ami et, comme, Dieu merci, il est encore de ce monde, il est prêt à confirmer de vive voix le récit que je viens de vous faire.

PHILIBERT AUDEBRAND.

* * *

L'acte d'abdication de Louis-Philippe alla se perdre entre les mains de mon mari. Il lui fut enlevé par une personne dont j'ai oublié le nom, peut-être Lagrange. A. R.

—

Le blason de la ville de Paris, décorée (XLII ; XLIII). — Puisque l'*Intermédiaire* a cité l'arrêté du Préfet de la Seine fixant les nouvelles armes de la ville de Paris, on peut mettre en parallèle le décret qui vient de paraître à l'*Officiel* du 1er juillet, concernant celles de la ville de Dijon :

Le président de la République française :

Vu le décret du 18 mai 1899 qui a autorisé la ville de Dijon à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur ;

Vu la requête présentée au nom de M. le maire de Dijon, par M. Renaux, référendaire au sceau de France, à l'effet d'obtenir le règlement des armoiries de cette ville ;

Vu l'avis du conseil du sceau des titres en date du 11 mars 1809, relatif au règlement des armoiries des villes et le décret du 17 mai suivant ;

Vu l'avis émis par le conseil d'administration du ministère de la justice, dans sa séance du 12 juin 1901 ;

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète :

Article premier. — Les armoiries de la ville de Dijon sont réglées ainsi qu'il suit :

« De gueules à un chef mi-partie : au premier d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une « bordure componée d'argent et de gueules, et « au deuxième bandé d'or et d'azur à six pièces « à la bordure de guèules *auxquelles* est sus- « pendue par un fermail d'or l'étoile de la « Légion d'honneur ; l'écu surmonté d'une « couronne murale d'or à sept créneaux ».

Art. 2. — Remise est faite à la ville de Dijon de la totalité des droits de sceau attachés à la modification de ses armoiries.

Et d'abord pourquoi cette différence de traitement ? Pourquoi les armes de Paris sont-elles fixées par un simple arrêté préfectoral, tandis que celles de Dijon le sont par décret présidentiel ?

La Préfecture de la Seine a cru bon, en dehors de toutes les règles héraldiques, de reléguer parmi les ornements extérieurs de l'écu, la concession honorable faite à la ville de Paris, tandis qu'elle devait être en bonne place dans l'écu même. Je m'associe aux critiques si jus-

tes formulées par Cz, et je pense qu'il est encore temps de revenir sur une décision un peu hâtive. On pourra objecter que l'écu de la ville de Paris s'y prêtait mal, c'est une erreur ; l'opinion des héraldistes pouvait différer sur le meilleur emplacement à donner à la croix de la Légion d'honneur, mais aucun n'eût hésité.

Dijon est mieux partagée, l'étoile d'honneur est dans le champ ; mais ce qu'il faut plaindre, c'est ce jargon administratif sous prétexte de blasonnement. Je défie bien un peintre héraldiste, qui n'aurait jamais vu les armes de Dijon, de les peindre d'après le texte du décret.

A quoi peut bien se rapporter le mot *auxquelles* que j'ai mis avec intention en italique ? On finit par deviner que c'est aux bordures de chacune des parties du chef. Il eût été si simple de blasonner :

De gueules, à l'étoile de la Légion d'honneur au naturel, suspendue à un fermail d'or, mouvant d'un chef parti : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or et à la bordure componée d'argent et de gueules (Bourgogne moderne), *au 2, bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules* (Bourgogne ancienne).

Cela prouve que, même en haut lieu, l'art du blason a été désappris ; mais si, à défaut d'armes à octroyer à des particuliers, il en reste à créer ou à modifier pour les villes, — et l'élan est général en ce moment, — le Conseil du Sceau devrait bien s'éclairer des lumières d'un Conseil héraldique.

Enfin, on remarquera que l'écu de la ville de Dijon a été gratifié d'une couronne murale à sept tours, j'en suis fier pour mon pays natal ; tandis que celui de la ville de Paris n'a reçu qu'une couronne murale à quatre tours, j'en suis navré pour mon pays d'adoption.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Armoiries de Préfontaine (XLIV, 3). — Il n'y a pas de doute : ces armes sont celles de Guiscard, accolées de Fitte. En voici la description :

Guiscard de la Coste, en Quercy, porte : *d'argent, à la bande de gueules.*

Fitte, seigneur de Soucy et de Préfontaine, d'après l'Armorial en planches de Chevillard (Ile-de-France), porte : *Fascé contre-fascé d'azur, et de sable, de quatre pièces, chaque pièce d'azur, chargée d'une branche d'olivier d'or, posée en fasce, le pied à dextre.*

Dans ces dernières armes, il n'est pas question du chef à trois trèfles ; ceux-ci constituent peut-être le blason des Prez qui m'est inconnu et probablement venu dans la famille de Fitte par alliance, en même temps que la seigneurie de Préfontaine. Des recherches locales pourront sans doute éclaircir ce point.

Une famille Preys, en Tournaisis, portait : *d'azur, à trois trèfles d'or.*

P. LE J.

—

Armoiries à identifier : d'argent à trois jumelles de gueules (XLIII). — La réponse de notre érudit confrère Henri M. me parait être la bonne. Il s'agit d'un ex-libris collé sur le plat intérieur de la reliure très ancienne de l'ouvrage intitulé : *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners, seigneurs de la Chasteigneraye de la Rochepozay*, par André Duchesne, géographe du roy, Paris, Sébastien Cramoisy MDCXXXIV, qui est entre les mains d'un descendant de cette maison. Si nos confrères amateurs *d'ex-libris*, le désiraient, on pourrait leur adresser un calque sur papier pelure, ainsi que celui d'un autre qui l'avoisine ; écu ovale en cartouche du XVIII[e] siècle : *vairé d'argent et d'azur, chargé de 3 pals de gueules, couronne de marquis.* Cartouche très élégant entouré de fleurs et portant au bas le nom de Anne Thérèse PH. D'YVE. — Cette dame est-elle connue des amateurs *d'ex-libris* ? Qu'en pense notre honorable confrère Wigg ? Vte DE CH.

—

Italia farà da sè (XLIII). — L'auteur de ce mot célèbre, le plus souvent si mal interprété en France, est le roi Charles-Albert lui-même, le roi martyr, le glorieux vaincu de Novarre. Ce mot a dû être prononcé à une date peu éloignée du 7 mai 1846, comme on peut en juger d'après le passage suivant, emprunté au beau livre du marquis Costa de Beauregard : *Les dernières années du Roi Charles Albert* (Paris, Plon. 1890. in-8°, p. 14), et d'après une note documentaire, p. 557 :

..... Charles-Albert, il faut l'avouer, ne s'étonna pas moins que M. Metternich de

l'effet produit par ces malencontreuses mesures [Droits fiscaux prohibitifs de l'entrée des vins piémontais en Lombardie, al rs autrichienne]. Mais les regretta-t-il ? .. On pourrait en douter, car lorsque le comte La Margherita essaya d'accommoder les choses, il se heurta à un extraordinaire raidissement du Roi. Un mot aussi significatif que celui que naguère le prince avait dit à Azeglio, venait révéler d'ailleurs toute une situation nouvelle.

Pendant un conseil des ministres, quelqu'un s'était risqué à demander ce qu'il adviendrait du Piémont, si l'attitude prise amenait une rupture finale avec l'Autriche.

Eh bien ? répondit sèchement le Roi, si nous perdons l'Autriche, nous gagnerons l'Italie, et l'Italie devenue grande, agira seule (*Italia farà da sè* !).

Les mots ont leurs fortunes, grandes, glorieuses, ou misérables. Au delà des Alpes surtout, ils meuvent au point que leur écho touche à l'hyperbole.

Bientôt on voulut saluer du titre de Roi d'Italie, celui qui avait prononcé le mot : *Italia farà dà sè*.

Une immense manifestation fut resolue. La revue, que le Roi allait passer le 7 mai, devait fournir le prétexte d'une ovation telle que jamais Turin n'en aurait vu de semblable.

Mais se prêter à l'enthousiasme de son peuple, c'était, pour le Roi, couper derrière lui tous les ponts, car le comte Buol avait aussitôt déclaré qu'il verrait dans la manifestation une injure directe à son gouvernement. Le Maréchal de La Tour, le comte La Margheritasuppliaient le Roi, prèt à monter à cheval, d se dérober à l'enthousiasme populaire tandes que Villa-Marina faisait au sentiment chevaleresque de son maître un suprême appel en faveur de l'Italie.

Ah ! terrible fut, pour Charles-Albert, à cette heure, l'alternative de se montrer téméraire ou pusillanime. Mais incapable encore de jeter le gant à l'Autriche, il se résigna a être mal jugé.

Que l'on dise ce que l'on veut sur moi, écrivait-il le jour même à Villa-Marina, en lui annonçant qu'il avait décommandé la revue, j'ai cru devoir faire ce sacrifice à la tranquillité et au bien du pays. Quand le temps sera venu, au lieu de cris, qu'ils [les enthousiastes] viennent alors verser leur sang avec le mien pour la patrie.

. . . .

Le Roi se recueillait, comme s'il eût attendu pour déchirer, lui aussi, son nuage, l'astre nouveau qui allait luire sur l'Italie.

Voir sur le sujet les ouvrages suivants :

V. Bersezio : *Il regno di Vittorio-Emanuele II. Trent'anni di vita italiana.* (Turin, 1878-1890, 5 vol. in-8, tome II, p. 32).

N. Bianchi : *Scritti e Lettere di Carlo-Alberto. Indicazione documentate.* (Turin, 1879, in-8, p. 44).

L Cappelletti : *Storia di Carlo-Alberto e del suo regno.* (1891 in-8 1879.)

L. Cibrario : *La vie et la mort du Roi Charles-Albert, initiateur et martyr de l'Indépendance italienne*, (traduction Charles de La Varenne, Paris, Dentu, 1862, in-12, p. 30).

Ch. de Mazade : *L'Italie moderne, Récits des guerres et des Révolutions italiennes.* (Paris, M. Lévy, 1860, in-12, p. 164).

SABAUDUS.

—

Titres honorifiques espagnols (XLIII). — Il est assez difficile aujourd'hui de délimiter exactement, l'usage n'étant plus toujours parfaitement d'accord avec l'étiquette.

Usted est le mot courant correspondant au *Vous* français : seuls les serviteurs, diraient *Vuestra merced*. De même pour *Usia*, abréviation de *Vuestra Senoria* qui n'indique qu'une supériorité sociale ou un excès de politesse.

Dans le langage officiel, *Vuesencia* est l'abrégé de *Vuestra Excelencia* qui s'emploie avec tous les personnages revêtus de hautes fonctions ou distinctions, ministres, évêques, plénipotentiaires, etc., *Excelentissimo Senor* (superlatif) indique un degré de plus et s'adresse aux capitaines généraux, ambassadeurs, grand-croix, archevêques, etc.

A qui est attribué *Ilustrisimo Senor?* J'avoue ne pas m'en souvenir et n'être pas bien certain qu'il figure au Protocole.

En invoquant Dieu et en s'adressant au Roi, on dit *Senor*, puis *Sû* ou *Vuestra Majestad*.

Je regrette de n'avoir à offrir, comme réponse à la question, que ces souvenirs très incomplets. LE CORDIER.

—

Prévots des marchands (XLIII).— On trouve à Florence, dès 1082, des *consuls* ou prévôts des marchands, et peut-être y en avait-il avant.

Deux siècles après, ils ont eu le gouvernement de la cité par délégation aux Prieurs. GERSPACH.

Les Gruel de la Frette (XLIII). —Il y a plusieurs familles Gruel, mais on trouvera sûrement dans la collection Lancelot, manuscrit 50, ainsi que dans l'ouvrage imprimé de Potier de Courcy, t. IX, des généalogies de la famille Gruel de la Frette.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Famille Certain (XL ; XLI ; XLII). — Il existe aussi une branche de Certain de Lamechaussée, dont une fille, Céline, mariée à Gustave de Calmels d'Artensac, d'une famille de magistrats, au château de Thégra (Lot). A. S.

—

Personnel des finances (XLIII). (XLIV, 24. — Haudry de Janvry est né le 27octobre 1810, il est décédé le 4 juillet 1887.

Ce n'est pas en 1851, mais en 1861, qu'il est devenu directeur général des contributions directes ; il avait été secrétaire général du ministère des finances, et conseiller d'Etat depuis 1864, jusqu'au 4 septembre 1870, date à laquelle il a donné sa démission. C. DE J.

—

Le président de Laâge (XLIII). — La note que j'ai donnée sur le président de Laâge provient du livre de M. Communay, intitulé « *Le Parlement de Bordeaux — Notes biographiques sur ses principaux officiers* (Bordeaux 1886). Pour ce qui a trait à ses obsèques, Communay se reporte ensuite à la *Chronique Bourdeloise*, par de Lurbe, où je lis, à la page 31 (édition de 1572) « 1555, François de Laage, premier président de la dite cour, estant décédé est enterré publiquement *en habit de cordelier*, assistant la dite cour en corps ».

C'était alors la mode d'être inhumé en costume de religieux (Voir *Essais historiques*, par Sainte Foy, t. I. p. 3).

PIERRE MELLER.

—

La famille huguenote de Boissevain (XLIII). — La famille Boissevain d'Amsterdam a peut-être une communauté d'origine avec une famille à peu près semblable qui habitait Bordeaux au XVIIIe siècle, mais dont je n'ai jamais vu le nom orthographié « Boissevain » quoique les frères Haag et Bordier lui attribuent cette orthographe depuis 1702-1705 La famille qui habitait Bordeaux était protestante et originaire de Prigonrieux, près Bergerac ; elle occupait une situation très modeste, parmi les artisans.

I. Jean Bouissavi (*sic*) eut de Marthe Chauton, entre autres enfants :

II. Pierre Bouissavi, menuisier, marié 1° à Bordeaux, le 21 juin 1777, avec Marie Descons, il signe « Pierre Bouissavi ». (*Reg. protest. N° 811*. acte 482). — 2° à Bordeaux le 15 septembre 1783, avec Marguerite Bonhoure ; il signe « Bouissavain epout » (*D° N° 814 acte* 52). Du premier lit : 1° Pierre, né à Bordeaux le 15 janvier 1779 ; le père signe « Bouissavy » (*D° N° 811 acte 524*) — 2° Autre Pierre, né à Bordeaux, le 28 février 1780 ; le père signe « Pierre Bouissavy » (*D° N° 811 acte 550*) — Du second lit : 3° et 4° autre Pierre, et Jacob, nés à Bordeaux le 26 août 1784 ; le père signe « Bouissevain » (*D° N° 814 actes 84 et 85*) — 5° Mari , née à Bordeaux le 30 décembre 1787 ; le père signe « Bouissavain » (*D° acte 198*). PIERRE MELLER.

—

Recherches sur Lafosse (XLIII ; XLIV, 23). — Dans l'ouvrage du P. Lelong (page 187) nous trouvons l'extrait suivant : « Fosse (Antoine la), poète né à Paris vers 1658, fils d'un orfèvre et frère du peintre, mort à Paris le 2 novembre 1708 ». Quelqu'un pourrait-il nous indiquer où se trouve le portrait de Lafosse qui était le neveu et non pas le frère du peintre, comme le dit le P. Lelong. L'ouvrage du P. Lelong porte ce titre :

Table générale du recueil de titres concernant l'Histoire de France, tirés tant des anciens manuscrits que des mémoires généraux et pièces fugitives du temps, par M. Gaspard Moyse de Fontarrieu, conseiller d'Etat ordinaire. Table par le P. Lelong.

—

Détourbet ou Destourbet (XLIII). —Nicolas-Joseph Détourbet, chevalier de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil général de la Côte-d'Or, ancien Président du Comité central d'agriculture, est décédé le 7 janvier 1889, à l'âge de 87 ans, au château de Vantoux. Il laissait une veuve, née Victorine-Joseph Rémond ; un fils, M. Edmond Détourbet, ancien avocat-général, avocat, et une fille Marie-Victorine-Adèle, qui épousa, le 5

avril 1868. M. René Bérenger, avocat général à Lyon, aujourd'hui sénateur.

DUCLOS DES ERABLES.

* * *

Une amie de ma famille, madame veuve Dalleux, née Nathalie Detourbet, est décédée à Paris, XVIIe arrondissement, le 12 avril 1900. Cette famille est originaire de la Haute-Marne et a ensuite habité Compiègne ; elle s'est apparentée aux familles Le Duc de Chantereine et Esmangart de Bournonville. Voir Mazas et Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 610. Madame veuve Delleux a laissé un frère, Léo Detourbet, et une fille, mariée à Edmond Lassale.

TH. COURTAUX.

* * *

Ce nom est actuellement porté par une très honorable famille de Bourgogne, alliée à celle de M. le sénateur Bérenger. Madame Detourbet habite le château de Vantoux, près de Dijon. Son fils, M. Edmond Détourbet, ancien avocat général, est depuis peu fixé à Paris, 31, rue de Tournon. Son petit-fils, M. Robert Détourbet, est attaché à l'ambassade de France à Rome.

L. H.

* * *

On connaît dans les lettres, Régnier Destourbet, né à Langres en 1804, mort en 1831 ou 32, à 27 ans, après avoir fait représenter, avec succès, différentes pièces sur les théâtres parisiens. L'*Intermédiaire* s'est longuement occupé de lui, XXVIII, 696 et XXIX, 196, 354. (T. G. 759).

J. C. WIGG.

* * *

Sur le littérateur Hippolyte Régnier d'Estourbet, né à Langres en 1804 et mort à Paris le 25 septembre 1832, Voy. la *Biographie Universelle*, *La France littéraire* t. VII, p. 506, et la *Littérature française contemporaine*, t. VI, p. 145.

GUSTAVE FUSTIER.

Le général du Martray (XLIII). — *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* — Désireux d'être renseigné sur l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Maximes, conseils et instructions sur l'art de la guerre*, qu'une note d'un catalogue de librairie donne comme ayant été attribué depuis longtemps au maréchal Bugeaud, mais qui serait véritablement du général du Martray, j'ai demandé des renseignements sur ce général, dont je suis presque certain d'avoir vu le nom quelque part, et j'ai ajouté qu'il ne pouvait être le même que M. le général Bonneau du Martray, auteur de différents ouvrages que j'ai cités, qui n'avait été autorisé qu'en 1859 à ajouter à son nom patronymique celui de « du Martray » Ces deux noms, en effet, ne sont pas identiques, et d'autre part, je ne voyais pas de raisons pouvant empêcher M. le général Bonneau du Martray de signer de son nom l'ouvrage en question, alors qu'il en avait signé d'autres.

La réponse de notre collaborateur paraissant faire dévier ma question en une autre, qui ne me paraît rien avoir à y voir, je me contente de la maintenir sous la même forme, et de répondre seulement que j'ai, en écrivant, tous les terriers de Semelay depuis 1527 au moins, sous les yeux, et autres documents probants ; que je crois connaître tous les noms de famille et de fiefs de cette contrée depuis cette époque, que le Martray ne figure pas au nombre des fiefs du duché du Nivernais dans le dictionnaire de Soultrait ; que les terres de ce village étaient tenues en bordelage des seigneurs de la Montagne et du Prieuré de Saint André-lès-Luzy, Avrée et Semelay réunis, par différentes familles dont, en effet, une ou mieux plusieurs branches du nom de Bonneau dont je connais même la date de l'affranchissement, etc.

Ceci dit et sans rechercher les raisons certainement des plus honorables, qui ont pu porter M. le général Bonneau à demander l'adjonction, à un nom patronymique, des plus estimés, celui des du Martray, je suis heureux de rendre hommage au savoir, à la haute bienveillance et au mérite militaire de ce général qui compte d'excellents états de service.

LN. G.

Le mot de Galilée (XLIII). — Conformément à l'opinion de M. A. Paradan, et pour fournir à M. Y. S., quelques autres arguments sur la question posée, je prends la liberté de lui citer quelques lignes, du *Dictionnaire de théologie* de l'abbé Bergier, chanoine de l'église de Paris, — article « Sciences », (Edition 1844, Lille, — chez Lefort (li-

braire), imprimeur de l'archevêque de Cambrai :

En 1611, pendant son premier voyage à Rome, Galilée fut admiré et comblé d'honneurs par les cardinaux et les grands seigneurs auxquels il montra ses découvertes. — Il y retourna en 1615 ; sa seule présence déconcerta les accusations portées contre lui.

Le cardinal del Monte et divers membres du Saint-Office lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devait se renfermer; mais son ardeur et sa vanité l'emportèrent — « Il exigea, dit Guichardin, dans ses dépêches du 4 mars 1616, que le pape et la Saint-Office déclarassent le système de Copernic *fondé sur la Bible* ». Il écrivit mémoires sur mémoires; Paul V, fatigué par ses instances, arrêta que cette controverse serait jugée dans une congrégation.

Laquelle décida seulement que l'opinion du mouvement de la terre ne s'accorde pas avec la Bible, et n'intéressa point personnellement Galilée, dans le décret.

Rappelé à Florence, en juin 1616, il eut auparavant une audience du pape, ou Bellarmin lui fit défense, au nom du Saint-Siège, de parler davantage de l'accord prétendu entre la Bible et Copernic, sans lui interdire aucun hypothèse astronomique.

En 1632, sous Urbain VII, Galilée imprima ses célèbres dialogues.

Delle due massime système del mondo avec une permission et approbation supposées contre laquelle personne n'osa réclamer, et il fit paraître ses mémoires écrits en 1616, où il s'efforçait d'ériger en question de dogme la rotation de la terre sur son axe. On prétend que les jésuites excitèrent contre lui la colère du pape.

« Il faut traiter cette affaire doucement, écrivait le marquis Nicolini, le 5 septembre 1632 : si le pape se pique, tout est perdu ; il ne faut ni disputer, ni menacer, ni braver ». C'est ce que faisait Galilée. Cité à Rome, il y arriva le 3 février 1633. — Il ne fut point logé à l'Inquisition, mais dans l'appartement du fiscal, avec la liberté de correspondre avec l'ambassadeur, de se promener, et d'envoyer son domestique au dehors.

Après dix-huit jours de détention à la Minerve, il fut renvoyé au palais de Toscane. Dans ses défenses, il ne fut pas question du fond de son système, mais toujours de sa prétendue conciliation avec la Bible. — Après la sentence rendue, et la rétractation de Galilée sur le point contesté, il fut le maître de retourner dans sa patrie.

L'année suivante, il écrivait à son disciple le père Receneri : « Le pape me croyait digne de son estime .. Je fus logé dans le délicieux palais de la Trinité-du-Mont... J'ai été obligé de rétracter mon opinion en bon catholique... Pour me punir, on m'a défendu les dialogues et congédié après cinq mois de séjour à Rome... Aujourd'hui je suis à ma campagne d'Arcêtre où je respire un air pur auprès de ma chère patrie... (Voir le *Mercure de France* du 17 juillet 1784, n° 29). L. Roos.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII). — De la *Croix* :

Au moment où M. Loubet va visiter notre Prytanée militaire de la Flèche, il est intéressant de rappeler un arrêté de Bonaparte qui envoyait à cet établissement un élève portant un nom célèbre.

Nous l'empruntons à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* :

Paris, 8 vendémiaire an IX (30 septembre 1800). — Article premier.— Le jeune Horace-Camille Desmoulins, dont le père, membre de la Convention nationale, est mort sur l'échafaud victime du tribunal révolutionnaire de Paris, est nommé élève du Prytanée français.

Bonaparte.

Il serait curieux de savoir ce que devint le fils du conventionnel protégé par Bonaparte.

Horace Desmoulins, passé en Amérique, au retour des Bourbons, y est mort presque aussitôt.

A ce propos, pourrait-on demander, à M. Jules Claretie, par exemple, s'il existe un portrait *authentique* de Lucile ?

L. M

—

Les preuves de l'improbité de Barras (T. G., 88 ; XLII). — Le 9 juin 1816, à Sainte-Hélène, Napoléon parla de Barras, disant : « Quand il sortit du Directoire au 18 brumaire, il lui restait encore une grande fortune ; il ne la dissimulait pas.

« Cette fortune n'était pas, il s'en faut, de nature à avoir influé sur le dérangement des finances ; mais la manière dont il l'avait acquise, en favorisant les fournisseurs, altéra la morale publique ». (*Mémorial de Sainte-Hélène*, II, 508, dans l'édition Garnier, en 4 vol. in-18).

Nauroy.

—

Cromwell (XXXVIII; XL).— A Sainte-Hélène, Napoléon fut gardé par le 53me de grenadiers anglais ; le capitaine du 1er bataillon s'appelait Young-Husband, et sa femme était une arrière-petite-fille de Cromwell (Gourgaud, *Sainte-Hélène*, 3me édition, I, 162, note des éditeurs).

Nauroy.

—

Le lion de Waterloo en 1832 (XLIII). — La question fut posée pour la première fois le 11 octobre 1900, par M. Georges Barral, le brillant narrateur de l'épopée de Waterloo, dans le *Franc-Tireur* de Bruxelles. Et il importe d'en reproduire exactement les termes :

Au musée de Bruxelles, rue de la Régence, au rez de-chaussée, il y a un lion qui porte comme inscription : *Modèle du lion de Waterloo*. Ce lion dresse la queue avec énergie. Le lion de la plaine la replie avec placidité. D'où vient cette différence ? .

La légende dit qu'en 1831 ou 1832, les soldats français voulurent anéantir le monument. Le maréchal Gérard accourut et vit des fantassins suspendus à la queue essayant de la briser. La queue fut raccommodée et *modifiée* aux frais de la France.

Mais la légende est assez obscure et variable à ce sujet. D'une part, elle prétend que c'est en août 1831 que le fait arriva, lors de la première démonstration des Français en faveur des Belges. D'autre part, elle soutient que le fait se produisit en 1832, lorsque les troupes françaises continuèrent leur route jusqu'à Anvers. Enfin, une autre version est négative et prétend que l'incident est controuvé...

M. Léon Van Neck, rédacteur en chef du *Franc-Tireur* — et secrétaire du comité franco-belge de Waterloo. — écrivit à ce propos au directeur général de la société qui possède aujou d'hui les anciens établissements de John Cockerill, à Seraing, où fut fondu le lion. M. Greiner lui répondit :

Nos archives ne contiennent rien au sujet du lion de Waterloo. Il a été coulé vers les années 1828 à 1830, avec de la fonte ordinaire. Nous avons gardé le modèle pendant une vingtaine d'années, après quoi il a été détruit. Ce modèle indiquait que le lion avait la queue en l'air, et nous sommes certains que c'est ainsi qu'il a été coulé. Nous ignorons pourquoi la queue est pendante. Il est possible que ce soit à la suite de l'incident que vous mentionnez.

Cette lettre semblait décisive. « Elle me « paraît concluante, écrivait le 12 juin « dernier encoreM. Jules Claretie dans le «*Journal*. Et il y a quelque chose de jo- « vial et de bien gaulois dans cette « gouaillerie de troupi rs renonçant à « faire sauter le lion, mais essayant de « l i donner l'aspect penaud du renard « qui a la queue coupée. Gavroche devait « faire partie des petits pioupious du » maréchal Gérard ! »

Mais dans l'entre-temps, le *Petit Bleu* de Bruxelles, saisi à son tour de la question par M. Georges Barral le 1er juin 1901, avait ouvert une de ces enquêtes que notre grand confrère illustré dirige avec une si belle rigueur scientifique. Il reçut des lettres de M. J. Van Malderghem, l'éminent archiviste de la ville de Bruxelles ; de M. René Van Bastelaer, conservateur - adjoint d i cabinet des estampes de la Bibliothèque royale de Belgique ; de M. Léon Van Neck ; de moi-même Chose curieuse, cette enquête passionna à tel point le public que la « queue du lion de Waterloo » devint une *scie* ; qu'un humoriste du *Messager de Bruxelles* put annoncer une prochaine chanson anglaise : *How was his tail ? Up or down ?* ... Et lo sque, le 18 juin, nous accomplîmes, Français et Belges, sous la conduite du major Eugène Cruyplants (le savant historien des *Conscrits de 1813*), un pieux pélerinage au champ de bataille, nous discutâmes derechef le problème en face de la butte du lion, — située, pour le dire en passant, sur le territoire de la commune de Braine- l'Alleud.

Je dois avouer qu'il me semble dès à présent résolu, ce problème ; et la solution n'est point celle que semblaient annoncer les premiers documents, les seuls qu'ait connus M. Claretie.

D'après la tradition, la tentative de déboulonnement du lion de Waterloo a eu lieu en 1831 ou en 1832. Car tandis que l'Angleterre, la prétendue « marraine » de la Belgique, jouait le rôle équivoque révélé par des publications récentes, à deux reprises et très chevaleresquement les Français aidaient les Belges à se constituer en nation libre

Pour 1831. il existe un texte contemporain infiniment curieux. Dans la *Némésis* qui parut à Paris le 21 août 1831, Barthélemy s'adresse en ces termes aux soldats français qui reviennent sans avoir combattu, les Hollandais s'étant repliés à leur approche :

Du moins, votre valeur, en naissant étouffée,
Laisse une trace encor sur le sol ennemi ;
Vos mains ont abattu cet insolent trophée
Sous qui, pendant quinze ans (*sic*), notre gloire a gémi,

C'est bien ; à l'avenir, l'orgueilleuse Angleterre
Ne paradera plus devant ce grand tableau,
Et de ce hochet militaire
La chute a réjoui les morts de Waterloo.

Une démonstration hostile au lion avait-elle donné lieu à la fausse nouvelle de la destruction du monument ? C'est possible ; mais, en ce cas, elle a dû être bien anodine. D'après les étapes de l'armée française, elle n'a guère pu se produire que le 12 ou le 13 août ; or, aucun journal, aucun auteur n'en fait mention ; et à l'ode composée à Paris par un enthousiaste poète prompt à prendre ses désirs pour la réalité, habile aussi à manier l'ironie, il convient d'opposer une lettre du général Marbot, datée de Tirlemont le 18 août, au moment où le quartier général de l'armée française venait d'être établi en cette ville : « J'ai vu le « monument de Waterloo, dit Marbot ; « nos troupes l'ont respecté, et c'est bien, « puisque les alliés avaient respecté la « Colonne. » (*Mémoires du général baron de Marbot*, tome III, pages 408-409). C'est tout...

Daterait-il de 1832, l'incident ?

Jules Vallès, dans un article sur Waterloo, resté longtemps inédit, publié enfin par la *Revue Universelle* le 22 juin 1901, écrivait : « Le guide nous conte qu'en « 1832, on avait voulu faire sauter la « statue, qu'on l'avait truffée de bombes ; « le maréchal Gérard, averti, avait placé « un factionnaire sous la queue ». La plus ancienne version écrite que je connaisse de l'historiette est celle de Léon Gozlan, recueillie sans aucun doute, elle aussi, à Braine-l'Alleud (*Waterloo trente-quatre ans après la bataille*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1849, page 665) :

Lorsque l'armée française, allant au siège d'Anvers, passa au pied de la montagne du lion, elle éprouva un si vif sentiment de douleur et d'orgueil blessé qu'elle résolut de jeter bas ce lion insolent. Le fils se trouvait en présence de l'outrage fait au père. En un clin d'œil, des échelles furent appuyées contre le piédestal par les soldats du génie, et l'œuvre de démolition allait commencer. Toute notre jeune armée applaudissait du cœur, de la voix et des mains. Malheureusement (la raison veut qu'on dise heureusement), le maréchal Gérard fut prévenu à temps, et il s'opposa à cet acte de patriotique vivacité. Lui seul, dont la conduite fut si noble et si belle à Waterloo, avait le droit de se faire écouter des braves soldats placés sous ses ordres, de désarmer leur colère. Ils obéirent ; mais avant de lever le siège, ils souffletèrent le lion de plusieurs coups de fusil, dont les marques sont encore empreintes sous sa gueule, et, pour mieux l'avilir dans la postérité, ils lui coupèrent un morceau de la queue.

Je l'ai vainement cherchée, cette historiette, dans les journaux belges de 1832 — loyalistes et orangistes ; dans le *Moniteur* français, qui a publié en novembre et décembre 1832 les rapports du maréchal Gérard ; dans les nombreuses biographies du maréchal, notamment dans la belle notice qui figure au tome II de la *Lorraine militaire* de Jules Nollet-Fabert ; dans les *Récits de campagne* du duc d'Orléans ; etc. Si elle était vraie, Gendebien n'en eût-il point tiré argument à la Chambre des représentants belge lorsqu'il proposa, le 29 décembre 1832, au moment où l'armée française se retirait, de substituer au lion de Waterloo des emblèmes funèbres ; Lefebvre-Meuret n'en eût-il point tiré argument au Sénat lorsqu'il proposa, le lendemain, de convertir ce lion en médailles commémoratives du siège d'Anvers ? Et comment Duval de Beaulieu eût-il pu répondre à Lefebvre-Meuret : « Ce monument est élevé à la « gloire des vainqueurs, mais il n'insulte « pas aux vaincus. Peut-être l'armée fran- « çaise, en passant devant le tertre où il « est placé, a-t-elle dit : Voilà un signe « qui nous rappelle une défaite. Nous « allons à Anvers ; eh bien, là, nous « l'effacerons par la gloire que nous allons « cueillir » ?

Notez, encore une fois, qu'à ce moment même les soldats français regagnaient la frontière, acclamés par les Belges, et qu'aucun journal ne signale, pas plus à leur départ qu'à leur arrivée, le prétendu épisode de Braine-l'Alleud.

Mais voici qui est plus probant encore :

On connaissait très mal jusqu'ici la « chronologie » du monument de Waterloo. J'ai pu l'établir de façon rigoureuse et démontrer en même temps une grave erreur de date dans la lettre, rappelée plus haut, de M. Greiner, le directeur actuel des établissements Cockerill, erreur qui ne permet plus d'accepter sans preuve cette autre affirmation de l'éminent ingénieur que le lion avait, lorsqu'il fut « inauguré », la queue en l'air :

Le projet du monument, conçu par

l'architecte Vanderstrate, a été approuvé par le gouvernement des Pays-Bas vers la fin de 1819 (voir le *Mercure belge*, tome VIII, page 444). La butte a été commencée en 1824 (*Journal de Bruxelles*, 24 juillet 1824, 3e page). En 1825, De Cloet, dans son *Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas*, écrivait : « Ce « monument sera surmonté d'un piédestal « supportant un lion colossal en fer de « fonte Les travaux sont assez avancés « pour qu'on puisse en fixer le terme à « l'été prochain ». Et au commencement de 1827, l'avocat J. Gautier, auteur d'un volume intitulé *le Voyageur dans le royaume des Pays-Bas*, dit, à la page 50 de son livre : « Un lion colossal, sorti des « ateliers de M. Cockerill, près de Liège, est « placé, non loin de Waterloo, sur un pié- « destal qui surmonte un monticule en « terre de 160 aunes de diamètre sur « 43 de hauteur ». Le lion, œuvre du sculpteur Jean-Louis Van Geel, avait, en effet, été hissé sur son piédestal le 28 octobre 1826 (*Journal de Bruxelles*, 5 novembre 1826, 3e page).

Eh bien, il existe, notamment au cabinet numismatique de la Bibliothèque royale de Belgique, des médailles commémoratives datant de cette époque et représentant le lion tel qu'il est aujourd'hui, la queue pendante. La belle *Bibliographie de la numismatique belge* de M. Georges Cumont, et, spécialement, l'étude de Renier Chalon sur les médailles de Waterloo publiée en 1877 dans notre *Revue de numismatique*, donnent à ce sujet toutes les indications nécessaires. Je me bornerai à citer une médaille de bronze gravée par Braemt, qui représente le lion de Waterloo au sommet du tertre, avec ces inscriptions : *Monumentum Waterlœum* (sic) *erectum MDCCCXXIV — Vanderstrate dir. Van Geel sculpt. Braemt inc.*

Et, je le répète, ce lion sculpté par Van Geel, est figuré comme nous le voyons aujourd'hui, la queue pendante.

Les plus anciennes gravures que l'on possède en donnent la même image. M. René Van Bastelaer a signalé, par exemple, le projet graphique du monument, inséré en 1819 dans le *Mercure belge* ; une lithographie de Jobard de 1827 ; une vignette de J.-B. De Bouge de 1828 ; une autre lithographie de Jobard non datée, mais évidemment antérieure à 1830, puisque l'établissement des frères Jobard disparut cette année-là. Et M. Léon Van Neck m'a communiqué une planche tout aussi démonstrative des *Châteaux et Monumens des Pays-Bas*, publication qui parut en 1829 pour servir d'annexe au *Voyage pittoresque* de De Cloet, dont j'ai invoqué déjà le témoignage.

La tradition du « renversement » de la queue du lion est donc une légende, comme mainte autre tradition locale se rapportant à la journée fameuse du 18 juin 1815.

Mais j'ai voulu rechercher au sommet du monument lui-même si certaines particularités techniques ne venaient point contredire ma thèse. « Que diable ! écri- « vait un Bruxellois au *Petit Bleu*, à pro- « pos de la lettre de M. Georges Barral, « on ne tord pas la queue d'un colossal « lion en fonte comme on ferait de celle « d'une vache ; et si les soldats du maré- « chal Gérard ont modifié la position de « cet appendice caudal ou forcé les Belges « à le remplacer par un autre, le monument « doit en avoir gardé les traces. »

Cette vérification, un de mes amis, M. Henry Van Meerbeeck, de l'administration des bâtiments civils, a bien voulu la faire pour moi, non sans effaroucher les moineaux qui nichaient dans la gueule du colosse, — et elle tranche définitivement la question. Le lion, en fonte de fer (et non en bronze de canons français, comme on l'a prétendu longtemps), a été coulé en plusieurs pièces. Or, il suffit d'examiner la façon dont une de ces pièces, la queue, se rattache à la croupe, d'étudier de près les joints, l'assemblage, pour être certain qu'il n'y a eu là aucune modification. Bien plus, et ceci est décisif, dans le socle sur lequel repose l'animal, socle coulé d'une pièce, il existe des sabots « venus de fonte », c'est-à dire ménagés dès l'origine, faisant corps avec ce socle, et destinés à fixer les griffes *et l'extrémité de la queue* du lion.

Ceci doit mettre fin à toute controverse.

Je suis d'accord avec M. Barral sur le caractère peu imposant du monument, bien que ce lion à la queue pendante soit aussi le lion de la Révolution belge de 1830. Le 3 octobre 1834, déjà, la duchesse de Broglie écrivait à Barante : « Nous

« avons passé sur le champ de bataille de « Waterloo. Cela émeut beaucoup, mais « fait beaucoup plus penser à la grandeur « de l'homme tombé qu'à ceux qui l'ont « vaincu. Ce lion qu'on a élevé dans ce « grand champ désert, a beaucoup plus « l'air d'être l'image du vaincu que celle « du vainqueur. » (*Souvenirs du baron de Barante*, tome V, page 157).

Et il est possible que le sculpteur ait,au début, conçu son œuvre de façon différente, la modifiant à la veille de l'exécution pour des raisons de goût personnel ou, tout bonnement, afin que la queue ne fût point brisée par les tempêtes. Mais on ne peut, pour élucider cette question, de très minime importance d'ailleurs, invoquer ni la lettre de M. Greiner, devenue suspecte depuis que j'y ai signalé d'évidentes erreurs, ni le lion non signé du Musée de Bruxelles, maintenant relégué dans les caves avec une foule de « morceaux » aux attributions les plus fantaisistes. L'œuvre a été exécutée telle que nous la voyons aujourd'hui : voilà la conclusion essentielle du débat

Ainsi aura été complètement élucidé, au lendemain du 86e anniversaire de la bataille de Waterloo, le problème qui, depuis plusieurs années, préoccupait M, Georges Barral et beaucoup d'autres napoléonisants. Si Mme Edmond Rostand, répondant à l'invitation de M. Jules Claretie, peut apporter à l'*Intermédiaire* un témoignage de son glorieux aïeul, le maréchal Gérard, à propos de la prétendue intervention des soldats français, ce sera, j'ose l'affirmer d'avance, un témoignage négatif, qui n'en sera d'ailleurs pas moins précieux pour l'histoire.

A. Boghaert-Vaché.

Le citoyen Marino (XLIII). — Son nom se rencontre souvent dans les ouvrages écrits par des prisonniers, échappés à la guillotine. Voici ce que dit de lui le dictionnaire de Prudhomme :

Marinot (Jean-Baptiste), peintre en porcelaine et administrateur de police de Paris, y demeurant, âgé de 37 ans, né à Sceaux département de la Seine, envoyé à Lyon pour diriger les poursuites contre les citoyens de Lyon apres le siège, condamné à mort comme complice de la conspiration de l étranger et de l'assassinat du représentant du peuple Collot d'Herbois ; il a été conduit à l'échafaud avec une chemise rouge.

La « Biographie nouvelle des contemporains » (1823) entre dans plus de détails. On doit en trouver encore plus dans celle dite de Leipsig, 1806 ; mais je ne l'ai pas sous la main ; enfin le compte-rendu du retentissant procès du 29 prairial an II, est une source à consulter.

Dans ma collection de papiers révolutionnaires, je possède un passe-port délivré ou visé à Lyon en 1793, par ce Marino ; mais le personnage me paraît bien obscur pour que sa signature puisse avoir quelque intérêt même pour M. A. S.

Ch. de Bonnechose.

* * *

Marino, Jean-Baptiste, agent révolutionnaire français, né à Sceaux, en 1767, guillotiné à Paris, en avril 1794. Il était peintre en porcelaine lorsque éclata la Révolution, et quittait souvent son atelier pour fréquenter les clubs. Sa véhémence lui fit une certaine réputation ; le 10 août 1792, il fut l'un des membres de la Commune insurrectionnelle qui s'empara de l'Hôtel-de-Ville, et fit massacrer le commandant général Mandat. Marino montra beaucoup d'activité dans cette sanglante journée. Il devint ensuite administrateur de police, et en 1793, il présida la commission extraordinaire instituée à Lyon après la prise de cette ville. Plus libertin que cruel, il se fit chasser par Collot d'Herbois, et devint dès lors son ennemi implacable. A Paris, il fut chargé de la police des prisons et de la surveillance de la morale publique. Il abusa des facilités que lui donnait sa place pour commettre de nombreux méfaits, et en avril 1794, Pons (de Verdun) le dénonça. Marino fut décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à la détention perpétuelle. Il était sous les verrous lorsque L'Amiral tenta d'assassiner Collot d'Herbois(22 mai 1795) Marino fut, on ne sait trop comment, déclaré complice de L'Amiral. Condamné à la peine des parricides pour attentat sur un des membres de la représentation nationale,il fut conduit à l'échafaud en chemise rouge. «*Biographie générale, Firmin Didot t. 33*.

P. c. c. Ch. Rev.

* * *

Jean-Baptiste Marino est né à Sceaux, près Paris, en 1767. Il n'était pas peintre

en porcelaine, comme le dit notamment le *Dictionnaire de la Révolution* de Décembre-Alonnier? mais tout simplement « marchand de porcelaine, maison Egalité, 198 ».

Je ne crois pas qu'il ait été directeur de la prison du Luxembourg.

Sa vie publique date de 1792. Il fait alors partie de la Commune insurrectionnelle. Plus tard, en 1793, la commission des Douze le fait arrêter, en même temps qu'Hébert : Marino était alors adjoint à l'administration de la police. Il dut sa liberté à la révolution du 31 mai.

On le trouve ensuite agent du comité de sûreté générale à Lyon, et le *Moniteur*, à la date du 1er oct. 1793, publie le compte-rendu de sa mission, puis, le 11 février 1794, une lettre adressée par lui à la Commune sur les divisions excitées entre la troupe et l'armée révolutionnaire, et sur la nécessité de démolir la ville (Lyon). »

En mars 1794, il est à Paris, toujours administrateur de police. Un soir, commandant une patrouille, rue Montorgueil, il entre en conflit avec Pons (de Verdun), député à la Convention, qui, à la tribune, l'accuse d'avoir outragé la représentation nationale en sa personne, et, sur la proposition de Charlier, député de Chalons, il est décrété d'arrestation ; on l'écroua à Port-Libre.

Destitué de ses fonctions d'administrateur de police par arrêt du Comité de salut public du 27 du même mois de mars (9 germinal an II), il est renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, sur un rapport de Voullant à la Convention (séance du 13 avril), et, trois jours après, il est acquitté ; mais, considéré comme suspect, il est néanmoins maintenu en état d'arrestation « jusqu'à la paix ».

Marino est à Picpus le 29 germinal (18 avril), à Sainte-Pélagie le 13 floréal (2 mai) C'est de cette dernière prison qu'il fut extrait le 26 prairial (4 juin), pour comparaître à nouveau devant le Tribunal révolutionnaire comme complice du baron de Batz, (procès dit des Cinquante-Quatre), 29 prairial (17 juin 1794), et exécuté le même jour, place du Trône, renversé, à 4 h. du soir (fournée des « Chemises rouges »). Il était âgé de 37 ans, d'après Wallon (*Hist. du tribunal révol.*, t. IV, p. 258).

Quant aux actes dont il se serait rendu coupable pendant l'exercice de ses fonctions d'administrateur de police, et dont on trouve le récit dans Prud'homme, *Crimes de la Révolution*, t. V, p. 226 ; dans les *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, de Beaulieu, t. V, p. 335, je crois qu'il convient de ne les accepter qu'avec une extrême réserve. EDMOND BEAUREPAIRE.

*
* *

Vers la fin du Second empire il y eut une fameuse affaire judiciaire, dite « des empoisonneuses de Marseille », dans laquelle devait figurer un nommé Marino.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII; XLIII). — A noter aussi ce couplet, sur l'air de *Joconde*, adressé par Grouvelle au vicomte de V. qui partait pour son régiment :

Adieu, beau chevalier français,
Quand vous quittez nos femmes,
Faites payer cher aux Anglais
Les douleurs de ces dames.
Mars et l'Amour ornent vos mains,
Il faut finir vos preuves :
Allez faire autant d'orphelins
Que vous laissez de veuves.

V. A.

*
* *

Quand j'étais petit, comme notre confrère le vicomte de Ch. — il y a longtemps ! — j'ai entendu chanter le refrain dont il parle, mais avec cette variante, que *les Anglais* étaient remplacés par « les jésuites ». Le texte est resté dans ma mémoire sous cette forme :

Les jésuites n'auront pas
La tour de Saint-Nique, Nique,
Les jésuites n'auront pas
La tour de Saint-Nicolas !

Quelle peut être l'origine de ces deux versions du même refrain ?

Je me souviens aussi d'une chanson de matelot, dans le genre de celle du *Vengeur* dont le refrain était :

Vive à jamais le Roi de France !
M.... pour celui d'Angleterre
Qui nous a déclaré la guerre !

Quelqu'un de nos confrères peut-il retrouver cette chanson in-extenso ?

C.

* * *

M. le vicomte de Ch. cite une chanson que lui chantait son père il y a environ 70 ans :

Les Anglais ne prendront pas
La tour de Saint-Nicolas.

A peu près à la même époque, une vieille bonne me berçait avec un refrain analogue sans couplets. Mais au lieu d'anglais il s'agissait de jésuites :

Les jésuites n'auront pas
La tour de Saint nique, nique, nique.

Quelle est la version officielle ?

Avec l'obstination d'un enfant curieux, je demandais bien souvent quelle était cette tour convoitée de Saint-Nicolas, mais ni bonne, ni parents, ni petits amis ne pouvaient m'éclairer. Encore aujourd'hui, je ne serais pas fâché de savoir quelle était cette tour convoitée par les jésuites et les Anglais.

MARTELLIÈRE.

* * *

Moi aussi « quand j'étais petit » j'ai entendu la chanson à l'air guillere dont parle M. le vicomte de Ch., et, chose curieuse, dans des circonstances toutes pareilles. C'était une de mes tantes, née au début du XIX[e] siècle, qui me la chantait, en me faisant sauter sur ses genoux. Il paraît donc que cette chanson était destinée à accompagner ce genre d'exercice. Mais, dans *la mienne*, il n'était pas question d'Anglais. C'étaient les jésuites qui faisaient les frais de son unique couplet :

Les jésuites n'auront pas
Les tours de Saint-Nique-Nique,
Les jésuites n'auront pas
Les tours de Saint-Nicolas.

Cette chanson, très répandue autrefois en Lorraine, visait sans doute les tours de la magnifique église de Saint-Nicolas du Port, siège d'un pélerinage célèbre, à trois lieues de Nancy.

Mais à quelle occasion, la chanson prit-elle naissance ? Les jésuites qui au commencement du XVIII[e] siècle, avaient des collèges à Nancy, Pont-à-Mousson, Bar, Bouquenom, Epinal, auraient-ils voulu établir encore une autre maison à Saint-Nicolas ? et l'autorisation leur en aurait-elle été refusée par le duc de Lorraine ?... Mystère.

Voilà une nouvelle énigme pour les intermédiairistes. H. C. L.

J'ai entendu jadis, à Nancy, le refrain des *tours Saint-Nicolas*.

« Les tours », car le refrain en question se chantait avec cette variante :

Les Anglais n'les auront pas
Les tours de Saint-Nique, etc.

Et, dans le pays lorrain, on regardait qu'il ne pouvait s'agir là que des tours monumentales de l'église de Saint-Nicolas-du-Port, à deux ou trois lieues de Nancy, très juste orgueil de la contrée.

Ont-elles été vraiment menacées par les Anglais, et en quelle occasion ? C'est ce que je ne saurais dire. Peut-être y a-t-il le souvenir de quelque incident de l'occupation étrangère de 1815.

P. DU GUÉ.

* * *

Les Anglais ne prendront pas
La tour de Saint-Nique, nique, nique.
Les Anglais ne prendront pas
La tour de Saint-Nicolas.

Moi aussi, à une époque fort rapprochée de celle dont parle M. le vicomte de Ch., j'ai entendu chanter, j'ai chanté ce refrain fort populaire à Niort, et surtout à *La Rochelle*.

Car la tour de Saint-Nicolas est la grosse tour de forme irrégulière qui, placée à gauche en sortant du port de la vieille république huguenote, servait à se défendre conjointement avec la tour placée vis-à-vis.

Il n'est pas très facile de savoir à quelle occasion ce refrain a été chanté pour la première fois à La Rochelle, dont les habitants détestaient les Anglais, avec lesquels ils eurent souvent maille à partir. P. V. DE SAINT-MARC.

* * *

L'entrée du port de La Rochelle était défendue par deux tours placées de l'un et de l'autre côté du goulet, et communiquant par un pont de pierre très élevé, sous lequel passaient les vaisseaux, dont l'amorce est encore très visible sur le flanc de la tour Saint-Nicolas. Un dessin de Viollet-Leduc a reproduit cette curieuse disposition, nous n'en connaissons pas d'autre exemple ; grâce à elle, l'enceinte de la ville n'était interrompue sur aucun point et les défenseurs pouvaient traverser le havre sans le moindre détour.

Saint-Nicolas, réparé dans ces dernières années, ressemble plus à une bastille

qu'à une tour. Pour les Rochelais, c'était en quelque sorte le nœud de la défense, le vrai palladium de la ville, ainsi qu'en témoigne la chanson.

Dans celle-ci, *les Anglais* pourraient bien n'apparaître que fort tardivement après avoir jeté d'*Estissac* par dessus bord, car au Lycée de La Rochelle, vers 1850, les élèves chantaient encore :

D'Estissac n'aura pas
La tour de Saint-Nique, nique etc.

et ce n'est guère autrement qu'il en advient à La Rochelle, même de nos jours, mais ailleurs d'Estissac ne dit plus rien aux esprits oublieux, tandis que le vieil ennemi national, qui fut hélas ! un instant pour les Rochelais, un ami forcé, a une signification bien nette et bien précise.

LÉDA.

* * *

Pour un peu, je n'aurais pas répondu à l'invitation adressée aux jeunes par le vicomte de Ch ! Car il me faut remonter à 30, 40 ou 50 ans en arrière pour retrouver l'emploi fréquent du couplet :

Les Anglais ne prendront pas
La tour de Saint-nique, nique,
Les Anglais ne prendront pas
La tour de Saint-Nicolas.

Tous les enfants de l'Aunis et de la Saintonge se plaisaient à le chanter dans leurs rondes, mais on l'entendait surtout, à La Rochelle, quand la jeunesse s'ébattait autour des *mais* couverts de fleurs qui se dressaient au premier jour du printemps, et surtout dans les quartiers de Saint-Jean et de Saint-Nicolas de La Rochelle.

La tour en question est en effet la tour Saint-Nicolas de La Rochelle, l'une des gardiennes du port, qui fut souvent le point de mire des Anglais, à toutes les époques de notre histoire, mais que les Anglais, n'enlevèrent jamais, sinon quand La Rochelle leur fut donnée par le traité de Brétigny (1360). (Voir la description et les vues de cette tour dans la *Revue encyclopédique*, avril 1900, pages 381 et suivantes).

Il m'est resté dans la mémoire une variante de ce couplet que je ne puis expliquer :

Castagnac ne prendra pas
La tour de Saint-nique, nique, etc.

Qu'était ce Castagnac ? Que fit-il ou que tenta-t-il contre La Rochelle ? Qu'a-t-il de commun avec la famille de ce nom sortie du comté de Foix ?

A mon tour de faire appel à la science des jeunes... ou aux souvenirs des anciens !

LA MOUCHE.

—

Supplice du sac de cuir (XLIII). — En 1441, le bâtard Alexandre de Bourbon, fils naturel de Jean Ier. duc de Bourbon-l'Archambaut, qui avait pris part à la révolte du Dauphin contre Charles VII et qui, à la tête d'une bande de routiers, mettait à feu et à sang les environs de Bar-sur-Aube, fut fait prisonnier, cousu dans un sac de cuir et jeté dans l'Aube, du haut du pont de Bar-sur-Aube,(Monstrelet). Ses partisans retirèrent son cadavre de l'eau, et plus tard firent élever sur le pont une chapelle expiatoire qu'on y voit encore aujourd'hui.

LUCIEN MOREL.

—

La Quarantaine (XLIII ; XLIV, 38). — M. L. de La Godrie demande quel était ce droit qui figure dans l'accord passé en 1648, entre les évêques de Saintes et de La Rochelle. — Ce droit. plus exactement appelé le « Quarantain », était une transformation atténuée de la dîme.

Au cours du XIVe siècle, un violent conflit était né entre le clergé et les habitants du pays d'Aunis, au sujet des dîmes. Commencé en 1310, il donna lieu à l'intervention des papes et se termina en janvier et février 1377 (v. s.). Il fut convenu que l'évêque de Saintes aurait la centième partie seulement, « le centain ». des fruits, blés, vendanges et sels, et qu'on lui donnerait en outre 1200 francs d'or une fois payés à répartir entre les différentes paroisses de l'Aunis. Les curés conservaient les produits du domaine curial et leurs rentes. Mais à la suite des guerres civiles et après le siège de La Rochelle, en 1629, les curés représentèrent que la perte de leurs revenus et leur modeste casuel leur créaient une situation embarrassée. Il intervint alors un arrêt du 28 juin 1631 qui décida que les curés jouiraient par provisions du droit de dîme, chacun en sa paroisse, mais jusqu'à concurrence seulement de la *quarantième partie* des blés, vins, sels et autres fruits, et que l'évêque de Saintes conserverait le droit du *centain*. Après la créa-

tion de l'évêché de La Rochelle, la question fut de nouveau réglée par un arrêt de parlement du 4 juin 1681, accordant le quarantain aux curés et le centain à l'évêque. (Voir Arcère, *Histoire de la Rochelle*. — La Rochelle, Desbordes. 1756, in-4°. t. 1 pp. 265, 266, et 611).

MOSCATEL.

—

Le mois de Marie (XLIII). — Ce que j'ai entendu dire par un professeur de troisième, mais ce que je ne garantis pas : de *Maia*, les Latins auraient fait Mai. — Maia, la mère de Mercure, était, disait-on, la déesse des fleurs d'une blancheur sacrée, (l'aubépine, le lys, la boule de neige), c'est-à-dire le mois de Mai, c'est-à-dire la Chasteté. — Par analogie et par imitation, les chrétiens ont fait du mois de Mai le mois de Marie. — Ça vous paraît-il vraisemblable ?

Dans le *Myosotis*, Hégésippe Moreau a de jolis vers là-dessus:

Et quand le mois de mai, pour la reine des Vierges,
Faisait neiger les lys et rayonner les cierges,
Profane, contemplant l'idole au doux souris,
Je convoitais un ciel tout peuplé de houris.

Pendant le mois de Marie, plus de trois cent mille jeunes filles en France sont vouées au blanc.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

L'étymologie d'Aquin (XLIII ; XLIV, 34) — Saint Thomas, surnommé d'Aquin (en latin *Aquinas*), était originaire du petit bourg d'*Aquino* situé à quelques kilomètres de la petite ville de Ponte-Corvo (en Italie). S'il y a une étymologie à assigner à ce mot, elle ne peut être que d'origine latine : Aquæ.

A. P.

—

L'étymologie de Clichy (XLIII). — Clichiacum, et antérieurement Clipiacum ou Clippiacum, dérivé peut-être de Clipeum, venant lui-même de κλιπτω, cacher ; Clichy était entouré pendant longtemps, par la forêt de Rouvrais, dont le bois de Boulogne n'est qu'un démembrement.

L. DES CILLEULS.

—

L'instrument appelé péan (XLIII). — Le péan n'a jamais été, que je sache, un instrument. C'est le nom donné depuis une haute antiquité à un chant *religieux* d'abord, *puis guerrier*. Il fut d'abord chanté en l'honneur d'Apollon, le Dieu bienfaisant, le Dieu guérisseur. Plus tard ce nom de péan fut donné aux hymnes guerriers. Il en est question dans l'*Iliade*: Achille, après la mort d'Hector, demande aux guerriers ses compagnons d'armes de chanter un *Péan* funèbre. C'est en marchant en cadence et avec le retour d'un refrain ou d'une sorte d'exclamation : *Io ! Pean ! Io. Péan !* après chaque strophe, que les guerriers, en frappant sur leurs boucliers avec ensemble, chantaient l'hymne. L'étymologie de ce mot est facile à établir, c'est le verbe grec παίω, païô : *je frappe* qui a donné le substantif : *Péan* : παιαν, subst. masculin, signifie *médecin*. C'est l'un des surnoms d'Apollon. A. P.

***

Le titre de la question est malheureux, d'autant plus que, dans le libellé même, notre collaborateur a introduit une parenthèse prudente. Comment le *Io pean !* ne lui est-il pas remonté à la mémoire du fond de ses souvenirs classiques ? Qu'il ouvre, je ne dis pas des répertoires de haute archéologie, mais un dictionnaire de Bouillet, ou, de préférence, le Supplément de Littré ! G. I.

***

Le *péan* n'a jamais été un instrument, et n'est autre chose que le chant de guerre des armées grecques. L'usage du chant de guerre, sous ce nom d'abord, et sous d'autres noms plus tard, s'est transmis de là dans les armées anciennes.

Mais pour ne considérer que le péan ou pœan, c'était un hymne en l'honneur d'Apollon, que les soldats grecs chantaient en marchant à l'ennemi. Le chef donnait d'ordinaire le signal du combat en entamant cet hymne, que répétaient en chœur tous les soldats.

Quant à l'origine même du pœan, elle venait du surnom donné à Apollon, tiré de l'hymne qui célébrait la victoire de ce Dieu sur le serpent Python. Le refrain consistait dans l'exclamation « Io Pœan ! » qui signifiait, suivant quelques-uns : « Lance tes flèches, Apollon ! »

Ce chant de guerre était donc, avant tout, un chant religieux, et d'origine très ancienne, car la tradition voulait qu'au sac de Thèbes par les Argiens, 1197 ans

avant notre ère, les Hellènes aient chanté le pœan dans les rues.

Nous croyons que ce qui précède renferme la véritable explication du pœan. Il en existe cependant une autre, tirée d'une origine plus ancienne, que nous tenons d'un ancien et savant collègue, malheureusement décédé depuis quelques années : M. Louis Judicis de Mirandol, bien connu alors dans l'*Intermédiaire*, sous le pseudonyme de *Joc'b d'Indret*. La voici, d'après les notes que nous avons conservées :

« L'exclamation ou invocation ἴω παῖὰν (ou πλιών, ou παιήων, suivant les dialectes) est fort ancienne, mais sa racine est πάω synonyme de παύω : faire cesser le mal, guérir. *Péan* est donc celui qui guérit, le médecin, et ce nom ne s'appliqua pas tout d'abord à Apollon ; il ne fut que plus tard l'épithète d'Apollon et d'Esculape.

« Le Dieu du soleil fut considéré alors comme le médecin de la nature, qu'il ranime et guérit en quelque sorte au printemps. C'est pourquoi l'on chantait en cette saison un hymne, dont le refrain était « ἴω παίων

« Tel était le pœan religieux. Le mot a été ensuite appliqué aux chants de guerre, aux chants d'allégresse, et il a fini par désigner toute espèce d'hymne en l'honneur de quelque Dieu que ce fût, en l'honneur même de quelque mortel illustre.

« La signification du pœan primitif et antique ayant été oubliée, on a cherché une étymologie qui se rapportât au sens *nouveau* de ce mot, et l'on est arrivé à considérer comme la véritable racine : παίω, frapper, lancer. »

« Cette origine est fort douteuse, et cela d'autant plus que le mot παίω lui-même n'est peut-être pas fort ancien. On ne le trouve pas indiqué dans le dictionnaire d'Homère et des Homérides de Theil. »

Au lecteur de choisir entre ces deux explications. Une seule chose est certaine : e pœan était un chant et non un instrulment.

(V. aussi l'*Intermédiaire*, année 1886 : N° 434, p. 343, et N° 435, p. 370, T. G. 711). C.

***

Le *péan* n'était point un instrument, ou ce n'était, du moins, qu'un *instrument lyrique*, si toutefois MM. les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires qui collaborent à cette Revue, veulent bien me permettre de plagier ainsi les fameux *instruments diplomatiques* dont joue — avec le succès que nous savons — le concert européen.

Je crois inutile, au surplus, d'insister sur un mot que traitent, avec les développements utiles, bon nombre d'encyclopédies, si je ne me trompe, et, en tous cas, le simple Larousse.

G. DE FONTENAY.

—

Le Talmud (XLIII). — Vous trouverez la réponse dans Alexandre Weill. *Moïse, le Talmud et l'Evangile* (Dentu : 1875), tome III, p. 8):

Deux rabbins, Rab Asche et Rabina, du IV[e] au V[e] siècle après Jésus, ont recueilli les copies du Talmud, les ont colligées telles qu'elles nous sont parvenues. Mais pour peu que l'on connaisse l'hébreu et le chaldéen, on voit la différence de langage, d'après l'époque où a vécu le rabbin cité. Ainsi, est-il question d'un rabbin ayant vécu avant Jésus-Christ, tels que Hillel, Siméon ben Shatach, Hanna, Ben Dosa, Jehoschua ben Perachia, il parle en hébreu pur comme Jésus-Christ lui-même. Car le peu de paroles hébraïques que cite l'Evangile de Jésus, telles que *Daleth Kumi* (lève-toi, mon enfant), ou *Eli, Eli, lamah Esabthani* mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as tu abandonné ! et non *Sabàkthani* (1) prouvent que Jésus a parlé le pur hébreu et non l'araméen.

Et plus loin, p 19 :

Le Talmud, sous la forme où il se trouve devant nous, n'est donc pas le livre d'une seule époque, mais un recueil de discussion, de débats, de doctrines et de principes contradictoires depuis plusieurs siècles consécutifs, depuis la rédaction de la *Mischnah*, espèce de codification de toutes les lois politiques, religieuses et sociales de Moïse, applicables à l'état juif sous le second temple, jusqu'à la copie définitive de la *Guemarah*, qui veut dire : *Conclusion supplémentaire*, faite par Rabinah quatre siècles après Jésus-Christ.

Le Talmud, après la Mischnah, commence dès l'époque où les grands prêtres se sont emparés du pouvoir absolu sous le second temple. Sous le premier temple, le grand prêtre n'avait qu'une voix délibérative. Il fallait que le roi ou le chef de tribu le consultât pour qu'il répondît. Mais sous le second temple, le

(1) Ces paroles sont textuellement celles d'un psaume de David. Tous les évangliles ont cette faute de langue, *Sabakthani* à la place d'*Esabthani*.

grand prêtre lui-même était le pouvoir absolu. Dès lors, les rabbins pharisiens ont cherché à expliquer et à commenter la loi de Moïse dans un esprit de parti clérical, en dépit de la lettre, souvent en dépit du bons sens et de la raison.

P. c. c. LUC DE VOS.

—

Le « Second Empire par A. Dayot (XLIII ; XLIV, 27). — Le portrait, par Eugène Giraud, dont il est question, doit être celui qui figurait tout dernièrement à l'hôtel Drouot, salle 1, à la vente de la succession de la comtesse de Castiglione. Il occupait la place d'honneur, dans le panneau du fond, et était inscrit au catalogue sous le n° 378, et avec la désignation suivante :

« Giraud E. — Portrait de Mme la comtesse de Castiglione vêtue d'une robe bleue décolletée ».

Grand pastel ovale. Cadre doré. — Il a été vendu 1500 francs. ESPEL.

—

Bibliographie de Stendhal (T. G., 854). — **Recherches sur Stendhal** (XLIII). — Bien que Stendhal ait failli me causer un procès, le jour où j'ai révélé la clé de *Le Rouge et le noir*, je suis toujours enchanté de parler de lui.

Quand la France fut envahie à la fin de 1813, un décret de Napoléon désigna pour la province des commissaires extraordinaires. Pour Grenoble, ce fut le sénateur de Saint Vallier, qu'accompagna un auditeur au Conseil d'Etat ; le *Moniteur* du 28 décembre 1813 désigne ainsi ce dernier « *de* Beyle ». Ainsi, avant de se faire appeler M. de Stendhal, l'auteur de *Le Rouge et le noir* se faisait appeler M. de Beyle ; il tenait à la particule.

NAUROY.

—

Jules Vallès et la bataille de Waterloo (XLIII). — Merci au vieil ami Fermé que je n'ai pas revu depuis 33 ans, d'avoir rectifié l'orthographe de mon nom.

Je ne m'appelle pas *Auguste Callet*, mais *Albert Callet* ; c'est moi qui ai rapporté de Belgique l'article sur Waterloo, écrit, le soir, à l'Hôtel de Mont-Saint-Jean, à M. Larousse qui le parcourut, le trouva un peu vif, mais ajouta qu'il attendrait le retour de Vallès pour le faire paraître avec certaines corrections.

— Auguste Callet est mon oncle, ancien représentant du peuple en 1848, orléaniste. A. CALLET.

—

Le bibliophile « P. Junior » (XLIII). — Sous ce pseudonyme : Philomneste Junior, un bibliographe fort connu, M. Gustave Brunet, de Bordeaux, a signé de nombreux ouvrages de bibliophilie. GUSTAVE FUSTIER.

—

Le Christ au Vatican (T. G. 209 ; XLIII ; XLIV, 35). — La « révélation » de Jean-Bernard à l'*Indépendance belge* est un peu tardive. Dès 1896, un collaborateur de l'*Intermédiaire* écrivait au général Iung : « Une édition que je possède du *Christ au Vatican* en attribue la paternité à M. J.-A. Chappuis, avocat. »

Cette attribution m'a été confirmée à cette époque par le regretté Félix Delhasse, dont j'ai rapporté le témoignage dans le *Bulletin bibliographique*.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Fables de La Fontaine corrigées et amendées (XLI). — Oui, il s'est trouvé un nouveau baron du Mesnil, et dont le nom m'échappe, qui, dans un classique, officiellement admis dans les écoles de Paris, a corrigé et amendé La Fontaine. Oyez plutôt :

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que *Dieu* lui prête vie (La Fontaine)
Petit poisson deviendra grand
Pourvu que *l'on* lui prête vie. (Le correcteur)

Faut-il être maboul !

LE ROSEAU.

—

Vers attribués à Hugo (XLIII).

Cage déserte qu'as-tu fait
De ton bel oiseau qui chantait...

Non ! ces vers, et ceux qui les précèdent et les suivent, ne sont pas, ne peuvent pas être de Hugo. D'ailleurs, ils sont de Mme Anaïs Ségalas, qui dut être aussi surprise que flattée de cette attribution. L. R.

—

Un prétendu vers de Ponsard (XLIII). — *Quand la borne est franchie, il n'est plus de limite.*

N'est-ce pas une imitation de ces vers d'Horace (ode 1er du livre 1er) ?

. . . . Metaque fervidis
Evitata rotis. . . . .

Chez les Romains, dans les courses de chars, à l'extrémité de la carrière, il y avait une borne autour de laquelle les concurrents devaient tourner pour revenir au point de départ Je suppose que Ponsard a voulu dire : quand la borne est franchie, il n'est plus d'obstacle et, par extension, il n'est plus de limite.

TH. COURTAUX.

—

Un portrait fait à Montélimar (XLIII). — Le jeune homme dont le portrait occupe notre confrère Husson, était âgé de 19 ans ; il était né le 17 juin 1731, de André Cailleau, libraire et de Perette-Antoinette Huguier; il perdit son père l'année suivante, 1751, et sa mère, à laquelle il succéda, en 1753 Il fut nommé imprimeur en 1772, et adjoint de la communauté en 1780.

Il s'est fait connaître par un assez grand nombre d'ouvrages historiques et bibliographiques.

Il a donné son nom au *Dictionnaire bibliographique* en 3 volumes, qu'on attribue à l'abbé Duclos, et auquel Jacques-Charles-Brunet, l'auteur du *Manuel du libraire*, fort jeune alors, a donné un *supplément*. A la fin de sa vie, André-Charles Cailleau s'était associé son fils, ils habitaient rue Galande, n° 64. Il est mort le 12 juin 1798. Il avait une sœur qui avait épousé le libraire Duchesne.

J.-C. WIGGISHOFF.

—

Peintres à identifier (XLIII). — F. Marot doit être François Marot, né à Paris en 1667, mort en 1719, élève de La Fosse. Il était, paraît-il, de la famille du poète Clément Marot. Nommé académicien en 1702, il a exposé au Salon de 1704. Le Louvre possède de lui le *Sommeil de Morphée*. I.-C. WIGG.

* * *

Le peintre François Marot est connu : il vivait à la fin du XVIIe siècle. Le Musée du Louvre possède une œuvre de cet artiste, le *Sommeil de Morphée*, je crois. F. Marot était peintre du Roi. Consulter le Dictionnaire de Jal. Le tableau auquel fait allusion notre confrère a-t-il de l'intérêt comme composition ? HUSSON.

* * *

François Marot, peintre français, est né à Paris. Il appartenait à la même famille que le poëte de ce nom. Il apprit la peinture sous la direction de Charles de La Fosse, et aucun élève n'approcha plus que lui de ce maître. Admis le 24 mars 1702 à l'Académie royale, il y exerça les fonctions de professeur. François Marot figure au nombre des exposants au salon de cette même année 1702. On voit encore, à Notre-Dame de Paris, dit la Biographie générale de Firmin Didot, plusieurs tableaux qui prouvent son habileté dans les sujets religieux. Un autre tableau « Le sommeil de Morphée » est signalé par A. Siret dans son *Dictionnaire des peintres*.

Voici l'acte de l'état-civil qui constate le décès de F. Marot :

Le lundy quatrième décembre 1729, fut inhumé dans l'église Saint-André des Arts, François Marot peintre du Roy, professeur en son Académie royalle des peintures et sculptures, décédé le jour précédent en sa maison rue Guénégault, âgé de cinquante et deux ans environ. Assistèrent Mathieu Bridault, joaillier, et Nicolas Bridault, bourgeois de Paris, soussignés.

D'après H. Herluison, d'où est tiré ce renseignement, la femme de Marot est morte en 1701. Femme de François Marot peintre du roi.

Le 1er jour d'octobre 1701, a été fait le convoy et enterrement de Marie-Elisabeth Bourdois, agée de 30 ans, femme de François Marot, peintre du Roy, décédée le jour précédent, Grande-Rue-Taranne, à la Longue-Allée.

Il est probable que les peintres Delaplace et Alberts sont peu remarquables, car je n'ai trouvé aucun renseignement qui les concerne. CH. REV.

—

Beau comme un saint Georges (XLIII). — Le saint Georges de Donatello, dont parle monsieur Gerspach dans le N° du 30 juin, ne serait-il pas celui qui se trouve sur la façade de l'église « Or San Michele » ? Commandé à l'artiste par la Société des armuriers, son exécution correspond à la date indiquée par notre collaborateur.

Ce chef-d'œuvre occupe depuis peu la place d'honneur entre les deux arcs de la façade latérale, mais il se trouvait, au temps de l'artiste, dans une niche actuellement vide, où l'on voit encore un délicieux bas-relief. Il représente saint Georges terrassant le dragon, et le Kensington Museum en renferme une exquise terre cuite.

R. DE NISSELLE.

—

Les origines de l'eau-forte (XLIII). — L'eau-forte (acide azotique ou nitrique) aurait été découverte soit par l'Arabe Geber au VIIIe siècle (M. 488-38 : Sprengel), au IXe siècle (A 81) ou en 960 (M 456-46 : Boquillon), soit par Raymond Lulle en 1225 (M 456-46 : Thénard). Son application à la gravure des planches d'estampes remonterait au moins à 1496 d'après le texte suivant : « Il existe au Musée Britannique de Londres une gravure allégorique et satirique à l'eau-forte de Wenceslas d'Olmutz où l'on trouve la date de 1496 » (M 382-6). La lettre A se réfère à mon Histoire nouvelle des arts et des sciences de 1877, et la lettre M. aux textes manuscrits des Collections du progrès de la Bibliothèque de l'Arsenal. Je serai très heureux si ces indications peuvent être complétées et précisées.

Alphonse Renaud.

—

Société académique des Enfants d'Apollon (XLIII ; XLIV, 44). — Elle siège encore rue Clauzel, dans un très vieux rez-de-chaussée à quelques marches du sol, avec de très vieux portraits d'anciens membres aux murs. On se réunit un dimanche par mois, en hiver, et l'on donne même de bons concerts où sont surtout exécutées des œuvres de membres de la Société.

L. R.

—

Les faisceaux (XLIII). — Le capitaine E. D. demande si, en France, les troupes, en marche par le flanc, ont jamais formé les faisceaux, lors des arrêts, en demeurant par le flanc.

L'établissement des faisceaux d'*armes* ne semble guère possible en pareilles conditions : la distance entre les rangs ne procure pas aux crosses l'écartement nécessaire pour une base solide. Au contraire, dans cette formation, la confection de faisceaux avec les *havre-sacs* est des plus commodes, elle.

Un procédé inusité, — pratique cependant, — serait de former la troupe en ligne, face à l'extérieur de la route, et d'établir les faisceaux, sur les bas-côtés, De la sorte, la chaussée serait dégagée. pour la plus grande facilité des mouvements des officiers montés, de la cavalerie, de l'artillerie, des estafettes, des voitures et des groupes cyclistes. Sur les voies de communication, dépourvues de bas-côtés, l'avantage — moindre — existerait cependant et dans la plus grande largeur possible, la partie empierrée serait maintenue libre, pour la circulation. Il y aurait encore avantage, pour l'entier déblaiement de la route, à disposer les tas de havre-sacs dans les triangles, limités *par les crosses des faisceaux* de fusils.

Pardon aux collaborateurs pour l'aridité technique de cette réponse.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Registre spécial d'actes de l'état-civil pour les hospices (XLIII). — Le registre spécial auquel fait allusion le collaborateur Morosoly, existe dans tous les hôpitaux, mais ce registre est indépendant des actes de l'état-civil qui sont toujours dressés par les municipalités.

La réponse à la question posée se trouve d'ailleurs, dans l'article 80 du Code civil :

En cas de décès dans les hôpitaux militaires, civils ou autres maisons publiques, les supérieurs, directeurs, administrateurs et maîtres de ces maisons, seront tenus d'en donner avis, dans les 24 heures à l'officier de l'état-civil qui s'y transportera, pour s'assurer du décès, et en dressera l'acte, conformément à l'article précédent, sur les déclarations qui lui auront été faites, et sur les renseignements qu'il aura pris. *Il sera tenu, en outre, dans les dits hôpitaux et maisons, des registres destinés à inscrire ces déclarations et ces renseignements.*

L'officier de l'état-civil enverra l'acte de décès à celui du dernier domicile de la personne décédée, qui l'inscrira sur les registres.

Eugène Grécourt.

—

Procès aux animaux (XLIII). — Dans son numéro 929, l'*Intermédiaire* dit qu'en 1690, *en Auvergne*, il y eut un procès fait aux chenilles. Je complète et je viens dire que ce curieux procès a eu lieu à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), aujourd'hui chef-lieu de canton. C'était alors une terre qualifiée de marquisat et appartenant à la maison de Montboissier-Canillac, l'une des plus illustres de l'Auvergne. Les pièces du procès se trouvent, en partie, à la bibliothèque de Clermont-Ferrand. Dulaure en a parlé dans son savant et rare volume : *Description de l'Auvergne*, publié peu avant 1789 et qui est très recher-

ché des érudits. J'en ai aussi donné une relation dans mon *Grand dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, (1876, in-4°), au mot Pont-du-Château. Il faut croire, au surplus, que les moyens singuliers, devant faire cesser un fléau, étaient employés assez souvent dans cette petite ville de Pont-du-Château ; car, en 1581, le célèbre Montaigne qui traversa la Basse-Auvergne et passa à Pont-du-Château, nous apprend que la peste ayant ravagé ce lieu, le seigneur ne trouva rien de mieux pour purifier le château qu'il y possédait que d'y mettre le feu !

AMBROISE TARDIEU.

* * *

Sensationnelle exécution. Pour n'être pas humainement tragique, comme la mise en scène pouvait faire croire, tout de même ce qu'on vit ne fut pas banal.

La coupable fut condamnée à être pendue à la justice de Falaise. Après délibération des juges, elle fut ramenée, et le maïeur lui dit : « Pour raison de tes méfaits, tu es condamnée à mourir » ; et, en glas de mort, la cloche du beffroi ayant tinté trois fois, le magistrat lut le jugement au peuple assemblé, qu'il invita ensuite à se rendre aux fourches patibulaires, où justice serait faite. Il mit alors une corde au cou de la patiente.

L'exécution suivit de près la sentence.

Le maïeur, neuf échevins et un conseiller de la ville assistèrent en pompeux appareil au supplice, qu'ils avaient ordonné.

Le procès-verbal du Livre-rouge de l'Echevinage s'augmente du mémoire des argentiers de la ville, relatant les dépenses occasionnées.

Il fut compté dix sous parisis aux sergents de la Vingtaine, pour avoir escorté le maïeur et les échevins, depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au gibet et autant aux sergents à masse, pour même motif. Le bourreau, « maistre de haulte justice », reçut vingt sous parisis « pour salaire et en recompensation de la paine et travail d'avoir trayné et pendu à la justice » la détestable criminelle.

Un billot était auprès des fourches patibulaires ; on tint sa tête appuyée dessus. Allait-on la décapiter ? Pareil supplice étant trop noble pour elle, d'un coup de masse tranchante, l'exécuteur des hautes œuvres lui broya le grouin : juste mutilation de l'instrument du forfait exécrable.

L'horrible truie avait déchiré le visage d'un enfant et commencé à le dévorer.

Mais, avant de l'accrocher dans l'air, elle fut affublée d'une cotte et d'un bonnet, de chausses aux pattes de derrière et de gants à celles de devant. Pour cela, un des articles comprenait des *gants neufs*, du prix de 10 sols. Quittance de cette somme figure régulièrement, le 9 mars 1386, aux registres de Guiot de Montfort, tabellion de Falaise.

Une fresque, recouverte en 1820, par un blanchiment à la chaux, représentait cette singulière exécution, dans l'église Sainte-Trinité de Falaise.

Mais l'heure expiatoire était arrivée et l'on vit la suppliciée se balancer au bout de la corde tendue.

Alors, à ce moment ému — d'ordinaire solennel — on entendit des rires.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les Touaregs (XLII). — Dans son tome XLII, col. 89, l'*Intermédiaire* a bien voulu accueillir une note, où j'ai traité la question des origines, avec le développement que m'a paru susceptible de comporter un recueil de ce genre.

En ce qui concerne le point spécial des « Allemani », bien qu'au cours de mes recherches, je me sois fréquemment trouvé en face de légendes, du genre de celles rapportées par « Un Etranger », j'avoue que cette dernière m'était totalement inconnue. Notre collaborateur serait-il assez aimable pour indiquer l'origine, ou du moins la source de cette tradition ?

J'ajouterai, du reste, que si l'on s'accorde à regarder comme chamitique la masse du peuple berber, il n'en paraît pas moins certain que cette race a subi dans la suite des temps de nombreux apports d'origine étrangère (japhétiques et sémitiques) ; lesquels, tantôt se sont intimement mêlés à elle, tantôt y ont formé de véritables ilots ethniques isolés, comme les célèbres Libyens blonds, par exemple. Malheureusement, rien n'est plus obscur que ce mélange de races, qui remonte en tout cas à une énorme antiquité, à moins qu'il ne s'agisse d'individus isolés. M. H. Schirmer a traité magistralement cette question, dans une thèse *De nomine*

et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur (Hachette 1892).

El Kantara.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII). — Dans son *Tableau de la Littérature au moyen-âge* II, p. 263, Villemain dit de Tacite « Il est pour Thraséas contre Vespasien » ; ce très savant critique si imprégné de l'esprit des littératures antiques, oublie que Thraséas fut la victime non de Vespasien, mais de Néron, en l'an 66.

A la p. 200, il écrit ceci sur le poète Charles d'Orléans — « Le duc de Bourgogne meurt assassiné. Réuni alors à la couronne de France, le jeune Charles d'Orléans figure à la bataille d'Azincourt ». Cette chronologie est singulière puisque la bataille d'Azincourt est de 1415 et l'assassinat de Jean-Sans-Peur de 1419. Et puis quelle impropriété d'expression dans ce « réuni à la couronne de France » ! On dit qu'en province, une ville est réunie à la couronne, mais un prince !

Puisque je tiens Villemain, je note encore ceci dans son livre *Tableau de la littérature française au* XVIII[e] *siècle* — II, p. 340 — « Il (Richardson) ne savait pas le latin, non plus que Shakespeare, non plus qu'Homère » — Cela signifie-t-il que l'auteur de *Clarisse Harlowe* ne connaissait ni Shakespeare, le dieu littéraire de l'Angleterre pourtant, ni Homère ? Mais il est inadmissible qu'un Anglais du XVIII[e] siècle, lettré et instruit, imprimeur distingué, qui plus est, ne connut pas Shakespeare. En ce cas d'ailleurs, la phrase serait bien mauvaise pour un professeur de Sorbonne, ne *savoir* au lieu de *connaître* serait du pauvre langage. Et comme précisément Shakespeare ne savait pas le latin, l'interprétation littérale est tout indiquée. Seulement Homère accusé de ne pas savoir le latin, c'est au moins drôle. Comment Villemain n'a-t-il pas corrigé sur épreuve un lapsus de cette force ?

Dans un roman de M. de Tinseau — *Plus fort que la haine*, je lis ceci : « A moins que ce ne soit une jolie femme blonde qui ressemble à une vierge de Marseille ». Assurément il y a des beautés blondes en Espagne et plus qu'on ne croit, notamment en Catalogne, mais je ne pense pas que l'on en rencontre une seule dans les tableaux de Murillo qui peignait à Séville et prenait ses modèles parmi les beautés brunes de l'Andalousie.

N'est-ce pas dans l'agréable opéra *Galathée* que l'on entend non sans quelque surprise Pymalion invoquer les..

Ephémères amours
Qui ne durez qu'un jour.

Mais, en vérité, on se ferait la part trop belle en épluchant les livrets d'opéras. Je ne puis cependant résister au plaisir de rappeler que dans un opéra réprésenté en 1855, *les Vêpres siciliennes*, musique de Verdi, Montfort ordonne de faire marcher des arquebusiers contre le peuple de Palerme ; des arquebuses en 1285 !

Dans les *Mémoires de deux jeunes mariées*, Balzac, si exact pourtant d'ordinaire, n'a-t-il pas tapissé la maisonnette où madame Marie-Gaston abrite son bonheur « d'azalées grimpantes, » une espèce jusqu'aujourd'hui inconnue aux botanistes et aux jardiniers.

Dans *Aphrodite*, p. 4, M. Pierre Louys parlant de la courtisane Sarah, Chrysis de son nom de guerre, qui est juive, en fait une aryenne.

H. C. M.

*
* *

On lit dans le *Figaro* du 6 juillet 1901 : Dans la *Semaine politique et littéraire*, M. Gaston Deschamps consacre quelques pages attachantes aux débuts de Sarah Bernhardt, etc :

« C'est *au mois de février 1872*, que Sarah Bernhardt trouva l'occasion merveilleuse qui devait engager définitivement sa vie dans la carrière où elle a recueilli les acclamations du monde entier.

« Victor Hugo, songeant à reprendre *Ruy Blas au Théâtre français*, cherchait une jeune femme digne de jouer ce rôle de la reine d'Espagne que M[me] Beaudoin avait tenu le 8 novembre 1838, sur la scène de la Renaissance....

« Le lendemain, Sarah Bernhardt eut le rôle et *fut promue à la dignité de pensionnaire de la Comédie Française*, etc. »

D'où il résulte que M Gaston Deschamps ignore absolument :

1° Qu'il y a une pièce en un acte, en vers, qui s'appelle le *Passant*, signée de

M. François Coppée ; que cette pièce fut jouée à l'Odéon en janvier 1869 et classa de suite madame Sarah Bernhardt hors de pair.

2° Que *Ruy Blas* ne fut pas repris en 1872 au Théâtre-Français, mais à l'Odéon, sous la direction de Chilly ; qu'il n'y avait donc pas à aller loin pour découvrir madame Sarah Bernhard qui faisait partie de la troupe ; que cette reprise fut une des plus éclatantes, avec Mélingue, Lafontaine et le vieux Geffroy ; qu'elle fit courir tout Paris ; qu'elle fit réaliser une fortune à de Chilly, lequel fut terrassé par une attaque en plein souper, à l'occasion de la centième ; et que madame Sarah Bernhardt qui avait déjà débuté le 11 août 1862, ne rentra à la Comédie que le 1er octobre 1872, pour y débuter de nouveau le 6 novembre suivant.

A part ces légers détails, ce passage de l'article de M. Gaston Deschamps est exact. Sait-il aussi que cette madame Beaudoin qu'il cite est la fameuse Atala Beauchêne ? J'en doute un peu.

H. Lyonnet.

—

Le createur des syndicats agricoles (XLII). — Dans le grand discours sur la crise agricole, prononcé le 10 juillet 1897, par M. Deschanel, à la Chambre des députés, il est dit :

Le jour où les hommes qui dirigent les syndicats agricoles et qui, par leurs services, y ont conquis une légitime influence, voudraient les mettre au service d'un parti, ils les perdraient aussitôt. D'ailleurs, est-ce que les républicains sont restés étrangers à ce grand mouvement ? Demandez-le à M. Méline, à M. Ribot, à M. Develles, à M. Jonnart, à M. Krantz, à M. Georges Giaux, — sans parler du regretté M. Deusy, et tant d'autres de nos amis, — qui sont, dans leurs départements, à la tête du mouvement syndical, et qui y rendent chaque jour les plus signalés services !

M. Deusy, ancien maire d'Arras, ancien député, membre actif de la Société des Agriculteurs de France, dont il est ici question, est mort depuis plusieurs années, et je sais que suivant les intentions qu'il en avait exprimées, tous ses papiers, sans exception, furent brûlés, dans le jardin de son hôtel à Arras, par les soins de celle de ses nièces qu'il fit son héritière universelle. M. Deusy, qui avait été fort mêlé à la politique, ne voulut qu'on pût inquiéter après sa mort, même ses ennemis, et c'est pourquoi toute sa correspondance notamment, est anéantie. Il n'en a été distrait que quelques autographes importants, qui, m'a-t-on assuré, ont été vendus en Angleterre. Il sera donc difficile de savoir si c'est à M. Deusy ou à M. Tanviray, que revient l'honneur de la création des syndicats agricoles.

V. Adv.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Napoléon et Corneille. — M. Nauroy nous communique le projet de décret suivant qui se trouve aux Archives nationales, avec la curieuse note dont Napoléon l'a fait suivre.

Projet de décret.

Napoléon, etc.

Art. 1er. Nous accordons à la demoiselle Catherine Corneille, fille de Louis-Ambroise, et à la demoiselle Marie-Alexandrine Corneille, fille de Jean-Baptiste-Antoine, toutes deux descendant en ligne directe de Pierre Corneille : 1° à la première une pension annuelle et viagère de 300 francs ; 2° à la seconde, également une pension annuelle et viagère de 300 francs.

Note de l'empereur

Paris, 24 mars 1813.

Ceci est indigne de celui dont nous ferions un roi. Mon intention est de faire baron l'aîné de la famille avec une dotation de 10.000 fr. ; je ferai baron l'aîné de l'autre branche avec une dotation de 4000 francs, s'ils ne sont pas frères.

Quant à ces demoiselles, savoir leur âge et leur accorder une pension telle qu'elles puissent vivre.

—

Les héros du Transvaal. — La famille de Botha descend de Frédéric Botha de Wagesheim, qui était, en 1691, citoyen de Hellenbosch, ville voisine du Cap, réputée par ses vignobles.

La famille de Wet était très connue à Harlem en Hollande. L'auteur de la branche africaine est probablement Jacobus de Wet, parti vers la fin du XVIIe siècle comme aspirant de marine au service de la compagnie des Indes, alors souveraine du Cap de Bonne-Espérance. L. L.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

XLIVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Juillet 1901.

Nº 939 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

37ᵉ Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les tableaux perdus. — Beaucoup de problèmes concernant les toiles perdues ont été résolus à l'*Intermédiaire*. Serait-il impossible d'ouvrir une rubrique sous ce titre : *Les tableaux perdus* ?

Le. V.

Robespierre et la chapelle expiatoire. — On a souvent prétendu que lorsqu'on transporta les ossements de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans le tombeau de la chapelle expiatoire, on se trompa et qu'on prît les restes de Robespierre pour ceux de l'ancien roi. De telle sorte que ce serait l'ancien député d'Arras qui reposerait à côté de Marie-Antoinette, tandis que les os de Louis XVI auraient été jetés au vent.

Quelque intermédiairiste pourrait-il fournir des indications certaines sur ce point assez curieux de l'histoire anecdotique ?

P. P.

Noms de paillasses. — D'où viennent les noms de Jocrisse, Scapin, Tristapatte, et autres paillasses du même genre ?

Dr B.

Fouquet, duc de Belle-Ile — Qui possède les papiers de ce personnage ?

Y.

Les premières femmes admises au baccalauréat. — Nous savons que ce fut grâce à l'intervention et aux instances de l'impératrice Eugénie que le ministre de l'instruction publique (Monsieur Rouland, croyons-nous) admit les femmes à se présenter au baccalauréat ; elles purent ainsi se préparer à conquérir les grades universitaires pour la carrière médicale.

Nous prions nos érudits collègues de nous donner les renseignements qu'ils peuvent connaître sur ce sujet, ainsi que les dates.

Madame V. Vincent.

Portrait du chiffonnier Liard, ami de Béranger. — Ce chiffonnier, qui était un ami du célèbre chansonnier J. P. de Béranger, a eu les honneurs de la lithographie, s'il faut s'en rapporter au dire du poète. En 1833, celui-ci adressait à son éditeur Perrotin un billet où il le prie de remettre un exemplaire de ses œuvres à son ami Liard, chiffonnier philosophe, dont il a fait connaissance dans la rue, et qui lui fait quelques visites, toujours discrètes. « C'est un brave homme, philosophe, et plus instruit que bien des gens du monde. » A cette lettre était joint un portrait lithographié de Liard.

Connaît-on quelques détails biographiques sur ce chiffonnier ? Son portrait est-il rare ?

Paul Pinson.

Les chevaux francs de péage. — Dans les *Notes and Queries* du 29 décembre dernier, je trouve une note intéressante : — « L'*Histoire de Bar-sur-Aube*,

par L. Chevalier (1851) rapporte que, selon l'article 14 des droits de péage des comtes de Lesmont, un cheval, les quatre pieds blancs, est franc de péage ». Je trouve aussi dans *Li carretié* (les charretiers) de Frédéric Mistral : — « Pèr la règlo dou trin, i'avié pamens un vièi usage, qu'èro respeta de touti : lou carretié que soun davans avié li quatre pèd blanc, que devalèsse o que mountèsse, avié lou dré, pareis, de pas se leva dou trin. E d'aqui lou prouvèrbi ; *Quau a li quatre pèd blanc, pou*, se dis, *passa pertout.* »

Il serait intéressant de savoir l'origine de cette franchise et du péage et de la coutume des routes. Il doit y avoir là quelque superstition, peut-être venue de l'Orient, qui se trouvera encore sans doute dans la mémoire des paysans, sinon dans l'actualité. Au besoin, quelque collaborateur du Midi voudrait bien prendre des informations à Maillane. Une vieille mystification que j'ai recueillie dans ma famille « Pourquoi un cheval pie ne paie-t-il pas aux barrières ? » (Réponse: « Parce que son maître paie pour lui », semble indiquer qu'autrefois, lorsqu'il y avait des barrières de péage pour l'entretien des routes, il y avait encore des traces d'une ancienne coutume accordant en Angleterre aussi des privilèges au cheval pie, ou à quatre balzanes. Ed. Nicholson.

—

Armoiries à Tourville-sur-Arques. — Dans l'église de Tourville-sur-Arques, au chapiteau du premier pilier, à droite, entre le chœur et la chapelle de la Vierge, (nef méridionale), est sculpté un écusson portant un chevron, avec en tête une molette ou étoile à 6 rayons, en pointe une rose. De qui sont ces armoiries, que je crois contemporaines de la construction (année 1537) de la nef méridionale ?

Le patronage de l'église appartenait à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, la seigneurie aux comtes de Tancarville.

Rapprochement assez curieux : les armes des Le Mareschal, sieurs de Miromesnil, fief voisin, étaient de sable, au chevron d'or, avec une molette *en pointe* et une rose *en tête*, d'or. A. E. H. T.

—

Croix Quenillière. — Je m'adresse aux nombreux héraldistes de l'*Intermédiaire*, notamment au compétent dessinateur Henry-André, pour leur demander qu'est-ce qu'on entend par cette expression ? Je lis en effet dans l'*Inventaire sommaire* des Archives du département de l'Aude :

Carmeneau de gueule à la croix Quenillière. quatre aigles de sable.

Quenillière manque dans Trévoux et dans Littré, (je n'ai pas le Supplément).

A. S.

—

Michalon, sculpteur et coiffeur. — Je vois l'indication d'un *Catalogue de la riche collection de tableaux de feu Michallon sculpteur en portraits. Premier coiffeur du roi et de S. A. R. le duc d'Angoulême, par Henry*, dont la vente eut lieu le 30 mars 1818 et jours suivants. Quel est ce Michalon sculpteur et coiffeur ? Etait-il fils du sculpteur Claude Michalon mort en 1799, d'une chute de son échafaudage du Théâtre-Français ?

J.-C. Wigg.

—

La famille Roget. — Le Préfet de la Gironde, dans un rapport adressé au conseiller d'Etat chargé de la Police générale, le 27 juin 1806, au sujet des familles juives notables habitant son département, mentionne la famille Roget, d'origine avignonaise. — Un de ses membres exerçait alors à Bordeaux la profession d'armateur, sous la raison sociale : « Lange, Roget Junior et Cie ».

D'autre part, dans un Mémoire en date du 4 septembre 1820, on retrouve le nom de Roger Junior qui y est indiqué comme fils d'Aaron Roget, né à Bordeaux au commencement du siècle précédent et de Abigaïl Solar, née à Lisbonne. Il avait épousé Rebecca Lopès Diaz, née à Bordeaux, comme ses père et mère, et d'origine espagnole.

La descendance de cette famille, sur laquelle je serais heureux d'être renseigné, comprendrait-elle le général Roget, commandant actuellement la 28me brigade d'infanterie à Belfort ?

R. de Nisselle.

—

Le duc de Fimarcon. — Le duc de Fimarcon, fils unique du duc d'Esclignac, mourut chambellan du duc détrôné Charles II de Brunswick. Je n'ai d'autres

renseignements sur lui que ceux que donnent les souvenirs de M. de Viel-Castel et un ouvrage sur le duc de Brunswick, sa vie et ses mœurs. Pourrait-on me dire la date exacte de sa naissance et celle de sa mort, ainsi que la date de décès de sa mère, Georgine de Talleyrand-Périgord.

Est-ce bien à cette dame qu'il faut rapporter l'anecdote racontée par Napoléon d'Abrantès dans *Paris ou Le livre des cent-un* (tome 13. p. 333-335).

Et dans l'affirmative, quelle est la fâcheuse histoire qui avait fait éloigner de la cour de Charles X la duchesse de F. ? Les mémoires du maréchal de Castellane sont muets sur ce point. H. DE W.

—

Murville, auteur dramatique. — Que sait-on d'André de Murville, auteur dramatique de peu de succès ? Il épousa, vers 1771, Alexandrine Brancas, fille de Sophie Arnould et du comte de Lauraguais.

C'est elle qu'on avait surnommée « la plus rousse des blondes », et qui répondit, un jour qu'on lui demandait l'âge de sa mère : « Je ne saurais vous le dire, mais comme tous les ans, elle rajeunit d'une année, je ne tarderai pas à être plus vieille qu'elle ».

Divorcée en 1793, elle se remaria avec le fils du maître de poste de Luzarches et mourut avant sa mère, laissant 3 enfants.

H. DE W.

—

Famille d'Azemar — Je serais reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien m'aider dans la recherche de quelques renseignements dont j'ai besoin pour la composition d'une planche à graver.

1° Quelles sont les armes exactes de la famille d'Azemar, qui a habité Toulouse et était originaire de l'Hérault ?

2° Quelle est l'étymologie du nom d'Azemar ? Est-il vrai que ce soit *Asinus Mari, Asne de la mer* ? Il y a une légende : quelle est-elle ? Merci d'avance.

HENRY-ANDRÉ.

—

Le faïencier Ollivier. — Il demeurait rue de la Roquette ; il inventa des poêles de forme antique et des plats assez grossiers, à revers bruns, que le peuple désigna sous le nom de « culs noirs » ; il est l'auteur du célèbre poêle de la Bastille, qui est au musée de Sèvres.

Qui connaît son prénom, ses lieux et dates de naissance et de décès ? Existe-t-il de lui une descendance ou même des parents éloignés ? V. ADVIELLE.

—

Tentative de suicide du compositeur Berlioz. — Le 18 avril 1830, Hector Berlioz écrivait de Diano à Horace Vernet, une lettre dans laquelle il lui fait connaître ce qui suit : « A Gênes, un instant de vertige, la plus inconcevable faiblesse, a brisé ma volonté. Je me suis abandonné au désespoir d'un enfant, mais enfin j'en ai été quitte pour boire l'eau salée, être harponné comme un saumon, demeurer un quart d'heure étendu mort au soleil, et avoir des vomissements violents pendant une heure. Je ne sais qui m'a retiré, on m'a cru tombé, par accident, des remparts de la ville, mais enfin je vis, je *dois* vivre pour deux sœurs dont j'aurais causé la mort par la mienne et vivre pour mon art ».

Cette tentative de suicide a-t-elle été connue des biographes du célèbre musicien ? PAUL PINSON.

—

Théophile Mandar. — Où trouve-t-on des renseignements sur la personne et les écrits de Théophile Mandar qui vivait au commencement du XIXe siècle et faisait entendre la vérité, même à Napoléon-le-Grand ?

On lui attribue cette phrase lapidaire ; *La honte est la mort dans la vie* !

A. S.

—

Noms de familles. — Quelle peut-être l'origine des noms de famille suivants : *Astic, Bollon, Borriglione, Cancade, Couix, Dansette, Galipe, Géal, Jomaron, Largeron, Linossier, Mergeat, Moins, Mourafet, Neime, Orème, Ozoline, Perbet, Ploton, Poulenard, Quiblier, Saroul, Tarel, Vey* ? BI. AN.

—

Darbo. — Dans l'*Affaire de la rue de Lourcine*, Labiche écrit ceci : (scène 2e)

J'avais à ma droite un notaire..., pas drôle ! et à ma gauche, un petit fabricant de biberons qui nous en a chanté une passablement... *darbo* ! Ah ! vraiment, c'était un

peu... c'était trop... Faudra que je la lui demande...

Le sens de la phrase explique suffisamment le mot *darbo* inusité aujourd'hui. En connaît-on l'origine ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Causses, chaux ou chaumes. — Quelque étymologiste pourrait-il élucider ce petit problème que me pose un avocat de la Chaux-de-Fonds ? Ayant à parler du grand plateau calcaire étendu entre Besançon et Pontarlier, j'avais fait remarquer, dans un livre, la similitude d'aspect entre ce plateau nommé *Chaux* par les Francs-comtois et les *Causses* cévenols. J'aurais pu ajouter que cela ressemble encore aux *Chaumes* des environs d'Angoulême, véritables causses minuscules.

Mon observation portait autant sur une consonnance assez vague que sur l'identité des paysages. L'aimable correspondant qui m'écrit étend fort cette question incidemment soulevée, mais il me serait difficile de lui répondre. J'espère qu'un intermédiairiste le fera pour moi. Voici la lettre que j'ai reçue :

« Votre étymologie du mot *chaux* a fixé mon attention. Cette question est en effet bien intéressante ; il est curieux de constater combien sa forme grammaticale ou son acception ont varié, ce qui a rendu singulièrement difficile l'explication étymologique. Il y aurait là un intéressant sujet d'études philologiques.

« Un de nos historiens neuchâtelois relève que la forme primitive de ce mot est *cha*, *chas*, *chax* ou *chaz* et on en retrouverait, paraît-il, des vestiges dans certains noms en Franche-Comté, ce que je n'ai pu vérifier. Ce serait la langue romane, je crois, qui a déterminé la forme actuelle de ce mot ; les scribes au moyen âge se sont évertués, dans leurs actes en latin, à en trouver l'équivalent dans cette langue, ce qui a donné lieu de leur part à une bizarre confusion d'idées. Selon des indications que j'ai sous les yeux, les exemples abondent. L'Obituaire de Fontaine-André, vers 1150 traduit la *Chaux d'Amens* sous le vocable de *Calcina*. Des actes au XIVe siècle traduisent la *Chaux d'Escublon* par *calvus d'Escublon*. Le cartulaire de Romain-Moutier traduit *calma* ainsi que les chartes du XIe siècle de la *Chaux d'Arlie*. Ces diverses interprétations n'ont naturellement qu'une valeur relative. Un auteur, Quiquerez, pense que le mot *chaux* dérive d'une voie romaine reliant les hautes vallées jurassiennes et que la nature calcaire du sol l'a fait appeler *chaussée*. D'autres, enfin, ont proposé *cavus*, *calamus*, etc...

«Selon vous, le mot chaux rappelle le terrain pierreux des hautes vallées jurassiennes et, étymologiquement, il y a affinité entre *chaux* et *causse*. Cette leçon me rallie, basée qu'elle est sur l'observation de la structure géologique du sol jurassique dont les roches calcaires (crêt), perçant la mince couche de terre arable des hauteurs, a dû évidemment frapper les premiers colons venus de la plaine verdoyante et grasse. La langue romane parlée à l'époque de la formation des noms locaux du haut Jura désigna, par métonymie, ces lieux sauvages sous le vocable générique de *chaux*, dérivé du latin *calx*.

« Pour distinguer les diverses *chaux* ouvertes à la civilisation, il fallut ajouter un qualificatif tiré d'un fait caractérisant chacune d'elles, d'où ces noms composés, nombreux dans le Jura. C'est ce qui m'amène à vous consulter sur l'étymologie du nom de notre ville. (La Chaux de Fonds). La première mention de notre vallée se trouve dans un acte de 1378 qui l'orthographie *La Chault de Font*. La forme *chault* n'est-elle pas précisément de l'époque, comme le mot *Sault du Doux*, écrit ainsi dans les actes contemporains? ».

La parole est maintenant à nos confrères.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

L'abbaye de l'Orth. — Quelle était cette abbaye que possédait, au XVIIe siècle, le duc de Rohan et qui lui avait été confisquée avec tous ses gouvernements, après sa révolte ? Dans ses lettres inédites, adressées à un agent chargé à Paris de défendre ses intérêts, lors de la paix de Montpellier, il insiste pour qu'on lui donne au moins l'équivalent de cette abbaye, « de l'Orth de Poitiers », qui lui rapportait 4000 écus de rente et qu'il n'avait pas encore payée.

E. B.

Armées romaines et barbares. — Existe-t-il un ouvrage établissant un parallèle entre les armées romaines et les armées barbares ? A. B. X.

—

« **Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud, 1293-1750.** — Cet ouvrage, imprimé aux frais du rédacteur, est vendu au profit de l'hospiçe, cantonal de Lausanne, etc. Prix : quatre livres de Suisse — Genève, chez Mangen et Cherbuliez, imp. libraires. 1817, gros in-8. — Un exemplaire de cet ouvrage a été offert par l'auteur à mon arrière-grand'mère ; elle en a inscrit la mention, avec son propre nom, sur la garde du livre — mais le nom de l'auteur est demeuré inconnu pour moi, et la lecture du volume ne m'a conduit à aucune présomption relative à ce nom.

Si quelque érudit de Genève, Berne ou Lausanne, pouvait lever ce voile, il rendrait service à son dévoué confrère. Cz.

—

Les compagnons de Guillaume-le-conquérant. — L'archéologue M. de Caumont a fait graver, il y a quelques années, sur une pierre de l'église de Dives, la liste complète, ou présumée telle, des compagnons de Guillaume le Conquérant, lors de sa descente victorieuse en Angleterre, où la défaite des Anglo-Saxons par les Normands (1076), fut le point de départ de la monarchie anglo-normande.

Les noms gravés sur cette pierre n'ont-ils pas été reproduits en quelques ouvrages imprimés modernes ? Je serai reconnaissant aux confrères qui voudront bien me les signaler. Cz.

—

L'émigration à Londres. — M. de Beaumont-Vassy, dans ses *Mémoires secrets du dix-neuvième siècle* (1874) raconte (p. 134-6) une piquante aventure arrivée à Londres, pendant l'émigration, à deux grandes dames qui ne dédaignaient pas de fréquenter les bals populaires. Je crois bien que l'une, qu'il nomme la duchesse de M. est la duchesse de Monchy, née la Borde, qui fut l'amie et l'inspiratrice de Chateaubriand. Sait-on quelle fut l'autre ? — H. DE W.

L'arme de Charlotte Corday. — Qu'est devenue cette arme ? A défaut, en existe-t-il un *dessin officiel* ou une *description* qui offre une garantie suffisante d'authenticité ? Dans les gravures du temps, cette arme est figurée par un *couteau* et aussi par un *poignard*. C'est ou l'arme elle-même, ou sa sérieuse description que je recherche. V. ADVIELLE.

—

Deux sénateurs en 1811. — Qu'a-t-il été écrit sur les sénateurs Péré et Arène du premier Empire ?

C. DE LA B.

—

Une maîtresse du duc de Berry. — Le baron de Lamotte-Langon, littérateur bien connu du temps de la Restauration, écrivait à M. de Carrière, le 19 février 1815, une lettre très curieuse dans laquelle on remarque ce passage : « Mlle Virginie, maîtresse du duc de Berry, est grosse à plein ventre. On ne lui donne que 25,000 francs par mois, ce qui n'est rien, comme vous voyez ».

Quelle était cette demoiselle Virginie ? L'enfant qu'elle a dû mettre au monde a-t-il vécu ? P. PONSIN.

Voir T.G. 107. Virginie Letellier.

—

Le képi de l'armée française en usage en Italie en 1607. — Une lettre de format in-folio, signée Louis Monthorot, commissaire impérial, datée de Milan le 8 février 1607, est écrite sur un très beau papier, et dans le filigrane se trouve un petit médaillon oblong, au milieu duquel il y a un soldat tenant à la main un drapeau ; il est coiffé d'une casquette à visière absolument semblable au képi que portait l'armée française en 1860.

Cette particularité a-t elle été connue au Ministère de la guerre ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

« **L'Alsace-Lorraine devant l'Europe.** » — Pourrait-on nommer l'auteur de l'*Alsace-Lorraine devant l'Europe, essai de politique positive*, par Patiens, 1894, in-18, Paul Ollendorff, 28 bis rue de Richelieu, XI et 585 pages. NAUROY.

—

Plagiats. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner quelques exemples récents de *plagiats* historiques et littéraires ? C'est non seulement la littérature française qui rentre dans mon cadre, mais celle de toutes les nations. Les *fausses*

accusations de plagiat m'intéressent également. Il y a là-dessus un admirable article de l'ancienne *Revue de Paris*.

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

Ouvrages du XVIe siècle à retrouver. — Je serais reconnaissant à celui de nos confrères qui m'indiquerait où je pourrais retrouver les trois ouvrages suivants, relatifs aux guerres du Vivarais, mentionnés par le P. Lelong et par la *Bibliothèque* de La Croix du Maine, mais que ne possèdent ni la Bibliothèque nationale, ni les autres dépôts publics où je les ai cherchés :

1° *Poème historial touchant l'origine, l'antiquité et l'excellence de la maison de Tournon*, par François de Belleforest. Paris, Huby, 1568. In-8.

2° *Historia belli quod cum hereticis rebellibus gessit, anno 1567, Claudia de Turaine, domina Turnonia*, etc, auctore Joanne Villemino, Parisiis, 1569. In-4.

3° *Discours de la brave résistance faite aux rebelles, l'an 1567, par Mme de Tournon, nommée Claude de Turaine*, écrit premièrement en vers latins par Jean Villemin, et depuis traduit en français par Belleforest. Imp. à Paris, chez Jean Hulpeau, 1569.

J'ai d'autant plus d'intérêt à connaître ces ouvrages, que mon projet est de réimprimer au moins le troisième.

— Z. Y. X.

Bibliothèque de la Malmaison. — Pourrait-on m'indiquer la signification exacte des lettres « B. P. » qui se trouvent sur le dos des livres, provenant de la bibliothèque de Napoléon à la Malmaison ? JEAN LHOMER.

Beauharnais La Pagerie.

—

Racine et le café.— Mme de Sévigné est-elle réellement l'auteur de ce singulier jugement? «Racine et le café passeront de mode. » Où la belle marquise a-t-elle écrit cela ? A. S.

—

Publications musicales. — Nous aurions intérêt à connaître quelques-unes des publications traitant spécialement de la musique religieuse qui paraissaient de 1810 à 1820.

Prière de vouloir bien nous en indiquer plusieurs. F. L. A. H. M.

Portraits signés Rullmann. — J'ai une lithographie grand in-folio en largeur, par Engelmann, signée Rullmann *delineavit* et intitulée : « Souvenir de Paris, mai 1822 ». Elle représente 13 portraits d'hommes en buste. Sait-on leurs noms ? SIMON.

—

Communautés religieuses de femmes. — Nous serions reconnaissants à nos collègues de nous donner la liste des ouvrages sur les communautés religieuses de femmes en France.

Madame V. VINCENT.

—

La plus ancienne université de l'Europe. — Dans un discours prononcé à Paris au moi de mai, dans un banquet du club universitaire américain, M. Larroumet a dit que les universités françaises étaient les plus vieilles de l'Europe.

Mais l'orateur a négligé de donner des dates !

C'était nécessaire, cependant, car ici en Italie, on admet que c'est en Italie qu'ont été fondées les premières universités de l'Europe.

Pavie soutient que son université date du temps de Charlemagne.

A Bologne, le pape Alexandre II, (pontificat de 1061 à 1073), a favorisé les cours de droit.

En 1288, une association de professeurs libres a créé à Bologne l'université qui existe toujours.

Puisque M. Larroumet, professeur à l'Université de Paris, n'a pas cru nécessaire de prouver son assertion, l'*Intermédiaire* pourrait éclaircir la question.

GERSPACH.

—

Les papiers de la Caisse Lafarge. — Tous les dossiers des participants à cette célèbre tontine, ont été versés, il y a plusieurs années déjà, aux archives du Ministère du Commerce. Quand donc en sera-t-il dressé un inventaire, ou même un simple classement sur fiches ? Ces papiers, de peu de valeur, à première vue, présentent un réel intérêt pour la biographie d'une foule de personnages notables et artistes de la fin du dix-huitième siècle.

V. A

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La clef du « Pays des Parlementeurs » (XLIV, 2). — M Léon Daudet, l'auteur du *Pays des Parlementeurs*, le livre qui mène en ce moment tant de bruit, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

19 juillet.

Mon cher confrère,

Je n'ai pas sur moi la clef des *Parlementeurs* pour divers motifs, dont le plus puissant est que mes personnages ne sont ni représentatifs. ni pris dans le réel, faits de pièces et de morceaux et déformés encore par les coups de bâton que je leur donne avec tant de plaisir.

C'est, en tout cas, du bien vilain monde.

Excusez le vague de cette réponse, et croyez à mes meilleurs sentiments.

LÉON DAUDET.

—

Mme Lebas de l'Obélisque (XLIV, 1). — Il y a bien une vingtaine d'années que le Bottin et autres annuaires portent ainsi le nom de la veuve de Lebas (Jean-Baptiste-Apollinaire), ingénieur de la marine, qui a procédé, en 1836, à l'érection de l'obélisque de Louqsor sur la place de la Concorde. Lebas avait un homonyme, architecte de talent, Louis-Hippolyte Lebas, membre de l'Institut, (dont une rue du IXe arr. porte le nom), et la majorité du public a toujours attribué, et attribue encore de nos jours, à cet architecte, le travail de l'ingénieur. C'est pour protester contre cette erreur que celui-ci, ou peut-être seulement sa veuve, a fait suivre son nom des mots : « de l'Obélisque », qui seraient peut-être mieux entre parenthèses. J.-C. WIGG.

*
* *

L'architecte Lebas, dont on parla beaucoup autrefois, ne s'est jamais appelé, que je sache, Lebas de l'Obélisque. Seulement ce nom étant fort répandu, on aura adopté cette manière de le distinguer habituellement de ses homonymes qui n'avaient rien eu à faire avec l'obélisque, et l'adresse en question aurait probablement dû être :

Mme Vve Lebas (de l'Obélisque).

LE CORDIER.

—

L'orthographe du nom de du Guesclin (XLIII; XLIV, 33). — Il est certain que l'illustre nom de du Guesclin a subi, suivant les temps, des variantes orthographiques très nombreuses. On relève entre autres celles-ci : *du Guarplic, Guerplic, Gayclip, Guæclin. Guerclin, Guarclip Guerclip Gloesquin, Gaesquin, Glesquin, Glasquin, Glaqum, Glesclin, Guéaquin, Glayaquin, Glayclin, Gloaisquin.*

Le château dont la famille tirait son origine, est appelé *le Guarplic* dans tous les anciens titres. et telle paraît bien être la première forme du nom de la famille elle-même. A partir de 1300, ou peut-être un peu auparavant, on trouve le plus ordinairement : *du Guerclin*. Le testament de Jeanne de Malemains, mère du connétable (1350) porte : *de Glaquino* et *dou Glaquin*. Dans les actes concernant le connétable lui-même, on lit presque toujours : *du Guesclin* ou *du Glesquin*, quelquefois *du Glaquen*; *du Guesclin*, au témoignage de du Paz et de Hay du Chastelet, sur le tombeau de Saint-Denis. Il est très vrai, comme le dit le docteur Bougon, que le monument de l'église Saint-Sauveur de Dinan porte : *du Guéaquin*; mais l'inscription est toute moderne, malgré son apparence archaïque, et cette forme est une de celles qui se rencontrent le plus rarement. Elle n'a guère pour elle que la fable contée par Froissart, suivant laquelle la maison du Guesclin tirerait son origine d'un prétendu roi de Bougie réfugié en Bretagne au temps de Charlemagne, d'abord conquérant du pays, puis chassé par le grand empereur, après avoir bâti un château du *Guc-Aquin* ou du *Glay-Aquin*.

Ces divergences, dans tous les cas, n'ont plus qu'un intérêt de curiosité. L'histoire a consacré le nom glorieux de du Guesclin sous une forme qui ne peut plus être discutée. D'ailleurs, la maison du connétable a subsisté, dans une de ses branches, jusqu'au commencement du XIXe siècle, et, de temps immémorial, elle n'a jamais varié dans l'orthographe de son nom, comme en témoignent notam-

ment les preuves faites par elle lors de la réformation de 1668.

Quant à la jonction de la particule au nom patronymique sous la forme *Duguesclin*, c'est une fantaisie qu'on ne voit guère apparaître qu'au XVIIIe siècle. C'est dire qu'elle est tout à fait à rejeter.

P. DU GUÉ.

—

Armoiries sur la porte du château de Vaubelette (XLIII). — Coquet de la Roche-Montbrun, de Saint-Lary, en Guyenne et Languedoc, porte : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq du même, crêté et barbé de gueules; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

Galabert d'Haumont et de la Peyre, en Quercy, porte : *D'argent, au chevron de sable, accompagné en pointe d'un coq du même, becqué, crêté, barbé et membré de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.*

D'après un *Annuaire des Châteaux* — pas trop vieux — M. de Coquet-Saint-Lary habite le château de Bréhan, par Fleurance (Gers), et M. d'Haumont, le château de Cayras, par Castanet (Haute-Garonne). On pourrait s'adresser à eux pour retrouver l'alliance dont le blason m'est inconnu.

P. LE J.

—

Armoiries à identifier : d'argent à trois jumelles de gueule. (XLIII ; XLIV, 66) — La famille de Plas de Salgues, n'ayant pas fourni, pensons-nous, de chevaliers de la Toison d'or, c'est bien aux Rubempré qu'appartient l'ex-libris en question. D'ailleurs, nous sommes bien en Belgique, puisque l'ex-libris qui avoisine celui-ci est celui de Anne-Thérèse-Philippine d'Yve (née à Bruxelles, le 28 juillet 1738, morte sans alliance, le 25 mars 1814), jolie petite pièce Louis XVI, H 51. L. 44 : armes : *palé de vair et de gueules* (ce qui est la même chose que la description de notre honorable confrère le vicomte de Ch.)

Mademoiselle d'Yve, qui avait un fer identique pour ses reliures (Voir l'*Armorial du Bibliophile*, I, 209) possédait une très riche bibliothèque dont J. Guigard (loc. cit.) nous donne le titre :

Description bibliographique d'une très belle collection de livres rares et curieux provenant de la bibliothèque de Mlle la comtesse d'Yve, rédigée par feu M.D.L S. revue et achevée par L.A.F. Gaudefray. ancien libraire de Paris. Bruxelles, Aug. Wahlon et Cie, 1819, 8°, comprenant 6821 numéros.

Ce que ne dit pas Guigard, c'est que le rédacteur, dont on ne voit que les initiales, est le célèbre bibliographe Charles Antonin de La Serna Santander, membre de l'Institut, mort en 1813.

J.-C. WIGG.

—

D'or à 3 fasces de sable au chef d'or (XLIII). — Il n'y a eu d'autre alliance entre les Richelieu et la maison de Lorraine, à laquelle appartenait le prince de Lambesc, que le second mariage du duc et maréchal de Richelieu, contracté le 7 avril 1734 avec Elisabeth-Sophie-Marie princesse de Lorraine-Guise, qui mourut au mois d'août 1740.

H. DE W.

—

Armoiries de la ville de Moissac (XLIV, 3). — Il n'y a d'autres armoiries authentiques, traditionnelles, et qui puisse compter au point de vue héraldique, que les vieilles armes de Moissac, citées en premier lieu dans la question : *de gueules, à la croix de Toulouse d'or, au chef cousu d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.* Il faut remarquer que la croix est *cléchée* et à douze pommeaux.

C'est bien Napoléon qui créa, en 1808, le département de Tarn-et-Garonne. Ce département, un des plus petits, est un des plus ridiculement hétérogènes ; il est formé de lambeaux de six provinces !

Moissac est dans le Caorsin et non dans le Languedoc.

B.-F.

—

M. J. van Driesten, dans un Armorial des villes de France. deux placards in-folio, coloriés, a donné à la ville de Moissac *une croix tréflée d'argent*. au lieu d'une *croix de Toulouse d'or*. Malheureusement les erreurs fourmillent dans cette publication, plus commerciale qu'artistique, et l'on peut regretter d'y voir figurer le nom du meilleur peintre héraldiste contemporain, l'auteur du chef-d'œuvre de la *Toison d'Or*.

P. LE J.

***

Ceci n'est point une réponse. Quoique je me sois, plus que personne, et depuis

trente ans, occupé des armoiries municipales, ce qui m'a valu le titre tout nouveau de *héraldurbiste*, je n'ai pas l'outrecuidance de me croire seul compétent en armoiries de villes.

J'apporte une simple contribution pouvant, peut-être, — et je le désire, — aider à la solution du problème que poursuit notre éminent collaborateur La Coussière.

*
* *

Armoiries. — De gueules, à une croix pommetée [de douze pièces d'argent et un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. Arm. ms de 1696.(XV, 1161.)

C'est à peu près la croix de Toulouse, mais non vidée.

— Mlle Traversier donne les dites armes sans mentionner le chef (*Armorial national*).

— *De gueules, à la croix de Saint-Lazare d'argent, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Van-Driesten. *Armorial national des villes de France*, 2 tableaux in-plano.

— Girault de Saint-Fargeau, donne la croix vidée, cléchée et pommetée d'or et le chef fleurdelisé.

— Malte-Brun, de même.

— Sous l'empire : *De sinople, à une colonne d'or, embrassée par une vigne d'argent, fruitée de pourpre;* franc-quartier des villes du 2e ordre.

— L'abbaye de Moissac : *D'argent à un chevron de gueules.* ms de 1696. (XIV, 978).

— Le chapitre de l'église collégiale de M. — *De gueules, à deux clefs d'argent, posées en pal.* (XV, 1005.)

1243. Ville fortifiée (curieux détails) *Sceaux*: *Sigillum comuni consilio Moissiasi*. Revers: Ecu à la croix de Toulouse accosté de deux clefs. *Sigillum de Vico Santi* (sic) *Petri*.

Abbaye, — Ordre de saint Bernard, puis de saint Augustin, — fondée de 630 à 640, par Clotaire II ou Clovis II, sécularisée au XVIIe siècle.

1212. Saint Pierre assis.

1266. Saint Pierre de face, assis dans une stalle gothique : *Sigillum conventus monasterii sancti Petri Moysiacensis*.

Contre-sceau. Saint Paul, à mi-corps. *Sanctus Paulus*. EFFEM.

Chevaliers de la Toison d'or (XLIII). — Je possède la liste des chevaliers actuels de la Toison d'or d'Espagne, et de celle d'Autriche, liste que je tiens au courant depuis quelques années. M. d'Agnel pourrait consulter la volumineuse *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, MDCCCXXX, 1 vol. in-8°. C'est un ouvrage assez rare. H. DE W.

*
* *

Quoique M. d'Agnel ne désire la liste des chevaliers de la Toison d'or, que depuis Louis Ier, je lui signalerai tout de même le livre suivant annoncé dans le catalogue de juillet, de la maison Perrella Francesco, de Naples :

162. Maurice J. B. Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or..... avec leurs noms, surnoms, titres et cartiers, ensemble leurs éloges. La Haye, 1667, in-fol. nombreuses armoiries. SINOPLEDEUX.

—

« Fert, fert, fert », devise des comtes-ducs de Savoie (T. G., 345, XLIII). — Comme suite à la question, et en dehors des élucubrations fantaisistes, voici les opinions de divers auteurs :

Le comte A. de Foras : « Les historiens « se sont épuisés en combinaisons pour « expliquer ces quatre lettres. Il est fort « possible que ce mot porte en lui-même « sa signification la plus naturelle ». (*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, vol. I, in-fol., Grenoble, 1863 — *Chevaliers de l'Ordre du Collier dit de l'Annonciade, appartenant au duché de Savoie*, p. 409, note 3).

L. Cibrario : « Le FERT, uni aux *lacs « d'amour*, et le fait que l'ordre du Collier « ou de l'Annonciade a été institué sous « l'invocation de la Vierge, pour porter « en signe extérieur l'expression d'un « vœu prononcé en l'honneur des belles, « comme en l'honneur des Protecteurs « Célestes, rendent plausible l'explication « plus naturelle : FERT : *porte les liens, « la chaîne de servitude de Marie.*

« De tels signes extérieurs de servitude « céleste ou terrestre, effets d'un vœu « spontané, s'appelaient autrefois « *em- « prise* » (impresa) *Origine e Progressi dell Istituzioni della Monarchia di Savoia* Florence, 1869, in-8 ; 1re partie, p. 408.

Arbre généalogique: Note n° 17).

Fr. Giunti: D'après le professeur F. Giunti, de l'Ecole royale de marine de Gênes, selon une remarque faite par le jeune prince Odon de Montferrat, frère cadet du roi Humbert Ier (1846 † 1866), le mot latin FERT (il ou elle porte) appartient à un passage remarquable de l'Enéide, « où l'on trouve, exposé dans « un exemple classique, le plus grand de « de tous les enseignements moraux. Il « s'agit de suprêmes efforts de Junon, « déesse ennemie, qui veut retarder le « héros dans sa course vers le noble but « qu'il doit atteindre. La plus rude des « épreuves, ce n'est pas d'opposer la poi- « trine aux coups de l'ennemi, mais de « tourner le dos aux séductions, aux « charmes des plaisirs. On voit les pleurs, « on écoute les tendres prières (les ai- « mables obstacles, *les lacs d'amour* ; *corps* « *de la devise*) que la sœur de Didon « *porte* (fert), dont le héros, aidé par Jupi- « ter, se dégage *(Sens caché de la devise* « *même*). Voici le texte :

Talibis orabat talesque miserrima fletus.
FERTQUE REFETQUE soror ; sed nullis ille movetur.
Fletibus, aut voces ullas tractabilis audit ;
Fata obstant, placidasque viri Deus obstruit aures.

Enéide, Lib. IV, v. 437-440).

« C'est pour rappeler la source du mot « et la pensée qui le suit, sans lui ôter ce « voile dont le beau aime à se couvrir « qu'on lui a ajouté, en hiéroglyphe, son « complément (FERT, porte les liens). »

Fert-Ferte. — Vecchi enigmi non frivoli forse ora per la prima volta spiegati da Federigo Giunti. Gênes, juin 1866, in-8, 40 p.

Fert-Ferte. — Lettera al Capo Sovrano dell' Ordine della SS. Annunziata e dedicatoria ai grandi personnaggi decorati della divisa del detto ordine, Gênes, juillet 1866 in-8, 6 p.

Fert-Ferte. — Lettre autographiée in-4° sur le même sujet, Gênes, octobre 1866, 8 p.

Ces mots FERTQUE REFERTQUE sont inscrits sur une médaille de 1590 à l'effigie de Charles-Emmanuel Ier et de Catherine d'Autriche-Espagne. Le mot FERTE, second titre des opuscules du professeur F. Giunti, figure également dans la médaille, sur le col de l'armure du prince, non loin du mufle de lion traditionnel des armes de Savoie. L'auteur lui attribue une signification politique à l'adresse des Espagnols : digression en dehors de notre sujet. Cette médaille de 1590 et une autre de Philibert-le-Beau et Marguerite d'Autriche, dans laquelle une *palissade* symbolique remplace les *lacs d'amour*, sont reproduites par Pompeo Litta : *Famiglie celebri Italiane. — Duchi di Savoia* (Milan, 1839-1846, in-fol., Planches de Médailles, figures 1 et 28).

D'après Mgr. Fr. Liverani, on pourrait considérer le FERT comme l'abréviation de *Filibertus*, Philibert, nom de divers princes de Savoie. La Divisa *La Divisa della R. C. di Savoia. Saggio di Archeologia araldica*. Faenza, 1873, in-8, 20 p.

Muratori a prétendu que FERT est le commencement du mot *Fertone*, nom d'une ancienne monnaie. Notre collègue A. Vingtrinier s'est agréablement moqué de ce qu'il appelle une *énormité* du savant historien. « Esope, dit-il, en eût trouvé bien d'autres ». (L'*Intermédiaire*, XXXIV. 30 décembre 1896, p. 815. Devise de Marguerite d'Autriche).

C'est donc dans le mot FERT lui-même, c'est dans ses acceptions diverses, si l'on n'est pas satisfait de ce qui a été dit le plus sérieusement, qu'il faut aller chercher l'explication de l'énigme. Les grands dictionnaires de latinité : Forcellini, Freund et Theil, etc., pourront aider à cette recherche. SABAUDUS.

Nota : Le sujet a déjà été traité : VI, 70, 146, 235, 312 ; — XIII, 456, 507, 530 ; — XXXIII, 711 et XXXIV, 815.

On pourra lire, pour mémoire, dans les *Souvenirs de la marquise de Créquy*, édition Garnier, s. d., tome II, p. 193, une anecdote au cours de laquelle il est dit que le FERT était la devise de l'ordre de Malte (? ? ?).

***

MM. C. P. V. et G. Cam, ont cité le passage des *Confessions* de Jean-Jacques, qui se réfère à cette devise.

—

Jeton (Louis XIV) à déterminer (XLIV, 10). — Le jeton de Louis XIV au Neptune se trouve décrit dans le cata-

logue des jetons de la bibliothèque Nationale sous le n° 1590. Il est très commun et a dû être copié sur la médaille relative au canal des Deux-Mers. Le catalogue « en réparation » contiendra certainement cette pièce. Je profite de cette occasion pour annoncer aux amateurs de jetons armoriés et aux personnes s'occupant d'héraldique, l'apparition prochaine d'un travail illustré sur les jetons de familles françaises.

J. FLORANGE.

*
* *

Le jeton à la devise ALQUORA LUSTRANDO PACAT a été frappé en 1700 pour le service des *galères*. Les ateliers de Nuremberg en ont fait beaucoup d'imitations et il est probable que la pièce, possédée par le correspondant Simon, est de cette dernière fabrication, si elle ne porte ni le millésime, ni le mot GALÈRES en exergue.

PICAILLON.

*
* *

J'ai un bel exemplaire en cuivre de ce jeton, diamètre 29 mill. ; la face est du graveur Jérôme Roussel, ainsi que se lisent les lettres I R F au-dessous de la tête : je ne sais pour quelle administration il a été frappé, mais notre confrère Simon l'apprendrait peut-être dans l'ouvrage *Les jetons de l'échevinage*, publié par la Ville de Paris (publications historiques dites « série verte ») lequel s'occupe, par extension, des jetons royaux.

J.-C. WIGG.

—

Médailliers (XLIV, 56). — Fixer des monnaies sur une planchette n'est ni beau ni pratique ; les pièces se détachent toujours, puis lorsque l'on veut en prendre une, c'est toute une affaire ; il faut enlever les pointes, très souvent celles-ci abîment les monnaies.

Si l'on veut absolument faire un *tableau*, il vaudrait mieux coller chaque pièce avec un peu de gutta ou de cire molle.

Pour classer les monnaies, je ne vois que les cartons de vraiment pratiques. On peut les faire faire avec des trous de différentes grandeurs. Certains collectionneurs font faire de petits cartons carrés, ayant un seul rond au centre et ne pouvant contenir par conséquent qu'une médaille ; ces carrés peuvent se changer de place, on en fait faire de toutes tailles.

Pour un collectionneur possédant un nombre de monnaies qu'il n'augmentera pas, il est mieux de faire faire des cartons ayant les trous de la dimension nécessaire, c'est-à-dire que chaque carton pourra avoir des trous de différents diamètres.

Un collectionneur qui cherche à augmenter sa collection emploiera un jeu de cartons avec des trous de différentes tailles, mais chaque carton doit avoir des trous de même diamètre. Il est facile d'intercaler les cartons de manière à ce que les pièces soient classées sans perte de place.

J'ajoute que l'on trouve assez souvent chez les marchands de médailles des cartons d'occasion à très bon marché.

ET. BOURGEY.

—

L'Arc de l'Etoile (XLIV, 2). — M. Nauroy pourra se procurer, auprès des gardiens du monument, un petit guide à l'usage des visiteurs, qui contient la liste des noms de généraux et de batailles inscrits sur l'Arc de l'Etoile : je pense que c'est bien là tout ce qu'il demande ?

SABAUDUS.

*
* *

Toutes les inscriptions lapidaires de l'arc de triomphe de l'Etoile, se trouvent transcrites aux pages 332 et suivantes du tome IV de la septième édition de l'*Histoire de Paris* de Dulaure (Paris 1832). M. Nauroy n'a donc qu'à consulter ce volume pour avoir le renseignement qu'il désire.

PARISINUS.

—

Dans l'ouvrage de Georgel, *Armorial de Lorraine*, on trouvera tous les noms des généraux français inscrits sur l'Arc de triomphe de l'Etoile.

Consulter de plus un petit livre de 47 pages intitulé : *L'Arc de triomphe* (monographie illustrée) par Adam. Paris, 1900, in-16.

Comte BONY DE LAVERGNE.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13). — M. B. de Lagrèze, conseiller à la cour de Pau, a traité ce sujet au chapitre V de son *Histoire du droit dans les Pyrénées*, avec toute l'autorité qu'un magistrat consciencieux peut apporter dans une étude aussi délicate. Les citations sont appuyées de preuves irréfutables, et je recommande tout particulière-

ment aux incrédules, la lecture suggestive d'un document authentique que je reproduis pour l'édification des confrères qui n'auraient pas l'ouvrage sous la main.

Il s'agit du droit de prélibation du seigneur de Louvie sur quelques serfs d'Aas, établi par un dénombrement de 1538 soumis à la vérification des Procureurs Généraux des souverains de Béarn qui approuvèrent!

Le titre est en patois béarnais ; la traduction littérale est donnée par de Lagrèze en même temps que le texte en patois. — Je copie :

Item, Lorsque quelques-uns des dites maisons ci-dessus désignées viendront à se marier, avant de connaître leurs femmes, ils seront tenus de les présenter pour la première nuit audit seigneur de Louvie pour en faire à son plaisir, ou autrement ils lui payeront tribut.

Si la dernière partie de cet article permet de supposer que les intéressés avaient toujours dû se soustraire à cette inique obligation, moyennant le payement d'un tribut, d'ailleurs non défini, il suffit de passer à l'article suivant pour se convaincre que l'exercice de ce droit était ou avait été une réalité, puisque les conséquences mêmes en étaient prévues et qu'elles comportaient quelques avantages appréciables pour les premiers-nés, issus, à tort ou à raison de cet épouvantable abus de la force.

Item, s'il viennent à avoir quelque enfant, ils sont tenus de porter certaine somme de deniers, et s'il arrive que ce soit un enfant mâle, *il est franc*, parce qu'il peut être engendré des œuvres du dit seigneur de Louvie dans la dite première nuit de ses susdits plaisirs. P. S. M.

* * *

Tout aussi naïvement que M. Ln. G. je suis surpris ; mais je le suis moins de ce que cette question revienne sur l'eau, que de voir que ceux qui en soutiennent l'authenticité n'aient pu encore mettre l'accord entre l'immoralité et la religion ; aussi je me permets de renvoyer à *ceux qui ont besoin* de refaire l'histoire le *suum quique* qui m'est adressé et je reste convaincu de la véracité de l'opinion émise dans l'article, signé Cloud, du 22 avril passé.

P. DE FAUCHER.

—

Chronologie des papes futurs à retrouver (XLIV, 10), — L'histoire fait mention de *Joachim le prophète* qui vécut de 1130 à 1202. Toutes ses prophéties eurent une grande réputation, Dante lui-même les acceptait comme inspiration divine ; ses adeptes, les Joachimistes, furent poursuivis par l'Eglise comme hérétiques.

Montaigne n'en parle pas dans ses *Essais* de 1588, on n'en trouve trace que dans l'édition posthume de 1595 (L. I. c. XI) publiée par Mlle de Gournay, d'après un exemplaire de l'édition de 1588, annoté par l'auteur. L. DIGUES.

* * *

Il s'agit évidemment, dans le passage de Montaigne, de Joachim de Flore, le célèbre abbé cistercien et théologien mystique, né à Celico, en Calabre, vers 1130, mort à Fiore vers 1202, et de Léon VI le philosophe, empereur d'Orient de 886 à 912.

Notre confrère Ardouane trouvera leurs biographies, et de très précieuses notes bibliographiques sur les prophéties, dans la *Grande Encyclopédie*, cet admirable inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, que dirige M. Berthelot.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Evêque d'Europe (XLIV, 4). — Nicolas-Joseph de Paris, neveu et coadjuteur de L.-G. Fleuriau d'Armenonville évêque d'Orléans, fut, en effet, évêque d'Europe. Gams dans sa *Series episcoporum* indique Europus comme huitième siège de la *Provincia VIII Augusta Euphratensis cum Comagene*. Sur les titulaires de ce siège, Gams ne donne que le maigre renseignement qui suit :

433. David, Nestorianus, 451.

O. DE STAR.

* * *

Les coadjuteurs d'évêques sont eux-mêmes évêques, si je ne me trompe, et, comme tels, titulaires, *in partibus infidelium*, de sièges peu connus du grand public. C'est ainsi que Mgr Gay, coadjuteur à Poitiers de Mgr Pie, portait en outre le titre d'évêque d'Anthédon, — où il n'était peut-être jamais allé de sa vie. — Il est donc fort possible que Nicolas-Joseph de Paris fût, dans les mêmes conditions, évêque d'Europe, c'est-à-dire de cette petite contrée qui se trouve au nord de

Constantinople et dont le nom fut successivement étendu par les Grecs à toute la partie occidentale de l'ancien continent. Simple hypothèse, d'ailleurs ! Je la donne pour ce qu'elle vaut et sous bénéfice d'inventaire. G. DE FONTENAY.

*
* *

Une seule voyelle non accentuée a pu parfois établir bien des confusions. La question posée par notre collègue César Birotteau en est une nouvelle preuve. L'Europe, qui aurait été une contrée quelque peu vaste pour un seul diocèse, n'a absolument rien à voir avec le titre honorifique, purement nominal, dont fut revêtu Nicolas-Joseph Paris de la Brosse pendant ses dix années de coadjutorerie du siège épiscopal d'Orléans (1723-1733). Ce qu'il faut lire, et ce que le graveur mal avisé aurait dû inscrire, c'est tout simplement le nom de la ville d'Europé ou Europée, *ad libitum*, que l'on donne encore à certains évêques *in partibus infidelium*.

Ce siège, qui exista d'une manière effective dans les premiers siècles de l'Eglise, était situé sur les bords de l'Euphrate.

Connu également sous le nom de Thapsacus, il était alors suffragant d'Hiéropolis et n'est plus, de nos jours, qu'une mauvaise bourgade syrienne

FRANÇOIS FABERT.

—

L'homme au Masque de fer (T.G., 571 ; XXXV ; XLI ; XLII ; XLIII). — Le 22 juillet 1816, à Sainte-Hélène, Napoléon parla du Masque de fer:

« La conversation a conduit aujourd'hui à traiter le Masque de fer. On a passé en revue ce qui a été dit par Voltaire, Dutens, etc., et ce que l'on trouve dans les Mémoires de Richelieu : ceux-ci le font, comme on le sait, frère jumeau de Louis XIV, et son aîné. Or, quelqu'un a ajouté que, travaillant à des cartes généalogiques, on était venu lui démontrer sérieusement que lui, Napoléon, était descendant linéal de ce Masque de fer, et par conséquent, l'héritier légitime de Louis XIII et de Henri IV, de préférence à Louis XIV, et tout ce qui en était sorti. L'empereur, de son côté, a dit en avoir en effet entendu quelque chose ». (*Mémorial de Sainte-Hélène*, cf. Gourgaud, I, 218),

Dans son livre remarquable sur *Napoléon, la dernière phase*, traduit par Augustin Filon (1901, in-18, Hachette), lord Roseberry parle, page 228, du Masque de fer, « lequel, croyait que Napoléon, était le frère de Louis XIV ».

Pourrait-on reproduire une note de M. Marcel, parue ici il y a une dizaine d'années, et faisant descendre Napoléon du Masque de fer ? NAUROY.

*
* *

Son acte de décès, que j'ai lu en original, porte le nom de Mattioli.

L. DES CILLEULS.

—

Les papiers de Mme de Pompadour (XLII ; XLIII ; XLIV, 28, 59). — On trouve dans le catalogue 30, au n° 19.848, de la librairie A Saffroy, deux lettres de condoléances adressées au marquis de Marigny, à l'occasion de la mort de ladite marquise, sa sœur.

Elles émanent de parentes de la célèbre maîtresse : la première est signée Lenormant, abbesse ; il y est parlé de la tendre amitié qu'avait pour elle madame de Pompadour, et de sa nièce de Baschi, elle est datée de Farmoutier, 22 avril 1764.

La seconde, signée de Rougemont Poisson, est datée de Defmont, 2 avril 1764 ; en voici un extrait :

Je nous blirez jemmais cette perte et tous les bien fais quelle ma fais et a toutes ma famille, il ne me raites plus qua prier Dieu pour le repos de son ames cest a quoi je ne manqueres pas et pour votre conservation....

—

Le berceau de La Tour d'Auvergne (XLI ; XLII). — La vérité, appuyée sur des textes officiels, fait justice de la légende, parfois trop imaginative.

Un document, émanant du Premier-Grenadier lui-même, mieux que n'ont pu faire raisonnements et déductions — quelle qu'en ait été la force — tranche la question du lieu de naissance de La Tour d'Auvergne.

Suivent les premières lignes d'une demande au ministre de la guerre, écrite de la main du héros. Alors capitaine de la 148e demi-brigade — à la suite des fatigues endurées dans les Pyrénées, et croyant la guerre finie — il sollicita une mise à la retraite dont, bien qu'il eût 51 ans d'âge et 32 ans de services, il ne bénéficia guère, on le sait :

Armées des Pyrénées-Occidentales — Liberté-Egalité
148e demi-Brigade — MÉMOIRE DE RETRAITE

Date et lieu de naissance. Théophile-Malo La Tour d'Auvergne-Corret, né à Carhaix, département du Finistère, le 23 décembre 1743, (vieux style).

A Guérendain, le 14 brumaire, an III.

La Tour d'Auvergne le dit en personne; c'est à Carhaix qu'il est né; non à Trébivan, Trémargat, Laniscat ou autres lieux.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les volontaires de la Côte-d'Or (XLIV, 2). — En réponse à la demande de M. L. H. parue dans l'*Intermédiaire* du 10 juillet, je pourrais lui signaler quelques documents épars, il est vrai, et peut-être peu nombreux, sur le séjour du Ier bataillon de la Côte-d'Or à Reims sous la Révolution. J'ai même, en ce moment, sous les yeux, deux brevets de civisme délivrés par la Société populaire de Dijon le 20 septembre 1791 : l'un à Louis-Antoine Pille, lieutenant-colonel commandant le Ier bataillon, qui fut commissaire général de l'organisation et du mouvement des armées de terre sous la Révolution, autrement dit ministre de la guerre (an III-IV), et plus tard comte de l'empire ; l'autre certificat à un sergent de ce bataillon, du nom de Jacques Peutat, demeuré obscur, sans doute. — Ces deux documents sont curieux à cause de la vignette finement gravée qui figure en tête de chaque certificat.

Le Ier bataillon de la Côte-d'Or fut mêlé aux événements de la Révolution à Reims en 1791 et 1792 ; les archives de la ville possèdent des documents relatifs à cette participation. GUSTAVE LAURENT.

—

Historique du Ier régiment de cavalerie (XLIV, 7). — Servit de 1792 à 1794 à l'armée du Nord et s'est trouvé aux batailles de Jemmapes, Tirlemont et Neerwinden. Envoyé un instant dans l'Ouest, en 1795, il est ensuite appelé à l'armée d'Italie et combat avec elle jusqu'à la paix d'Amiens. Il est à Caldiero, à Rivoli, au Tagliamento, à la Trebbia et à Novi.

Le régiment « le colonel général », qu'il ne faut pas confondre avec un autre régiment français du même nom, organisé en 1635, qui appartenait au comte d'Alais, fils du duc d'Angoulème.

Le régiment « le colonel général », dont il s'agit, ne devint le Ier cuirassiers qu'en 1803.

(*Histoire de la cavalerie française* par le général Susane, t. 2, pp. 12).

TALIBERT.

—

Le régiment de Courlandon (XLIV, 8). — Ce régiment est porté sur la liste de 1691. Le mestre de-camp Raymond-Balthazar de Phélippeaux passé, le 13 novembre, au commandement de Dauphin étranger, est remplacé, le même jour, par M. de Courlandon. Flandre. Siège de Namur, bataille de Steenkerque. Italie, en 1633, bataille de la Marsaglia.

(V. *Histoire de la cavalerie française* par Susane, t. 3.) TALIBERT.

—

Condorcet s'est-il empoisonné? (T. G. 231; XLII). Sur une fiche au nom de C., qui est à la bibliothèque Nationale je lis : « Voir les pièces déposées au mariage de sa fille avec le général O' Connor, le 4 juillet 1807, 1er arr. » Mais ces pièces, qui pouvaient présenter quelque intérêt, ont sans doute disparu dans l'incendie de l'état-civil.

V. A.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée ? (XXXVIII ; XL ; XLI ; XLII) — Dans l'ouvrage récemment publié par M. Lenôtre, sous le titre de *Vieilles maisons, vieux papiers*, un chapitre, le dernier, est consacré à M Rouzet, créé comte ou marquis de Folmon par le roi d'Espagne, à la sollicitation de la duchesse d'Orléans. Rouzet, à l'époque où cette princesse exilée de France passa en Espagne, l'y suivit, devint son chancelier et dirigea toutes ses affaires. Il paraît avoir vécu avec elle dans une très grande intimité. S'il n'est pas certain qu'ils aient contracté en Espagne un mariage religieux, il faut reconnaître que le fait est très probable.

Rouzet est, en effet, décédé en 1820, et il a été enterré dans la chapelle de Dreux, qui renferme les tombeaux des d'Orléans. Est-il admissible que la famille d'Orléans eût consenti à recevoir le corps de Rouzet dans cette chapelle, si elle n'y avait pas

été contrainte par des motifs d'ordre supérieur, et notamment par la connaissance qu'elle avait des liens qui unissaient Rouzet à la princesse ? ROBIN.

—

L'abbé de Pradt (XLIII). — Consulter *Correspondance de Napoléon Ier, œuvres de Napoléon Ier à Sainte-Hélène*, 1870, in-8, Plon et Dumaine, XXXI, 98-102 ; XXXII, 289-94. NAUROY.

—

Arbres de la Liberté encore existants (XLIII ; XLIV, 44). — Je connais deux communes de Vendée qui possèdent encore des arbres de la Liberté. L'une est très ancienne : celle de Saint-Nicolas-de Brem (canton de Saint-Gilles-sur-Vie); l'autre toute moderne : celle de Croix-de-Vie, port du même canton. Les arbres sont des ormeaux. Celui de Saint-Nicolas-de Brem, planté à l'est de l'église sur une petite place, est très rabougri ; le sol, il est vrai, est très rocheux. L'ormeau de Croix-de-Vie est superbe ; il est sur une petite place, entre la grande place de l'eglise moderne, la vieille douane et la cure ; il se trouve sur l'ancienne rive sablonneuse, de la Vie.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Attentat contre Napoléon III (XLIII). — Les plus vieux Algériens interrogés n'ont aucune connaissance de l'attentat prétendu.

On sait seulement qu'à Relizane, l'empereur eut de la peine à se dégager de la foule innombrable des indigènes accourus de toutes les points de la région, pour voir le souverain, lui présenter des placets, lui demander des faveurs, des grâces, etc. Un moment séparé de son escorte et cerné, ou sur le point de l'être, on avait pu croire, dans son entourage, à un enlèvement prémédité ou même spontané ; mais cette appréhension, si tant est qu'elle ait existé, n'a jamais été partagée par l'opinion publique algérienne. Des témoins de la scène racontent que, pour faire diversion et dégager l'empereur, le général Deligny eut l'idée de faire jeter à la foule des pièces de monnaie blanche, et que grâce à cette manœuvre la voiture impériale réussit à se frayer un passage et à disparaître, emportée par la vitesse des chevaux lancés à fond de train.

Encore une fois, si la tentative avait eu réellement lieu à un point quelconque de l'Algérie, la nouvelle s'en serait propagée et le souvenir en serait resté gravé dans l'esprit des nombreux survivants de l'époque. A. FORTERRE.

—

Joachim Faultrier (XLIII, XLIV, 23). — On peut consulter sur la famille de ce personnage la *Biographie de la Moselle*, par Begin (tome 2, article Faultrier.)

La famille de Faultrier vint se fixer à Metz (Pays messin. Trois Evêchés et non Lorraine — (*Erreur très répandue*) vers 1753. Il épousa, cette année même, Mlle Fart dont il eut plusieurs enfants, entre autres deux généraux célèbres qui servirent la première République et l'Empire.

M. Alfred de Faultrier, ancien capitaine d'infanterie, propriétaire du château de Xonville, habite Nancy, rue de la Bavinelle. Il est le petit-fils de J.-J.-P. de Faultrier, ancien chef de bataillon d'artillerie et ancien conseiller de préfecture de la Moselle, mort à Metz, en 1823, frère des deux généraux et le père de M. Alfred de Faultrier, ancien avocat général à la cour de Metz et ancien député de la Moselle, beau-père du général de Geslin, un des héros de la guerre de 1870.

TALIBERT.

—

Recherches sur Lafosse (XLIII; XLIV, 23, 70). — Les renseignements que je suis à même de vous donner sont bien vagues, cependant ils peuvent peut-être servir à vous mettre sur la bonne piste. Votre poète appartenait à la famille de d'Aubigny, maison de Vandeuil (Picardie). Vous pourriez donc écrire aux membres existants de cette famille, notamment au comte Jacques d'Aubigny, à Amiens. En outre, l'oncle du poète, Charles de Lafosse, peintre célèbre qui avait décoré les Invalides, avait pris son neveu en affection, et le traitait comme son propre fils, car il n'avait pas lui-même d'enfant. Puisque Charles de Lafosse est allé en Angleterre en 1689, pour décorer le palais de lord Montaigu, son neveu ne l'aurait-il pas accompagné ? A. B.

—

Famille de Monteilles (XLIV, 5). — On trouve une généalogie de cette

famille en Normandie, au manuscrit des Pièces originales, n° 2013.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

La famille Dorat des environs de Bordeaux se rattache-t-elle à l'auteur des « Baisers »? (T. G., 286, XLIII). — La première femme de Jean Dorat (ou Daurat), le poète, mort en 1588, se nommait M. de Laval ; la seconde, N. Chipart.

P. M.

—

Famille Colbert de Beaulieu (XLIV, 5). — Il y a une branche de la famille Colbert, sinon à Lyon, au moins fixée en Beaujolais. Le comte et la comtesse de Colbert-Turgis habitent le château de Boistrait, à Saint-Georges (Rhône) ; une autre branche, celle des Colbert-Laplace, réside dans le Calvados. Dans Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, il y a une notice sur les Colbert, où la descendance est indiquée. La table des 25 premières années de cette publication aidera à la recherche de ces renseignements. Je ne l'ai malheureusement pas sous la main. Les Colbert-Turgis ont pour armoiries la couleuvre (coluber) du grand ministre.

Cz.

—

Le graveur Soldi (XLIII). — Je pense que le maître statuaire et graveur sur pierres fines, Emile Soldi, pourra donner les renseignements désirés.

B. F.

—

Ponson du Terrail (XLII). — Dans le Bottin de 1900, je trouve, page 1535, 2e colonne :

Département du Loiret. Arrondissement d'Orléans, canton de Châteauneuf-sur Loire, commune de Fay-aux-Loges, château de la Reinerie : Vicomtesse (*sic*) veuve Alexis Ponson du Terrail.

A. S.

—

Homonyme du descendant des Chénier (XLII ; XLIII). — Fils de Sauveur de Chénier, un des frères d'André et de Marie-Joseph de Chénier, Louis-Joseph-Gabriel de Chénier a été le dernier du nom de Chénier ; il est mort à Jouy-en-Josas le 26 février 1880 ; Vapereau lui a consacré un article dans ses cinq premières éditions. Il a publié une édition des œuvres de son oncle André, au sujet desquelles il a eu un procès avec Becq de Fouquières. Il est l'auteur du *Guide des tribunaux militaires ou législation criminelle de l'armée*, par L.-J.-G. de Chénier, avocat, chef de bureau de la justice militaire au ministère de la guerre, membre de la Légion d'honneur et de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 2me édition, 1853, 3 vol. in-8, librairie militaire de J. Dumaine, rue Dauphine 30 ; librairie de jurisprudence de Cosse, place Dauphine 27.

NAUROY.

—

Flavigny (de) (XLIV, 7). — La missive du général de Flavigny à Napoléon, dont il est fait mention, est parfaitement authentique. Je me rappelle en avoir pris connaissance dans un ouvrage dont malheureusement le titre m'échappe en ce moment. La phrase en question est ainsi conçue : « Pas de pain, pas de lapins, pas de lapins, pas de victoires... (ici un mot grossier)... n, i, ni, fini ». Il paraît même que Napoléon goûta fort peu la plaisanterie, et punit le général.

JEAN LHOMER.

—

La baronne de Montolieu (XLIV, 6). — Madame de Montolieu (est-ce la même personne?) a publié l'ouvrage suivant: *Les châteaux suisses, Anciennes anecdotes et chroniques*. (Genève, Eggimann, sans date, grand in-8°, avec nombreuses illustrations de H. Van Muyden).

M. B. de C. pourrait probablement obtenir quelques renseignements en s'adressant à M. Eggimann, 9, rue Calvin, à Genève.

SABAUDUS.

—

Madame de la Valette (XLIV, 1). — On trouvera des détails dans le roman *historique* de Louis-Xavier de Ricard : *Madame de la Valette* (Ollendorff).

B. F.

—

Comtesse de la Ley (XLIV 5). — Il s'agit sans doute de Sophie-Thérèse, comtesse de Sœchnborn, laquelle épousa, en 1788, Philippe-François, comte de la Leyen (von der Leyen) et prince depuis 1806. Elle mourut à Paris le 4 juillet 1810.

Cette famille von der Leyen qui existe encore en Bavière, possédait autrefois des

seigneuries de Bliescastel, Hohengeroldseck, Forbach (Lorraine), etc.

J. FLORANGE.

* * *

Marie-Anne-Josephe-Hélène, baronne de Dalberg, née le 21 mars 1745 à Hernsheim, près Worms, morte le 10 juillet 1804, épousa le 16 septembre 1765, François-Charles, comte souverain de la Leyen (autrement dit : von der Leyen), né en 1736, conseiller intime et chambellan de l'empereur d'Allemagne, dont elle devint veuve le 26 septembre 1775. Elle eut, de ce mariage, deux filles et un fils : Philippe-François, comte de la Leyen, né le 1er août 1766, mort le 23 novembre 1829, lequel fut créé prince souverain de la Leyen et de Hohengeroldseck et membre de la Confédération du Rhin, à la date du 12 juillet 1806, et fut médiatisé par l'acte final du Congrès de Vienne en 1815.

Elle était la fille de François-Henri, baron de Dalberg, burgrave de Friedberg, conseiller intime de l'électeur de Mayence et administrateur de Worms, et par conséquent sœur germaine de Charles-Théodore, baron de Dalberg, dernier électeur de Mayence, archichancelier de l'empire, puis prince primat de la Confédération rhénane et finalement grand-duc de Francfort, né à Hernsheim le 8 février 1744, et mort à Ratisbonne, dont il était archevêque, le 10 février 1817.

Elle était également la propre tante d'Emmerich-Joseph, baron de Dalberg, (fils de son autre frère Wolf-Héribert, baron de Dalberg), le célèbre diplomate et homme d'Etat français, qui fut créé duc de Dalberg par l'empereur Napoléon et pair de France sous la Restauration.

De son vivant, la comtesse Marie-Anne de la Leyen, habitait le château de Hohengeroldseck, dans la Forêt-Noire (cercle d'Offenburg (Grand duché de Bade) et le château de Waal, près d'Augsburg (Bavière), mais nous ne savons pas où elle serait morte.

DUC JOB.

—

D'Havrincourt (XLIII). — Marie-Charlotte-Aline de Tascher, mariée, le 23 décembre 1805, à Anaclet-Henri de Cardevac, marquis d'Havrincourt, né le 23 octobre 1772, était nièce de l'impératrice Joséphine. Son père, Jean-Samuel-Ferdinand, comte de Tascher, fut nommé pair de France le 4 juin 1814.

H. DE W.

—

Le premier mari de madame de Païva. — Le second mari de madame de Païva (XLIII). — Voici, mot pour mot, ce que je tiens du charmant conteur qu'était le bibliophile Jacob (7 octobre 1868). Je le donne tel quel, à titre de curiosité :

Madame de Païva, l'une des excentricités les mieux établies de Paris, est très connue, mais seulement sur sa réputation, car le nombre des gens qu'elle voit est très limité. Elle ne reçoit que quelques hommes qu'elle choisit parmi les plus distingués en tous les genres, et auxquels elle tient à honneur de se montrer dans toute la splendeur que sa fortune colossale lui permet. Voici son histoire, *vraie*,

Elle serait russe. Ses commencements sont obscurs, mais elle a d'abord épousé un pauvre diable quelconque, allemand croit-on, qu'elle eut la chance de perdre. Le bonheur conjugal qu'elle apporta à ce premier époux est douteux. Le second, qu'elle raccrocha comme elle put, était M. de Païva, d'une bonne famille portugaise, qui s'unit à elle sans le consentement des siens, mais néanmoins l'emmena en Portugal, où sa famille n'eut qu'une idée : le séparer de cette femme indigne. Son passé honteux lui fut si bien démontré, qu'il se décida à la planter là, ce qu'il exécuta de la plus jolie façon du monde: un enlèvement à la Sylvandire. Une fête fut organisée à bord d'un bâtiment, en partance pour l'Angleterre. A un signal donné, les parents et amis de madame de Païva s'éclipsèrent, et il se mit en marche. Une fois à destination, on la débarqua ; le capitaine l'instruisit des motifs de son exil et la laissa avec des ressources qui ne pouvaient suffire longtemps à une femme de cette sorte. La dame se vêtit de son mieux, se para des diamants qu'elle avait encore, et se montra à Londres au théâtre et dans les endroits fashionables. Ses charmes ne tardèrent pas à lui attirer des cœurs dont elle usa efficacement pour se créer les commencements de la grande fortune dont elle jouit aujourd'hui. Pendant longtemps, elle n'osa rentrer en France, où des couturières et bijoutiers en nombre l'attendaient avec leurs notes. Elle y revint pourtant, et noua quelques utiles relations, entre autres celle d'un jeune Prussien envoyé à Paris par son père, possesseur d'une grande fortune, lui disant : « Mon cher enfant, avant de me faire remplacer par toi dans mes affaires, je veux que tu saches la vie. Amuse-toi, et tu me reviendras quand tu en auras assez ». Ce père original fut servi à souhait. Le jeune homme, à peine arrivé, fait la connaissance de madame de Païva qui

avait alors quarante ans) et dépose à ses pieds des millions sous toutes les formes. C'est à cette source qu'on attribue son splendide hôtel des Champs-Elysées et la terre de Pontchartrain, dans les environs de Versailles. On raconte qu'un jour, croisant un de ses anciens adorateurs, elle le fit monter dans sa voiture et lui dit : « Mon cher, j'ai trois millions ; j'en vais dépenser un pour faire casser mon mariage ». Elle voulait, pour s'assimiler mieux l'or prussien, se faire épouser Son ex-*cavalière-servante* ne put que répondre à cette déclaration de richesses : « Vous avez donc assassiné quelqu'un ? »

Ceux mêmes qui l'admirent la croient capable de tout, et elle les fait frissonner lorsqu'au dessert, dans ses salles à manger princières, elle leur développe sa théorie que rien n'est impossible, et que, n'importe ce qu'elle se donnerait la peine de vouloir, elle était certaine d'y réussir. Elle accompagne ces paroles de regards fauves et de gestes de tigresse. Fort heureusement, pour calmer ses auditeurs, elle ajoute qu'elle ne se soucie de rien, et qu'elle estime tout à si bas prix qu'elle ne veut prendre la fatigue d'aucun désir.

Les fastuosités les plus extravagantes sont de son ressort. Ainsi, lorsque Théophile Gautier est son hôte à Pontchartrain, elle fait chauffer un train à son usage, et lorsqu'il en descend, il est reçu par des voitures quasi-impériales, avec postillons, cochers et domestiques en livrées magnifiques. Ses toilettes sont toujours d'une rare élégance, pour un seul convive tout comme s'il s'agissait de Paris tout entier. C'est en robe de satin blanc qu'elle montre ses somptùeuses demeures et conduit les visiteurs dans ses cuisines. A Pontchartrain, elle les promène pendant des heures entières dans de vastes solitudes, au milieu de bois, de prairies, de ruisseaux. On ne rencontre pas une âme, mais à un signal d'elle pourraient surgir les bandes d'ouvriers et de jardiniers qui entretiennent perpétuellement ses jardins. Toujours vêtue des tissus les plus délicats, qu'elle porte sans pitié au travers des ronces et des buissons, elle ne quitte jamais ses solitaires, valant six cent mille francs. Ceux qui ne sont pas prévenus les croient de gros morceaux de cristal de roche d'une belle eau, mais quand le soir vient et que le château s'illumine, on les voit scintiller de mille feux étincelants. Elle conte alors l'histoire de ces diamants. Elle n'en avait qu'un, et à tout prix voulait la paire, mais l'Europe était impuissante à le lui fournir, et c'est aux Indes qu'on l'alla chercher. Elle possède aussi des boucles d'oreilles en perles d'une grosseur et d'une pureté prodigieuses,

Son hôtel à Paris est une merveille. Mais personne en dehors des initiés, n'y a jamais eu accès. Les escaliers sont en marbre et en porphyre, les lustres ornés de pierres précieuses ; les lambris et les plafonds des plus fines peintures. C'est l'idéale réalisation des palais de contes de fées. Elle ne tolère aucune intrusion, et jouit sans doute du mystère qui règne sur toutes ses magnificences. L'un de ses intimes s'est vu retirer ses bonnes grâces pour avoir tenté d'y faire pénétrer sa famille. Il s'y était engagé ; elle préfera renoncer à lui que de lui permettre d'accomplir sa promesse.

Un ami... aveuglé ! s'est laissé expliquer par elle la cause de sa séparation d'avec son mari, et colporte naïvement que madame de Païva a par dessus toutes choses une horreur invincible pour le mensonge et pour les menteurs.

L. R.

—

La dame aux yeux de violette (XLIV, 7). — Il s'agit évidemment de Carlotta Grisi, la célèbre danseuse, morte sur les bords du lac de Genève, sœur de Giulia Grisi, la non moins célèbre cancatrice. Ces deux dames étaient les tantes de madame Emile Bergerat,

Duc Job.

—

Un petit neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XXXIII ; XXXIV 27). — On lit dans l'*Etat présent de la noblesse*, édition de 1884, col. 512-13 :

Brou Cuissart... La famille Brou évoquerait la noblesse du chef de sa descendance en ligne féminine du frère de Jeanne d'Arc, anobli avec transmission par les femmes. Elle établit cette succession des du Lys, par les familles : du Lys, Hordel du Lys, Guillot du Lys, le Liepore du Lys de Chazelles, Goussaud et de Beausire. Edouard Brou, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion d'honneur gouverneur du Sénégal, major général de la flotte, mort en 1861... se réclamait de ce chef...

P. C. C.

—

Monasterium canonicorum elnicensium (XLIV, 54). — Rien dans le diocèse de Béziers, ni dans les environs ; mais, plus au sud, en Roussillon, se trouve Elne (*Helena*, *Elena*), dont l'antique évêché fut, au xvIIe siècle, transféré à Perpignan.

Le chapitre cathédral persista peut-être comme collégial, après la translation de l'évêque d'où le *monasterium canonicorum*...

M. Ln. G. me permettra de lui faire observer que ce n'est point une solution, mais une opinion que j'apporte.

EFFEM.

*
* *

N'est-ce pas Elne, ancien évêché transféré à Perpignan, à 13 kil. de cette ville?

J.-C. WIGG.

*
* *

Ce doit être Elne, localité si renommée depuis la mort de Constantin II. Seulement au lieu d'être près de Béziers, Elne est près de Perpignan. A part cela, c'est toujours à peu près dans la même direction.

Dr B.

—

La juste interprétation du « Jus primæ noctis » ou « Droit de Marquette » (XLIII ; XLIV, 34). — Louis Veuillot est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Droit du seigneur*. TALIBERT.

*
* *

Voir un savant discours de M. L. O. Pike dans les pages xv, xliii de l'introduction aux *Year Books of the Reign of King Edward III, Year XV*, dans la série des *Chronicles and Memorials* ou *Rolls series*, publiés en 1891.

R. J. WHITWELL.

—

Atlantique (XLIII). — Le format *atlantique* (ainsi nommé, je pense, parce que c'était le format habituel des *atlas*), était constitué par une feuille entière, un feuillet. C'est, aujourd'hui, l'*in-plano*.

G. DE FONTENAY.

—

Sainte Venise (XLIII ; XLIV, 39). — Venise, Venisse, Vénice, sont trois formes populaires du nom de sainte Véronique. Il y avait, près de Meaux, une maison de Sainte-Venise destinée aux malades en temps de peste ; dans les environs de Rouen, était la léproserie de Sainte-Venisse ; à Paris, non loin de l'église Saint-Eustache, existait la halle Sainte-Venice, siège de la confrérie des lingères, placée sous la protection de sainte Véronique. Cf. *Intermédiaire* XXXIV, 74. A. S.

—

L'instrument appelé péan (XLIII ; XLIV, 89). — Lire « l'exclamation ou invocation ἰω παία ou πνιών, etc.....)

Et non : πλιλν(ou πλιων...). C.

*
* *

Je ne saurais trop remercier nos savants ophélètes de leur précieux concours. Nous avions voulu attirer plus spécialement l'attention sur un tout autre sens que le mot hymne attribué au mot péan. Voici pourquoi.

C'est précisément à l'époque de l'empereur romain Constance, que l'on emprunta (1) aux Perses deux corps de cavalerie, pour perfectionner l'armée romaine, les archers à cheval, recrutés dans l'Arménie tout d'abord, et les cataphractaires, ou cuirassiers à l'orientale. Or, on sait que les Perses avaient adopté le tambour, depuis fort longtemps avant notre ère. Nous aurions désiré savoir deux choses : 1° si les Romains n'avaient pas profité de cette circonstance pour introduire aussi le tambour, avec leurs nouveaux régiments de cavalerie, à l'imitation des Perses ; et 2° s'il y a jamais eu de tambours à une époque quelconque, dans l'armée romaine ; car nous n'en avons jamais entendu parler.

Il est on ne peut plus intéressant d'étudier de près la réponse de M. C., car elle confirme bien ce que nous avions déjà remarqué, c'est que le radical d'un mot donné a changé plusieurs fois. Ainsi, primitivement, le mot péan a signifié médecin, qui fait cesser le mal ; et ce n'est que plus tard, qu'on lui a donné un sens dérivé d'un tout autre radical, qui signifie frapper.

Par la même occasion, nous demanderons, à propos de Io, celui qui lance des flèches (contre le serpent Python), si le radical primitif Io ou Jo, *Dieu*, ne vient pas *de* ιω lancer la foudre ; d'où le grec ιημι, jeter, lancer. Dr BOUGON.

—

Origine de ces mots Chauvin et Chauvinisme (T. G., 199 ; XLIII). — Le père du chauvinisme, Nicolas Chauvin, n'est pas un mythe. Soldat de la République et de l'Empire — né à Rochefort — il était percé et tailladé par 17 blessures. Sa bravoure était admirable, et si son patrio-

(1) Je veux dire qu'on leur emprunta leur armement, leur manière de faire, leur cavalerie et non pas leurs cavaliers persans, bien entendu, mais peut-être aussi leur musique.

tisme avait de naïves exagérations, il était toujours issu d'un cœur généreux, qui suscita maints traits d'héroïsme. Nicolas Chauvin passa dans la légende populaire, lorsqu'en 1831, aux *Folies Dramatiques*, les frères Cogniard en firent le héros de leur pièce à succès *La Cocarde tricolore*.

D'autres figures, joyeusement sympathiques dans l'armée sont celles de Dumanet, de la Ramée, de Pitou. Leur existence est-elle véridique, comme celle de Chauvin, ou bien sont-elles simplement légendaires ?

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Le Horla (XLIV, 54).—Je proposerais l'explication suivante, touchant l'origine probable du mot HORLA.

L'on s'est demandé comment ce mot étrange avait pu naître dans l'esprit de Maupassant et représenter pour l'écrivain halluciné, l'être mystérieux que l'on sait, et beaucoup de lecteurs de Maupassant n'ont vu dans ce mot qu'un accouplement fantasque de syllabes, l'œuvre d'un cerveau malade.

Si vraisemblable que soit cette hypothèse par trop simpliste, il est possible d'en trouver une autre plus vraisemblable encore. Un homme, quel qu'il soit, fut-il fou, crée rarement ; il combine des choses vues ou entendues, il se contente le plus souvent de les reproduire : le mot *Horla* a pu être entendu par Maupassant et il a pu l'être en des circonstances telles qu'il ait pu s'imposer à son imagination délirante au point de devenir une chose mystérieuse et troublante.

Maupassant, en effet, a fréquenté la côte d'azur à une époque antérieure à la composition du Horla, peut-être même à l'époque précise où il écrivit le Horla. Il ne pouvait alors manquer d'être un objet de curiosité pour les nombreux étrangers en villégiature autour de lui. Pour beaucoup de ces aimables voyageurs qui promènent leur désœuvrement de station hivernale en station estivale, Maupassant était avant tout le maître qui a raconté comment naît et grandit une station thermale, l'auteur de Mont-Oriol ; et Mont-Oriol devait avoir particulièrement intéressé les nombreux russes qui chaque année sont nos hôtes. Ce sont eux qui inconsciemment tirèrent de Mont-Oriol le Horla pour en obséder le cerveau fatigué de Maupassant.

Bien souvent, Maupassant dut les voir le suivre et le fixer avec cette curiosité, pas toujours très discrète, dont les oisifs fatiguent les hommes célèbres. Pour être plus à l'aise dans leurs appréciations sur sa personne ou ses œuvres, ils parlaient en russe et c'est ainsi que le génitif du mot Oriol, Orla, ou plutôt Horla, eut à revenir souvent sur leurs lèvres.

Il y a plus : ce mot Oriol dut les intriguer, eux, Russes. Le mot « Orel » qui se prononce « Oriol » signifie en russe « l'aigle » ; il y a en Russie (en France également, d'ailleurs) des villes qui s'appellent « l'Aigle ». Il existe dans le Caucase un Mont de l'Aigle, et ces russes purent se demander pourquoi Maupassant avait baptisé son livre « Mont-Oriol », d'un nom qui leur semblait si parfaitement russe. Au milieu de toutes ces conversations, le mot Horla revenait d'autant plus fréquemment que les substantifs désignant des êtres animés ont l'accusatif identique au génitif.

L'insistance avec laquelle les suiveurs répétaient le mot Horla, les regards jetés à la dérobée sur Maupassant, regards dont l'expression lui échappait, tout cela dut faire sur son imagination désordonnée une impression telle que le *Horla* put naître.

Ceci, sans doute, personne ne le peut prouver ; mais puisque le mot *Horla* présente cette double particularité de rappeler Mont-Oriol et d'être un mot russe, qui empêche d'admettre cette étymologie en attendant d'autres interprétations ou des preuves plus précises corroborant celle-ci ? Je soumets la question à mes collaborateurs.

MANSUY.

—

Etymologie du mot gniaf (XLIII). — Etant donné que le *gniaf* est un mauvais cordonnier, un savetier, le comte Jaubert (*Glossaire du Centre de la France*) et après lui M. Larchey estiment que *gniaf* pourrait bien venir du latin *ignavus*. Pour M. Timmermans, le gniaf tire son nom de la senteur de la poix et du cuir qui imprègne ses habits et porte au *nez*. Edouard Fournier (*Enigmes des rues de Paris*, 1860, p. 345,) voit dans *gniaf* un dérivé trivial du verbe grec *gnafo* ; je

râcle : c'est également l'étymologie donnée par Pétrus Borel dans les *Français peints par eux-mêmes*; Borel rappelle, en outre, que l'anglais a *to gnaf*: ronger.

Le *Nouveau Larousse* estime que gnaf est une onomatopée imitant le bruit du chégros que tire l'artisan.

Je penche pour l'étymologie proposée par le comte Jaubert, tout en faisant, observer que l'ancien français avait *nafer*, déchiqueter. GUSTAVE FUSTIER.

—

Pimbèche — Pochard — Bambochinet (XLIII). — 1° *Pimbèche* vient du français *espimbèche*, sorte de ragoût dans lequel il entrait du verjus qui faisait mordre les lèvres, *pincer le bec*. V. aussi Née de la Rochelle, *Matinées senonoises*, n° 173.

Si nous en croyons Brossette, l'ami de Boileau, c'est la belle-sœur de ce dernier qui aurait inventé ce mot pimbèche. « Cette femme, dit Brossette, avait un talent tout particulier pour inventer des noms ridicules et des injures populaires, comme : un grand frelampier, un épétier, pour un homme d'épée, une grande bacoule, une *pimbesche*... »

Haute et Puissante Dame Yolande Cudasne, Comtesse de Pimbesche, Orbesche *et cætera*

a dit Racine dans les *Plaideurs*.

2° *Pochard* vient, non comme le dit Francisque Michel, de l'ancien français *poisson* mesure de vin, mais comme le fait très bien remarquer M. Paul Argelès, de *poche*. *Pochard*, plein comme une poche, une outre gonflée. Tous ceux qui se sont occupés de ce mot, Larchey, Littré, Darmesteter et Scheler sont unanimes là-dessus.

Pochard rappelle aussi notre mot *pichet*, broc de vin, mais ce n'est là qu'une ressemblance fortuite On a aussi voulu voir dans Pochard une allusion à un certain Pochard, maraîcher des environs de Paris, qui vivait au commencement du règne de Louis-Philippe et ne pouvait venir aux Halles sans être complètement ivre. Ce n'est point sérieux.

3° *Bambochinet* est le diminutif de *bamboche*, venant de l'italien *bamboccio*, poupée. *Bamboche*, dans le langage populaire, vaut autant que petit, laid, difforme.

Voici deux exemples de ce mot :

« En voyant ces bamboches titrées (des officiers nobles), rien ne m'amusait davantage » (*Lettres du Père Duchêne ; L'ami des Soldats*).

— Ce pauvre papa Chevreau avec son épaule plus haute que l'autre ! — Vous croyez ? Je ne l'ai jamais remarqué. — Voyez sa fille ; elle tient de lui ; un peu bamboche, Madame Petitbon. » (H. Monnier : *Les bourgeois de Paris*, 1855).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Midinettes (XLIII). — Ah ! Ah ! *Les petites blanchisseuses* sont de Monselet, c'est fort bien ; mais il y a une suite bien plus raide, et la rédaction, *à laquelle je la destine uniquement*, pourrait ne pas la connaître, chose regrettable pour ses Κρυπτάδια :

« Ne me font pas l'effet d'être
Des vases de pureté
Bien qu'elles fassent paraître
Des semblants de chasteté,
Car pour peu que d'un air tendre
. . . .
. . . .
. . . .

Et Ch. Monselet aurait osé publier une semblable chose ! est-ce certain ? Cela m'était venu, vers 1862, de Brocard de Meuvy, ex-rédacteur en chef de la *Balançoire pour tous*, habitué de la brasserie des Martyrs, que ses essais poétiques et autres conduisirent au Montparnasse de la rive gauche, après un court séjour à la Charité. LÉDA.

—

Ouvrages sur l'origine des noms de famille (XLIII). — *Origine et signification des noms propres et des armoiries*, par le baron de Coston. Paris, Aug. Aubry. 1867. A. FORTERRE.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV, 35). — On trouvera un certain nombre d'exemples dans le livre intéressant de L. Henry Lecomet, *Napoléon et l'empire racontés par le théâtre 1797-1899*, 1900, in-8, Jules Ramp 185, rue Saint-Antoine, et l'auteur, 10, rue du Dôme, VI et 541 pages.

NAUROY.

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718; XXXV; XXXVI; XXXVII; XXXVIII; XXXIX; XL; XLI; XLII; XLIII; XLIV 101). — Il faut lire dans l'article signé H. C. M. « Vierge de Murillo » ; et on dit qu'une province » au lieu de « on dit qu'en province »

—

Les Touaregs (XLII; XLIV, 100). — El Kantara terminait ainsi son article.

Après avoir passé en revue les opinions des nombreux auteurs, Schirmer a dû conclure.

... *Ergo a remotissimis temporibus non unum, sed plura genera connexa Africæ terra tulit, ita ut difficillimum sit primam Africanam naturam cum tot aliis posteriùs permixtam internoscere ac dispicere...* »

Cette citation avait été omise. Elle a son importance puisqu'elle répond directement à la question posée, que tant de races en Afrique se sont mêlées qu'il est difficile de distinguer la *primitive* nature africaine.

—

Auteur des « Erreurs et Préjugés » (XLIV, 54). C'est Salgues (Jacq. Barth.) très fécond littérateur, d'abord prêtre, puis chef d'institution, né à Sens vers 1760. Cet ouvrage eut trois éditions de 1810 à 1824. J.-C. Wigg.

—

Pseudonymes (T. G. 736; XXXVII; XXXVIII; XXXIX; XL; XLII; XLIII; XLIV, 36). — C'est à tort que Lorenz attribue à un pseudonyme l'*Allemagne de M. de Bismarck*, par Amédée Pigeon, 3me édition, 1885, in-8, Nouvelle librairie parisienne, E. Giraud et Cie, 18, rue Drouot, 499 pages. Le nom est bien Pigeon.

Nauroy.

* * *

... « Simon Brugal, dont il a été question à propos de Baudelaire, est le pseudonyme de feu Firmin *Boissier*, etc. » Il y a là une erreur d'orthographe.

Au lieu de Boissier, c'est Boissin qu'il faut écrire. Ce publiciste était né à Vernon, canton de Joyeuse (Ardèche).

A. Forterre.

—

Le Pays du Mouton (XXXIX). — L'ouvrage n'est ni aussi rare ni d'un aussi grand prix que semble le croire S.V. Le dernier *Bulletin* de Pierre Lechanteux,

libraire, 65, rue Richelieu, (juillet 1901) porte :

699. *Algérie*. Le Pays du Mouton, des conditions d'existence des troupeaux sur les hauts plateaux et dans le sud de l'Algérie. Ouvrage publié par ordre du Gouverneur Général. *Alger*, 1893, in-4, de 621 pages, figures et cartes, cartonné toile 12 fr.

23 photogravures et 18 cartes.

P. C. C.

—

Une soirée chez Offenbach (XLIII). — Pas mémoire de cette soirée du 28 mars 1857. Vous citez des familiers, en effet, de la maison : H. Crémieux, Delibes, About, Decourcelles, etc., mais assurément je ne pus y brosser un décor, ne sachant, et quant à ce bon Carjat, je ne le voyais guère fréquenter là. N.—r.

—

Vers attribués à Hugo (XLIII; XLIV, 94). —

Squelette, réponds-moi! Qu'as-tu fait de ton âme?

Les vers à une tête de mort, faussement attribués à Victor Hugo, sont de Mme Anaïs Ségalas. Philibert Audebrand.

—

Testament de Victor Hugo improvisé par lui, à sa table, pendant le siège de Paris :

Je lègue au pays, non ma cendre,
Mais mon bifteck, morceau de roi.
Femmes, si vous mangez de moi,
Vous verrez combien je suis tendre !

Distique gravé sur le collier du lévrier de V. Hugo, à Guernesey.

Je voudrais que chez moi quelqu'un me ramenât.
Mon état ? — Chien. — Mon maître ? — Hugo.
Mon nom ? — Sénat.

Ce distique est bien de V. Hugo, comme on peut s'en convaincre en lisant, dans le *Gaulois* du 8 juillet 1868, le récit de la visite que Henri de Pène et Edmond Texier firent au poète, à cette époque, à Guernesey, et dans le courant de laquelle ils relevèrent ces deux vers qui pourraient être placés à la suite des *Châtiments*. Th. Courtaux.

—

Témoins (XLIV, 11). — Voir *Intermédiaire* (XXXV, 195, 418, 549, 785). — L'explication demandée se trouve aussi dans Littré : *Témoin*, 9°. F.

* * *

On appelle témoins des feuillets que le couteau du relieur n'a pas atteints et qui

conservent ainsi le bord inégal que le rognage aurait égalisé Ils *témoignent* du soin que le relieur a pris de respecter la grandeur des marges, si appréciée des bibliophiles. Il résulte de cette définition que la phrase citée par le collaborateur Le Gros Malo: « Cette gravure a de nombreux témoins » est inexacte et inadmissible, le feuillet n'étant *témoin* que par rapport à d'autres. Le sens du mot *témoin* se trouve d'ailleurs dans Littré. CHARLES YALC.

* * *

En bibliophilie on pourrait même dire en bibliomanie — plutôt qu'en bibliographie, — le mot « témoins » dans un livre relié s'applique aux feuillets qui n'ont pas été atteints par le couteau du relieur. La présence de ces feuillets atteste que le relieur n'a pas été trop loin.

Le mot n'est pas employé pour les gravures On dit d'une gravure : Sans marges, petites marges, grandes marges, marges vierges. J. MIRON.

—

Peintres à identifier (XLIII ; (XLIV, 95). — François Marot est mort le 3 décembre 1719 et non 1729. Il a exposé en 1704 et non en 1702.

Le musée du Louvre ne mentionne aucun tableau de François Marot.

CH. REV.

—

Le peintre Jérome Troppa (XLIII). — Je réunis tous les catalogues des musées d'Italie que je puis me procurer.

Dans aucun, je n'ai trouvé de peinture de Jérome Troppa.

Siret le mentionne dans son Dictionnaire parmi les peintres du XVIIIe siècle ; je crois qu'il exagère beaucoup en le présentant comme rival de Romanelli.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas en France un *Dictionnaire des Peintres* au courant. J'ai relevé, rien que pour l'Italie, une cinquantaine de noms qui ne sont ni dans Siret, ni ailleurs ; je ne suis pas au bout, chaque année la liste s'allonge.

GERSPACH.

—

Un portrait à Montélimar (XLIII). XLV, 95. — Les familles Cailleau et Huguier ne sont plus connues à Montélimar et n'ont laissé aucun souvenir dans son histoire. Quant au peintre Pierre Sicard. on pourrait l'assimiler à l'artiste vivant dans les environs de cette ville, travaillant notamment à Bollène, en 1766-68, et signant Sicard, Tholosanus. Ce peintre avait un certain mérite pour le portrait, et nous apprendrions avec plaisir ce qu'on pourrait savoir de lui et de sa famille.

P. DE FAUCHER.

—

Connaît-on des cadres sculptés signés? (XLIII). — Un grand marchand d'antiquités, M. Loyer, m'a montré un cadre sculpté signé L. Onfroy. Quant aux cadres signés Bagnard de Nancy, et nom Bayard, il est douteux qu'ils soient authentiques. J. L. A.

—

Anciens tissus (XLIII ; XLIV, 39). — M. Tardieu n'a qu'à aller à Rouen pour y voir des tissus du moyen-âge de collections particulières. C'est là qu'une grande *exposition de tissus* vient de s'ouvrir et où beaucoup de collectionneurs ont exposé des tissus anciens jusqu'aux XIXe siècle. Moi, pour ma part, invité par la Société industrielle de Rouen qui organise cette exposition, j'y ai exposé une série de tissus, brocards etc., qui forme une histoire des tissus, à partir des temps des *Romains* jusqu'à l'époque de l'empire.

Dr FORRER.

* * *

Lire tapisserie dans la dernière note de *Bayeux*. M. P.

—

La boîte à thé (XLII). — L'éminent et spirituel avocat, M. Léon Cléry, dans le *Temps* du 18 juillet, rappelle des souvenirs de 1860. Incidemment, il parle de cette *Boite à thé* qui a fait l'objet, dans l'*Intermédiaire*, d'une courte discussion. Qu'il nous soit permis de reproduire cet intéressant passage :

Alors je fréquentais ce que, de l'autre côté de l'eau, on appelait « la boîte à thé ». C'était rue Notre-Dame-des-Champs, au fond d'un vague jardin, une maison de forme cubique, sur la façade de laquelle on avait peint deux Chinois. De là son nom. Cette maison qui contenait des ateliers de peintre était occupée par Gérôme, qui ne savait pas encore qu'il deviendrait mon beau-frère... ni moi non plus, du reste. car il n'était pas encore marié ; par Toulmouche, Picou, Brion, Hamon, G. Lambert, l'historiographe des chats. Nason en

faisait (qui ne travaillait jamais entre ses repas) ses galeries habituelles, ainsi que Borie, plus tard secrétaire général du Comptoir d'escompte, Bartholdi, l'éminent sculpteur de la *Liberté eclairant le monde* ... du moins à ce qu'elle dit ! Le soir on y donnait des représentations de Guignol, avec Got et Lambert, protagonistes, et Théophile Gautier, Jules Sandeau, E. Augier, etc... constituaient un public qu'eût pu nous envier la cour.

LÉON CLÉRY.

—

Collection de gravures provenant de journaux illustrés. (XLIII). — Personne n'ayant encore répondu à cette question, je me risque à signaler la collection que je commence à réunir depuis 6 ans, et qui se compose exclusivement de reproductions, d'œuvres d'art, provenant, pour la plupart, de journaux et de périodiques illustrés. Ces reproductions, actuellement au nombre de près de 5.000, sont collées sur 3.750 feuilles in-4° raisin et classées par genre et par époque. La partie relative à la peinture comprend 3.900 reproductions de tableaux et dessins de maître classées chronologiquement, depuis les peintures de Pompéi et des Catacombes, aux œuvres de Burne Jones et de Courbet. L'éclectisme le plus absolu a présidé à leur réunion et je n'ai négligé que l'époque contemporaine, laissant au temps le soin de m'indiquer ceux des illustres d'aujourd'hui dignes de pénétrer, à leur mort, dans mon petit Panthéon artistique. J'ai divisé les objets d'art en 15 séries : sculpture armures, céramique, tissus, illustration du livre, mobilier, orfèvrerie, etc. Ces 15 séries réunies ne comprennent que 1 200 reproductions. Je m'attache, en effet, surtout à augmenter mes séries sur la peinture, ceci en vue de travaux futurs pour lesquels elles me seront utiles.

Comme on le voit, c'est en quelque sorte une Histoire du Progrès des Arts par l'Image. Je ne prends que les reproductions pourvues de leur titre et du nom de leur auteur, et, lorsque je le connais de manière certaine, j'y ajoute le lieu où elles se trouvent présentement.

Je tiens tous les détails complémentaires à la disposition des personnes que la question peut intéresser.

GEORGES KELLER-DORIAN.

*
* *

Ces sortes de collections ne sont pas rares. Je connais des érudits qui en forment avec patience, parce qu'ils aiment tout ce qui a rapport à l'art et à l'histoire ; ce sont de véritables intellectuels, ceux-là. Moi-même, j'ai assemblé diverses suites de ce genre ; et j'en ai cédé une à un prêtre modeste mais savant, qui remplit le sacerdoce de curé à Aubière (Puy-de-Dôme), et qui a l'intention de fonder un musée-bibliothèque à Saint-Gervais-d'Auvergne, son berceau. Quand j'habitais Herment (Puy-de-Dôme), où j'avais créé un musée, j'avais, là, à peu près tout ce qui intéresse l'Auvergne, en fait de coupures de journaux illustrés. J'avais même commencé une collection identique pour l'Algérie. Celle-ci serait fort intéressante. On y mettrait les scènes militaires diverses ayant rapport à cette colonie et les portraits de nos illustrations françaises (militaires et civiles).

En France, il y a plus de collections de ce genre qu'on ne pense ; et, au surplus il est bon, à ce sujet, de consulter le *Dictionnaire des collectionneurs*, par Renart, in-12, où l'on trouve des collections de ce genre, dans tous les départements.

Récemment, à Alger, j'ai recueilli des coupures de journaux illustrés (vues, portraits), chez le libraire Sixte. Il vendait cela 5 centimes les 3 coupures, à choisir. A ce prix, on peut accumuler des collections facilement ! Mais, à Paris, les prix sont plus élevés. Certains marchands sont même peu abordables. Il y en a qui vendent un prix exorbitant, ce qui rebute les amateurs et les décourage. Et, d'autre part, si l'on veut céder, en bloc, une collection, à ces mêmes marchands rapaces, ils ont le toupet de vous offrir un prix ridicule ! Aussi, dirai-je aux amateurs : Ne comptez pas sur les marchands pour vendre vos collections...

AMBROISE TARDIEU.

—

Chanson du Solitaire (XLIII). — Le *Solitaire* du vicomte Victor d'Arlincourt fut, en effet, l'objet d'un engouement sans exemple ; on trouvera, à ce sujet, les plus curieux détails dans la 8° édition de ce singulier livre

D'Arlincourt, qui se croyait « Chéri des Muses », a intercalé une demi-douzaine de poésies dans son roman :

Livre 1er : « Vous qui connûtes les

malheurs... ».

Livre III : « Printemps, réveil de la nature... », avec une variante un peu plus loin.

Livre VIII : « Aux chants des fils de la Victoire... » et « Approche, jeune déité... ».

Livre IX : « Vil révolté ! traître odieux... ».

C'est la première qu'on appelle généralement la chanson du Solitaire. En voici le texte :

Vous qui connûtes les malheurs,
Ah ! si dans l'ombre du mystère,
Une main a séché vos pleurs,
Tombez aux pieds du Solitaire !
Mais vous qui tremblez aux seuls noms
De spectres, d'urne funéraire,
Joyeux pâtres de ces vallons,
Fuyez le mont du Solitaire !

Amans par le sort poursuivis,
Ah ! si quelque Dieu tutélaire
A l'autel vous a réunis,
Tombez aux pieds du Solitaire !
Mais vous qui soupçonnant les cœurs,
Dans les puissances du mystère,
Ne voyez que crime et qu'horreurs,
Vieillards, fuyez le Solitaire !

O vous qu'un pouvoir inconnu,
Protégea sous l'humble chaumière,
Malade à la santé rendu,
Tombez aux pieds du Solitaire !
Mais si le voile bienfaiteur
Couvrait un monstre sanguinaire !...
Si le serpent est sous la fleur !...
Vierges, fuyez le Solitaire !...

Sur ces paroles, les compositeurs s'escrimèrent.

« Toutes les romances du *Solitaire*, constatait fièrement l'éditeur, ont été mises en musique par vingt auteurs différents. »

Et dans l'opéra-comique, *le Solitaire*, de Planard et Carafa, elles ont inspiré une ronde fameuse dont on trouvera les paroles ci-dessous et la musique dans le *Larousse*. (tome XIV, pp 847-848).

A. Boghaert-Vaché.

*
* *

I

Qui traverse à la nage
Nos rapides torrents ?
Qui, sur un roc sauvage,
Va défier les vents ?
A l'ours, dans sa tanière,
Qui donne le trépas ?
De la biche légère
Qui devance les pas ?
Chut ! c'est le solitaire !
Il fait tout, il voit tout,
Il sait tout, est partout.

II

Qui jette un sortilège
Sur nos pauvres troupeaux ?
Qui glace, sous la neige,
Nos moissons, nos coteaux ?
Qui féconde la terre ?
Qui fait fleurir nos bois ?
Qui rend le ciel prospère
A tous les villageois ?
Chut ! c'est le solitaire....

III

Qui sèche sur la branche
Nos fruits prêts à mûrir ?
Et, sous une avalanche,
Qui vient nous engloutir ?
Qui console une mère
En retirant des flots
Un enfant téméraire,
Disparu sous les eaux ?
Chut ! C'est le solitaire.....

La musique doit se trouver aussi dans les « Clefs du Caveau ». A ma réponse, je joindrai une question pour messieurs les généalogistes abonnés de l'*Intermédiaire* : L'auteur du roman le *Solitaire*, était-il réellement vicomte ? Mon grand père, qui l'avait bien connu, prétendait que non. L'erreur venait de ce que le « vicomte » signait toujours en abrégé son prénom de Victor. Qu'en pense Jean de Bay ? Odo.

—

Rue Royale, barrière Blanche. (XLIII ; XLIV, 41). — Je rends bien volontiers hommage à la perspicacité de notre confrère G. I. en ce qui concerne la suscription de : *Rue Royale, barrière blanche*. Il a trouvé dans le bas de la rue Royale ce que j'avais cherché dans le haut, en raison de la date donnée de 1791, à laquelle correspond l'existence des barrières de Ledoux.

Il y avait, en effet, en travers de la rue Saint-Lazare actuelle, anciennement des Porcherons, à égale distance de la Croix Blanche ou rue Blanche et de la rue du Coq, maintenant de Clichy, c'est-à-dire vis-à-vis de l'emplacement occupé à cette heure par l'église de la Trinité, une barrière composée de deux édicules barrant la rue et d'un bureau, dont le tout se voit distinctement sur le plan de Piganiol de la Force (1742). Le plan en question, ainsi que l'auteur Jaillot 1773, appellent cette barrière du nom de la *Grande Pinte*, qui est celui du cabaret célèbre cité par G. I.

Le Guide de Thiéry la dénomme *Barrière Blanche* ou *Chaussée d'Antin ;* elle est, en effet, dans l'axe ou à peu près, de cette voie.

Il y a donc eu deux *Barrière Blanche*, l'une, indiquée si justement par notre confrère,à la rue de la Chaussée d'Antin et qui est celle de Mlle Raucourt : l'autre, postérieure, édifiée par Ledoux pour l'enceinte des fermiers-généraux.

LUCIEN LAMBEAU.

—

Le Bureau des lingères à Paris (T. G., 520). — Tout vient à point à qui sait attendre. L'actualité se charge de répondre aux points d'interrogation posés dans l'*Intermédiaire* il y a plus de vingt ans.



Sur une proposition de M. Lucien Lambeau, secrétaire de la Commission du Vieux-Paris, la Commission a décidé que la porte du bureau des marchandes lingères, qui est sur le point d'être démolie, sera reconstituée ailleurs.

Un point restait obscur : était-ce bien là le bureau de la communauté ? M. Paul Lacombe, membre de la Société de l'Histoire de France, a résolu la question par l'affirmative. Il cite ce passage du *Journal d'un citoyen*, La Haye 1754.

Maîtresses lingères : elles ont leur bureau cloître Sainte-Opportune. Il y a 800 maîtresses. L'apprentissage est de quatre années. Le brevet coûte 36 livres et la maîtrise avec qualité 600 livres. Leur patron est saint Louis.

La rue Courtalon actuelle se trouve bien où fut le cloître Sainte-Opportune, dont une rue voisine porte encore le nom.

C'est donc une question vidée : le « Bureau des marchandes lingères », dont on a vu le cartouche plus haut, est l'unique vestige qui soit à Paris de ces fameuses communautés ouvrières dont la création remonte aux premiers temps de la monarchie. On juge par là que son intérêt n'est pas banal.

G.

—

La liberté de tester (XLII ; XLII). — Voir au point de vue historique, mon Histoire nouvelle des arts et des sciences de 1877, n° 249, p. 342 à 344 et n° 291, p. 384 à 386. Il ne paraît pas douteux qu'entre le régime primitif de la prohibition des donations et le régime de la loi des XII tables de l'entière liberté du testateur, l'établissement des réserves et des légitimes a constitué un véritable progrès, avec des variations de qualité qui ont souvent varié et peuvent naturellement varier suivant les temps et les pays.

ALPHONSE RENAUD.

—

Le jaune, couleur des traîtres (T. G., 460 ; XLII ; XLIII). — Le coucou n'a jamais été jaune. Il est gris-jaunâtre,et rappelle soit la grosse grive de France, soit certaines variétés d'éperviers. Le dicton français, ou au moins méridional, car je ne sais s'il a cours dans le Nord, « maigre comme un coucou », est de tout point inexact, car j'en ai tué fin août d'aussi gras que des cailles, de véritables boules de graisse. Néanmoins la chair en est médiocre.

UN CHASSEUR.

—

Phrases faites avec des noms propres (XXXVIII ; XXXIX) ; — *Chambre de 1848*.

Armand Marrast, Mauvais, Marquis.
Sénard, Mulé, Normand.
Bastide, Canul, Rouillé.
Porypapy, Noirot, Crépu.
Leyraud, de Puyraveau, Daix,Gouttay, Lamartine.
Joly père, Savy, A. Peyer, Lebleu-Dargenteuil.
Sallandrouze, Tendret, Lestapis.
Boulanger, Pézerat, Dupin.

—

Proverbes et Dictons météorologiques (XLII ; XLIII).

I

Dounmai janvié dé pléjo ès cliché
Dounmai fai lou païson riché

Plus janvier de pluie est chiche
Plus il fait le paysan riche

2

Déjà lou jour à Sént Antouéno
A crescut del répas d'un moùeno

Déjà le jour à la saint Antoine
A augmenté du repas d'un moine

3

Janvié faï souvèn lou péchat
A mars es toujour réprouchat

Janvier fait souvent le péché ;
A mars il est toujours reproché

4

Los pléjos del-mès de fébrio
Baloun l'aïgo del fumério

Les pluies du mois de février
Valent l'eau du fumier

5

Qu'on lo Chandelouso luserno
Pendén qranto jours hiberno

Quand à la Chandeleur le temps est clair
Pendant quarante jours dure l'hiver.

6

Néou qué toumbo al mès dé fébrio
Met en bel humou l'usurio

La neige qui tombe au mois de février
Met en belle humeur l'usurier

7

Qu'on s'opaïso pas per Sen Blasè
L'hiber toujours toco soun asè

Quand il ne s'apaise point à la St-Blaise
L'hiver toujours touche son âne (s'aggrave)

8

Es fébrio des mésès dé l'on
Et lou pus haïssé é lou men lon

Est février des mois de l'année,
Et le plus mauvais et le moins long.

9

Qu'on l'amelio trop léou flouris,
L'amello naïs pas ou péris.

Quand l'amandier trop tôt fleurit
L'amande ne nait pas ou périt.

10

Del prumio jusqu'al dernier jour
Mars nous empouïsouno toujour.

Du premier jusqu'au dernier jour
Mars nous empoisonne toujours.

11

L'aouro quès per Rompan semado,
Duro lou maï péndén l'annado.

Le vent qui souffle aux jour des Rameaux
Dure le plus pendant l'année.

12

Lous bachos dé mars et d'abril
Métoun lou troupel en péril.

Les averses de mars et d'avril
Mettent les troupeaux en péril

(A suivre) A. P.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Vers adressés à la comtesse de Castiglione. — Sous des prétextes plus ou moins authentiques,il a été fait un minutieux examen des papiers conservés par madame de Castiglione. L'ambassade italienne paraît avoir suivi ces singulières investigations avec un zèle attentif. Durant trois jours, dans les différentes demeures de la comtesse, on a lu, on a déchiré, on a détruit des lettres par monceaux ; on en a aussi emporté quelques-unes.

On a laissé de côté plusieurs centaines de kilos de papiers réputés sans importance ; nous avons eu tout loisir de les examiner. Nous n'y avons trouvé que des brouillons informes que la pauvre femme, dont la raison était altérée, traçait en italien, d'une plume incohérente : correspondance toute banale, d'une comptabilité ardue. Qu'en pourra-t-on tirer soit au point de vue de la biographie de madame de Castiglione, soit au point de vue du rôle qu'on lui prêta, soit encore sur cette sincère et si étrange partie de sa vie, qui s'écoula dans la nuit et le silence ?

Les chiffonniers diplomatiques n'ont pas été sans trouver les témoignages d'admiration que cette femme souleva. Ses admirateurs lui ont écrit ; elle a gardé les plus vulgaires de leurs adulations — à plus forte raison, avait-elle conservé ces billets que Luisa Corsi, la nourrice, allait chercher dans une certaine petite maison proche les Tuileries, et que sa maîtresse avait tant d'orgueil à lire. Ils ont trouvé, sans doute encore, les billets en italien d'un certain roi galant homme, car lorsque la liasse de ces lettres laudatives nous tomba entre les mains, les preuves du trouble qu'avait exercé sur ces puissants sa triomphale beauté n'existaient plus. Mais il restait des vers en toutes les langues, et de tous les styles, précieusement gardés,étiquetés et numérotés par celle qui les inspira, et qui devait s'offrir le régal de les relire, dans la tombe anticipée qu'à sa beauté flétrie imposa son orgueil.

Le plus agréable, le mieux tourné de ces madrigaux, est celui qu'a signé le comte Eugène de Lonlay : qu'il nous soit permis de le reproduire :

A LA COMTESSE

VERASIS DE CASTIGLIONE

Sitôt que le printemps succède à l'hiver terne,
Vers la terre on s'incline, on se sent ébloui...
Devant votre beauté de même on se prosterne
Le regard fasciné, le cœur épanoui !

Comme un être au réveil soudain pris de [vertiges,
Vers le ciel la nature étend ses rameaux verts ;
Le soleil fait alors poindre les fleurs aux tiges
Comme votre jeunesse, à mes lèvres, ces vers.

Le poète parfois aux vérités déroge
Lorsqu'épris il se sent par son rêve excité,
Mais aujourd'hui peut-il adresser un éloge,
Comtesse, un seul, par vous qui ne soit [mérité ?

Avec votre croissant, Diane chasseresse
Devait vous ressembler, courant au point du [jour...
Mais l'arc que vous portez et dont le trait nous [blesse
Fut dérobé sans doute au carquois de l'amour.

Aux plantes comme à nous, Dieu donne un [cœur, une âme
Elles ont pour leur sol un amour sans égal ;
Moins femme encor que fleur le printemps [vous réclame
Et vous allez voler vers le pays natal,

Peut-être fuirez-vous sans répandre une larme
Sur la terre de France où germent nos regrets,
Mais nos yeux attristés, subissant votre charme,
N'en garderont pas moins l'idéal de vos traits.

De même que la nuit l'étoile, de la nue
Rayonne sur la terre et n'y veut s'arrêter,
Cet hiver, parmi nous, vous ne serez venue
Que pour briller..... vous faire aimer et re- [gretter.

Comte EUGÈNE DE LONLAY.

La comtesse de Castiglione, en les relisant, a cherché sans doute à se rappeler à quelle circonstance de sa vie, ces vers font allusion. Elle a tracé, au crayon, une date qui hésite entre 1865, 1866 et 1867. Avons-nous le devoir d'être plus précis qu'elle ? M.

—

Une ballade anglaise sur Bonaparte — Walter-Thornburg, dans ses « Criss-Croos Journeys » publiés en 1873, donne les stances suivantes, qu'il considère comme inédites, entendues par lui de la bouche d'un officier forestier du Texas, pendant un voyage de Liverpool à New-York, l'air en était souverainement triste.

Le moment nous semble bien choisi pour les traduire de l'anglais. car combien de gens aujourd'hui s'intéressent passionnément à tout ce qui touche Napoléon Ier ou son entourage.

Bonaparte en a fini avec les guerres et les com- [bats.
Il est dans un pays où il ne goûtera plus au- [cun plaisir.
Il s'assiéra dans l'île de Sainte-Hélène
Et racontera, avec son cœur meurtri par la dou- [leur, toutes les scènes qu'il a vues, O !

Louise se lamente sur le départ de son époux.
Son sommeil est rempli de cauchemars, et son [cœur est brisé
Pas un ami ne pourrait la consoler, même si [l'un d'eux pouvait l'approcher
Aussi pleure-t-elle en pensant à l'île de Sainte- [Hélène.

MORALE

Que tous ceux à qui la fortune a souri se gar- [dent de l'ambition
Ou quelque décret du sort peut bientôt chan- [ger leur condition.
Vivez dans la fermeté et la franchise, car qui [pourra jamais dire ce que l'avenir réserve.
Peut-être finirons-nous nos jours dans l'île de [Sainte-Hélène.

Les flots impétueux et mugissants baignent la [côte,
Les grandes vagues se heurtent contre les ro- [chers sauvages et superbes.
Il (Napoléon) peut regarder la lune, la grande [déesse Diane,
Mais ses yeux ne se détacheront jamais des [flots qui entourent Sainte-Hélène.

W. B. H.

(*Notes and Queries*).

—

Petite Correspondance

L'ALCOOL AU XVIIe SIÈCLE. — Céderait-on cette pièce à l'Union française anti-alcoolique ?

VILLEFREGON. — On faisait allusion à Napoléon III qui venait de se marier.

LOUIS DE LUTÈCE. — Nous n'avons point le texte sous les yeux.

C. DE LA BENOTTE. — L'*Intermédiaire* a répondu à cette question *Famille d'Aure* XLIII, 145, 218, 247. 498, 598, 784, 887.

A DIVERS. — Il y a eu, par erreur, désaccord entre le sommaire et la matière publiée.

Certains exemplaires du dernier numéro sont parvenus incomplets. Prière de nous en aviser, pour que nous puissions les remplacer aussitôt.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIVe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 10 Aout 1901.

N° 940 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

37e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Une femme dragon. — Les Mémoires du général Doppet (livre III, chap. 1er) racontent qu'il reçut dans les dragons, au combat de Pelissane, un homme et une femme qui tous deux servaient dans l'armée marseillaise. « Tous deux ont fait avec moi la campagne des Pyrénées, le mari y a été tué ; et sa jeune femme, qui avait toujours fait le service de dragon, a obtenu une pension du ministre de la guerre, en frimaire an IV... Cette héroïne est du département de la Côte-d'Or... »

Je ne crois pas que l'*Intermédiaire*, qui a souvent traité des femmes soldats, se soit occupé de celle-ci. Sait-on son nom, sa naissance ? L. H.

Notes sur La Fontaine. — Un habitant de Château-Thierry, M. J. Lecart, peintre et calligraphe, avait pris soin de recueillir les épisodes de la vie rêveuse et distraite de La Fontaine en interrogeant les vieillards, laboureurs et bûcherons qui se racontaient, de père en fils. les innocences et les imaginations du bon M. de La Fontaine. Ces notes étaient accompagnées de quantité de dessins.

Ont-elles été publiées depuis la mort de leur auteur, vers 1865 ?

Lecnam.

Famille Arnault. — Je m'occupe à écrire une biographie d'Antoine-Vincent Arnault, poète tragique, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mort en 1834. Il eut deux fils, dont l'un, poète et préfet, mourut en 1853 ou 1854. Ces fils ont-ils laissé des enfants ? Quels sont les représentants actuels de la famille Arnault ? S. R.

Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre. — De qui est ce proverbe si souvent cité et toujours attribué, mais à un auteur différent?

O. L.

Papiers trouvés rue Galande. — On lit dans le *Journal* qu'en jetant bas une des vieilles maisons de la rue Galande, où aurait habité Gabrielle d'Estrée, des ouvriers auraient découvert, au fond d'un placard, des papiers renfermant des renseignements relatifs aux relations diplomatiques de la France et de la Turquie. Parmi ces paperasses serait la copie d'une lettre de Méhémet, pacha d'Egypte, datée de 1704.

Or, il y a quelques années, paraissait, dans un journal, dont j'ai oublié le nom, une nouvelle du même genre et visant la même rue.

Dans une maison de la rue Galande, des ouvriers, en démolissant la cloison d'une pièce que l'on désirait agrandir, découvrirent une armoire dissimulée dans la tapisserie ; elle renfermait de vieux papiers manuscrits parmi lesquels des documents relatifs soit aux évêques, soit aux seigneurs de Glandèves.

A quelle époque a paru la première note? Quel crédit lui a-t-on accordé et que sont devenus les documents trouvés et ceux, notamment, relatifs à Glandèves?

A. Barety.

—

Armoiries de Gaullier. — Marin Pierre Gaullier, fils d'un notaire de Morannes, né en 1766, fut, sous le nom de guerre de Grand-Pierre, l'un des plus célèbres capitaines de l'armée royale du Haut-Anjou. A la Restauration, Louis XVIII donna à Gaullier la croix de chevalier de Saint-Louis et lui octroya des lettres de noblesse.

Un de nos confrères angevins serait-il assez aimable pour nous décrire les armoiries qui furent alors accordées à ce héros de la guerre de géants? A. S.

—

Famille de Pomar. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur la généalogie de cette maison Le général de Pomar, père du duc actuel, reçut du pape le titre ducal, et épousa la célèbre théosophe qui est aujourd'hui lady Caithness. Les degrés antérieurs me sont inconnus.

H. de W.

—

Cambessèdes. — Dans sa lettre du mois d'avril 1839 adressée à Requien (*Revue de Paris* 15 avril 1898) Mérimée écrit : « Vous aurez su peut-être que le père de Cambessèdes était mort. Son fils se trouve maintenant à la tête d'une assez belle fortune. Il va s'établir à Pradines avec Mme D.... pour chasser toute l'année et faire de la botanique quand il n'y aura plus rien à tuer dans le pays. Pradines est quelque part dans le département du Gard. »

Un collaborateur méridional pourrait-il fournir quelques renseignements sur ce Cambessèdes, qui devait être un ami de Mérimée, et sur Mme D... ? J'ai connu dans mon enfance un M. Cambessèdes, répondant assez à ce portrait, grand chasseur, type de gentilhomme campagnard, habitant le château de Férussac près Meyrueis (Lozère). Il y a, je crois, sur le Causse Noir, tout près de là, dans le canton de Trèves (Gard), un hameau du nom de Pradines.

Tout renseignement serait le bienvenu.

M. P.

Pierre Stockmans. — Pourrais-je être renseigné sur la descendance de Pierre Stockmans, célèbre jurisconsulte belge (1608-1671)? Il ne semble pas en avoir laissé de directe. Un riche mariage (avec Anne-Marie Schonereroot) l'avait rendu seigneur de Latuy et de Pietrebais. Je pense que Marie-Claire Stockmans, dame de Latuy et femme de Jacques Van den Ven, était sa nièce et qu'elle hérita de lui de cette terre, mais je voudrais en être sûr. Quel était le nom de famille de sa petite nièce, *Pétronille*, femme de Frédéric, landgrave de Hesse-Darmstadt, et général au service du tsar Pierre Ier ? F-y.

—

Charles Groüet. — Il me serait particulièrement agréable d'avoir quelques détails sur Charles Groüet, auteur de plusieurs opuscules traitant de l'art ancien ; et de connaître ses lieux et dates de naissance et de décès. Il voyageait pour une maison de librairie de Paris ; il demeurait rue Cassette ; il collaborait à l'*Echo du monde savant* ; il se suicida et le fondateur de l'*Annuaire de la noblesse* fut son héritier. Hors de là, je ne sais plus rien.

Le souvenir de cet homme aimable m'est d'autant plus cher que c'est lui qui, en 1850, me donna ma première leçon d'archéologie. V. Advielle.

—

Michel Jacobsen. — Le dunkerquois Michel Jacobsen dit le Renard de la mer, grand-père de Jean Bart et amiral général du roi d'Espagne, mourut le 12 juin 1632. Pour honorer sa mémoire et donner plus d'éclat à cinquante ans de signalés services, Philippe II fit transporter son corps à Séville, pour y être enterré à côté de Christophe Colomb et de Fernand Cortès. Je désirerais savoir si son tombeau existe encore et connaître l'épitaphe gravée sur sa pierre. E. M.

—

Prêtre fusillé ou tué en duel? — Il s'agit d'Urbain-Yves Desplaces, ancien vicaire de Morannes (Maine-et-Loire), puis aumônier de la garde nationale du dit lieu. Les papiers de Benaben disent qu'il fut fusillé ; feu Célestin Port affirme qu'il mourut des suites d'un duel au fusil. Où est la vérité? Un « duel au fusil » n'est pas banal, mais il est encore plus

rare de voir un prêtre y figurer comme acteur principal. Je demande à être instruit...

A. S.

—

Un étendard des vélites royaux. Italie. 1er Empire. — Quel était le corps de troupe auquel a appartenu l'étendard décrit ci-dessous ?

En soie blanche, ornements et inscriptions brodés, à deux pointes arrondies. Les deux côtés semblables. — Ecu et couronne des Etats sardes. Italie. Sur l'écu, aigle impériale serrant les foudres. Ovale sur la poitrine de l'aigle renfermant la couronne de fer d'Italie. Croix de la Légion d'honneur entre les jambes de l'aigle, sous l'écu, cor de chasse avec grenade ; sur la pointe supérieure, l'inscription « VELITI », sur la pointe inférieure « REALI », franges vertes.

Dimensions, franges non comprises,

H. 0.535 millimètres

L. 0. 670 ... ..

LÉON BRUNSCHVICG.

—

Quelle était cette école ? On lit dans le discours préliminaire des *Leçons de calcul différentiel et de calcul intégral*, par M. Cousin (Paris, Jombert, 1777) :

Une célèbre Ecole, qu'on n'a supprimée quelque tems, que pour la rétablir sur des fondemens plus solides, avoit pour principe d'étendre l'instruction dont nous venons de parler (l'étude des Mathématiques transcendantes), à tous ses Elèves. Il en est sorti un très grand nombre de sujets estimables dont on n'a pas parlé, tandis que les détracteurs de cet établissement, que les Nations voisines se sont empressées d'imiter, divilguoient les égaremens de quelques autres, dont le naturel n'auroit pu être réprimé par tout autre régime. quelqu'excellent qu'il eût été.

.... L'esprit d'indiscipline est un grand mal sans doute ; mais n'y auroit-il pour y remédier, que le moyen barbare de condamner les inférieurs à l'ignorance ? Qu'en mêmetemps que la pauvreté ne sera plus un obstacle à s'instruire, les richesses cessent d'en être un aussi par les distractions qui les accompagnent nécessairement ; que l'une et l'autre Noblesse renfermées dans une même Ecole, y soient assujetties aux mêmes exercices ; On ne tardera pas à voir les bons effets de l'instruction devenue générale.

Quelle était cette école ? A la suite de quels incidents fut-elle momentanément supprimée ? Il s'agit peut-être de l'école du génie militaire, fondée à Mézières en 1748.

ZÉRO.

—

Puits publics en Normandie. — En 1540, François Ier, frappé des inconvénients que présentait pour la santé publique l'usage de l'eau « morte » des mares, infectée par les ordures et immondices « des chevaux, brebiail, pourceaux, et autre bestail », qu'on y menait boire, ordonna qu'après recherche, « par un maistre industrieux à trouver eaux », des puits seraient établis, dans les localités privées d'eaux de source, aux frais de « tous les détenteurs de maisons, manoirs, héritages, rentes et revenus, » même gens d'église ou nobles. Mais « les gens des trois Estats » réunis, protestèrent contre le remède ainsi imposé ; et les commissaires du Roi consentirent à ce qu'il fût sursis à l'exécution pour ce qui restait à faire, « fors et réservé ès « lieux de passage, et où le Roy avoit ac« coustumé d'aller et fréquenter. » On avait donc déjà creusé un certain nombre de puits et on en creusa sans doute encore quelques-uns.

Pourrait-on signaler, en Normandie, et particulièrement au Pays de Caux, quelques puits publics dont l'établissement remonterait au XVIe siècle ? Connaît-on la date d'Etats de Normandie auxquels pourrait être attribuée la protestation contre l'ordonnance de 1540 ?

Quant à cette ordonnance elle-même, qui ne figure pas au *Catalogue des actes de François Ier*, on la lit dans son texte, adressé au bailli de Caux, avec une annotation relative au sursis, dans les *Commentaires* de Guillaume Terrien *sur le droit civil public et privé en Normandie*, dont la première édition parut, en 1574, après la mort de ce lieutenant du bailli de Dieppe.

A. E. H. T.

—

Majorats en Angleterre. — Comment sont-ils établis ? Il paraît qu'ils sont indépendants de toute question nobiliaire, ou de titres, et qu'un simple particulier peut, avec certaines formalités et payement de droits, faire ériger en majorat une propriété lui appartenant.

O. B. K.

—

Galeries de portraits historiques. — Au commencement du XVIIe siècle, un

grand nombre de châteaux en France, avaient des galeries de portraits historiques français et étrangers. Je citerai, notamment, celle du château de Beauregard, près Blois, galerie conservée, formée par Paul Ardier, seigneur dudit Beauregard. Je désire savoir quels sont les châteaux qui possédaient une galerie de ce genre ? La Révolution française a fait disparaître la plupart, ce qui est très regrettable, mais il en existe peut-être encore quelques-unes ? AMBROISE TARDIEU.

—

Peinture attribuée à Mlle Ledoux. — Je possède une petite peinture sur bois, à l'huile, représentant, dans un ovale, haut. 0,07, larg. 0,09, une fillette appuyée sur la margelle d'une fontaine et regardant d'un air fort triste une petite cruche cassée.

L'expression de la figure est charmante ; c'est une blondine coiffée d'un petit bonnet blanc à peine indiqué, corsage vert foncé, ouvert, laissant voir la chemisette ; manches courtes d'où sortent les deux bras croisés et appuyés sur le bord de la fontaine, robe claire, blanche et rouge comme celle d'une fille de campagne ; figure à mi-corps, petites mains aux doigts effilés, tout à fait XVIIIe siècle, comme l'ensemble.

Un M. Vincent peintre, élève de David, que j'ai connu à Bordeaux, dans ma jeunesse, m'a dit que l'on pouvait attribuer cette peinture à Mlle Ledoux, élève de Greuze. Que sait-on sur cette artiste ?

CHRISTAGÈNE.

—

Moreau le Jeune (Une question sur). — Je possède une délicieuse estampe signée au milieu, *J. M. Moreau le jeune*, avec ce titre : *La rosière de Salency*. Cette même gravure se trouve dans les *Chansons de Laborde*, mais elle est intitulée : La *Fête du Seigneur*, et à la place de la signature, on a mis : *J. M. Moreau, inv. et sculp.* et ce titre : La *Fête du Seigneur*. Je tiens la gravure que je possède pour antérieure à celle des chansons. Cet état est-il connu ? Est-il rare ?

J. MIRON.

—

Statues de l'abbaye d'Orbec. — J'ai huit dessins, plume et lavis (22×11), de statues qui me paraissent avoir été exécutées pour une abbaye ou église d'Orbec ; elles représentent le Christ flagellé, la Vierge, sainte Catherine, saint Michel, etc. Au dos de l'un des dessins est cette adresse : *M. Bachelier, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage à Orbec, Normandie* » ; et plus bas, d'une écriture informe : « Pied à terre (*Pied ater*) au nom de Jésus, à coté (*acautée*) Saint Jacques l'Hôpital ». Ces statues existent-elles encore dans la région, ou ont-elles été recueillies dans un Musée ? Que sait-on de Bachelier ? V. ADVIELLE.

—

Rasoir aux effigies de Voltaire et d'Adraste. — Je possède un rasoir dont les deux côtés du manche sont en corne ; sur l un deux sont les portraits en relief de Voltaire et d'un autre personnage du nom d'*Adraste*, en costume militaire de l'époque de la Révolution. — Quel pouvait être ce personnage ? Et quel rôle a t-il pu jouer à cette époque ?

LÉON BRUNSCHVICG.

—

Un Orphée chrétien. — Je souhaiterais de provoquer des explications sur un plat d'étain, du XVIe siècle, que j'ai trouvé dans une petite église de campagne. Il représente Orphée, tenant sa lyre à la main, charmant bêtes et gens. Il se tourne vers deux personnages debout, qui semblent s'enlacer ou s'embrasser. Aux pieds du célèbre musicien, on remarque une femme assise, couverte de longs vêtements et qui, tenant sa tête appuyée sur la main gauche, semble écouter attentivement. Que représente ou symbolise cette femme ? La religion, la douleur ?... Autour de sa robe on croit voir un serpent qui s'enroule à ses pieds pour s'approcher de ces deux personnages qu'on pourrait supposer Adam et Eve Dans le paysage, des oiseaux volent ou se perchent, des poissons nagent dans l'eau ; à droite, un cerf et un lion.

Pourrait-on déterminer exactement les personnages d'après leur attitude auprès d'Orphée ? Connaît-on quelque objet analogue du XVIe siècle ? Quel pouvait être l'usage de ce bassin trouvé dans les fonts baptismaux et servant, de mémoire d'homme, sinon à l'exercice du culte, du moins à un usage religieux ? Est-ce la *pa-*

tène qui recueillait les offrandes en nature, jadis déposées par les fidèles ? E. S.

—

Le charme et l'orme.— Vers anonymes. — J'ai sous les yeux une coupure de journal dont la teneur s'ensuit textuellement :

Une des plus blondes actrices de Paris avait donné un rendez-vous à un acteur dramatique. Honni soit qui pense qu'il s'agissait d'autre chose que d'un rôle ! L'auteur dramatique a été exact au rendez-vous, il n'y a manqué que l'actrice. Le soir, l'actrice a reçu le billet suivant :

Un arbre quelquefois brusquement se trans- [forme,
On était sous le charme et l'on attend sous [l'orme.

Quelque confident du poète ou de l'actrice pourrait-il nous dire quel est l'auteur de ce calembour et quelle est l'actrice qui l'a inspiré ? TH. COURTAUX.

—

Le « Pousseur de beaux sentiments ». - La pièce de vers portant ce titre est-elle de Georges de Scudéry, comme paraît l'indiquer M. Ch. Livet (*Précieux et précieuses*, Paris 1859) ? Dans quel volume de ses œuvres se trouve-t-elle, et les vers suivants en sont-ils bien extraits ?

Au sortir de son lit, ayant quitté ses gonds,
Descordonné son poil, défait sa bigottère,
Pinceté son menton et ratissé ses dents,
Il prend un bon bouillon et va rendre un clystère.
Le voilà bien muni tant dehors que dedans.

ARVERNUS.

—

« L'Alsace en fête ». — Je possède *L'Alsace en fête ou histoire et description des fêtes, cérémonies, solennités, réjouissances, réunions, associations et sociétés religieuses, civiles, militaires, publiques et privées de l'Alsace*, par Le Roy de Sainte-Croix, tome 1, 1880, in-4°, Hagemann et Cie, Strasbourg 235, Grand'Rue, Paris, 12 rue de l'Eperon, LXXI et 738 pages.

Pourrait-on me dire si c'est le seul volume paru et, sinon, combien il m'en manque ? NAUROY.

—

Et moi, qui donc me ferait grâce? — Voudrait-on me dire par qui et à quelle occasion cette phrase fut prononcée?

Je ne trouve rien à ce sujet dans le *Musée de la Conversation*. A. S

Gobette. — Dans un article de l'*Echo de Paris*, signé Henry Gauthier-Villars, (27 juillet 1901), je lis les « *gobettes* aux bouches naïves, aux yeux renseignés. » J'ai déjà lu ce mot, inexplicable pour moi, dans un roman intitulé : *Claudine à Paris* (roman plutôt vif, pour le dire en passant). Quelle est l'exacte signification, et l'étymologie de ce terme ?

MONTBOUCCOII.

—

Sac de pommes de terre. — Je lis dans *La Fille Elisa* (Charpentier, 1877, p. 116) :

Debout, un coude posé sur le comptoir, son mari, un tout jeune homme aux favoris corrects... frêle et charmant dans une veste de chasse dont le coutil laissait apercevoir aux biceps le *sac de pommes de terre du savetier*...

J'entends bien ou crois comprendre, mais qu'est-ce au juste que ce sac de pommes de terre ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Un proverbe à redresser. — Dans l'une des analyses si fines, si ingénieuses, dont M. René Doumic a semé son livre attachant : *De Scribe à Ibsen* p. 286 (« Gens de bien »), il cite, à propos d'une distinction très profonde entre le devoir moral et le devoir social, un proverbe que le *Livre des proverbes Français* ne contient point :

« Ne réfléchissons pas, dit le proverbe, « sans quoi nous ne ferions jamais rien. »

Comme il faut « Se défier de son premier mouvement parce qu'il est le bon », je ne veux pas assimiler le premier proverbe au second, et demande la vraie formule. Cz.

—

Sergent sans armes. — Qu'est-ce que cette appellation ? Les *Archives sommaires* des Hautes-Alpes font mention d'un Latulipe *sergent sans armes* au régiment de Souvray, entré à l'hôpital de Gap, le 24 septembre 1736 ? A. S.

—

La communication des registres d'état-civil. — Les greffiers des tribunaux civils, dépositaires des registres d'état civil, peuvent-ils refuser communication de ces actes à des particuliers ? Exigent-ils une rétribution pour droit des recherches que d'autres font ? Combien ? Quel est le tarif ? Si un particulier fait

lui-même, les recherches, doit-il autre chose que le droit exigé pour la délivrance de la pièce ? La question intéresse tous les archivistes, tous les chercheurs, tous les amateurs d'histoire locale.

L.

—

L'église des Saints-Innocents, de Paris. — Connaît-on et pourrait-on nous indiquer où se procurer un dessin, gravure ou estampe, représentant l'église des Saints-Innocents telle qu'elle existait au commencement du XVIIIe siècle ?

A la Bibliothèque nationale, département des Estampes, où nous nous sommes adressé, on n'a pu nous donner satisfaction. F. L. A. H. M.

—

Le borometz ou agneau de Sibérie. — Damaze de Raymond dit, dans son ouvrage de 1812 sur la Russie :

C'est en Sibérie que croît cette espèce de fougère sur laquelle on a débité tant de fables, en la désignant sous le nom de borometz, ou agneau de Sibérie (t. I, p. 387).

Quelles étaient ces fables ? A quelle époque et par qui la fausseté en a-t-elle été démontrée ?

ALPHONSE RENAUD.

—

Un bateau contre le mal de mer. — Une ligue vient de se fonder contre le mal de mer. A ce propos, on désirerait connaître où l'on pourrait trouver la description du bateau fait contre le mal de mer et qui se compose d'un premier bateau rempli d'eau et dans lequel se pose un deuxième bateau échappant aux mouvements de la mer, tout au moins au roulis.

M. M.

—

La fonte liquide. — Voilà, je crois, une question qui intéressera beaucoup de personnes ; il s'agit qu'on y réponde... mais je suis tranquille là-dessus : à l'*Intermédiaire* il y a de tout, même des savants. Mais à nos moutons.

Je lis dans les *Confidences de Robert-Houdin*, C. Lévy 1882, p. 283 et suiv. ce qui fait l'objet de ma question ; je cite en élaguant :

Lisant un jour le *Cosmos... Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal*, par M. Boutigny (d'Evreux).... Monsieur Cowlet ayant pris l'initiative, nous avons coupé (c'est M. Cowlet qui parle), les jets de fonte avec les doigts... Nous avons plongé les mains dans les moules et dans les creusets pleins de la fonte qui venait de couler d'un *Witkinson*... Mme Cowlet... permit à sa fille, enfant de 8 ans, de mettre la main dans la fonte incandescente, ce qui fut fait impunément.

Et Robert Houdin continue...

Je me décidai à aller trouver M. Boutigny... Le savant m'accueillit et me proposa de répéter le phénomène devant moi...

La proposition était attrayante... mais.....

— Est-ce que vous n'avez pas confiance en moi ? me dit M. Boutigny... — Si monsieur... si... mais... — Mais vous avez peur..? — Et quel est donc le degré de température de la fonte liquide ? — Seize cents degrés environ.

— Je me décide.

Au jour dit, nous nous rendîmes à la Villette, à la fonderie de M. Davidson...... Le chef d'atelier nous indiqua le fourneau destiné à notre expérience... Il faut que ce soit vous, me dit M. Boutigny, pour que je répète cette expérience que je n'aime point faire... Voyons vos mains... Diable ! dit-il, elles sont bien sèches.

— Alors c'est dangereux ?

— Cela pourait l'être...

— Dans ce cas, sortons...

— Ce serait maintenant dommage. Tenez, trempez vos mains dans ce seau d'eau.... il faut savoir que pour réussir cette expérience il n'y a d'autres conditions à observer que celle d'avoir les mains moites...

J'arrive à la fin ; je le répète, j'ai coupé.

J'avais à peine terminé d'essuyer mes mains, que sous les coups d'une barre de fer, le fourneau s'ouvrit et un jet de fonte, gros comme le bras, se mit à couler lançant des étincelles et des scories...

Tout à coup, mon compagnon enjamba le jet et se mit à y laver ses mains comme si c'eût été dans de l'eau tiède..... J'imitai les mouvements de mon professeur, je *barbotai* littéralement dans la lave brûlante.... C'est un toucher très délicat...

Or, malgré l'affirmation de M. Boutigny (du *Cosmos*) ; malgré celle de Robert Houdin... je voudrais voir pour croire, ou bien lire une constatation sérieuse du fait par un érudit. A. MARTIN.

—

Tous les chemins mènent à Rome. — Je désirerais connaitre l'origine du proverbe connu : « Tous les chemins mènent à Rome ». W. B. U.

(*Notes and queries*).

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Racine et le café (XLIV, 115). — Géruzez, dans la seconde série de ses *Essais de littérature française* (3e éd., Garnier frères, Paris, p. 291-292) a démontré, jusqu'à la suprême évidence, si je ne me trompe, que Mme de Sévigné n'avait dit nulle part que « Racine passerait comme le café »

En 1672, elle écrivait à sa fille : « Racine fait des comédies pour la Champmeslé : ce n'est pas pour les siècles à venir. »

Et, en 1876, à la même : « Vous voilà donc bien revenu du café. Mlle de Méri l'a aussi chassé. Après de telles disgrâces, peut-on compter sur la fortune? »

Géruzez fait remarquer que pendant quatre-vingts ans ces deux phrases « reparaissent à distance respectueuse, chacune à sa place et dans son entourage, » — et que « Voltaire alors s'avisa de les rapprocher en les altérant. »

« Mme de Sévigné, dit-il, (*Siècle de Louis XIV*, chap. 32) croit toujours que Racine *n'ira pas loin*; elle en jugeait comme du café, dont elle prétendait *qu'on se désabuserait bientôt.* »

Après Voltaire, La Harpe ajoute Géruzez, « composa alors la phrase sacramentelle : — *Racine passera comme le café.* Il la passe tout simplement au compte de Mme de Sévigné ; Suard l'adopte, et les moutons de Panurge viennent ensuite.

« C'est ainsi que s'est créé ce petit mensonge historique, qui sera longtemps encore une vérité pour bien des gens. »

L. DE LEIRIS.

Voir *Les mots qui restent* par Roger Alexandre, 1901. p. 155.

—

Cœur-volant (Propriété du) à Louveciennes (XLIII ; XLIV, 13). — Il n'y a jamais eu de *Manoir du Cœur volant* à Louveciennes C'était tout simplement une auberge à proximité de Chatou, et à l'enseigne de *Cœur-volant*, presque aussi commune au XVIIe siècle que celles du *Cheval blanc* ou du *Lion d'argent*. Cette auberge n'était pas sur le chemin de l'Abreuvoir, mais sur le chemin des Glaises, là même où demeurait Jeanne Samary, et d'où l'on avait jadis une très belle vue sur Saint-Germain, avant qu'elle fût voilée par les arbres voisins de M. Le Lubez. Quant à la propriété de madame Aubernon, elle n'avait de commun avec l'auberge que ce nom de *Cœur volant* qu'elle lui avait emprunté, avec ses mœurs hospitalières.

ERASMUS.

—

Le Talmud (XLIII ; XLIV, 92). — Vous me signalez l'article sur le Talmud (1095-1096, 30 juin). Ce sont choses dont je me suis, en effet, beaucoup occupé autrefois lorsque je faisais un cours d'hébreu il y a 30 ans et plus ; mais maintenant l'égyptologie m'absorbe beaucoup, tandis que mon collègue et ami Ledrain consacre presque tout son temps à ces questions ; vous ferez donc bien de le consulter.

Ce que je puis vous dire cependant, c'est que M. Paul Argelès les tranche un peu trop rapidement.

Je citerai la phrase : « Les derniers mots du sauveur sur la croix sont de l'araméen et non de l'hébreu ».

Au fond, en hébreu, on n'aurait pas dit autrement que *Eli Eli lamma sabakhtani* (1). Le mot *El* lui-même est sans cesse dans les mots composés employés concurremment avec les autres noms de Dieu.

La *solution* araméenne est beaucoup plus nette pour *haceldama* le champ du sang. *Dama* est araméen par la finale, tandis que εφφατα (Marc VII, 34), représente (de l'hébreu (2).

En ce qui concerne la *Mischna*, la *Guemara* et d'une façon générale les talmuds, il y aurait beaucoup à dire. Il n'est pas vrai que la *Mischna* soit en hébreu *pur*, c'est-à-dire dans la langue des livres bibliques. Il y a bien des distinctions à faire entre la Mischna et la Guemara, au point de vue philologique. Mais tous ces livres ne sont, à proprement parler, ni

(1) Conf. Dans Renan, langues sémitiques, p. 208 et 209, deux passages qui sont peu d'accord entre eux sur ce point.

(2) Peut-être ces données sont-elles conciliables. L'hébreu, langue sainte du temps du Christ, serait resté d'usage dans certaines invocations sacrées, tandis que le chaldaïque aurait été employé par le vulgaire.

en hébreu, comme les livres bibliques — y compris même l'Ecclésiastique écrit en Egypte sous Evergète II et dont le texte hébreu a été récemment découvert, ni en araméen vrai, c'est-à-dire en chaldaïque comme on en trouve dans Daniel et surtout dans le Targum d'Onkelos (version du Pentateuque), etc , soit en syriaque — comme la vieille version Peschito qu'on a prétendu être le texte original de saint Mathieu, et les livres chrétiens de saint Ephrem, etc. La Mischna, la Guemara et généralement tout l'ensemble des Talmuds de Babylone et de Jérusalem, ainsi que les livres des rabbins du moyen-âge qui leur font suite, forment, pour ainsi dire, une langue à part, dont on peut distinguer les dialectes historiques, mais qui, bien que se rattachant à l'hébreu, doit être étudié isolément. C'est la langue à laquelle les Buxtorf etc ont consacré leur *Lexicum talmudicum et rabbinicum* ainsi que tant d'autres ouvrages que je possède et sur lesquels je n'ai pas à insister en ce moment. Mais ces dialectes n'ont jamais eu l'honneur de figurer, avec le chaldéen biblique ou des Targums, dans le lexique heptaglotte de Castelli et dans les autres ouvrages relatifs à la philologie sémitique originale, si je puis m'exprimer ainsi. C'est affaire de Juifs et de rabbins, et non une langue qui ait en réalité pleinement vécu, comme les autres langues de ceux qu'on nomme les enfants de Sem. Si on voulait trouver un patois théologique comparable, on pourrait songer au latin des scolastiques du moyen âge, qui n'est pas plus le latin de Cicéron que l'hébreu talmudique et rabbinique n'est l'hébreu de la Bible. Il y a une différence consistant en ceci que l'hébreu rabbinique est un dialecte plus corrompu que le latin du moyen-âge, si j'en crois mes vieux souvenirs du temps où je le lisais couramment, après m'y être fait initier, d'une part, par Bargès, l'ancien professeur à la Sorbonne, et, d'une autre part, par Weil, l'ancien grand rabbin d'Algérie que j'ai pendant longtemps payé dans ce but à Schelestadt où j'étais allé le trouver.

Reste la question de l'araméen sur laquelle insiste M. Paul Argelès en disant : « araméen vient de *aram* qui signifie syriaque. C'est le plus dur et le plus intégrat des dialectes de cette langue (? ?) paraît il ». Araméen ne signifie pas du tout syriaque, comme l'ont reconnu les talmudistes, qui l'a dit Renan lui-même, appellent à la basse époque la langue de Babylone *araméen* et celle de la Palestine syriaque. L'araméen était — déjà aux anciennes époques — la langue des hauts fonctionnaires de la cour d'Assyrie envoyés par Sennachérib, pour parlementer avec Ezéchias (II, Rég, XVIII, 2. Isaïe XXXVI, 11). Plusieurs briques trouvées à Babylone et à Ninive, qui ont été publiées par le British Museum, contiennent, outre un texte cunéiforme, un texte araméen écrit en caractères sémitiques ordinaires et qui est comparable aux textes araméens écrits sur papyrus en Egypte ou sur des vases — bien postérieurs aussi en date aux susdites tablettes — en Chaldée. Notons que le dialecte sémitique employé dans les textes cunéiformes d'Assyrie et de Chaldée, se rapproche plus de l'arabe littéraire, par certaines particularités grammaticales, que de l'araméen, d'une part, ou de l'hébreu et du phénicien, d'autre part. Je citerai par exemple la déclinaison (et la conjugaison) avec les finales *u* ou *um* (en arabe *u* ou *un*) pour le nominatif, *i* (avec ou sans nunnation ou mimmation pour le génitif, *a* pour l'accusatif, etc. etc. Le fait s'explique quand on se rappelle qu'encore à la grande époque assyrienne, les arabes vinrent souvent piller les environs de la capitale, comme, réciproquement, Assurbanipal pillait l'Arabie. Il faut distinguer en Chaldée et en Assyrie le flot sémitique venu de Phénicie « le pays d'arrière, » des textes cunéiformes, du flot sémitique venu d'Arabie — double invasion qui a remplacé l'ancienne civilisation acadienne ou touranienne.

Mais revenons-en à l'araméen, que Renan considère comme la seconde forme historique des Judéo-Phéniciens au point de vue de la langue — et qui, dans tous les cas, a pris cet aspect dans le monde assyro-chaldéen.

Cet araméen proprement dit, celui dont il est question dans les livres des rois et dans Isaïe et qui constituait une des langues officielles des rois d'Assyrie à cette époque, comme plus tard du temps des Perses, des rois leurs successeurs (Es-

dras IV, 7, VII, 12) cet araméen proprement dit, je le répète, il n'en reste rien ou presque rien ; et par conséquent il est impossible de savoir si c'est ou non « le plus dur et le plus ingrat des dialectes de cette langue ». A peu près les seuls textes araméens antérieurs au christianisme sont les textes chaldaïques d'Esdras (IV, 8, VI, 19, VII, 12-26), et de Daniel dont je parlais tout à l'heure. On a essayé de considérer comme de date analogue certains textes nabatéens ou sabéens ; mais cela paraît bien douteux : tout ce qu'il nous est permis de voir, c'est qu'alors araméen était — cela a été dit depuis longtemps — synonyme de payen. On peut aussi rattacher à l'araméen, considéré, non plus comme le nom d'une langue déterminée, ainsi qu'autrefois, mais comme le nom d'une famille de langues, ou plutôt d'une sous-famille, le palmyrénien dont nous possédons un certain nombre d'inscriptions. A cette famille araméenne se rattachent aussi, d'une part, certaines inscriptions que Ledrain et d'autres savants étudient, dans nos musées, et d'autre part les très nombreux documents écrits dans les deux dialectes du syriaque.

Je n'en aurais jamais fini si je voulais traiter toutes les questions qu'aborde un peu rapidement M. Argelès. Ce que j'ai dit suffit pour donner une idée très sommaire d'une partie des problèmes soulevés à propos du Talmud, — dont l'étude spéciale ne mérite pas tant d'honneur.

EUGÈNE REVILLOUT.

*
* *

D'abord *aram* ne signifie pas *syriaque*, ce qui ne voudrait rien dire, mais *haut pays*.

Voici la vérité sur la composition du Talmud. Il y a deux talmuds, celui de Jérusalem et celui de Babylone. Ils ont une partie commune appelée *Mischna* ou *seconde loi*, écrite en hébreu avec des formes et des mots nouveaux. La Mischna comprend les interprétations du Pentateuque, les décisions des rabbins, leurs élucidations de la *thora*, ou loi dite de Moïse. Ces préceptes étaient conservés dans les mémoires juives. On les mit par écrit, car les plus fermes esprits fléchissaient sous le poids de ces décisions. Ce fut vers la fin du IIe siècle de notre ère que la Mischna atteignit son achèvement, en Palestine.

Comme elle comprenait les décisions souvent contradictoires des rabbins, on la discuta, on l'élucida à son tour. Cette interprétation de la Mischna fut appelée *Guémara* (supplément).

Ce fut vers la fin du IVe siècle que le Talmud de Jérusalem, composé de la Mischna et de la Guémara, fut complet.

Mais il y avait, en dehors de la Palestine, les grandes communautés juives de Nahardeæ, de Sura, de Pumbeditha, en pays babylonien ; elles avaient la Mischna de Palestine, mais elles y ajoutèrent leur Guémara particulière. De là le *Thalmud Babli*, qui a la même Mischna que le Talmud de Jérusalem, mais une Guémara différente, laquelle fut terminée vers l'an 430 de notre ère.

Les deux Guémaras sont dans un chaldéen corrompu, surtout la Guémara de Jérusalem. E. LEDRAIN.

—

Armoiries à identifier : d'argent à 3 jumelles de gueules (XLIII ; XLIV, 66, 119). — L'e -libris de Anne-Thérèse Ph. Yve est dans presque toutes les collections, et en cherchant scientifiquement on peut se le prouver. Guigard a publié son fer doré. S.

—

Décoration à la devise : Vive le Roi (XLIII). — Cette croix date de la Restauration, est de l'ordre de la Fidélité ou Gage de la Paix.

Un spécimen authentique de cet ordre est entre les mains d'un de nos confrères, M. le commandant P....

Croix à quatre branches à huit pointes, ces quatre rayons sont d'émail blanc cantonnés de quatre fleurs de lys d'or.

Le centre d'émail bleu foncé porte d'un côté une fleur de lys d'or et la devise : *Vive le Roi* ; de l'autre, l'effigie du roi Henri IV avec la devise : *Gage de la Paix*. 1814.

La croix surmontée de la couronne royale se portait suspendue à un ruban rouge comme celui de la Légion d'honneur, une agrafe en argent fleurdelisée était appliquée sur le ruban. P.

—

Vox populi, vox Dei. (T. G., 939 ; XLIII). — Fumagalli, (*Chi l'ha detto*) —

que nos questionneurs devraient bien consulter plus souvent, — après avoir cité Isaïe, Homère, Hésiode, ajoute (n° 168) :

L'origine de cette sentence est antérieure au VIIIe siècle puisque déjà Alcuin, dans le *Capitulare admonitionis ad Carolum*, §, IX, rappelle à Charlemagne : « nec audiendi qui solent dicere *Vox populi, vox Dei*, cum tumultuositas vulgi semper insaniæ proxima sit ».

F.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51). — Notre honorable confrère le comte George trouvera amplement à se satisfaire dans les deux ouvrages suivants : *Légendaire de la noblesse de France* par le comte O. de Bessas de la Mégie, Paris, librairie centrale MDCCCLXV. — Et dans : *Devises, cris de guerre, légendes-dictons*, par Joseph de Champeaux. Dijon, Lamarche 1890. Il y trouvera la devise bien connue : *Je ne suis Roy, ne duc, ne prince, ne comte aussi : je suis le sire de Coucy.*

Et cette autre : *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis.*

Montmorency : 1re devise : *Dieu aide au premier au baron chrestien* ; 2e devise : ἀπλάνος, Qui n'erre pas.

Talleyrand Perigord : *Ré qué Diou.* Rien que Dieu.

Les Las Cases disent : *Semper-paratus.*

Et les du Hamel : *A toute heure.*

— Saluons! Vicomte DE CH.

*
* *

La famille de Rochechouart, dont la filiation authentique et prouvée remonte au IXe siècle, porte dans ses armes des fasces ondées (actuellement endentées ou nébulées, exagération de l'onde). Pour ce motif, la devise primitive était *terra mareque* (terre et mer). Avec la puissance et les honneurs, cette famille crut devoir traduire cette devise très simple par celle-ci, passablement orgueilleuse :

Avant que la mer fût au monde,
Rochechouart portait les ondes.

Le général de Rochechouart, auteur d'un ouvrage sur sa maison, prit une devise latine, traduisant d'une façon plus modeste les vers ci-dessus : *Ante mare undæ.* OROEL.

—

Rochechouart porte pour armes : *ondé d'argent et de gueules*, et pour devise :

En latin : *Ante mare undæ* ;
Et en Français :

Avant que la mer fût au monde,
Rochechouart portait les ondes.

Le premier vicomte de Rochechouart date de 963, et il était lui-même le fils du vicomte de Limoges. Aucune origine *prouvée* ne saurait donc être plus ancienne ou plus illustre ; mais la devise ne laisse pas cependant que d'être un petit peu orgueilleuse...

On peut citer aussi, dans le même ordre d'idées, les tableaux des Lévi : l'un représentant un Lévi aux pieds de la Sainte Vierge, qui lui dit gracieusement : « Relevez-vous, mon cousin ! »

L'autre figure le Déluge, et un ange criant du haut du ciel : « Sauvez les papiers de la famille de Lévi ! »

Mais la palme, en ce genre, appartient à un autre tableau du Déluge, où l'on voit Noé prêt à monter dans l'arche, et Dieu lui criant : « *Noé de Croy,* avez vous sauvé vos archives ? »

Ce à quoi Noé, à genoux, et les bras en croix, répond : « Seigneur, elles sont dans l'arche. »

Il est probable que le Seigneur fut satisfait, mais la légende ne le dit malheureusement pas...

J'ai déjà cité ce tableau dans l'*Intermédiaire*, afin de montrer que les amateurs d'archives ont une origine fort ancienne, et peuvent prendre pour patron Dieu lui-même !

On peut ajouter, mais ceci n'est qu'un bruit malveillant, la modification apportée à la Salutation angélique, pour l'usage exclusif de la famille de Lévi : « Je vous salue, Marie, ma cousine... »

Enfin, la vérité m'oblige à dire que je n'ai jamais vu aucun des tableaux dont je parle, sauf une copie à la plume du tableau des Croy. Des personnes *assez* dignes de foi (?) m'ont dit avoir vu dans une galerie de peintures, en Belgique, je crois, les tableaux des Lévi. C.

*
* *

On trouvera une ample collection de devises dans les ouvrages suivants :

BESSAS DE LA MÉGIE : « Légendaire de la Noblesse de France. Devises, cris de guerre, dictons des villes et des familles nobles de France, » etc., Paris 1865, in-8.

Gourdon de Genouillac : « Les mystères du Blason, de la Noblesse et de la Féodalité. Curiosités, bizarreries et singularités ». Paris, 1868, In-12, p. 98-106.

Chassant et Tausin : « Dictionnaire des devises historiques et héraldiques ». Paris, 1878, 3 vol. In-12,

H. Tausin : « Supplément au dictionnaire des devises historiques et héraldiques ». Paris, 1895, 2 vol. in-12.

J. de Champeaux : « Devises, Cris de guerre, Légendes, Dictons. » Dijon, 1890, in-8.

Sabaudus.

* * *

En général, la devise est une exclamation de fierté ; parmi les plus orgueilleuses on peut citer celles de trois grandes familles :

Roy ne puis
Prince ne daigne
Les Rohan

Je ne suis Roy, ne prince aussi
Je suis le sire de Coucy.
Les Coucy

Nul ne s'y frotte !
Les Crequy

Voir d'ailleurs le mot devise dans le Grand Larousse, on y trouvera une liste détaillée et très longue de devises dont plusieurs très intéressantes.

Consulter aussi : de Champeaux. — « Devises, cris de guerre ».. Dijon. Lamarche. 1890, in-8 ; de La Roque —« Devises héraldiques traduites et expliquées ». Paris. Desaide. 1890, in-12.

Tabac.

* * *

Sola vel voce terreo léones : Par ma seule voix je terrifie les lions (Vogué).

B. S.

* * *

Devise d'Olivier de Clisson, connétable de France : *Pour ce qu'ilme plet.*

Jacques Soyer.

* * *

En principe, elles le sont toutes, plus orgueilleuses les unes que les autres ; car tous les goûts sont dans la nature. Le sire de Coucy croyait sa devise plus orgueilleuse que celle des Rohan et réciproquement, sans quoi ils n'auraient pas manqué de se battre pour se disputer la plus fière des deux devises. De même pour celui qui disait : Dieu est mon fort. Il entendait bien signifier par là, non pas qu'il avait confiance en Dieu, mais qu'il était le protégé exclusif de Dieu ; ce qui est bien différent ! Au reste, c'est aussi le sens de Bellovaques et de Lesquendieu, le Skem-Dieu, protégé de Dieu. Chacun croyait sa devise beaucoup plus orgueilleuse que celle de son voisin.

Dr B.

* * *

On ne manquera pas de rappeler les Rohan, les Coucy ; mais nul devise plus orgueilleuse ne sera citée que celle ornant les timbres anglais du Canada (1898).

We hold a vastier empire than has been,

G. Gondinet.

* * *

Le seul article *Devise*, dans Larousse, comporte, en fins caractères, une colonne et demie de bibliographie, dix colonnes environ d'encyclopédie et vingt-huit colonnes de devises, parmi lesquelles le comte George n'aura pas de peine à trouver un bon nombre d'assez jolis monuments d'outrecuidance. — Est-il permis d'espérer que sous la dangereuse rubrique que l'on vient d'ouvrir ici, nos collaborateurs ne nous infligeront pas la réédition de phrases de toutes langues qu'il est si facile de lire ailleurs ? Je demande, quant à moi, qu'au moins les devises du Larou sse nous soient épargnées.

G. de Fontenay.

—

Titres honorifiques espagnols (XLIII ; XLIV, 68). — Dans le *Dictionnaire Français-Espagnol* et *Espagnol-Français* de Quintana, on lit : *usenoria, usia, usiria* sf. syncope de *vuestra senoria*, votre seigneurie. — Observons d'abord que toujours, à moins de camaraderie ou d'une grande intimité, on n'use en Espagne que de la troisième personne. On dit donc en langage courant : *usted* syncope de *su merced* ou de *vuesa merced*, votre grâce, votre merci. Quand on s'adresse à un personnage officiel ou de condition élevée on ne dit pas *vuestra Excelencia*, mais *su Excelencia*.

Quand on écrit à une personne distinguée on met en tête : *Muy senor mio*, comme qui dirait : *Très honorable monsieur*. On y ajoute parfois *y de mi consideracion particular*. En écrivant à une personne titrée, à un ministre, à un officier général, même à un colonel, à un ecclesiastique en dignité, on met en tête *Excme senor* et dans le corps de la lettre : ou *Excelencia*. Au roi, à la reine, on dit tout

jours *Su Majestad. Ilustrisimo senor* ne s'adresse qu'à un prélat.

Pourquoi écrire *senor* sans le signe *tilde* qui en fait *seignor* ? Cette lettre devrait être dans toutes les *casses* des typos.

CHRYSTAGÈNE.

*
* *

Le titre de *Muy ilustre Senor* ou *Ilustrisimo Senor* est officiel en Espagne ; je réponds à la question sur ce point seulement, que l'ophélète Le Cordier a laissé en suspens.

J'ai connu un hidalgo qui était avocat, correspondant de l'Académie espagnole et commissaire royal pour l'agriculture ; il résidait dans la capitale de l'une des provinces du Nord. Son titre de commissaire royal lui valait le qualificatif ci-dessus, ainsi qu'il eut bien soin de me le faire remarquer : mes premières lettres, vu mon ignorance à ce sujet, ne portaient pas sur l'adresse le qualificatif en question et cela « le dépréciait aux yeux de l'administration postale et de ses subordonnés ».

Il portait un uniforme magnifique, à en juger par une photographie ; en m'envoyant celle-ci, il m'écrivait : « Vous remarquerez que je n'ai pas de décorations ; non qu'on ne m'en ait souvent offert, mais je méprise ces marques extérieures de la vanité, qui n'indiquent en rien la valeur intellectuelle et morale de celui qui les porte. » Avait-il donc oublié que, sous prétexte qu'il avait visité l'Exposition Universelle de 1889 et pris part à l'un des multiples Congrès dont elle fut l'occasion, il avait alors tout mis en œuvre pour obtenir, par mon intermédiaire et celui de quelques autres amis... les palmes académiques ?

TOUBIB-EL-SRIR.

—

Famille Charlemaigne de Bellelonde (XLIV, 51). — Dans manuscrit 679 des pièces originales, on trouvera un petit article sur les Charlemagne, seigneurs du Boulay, en Normandie, qui ne doivent avoir rien de commun avec les Charlemagne du Berry, qui sont seigneurs de Chantaloue, Launay et Villecomte.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Existe-t-il des descendants de la famille de Montaigne ? (XLIV, 6). — S'il s'agit de descendants mâles des Eyquem de Montaigne (en réalité des marchands de Bordeaux), il n'en existe plus. Mais les descendants par les femmes sont bien nombreux. M. Meller, le célèbre généalogiste bordelais, les fera connaître. Je puis moi-même en indiquer.

Consulter : *Michel de Montaigne, son origine, sa famille* par Malvezin. (Bordeaux, Lefebvre, 1875 ; in 8°), Michel, le grand écrivain, eut deux frères qui se marièrent et qui n'eurent, comme lui, que des filles. Ce sont Thomas, seigneur de Beauregard et d'Arsac, et Bertrand, seigneur de Mathecoulon (ou Mattecoulom).

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Un très aimable magistrat, que la question intéresse personnellement, pourra renseigner à ce sujet : M. Bussières, qui était l'an dernier, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, où j'eus l'avantage de le rencontrer, et qui doit être maintenant à Lyon.

G. CAM.

*
* *

I. Michel de Montaigne épouse en 1565, Marguerite de la Chassaigne dont une fille unique.

II Eléonore de Montaigne, mariée en premières noces en 1590, à François de la Tour, seigneur d'Eviez ; en secondes noces, en 1608, à Charles de Gamaches, vicomte de Rémont et baron de Châteaumeillant. Du premier lit : Françoise de la Tour, mariée en 1611 à Honoré de Lur-Saluces, vicomte d'Uza, marquis de la Grolière, dont un seul fils, Charles de Lur-Saluces, mort sans postérité d'Isabeau de Lalanne. Du deuxième lit :

III. Marie de Gamache, mariée en 1627, à Louis de Lur-Saluces, baron de Fargues, seigneur de Lamotte-Landerron, frère d'Honoré dont 1° Charles-François de Lur, seigneur de Montaigne, qui eut de Marguerite de Piis : Catherine de Lur-Saluces, née en 1669, mariée en 1696 à Henri de Salignac, seigneur de Puyguiraud (je ne sais s'ils ont laissé une postérité) ; 2° Marguerite de Lur, mariée au marquis de Lanau, dont *a*) Louis de Lanau, célibataire ; *b*) Marie de Lanau, mariée, en 1685 à Charles de Calvimont, sans postérité ; *c*) Madeleine de Lanau, non mariée ; 3° Jeanne-Honorée de Lur, qui

suit ; 4° Claude-Madeleine de Lur, qui viendra après.

IV. Jeanne-Honorée de Lur, mariée à Louis de Saint-Jean, seigneur de la Filolie, dont :

V. Marie-Anne de Saint-Jean, mariée en 1688, à Pierre de Villars, seigneur du Soudet, dont 1° Nicolas-Charles de Villars, qui suit ; 2° Marie-Charlotte de Villars, qui viendra après.

VI Nicolas-Charles de Villars, seigneur de la Filolie, co-seigneur de Montaigne, fut père de 1° Marie-Charlotte de Villars qui suit ; 2° Jeanne-Françoise de Villars qui viendra ensuite.

VII. Marie-Charlotte de Villars épousa, en 1755, Jean de Chabans, seigneur de Saint-André, dont entre autres enfants :

VIII. Nicolas-Jean-Charles de Chabans, marié en 1779 à Marie-Rosalie de Lauvergnac, dont entre autres :

X. Jean-Charles de Chabans, marié à Mlle de Sarreau dont :

IX. Nicolas-Charles, comte de Chabans, mort en 1852, marié en 1845 à Joséphine de Montardy, dont :

XI. François-Marie-Joseph-René, marquis de Chabans, né en 1848, célibataire, demeurant au château de la Rousserie (Gironde).

VII. Jeanne-Françoise de Villars, fille de Nicolas-Charles, épousa François de Bascharetie, seigneur de Beaupuy, dont 1° Nicolas, qui suit ; 2° René-Armand, mort à Fontenay en 1793 ; 3° Louis-Gabriel ; 4° Michel Arnaud, général, tué à Reuttingen en 1796 ; 5° Jean, chanoine.

VIII. Nicolas de Bascharetie, seigneur de Beaupuy, né en 1752, lieutenant-colonel et sénateur, fut père de Lucien, mort en 1803 et de Pierre, décédé sans postérité.

VI. Marie-Charlotte de Villars, fille de Pierre de Villars, épousa, en 1715, Jean-Achard de Joumard, vicomte de la Brangelie, dont :

VII. Angélique-Gabrielle Achard de Joumard, mariée en 1738, à François-Alexandre de Galard de Béarn, baron de la Mothe Landerron, dont entre autres enfants : 1° Jean-Henri, comte de Galard, mort sans postérité ; 2° Pierre-François, chevalier de Malte ; 3° Angélique-Marie, mariée en 1774, au marquis de Pontchartrain ; 4° Louise-Marguerite qui suit.

VIII. Louise-Marguerite de Galard de Béarn épousa, en 1776, le comte O'Kelly Farell, père de Denis né Lamothe-Landerron (Gironde) le 4 octobre 1827 ; Jean, né le 25 avril 1832 ; Marie-Irène, mariée en 1857, à Lamothe Landerron, à Jean-Jules Fillastre, et Marie-Caroline, mariée en 1862 à Antoine-Jean-Baptiste-Polydore du Bernet de Garros, dont un fils La famille O'Kelly Farell habite encore le château de Lamothe-Landerron, comme héritière des de Lur. 2° Eléonore O'Kelly, mariée à Auguste-Athanase de Chastenet, vicomte de Puységur, mort en 1867, marié à Amélie de Marin dont 1° Bernard de Puységur, père d'Armand et d'une fille ; 2° Gaspard de Puysegur.

IV. Claude-Madeleine de Lur, troisième fille de Louis de Lur, et de Marie de Gamaches épousa le 1er mai 1675 Hélies-Isaac de Ségur, seigneur de Montazeau dont 1° Jean de Ségur qui suit ; 2° Marie-Anne de Ségur qui viendra après.

V. Jean de Ségur, seigneur de Montaigne, épousa le 29 décembre 1705 Marguerite-Rose de Gauffreteau dont :

VI. Alexandre de Ségur, seigneur de Montaigne, marié, en 1752, à Anne Boyrie, dont : 1° Jean-François de Ségur, qui suit ; 2° Jean-Alexandre de Ségur, père de Joseph de Ségur, marié à Marie-Elisabeth de Cazenave, sans enfants ; il vendit, en 1811, la terre de Montaigne; 3° Catherine, mariée au marquis de Saint-Marc (Postérité inconnue).

VII. Jean-François, comte de Ségur-Montaigne, mort en 1819, épousa Catherine du Mirat, dont : 1° Amédée, qui suit ; 2° Marie-Michelle, mariée au comte le Lieur de la Ville (postérité inconnue).

VIII Amédée, comte de Ségur-Montaigne, 1791-1852, eut d'Augusta Mac Kerrell :

IX. Marie-Léonie de Ségur-Montaigne, mariée à Auguste-Hercule, baron de Chambaud-Jonchère, dont Eléonore et Béatrix (se sont-elles mariées ?)

V. Marie-Anne de Ségur, fille d'Hélies-Isaac de Ségur, épousa Joseph de Pontac, vicomte des Jauberthés dont : 1° Jean-François de Pontac, dont la postérité est éteinte ; 2° Jean-François de Pontac qui suit ; 3° Claude-Madeleine de Pontac, mariée en 1735 à Marc de Chasteigner,

marquis de la Chateigneraie, dont : 1° Marie-Françoise et Marie-Anne, mariée en 1758 à Bernard-Joseph Deshoms, baron de Favols (ont-ils eu des enfants ?) ; 4° Marguerite de Pontac, mariée au marquis de Sainte-Maure Montausier ; 5° Madeleine de Pontac, non mariée.

VI. Jean-François de Pontac, marié le 18 mars 1767 à Elisabeth-Marie de Perreau dont : 1° Jean Baptiste-François qui suit ; 2° Marie-Catherine, mariée le 11 novembre 1789, à Maximilien-Raimond, baron de Rayne.

VII. J.-B.-François de Pontac, marié en 1808 à Adèle de Caupenne dont : 1° Agénor qui suit ; 2° Gabriel, vicomte de Pontac ; 3° Désiré-Maximilien de Pontac, père d'Albert, marié à Mlle de Marcellus dont quatre filles.

VIII. Agénor, comte de Pontac, marié en 1838 à Louise Thérèse-Victoire du Vergier de la Rochejacquelein dont : 1° Olivier qui suit ; 2° la marquise de Gourgue, mère de Dominique, la baronne de Brandois, et Geneviève ; 3° la vicomtesse de Marcellus, décédée mère de Lodoïs, la baronne de Baudéan, Eugénie, la comtesse Henri de Lastic et Sophie : 4° Marie-Léonie de Pontac.

IX. Olivier, comte de Pontac, marié à Mlle de Pontevès-Sabran dont quatre enfants.

Le nom de Montaigne est éteint, mais, comme on le voit, les descendants de l'illustre philosophe sont nombreux ; un des érudits collègues de l'*Intermédiaire* pourra compléter les renseignements que je n'ai pu avoir sur quelques-uns d'entre eux. Les frères de Michel ont eu chacun un enfant, mort sans postérité. Seul, le nom s'est perpétué jusqu'au XVIIIe siècle, par la postérité de Raymond de Montaigne, conseiller au parlement, oncle de Michel.

Pour me résumer, les familles existantes, issues du grand écrivain, sont le marquis de Chabans, les Salignac-Puyguiraud ? O'Kelly Farell (d'où les Fillastre et les du Bernet), les Chastenet Puységur, les descendants des Deshoms de Favols, des marquis de Sainte-Maure-Montausier, les Pontac (d'où les de Gourgue, de Brandois, de Marcellus, de Baurdéan, de Lastic), les descendants du marquis de Ponchartrain, du baron de Chambaud-Jonchère et de la marquise de Saint Marc.

Mon collègue et ami, la Coussière, toujours si documenté et si complaisant, a bien voulu m'aider dans les recherches de cette descendance.

PIERRE MELLER.

—

Famille Quatre-Sols de Marolles (XLIV, 50). — Généalogie, dans manuscrit 32356 français page 449.

Généalogie dans Volumes reliés 103,

Quatre-Sols de Marolles : notice dans Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse*, tome 2 ;

Quatre-Sols de Montanglos : Francheville ; notice dans manuscrit français 32788 ;

Quatresoux de la Motte : nouveau d'Hozier 248, p 88 de l'article de la Motte.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

J'ai eu pour voisins des membres de cette famille, et j'ai entendu raconter une légende — ce n'est pas autre chose sans doute — sur l'origine du nom. On prétendait qu'Henri IV avait récompensé par ce titre de noblesse un de ses compagnons d'armes qui lui avait procuré, par un jour de disette, je suppose, quatre sols de ce fromage très apprécié des gourmets. — Mais où et quand ? L'histoire ne le dit pas. Explication absurde, n'est-ce pas ? Mais, après tout, ce n'est pas une raison pour qu'elle soit fausse. C. GAM.

—

Le graveur Soldi (XLIII ; XLIV, 135). — *Famille Colbert de Beaulieu* XLIV, 5, 135. C'est par erreur que l'indication fournie par notre collaborateur B.-F. a été placée sous la rubrique : *Le graveur Soldi*, elle se référait exclusivement à la question « famille Colbert de Beaulieu ».

—

Auguste Cournot (XLIV, 52) — Ce savant a laissé deux petites-filles, l'aînée, marquise de Changey, est morte en 1897, à Changey, (Côte d'Or), la seconde, Mlle Marguerite Cournot, habite à Paris, 1 rue Bonaparte, et possède sûrement un portrait de son grand-père.

M.

—

M. de Cangey (XLIV, 52). — Ce M. de Cangey, gentilhomme ordinaire de

M. le comte d'Artois, ne peut être le même que le Chastre de Cangé dont les manuscrits sont entrés dans la Bibliothèque du roi en 1723. J.-C. WIGG.

***

L'ex-libris appartient sans doute à Louis-Marie-Fidel Trézin, chevalier, seigneur de Cangey et autres lieux, fils aîné et principal héritier de M. Louis-Marie Trézin, vivant chevalier, seigneur de Cangey, et de dame Catherine Benoist de la Grandière ; lui-même marié à demoiselle Marie-Anne-Rose-Placide de Regnard.

La seigneurie et le village de Cangey sont situés sur la rive gauche de la Loire, dans l'Indre et-Loire, sur les confins du Loir-et-Cher. Le château appartient aujourd'hui à la famille de Mengeot, par héritage des Trézin de Cangey.

Les Archives départementales de Blois possèdent la plupart des titres de cette famille Trézin de Cangey, et il se trouve parmi eux quelques pièces intéressantes, provenant du personnage en question, gentilhomme du comte d'Artois, et secrétaire des commandements du duc d'Angoulême. G.

—

Le comte de la Platière (XLII ; XLIII ; XLIV, 19). — Passe pour le nom de la Platière ; mais le titre de comte ? F.

—

La baronne de Montolieu (XLIV, 6, 136). — Elisabeth-Jeanne-Pauline Polier, plus connue sous le nom d'Elisabeth de Montolieu, est née à Lausanne le 7 mai 1751 ; elle épousa d'abord Benjamin de Crouzas, dont elle eut un fils. Devenue veuve à 21 ans, elle se remaria avec le baron de Montolieu. Paralysée dans les dernières années de sa vie elle mourut à Vennes près de Lausanne, le 29 décembre 1832.

B. de C. trouvera dans le *Dictionnaire biographique* des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays et à l'étranger etc., par Albert de Montet (Lausanne, G. Bridet éditeur, 1878) de plus amples détails sur la baronne de Montolieu, ainsi que la liste de toutes ses publications, au nombre de 43. R.

***

Il est très facile de trouver des renseignements biographiques complets sur l'auteur de ces jolis vers : « Quand on aime, rien n'est frivole » etc, reproduits, sauf erreur, par notre journal, il n'y a pas longtemps — mais le défaut de tables m'oblige de ne pas perdre un temps sinon précieux, du moins mieux utilisable, à cette recherche. Avant d'indiquer les nombreux auteurs qui ont parlé d'Isabelle de Montolieu, je préfère, en me tenant à la disposition de B. de C. pour cette bibliographie spéciale, extraire d'un ouvrage plutôt rare, les renseignements suivants :

« Montolieu (Madame Isabelle de) réunit aux charmes de l'imagination toutes les richesses du sentiment.

Lezay-Marnésia, dans son *Plan de lecture pour une jeune dame*, rend hommage aux talents et aux vertus de madame de Montolieu. Elle est auteur de *Caroline de Lichfield*. 3 vol, in-12 ; et de la *Traduction de G. Engelman*.

On lui doit encore *Nouveaux tableaux de famille* ou la Vie d'un pauvre ministre de village allemand et de ses enfants, trad. de l'allemand d'Auguste La Fontaine, Paris, Pougens an X, 3 vol. in-12. — Le *village de Lobenstein* ou l'Enfant trouvé, trad. libre du roman allemand d'A. La Fontaine, intitulé *Théodore*, Paris an XI, 5 vol. in-12. *Le Fils d'adoption* ou *Amour et coquetterie*, trad. libre d A La Fontaine, intitulé *Henriette Belman*. Paris an II, 3 vol. in-12, *Aristomène*, trad. allemande d'A. La Fontaine Paris, Debray an 12, 2 vol. in-12. *Recueil de contes*. Genève, Paschoud an 12, 3 vol. in-12. Extrait du *Dictionnaire historique littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France*, par Mme Fortunée A. Briquet, de la Société des Belles-Lettres, et de l'Athénée des Arts de Paris, dédié au 1er consul avec cette devise : « Les âmes n'ont point de sexe » (Rousseau) Paris, imp. Gille, Treutel et Wurtz, an XII-1804 p. 243, in-8°.

Le Dictionnaire de Bouillet lui attribue à tort la paternité du *Robinson Suisse*, qui est de Wyss.

Née à Lausanne en 1751, Isabelle de Polier, épousa d'abord M. de Crouzaz, puis le baron de Montolieu, d'une famille du diocèse de Nîmes. Voir *France protestante* (les frères Haag) articles *Pollier* et *Montolieu*. Morte en 1833, elle fit partie

de cette brillante société de Lausanne pendant l'émigration française avec Mme de Charrière, auteur de *Caliste*, (un vrai chef-d'œuvre), et de plusieurs autres ouvrages, la duchesse de Duras, l'amie de Chateaubriand, Chateaubriand lui-même à Mme Cazenove d'Arlens, née Constant-Rebecque, auteur de divers romans, dont Quérard donne la liste, Mme Blaquière, née Rapin-Thoyras, veuve de Théophile Cazenove, poète et lettrée, sa sœur, la baronne de Friesheim, Mathieu de Montmorency, le duc de Laval, le marquis de Chaumont-Quitry, le marquis de la Tour du Pin Gouvernet. Là, trônait aussi, dans tout l'éclat de son talent et de sa gloire, la baronne de Staël, née Necker, la baronne de Krudener, et une légion d'autres femmes charmantes, instruites, lettrées, affinées au contact journalier de ces grands seigneurs de l'ancienne cour de France et ce groupe social improvisé, puis peu à peu fondit et disparut comme un brillant météore dans le souvenir des très rares survivants de cette période.

Cz.

—

L'ingénieur-opticien Levasseur (XLIV, 57). — C'est seulement en 1822 que Levasseur apparaît dans l'*Almanach du commerce*. Il est établi au n° 53, où l'a précédé l'opticien Bodson (1807-1817), où habite depuis 1818 un autre opticien : Pouvillon, qui n'en délogea qu'en 1826. — En 1823, le nom de Levasseur est suivi de cette mention : *connu pour les lunettes achromatiques, fabr. de lunettes de campagne, de spectacle à deux effets et autres, lunettes à lire, verres périscopiques, verres de toutes couleurs, etc., et tout ce qui tient à l'optique.*

En 1827, Levasseur est mort ; sa veuve continue son commerce jusqu'en 1835. A cette date, on trouve un Lesné, opticien, établi à ce même n° 53. Est-il successeur de Madame Vve Levasseur ? je l'ignore.

Le n° 53, du quai de l'Horloge, habité par Levasseur, se trouvait, sur le passage de la rue de Harlay, à peu près dans l'alignement du grand escalier du Palais de justice.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

Famille d'Emile Zola (XLIV, 52). — J'ai rencontré, dans le courant de mes recherches, le document suivant, mais je ne saurais dire s'il se rapporte à la famille du grand romancier.

« Année 1762 ou 1763. Inventaire des effets délaissés par Michel Zola, plâtrier à la Charité-sur-Loire, décédé à Sancerre, en la maison de Claude Loison » (*Archives départementales du Cher*, à la préfecture de Bourges, Liasse B. 3385)

TH. COURTAUX.

—

L'acte de naissance de M. Zola, que j'ai publié dans *le Curieux*, II, 16, nous apprend que son père, François-Antoine-Joseph-Marie, était ingénieur civil à Paris rue Saint-Joseph, n° 10 bis, en 1840, alors âgé de 44 ans ; que sa mère s'appelait Françoise-Emélie-Orélie Aubert ; que le père de celle-ci s'appelait Louis-Etienne-Auguste Aubert, rentier à Paris, rue de Cléry, N° 106, en 1840, alors âgé de 56 ans.

NAUROY.

—

La duchesse de Falaris (XL ; XLII ; XLIII). — D'après le curieux article du duc Job, le duc de Fallari se serait fait présenter au souverain de Mecklembourg comme neveu, par sa mère, d'Elisabeth-Angélique de Montmorency, duchesse de Mecklembourg. Notre savant collaborateur ajoute : « A la vérité, la parenté n'était pas aussi proche, mais elle existait bien, croyons-nous ».

En effet, la mère du duc de Fallari, Julie d'Estampes de Valençay, était propre nièce de cette duchesse de Mecklembourg, ainsi que du maréchal de Luxembourg, étant fille d'Angélique de Montmorency-Boutteville, marquise de Valençay. Le duc de Fallari était donc petit-neveu de la princesse qu'il disait sa tante, et rien d'impossible à ce qu'il eût été élevé à sa cour, à Paris ; la duchesse de Mecklembourg ayant vécu jusqu'en 1695.

H. DE W.

—

Les papiers de Mme de Pompadour (XLII ; XLIII ; XLIV, 28, 59, 130). — L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, dans son numéro du 15 avril 1901, colonne 640, consacre quelques lignes à deux lettres inédites de madame de Pompadour, que j'ai publiées dans la *Nouvelle Revue*, à la date du 15 juin 96. Je n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut aux

critiques dont mes publications peuvent être l'objet, mais en parcourant l'*Intermédiaire* je vois que cette pauvre *macreuse* de Pompadour a fait noircir tant de papier, permis aux régents de collège tant de leçons, que je désirerais, au nom du simple bon sens, présenter à l'enquête quelques observations,

Les lettres de M. le Dr Corput et les miennes seraient apocryphes pour trois raisons : 1° elles se répètent ; 2° elles figurent dans la fausse correspondance éditée à Londres ; 3° les lacs de soie qui les entourent sont scellés d'une cire fleurdelisée.

Je ne vois pas que leur *inauthenticité*, ainsi s'expriment élégamment nos censeurs, soit si péremptoire. Madame de Pompadour a pu fort bien se rappeler, après plusieurs années, un bon mot qu'elle a, comme on dit, replacé ; si celui-ci et d'autres figurent dans la Correspondance anglaise, c'est que cette dernière a été confectionnée de bribes de lettres puisées à droite et à gauche et reliées entre elles par un texte approprié ; quant au cachet royal, son emploi n'emportait avec lui aucun caractère particulier ; il était d'usage courant pour une foule de documents sortant du cabinet ou des Petits Appartements : en tout cas, madame de Pompadour, qui n'avait guère à se gêner, ne paraît pas en avoir abusé.

Il y a aussi, dans l'*Intermédiaire*, une petite allusion à Lemice-Terrieux : cette fois, je reconnais que l'esprit poussé à ce point est une chose vraiment exquise.

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

—

La famille royale empoisonnée en 1848 (XLIII). — On trouvera tous les renseignements dans un mémoire de M. le Dr Henri Guéneau de Mussy, qui a pour titre : *Historique de plusieurs cas d'empoisonnement qui ont eu lieu à Claremont par le plomb*, et qui a été publié dans le *Dublin quarterly journal of médical science, mai 1849*. Ceux qui n'auraient pas la possibilité de consulter ce Recueil trouveront une analyse très complète du mémoire original dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1853, 1re série, tome L. p. 318).

Dr RIRE.

—

Robespierre et la chapelle expiatoire (XLIV, 105). — Cette confusion des ossements de Robespierre avec ceux de la reine et du roi n'était possible que si on les eût tous inhumés dans le même endroit. Or, c'est au cimetière de la Madeleine qu'ont été portés les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette ; et au cimetière des Errancis, en haut de la rue du Rocher, qu'on a jeté à la fosse commune Robespierre et tous les suppliciés du 10 thermidor. La légende est donc absurde.

ERASMUS.

*
* *

Le premier cimetière révolutionnaire fut celui de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, où l'on avait déposé précédemment les corps des victimes de la catastrophe qui suivit le feu d'artifice du mariage du Dauphin (*Louis XVI*), avec Marie-Antoinette, (6 juin 1770) : le square de la chapelle expiatoire en occupe aujourd'hui presque tout l'emplacement. C'est ce cimetière qui reçut les dépouilles mortelles des suisses tués dans la journée du 10 août 1792, *celles de Louis XVI*, de Marie-Antoinette, de Charlotte Corday, du duc d'Orléans (Philippe-Egalité), des Girondins ; Hébert et Anacharsis Cloots furent les derniers décapités qu'on y enterra (4 germinal an II, 22 mars 1794).

Ce champ mortuaire dut être abandonné sur les plaintes des habitants, et l'on choisit alors pour une nouvelle affectation funèbre un endroit désert, dont l'emplacement est actuellement délimité par les rues du Rocher et de Monceau, les boulevards Malesherbes et de Courcelles. Danton, Camille Desmoulins, Chaumette, inaugurèrent ce cimetière, dit de Monceau, Mousseaux ou des Errancis (16 germinal an II, 5 avril 1794).

Le 24 prairial (12 juin), on transporta la guillotine de la place de la Révolution à la place de la Bastille, et, dès le jour suivant place du Trône renversé. Elle y fonctionna jusqu'au 9 thermidor (27 juillet) inclusivement.

Pendant cette période, les suppliciés furent inhumés dans le cimetière Sainte-Marguerite jusqu'au 4 messidor (22 juin 1794), puis à Picpus, dans le jardin de l'ancien couvent des religieuses chanoinesses de Saint-Augustin. Ce cimetière, propriété particulière depuis le Directoire, existe encore ; il est situé entre la rue et le boulevard de Picpus.

La guillotine revint à la place de la Révolution le 10 thermidor, et le cimetière Monceau fut rouvert pour recevoir les restes de *Robespierre*, de Saint-Just, de Couthon, et des républicains exécutés en même temps qu'eux.

En conséquence, c'est pure légende de prétendre qu'on ait pu prendre les ossements de Robespierre, inhumé au *cimetière Monceau*, pour ceux de Louis XVI, inhumé au cimetière de la Madeleine.

P. P. pourra consulter sur ce sujet : Michelet, *Histoire de la Révolution*, édit. Flammarion, t. VII, p. 384 et s. ; G. Lenôtre, *La Guillotine*, p, 279 et s. ; E. Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 803. NOTHING.

—

L'acte d'abdication de Louis-Philippe (XLIII ; XLIV, 60),— Dans le *Journal de la garde nationale et de l'armée*, du 1er mars 1848, il y a un article sur la prise des Tuileries.

Les rédacteurs étaient : E. Laloubère et Jean de la Roche (de la Gironde).

Ces deux noms sont-ils connus de M. Ph. Audebrand ? A. R.

—

Italia farà da sè (XLIII ; XLIV, 66), — Me permettra-t-on d'opposer aux auteurs, très nombreux d'ailleurs, qui attribuent ce mot célèbre au roi Charles-Albert, Pier-Silvestro Leopardi, lequel fut, en 1848, envoyé extraordinaire du roi des Deux-Siciles près de la Cour de Sardaigne ?

Leopardi raconte que, le 12 juin de cette année, dans une conversation avec Charles-Albert, celui-ci dit : « On m'a attribué ces mots : *Italia farà da sè*. Je ne les ai pas dits, mais je les ai acceptés, et je crois que l'on ne pouvait en dire de plus à propos. » (*Narrazioni storiche*, Turin, 1856, cap. XLIX, p. 230).

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

L'histoire de l'unité de l'Italie est à écrire. A propos de la mort de Mme de Castiglione, on a parlé des singuliers moyens employés par Camille Benso, comte de Cavour, l'illustre patriote, pour arriver à ses fins. Sait-on le rôle joué par une autre femme, qui tenait à Turin une maison mal famée, (elle avait, je crois, une succursale à Bordeaux), et qui, dans un coin écarté de cette maison, fournissait aux amis de Victor-Emmanuel un salon où, chaque, soir ils venaient se concerter et prendre le mot d'ordre de Cavour ? Mariani, l'ancien ambassadeur de France à Rome, était très documenté sur la question *Adèle*, et je lui ai souvent demandé de noter ses souvenirs. Il ne l'a malheureusement pas fait.

M. P.

—

Le Mois de Marie (XLIII ; XLIV, 89). — Il me paraît bien délicat de répondre à la note de M. Paul Argelès, sans dévier et sortir de la présente rubrique. Je craindrais aussi d'entrer dans le vif d'un débat où les théologiens auraient plus à voir que les chercheurs et curieux. Mais si l'on restreint le mot *culte* employé par M. Auguste Sabatier à l'idée de *culte extérieur et rituel*, je crois que l'on peut reconnaître en effet les larges emprunts que fit la dévotion populaire chrétienne aux images et cérémonies du paganisme.

Dans le principe, il est vrai, nos ancêtres religieux eurent en abomination les temples, les simulacres et les autels. « Le vrai temple de Dieu, disaient-ils, est le cœur de l'homme pur. » Mais on comprendra que, passé le temps des premières ferveurs, un spiritualisme aussi élevé ne pouvait suffire aux masses, et surtout à des masses encore imprégnées des coutumes païennes et amoureuses des pompes de l'idolâtrie. « Jamais, a dit Victor-Hugo,

> .... Jamais la foule n'admettrait
> L'être pur, l'infini compliqué par l'abstrait.
> Dieu, cela n'est pas, tant que ce n'est pas en (pierre ;
> Il faut une maison pour mettre la prière.

Voilà pourquoi on ne put tarder à accorder au peuple des icones et des cérémonies à anniversaires précis. On trouva, paraît il, de grands avantages à faire coïncider les fêtes chrétiennes avec celles des païens qui, de la sorte, occupés ailleurs, ne pouvaient troubler les pieux exercices des catéchumènes ; et c'est ainsi que la Noël, base de notre année liturgique, après avoir été célébrée en février, en mai, en juin, en juillet, en août et en septembre, fut définitivement fixée (l'an 337, si je ne me trompe), au 25 décembre, date des Brumalia.

L'inconvénient de ce choix résultait de ses avantages mêmes. La vraie religion chaussait, pour ainsi dire, les pantoufles du paganisme, et plaçant la naissance de son Sauveur au solstice d'hiver, sa mort et sa résurrection vers l'équinoxe du printemps, revêtait les apparences de n'importe quel culte solaire tel que ceux de Krichna, d'Osiris, de Bacchus ou de Mithras, qui l'avaient précédée.

On peut bien dire, je crois, sans se tromper, que la diffusion du christianisme se fit ainsi par un processus double et simultané : matérialisation graduelle des conceptions primitives qu'il fallait bien mettre à la portée des masses ; accession de ces masses à des doctrines dont une élite seule pouvait comprendre la haute spiritualité, mais que l'on arrivait à présenter à la foule sous un aspect aussi peu différent que possible du paganisme. Les uns l'élite, devenaient véritablement chrétiens; la plupart, quoique baptisés et de très bonne foi, continuaient d'adorer, sous le nom de Jésus, qui Horus, qui Mercure, qui Dyonisos ou Mithras.

Mais chacun de ces dieux, de ces *Sauveurs*, (c'est un des titres les plus fréquents qu'ils recevaient de leurs adeptes), chacun de ces sauveurs se trouvait être le fils d'une vierge-mère, déesse comme lui et adorée autant que lui. On comprend dès lors, comment, par la force même des choses, la légende de la Sainte Vierge, très haute, très pure, mais très brève dans les Evangiles synoptiques, a pris bientôt dans l'âme des fidèles une extension si admirable.

Ajoutez à cela que, soit pur hasard, soit préfiguration providentielle, il existe très souvent, entre les légendes païennes et le récit évangélique, des rapports faits pour confondre. La mère de Krichna est une vierge ; elle le met au monde dans une grotte ; des bergers viennent l'y reconnaître et l'adorer. Son père est averti par une voix céleste d'avoir à fuir avec l'enfant à Gokool parce que le roi en veut à sa vie (Krichna, quoique né dans la misère, était de lignée royale.) Le gouverneur de la contrée ordonne le massacre de tous les enfants mâles nés pendant la nuit où était né Krichna. Krichna échappe par la fuite, etc., etc.

Aux analogies du récit vient parfois se superposer la ressemblance des noms propres. La vierge, mère du Buddha, se nomme Maya ; la mère de l'un des Bacchus : Myrrha ; la mère de Mercure (ou Hermès :) Myrrha et Maia (Ovide nous apprend que le mois de mai lui était consacré) ; la mère d'Adonis : Myrrha ; tous noms à rapprocher de Maria et de sa forme hébraïque : Miriam.

Mais ce sont surtout les titres donnés aux divinités de jadis que l'on ne tarda pas à appliquer (à beaucoup plus juste raison d'ailleurs) à Marie si sobrement désignée dans le Nouveau-Testament. Myrra, mère de Bacchus, était appelée Reine des cieux ; Cybèle, mère des dieux ; Minerve, Vierge-Reine ; Junon, Vierge reine des cieux ; Diane, Vierge-Mère. Une autre Maia, fille de Faunus et de Marica, était appelée par les dames romaines : la Bonne Déesse, comme Cybèle et comme Isis que l'on invoquait encore sous les noms de Notre-Dame (Nostra Domina) d'Etoile de la Mer et de Vierge Immaculée. — Le culte de celle-ci était, dit-on, des plus répandus en nos contrées européennes. Certains érudits ont voulu le retrouver aux origines de Paris (παρα Ισιδος ννασ.) A quelques kilomètres d'ici, le village d'Isenay (Nièvre), entoure un ancien temple d'Isis sur les ruines duquel est bâtie l'église paroissiale,

Lorsque la confection d'images peintes ou sculptées fut permise aux chrétiens, il est donc naturel de penser que les artistes copièrent plus ou moins ce qui existait déjà. Ils détruisirent ou éliminèrent les images trop manifestement incompatibles avec nos traditions : les Isis voilées, les Isis à cornes de vache et celles qui portent les restes d'Osiris. Mais nombre d'autres représentations de la déesse égyptienne furent copiées ou, plus simplement encore..., désaffectées. De là, suivant Draper, les Vierges que l'on voit debout sur un croissant de lune, la tête entourée de douze étoiles ; de là aussi probablement, (à moins que ce ne soient des *Dévaki portânt Krichna*, [Krichna signifie : Le Noir] ; de là aussi probablement les *Isis portant Horus* qui, sous le nom de *Vierges noires*, sont à peu près les plus anciennes figures honorées dans nos églises. — D'autres statues *assimilables* ont pu subir un sort analogue et je

crois même avoir lu quelque part que le saint Pierre en bronze dont on baise le pied, à Rome, serait un Jupiter aux mains duquel on a remplacé le sceptre ou le tonnerre par les clefs symboliques. (Sous toutes réserves.)

On voit que la consécration du mois de Mai à la Sainte Vierge n'est pas la seule *survivance* des cultes abolis. Que d'autres fêtes semi-religieuses, semi-profanes sont aussi des restes du paganisme ! Les feux de la Saint-Jean, la Chandeleur, l'Annonciation (25 mars), la Toussaint même et la fête des Morts se rapportent, comme date ou par de certains détails cérémoniels, aux religions asiatiques, égyptiennes ou celtiques. Il n'est pas jusqu'à la fête de Pâques dont le nom anglais (Easter) ne rappelle le culte antique d'Ostara (*Cf. Mallet's Northern Antiquities.*)

Que dire de telles coïncidences ? Sont-elles un bien ? Sont elles regrettables ? Je laisserai à d'autres le soin de se prononcer sur une aussi difficile question. Mais je pense qu'elles ont dû être, à une certaine époque, à peu près nécessaires à la diffusion du christianisme, et que par conséquent il en est résulté plus de bien que de mal. G. DE FONTENAY.

—

Le mot crinoline (XLIV, 55). — Il est peut-être difficile de rechercher la date de l'apparition du mot crinoline. Originairement, ce mot signifiait seulement étoffe de crin. Les premières crinolines étaient un jupon de dessous en étoffe raide de crin ; en prenant de l'ampleur, ces jupes devenaient lourdes, et on remplaça l'étoffe par des cercles d'acier plus légers.

Quelques-uns de nos confrères (pas les jeunes) se souviennent peut-être d'avoir, au collège, été au supplice du chapeau à haute-forme, et du col en crinoline, sorte de cravate de crin qui forçait l'enfant à tenir la tête droite, sous peine d'avoir le menton écorché par la rude étoffe. Les anciens militaires avaient aussi conservé l'usage du faux col en crinoline.

MARTELLIÈRE.

*
* *

L'histoire de la crinoline au temps passé par Albert de la Fizelière. Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16, 1859.— *Crinolines et volants*, par Raoul de la Morillière, Bordeaux, 1855, in-16.

De la Fizelière ne donne pas l'étymologie du mot crinoline. Littré pense avec raison qu'il vient de crin ; la crinoline, étoffe résistante, était faite avec du crin. On s'en servit pour faire les armatures dessous les jupes.

Mais Littré ne dit pas plus que les historiens de la crinoline, à quelle époque ce mot fit son apparition. Il faudrait peut-être consulter les catalogues des marchands de nouveautés et les journaux de mode. Docteur L.

—

Se faire des cheveux (XLIII). — Je tiens cette expression pour peu ancienne. On ne la rencontre ni dans le *Dictionnaire du bas langage*, de Dhautel (1808), ni dans le *Dictionnaire proverbial, satirique et burlesque* de Caillot (1826). Larchey lui-même ne la mentionne point dans ses *Excentricités du langage*, (1859). Je crois cependant que c'est vers cette époque qu'on a dû l'employer pour la première fois. Le plus ancien exemple que me fournissent mes notes est le suivant tiré d'une chanson contre Napoléon III, chanson qui semble être contemporaine de cette autre, La *Badinguette*, dont s'est occupé l'*Intermédiaire* ;

On dit que d'un grand homme
Il était le neveu,
Si l'on veut ;
Mais que son oncle, en somme,
En était vivement
Mécontent,
Disant : Moi, je m'en
Ma foi, moi je m'en
Je m'en fais des cheveux,

GUSTAVE FUSTIER.

—

Auteur des « Erreurs et Préjugés » (XLIV, 54, 147).— L'auteur est bien Salgues (Jacques-Barthélemy), né vers 1760, mort en 1830. Il a beaucoup écrit, mais je crois qu'il nous est surtout connu à raison du livre dont parle C. de la Benotte. Cet ouvrage n'est pas très rare. Je l'ai trouvé chez plusieurs libraires et même sur les quais. G. DE FONTENAY.

*
* *

C'est Jacques-Barthélemy Salgues (1760-1830), une très intéressante figure de publiciste. Il a sa notice dans le Larousse ; mais je conseillerai de consulter surtout

celle de la *France littéraire* de Quérard.

La série — fort curieuse — des *Erreurs et Préjugés* de Salgues comprend les ouvrages suivants :

1° *Des Erreurs et Préjugés répandus dans les divers rangs de la société* (Paris, 1810. Plusieurs éditions ultérieures, sans cesse augmentées).

2° *Des Erreurs et Préjugés répandus dans le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle* (Paris, 1828).

3° *Préjugés des réputations.* (Paris, 1829). A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Il y a sous ce titre deux ouvrages modernes, mais qui. en réalité, n'en font guère qu'un seul, le second étant un arrangement, sinon un démarquage du premier.

a) *Des Erreurs et des préjugés répandus dans la société*, par J. B. Salgues. A Paris, chez F. Buisson, rue Gilles-Cœur, n° 10, 1810; in-8°.

b) *Traité des Erreurs et des Préjugés*, par Gratien de Semur. Paris, A. Levavasseur, 1843, in-18.

Ces ouvrages ne sont aucunement hilares. Le premier chapitre de Salgues est, en effet, intitulé *Corruption, Putréfaction*. Il y rapporte les expériences de Redi, qui, bien longtemps avant Pasteur, démontra l'inanité de la croyance à la génération spontanée.

Ce Salgues était un compilateur adroit. Tout en dirigeant le *Journal des Spectacles*, qu'il avait fondé, il publiait un essai sur la *Littérature des Hébreux*. Le temps me manque pour conférer son ouvrage avec les traités analogues publiés au XVIIIe siècle sur le même sujet, anglais ou français. Salgues a dû piller ses devanciers comme on le pilla lui-même. R. DE BURY.

*
* *

Je suis heureux de pouvoir répondre, du « tac au tac », à C. de la Benotte.

L'ouvrage dont il parle, « peu commun » au dire des bouquinistes, fait partie de ma bibliothèque. Son auteur est J.-B. Salgues. La devise-épigraphe est tirée des *Tusculanes* de Ciceron. « Bene adhibita ratio cernit quid optimum. sit ; Neglecta, multis implicatur erroribus »

A Paris, chez F. Buisson. libraire, rue Gilles-Cœur (*sic*) n° 10, — 1810. 2 vol. in. 12.

L'auteur cite (p. XII) de sa Préface) un certain nombre de traités sur les erreurs populaires. C'est un commencement de bibliographie sur la question: j'en pourrais, ajouter quelques autres.

Au surplus, puisque la devise de l'*Intermédiaire* est : « Il se faut entre-aider », j'offre volontiers à mon érudit confrère la communication de l'ouvrage en question, s'il veut bien me donner son adresse et m'en exprimer le désir. Cz.

—

Pseudonymes (T. G. 736 : XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV, 36,147). — La série de Jules Vallès, *L'enfant*, *Le bachelier*, *L'insurgé*, 3 vol. in-18, est à clé. Matoussin, c'est Chassin, qui vient de mourir. NAUROY.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV,35,146). — L'imprimerie nationale a publié le *Journal de l'expédition des Portes de fer*, ouvrage attribué au duc d'Orléans. Cette publication, faite en 1844, aux frais de la duchesse d'Orléans, donna lieu aux dépenses suivantes :

Revision du texte par Charles Nodier	10000 fr.
Dessins par MM. Raffet, Decamps et Dauzats	31450
Graveurs sur bois	46305
Impressions et travaux accessoires	23079. 75
Total	110834. 75

(Lazare) NAUROY.

—

Vers attribués à Hugo (XLIII;XLIV, 94, 148). — Ces vers, débris d'un poëme de madame Anaïs Ségalas, intitulé « Le squelette » (Voir les *Oiseaux de passage*) furent inspirés par une tête de mort en marbre, qui ricanait dans un parc :

Squelette, qu'as-tu fait de ton âme ?

. . . .

Le « réponds-moi », ajouté par Hugo, donne au petit vers l'envergure d'un alexandrin — en fait une sommation.

V. Hugo avait une mémoire gênante — pour lui même — Peut-être qu'en se recueillant pour reformer cette strophe — ne se souvenant plus l'avoir lue, crut-il reconstituer des vers faits par lui, en

marchant, et qu'il avait omis ou dédaigné de fixer : peut-être consciemment a-t-il plagié Mme Ségalas, pour étonner M. de Beauvoir, d'une inspiration moins rapide.

En tout cas, le geste est favorable à Mme Ségalas, puisque Hugo, ce maître ouvrier de rimes, crut se grandir en s'appropriant ces vers, qui semblent imités de lui, par une élève timide. J. DE G.

* * *

Il ne faut pas seulement affirmer, mais prouver, et je me plais à penser que L. R. est documenté. Je le prie, en conséquence, tant en mon nom qu'en celui des bibliographes futurs de Hugo, de nous indiquer le recueil et la page du recueil de Mme Anaïs Ségalas, où se trouvent les vers en question, inspirés par un squelette.

Le distique suivant est bien de V. Hugo, il a été écrit par le grand poète, pour son petit-fils, sur un exemplaire de l'*Année terrible*, et publié dans le n° 2 du 4 mai 1872, de *La Renaissance littéraire et artistique*.

A Georges (*Dans quinze ans d'ici*).

L'avenir me plaît tel que mon cœur le com-
[prend :
Car moi je serai mort et toi tu seras grand.

Le même numéro contient une belle lettre d'encouragement de V. Hugo aux fondateurs de cette revue, datée de Paris, 1er mai 1872.

Je pense que les éditeurs de V. Hugo ont réuni ou réuniront à ses œuvres complètes l'unique et magnifique sonnet, inspiré par Mme Judith Gautier, daté de juillet 1872, publié dans les *Etrennes du Parnasse pour l'année 1874*, Michel Lévy frères, éditeurs, qui porte pour épigraphe : *Ave Dea, moriturus te salutat* et commence ainsi :

La mort et la beauté sont deux choses pro-
[fondes.

TH. COURTAUX.

—

Le Horla (XLIV, 54, 143). — Comme tous ceux qui l'ont lu, j'ai été fort impressionné par le récit fantastique de Maupassant, *Le Horla*, mais je le considérais comme un jeu d'esprit admirablement réussi, d'ailleurs, non comme une hallucination d'un cerveau déjà malade. Au surplus, ce n'est pas de cela qu'il s'agit en l'état. Eh bien, quoi qu'il en soit, jeu d'esprit ou hallucination, il m'est impossible d'admettre les déductions trop ingénieuses, selon moi, du collaborateur Mansuy, et voici mes raisons :

A supposer que l'auteur de *Bel-Ami* eût déjà la piqûre de la folie quand il écrivit *Le Horla*, il faut bien reconnaître que l'écrivain était toujours maître de son esprit et de sa plume.

Or, il est évident pour moi qu'ayant à nommer un être mystérieux, d'essence et de formes inconnues, il a dû chercher une combinaison de syllabes sonore, étrange, mais ne correspondant à aucune idée, à aucune appellation connues.

On sait avec quel soin, quelle peine souvent, les romanciers choisissent plutôt qu'ils ne créent les noms de leurs héros, et il y a au sujet d'un roman de Balzac *Z. Marcas*, une anecdote devenue classique. Eh bien, autant un réaliste comme Maupassant cherchera la vérité pour les noms de ses personnages et poussera le souci de la vraisemblance jusqu'à les prendre tout faits, de même pour un être fantastique il s'exterminera à en composer un qui ne ressemble à rien de réel.

Je conclus donc que le nom de Horla est une création réussie, non l'adaptation d'une forme existante. H. C. M.

—

Qui n'est que juste est Dieu (XXXIX). — M. R. J. Whitwell (Oxfort), qui demandait, le 10 mars 1899 : « Quelle est la source de ce proverbe », s'étonne, peut-être, qu'on n'ait pas encore répondu à sa question. J'avoue que, pour ma part, j'ai été surpris du prétendu proverbe, que je n'avais jamais entendu citer et auquel je ne comprenais absolument rien. Mais, tout s'explique ; Withwell avait mal lu. Ce n'est pas *Dieu* qu'il aurait dû écrire, mais *dur*.

Sous cette forme : *Qui n'est que juste est dur*, la pensée appartient à Voltaire et se trouve dans une des lettres de sa volumineuse correspondance. EFFEM.

—

La comtesse de Lamotte (XL ; XLI). — La maison de la rue Saint-Gilles, dont les murailles bordaient, en 1828, le boulevard Beaumarchais « était habitée en 1785 par Mme de Lamotte... Elle mourut près du pont de Westminster, le 23 septembre 1791, des suites d'une chute qu'elle fit en sautant par

une fenêtre pour échapper à ses créanciers ». (*Dictionnaire historique de Paris*, par Antony Béraud et P. Dufey, 1828, 2 vol. in 8, J. N. Barba, cour des Fontaines N° 7 ; I, 339). NAUROY.

—

Un manuscrit d'auteur inconnu (XLIII) — Voici quelques renseignements propres à l'identification du Docteur Petit.

Il y eut, en effet, à Paris, un médecin du nom de « Antoine Petit » membre de l'Académie des Sciences. Il était d'Orléans.

Peu d'hommes obtinrent autant que lui la confiance publique et il la mérita ; ses succès furent nombreux. Ennemi des médicaments et des mélanges pharmaceutiques il s'attachait au seul remède qu'il croyait propre à la maladie, l'habitude d'observer rendait ses pronostics sûrs, et il désignait souvent la venue des crises et le jour fixe de la cessation du mal.

Après avoir employé l'extrait de ciguë, alors si recommandé par Stork pour la cure du cancer, il annonça l'insuffisance de cette plante ; il crut d'abord que celle qui croissait en France pouvait être moins efficace que celle des environs de Vienne; il en demanda l'extrait à Stork, et il a avoué ensuite qu'il ne lui avait pas réussi davantage

On doit à ce médecin :

I. *Anatomie chirurgicale*, 1753, 2 vol. in-12.

II. *Discours sur la chirurgie*, 1757, in-4.

III. *Pièces relatives aux naissances tardives*, 1766, in-8.

IV. *Rapport en faveur de l'inoculation*, 1766 in-8.

V. *Consultations médico-légales*, 1767, in-12.

VI. *Projet de Réforme sur l'exercice de la médecine en France*, in-8.

Ce célèbre praticien quitta Paris dans ses derniers jours pour venir mourir à Olivet près d'Orléans, le 21 octobre 1794, à l'âge de 72 ans.

Tels sont les renseignements que je possède sur ce docteur Petit.

Il y eut aussi vers la même époque le chirurgien Jean-Louis Petit, né à Paris en 1674. Elève de Littré célèbre anatomiste. Maitre en chirurgie en 1700. Membre de l'Académie des Sciences en 1715, mourut à Paris le 20 avril 1750.

On a de lui les ouvrages posthumes suivants :

I. Une *Chirurgie* publiée en 1774 par M. Lesne, en 3 vol. in-8.

II. Un très bon traité *Sur la maladie des os*, édition de 1723, 2 vol. in-12.

III. Plusieurs savantes dissertations dans les Mémoires de l'Académie des Sciences et dans le premier volume des Mémoires de chirurgie.

IV. D'excellentes *Consultations sur les maladies vénériennes*.

Il est très probable que le « Traité de Physiologie » inédit que possède monsieur le docteur Baudouin est dû à Antoine Petit. MANCHON.

—

Francs et florins (XLIV, 56).— Depuis plus d'un siècle, le florin hollandais n'a guère varié de valeur. L'*Almanach des Monnaies*, de 1787, l'estimait en monnaie ancienne à 2 livres 4 sols. D'après l'*Encyclopédie monétaire*, d'Alphonse Bonneville, voici les diverses variations du florin pendant le XIXe siècle :

Florin de Louis-Napoléon, de 1809, poids : 10 gr. 550, titre : 907 millièmes, valeur : 2 fr. 10 c.

Florin de Guillaume Ier, de 1821, poids : 10 gr. 766, titre : 898 millièmes, valeur : 2 fr. 12 c.

Florin du même, de 1840, poids : 10 gr. 000. titre : 946 millièmes, valeur : 2 fr. 08 c.

Tous les florins frappés depuis 1840 sont au même poids et titre.

PICAILLON.

—

L'abbaye de Fives-Lille XLIV, 54. — On trouvera dans le *Cameracum christianum* du Dr Le Glay, archiviste du département du Nord (Lille, Imprimerie Lefort 1849 p. 340-341), une notice sur le prieuré (et non abbaye) Saint-Martin de Fives avec une liste des prieurs de 1396 à 1686.

J. F.

—

Eglises fortifiées (T. G., 308, XXXVIII ; XXXIX ; XLI ; XLII ; XLIII). — Ajouter à la liste, l'église des Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône). Joanne dit :

Cette église fortifiée, monument historique du XIIe siècle, renferme une rotonde soutenue sur 8 colonnes de marbre et se compose d'une seule nef voûtée en berceau.

A. S.

Un portrait de Philippe Pot (XLIV, 55). — Philippe Pot, seigneur de la Roche, est né vers 1428, en Bourgogne. Or, je trouve dans un petit ouvrage curieux, de Charles Vauthier, intitulé : « Extrait du registre des dons, confiscations et maintenues dans le Duché de Normandie par Henri V roi d'Angleterre » :

Du 16 avril 1423 : Don à Regnier Pot chevalier, sieur de la Roche, du château terre et seigneurie de Gamaches, confisqués sur Pierre d'Amboise tenant le parti de Charles soi-disant dauphin.

Il pouvait être le père du fameux Philippe Pot qui se rallia plus tard à la cause du roi de France Louis XI ?

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

Je suis Bourguignon et m'occupe volontiers d'iconographie historique bourguignonne. Malheureusement je ne pense pas qu'il existe de portrait authentique du filleul de Philippe le Bon, du moins ne s'en rencontre-t il aucun qui puisse être identifié avec quelque certitude Le fameux recueil de portraits dessinés d'après des originaux contemporains, que possède la bibliothèque d'Arras, ne renferme pas celui de Philippe Pot. Mais j'estime qu'on peut tenir pour authentique le buste de la statue gisante du tombeau. Celui-ci, en effet, a été exécuté très probablement de 1477 à 1483, à coup sûr du vivant du grand sénéchal de Bourgogne, mort en septembre 1493, puisque la date du décès a été laissée en blanc.

Le château de Châteauneuf, canton de Pouilly-en-Auxois, (Côte-d'Or), fut donné à Philippe le Bon, à la confiscation des biens de la dernière des Châteauneuf, condamnée à mort par le Parlement de Paris, pour avoir empoisonné son mari ; un crime passionnel, comme on voit. Châteauneuf, presqu'entièrement reconstruit par Philippe Pot, appartient aujourd'hui à M. le comte Arthur de Voguë ; tant pour la grandeur que pour la beauté, c'est la plus remarquable des ruines féodales du département ; on y voit des restes de carreaux émaillés d'un excellent style et des traces de peintures murales qui comptent parmi les plus belles que le temps ait un peu épargnées en Bourgogne.

Dans le canton de Nolay, (Côte-d'Or), le vieux château des Montaigu, de la maison de Bourgogne, fut donné par Jean-sans-Peur à Regnier Pot, aïeul de Philippe, et perdit alors son nom de Laroche-Nolay pour celui de Larochepot, qu'il porte encore. Les adjonctions du XVe siècle à la forteresse féodale du XIIIe, appartiennent, je crois, à Regnier Pot, non à Philippe.

Moins important que Châteauneuf, mais considérable encore et très précieux au point de vue de l'architecture militaire, le château de Larochepot appartient à M. Sadi Carnot, capitaine d'infanterie, qui le fait en partie restaurer par M. Charles Suisse, architecte en chef des Monuments historiques à Dijon. H. C. M.

—

Gravure armoriée (XLIV, 56). — Les armes des 1 et 4, le cimier et la devise sont de Bacon, en Norfolk et Suffolk : *De gueules ; au chef d'argent chargé de deux étoiles de sable.* L'écartelure m'est inconnue ; le croissant en brisure sur l'écartelé indique une branche cadette. Nos confrères anglais pourraient identifier ce personnage. P. LE J.

—

Le peintre Ch de Lafosse (XLII ; XLIII). — En l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré, on remarque des peintures de Lafosse. A. S.

—

Comment vient d'être retrouvé le portrait seul authentique de Louis XI, perdu depuis deux siècles (XLIII). — Ce portrait, de haut intérêt, est sûrement digne d'un musée national ; mais je viens d'en retrouver la copie provenant d'une galerie de portraits d'un château d'Auvergne, formée sous le règne de Louis XIII et qui comprenait plus de cent portraits peints sur toile. Cette copie, bien conservée me paraît du commencement du XVIIe siècle. Je donnerai volontiers tous détails aux amateurs ou curieux qui m'écriront directement. Le prix de cette copie ancienne est très abordable.

AMBROISE TARDIEU.

—

Les tableaux perdus (XLIV, 105). — Les journaux ont annoncé, ces jours-ci, qu'un *tableau célèbre* de Velasquez (?), considéré depuis longtemps comme *perdu*,

venait d'être retrouvé à la Spezzia (1), et restitué au célèbre artiste par les experts et amateurs les plus autorisés. Le merveilleux Raphaël, de la galerie Sedelmeyer, récemment livré à nouveau à l'admiration pieuse des artistes et de leurs clients, n'était pas perdu, mais on le connaît mieux aujourd'hui qu'hier. Dernièrement, en mai, un banquier qui avait vendu un Titien, *Danaé et la pluie d'or*, à une dame étrangère, ne vit point son argent, mais eut la chance de trouver son tableau chez un expert parisien, sur lequel il le recouvra.

Ces trouvailles positives, par opposition aux nombreuses, aux innombrables découvertes de chefs-d'œuvre apocryphes, qui sont purement négatives, sont, en somme, assez rares. Ce n'est pas dire qu'elles n'existent pas, au passé, au présent, au futur.

Si les amateurs d'art, qui émargent au budget de la curiosité, dont l'*Intermédiaire* est le caissier bénévole, voulaient en prendre la peine, il serait intéressant de dresser un *Catalogue des tableaux célèbres, perdus, volés ou égarés* (2). Il est extrêmement probable que cela aiderait au fructueux repêchage de quelques-unes de ces nobles toiles, dont plusieurs sont détruites sans retour ; telle le fameux Titien, le *Martyre de saint Pierre* que j'ai eu la joie d'admirer, il y a quelque quarante ans, dans l'église des saints Jean et Paul, à Venise, où il fut dévoré par un incendie, — mais dont certainement un grand nombre sont ignorées, voilées d'ombre ou de poussière, dans quelque recoin d'habitations divines ou humaines.

C'est déjà quelque chose de savoir que ces produits du grand art ne sont ni sous la terre, ni en l'air, ni ailleurs que dans des bâtiments qui les protégent plus ou moins inconsciemment. Cela limite les recherches, et rachète le temps.

A ce Catalogue, j'en voudrais joindre un autre : celui des grandes œuvres d'art : *tableaux*, *sculptures*, *meubles*, qui ont quitté l'Europe pour l'Amérique...

A des torrents de pétrole, à des tonnes de charbon, à des masses effrayantes d'acier, à des monceaux de blé, qui se déversent sur l'Europe indigente, répond une douloureuse contre-partie de merveilles, chefs-d'œuvre de l'art dans ses manifestations suprêmes, qui s'envolent au-dela des mers, sur l'aile dorée des dollars. Tableaux anciens, tableaux modernes, statues, bas-reliefs, tapisseries insignes, meubles illustres dans l'histoire de l'art, comme les salons du comte de la Béraudière, tout cela est sucé, aspiré par l'Amérique (1). Etant citoyen américain par un hasard ancien (1794), je m'en félicite ; mais comme citoyen très français, je le déplore, et je me persuade que tous nos confrères de l'*Intermédiaire*, férus d'art et de beauté, seront de mon humble avis. Gardons au moins, par un *Catalogue*, qui pourrait être illustré, les images de ces trésors que nous perdons à jamais ! Cz.

(1) Ne pas oublier que la Spezzia est fort proche de Gênes, vrai nid de beaux tableaux anciens.

(2) Voir XVI, 710 ; XXI, 389, 532. XXIII, 711 ; XXXI, 323 ;

(1) Entre autres, une des plus belles toiles de Luc-Olivier Merson, popularisée par la gravure, le *Repos en Egypte*, ou l'on voit la Vierge et l'enfant, si délicieusement blottis entre les pattes monstrueuses du Sphinx colossal, tout enveloppé des ombres claires d'une nuit pleine d'étoiles. Cet admirable tableau est en Amérique. Le maître lui-même me l'a dit, avec un accent de regret ému.

—

Le mobilier artistique et historique dans les administrations (XLIII). — Certainement qu'il y a dans les bâtiments de l'administration affectés aux services publics, non seulement en France, mais à Alger, des meubles anciens dignes de figurer dans un musée ; on y trouverait aussi des tapisseries, des tableaux, des statues, des pendules, etc, etc.

La question est simplement de savoir si jamais il y aura un ministère ayant une poigne suffisante pour enlever tous ces objets et les mettre dans les collections, à la condition de les remplacer par des produits modernes.

On pourrait parier que ce ministre-là ne se trouvera pas ! X. X.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le carnet de la Lisette de Béranger. — Le don fait à Carnavalet des lunettes de Béranger a réveillé le souvenir des reliques du chansonnier que ce musée, il y a fort longtemps déjà, a recueillies. Elles se composent d'effets personnels et de meubles que Béranger avait hérité de Manuel.

Béranger avait ordonné qu'on détruisît toutes les lettres et tous les manuscrits qui seraient trouvés chez lui. après sa mort. M. Perrotin, son éditeur et son légataire universel, exécuta rigoureusement ses volontés. Aussi n'est-il point surprenant ne ne voir, à Carnavalet, comme papiers trouvés chez Béranger, à sa mort, que quelques factures de fournisseurs, un journal des comptes du ménage et ce qu'on pourrait appeler le *Carnet de Lisette*.

Ces deux documents, qui n'ont d'intérêt que dans la consultation que l'on en peut faire, n'ont pas été publiés.

Le journal des comptes du ménage dit l'ordre et l'économie qui régnaient dans la maison du poète. C'est un cahier de papier écolier, plié en deux, tenu à jour avec une admirable ponctualité par l'une des personnes présentes, peut-être Mme Fanny Vernet — car Judith Frère était trop vieille pour vaquer aux soins de ces écritures, qui, d'ailleurs, se poursuivent après sa mort, de la même plume, et avec la même ponctualité, jusqu'au milieu de juin 1857.

On dépense par jour dix francs à peine. Et l'on est quatre : le chansonnier a deux servantes, dans les derniers jours, Louise et Victorine. Il est consigné qu'elles touchent leurs gages — quelquefois. Il n'y a que les solliciteurs qui touchent toujours. L'aumone est de 5 francs.

Invariablement, l'addition commence par *pain* — 92 c, *lait* — 30 c. Le lait, le matin, est de tous les menus du peuple. Puis vient la série des autres dépenses, jusqu'à la chaufferette qui les clôture ; c'est une chaufferette de 10 centimes faite tous les matins, chez le charbonnier. Le vin ne paraît qu'une fois, c'est le prix de l'entrée, car le poète qui demeure rue Vendôme, ne peut plus dire :

Et ma piquette échappe à tes impôts.

Les achats sont les achats usuels des humbles ménages. Point de chatteries, jamais de dessert, jamais de café, mais par exemple; un culte dangereux pour la charcuterie. surtout pour le fromage de cochon et la chair à saucisse. Un jour, l'addition est considérablement enflée, c'est la conséquence d'une emplette inexplicable : 6 francs d'eau de Cologne. En l'honneur de qui cette débauche de parfums ? Lisette n'est plus. Serait-ce pour Victorine ou pour Fanny, car le poète ne songeait plus guère à rendre délicatement odorant son large mouchoir de priseur : la mort le guettait.

Il se soigne d'abord, sentant venir son mal, comme on se soigne chez les petits, avec des remèdes qu'enseignent les commères. Il prend de l'anis, de l'éther, de la guimauve, de l'eau de mélisse, du sirop, de la fleur de mauve, du quinquina, du baume tranquille. Il suffoque, c'est qu'il a l'estomac embarrassé : et dans l'addition figure l'eau de sedlitz. Mais la maladie s'est installée à demeure chez le poète, on ne se la dissimule plus. Il le sent, et il supprime le fromage de cochon.

Le médecin est venu le 25 mars : il a fait une ordonnance qui amène la première potion. Dès lors, elles se succèderont de plus en plus rapprochées ; le malade ne se lèvera plus et fera coquettement revernir sa couchette en prévision des visites qu'il recevra au lit.

Ce vernissage de couchette appelle une réflexion. M. Eugène Baillet a dit qu'il couchait dans un lit de fer : comment concilier cette observation avec le vernissage d'un bois de lit relevé sur le livre de comptes ? Ne serait-il question que du lit de Judith ?

L'agenda s'arrête à la date du 14 juin 1857, un mois avant sa mort. La dernière dépense inscrite est celle de « 25 francs pour les gages de Victorine ». Après, c'est la terreur de la fin : la certitude qu'il n'y a plus d'espoir. Et autour du moribond, Paris, fiévreux et angoissé.

Mais voici, à côté de cette comptabilité mélancolique, un petit agenda en maroquin rouge, orné d'un écusson en acier, avec le mot *Souvenir*, qui a une toute autre allure : ce sera, si vous le voulez, le carnet de Lisette.

Qui fut Lisette, l'idéale Lisette du chansonnier ? Aucune et toutes. Elle est née des amours qu'il connut. Le réel lui inspira la fiction, et il n'est point outré de dire que la femme qui collabora le plus à Lisette, fut, par conséquent, la compagne de toute sa vie : Judith Frère, fille d'un maître d'armes qui disparut on ne sait comment. A vingt ans, mademoiselle Judith habitait chez une cousine, rue Notre-Dame-de-Nazareth. Elle avait une petite rente qu'elle augmentait par quelques travaux de couture. M. Thalès Bernard la décrit dans le joli petit livre consacré à sa gloire : « une charmante personne, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, avec une voix sympathique ». Elle dut rencontrer Béranger vers 1834

Le petit carnet de maroquin rouge est daté d'un calendrier de 1822. Il donnerait à penser qu'elle n'avait pas attendu le poète et qu'avant lui un Anglais avait fait quelque impression sur le cœur de la grisette. Sur deux feuillets on relira le nom de cet adorateur, précédé d'une respectueuse formule d'amour.

Il love from, all my hart my sweet darling Judith, my dear sweet hard.

Lord Sidney Ramsay.

Il semble que ce petit agenda fut longtemps inutilisé. Il était parmi les objets chers à la jeune femme ; elle le retrouva sur la fin de sa vie et s'en servit. Elle était devenue la grave personne que Savinien Lapointe, a rencontré « avec un tour frisée à l'anglaise, un bonnet à barbes en dentelle avec serre-tête, en robe de soie gorge de pigeon faite en douillette. »

Le temps de la jalousie est passé.

J'ai su depuis qui payait sa toilette.

Le carnet de lord Ramsay et ses dédicaces enflammées traine sur la table, à portée de la main du poète, c'est le confident et l'aide-mémoire de Mlle Judith. Elle l'a empli jusque sur les marges. Il se lit dans tous les sens : on n'en suit les indiscrétions qu'en lui imprimant un mouvement de girouette. C'est une ardoise de jeu, un livre de commerce, un répertoire d'adresses, un carnet de blanchissage et un recueil de doux et galants souvenirs.

Le livre de commerce tient dans deux feuillets, Mlle Lisette s'est mise à débiter de la lingerie, des fichus Virginie, des fichus Aglaé, des cols ronds, des bonnets montés : *Le fichu est vendu 5 fr., le bénéfice 1 fr. 20.*

Déjà sa main, à l'étroite fenêtre,
Suspend son châle en guise du rideau ;
Sa robe aussi va parer ma couchette.
Respecte, Amour, ses plis longs et flottants.

On ne s'en est pas tenu à cette rudimentaire installation du grenier. Lisette a mis au lit de vrais rideaux ; on la voit acheter des anneaux, un bâton de six pieds, deux patères, une boule, de l'étoffe de tulle. Cette organisation répond assez à l'agencement du petit lit en fer qui se trouvait au fond de la chambre et qui était garni de la sorte. Le tout coûte dans les cent dix sous.

Le carnet ne cache rien des dépenses impérieuses. Lisette ne cherche même pas à ménager les transitions :

Un pot de chambre 1 fr. 25.

Diné 1 fr. 75.

Elle est bien dans ce petit livre telle qu'on se la figure, sérieuse, méticuleuse et ordonnée. C'est la muse aux vertus bourgeoises dont le budget a des chapitres, et qui a horreur des virements.

J'ai pris 20 fr. sur l'argent de ma toilette.

Elle a de l'argent pour sa toilette ! Il lui vient de ses rentes ; puis elle gagne au jeu sur son partenaire distrait. Quand elle joue, elle marque les points, mais à vouloir y démêler goutte, un expert y perdrait sa science, *Fanny m'a tout payé le 31 octobre*; et plus loin, cette ligne énigmatique : *Reçu de Fanny 15 francs de novembre et 5 fr. d'intérêt.* D'intérêt ! Est-ce que Lisette prêtait à la petite semaine ?

C'est surtout avec Béranger quelle se livre à de compliquées combinaisons de banque :

Pour Béranger ; diné payé par moi, 4 francs. Le poète rembourse les dîners qu'on lui paie, et les sommes qu'on lui avance. *J'avance 2 fr. 15 à Béranger.* Et plus loin : *Béranger me doit 9 fr. 80.*

On a connu, sur le retour, une vieille dame solennelle et hautaine, que le poète ne tutoyait pas, et pour laquelle, dans une lettre restée célèbre, il réclama le respect dû à une compagne attentive et fidèle, mais ce petit carnet nous livre, dans son décousu, toute la comptabilité mal peignée de la grisette, ses calculs amusants,

habillés de fantaisie, ses additions confuses, et la multiplicité des petits riens dont est faite une maison qui vit de peu.

Des impressions de gaie misère, de famine joyeuse, se dégagent de ces notes qui se chevauchent dans un fouillis de chiffres ; des refrains chantent à toutes les feuilles. Il y a là certain devis d'une robe d'été, dont la façon est de 4 fr., qui est tout un poème de rubans et de gaze ! Parfois, pourtant, une note mélancolique voile cette gaieté :

Un panier de coke et quatre buches pour l'hiver, le soir.

Pour l'hiver, le soir !

Vous veillerez, ô ma belle maitresse

« Pour l'hiver le soir ». Ce sont après les aimables sorties, ou l'on cueille la fleur des champs qui brille à la boutonnière, les songeries moroses devant l'âtre qui flambe, en tisonnant les cendres et en remuant les souvenirs.

Et bonne vieille, auprès d'un feu paisible.

J'ai été revoir, le carnet de Lisette, cette semaine. Il est placé à Carnavalet, dans une commode qui n'est point celle du poète, avec les divers habits qu'il portait. Je ne l'ai que superficiellement examiné, sans en tirer d'autres déductions au point de vue de la biographie de Béranger et de sa Lisette, Judith Frère. Il conviendrait d'en faire une analyse plus minutieuse. Elle serait ardue. Les dates manquent, des mots sont effacés, des phrases sont inintelligibles ou tronquées. Mais malgré soi, on se laisse aller au charme du souvenir, et l'on supplée d'imagination aux lacunes de ce carnet de grisette qui ne prétendait guère à devenir un livre d'histoire. G.

—

Marat et les ballons. — Au moment où M. Santos-Dumont essaie de diriger contre le vent un frêle aérostat, peut être sera-t-il curieux de relire le passage suivant, emprunté à la plume de Marat :

Je n'examinerai point ici la question si souvent agitée de pousser les aérostats contre les vents ; mais je ne crains pas d'avancer que, même en abandonnant l'aérostat à leur merci, et malgré leur souffle inconstant, il serait quelquefois facile de profiter d'un courant favorable pour porter des secours à des malheureux renfermés dans des lieux inaccessibles, ou faire passer par-dessus une armée ennemie des lettres à une ville assiégée.

Si jamais une expédition périlleuse peut être de saison, c'est sans doute lorsqu'elle est entreprise pour le bien de l'humanité, le bonheur de l'Etat, le salut de la patrie. Toujours l'estime publique sera le prix d'une noble audace ; et qu'il est doux d'en recevoir les marques d'une multitude enchantée !

Que si le succès ne couronnait pas constamment l'entreprise, la vertu ne resterait, pas sans récompense, l'immortalité serait le prix de ce généreux dévouement.

Marat avait écrit ces lignes à la suite de la mort de Pilastre des Roziers.

A. B. X

—

La mort de Théophraste Renaudot.

« *Paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois.* — Du dimanche 26 octobre 1653, Comvoy de 30 ve-pre de deffunct noble homme maistre Theophraste Renaudot vivant con[er] et médecin ordinaire du roy, historiographe de sa maiesté, intendant général des bureaux d'adresse de France, pris aux galeries du Louvre... Reçu 5 livres ».

(*Extrait relevé en 1864, aux archives de l'Etat-civil).*

Petite Correspondance

Cz. — *Le Bateau ivre* se trouve dans les œuvres d'Arthur Rimbaud.

— Tant d'ouvrages existent sur le jeu de tarots qu'une discussion à ce sujet dépasserait certainement notre cadre.

A. Divers — La table est paginée pour être la suite du n° 936, c'est-à dire du n° du 30 juin. Elle porte par erreur le n° 937. La livraison 939 porte à l'angle droit XLIII[e] volume au lieu de XLIV[e].

Nous veillerons à ce qu'il y ait toujours concordance entre les sommaires et la matière insérée. Les désaccords que l'on a constatés proviennent des remaniements de dernière heure provoqués par les collaborateurs, et lorsque déjà la couverture est tirée.

A NOS COLLABORATEURS ET ABONNÉS. — Quelques numéros du 20 juillet ont été servis sans la première page : nous prions ceux de nos lecteurs qui auraient reçu ces numéros de nous en aviser pour que nous les leur remplacions.

Capitaine Paimblant du Rouil. — Votre observation est juste : l'article consacré à Théophraste Renaudot paraît aujourd'hui.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

XLIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Août 1901.

N° 941

31,bis r. Victor Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38° Année

31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)

Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Deux ordres allemands. — Je désirerais avoir des renseignements sur l'ordre chapitral et illustre association d'ancienne noblesse, ainsi que sur les mérites du Lion de Limbourg sous l'invocation de saint Philippe. Ces deux ordres allemands existaient encore à l'époque de la Restauration et j'ai retrouvé les noms de plusieurs Français de la noblesse qui en faisaient partie. E. M.

—

Monastère à déterminer. — Je désirerais savoir quel est le monastère désigné par la légende suivante : *Bibliothecæ Monastery S. Jacobi Scotorum Wirceburgi,* entourant deux écus accolés, le premier portant : *d'azur, à deux bourdons en sautoir d'or, chargés d'une coquille d'argent* ; le second : *d'or, au lion à la queue fourchée de gueules* ; et les deux initiales A. A., placées de chaque côté de la mitre. Je serais reconnaissant de tous les détails concernant cette abbaye et ses armoiries. A. B.

—

Les titres de la commanderie de Saint-Jean de Latran. — La commanderie de Saint-Jean de Latran a été détruite en 1854 pour faire place à la rue des Ecoles. Guilhermy, qui a assisté à la démolition et reproche amèrement au gouvernement de l'époque de n'avoir pas conservé au moins *la tour Bichat,* admirable souvenir de l'architecture gothique, dit :(*Itinéraire archéologique.* Paris. 1855. page 257) :

On a découvert, en détruisant les voûtes et les murailles, une certaine quantité de vieux titres sur parchemin : ce que les ouvriers n'en ont pas dispersé a été porté à l'Hôtel-de-Ville, et le public attend les résultats de l'examen auquel ils devaient être soumis.

Quelque aimable correspondant pourrait-il faire savoir ce qu'étaient ces vieux titres et s'ils ont échappé à l'incendie de l'Hôtel-de-Ville ? L. Tesson.

—

Une amie de madame Roland. — Quelle est l'amie que madame Roland désigne sous les initiales G. C. ou sous les abréviations G r d-Ch ? Serait-ce Catherine Grand qui épousa Talleyrand ?

Bi. An.

—

Bonaparte et le général Dumas. — Le journal de Gourgaud affirme que Bonaparte voulut faire fusiller « le nègre Dumas » pendant la campagne d'Egypte. En effet, d'après certaines biographies du général, celui-ci encourut à cette époque de graves responsabilités. Les connaît-on et pourrait-on les formuler d'une manière précise ? D'E.

—

Famille normande de Brihon. — La Galissonnière, dans sa *Recherche de la Noblesse,* élections de Caudebec et de Montivilliers en 1670, cite Jean de Brihon, sr de *Flinquemare,* demeurant à N-D de Gravenchon.

Et Jean de Brihon, seigneur de *Noblemare* demeurant à Fécamp. —

Où étaient situés ces anciens fiefs de Flinquemare et de Noblemare ? E. O.

—

Famille normande de Romé. — Jean-Jacques Romé de Bonneval, chevalier, seigneur de la Viézaire (à Saint-Gilles de Crétot, Seine-Inférieure) épousa en secondes noces, en 1725, Madeleine Mallet de Caumont, Vve de Brihon.

Pourrait-on indiquer : 1° sa parenté avec les Romé, barons du Bec, seigneurs de Fresquiennes ?

2° Où est situé le fief de Bonneval, probablement différent de la seigneurie de Bonneval, possédée par la famille Duval ?

3° Le nom de famille de sa première femme ? E. O.

—

Henri Duquesne. — Henri Duquesne, fils aîné de l'amiral Abraham, épousa, le 1er avril 1683, Françoise de Bosc de la Calmette, sœur de Jean-Louis Bosc de la Calmette dont je descends. La *France Protestante*, dans l'article qu'elle consacre au marquis H. Duquesne, dit qu'il eut deux fils : *Gabriel* et *Marc-Antoine-Jacob*. Un obligeant correspondant saurait-il si ces derniers ont eu des descendants et pourrait-il m'en donner une généalogie ? — Existe-t-il des portraits d'Henri Duquesne qui aient été gravés et serait-il possible d'en acheter une gravure ?

Des renseignements me seraient utiles sur ces sujets pour me permettre de compléter ma collection de portraits de famille et une généalogie de la famille Bosc de la Calmette que j'ai dressée. Xvib.

—

Esquieu, (L'abbé), littérateur du XVIIIe siècle. — L'abbé Esquieu est cité dans plusieurs dictionnaires biographiques. En vue d'un travail en préparation, on désire connaître : 1° La liste des divers dictionnaires qui l'ont cité ; 2° la liste de ses ouvrages connus ; 3° ce qu'en dit l'abbé Goujet (qui l'a connu), dans son *Catalogue manuscrit* ; 4° d'où il est originaire ; 5° quelques détails au sujet de sa présence parmi les disciples de l'abbé Pâris ; 6° s'il existe de lui quelque portrait à la Bibliothèque nationale ou ailleurs.

D'après Barbier (*Examen critique des Dictionnaires historiques*), l'abbé Esquieu mourut vers 1750, « sur la paroisse de Saint-Germain-le-Viel ». Les registres paroissiaux font-ils mention de lui ?

Tous détails sur ce personnage assez obscur, mais intéressant, seront accueillis avec reconnaissance.

Y a-t-il d'autres personnages de ce nom connus jadis et aujourd'hui ?

E. L.

—

Une branche française des Russel. — Dans une notice biographique de Victor-Urbain Remond, baron, maréchal de camp, né en 1773, mort en 1859, écrite par M. E. Plessis, on voit que la mère de ce général, Anne de Roussel appartenait à une branche de l'illustre maison des Russel, ducs de Bedford. Elle habitait à Haunay-Roussel, actuellement département de l'Orne, où elle est morte sous la Restauration.

On sait de plus que les Russel d'Angleterre ont une origine commune avec la maison de Briquebec en Normandie, puisqu'ils descendent d'un Rosel, cadet de cette famille établi en Angleterre.

Anne de Roussel appartenait-elle à une branche des Rosel restée française, ou descendait-elle d'un Rossel revenu dans la première patrie de ses ancêtres ? Tous les dictionnaires que nous avons consultés sont muets sur ce sujet. Seeker.

—

M. de Ferratz. — Existe-t-il encore une famille de Ferratz ? Qui pouvait être un M. de Ferratz dont je retrouve fréquemment le nom dans des papiers du temps de la Révolution ? D'après certains indices, je le croirais originaire de Saint-Domingue. Merci d'avance à qui m'éclairera.

*
* *

M. de Fontenelle. — Je vois un M. de Fontenelle figurer comme témoin à un mariage en 1795. Était-ce un descendant du littérateur ? Fontenelle est mort en 1757, peut-être était-ce un de ses fils. Qu'en pensent mes confrères ?

C. de la Benotte.

—

Un chanoine chansonnier. — Charles-Antoine-François de Beaumont d'Autichamp, né à Angers le 30 mai 1739, guillotiné à Paris, le 23 juillet

1794, avait été chanoine de Notre-Dame, puis vicaire général de Toulouse. Après 1789, Beaumont se distingua par son ardeur à combattre la Révolution et fit contre les événements du jour de « spirituelles chansons que les salons répétèrent à l'envi ».

Je désirerais savoir si ces chansons ont été conservées, et où j'en pourrais prendre connaissance. A. S.

—

Un Ginisty de Rhodez. — Les *Mémoires* de Mme Manson (1819) citent, parmi les habitants de Rhodez qu'elle connut, au moment de l'assassinat de Fualdès, un jeune homme du nom de Ginisty, qui devait appartenir à l'armée. Je sais bien que la famille de M. Paul Ginisty, le sympathique directeur de l'Odéon, est originaire de l'Auvergne. L'officier dont parle Mme Manson en faisait-il partie ? RIP-RAP.

—

Le père Dulac. — Quels sont les prénoms et les lieu et date de naissance de ce religieux, qui n'a pas sa notice dans Vapereau ? Signe-t-il *Dulac* ou *Du Lac* ? Comment expliquer le grand nombre de personnes de conditions si différentes qui portent ce nom ? Dans quelle région les rencontre-t-on surtout ? ANDRÉ.

—

Pontécoulant (Famille de). — Qu'est devenue la famille de Pontécoulant qui habitait Paris au commencement du second empire, vers 1852-1855 ? Où trouve-t-on sa généalogie ?... et quelles sont ses armoiries ?

M. Mannière, ancien notaire, épousa à Paris la veuve de M. de Pontécoulant, « nièce du comte de Pontécoulant ancien « pair de France ». Je voudrais savoir d'un aimable intermédiairiste des dates précises de naissance, mariage et décès de Mlle de Pontécoulant, son prénom et les noms de ses père et mère, les registres de l'état-civil de Paris ayant été malheureusement brûlés en 1871.

E. RUDIT.

—

Une fausse princesse hongroise renfermée à la Salpêtrière. Le livre des délibérations de l'Hôpital général (Salpêtrière) contient la note suivante :

Du 9 octobre 1684.

Mademoiselle la supérieure a présenté une lettre de cachet du roy, du 27 septembre dernier, signée Tellier, pour recevoir et garder seurement dans cette maison, la prétendue comtesse hongroise, qui sort du Chastelet, qui sera mise à la maison de force, à la portion ordinaire des pauvres.

Sait-on de qui il est question ?

L. TESSON.

—

Louis XIV et les commodités. — Un auteur grave, Schérer, dit dans une étude sur Zola, que Louis XIV aimait l'odeur des commodités. Qu'y a-t-il d'exact dans cette allégation ? Les commodités existaient-elles au grand siècle, où l'on usait surtout de chaises, puisqu'on assure qu'il y en avait plus de 300 au seul château de Versailles ?

FIRMIN.

—

Comment fut résolu le voyage de Louis XVI à Varennes ? — Dans une correspondance, passée récemment dans un catalogue de vente à prix marqués de Mme Vve Charavay, nous relevons de fort curieuses particularités. (C'est une supplique adressée par un directeur ou régisseur des vivres, du nom de Lanfrey-Delisle, à Louis XVIII).

Le dit régisseur se vante d'avoir donné des preuves manifestes de son zèle et de son dévouement à « l'auguste famille de Louis XVI », dans les circonstances suivantes. Il avait loué de M. Paon père, à Dieppe, un bateau de pêche, qui devait recevoir la famille royale et la transporter en Angleterre ou à Hambourg.

Ce bateau allait tous les jours croiser dans la Manche comme pêcheur et revenait le soir avec la marée, relâcher dans une anse à une lieue et demie de Dieppe où il a attendu la famille royale pendant dix-huit jours. Les relais étaient disposés de Paris à la côte de Dieppe pour pouvoir y arriver en moins de dix heures. La Reine ayant déterminé le Roi à partir pour Varennes, sous le prétexte qu'il ne convenait pas de s'exposer aux dangers de la mer, le malheureux voyage de Varennes fut préféré et les préparatifs du bateau, que nous avions fretté à Dieppe servirent au salut de plusieurs personnes de la Cour, qui, à divers intervalles, passèrent en Angleterre, sur les cartes à chiffres que MM. Amabert, de Bourcet père et moi leur délivrions à Paris ou à Rouen.

Cet épisode historique est-il connu et en est-il fait mention dans les ouvrages sur Varennes ? R. F.

La mort du conventionnel Lebon. — Le comte de Semallé dit, dans ses *Mémoires*, qu'il a vu porter à la guillotine Lebon ivre-mort de la bouteille d'eau-de-vie que ses amis lui avaient fait passer. A vrai dire, s'il faut en croire certain historien, le proconsul d'Arras ne brilla pas précisément par le courage en cette suprême épreuve. Mais a-t-on seulement une relation bien exacte de sa mort ?

ALPHA.

—

Madame Sans-Gêne. — A-t-on relevé les nombreux et amusants pataquès attribués à la duchesse de Dantzig ? Nous pourrions, si vouliez ici,

Mêler le grave au doux, le plaisant au sévère,

apporter chacun notre écot.

A. S.

—

M. Rouher, vice-empereur. — Est-ce bien M. Emile Ollivier qui appela le premier *vice-empereur* le ministre Rouher ?

Le journal de M. Dabot l'affirme très nettement.

H. QUINNET.

—

Tradition du culte de Cérès en Belgique et à l'étranger. — Dans les provinces vallonnes de la Belgique et du nord de la France, cette tradition s'affirme, notamment dans la fête des moissonneurs, lorsque rentre dans la ferme le dernier chariot de la moisson, que l'on couronne d'une branche d'arbre fleurie de coquelicots, de bluets, de marguerites etc., autour de laquelle se groupent joyeusement les ouvriers et les ouvrières. Arrivé dans la cour de la ferme, le fermier, la fermière, leur famille leur offrent une collation largement arrosée de bonne bière. Cette tradition existe encore dans la plupart des villages. MM. Dominique Delvin et V. I. Guignies, dans une *Notice sur la commune de Bievene*, près d'Enghien, aux confins du Brabant flamand (V. *Annales du cercle archéologique d'Enghien* (t. V. p. 365, Braine-le-Comte, imp. G. Zeck-Dubiez, 1894-1898), la rapporte en ces termes :

La rentrée du dernier char chez le fermier est toujours un événement où les fleurs sont mises à contribution pour en faire un énorme bouquet destiné à être placé sur le haut du char en *guise de mai*, où il est entouré d'une bande de gamins, qui crient à tue-tête :*d'jau, d'jau, d'jau* ! Derrière le char suivent les glaneurs et les glaneuses. L'entrée de la ferme se fait au son de la clochette, et le bouquet est remis à la fermière.

Suivant les patois, la branche fixée au sommet du dernier char comme le font les maçons quand ils ont terminé une bâtisse, prend le nom de : *houppe*, *houppiau houppia*.

Il sera intéressant de rassembler ces souvenirs locaux du culte de Cérès dans les divers pays où elle s'est maintenue jusqu'ici. Je crois que ce travail a déjà été tenté en Allemagne ?

CLÉMENT LYON.

—

Noues. — Il existe, dans le xxe arrondissement, une rue de la *Cour des Noues* ; l'origine du nom de rue, donnée par les documents administratifs indique un lieu marécageux

Pourrait-on savoir d'où vient ce mot de Noues ? Y a-t-il à Paris ou dans les environs des lieux humides, portant ou ayant porté ce nom ?

L. TESSON.

—

L'expression pitonner. — Lu dans la lettre d'un officier contemporain : Je passe mon temps à *pitonner* à pied, à cheval, à mulet, dans toutes les positions et à toutes les allures. »

Que veut dire cette expression ? Est-elle répandue ?

L. ROOS.

—

Un document runique. — *Le Voyage au centre de la terre* de Jules Verne, débute par le déchiffrage d'un document runique. Je me souviens avoir lu un ouvrage intitulé la « Tête de Miner » (ou de Minerve) qui commence également par le déchiffrage d'un document écrit sur peau humaine. Je crois me souvenir qu'il y a eu un procès en contrefaçon à ce sujet.

Un de nos savants collaborateurs pourrait-il m'apprendre le titre exact du second ouvrage et le nom de l'auteur ?

LOUIS DE LUTÈCE.

—

Bussy d'Amboise, poète. — Depuis longtemps, je cherche à retrouver la chanson que le « charmant et redoutable Bussy » rima, dit-on, pour une dame que l'on croit avoir été la reine Marguerite de Navarre. Elle doit être rare, car je ne l'ai

rencontrée nulle part. Je prie nos collaborateurs de vouloir bien me venir en aide A. S.

—

Frétillon. — Quel est le nom du conseiller au Parlement de Normandie, auteur du roman fameux de *Frétillon*, dont la Clairon est l'héroïne ? A. S.

—

Le tome XIe de la France littéraire de Quérard — Ce volume est intitulé : *Les écrivains pseudonymes et autres mystificateurs de la littérature française*, et cependant la presque totalité des ouvrages qui y sont mentionnés, ont été publiés sous les noms véritables de leurs auteurs.

Est-ce bien Quérard qui avait donné un titre aussi faux à son livre ? Ou ne serait-ce pas plutôt l'éditeur *posthume*, qui a signé la note liminaire des initiales C. P.? Enfin, quel est le nom de l'éditeur ?

T. R.

—

Un Anglais à Paris. — Sait-on avec certitude quel est le nom de l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Un Anglais à Paris*, dont une traduction française a été publiée chez Plon, en 1894 ?

CHARLES YALC.

—

Assommoir. — En quelle année M. L. Hennique a-t-il fait une conférence sur Zola, au boulevard des Capucines, conférence qui provoqua un scandale dans le clan parnassien ?

Cette conférence a-t-elle été imprimée?

C. BOUVIER.

—

René Bazin. — Dans quelles revues pourrais-je trouver des articles sérieux sur l'auteur de : *De toute son âme* et *La terre qui meurt ?* Toute ma reconnaissance à l'aimable collègue qui me donnera autant de détails que possible sur Bazin.

C. BOUVIER.

—

« Les Sirènes ». Auteur à retrouver. — De qui sont les vers suivants copiés par hasard et mis en musique et dont on voudrait connaître l'auteur :

LES SIRÈNES

Nous sommes la beauté qui charme les plus [forts
Les fleurs troublantes de l'écume
Et de la brume ;
Nos baisers fugitifs sont le rêve des morts.

Parmi nos chevelures blondes
L'eau miroite en la mer d'argent ;
Nos regards à l'éclat changeant
Sont verts et bleus comme les ondes.

Nous voltigeons sans avoir d'ailes ;
Nous cherchons de tendres vainqueurs ;
Nous sommes les sœurs immortelles
Offertes aux désirs de vos terrestres cœurs.

H. B.

—

Le coup de balai du deux-décembre. — Au mois de mai 1861, l'expert en autographes M. Laverdet, a vendu aux enchères publiques un manuscrit comprenant 60 pages in-quarto, portant ce titre : *Le coup de balai du deux-décembre. Odyssée héroï-comique en vers très libres, avec charivari à grand orchestre.* Paris, janvier, 1852.

Cette pièce a-t-elle été représentée ? Si oui, sur quel théâtre ? A-t-elle été imprimée ? Connaît-on le nom de l'auteur?

P. NIPONS.

—

Si j'étais de vous... — Les uns (et je parle de bons auteurs) écrivent : « Si j'étais que vous.... »; les autres, comme par exemple Norvins, dans son *Mémorial* : « Si j'étais de vous... Si j'étais de Monsieur un tel... » ; d'autres enfin : « Si j'étais vous... » De toutes ces manières de s'exprimer, n'est-ce pas cette dernière qui est la meilleure ? C. DE LA BENOTTE.

—

Chanson de noces. — Je serais bien obligé à la personne qui aurait la complaisance de citer, en entier, une chanson de noces, que j'ai entendue dernièrement près de Josselin, pendant que des paysans dansaient à l'occasion d'un mariage. Le refrain m'a semblé être : « le papillon velours » ; et cette indication est la seule que je puisse donner.

SAINT-MÉDARD.

—

Vieilles chansons. — Quelque érudit pourrait-il me dire. 1° quel fut l'auteur des couplets suivants :

Violette gentille,
Vous qui précédez les beaux jours,
Je sais pourquoi sous les charmilles
Hélas ! vous *vous* cachez toujours.

Je sais pourquoi, charmantes violettes,
Vous n'aimez pas le grand éclat du jour.
Votre corolle en peut être froissée,
Elle se cachait dans un baiser d'amant
Violette gentille, etc.
Je sais pourquoi vous redoutez les chênes
Et vous cachez toujours dans les taillis :
C'est que jadis, l'homme de Sainte-Hélène
En vous voyant rêvait à son pays.
Violette gentille, etc.

Le texte est-il exact et complet ? Ces couplets ne datent-ils pas des premières années de la Restauration et n'étaient-ils pas chantés par les officiers en demi-solde ?

2° En quelle année fut composée la *cantate à Blandan,* musique de Luce, paroles de Dussi, qui se trouve dans le petit historique du 26e ligne, et qui commence par ces vers :

Toi qui viens d'entonner l'hymne de la vic-[toire
Aux défenseurs de Mazagran,
Rouvre tes portes d'or,
Panthéon de la gloire,
Place immortelle (*bis*) à Blandan.

UN CHERCHEUR.

—

Artistes sous Louis XVI. — Pourrais-je avoir quelques renseignements très sommaires sur les artistes dont les noms suivent :

Les graveurs Chataigner, P.-H. Jonxis, Lecanu, J.-B. Métoyen et J. Leroy, et le dessinateur Hourcastremé, qui travaillaient pour les libraires ? J.-C. WIGG.

—

Pendule de Sèvres. — Un amateur de curiosités désire être fixé sur la valeur artistique et l'authenticité d'une pendule en biscuit, donné comme biscuit de Sèvres, représentant 3 jeunes femmes qui forment groupe autour du cadran ; les deux qui figurent sur les côtés tiennent chacune un livre prêt à enregistrer ce que leur dictera la Renommée assise au sommet sur le cadran et soufflant dans une trompette ; le cadran est signé Crosnier à Paris, et le socle de la pendule, Mongenot (et point Mougenot), avec les 2 L entrecroisés et enveloppant un B, ce qui donne la date de 1754. Les figures sont delicieuses, les détails admirablement traités et l'ensemble charmant.

Quoique ce soit une œuvre accomplie et qu'elle ait bien des caractères de vérité, son propriétaire est perplexe ; Mougenot, et non Mongenot, signait ses décorations, car c'était un peintre et point un modeleur, d'un chiffre 5 ; sa spécialité était les fleurs et les bouquets. Dès lors la signature ne répond plus à son genre habituel, c'est peut-être pour cela que cette même signature est mal orthographiée.

Mais on se demande, si nous sommes en présence d'une contrefaçon, pourquoi son auteur n'a pas poussé la supercherie jusqu'au bout en prenant et écrivant exactement le nom d'un modeleur comme Dodin ou Pajou ou tout autre, d'ailleurs.

Prière à un homme de goût plus éclairé que moi de me fixer. V. J. D.

—

Un sabre 1er Empire à lame gravée à déterminer. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner des renseignements sur la provenance du sabre décrit ci-dessous et sur l'officier supérieur à qui il a pu appartenir ?

Poignée en ébène à moulures longitudinales, pommeau à bouton, garde et quillon en fer poli. La garde, à une seule branche, se relie à angle droit au quillon qui le termine par une sorte d'olive à pans. Hauteur de la garde 147 m/m. Lame de Solingen, portant l'adresse « Vergülder-Solengen » d'un côté, et de l'autre, « Schaberg ».

Entièrement couverte de gravures dorées et de gravures en relief se détaillant comme suit. A partir du talon : d'un côté, trophée, armes impériales, trophée d'armes, village avec le mot « Austerlitz » gravé en petites lettres ; champ de bataille où l'on voit des chevaux et des soldats couchés ; trois sortes de redoutes que creusent des soldats ; village et cartouche portant le nom « Brunn » ; cavaliers et soldats courant. Puis jusqu'à l'extrémité la lame est parsemée de points dorés et d'étoiles, un croissant, un soleil, une renommée de l'autre côté en commençant par la pointe, carte géographique avec le mot » Caire », nombreux vaisseaux se dirigeant vers une autre carte où on lit « Italia » « Rhin » « Paris ». Ensuite, gravures en relief, cavaliers trophée, soldats massés, cavaliers et généraux plumets aux chapeaux, précédés d'une estafette lancée au galop, se reliant à un cartouche où on lit : « Victoria à Paris ». La lame est cintrée et terminée en

pointe de yatagan. Le dos jusqu'aux 2/3 est formé d'un filet rond ornementé, l'autre partie est biseautée. Longueur de la lame : 87 cent. flèche 5 cent. Le fourreau manque ; comment pouvait-il être ?

LÉON BRUNSCHVICG.

—

Le peintre H.-P. Darlau.— Pourrait-on m'aider à découvrir ce qu'était un peintre qui a signé H.-P. Darlau (ou Darlan, ou Danlau) fac^bat 1795, (autant qu'il m'est possible de distinguer les mots dans la peinture fort sombre), un portrait représentant M. Hosten, colonel de dragons et chevalier de Saint-Louis. La composition de ce tableau est intéressante et originale. C'est le soir : M. Hosten, debout, vêtu d'une culotte couleur chair et d'une redingote gros bleu, lit la *Gazette de France*,et la pièce n'est éclairée que par une lampe *quinquet* et par le feu de la cheminée. La peinture est fort soignée Si le nom du peintre a été écorché par moi, prière d'en rétablir l'orthographe et de me dire tout ce qu'on saura sur cet artiste ainsi que sur ses œuvres.

C. DE LA BENOTTE.

—

Là mort de Desaix en tapisserie. — Dans son *Voyage en France*, lady Morgan raconte qu'elle a vu, aux Gobelins, une tapisserie représentant la mort de Desaix — Est-ce exact ? Qu'est devenue cette tapisserie ? Et d'après quel tableau fut-elle exécutée ? ALPHA.

—

L'architecte de l'église Sainte-Vaudru, à Mons. — Les plans de la collégiale de Mons ont été successivement attribués :

Par les anciens auteurs, à Jean de Thuin, mort en 1556***, c'est-à-dire cent six ans après le commencement des travaux !

Par Schayes, Chalon, à Wauters, Van Even, à Mathieu de Layens, le glorieux architecte de l'hôtel de ville de Louvain.

Par Léopold Devillers à Michel de Rains, maître maçon de Valenciennes.

Par Joseph Hubert, à Jean Huwellin, maître maçon du Hainaut.

Par A. Boghaert-Vaché, à Jean Spyskin, un maître de haute réputation attaché aux princes de la maison de Bavière.

Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ?

X. Y. Z.

La Société académique des Enfants d'Apollon. — On nous signale qu'un écrivain, M. Maurice Decourcelle, aurait publié sur cette société littéraire un très intéressant travail. Nous serions heureux de savoir quel est l'éditeur de ce volume et à quelle époque il a paru. Merci d'avance. F. L. A. H. M.

—

Cerf pris à Estony. — Je viens de voir chez un marchand de Paris, une peinture encadrée, d'un peu plus d'un mètre de hauteur, représentant une tête de cerf. Au bas, en forme d'écriteau, on lit : « Cerf attaqué par son Alt S. en Picardie, dans le Buisson de Brûlesec, et pris à Estony. Il a duré trois heures un quart, en 1766. » Reste-t-il quelques souvenirs écrits de cette chasse princière? Notre appel s'adresse surtout à M. Prarond, d'Abbeville, historien des chasses picardes. V. A.

—

Cinq clochers quatre sans (cents) cloches. — C'est un vieux dicton populaire qu'on invoque toujours dans la région, lorsqu'on parle des clochers de l'antique cathédrale de Tournai. Ce jeu de mots doit avoir été appliqué ailleurs. Où ? Des exemples, s. v. p. ?

CLÉMENT LYON.

—

Un traité sur la corde à puits. — Existe-t-il un traité sur la corde à puits en écorce de tilleul ? LEULLIER.

—

Le barodrome. — Je trouve dans le *Journal de Paris*, à la date du 3 mai 1827, la note suivante :

Demain, samedi, aura lieu, de midi à huit heures, la première expérience publique, à Tivoli, du *barodrome*, ou voiture qui doit marcher sans chevaux, sans la puissance de la vapeur, sans aucun rouage ni moyen mécanique. Elle sera, dit-on, dirigée par un seul homme qui n'a d'autre agent que son propre poids et elle doit parcourir un quart de lieue en cinq minutes.

Sait-on ce qu'était le *barodrome* et quelles furent ses prouesses ? Car je n'en ai plus trouvé trace nulle part. D'E.

—

Jean-le-Serin. — D'où vient cette expression ? P. SONPIN.

Réponses

—

Portrait du chiffonnier Liard, ami de Béranger (XLIV, 106). — Un souvenir historique touchant Liard, le doyen des chiffonniers dont l'*Intermédiaire* s'est récemment occupé.

Sous Louis-Philippe, à l'époque où Félix Pyat porta *Le Chiffonnier de Paris* à la Porte-Saint-Martin, le principal rôle du drame fut naturellement donné à Frédérick-Lemaître.

Dans le cours des répétitions, l'auteur et le comédien jugèrent à propos d'aller consulter Liard et se rendirent à son taudis, qui, pour le coup, devenait une école. Liard leur donna plusieurs leçons sur l'art de bien se servir du crochet.

De là, l'habileté tant applaudie du grand acteur, surtout dans la scène où il fait l'inventaire des objets que contient sa hotte.

Au retour de son second exil, Félix Pyat voulut faire reprendre le drame à la Porte-Saint-Martin et ne put y réussir. Comme je lui demandais en quoi consistait l'obstacle :

— Tu vas voir, me répondit-il, M. Choller, le directeur du théâtre, est décoré du ruban rouge. Il m'a dit rondement : — « Monsieur, votre chiffonnier, le crochet à la main, pique deux objets : la couronne du roi et la croix d'honneur. La couronne, je m'en fiche ; la croix, non. Je ne jouerai pas votre pièce ».

Du coup, l'auteur perdait 50,000 francs.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Jules B* de Saint-Quentin** (XLIV, 50). — Le Jules B*** qui a chanté des couplets de sa façon à des dîners d'anciens barbistes, en 1822 et 1823, est *Jules Berthoud*.

On trouvera son nom dans un recueil intitulé : *Fêtes annuelles des anciens élèves de Sainte-Barbe*. Paris, imprimerie de Gaultier-Laguionie, 1824. Il chanta à la fête de 1822 : *Chacun son tour*, *Mon refrain*, et le *Nouveau missionnaire* à celle de 1823. Au contraire de ses camarades, dans les refrains que nous avons sous les yeux, il n'aborde pas les sujets politiques.

M.

Le premier mari de madame de Païva. — Le second mari de madame de Païva (XLIII ; XLIV, 138). — Madame de Païva est fille d'un modeste tailleur russe. Elle en eut un fils. Elle a quitté son mari et son fils pour venir tenter la fortune à Paris. Elle n'était pas jolie, mais elle avait un charme impérieux, auquel on ne résistait pas. Elle était, à ses débuts, très pauvre ; mais décidée à briller, elle paracheva son éducation. Elle avait rencontré M. Henri Hertz à Ems ; elle lui demanda de lui donner, à Paris, des leçons de piano. Elle l'ensorcela. Ils allèrent ensemble à Londres ; quand ils revinrent, il la présenta à sa propre famille, comme sa femme. C'était une mystification, puisqu'à ce moment, le mari vivait encore.

Dès lors, c'était en 1841, elle afficha un luxe inouï, et se montra dans la famille de Henri Hertz en des toilettes fabuleuses.

Elle eut de cette liaison, une fille nommée Henriette, qui est morte il y a douze ans.

H. Hertz partit en Californie ; il laissa à cette femme, sa procuration. Elle avait la charge de s'occuper de la maison de pianos, et d'employer, à payer les ouvriers, les sommes qu'il lui adressait d'Amérique ; mais elle les utilisait à satisfaire ses caprices, à s'acheter des bijoux, à vivre d'une existence si scandaleuse, que ses concierges crurent devoir prévenir la famille et faire savoir ce qu'on ignorait : qu'elle et Henri Hertz n'étaient pas mariés, comme ils l'avaient prétendu.

Ce fut alors qu'un membre de la famille prit la direction de la fabrique et chassa l'aventurière.

Elle partit, emportant tout ce qui, de quelque valeur, appartenait à son pseudo mari, linge, effets, bijoux, et même ce qui appartenait à sa fille, dont elle se souciait aussi peu que de son fils. Elle avait fait de riches connaissances et son avenir de courtisane, de ce moment, était assuré. Le comte de G. .hes et M. de Ramb..... étaient parmi ses adorateurs ; Fiorentino l'accompagnait au théâtre. Elle avait sa loge à l'Opéra et aux Italiens, où elle se montrait étincelante de diamants.

A cette époque, elle se donnait 28 ans.

Je n'ai eu projet que d'éclairer une phase obscure de sa vie sur laquelle j'ai des raisons pour être bien renseigné. Le reste, c'est de l'histoire — et presque de la grande histoire, puisque nous la verrons épouse d'un haut personnage portugais, Egérie des belles-lettres en un hôtel somptueux, et, finalement, femme légitime d'un jeune grand seigneur allemand appelé à devenir gouverneur en Alsace-Lorraine. UN TÉMOIN DE L'ÉPOQUE.

—

La noblesse française et ses alliances (XXXVII ; XXXVIII ; XX ; XIX ; XL ; XLII). — Un prospectus envoyé à domicile par la *Société d'éditions littéraires*, annonce deux livres intitulés l'un : *Nous avons une noblesse française* ; l'autre : *Y a-t-il une noblesse française* ? signés : Le vicomte A. de Royer.

Ce dernier ouvrage est présenté ainsi :

Les récentes révélations de M. le vicomte A. de Royer sur la *Noblesse française* ont soulevé les critiques de toute la presse : mais personne jusqu'ici n'a pu découvrir la moindre erreur dans ces affirmations, résultats de longues et attentives recherches.

Avec une impitoyable rigueur, armé des documents les plus indiscutables, il sape sans faiblesse l'innombrable armée des *faux nobles* et des *faux titrés*, sans en laisser un debout derrière lui. Combien de familles, souvent même les plus connues du monde aristocratique, ont usurpé leur titre de noblesse, et mieux encore font parade d'un nom qui n'est pas le leur.

M. le vicomte A. de Royer n'a pas craint de citer *les usurpateurs* et *dix mille familles* sont ainsi passées sous son inexorable et impartial examen.

C'était là une œuvre nécessaire à laquelle applaudira la vraie noblesse, parmi laquelle trop de suffisants vaniteux se sont glissés à l'abri de leurs faux titres.

La personnalité de ce tombeur de la noblesse nous est parfaitement indifférente.

Mais nous trouvons plaisante la prétention de ce personnage de démasquer les *faux nobles* et les *faux titres*, sous le nom de VICOMTE A. DE ROYER, alors qu'il n'est point *vicomte*, et qu'il n'est point *de Royer*.

A. DE M.

—

Armoiries du Pont-Alexandre et armoiries de la France (XLII ; XLIII ; XLIV, 17). — A ajouter aux documents relatifs au *Coq dit gaulois*, la note suivante relevée dans « *Les Armoiries de la ville de Paris, sceaux, emblèmes, couleurs, devises, livrées et cérémonies publiques* » par feu le comte A. de Coëtlogon, L. M. Tisserand, et le service historique de la ville de Paris, (Paris, impr. Nat., 1874. 2 vol. in 4°, tome 1, p. 74, Note) :

Le coq ne paraît pas avoir été d'une façon absolue l'emblème *officiel* du gouvernement de Juillet, quoiqu'on l'ait placé au dessus des tables de la Charte, à la hampe des drapeaux, sur la coiffure des soldats, sur les boutons des gardes nationaux et au fronton de la plupart des édifices construits par l'Etat, de 1830 à 1848.

Rendez-nous le coq des Gaulois,

Avait dit le poète chansonnier. Lorsqu'on secoua la poussière qui ternissait de « nobles couleurs », le gouvernement de juillet ne pouvant leur rendre l'aigle, symbole du régime impérial, crut devoir leur octroyer officieusement le coq, *gallus*, antique emblème de la vigilance et de l'ardeur martiale. jeu de mots qui personnifie depuis des siècles la nation française. Quoique l'adoption de cet emblème ait été générale et immédiate, il y a lieu de croire que ce fut une affaire d'exemple et d'entraînement, plutôt que le résultat d'une prescription officielle.

La note ci-dessus fait suite à un passage ainsi conçu :

Le XIXe siècle devait naturellement suivre la même voie ; seulement, au lieu de modifier, comme ses devanciers, l'antique emblème parisien selon les formes nautiques de l'époque, il a fait tantôt de l'archaïsme d'imagination, tantôt de la pure fantaisie.

Nous ne citerons qu'un exemple emprunté à cette *période d'aberration archéologique* : c'est la clef de voûte qui couronne la porte principale de la mairie du deuxième arrondissement, construite au commencement de l'année 1848. Un prétendu navire parisien, qui n'est qu'une galère quelconque voguant *en arrière*, et dont on aura voulu faire la barque d'Isis, y apparaît sculpté en relief et doré ; un coq, emblème du gouvernement de Juillet, sculpté en creux et doré, lui aussi, occupe au-dessus de la dite galère la place réservée, dans le champ de l'écu, au chef de France ; vague réminiscence, ou plutôt contrefaçon, des dispositions héraldiques que nous avons expliquées plus haut. (Voir l'ouvrage cité et la figure).

Combien vraie est cette expression : *période d'aberration archéologique* et combien aussi elle se justifie, encore à notre époque, pour tout ce qui touche à l'art héraldique !

En ce qui concerne les armoiries du Pont-Alexandre, on ne peut que s'associer unanimement à tout ce qui a été dit, en

de si bons termes, par MM. Tardieu, Henry-André, H. C. M. et Adrien Thibault.

Qu'adviendra-t-il des armoiries de la République française, si on en abandonne la *confection* aux chevaliers du balai du service de la voirie (comme il a été fait, paraît-il, pour le Pont-Alexandre), ou aux sous-vétérinaires d'Epinal et d'autres usines *héraldicoles* ? Le mot de Beaumarchais sera-t-il donc toujours éternellement vrai : « *Il fallait un calculateur*......... »!

SABAUDUS.

—

« Fert, fert, fert », devise des comtes-ducs de Savoie (T. G., 345; XLIII; XLIV, 122). — Parmi les explications données dans votre dernier n° sur le mot FERT de l'ordre l'*Annonciade*, je n'en trouve pas une qui soit populaire en Italie et qui me semble historiquement probable. Le mot *fert* signifierait *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*. — En effet, Amédée VI (1314-1364), connu aussi sous le nom de Comte Vert, et qui fut le fondateur de l'ordre, s'en alla dans le Levant pour combattre les Turcs et porter secours à son ami et parent Jean Paléologue, quelque temps après que les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem eurent fait la conquête de l'île ; probablement les aida-t-il à la conserver. L'île, en effet, ne tomba au pouvoir des Turcs qu'au siècle suivant ; les princes de Savoie ont ainsi toujours gardé le titre de rois de Chypre et de Jérusalem. Le monument, qu'on a érigé à Turin au Comte Vert, représente ce prince habillé en maille et armé d'un bouclier et d'un glaive au moment où il terrasse un Sarrazin.

G. VIGNA DAL FERRO.

—

Jeton (Louis XIV) à déterminer (XLIV, 10, 124). — Deux fois le premier mot de la légende a été estropié par la faute du compositeur ; il faut lire : ÆQUORA et non : alquora.

P. LE J.

—

Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne) (XLIII). — Je lis dans Grandmaison. *Dictionnaire Héraldique* :

Tortil... espèce de turban lequel sert d'ornement aux têtes de Maure. Il est un peu large vers le milieu à l'endroit où il pose sur le *front*.....

Lorsque j'ai à répondre, je dis ce que je sais comme je le sais, sans avoir aucune prétention à l'infaillibilité. Dans l'espèce, je me suis borné à donner la description des armes de Moret, telle qu'elle se trouve dans Malte-Brun. Depuis, grâce aux indications de R. Géral, j'ai pu consulter les ouvrages de M. Ed. Michel et de M. l'abbé Pougeois. Le dessin de M. Michel est de trop petite dimension pour que je puisse lire le blason, mais celui qui orne le titre de l'*Histoire de Moret* ne laisse aucun doute : le bandeau est sur les yeux.

Reste à savoir si la reproduction est bien exacte.

La tête de more dans le blason de Moret est un jeu de mot — un rébus — sur le nom de la ville : *More, Moret.* Armes parlantes.

RES.

—

Les descendants de Bayard. (XL ; XLIII). — Il ne s'agit certainement pas d'un descendant du chevalier sans peur : cependant, il n'est pas sans intérêt de retrouver, au XVIII[e] siècle, dans les cadres du *Régiment de la Reine* (infanterie) un officier du nom de Bayard.

Voici ce que dit de lui l'*Annuaire du Conseil Héraldique* pour 1900, page 159 :

Maurice de Bayard, né en 1740, enseigne le 12 avril 1762, lieutenant le 11 mai 1769, capitaine en second le 31 mars 1779, une gratification de 200 l. le 20 mars 1774, une de 400 l. en 1780 pour avoir fait campagne sur le vaisseau le *Bien-Aymé*, capitaine commandant le 8 juillet 1786. A Champagnole près Alby en Languedoc.

Nous n'avons pas su retrouver cette localité dans le département du Tarn.

A. S.

—

Famille de Pomar (XLIV, 163). — Il n'y en a pas ! Le premier Earl of Caithness, était écossais, 1545. Ce titre appartient à présent à John Sutherland Sinclair, né en 1857. La mère du duc de Pomar est morte depuis longtemps.

BOSTON.

—

Le faïencier Ollivier (XLIV, 109). — Sur cet industriel, monsieur Advielle pourra consulter les insinuations de ventes aux *Archives de la Seine*, il trouvera dans le registre 126 de cette intéressante série, page 111, à la date du 24 mai 1782 :

Un bail emphytéotique passé devant M[e] Pigean, n[re] à Paris, du vingt-cinq fév ier, mil sept cent quatre vingt-deux ; par demoiselle Jeanne Degrebet, veuve de s[r] Pierre

Hémard, jardinier, et Pierre Hémard, jardinier, son fils, demeurant à Paris, rue du faubourg du Temple.

A Sr *Louis-François Olivier*, manufacturier de porcelaine et de fayance à Paris, y demeurant, rue de la Roquette.

De la jouissance d'un terrain, sis à Paris, rue Saint-Pierre (1) *attenant la maison du dit sieur Olivier*.

Dans le même dépôt d'archives, j'ai pu, au moyen d'un récent versement des Archives anciennes, antérieures à l'an VIII, provenant du 1er bureau de la conservation des hypothèques de la Seine, retrouver les ascendants de ce manufacturier ainsi que les noms de quelques-uns de ses parents. Ce fond, qui peut être consulté avec fruit pour des recherches analogues se compose de :

1° 92 registre d'oppositions qui se succèdent dans l'ordre chronologique.

2° 89 registres formant le répertoire alphabético-chronologique des registres précédents.

3° 6 registres qui forment le répertoire rigoureusement alphabétique des répertoires ci-dessus.

4° 174 cartons contenant les lettres de ratification des ventes immobilières et des constitutions de rentes.

Ces documents constituent les archives de la conservation des hypothèques du bailliage du Châtelet créé en vertu de l'édit de Juin 1771 ; c'est-à-dire qu'ils concernent toute l'étendue de ce bailliage, soit approximativement : les départements actuels de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Voici les renseignements que donnent sur Olivier les documents que je viens d'énumérer :

Reg. 6 fº 89r.º — 19 février 1774	Une opposition à la requête de Janvier Laplanche, Me bourrelier à Paris, rue Saint-Louis en l'île. Sur Jean-Jacques-François Olivier, père, Jean-Charles Olivier, Jean-François-Philippe Sauvage de Saint-Preuil et Louise Olivier sa femme, *Louis-François Olivier*, Jacqueline-Françoise Olivier, et Françoise Olivier tous obligés conjointement et solidairement.
Reg. 16 nº 1697 20 mars 1778 Succession Olivier,	Autre opposition à la requête de Jean-Charles Olivier (1) demeurant à Paris à la Haute Courtille, de François Olivier, du sieur Sauvage de Saint-Preuil et demoiselle Louise Olivier, sa femme, de Christophe Kœnisqueires ? dit Potier et Jacqueline Olivier sa femme, tant en leurs noms que comme héritiers de Jacqueline Barbe Langillers leur mère, à son décès femme de Jean Jacques-François Olivier qui a élu domicile en la maison de Me De La Salle procureur au Châtelet. Sur les successeurs héritiers et représentants du dit Jean-Jacques-François Olivier, compagnon maçon et *Louis François Olivier*, son fils et héritier.
16 janvier 1783.	Opposition de Marie-Anne Genest, veuve en premières noces de Pierre-Claude Olivier, manufacturier de fayances et en deuxième de Jacques Souroux (2), aussi manufactu-

(1) Au moyen de cette indication, il ne serait pas très difficile d'identifier la demeure d'Olivier; la rue Saint-Pierre étant devenue la rue Saint-Sabin, l'immeuble de la rue de la Roquette devait occuper l'emplacement d'une des maisons portant les numéros 17, 19, 21, 23, 25, en 1830 (*Plan de Jacoubet*), puisqu'il attenait par derrière à un terrain donnant sur la rue Saint-Pierre, dite également petite rue Saint-Pierre au chemin de la Contrescarpe.

(1) Sans doute Jean-François Olivier : le seul acte d'état-civil concernant cette famille Olivier, est un acte de mariage de Jean-François Olivier, brocanteur, fils de défunt Jacques Olivier et de Jeanne Langillier, d'une part, et de Madeleine Poulé, veuve majeure de Louis Guillien.

Paroisse du Mont Saint-Hilaire, 1785, 8 janvier. Archives de la Seine. Reconstitution de l'Etat-civil.

(2) Fabrique de faïence de Souroux, créée dans le faubourg Saint-Antoine (rue de la Roquette) en 1773.

Ris-Paquot. *Dictionnaire des marques de porcelaines, 1847* — p. 123.

Dans le même ouvrage. Ris Paquot donne la marque d'Ollivier qu'il indique comme successeur de Souroux.

rier de fayances.

Sur *Louis-François Olivier*, manufacturier et marchand de fayances.

Au sceau des lettres de ratification de la vente d'immeubles, situés dans le ressort du Châtelet de Paris et notamment :

d'une maison, rue de la Roquette.

15 Thermidor an 3 Reg. 82 Opp^on 449 — Opposition à la requête du cit. Alexis-Charles-Alexandre De Simiane, demeurant à Paris, rue Martel n° 11, section Poissonnière, au nom et comme tuteur de Charles-Jean-François Malon (1).

Sur *Louis-François Olivier*, fayancier, demeurant à Paris.

Au sceau des lettres, etc. et notamment de maison et terrain, rue de la Roquette n° 4, chantier de Bellebat, faubourg Saint-Antoine.

HENRI VIAL.

—

La famille Roget (XLIV, 108). — Dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1878, Borel d'Hauterive a donné une courte notice sur une famille Roget, paraissant originaire de Gascogne et qui vint se fixer en Lorraine en 1648. Une tradition dit que son chef, gouverneur pour le roi, en 1651, du château-fort de Noroy, près de Metz, se fit sauter avec la garnison plutôt que de se rendre ; son fils fut fait chevalier de Saint-Louis, quatre ans après la création de cet ordre. Un Roget de Belloguet fut créé baron de l'empire ; un autre a publié les *Origines Dijonnaises*, in-8°, Dijon, 1851.

Le général Roget doit appartenir à cette famille, qui possède encore actuellement le château d'Augny, en Lorraine annexée et dont les armes sont : *d'azur, à un cœur d'or, accompagné de trois croissants d'argent.* DUCLOS DES ERABLES.

(1) Il s'agit ici de Charles-Jean-François Malon de Bercy, dernier représentant de cette famille, lequel mourut en 1809. Sa sœur avait épousé Aymard-François-Marie-Christian de Nicolay. Le nom de Malon s'éteignait avec lui, mais il avait stipulé dans son testament que la terre de Bercy passerait au second fils de Mme de Nicolay, Aymard-Charles-Théodore-Gabriel qui prit le nom et les armes de Bercy.

—

Théophile Mandar (XLIV, 110). — Larousse, dans son dictionnaire, a consacré à Théophile Mandar, né à Marines (Seine-et-Oise) le 19 septembre 1759, mort à Paris le 2 mai 1825, une notice biographique assez étendue. Quant à ses écrits, A. S. devra consulter la *France littéraire* de Quérard. Son portrait a été dessiné et gravé par Bonneville. PAUL PINSON.

—

Auguste Cournot (XLIV, 52, 188). — C'est Augustin et non Auguste qu'il faut lire. Son portrait existe dans la bibliothèque de la ville de Gray où il est né. Il serait possible d'obtenir une reproduction de ce portrait, parfaitement dessiné et ressemblant, en s'adressant à un photographe de Gray dont le nom est donné dans la lettre accompagnant cet entrefilet, et à qui le bibliothécaire de la ville faciliterait volontiers la reproduction de ce portrait. (1)

LE BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE GRAY.

—

Famille Walsin-Esterhazy (XLIII). — Je possède un gros recueil de pétitions, en langue arabe, adressées à des fonctionnaires français dans les années qui ont suivi l'occupation de l'Algérie. Il s'y trouve la pièce ci-après :

Les porteurs de cet Ordre, appartenant à la tribu des Douairs, auxquels il est ordonné de faire des patrouilles dans la direction d'Oran à Meserguin, tant sur cette communication qu'à droite et à gauche, à partir du coucher du soleil, arrêteront :

1° Tout arabe voyageant seul ou accompagné, lorsqu'il ne conduira pas de bêtes de somme,

2° Tout individu européen ou juif, trouvé pendant la nuit en dehors des routes tracées et reconnues.

Les premiers seront conduits au bureau arabe.

Les autres devant le Procureur du Roi, qui a donné son approbation à cette mesure.

Ecrit par ordre de M. le Général Thierry, par M. Walsin, chef d'escadrons, Directeur des affaires arabes.

Oran, le 12 juillet 1845.
(*signé* : Valsin Esterhazy.
Vu et approuvé :
Le Maréchal de Camp,
(*cachet*) Tierry (*cachet*)

(1) On a trouvé un portrait dans la famille,

De semblables consignes ont été remises aux chefs des patrouilles de Zmelas, pour la route d'Oran au Figuier, et aux chefs de patrouilles des Harabas, pour la route d'Oran à El Biedah.

Approbation de M. le Procureur du Roi,
Le Procureur du Roi donne son adhésion entière aux mesures prescrites ; il prévient en même tems que tout délit de rebellion sera sévèrement réprimé.

(*signé*) :Coutt.... (?)

D'après la signature de cette pièce, le nom de famille devrait donc s'orthographier : *Valsin*. V. A.

—

Famille Quatre-Sols de Marolles (XLIV, 50, 188). — Le père du publiciste Quatre-Sols de Marolles, ancien procureur de la République à Nogent-le-Rotrou, était président du tribunal de Mantes, où couramment on l'appelait *Quatre sous* au lieu de Quatre-Solz de Marolles. Il ne possédait pas encore le château de Marolles, devenu plus tard la propriété du fils.

E. S C.

—

Michel Jacobsen (XLIV, 164). — Lire Philippe IV au lieu de Philippe II ; et pour la date de la mort, 1633 au lieu de le 12 juin 1632. E. M.

—

Les chevaux francs de péage (XLIV, 106). — Je trouve mention de cette franchise dans une petite brochure sur *Château-Lambert*, par l'abbé Chevalot (Besançon, Imprimerie Henri Bossanne, rue Ronchaux, 1893), mais étendue à tous les animaux ayant les quatre pattes blanches. En effet, l'auteur, parlant du péage du *pertuis du Taye*, dépendant de la seigneurie du Chastel-Humbert, maintenant Château-Lambert, dit que « selon les usages d'alors, les animaux ayant les quatre pattes blanches étaient exempts de toute taxe ». Miles.

* * *

Voir T. G. 703 : Avoir les quatre pieds blancs.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13, 126). — Depuis vingt ans, j'ai lu, analysé ou copié de nombreux aveux et dénombrements, aux Archives nationales et je n'y ai jamais rencontré ce qu'on a vulgairement appelé *le droit du seigneur*.

Je suis cependant porté à croire que ce droit a existé ailleurs que dans les comédies, s'il faut en juger par le passage suivant d'un livre qui fait autorité (Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, I, 408) :

Si la vassale noble n'était pas libre de se marier suivant son gré, à plus forte raison la femme serve. Les serfs et serves devaient pour se marier, payer au seigneur une redevance qu'on appelait droit de mariage (*maritagium*) d'où *on a fait* marquette.

Le dictionnaire de Trévoux définit ainsi le mot marquette :

Nom d'un droit que les femmes payoient autrefois au Roi et aux seigneurs pour se racheter d'une infâme et bizarre coutume qui les obligeoit de passer la première nuit de leurs noces avec leurs seigneurs ; on attribue cet établissement à un roi nommé Malcolin ou Milcolumbe. Le roi Malcolme III le supprima. Selon Papon et Boërius, ce droit a été en usage en France. Quelques-uns dérivent ce mot de marquette, du latin marc, parce que le droit de marquette était d'un demi-marc d'argent.

Un de nos confrères de l'*Intermédiaire*, spécialement versé dans l'étude du droit, pourrait-il nous donner les passages de Papon et de Boërius dont parle Trévoux ?

Th. Courtaux.

* * *

— Les preuves de la longue existence du droit de prélibations sont trop nombreuses et trop certaines pour que j'aie à répondre à nouveau à M. P. de Faucher qu'il ne s'agit pas là d'une invention calomnieuse, mais d'un fait historiquement établi. Hélas oui ! On veut refaire notre histoire, mais on n'y parviendra pas. Quant à ce qui concerne l'immoralité et la religion qu'on ne peut mettre d'accord, c'est là une question un peu en dehors de celle que nous traitons dans l'*Intermédiaire*.

Ln. G.

—

Napoléon et Corneille (XLIV, 104). — Le projet de décret et l'annotation de Napoléon, rappelés par M. Nauroy, disent l'admiration de l'empereur pour le poète, dont il aurait voulu faire un roi. Quand même, les descendants du grand Corneille continuèrent à être poursuivis par

la gêne et, venant après les projets de dotation impériale, sont attendrissantes aussi les marques de reconnaissance et de respect agissant. témoignées par Casimir Delavigne au devancier qui fut son maitre.

La petite-fille de Corneille ne pouvait fournir le cautionnement nécessaire pour l'obtention de l'emploi de distributrice de papier timbré, qu'on voulait lui donner, en mémoire de son aïeul.

Le matin de la première représentation de *Popularité*, Casimir Delavigne écrivit au duc d'Orléans : « C'est un soldat qui, le jour d'une bataille, vient réclamer vos bontés, en faveur de la petite-fille de son général ». Quelques heures plus tard, la somme était gracieusement accordée. « Si je ne réussis pas ce soir, dit Casimir Delavigne, en pensant à sa tragédie et aussi à la petite-fille de Corneille, qu'il venait de tirer d'embarras, j'aurai, du moins, fait une bonne journée ! ». Utile et délicate intervention ! Se souvenant de la petite-fille, il se souvenait en même temps du général.

Si touchante la cérémonie de l'inauguration de la statue de Corneille, sur le Pont-de-Pierre, à Rouen, le fut surtout par le tribut d'admiration enflammée de Casimir Delavigne à la mémoire du Père de la Tragédie.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

* * *

Tous les régimes ont rendu hommage à Corneille. On trouve dans les *Mémoires de Lekain* (Ponthieu, 1835, page 31) une lettre écrite par les comédiens, le 5 mars 1760, au descendant de Corneille.

On y rencontre ce passage :

Nous sommes inconsolables, monsieur, d'avoir ignoré jusqu'à cette heure qu'il existât un petit neveu du célèbre Corneille, et je dois vous dire combien cette nouvelle a flatté notre sensibilité ; elle s'est exprimée par les acclamations les plus touchantes.

Vous dirai-je plus, monsieur ? On vous prie de choisir votre place à notre spectacle et de l'occuper le plus souvent qu'il sera possible.

Vous vous bornez, par déférence, à demander votre représentation le jeudi de la semaine prochaine. Permettez-nous de ne vous tenir aucun compte de votre désintéressement. Elle est inscrite sur nos insertions et annonces dans les nouvelles publiques, pour lundi prochain : c'est un devoir que nous rendons avec respect aux mânes du grand Corneille ; un descendant de cet homme illustre est né pour exiger toute notre reconnaissance.

Cette représentation valut 5.000 fr. à M. Corneille. Le gouvernement vint à son secours après la comédie.

Ce fut par cet acte de la reconnaissance des comédiens que Voltaire apprit qu'une petite nièce de Corneille languissait dans un état indigne de son nom. Appelée sur le champ même à Forney, elle y reçut une éducation conforme au rang que sa naissance lui marquait en France et Voltaire s'occupa de la marier honorablement. Il porta la délicatesse jusqu'à ne pas souffrir que la fortune de mademoiselle Corneille parût être un de ses bienfaits ; il voulut qu'elle en fût redevable aux vers immortels de son oncle. Le produit du *Commentaire des tragédies de Corneille* fut sa dot.

Cette note est de l'édition de Lekain.

Existe-t-il une parenté entre la demoiselle Corneille, adoptée par Voltaire, et la demoiselle Corneille rentée par Napoléon?

L. M.

—

Ribeyrolles (Charles) (XLIII ; XLIV, 26).—Un des fauteurs de la conspiration de Saillans (Troisième fédération du camp de Jalès — 1792) se nommait le chevalier d'Entremaux de Ribeyrolles, ancien officier. Ce renseignement m'est fourni par le travail que feu mon ami Firmin-Boissin — sous le pseudonyme de Simon Brugal — a publié, en 1886, dans la défunte *Revue de la Révolution* de notre éminent collaborateur Gustave Bord. Dans ce volume (le VIIe), j'ai relevé un détail qui ne manque pas de saveur. Page 292, est le portrait de d'Albignac en habit de général avec les épaulettes à trois étoiles et — sur la poitrine — l'*étoile de la Légion d'honneur !*

N'est-ce pas le cas de répéter : Déjà !

A. S.

—

Conventionnels réfugiés et morts en Belgique (XLIV, 53). — En voici une liste certainement incomplète, mais qu'il ne serait pas difficile d'achever :

Calès Jean-Marie, né à Cessales le 13 octobre 1757, mort à Liège le 14 avril 1834.

Cambon Pierre-Joseph, né à Montpellier le 10 juin 1756, mort à Saint-Josse-Ten-Woode le 15 février 1820.

Cavaignac Jean-Baptiste, né à Gourdon le 10 janvier 1765, mort à Bruxelles en 1829, le 24 mars.

Chazal Jean-Pierre, né à Pont-Saint-Esprit, 1er mars 1766, mort à Bruxelles le 23 avril 1840.

Cordier Michel-Pascal, né à Neauphle-le-Château, le 5 septembre 1749, mort à Bruxelles le 24 décembre 1824.

Courtois Edme-Bonaventure, né à Troyes le 15 juillet 1754, mort à Bruxelles le 6 décembre 1816.

David Jacques-Louis, né à Paris le 30 août 1748, mort à Bruxelles le 25 décembre 1825.

Dubois de Bellegarde Antoine-Denis né à Angoulême le 1er mars 1738, mort à Bruxelles en 1825.

Dupin André-Siméon-Olivier, né à Paris le 7 mars 1744, mort à Marcinelle près Fleurus, le 18 novembre.

Iouenne-Longchamp Thomas-François-Ambroise, né à Beuvron-en-Auge le 3 novembre 1761, mort à Bruxelles le 29 février 1818.

Lecointe-Puyraveau Michel-Mathieu, né à Saint-Maixent le 13 décembre 1764, mort à Bruxelles le 15 janvier 1827.

Lejeune Sylvain-Phalier, né à Issoudun le 19 août 1758, mort à Bruxelles le 7 février 1827.

Lesage-Senault Gaspard-Jean-Joseph, né à Lille le 22 novembre 1739, mort à Tournai le 30 avril 1823.

Letourneur Charles-Louis-François-Honoré, né à Granville le 15 mars 1751, mort à Laeken 4 octobre 1817.

Levasseur Antoine-Louis, né à Sarrebourg le 15 juin 1746, mort à Bruxelles en 1820.

Marragon Jean-Baptiste, né à Luc-sur-Aude 10 juillet 1741, mort à Bruxelles 1er avril 1829.

Massieu Jean-Baptiste, né à Pontoise le 17 septembre 1743, mort à Bruxelles le 6 juin 1818.

Méaulle Jean-Nicolas, né à Saint-Aubin-du-Cormier le 16 mars 1751, mort à Gand le 7 octobre 1826.

Musset Joseph-Mathurin, né à Légé en 1754, mort en Belgique en 1828.

Paganel Pierre, né à Villeneuve d'Agen le 31 juillet 1745, mort à Bruxelles le 20 novembre 1826.

Prieur Pierre-Louis, né à Sommesou le 1er août 1756, mort à Bruxelles le 31 mai 1827.

Quinette Nicolas-Marie, né à Paris le 16 septembre 1762, mort à Bruxelles le 14 juin 1821.

Ramel-Nogaret Dominique-Vincent, né à Montolieu le 3 novembre 1760, mort à Bruxelles le 3 mars 1829.

Roux Louis Félix, né à Vichy le 25 octobre 1753, mort à Huy le 22 septembre 1817.

Rouyer Jean-Pascal, né à Pézenas le 17 mars 1761, mort à Bruxelles le 22 octobre 1819.

Sallengros Albert-Boniface-François, né à Maubeuge le 19 mai 1746, mort en Belgique en 1816

Savornin Marc-Antoine-Jean-Louis, né à Seyne le 24 mars 1753, mort à Bruxelles.

Vadier Marc-Guillaume-Albert né à Pamiers le 17 juillet 1736, mort à Bruxelles le 14 octobre 1828.

Beffroy de Beauvoir, né à Laon le 2 avril 1755, mort à Liège le 6 janvier 1825.

Ysabeau Claude-Alexandre, né à Gien le 14 juillet 1754, mourut à Paris le 30 mars 1831. O. N.

***

Le journal le plus important de Bruxelles, l'*Etoile belge*, a publié, il y a quelques années, une série d'articles consacrés à ces conventionnels. Notre confrère pourrait en demander communication à M. Gustave Lemaire, rédacteur en chef de ce journal, — le distingué correspondant du *Figaro*

Il devra, naturellement, consulter aussi les ouvrages généraux, tels les *Conventionnels*, publié à Paris en 1889 par Jules Guiffrey, sous les auspices de la Société de l'histoire de la Révolution française ; les *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, de Bandot, édité en 1893 par le ministère de l'instruction publique....

A. Boghaert-Vaché.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 74) — Le dernier mot sur Mirabeau a été dit par un écrivain allemand dans *La vie de Mirabeau*,

par Alfred Stern, professeur d'histoire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, édition revue par l'auteur et précédée d'une préface écrite pour l'édition française, traduite de l'allemand, 1895-6, 2 vol. in-8°, Emile Bouillon, 67, rue de Richelieu.

Mme Martret de Préville, petite-nièce de Mirabeau, est morte en mars 1901 (*Figaro* du 25). La comtesse de Martel (Gyp), arrière petite-nièce de Mirabeau, a eu deux fils : l'aîné, maréchal des logis de spahis, est mort au Soudan en 1900 (*Figaro* du 3 décembre) ; le plus jeune est interne du docteur Second.

Mirabeau a reçu de grands honneurs à sa mort, témoin les pièces suivantes :

Paris, le 5 avril 1791.

Messieurs,

L'Assemblée nationale et la ville de Paris ont rendu à M. Mirabeau les honneurs funèbres. Sa cendre sera déposée dans la basilique destinée aux grands hommes, et elle y sera placée la première. Cette reconnaissance publique est un devoir de la patrie ; elle est en même temps la politique d'un pays où l'on veut former les hommes. Une des destinations durables et publiques que l'on peut rendre à l'homme qui a si bien servi la constitution française, serait de donner son nom à la rue où il a habité et où nous l'avons perdu. On se rappellera toujours qu'il y a vécu. La tradition y conservera son nom. Il me paraît honorable pour la municipalité de l'y fixer. J'ai en conséquence l'honneur de proposer au Conseil général d'arrêter que la rue de la Chaussée-d'Antin sera désormais appelée la rue de *Mirabeau*, et qu'une inscription conforme y sera sur le champ apposée.

Je suis, avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

BAILLY.

MM. du Conseil général de la commune.

Le Conseil général délibérant sur la proposition de M le Maire, y a généralement applaudi et d'une voix unanime, a arrêté que la rue de la Chaussée-d'Antin sera désormais appelée la rue de *Mirabeau* et qu'il y sera sur le champ apposé une inscription conforme. Charge le corps municipal de tenir la main à l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé, affiché et envoyé aux quarante-huit comités des sections. Approuvé, Oudet-Dejoly, secrétaire-greffier.

Peu de temps après, au-dessus de l'entrée de cet hôtel, qui portait en 1855 le n° 42 et dont la reconstruction a eu lieu en 1836, fut scellée une table de marbre noir, sur laquelle on grava, en lettres d'or, ces deux vers de Chénier :

L'âme de Mirabeau s'exhala dans ces lieux :
Hommes libres, pleurez ! Tyrans, baissez les [yeux !

Cette inscription fut enlevée en 1793 et la rue porta le nom du Mont-Blanc.

Du 4 avril 1791.

L'Assemblée nationale... décrète ce qui suit :

Article 1er. Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté française.

Article 3. Honoré Riquetti-Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur.

Mais la Convention rendit le décret suivant :

Séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). La Convention nationale... considérant qu'il n'est point de grand homme sans vertu, décrète : Article 1er. Le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti-Mirabeau sera retiré du Panthéon français.

NAUROY.

—

M. et Mme Louvet (T. G., 537). — Sait-on qu'il existe encore une petite-fille de Louvet de Couvray, dont le fils fut notaire à Dôle (Jura) ? Quoiqu'il eût publié les Mémoires du célèbre girondin, M. Eugène Maron n'en savait rien. Cette petite-fille qui n'est plus jeune, comme bien on pense, est Mme Crochard, veuve d'un libraire parisien. Elle habitait naguère encore, avec son fils, au n° 3 de la rue de la Collégiale, quartier des Gobelins, et n'était rien moins que fortunée. Personne n'a pu me donner sa nouvelle adresse.

Mme Crochard avait deux frères que j'ai beaucoup connus, tous deux morts à Bordeaux, où ils avaient trouvé à s'employer au service de la Compagnie du chemin de fer du Midi. L'aîné, Adolphe, était un esprit remarquable ; on a de lui un ouvrage de haute philosophie politique et sociale. *Du principe d'autorité*, œuvre d'un libertaire convaincu, dont la publication remonte aux premières années du second Empire. Son frère Justin a laissé deux filles encore toutes jeunes, qui vivent pauvrement avec leur mère, rue Rodrigue Pereire, à Bordeaux.

Telle est la descendance de Faublas et de Lodoïska.

Il y a quelques années, un semblant de comité s'était formé à Montargis en vue

d'ériger un monument à Louvet de Couvray qui, quoique parisien, (son père tenait une boutique de papeterie rue Saint-Denis, *Au bras d'or*), représentait cette circonscription du Loiret à la Convention nationale. La statue est tombée dans l'eau, mais il nous reste *Faublas* et d'intéressants Mémoires, avec le souvenir des plus dramatiques aventures conservé à Saint Emilion, où il faillit mourir de faim et de froid dans une carrière.

Quand dis : « La statue est tombée dans l'eau », simple métaphore ; elle est toujours en l'air, à l'état de projet. En tout cas, les dévôts de la Révolution française feraient œuvre pie en s'inquiétant du sort de Mme Crochard et de ses nièces. Les renseignements ci-dessus les peuvent singulièrement aider, à moins toutefois que le nom de Louvet ne soit exclu de leur calendrier. EMILE MAISON

—

Cœur-Volant (Propriété du) à Louveciennes (XLIII ; XLIV, 13, 173). — Il faut lire ainsi la seconde phrase :

« C'était tout simplement une auberge à proximité du château. »

—

L'Arc de l'Etoile (XLIV, 2,126). — Tandis qu'un collaborateur érudit transcrira intégralement les inscriptions de l'Arc de l'Etoile, ne pourrait-il pas faire connaître en même temps où il serait possible de se procurer les frises qui entourent ledessous de la corniche et qui ont dû être, comme de raison, reproduites par la gravure ? LÉON BRUNSCHVICG.

—

Bureau des lingères (T. G, 520 ; XLIV, 155). — L'existence du Bureau des lingères dans le cloître Sainte-Opportune est indiquée par Lefeuve, dans son article sur la rue de l'Aiguillerie (*Les anciennes maisons de Paris* — 1875 — tome IV, p. 654). La rue de l'Aiguillerie est incorporée actuellement dans la rue des Lombards, entre la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Opportune. Le plan de Verniquet montre bien que la maison du Bureau des lingères se trouvait dans le cloître. Au reste, dans la rue de l'Aiguillerie, l'on trouve, en 1785, le *Bureau des gardes, des épiciers et des apothicaires*, qui était composé de :

MM. de la Voiepierre, rue de la Truanderie, épicier.
Roux, rue Montmartre, apothicaire
Dujardin, cimetière Saint-Jean, épicier
Laborie, rue Saint-Antoine, apothicaire
Picard, rue Saint-André des Arts, épicier,
et Desprez, rue St-Avoie, apothicaire.

Ce quartier était le centre des Bureaux des *grands gardes* et *gardes en charge* des six corps des marchands de Paris.

Les autres bureaux étaient situés : rue des Déchargeurs ; rue Quincampoix ; rue Bertin-Poirée ; cloître Saint-Jacques-de-la Boucherie et rue des Orfèvres.

Un corps spécial, celui des marchands de vin, avait son bureau rue de la Poterie.

Ces grands gardes et gardes en charge, étaient au nombre de six par bureau ; ils étaient choisis entre les maîtres les plus intelligents et dont la réputation était sans reproche ; ils avaient un rang dans les cérémonies publiques, avec le droit de porter des robes parementées ; leurs fonctions les désignaient pour passer successivement juges-consuls, puis échevins de la ville de Paris. Cette dernière qualité les anoblissait et leur donnait le titre d'Ecuyers. Ils avaient pour devise un Hercule assis s'efforçant inutilement de rompre six baguettes liées en faisceau avec cette inscription : *Vincit concordia fratrum.* L. TESSON.

*
* *

L'illustration a du bon et il est à désirer qu'elle soit fréquemment employée dans une revue qui, comme la nôtre, cherche avant tout l'exactitude.

L'adresse du bureau des marchandes lingères avec la date 1716 constitue un anachronisme ; le cartouche rocaille, d'un beau style rococo, était inconnu en 1716 et ne commença guère à paraître que vingt ans après ; qu'en pensent nos spécialistes en gravure et sculpture ? La date 1716 marque sans doute une fondation, mais, à coup sûr, ce n'est pas celle de la construction de la porte ou tout au moins du cartouche. N'ayant pas le volume de l'*Intermédiaire* où la question a été traitée, j'ignore si ce point a été éclairci.

Je suis allé rue Courtalon, espérant trouver une explication de visu, mais j'ai été déçu ; la pierre est enduite de peinture vert foncé assez récente et l'inscrip-

tion ressort en peinture blanche. Il n'est pas possible de se rendre compte à distance si le barbouilleur a scrupuleusement respecté les tailles faites dans la pierre. PALLIOT LE JEUNE.

—

Le carnet de la Lisette de Béranger (XLIV, 211). — La phrase en anglais copiée sur le carnet de Lisette — une Lisette un peu mûre — a été inexactement composée, quant à l'orthographe : sur le carnet elle est orthographiée exactement. Nos collaborateurs l'ont déjà rétablie.

We beg to offer sincere apology for the ungrammatical phrase attributed to lord Ramsay. The mistake was due to an omitted typographical correction.

* * *

On s'est demandé si l'incandescent lord Sidney Ramsay qui déclare « aimer de tout son cœur sa gentille Judith, sa chère bien aimée, » a bien réellement existé ? C'est certain. La signature a tous les caractères de l'authenticité : elle est répétée deux fois sur le carnet.

Nos collaborateurs anglais pourraient peut-être nous éclairer à cet égard.

G.

—

Les premières femmes admises au baccalauréat (XLIX, 105). Madame Vincent veut-elle me permettre de citer Helena Lucretia Cornaro Piscopa qui, au XVII[e] siècle, reçut le bonnet *de docteur* à l'université de Padoue où elle a sa statue ? Helena Lucretia savait « l'espagnol, le français, le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe, chantait ses vers en s'accompagnant, dissertait sur la théologie, l'astronomie, les mathématiques, était jolie et ne voulut point se marier. »

Cette femme extraordinaire mourut en 1684, âgée de 38 ans.

Elle n'était point décorée. A. S.

* * *

La première femme admise au baccalauréat fut, si mes souvenirs sont exacts, M[lle] Gidel, fille de M. Gidel proviseur du lycée Louis-le-Grand à Paris, décédé récemment ; elle mourut peu d'années après avoir obtenu son diplôme.

Deux ou trois ans après se présentèrent, le même jour, à Limoges, trois enfants de M. Louis Audiat, professeur au collège de Saintes : deux garçons et une fille, tous trois furent reçus. L'un est aujourd'hui professeur de rhétorique au collège Stanislas, M. Gabriel Audiat. Suivant l'exemple de leurs aînés, deux autres enfants, le frère et la sœur, furent reçus bacheliers à Bordeaux. Les journaux de l'époque mentionnèrent ce fait assez rare : cinq enfants, dont deux filles, reçus bacheliers à quelques années d'intervalle, en deux séries. UN TÉMOIN.

—

Bibliothèque de la Malmaison (XLIV 115). — Elle existait avant le couronnement de Napoléon, et les initiales B. P. signifient Bonaparte la Pagerie.

—

Une cantatrice compositeur (XLIII). — Il a paru sous la signature de M[me] et M. Fodor, en 1824, à Paris, chez Aufant et Dubois : *Ma Pauline*, romance (texte de J. F. Chatelain). Il existe également un ouvrage paru en 1857, intitulé : *Réflexions et conseils ou l'Art du chant* (Paris, Perrotin) par M[me] *Joséphine Mainvielle-Fodor*.

T. DE SOLENIÈRE.

—

Dictionnaire des synonymes (XLIV 54). — J'ai un *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, avec une introduction sur la théorie des synonymes, ouvrage dont la première partie a obtenu de l'Institut le prix de linguistique en 1843 ; par M. Lafaye, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Hachette, 1858 ; in-8° LXXXIII, 1106 pages. G. DE FONTENAY.

* * *

L'un des plus remarquables, en tout cas, le plus scientifique, est celui qui fut composé par M. Lafaye, depuis professeur de philosophie et doyen de la faculté des lettres d'Aix, et qui obtint, de l'Institut, le prix de linguistique, en 1843 et en 1858.

Cet ouvrage fut dédié par l'auteur à l'Académie française, en 1847, et publié chez Hachette.

J'en ai la seconde édition, qui est de 1861.

M. Lafaye, au cours d'une très savante introduction, rappelle le dictionnaire des synonymes de l'abbé Roubaud, dont l'œuvre, qui datait de la fin du XVIII[e] siècle, fut réimprimée, en 1808, sous les auspices de M. de Fontanes et celui de M. Guizot,

qui fit paraître le sien en 1809.

Pourquoi ne pas ajouter que le nom de M. Lafaye est aujourd'hui représenté de la manière la plus honorable par ses deux fils, dont l'un est professeur éminent à la Sorbonne, et l'autre, un des magistrats les plus distingués de la cour d'appel de Montpellier? L. DE LEIRIS.

M.M. G. FUSTIER, G. CAM, B-F. citent également Lafaye.

***

Je possède un ouvrage intitulé : *Dictionnaire idéologique* par T. Robertson, l'auteur bien connu des cours de langue anglaise (Paris, 1859. Derache) qui ressemble fort à un dictionnaire de synonymes.

Ce dictionnaire, dit-il dans la préface est, pour l'écrivain, ce qu'est la palette toute chargée pour le peintre. Il lui fournit à profusion toutes les expressions dont il a besoin pour traiter un sujet donné.

Il s'y trouve même des phrases qui servent à exprimer la même idée sous des formes multiples, comme nous en rencontrions dans les *Thesaurus* et les *Gradus*, à l'époque où nous faisions encore des vers latins dans les lycées.

LÉON BRUNSCHVICG.

***

J'ai mémoire d'en avoir rencontré un, signé Guizot (?), mais le plus parfait, rationnel et explétif que je sache, est le *Dictionnaire idéologique* de Robertson, notre ancien professeur d'anglais, au collège Bourbon, lycée Condorcet aujourd'hui. C'est le vrai livre de chevet de tout ce qui tient une plume.

Le mieux, en cette recherche, est de s'adresser au bibliomane Octave Uzanne qui, dans ses trésors, a réuni spécialement la bibliothèque de dictionnaires la plus complète qu'on puisse rêver

N—r

—

Termes de vénerie employés par Louis XVI (XLIII). — Il est étrange comme des mots qui eurent une fortune certaine peuvent, en peu de temps, tomber dans l'oubli. J'ai interrogé tous les chasseurs de mes amis sur les expressions *sadtelle* et *false* que Louis XVI emploie dans son *Journal*, à différentes reprises, et je n'ai pu avoir aucun éclaircissement.

Ne pourrait-on chercher en Angleterre? C'est d'un de nos confrères d'outre-Manche que la solution viendra, je le présume.

Dr L.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 101, 147). — J'ai signalé dans l'*Intermédiaire* plusieurs inadvertances ; il me serait très facile de les multiplier et de faire un volume des erreurs commises par les écrivains français sur l'Italie.

A mon tour, je suis pris à parti par M. le baron Lumbroso ; il prétend qu'il n'est pas exact, comme je l'ai dit, qu'à Rome on appelle *rouges* les partisans de la dynastie régnante et il soutient qu'on les nomme *bleus* à cause de la petite livrée royale qui est bleue. Je persiste : dans plusieurs séjours à Rome j'ai entendu l'expression *rouge* pour désigner les partisans de la dynastie de Savoie, dont la grande livrée est rouge.

Depuis la réponse du baron Lumbroso, je n'ai pas été à Rome, mais j'ai interrogé des Romains en résidence à Florence ; ils m'ont dit que la désignation *les bleus* leur était tout à fait inconnue.

La question n'a qu'une mince importance, mais ayant été nommé je réponds.

GERSPACH,

***

L'un de vos correspondants qui signe H. C. M. a publié, dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet, sous la rubrique « Inadvertances de divers auteurs » les lignes que voici :

« Dans *Aphrodite*, page 2, M. Pierre Louys parlant de la courtisane Sarah...... *qui est juive*, en fait une aryenne. » (col. 102)

M. H. C. M. a sans doute arrêté sa lecture d'*Aphrodite* à la page 2, sur cette découverte. S'il avait poursuivi jusqu'à la page 54, il aurait lu ce fragment de dialogue :

— Tu es juive....

— *Non, je ne suis pas juive*, je suis galiléenne.

Et voici maintenant l'explication de ce qui le tourmente.

Une théorie récente, à laquelle je m'étais rallié par un mouvement où il y a peut-

être plus de sympathie que de foi sincère, présente les Galiléens comme formant un rameau de la race celtique.

Avant tout examen, il est hors de doute que les habitants de la Galilée étaient considérés par les Hébreux comme des « étrangers ». Entre les uns et les autres, il y avait une lutte de races, une hostilité permanente qui s'obstinait encore au siècle de Jésus. — Le nom même donné par les Juifs à leurs voisins du Nord ; *Gâlil-Hagoyim* (cercle des païens) est significatif.

Pour déterminer que ces étrangers étaient des Celtes, on s'appuie sur différentes remarques dont l'ensemble est assez frappant, il faut l'avouer.

1° Nous possédons des représentations figurées des Galiléens antiques, silhouettes dessinées par des artistes particulièrement consciencieux et précis : les Egyptiens. Ils figurent à côté des Juifs dans les longs cortèges de captifs ramenés par Ramsès II qui traversa deux fois leur pays. Leur type est brachycéphale à crâne arrondi et singulièrement « ressemblant » aux Gaulois des statues romaines.

2° Dans le voisinage de la Galilée, on retrouve par centaines des cairns, cromlechs, menhirs et dolmens. Or la « pierre levée » est la signature des Celtes partout où ils ont vécu. Elle leur est propre. Elle marque leur étape et fait présumer une de leurs souches.

3° De Gall, le nom de la race, les Romains avaient fait *Galli*, les coqs, les hommes à la crête de cheveux rouges ; les grecs : *Galatai*, les laiteux, les hommes à la peau couleur de lait. De même, le mot *Gâlil* ne serait, de la part des Hébreux, qu'une interprétation du nom ethnique, resté aussi vivace en Palestine qu'il le fut sur le Danube Galate, sur la Loire Gauloise et dans le pays de Galles.

Je ne voudrais pas affaiblir ces arguments en ajoutant que les trois Galiléens les plus célèbres : Jésus, Marie et Marie-Madeleine ont, par tradition, les cheveux blonds, comme les Galates, et non pas noirs, comme les Juifs. Une tradition n'est pas une observation ; il est bon de constater cependant, que celle-ci vient à l'appui de la thèse.

On prétend qu'un soir, Disraëli, traité de « juif » à la Chambre des Communes, répondit avec négligence :

— Comme votre dieu.

Il serait doublement curieux de prouver, d'abord que Jésus ne fut pas un juif ; ensuite qu'il fut presque un français.

Mais je n'ai pas à prendre parti dans une discussion où je me borne à écouter les savants. Ici, je n'ai voulu prouver qu'une chose, c'est que j'avais écrit très volontairement, et non par inadvertance, les trois lignes que l'on critique.

PIERRE LOUYS.

—

Le Horla (XLIV, 54, 143, 203). — Je me suis toujours émerveillé des interprétations inouïes, fabuleuses, qu'ont coutume de donner les étymologistes pour expliquer les plus simples choses.

Très logique, le mot créé par Maupassant pour exprimer son idée. Il n'y a qu'à lire la nouvelle du *Horla* pour voir que l'auteur a voulu rendre, par ce terme, l'impression que produit au sujet le fantastique dont il se sent entouré : *le hors là*.

B.-F.

—

Prononciation du mot « fléau » au XVIIe siècle (XLIV, 55). — Dans nos campagnes un peu arriérées où l'on bat quelquefois encore au fleau, les paysans, du moins chez moi (Nièvre), prononcent invariablement *flô*, en une seule syllabe longue. Il semble que cette prononciation se rapproche beaucoup de celle d'autrefois qui aurait été *flau* dans le langage usuel, et, non pas *fléau*, mais *fleu-au* dans le langage relevé. Le Dictionnaire de Trévoux, qui fait un usage inconsidéré des accents, n'en met cependant jamais sur *fleau* et s'exprime de la sorte : « *Fleau* ne se prononce guère que comme une syllabe dans le discours ordinaire. Je dis presque, parce qu'en effet on fait un peu sentir l'*e*, même dans la prose, et pour les vers on fait toujours *fleau* de deux syllabes. Au moins le P. Mourgues, dans son *Traité de la poésie Françoise*, a remarqué que tel étoit l'usage de nos bons auteurs.

Etre l'effroy du monde et le fleau de Dieu.
CORN.

Puis sur leurs pas soudain arrivent les remors,
Et bien-tôt avec eux tous les fleaux du corps.
BOIL.

G. DE FONTENAY.

*
* *

Ménage écrit *fleau*, d'une syllabe ; de

même Maynard :

C'est le *fleau* des âmes vulgaires.

Mais Corneille le fait de deux syllabes dans *Attila*.

La terreur des mortels et le *fléau* de Dieu.

Les formes successives du mot sont : *flagellum, fléiel, fléel, fléau, fleau*. Le XVII[e] siècle est l'époque du conflit entre les deux dernières. L'avant-dernière a prévalu dans le français classique ; la dernière dans les dialectes : *flau* (centre), *clô* (ouest), et dans un canton de Basse-Normandie : *bié* (avec une aspiration très particulière). R. G.

Borie ne serait ce pas métairie? (XLIV, 55). — Il n'y a aucun doute : Borie signifie bien métairie, ferme. Tout le monde sait que le mot hollandais Boer veut dire fermier.

Le bas latin *Boeria* veut dire petite ferme ; dans le vieux français, nous trouvons Boerie, Borie, Bourie, avec le même sens. Il existe en France un nombre considérable de localités nommées la Borie, la Boerie, la Bouerie, la Bourrie, ces mots ont certainement la signification de ferme.

Dans la Sarthe, à ma connaissance, existe un bordage nommé la Boerie. A Orléans, on trouve les rues de la Bourie Blanche et de la Bourie Rouge, c'est-à-dire la ferme blanche et la ferme rouge.

MARTELLIÈRE.

*
* *

Boeria et *Boria* sont, en basse latinité, synonymes de *Mansa* et signifient métairie.

Il y a en France des quantités de Boueris, Boriette, Boiry, Laborie qui viennent de là.

Origine et formation des noms de lieux, par Hip. Cocheris, inspecteur général de l'Instruction publique.

P. V DE SAINT-MARC.

*
* *

Notre érudit collègue, M. Ambroise Tardieu, a, je crois, raison d'attribuer au vieux mot *borie* un sens analogue à celui de *métairie*. D'abord il me semble bien l'avoir rencontré, moi aussi, avec le même sens probable. En outre, on ne peut s'empêcher de rapprocher ce mot de *bouverie* et de *borderie*, surtout quand on se rappelle la double étymologie attribuée à ce dernier terme. Tandis que les uns, en effet, rattachent *borderie* à *borde*, maisonnette, (du saxon *bord*, petite ferme, petite maison de campagne), les autres en font une corruption de *boaria* (lieu où l'on enferme les bœufs), et cette dérivation me paraît s'adapter admirablement au mot *borie*.

Pour *borderie*, j'inclinerais assez volontiers vers l'origine saxonne. Cependant il faut se rappeler que, dans le centre de la France, on appelle aussi *borderie* la surface de terre que peuvent labourer en une année deux bœufs — ou quatre bœufs dans quelques localités, — ce qui nous ramènerait à introduire le radical *bos* dans la formation du mot *borderie*.

En tout cas, pour *borie*, le doute ne me paraît pas possible.

G. DE FONTENAY.

*
* *

Du Cange définit ainsi le mot de basse latinité *boria* : *prædium rusticum, borderia, vox Occitanica Arvernis boire*. On peut en conclure que *borie*, alias *borderie*, signifie bien de campagne, domaine, métairie, ferme. TH. COURTAUX.

*
* *

Borie (prononcer *bori-eu*) dans le midi de la France et le plateau central, signifie non pas métairie, mais bergerie. C'est généralement une bergerie isolée sur la montagne où on envoie les troupeaux de moutons pendant l'été. A côté de la borie on emploie le fumier, intransportable à cause de la distance, à fumer des champs de seigle ou de pommes de terre.

M. P.

*
* *

Borie, boriage, borde, borderie, *borda buerda boaria*, (dans les langues du Midi) ; veulent dire : maison de champ. Métairie a le sens de terre cultivée à mi-fruit. *Bordel* veut dire petite maison au moyen-âge. *Borda* dans la basse latinité veut dire : métairie. Le premier glossaire venu le mentionne. Dans le vieux saxon, il y a le mot *bort*, *bord*, qui a le même sens.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

M. Ambroise Tardieu a parfaitement raison en rapprochant le mot *borie* de celui de *métairie*.

Dans le midi de la France, dans les Cévennes en particulier, on donne ce nom à

des métairies, à des fermes : *La borio blanco, La borie du Pont*, etc.

ECUODNOF.

*
* *

Assurément, mais en Languedoc et en Gascogne, plutôt qu'en Auvergne. Dans le Gard, il y a la *grand' Borie*, la *Borie vieille*, la *Borie neuve*, et des centaines de Bories, qui ne sont que des métairies ou des fermes, le métayage, (d'ou métairie) étant peu pratiqué de nos jours en Languedoc. Il l'est davantage en Gascogne. Seulement la prononciation de ce vocable est très difficile à figurer à cause d'une contraction phonétique entre l'*i* et l'*e*. En Agenais, en Pays de Foix, on dit : *Borde* « *Borderie* » petite métairie ou ferme, (Dict. de Boiste) — quant à l'étymologie, il faudrait revenir au *Dict. du patois languedocien*, par l'abbé de Sauvages. Alais, 1792 (?) où la question est certainement résolue. Cz.

*
* *

Borie (en langue d'oc et en bas-latin : *boria*) signifie exactement ferme, métairie. Voir d'intéressantes citations dans Ducange, *Glossarium*, au mot *boria*. Cf. en vieux français *borderie*, qui a le même sens. D'où les noms propres *Laborie* et *La Borderie*.

JACQUES SOYER.

*
* *

C'est bien *métairie* que signifie *borie*. Le mot occitan *borio*, comme *bordo*, désigne une propriété, petite ou grande, aussi bien l'habitation que les champs y attenant. B.-F.

*
* *

M. Ambroise Tardieu qui est, je crois, originaire du Puy-de-Dôme, peut aisément vérifier l'exactitude de son hypothèse. Dans les départements voisins, Lozère, Haute-Loire, Aveyron.., peut-être même en Auvergne, *une Borie* (prononcez *Borie* en appuyant sur la 1re syllabe) signifie dans le langage vulgaire, une grande ferme, une métairie. Quant à l'étymologie de ce mot je serais très enclin à l'emprunter au patois allemand. On sait que *baüer* signifie *paysan, métayer*. Certes les vaillants *Boers* ont fait trop parler d'eux depuis deux ans, pour que l'on omette de signaler le rapprochement de ce mot hollandais avec l'allemand, et le mot populaire, *Borie* passe dans certains dialectes de nos départements.

A. P.

—

Un Ruffebaron (T. G., 794, XLIII). — Auga n'était pas la première ruffebaronnie du Béarn. Raymond écrit, en effet, (page 105 de son *Dictionnaire topographique*), à propos de Louvie-Soubiron, dont il a été ici question naguère (XLIII, 127) :

Ce village formait avec Listo une ruffebaronnie érigée en 1615, vassale de la vicomté de Béarn : toutefois, dès 1538, le seigneur se qualifiait de *prumer rufebaron*.

A. S.

—

L'origine du mot mouchard (T). G, 616. — Un petit journal d'arrondissement de Paris a publié récemment un article sur la vie et l'exécution d'Etienne Dolet en 1546. Il y est question, au sujet de la chambre ardente établie par François Ier, d'un docteur en Sorbonne, du nom d'Antoine de Mouchi, qui se faisait appeler Démocharès. La mission de cet inquisiteur, consistait à rechercher les hérétiques et à les envoyer au feu ; or cet Antoine de Mouchi se serait acquitté de ses fonctions avec un zèle et une ténacité d'investigateur, tels, que le peuple aurait tiré de son nom la qualification de mouchard.

Existe-t-il des traces aussi anciennes de ce mot ? Dans quel ouvrage pourrais-je les trouver ? L. TESSON.

—

Darbo (XLIV, 110). — Ce mot dont aucun dictionnaire ne me donnait l'explication, m'a longtemps intrigué, lorsqu'un beau jour, en traversant le passage Choiseul, je l'ai découvert servant d'enseigne à une petite boutique qu'on peut y voir encore aujourd'hui et qui aligne, pour tout étalage, une double rangée de cylindres verticaux terminés par une longue queue en caoutchouc.

J'ai toujoujours pensé depuis lors que c'était à ce fabricant de biberons automatiques qu'il était fait allusion dans « l'affaire de la rue de Lourcine ». Ce genre de plaisanterie n'a jamais raté son effet au théâtre, depuis et même avant Molière.

G. G.

Darbo fut l'inventeur d'un biberon perfectionné pour lequel on fit beaucoup de publicité, et beaucoup de plaisanteries. Le mot de Labiche était tout d'actualité et ne *portait* qu'à cause de la grande réclame faite à cette époque pour les biberons Darbo. LE CORDIER.

Même réponse : Sir GRAPH, SAB, A. S. TESSON.

—

Un chaufroix (T. G., 198). — *Origine du mot.* L'*Intermédiaire* s'est occupé de ce mot en 1876. Il a cité Littré, il a cité Grimod de la Reynière, il a cité Bescherelle qui, avec Audot, attribue l'origine du mot au nom d'Angillon de Chaufroix, chef entremettier des cuisines de Versailles en 1774.

Le problème n'est pas résolu. D'autant que j'ai retrouvé depuis, dans un recueil culinaire, cette anecdote, que je demande la permission de soumettre au contrôle de mes collaborateurs :

La création de cette entrée date de l'année 1759. Elle est due à une circonstance toute fortuite.

Le maréchal de Luxembourg se trouvait en résidence dans son château de Montmorency; lorsqu'un soir, au moment de se mettre à table avec de nombreux invités, parut un « courrier » arrivé à toute bride. Ce message venait annoncer au maréchal que le roi le demandait sans retard. Celui-ci dut partir. Les invités, d'abord surpris, puis consternés, prirent place à table, mais, en l'absence du maréchal, ne firent qu'un froid accueil au dîner. Plusieurs mets revinrent à la cuisine presque intacts, entre autres une *fricassée de poulet* et un *salmis de perdreaux* qui furent mis en réserve au garde-manger.

Vers onze heures du soir, un roulement de voiture annonça le retour du maréchal, qui donna l'ordre de servir de suite les restes du repas sans les faire chauffer. Les deux entrées lui furent servies telles. Jamais le maréchal n'avait senti son estomac si disposé et aussi satisfait. Plus tard, le souvenir de ce repas à l'impromptu lui revenait à la mémoire ; il demanda pourquoi on ne lui servait plus de ces mets si agréables. Le cuisinier, un peu surpris, s'exécuta. Il fallut alors trouver un titre à ces entrées ; le cuisinier les appela de leurs noms respectifs, mais en ajoutant l'adjectif *refroidi*. Ce mot déplut au maréchal ; il indiqua lui-même le titre de *chaud-froid*, qui, depuis, a fait le tour du monde.

Quant au prétendu Chaufroix, il n'a jamais existé.

Nous invoquerons le témoignage de l'illustre Carême. Jamais ce grand praticien n'a dénaturé ni le sens, ni l'orthographe de ce mot. Ses œuvres sont là pour le dire ; partout, dans ses menus, le mot *chaud-froid* existe et non *chaufroix*. Nous avons sous les yeux les œuvres de Grimod de La Reynière, surnommé le Corneille de la cuisine française, savant, érudit, très friand des petites anecdotes du siècle dernier, parmi lesquelles nous en trouvons de charmantes. Aucune d'elles ne fait mention de l'histoire du soi-disant fameux entremettier *Chaufroix*, inventeur de ce mets délicieux. Si ce personnage avait existé, à coup sûr Grimod de la Reynière en aurait parlé dans ses nombreuses causeries. Les menus qu'il nous a laissés mentionnent tous la même orthographe : chaud-froid. N'avons-nous pas encore, à côté de ces deux grands maîtres, Plumerey, Berchoux, Brillat-Savarin, Gouffé, etc.

Comment pourrait-on savoir, d'une manière certaine, que l'anecdote se rapportant au maréchal de Luxembourg est authentique — et plus facilement, sans doute, s'il y eut, dans les cuisines royales, un sieur Angilon de Chaufroix ? LE V.

—

Racine et le café (XLIV, 115, 173). — Jamais Mme de Sévigné n'a dit ni écrit que Racine passerait comme le café. C'est Voltaire qui a fait le rapprochement... « Mais elle en juge comme du café, dont elle dit qu'on se lassera bientôt. » Telle est la phrase de Voltaire, que je cite de mémoire. Le mot a été souvent relevé. Or, soyez tranquille, on le répètera encore. Ce n'est pas une raison pour ne pas le nier, et à toutes les fois qu'il se présentera. A.

*
* *

A la réponse que j'ai donnée à ce sujet, en reproduisant le texte même de Géruzez, il est bon d'ajouter ce que je trouve chez Ed. Fournier: *L'Esprit dans l'histoire*, (3e éd. Paris, Dentu, p. 333).

Géruzez a oublié un petit détail, qui n'amoindrit pas l'erreur, mais la déplace un peu. Ce n'est pas La Harpe, mais Voltaire qui fut le vrai coupable. C'est lui qui fit, entre les deux lettres de Mme de Sévigné, si étonnées du rapprochement, la liaison dangereuse signalée. La Harpe ne composa donc pas la phrase sacramentelle. Il la prit toute faite dans ce passage de la lettre de Voltaire à l'Académie, qui sert de préface à son *Irène* :

«Nous avons été indignés contre Mme de Sévigné, qui écrivait si bien et qui jugeait si mal. . Nous sommes révoltés de cet esprit misérable de parti, de cette aveugle prévention qui lui fait dire : *La mode d'aimer Racine passera comme la mode du café.*» L. DE LEIRIS.

Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre (XLIV, 162). — Mlle Aïssé, dans une lettre datée du 13 août 1728, écrit :

Je vous renvoie à ce que disait madame Cornuel, *qu'il n'y avait point de héros pour les valets de chambre*.

En note par Eugène Asse :

Anne Bigot, femme de Cornuel, trésorier de l'extraordinaire des guerres ; morte en 1694 et célèbre par sa vivacité et par son esprit. Les recueils du temps, et en particulier les lettres de Mme de Sévigné, sont remplis de ses bons mots. C'est elle qui disait de l'abbé de Boisrobert : « Quand je le vois monter en chaire, je sens ma dévotion s'évanouir, car il me semble toujours que son surplis est fait d'une robe de Ninon ».

Le mot que Mlle Aïssé prête à Mme Cornuel, n'aurait-il pas déjà été prêté à Mme Cornuel par Mme de Sévigné ?

Dr L.

—

Un portrait de Philippe Pot (XLIV, 55, 207). — Rectifications obligeantes (mais *à côté*) aux réponses du dernier n° :

1° Regnier Pot, seigneur de La Prugne-en-Berry, La Roche-Nolay, Bourguignon, Baigneux, Thorey, Gamaches, etc. conseiller, chambellan et ambassadeur du duc de Bourgogne, gouverneur du Dauphiné etc., n'est pas le père, mais l'aïeul de Philippe Pot, dont il s'agit ici.

2° Le château de La Roche-Nolay n'a pas appartenu aux Montaigu, seigneurs de Couches, qui en ont seulement été pendant quelque temps les vassaux en qualité de seigneurs de Nolay. Il s'est transmis, par héritage, de l'ancienne maison de la Roche, dans les maisons de Thil, de Beaujeu, et de Savoie, et c'est à Louis de Savoie, comte de Piémont, prince de La Morée et sire de La Roche, que Regnier Pot l'acheta en 1403, moyennant 4,000 écus d'or et par permission spéciale du duc Philippe le Hardi.

L'auteur de la question, ayant étudié son sujet, n'a aucune confiance dans ce qui a pu être imprimé jusqu'à ce jour relativement à Philippe Pot et à sa famille; mais il sera vivement intéressé par toute communication ou indication de pièces inédites. Quant au portrait demandé, il a *certainement* existé, et, très vraisemblablement, fait partie de la superbe galerie des Montmorency, qui descendaient des Pot. Entre quelles mains tous ces trésors ont-ils passé par héritage, et où faudrait-il les chercher aujourd'hui ? Voilà ce que doivent savoir les historiens de l'Art, et c'est à leur érudition que j'ai recours.

L. H.

*
* *

On a toujours tort de se fier à sa mémoire, et la mienne vient de me jouer un mauvais tour de plus. J'ai écrit de souvenir que le château de La Roche-Nolay avait été donné par Jean-sans-Peur à son ancien compagnon de captivité en Asie, Regnier Pot ; c'est une erreur. Je retrouve en effet dans mes notes, que j'aurais bien fait de consulter avant d'écrire, que le 15 septembre 1403, Regnier Pot, chevalier, chambellan du duc Philippe le Hardi, achète le château de La Roiche Nolay (*sic*) de Louis de Savoie, prince de Morée. Il avait été bâti deux siècles plus tôt par Alexandre, deuxième fils de Hugues III, duc de Bourgogne, et d'Alix de Lorraine, et frère du duc Eudes III. Alexandre fut la tige des Montagu de la maison de Bourgogne, et la quatrième croisade le fit prince de Morée.

Le fils de Regnier Pot, Jacques, épousa N. de Courtiamble — je ne retrouve pas son prénom en ce moment.

Il en eut plusieurs enfants, entre autres Philippe Pot, filleul et l'un des favoris de Philippe le Bon, chevalier de la Toison d'Or en 1471. Il s'attacha à la cause française après la mort de Charles-le-Téméraire, peut-être parce qu'il avait ses biens en Bourgogne, fut fait, par Louis XI, chevalier de Saint-Michel et grand sénéchal de Bourgogne et mourut à Dijon au palais ducal devenu le Logis du Roi, en septembre 1493, sans avoir été jamais marié. Il s'était fait ériger à Citeaux un tombeau qui fut transporté à Dijon lors de la suppression de l'abbaye souveraine, devint propriété particulière dans des circonstances mal connues et fut enfin acheté pour le Louvre par feu Louis Courajod qui a rétabli l'ordre des huit porteurs ou deuillants complétement interverti à la suite des transports successifs du monument. Les écus armoriés donnent aujourd'hui le pennon héraldique exact du grand sénéchal.

La nièce de Philippe, Anne, épousa Guillaume de Montmorency et fut mère

du fameux connétable qui reçut son nom. C'est par elle que les grands biens des Pot passèrent dans la maison de Montmorency.

Regnier et Jacques Pot sont enterrés dans l'église paroissiale de Larochepot, sous de simples dalles gravées, à peu près illisibles aujourd'hui.

Je termine en remerciant M. le comte de Bony de Lavergne de son renseignement sur le grand-père de Philippe Pot.

Enfin, je signale, dans l'article (XLIV, 207), une erreur de plume que je prends à mon compte puisque j'ai corrigé l'épreuve : au lieu de lire que Châteauneuf fut donné à Philippe le Bon, il faut mettre à Philippe Pot.

H. C. M.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le cens quinquennal des romains est-il d'origine grecque ? — Une discussion du plus haut intérêt, et dont il ne restera pas de trace, a eu lieu au Congrès de l'histoire du droit et des institutions que vice-présidait notre éminent collaborateur M. Revillout, professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur-adjoint des musées Nationaux. Sa communication portait sur cette question: *Le cens quinquennal des Romains est-il d'origine grecque* ? Les incidents auxquels cette discussion donna lieu ont amené M. Revillout à faire décomposer dans les comptes-rendus, le résumé de sa lecture, d'après le mémoire original, qu'il a détruit également.

Il nous a paru que nous avions le devoir de solliciter la faveur de sauver cette étude de la destruction. Nous avons obtenu de M. Revillout le droit de publier le résumé de son travail au moment où il le sacrifiait.

En nous l'adressant, M. Eugène Revillout nous écrit ;

Je dois dire que je ne connais aucune trace de cens quinquennal dans le droit grec que j'ai beaucoup étudié et à l'étude duquel j'ai fourni un nouveau document précieux, le papyrus d'Hyperide, découvert, reconstruit et publié par moi. Voici le texte qui a fourni matière à la polémique, et qu'il est nécessaire d'étudier en entier pour la solution réelle du problème.

LES RAPPORTS HISTORIQUES ET LÉGAUX

Des Quirites et des Egyptiens depuis la fondation de Rome jusqu'aux emprunts faits par les décemvirs au Code d'Amasis.

La monographie qui constitue aujourd'hui le sujet de ma lecture (et que je ne saurais esquisser complètement en vingt minutes, puisque je viens d'y consacrer toute une année scolaire du cours de droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité, professé par moi depuis dix-huit ans à l'Ecole du Louvre), cette monographie, dis-je, je l'ai choisie pour répondre bien partiellement à la question n° 5 du programme du Congrès : « Examen de ce qui revient aux Egyptiens et aux Chaldéens dans les origines et le développement historique du *Jus gentium* des peuples classiques, en matière civile, criminelle, commerciale, économique. Comparaison des éléments ethniques (indiens ou gréco-latins) dans la doctrine de Fustel de Coulanges (*La Cité antique*) ».

Cette question me paraît de plus en plus à l'ordre du jour.

Il y a peu de temps encore, on croyait que c'était beaucoup faire que de remonter jusqu'à Rome dans l'histoire des institutions légales, et l'on attribuait au peuple le moins lettré de l'antiquité l'honneur d'avoir créé le droit.

Les Romains eux-mêmes avaient beau nous dire le contraire, sur ce point, on ne les croyait pas. Ils restaient inventeurs malgré eux : et cela paraissait déjà de l'audace que de vouloir chercher les origines grecques sur certains points très limités d'organisation politique, comme mon frère Charles Révillout dans ses études sur les *gentes* et les *phratries*, et comme surtout Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique*.

Ce grand esprit cependant avait senti qu'il devait y avoir un au-delà.

L'au-delà, plus ancien que les Grecs, il avait cru le trouver dans cette Inde inconnue dont les linguistes avaient prouvé la parenté ethnique avec les Hellènes, les Quirites, etc. Fut-ce un rêve ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Un de mes élèves, M. Cabaton, membre de la nouvelle mission française de l'Inde, a bien voulu se charger de cette recherche, et voir si enfin on pourra trouver dans ce pays quelques documents vraiment juridiques, car les lois de Manou n'ont nullement ce caractère. En tous cas,

s'il en existe, rien ne nous permettra de dater de semblables documents, puisque l'Inde ne possède pas de chronologie, — la question du Bouddhisme indo-chinois, si récent pour nous, une fois mise à part.

Les nouvelles découvertes d'Egypte et de Chaldée nous permettent, au contraire, de remonter avec certitude à une antiquité vraiment prodigieuse ; et sur les rives du Nil ainsi que sur celles de l'Euphrate, nous voyons alors en vigueur, chacun avec un caractère bien à part, des droits sérieux, bien déduits, qui nous fournissent presque toutes les origines de ceux de la Grèce et de Rome.

Cela n'a rien qui doive nous surprendre. Les anciens eux-mêmes nous l'avaient dit : Solon, par exemple, s'était inspiré, d'après eux, des lois d'Egypte, et les Romains n'avaient fait, disent-ils aussi, que copier, dès l'époque des XII tables, les lois apportées d'ailleurs par de véritables missions scientifiques.

Les Grecs ne tarissent pas d'éloges sur les Chaldéens et sur ces Egyptiens dont les Hébreux vantaient également la sagesse.

Quant aux Phéniciens, ce n'étaient — nous le savons maintenant — que des imitateurs serviles tantôt des uns, tantôt des autres.

Leur art, à nous connu, est égyptien. Quant à leur droit, il est chaldéen, et c'est ce qui nous explique comment — mon frère, Victor Revillout, moi-même et mon disciple, M. Lapouge nous l'avons démontré — l'école juridique, phénicienne d'origine, qui domina à Rome sous les seconds Antonins, importa, surtout dans le droit impérial, les coutumes légales de la Chaldée. N'était-ce pas la civilisation chaldéenne que les anciens Chaldéens, les Assyriens et les Perses avaient transportée dans toutes les contrées qu'ils avaient conquises ou possédées, particulièrement en Phénicie (1) et en Grèce ? La correspondance cunéiforme d'Aménophis IV avec les princes de Syrie et de Chaldée ne nous prouve-t-elle pas qu'il n'y avait dès lors que deux vrais centres intellectuels et politiques : l'Egypte et la Mésopotamie ?

(1) La Phénicie appartint aussi à plusieurs reprises à l'Egypte, et c'est ce qui nous explique le partage d'influences de ces deux hégémonies.

Tout vient donc concorder d'une façon admirable pour établir la véracité des anciens, dont la critique moderne avait essayé d'énerver, presque sur tous les points, les témoignages.

Pline et Denys d'Halicarnasse n'avaient été, sous ce rapport, guère mieux traités qu'Hérodote et que Diodore. Et cependant, en réalité, les dernières recherches ont prouvé que, sauf en ce qui concerne l'Egypte, une erreur de pagination et une intervention de folios (1), commise par suite de la répétition des mêmes mots commençant des paragraphes différents, erreurs qui, pour les deux derniers, avaient troublé la suite chronologique, ces grands classiques avaient absolument raison et nous ont livré sur l'histoire et les mœurs de l'antiquité les renseignements les plus exacts.

Pour le droit égyptien particulièrement, tout ce que nous ont dit Hérodote et Diodore a été confirmé par des documents contemporains, traduits et commentés par moi.

Mais que de choses nouvelles ces documents égyptiens, rapprochés de ceux de la Chaldée, ne nous ont-ils pas apprises ? Dans nos livres sur les obligations, sur la créance et le droit commercial, sur la propriété, etc., extraits des cours faits par nous de 1889 à 1890 environ, nous avons montré — ce que nous nous proposons de prouver encore plus en détails — que le droit romain de la grande époque des jurisconsultes était surtout emprunté à la Chaldée, comme le droit administratif des Constantin et de ses successeurs surtout emprunté à l'Egypte. Les nouveaux papyrus démotiques, récemment acquis et étudiés par nous, nous permettent maintenant d'ajouter que le droit le plus archaïque de Rome et le droit des XII tables qui l'a suivi, sont l'un et l'autre surtout des emprunts faits à des Codes successifs qui venaient de se succéder dans la vallée du Nil.

Il faut bien le savoir, les peuples antiques, plus encore peut-être que les peuples modernes, avaient, les uns et les autres, des rapports d'idées constants.

Non seulement les anciens connaissaient

(1) M. le Docteur Apostolidès a prouvé ce point.

le droit international public et privé, garanti par des traités, et dont nous avons de bons exemples : je citerai le texte même de celui qui fut conclu entre Ramsès II — Sésostris et la Confédération des Khétas, rétabli, traduit et commenté par moi dans le dernier numéro de ma *Revue égyptologique* ; je citerai encore ceux que vise et suppose la vieille chronique cunéiforme nous peignant le droit international qui, à une époque très archaïque, assurait aux citoyens des Etats de l'Asie des droits égaux les uns chez les autres, comme à Athènes, cela a été décidé plus tard par traités, pour certains peuples alliés ou pour des princes philhellènes. Mais encore nous constatons, dès ces époques reculées, de véritables modes juridiques, analogues à celle qui, pendant près d'un siècle, mit en faveur et fit même promulguer chez les peuples voisins de nous le Code de Napoléon, ou à celles qui maintenant un peu partout font songer au Homestead américain ou Heimstette allemand et aux registres relatifs à la propriété foncière qu'ont inaugurés les Codes germaniques — pour supprimer la prescription de long ou de court terme et les divers genres — si injustes — d'usucapion. Chez les anciens aussi sur les mêmes questions et sur d'autres encore, nous voyons la mode osciller entre les solutions les plus opposées. Les nouvelles idées juridiques, les réformes originales et importantes font peu à peu, en un siècle ou deux, le tour des peuples civilisés du voisinage, et quand de semblables réformes constituent, dans un Code récent alors, un corps de doctrine ayant sa philosophie pratique, l'admiration n'a pas de bornes et les imitations sont sans nombre. Ainsi se forme pour une période déterminée le *jus gentium* : ce *jus gentium* que les jurisconsultes de Rome opposent au *jus civile* ; au droit devenu trop étroit qui n'est souvent — à Rome en particulier — que la guenille d'un vieux *jus gentium* démodé.

Les diverses périodes sont souvent d'esprit très différent. Tout n'est pas légende dans la vieille tradition de l'âge d'or et de l'âge de fer. L'âge de fer, c'est celui des guerres sanglantes et brutales : c'est, en Asie, celui des féroces conquérants assyriens qui ont fait cesser la période de paix, et, si je puis m'exprimer ainsi, d'internationalisme, régnant dans ces mêmes régions dans les temps antérieurs, d'après les vieilles chroniques cunéiformes dont nous parlions tout à l'heure : c'est dans un monde plus voisin de nous, celui des conquérants doriens et de leur *jus gentium* qui transforme en ilotes les heureux sujets de Ménélas, et réduit les Hélène et les Pénélope du temps homérique à n'être plus que la misérable épicière de l'Athènes des orateurs ou pis encore : la femme spartiate. C'est enfin celui des cousins des Doriens, les Romains, portant leurs dévastations, non plus seulement dans un pays aussi limité que la Grèce, mais presque dans tout le monde alors connu : jusque dans ces civilisations dont l'origine se perdait dans la nuit du temps et qui étaient si douces et si polies.

Parmi celles-ci, nous citerons celle de l'Egypte, qui, en dépit des révolutions, des conquêtes et des guerres, conserva bien longtemps les traditions de l'âge d'or, tant dans le terrain de la morale que dans celui du droit.

Heureusement que tout se renouvelle et se transforme, que les vaincus finissent par civiliser leurs vainqueurs, et que, s'ils ne leur font que rarement atteindre le niveau où eux-mêmes étaient parvenus, ils leur permettent cependant d'être pour d'autres, plus barbares, une lumière dans les ténèbres : *lux in tenebris*, jusqu'au moment où d'autres conquérants, d'autres sauvages viendront à nouveau tenter de tout anéantir.

(A suivre)

—

Un guérisseur de paralytiques en 1723. — Au moment où les guérisseurs — magnétiseurs et masseurs — se voient l'objet de poursuites pour exercice illégal de la médecine, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler qu'ils eurent des devanciers, au milieu du siècle avant-dernier, qui furent dans les meilleurs termes avec les médecins de la Faculté. Etaient-ce des empiriques ? Sans nul doute, mais il ne paraît pas davantage douteux qu'ils réussissaient de ces cures qui devaient, plus tard, faire la gloire de Charcot et de ces émules ; — mettons plus simplement qu'ils précédaient dans cette voie les Cagliostro et les zouaves Jacob.

Dans les *Nouvelles*, petite gazette qui se publiait à Amsterdam, à la date du 21 avril 1724, nous trouvons, relatée, l'histoire d'un inconnu à Paris qui guérit des paralytiques. Comment ? Par le massage ? Par le magnétisme ? La correspondance ne le dit pas : elle n'enregistre que les résultats qui paraissent absolument authentiques.

Nous ne pensons pas que le récit de ces cures qui émerveillaient Paris au commencement du XVII[e] siècle, soit connu, et c'est pourquoi nous publions cette curieuse correspondance hollandaise:

On voit ici (à Paris) le détail de trois cures extraordinaires de paralysie faites par un particulier demeurant rue Tiquetonne, dans la maison de M[r] de la Beaume, maître des comptes.

Au mois de mars 1723, il guérit la fille du S. Dupuis, marchand de vins dans la rue St-Nicaise, affligée depuis 3 ans et 7 mois d'une si cruelle paralysie que l'on était obligé de la porter parce qu'elle ne pouvoit, en aucune façon, se tenir sur les piez, ayant la jambe,et les genoux sans mouvement et soudez avec les cuisses, les nerfs de derrière les jambes nommés les fléchisseurs, racourcis de 3 doigts, ce qui avoit retiré et courbé les muscles et la plante des piez avec des roideurs siextraordinairesqu'il n'étoit pas possible de les faire mouvoir ; elle était enfin déclarée incurable par plusieurs médecins de la Faculté de Paris qui l'avoient vue et néanmoins ce même particulier l'a fait marcher et elle marche présentement comme si elle n'avoit jamais été paralytique.

Le marquis de Briqueville, mestre de camp d'infanterie, fils aîné du marquis de Luzerne, demeurant rue de l'Université, paralytique depuis 4 ans des deux jambes, avoit les nerfs fléchisseurs retirez sous les genoux d'environ 3 doigts, les muscles de la plante et les doigts des piez courbez en dessous, roides et sans mouvement, beaucoup d'humeurs pétrifiées et durcies aux deux piez, en sorte qu'il ne les pouvoit mettre à terre, ni marcher ; ayant fait quantité de remèdes, pris les Eaux de Bourbon et Barège, l'espace de 3 ans consécutifs, sans soulagement. M[r] Maréchal, premier chirurgien du Roi informé de la cure, ce dernier lui a conseillé de se mettre entre les mains du même particulier, lequel l'a si bien fait marcher qu'il a été l'automne dernier à la chasse et pendant plusieurs mois.

Au mois de juillet 1723, le s[r] Chevance avocat, demeurant rue de la Monnaye, paralytique depuis 8 ans des deux jambes, sans pouvoir marcher, même avec des béquilles, marche à présent seul avec deux cannes.

Ces 3 faits ont été affirmez par une attestation de deux notaires de Paris.

—

L'orthographe du nom du maréchal Davoust. — On sait que des divergences de vues existent encore sur la manière dont il faut écrire le nom du vainqueur d'Auerstædt et d'Eckmühl.

On trouve aux Archives nationales, série E, n° 2646, un arrêt du conseil d'Etat qui paraît trancher la difficulté.

Cet acte intervint, le 6 décembre 1788, sur une demande en maintenue de noblesse, formée par « Jean François Davout, chevalier, ancien capitaine aide-major des carabiniers », dont les titres généalogiques avaient péri dans l'incendie d'une étude notariale. Le postulant reconstitua, de son mieux, les pièces justificatives, à l'appui de sa demande, et, dans la série des documents produits, qui remontent au XVI[e] siècle, son nom patronymique est écrit, tour à tour : *D'Avoud*, *Davoust*, *Davot*, *Davoul*, *Davout*. L'arrêt de 1788 homologua une ordonnance de M. Ferrand, intendant de Bourgogne, en 1698, rendue en faveur d'un s[r] Davoust.

L. DES C.

Petite Correspondance

J. MIRON. — Il est indispensable que les réponses et les questions soient aussi brèves que possible — mais les questions surtout. Quant aux titres, nous avons adopté une formule qui nous paraît la meilleure, mais nous ne voyons qu'avantage à avoir plusieurs formules pour la table.

E. M. — Quelques épreuves corrigées arrivées en retard ont été envoyées à l'imprimerie pour correction, mais les feuilles étaient déjà tirées.

A PLUSIEURS. — Même observation que ci-dessus. Nous veillerons à ce que les épreuves, adressées à temps, puissent parvenir corrigées en temps utile.

GROS MALO. — Nous gardons la rubrique de la Table générale, car elle a servi à toutes les productions de cette espèce.

C. L. — M. Camille Lesenne demeure 6, rue d'Offémont, — M. Arthur Pougin, 135, faubourg Poissonnière. Nous ignorons l'adresse de M. Michel Blénet.

Le Directeur-gérant . G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Août 1901.

N° 942 — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Il se faut entr'aider



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Un légionnaire de 107 ans. — La presse s'occupe, depuis une dizaine de jours, d'un ex-lieutenant de la garde impériale, décoré en 1813 sur la recommandation du maréchal Ney, et qui vivrait encore à Varsovie *dans le plus complet dénuement.*

Est-il possible que l'ordre de la Légion d'honneur n'ait jamais songé à faire officier ce chevalier de 88 ans de grade ? Est-il possible qu'il laisse dans le plus complet dénuement, bien qu'il fût polonais, un légionnaire de 107 ans ?

Le fait est-il exact ?

Ce vieillard a-t-il droit à une rente ?

Il me semble que les survivants de l'époque ne sont pas aujourd'hui si nombreux pour que l'on ne puisse pas s'occuper de celui-là. H. Lyonnet.

—

L'exécution du maréchal Ney. — Serait-il vrai, d'après un tableau de Chapron, qu'un officier anglais, après l'exécution du maréchal Ney, eût insulté le cadavre du brave des braves, en franchissant à cheval le corps étendu ?

Le peintre s'est-il basé sur quelque témoignage authentique pour garder ainsi, à l'histoire, un sujet aussi atroce de vile haine et d'horrible lâcheté ?

P. Schmitt.

Surnoms des ducs de Bourgogne. — Quel est l'historien qui a fixé, sous leur forme actuelle, les surnoms des ducs de Bourgogne de la race des Valois ?

Les anciennes chroniques et les anciennes inscriptions, latines ou françaises, ont, pour chacun d'eux, des variantes multiples, entre lesquelles il a fallu choisir.

Et ce choix ne date pas de bien loin, car j'ai sous les yeux un livre imprimé en 1612 (*Histoire des Forestiers et des comtes de Flandre*, par Corneille Martin) qui appelle Jean-sans-Peur, *Jean l'Asseuré*, et Charles-le-Téméraire, *Charles-le-Travaillant*. Les anciens portraits de ce dernier portent souvent l'inscription *Carolus Audax*, qui n'est pas plus la traduction de *Téméraire* que celle de *Travaillant.*

Le confrère H. C. M. pourrait-il nous instruire ? L. H.

—

Henri Fonfrède. — Je possède les dix volumes des œuvres de ce journaliste de grand talent. Il est dit dans une note encartée dans un de ces in-octavo, que la notice biographique sur H. Fonfrède sera « publiée à part », mais je ne l'ai pas. Elle est de Campan, l'éditeur de ces *Œuvres* et le collaborateur d'Henri Fonfrède. Pourrait-on me la *résumer* ? Et quelque « vieux bordelais » ou quelque lettré de Bordeaux pourrait-il me donner sur Henri Fonfrède des renseignements particuliers ?

Où vivait-il ? A Lormon, je crois. Comment est-il mort ? De quelle maladie ? A

t-on publié son portrait? Bref un peu de ce qui fait revivre les morts. Et celui-là mériterait de revivre vraiment. C'est un de ces journalistes qui, en dehors de toute question de parti, sont l'honneur du journalisme. Ego J. C.

—

Ordre de famille. — Il existe en Allemagne, et peut-être autre part, des distinctions honorifiques intitulées : *Ordres de familles*. Le roi de Saxe, paraît-il, vient d'en décorer le comte de Waldersée. Aurait-on l'amabilité de me décrire la nature de ces ordres, et de m'en désigner le nombre ?

Comte Georges.

—

La principauté de Sabourg ou Seborga. — Qu'était-ce que cette principauté, située non loin de San-Remo, et qui paraît avoir appartenu à l'abbaye de Lérins ? D'où venait aux bons moines cette souveraineté ? Jusqu'à quelle époque l'ont-ils possédée ?

Ma question s'adresse particulièrement à notre savant collaborateur H. M.

A. S.

—

Taxe des pauvres. — L'on sait qu'une ordonnance royale du 13 février 1551, enregistrée au Parlement le 26 suivant, prescrivait la formation d'un rôle, d'après lequel « chacun manant et habitant de nostre ville de Paris et fauxbourgs d'icelle » devait être taxé, à la semaine d'une somme de deniers, fixée suivant les offres et les facultés de chacun ; le montant de cette taxe était destiné à aider et à entretenir les pauvres. Il devait être dressé un rôle par paroisse.

Cette ordonnance de Henri II établissait, en fait, le moyen d'appliquer l'édit, rendu à Beynes, le 7 novembre 1544 par François Ier et suivant lequel le soin général des pauvres de Paris, autrefois confié à la direction du Parlement, était attribué au Prévôt des marchands et aux Echevins.

En exécution de cet édit, le Prévôt des marchands et les Echevins nommèrent treize personnes et le Parlement, de son côté, nomma quatre conseillers pour assister aux assemblées de ce bureau, qui s'appela Bureau général des pauvres ou grand bureau des paroisses de Paris.

Jusqu'en 1790, ce bureau se tenait place de Grève, près de l'hôpital du Saint-Esprit, tout proche l'Hôtel de Ville.

L'Almanach royal de 1785 donne comme officiers de ce bureau :

« M. le procureur général, *chef unique*.

M. Raux, l'un de ses substituts, *préside en son absence* :

Me Richer, *greffier* et *receveur général* ».

Ce grand bureau avait le droit, en vertu de l'ordonnance de 1551, de lever tous les ans à Paris une *taxe d'aumône* pour les pauvres, sur les princes, seigneurs, bourgeois, artisans et autres habitants, de toutes qualités, gens d'église, communautés ecclésiastiques et laïques, bureaux, compagnies, etc ; les pauvres seulement en étant exempts.

Il y avait juridiction et huissiers, tant pour lever les taxes que pour contraindre les refusants de payer et ceux qui, étant nommés commissaires des pauvres refusaient d'en accepter et faire les fonctions.

Il est établi que les commissaires des pauvres percevaient la taxe et qu'ils en effectuaient le versement au grand bureau d'une manière un peu irrégulière, car, certains ne versaient pas la totalité des sommes recueillies, tandis que d'autres faisaient des avances de leur poche.

Je voudrais savoir s'il existe quelque part un dépôt d'archives contenant les rôles de perception de la taxe des pauvres et des livres de comptes par paroisse ou autrement. L. Tesson.

—

Les Français à Berlin. — Berlin a été occupé et gouverné par les Français, d'octobre 1806 à août 1808. Quels sont les ouvrages, mémoires ou documents à consulter au sujet de cette occupation ?

S. M.

—

« Les Francs Régénérés » et « l'Anneau ». — Qu'était-ce que les sociétés secrètes des *Francs Régénérés* et de l'*Anneau*, qui existaient en France vers 1815 ? Connaît-on des documents originaux ou imprimés sur ces deux sociétés ?

Ch. B.

—

La mort du comte Camerata. — Une note manuscrite, que j'ai sous les yeux, me renvoie aux *Mémoires de Claude* affirmant que « *le prince* Camerata était

épris de l'Impératrice », et que « Louis-Napoléon, jaloux, le fit poignarder par un Corse ».

C'est évidemment absurde ; mais ne trouvez-vous pas que c'est à leur naissance même, qu'il faut étrangler ces légendes qui, avec le recul des années, deviennent de l'histoire ? Que sait-on de précis sur la mort violente du fils de la princesse Bacciochi ? A. B. X.

—

Béranger inconnu. — Elle est bien bonne ! Les hommes de ma génération ont considéré le « grand poète national » comme le plus doux et le meilleur des hommes et voilà que Chavette, en une interview parue dans l'*Echo de Paris*, nous apprend que ce « chantre de nos gloires » était un esprit très grincheux, très autoritaire, qui « pinçait méchamment les enfants pour les faire pleurer ! » Que pense de cette affirmation le savant bibliographe de l'œuvre de Béranger, notre excellent collaborateur Brivois ?

A. S.

—

Manuscrits à rechercher. —

J'ai perdu, écrit Mme de Genlis, beaucoup de manuscrits, entre autres les lettres originales de Henri IV à Gabrielle d'Estrées ; et des lettres originales aussi, du duc de la Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*), à Mlle de Sillery, sa nièce. Ces deux précieux manuscrits me venaient de l'héritage de madame la maréchale d'Estrées.

Connaît-on le sort ultérieur de ces précieux manuscrits ? A. C.

—

Mme de Buffon et M. Renouard de Bussière. — A la fin du très intéressant ouvrage de M. Gaston Maugras sur *le duc de Lauzun et la cour de Marie-Antoinette*, il est question du mariage de la comtesse de Buffon, la maîtresse fidèle et dévouée de Philippe-Egalité. Après la mort de ce prince, elle vécut à Paris plusieurs années en pleine Terreur, sans être inquiétée. Elle refusa d'épouser Talleyrand, qui lui proposa de devenir sa femme ; il lui répugnait de se marier avec un prêtre, si défroqué qu'il fût. Tombée dans une grande pénurie, elle agréa les hommages d'un suisse, d'un esprit distingué, M. Renouard de Bussierre (et non Renoard de Bussière comme on l'a imprimé. loc. cit. p. 240).

Il serait intéressant de savoir le prénom de l'époux *in fine*, de Mme de Buffon ; s'il est issu des enfants de cette union et lesquels. Quel point de contact cette branche a t-elle eu avec l'honorable famille de Bussierre, fort connue à Paris? Cz.

—

L'archange Raphael, Crescence Wolff et Marie Kahlhommer. — Les révélations, ou prétendues telles, d'un archange à Mlle Couédon, ont assez occupé la presse, ces dernières années, pour que l'on s'intéresse à des faits semblables arrivés il y a près de 50 ans.

Parmi les ouvrages condamnés par la Congrégation de l'*Index* (Décrets des 7 avril et 12 juin 1856) je relève ceci :

Communications des bienheureux esprits, en l'an 1855, par les mains de Marie Kahlhommer, en commerce secret avec les choses que le saint archange Raphaël a communiquées par la bouche de Crescence Wolff. (Ouvrage allemand).

Communications du saint Archange Raphaël, en l'an 1854, par la bouche de Crescence Wolff, en commerce secret avec les choses que les bienheureux esprits ont communiquées par les mains de Marie Kahlhommer. (Ouvrage allemand),

Que sait-on de ces révélations ? Ont-elles été traduites en français ? Quelques-uns des événements prédits se sont-ils réalisés ? OROEL.

—

L'expédition de Chine — En octobre 1882, Plon finissait d'imprimer un in-8, daté de 1883, de LI et 339 pages, intitulé : *L'expédition de Chine d'après la correspondance confidentielle du général Cousin de Montauban, comte de Palikao, publiée par le comte d'Hérisson, interprète-secrétaire particulier du général de Montauban*, quand le ministère de la guerre fit saisir ; on transigea et l'édition fut achetée en bloc par le ministère qui la tient sous clé. Le volume est donc rarissime ; en connaît-on un exemplaire et combien vaut-il?

NAUROY.

—

Les poésies inconnues de Marie-Etienne-Jacques Pharou. — Dans *Etudes*, revue des Pères de la Compagnie de Jésus (20 août 1901), le P. Henri Chérot signale un petit poète romantique inconnu dont il publie la correspondance très curieuse. Elle renferme des lettres de Hugo, de Lamartine, de Chateaubriand, de Sainte-Beuve, de Nodier, etc.

Les vers de ce Marie Pharou sont disparus. Ont-ils été publiés ? Le P. Chérot a consulté en vain les catalogues de nos bibliothèques. Nos collaborateurs auraient-ils été plus heureux ? On croit avoir aperçu ces vers dans une boîte des quais ? Qui d'entre nous les aurait vus ? Qui pourrait nous faire connaître quelque chose de cette poésie qui suscita les compliments des maîtres du romantisme ? Y.

—

Notice sur le Plessis-Marly. — J'ai dans ma collection de livres imprimés et manuscrits sur le département de Seine-et-Oise, un opuscule de 19 pages in-quarto qui est autographié, intitulé : *Notes sur le Plessis-Marly.* 1887, lesquelles s'arrêtent à l'année 1865. Quel est l'auteur de cet écrit peu commun, qui me semble avoir été établi dans un but de propagande protestante ?

PAUL PINSON.

—

Traduction française de « Wuthering Heights ». — Pourrait-on me dire s'il existe une traduction française du célèbre et curieux roman d'Elly Bell (Emily Brontë), *Wurthering Heights* ? Différents libraires consultés par moi l'ignorent. J B.

—

Dans la tempête adorez l'écho. — Au collège, on nous apprend en grec un grand mot de Pythagore : *Dans la tempête adorez l'écho* A première vue, ça a l'air très beau et ça doit l'être puisque voilà trois mille ans que les hommes se le répètent. Quant à moi, j'avoue à ma honte n'avoir jamais vu dans cette formule qu'une indéchiffrable énigme. Durant ma longue vie, j'ai recherché avec un soin religieux ce que ce cri du premier des mathématiciens entend par là, et je n'ai pas trouvé de réponse satisfaisante à me faire. Cela signifie-t-il que l'écho annonce la fin de la tempête, et cela ne serait pas toujours vrai ? Cela veut-il dire que venant après l'orage, l'écho est d'une musique plus douce à l'oreille ? Un membre de la Société de Jésus, que je crois être le P. Tarteron, traducteur d'Horace, aurait dit : « Dieu se manifestant dans les « forces de la nature, surtout dans la fou- « dre et les éclairs, il faudrait l'adorer à la « fin de ces splendeurs ». Cela se peut, mais je n'y vois pas clair. C'est dire que je serais bien reconnaissant aux confrères les Intermédiairistes qui consentiraient à m'indiquer quel sens il convient d'attacher au *Nombre d'or* de l'illustre maître auquel on doit la découverte du carré de l'hypothénuse. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

« Patrimonium » et « matrimonium ». — Ces deux mots sont, évidemment, formés de la même façon, l'un de pater, l'autre de mater. D'où provient donc la différence des sens de ces dérivés ? Trouve-t-on, chez les auteurs latins, ces termes employés avec une autre acception que : patrimoine et mariage ?

VIERZONNAIS.

—

Moissons. Terminologie. — Quel nom donne-t on, dans le *pays wallon* (midi de la Belgique, nord de la France) à la *décortication de l'épeautre* et comment nomme-t-on la paille qui en résulte ?

CLÉMENT LYON.

—

Bouelle, papouette, pelvette. — Mots du patois gâtinais pour désigner une « gamine » ; je désirerais en connaître l'origine.

***

Les Quatre arpents. — Mot du patois gâtinais pour désigner « le cimetière » ; quelle en est l'origine ?

ROBERT GÉRAL.

—

Le mot « Vingonsis ». — Dans une charte recueillie par dom Fonteneau, je lis :

Universis presentes litteras inspecturis, Petrus de Chagnesois, *vingonsis* de Mollerone salutem in Domino.

Je ne sais pas comment traduire le mot *vingonsis* et j'ose compter sur la science d'un collègue pour me tirer d'embarras.

L. DE LA GODRIE.

—

Le parrain des automobiles. — Pourrait-on me faire connaître le parrain des *automobiles* ?

Ce ne serait pas, je l'avoue, pour lui adresser un compliment, car je ne sais rien de plus saugrenu que cet accouplement d'un mot grec et d'un mot latin-français pour désigner ce qui n'est, en réalité, rien moins qu'*automobile*, et serait

tout au plus *pyromobile*, en attendant de devenir *électromobile* ou *aéromobile*, si on me pardonne cette nouvelle cacophonie.

P. du Gué

—

Marque sur un meuble. — Un meuble, (table) provenant des environs de Chiavari, en Italie et ayant appartenu sans doute à un couvent, porte la marque ci-dessous sur laquelle je voudrais être éclairé :

PIE TRO

†

MAO I H S RIZZO

FA

NIVAONd

L'impression en est faite au fer rouge.

A. Barety.

—

Les tables des salles à manger xviiie siècle. — Désireux de reconstituer aussi exactement que possible une salle à manger de style Louis XV avec des meubles de l'époque, je suis parvenu à réunir une série de chaises cannées, un buffet, une console, une servante, mais le meuble essentiel me manque et je ne sais de quel côté diriger mes recherches, car je n'en ai jamais vu, pas plus en réalité que dans les estampes ou tableaux du temps : je veux parler de la table de salle à manger. Et cependant cet accessoire essentiel de la vie quotidienne, familiale aussi bien que mondaine, devait exister chez nos arrière-grands-parents.

Le xviiie siècle est encore bien près du nôtre. Comment se fait-il que, dans mon existence déjà longue de fureteur, je n'aie jamais rencontré ce meuble, soit en visitant des châteaux historiques ou des collections particulières, soit en explorant des boutiques de bric-à-brac ?

J'en suis arrivé à supposer que nos ancêtres ne connaissaient pas ce meuble et que, pour le moment des repas, ils dressaient tout simplement sur des tréteaux des tables dont les dimensions variaient avec le nombres des convives. Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que, dans les figures du « *Cannameliste français*, par le sieur Gilliers, chef d'office « et distillateur de Sa Majesté le roi de « Pologne, duc de Lorraine et de Bar », à Nancy, chez Leclerc. 1768, on voit représentées plusieurs tables toutes servies, et que ces tables reposent sur des tréteaux.

Quelque intermédiairiste, très versé dans le xviiie siècle, pourrait-il me dire si j'ai raison et, dans le cas contraire, me faire une description détaillée de la table de salle à manger dont se servaient les contemporains de Mme de Pompadour ? Je lui en serais reconnaissant. H. C. L.

—

Tableau de chasse. — Dans le *Catalogue raisonné des plus grands peintres* de John Smith, au tome V, pages 286 et suivantes, et tome IX, pages 649 et suivantes, est-il fait mention du tableau suivant (rentoilé) dont voici la description aussi exacte que possible :

Tableau sur toile attribué à Albert Cuyp, hauteur 0^m 34 centim. ; largeur 0^m 42 centim.

A gauche, un taillis — A une des branches, est accroché, par les pattes de derrière, un lièvre. A la même branche, est accroché, par une patte, un oiseau de marais (héron ou courlis). Autour du cou de l'oiseau reposent sur le sol, 7 à 8 petits oiseaux étendus morts, dont un rouge. A côté du héron, un piège cage à gauche, et à droite sous la tête du héron, une espèce de petite hotte et de sac.

A gauche du tableau, 2 canards nageant dans un ruisseau. Derrière le monticule de premier plan, supportant la nature morte, passe, de gauche à droite, un chasseur, le fusil sur l'épaule, la baguette du fusil à la main, qui regarde avec satisfaction le gibier mort qu'il a capturé.

Al. E.

—

Portrait gravé à déterminer. — J'ai rencontré parmi quelques centaines de portraits que j'ai achetés en bloc et au hasard de ce que contenait le portefeuille, une gravure de 18/12.

Elle représente en pied, très finement gravé, un chef vendéen. Mais lequel ?

En bas, en majuscules : Dieu et le Roi.

La marge coupée laisse lire : — que Molchnecht *fecit*, — Samuel Cholet *del, et sculp.*

Le personnage est en uniforme fort galonné : il porte un large ruban (les ordres du Roi ?) en sautoir. le chapeau, haute forme est orné de ruban et de choux et de plumes; la main gauche montre le ciel. Ne serait-ce pas le duc de Berry ? De la droite, enveloppée d'un manteau, le personnage s'appuie sur son épée. Cz.

—

Allegrain sculpteur et avocat du Parlement. — J'ai vu une estampe qui lui était dédiée et qui porte ses armes : *parti*; *de gueules, et d'argent, à la croix ancrée de l'un en l'autre* ; entourées des attributs du dessin et de la sculpture. Il y est qualifié « *Avocat au Parlement et sculpteur de la marine, etc.* » Exerçait-il réellement ces deux professions, si différentes ? J.-C Wigg.

—

Portrait de Clairval. — Existe-t il un portrait peint ou gravé, en tenue de ville, de cet acteur de la Comédie italienne qui eut un grand succès au XVIIIe siècle ? La question que j'ai posée en 1898 sur les maîtresses de ce comédien est restée jusqu'à présent sans réponse.

Paul Pinson.

—

Le sculpteur Bauwens. — Je lis dans le journal : *Le Hainaut*, de Mons :

Le jury de l'Exposition vient d'admettre au compartiment de la sculpture, au Grand Palais, une *œuvre du sculpteur Joseph Bauwens, de Charleroi*. C'est le buste en marbre de M. Emile Robert, president de l'Union belge.

Ce nom ne serait-il pas mal orthographié ? Il y a, à Charleroi, une famille *Boens* qui s'y est fixée depuis plus de 150 ans ; elle a fourni plusieurs artistes, peintres, dessinateurs, lithographes qui se sont établies. au commencement de XIXe siecle, à Tournai et à Bruxelles. Je ne connais pas de Bauwens. Quelques renseignements sur ce sculpteur.

Clément Lyon.

—

Le Conservatoire national de musique — Nous aurions le plus grand besoin de savoir s'il existe quelque part une estampe ou gravure représentant le Conservatoire de musique de Paris en 1810. A la Bibliothèque nationale, département des Estampes. on ne connait rien.

Merci mille fois à l'obligeant collègue qui voudra bien nous renseigner.

F. L. A. H. M.

—

Yeux des statues. — Chacun sait que les statues antiques ont des yeux sans prunelles A quelle époque essaya-t-on de donner un *regard* aux statues et poussa-t-on l'exactitude jusqu'à placer dans leur œil un point imitant le point lumineux ? C. de la Benotte.

—

L'auteur d'un vers célèbre. — Jadis, quand un illustre Israélite fut nommé baron, le vers suivant fit le tour de la presse :

Le temps de l'Arabie est à la fin venu.

Cet Alexandrin fut attribué, et par Jal, si j'ai bonne mémoire, au bohême Israël Perpignan, qui était, on n'en saurait douter, coreligionnaire du nouvel anobli.

Cette attribution est-elle exacte ?

Paul Edmond.

—

Quelques pensées — Quelque aimable collègue pourrait-il me dire de qui sont les pensées, phrases, sentences suivantes :

1. Ce n'est pas ce qui est beau qui plaît, c'est ce qui plait qui est beau.

2. Le sentiment du beau, c'est l'horreur du joli.

3. La peinture et la poésie sont sœurs ; la première est une poésie muette, la seconde, une peinture parlante.

4. Quand un peuple veut une monarchie, c'est qu'il est fait pour l'esclavage.

5. Paris. c'est le grand restaurant où l'intelligence française s'alimente.

6. L'amour est une sensation dont nous avons fait un sentiment.

7. La vie est le chemin de la mort.

8. Ce qui plaît passe ; ce qui peine reste; la rose dure une heure et le cyprès cent ans.

9 Celui qui croit connaître les femmes est un sot ; celui qui veut les juger est un fou ; celui qui ose les condamner est un cuistre.

10 Selig sind die Glaubigeu die nach der Farbe hungert und dürstet.

Merci d'avance. C. Bouvier.

Une corvette en miniature aux enchères en l'an X. —Dans les papiers du Domaine, se trouve une affiche enigmatique. Elle a trait à la vente aux enchères, au profit de la République, d'une *corvette*, de 6 mètres de long et de moins d'un mètre de creux, laquelle appartient à la République.

Qu'est-ce que cette corvette ? Un jouet d'enfant royal ? On aurait attendu bien longtemps pour le vendre ? Quelque modèle d'un inventeur ? c'est peu probable : ce navire ne présente aucune particularité remarquable.

C'est une énigme.

Elle se pose et fait penser à ce modèle du *Vengeur*, que la Convention décida, sur la proposition de Barère, de faire placer au Panthéon.

ART. 1er. — Une forme du vaisseau de ligne, le *Vengeur*, sera suspendue à la voûte du Panthéon.

Ce modèle fut il exécuté ? fut-il mis en place ? Et en ce cas, qu'est-il devenu ?

Y.

Préfecture du Département de la Seine
ET
ADMINISTRATION des Domaines Nationaux

Au nom et au profit de la République Française

VENTE

Au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant
Le 1er Floréal an 10, à midi,
QUAI VOLTAIRE, PRÈS LE PONT NATIONAL

D'UN BATEAU
GRÉÉ EN CORVETTE

APPARTENANT A LA RÉPUBLIQUE, mouillé sur la Seine, près le Pont National,

Ayant 6 mètres 51 centimètres de longueur (20 pieds sur 4 pouces) 2 mètres 3 centimètres de largeur (6 pieds 4 pouces); 91 centimètres de creux (2 pieds 10 pouces). V. S.

CETTE embarcation est garnie de ses trois mats majeurs et son mat de beaupré, manœuvres, voiles, pavillons, ancres, avirons, agrès, 4 petits canons en cuivre, 18 en bois, 13 affuts, et tous ses ustensiles, cordages et dépendances.

On pourra voir cette embarcation, trois jours avant la vente depuis midi jusqu'à trois heures, sur la Seine, près le Pont National, du côté du quai Voltaire, *mais il faudra être muni d'un billet que l'on pourra se procurer à la Préfecture, place Vendôme, en s'adressant au chef de la 4me division, ou au bureau du cit.* EPARVIER *directeur des Domaines Nationaux, rue Neuve du Luxembourg, près la rue St-Honoré.*

VINCENT SAINT-HILAIRE, *Commissaire-Priseur.*

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La mort de Desaix en tapisserie (XLIV, 229). — Cette tapisserie est à l'Ecole polytechnique, dans la salle du Centenaire. J'ignore d'après quel tableau elle a été exécutée. ALBERT DE ROCHAS.

—

Le mobilier artistique et historique dans les administrations (XLIII; XLIV, 210). — Il y a 24 ans, j'ai proposé de créer au Louvre un Musée du mobilier français (*Gaz. des Beaux-Arts* d'Avril 1877, et *Causerie sur l'art et la curiosité.* « Un musée qui ne coûtera rien »). En même temps, j'indiquai les sources principales auxquelles on pouvait puiser à coup sûr : le garde-meuble, les ministères, les palais nationaux, les ventes du domaine, etc.

Depuis, à chaque Exposition rétrospective, j'ai renouvelé ma proposition soit dans les journaux, soit en brochures, soit auprès des organisateurs des Expositions. En 1896, M. Emile Molinier m'écrivait : « Je puis vous annoncer enfin que, suivant un conseil qui vient de vous, il y a quelque quinze ans, j'ai commencé le déménagement des ministères et que, d'ici à peu, je pourrai montrer une salle du XVIIIe siècle, fort propre. » Et M. Molinier me signalait les premières pièces qu'il avait obtenues, comme je l'avais indiqué, dans les ministères, au palais de Compiègne et ailleurs.

Aujourd'hui, le musée, que je n'ai cessé de réclamer depuis 24 ans, est ouvert au public. Mais il faudrait le compléter, et je partage entièrement l'avis de votre correspondant : les matériaux ne manquent pas dans les bâtiments de l'Etat en province, à Paris même. Un bon coup d'épaule suffira pour le faire sortir de terre, et l'on profitera, j'espère, de l'occasion pour débarrasser les nouvelles salles de quelques échantillons médiocres, trop hâtivement acceptés. Le Louvre ne doit montrer que des choses exquises.

EDMOND BONNAFFÉ.

N'est-ce pas en France qu'ont été inventés les aérostats ? (T. G. 25). — Il y a quelques années que le hasard, le Dieu des Bibliophiles, me fit tomber entre les mains *Les premiers essais de « Xavier de Maistre. »*

Les « Essais » se rapportaient précisément à l'ascension des frères de Montgolfier, et à une expérience aérostatique qui eut lieu, peu de temps après, à Chambéry.

Ils furent publiés en 1784, et ils avaient, depuis longtemps, disparu de la circulation, quand, en 1874, un intelligent éditeur, M. Jules Philippe, secrétaire de la société florimontane d'Annecy, eut l'excellente pensée de les réimprimer.

Cette réimpression est, malheureusement, épuisée, elle aussi, aujourd'hui, et au poids de l'or le plus pur, on arriverait, je crois, difficilement à s'en procurer un exemplaire. Je ne la signale pas moins à cette place, non seulement comme une œuvre presque inconnue de l'aimable et spirituel auteur du *Voyage autour de ma chambre*, mais comme un élément contributif précieux à l'histoire de l'aérostation.

En fouillant dans ma bibliothèque, je retrouve une très curieuse lettre (?) de Rivarol, à M. le Président de ....., sur le *Globe aérostatique*, (Œuvres complètes de Rivarol, Paris, Léopold Collin, 1808, t. 2, p. 207 et s.) écrite sur le ton moitié sérieux, moitié plaisant, familier à l'auteur, et j'y relève, entre autres, les lignes suivantes :

Sera-t-il possible de soutenir les globes dans la région moyenne de l'air, et pourra-t-on, en imitant les procédés des poissons et des oiseaux, y adosser des ailes, des rames, un gouvernail : se créer, enfin, une théorie là-dessus, et naviguer dans l'air ? Voilà ce qui mérite, en effet, d'occuper un être pensant.

Ainsi, dès le début même de l'aérostation, la question de la direction des ballons se trouvait assez nettement posée, et, à vrai dire, c'était bien la principale, sinon la seule, qui intéressât l'avenir de cette entreprise. L. DE LEIRIS.

—

Décoration à la devise : « Vive le Roi » (XLIII ; XLIV, 178). — Cette croix décrite par notre honorable confrère P. est intéressante, comme nouvelle variété de la croix de l'ordre de la Fidélité déjà décrite par moi dans l'*Intermédiaire* d'après le

spécimen que je possède, d'après les brevets qui m'ont été gracieusement communiqués, et que j'ai fait photographier, et, enfin d'après le grand ouvrage de Perrot que j'ai sous les yeux.

Cette nouvelle croix n'y figure pas.

On y voit, planche IV, la fleur de lis en argent surmontée de la couronne royale suspendue à un ruban blanc moiré. Sur cette même planche, la croix de la Fidélité ayant d'un côté, la tête de Louis XVIII, de l'autre une fleur de lis, avec les exergues déjà décrits, et suspendue à un ruban divisé en trois parties égales, une blanche entre deux bleues. De plus, Perrot donne, planche V, un tableau des rubans de la décoration du lys et de la Fidélité, par département, et le ruban rouge entièrement n'y figure pas, mais on y voit des rubans en partie rouges et blancs en diverses dispositions.

Il serait intéressant de savoir s'il y a eu des brevets ou des lettres officielles décrivant cette nouvelle croix avec les mots : *Gage de la Paix*, *Vive le Roi*, les fleurs de lis d'or, entre les branches, l'agrafe et le ruban rouge ?

Vicomte DE CH.

—

Armoiries de Gaullier (XLIV, 163). L'*Armorial général de l'Anjou*, par Joseph Denais, cite deux familles Gaullier :

1° Gaullier de la Grandière : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même.* — Alias : *D'azur, à deux étoiles d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois tours du second* (Benoist de la Grandière). *Sur le tout de Gaullier.*

2° Gaullier des Bordes : *Coupé, au 1 d'or, à trois croissants d'azur ; au 2 de gueules, au chevron d'argent.*

Ces deux familles, provenant probablement de la même souche, sont encore existantes. P. LE J.

*
* *

Le petits-fils du héros vendéen, M. Gaullier, ancien zouave pontifical, demeure actuellement villa Saint-Joseph, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). Mieux que n'importe qui, il doit être en mesure de satisfaire, s'il lui plait, le questionneur A. S.

F.

*
* *

De gueules, à deux épées d'argent, posées en sautoir, accompagnées de quatre chouettes d'or. GAULLIER.

Croix quenillière (XLIV, 107). — N'est-ce pas plutôt quenouillère ? On appelle quenouillette, en terme d'art, une tige de fer se terminant par une olive et rappelant ainsi la forme de la quenouille. De même que l'on dit croix pommetée, on aurait pu dire croix olivée ; on aura préféré quenouillère, trouvant que cela s'entend mieux, et ainsi que l'on dit des arbres taillés en forme de quenouilles. On sait que l'on nomme *quenouillée* la quantité de lin nécessaire pour garnir une quenouille. Il se peut qu'une *croix quenouillière* se soit entendu d'une croix dont les extrémités étaient chargées chacune d'une *quenouillée.* Si cela était juste, il y aurait à chercher l'origine de cet emblême féminin, et si cela ne s'applique pas à quelque maison ou abbaye de femmes, pour indiquer le fameux « tombé en quenouille ».

HENRY-ANDRÉ.

—

« Fert, fert, fert », devise des comtes-ducs de Savoie. — (T. G., 345, XLIII ; XLIV, 122, 235). — Depuis le précédent article sur cette mystérieuse énigme, j'ai retrouvé un travail de M. C. Padiglione : *Il* FERT *di Casa Savoia. Memoria araldica scritta per le fauste nozze di Umberto con Margarita di Savoia* (Napoli, 1868, in-4, 32 p.), dans lequel l'auteur donne un résumé historique des opinions émises et où j'ai trouvé différentes notes qui pourront, sinon apporter *un po piu di luce*, du moins servir d'addition contributive à ce qui a été dit ou pourra être dit dans notre journal.

En parcourant ce travail, au point de vue bibliographique, j'ai été étonné du nombre considérable d'auteurs de tous pays et de tous genres, (par curiosité, j'en ai compté 140 à 150), qui à toutes les époques et à des titres divers, ont essayé de déchiffrer l'hiéroglyphe. L'énumération en serait trop longue, mais on y trouve le dessus du panier des héraldistes, des généalogistes, des numismates, des archéologues, des historiens, des historiographes et des polygraphes. On peut dire, en un mot, que peu de devises ont eu pareille fortune d'exercer la sagacité des Saumaise de tous les temps, avec peu de bonheur, il faut ajouter :

M. Padiglione reproduit un document assez curieux, au point de vue de l'usage

qu'on a pu faire du FERT. Il est peu connu et a été omis par les historiens. Le prince Maurice de Savoie, alors cardinal, célébrait à Rome, en 1637, l'élévation au trône impérial de Ferdinand III. A cette occasion, il voulut que le mot FERT fût expliqué de trente manières différentes, à la louange du nouvel empereur et comme glorieux augure. C'est un spécimen des mœurs du temps de la flatterie, et de la manie laudative ampoulée du XVIIe siècle.

Ferdinandi Ernesti Res Tutæ.
Fides Et Religio Triumphat.
Ferdinandus Ecclesiæ Robur Tutissimum.
Feliciter Et Robuste Tuebitur.
Feret Exercitus Referet Triumphos.
Fatale Exitium Rebus Turcicis.
Fidem Et Religionem Tuebitur.
Fulmen Erit Regibus Thraciæ.
Ferdinandus Ernestus Rex Triumphator.
Franget Ense Rebellium Tumores.
Felicibus Exornat Regna Triumphis.
Fama Ejus Replentur Theatra.
Ferdinandus Ernestus Romanorum Tutamen.
Ferdinandus Europam Replebit Triumphis.
Ferdinandus Ernestus Rebellium Terror.
Ferdinandus Ernestus Romanorum Throno.
Ferdinandus Ernestus Religionis Telum.
Ferdinandus Evertet Regna Turcarum.
Ferdinandus Ernestus Regnat Tertio.
Ferdinandus Exemplum Regibus Terræ.
Ferdinandus Exornat Romanos Titulos.
Feret Egentibus Remedia Tuta.
Ferdinandus Ernestus Rebellium Tormentum.
Fortibus Exemplis Regna Tuebitur.
Felix Ernestus Regnum Trahet.
Ferdinandi Elogia Referet Tempus.
Ferdinandus Ernestus Religionis Tenax.
Fulmen Erit Rebellium Tectis.
Ferdinandi Expers Regnum Termini.
Felicitas Ejus Reddita Triplex.

Une variante à ajouter à celles que j'ai déjà données dans l'article précédent :

Foulez, Ecrasez, Rompez Tout,

a été publiée par un journal de Naples, *Il Popolo d'Italia*, (5e année, n° 109, 1864), sous le couvert d'un docte historien de la maison de Savoie, dont il ne donne pas le nom.

Une autre :

Fonce, Enfonce, Romps tout,

est patronnée par Spener et Hoffmann.

Geliot avait dit :

Fauce, Enfonce, Romps tout.

Spener et Dufresne ont dit que FERT est un vocable mystérieux, un souhait de bon augure : « Que la maison de Savoie ne « s'enorgueillisse pas dans la fortune prospère, ni ne s'avilisse dans l'adversité : « *et quaedam medium inter utrumque ut fert* « *et confert* ». Cette opinion est partagée par Scot, Berthelin et les auteurs de Trévoux.

D'après Napione, le FERT serait une devise de bon augure et de chasse, parce que le hérault d'armes chargé de proclamer le vainqueur de la chasse était appelé *Fertundo* (*fertendo*). Millin, déjà cité dans l'historique de notre légende, a trouvé l'idée de Napione plus originale que persuasive.

M. Padiglione ne partage pas l'opinion du professeur Giunti sur l'origine virgilienne de FERT et FERTE, et il donne à l'appui deux autres citations de l'Enéide, avec ces mots, qui ne peuvent trouver leur application au sujet.

Il paraît penser que FERT est une abréviation syncopée de *fortitudo*, comme l'a dit, un instant, le comte Cibrario.

La traduction *à l'envers :*

Tout Retournera En France,

est rapportée par Berkenmeyer, dans sa *Géographie* imprimée à Leyde en 1729

Cibrario, Brofferio et Paravia ont donné une interprétation religieuse et mystique déjà mentionnée.

Sansovino pense que les quatre lettres réunies, sans points séparatifs, signifient en latin *porte, supporte, comporte*. C'est aussi l'opinion de Cibrario, dernière manière, du comte A. de Foras et de M. A. de Barthélemy qui ne voient une explication plausible que dans l'ordre grammatical. Je me range humblement à la suite de ces autorités et je renvoie, pour les détails d'histoire, de bibliographie et de curiosité, au travail de M. C. Padiglione.

SABAUDUS.

Lichy de Lichy (XLIV, 58). — Le comte de Rochefort (Arthur), cousin germain de mon père et beaucoup plus âgé que lui, avait épousé une demoiselle de Lichy (Eugénie). J'ai de tout temps entendu répéter la devise en question dont les trois premiers vers avaient frappé mes oreilles et mon imagination d'enfant. Je ne connaissais pas, ou bien j'ai oublié le quatrième. Du reste, il se relie assez mal à la légende suivant laquelle un Lichy se plaignant à Henri IV d'avoir perdu ses titres de noblesse, le roi aurait simple-

ment écrit sur une feuille les trois vers en question, devenus devise de famille. Le quatrième vers ne me paraît pas très utile avant la signature du roi et il n'ajoute rien à la richesses des rimes qui le précèdent.

On voudra bien excuser ce que mon souvenir a d'imprécis et, je le reconnais, de non-probant. Je ne trouve Lichy ni dans d'Hozier, ni dans La Chesnaye-Desbois, ni dans Moreri. Le quatrain ou tercet ne figure pas non plus dans l'interminable liste de devises que donne Larousse. Je suis à la campagne et je n'ai point d'autres documents sous la main.

G. DE FONTENAY.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51, 179). — Elles ne manquent pas, les devises composées par l'orgueil, ou dictées par la vanité. Voir le *Dictionnaire des Devises*, par Chassant et Tausin. Paris, Dumoulin, 2 vol. in-12 avec le supplément, 2 vol. 1878 - 1895. La plus fière est celle des Bruce (Ecosse); et des Narbonne-Lara (France) « Non descendemos de Reyes, sino los Reyes de nos ». *Nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous.*

Celle de la maison de Vaudrey : *J'ai valu, vaux, et vaudray.*

Celle des Rohan, trop connue pour la citer ici.

Maillé : Tant que le monde sera monde, à Maillé il y aura des ondes. *Rochechouart*, idem *Bourbel* de *Montpinçon* : L'an 936.

Bigorgnone : Mihi Tubalcaïn pater. (*Autriche* (*maison d'*) : A.E.I.O.U. (Austriacum est imperare orbi universo). *Sailly* : Du plus haut Sailly, etc. etc.

L'ETERNEL : « Noël de Vogué (?) qu'as-tu fait de tes archives ? — Seigneur ! elles sont dans l'arche ! » Je garantis le prénom et la devise, mais pas le nom de famille. Je crois à Vogué, mais n'en suis pas sûr.

Cz.

*
* *

Larousse contient en effet tout ce que M. G. de Fontenay indique, et bien d'autres choses encore, mais n'en déplaise à M. de Fontenay, j'aime à croire qu'il ne sera pas défendu aux intermédiairistes de s'occuper de tout ce dont s'occupe *Larousse*.

Je sais un gré infini à mes confrères de leur aimable collaboration.

Comte GEORGE.

Le *Larousse*, en effet, contient un grand nombre de devises, et M. G. de Fontenay ne fait pas remarquer sans raison que l'on peut les y trouver ; mais l'auteur de la question entend, sans doute, distinguer entre les plus orgueilleuses, et rechercher si, en dehors du *Larousse*, il n'en est pas à citer, comme, par exemple, celle de l'illustre maison de Lara d'Espagne, et dont la maison de Narbonne-Lara en France est un rameau, elle est des mieux réussies, elle dit :

No descendemos de reyes sino los reyes de nos.

(Nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous.)

Duc JOB.

—

Les compagnons de Guillaume le Conquérant (XLIV, 113). — Le 1er volume du périodique anglais intitulé : *The Herald and genealogist*, année 1863, page 527, contient un article sur : The companions of William the Conqueror and the Battle Abbey Roll.

A la suite de cet article est donnée une liste très complète des compagnons du Conquérant, en la comparant aux listes précédemment publiées par M. Léopold Delisle et le vicomte de Magny.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

*
* *

La liste des compagnons de Guillaume le Conquérant se trouve dans Lower, *English Surnames*, p. 176 et suivantes. On peut aussi consulter le *Domes day book seu liber censualis Willelmi primi regis Angliæ*, publié en 1783, 1816, 4 vol. in-folio, (Bibliothèque nationale, n° 25).

Les index des noms de personnes se trouvent aux tomes III, p. 519 et 543 ; IV, 589, 618 et à la fin de ce tome.

La première des deux indications bibliographiques ci-dessus est à compléter.

TH. COURTAUX.

*
* *

Oui, on trouve plusieurs listes fort curieuses des compagnons du duc de Normandie, dans son expédition en Angleterre. Ces listes figurent à l'appendice de l'ouvrage de M. Augustin Thierry, intitulé la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*,

Elles sont intéressantes, au point de vue de l'étymologie des noms propres, car

elles nous montrent quelques-unes des singulières modifications qu'éprouvent les mots, en passant du français en anglais.

D^r B.

—

Sergent sans armes (XLIV, 170). — Les billets qui accompagnent les militaires entrant à l'hôpital ne sont pas seulement médicaux ; ils comportent, en plus du diagnostic du médecin, le signalement, l'état-civil et militaire et encore le détail des effets — armes, habillement, grand et petit équipement — dont le malade est détenteur.

Les mots *sans armes* peuvent et semblent indiquer, non une fonction spéciale — qu'on ne trouve définie nulle part — mais que le sergent Latulipe (un nom de guerre répandu) n'avait pas ses armes avec lui, lors de son hospitalisation, à Gap.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

La comtesse de Lamotte (XL ; XLI ; XLIV, 204). — J'avoue n'avoir pas compris à quelle question de l'*Intermédiaire* a voulu répondre M. Nauroy en disant : « La maison de la rue Saint-Gilles, « dont les murailles bordaient, en 1828, « le boulevard Beaumarchais, était habi- « tée en 1785 par Mme de Lamotte.... »

Mme de Lamotte a bien habité rue Neuve Saint-Gilles, aujourd'hui rue Saint-Gilles, une maison qui lui fut louée par Rose Vanmine, veuve de Louis de Courdoumer. Le bail, daté du 5 septembre 1782, se trouve aux Archives nationales (X. 2 B / 1417). Mais cette maison, identifiée sans discussion possible par M. Frantz-Funck Brentano (l'*Affaire du Collier*, Paris, 1901, in-16, p. 113, note 2), est celle qui porte actuellement le n° 10, après avoir été précédemment numérotée 6.

Or cette maison se trouve entre la rue de Turenne, (jadis rue Saint-Louis), et la rue des Tournelles, qui, dans cette partie, date de 1637.

Il est donc impossible que la maison habitée par Mme de Lamotte ait bordé de ses murailles le boulevard Beaumarchais, comme le prétend M. Nauroy.

NOTHING.

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 74, 246). — *Le portrait de Lucile Desmoulins* — Au musée de la Révolution française en 1889, a figuré un portrait au pastel donné pour le portrait de Lucile Duplessis, femme de Camille Desmoulins.

Il représentait une femme coiffée en poudre avec un assez coquet bonnet, vêtue d'un corsage ruché et ouvert, un large cordon tombant entre les seins. Yeux gros, nez longs aux ailes sensuelles ; bouche large et charnue, ensemble éveillé et sympathique. L'aspect de ce portrait donnait à penser à quelque femme s'éloignant de la trentaine, qui avait demandé à l'art du pinceau, qui sait rajeunir, d'être véridique et à la fois courtisan.

Ce portrait avait été présenté par M. Lambard, qui est aujourd'hui un vieillard de 78 ans de qui je tiens ce récit que je donne sans commentaire :

Mon grand-père de Calnet reçut ce portrait de la famille Duplessis, qui habitait aux environs de Compiègne et plus tard de Chantilly. Ce fut à Chantilly qu'eut lieu la vente après décès de cette famille, en 1849.

Le portrait a figuré au musée de la Révolution française, en 1889, comme l'atteste une note de M. Etienne Charavay.

Ce portrait fut offert à Carnavalet, il fut étudié par les historiens qui se sont particulièrement occupés de l'auteur du *Vieux Cordelier*, et notamment par M. Jules Claretie : ils n'ont pu, paraît-il, reconnaître Lucile dans cette image ; c'est cependant bien elle.

Je n'aurais garde de me prononcer : je me bornerai à dire que l'âge de la personne représentée — si l'artiste fut fidèle — ne cadre pas avec la radieuse jeunesse de Lucile.

Il existe à Carnavalet, depuis peu, une très jolie peinture, don de Mme de Rothschild.

C'est un portrait de jeune femme, évidemment contemporaine de Lucile Desmoulins, et qui passe pour être son portrait, sans que l'attribution soit, je crois, là non plus, parfaitement établie.

Le feuillage dont est coiffée cette jeune femme contribue à dérouter les recherches.

Il n'y aucune ressemblance entre l'intéressant pastel exposé à la Rétrospective

de la Révolution française en 1889, et l'admirable portrait à l'huile entré depuis peu à Carnavalet.

Connaît-on d'autres portraits de Lucile, d'une authenticité *certaine* ? — pour ma part, je n'ai encore rencontré que ceux-là ?

LE V.

—

Un étendard des vélites royaux, Italie Ier Empire (XLIV, 165). — Selon toute apparence. le drapeau dont il s'agita dû appartenir aux *Vélites de Turin*. Le décret du 30 nivôse an XII avait créé, en France, deux corps de vélites que l'on établit à Saint-Germain-en Laye, puis à Ecouen et à Fontainebleau.

C'était une espèce d'école de sous-lieutenants réservée aux jeunes gens pouvant payer 800 francs de pension annuelle, par trimestre, et par avance.

En l'an XIII, on créa deux autres corps de vélites à cheval. En 1806, chaque arme de la garde eut ses vélites.

Passons à l'Italie.

Le bataillon des vélites de Florence fut créé le 24 mars 1809, pour faire le service auprès de la grande duchesse de Toscane.

La même année, Napoléon organisa un bataillon de vélites à Turin pour la garde du prince Camille Borghèse, gouverneur de l'Italie septentrionale.

Ayant retrouvé dans une bibliothèque d'Italie, les mémoires au jour le jour d'un capitaine adjudant major aux vélites de Toscane pendant la campagne de Russie (1812), je me suis particulièrement occupé de l'histoire de ce bataillon.

Mais l'écusson sarde dont parle notre confrère me semble prouver suffisamment que le drapeau cité a dû appartenir aux vélites de Turin et non à d'autres.

H. LYONNET.

—

M. de la Rochejaquelein (XXXVI ; XLI ; XLII). — Le futur maréchal de Moltke écrivait en 1841, dans la *Revue trimestrielle allemande* :

En droit historique, tout ce que la France a gagné, depuis le XVIIIe siècle, sur sa frontière orientale, constitue un vol à l'égard de l'Allemagne ; tous les pays bourguignons et lorrains sont notre ancienne propriété, injustement dérobée... C'est à nous à réclamer à la France l'Alsace et la Lorraine.

NAUROY.

Un ministre qui refuse sa pension (XXXVIII ; XXXIX ; XLIII). — Après 1830, le général Gérard, duc de Ligny(?), nommé maréchal de France, refusa de cumuler son traitement avec celui de ministre de la guerre et n'accepta pas les 27.000 francs alloués à titre de frais de premier établissement.

A. S.

—

Une religieuse de Moret, prétendue fille de Louis XIV ou de Marie-Thérèse (T. G., 613). — *La Mauresse*. — Ce difficile problème ne pourrait-il pas être repris ? La Mauresse est-elle fille légitime de Louis XIV et de Marie-Thérèse ?

Joc'h d'Indret, dans l'*Intermédiaire* (XIII, 724) ne veut pas y croire. Saint-Simon, dans ses Mémoires, et Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, paraissent être d'un avis contraire.

Je signalerai également ce fait singulier : c'est que cette religieuse signa « Marie-Louise de Sainte-Thérèse » (noms réunis du roi et de la reine) et que Louis XIV défunt, elle ne signa plus que « Marie de Sainte-Thérèse » ayant sans doute conservé rancune au roi de ce qu'il était mort sans l'avoir reconnue.

ROBERT GÉRAL.

—

Famille d'Azémar (XLIV, 109). — M. le général baron d'Azémar commande la 36e division militaire à Bayonne. Je n'ai pas l'honneur de le connaître ; mais le sachant plein de courtoisie, M. H.-A. peut très bien s'adresser à lui directement.

Vicomte DE CH.

*
* *

Je réponds d'abord à la deuxième question posée : il ne faut voir dans l'étymologie « asinus mari » donnée au nom d'Azémar qu'un déplorable calembour ne reposant sur aucune donnée sérieuse. Le nom d'Azémar est un prénom (identique à celui d'Adhémar : d'Hozier de Sérigny, lettre à M. de Saint-Florentin du 15 février 1769). Ce prénom est devenu un nom de famille, comme Isnard pour les des Isnards, etc. Il signifie « noble, illustre ».

La première question est plus complexe, mais s'il s'agit de la famille d'Azémar habitant le Bas-Languedoc (*Hérault* et Gard actuels) je puis donner des renseignements sérieux. Je ne sache pas pour-

tant que la « famille d'Azémar originaire de l'*Hérault* ait habité *Toulouse* ».

La famille d'Adhémar (branche de Saint-Maurice de Cazevielhe, dont le chef actuel est le comte Roger d'Adhémar (à Mon pellier, Hérault et au château de Teillan, Gard) a obtenu, par ordonnance royale du 18 juin 1817, de rentrer en possession et jouissance du nom d'Adhémar « comme descendant de l'ancienne famille de ce nom », les Adhémar de Monteil et de Grignan.

Ces Adhémar (de l'Hérault et du Gard) s'appelaient jusque-là d'Azémar : les autres branches de la famille d'Adhémar (Cransac : habitant Toulouse : Lantagnac ; Panat ; etc.) chez qui d'ailleurs le nom d'Azémar coexistait avec celui d'Adhémar, — les ont reconnus pour être de la même souche qu'eux.

Il s'agit donc bien des d'Azémar qui ont repris en 1817, le nom de d'Adhémar. Déjà à la fin du xviiie siècle, au moment où s'ouvrait la question de la reprise du nom d'Adhémar, ils avaient pris pour armes celles des Adhémar de Monteil : d'or à 3 bandes d'azur : ces armes se voient entre autre, sur un dessin de 1809, dédié à Pierre-Melchior d'Azémar, vicomte d'Héran, baron de l'Empire, préfet du Var. Plus tard, ces armes ont été placées sur un écusson mi-parti de France ancien et de Toulouse, celui qui figurait sur le sceau de Lambert Adhémar, seigneur de Lombers au xiiie siècle.

Antérieurement, les armes portées par les Azémar étaient : *d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 croissans de sable, accompagnée d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules.* Ces armoiries se retrouvent sur la porte d'une des possessions territoriales les plus anciennes dans la famille : elles figurent sur l'argenterie du xviie et du xviiie siècles conservée dans la maison ; elles sont celles de Pierre Azémar, évêque de Maguelone en 1118, et de nombreux auditeurs ou contrôleurs à la cour des comptes de Montpellier. Des brisures sont d'ailleurs fréquentes : chez noble Azémar, contrôleur à la cour des comptes (fin du xviie), les croissans sont remplacés par des croisettes : chez noble Guérin Azémar, la bande est alesée (armorial manuscrit de 1696) chez Pierre Azémar, seigneur de Saint-Maurice de Cazevielhe, la bande est alésée du côté du sommet de l'écu et les croissans se logent entre les pattes du lion. La couronne est une couronne de marquis sur des étains de 1709.

Quand l'identité d'origine avec les Adhémar de Monteil et de Grignan fut établie, les armoiries des diverses branches tendirent à s'uniformiser (les bandes d'azur sont devenues chez les Adhémar de Cransac des fasces accostées de 3 têtes d'anges ailées) et les ornements particuliers se multiplièrent. La devise « lancea sacra « accompagnant une lance à la pointe teinte de sang, rappela la lance indiquée par un songe à l'évêque Adhémar de Monteil, lance qui assura aux croisés la possession de Jérusalem par la vertu du sang de N. S. dans lequel elle s'était plongée : les supports devinrent des amphisbènes, le casque du cimier se posa de face, et il en découla d'énormes lambrequins. La vieille devise se francisa : « Plus d'honneur que d'honneurs ! »

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la famille d'Adhémar-Cazevielhe fait remonter sa généalogie (par Rigaud Azémar, tige des autres branches de Cransac, Lantagnac, etç) à Lambert de Monteil-Adhémar, seigneur de Lombers, oncle de Guy de Montfort, frère de Simon de Montfort. Cz.

*
* *

Ce nom gaulois du midi, où aze, azo, signifie le seigneur (temple d'Azo en Auvergne, du temps de César), veut dire : éminent seigneur, ou éminent par la grâce du seigneur. C'est le même sens qu'Esmer, au nord de la Loire.

Dr Bougon.

—

Famille de Pomar (XLIV, 163, 236). La duchesse de Pomar, qui avait épousé lord Caithness, évoquait quotidiennement l'ombre de Marie Stuart avec laquelle elle avait de longues conversations, elle fonda une revue théosophique dont le nom n'est pas présent à ma mémoire. Elle est morte il y a 3 ou 4 ans. Son fils, le duc de Pomar, habite en hiver, à Nice,

le palais Tiranty. Monsieur H. de W. trouverait probablement auprès de lui les renseignements qu'il désire sur la généalogie de la famille de Pomar. TABAC.

*
*

Pour avoir des renseignements sur les ascendants du Gl comte de Pomar, il faudrait s'adresser à Madrid, à Mr Fernandez de Béthencourt, le célèbre généalogiste espagnol — qui seul, croyons-nous, serait en mesure d'en fournir, car les sources imprimées, celles du moins que nous connaissons, sont muettes au sujet de cette famille, et le titre de « duc de Pomar, étant un titre étranger, ne fait pas partie de ce qu'on appelle en Espagne» « *titulos del reino* », et par conséquent n'est pas mentionné dans les Annuaires de la noblesse espagnole, tels que : *Guia oficial de Espana* ou bien *Anales de la Nobleza de Espana*.

Cependant, voici quelques noms et quelques dates qui pourraient servir au besoin.

Le Gl comte de Pomar s'appelait de son nom : Medina de Pomar et fut créé par le Pape Pie IX, non pas duc, mais comte romain, au titre de comte de Pomar.

Pomar, en espagnol, veut dire : verger à pommes.

Dans le *Debrett's Peerage* (1886), dans la liste des personnes en possession d'un titre nobiliaire étranger, mais reconnu par le gouvernement anglais, on trouve :

Marie, comtesse of Caithness, fille unique de Don Antonio José de Mariategui, de Santa Catalina, île Maurice, née en 1830 ; dame de l'ordre de dames nobles de Marie-Louise et du Saint-Sépulcre, créée « en son propre droit » duchesse de Pomar, le titre et le rang de son fils ayant été étendu sur sa personne à elle par lettres patentes de S. S. le Pape Léon XIII, à la date du 13 juin 1879.

Elle fut mariée : 1° en 1853, au comte de Pomar, dont elle devint veuve en 1868 ; 2° en 1872 à James Sinclair, 14e Earl of Caithness, pair d'Angleterre et d'Ecosse, dont elle devint veuve en 1881.

De son premier mariage, lady Caithness, duchesse de Pomar, eut un fils unique :

Maria Manuel, Medina de Pomar, comte et duc de Pomar, né à Madrid le 22 sept. 1854, lequel succéda à la mort de son père, survenue en 1868, au titre comtal de celui-ci, et fut créé « en minorité » duc de Pomar, par le pape Pie IX. Ce titre lui fut reconnu et confirmé, lorsqu'il devint majeur en 1875, par Alphonse XII roi d'Espagne.

Il est chevalier grand croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre, et commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

Il appert de cette note du *Debrett's Peerage*, qui a un caractère absolument authentique, que lady Caithness a été pourvue du titre romain de duchesse, rappelant le nom de son premier mari, pendant son mariage avec son second mari lord Caithness et du vivant de celui-ci, car ce titre lui a été conféré en 1879, et lord Caithness n'est mort qu'en 1881, ce qui nous paraît assez bizarre. Pour reconnaître les bienfaits des deux pontifes de Rome, la nouvelle duchesse romaine s'est jetée dans une théosophie passablement hérétique et se fit bouddhiste, dit on. D'ailleurs, elle aura vraisemblablement révoqué ses erreurs, car elle est morte dans le giron de l'Eglise catholique, et la cérémonie funèbre a eu lieu en l'église Saint-François de Salles à Paris, dont voici la lettre de faire-part qui donne quelques indications généalogiques et nobiliaires :

Le duc de Pomar a la grande douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'il vient d'éprouver en la personne de sa mère,

Maria de MARIATEGUI
Duchesse de POMAR
Comtesse de CAITHNESS.
Baronne de BAROGILL ET DE BERRIEDALE.
Pairesse d'Angleterre et d'Ecosse
Dame de l'Ordre espagnol des Dames nobles de Marie-Louise
Dame de l'Ordre pontifical du St-Sépulchre
Veuve de James SINCLAIR
XIVe comte de Caithness
Pair d'Angleterre et d'Ecosse

Décédée subitement en son hôtel à Paris 124, Avenue de Wagram, le 2 novembre 1895, dans sa 65e année.

L'inhumation aura lieu dans la chapelle Royale d'Holyrood à Edimbourg (Ecosse).

Le duc de Pomar fit ériger, ces temps derniers, au cimetière Montmartre, un fort beau monument funèbre, un sarcophage en granit rouge, destiné à ses proches parents et à lui-même. Avec cette inscription :

En ma fin est mon commencement .

Et au dessous, les noms suivants :

Maria Compton de MARIATEGUI 1851.
Hélène de MARIATEGUI 1852.
Antonio José de MARIATEGUI 1870.
Manuel de POMAR J MATIATEGUI, duc de POMAR.

(Cette dernière inscription n'est pas suivie d'une date, car le duc est parfaitement vivant).

Nous savons bien que ces renseignements ne répondent pas directement à la question posée, mais ils pourront peut-être aider à établir l'ascendance du G[l] Comte de Pomar. Duc JOB.

—

Fouquet, duc de Belle-Isle (XLIV, 105). — Voici d'abord ses états de services récemment dressés, sur pièces authentiques, au ministère de la guerre :

Charles-Louis-Auguste FOUQUET, duc de Belle-Isle, né en 1684, à Villefranche-en-Rouergue.

Marié à Marie-Casimire-Thérèze-Geneviève-Emmanuelle de Béthune.

Mousquetaire en janvier 1701.

Capitaine au régiment Royal (Cavalerie), le 7 janvier 1702.

Mestre de camp du régiment de Dragons de son nom, le 11 janvier 1705.

Brigadier de Dragons, le 12 novembre 1708.

Mestre de camp général des Dragons, le 5 juillet 1709.

Maréchal de camp, le 8 mars 1718.

Gouverneur d'Huningue, le 22 mars 1719.

Employé à l'armée d'Espagne en 1719.

Commandant le camp de la Moselle, du 6 juillet au 9 août 1727.

Commandant le camp de la Meuse, du 10 août au 28 septembre 1727.

Commandant provisoirement aux Trois-Evêchés, le 6 septembre 1727.

Titulaire de ce Commandement, le 13 octobre 1727.

Commandant le camp de la Haute-Meuse, le 1er mars 1730.

Lieutenant général des Armées, le 22 décembre 1731.

Commandant le camp de la Moselle, du 31 août au 30 septembre 1732.

Gouverneur et Lieutenant général du Pays-Messin et Verdunois, et Gouverneur particulier de la ville et de la citadelle de Metz, le 9 mars 1733.

Démissionnaire du Gouvernement d'Huningue, le 17 mars 1733.

Employé à l'armée du Rhin, le 15 septembre 1733.

Détaché de cette armée, pour aller prendre possession de la Lorraine ; entré dans Nancy, le 13 octobre 1733.

Réunit à son Commandement dans les Trois-Evêchés et dans la Lorraine, celui sur la Meuse et de la frontière de Champagne, le 9 novembre 1733.

Employé à l'armée du Rhin, le 1er avril 1734.

Réunit à ses Commandements celui de Hundsrück, le 2 décembre 1734.

Employé à l'armée du Rhin, le 1er mai 1735.

Démissionnaire de la charge de Mestre de camp général des Dragons, en juin 1736.

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Allemagne pour l'Election à l'Empire, le 25 janvier 1741.

Maréchal de France, le 11 février 1741.

En mission près les Cours d'Allemagne, de Prusse et de Pologne, en avril 1741.

Commandant l'armée de France en Bavière, sur l'Electeur de Bavière, le 20 juillet 1741.

Commandant l'armée en Bohême, le 1er mai 1742.

Commandant sous le Roi, l'armée du Rhin, conjointement avec les Maréchaux de Noailles, de Créquy et de Maillebois, le 1er août 1743.

Lieutenant général au Gouvernement des Duchés de Lorraine et de Bar, par provision du Roi de Pologne, du 1er octobre 1744. (Autorisé le même jour à accepter cette charge).

En mission en Bavière et en Prusse, en décembre 1744.

Arrêté sur le territoire de Hanovre, sous prétexte qu'il n'avait pas de passeport, le 20 décembre 1744.

Conduit en captivité en Angleterre, le 23 février 1745.

Rentré en France, le 25 août 1745.

Général de l'armée de Piémont sous l'Infant Don Philippe, le 10 novembre 1746.

Commandant l'armée d'Italie, le 1er juin 1748.

Rentré en France, le... février 1749.

Démissionnaire du Gouvernement de Metz en faveur du Comte de Gisors. (en en conservant la survivance), le 9 mai 1753.

Démissionnaire dans les mêmes conditions de la Lieutenance générale des Duchés de Lorraine et de Bar, le 9 juillet 1753.

Commandant les Côtes de l'Océan, de Dunkerque à Bayonne, le 30 décembre 1755.

Ministre d'Etat, le 16 mai 1756.

Ministre secrétaire d'Etat, avec le département de la guerre, par provisions du 3 mars 1758.

Décédé le 26 janvier 1761 (à Versailles).

Campagnes

1702, 1703 et 1704, Rhin ; 1705, 1706, Italie ; 1707, Rhin ; 1708, Flandre ; 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, Rhin ; 1719, Espagne ; 1733, 1734, 1735, Rhin ; 1741, 1742. 1743, Bavière et Bohême ; 1744, Rhin ; 1746 et 1747, Piémont ; 1748, 1749, Italie.

Blessures

Blessé le 14 octobre 1702, à la bataille de Fridelingen ; blessé le 6 mars 1703, devant le fort de Kell ; coup de sabre, le 13 août 1704, à la bataille d'Hochtedt : blessé dangereusement à la poitrine, le 13 août 1708, au siège de Lille. A eu deux chevaux tués sous lui, les 13 et 15 octobre 1702, à Huningue et à la bataille d'Hochtedt.

Décorations

Chevalier des Ordres du Roi le 13 juin 1734 ; chevalier de la Toison d'Or, le 5 avril 1742.

Titres

Il a commencé à servir sous le nom et le titre de comte de Belle-Isle.

Duc, par l'érection de la terre de Gisors en Duché, mars 1742.

Prince du Saint-Empire; 12 mai 1742.

Pair de France, 24 avril 1749.

Reçu membre de l'Académie française, le 20 juin 1749.

On aura remarqué qu'au document reproduit ci-dessus, le nom du duc de Belle-Isle est orthographié *Fouquet* ; pourtant il signait : *Foucquet*, comme on peut le voir, notamment à la page 589 du volume consacré au *Musée des Archives*.

V. ADVIELLE.

—

Le duc de Fimarcon (XLIV, 108). — Archambaud d'Esclignac, fils du duc et petit-neveu, par sa mère, de Talleyrand, est décédé le 17 mai 1842 (*Annuaire de la noblesse*, 1re année, 1843). Il ne peut être question que du duc de Fimarcon sur lequel on demande des renseignements. Sa mère, Georgine-Louise-Victoire de Talleyrand-Périgord, est décédée le 16 janvier 1868. DUCLOS DES ERABLES.

—

M. de Cangey (XLIV, 52, 188). — Si la terre dont il est question dans la réponse de G. est, comme il me semble, celle de Cangé en Saint-Avertin, près Tours, et si cette terre appartenait aux Trézin avant la Révolution, comme il ressort de la qualification « chevalier, seigneur de Cangé », elle n'a pu passer, par succession, de cette famille à celle de Mengeot, car elle appartenait, si je ne me trompe, au commencement du siècle *dernier*, à M. du Plessis de Grenédan, qui devint le député de la Restauration bien connu comme un des principaux orateurs de la contre-opposition de droite, et fut aliénée par lui vers la fin du premier Empire. P. DU GUÉ.

—

Cambessèdes (XLIV, 163). — Le Cambessèdes dont parlait Mérimée est bien le gentilhomme campagnard qu'a connu M. P. Jacques Cambessèdes (ou plutôt Cambecèdes) naquit à Paris en 1802, et y fit de brillantes études. Il vint ensuite à Montpellier où son père avait des propriétés, et où sa sœur était mariée à M. de Froment, conseiller à la cour d'appel. Il y fit de la botanique avec M. Delille, professeur à la faculté, et l'enleva. C'est la Mme D... dont parle Mérimée. Il l'épousa après la mort de M. Delille, et mourut sans enfants en 1863 à Férussac (Lozère).

On voit, d'après la lettre de Mérimée, que Jacques Cambessèdes avait conduit sa maîtresse à Paris du vivant de son père, et qu'elle y était connue dans la société des intellectuels de l'époque. G. T.

—

Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud 1293-1750 (XLIV, 113). — L'auteur des Documents est François-Théodore-Louis, baron de Grenus, né à Genève en 1785, décédé le 4 janvier 1851, auteur de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire de Genève.

Les documents parurent d'abord en deux numéros, Lausanne et Genève 1816, puis furent refaits sur un plan plus complet et publiés en un grand vol. in-8 1817. A sa mort, le baron de Grenus laissa à la Confédération suisse un million pour le fonds des Invalides ; il avait précédemment donné à la ville de Genève des immeubles estimés 400.000 fr. R.

—

Portrait du chiffonnier Liard, ami de Béranger (XLIV, 106, 231). — Victor Fournel, dans son ouvrage intitulé *Les cris de Paris, types et physionomies d'autrefois*, dit ceci sur le personnage en question et c'est peu :

Liard n'appartenait même pas à la première catégorie des chiffonniers, car il ne portait qu'un bissac au lieu de hotte. C'est dans cet appareil que Traviès, l'auteur de Monsieur Mayeux et de tant d'autres types populaires,

le crayonna un jour, alerte et guilleret sous ses haillons, avec son œil riant, sa physionomie ouverte et goguenarde. (Le portrait de Liard d'après Traviès, est reproduit dans l'ouvrage en question).

Liard avait fait ses humanités : il aimait à citer quelques bribes de latin : il lisait les chiffons qu'il avait recueillis et les commentait à ses camarades ou curieux qui venaient le voir. Le bruit de ce phénomène, un chiffonnier sachant le latin et citant même du grec à l'occasion, s'était répandu en s'amplifiant. Le premier qui l'entendit écrivit la nouvelle au « Corsaire ». Paris, à qui il faut chaque jour un nouvel engouement, s'éprit de Liard.

On répétait ses bons mots dans les petits journaux, on lui en faisait chaque matin, comme à un personnage à la mode. Chroniqueurs, romanciers, artistes allaient le visiter et s'efforçaient vainement, par des questions insidieuses, de percer le mystère de son passé : *Liard demeura une énigme.*

AL. E.

—

Auguste Cournot (XLIV, 52, 188, 240).— Puisque l'attention est appelée sur ce savant, pourrait-on me dire à quel membre de la famille Cournot a appartenu un ex-libris de la période révolutionnaire portant l'inscription typographique en trois lignes : J'APPARTIENS AU CITOYEN COURNOT, enfermée dans un cadre à doubles filets ; dimension 43 × 50 ?

Est-ce au père d'Augustin ? Quelques mots de biographie seraient les bienvenus ? Est-ce à un autre membre de cette famille qui est encore largement représentée en Bourgogne ?

J'ai dans l'idée que cet ex-libris était *à recouvrement*, c'est-à-dire destiné à en cacher un autre ; connait on un ex-libris de Cournot de la fin du XVIIIe siècle ?

D. DES E.

—

Prononciation du mot fléau au XVIIe siècle (XLIV, 55, 256).— Au XVIIe siècle, le mot *fléau* ne comportait qu'une syllabe, comme celui de *sangliers*.

..... *Sangliers bons et beaux.*

LAFONTAINE).

ne comptait que pour deux et bien d'autres encore.

ALPHA.

***

On demande si l'on doit prononcer fléau ou flo ? Ni l'un ni l'autre. — Mais fléau, prononcé plus rapidement qu'aujourd'hui et d'une seule émission de voix. Cela est enseigné dans les classes, à propos de *sanglier*, deux syllabes, et de *bier* qui, au XVIIe siècle, compte tantôt comme une, tantôt comme deux syllabes. Les exemples sont connus. Voyez encore les mots *duel, duègne.* J'en ai relevé d'autres dans Rotrou (*Saint-Genest*) et dans d'Aubigné (*les Tragiques*).

Il ne faut donc pas amputer le mot, mais escamoter adroitement une syllabe. J'ai entendu M. Havet expliquer ainsi certains cas d'élision latine (*Omnia enim*) et M. Beljame les rapprocher de la prononciation rapide de certaines syllabes, qui constitue ce que l'on appelle *slurring* en scansion anglaise.

G. CAMERLYNCK.

—

Etymologie de Clichy (XLIII ; XLIV, 89) — Les noms antiques de Clichy sont *Clipiacus* ou *Clippiacus.*

L'abbé Lebœuf, dans un article sur Clichy-la-Garenne, supposait que ce nom venait ou était synonyme de clapier, retraite de lapins. Houzé faisait venir *Clipiacus* d'un radical celtique, *Clap*, *Clep* ou *Clip* signifiant pierre, de sorte que Clichy aurait voulu dire lieu pierreux.

Mais la véritable étymologie est celle donnée par D'Arbois de Jubainville, c'est-à-dire domaine de *Cleppius*, nom romain du bas empire relevé sur plusieurs inscriptions.

MARTELLIÈRE.

—

Midinettes (XLIII ; XLIV, 146). — Parfaitement, *Les petites blanchisseuses* sont de Monselet. Et après ? Ne dirait-on pas que l'auteur des *Galanteries du XVIIIe siècle* et de la plus complète étude parue sur les œuvres de *Restif de la Bretonne*, était un écrivain prude ?

B-F.

—

Origine de ces mots : Chauvin et chauvinisme (T. G., 199 ; XLIII ; XLIV, 142).—Avant toutes choses, lisez le *Musée de la Conversation*, de notre collaborateur M. Roger Alexandre : il a laissé peu de chose à glaner. Je résume son article.

C'est Aragoqui, le premier, (*Dictionnaire de la Conservation*, 2e édit. 1853), a prétendu que Chauvin était un être réel, né à Rochefort, blessé dix-sept fois dans les campagnes de la grande armée. Mais le procès Fieschi révéla un certain Chauvin (Charles-Pierre) qui poussa l'amour de Napoléon jusqu'à l'accompagner à Sainte-

Hélène. Il était, en 1835, âgé de 42 ans, employé au cabinet du préfet de police. Ce qu'il faut établir, c'est que la légende a été créée d'après le premier de ces Chauvin comme on le prétend, et non d'après les légendes de Charlet — comme le croit Littré — de Charlet qui a mis en scène un jeune conscrit qu'il appelle Chauvin sans nous avoir dit pourquoi.

Sur quoi se base-t-on pour établir que le Chauvin, père du chauvinisme, est fils d'un Chauvin qui aurait été célèbre à l'armée, sans que, dans aucun mémoire, dans aucun récit, dans aucune lettre, il soit fait mention de ce prétendu héros ?

A. B. X.

*
* *

N'en déplaise à M. le capitaine Paimblant du Rouil, dont les indications sont généralement sûres, le père du chauvinisme, Nicolas Chauvin, est bien réellement un mythe. La *Revue de Saintonge et d'Aunis* s'est occupée de son existence. (Voir t XXV, 408, et XXVIII, p. 200) et conclut que ce vieux soldat chevronné de 17 blessures, né à Rochefort, en dépit du *Dictionnaire de la conversation*, de la *Grande Encyclopédie*, du *Grand dictionnaire de Larousse*, etc. n'a existé que dans l'imagination des vaudevillistes ; les recherches les plus minutieuses faites dans les Archives de l'état-civil de Rochefort ont prouvé qu'il n'y était jamais né de Nicolas Chauvin. L. A.

—

Bessé-sur-Braye (XLIV, 55). — Bessé ou lieu bas n'est pas enfantin du tout, car le mot de *baissa* se trouve dans les dictionnaires de basse latinité de Ducange et dans celui de Lacurne de Sainte-Palaye.

Ducange — *Baissa*, *Baissia* — Locus humilis, depressus, paludosus, dumctis et vepribus, plenus, provincialitus, *baisso*, lemovicibus *Bessé*.

Baisa Vallem, Villocum, Submissum, Balza quæ hispanis est Palus.

Lacurne — *Baisse*. Terrain affaissé que le séjournement des eaux a fait baisser.

Baisse a aussi le sens de fossé.

En Poitou, on dit une *pelle-baisse*, c'est-à-dire une pelle spéciale qui sert à faire une tranchée, un fossé.

P. V. de Saint-Marc.

*
* *

Ce nom de lieu *Bessé* dérive, sans doute, de *Bassiacus*, domaine rural possédé par un certain *Bassius*, nom qui dérive lui-même du « cognomen » *Bassus*. (Cf. dans l'ouest : *Savigné* de *Sabiniacus* ; *Luzillé* de *Luciliacus* ; *Epeigné* de *Spaniacus* ; etc., noms qui signifient : propriété de *Sabinius*, de *Lucilius*, de *Spanius*). Jacques Soyer.

*
* *

Nous sommes bien de l'avis de M. de la Bigottière : quelle singulière idée de faire dériver Bessé de lieu bas ; alors que même le mot bassin a un tout autre radical !

Quant à Bessé, c'est un nom de lieu qui peut avoir des sens différents, suivant qu'il dérive ou non d'un nom d'homme. Ainsi le roi Bazin a été aussi appelé Bézin ou même Byssin, et Bessin, de beist, le meilleur, dans le sens de celui qui excelle ; or le nom de lieu Port-en-Bessin a une autre étymologie que ce nom d'homme. De même les noms de lieux, tels que Bessé, ont des étymologies diverses, selon les cas ; suivant qu'ils dérivent d'un nom d'homme, d'un nom de peuple ou d'une particularité topographique quelconque. propre au lieu dont il s'agit. En tous cas, le nom d'homme Bès, qui a pu être l'origine d'un de ces nombreux Bessé, vient de Bez, élision de beist, le meilleur, celui qui excelle le plus. Dr Bougon.

*
* *

Comme le dit à raison l'auteur de la question, l'étymologie de Bessé, *lieu bas*, est absolument enfantine.

Je ne suis pas à même de vérifier quel était le nom de Bessé au moyen-âge, mais on doit le retrouver dans les chartes anciennes, dans des cartulaires et dans les archives du département de la Sarthe et dans celles de l'évêché du Mans. Mais il est très probable que ce nom était *Bessiacus*. On sait que le suffixe *iacus*, suivant les régions, s'est transformé en y ou en e. Dans la Sarthe, la terminaison é a prévalu. Ivry devint Ivré. Neuilly Neuillé, Parigny Parigné, etc. *Bessiacus* a fait Bessé, On trouve en France un grand nombre de localités portant le nom de Bessat, Bessé, Bessay, Bessy, qui doivent avoir la même origine que le Bessé de la Sarthe. Ces localités ont été certainement

fondées par des romains du bas empire, portant le nom de *Bessius*, qui paraît avoir été assez commun, *Bessiacus*, domaine de *Bessius*.

Ce nom n'est nullement fantaisiste, M. D'Arbois de Jubainville l'a retrouvé cité dans une loi du code Justinien.

Puisque nous sommes sur les bords de la Braye, ne pourrions-nous chercher aussi quelle est l'étymologie du nom de cette rivière ? J'ignore absolument le nom qu'elle portait au moyen-âge ; aussi je me permets une hypothèse des plus hasardée. Braye ne viendrait-il pas du bas latin *Braium*, boue, fange ?

Si les prairies de la Braye sont aujourd'hui assainies, il est cependant facile de reconnaître, notamment aux ponts de Braye où cette rivière se jette dans le Loir, qu'elle devait couler en bras nombreux dans un véritable marécage. Ce serait donc la rivière boueuse. Je dois dire que cette hypothèse paraît ruinée par un ancien nom de la Braye, *Bria*, que je retrouve dans la charte de fondation du monastère de Saint-Calais, faite par Childebert, le XIII des calendes de Février, la 4e année de son règne.

MARTELLIÈRE.

—

Noms de paillasses (XLIV, 105). — *Jocrisse, Scapin, Tristapatte.* Dans le *Musée de la Conversation*, M. Roger lexandre (3° édition, p. 267) traite cette question longuement et avec compétence. Il établit que le nom de *Jocrisse* ou Jocrice était populaire dès le XVIe siècle, comme celui d'un valet nigaud et ridicule.

Il conteste l'explication de Jal trouvant dans *jocularis*, l'étymologie de ce mot.

A. B. X.

* * *

Jocrisse date de loin. Chez les Romains, le type de la niaiserie auquel il a succédé et qu'il remplace chez nous, avait pour fonction de « traire les poules », *si*, lisons-nous dans le *Satyricon, lactangallinaceum quæsieris, inveniet* (XXXVIII). Au XVIIe siècle, *Jocriz* « mène les poules pisser » (*Les différents des coqs et des chapons touchant l'alliance des poules*). Il est populaire comme type du valet niais, du garçon de ferme stupide. Il est un des personnages dansants et chantants du *Ballet des Fées des forêts de Saint-Germain*, que le roi dansa le 11 février 1625. Voici ce que l'auteur lui fait dire :

Partout on m'appelle Jocrisse
Qui mène les poules pisser,
Chères beautés, faites cesser
Ce surnom rempli d'injustice ;
Que chacune de vous dessus moi se repose :
Je lui ferai faire autre chose.

Quant au nom en lui-même, il me paraît être une altération évidente du *Joquesus* du moyen-âge, dont Coquillart a parlé dans son *Monologue des perruques*, t. II, p. 285, Bibl. Elz.

NOTHING.

* * *

Tristapatte est un personnage comique d'un vaudeville qui eut du succès dans la première partie du siècle dernier : L'*Ours et le pacha*. (D'après Lorédan Larchey, suppl. au *Dict. d'Argot*. Dentu 1883, p. XV, note).

GROS MALO.

* * *

Jocrisse. — Furetière, dans son *Dictionnaire* (1690), dit que Jocrisse est un terme injurieux usité dans cette phrase : Jocrisse qui mène les poules pisser, et qu'on l'applique à un homme qui s'amuse aux menus soins du ménage, qui est faible et avare. Les éditeurs du *Dictionnaire de Trévoux* enregistrent l'explication de Furetière, Leroux (1750) donne cette définition : Jocrisse, pour sot, bête, innocent, niais, stupide, sot. Dhautel (1808) écrit : Jocrisse, terme de dérision qui équivaut à sot, niais, Jeannot. Enfin Littré explique ainsi le mot : benet se laissant gouverner en s'occupant des soins du ménage qui conviennent le moins à un homme.

Court de Gébelin voit dans Jocrisse l'italien *zugo* prononcé *jog*. Jal (*Dictionnaire critique*) le dérive du latin *jocularis* ; Littré du wallon *jobrisse*, nigaud, lequel accuse un thème *jobe jobard*, si tant est que *jobrisse* soit le même que *jocrisse*.

Toubin propose, sous réserves, *jo* représentant l'armoricain *jar*, poule, *jau* en vieux français, *jot* en genevois et *crisse* mot peut-être altéré du gaëlique *aireach*, berger ; proprement : berger des poules.

Avec beaucoup plus de vraisemblance, M. Pavot, *Etymologies dites inconnues*, propose le latin *jocus*, jeu ; *jocrisse*, celui dont on se joue.

C'est cette dernière étymologie qu'il convient de tenir pour la meilleure.

Scapin. V. Littré, *Dictionnaire*.

GUSTAVE FUSTIER.

***

Lorsque notre confrère M. le Dr B. demande d'où viennent les noms de Jocrisse, Scapin, Tristapatte, et « autres *paillasses* du même genre », il me semble que la question n'est pas bien exactement posée. Le *Paillasse* est le pître de la parade des saltimbanques vêtu d'une toile à matelas ; c'est le personnage bouffon chargé d'attirer le public par ses improvisations en plein air. Or les « masques », comme on dit en italien pour définir un caractère fixe de comédie, de Scapin ou de Jocrisse, n'ont rien à voir avec Bobèche et Galimafré.

Commençons par Jocrisse. Que son nom vienne du latin *jocari*, jouer, plaisanter, de l'allemand *jocken*, de l'anglais *joke*, du wallon *jobrise*, de l'appellation suisse *jockeli* (garçon de ferme), il n'est pas nouveau. Jocrisse apparaît déjà dans les ballets sous Louis XIII ; Molière le fait figurer à l'arrière-plan du *Sganarelle*. Mais Jocrisse doit toute sa célébrité à Dorvigny, l'auteur du *Désespoir de Jocrisse*. Dès lors Jocrisse devient un type de comédie, comme Nicodème, comme Janot, comme Cadet-Roussel. C'est la naïveté sincère, c'est la bêtise ahurie. Le type créé, les auteurs ne manquèrent pas. Nous avons les *Deux Jocrisses* vaudeville d'Armand Gouffé, an VIII — le *Mariage de Jocrisse* par Henrion, an VIII — *Jocrisse au sérail* par René Perrin, an IX — *Jocrisse jaloux* par Dorvigny, an XII — *Jocrisse au bal de l'Opéra* par le même, 1808 — *Jocrisse aux enfers* par Désaugiers, 1809 — *Jocrisse maître et valet*, 2 actes de Sewrin, 1810. — *Jocrisse chef de brigands*, mélodrame par Merle et Dumersan, 1815 — *Jocrisse grand père* 1816 — *Jocrisse paria* par Saint-Hilaire, 1822, et j'en passe. Brunet, Alcide Tousez et Vernet qui tour à tour personnifièrent le type de Jocrisse, n'étaient donc pas des « paillasses », mais des acteurs comiques comme de nos jours MM. Baron, Brasseur, Germain, etc. Il y a toute une nuance.

Quant à Scapin, qui ne connaît son histoire ? C'est un type de la Comédie italienne, de cette fameuse *Commedia dell'arte*, ou comédie improvisée sur canevas, dont Molière s'est emparé de toutes pièces. C'est un intrigant, un fourbe, qui entreprend de faire réussir toutes les affaires les plus délabrées de la jeunesse libertine. Scapin n'est pas plus uu « paillasse » que monsieur Pantalon, que Brighella, que le Docteur ou qu'Arlequin. Quant à l'origine de son nom ? — mais *Scapino* est un nom fort courant en Italie. Seulement en passant sur la scène française, son costume (Voir Callot les *Petits Janseurs*) a laissé les habits amples, le masque et la barbe. Il a pris des vêtements rayés vert et blanc, ou rouge et blanc, et s'est rapproché de Gros René et de Mascarille. (Consult. Maurice Sand, *Masques et bouffons*, tome II, p. 227). Giovani Bissoni (1666-1723), Alessandro Ciavarelli (1702-1774) ont été des *Scapins* très renommés dans la Comédie italienne (Voir Rasi *Comici italiani*). Ils tenaient des rôles importants dans les pièces de cette époque et nous n'avons jamais entendu dire que M. Coquelin aîné qui jouait d'une façon magistrale le rôle de Scapin des *Fourberies* ait jamais ameuté la foule en faisant des calembours en plein air.

Reste Tristapatte, le dernier nommé. — Mais celui-ci n'est autre qu'un personnage comique de l'*Ours et le Pacha*, vaudeville en un acte de Scribe et X. B. Saintine, représenté aux Variétés le 10 février 1820. Lagingeole et Tristapatte, directeurs d'une ménagerie ambulante dont tous les animaux sont morts de faim en route, arrivent chez le puissant pacha Schahabaham au moment où le grand ours, son favori, vient de mourir. Marécot, conseiller intime du sultan, comprend qu'il va risquer sa tête s'il apprend à son souverain cette funeste nouvelle. Mais Lagingeole possède la peau d'un ours blanc. C'est Tristapatte qui revêtira la peau de l'ours, et celui-ci accepte d'autant plus volontiers qu'il a cru reconnaître sa femme, dont il est séparé, dans la belle sultane Roxelane, etc.

Le « Prenez mon ours ! » de Lagingeole est devenu légendaire. Or cet ours, ce n'était autre que Tristapatte. Vernet et Odry ont fait courir tout Paris dans ces deux rôles.

Il n'est donc pas exact de ranger ces personnages de comédie dans le rang des « paillasses » de foire ou de parade. Les modèles du genre furent les célèbres Bobèche et Galimafré dont l'histoire a été racontée maintes fois. *Petits théâtres*, d

Brazier — *Dict. du Théâtre* de A. Pougin — *Larousse*, etc. H. LYONNET.

—

La confession coupée (XLII ; XLIII), — La véritable édition originale est en latin. Le privilège est daté du 7 décembre 1746. Elle peut donc avoir paru en 1747.

Les quatre collaborateurs qui ont donné la description de leur exemplaire, avec des dates différentes et le titre de *Confession coupée*, n'ont que des réimpressions de ce livre qui a dû avoir une certaine vogue à l'époque.

L'édition originale en français que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer ces jours derniers, ne porte pas le titre ci-dessus. Voici son véritable titre : *Excellente et facile methode pour se préparer à une confession générale de toute sa vie, etc.* Bruxelles chez Mommart, l'an 1659, avec grâce et privilège. Elle est faite avec beaucoup de soin. Sur le titre, une vignette, sur cuivre représentant le confesseur dans son confessionnal. Aux abords ; quatre pénitents à genoux. dont l'un fait sa confession. Au dixième feuillet une autre vignette plus grande. où l'on voit Jésus crucifié. Au pied de la Croix, debout, un apôtre et une sainte femme. Toutes les pages contenant la liste des péchés sont encadrées d'une bordure gravée sur bois.

Ce livre, aussi original par son exécution matérielle que curieux par sa matière, ne se trouve que deux fois dans tout le répertoire Morgand, avec une date différente — et avec le 2e titre de la *Confession coupée*

Le privilège de l'édition de 1659 est du 6 novembre 1658. Il est au verso du dernier feuillet. Au recto, la mention de l'édition en latin et de son privilège du 7 décembre 1746.

De ces renseignements, il résulte que l'édition de 1659 est la mieux exécutée, qu'elle doit être la plus rare et mériter d'être recherchée. J. MIRON.

—

Jeu du Taroc T. G.,870).— Le jeu du taroc est-il le même que le jeu des tarots ? Je n'ai pas sous la main le volume de l'*Intermédiaire* rappelé ci-dessus. Un confrère obligeant pourrait-il faire cette recherche et me dire ce qui en est. La Direction, devant laquelle je m'incline, a supprimé ma question récente sur *le jeu de tarots*, m'avisant que de nombreux livres en parlent.

Je crois, dit-il, qu'il est bon,
Mais le moindre grain de mil...

Le grain de mil, ici, c'est le titre de quelques-uns de ces volumes si nombreux, dont pendant 50 ans de feuilletage de Catalogues, je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré un seul. Cz.

—

Plagiats (XLIV, 114), — En 1896, M. l'abbé Gautier, curé de Saint-Cyr l'Ecole, aujourd'hui décédé, a publié dans le recueil de la *Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, une notice sur le château et la ferme de Montalet-sur-Seine, qui est un audacieux plagiat. L'auteur est M. l'abbé Esnot, qui a été curé de la paroisse d'Issou, canton de Limay, arrondissement de Mantes. Cet ecclésiastique, mort il y a une dizaine d'années, a laissé aux archives de la cure d'Issou une notice manuscrite sur le village suivie d'une autre sur Montalet qui en dépendait, que M. l'abbé Gautier s'est appropriée en la publiant sous son nom sans changer un mot. Je possède une copie du manuscrit de l'abbé Esnot portant la date de 1851, que j'ai faite en 1867, alors que j'étais fonctionnaire dans le canton.

PAUL PINSON.

—

Vers attribués à Hugo (XLIII ; XLIV, 94, 148, 202). — J'ai consulté à la Bibliothèque nationale le recueil de poésies de Mme Anaïs Ségalas, *Les oiseaux de passage*, Paris, in-12, 1857, et j'y ai bien trouvé, p. 177-180, une pièce intitulée *A une tête de mort*, et qui commence par les vers en question attribués à V. Hugo.

Voici le texte des vers de Mme Ségalas ; il diffère légèrement de celui que j'ai publié :

Squelette, qu'as-tu fait de l'âme ?
Foyer, qu'as-tu fait de ta flamme ?
Cage muette, qu'as-tu fait
De ton bel oiseau qui chantait ?
Volcan, qu'as-tu fait de ta lave ?
Qu'as-tu fait de ton maître, esclave ?

Possession plus que trentenaire vaut titre, et ces vers reviennent à Mme Ségalas puisqu'elle les a publiés. Je ferai remarquer cependant que la poésie de Mme Sé-

galas présente une certaine anomalie : elle débute par les six vers ci-dessus qui sont de huit pieds et à rimes plates et se poursuit et termine par six strophes de six vers chacune et à rimes entremêlées, en sorte qu'il se pourrait très bien que les six premiers vers de cette poésie fussent une réminiscence ou simplement une épigraphe que l'auteur a ensuite développée en strophes. Quelque parent ou ami de l'entourage de V. Hugo nous fixera peut-être, et je prie mes confrères de l'*Intermédiaire* de m'excuser d'avoir insisté.

TH. COURTAUX.

*
* *

Mes preuves ? C'est à la salle des Capucines, il y a une quinzaine d'années, que j'entendis un jeune conférencier, M. Eugène Brieux, lire, avec une très déférente admiration, ces vers devant Mme Ségalas elle-même, assise au premier rang. Les restituant au véritable auteur, il signala l'erreur qui les avait fait attribuer au grand poète. Il lut aussi des fragments d'un recueil de récits pour les enfants, malheureusement épuisé. C'était la poétique souffrance délicieusement contée d'une pauvre plante oubliée pendant une absence, et mourant de sécheresse auprès d'une fontaine. Et, tout au fond de la salle, en se retournant, on reconnaissait, presque enfoui sous un très modeste chapeau de grosse paille qu'un simple ruban abaissait des deux côtés, le charmant visage et les beaux yeux innocents de Rachilde, qui l'avait écrite et qu'il venait de nommer. Cette soirée-là m'est bien présente.

Mais puisque M. Courtaux réclame des indications précises, je le renvoie p. 175 des *Oiseaux de passage* (3e éd., 1857). La pièce, intitulée *A une tête de mort*, a comme épigraphe :

Frère, il faut mourir.

Et en note :

La tête de mort qui a inspiré ces vers était exposée dans un parc, au milieu des ruines du château royal du Vivien, appartenant à M. Parquin.

Cette pièce est belle. Elle a sept strophes : la première, celle qui nous occupe, en vers de huit pieds ; les six autres, en alexandrins Voici la première textuellement :

Squelette, qu'as-tu fait de l'âme ?
Foyer, qu'as-tu fait de ta flamme,
Cage muette, qu'as-tu fait
De ton bel oiseau qui chantait ?
Volcan, qu'as-tu fait de ta lave ;
Qu'as-tu fait de ton maître esclave ?

Et la fin de la dernière :

Toi qui n'es que ruine et que cendre : le Seigneur
Quand il a pris l'encens laisse tomber le vase.

Si Hugo a vraiment collaboré au premier vers tel qu'il est resté dans les mémoires et n'est pas dans le volume, il a beaucoup fait pour le nom de Mme Ségalas aux siècles à venir. Un vers suffit, et avec trois syllabes que ne peut-on pas ?... Ou plutôt ici — pour être rigoureusement exact — avec quatre ; car *ton âme* a été substitué à *l'âme*.

L. R.

—

Galeries de portraits historiques (XLIV, 166). — On trouvera des détails à ce sujets dans le *Dictionnaire des amateurs français au* XVIIe *siècle* que j'ai publié chez Quantin en 1884.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Peinture attribuée à Mlle Ledoux (XLIV, 167). — Siret (*Dictionnaire des peintres*) dit simplement, Ledoux, Philiberte, E F. 1767-1840. — Genre, portrait. Elève de Greuze : Puis il cite deux ou trois de ses œuvres. On peut ajouter ; talent charmant qui s'inspire souvent du maître sans arriver à l'égaler. Mlle Ledoux a fait surtout des portraits. Elle était, dit-on, l'élève chérie et l'amie de Greuze.

LE CORDIER.

—

Le peintre Ch. de Lafosse (XLII ; XLIII ; XLIV, 208). — Le musée de Dijon possède un grand tableau de Lafosse, *Bacchus et Ariane*, H. 2m60, L. 1m70, qui est d'une très agréable couleur, mais parfaitement fausse. Il est placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville

H. C. M.

—

Un Orphée chrétien (XLIV, 168). — Orphée est souvent figuré dans les Catacombes. Voy. *Rome souterraine*, traduction Paul Allard, Paris, Didier, 1867, 289-435, il n'est point étonnant de le voir réapparaitre au XVIe siècle qui remit le passé en honneur. L'emprunt de ce personnage au paganisme n'en paraitra pas

moins étrange si l'on s'en rapporte au témoignage d'Ovide :

Ille etiam Thracum populis fuit auctor amorem
In teneros transferre mares
Métamorphoses. Lib. X, 83.

Dans le *Dict. de la fable*, le grave Chompré dit que cette passion malheureuse fut la déplorable conséquence de la perte d'Eurydice. On sait comment les Bacchantes se vengèrent des dédains du poète de Thrace. LÉDA.

—

Athénée des Arts (XLIII). — Je ne retrouve pas en ce moment les mémoires de cette société dont j'ai une assez belle collection parce que mon frère en faisait partie. J'y suis venu souvent moi-même quand les séances très solennelles avaient lieu à l'hôtel de ville. Cette société avait remplacé les académies supprimées par la Convention. Les mémoires de cette époque sont très curieux. Voir particulièrement la séance où les plus grands savants du temps ont rendu compte de leurs expériences faites au Jardin des Plantes sur l'influence de la musique chez les éléphants. La société a duré, je crois, jusqu'à la guerre de 70. Notre ami Pradier Fodéro, conseiller honoraire à la cour de Lyon (rue Faure Belon, 2, Saint-Etienne) en était une des chevilles ouvrières. Le consulter. Je n'ai pas reçu de ses nouvelles depuis l'organisation du Congrès de l'histoire du droit et des institutions de 1900 dont je me suis beaucoup occupé.

E. REVILLOUT.

—

L'abbaye de l'Orth (XLIV, 112). — Aliàs Lort Poitiers, Lhort de Poictiers, ortus Pictariensis, à très peu de distance à l'est de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) et résidence ordinaire du chef de son opulente abbaye ce qui lui fit donner le nom d'abbaye de Lortpoitiers Sully, devenu gouverneur du Poitou, obtint par échange l'abbaye de Saint-Maixent et habita souvent son château abbatial de Lortpoitiers. Il vendit l'abbaye 70,000 fr. à son gendre Henri de Rohan qui se la vit confisquer par Louis XIII pour avoir pris part au soulèvement de 1621.

Cfr. Alfred Richard. Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent. *Mémoires des archives historiques du Poitou*, XVI et XVIII.

LÉDA.

—

L'Eglise des Saints-Innocents de Paris (XLIV, 171). — Sous les auspices, et je crois même aux frais de la ville de Paris, il a été publié par Firmin Didot, de 1875 à 1882, en vingt livraisons formant deux volumes, un très bel ouvrage, illustré de nombreuses gravures, intitulé *Paris à travers les âges*.

La 6e livraison, qui commence le 2e volume, contient une monographie très intéressante sur l'Eglise et le cimetière des Saints-Innocents. Dans cette étude, la vue de l'église est reproduite d'après d'anciennes gravures à trois époques différentes ; la première comprenant l'église et le cimetière vers 1550, la seconde comprenant l'église et la fontaine vers 1650, et la troisième est une vue partielle de l'intérieur de l'église vers 1786.

L'ouvrage dont je parle et dont je possède un exemplaire qui m'a été donné par un membre de l'Institut à qui la ville de Paris l'avait adressé gratuitement, comme probablement à tous ses collègues, doit nécessairement exister à la Bibliothèque nationale, et probablement aussi au musée Carnavalet. ROBIN.

Même réponse : H. C. M. et H. LYONNET.

—

Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre (XLIV, 162, 263). — Fumagalli écrit *héros* au lieu de *grand homme*, puis il ajoute :

Cette phrase si vraie, et qui a fait une fortune méritée, n'est pas de Mme de Sévigné, mais bien de Mme CORNUEL, une des *Précieuses* du XVIIe siècle, laquelle, du reste, n'aurait fait que donner une forme plus précise à la sentence de MONTAIGNE, *Peu d'hommes ont esté admirez par leurs domestiques* (*Essais*, liv. III, chap. 2), ou aux paroles du maréchal de CATINAT : *Il faut être bien héros pour l'être aux yeux de son valet de chambre*. (*Chi l'ha detto*. 1210)

P. tr, c. A. S.

—

Un bateau contre le mal de mer (XLIV, 83). — Un vaisseau de cette nature a longtemps été amarré dans le port du Hâvre où peut-être le voit-on encore.

Ce n'était guère que l'accouplement de deux bateaux à machines indépendantes. Ce principe des bateaux accouplés est bien connu sur nos côtes où il est regardé comme le meilleur moyen d'épargner aux passagers sensibles de pénibles oscillations, surtout lorsque les barques réunies sont à fond plat. Les Nouveaux-Zélandais le connaissaient avant la venue des premiers explorateurs. LÉDA.

—

Le borometz ou agneau de Sibérie (XLIV, 171). — De ces fables, voici un aperçu emprunté aux *Cent questions et réponses* pour le mois de mai 1704, par l'abbé Bordelon :

QUESTION XI. Qu'est-ce que le banarets (*sic*) ?

RÉPONSE. C'est une plante animale qui produit un fruit de la figure d'un agneau. Ce zoophyte tient à la terre par le nombril, et change de place autant que la souche le lui permet, et comme l'herbe se seiche partout où il se met, les Moscovites, chez qui il naît, disent que cette plante fait comme le mouton. Lorsque ce fruit vient en maturité, la tige se seiche, et il se revêt d'une peau veluë, douce et frisée comme celle d'un agneau nouveau-né et cette peau étant préparée, elle sert de fourrure. On remarque encore de cette plante, qu'elle ne meurt que lorsqu'elle ne trouve plus d'herbe pour se nourrir, que ce fruit a le goût du mouton, et que le loup en est aussi friand que de cet animal.

J'ai recopié ce passage d'un recueil assez peu commun ; mais on peut consulter l'article *Agneau Tartare ou de Scythie* du Dictionnaire de Valmont de Bomare, qui renvoie à Kircher et à Scaliger et qui écrit : *borametz*, le nom slave donné à cet être chimérique. Le *Manuel lexique* de l'abbé Prévost, qui combattait la légende, disait : *Agnus Scythicus ou Borametz*.

G. I.

—

La communication des registres d'état-civil (XLIV, 170). — Les greffiers des tribunaux civils, dépositaires des registres d'Etat-civil, ne peuvent pas refuser communication de ces actes à des particuliers ; le droit de recherches qui leur est alloué est de cinquante centimes par année.

Mais il y a parfois des accommodements avec les greffiers. A Melun par exemple, pour les recherches qui exigent un certain temps, il est pris cinq francs de la demi-journée et dix francs de la journée, comme il est d'usage presque courant de ne pas faire payer le droit de recherches lorsque l'on lève l'expédition de l'acte d'état-civil qui en a fait l'objet.

ROBERT GÉRAL.

—

L'origine des permis de chasse (T. G. 195). - Plusieurs journaux publient cette note :

C'est à Napoléon Ier qu'est due la création du permis de chasse, qui s'appela, au début, permis de port d'armes.

Le prix en fut d'abord fixé à 30 francs, et quelques années après à 15 francs seulement.

En 1834, le montant des permis de chasse fournissait au Trésor la somme de un million deux cent mille francs.

Dix ans plus tard, ce chiffre était presque doublé.

La loi du 3 mai 1844, dont les dispositions sont encore en vigueur, a substitué le permis de chasse au port d'armes et en a fixé le prix à 25 francs, dont 10 sont attribués à la commune où le permis a été délivré.

Ce n'est pas tout à fait exact. L'*Intermédiaire* a publié (10 sept. 1896) l'esprit d'une ordonnance d'Henri IV, réglementant la chasse et relative au port d'armes.

Cette ordonnance édictée le 22 avril 1598, « défendait à tous nos sujets de porter : arquebuses, pistoles ni pistolets, ni bâtons à feu », sans autorisation spéciale. La permission n'était accordée que durant certaines saisons. R.

—

Un portrait de Philippe Pot (XLIV, 55, 207, 263). — *Erratum*. Il faut lire, en tête de la Réponse de la colonne 207 : « Rectifications aux réponses (obligeantes, mais *à côté*) du dernier N° ».

Je regrette de reconnaître si mal le zèle de savants collaborateurs, mais il faut bien convenir que voilà quatre colonnes employées..., à ne pas répondre à la question.

Il semble que nous aurions tous à gagner à mettre un peu plus de précision et de concision dans nos Réponses, qui prennent si volontiers le ton de la conférence. C'est pourquoi, tout en remerciant le collègue H. C. M. je m'abstiens de relever les inexactitudes de sa nouvelle Réponse-digression. L. H.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le cens quinquennal des romains est-il d'origine grecque ? (*suite*) (XLIV, 265). — Le progrès ne peut, en effet, être figuré par une ligne ascendante, mais par une ligne à nombreuses courbes montant et descendant. Ce qui fait descendre, c'est généralement la guerre, mais ce sont aussi souvent les révolutions politiques qui érigent la brutalité en dogme, et font de l'égoïsme et de la violence la règle du droit.

Mais je m'aperçois que je m'écarte trop, dans cet avant-propos, du sujet spécial annoncé plus haut, et je me hâte de l'aborder.

Ce sujet a été limité par moi à deux parties distinctes : 1° la période qui, à Rome, est antérieure à la loi des XII tables ; 2° la période qui commence à cette loi pour se terminer à celle des luttes du droit civil et du nouveau *jus gentium*, introduit d'abord par le préteur pérégrin, puis admis par le préteur urbain, et enfin par les empereurs, le transformant de plus en plus dans le sens phénico-chaldéen, sous les seconds Antonins surtout.

En un mot, je ne veux avoir affaire ici qu'au droit le plus archaïque, au droit de Numa, et à celui des décemvirs, tous les deux égyptiens d'origine.

Les Romains ont-ils toujours été « ces hommes de la lance », que nous décrit Gaïus et « qui ne croyaient bien à eux que ce dont ils s'étaient emparés » ? Ont-ils toujours eu pour unique idéal la force brutale, l'usucapion, l'occupation violente des choses, des personnes, de leurs femmes *in manu* ; de leurs enfants *in potestate* et *mancipio* ; de leurs débiteurs devenus des *nexi*, ou partagés par morceaux, de leurs esclaves dont ils pouvaient nourrir leurs poissons, etc.

Je ne le crois pas, et j'ai essayé de démontrer la chose dans le cours de cette année, que je compte bientôt publier (1), et dont cette lecture n'est qu'un extrait, ou plutôt un très bref résumé.

Je n'entrerai pas ici dans les détails de mon étude, détails beaucoup trop longs pour cette communication. Qu'il me suffise de dire que tout ce que nous savons du droit le plus archaïque des Romains, se rapproche, d'une façon vraiment frappante, de ce que nous savons, par les contrats contemporains, du droit égyptien, qui a immédiatement précédé le Code d'Amasis, c'est-à-dire d'une législation beaucoup plus douce que celle de la République.

La femme, par exemple, n'était pas *in manu mariti*. Denys d'Halicarnasse nous apprend expressément que, dans le mariage par *confarreatio*, le régime de communauté totale des biens était en vigueur entre les époux — exactement ce que nous voyons pratiquer dans les contrats démotiques archaïques, datés Shabaku, Tarhaku, Psammétiku, etc.

Ce mariage par *confarreatio*, qui était le seul usité pour les *gentes*, avant les révolutions de la plèbe, c'est-à-dire des métèques étrangers d'origine, était un mariage sacré, absolument comparable au mariage sacré dont nous avons le formulaire officiel en Egypte sous Psammétiku, etc.

A Thèbes, c'était le prêtre d'Amon, prêtre du roi, remplissant le rôle d'officier de l'état-civil en même temps que de célébrant religieux, qui posait les questions d'usage et qui, lorsque le fiancé était entré dans le temple et s'était dirigé vers sa fiancée, lui demandait : « Est-ce que tu l'aimeras en femme établie en dation de cœur, en épouse conjointe, en mère transmettant les droits de famille à sa filiation, ô mon frère ? » ce à quoi celui-ci, montrant le contrat de mariage antérieur par lequel il assurait à sa femme (ce qui était réciproque) communauté dans ses biens, répondait : « Moi, je transmets en don de donation, en transmission, l'apport de ces choses dans le plan d'amour dans lequel je l'aime. Si, au contraire, j'aime une autre femme qu'elle, à l'instant de cette vilenie — où l'on me trouvera avec une autre femme — moi je lui donne à elle (à ma femme) mon terrain ou l'établissement de part qui a été écrit précédemment, à l'instant, devant toute vilenie au monde (de ce genre). Tous les biens que je ferai être (que j'acquerrai) par transmission ou par apport de père et de mère (par héritage) seront à ses enfants qu'elle enfantera ».

(1) Il devait être annexé à cette étude dans les mémoires du Congrès des institutions et du droit et je le publierai dans ma *Revue Egyptologique*.

A Rome — nous le voyons par le prêtre des diffaréations, quand cette cérémonie quasi funèbre fut admise pour rompre la confarréation — c'était également un prêtre qui présidait, dans le temple, à la célébration du mariage, en administrant aux époux cette communion du pain sans levain, très probablement pratiquée aussi pour clore l'office religieux en Egypte. L'époux, à Rome, disait à sa femme conjointe : « *ubi tu Gaïus et ego Gaïa* ». Où tu es le maître, je suis aussi la maitresse, avec les mêmes droits.

On ne saurait donc désirer une plus grande similitude.

A la même période, en Egypte et à Rome, l'adoption n'était alors licite que par un seul mode : par une *lex regia*, qui, comme toutes les lois de ce genre, était en même temps une *lex curiata*, c'est-à-dire par une loi rendue par le peuple réuni, dans ses comices, sur la demande du roi, *rogatio regis*. C'est à ce mot *rogatio* que se rattache le nom de cette adoption primitive, de cette *adrogatio*, parce qu'en droit civil l'*adrogatio* constitue la première application des lois publiques aux affaires des particuliers. La chose se comprend aisément : A Rome, comme en Egypte, la propriété était alors, non pas individuelle, mais familiale. L'hérédité, avec ses *sacra privata* annexés, ne pouvait être attribuée encore qu'à l'héritier légitime, à celui qu'on a toujours nommé l'*heres suus* ou *heres sui* : (l'héritier sien ou du sien). Si cet héritier manquait, si les *sacra* n avaient plus d'officiants possibles et si la maison pouvait rester vide, il appartenait à l'État d'y pourvoir. Le roi convoquait donc le peuple, après avoir consulté les dieux : et ces trois grandes autorités remplaçaient l'héritier légitime par un *adrogé*.

Ce n'est que par imitation qu'on a plus tard introduit le testament *calatis comitiis*, qui, lui-même, sous le régime des XII tables, a précédé tous les autres testaments, etc.,etc.

Ce n'est que plus tard aussi, sous le même régime des XII tables, imité de celui d'Amasis, qu'on a donné au nouveau *pater familias* droit de vie et de mort sur son fils adoptif, dont il possédait dès lors tous les biens.

Tout cela n'existait pas d'abord, et l'adrogation romaine primitive était, je n'en doute pas, identique à ce qu'était, sous Psammétiku, l'adoption égyptienne.

Celle-ci se faisait aussi *calatis comitiis*, sur la demande du roi, par une véritable *lex regia* ou *lex curiata* dont nous avons un excellent exemple dans une inscription hiéroglyphique récemment découverte, et que j'ai longuement expliquée et commentée.

Les *leges regiæ*, rendues par le peuple sur la proposition du roi, paraissaient bien plus étranges en Égypte, avec un Pharaon-dieu qu'à Rome — où tous les anciens nous les attestent depuis Cicéron. C'est donc une étrange coïncidence qui, dans la même année — en même temps que la nouvelle inscription du roi législateur égyptien Bocchoris sur un vase trouvé dans une sépulture de Tarquinium, la patrie des Tarquins, remontant au VIIe siècle avant notre ère — a fait découvrir, d'une part, à Thèbes, la *lex regia*, datée de Psammétiku, qui, relative à une adoption, est, pour la consultation du peuple, pleinement comparable aux *leges regiæ*, relatives aux réglementations sacrées, qu'on trouve dans une inscription d'Abydos et dans un papyrus de Berlin, d'une autre part, la *lex regia* découverte dans le *forum* romain, près de ce que les anciens nous ont dit être le tombeau de Romulus.

(*A suivre*).

—

L'ameublement de la Clairon, rue de l'Université. — Voici un document que Goncourt eût habilement mis à profit dans son livre sur la Clairon s'il avait pu le connaître ; c'est un registre du tapissier Chapuy, rue du Bac, faisant partie de la riche collection des livres de commerçants du XVIIIe siècle, (1) ayant fait faillite, et obligés de déposer ces livres au greffe du Tribunal Consulaire en même temps que leur bilan.

Le tapissier de la rue du Bac comptait parmi sa clientèle quelques actrices, et parmi celles-ci la célèbre Clairon dont le buste vient d'être érigé, il y a quelques jours, dans sa ville natale.

(1) Les livres de commerce et les bilans de faillites provenant de l'ancien Tribunal des Juge-Consuls sont conservés aujourd'hui aux Archives de la Seine (30, quai Henri IV).

——

Mlle Clairon, *rue de l'Université à Paris. 12 octobre 1777.* Pour avoir tendu les lits du portier, de la cuisinière, et celui du jeune domestique 6 L ^{s} d

Plus fourni 4 aunes 2/3 de *toille* verte pour faire une porte battante à 34^s 7 L 18. 8.

Plus 8 livres de bourre rouge à 4^s 1 L 12. ».

30 aunes de petit bord de tille pour faire les panneaux de la porte à 1^s 1 L 10. ».

Plus 1/4 de *crain* pour le *bourlet* d'ycelle pour la façon et broquette. 5 6

18 L 6^s 2^d

Le 17 décembre 1777, fourni une aune 1/2 de toile pour doubler et faire le carreau du fauteuil de commodité à 24^s fait. 1 L 16^s d

Plus fourni une livre de crin pour augmenter le carreau à 22^s 3 L 6.

Plus 6 aunes 1/2 de crête à 9^s 2 L 18. 6

5 paquets de clous d'épingle pour attacher la crête à 3^s 6^d 17. 6

Plus pour la façon du dit fauteuil en forme de bergère. 8 L

16 L 18^s »

Plus pour une bergère couverte de toile grise et blanche comme cy-dessus seavoir : bois à moulure, peinture sangle, (etc). 45 L »

2 bois de fauteuils sculptés avec des rubans, des feuilles d'eau et un entre-lacs tout autour des moulures à 18 f. pièce 36 L

Peinture et embourrure pour yceux. 64 L

Le 19 décembre 1777. Mis un lit de repos à loyer pour un mois prix convenu 12 L

Fourni 25 aunes de crête pour 6 fauteuils brodés à 9^s 11 L 9. 6.

Deux causeuses, fourni 18 aunes de crête pour les 2 à 9^s 34 L 2.

26 février 1778. Pour avoir déménagé le portier et remonté son lit et son armoire au dessus de sa loge 2 L 10

Total 272 L 2^s 10^d

Soldé le montant cy-dessus le 4 mars 1778.

Le tapissier Chapuy ou Chapuis fournit à la même date et livre dans la même maison, rue de l'Université, au margrave les objets qui suivent :

——

Le Margrave de Barret, *rue de l'Université. Le 15 octobre 1777.* Mis à loyer un lit complet de 3 pieds de large, composé d'un baldaquin en siamoise bleu et blanc de 4 pieds de face, sans courtepointe, ni chantourné, plus une couchette à un chevet, une paillasse neuve en toile faux lin.

A dix deniers de loyer par mois fait 4 mois 1/2 45 f. »

Plus fourni à l'arivée de tous les gens, 43 pommes de porte-manteaux à 3^s pour mettre dans leurs chambres.

Le tapissier fournit encore au margrave 2 tables à écrire, un miroir ovale avec un nœud de rubans, une porte en peau d'agneau et un paravent de six feuilles en beau papier.

Le margrave solde, le 4 mars 1778, sa note ainsi que celle de la tragédienne, en galant homme qu'il était. On sait que Mlle Clairon était avec lui en Allemagne depuis 1765, elle devait y rester jusqu'en 1782 ; le livre-journal du tapissier nous renseigne exactement sur la durée du séjour que firent à Paris les deux amants en 1777-1778.

Le tapissier Chapuy paraît avoir été le fournisseur ordinaire des comédiens du temps, on relève sur ses livres, les noms de Bellemont, rue de Grenelle ; de Fleury, rue de Seine; Sainval cadette, rue Saint-Roch ; Doligny, Dessessard et Larive de la Comédie Française, Mlle Coulon et M. Thiste, de l'Opéra. Henri Vial.

* * *

Dans un feuilleton des *Débats*, (23 août 1901), M. André Hallays, avec sa compétence coutumière. et l'agrément d'un style délicieux, nous promène à Paris, dans les différents domiciles qu'habita Mlle Clairon : rue de Bussy, rue des Marais, rue du Bac, rue de Lille, et à sa maison de campagne d'Issy. Il ignore et l'on ignore généralement, qu'elle demeura également, avec le margrave, en 1777 et en 1778, rue de l'Université.

C'est encore un point sur lequel nous éclaire cette trouvaille de M. Henri Vial, qui eût été si précieuse à M de Goncourt quand il écrivait l'histoire de la Clairon, qui est l'histoire de toute une époque.

M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

XLIVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Septembre 1901.

N° 943 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38ᵉ Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXᵉ) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Tzar. — Quelle est l'étymologie de ce titre ? Quelle est son orthographe exacte ? O.

—

Grimaldi, évêque du Mans. — Où pourrais-je trouver des renseignements détaillés sur la vie de Louis-André de Grimaldi, qui fut évêque du Mans, puis de Noyon (en 1776), et mourut à Londres en 1808 ? C. B.

—

Me magna movent. — A quelle famille, du Midi, croyons-nous, appartient cette devise copiée sur un étendard du XVIIᵉ siècle ? Cz.

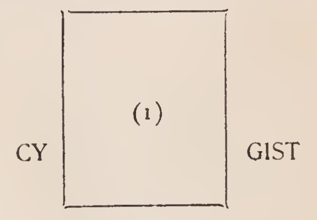
—

Méhémet-Ali et son temps. — En vue d'un long travail que je prépare sur Méhémet-Ali, premier pacha d'Egypte, fondateur de la dynastie actuelle, je serais fort reconnaissant aux érudits et historiens français de me faire connaître quel ouvrage je pourrais utilement consulter sur ce sujet ; à quelles archives je pourrais puiser. Je tiendrais à recueillir toutes les lettres de Méhémet-Ali que existent en France.

MOUSTAFA-KAMEL.

—

Charles de Sac. — Lors de la restauration de l'église d'Avon (Seine-et-Marne), en 1892, on a trouvé dans les matériaux de consolidation une pierre tombale portant l'inscription suivante :



HONORABLE. HOṼME

M̄ . CHARLES . DE . SAC . DE

M̄ATOVE . EN . SON . VIVANT

M̄ . IOVEVR . DESPEE . DV . |RŌ|Y

|HENRY|. 2 . QV . TRESPASSA

A . FONTAINE . BLEAV . LE 18

IOVR . DE . MARS . LAN . 1549

PRIEZ . DIEV . POVR . LVY

Le cartouche en (1) et les mots qui doivent être Roy et Henry étaient mutilés.

Quel est ce Charles de Sac, sa situation à la cour, son blason ?

ROBERT GÉRAL.

—

Mᵐᵉ de Mérigniac. — Née Félix d'Ostrel (de Flandre), filleule de Félix Vialard évêque de Châlons, amie de Malebranche et de madame d'Héricourt, connue surtout comme correspondante de Ma-

thieu Marais, épousa M. de Mérigniac, sénéchal de Montmorillon, dont elle se sépara bientôt, et vint alors à Paris où elle fut de la cour du Palais-Royal. « Petite, point belle, mais les yeux vifs et fins et une conversation si charmante qu'on ne pouvait la quitter » (Marais).

Ne sachant d'elle que ce qu'en ont dit le dit Marais et Feuillet de Conches dans ses *Causeries d'un curieux*, désirant lui consacrer une petite notice, nous sollicitons de l'obligeance de nos confrères de l'*Intermédiaire* des renseignements plus circonstanciés. LÉDA.

—

Jacques Cœur faussement accusé par une femme. — Pendant le cours du procès de Jacques Cœur en 1451, une dénonciation formelle d'empoisonnement sur Agnès Sorel fut adressée au roi par Jeanne de Vendôme, dame de Mortagne, dont le mari était un des débiteurs de Jacques Cœur.

Agnès Sorel avait institué J. Cœur, un de ses exécuteurs testamentaires comme témoignage d'estime et d'amitié.

J. Cœur démontra aisément l'absurdité de cette calomnie, et prouva que la mort d'Agnès avait été naturelle. Jeanne de Vendôme fut obligée de faire amende honorable à J. Cœur et le roi lui remit la peine de mort qu'elle avait encourue pour faux témoignage.

Nous prions un de nos érudits confrères de nous indiquer dans quel ouvrage on donne ces détails du procès de J. Cœur.

Mme V. VINCENT.

—

Castillon-Saint-Victor. — A propos de la prochaine traversée de la Méditerranée en ballon, un journal publie un article sur M. Georges de Castillon-Saint-Victor, lieutenant de M. de la Veaux dans cette entreprise hardie, et le dit issu d'une famille d'officiers. C'est certain : les Castillon ont figuré aux croisades ; de plus, le père du navigateur aérien, marié à Estantens, près de Muret (Haute-Garonne), appartenait à l'armée française. Mais est-ce que le grand-père n'était pas journaliste et journaliste de grand talent, rédacteur en chef de la *Gazette du Languedoc* sous Louis-Philippe ? et n'est-ce pas du château de Boutenac, (Aude), propriété du dit publiciste, comte Hippolyte de Castillon, que partirent les exemplaires de la protestation de Henri V contre le coup d'Etat de 1851 ? A. S.

—

Guyard de Changey. — Y a-t-il eu au XVIIIe siècle un gouverneur de Bourgogne portant ce nom ou celui de marquis de Changey ? Quels ouvrages peut-on consulter à cet égard ? DAL.

—

La bibliothèque de Napoléon 1er. — Dans son testament, daté du 15 avril 1821, Napoléon (conformément aux documents fournis par Dumas) disposa d'une partie de sa bibliothèque de Sainte-Hélène comme suit ;

Quatre cents volumes, choisis dans ma bibliothèque parmi ceux qui ont le plus servi à mon usage. Je charge Saint-Denis de les garder et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

Son fils est-il jamais entré en possession de ces 400 volumes, et qu'est devenu le restant ? A-t-on publié un catalogue de cette bibliothèque et où le trouverait-on ?

J. B. Mc. — GOVERN.
(*Notes and queries.*)

—

Marengo — le cheval de Napoléon 1er. — Quel fut le sort de Marengo, le célèbre cheval de Napoléon 1er ?

J. F.
(*Notes and queries*)

—

Le général Cabieu. — En 1758, les Anglais brûlèrent Cherbourg et tentèrent un débarquement sur la côte du Calvados actuel. — Un adroit paysan « ayant réussi à imiter, pendant la nuit, le bruit sourd de la marche d'un corps de troupes, l'ennemi effrayé, se rembarqua. »

Ce paysan fut surnommé le général Cabieu. Sait-on quelle récompense lui fut accordée et ce qu'il devint par la suite ? A. S.

—

Acte de décès d'un inconnu. — L'acte ci-après est tiré des archives de la ville d'Arras :

L'an sept de la République française, une et indivisible, le sept prairial, deux heures de l'après midy, nous François Joseph Marchand, juge de paix, et officier de police judiciaire de

canton de Vimy..... ; venant d'être informé par la rumeur publique qu'il avait été trouvé dans le bassin de la rivière d'Arras à Douay, derrière les fortifications, à la hauteur de la porte de Lille, un cadavre ; que ce même cadavre avait été déposé en la maison ditte des Beaudets, (à Arras) dans une place désignée comme morne, sommes transportés en la dite maison... où étant avons fait appeler le citoyen Antoine Charles Joseph Delerue, soldat de police en la commune d'Arras, et Joseph Duporche, tailleur d'habits audit Arras, à effet d'identifier le dit cadavre, nous ont déclaré ne connaître aucunement de qui provenait le dit cadavre connaissance qu'il nous a été impossible d'acquérir, malgré les recherches les plus scrupuleuses ; pourquoi nous avons décrit très strictement les vêtements, ainsi que tous les objets contenus dans iceux, comme s'ensuit : une mauvaise capote grise à l'écuyère, un gilet canet, une culotte d'étoffe noire, une paire de bas de laine bleuâtre, des bouts de chaussons aux pieds, une mauvaise chemise sans marque, un petit gilet à manche petit gris, une cravate blanche, un mauvais chapeau rond ; dans une de ses poches nous y avons trouvé vingt trois centimes en monnaie de cuivre, un étuy de fer blanc contenant des lunettes, une clef, un mauvais soulier ; et ont signé.....

Et à l'instant avons requis les citoyens Charles François Cuvillier, et Onuphre Précourt, tous deux officiers de santé et demeurant en cette commune, après avoir examiné toute l'habitude du cadavre et en avoir fait l'ouverture, nous ont déclaré n'avoir reconnu aucune playe extérieure, mais bien un engagement considérable dans les vaisseaux pulmonaires, l'estomac très détendu et contenant très petite quantité d'alimens, et beaucoup d'eau, lesquels simptômes nous ont prouvé qu'il est mort de suffocation produite par l'immersion dans l'eau, et ont signé...

C'est, je crois, l'un des derniers exemples d'un acte de décès de ce genre, aussi étendu ? V. A.

—

Mesures à la porte des églises. — On remarque à gauche du portail de l'église d'Etoile (Drôme), une ancienne pierre, sorte de monolithe scellé à la muraille, et haute d'environ un mètre cinquante ; la partie supérieure est creusée en trois compartiments, dont deux absolument semblables et le troisième trois ou quatre fois plus grand que ses voisins. Le fond de chacune de ces cavités est en pente et aboutit à un trou, sorte de rigole chargée d'évacuer à l'extérieur les matières mises dans ces cavités.

Les gens du pays prétendent que ce sont les mesures qui servaient jadis aux paysans pour vendre leur blé ; cela paraît bien peu croyable, la capacité des deux petites cavités ne dépassant pas 4 litres : or, les grains s'étant toujours vendus par grandes quantités, combien aurait-il fallu de temps pour mesurer le contenu d'un sac et par conséquent d'une voiture entière ?

Ces cavités n'étaient-elles pas plutôt les mesures qui servaient au paiement des redevances dues au seigneur et à l'église, chaque trou représentant ce qui devait être donné par arpent, acre ou autre mesure agraire mise en culture, ou par telle ou telle quantité de grain récolté ? Cela semble plus vraisemblable.

Je serais heureux d'être fixé sur ce point et ne saurais mieux m'adresser qu'à nos confrères en intermédiairisme pour être renseigné.

Beaucoup d'églises du Valentinais possèdent, paraît-il, de semblables mesures.

MAXENCE.

—

La disposition des chiffres romains. — Les chiffres romains étaient écrits par les anciens d'une façon un peu différente de la nôtre ; c'est ainsi que, sur le tombeau du légat de la 18e légion, tué dans le désastre de Varus, dont les restes furent recueillis 5 ans plus tard, nous voyons le chiffre 18 écrit *XIIX*. Pourrait-on nous signaler d'autres chiffres romains anciens, différents de nos chiffres romains actuels ? Ainsi, par exemple, cela nous autoriserait à écrire 48 encore XLIIX, ou 8 : IIX, comme on écrit IX pour faire 9, et XLIX pour faire 49. Dr BOUGON.

—

Clapas. — Les habitants de Montpellier donnent, entre eux, à leur ville le surnom de Clapas ; nous avons eu ici-même un ophélète, montpélliérain, sans doute, signant ses communications du pseudonyme de Du Clapas. Or, en Bas-Languedoc et particulièrement dans la région des Cévennes, on appelle Clapas des « amas de pierres accumulées en forme de rotonde ». Est ce de là que vient le surnom du chef-lieu de l'Hérault ? Faut-il y voir une antiphrase par rapport aux beaux hôtels si nombreux dans cette ville, une des mieux bâties de France ? A. S.

Jeux enfantins. — A Charleroi, au temps de la forteresse, les enfants jouaient « al' *drigaillo* (*drigaie?*) », c'est-à-dire à la poursuite. Connaît-on ce jeu ailleurs? Quelle est l'étymologie du mot patois : drigaille ou drigaie? CLÉMENT LYON.

—

Licence poétique dans « Rolla ». A quoi se rapporte : « ses sœurs aînées » dans les vers suivants?

Jacque était grand, loyal, intrépide et superbe.
L'habitude, qui fait de la vie un proverbe,
Lui donnait la nausée. — Heureux ou malheu-[reux,
Il ne fit rien comme elle, et garda pour ses [dieux
L'audace et la fierté, qui sont ses sœurs aînées.

Il semble bien que ceci n'ait aucun sens, et que l'harmonie de la vésification ne suffise point à excuser la pauvreté du fond. VIERZONNAIS.

—

Epithalame à retrouver. — J'ai lu, autrefois, un épithalame délicieux, qui mettait en opposition les combats de l'amour et ceux de la guerre : Mars répandant des flots de sang, Venus une goutte. De qui est-il? J'aurais besoin de le retrouver pour une légende au bas d'un dessin. A. K.

—

Un portrait ayant appartenu à Eug. Delacroix à retrouver. — La mort récente du regretté vice-président du Sénat, M. de Verninac, donne un regain d'actualité à la question que nous allons poser. Voici d'abord quel a été le point de départ; en feuilletant une biographie du peintre Delacroix, par G. d'Argenty, nous avons relevé les lignes qui suivent :

Mme de Verninac, sœur d'Eugène, était une femme très belle et d'une grande distinction. Elle avait épousé M. de Verninac Saint-Maur, ambassadeur de France à Constantinople. Elle eut de ce mariage un seul fils, Charles de Verninac, qui fut envoyé comme vice-consul en Amérique, et qui mourut en quarantaine à New-York, en 1834, de la fièvre jaune qu'il avait contractée à Véra-Cruz à son retour de Valparaiso.

Il existe un portrait de Mme de Verninac peint par David, et grand comme nature, qu'Eugène Delacroix conservait précieusement dans son salon. Son admiration pour le talent du peintre se mêlait, dans le culte qu'il avait pour cette peinture, à la tendresse qu'il portait à la mémoire de sa sœur. Il a, par testament, légué ce portrait à M. de Verninac, son cousin, président du tribunal de Tulle.

Sait-on ce qu'est devenu ce portrait de Delacroix? CURIOSUS

—

Les Sociétés des Neuf-Sœurs et de la Commune des Arts. — Une librairie parisienne a mis en vente, il y a quelque temps, une lettre de 3 pages in-folio, datée du 10 novembre 1791, adressée à l'Assemblée législative et signée par Restout, Roze, Anselin, Servières, Campmas, etc..., membres des sociétés des Neuf-Sœurs et de la Commune des Arts, demandant à concourir à la nomination du bureau de consultation chargé de répartir les deux millions de récompenses décrétés pour les artistes.

Quelques détails sur ces deux associations, comme des notes biographiques sur l'un des signataires, Roze, nous feraient le plus vif plaisir. F. L. A. H. M.

—

Les mines d'or et d'argent en Egypte. — Diodore de Sicile décrivant, d'après Hécatée d'Abdère, auteur d'une Histoire d'Egypte, le monument d'Osimandyas aux environs de Thèbes, raconte :

Dans un de ces édifices, on voyait le Roi peint des plus vives couleurs, offrant à la divinité l'or et l'argent qu'il tirait chaque année des mines d'Egypte. On avait marqué la valeur de ce revenu, qui montoit à 32 millions de mines, c'est-à-dire à plus de deux mille deux cents millions de notre monnoie, en comptant seulement 70 livres pour chaque mine.

Deux milliards, en chiffres ronds, par an... c'est un joli denier et qui ferait bien l'affaire de notre ministre des finances!... Ces mines sont-elles épuisées? en quelle contrée de l'Egypte étaient ces gisements? A. S.

—

Germination après *X*... siècles. — A la fin de mai dernier, plusieurs journaux ont raconté la germination extraordinaire de pois recueillis dans un tombeau égyptien. L'entrefilet suivant est extrait du *Journal de la Jeunesse*, publication sérieuse :

D'après l'*Indépendant*, journal de Saint-Omer, on aurait trouvé des petits pois vieux de trente siècles, et, si nous en croyons M. B.-A. Stewart, un horticulteur du village de Kames, dans l'île de Bute, ces pois ont même

meilleur goût que leurs congénères de l'année courante. Un des amis de M. Stewart, qui habite Glascow, étant allé dernièrement en Egypte, en avait rapporté une poignée de graines trouvées dans le sarcophage d'un Pharaon quelconque mort il y a quelque trois mille ans. Par simple curiosité, l'horticulteur écossais eut l'idée de semer avec soin, dans un terrain bien préparé, ce graines séculaires, et quelle ne fut pas sa stupéfaction de les voir bientôt germer, puis pousser vigoureusement jusqu'à une hauteur d'environ six pieds ! Détail particulier : au lieu d'être blanche, la fleur est toute rouge avec mince bordure jaune. Les cosses ont en moyenne 7 ou 8 centimètres de long sur 2 de large. Quant aux pois eux-mêmes, ils sont un peu plus gros et sensiblement plus sucrés. Cet exemple de germination, après un laps de temps de trente siècles, paraît avoir fortement piqué la curiosité des savants d'outre-Manche. Il y a lieu cependant de faire quelques réserves sur l'authenticité du fait.

Ce que l'on néglige de dire, c'est que pour faire germer ces pois, l'horticulteur écossais a dû arroser ses pois *écossés* (sans calembour) avec de *l'eau de la Garonne*. Et l'*Homme à l'oreille cassée*, roman d'Edmond About ? Pourquoi pas vrai alors ? — Les lecteurs de l'*Intermédiaire* anglais osent-ils assurer la véracité du fait ? OROEL.

—

Puits dans la cathédrale de Langres. — En réparant la nef principale de la cathédrale de Langres, les ouvriers viennent de mettre à découvert un puits dont on connaissait l'existence, mais dont on ignorait au juste l'emplacement.

Ce puits a 30 mètres de profondeur et 80 cent. de diamètre. Il ne contient plus d'eau. Il est admirablement maçonné jusqu'à 7 mètres environ, le reste est taillé dans le roc.

Sa position à l'angle d'un pilier indique qu'il a été creusé lors de la construction de l'édifice, qui remonte au commencement du XII[e] siècle.

Plusieurs églises renferment, paraît-il, des puits de ce genre qui devaient servir aux besoins du culte.

Je désirerais connaître les églises où cette particularité existe et l'époque de la construction de ces églises.

F. PINGENET.

—

Marque d'un vase de Sèvres. — Un de nos aimables confrères pourrait-il m'aider à déterminer la signification de la marque

S. C. 5977

que je trouve sur le socle, en bronze, d'un fort beau vase de Sèvres (brûle-parfum) pâte tendre, à fond vert ? (Cette marque est sans doute la reproduction de celle qui se trouve sous le vase lui-même qui n'a jamais été démonté). J. W.

—

Modèles d'artistes. — Les artistes peintres ou statuaires ont souvent choisi comme modèles, pour leurs œuvres, des amis ou camarades d'atelier, et quelques-uns, parmi ceux-ci, ont pu, dans la suite, arriver à une certaine notoriété.

Pour celles de ces œuvres qui figurent maintenant dans des musées ou des monuments publics, ne serait-il pas intéressant de citer des noms et de fixer la tradition, qui, avec les années, tend forcément à se perdre ? Il doit être encore facile de donner bien des indications, au moins pour les œuvres modernes.

Je fais donc appel aux lecteurs de l'*Intermédiaire* s'ils veulent consacrer un instant à cette question, qui est probablement nouvelle sous cette forme, bien que j'aie déjà noté quelques noms dans des volumes anciens de notre excellent journal, par exemple dans les années 1870, 1891, etc. PIETRO.

—

Le paon porte-malheur. — Quelle est l'origine de la superstition, très moderne, du paon porte-malheur ?

J. FOREST.

—

Suaire. — Dans le département de la Manche, il est d'usage, aux enterrements de confier à un ami du défunt une sorte le galette en cire appelée *suaire*, qu'il porte derrière la bière, avec majesté. Quel sens a cet usage drôlatique, inconnu en Bretagne ? Le retrouve-t-on dans d'autres contrées ? CINCINNATUS.

—

Les chevaliers de l'Accolade. — Qu'étaient-ce que les chevaliers de l'Accolade ? En 1533, Messire Jean de Canny était ainsi qualifié.

D[r] BOUGON.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel. —

Bibliothèque de la Malmaison (XLIV, 115, 252). — Je possède un magnifique exemplaire de l'*Etat des Postes Impériales*, veau plein rouge, aux armes, doré sur tranches, (absent de Paris, je ne puis indiquer l'année), qui vient de la Malmaison. Il porte en première page ces mots écrits d'une très grossière écriture du temps. *Ce livre a appartenu à l'impératrice Josefﬁne* (*sic*). J'ai aussi un livre sauvé de l'incendie de la bibliothèque de Lucien, avec l'ex-libris *du citoyen Lucien Bonaparte*, ayant sur la tranche des traces de fumée. Quand eut lieu cet incendie, et où ? MARCELLIN PELLET.

—

Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne) (XLIII ; XLIV, 235). — L'*Intermédiaire* étant un précieux recueil pour les historiens, j'estime qu'il ne faut y affirmer que ce qui est absolument prouvé ; je mettrai donc un point d'interrogation devant l'opinion qui peut être vraie, mais non justifiée de Res : « La tête de More dans le blason de Moret est un jeu de mot — un rébus — sur le nom de la ville : More, Moret, armes parlantes ».

Ne peut-on pas voir dans cette tête de More un souvenir des croisades ? (Dans ce cas pas de rébus) — car Moret est ancien et bien vieux son nom, l'abbé de Ferrières en fait déjà mention dès l'année 850. Qui octroya des armes à Moret ?

ROBERT GÉRAL.

—

Monasterium canonicorum elnicensium (XLIV, 54, 140). — Dans le *Bulletin de la Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, année 1858, page 278, on trouvera une notice sur le monastère de Sainte-Marie de Jau ou de Clariana de l'ancien diocèse d'Elne, du XIIe au XVIIIe siècle.

Dans le même périodique, année 1863, page 205, un article intitulé :

Sceaux de l'Evêché et des offices ecclésiastiques du diocèse d'Elne.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Gobette (XLIV, 170). — Je dois faire remarquer à M. Montbouccou que l'auteur de *Claudine à l'École* et le rédacteur de l'*Echo de Paris* sont un seul et même écrivain. G. GONDINET.

* * *

C'est, dans une partie de la Bourgogne et de l'Orléanais, la gamine, la fillette, de six à quinze ans. C'est dans *Claudine à l'Ecole* que j'ai, pour la première fois, mis le mot « gobette » dans la bouche d'un habitant de la Puisaye ; et j'ai ressenti quelque surprise, avec du contentement, à voir des journalistes parisiens adopter ce terme patois. A vrai dire, ils en modifient légèrement le sens, et pour eux, la « gobette » est toujours la fillette de quatorze ou quinze ans, le *Backfisch* allemand. WILLY.

—

Le siège de la mémoire est dans le cœur (XL ; XLIII). — Labouïsse-Rochefort : *Trente ans de ma vie* (VIII, 37), raconte que le sourd-muet Massieu ayant à répondre à cette question : « Qu'est-ce que la reconnaissance ? » écrivit aussitôt sur le tableau noir : « La reconnaissance est la mémoire du cœur », réponse que Mérard de Saint-Just traduisit par ce vers :

La mémoire du cœur est la reconnaissance.

F.

—

Et moi, qui donc me ferait grâce ? (XLIV, 169). — Je n'ai pas fait figurer ce mot dans *le Musée de la Conversation*, ni dans son supplément, n'ayant alors sous la main que des documents trop incomplets.

J'essaierai aujourd'hui de combler cette lacune par l'article suivant, que je joindrai, s'il y a lieu, à une nouvelle édition.

Quelques historiens, Henri Martin entre autres, dans son *Histoire de France*, t III, 1879, p. 228), et la plupart des biographes du général Moreau (1763-1813), rapportent cette réponse dans des

termes qui varient peu, en l'attribuant au savant helléniste Etienne Clavier, qui fut un des juges du rival de Bonaparte.

Voici dans quelles circonstances le mot aurait été dit :

Moreau avait été arrêté par les ordres du premier consul le 25 pluviose an XII (15 février 1804), comme affilié à la conspiration de Pichegru et de Georges Cadoudal. Il fut traduit devant la cour de justice criminelle de la Seine, avec suspension du jury. Après la clôture des débats, le 21 prairial (10 juin), quand les juges furent réunis dans la chambre du conseil, le juge d'instruction Thuriot, ancien président de la Convention au 9 thermidor, demanda pour Moreau la peine capitale, laissant entendre que cette condamnation serait de pure forme et qu'il serait fait grâce au condamné. C'est alors que Clavier se serait écrié : « Et qui donc nous fera grâce, à nous, si nous condamnons un innocent ? »

L'authenticité du mot a été contestée. Nous citerons notamment une étude sur quelques mots historiques, insérée dans la *Revue rétrospective*, de décembre 1835 (2me série, t. IV, p. 455), et signée de l'initiale D******

Nous en détachons ce passage, (p 458 :

« Et Clavier ! Qui sur la foi des mémoires contemporains, n'a admiré sa conduite dans le procès Moreau ? Qui n'a lu avec enthousiasme sa prétendue réponse à l'envoyé de Bonaparte qui lui demandait une condamnation, en promettant que son maître remettrait la peine au condamné ! — *Eh ! qui nous fera grâce à nous* ? — Réponse digne des grands hommes de Plutarque, et peut-être aussi vraie que la plupart des beaux dictons de l'antiquité.

« CLAVIER CONDAMNA MOREAU. Je veux croire qu'il le fit avec conscience. Trois juges seulement se prononcèrent pour l'acquittement de l'adversaire du premier consul, et ces juges furent : Lecourbe, Dameuve et Rigault. »

L'auteur cite la brochure publiée en 1814, par Lecourbe, dans laquelle il est dit que Clavier ne s'expliqua pas sur son vote, et affirme que Dameuve a contredit cette assertion, que Clavier a été pour la condamnation et que Rigault l'a plusieurs fois déclaré.

Dans cette brochure, où il n'est fait aucune mention de la réponse de Clavier, nous voyons que ce juge et plusieurs autres, après avoir été d'abord partisans de l'acquittement de Moreau, furent influencés par des considérations d'ordre purement politique, relatives à la sûreté de l'Etat, développées par Thuriot et soutenues par le président Hémart, qui entraînèrent finalement la condamnation de Moreau non pas à la peine capitale, mais à deux ans de prison. Thuriot fit même comprendre qu'acquitter Moreau, c'était forcer le gouvernement à faire un coup d'Etat. (Le duc d'Enghien venait d'être fusillé, le 21 mars 1804.)

(*Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres, sur la non-culpabilité de Moreau, etc.* Paris, 23 août 1814.)

Le récit de Lecourbe n'est pas tout à fait inconciliable avec l'exclamation de Clavier. Celle-ci a pu lui être inspirée par un premier mouvement d'indignation, bien que son vote ait été en désaccord avec son sentiment intime.

« M. Clavier, dit Lecourbe (p. 69), persuadé qu'il rendait service à Moreau, et que peut-être il lui sauvait la vie, malgré la conviction de son innocence (Granger avait proposé de le déclarer coupable, mais excusable). On se récria sur une transaction impie, qui, pour plaire à quelques hommes en place, flétrissait comme coupable un brave général innocent. »

ROGER ALEXANDRE.

—

Un légionnaire de 107 ans (XLIV, 273). — Le lieutenant polonais Markiewicz, des chevau-légers de la grande armée, survivant des campagnes de Russie, décoré de la main de Napoléon Ier, et aujourd'hui âgé de 107 ans, ne touche pas de pension par le fait qu'il réside à l'étranger.

C'est la loi. En l'espèce, son application n'est-elle pas un peu rigoureuse ? M.

—

Deux ordres allemands (XLIV, 217). — Notre confrère E. M. trouvera réponse pour le *Lion de Limbourg* dans Perrot, *Collection historique des ordres de chevalerie*, pages 133, 134 et planches XXXVII après la page 256. Si le livre n'est pas à sa portée, je pourrai lui envoyer copie de l'article et description du bijou.

VICOMTE DE CH.

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51, 179, 293). — Je ne crois pas que la devise de Maillé soit la même que celle de Rochechouart.

Mais pour le tableau du déluge, il s'applique aux Croy, comme je l'ai dit. Les Vogué, quoique fort bien nés, avaient des prétentions plus modestes et ne croyaient pas que Dieu se fût dérangé, *spécialement* pour eux à l'époque du Déluge !

D'autre part, je ne sache pas que Noé se soit jamais appelé Noël ?

Enfin, si les Bruce et les Narbonne-Lara portent la devise indiquée par notre collègue Cz., ils ont dû l'emprunter au Cid, auquel on l'attribua après sa mort. Cette devise était justifiée, d'ailleurs, pour le héros de l'Espagne, par le mariage d'une de ces filles avec un prince de Navarre, et par les alliances de leurs descendants. C.

* * *

Un comble, recueilli ce matin. *Espagne.* Maison de Valdès (casa Valdesa). « Il y eut d'abord Valdès 1er, puis il y eut Valdès II, puis enfin Valdès III. — De son temps, Dieu créa le monde ». Cz.

* * *

1° La véritable devise des Rohan, magnifiquement écrite en dentelle de pierre au château de Josselin, est : *A plus*, que les uns interprètent : *Ad majora*, les autres : *Haud amplius* (*A*, regardé comme privatif dans cette dernière traduction).

Roi ne puis,
Prince ne daigne.

n'est, je crois, qu'une fantaisie, de fière allure assurément, mais relativement moderne — certainement postérieure à la réunion de la Bretagne à la France — et très peu conforme à la réalité, car cette illustre maison n'a jamais, tant sans faut, dédaigné la qualité de prince, à laquelle on sait que Saint-Simon ne pouvait lui pardonner ses prétentions.

2° Peu familier avec le langage des Troubadours, j'avais toujours cru que la devise des Talleyrand, *Ré qué Diou*, signifiait : *Roi que Dieu*. N'a-t-elle vraiment pas ce sens ?

3° Est-il bien sûr que la devise latine des Mortemart, *Ante mare undæ*, ne soit qu'une traduction récente de la devise française

Avant que la mer fût au monde
Mortemart portait les ondes ?

Cette dernière me semble au contraire une paraphrase, assez peu réussie, de la première. Il lui manque la brièveté et le double sens qui distinguent celle-ci, et qui font, comme on sait, le mérite essentiel des devises héraldiques ; mérite dont le plus parfait modèle est peut-être cette devise que j'ai entendu attribuer à une famille de Vivès, sur laquelle à ce propos je serais bien aise d'être renseigné : *Moriendo Vivès.*

On s'étonne que les devises nobiliaires soient généralement plus ou moins orgueilleuses, mais où est le grand mal ?

L'orgueil, en ceci, souvent légitime, a toujours été salutaire, car, à côté des cris : *Sans peur*, *Sans tache*, *En droite voie*, etc., il y avait pour nos pères, celui : *Noblesse oblige* !

C'est d'un tel orgueil que procède l'*honneur* et si l'honneur lui-même peut avoir ses exagérations, faut-il, pour cela, lui faire son procès ?

En fait de devises orgueilleuses, on n'a pas cité celle de Fouquet : *Quo non ascendam ;* celle-là vraiment un peu roide pour un parvenu ou demi-parvenu. — Louis XIV le lui fit bien voir.

P. DU GUÉ.

* * *

Devise de la maison espagnole de Velascos.

Antes que Dios fuese Dios
Antes que el sol illumina los penascos
Era noble casa de Velascos
Avant que Dieu fût Dieu,
Avant que le soleil n'illuminât les rochers,
La noble maison de Velascos existait.

Ceci rappelle la devise des Rochechouart qui, eux pourtant, admettent avant eux le Créateur ! L'HERMITE DU HUREPOIX.

—

Ordre de la boisson (XLII). — A rapprocher de cette institution, la confrérie de la Corne que Charles Grad. en son beau livre sur l'*Alsace*, rappelle dans les termes suivants :

« L'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheidt, qui rendit au château de Hohbarr, près Saverne, son importance comme forteresse, y institua aussi une société de buveurs. C'est la *confrérie de la Corne*, fondée le 17 mai 1536, avec le concours de Henri de Bobenhausen

grand maître de l'ordre Teutonique, du duc de Saxe, des comtes de Salm et de Nellemburg, du baron Philippe de Fleckenstein, de Jean-Guillaume de Landsperg La confrérie en question acquit un renom bruyant dans la société polie d'alors. Pour être proclamé membre de cette alliance des francs-buveurs du Hohbarr il fallait vider d'un seul trait une corne d'aurochs contenant deux pintes de vin fort d'Alsace ou du Rhin. Tout candidat incapable de soutenir l'épreuve statutaire était repoussé comme indigne d'entrer dans l'académie poculative. La corne à boire, dont Jean de Manderscheidt fit don à son institution, provenait de l'héritage de ses pères. Conservée dans les caves du château au temps de Grandidier, l'historien de l'église de Strasbourg, elle a disparu depuis ; mais l'aubergiste actuel du Hohbarr nous en a vendu une photographie plus ou moins authentique. Cette corne était ornée de trois cercles en cuivre doré, chacun avec sa légende. En haut : *India remota cornu dedit. Da, deus, praesens presidium huic arci, tuoque favore cornu illius evehe ;* au milieu : *Reperi destitutum, reliqui munitum, maneat tibi tuta custodia ;* — en bas : *Non minor est virtus quamquærere porta tueri.* De tous côtés les membres des plus nobles familles des bords du Rhin et de l'Alsace sollicitaient la faveur d'être affiliés à la confrérie. »

O. DE S.

—

Monastère à détermi er (XLIV, 217). — Vurceburgum, Wirceburgum = Wurtzbourg, ville de Bavière, sur le Mein.

TH. C.

—

C'est à Wurtzbourg (Bavière) que se trouvait le monastère de Saint-Jacques des Ecossais dont l'ex-libris est décrit col. 217. Ce sont trois saints écossais, Kilian, Coloman et Thoepman qui ont prêché l'Evangile dans cette ville au VIIe siècle.

J.-C. WIGG.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX; XL; XLI ; XLII; XLIII). — Tous les grands dictionnaires, le *Nouveau Larousse illustré* compris, font naître Philippe-Emmanuel de Coulanges, écrivain et chansonnier français, correspondant de madame de Sévigné, conseiller au parlement de Paris, puis maître des requêtes. — à Paris, en 1631. Comme l'a démontré Jal dans son *Dictionnaire critique*, il naquit et fut baptisé en la paroisse Saint-Paul de Paris, le 24 août 1633, et mourut en la même ville, le 31 janvier 1716, en sa maison des Tournelles, à l'âge de 82 ans et demi ; son corps fut porté de Saint-Paul au couvent des dames de Sainte-Marie (de la Visitation), rue Saint-Antoine, où il fut inhumé, le 1er février. Il avait épousé, à Saint-Côme de Paris, le 18 décembre 1659, Marie-Angélique Dugué (dont les lettres s'impriment généralement à la suite de celles de madame de Sévigné), fille de François Dugué, conseiller d'Etat ordinaire et maître des requêtes, et de Marie-Angélique Turpin. Philippe-Emmanuel de Coulanges, qui, entre parenthèses, signait de Colanges, était fils de Philippe de Colani ges ou de Coulanges, conseiller du Roi et trésorier de France à Paris, et de Marie Le Fèvre d'Ormesson. Ses armes et celles de sa femme, Marie-Angélique Dugué, sont ainsi enregistrées dans l'*Armorial général de France* de 1696 : *d'azur, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, et un chef d'or, chargé d'une aigle* [éployée] *de sable* (de Coulanges) ; accolé : *écartelé: aux 1 et 4, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, celle de la pointe couronnée d'or ; aux 2 et 3, losangé d'or et d'azur.* (Dugué de Bagnols). (Descriptions. Paris, II, 239. Blasons coloriés. Paris, I. 428). Les deux joyeux époux avaient eu de leur mariage une fille, que Jal ne mentionne pas, qui épousa René du Pontavice, écuyer, seigneur de la Lande-aux-Chevaliers, paroisse de la Dorée au Maine, deuxième fils de Jean du Pontavice, écuyer, seigneur de Saint-Laurent de Terregatte en Normandie, et de Marie Pellet, dame de la Chattière : (Pour plus de détails sur cette alliance, voir mon *Histoire généalogique de la maison du Pontavice*).

La plupart des détails ci-dessus sont inédits et c'est pour ce motif que j'ai eu la pensée d'en faire bénéficier mes confrères de l'*Intermédiaire* et les futurs biographes de celui que madame de Sévigné

appelait *le bien bon*, à cause de sa bonne humeur et de sa facilité à improviser des chansons. THÉODORE COURTAUX.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne Pelet (XL; XLI; XLII). — Voici qui peut éclairer la question. Je viens d'acheter un petit livre rare intitulé : *Manuel de la pairie*, 1er janvier 1824, in-32, imp. Jules Didot aîné, imprimeur du roi et de la chambre des pairs, rue du Pont-de-Lodi n° 6, 368 pages; 1er supplément, 1828, 45 pages; 2e supplément, 1830, et VIII 47-150 pages. On y lit, 2e supplément, page 75 :

Du 28 août 1828.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant donner à notre très cher, aimé, féal et cousin le duc de Narbonne-Pelet une nouvelle preuve de notre bienveillance royale;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er

Les rang, titre et qualité de duc et pair du royaume, dont notre cousin le duc de Narbonne-Pelet est en possession, seront transmis héréditairement au sieur François-Raymond-Aimeric, comte de Narbonne-Pelet, gentilhomme honoraire de notre chambre, son cousin-germain.....

Donné en notre château de Saint-Cloud le 28e jour du mois d'août, de l'an de grâce 1828, et de notre règne le 4e.

Signé : CHARLES
Par le Roi :

Le Pair de France, Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'Etat au département de la justice,

Signé : Comte PORTALIS
NAUROY.

—

Pierre Stockmans (XLIV, 164). — La famille Stockmans, dont on trouve la généalogie dans l'*Annuaire belge* du baron de Stein (XXIV, 1870, p. 297) ne s'est éteinte qu'en 1833. Le célèbre jurisconsulte Pierre Stockmans (fils de Henri et de Cornelie Knyff), né 1608 † à Bruxelles 7 mai 1671, inhumé aux Dominicains, eut de Marie Schorenbroot un fils mort au berceau et cinq filles, entre autres : Marie-Claire, mariée à Jacques van de Ven; Jeanne-Marie, dame Heymans, et Suzanne-Thérèse, qui épousa Jean-François van de Ven. Pierre Stockmans avait un frère puîné, Jean Stockmans, conseiller de l'Amirauté à Ostende, † 1659, veuf de Madeleine Pauwels dont il avait eu Mme de Baracena et Pierre Stockmans, chef maïeur des villes de Vilvorde et Tervueren († 1690) laissant dix enfants de Florence de Nicolaerts, qu'il avait épousée en 1676. L'une de ses filles était Marie-Pétronille Stockmans (baptisée à Sainte-Gudule, 27 sept. 1677 † à Vienne 20 août 1751). Cette Marie-Pétronille est appelée baronne de Stockmans-Datting, ou Stockmann-Detting, dans les annuaires généalogiques allemands. C'est probablement un titre personnel qui lui aura été conféré au moment de son mariage (vers 1704), avec le landgrave Pce Frédéric de Hesse-Darmstadt, qui s'était converti à la religion catholique en 1697, et qui mourut le 13 oct. 1708, laissant de Marie-Pétronille Stockmans une fille unique, Marie-Frédérique de Hesse (née 1704 † 28 novembre 1788, abbesse du chapitre de Savoie à Vienne), 4me femme de Charles-Antoine, comte Giannini, ministre de Modène auprès de la cour de Vienne, mort en 1742. Ce diplomate était veuf 1° de Prisca de Corghis; 2° de Caroline de Hochberg-Friedland; 3° de Marie Sibylle, duchesse de Schleswig-Holstein Sonderburg, comtesse douairière de Würben (Wrbna).

Comte SIGISMOND PUSLOWSKI.

*
* *

Je ne sais rien sur la descendance de Pierre Stockmans, mais, en revanche, je trouve dans mon volumineux manuscrit sur les mariages morganatiques, les bâtards et autres irrégularités dans les maisons souveraines et immédiates — qui attend un éditeur intelligent pour voir le jour — des renseignements assez détaillés sur le prince Frédéric de Hesse-Darmstadt, sur Pétronille sa femme et sur Frédérique-Marie leur fille.

Les voici en substance :

Pétronille, baronne de Stockmann-Detting, (appelée par d'autres auteurs : Stockmanns-Datting) dame du chapitre noble de Nivelles en Brabant, née en 1678, morte à Vienne le 20 août 1751, a épousé, en 1704, Frédéric de Hesse-Darmstadt né le 18 septembre 1677, fils puîné de Louis VI, landgrave de Hesse-Darmstadt et de sa seconde femme Elisabeth-Dorothée de Saxe-Gotha.

C'était un prince fort bizarre que ce

Frédéric de Hesse. Son père, le landgrave Louis VI, avait eu de ses deux mariages seize enfants ; plusieurs de ses fils sont devenus catholiques, le prince Frédéric était du nombre. Il se convertit à la religion catholique, à Rome, le 18 septembre 1697, prit la tonsure en 1700 et devint chanoine du chapitre de Breslau en 1703 et chanoine prébendier de Cologne en 1706 ; il fut pourvu de riches bénéfices en Sicile par le roi d'Espagne, mais bientôt après, il quitta, en 1707, l'état ecclésiastique et entra au service du czar Pierre le Grand, qui le fit lieutenant général, voire même feld-maréchal, ce dont cependant je ne suis pas sûr, et lui donna le commandement des troupes cosaques. Il fut mortellement blessé à la bataille de Leszno, le 9 octobre 1708, et il est mort le 13 du même mois, dans la ville de Czaüssy, en Russie Blanche. Il est enterré dans l'église de Leszno

Entre temps et étant encore dans les ordres, il épousa, en 1704, Pétronille de Stockmanns-Datting, dont il eut une fille, nommée Marie-Frédérique.

Celle-ci, bien après la mort de son père, a fait des démarches pour se faire reconnaître par la cour de Darmstadt, comme princesse de la maison de Hesse, mais il lui fut répondu : « qu'il n'était point « possible de lui reconnaître la qualité « d'une fille légitime de feu le prince Fré- « déric, car d'après les principes de l'Eglise « catholique, aucun chanoine, tant qu'il « est revêtu de cette dignité ecclésiasti- « que, ne peut conclure un mariage qui « soit valable et comme le prince Frédé- « ric avait reçu en 1706, c'est à dire deux « ans après avoir conclu le mariage avec « sa mère, un nouveau canonicat, celui « de Cologne, il est par conséquent clair « que ce mariage ne peut être reconnu « pour valable. D'ailleurs le prince Fré- « déric n'avait jamais notifié son mariage « à la maison de Hesse et dans son testa- « ment fait peu de jours avant sa mort, « dans lequel il avait fait des dispositions « les plus minutieuses, il n'avait fait « aucune mention ni de sa prétendue « femme ni de sa fille, et que sa veuve qui « a vécu jusqu'en 1751, n'a jamais fait la « moindre démarche pour revendiquer ses « droits ».

Nous ignorons si Marie-Frédérique s'était contentée de cette réponse de la cour de Darmstadt, mais elle ne cessa point de s'appeler « princesse de Hesse-Darmstadt » et depuis son mariage : « née princesse de Hesse-Darmstadt ».

Elle épousa Charles-Antoine, comte de Gianini et du Saint-Empire, seigneur de Huldschin et de Dobroscovitz, conseiller intime et ministre du duc de Modène accrédité à Vienne, qui à ce moment était veuf de trois femmes, ayant été marié : 1° à Prisca de Corghis ; 2° à Caroline de Hochberg-Friedland et 3° à Marie-Sybille; princesse de Schleswig-Holstein-Sonderburg, veuve elle-même depuis 1695, d'Octavien, comte Courbna et morte en 1714.

La comtesse Marie-Frédérique de Gianini étant devenue veuve en 1742, fut mise, en 1772, à la tête du chapitre noble de Savoie à Vienne ; elle résigna cette dignité en 1788 et mourut la même année à Vienne. Elle était décorée de l'ordre de Sainte-Catherine de Russie, ce qui pourrait nous faire croire que la cour de Russie la tenait pour une princesse du sang et parente de la famille impériale, si elle lui avait accordé cette haute distinction, étant donné que presque à cette même époque, c'est à dire en 1773, le grand duc Paul, (depuis l'empereur Paul Ier) avait épousé la princesse Wilhelmine de Hesse-Darmstadt. Ce n'est d'ailleurs qu'une simple supposition, car on l'aura peut-être bien décorée en sa qualite de dame assistante du chapitre de Savoie, ce qui serait encore, croyons-nous, possible.

Sources. — Cohn : *Stammtafeln*. Tab. 122.

Kamill von Behr. *Genealogie der in. Europa regierenden Fürstenhauser*.

G. Beust. *Die Kinder des Liebe Deütschen Fürsten*, p. 102 104.

Hoffmeister. *Handbuch der Haüses Hessen*, p. 181-182.

Duc Job.

—

La comtesse de Chevigney (XLIII). — Ma question sur une comtesse de Chevigney, vivant à la fin du XVIIIe siècle, étant restée sans réponse, quelque obligeant lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il, au moins, m'indiquer où je pourrais trouver quelque indication sur la famille de Chevigney et si cette famille a encore des représentants ?

C. B.

Henri Duquesne (XLIV, 219). — Je suis persuadé que le demandeur trouvera tous les renseignements qu'il désire sur le grand Duquesne et sa famille dans les deux ouvrages suivants d'Auguste Jal : 1° *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article Quesne (du) ; 2° *Abraham Du Quesne et la marine de son temps*. Paris, 2 vol. in-8°, Plon, 1872, Quand Jal a approfondi un sujet, il reste généralement peu de chose à glaner après lui. TH. COURTAUX.

—

Théophile Mandar (XLIV, 110, 240). — Une notice de cent lignes environ est consacrée à ce personnage dans la *Biographie universelle et portative des contemporains* (1788 à 1834) publiée sous la direction de MM. Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Beuve — Paris, Levrault, libraire, rue de la Harpe, 81 — 1834 — 5 vol. in-8° — En fin de notice, se trouve la biographie détaillée de ses œuvres, ainsi que la mention de deux manuscrits du même auteur : la *Gloire et son frère*. le *Char des rois*, poème en 16 livres. Dans le dernier ouvrage est le « Chant du crime » qui en fit prohiber l'impression en 1809. AL. E.

—

Famille Quatre-Sols de Marolles (XLIV, 50, 188, 241). — J'ai quelque part un petit volume qui porte l'inscription : « Ex-libris de Quatresolz », ce qui tendrait à prouver que cette famille ortographiait ainsi son nom jadis.

J. C. WIGG.

—

Mlle George (XLIII). — *Le chiffre de ses appointements en Russie*. Un journal allemand de l'époque affirme que les appointements de la belle tragédienne, à Saint-Pétersbourg avaient été fixés à 30,000 roubles, indépendamment de deux bénéfices estimés au moins à 20 000 roubles, ce qui portait son traitement annuel à 50.000 roubles soit... ? francs. S.

N-B Il faudrait savoir si le traitement de Mlle George était fixé en roubles, d'argent ou en roubles, assignats.

Dans le premier cas, le rouble, vaudrait quatre francs.

Dans le second — le rouble-assignat — vaudrait 27 copeks, c'est-à-dire un peu plus d'un franc.

Seulement, sous le règne d'Alexandre 1er on comptait généralement par roubles-assignats.

Mais Mlle George étant une étrangère, son traitement aura été probablement compté en roubles argent. J.

—

Famille de Walsin-Esterhazy (XLIII ; XLIV, 240). — Je faisais des recherches pour mon *Itinéraire artistique et archéologique de Paris*, à propos des peintures de l'hôtel de Luynes dont j'ai obtenu la sauvegarde, quand j'ai trouvé l'adresse d'un ancêtre — sans doute — des Esterhazy. J'ai copié les lignes suivantes : *43, rue Saint-Dominique, M. le comte d'Esterhazy, cordon-bleu, membre du Conseil de la guerre, etc.* La mention se trouve dans « *Le Provincial à Paris*, ouvrage indispensable à tous ceux qui veulent connaître et parcourir Paris sans faire aucune question 1788 ». En 4 vol. in-24. CH. NORMAND.

* * *

La signature citée col. 24 doit donner la véritable orthographe du nom ; cependant, cet officier avait fait paraître, cinq ans avant, un ouvrage que je vois ainsi indiqué : *De la domination turque dans l'ancienne régence d'Alger*, par Walsin-Esterhazy. 1830, in-8°. J.-C. WIGG.

—

La famille Roget (XLIV, 108, 239). — M. Henri Petit-Jean-Roget, ancien magistrat qui habite le château d'Augny, qu'il a acheté récemment à M. Simon, ancien banquier, n'a aucune parenté avec Roget de Belloquet, créé baron par Napoléon Ier auteur de plusieurs livres sur la guerre de Trente ans en Lorraine, nous ne connaissons aucune trace du fait d'armes accompli par un Roget, gouverneur du château de Norroy en 1648.

Il y a du reste deux villages portant ce nom près de Metz : Norroy-le-Sec, arr. de Briey, Norroy-le-Veneur, arr. de Metz (Alsace-Lorraine).

Un M. Petit-Jean-Roget était greffier en chef à la Cour d'appel de Metz et son frère était juge de paix sous le second Empire. X.

—

Une branche française des Russel (XLIV, 220). — Le comte Hyacinthe

Quemper de Lanascol épousa, vers 1835, Marie-Elisabeth-Victoire-Félicité Russel de Bedford. P. DU GUÉ.

***

Le capitaine Russel, qui commandait à Rome la compagnie des zouaves de Saint-Patrick, est domicilié, je crois, aux environs de Pau ou tout au moins dans le département des Hautes-Pyrénées. On doit à M. Russel plusieurs volumes de récits de voyages et d'ascensions pyrénéennes. A. S.

—

Cléo de Mérode (XLIII). — J'ai vu, dans la cathédrale de Tournai, en Belgique, une belle dalle armoriée dressée contre le mur nord, à l'intérieur d'un bas-côté de la nef. On peut y relever les noms de la famille de Mérode.

CH. NORMAND.

—

Le père Dulac (XLIV, 221). — Le père du Lac signe Du Lac. Sa famille habitait Paris aux siècles derniers, elle serait originaire du Velay. S.

***

Son nom est du Lac de Fugères, j'ignore ses prénoms ; il est fils de Louis-Paul-Albert du Lac de Fugères, conseiller honoraire à la Cour des Comptes, décédé au Lude (Sarthe), le 31 mai 1890, à l'âge de 87 ans. D. DES E.

***

Si tant de gens portent ce nom, ne serait-ce point qu'à l'origine des noms de famille, quand tant d'emprunts furent faits à la configuration du pays, il se rencontra que les premiers nommés étaient nombreux qui habitaient près des lacs ? C'est la même chose pour Delarue ou Dubois.

SAINT-MÉDARD.

—

La vie du connétable de Bourbon (XLIII). — Romagnano (30 avril 1524). Bayard, blessé à mort, par un coup d'arquebuse, se fit placer sous un arbre, le visage face à l'ennemi, auquel il n'avait jamais montré le dos. Les Impériaux portés jusqu'à lui par un mouvement du combat, l'entourèrent de respect. Survint le connétable de Bourbon qui, pour se venger d'une injustice, était passé à l'ennemi. *Capitaine Bayard*, dit-il, *j'ai grand'pitié de vous voir en cet état*. — *N'ayez point pitié de moi*, répondit le mourant, *mais plutôt de vous-même, qui combattez contre votre serment, votre roi et votre patrie.*

Ces sentiments admirables du *Chevalier sans peur et sans reproche*, on les trouve plus beaux encore chez un simple soldat de la 11e demi-brigade légère (corps ancêtre du 86e de ligne actuel).

En 1800, la 11e faisait partie de l'armée gallo-batave, sous les ordres d'Augereau.

Au combat de Fischbach, près de Nuremberg, le 18 décembre, le carabinier Moreau, né en Vendée, tomba grièvement atteint par un coup de feu. Le soldat, qui avait tiré sur lui — un déserteur français — accourut pour le dépouiller. Frappé des traits de Moreau, il l'interrogea et reconnut son frère. Déjà il embrassait sa victime, cherchant à lui prodiguer des secours. *Va*, dit le blessé, *je ne puis reconnaître un frère dans celui qui porte les armes contre sa patrie, retourne vers les tiens et laisse-moi mourir.*

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Les titres de la commanderie de Saint-Jean de Latran (XLIV, 217). — A mon arrivée à Paris, à la fin de 1856, il ne restait plus la moindre trace de la tour Bichat, il se peut donc qu'elle ait été démolie dès 1854, mais la chapelle du couvent tout au moins ne disparut que vers 1860. Le musée de Cluny recueillit, sur mes indications, divers fragments d'architecture que l'on vit longtemps sous le petit cloître de la cour d'honneur. On les retrouverait sans doute à Carnavalet.

LÉDA.

—

Louis XIV et les commodités (XLIV, 222). — Encore, Viollet-le-Duc, *comme je ne saurais trop le redire*, a constaté la très grande rareté des privés à Versailles où l'on opérait librement dans les chaises percées des corridors. « Un jour que nous visitions, étant très jeune, le palais de Versailles, avec une respectable dame de la Cour de Louis XV, passant dans un couloir empesté, elle ne put retenir cette exclamation de regret : « Cette odeur me rappelle un bien beau temps ».

Sous Louis XVIII, les traditions de Versailles étaient aussi scrupuleusement observées au palais de Saint-Cloud.

« Il n'y a pas fort longtemps, lit-on

encore dans le *Dictionnaire d'architecture*, (1863) que tous les appartements des Tuileries étaient dépourvus de cabinets ».

Voilà où avait conduit, dit l'auteur, l'architecture *noble*. De par elle le grand roi était obligé de subir l'odeur, de là à la rechercher, il y a loin.

Tout devient affaire d'habitude ; les cuisines de Pompéi n'ont-elles pas toutes leur siége percé ! LÉDA.

—

La mort du conventionnel Lebon (XLIV, 223). — Dans le *Procès de Joseph Lebon devant le Tribunal criminel d'Amiens*, imprimé en l'an III, on trouve ces quelques lignes sur les derniers moments du fameux conventionnel :

Le Bon dîna comme à son ordinaire : après avoir achevé son repas, il demanda de l'eau-de-vie et en but une pinte à deux reprises différentes. En quittant la maison de justice, il exhorta les prisonniers à se conduire en bons républicains. Dans le trajet de la prison au grand marché, l'exécuteur fut obligé plusieurs fois de le soutenir pour l'empêcher de tomber ; il garda constamment le silence jusqu'au moment de l'exécution.

Procès. Tome II. p. 196,

Dans l'*Histoire des rues d'Amiens*, tome III, page 126, on lit :

Il était demi-mort lorsqu'on le porta sur l'échafaud, où il reçut le coup fatal sans s'en apercevoir, comme sans doute il l'avait désiré.

O. N.

—

Conventionnels réfugiés et morts en Belgique (XLIV, 53, 244). — Voici la copie textuelle de l'acte de décès de Musset :

L'an 1831, le 11 avril, à 3 h. de relevé, par devant nous Br et off. de l'État-civil de Neufchâteau, canton de ce nom, G. D. de Luxembourg, sont comparus J. J. Bastien, 23 ans, libraire-relieur et J B. Gardeur, 31 ans, instituteur, domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Joseph-Mathurin Musset d'Ossancy, âgé de 81 ans, ancien préfet, né à Leges, près de Nantes, Loire-Inférieure, domicilié à Bruxelles, époux d'Elise-Marguerite Tellier, est décédé ce jourd'hui 11 avril à minuit quelques minutes en la maison W.... rue Saint-Roch et ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite. (s.) J. J. Bastien, Gardeur, Stevigny.

E. T.

* * *

Une petite rectification d'abord ! Ce n'est pas Robert député des Ardennes qui est décédé en Belgique. Celui-ci est mort à Voucq (Ardennes) en 1796.

Il y a confusion avec Robert (Pierre François), député de Paris, l'ami et le secrétaire de Danton, mort à Bruxelles, le 13 avril 1826, où il était domicilié depuis 1796.

A la liste à peu près complète des conventionnels réfugiés et morts en Belgique, il y a lieu d'ajouter :

Boussion Pierre, né à Laugnac, le 6 janvier 1753, mort à Liège le 18 mai 1818.

Boucher Saint-Sauveur, né à Paris, le 26 juin 1723, mort à Bruxelles, en 1805.

Duval Charles, né à Rennes, le 22 février 1750, mort à Huy le 25 août 1829.

Blutel, mort à Anvers, en 1806.

Carpentier, mort à Ypres, en 1818.

Poultier Delmotte, mort à Tournai, en 1826.

Valdruche, né à Joinville en 1745, mort à Liège le 11 avril 1829.

A la liste des conventionnels morts en Belgique, il serait peut-être intéressant d'ajouter celle des conventionnels proscrits par la Restauration, qui se sont réfugiés en Belgique.

A Bruxelles se trouvaient réfugiés : Alquier, Bertrand de la Hosdinière, Bezard, Barrère, Berlier, Courtois (mort), Chazal (mort), Cordier (mort), Cambon (mort), Cavaignac (mort), David (mort), Dubois de Bellegarde (mort), De Bry, Cambacérès, Choudieu, Drouet, Garrand, Jouenne, Longchamps (mort), Le comte Puyraveau (mort), Leyris, Letourneur (mort), Levasseur (mort), Maignet, Mailhe, Marragon (mort), Massieu (mort), Oudot, Nioche, Paganel (mort), Prieur de la Marne (mort), Pons Quinette (mort), Rouyer (mort), Ramel (mort), Savornin (mort), Sevestre, Sieyès, Taveau, Thibeaudeau, Vadier (mort), et au début de l'exil, Bernard de Saintes, Goupilleau et Garnier de Saintes, à qui le séjour de Bruxelles fut interdit par le gouvernement hollandais et qui quittèrent la Belgique pour les Etats-Unis et l'Allemagne.

A Liège, Calès (mort), Baudot, Beffroy (mort), Boussiou (mort), Dubois, Dubay, Martel, Thuriot la Rozière (mort), Valdruche (mort).

A Tournai, Lesage, Senault (mort), Poultier, Delmotte (mort).

A Mons (?) Sallemgros (mort).

A Anvers, Bonnesœur.

A Gand, Meaulle (mort).

A Ypres, Carpentier (mort).

A Huy, Duval (mort), Eschaseriaux et Roux (mort).

A Courtrai, Mallarmé.

A Neufchâteau, Musset (mort).

A Vilvorde, Gay de Vernon et Ysabeau. Gay de Vernon avait fondé à Wloorde un etablissement d'instruction ; il employait les gains réalisés par lui à venir en aide à ses collègues proscrits qui se trouvaient dans la misère. PAUL LEPAGE.

—

Le conventionnel A. Dupin (T. G., 298). — M. Clément Lyon annonçait la publication d'une étude sur Antoine Dupin. Cette étude a-t-elle été publiée? Où pourrai-je me la procurer? PAUL LEPAGE.

—

Aubert du Bayet (XLII ; XLIII). — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

On m'a communiqué, il y a déjà assez longtemps, un article qui a paru dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* sur Aubert du Bayet, une longue maladie et ensuite des voyages m'ont empêché de vous écrire à ce sujet. Je profite d'un séjour ici pour rectifier ce qui est erroné dans la réponse de M. J. Lassalle (nº du 15 janvier dernier) — *Aubert du Bayet* est né en 1756. Il rentra au Rég[t] du Bourbonnais ; en 1791 fut élu député au corps législatif et en 1792 devint Président de la dite Assemblée ; il y *défendit courageusement* les institutions, le roi et la monarchie, et à la chute de la Royauté se retira de la politique. *Mais* bientôt après, il demanda à aller défendre contre l'étranger la patrie menacée !

En 1794, il accourut à l'appel du brave Kléber. Après avoir été commandant en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, il devint ministre de la guerre, et *ce fut lui qui devina le génie de Bonaparte* et qui demanda *sa* nomination de général en chef de l'armée d'Italie. Carnot, au contraire, n'était point favorable au jeune héros, et du Bayet donna sa démission de ministre de la guerre à cause de Carnot. Peu après, le Gén. A. du B. devint ambassadeur de France, près la Porte Ottomane et mourut à Constantinople. *Tres prochainement*, il paraîtra à Paris (chez Champion) la correspondance intime d'Aubert du Bayet suivie d'une biographie et de documents divers ; et dans le même volume il sera question des généraux Carra-Saint-Cyr et Charpentier.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Comte DE FAYÉ DU BAYET.

Sergent sans armes (XLIV, 170, 295) — Comme le soupçonne M le capitaine Paimblant du Rouil les mots : *sans armes* ne sont pas autre chose qu'une mention réglementaire portée sur le billet d'entrée à l'hôpital d'un soldat malade. Au XVIII[e] siècle les bulletins d'admission aux hôpitaux ne comportaient pas, comme de nos jours, trois parties distinctes : une partie médicale, une partie réservée à l'état civil et un inventaire des effets emportés par le militaire malade à l'hôpital. Les billets, d'un modèle absolument défini du reste, portaient la mention suivante, résumant à la fois la position militaire du malade et son état civil :

Régiment d...... Compagnie d:.....

Le directeur de l'hôpital royal d........ recevra le nommé......... dit..... natif d........ juridiction d........ au régiment d........ compagnie d......

Fait à... jour du mois d... 17

Vu par nous.....

du dit régiment.....

Au bas de la feuille, on ajoutait, d'une façon constante, une mention manuscrite indiquant si le malade emportait ou non avec lui ses armes. Ces billets d'entrée à l'hôpital de l'ancien régime ne sont pas rares dans nos archives hospitalières. J'en ai reproduit quelques-uns dans une courte notice parue en 1900 dans les *Archives de médecine et de pharmacie militaire, T. XXXV, p. 152, Vve Rozier, éditeur* (Un hospice mixte avant la Révolution : l'Hôtel-Dieu de Châteaudun). La collection de cette revue périodique existe dans toutes les infirmeries régimentaires. MÉDECIN-MAJOR-LAMOUREUX.

—

Bibliographie sur Napoléon à Sainte-Hélène (XLIII). — Consulter :

Correspondance de Napoléon I[er], 32 vol. in-8, les quatre derniers volumes concernent Sainte-Hélène.

Les sources citées pages 3 et 4 de la préface mise par le vicomte de Grouchy et Antoine Guillois en tête de *Sainte-Hélène, journal inédit de 1815 à 1818* du général baron Gourgaud, 3[me] édition, s. d. (1900), 2 vol. in-18, Ernest Flammarion, 26, rue Racine. NAUROY.

—

Les cendres de Napoléon I[er] (XXXVII ; XL : XLI ; XLIII). — Il a été dépensé :

Pour la translation des restes de l'Empereur à Paris et pour la cérémonie du 15 décembre 1840.	1.800.000 fr.
L'appropriation de la cour Vauban aux Invalides et les abords du monument	200.000
La construction du tombeau	4.420.000
Sarcophage, voyages, explorations, machines, main-d'œuvre.	324.000
Total	6.744.000

La statuaire seulement a coûté 617.000 fr.

(Lazare) NAUROY.

—

La guerre (XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII). — Voir le général Thoumas, *Les transformations de l'armée française*, Paris et Nancy, 1887, Berger-Levrault.

Le franc-tireur Mesnil d'Artois est fusillé. Douze habitants de Chérizy sont fusillés.

Le tableau célèbre de Neuville, *Les dernières cartouches*, a immortalisé la défense de Bazeilles. Le lieutenant Watrin et le sous-lieutenant Chevalier, avec 16 hommes de l'infanterie de marine, furent passés par les armes, après s'être rendus faute de munitions. Le plus grand nombre des habitants de Bazeilles fut passé par les armes pendant le combat du 31 août, mais les exécutions continuèrent après Sedan, en même temps qu'on livrait aux flammes les maisons que les projectiles avaient épargnées les 31 août et 1er septembre. Le duc de Fitz-James y a encore vu allumer des incendies le 5 septembre, D'après le relevé officiel du maire de Bazeilles, 43 habitants furent tués sur place, 150 moururent de blessures et de mauvais traitements subis. Sur 423 maisons, 37 avaient été brûlées par les projectiles ; 365 furent incendiées au pétrole. Les archives de Sedan possèdent un document du 29 septembre signé Richard Gœlch, qui interdit des quêtes commencées en faveur des habitants de Bazeilles, comme constituant « un blâme de la sentence exécutée contre ce village ». (Voir la lettre du duc de Fitz-James au *Times* du 12 septembre 1870, et l'*Histoire de la guerre de 1870*, par Domenech, aumônier de la 2e ambulance du 12e corps. Dentu. NAUROY.

—

La haine de l'Anglais chez les poètes français (XL ; XLI). — Voici ce que Dorat a dit :

Pourtant j'aime assez les Anglais,
Leur rudesse patriotique,
Le flegme de leur Baronets,
Leur bavardage politique,
Leur sérieux dans les excès,
Un certain air de République,
Leurs parades, leurs drames noirs,
Leurs tumultueuses séances,
Et leurs graves extravagances,
Et leurs cafés et leurs comptoirs :
Mais, comme dans un sort prospère,
Il sont parfois très arrogants,
Il est, je crois, bien nécessaire
De les battre de temps en temps,
Pour franciser leur caractère !...

V. A.

—

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII ; XLIII ; XLIV, 84) — Je ne m'attendais pas à d'aussi intéressantes réponses de la part de nos érudits collaborateurs. Je les remercie, elles ont complètement éclairé la question. Messieurs P. V. de Saint-Marc, Léda et La Mouche déclarent cette chanson d'origine rochellaise. Voici qui vient confirmer leurs dires : Mon vénéré père, d'une famille d'origine poitevine, mais ayant de nombreuses attaches dans tout l'Ouest, était né en 1788 à Larochefoucaud. Il a passé toute sa jeunesse en Angoumois ju qu'à son entrée à l'école militaire de Fontainebleau en 1806. C'est donc à cette époque qu'il a entendu, peut-être sur les genoux de ses bonnes, et dans les rondes enfantines, la chanson : *Les Anglais ne prendront pas* etc, qui date bien certainement du siège de La Rochelle par le grand cardinal.

Les jésuites et Saint-Nicolas du Port n'ont rien à voir dans l'affaire.

Vicomte DE CH.

***

Je n'ai pas sous les yeux la notation de la chanson :

Les Anglais ne prendront pas, etc.

Mais ne présente-t-elle pas quelque analogie avec le refrain de la *Timbale d'Argent* :

Encore un qui n'aura pas
La timbale, etc.

Ou celui de la *Mascotte* :

N'vous tourmentez pas comm'ça
On l'rattrape, on l'rattrape, etc.

SIR GRAPH.

*
* *

Quel est l'habitant de Lorient, jeune ou vieux, qui n'a pas fredonné dans son enfance cette vieille ronde :

Les Anglais, remplis d'arrogance,
Sont venus attaquer Lorient,
Mais les bas bretons,
A coups de bâtons,
Les ont renvoyés
Hors de ces cantons.

La rime n'est pas régulière, la mesure n'y est pas observée, mais la vérité s'y retrouve : oui, ce sont les bas-bretons, les paysans, qui attaquèrent à Guidel, qui se défendirent à Plœmeur, qui se réunirent à Quéven, qui abordèrent à Lorient, en 1746, sous les ordres de MM. de Tinténiac, de la Berais et autres, qui démontrèrent au général anglais Synclair qu'il n'y avait plus de succès à espérer pour lui. E. M.

*
* *

Dans un opuscule imprimé à Versailles en l'an II, intitulé : *Pot-pourri toujours pour les sans-culottes, sur la reprise de Toulon*, on trouve les couplets suivants contre les Anglais lorsqu'ils furent chassés de cette ville.

Air : *Le Port Mahon est pris*.
Amis, Toulon est pris,
Il est pris, il est pris,
Ces brigands d'Angleterre,
George et lord *Pitt*, ces foudres de guerre,
Sur mer comme sur terre,
On leur crie :
A la li ! a la li ! a la li !

Air : *Et r'lan tan plan tire lire.*
Et r'lan tan plan tire lire
Ah ? que nous allons rire,
Aux Anglais perçons le flanc,
En plein, plan, tire lire en plan,
Puisqu'ils ont tant soif de sang,
Il faut qu'on leur en tire.

Air : *De la Carmagnole.*
Pitt aux Anglais avait promis (*bis*)
Le pillage de tout Paris, (*bis*)
Sans son hôte il comptait,
Nos soldats leur ont fait
Danser la Carmagnole
Au bruit et son, (*bis*)
Danser la Carmagnole,
Au bruit et son (*bis*) du canon.

Air : *A la façon de barbari, mon ami.*
Il falloit voir en ce moment
Des Anglais la venette,
Sortir de leurs retranchements
Sans tambour ni trompette,
Ils tremblaient au bruit du canon,
La faridondaine, la faridondon,
Poliment on les a conduits, biribi,
A la façon de barbari, mon ami.

REGRETS DES ANGLAIS

Air : *Des Pendus.*
Toulon, il faut donc te quitter,
Ce n'est pas sans te regretter,
Mais ces Républicains alertes,
Des tyrans ont juré la perte ;
Bien étrillés et bien battus,
Nous nous en allons bien confus.

Air : *Du haut en bas.*
La pèle au cul,
Anglais, vous serez dans l'histoire,
La pèle au cul,
Brave *Pitt*, tu seras reçu
Dans le Temple de la victoire,
Et porteras pour toute gloire,
La pêle au cul.

Air ; *Et r'li et r'lan*
Que cette leçon vous apprenne
D'être un peu moins entreprenans ;
Un peuple qui brise sa chaîne,
Brave les efforts des tyrans ;
Vous vous flattiez venir sans peine,
Asservir nous et nos enfans ;
Et r'li et r'lan.
A la Française on vous ramène,
Et r'lan tan plan, tambour battant,

PAUL PINSON.

*
* *

Voici *in-extenso*, comme le réclame C, la chanson dont il donne le dernier couplet :

I
Le trente-et-un du mois d'août,
Nous aperçûm' sous l'vent à nous,
Nous aperçûmes une frégate
Qui fendait la mer et les flots
Pour aller entrer à Porto.

II
Le capitaine, en la voyant,
Fit appeler son lieutenant :
Lieutenant te sens-tu capable,
Lieutenant, te sens-tu assez fort
Pour aller attaquer ce bord ?

III
Le lieutenant, brave et hardi,
Lui répond : Capitaine, oui !
Faites monter votre équipage,

Mousses, novices et matelots,
Faites-les monter tous en haut !
IV
Le maître donne un coup de sifflet
En haut larguer les perroquets !
Larguer les ris dans les huniers !
Laisse arriver plat vent-arrière,
Laisse arriver sur les Anglais !
V
Lof-pour-lof, en arrivant,
Nous l'abordâmes par son avant,
Puis à grands coups de haches d'armes
A coups de sabre et d'esponton,
Nous les mîmes vite à la raison.
VI
Que dira-t-on, mes pauv' matelots,
En Angleterre et dans Porto,
D'avoir fait prendre notre frégate
Par un corsaire de vingt canons,
Elle qui en avait trente-six bons !
VII
Buvons un coup, buvons-en deux
A la santé des amoureux !
A la santé du roi de France !
M .... pour le roy d'Angleterre
Qui nous a déclaré la guerre !

Cette chanson, qu'on chantait encore — parfois avec quelques petites variantes — sur les navires de guerre au temps de ma jeunesse maritime, il y a longtemps, près de 65 ans ! remonte probablement à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. HENRI JOUAN.

* * *

La chanson de matelot, dont l'avant-dernier vers lance si vigoureusement le mot de Cambronne, est, dit-on, une chanson de corsaire. On l'a même appelée, je crois, la *Chanson de Surcouf* ; mais tout porte à supposer qu'elle est plus ancienne. Elle raconte un combat naval, un abordage.

Nous l'avons chantée jadis, au Quartier latin, quelques bretons... Bruant l'accueillit même à son Cabaret, où elle fit florès bien que remaniée et modifiée.

La voici telle que je me la rappelle, sans garantie des variantes probables :

Le trente-et-un du mois d'août } bis
J'aperçumes sous l'vent à nous }
Une frégate d'Angleterre
Qui fendait la mer z'et les flots :
C'était pour aller à Breslau.

Le capitaine, au même instant, } bis
Fit appeler son lieutenant : }
« Lieutenant. te sens-tu capable,
Dis-moi, te sens-tu z'assez fort
Pour aller attaquer son bord ?... »

Le lieutenant. fier z'et hardi, } bis
Lui répondit : « Capitaine oui ! }
Faites monter votre équipage,
Braves soldats et matelots,
Faites-les tous monter en haut ! »

Le maître donne un coup d' sifflet : } bis
« En haut larguez les perroquets ! }
Larguez les ris, et. vent arrière.
Laissez porter droit à son bord,
Pour voir qui qui sera l' plus fort ! »

Vir' lof pour lof. en arrivant } bis
Je l'avons pris par son avant, }
A coup de haches d'abordage,
De piques et de mousquetons,
Je l'avons mis à la raison

Que dira-t-on dudit bateau } bis
En Angleterre et à Breslau ? }
Li qu'a laissé prend' sa frégate
Par un corsair' de six canons,
Li qu'en avait trente-six bons !

Buvons un coup ! buvons en deux ! } bis
A la santé des amoureux ! }
A la santé de notre France,
M.... pour la rein' d'Angleterre
Qui nous a déclaré la guerre.

Il me semble que cette chanson figure dans le « Recueil des Chansons populaires de la France ». (1)

On ne fit pas seulement des chansons contre les Anglais. On en fit aussi contre les Russes, nos amis actuels.

Dans mon enfance, je me souviens d'avoir entendu chanter ce refrain :

C'est le grand Empereur de Russie
Qui dit que la peau lui démange.
Pour la gratter et lui faire du bien,
Nous lui f'rons voir comm' l'on s'arrange,
Tu veux danser, tu danseras. } bis
Foi de français, papa Nicolas !... }

Heureusement, les temps sont changés !

GROS MALO.

* * *

Ne serait-ce que pour montrer que les sentiments des peuples subissent la loi commune et le contre-coup de la politique. Pourrait-on citer aussi quelques chansons françaises sympathiques à l'Angleterre et aux Anglais ?

M.

(1) Nous avons donné les deux textes en raison des variantes.

Causses, chaux ou chaumes (XLIII ; XLIV, 111). — Il y a une trentaine d'années, alors que j'étais loin de penser qu'un jour viendrait où j'aurais à faire des recherches étymologiques, je suis sûr d'avoir rencontré dans un livre l'étymologie du nom de la Chaux-de-Fonds. Ce n'était certainement pas le sens de chaux, calx ; mais un autre. Maintenant, il faut bien avouer une chose, c'est qu'on ne se fait pas une idée du nombre immense d'étymologies fausses qui ont été imprimées. Très certainement le nombre des étymologies fautives est de beaucoup supérieur au nombre des étymologies exactes qui ont été découvertes. Sur les quatre étymologies du nom de César, données par l'empereur Napoléon III dans sa vie de César, il n'y en a pas une seule d'exacte ; alors qu'on sait déjà qu'il y en a nécessairement au moins trois fausses. De même, sur vingt étymologies (peut-être plus encore) données sur le nom de Lutèce, toutes sont fautives, sans en excepter une seule ! La seule exacte, qui n'a encore jamais été imprimée, est dérivée du Lugotocea de deux auteurs anciens (1) bien différents, et probablement signifie brillant temple d'Esus. D^r B.

Lachaud de Fond, voir t. XL, 188, 968.

***

1° *Causse* vaut *chaux*, calcaire, du latin *calx*, d'où le bas latin *caussis* (Du Cange) ; ne paraît s'appliquer, en effet, qu'aux rochers calcaires.

2° *Chaux* ou plutôt *chau* vaut *chaume*.

Le latin *calamus*, tuyau de blé, tige de paille, a fait le bas latin *calma*, puis *calm*, et, par chuintage, *chalm* : d'où le patois *chau* et le français *chaume*.

Le bas latin *calma*, dit Littré, répond à *chaume* féminin qui se trouve quelquefois dans l'ancien français. C'est, en effet, le cas pour les noms de propriété *La Chau*, et les noms de famille à désinence féminine, *Calmel*, *Chaumeil*, *Chomel*, les uns et les autres très répandus dans le Haut-Vivarais.

Mais *calma* a une autre signification que Du Cange, par extraordinaire, n'avait pas comprise et qui répond à *Bruarium*, champ de bruyères. *Lachaud* est le *La Bruyère* limousin.

(1) Le géographe Strabon et l'hagiographe Fortunat.

Et, de plus, le bas latin *chalia* s'est conservé dans notre patois *chalaye* qui signifie *fougère* et dans *Challéat*, *Chalaye*, à la fois noms de propriété et de famille également communs.

Calamus et *calm* ont donc désigné en même temps la bruyère, la fougère et le chaume. La raison en est simple. Dans nos montagnes la nature, quand on la laisse agir, fait ses assolements Nous voyons ainsi le pin et le chêne, le sapin et le hêtre, la bruyère et la fougère vivre côte à côte jusqu'à ce que le plus jeune ait étouffé le plus vieux.

De même qu'aujourd'hui encore nos paysans donnent indifféremment le nom de *blache*, aux taillis de chênes, de châtaigniers ou aux plantations de pins, ils appelaient jadis du même nom le champ de bruyères ou de fougères qu'ils défrichaient et transformaient en un *chaume* que l'abandon ou la jachère rendait vite à son état primitif. Défrichez un champ de bruyères, écobuez, grattez le sol avec l'araire du vieux temps, semez, et vous récolterez autant, sinon plus, de fougère que de seigle.

Un mot sur l'étymologie proposée de *calvus*, *chauve*. Montchal était le nom d'un petit château mouvant de la seigneurie d'Argental (Loire), lequel fut le berceau d'une famille chevaleresque *de Montchal*, *Montecalvo*, suivant la traduction constante des scribes moyenâgeux. Au château en question il reste une tour de signal, mais la colline qui la porte n'est pas aujourd'hui plus dénudée, plus chauve qu'un autre. Faut-il croire qu'on l'avait dépouillée de ses bois pour que le guet y fût plus facile, pour que les signaux fussent plus aisément aperçus ? Cela n'est pas impossible. Ou doit-on penser que le château fut construit au milieu des bruyères ? La conjecture qui ferait de *Montchal* l'équivalent de *Montcalm* serait également plausible, pour ne pas dire plus vraisemblable, *chal* n'ayant pas gardé ici, comme le vieux français calf, calv, cauf, une labiale.

E. Nicod.

—

Borie ne serait ce pas métairie ? (XLIV, 55, 257). — En Normandie on dit Bordelage, en parlant d'une petite propriété. Les noms de la Borderie, Borderie, la Borie, etc. sont très fréquents

dans le Midi, tant pour les terres, maisons, que pour les noms de personnes.

A. SAFFR.

—

Une acception belge du mot dangereux (XLIV, 12). — Pour satisfaire M. F.H. j'ai consulté un des jeunes et savants philologues de ma région : pays de Charleroi, M. Albert Coulon, docteur en droit et professeur, pour connaître, non seulement l'acception, mais aussi l'étymologie de ce mot usité dans le patois de deux provinces wallonnes de la Belgique : celles de Namur et de Hainaut. Il ne l'est pas dans celle de Liège. Voici la réponse qu'il a bien voulu me faire :

Dandjereux : adjectif = probable — Peu usité à Mons, mais beaucoup aux environs (*J. Sigart, glossaire étymologique montois*).

Il est aussi adverbe. *Verrez (viendrez-vous) dandjereux ! = probablement.*

Ne paraît pas usité dans ce cas en wallon liégeois et Grandgagnage, dans son *Dictionnaire*, n'en parle pas. Selon nous, dandjereux est à rattacher à dandjî qui a deux sens — 1° besoin, nécessité — *D'jai dandjî di mes lives.* (J'ai besoin de mes livres) — 2° péril, danger, que certains étymologistes rattachent à *dominarium* = force, puissance, puis nécessité, enfin danger (Diez, II, 288,) et que d'autres mettent en rapport avec *damnum* (dommage), d'après le type *damnarium* (damnier, danger), comme calengier à côté calomnier.

En wallon de Charleroi, on dit, d'une personne dangereusement malade : — *il est bé dandjereux,* d'où l'on peut arriver à ce sens : — il mourra, c'est probable ; de là : Viendrez-vous ? — Dandjereux. — C'est-à-dire probablement.

ALBERT COULON.

M. F. H. pourrait consulter le Dict. de feu Frédéric Godefroy qui a fait des recherches philologiques en Belgique.

CLÉMENT LYON.

—

Dictionnaire des synonymes (XLIV, 54, 252). — Puisque les collaborateurs Léon Brunschwicg et N—r ont l'un et l'autre cité le *Dictionnaire idéologique*, je demande la permission de dire, sans vouloir déprécier l'ouvrage de Robertson, que le *Dictionnaire analogique* de Boissière lui est, à mon avis, de beaucoup supérieur et, pour ma part, je ne connais pas de livre plus intéressant et plus utile à tous ceux qui s'appliquent à écrire purement en français.

A. S.

—

Bussy d'Amboise, poète (XLIV, 224). — La chanson de Bussy d'Amboise se trouve dans : *Livre d'Amour* ou *Flastreries du vieux temps* (page 141).

La voici .

Chanson

Oh ! qu'heureuse est ma fortune !
Oh ! combien est grand mon heur,
D'estre seul retenu d'une
Pour fidèle serviteur,
Par sus toutes elle est vue
Pleine de grâce et beauté,
Et suis sûr qu'elle est pourvue
Beaucoup plus de loyauté.

O vous, qui ne l'avez vue,
Voyez-la pour votre bien,
Puis jugez, l'ayant connue,
L'heur que ce m'est d'estre sien !
Mais la voyant si parfaite,
Gardez-vous bien un chacun,
Car pour blesser elle est faite,
Et de tous n'en guérir qu'un.

P. c. c. CAMILLE HATRISSE.

—

Descartes et les femmes (XXXIX ; LX ; XLIII) — Descartes mourut en Suède le 11 février 1650. Le chevalier de Torlon, ambassadeur de Louis XIV, fit exhumer son corps qu'on avait déposé dans le cimetière du Nord-Malme à Stockholm. Il fut transporté en France au commencement de janvier 1667 et déposé dans l'ancienne église à Sainte-Geneviève.

2 octobre 1793.

La Convention nationale, après avoir entendu son Comité d'instruction publique, décrète :

Article 1er. René Descartes a mérité les honneurs dus aux grands hommes.

Article 2. Le corps de ce philosophe sera transféré au Panthéon français.

Article 3. Sur le tombeau de Descartes seront gravés ces mots : *Au nom du peuple français, la Convention nationale à René Descartes, l'an II de la République.*

Le 3 vendémiaire an VIII, Descartes fut porté au Musée des monuments français. Le 26 février 1819, il fut inhumé en grande pompe à Saint-Germain-des-Prés. (Lazare). NAUROY.

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV,35,146, 202). — M. Alphonse Lemonnier raconte, dans un amusant article du *Français* qu'analyse le *Figaro* du 30 juillet 1901, comment son premier roman, *Les femmes de théâtre*, publié par Faure, avec préface de Léonide Leblanc, lui valut 100 francs d'amende pour la préface, et comment son second volume, *Les petites comédies de l'amour*, publié par Julien Lemer, fut signé Léonide Leblanc. NAUROY.

—

Renan et l'alliance franco-russe (T. G. 763 ; XLII ; XLIII. — Consulter :

Correspondance de Napoléon Ier, tomes VI et suivants.

La Russie géographique, ethnologique, historique, par MM. Girard de Rialle, Alfred Rambaud, Albert Vandal, Ernest Lehr, Anatole Leroy-Beaulieu, Désiré Lacroix, Louis Léger, E. M. de Voguë, Maurice Tourneux, Arthur Pouguin, Grand-Carteret, Mme Lydie Paschkoff, Camille Couderc...., s. d. (1892), in-8, 2me édition, Larousse, 496 pages.

La Russie à la fin du XIXe *siècle*, ouvrage publié sous la direction de M. W. de Kovalevsky, adjoint du ministre des finances de Russie, 1900, in-4°, Paul Dupont et Guillaumin, xx et 989 pages.

NAUROY.

—

La politique d'Arras (XLIII). — Ma question à l'*Intermédiaire* avait déjà été posée par moi, il y a plusieurs années, dans le *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, où elle donna lieu à cette réponse de M. le comte de Marsy :

Je crois qu'il ne faut pas chercher sous ce titre un ouvrage nouveau, comme le propose M. Advielle, mais simplement rectifier une mauvaise lecture de M. l'abbé Lebeurier, ou une erreur du rédacteur de l'inventaire. Il s'agit évidemment ici de la *Politique d'Aristote*, souvent imprimée en français depuis l'édition donnée en 1489, par Antoine Vérard, sous le titre de : *Le Livre de politique* d'Aristote.

L'intéressante communication de M. ERN. G. à l'*Intermédiaire* résout la première difficulté. La *minute originale* porte comme l'*expédition* vue et reproduite par feu l'abbé Lebeurier ; « LA POLLITIQUE d'ARRAS ». L'usage constant de la basoche étant de collationner tous actes avant signatures, nous pouvons maintenant tenir pour certain qu'il a existé sous ce titre confirmé un livre quelconque.

D'*imprimé* à ce titre il n'en faut pas demander, parce que très certainement, toutes recherches faites, on n'en trouverait point. Le livre était donc *manuscrit*, et à cet égard encore, mes investigations secondées par des historiens spécialistes ont été infructueuses.

M. Ern. G. croit que si le livre en question était manuscrit, on l'aurait indiqué. L'inventaire est si sommaire qu'on ne peut rien conjecturer à cet égard. Voici, d'ailleurs, la partie qui nous intéresse :

...... une légende de la vie des saints ; un livre du symbolle des Appostres ; la Pollitique d'Arras ; l'Imitation de Jésus-Christ ; l'Introduction à la vie dévotte ; le conduit à la communion, couverte de veau marbré......

Je sais bien qu'on est naturellement entraîné à dire, comme M. de Marsy : *La politique d'Aristote*, quand on ne trouve pas *la Pollitique d'Arras* ; mais c'est trop hasarder une opinion que de lire *Aristote* là où *minute originale* et *expédition authentique* portent : ARRAS.

Pourquoi pas aussi : *La Politique de Plutarque*, 1532 ; *les Politiques de Juste Lipse*. 1597 ; *La Politique du temps*, 1660 ; *La Politique de France*, 1669 ?

S'il y avait eu erreur en la minute, notaire et clerc, ayant l'un ou l'autre dressé l'inventaire, l'eussent-ils maintenue en l'expédition ? Ce n'est guère probable.

Il faut donc admettre l'existence, en 1679, d'un manuscrit, ayant pour titre : *La Pollitique d'Arras*.

Je l'ai cherché de tous côtés, en France et à l'étranger : puisqu'il n'a pas été recueilli par un dépôt public, il est peut-être encore en Normandie, dans quelque chartrier ignoré. C'est là même, je crois, qu'on le découvrira un jour.

Par suite de quelles circonstances ce manuscrit se trouvait-il dans la succession Baudot-Bardouil ? Quelle en était l'origine ? L'auteur est-il un membre de ces familles ? Et en 1679, qui hérita de François de Baudot et de Marie de Bardouil, sa femme ? Voilà ce qu'il faut déterminer. Il y a au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, diverses pièces concernant la famille Baudot. L'une d'elles constate que par un second codicille, daté du 20 juil-

let 1652, Me François-Nicolas Baudot du Buisson, sr d'Aubenay, intendant des Devises des Maisons royales de France, légua une rente de 52 livres à Me Jacques Lebreton, docteur en théologie, demeurant en la maison de la mission à Saint-Sulpice lès Paris.

Serait-il l'auteur du manuscrit ? Ou proviendrait-il de lui ? Les Bardouil, comme les Baudot, sont des normands d'origine.

J'ajoute que ces mots : *La Pollitique d'Arras*, n'ont rien d'anormal. C'est l'appellation officielle du temps ; on les rencontre en divers écrits ; ils résument la *politique* de vengeance que Louis XI inaugura par deux fois contre Arras et ses habitants.

Il ne me reste plus qu'à dire avec un historien du règne : « Qui donne ce qu'il peut et fait ce qu'il sçait n'est tenu à davantage. » VICTOR ADVIELLE.

—

Inadvertances de certains auteurs (T. G. 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX : XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 101, 147, 254). — Je prie M. Pierre Louys de croire que de la première ligne à la dernière et d'une seule traite — condition essentielle à mon sens pour goûter pleinement de telles œuvres — j'ai lu son très captivant roman alexandrin. Et le vieil archéologue que je suis s'y est autant délecté que le curieux de style rare. Mais c'est en le relisant à loisir et sans cette sorte de fièvre agréable qui accompagne la première lecture d'une œuvre d'imagination, que j'ai noté la légère inadvertance signalée dans ma dernière communication. M. Pierre Louys veut bien me répondre qu'il n'y a aucune défaillance de l'esprit ou de la plume dans la qualité d'aryenne donnée à la Galiléenne Chrysis et j'ai lu avec la curiosité la plus intéressée la dissertation insérée dans le N° du 20 août.

Me permettra-t-il de l i dire qu'il ne m'a pas convaincu et que je suis toujours porté à voir dans les Galiléens un rameau de la race juive, peut-être de sang adultéré par quelques mariages étrangers, mais ils sont si bien Juifs qu'ils participent sans contestation à la religion et au culte du temple l'un et l'autre rigoureusement réservés aux seuls Israélites. Ils pratiquent la circoncision, enfin Jésus-Christ est donné par les Evangiles comme le descendant du roi David. Peut-être cet argument-là n'aura-t-il pas grande prise sur M. Pierre Louys ; cependant toute question d'orthodoxie mise de côté, je lui crois une certaine valeur historique. Même en supposant qu'il y ait dans la croyance à l'origine royale du Christ un exemple de cette formation mythique par laquelle certaines écoles — celle de Frédéric Stauss, notamment — expliquent les faits messianiques tels qu'ils sont présentés dans les Evangiles, il en faut tenir compte Il est bien évident, en effet, que cette croyance fort ancienne dans l'Eglise chrétienne ne se heurtait pas à une impossibilité matérielle résultant de ce fait que le Christ était un étranger à la race juive.

S'il n'avait pas été juif, comment eût-il été accepté par plusieurs comme le Messie, comme le roi des Juifs ?

Pour ce qui est de l'origine celtique des Galiléens, j'avoue que ce m'est une affirmation toute nouvelle et que pour me la faire admettre, il faudrait plus qu'une allitération résultant d'un radical commun. Les Gaulois ne me paraissent pas avoir dépassé l'Asie-Mineure centrale ; ce fut le dernier flot des migrations celtiques, arrêté vers 200 par la victoire d'Attale I. Je ne crois donc pas qu'ils aient franchi le Taurus, et le Taurus est loin de la Galilée.

Pour conclure, ne mettant d'ailleurs aucune obstination à persévérer dans une manière de voir qui me serait démontrée inexacte, je tiens jusqu'à nouvel ordre que l'exquise Chrysis dont le nom de guerre recouvre un nom hébraïque, n'est pas une aryenne, mais une pure sémite. Ainsi je crois que M. Pierre Louys a commis une erreur historique probable, oh bien légère ! à la page 2 de son roman, et y est revenu ; mais ayant *Aphrodite* dans ma bibliothèque à la campagne, j'ai cherché immédiatement le passage indiqué à la page 54 et me suis donné le plaisir de pousser en lisant jusqu'à la 57e où je l'ai rencontré.

Après tout, que m'importe ; je dirais volontiers *felix culpa* puisque nous lui devons la toison blonde de la courtisane amoureuse du bel-ami de la reine. Cette chevelure, ruissellement d'or vivant, je la

vois comme je vois celle de la Madeleine dans la *Descente de Croix* d'Anvers. D'ailleurs Chrysis peut être aryenne ou sémite, elle est surtout, et cela me touche davantage, femme et tres femme ; elle vit d'une vie intense, dans une amoralité parfaite et cependant l'auteur en a su faire autre chose qu'un bel animal païen moulé en jeune chair pour le plaisir des autres et le sien. Peut-être même en cherchant trop bien, pourrait-on noter jusqu'à deux ou trois touches d'accent moderne qui détonnent légèrement dans ce tableau de fond et de forme tout antique. Il n'en demeure pas moins, et peut-être ces imperceptibles et inconscientes infidélités au pur génie antique y sont elles pour quelque chose, que M. Pierre Louys a fait un beau livre de poète, d'érudit et d'artiste.

Un mot encore en manière de post-scriptum : les partisans de l'origine celtique des Galiléens invoquent l'existence dans le pays de nombreux monuments mégalithiques. « Or, dit M. Pierre Louys, la pierre levée est la signature des Gaulois partout où ils ont vécu ». Mais il faudrait d'abord établir que les monuments mégalithiques sont d'origine gauloise, or rien n'est moins prouvé. En tous cas on les rencontre dans des contrées où n'ont jamais paru les Gaulois.

M. Pierre Louys invoque les représentations figurées des Galiléens dans les peintures et bas-reliefs égyptiens. Mais pourquoi dans les longs cortèges de captifs ramenés par Ramsès II, les aryens mêlés aux juifs seraient-ils des Galiléens plutôt que des hommes de la Syrie non sémitique ? Ramsès II, le Sésostris des Grecs, régnait vers 1640 av. J. C., c'est-à-dire à une époque où les Celtes n'avaient pas encore prononcé leur mouvement de migration vers l'ouest. Quant à leur présence en Asie, j'ai dit qu'on ne la constate historiquement que vers 200 av. J. C. Il me paraît donc impossible que le conquérant égyptien ait rencontré des Celtes aux cours de ses expéditions asiatiques.

Je laisse de côté la tradition qui fait blonds le Christ, Marie sa mère, et Marie-Madeleine ; « une tradition, dit fort justement M. Pierre Louys, n'est pas une observation ». Etant à la campagne et privé d'instruments de travail, je ne puis aborder ce sujet faute de documentation. Je me borne à dire que d'après mes souvenirs la tradition n'est ni très ancienne, ni surtout absolue. H. C. M.

—

Une soirée chez Offenbach (XLIII ; XLIV, 148). — Si la mémoire fait défaut à certains survivants de cette fameuse et lointaine soirée, voici quelqu'un de l'époque, M. René de Rovigo, qui confiait alors au *Figaro* ses impressions de témoin et d'acteur.

Nous nous bornons aux passages qui nous semblent les plus intéressants :

Le bal costumé, donné par M. Jacques Offenbach, samedi dernier (28 mars 1857), a obtenu le plus brillant succès ; l'affluence était considérable : le piquant et la variété des costumes dépassaient les extrêmes limites de la fantaisie. On remarquait surtout MM. Nadar et Bizet en bébés, le marquis de Cambry en gendarme profondément aviné, M. Wust en odalisque, et quelle odalisque ! M. Gevaërt en Peau Rouge, M. de Villemessant en vieux Kerouan de la *Closerie des Genêts*, M. Dufresne en jockey, M. Delibes en pioupiou, M. Hector Crémieux en pierrot panaché de garde française. On est parvenu à retrouver M. Jonas sous un nez colossal hérissé d'effroyables moustaches ; le maître de la maison (Offenbach) avait arboré le blanc, couleur de l'innocence, et représentait un Bas-Breton d'une espèce inconnue, car il serait bien difficile de s'en procurer un aujourd'hui en Bretagne (1). M. Bourdin se drapait dans une tenue de pierrot classique ; un autre pierrot, M. Gustave Doré, s'était jeté, tête baissée, dans la couleur romantique. On se demande avec curiosité, et presque avec inquiétude, quelles sont les heures que M. Gustave Doré consacre à ses remarquables travaux : nul artiste n'est plus fécond, et pourtant on le rencontre partout, presque toujours en pierrot, toujours grave et sérieux. La danse de M: Gustave Doré participe de l'originalité de son talent : le public a monté sur les chaises pour ne rien perdre du cavalier seul qu'il a exécuté sur les mains, les jambes en l'air... (!!!... Il avait alors 25 ans !)

... Vers une heure du matin, les danses se sont arrêtées... Tous les regards se sont dirigés vers le coin du salon où s'élevait un théâtre, un véritable théâtre, savamment machiné ; et la représentation de l'*Enfant trouvé-re* a commencé.

Dieux immortels ! quelle épopée ! M. Emile Crémieux tenait le rôle de la Bohémienne, M. Hector Crémieux, celui de la Frezzolini ; M. Ludovic Halévy avait accepté les fonctions de

(1) Ceci est écrit en 1857 ; que dirait-on de nos jours ?...,

page. Quant au maître de la maison, il s'était vaillamment chargé d'interpréter le rôle du Trovatore, tâche que Mario a rendue bien difficile, et dont cependant M. Offenbach s'est tiré avec un rare bonheur. Le *Miserere*, exécuté sur le mirliton, a fait fanatisme, *a fatto fanatismo* : un instant nous avons cru que la voix de Boccardé nous était rendue....

M. Decourcelle, qui montait pour la première fois sur les planches, est saisi d'émotion... il se trouble... on applaudit ; il reprend son aplomb : le pauvre jeune homme n'a pas tardé à faire preuve de talents dramatiques qu'on ne lui soupçonnait pas.

Après l'*Enfant trouvé-re*, on a joué une valse d'animaux, moutons, chats, coqs, hannetons, ânes et poules, avec double rentrée : 1° de canard, exécutée par M. Dufresne ; 2° de petit chien *qu'on lui a marché sur la patte*, rendue avec une vérité à donner la chair de poule....

Les chœurs de l'*Enfant trouvé-re* sont dus à de jeunes compositeurs, MM. Jonas, Dufresne et Delibes ; les décors ont été dessinés par MM. Nadar, Carjat et Marchal : une forêt, qui a surgi brusquement du plancher, comme un diable d'une boîte à surprise, m'a paru mériter une mention spéciale.

A l'aube, souper, servi sur soixante petites tables à deux convives, qui ont paru comme par enchantement.

M. Edmond About s'était chargé de donner à la fois le dernier mot de la pièce et le signal du souper : vêtu de rouge, comme il convient au bourreau, il a paru, un couteau ensanglanté sous le bras, et a prononcé d'une voix formidable les paroles sacramentelles : Monsieur est servi ! M. Hippolyte Lucas s'est écrié : Merci, mon Dieu ! merci !

Au milieu de la foule costumée, on observait un groupe peu nombreux, mais excessivement choisi, en habits noirs, composé de MM. Duponchel, Hippolyte Lucas, Carjat, Amédée Achard, Jouvin, Heugel, Dufour, Goria et votre serviteur (M. René de Rovigo). M. Villemot brillait de tout l'éclat d'un habit bleu rehaussé de boutons dorés. Cette phalange, retranchée dans un coin du salon, jetait autour d'elle des regards inquiets, et se préparait à une défense obstinée, car il avait été fortement question de l'expulser au moment du souper. Heureusement pour elle, M. Jacques Offenbach l'a prise sous sa protection, et la permission de rester lui a été généreusement octroyée.

Ces détails rafraîchiront peut-être la mémoire de M. Nadar. En tout cas, en ce temps-là, ceux qui fréquentaient chez Offenbach ne paraissaient pas s'y embêter.

Gros Malo.

Les Sirènes. Auteur à retrouver (XLIV, 225). — Les vers sont beaux, hardis, sonores et modernes. — H. B. a-t-il consulté les œuvres d'Ed. Haraucourt, J. Richepin, et autres virtuoses de l'harmonie poétique ? Henri de Regnier pourrait en être l'auteur, sans avoir à en rougir. Je ne crois pas à Coppée, à Sully-Prudhomme, pas plus qu'aux innombrables décadents qui seraient peut-être bien capables de frapper de semblables vers, mais qui ne le veulent pas. Affaire de goût. Il n'en faut pas disputer, mais je voudrais bien les avoir faits. Cz.

—

La statue de Desaix nu (XLII). — Il a été dit que Desaix avait eu plusieurs monuments : le dernier et le plus durable était celui de la place Dauphine qui a été enlevé, qui est présentement au garde-meuble et que l'on songe à réédifier. Ce n'est pas pour la raison suivante, très certainement ; il n'est pas moins curieux de rappeler que pour la franc-maçonnerie, la fontaine de Desaix eut un caractère expiatoire.

Lisez le discours prononcé à l'inauguration du Temple neuf de la rue Saint-Honoré n° 219 bis, le 17 octobre 1808, par le frère Mongourit ; vous y trouverez ce passage — allusion à la mort des Templiers, que les francs-maçons revendiquent comme ancêtres et comme martyrs :

Non loin de l'arène du forfait, de l'autel sanglant de nos vertueux martyrs, *une fontaine expiatoire* , dédiée à l'immortel Desaix, placée sous l'égide de la justice française, n'épanche-t-elle pas les ondes lustrales de la Seine, toujours plaintive et jamais consolée, sur les mânes de J. B. Molay et de Guy, Dauphin d'Auvergne.

Consolons donc T.·. C.·. F.·. ; ne gémissons pas du passé quand le présent nous offre des dédommagements si grands, des joies si pures...

Que la fontaine érigée en l'honneur de Desaix, et qu'on va réédifier, ait été un monument expiatoire maçonnique, il aura fallu pour qu'on le supposât la parole autorisée d'un franc-maçon de 1808.

— A. B. X.

Les compagnons de Guillaume le Conquérant (XLIV, 113, 294). — Ligne 7 de mon article (294), lire Nr 25, au lieu de n° 25. Th. Courtaux.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le cens quinquennal des romains est-il d'origine grecque ? *(Suite)* (XLIV, 265, 323). — Ces pauvres *leges regiæ !* La critique moderne les avait traitées avec le même sans façon que les affirmations de Diodore, de Tite-Live, etc. Tout cela était un rêve, disait-on. Les matières sacrées qui avaient été le sujet de *leges regiæ*, citées par Cicéron et par tous les anciens, n'étaient même pas de nature à être réglées par une loi, etc. (1) Et voilà que tout cet amas de suppositions gratuites, se substituant aux témoignages précis, croule devant l'évidence des documents contemporains ; car la nouvelle *lex regia* a un objet sacré.

Je n'insisterai point sur les autres très nombreuses analogies du droit de Bocchoris réformé par les rois éthiopiens et du droit de Numa, qui paraît en être une copie, comme nous le voyons, par exemple : pour la division théorique des terres entre plusieurs propriétés éminentes qui nous a été décrite, à Rome par Denys d'Halicarnasse, et en Egypte, tant par les auteurs que par les contrats contemporains ; pour la constitution des *gentes*, dont le chef, celui que les Romains appelaient le *pater* et les Egyptiens le *hir*, possédait des droits identiques chez les deux peuples, etc., etc. Pour tout cela, je renvoie à mon mémoire original déjà signalé et j'en viens de suite à la seconde partie de cette étude, c'est-à-dire à la loi des XII tables, imitée en très grande partie du nouveau code égyptien d'Amasis.

Commençons par une question de date. Si nous en croyons Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, en l'an 300 de Rome, 454 avant Jésus-Christ, à la suite de révolutions populaires dont tout le monde se souvient, le *plebs* composé des anciens *métèques*, poursuivant depuis longtemps la revendication de droits civils égaux, *æquanda libertas*, à ceux des anciens citoyens et des membres des *gentes*, obtint gain de cause. On se résolut de remanier toute la législation, en imitant les autres codes plus libéraux de tendances : « D'accord, nous dit Tite-Live, sur le besoin de nouvelles lois, on n'était divisé que sur le choix du législateur. On envoya donc à Athènes Sp. Postumius Albus, A. Manlius, P. Sulpicius Camerinus avec ordre de copier les lois de Solon et de prendre connaissance des institutions des autres états de la Grèce, de leurs mœurs et de leurs droits ».

Ainsi ce n'était pas seulement les lois de Solon, mais les autres législations connues des Grecs qu'il s'agissait d'étudier et de rapporter, selon Tite-Live. Or, précisément deux ans avant la mission des députés romains, en 456 avant Jésus-Christ, Hérodote avait lu aux Grecs rassemblés aux jeux olympiques, les premiers livres de son histoire, dans lesquels il faisait un très grand éloge du roi égyptien Amasis, si ami des Grecs, qui avait promulgué son code en l'an 19 de son règne, 554 avant Jésus Christ, c'est-à-dire un siècle auparavant. En ce moment où Amasis était devenu, grâce à Hérodote, si fort à la mode, n'était-il pas naturel de s'inspirer de son œuvre, comme on s'inspirait de celle de Solon — ce copiste — tous les Grecs nous l'ont dit — d'un autre législateur égyptien antérieur, c'est-à dire de Bocchoris ? Solon est en effet chronologiquement le second terme d'une tétralogie commençant à Bocchoris pour se terminer à Amasis et aux décemvirs. Pourquoi donc refuser à ceux qui nommèrent ces derniers en 303 de Rome, 451 avant Jésus-Christ, l'idée toute naturelle d'envoyer trois ans auparavant une mission pour étudier les codes antérieurs ? N'est-ce pas un parti pris de la critique moderne que de repousser ainsi en bloc tous les témoignages les plus précis des anciens, pour se borner à admettre des hypothèses sans base ?

Ce qui est certain, c'est que les documents absolument contemporains et cette fois irrécusables ont encore ici donné raison aux anciens contre les modernes. Désormais nous savons avec certitude : 1° que Solon a bien imité Bocchoris ; 2° que les décemvirs ont imité à la fois, d'une part, Solon et certains autres légis-

(1) Dans mon *Précis de droit égyptien* comparé aux autres droits de l'antiquité et dont mille pages environ ont déjà paru, en plusieurs fascicules, chez Giard et Brière, j'ai d'ailleurs démontré qu'on en revint sous ce rapport, plus tard, à la législation de Bocchoris ; c'est celle qui était encore en vigueur sous les Ptolémées.

lateurs grecs, d'une autre part et pour la partie la plus originale de leur droit, Amasis, qui, disons-le, tout en étant un très hardi novateur, s'était souvent inspiré lui-même sur certains points et de Bocchoris et de Solon.

Nous avons dit que la partie la plus originale de la législation romaine des XII tables était celle qui était tirée de la législation d'Amasis. Nous aimerions à prouver la chose en détails, ainsi que nous l'avons fait dans notre cours de cette année. Malheureusement le temps nous manque et nous devons nous borner à un très bref résumé.

Pour bien saisir, du reste, l'esprit commun des deux codes, il faut savoir qu'ils prirent naissance dans des conditions politiques identiques. On en était, des deux parts, au lendemain d'une révolution faite contre les castes nobles et les traditions théocratiques.

En Egypte, Amasis — je l'ai démontré par l'étude tant des contrats contemporains que de la chronique égyptienne découverte par moi et qui est du reste en accord complet avec Hérodote — Amasis, dis-je, se trouvait en lutte avec « les anciens partis », — pour me servir d'une expression souvent en usage il y a quarante ans. Lui, homme de rien, ancien brigand, il avait profité d'une émeute militaire pour renverser et faire prisonnier son prédécesseur, Apriès, le représentant de la dynastie légitimiste précédente, puis, après quelques années de détention, il l'avait livré aux Egyptiens, c'est-à-dire à une assemblée nationale appelée *Kibutsa* et spécialement convoquée par lui en l'an 5 de son propre comput, assemblée qui avait décrété la mort du roi déchu. Cette date d'une exécution royale était devenue le principe d'une ère nouvelle, comme 1793 chez nous. De là part en Egypte le cens quinquennal que les décemvirs ont plus tard copié à Rome et qui produisit dans les deux pays les mêmes effets légaux.

Désormais, en effet, on ne voulait plus, dans la vallée du Nil, admettre les anciens cadres sociaux ni les anciens registres sacerdotaux, qui renfermaient autrefois, dans le temple principal du nome — Hérodote nous l'avait déjà affirmé et les documents contemporains le prouvent, — l'état complet et soigneusement mis au courant, des castes ou tribus, des familles et des terres à elles confiées. Les prêtres et les temples, légitimistes, par nature, étaient les ennemis naturels de l'usurpateur Amasis et de sa bande. La chronique démotique nous apprend que le nouveau prince leur avait enlevé tout ce qu'il avait pu de leurs biens, (minutieusement estimés en argent par le texte) en ne laissant aux prêtres que le tiers qu'ils percevaient sur certaines sources de revenus : « Ce tiers, qu'ils le donnent s'ils le veulent, à leurs dieux » avait-il dit : et les contrats thébains datés de lui nous permettent de vérifier cette affirmation de la chronique.

En cette année 5, il leur avait aussi enlevé, d'après les mêmes sources, toute leur ingérence légale dans les questions pratiques de droit civil. Jusque-là, le prêtre d'Amon, prêtre du roi, avait, à Thèbes, le privilège d'autoriser seul les contrats et spécialement les partages ou plutôt les attributions momentanées, que le *hir* ou le *pater* de la *gens*, assisté des principaux membres de cette *gens*, faisait, à telle partie de la famille, de telle ou telle partie des biens de cette famille — sauf le droit de les reprendre, quand cela paraîtrait bon.

Depuis l'an 5 d'Amasis, le prêtre d'Amon et du roi ne put plus ainsi *dire le droit*. Il n'eut plus à valider ce qu'avaient décidé pour les biens de la famille, le *hir* et la *gens* — qui eux-mêmes virent leur rôle singulièrement amoindri. On ne fait plus mention du *hir* et de la *gens*, dans les contrats de cette période, que pour leur interdire, au nom de la loi, sous peine d'amendes arbitraires, fixées par la partie lésée, d'intervenir dans une aliénation, dans une mancipation consentie par le possesseur individuel. Comme à Rome depuis les XII tables, le *gentil* et le *patronus* n'ont plus que des droits très vagues d'hérédité en cas d'absence d'agnats, droits joints au devoir de protéger le client. Semblablement, le prêtre d'Amon et du roi est réduit à ses occupations cléricales Il peut encore bénir des mariages pour ceux qui voient de l'utilité à cette bénédiction religieuse. Mais ce n'est plus lui qui, en qualité d'officier de l'etat civil, valide l'union, ainsi que nous avons

vu que cela se pratiquait en Egypte pour le mariage célébré dans le temple, sous la dynastie précédente, et à Rome pour la confarréation, sous celle de Numa.

Dans un papyrus qui est daté de l'an 12 d'Amasis et qui reproduit toutes les formules de l'acte de mariage usité sous Psammétiku, on ajoute : « En l'an 15 on dira ces choses dans la grande maison ». Or, qu'on ne croie pas qu'il s'agisse d'un mariage différé. Non ! le texte stipule qu'à partir de l'an 12 et du mois spécifié dans le protocole, les enfants procréés par cette femme seront légitimes. Nous avons donc affaire à cette déclaration faite lors du cens quinquennal qui était aussi en usage à Rome, selon la législation des décemvirs, quand le citoyen répondait à cette question du censeur : *Habesne, ex animi tui sententia uxorem liberorum procreandorum causa ?* En Egypte le mariage religieux, célébré, dans les mêmes conditions, sous forme de *confarrœtio*, pouvait avoir eu lieu auparavant. Mais la déclaration au censeur donnait seule, au point de vue de l'état des personnes, l'authenticité voulue : et pour le mariage, cette déclaration lors du cens quinquennal, imaginée par Amasis et qui substituait l'autorité laïque à l'autorité sacerdotale, continua, à être pratiquée sous Cambyse, Darius, Xercès et Artaxercès tout au moins. Nous avons entre les mains de très nombreux extraits des registres publics du *cens* qui le prouvent jusques et y compris à l'an 33 d'Artaxercès répondant à l'an 140 d'Amasis, c'est-à-dire à une douzaine d'années après la nomination des décemvirs romains, auteurs de la loi des XII tables, qui ont imité cette coutume légale.

Dans les deux pays, ce n'était pas seulement pour le mariage que le *cens* était imaginé, mais pour tout ce qui concernait l'état civil des citoyens. Qu'il me suffise de dire qu'il y avait, sous ce rapport identité absolue.

En ce qui concerne l'état des *nexi*, par exemple, le cens quinquennal produisait, chez les Egyptiens et les Quirites, une novation analogue à celle que produisait, chez les Hébreux, le *jubilé* septennal.

(*La fin au prochain numéro*).

E. Revillout.

Le Palais-Royal galant en l'an VI. — Il est bien connu que la galanterie a trouvé au Palais-Royal un avantageux terrain de manœuvres. Il est moins connu que le Directoire ait pu s'en offenser. Ce fut pourtant ce qui arriva. Il montra les plus vertueuses dispositions à l'endroit des jolies personnes qui promenaient dans les jardins leurs excitants déshabillés. Il s'arma de décrets contre elles, et l'on voit dans les papiers trop inexplorés des Domaines, qui sont aux Archives de la Seine, et que se fait un plaisir de communiquer le très obligeant M. Lazard, combien firent d'efforts, que la décence qualifiait de méritoire, les administrateurs du gouvernement de N. de D. de Thermidor, pour expulser du Palais-Royal les filles qui, à bien prendre, en étaient l'attrait et partant la fortune.

Le procès-verbal suivant est inédit. Il constate que l'on a expulsé « les décrotteurs, les marchands ambulants et les femmes publiques du Palais-Egalité ».

L'an six de la République française, une et indivisible, le dix-huit messidor, à neuf heures du matin, en vertu d'un arrêté de l'admon centrale du département de la Seine, en date du quatorze floréal dernier relatif à la police du Palais-Egalité et à la requête des citoyens régisseurs nationaux de l'enregistrement et du domaine, poursuite et diligence du citoyen Girard leur directeur au département de la Seine intra-muros, lesquels font élection de domicile au bureau de la direction, situé à Paris rue Neuve du Luxembourg, division de la Place Vendôme, je me suis Pierre Hervieu, huissier à cheval au ci-devant Châtelet de Paris, y demeurant rue Jacques-la-Boucherie n° 15, division des Lombards, soussigné, transporté avec mes témoins ci-après nommés, et accompagné du citoyen Jean Chapoteau et Louis Riquet vétérans nationaux, dans l'intérieur du Palais-Egalité pour, en conformité des articles sept et neuf de l'arrêté sus daté, faire évacuer les décrotteurs et marchands ambulants qui obstruent les passages et l'entrée des cours, comme aussi de faire avancer et chasser les femmes publiques qui occupent des logements sans bail dans les bâtiments du Palais-Egalité.

Le procès-verbal enregistre que l'huissier s'est fait prêter main forte par la force armée, et qu'ayant parcouru, les cours et les passages il en a chassé tous les décrotteurs et marchands ambulants, et autres faisant étalage, « les menaçant d'arrestation s'ils étaient surpris une seconde

fois ». Cependant les pauvres diables sont munis d'autorisation en règle ; ces permissions sont révocables à première réquisition.

Après en avoir fini avec les décrotteurs, l'huissier et ses témoins et les vétérans vont s'en prendre aux femmes.

Ce fait, nous nous sommes transportés, accompagnés, comme dit est, dans ces lieux occupés par les femmes publiques, où étant introduits chez les principaux locataires des dits différents lieux, nous leur avons donné lecture de l'article 9 de l'arrêté sus daté et leur avons fait sommation de nous justifier des baux en vertu desquels ils jouissent ; ce qu'ayant tous fait, nous leur avons enjoint de nous déclarer s'ils ne recevaient pas chez eux filles ou femmes publiques, à quoi plusieurs nous ayant répondu affirmativement, nous leur avons fait sommation de présentement et à l'instant renvoyer et chasser les dites filles et femmes publiques, ce qui a été dit en notre présence.Et avons fait défense aux dits principaux locataires de ne plus à l'avenir loger sous les peines de droit, leur déclarant que pareille visite et démarche seraient incessament et souvent réitérés ; que d'un autre côté lecture du dit arrêté a été donnée au commandant du poste des vétérans et aux autres autorités séantes au dit Palais-Egalité, avec invitation de tenir la main à son exécution, chacun en ce qui le concerne.

C'est une rafle en douceur. Ces dames sont priées de déguerpir.On aime à croire qu'elles n'ont pas dû être en peine d'un lit la nuit suivante.

D'ailleurs, la visite de l'huissier n'avait en rien altéré l'aimable physionomie du Palais-Egalité. Vainement,on avait rappelé aux principaux locataires qu'une des clauses de leur bail porte « que l'adjudicataire ne pourra occuper ni faire occuper que par gens à marteaux, marchands et femmes du monde ».

Cependant le 5 thermidor, le citoyen Directeur des Domaines reçoit cette lettre qui prouve que la galanterie avait,l'huissier parti,réintégré ses pénates. Cette lettre est également inédite ; elle se trouve dans un volumineux dossier provenant des Domaines, et concernant le Palais-Royal.

Paris, le 5 thermidor, an 6.

J'ai l'honneur de vous prévenir, citoyen, qu'il vient de s'établir au-dessus des appartements qu'occupait la ci-devant duchesse, dans le logement du valet de chambre Gochot, une femme qui tient des filles, lesquelles raccrochent publiquement et en plein jour dans le grand escalier des petits appartements. Comme l'intention de l'administration des Domaines est de maintenir le bon ordre et la décence dans les maisons nationales, ce ne peut-être qu'à son insu que ces femmes se sont établies dans une maison destinée à recevoir des locataires honnêtes. Je ne doute pas, citoyen, que le commissaire de police, à qui j'en ai donné connaissance, n'en ait instruit l'administration avec un procès-verbal bien circonstancié et que vous ne donniez des ordres en conséquence pour faire cesser le scandale que doivent causer de semblables locataires.

Salut et considération

(*Signature illisible*).

Aujourd'hui, le Palais-Royal, désert et vertueux, gémit sur le départ de ces nymphes.

Elles n'ont que trop bien fini par obéir à l'invitation qui leur était faite.., Et avec elles, s'en sont allées l'animation, la gaité et la vie. A.

—

Petite Correspondance

T. G., *signifie Table Générale.*

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

M. Vindru. — Merci de votre communication.Nous avions déjà signalé la maison de la rue de Rennes, où demeurait le petit-fils de l'inventeur de la machine à coudre Thimonnier.

M. Brunet. — Transmis à notre collaborateur.

E. G. — C'est entendu : les corrections seront faites chaque fois.

J. Miron. — La rectification paraîtra dans le prochain n°. Vous recevrez vos épreuves.

Joseph Tholo. — Larousse, lettre V, page 1181. Cette nièce est madame Denis.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

XLIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Septembre 1901.

N° 944 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38° Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Ordre de l'Etoile Noire. — Je désirerais de brefs renseignements sur cet ordre dont l'existence vient de m'être révélée dans une lettre de faire part.

HOPE.

Armoiries de sable au lion passant... à déterminer. — *De sable à un lion passant armé et lampassé, à 3 étoiles posées : 2 en chef, une en pointe.* Couronne de comte; tenants : deux sauvages.

B. S. V.

Grenadiers postiches. — Dans une *Description de la généralité de Paris*, publiée en 1759, je vois que cette généralité fournit 6 bataillons de milice, et que chaque bataillon est composé de grenadiers royaux, de grenadiers postiches et d'autres compagnies. Qu'étaient-ce que les grenadiers postiches ?

J.-C. WIGG.

M. de Béziers. — Dans le 2e volume des *Emaux de Petitot du Musée Impérial du Louvre* (Blaisot, éditeur), on lit, à l'article de M. Ch.-L. Livet, sur Mlle de Valois, page 6 :

Malgré cette méchante pensée d'un refus blessant qu'elle se promettait, elle ne laissa pas de demander un jour au roi de charger M. de Béziers, qui s'en allait ambassadeur à Venise, de ménager son mariage avec le duc de Savoie.

Quelque aimable collègue pourrait-il me donner des renseignements sur ce *M. de Béziers* ? S'agit-il d'un évêque de cette ville, ou était-ce le nom de l'ambassadeur ? — Dans ce dernier cas, quelles étaient ses armes ? Existe t-il une généalogie de sa famille ? Connaît-on sa descendance ?

XVIB.

Le comte de Seckendorff, et l'impératrice Frédéric. — Est-il possible d'établir, par un texte authentique, que l'impératrice Frédéric, qui vient de mourir, avait bien épousé son favori, le comte Goëtz de Seckendorff ?

Dr L.

La guillotine a-t-elle figuré sur un théâtre de Paris, avant 1789 ? — Alboize et Maquet, dans l'*Histoire des Prisons* ; l'auteur de l'article *Guillotine*, dans l'*Encyclopédie* du XIXe siècle ; Pigot dans les *Notes and Queries*, déclarent qu'un instrument semblable à la guillotine a été apporté sur la scène, dans la pantomime des *Quatre fils Aymon*, représentée sur le théâtre Audinot. J'ai en vain essayé d'avoir la confirmation de ce fait ; parmi nos collaborateurs, s'en est-il trouvé de plus heureux que moi ?

Y.

Prieuré du Val-des-Choux. — Pour une reconstitution historique on désirerait connaître les armoiries du prieuré du Val-des-Choux, chef d'ordre, situé au diocèse de Langres et de ses dix-neuf *filles*, qui sont : Val-Croissant, au diocèse d'Autun ; Val-Dieu, au diocèse de Troyes ; Vausse,

la Genevroye, Vauclair et le Val-Duc ou Quartier, au diocèse de Langres ; Petit-Saint-Lieu, à Dijon ; Val-Saint-Benoit et Huchon, au diocèse d'Autun ; Beaupré au diocèse de Sens ; Clairlieu au diocèse de Troyes ; l'Epaux, Saint-Nicolas de Reveillon et Sainte-Barbe de Plein-Marchais, au diocèse d'Auxerre ; Remonvaux, au diocèse de Toul ; Royal-Pré, au diocèse de Lisieux ; enfin Ardkattan, Pluscardine et Beaulieu, en Ecosse. L'*Armorial général* de 1696 a donné les armes de Val-Croissant et de Vauclair, je connais également celles des trois prieurés d'Ecosse. Pourrait-on retrouver les autres ?

P. LE J.

—

Vieille argenterie. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il citer un ouvrage pratique où soient indiqués les poinçons et marques de la vieille argenterie et des vieux étains ?

B. S. V.

—

Quelles sont les armes de la ville de Civray ? — A la ville, à la mairie de cette ville, elles sont inconnues. Je voudrais bien avoir des documents à ce sujet.

*
* *

Quelles sont les origines des armes de la ville de Ruffec ? — D'abord *d'azur, au chef componné d'argent et de sable de 6 pièces*, maintenant *de vayre au dit chef componné.* E. RUDIT.

—

Curieux cachet, d'argent à un lièvre, à déterminer. — Je désirerais connaître le possesseur du cachet dont voici la description :

Deux écus ovales accolés : 1° *D'argent à un lièvre traversant un bûcher et surmonté d'un soleil.* — 2° *D'azur à un mont enflammé, surmonté de trois étoiles* (*6*) *rangées.* Couronne de roses. Tenants : un homme et une femme entièrement nus, adossés et assis sur une base qui supporte en même temps les deux écus. D. DES E.

—

Eustache d'Agrain — J'ai entendu dire que le nom d'Eustache d'Agrain, qui figure cependant au château de Versailles, dans la salle des Croisades (n° 24) est apocryphe. Que sait-on à ce sujet ?

PIERRE.

Pontus. — Je cherche le nom des père et mère de *Laurent Pontus* qui doit être né, où ? (je cherche toujours) vers 1570, je rencontre un *Pontus de Noyelles*, noble, originaire de l'Artois, gouverneur de Bapaume, etc., décédé le 6 décembre 1581 des suites des blessures qu'il reçut au siège de Tournay (Hainaut). D'après don Lepez, il laissa deux filles. D'après un généalogiste belge « sa veuve se re- « maria même mois, même année, et elle « avait plusieurs enfants.... » On recherche, depuis longtemps déjà, si ce Pontus de Noyelles ne pourrait être le père de ce Laurent ? Les actes de baptême sont introuvables pour cette époque. Laurent Pontus a eu un fils, Jean, né à Tournay, le 8 septembre 1602. Il est bon de faire remarquer que Pontus est un *prénom*. Les armoiries des Pontus issus des Lorthioir, adoptèrent ceci : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois hures de sanglier au naturel*

Merci d'avance au bienveillant lecteur qui saurait me donner le moindre renseignement me permettant de compléter mes recherches sur cette famille, dont j'ai établi la généalogie depuis 1600.

A. L. C.

—

Charlier, Charly, ou Charlieu. — La famille Trembley, réfugiée à Genève pour cause de religion en 1552, possédait noblement, au XVe siècle, la seigneurie d'Ely. On demande où se trouve cette seigneurie. (Il y a au pays de Vaud, frontière de France, le domaine du Bois-d'Ely, qui appartient à la famille de Loriol). Est-ce de Charlier, ou de Charly, ou de Charlieu en Lyonnais que la famille noble des Trembley, représentée à Genève de nos jours, est originaire ? Cz.

—

L'assistance aux accouchées au moyen-âge. — Y avait-il, au moyen-âge, des établissements dans les villes, pour les femmes en couches ; comme nous avions, à Noyon, un asile de ce genre appelé Notre-Dame de la Gésine ?

Dr BOUGON.

—

Le duc de Chartres (plus tard roi sous le nom de Louis-Philippe) a-t-il séjourné à l'abbaye des trappistes

d'Achel (Campine Limbourgeoise)? — Cette question, hâtons-nous de le dire, n'a aucune importance historique ; elle est de pure curiosité. Un journal spécial édité à Turnhout : le *Kempisch Museum*, a publié, il y a une vingtaine d'années, l'article suivant auquel nous ne voulons rien retrancher ou rectifier :

« Signalons, en passant, un *fait* qui, quoique peu connu, est *basé sur les assertions de personnes complètement dignes de foi :* nous voulons parler du séjour du jeune duc de Chartres à la Trappe (d'Achel). Cela se passait à la fin du XVIIIe siècle. Le général Dumouriez, avec le jeune duc de Chartres, avait passé au camp du parti adversaire, les de Bourbons. A ce bruit, le père du prince, le duc d'Orléans Philippe-Egalité, fut mandé à Paris par Robespierre et dut y être mis à mort. Dumouriez s'enfuit en Allemagne. *Le jeune duc, après avoir séjourné en Flandre, vint chercher un refuge dans la partie opposée de la Belgique et résida, par-ci, par-là, chez nous. Enfin, le sieur de Léonaerts, usufruitier de l'abbaye d'Achel, alors abandonnée, lui désigna ce lieu de refuge, où le jeune prince passa quelque temps* ».

« Il était né en 1773, devint plus tard duc d'Orléans et monta, en 1830, sur le trône de France, sous le nom de Louis-Philippe ».

Un écrivain belge, reproduisant cet article en 1880, le commente ainsi : « Inutile d'ajouter que le prétendu séjour de Louis-Philippe à la trappe d'Achel, rapporté sur le témoignage de « personnes dignes de foi », par ce chroniqueur rudimentaire, attend toujours sa confirmation historique ».... « Partis ensemble du camp de Saint-Amand, en avril 1793, Dumouriez et le duc de Chartres se rendirent à Mons, au quartier général autrichien, où l'on offrit au prince français le commandement d'une division. Il refusa, demanda ses passeports et partit pour la Suisse, où il finit par être professeur à Reichenau.

Le séjour du futur Louis-Philippe, en pleine révolution dans la retraite des trappistes d'Achel, dans la Campine Limbourgeoise, peut-il être prouvé ? Dans la négative, à quel concours de faits ou de circonstances attribuer cette légende ? Ne serait-il pas intéressant de rechercher comment elle s'est formée ?

Il n'y a pas de fumée sans feu, dit-on. Serait-ce encore vrai dans le cas présent ? Clément Lyon.

—

Armée royaliste en Alsace (1793).—

Joseph Dürrheimer, ancien prévot de Mertzwiller, dit Bacol, parvint à réunir une armée royaliste d'environ 4000 paysans ; elle était commandée par un ancien officier, Jean-Michel Pfeiffer, de la même commune. Mais ces rustiques guerriers furent défaits près de Mommenheim, au mois d'août de la même année, par la garnison de Strasbourg.

Où trouve-t-on des détails sur les opérations militaires de cette armée improvisée et le combat de Mommenheim ?

A. S.

—

Une lettre de Châteaubriand. — Connaît-on une longue lettre de Châteaubriand à Béranger, datée de Genève, 24 septembre 1831 ? Elle commence par ces mots : « Si vos talens étoient d'une espèce moins rare, etc. » Et plus loin : « Pierre de Béranger se plaît à se surnommer *le Chansonnier*, comme Jean de la Fontaine *le Fablier...* « (Disait on en effet : « le Fablier » et non « le Fabuliste » ?)

Si cette lettre n'est pas inédite, je fais appel à la bonne volonté des intermédiairistes pour me signaler l'ouvrage où elle aurait été publiée. Peut-être notre érudit confrère, M. de Spoelberch de Louvenjoul, qui connaît si bien cette époque-là, pourra-t-il nous fournir une précieuse indication à cet égard ?

C. de la Benotte.

—

Philosophie de l'histoire. — Je désirerais savoir quels sont les ouvrages français ou étrangers, dont le plan concorde, au moins partiellement, avec le suivant :

Histoire du progrès des arts et des sciences. Effets de la volonté collective de l'humanité.

Puissance de la volonté individuelle. Comment chaque personne peut aggraver ou améliorer son état.

Influences réciproques des arts et des sciences. Influence toujours croissante du moral sur le physique.

Concordances de l'histoire et de la philosophie.

Erreurs des doctrines étrangères et matérialistes fondées exclusivement sur les lois de l'ordre physique : au sujet de l'universalité de la lutte pour la vie, et de la prépondérance de la force sur le droit.

Avance séculaire de la France dans l'ordre des sciences politiques, malgré nombre de revers, de fautes et d'erreurs.

A défaut d'ouvrages, je serais très reconnaissant aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de vouloir bien m'indiquer des articles de revues, des cours d'Université ou même des discours.

Alphonse Renaud.

—

Dictionnaire des noms populaires des plantes. — Pourrait-on m'en citer un ? (*Région du Nord-Ouest*).

Charlec.

—

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais. — La Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais a publié, de 1873 à 1884, un dictionnaire historique et archéologique du département, qui forme quinze volumes in-octavo. Aujourd'hui qu'il existe des sociétés savantes dans toutes les anciennes provinces, il serait à désirer que l'exemple donné par le Pas-de-Calais fût suivi. Peut-être l'a-t-il été ? Dans l'affirmative, je demande à connaître les noms des départements qui ont fait paraître un dictionnaire établi sur des bases semblables lesquelles peuvent servir de modèle.

P. Ipsonn.

—

Canova. — Pourrait-on décrire les publications faites en Italie sur Canova ?

En France, Canova, dont j'ai publié l'acte de naissance dans *le Curieux*, a été l'objet de deux publications classiques :

1° *Canova et ses ouvrages* ou *Mémoires historiques sur la vie et les travaux de ce célèbre artiste*, par M. Quatremère de Quincy, de l'Institut royal de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 1834, in-8°, Adrien Le Clerc et Cie, quai des Augustins, n° 35, XII et 420 pages, portrait et autographe.

2° *Œuvre de Canova, recueil de gravures d'après ses statues et ses bas-reliefs, exécutées par M. Réveil ; accompagné d'un texte explicatif de chacune de ses compositions, et d'un essai sur sa vie et ses ouvrages ;* par M. H. de Latouche, 1825, in-8°, Audot, rue des Maçons-Sorbonne, n° 11, imp. Firmin Didot, rue Jacob, n° 24 ; j'ai l'exemplaire d'Audot lui-même, racheté à sa famille.

Nauroy.

—

Le bonheur des jours (Malherbe). — Après avoir constaté que la Table de l'*Intermédiaire*, ne contient aucune réponse, (ni même le texte) à une question posée par moi, il y a 10 ou 15 ans, je la reproduis ici.

Elle n'est pas de celles que le hasard seul peut résoudre, et ne présente aucune difficulté exagérée quant à sa solution.

Tout le bonheur des jours est dans leurs [*matinées,*
La nuit est déjà proche à qui passe midi.

Ces deux vers sont de Malherbe ; cela est certain. Mais en quel endroit de ses œuvres se trouvent-ils ? Le second vers est-il bien exact ?

Cz.

—

Influence de l'enthousiasme sur le bonheur. — Connaît-on une étude de madame de Staël portant ce titre et datant, semble-t-il, de l'été de 1811 ? Cette étude a les dimensions d'un assez long chapitre. Si elle a été imprimée, peut-on me signaler l'ouvrage dans lequel elle a paru ?

C. de la Benotte.

—

La latinité moderne. — Dans le développement de la langue latine, il y a, depuis le Moyen-âge, deux époques, la Renaissance et les XVIIe et XVIIIe siècles. La latinité de la *Renaissance* n'est, en somme, qu'une suite lointaine de l'ancienne langue classique, parfaitement connue. Par contre, *le* XVIIe *et le* XVIIIe *siècle* ont une *autre* latinité qui, malgré tous les héritages du passé, n'est ni classique ni médiévale. Elle joint, d'une nouvelle manière, au caractère cosmopolite de la langue une admirable variabilité individuelle du style. Y aurait-il, en France, des livres ou des essais traitant cette latinité peu étudiée, la seule qui soit vraiment moderne ?

H. H.

—

Une définition par Bossuet. — « Un hérétique, c'est un homme qui a son

opinion à lui ». Cette excellente définition serait, dit-on, de Bossuet. Saurait-on m'en indiquer le texte précis et son endroit dans les œuvres de l'évêque de Meaux ? H. H.

—

Serrade. Desserreur. — Dans un vieux texte manuscrit (1600), qui comprend un compte de « misses » ou dépenses faites pour nettoyer la ville et la maison de santé de Saint-Malo, après une peste contagieuse, on trouve plusieurs articles mentionnant l'envoi de messagers vers certains chirurgiens et *desserreurs* pour faire appel à leurs bons offices.

Que veut dire exactement ce mot « desserreur » qu'on ne trouve ni dans le dictionnaire de Roquefort, ni dans Lacurne de Sainte-Palaye, ni dans Borel, ni dans les nombreux vocabulaires et lexiques que nous avons consultés ou fait consulter ?...

Le *Petit Journal*, dans un article sur la peste (n° du 28 juillet 1901), reproduit le passage ci-après, extrait d'une étude publiée sur le même sujet, dans la *Revue Bleue*, par M Pierre Lalande ; il s'agit des mesures prises jadis pour enrayer le fléau :

... Enfin, dans certaines villes où la terreur est plus forte, l'épidémie plus meurtrière ou les magistrats plus énergiques et plus actifs, on constitue une *serrade*. Et ceci n'est pas le moins curieux. Les habitants reçoivent l'ordre de se renfermer dans leurs maisons respectives et de s'y tenir pendant quatre semaines sans sortir, ni entretenir aucune relation avec l'extérieur.

Il est hors de doute que *serrade* vient de *sera*, en latin : serrure.

Le vieux verbe français *serrer*, encore employé dans les campagnes, signifiait : enfermer, mettre sous la clef.

On peut supposer, par dérivation, (mais ce n'est qu'une hypothèse), que le *desserreur* était celui qui *seul* avait le droit d'ouvrir, de desserrer les portes, et de pénétrer dans les logis contaminés, soit pour y donner des soins, constater les décès, faire enlever les cadavres (chirurgien desserreur), soit pour y faire apporter des vivres, vêtements, ustensiles, médicaments, soit enfin pour lever l'interdit.

Ce qui nous confirmerait dans cette opinion, c'est que, dans le document précité, nous voyons que, en attendant la venue des chirurgiens desserreurs, qu'on était obligé d'aller quérir bien loin, ceux de la ville étant morts ou refusant le service, une rétribution est accordée à un généreux citoyen qui se dévoue :

Le XXIIe dudit (mai 1600) baillé six escuz à Marin Loys de la paroasse de Sionville affin de fere venir Me Jan Bazan de la paroasse de Flamenville sirurgen et desserreur ; attendant la venue du même ledit Loys promet entrer en tel maison qu'il plera aux commis de la santé.

Nous serions reconnaissants à ceux de nos érudits confrères intermédiairistes qui pourraient nous donner quelques renseignements sur le mot « desserreur » et sur les fonctions si particulières qu'il rappelle. GROS MALO.

—

Sous-préfète ou femme de sous-préfet ? — Le journal le *Temps*, du 6 septembre 1901, parlant de la femme du sous-préfet de Dunkerque, la qualifie de *sous-préfète*. Il me semble que la femme d'un fonctionnaire n'est jamais une femme *officielle*, mais seulement sa femme ? Qu'en penser ? AMBROISE TARDIEU.

—

« Qui mange du Pape en crève ». — Quel est l'auteur de ce mot célèbre ? ALPHA.

—

Noms de vendeurs supposés au titre des Catalogues. — Les habitués de l'Hôtel Drouot et de la Salle Sylvestre savent qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter, à cet égard, aux énonciations des Catalogues. Il arrive souvent, en effet, que les *ventes composées* (c'est-à-dire *composées* de lots fournis par divers et même par l'expert), sont présentées comme venant de la succession du *comte X*, d'un *château de province*, *de M. Peybrune, ancien professeur*, etc. A tout Catalogue il faut un nom, ronflant autant que possible, de sorte que quand il n'y en a pas, on en forge un. Les commissaires-priseurs, qui le savent, ne s'inquiètent que de l'expert, à moins de conventions contraires, et le public, en cela comme en tant de choses, *gobe la pilule* le plus allègrement du monde. Que lui importe, en effet, le nom du vendeur, s'il trouve au catalogue le livre qu'il cherchait ? Ces tromperies, toutefois, ne sont pas exemptes d'inconvé-

nients. J'ai connu un libraire, qui ayant mis un nom supposé à un Catalogue de vente, fut très embarrassé pour convaincre un homonyme, venu exprès d'assez loin, que ce nom était inventé Mais, enfin, de quand date l'habitude prise par des libraires parisiens, de forger des noms pour leurs ventes composées ? Peut-on citer des exemples antérieurs au XIXe siècle ? V. ADVIELLE.

—

Grands prix de Rome. — La fondation de l'Ecole de Rome remonte à Colbert, mais quelle est l'origine des grands prix et notamment pour la musique ? Les ouvrages consultés manquent de précision. S.

—

Vierges blondes. — Existe-t-il des documents religieux ou profanes permettant d'affirmer que Jésus-Christ et la sainte Vierge avaient les cheveux blonds? Les peintures, celles même des Catacombes dont les couleurs ont pu être altérées, ne me semblent pas pouvoir donner une indication sûre. Les peintres des époques byzantines, gothiques ou de la Renaissance se conformaient-ils à des traditions, suivaient-ils leurs goûts personnels ; ont-ils simplement reproduit les types qu'ils avaient sous les yeux ou bien s'appuyaient-ils sur des documents écrits et certains ? B. S. V.

—

Enlumineurs au XVIIe siècle. — On trouve à Paris au XVIIe siècle une assez grande quantité de gens qui s'intitulent enlumineurs. Aux siècles précédents, on appelait ainsi les artistes qui nous ont laissé de si jolis manuscrits, mais la mode en était passée, et sauf les Jarry, les Fyot, les Montchaussé, qui étaient plutôt des calligraphes, on ne faisait plus de manuscrits. Ces enlumineurs devaient s'occuper du coloriage des cartes de géographie et des armoriaux et peut-être aussi des cartes à jouer ; dans ce dernier cas, leur nombre n'aurait rien d'étonnant. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire*. ? J. C. WIGG.

—

Le petit homme rouge. — Tel est le titre d'une chanson de Béranger, Edon Perrotin, Paris 1834, t. III, 201. Une note à la p. 391 de ce vol. est ainsi conçue : « Une ancienne tradition populaire supposait l'existence d'un homme rouge qui apparaissait aux Tuileries à chaque événement qui menaçait les maîtres de ce château. Cette tradition *reprit cours* sous Napoléon.... »

On demande où cette tradition est rapportée. La période antérieure au Ier empire serait surtout curieuse à connaître au point de vue du folk-lore. Il semblerait qu'à Paris on n'ait guère étudié cet émule de Mélusine.

M. Léo Desaivre (*Le mythe de la mère Lusine*, p. 97) considérant que « le *rouge* paraît être la couleur des ondins, comme le *vert* celle des fées », est disposé à croire que le petit homme rouge des Tuileries est un *Ondin de la Seine*. Cette question a-t-elle été antérieurement étudiée ?

LÉDA.

—

Gâteaux sacrés. — Désirant compléter une étude sur les gâteaux sacrés des différents cultes : gâteaux des rois, pains d'épices, hosties, etc. je serais très reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien me renseigner à ce sujet. Je connais, bien entendu, ce qu'a dit la Bible sur la composition du pain de proposition et autres offrandes de même nature. Cette étude n'aurait-elle pas été faite ?

LN G.

—

D'où proviennent les vertus du nombre quarante ? — Nous avons la quarantaine imposée aux navires qui viennent des contrées exposées à la peste, à la fièvre jaune et autres maladies contagieuses.

Nos immortels sont au nombre de quarante.

On dit aussi : mettre quelqu'un en quarantaine, lui interdire tout commerce avec ses collègues pendant un temps donné.

Le carême dure quarante jours en souvenir, sans doute, du jeûne de Jésus dans le désert.

Il y eut aussi La quarantaine du roi établie par Louis IX, etc. LN. G.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel. —

Les maris de madame de Païva (XLIII ; XLIV, 138, 232). — Nous nous servirons désormais de cette rubrique, car la question roule sur les maris de Mme de Païva, qui en a eu trois.

Dans la réponse signée » Un témoin de l'époque », on a commis une erreur typographique.

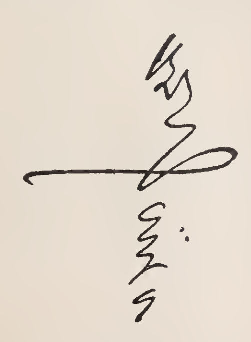
On lit : « Elle eut de cette liaison, (avec Hertz), une fille nommée Henriette, qui est morte il y a douze ans » Il faut lire :« qui est morte *à douze ans* ».

*
* *

L'écriture de madame de Païva est peu connue La signature, surtout, présente une curieuse particularité : elle est totalement renversée. Nous la trouvons au bas du billet suivant que M. Noël Charavay nous communique, et dont voici le texte :

5-6-67.

Bien touché de votre gracieux souvenir, je suis, monsieur le Baron, aussi reconnaissante que vous êtes aimable.



—

Assommoir (XLIV, 225). — Ma conférence fut faite huit jours avant l'apparition de *L'Assommoir*. Zola m'avait donné les bonnes feuilles du livre, et la préface.

La conférence n'a pas été imprimée ; elle n'existe plus depuis longtemps. J'y louangeais beaucoup Zola : d'où le scandale. Il n'eut point d'autre cause ; Zola n'était guère à la mode.

LÉON HENNIQUE.

—

Le «Lieu et le jour» de la naissance de Voltaire (T. G., 937). — Jusqu'à présent, on avait cru que Voltaire était né à Paris le 21 novembre 1694 et j avoue que tout pouvait le faire supposer, puisque le 22 novembre 1694, M Arouet, notaire au Châtelet, présenta au curé de Saint-André-des-Arts, sa paroisse, à Paris, un enfant mâle « né le jour précédent ». Cet acte de baptême existe et il est authentique, mais la déclaration du notaire était fausse C'est ce que vient d'affirmer la *Société des Arouettistes*, de Châtenay, en soutenant que Voltaire est né à Châtenay (je suppose qu'il s'agit du Châtenay, de la Seine), le 20 février 1694, dans une propriété appartenant à son père et qui appartient aujourd'hui à madame Roland-Gosselin. A l'appui de leur cause, les Arouettistes prétendent qu'il fut simplement ondoyé a Châtenay, et que son baptême fut reculé, eu égard à sa faible constitution. C'est dans ses *Commentaires historiques* que Voltaire le déclare lui-même, et dans une lettre à un de ses amis, où il s'exprime en ces termes: « Je suis né en 1694, le 20 de Février, et non le 20 de Novembre, comme le disent les commentateurs mal instruits ».

Voilà l'histoire ! A quoi donc peut-on se fier, si ce n'est aux documents officiels, tels qu'un acte de baptême ?

PIERRE MELLER.

—

Deux ordres allemands (XLIV, 217, 342). — On lit dans *Collection historique des ordres de chevalerie civils et militaires*, par A. M. Perrot, Paris 1820, in-4°, page 133 :

ORDRES DES QUATRE EMPEREURS OU DE L'ANCIENNE NOBLESSE

DU LION DE LEMBOURG, (*sic*) DE HOLSTEIN OU DU MÉRITE.

Ces ordres ont été fondés en 1768, pour honorer la mémoire des empereurs de la maison de Lembourg-Luxembourg, Henri VII, Charles IV, Venceslas et Sigismond.

L'ordre *des Quatre Empereurs* ou de l'*Ancienne Noblesse*, créé pour le soutien et la conservation de la noblesse en général, est composé de grands-croix, de commandeurs et de chevaliers, il doit avoir pour grand-maître

un souverain, un prince ou un comte régnant d'empire. Pour y être admis, il faut, d'après ses statuts, faire preuve d'une haute noblesse, mais on est loin de se conformer à cet article.

L'ordre du *Lion de Lembourg* ou *du Mérite*; sous l'invocation de saint Philippe, a été institué pour la science, les talens et la vertu dans toutes les classes de la société, « par des moyens compatibles avec tous les gouvernens.

Il est divisé comme celui de l'Ancienne Noblesse.

Après la mort de leur fondateur, ces ordres sont restés plusieurs années sans chef. Depuis 1818. c'est un prince cadet de la maison de Saxe qui a été nommé grand-maitre.

La croix de l'Ancienne Noblesse est portée par les grands-croix, a un large ruban passé en écharpe de droite à gauche ; la plaque est fixée sur le côté gauche de l'habit. Les commandeurs sont décorés de la même plaque et suspendent la croix en sautoir ; les chevaliers la placent à la boutonnière.

Les membres de l'ordre du Lion portent la décoration de la même manière que ceux de l'ordre de l'Ancienne Noblesse. A. S.

—

Ordre de famille (XLIV, 275). — Parmi les ordres allemands, quelques-uns, en effet, prennent la qualification : d'Ordre de famille ou de la maison Hans — *Hans-orden* en allemand.

Ces ordres ne sont pas nombreux et cette dénomination, vient de ce qu'ils ont été pour la plupart institués en souvenir des origines de la famille ou de quelque événement mémorable de son histoire et furent destinés en principe aux membres de cette maison souveraine ; mais avec le temps, on les conféra aux princes n'appartenant pas à la famille, ainsi qu'à des simples particuliers.

La décoration que le roi de Saxe a conférée au comte Waldersée, est celle de l'ordre de la maison royale de Saxe, elle tient le premier rang parmi les ordres de ce royaume et s'appelle l'ordre royal de la couronne de la rüe ou du crancelin. (*Rautenkronen Hans-Orden*).

Voici la liste, que nous croyons être complète, de ces Ordres de famille ou de la maison :

Ordre d'Albert l'Ours, fondé en 1839. — Anhalt.

Ordre de la fidélité, fondé en 1715. — Bade.

Ordre de Saint-Georges, fondé avant 1494. — Bavière.

Ordre du Lion d'or, fondé en 1770. — Hesse-Cassel.

(Cet ordre a passé en 1876 à la maison de Hesse-Darmstadt).

Ordre de Hohenzollern, fondé en 1851. — Prusse.

Ordre de la couronne de Wendes, fondé en 1864. — Mecklembourg.

(Cet ordre est conféré tant par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, que par le grand-duc de Mecklembourg-Strélitz.)

Ordre du duc Pierre-Frédéric-Louis fondé en 1838. — Oldenbourg.

Ordre de la couronne de la rüe ou du crancelin fondé en 1807. — Saxe royale.

Ordre de la maison Ernestinienne de Saxe, fondé en 1690, renouvelé en 1833, Saxe-Cobourg, Saxe-Altenbourg, Saxe-Meiningen.

Ordre de Schaumbourg Lippe, fondé en 1869. — (Schaumbourg) Lippe.

Ordre princier de Hohenzollern fondé en 1841. — Hohenzoltern.

Ordre du Phœnix ou de la Flamme d'or, fondé en 1759. — Hohenlohe.

(Cet ordre n'est plus conféré aux particuliers et n'est réservé qu'aux membres de la famille princière de Hohenlohe).

J'ai vu donner la dénomination de : *Hans-orden* à *l'Ordre du Faucon blanc*, autrement *de la Vigilance* du grand duché de Saxe-Weimar, mais les statuts de l'ordre ne lui donnent pas cette qualification.

Je crois qu'en dehors des ordres allemands cette dénomination n'est pas usitée; cependant *l'ordre de Pétar* (autrement *de Danilo*), du Montenegro, est appelé : Ordre de la maison. Duc Job.

—

Comtesse de la Ley (XLIV, 5, 136). — Sophie-Thérèse Schonborn, devenue princesse de la Leyen, mourut dans l'incendie de l'hôtel de Schwartzemberg, sous le premier empire. Elle avait gagné la porte de sortie, mais ne voyant pas sa fille (la comtesse Tascher de la Pagerie), elle rentra dans la salle de bal en feu. Le comte de Fersen essaya de la sauver, mais

un lustre se détacha, tomba sur la malheureuse qui s'abîma dans les flammes. On l'en retira respirant encore, mais elle ne tarda pas à succomber. Son diadème, dit-on, avait fondu en partie et s'était incrusté dans les chairs de son front.

A propos de Fersen, serait-ce celui qui fut si célèbre par son dévouement à la famille royale lors de la fuite à Varennes, l'ami de Marie-Antoinette?

C. DE LA BENOTTE.

—

Pontécoulant (Famille de) (XLIV, 221). — La famille Doulcet de Pontécoulant est fort connue, et sa généalogie est facile à trouver. Dans les Armoriaux ou Nobiliaires modernes, tels que l'*Annuaire de la Noblesse*, Borel d'Hauterive, en cours de publication depuis 1843, le *Nobiliaire de France* du vicomte de Magny, etc., on trouvera certainement, sinon tous les renseignements précis demandés, au moins le reste. Les armes sont : *d'argent, à la croix de sable fleurdelysée d'or*. (Normandie). Cz.

*
* *

La famille le Doulcet de Pontécoulant doit avoir encore des représentants actuellement. Dans mes notes d'état-civil nobiliaire, je relève :

Amédée-Gustave le Doulcet, comte de Pontécoulant, capitaine commandant, officier de la Légion d'honneur, décédé le 3 juillet 1877, à Condé-sur-Noireau, à l'âge de 49 ans.

Louis-Philippe-Alfred le Doulcet, marquis de Pontécoulant, décédé à Paris, le 13 mai 1894, à l'âge de 55 ans Il était frère de madame Edmond de Barrère.

L'*Annuaire de la Noblesse*, année 1854, a consacré une notice à cette famille, dans laquelle E. Rudit trouvera peut-être les renseignements qu'il désire.

Le Doulcet, en Normandie, maintenu en 1666, porte : *d'argent, à la croix de sable, fleurdelisée d'or*.

DUCLOS DES ERABLES.

*
* *

On trouvera une généalogie des *Le Doulcet* de Pontécoulant dans Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, tome 6.

Cette famille a ses preuves pour les honneurs de la cour aux Archives nationales MM 814. Généalogies aussi dans La Chesnaye, réimpression, tome 7 ; dans volumes reliés 281 et dans le manuscrit français 33237, p. 296.

Ses armes sont gravées dans Simon, *Armorial de l'Empire français*.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

M. de Cangey (XLIV, 52. 188, 305). — J'ai parlé de *Cangey* près Amboise, et *non de Cangé*. Beaucoup de titres sur les Trézin, et l'analyse d'un certain nombre d'actes concernant cette famille et la terre de Cangey ont été donnés par moi aux Archives départementales de Loir-et-Cher, où notre collègue, M. Du Gué, pourra se renseigner aisément. C.

—

L'aéronaute Blanchard (T. G., 119). — Jean-Pierre Blanchard, qui s'est immortalisé par une célèbre ascension, est né au Petit-Andely, le 4 juillet 1753, d'un père tourneur, ébéniste et tabletier.

Il était le deuxième des sept enfants de cette famille Il mourut à Paris, le 7 mars 1809, des suites des blessures qu'il avait reçues dans sa traversée de la Manche.

La municipalité des Andelys a réuni dans une des salles de la Mairie, quelques objets rappelant l'aéronaute et son ascension. J'y ai vu, notamment, un « Dessin de la colonne de Guines » qui avait été envoyé par M. Pichon, architecte dans cette ville.

A la vente d'Alexis Monteil, faite à Paris, en 1868, se trouvait un important recueil de poésies sur Blanchard et les ballons, ainsi que plusieurs lettres de cet aéronaute. V. A.

—

Henri Fonfrède (XLIV, 274). — Jean-Etienne-Henri Fonfrède, fils de Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède, le Girondin, naquit à Bordeaux, le 21 février 1788 et y mourut le 21 juillet 1841. Il entra dans le journalisme en 1820, en fondant la *Tribune de la Gironde* ; il écrivit ensuite dans l'*Indicateur de Bordeaux* et se consacra dès lors à la défense des d'Orléans ; ses articles étaient lus avec avidité dans toute la France. On a de lui : *Questions d'économie politique* et des *Mélanges*. Il publia, dans le *Mémorial bordelais*, des poésies politiques, et collabora au *Cour-*

rier de Bordeaux et au *Journal de Paris*. Pour de plus amples renseignements, lire : *La statistique générale de la Gironde*, de Féret ; l'*Eloge historique de Fonfrède* (Bx 1842) de Campan ; et l'*Eloge* de Ferbos. PIERRE MELLER.

—

Cambessèdes (XLIV, 163, 306). — Né, je crois, vers 1800, il était professeur de botanique au Museum. Il habitait à Boulogne, rue Saint Denis, numéro 3, et avait dans la Lozère, près de Mérueys, le château de Férussac. C'était un homme de beaucoup de science, d'excellents rapports, serviable, distingué et fort recherché de ses amis, parmi lesquels je citerai Adrien de Jussieu, Mérimée, Victor Jacquemont et de Tracy. J'ignore la date de sa mort ; mais, en 1868, il vivait encore à Férussac. M. Planchon, l'éminent professeur de Montpellier, a publié une notice nécrologique sur Cambessèdes avec lequel il était intime.

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

—

Naissance du duc de Morny (XL ; XLI). — Morny a eu pour tuteur le dernier préfet de police de Louis-Philippe, Gabriel Delessert ; c'est pour cela que lui est dédié un livre peu connu des historiens et qui contient de curieux détails sur la chute de Louis-Philippe : *M. Gabriel Delessert*, par J. Tripier le Franc, ancien secrétaire de M. Delessert et de M. Rébillot et ancien secrétaire particulier de M. Carlier préfets de police, 1859, in-8, Dentu, 3 pages non chiffrées pour la dédicace et 438 pages, portrait.

NAUROY.

—

Famille Quatre-Sols de Marolles (XLIV, 50, 188, 241, 351). — Dans son n° du 1er septembre 1901, la *Revue des Deux-Mondes* a donné un article de M. le vicomte Eugène-Melchior de Voguë, de l'Académie française : *Une charretée révolutionnaire*, sur la famille Quatre-Solz (*sic*) de Marolles, qui habitait Coulommiers à l'époque de la Révolution.

H. C. M.

*
* *

Le collaborateur qui a fourni à l'*Intermédiaire* la note parue dans l'avant-dernier numéro, n'avait pas réuni sur cette famille des renseignements assez complets.

La famille Quatresols est une des plus anciennes de Paris ; elle figure au rôle des bourgeois du règne de Philippe le Bel ; elle a fourni de nombreux membres au Parlement de Paris.

Elle fut de très bonne heure possessionnée dans la Brie ; peut-être en tirait-elle son origine.

J'ignore si le publiciste a acheté ou racheté le château de Marolles, mais il est certain que son père s'appelait comme lui *Quatresols de Marolles*. Il est facile de le vérifier au *Moniteur* et au *Journal Officiel* pour ses nominations successives de substitut, procureur impérial, président à Mantes, et enfin, comme juge de paix du XVe arrondissement de Paris, où on le trouvera ainsi dénommé dans l'*Almanach Impérial* de 1862, je crois, jusque vers 1868.

Quant au fils, il a toujours si bien porté le nom de *Quatresols de Marolles* que nous autres, ses condisciples, nous l'avions baptisé *vingt centimes de fromage*, plaisanterie d'écoliers dont il avait l'esprit de ne pas s'offusquer.

Si donc, à Mantes, on désignait le président sous le nom de *Président de Quatre Sous*, c'était le fait d'un reste de fronderie locale assez bien de tradition chez les Mantois. E. GIAS.

—

Béranger inconnu (XLIV, 277). — Il doit y avoir du vrai là dedans. En effet, mon grand-père paternel l'a beaucoup connu comme ayant été élevé dans la même pension que lui, du moins dans ses basses classes. De plus, composant aussi des chansons comme lui, ils étaient restés en relation. Je me souviens encore qu'il me disait avoir cessé toute relation avec lui, quand il se jeta dans la politique, plutôt par esprit de mécontentement (je n'ose dire grincheux), que par raison. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il finit par se brouiller avec ses camarades d'enfance, ses compatriotes et poètes comme lui : à en juger par mon aïeul, l'auteur de la Crépitonomie A. D. de Saint-P..., qui m'en a légué un exemplaire sur les cinq qui lui restaient. Dr BOUGON.

*
* *

Je ne sais vraiment pas pourquoi Eugène Chavette a ainsi parlé de Béranger.

Ma mère, qui est née en juin 1811, a été

en pension chez Mme Antier, la première femme de Benjamin Antier, le grand ami de Béranger. J'ai entendu dire, par ma mère, que Béranger venait très souvent à la pension, et qu'il se mêlait aux jeux des élèves, chaque fois qu'il en trouvait loccasion. Lorsqu'on parlait de Béranger devant ma mère, elle ne manquait jamais de dire qu'à la pension,c'était une joie que sa venue.

Cela ne dénote guère un malfaisant sournois, méchant avec les enfants, qui n'aiment que ceux qui les aiment.

A. PATAY.

*
* *

Où diable est-on allé voir que Béranger n'aimait pas les enfants et qu'il ait pris plaisir à les pincer ? Un tel jeu eût été,de la part du vieux poète, en flagrante contradiction avec la Ronde fameuse qui était sur tous les pianos, il y a quatre-vingts ans :

Chers enfants,
Chantez,
Dansez ;
Votre âge
Echappe à l'orage....

— Cette chanson ? disait Victor Hugo devant nous, est un chef-d'œuvre de tendresse paternelle et une vive expression de patriotisme.

Et, en parlant ainsi, il appuyait sur les quatre beaux vers qui suivent,redevenus, par malheur,de saison en 1870 :

Au bruit de sinistres fanfares,
Hélas ! vos yeux se sont ouverts :
C'était le clairon des Barbares
Qui nous annonçait nos revers.

Pour qui connaît les œuvres du chansonnier, il est aisé de voir combien, en vingt endroits, il a le respect et l'amour de l'enfance ; mais il n'y a pas que des vers à opposer à l'assertion que s'est amusé à répandre un maître farceur. Je suis à même d'affirmer ce que je vais raconter. Après la nuit du 2 décembre, beaucoup de nos amis, des poètes et des journalistes, condamnés à l'exil uniquement parce qu'ils étaient républicains, avaient dû laisser leurs familles sans ressource ; Béranger s'informait. Par lui-même et à l'aide de collectes, il se rendait de préférence chez ceux des proscrits qui avaient des enfants, s'y arrêtait sous prétexte de visite et, avant de sortir, laissait sur la cheminée de quoi payer le terme ou les petites dettes en souffrance. Si la délaissée, invoquant sa dignité, faisait mine de refuser, le bonhomme adoucissait sa voix et disait : « Madame, ce sera pour les enfants » — Mon Dieue je le sais bien, on va trouver ces traits-là bien bourgeois et bien vieux jeu. Peut-être y en aura-t-il pour en rire,mais ceux-là pratiquent lacharmante philosophie du Je-m'en-foutisme qui n'est pas la nôtre.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les parents de Leconte de Lisle (T.G. 505). — Le *Mercure de France* 40, 141, — tome XXXIX — septembre 1901, page 659 et suiv. article remarquable de M. Marius-Ary Leblond : *Leconte de Lisle avant la Révolution de 1848.*

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII; XLIV,13,126, 241). — Voici une nouvelle preuve du droit contesté par le collaborateur M. P. de Faucher. Une ordonnance de Philippe de Valois,rendue le 10 juillet 1336, sur la pétition des serfs du territoire d'Abbeville, ordonne à l'évêque d'Amiens de ne plus lever d'amende sur les époux qui, dès la première nuit des noces, entendaient user de leurs droits.

Le clergé ne devait, d'ailleurs, tenir aucun compte de cette ordonnance, non plus quedecelle édictée dans le même sens par les successeurs de Philippe VI, car le Parlement dut les renouveler et les généraliser en 1409, pour qu'elles devinssent, efficaces.

PAUL PINSON.

*
* *

Sans rentrer dans une discussion sur l'immoralité ou la moralité du catholicisme, discussion hors des questions que nous avons pour habitude de traiter dans l'*Intermédiaire,* ainsi que je le disais précédemment,qu'il me soit permis d'apporter de nouveaux faits qui ne permettent pas de confondre *cuissage* avec *cuisage*, pas plus que rose avec rosse, et qui prouvent que ce droit était parfaitement réel et que, qui plus est, les seigneurs ecclésiastiques en usaient, pécunièrement tout au moins.

Je lis, en effet, dans Boutin, p. 171, qu'on usait et qu'on abusait de ce prétendu droit en plusieurs régions de la Bourgogne et du Nivernais, qu'après mû-

res réflexions, à la suite des réunions des notables habitants de Dornecy, il fut décidé qu'on protesterait avec énergie contre ces coutumes.

En effet, à la suite de nombreuses démarches intervint un arrêt du parlement, en date du 27 décembre 1591 rendu à la poursuite des habitants de Dornecy (Nivernais) contre les moines de Vezelay, et ceux de Nevers, qui soutinrent la même cause contre les moines de Saint-Etienne de Nevers qui donna gain de cause aux dits échevins.

Cet arrêt porte que, désormais, chaque mari *pourra coucher avec sa femme sitôt après la célébration du mariage*, sans attendre le congé, autrement dit la permission des moines de Saint-Etienne de Nevers et ceux de Sainte-Magdelaine de Vézelay, et cela *sans payer le droit* qu'ils exigaient pour lever la défense qu'ils avaient faite de consommer le mariage les trois premières nuits de noce...

D'un procès-verbal fait par Jean Fraguier, auditeur à la chambre des comptes de Paris, en vertu d'arrêt d'icelle du 7 avril 1507 pour l'évaluation du comté d'Eu, tombé en la garde du roi par la minorité des enfants du comte de Nevers qui était alors Engilbert de Clèves, il résulte qu'au chapitre du revenu de la baronnie de Saint-Martin-le-Guillard, dépendante du comté d'Eu : « item a le dit seigneur, au dit lieu de Saint-Martin les droits de *culage*, *cuissage*, *et jambage* » quand on se marie.

L'article 17 des coutumes d'Amiens, rédigées à la même date de 1507, est ainsi conçu :

Item et quand aucun des subjets et subjettes dudit lieu de Drucet se marye et la feste et nopce se fait au lieu de Drucet, le maryé ne peut coucher la première nuit avec sa dame de nopce sans le congé, licence et autorité dudit seigneur *ou que le dit seigneur ait couchié avec la dite dame de nopce*

N'en est-il pas resté dans nos campagnes cette habitude quasi seigneuriale qui veut que ce soit le propriétaire ou, à son défaut, son fils aîné qui conduise à l'église la fille de son fermier, l'embrasse et danse la première danse avec elle ?

LN. G.

—

Surnoms des ducs de Bourgogne (XLIV, 274). — Je ne suis pas prêt, pour l'instant, à répondre au bienveillant appel du collaborateur L. H. ; mais pour faire acte de bonne volonté, voici ce que, en attendant plus, me fournit ma mémoire.

Je crois qu'une seule des appellations consacrées par l'histoire est, dans sa forme actuelle, contemporaine du personnage, c'est le surnom de *Hardi* donné au duc Philippe II, fils du roi Jean. On dit communément qu'il le reçut après la bataille de Poitiers où, à l'âge de quatorze ans, il avait vaillamment combattu aux côtés de son père qui se consola de sa défaite en s'entendant proclamer le soir, par les vainqueurs et les vaincus, le mieux faisant de la journée, ô la chevalerie ! C'est, paraît-il, une erreur ; la qualification de *Hardi*, qui d'ailleurs exprimerait assez mal le rôle de l'adolescent sur le champ de bataille, aurait pour l'origine l'acte de hardiesse délibéré par lequel, au sacre de son neveu Charles VI, sous prétexte que la Bourgogne était le premier duché-pairie du royaume, Philippe usurpa la préséance sur les autres princes du sang, son aîné le duc de Berry, le duc d'Orléans frère du roi, qui l'auraient pu prendre sur lui.

Je crois le surnom du duc Jean fixé fort anciennement dans sa forme actuelle, non toutefois de son vivant.

Pour le duc Philippe III, les contemporains l'ont volontiers appelé le *bon* duc Philippe, de là le surnom consacré par l'histoire. Il est bien entendu que pour le duc de Bourgogne, comme pour le roi Jean, l'épithète exprime non la bonté, mais la bravoure à la guerre, la chevalerie.

Les contemporains ont appelé le pauvre homme que fut son fils, Charles le *Belliqueux*, le *Terrible*, le *Hardi*, mais sans incorporer aucune de ces épithètes à son nom ; la formation historique est postérieure. Je ne connaissais pas le surnom le *Travaillant*, mais je crois avoir rencontré la forme le *Batailleur*. Le collaborateur L. H. a raison de dire que *Audax* se traduit mal par *Téméraire*, il faudrait *Temerarius* qui, d'ailleurs, est d'excellente latinité. L'audace est une chose, la témérité une autre ; la première est presqu'une vertu, la seconde, toujours un défaut. Peut être après tout est-ce l'événement qui en décide et l'audace est-elle la témé-

rité qui réussit, la témérité, l'audace qui échoue.

Je n'ai pas présentes à la mémoire les inscriptions mises au bas des portraits de la série dite de Suyderhœf, commencement du XVIIe siècle. Je crois, mais sans pouvoir l'affirmer, que les trois premiers ducs portaient les surnoms consacrés par l'histoire, mais avec le mot *dit* : Philippe *dit* le Bon. Pour le quatrième, il y a, si je ne me trompe, le Hardi et non le Téméraire. Si le mot *audax* se rencontre sur certains portraits du Téméraire, méfions-nous des fraudes pieuses ; de celles-ci je connais au moins un exemple authentique et éclatant.

Du reste, même dans la série de Suyderhœf qui fait en général autorité, les types sont fort altérés et même celui du duc Charles n'est nullement conforme aux images authentiques.

H. C. M.

—

Napoléon et Corneille (XLIV, 104, 242). — Dans sa revue, la *Révolution française* (14 septembre 1901), page 271. M. A. Aulard reproduit le projet de décret que M. Nauroy a publié dans l'*Intermédiaire* et relatif à la famille de Corneille, avec une note de la main de l'Empereur.

M. Aulard ajoute :

Il serait très intéressant de savoir si cette note est de la main de Napoléon. M. Nauroy n'en disant rien, il est vraisemblable que c'est une dictée. J'ai voulu m'en assurer, mais M. Nauroy n'indique pas la cote du carton (ce qui est un grand tort), et mes recherches, quoique aidées, ont été vaines. Ce document ne se trouve pas dans le carton A. FIV, 910, qui en contient beaucoup d'analogues.

A. AULARD.

—

Le Napoléon de la colonne à retrouver (XLII ; XLIII). — Sous l'Empire, au Napoléon de la colonne Vendôme, on dédiait ces vers qui jouissaient d'une grande vogue :

Tyran juché sur cette échasse,
Si le sang que tu fis verser
Se répandait sur cette place,
Tu le boirais sans te baisser.

Je cite ces vers de mémoire, sans doute inexactement. De qui sont-ils ? Le sait-on ?

A. F.

Conventionnels réfugiés et morts en Belgique (XLIV, 53, 244, 345). — Aux conventionnels réfugiés en Belgique dont mon savant compatriote M. Clément-Lyon a dernièrement cité les noms dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet 1901, il convient d'ajouter, parmi les plus illustres, quelques-uns de ceux qui habitèrent Bruxelles.

Après le célèbre Louis David qui mourut dans cette ville où il avait fondé une école de laquelle sortirent les peintres Navez, Odevaere, Lens et plusieurs autres artistes de mérite, les plus remarquables de ces hommes politiques furent, sans contredit, Cambacérès, Merlin, Siéyès, qui, comme légistes, occupèrent le premier rang dans cette brillante phalange de hautes intelligences, que les vicissitudes politiques amenèrent sur le sol de la Belgique.

J.-J.-Régis de Cambacérès, né en 1753 à Montpellier, député à la Convention en 1792, fut chargé avec Merlin, son collègue aux Etats-généraux, de l'important travail ayant pour but de collationner et de classer toutes les lois françaises, à l'effet de les réunir en un seul Code, qui devint la base et comme la préparation du fameux Code dit Napoléon.

Nommé président du Comité de salut public, il fut choisi, en 1799, comme deuxième Consul par Bonaparte, qui, parvenu au trône impérial, le créa prince de l'empire et duc de Parme.

Après la chute de Napoléon, Cambacérès, exilé par les Bourbons, se retira en Belgique et se fixa à Bruxelles.

Il fut rappelé en France en 1818 et mourut en 1824.

Le prince Cambacérès, l'auteur principal du Code civil français, habitait à Bruxelles un vaste hôtel de la fin du XVIIIe siècle, qui existe encore aujourd'hui, dans toute son intégrité, au n° 10 de la rue du Chêne.

La disposition de l'immeuble est restée la même qu'au temps du célèbre conventionnel. Les riches parquets des salons, les marbres blancs des cheminées délicatement sculptées, les lambris enguirlandés, les portes à frontons ornés de nymphes couchées et jusqu'aux arrière-cours à arcades et aux remises où étaient rangés les somptueux carrosses, tout, dans cette demeure, actuellement occupée par mon excellent ami le baron Hoffmann,

qui s'est plu à conserver à l'ancien hôte son cachet primitif, conserve les caractères qui marquent la transition du style Louis XVI pur au style *conventionnel* du Directoire et de l'Empire.

A ce titre seul déjà, cette demeure historique mériterait l'attention des étrangers aussi bien que des rares Bruxellois qui la connaissent.

Un autre conventionnel, Joseph Cambon, compatriote de Cambacérès, né en 1734 à Montpellier et qui avait, comme celui ci, fait partie de l'Assembléelégislative, puis de la Convention qu'il présida plusieurs fois, fut également exilé en 1816 et mourut à Bruxelles en 1820.

Merlin, dit de Douai, ami intime et collaborateur de Cambacérès, né en 1752 aux environs de Cambrai, s'était distingué au barreau de Douai, lorsqu'il fut député aux Etats généraux de France.

Il devint l'un des membres les plus laborieux mais aussi l'un des plus absolus de l'Assemblée constituante et fut ministre de la justice sous le Directoire.

Exilé sous la Restauration, en 1815, il vint se fixer à Bruxelles qu'il habita jusqu'en 1830, époque à laquelle il rentra en France où il mourut en 1838.

Merlin jouissait, à Bruxelles, de l'estime générale et d'une grande autorité que justifiaient sa haute science de juriste et l'élévation de son caractère.

Mais le plus célèbre, sinon le plus illustre de ces hommes remarquables que l'on eût dit créés pour racheter par leur valeur intellectuelle et faire pardonner les excès de cet immense cataclysme social qui enfanta la Révolution française, fut l'abbé Siéyès né à Fréjus en 1748.

Délégué à la Convention nationale où, quoique fort médiocre orateur, il se distingua par son esprit et son énergie autant que par son habileté politique, il partagea un instant, comme Consul provisoire, le pouvoir souverain avec Bonaparte, qui, plus tard, le créa comte de l'Empire et le dota d'un apanage magnifique.

Exilé sous la Restauration, il choisit pour résidence Bruxelles et ne quitta cette ville, avec Merlin, qu'en 1830. Il entra en 1832 à l'Académie des sciences morales de France et mourut en 1836, presque oublié à Paris. Le célèbre tableau de David *Le Serment du jeu de paume* représente au premier plan l'abbe Siéyès ainsi que la plupart de ses collègues dans cette mémorable séance du 20 juin 1789 présidée par Bailly, qui, peu de temps après, devait porter sa tête sur l'échafaud.

Les illustres exilés dont les noms précédent et que l'on peut considérer, tant au point de vue des qualités de l'esprit et de l'élévation du jugement qu'à celui de l'ampleur de vues, comme les représentants les plus éminents de la nation française ers la première moitié du XIXe siècle, formaient, à Bruxelles, un cercle d'élite et comme un foyer lumineux de relations choisies, autour duquel vinrent par la suite se grouper d'illustres réfugiés politiques d'autres nations : espagnols, polonais et surtout italiens, parmi lesquels Don Echevarria, l'abbé Gastoni, le comte Arrivabene, Gaggia, Chitti, le prince Joachim Lelewel, l'illustre Vincent Gioberti, puis encore Chenedollé, Sainte-Beuve, Al. Dumas père, Bancel, Laussedat, Deschanel et tant d'autres, qui précédèrent Victor Hugo.

Par l'éclat de leurs talents ou l'étendue de leurs connaissances, par l'élévation de leurs idées larges et humanitaires, autant que par l'érudition et le charme de leur parole ou de leurs écrits, ces hommes d'élite, à qui Bruxelles offrit un asile, contribuèrent à développer le bon goût et la culture intellectuelle qui distinguent cette charmante ville. Ils exercèrent, sans contredit, une heureuse et féconde influence sur la société de cette brillante capitale de la Belgique que sa situation géographique, plus encore que ses mœurs, a rendue essentiellement cosmopolite.

Dr v. d. Corput.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G., 156 ; XLII). — Sur le cabinet noir sous la Restauration, il faut lire un livre devenu rare : *Le livre noir de messieurs Delavau et Franchet ou répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable ; ouvrage imprimé d'après les registres de l'administration ; précédé d'une introduction par M. Année*. 1829. 4 vol in 8°, Moutardier, rue Git-le-Cœur n° 4 imp Guiraudet, rue Saint-Honoré n° 315 LXXXVIII-368, 432, 420 et 404 pages L.

monde bonapartiste y côtoie le monde républicain, Hippolyte Carnot, le général Bertrand. Cela ressemble beaucoup aux nombreux rapports de police de la Restauration et des premiers et second Empires, qu'il m'a été permis de consulter.

NAUROY.

—

Un ministre qui refuse sa pension (XXXVIII ; XXXIX ; XLIII ; XLIV, 298). — Le général de division, baron Girard (Jean-Bapt.) le héros de la journée de Ligny, fut créé duc de Ligny, par décret impérial du 21 juin 1815 ; blessé mortellement le 16 juin à la bataille qu'il avait gagnée, il expira peu de jours après, c'est-à-dire le 25 juin suivant. Il ne laissa que trois filles, dont deux sont mortes sans alliance, et son titre ducal ne fut pas relevé (A. Révérend. *Armorial de l'Empire*, t. II, p 230 et 238).

Il ne pouvait pas, par conséquent, être ministre de la guerre après 1830 et refuser de cumuler son traitement de maréchal avec celui de ministre.

Evidemment, il y a confusion ; il s'agit du maréchal Gérard (Maurice-Etienne) qui fut nommé ministre de la guerre le 17 août 1830 Le duc de Ligny, lui, s'appelait Girard et non pas Gérard.

A propos de ce refus du maréchal Gérard, je me rappelle qu'un autre ministre de la guerre en a fait autant. Le général Maurice Hauke, un des généraux des plus distingués de l'armée franco-polonaise avant 1815, fut nommé, lorsque l'armée polonaise fut réorganisée en 1815-1816, général d'artillerie, quartier-maître général de l'armée polonaise, directeur de l'artillerie, inspecteur général du génie, conseiller d'Etat, sénateur palatin et ministre de la guerre, etc., etc. Il était pourvu de huit emplois, dont chacun comportait un traitement. Le jour où l'on vint lui apporter, pour la première fois, ses émolûments, voyant tant d'argent, il demanda avec étonnement ce que cela signifiait. On lui expliqua que c'était le montant des traitements qui lui revenaient de ses divers emplois et charges

— Allons donc, dit-il, laissez-moi seulement ma pensi n de ministre et emportez le reste ; je n'ai qu'un seul ventre, moi, je n'en ai pas huit.

Il a servi son pays dans tous ces emplois, jusqu'au 29 novembre 1830, jour de sa mort, ne touchant que son traitement de ministre.

Lorsque l'empereur Nicolas vint à Varsovie en 1829, pour s'y faire couronner roi de Pologne, ayant eu connaissance de la noble conduite du général Hauke, qui était d'autant plus méritoire que le général ne possédait aucune fortune personnelle, il se fit donner le relevé de toutes les sommes que ce général aurait dû percevoir pendant treize ou quatorze années écoulées, et qu'il avait refusées, et lui fit don d'un million de florins de Pologne, c'est-à-dire d'un demi-million de francs, et lui conféra, en même temps, le titre de comte.

Ce trait fait autant d'honneur au souverain que la cause en fit au ministre,

Le général comte Hauke était marié à une française, Mlle Sophie Lafontaine, dont le père, le Dr Lafontaine, était médecin en chef de l'armée polonaise.

De ce mariage, il eut beaucoup d'enfants, entre autres une fille, Julie, qui épousa. en 1852, le prince Alexandre de Hesse-Darmstadt, et fut créée, le 26 décembre 1858, princesse de Battenberg.

DUC JOB.

***

Je me suis rendu coupable d'une erreur que je m'empresse de rectifier, s'il en est temps encore. Col. 398. j'ai attribué au général (puis maréchal) Gérard, le titre de duc de Ligny, alors que ce fut le général Girard qui, dit-on, aurait reçu, in-extremis, ce titre de Napoléon Ier.

A. S.

—

La confess on coupée (XLII ; XLIII ; XLIV, 315) — Les collaborateurs qui ont prêté quelque attention à la note qu j'ai donnée dans le numéro du 30 août, ont pu remarquer une erreur de date que j'ai commise et que je rectifie aujourd'hui.

La traduction en français ayant paru pour la première fois en 1659, l'édition originale en latin ne peut être de 1747. C'est 1647 que je devais dire, et 1646 pour le privilège.

Dans cette même réponse, lire *mérite* au lieu de « mériter ».

J. MIRON.

—

Frétillon (XLIV, 225). — Ce n'est point un conseiller au Parlement de Nor-

mandie qui fut l'éditeur et l'auteur, de ces mémoires, mais un comédien, Gaillard de la Bataille, témoin et héros des premiers exploits de la belle Clairon. Furieux de son abandon, il publia ce roman qui figura pour la première fois, sous le titre : *Histoire de la vie et des mœurs de Mlle Cronel, dite Frétillon*. Une seconde édition parut sous le titre : *Histoire de Mlle Cronel, dite Frétillon, actrice de la Comédie de Rouen*, écrite par elle-même. Une 3e édition a été publiée sous le premier titre, par J.-J. Gay, 1883. 2 vol. br. 2 front. av. de J. Chauvet, gr. à l'eau forte. Bruxelles. Cz.

—

Le jeu du Taroc (T. G. 870 ; XLIV, 315). — Quelques grains de *n* il réclamés par notre excellent collègue Cz. :

1°) *Etteila*. — Collection sur les hautes sciences, etc... Manière de se recréer avec le jeu de cartes nommées tarots. Le livre de Thot, etc..... (12 ouvrages réunis en 2 vol. pet. in-8° : sans date ni nom d'éditeur, mais figurant à la vente des livres de Stanislas de Guaita.

2°) *Papus*. — Le Tarot des Bohémiens, le plus ancien livre du monde, à l'usage exclusif des initiés. Clef absolue de la science occulte. Paris, Carré, 1889.

3°) *Orsini* (*Julia*). — Le grand Etteila ou l'art de tirer les cartes. A la fin se trouve la reproduction à pleine page d'un jeu de tarots de 78 cartes.

Je ne prends dans mes notes que quelques ouvrages où le mot *tarot* figure en titre ou au sommaire ; mais la plupart des ouvrages d'occultisme qui traitent du livre de Thot, de divination ou de cartomancie, fournissent, en plus ou moins grande abondance, des renseignements sur le *tarot* ou *taroc* (italien : *taroccho* ; allemand : *tarok*). Consulter par exemple *Eliphas Lévi* : Dogme et Rituel de la Haute-Magie ; tome I, chap. 21 ; tome II, chap. 22. Voir également *Court de Gébelin* : Monde primitif, tome VIII, etc., etc.

N. B. — Etteila ou plutôt Etteilla (pseudonyme-anagramme d'Alliette) était un perruquier, lequel, après avoir médité pendant trente ans sur le livre de Thot, fit graver un tarot qui est devenu fort rare aujourd'hui et au moyen duquel, grâce sans doute à une intuition très exercée, il ne tarda pas à acquérir la réputation d'un merveilleux devin. Il vivait au XVIIIe siècle et demeurait à Paris, 48, rue de l'Oseille, ainsi que nous l'apprend le *huit de bâtons* de son tarot, car le prophète n'était pas l'ennemi d'une discrète réclame. G. DE FONTENAY.

—

Un Anglais à Paris (XLIV, 225). — MM. Plon-Nourrit, nous font l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris, le 30 août 1901.

Monsieur,

Nous n'avons jamais su nous-mêmes quel était le nom de l'auteur d'*Un Anglais à Paris*, l'éditeur de qui nous avons acquis le droit de traduction ne nous a fait aucune confidence à ce sujet. Cependant, la presse anglaise, le *Times* en tête, a attribué l'ouvrage à sir Richard Wallace, au moment de son apparition ; puis vinrent des démentis plus ou moins fondés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PLON-NOURRIT.

***

Voir dans la *Gazette de France* (4 février 1894) un article de M. Edmond Biré.

Par déduction, M. Edmond Biré conclut que ce livre si intéressant d'un témoin qui a si bien vu, est de Richard Wallace.

Les raisons qu'il en donne paraissent des plus solides. L'auteur avoue lui-même être, à cette époque, connu des parisiens, et estimé, quoique anglais, comme un grand ami de la France. Ailleurs, l'anonyme dit avoir été reçu membre du Jockey Club en janvier 1871 ; cette date est celle de l'admission de Richard Wallace. L'anonyme parle souvent d'un très proche parent à lui, grand favori du général Vinoy : or, Richard Wallace eut un fils attaché, pendant les deux sièges, à l'état-major de ce général.

—

Un manuscrit d'auteur inconnu (XLIII ; XLIV, 205). — M. Manchon dit qu'il est très probable que le *Traité de Physiologie* inédit en question est du Dr ANTOINE PETIT. Nous nous permettons de faire remarquer que, dans la *Gazette médicale de Paris*, du 13 juillet 1901, nous avions déjà émis cette opinion et admis cette probabilité. Mais ce que nous demandions, c'était une *preuve* que M. Manchon ne donne pas. Les biographies de J.-L. Petit et d'Antoine Petit sont d'ailleurs classiques. Le moyen le meilleur pour

arriver à une certitude presque absolue, serait soit de retrouver un manuscrit signé de la même écriture, soit de comparer notre manuscrit avec d'autres du même auteur, s'il en existe dans les bibliothèques. Il serait hasardeux de se baser sur le style seul pour un livre de science, et surtout un traité didactique, de physiologie ! MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

J'ai lu avec intérêt les renseignements donnés par notre collègue Manchon à propos du *Traité de Physiologie* manuscrit, signé Petit, que possède M. Marcel Baudouin. Evidemment, il peut être l'œuvre de tous les médecins appelés Petit étant en âge d'écrire vers le milieu du XVIIIe siècle, et ils sont un certain nombre. Celui pour lequel je me déciderai volontiers n'a, je crois, été désigné par personne.

Frappé de ce que le manuscrit porte la mélancolique devise que voici :

Plorabas cum natus eras ; fuit ergo voluptas
Nulla tibi nasci, nil dolet ergo mori.

J'ai pensé que l'auteur pouvait bien en être un homme mort jeune et déjà célèbre, le propre fils de Jean-Louis Petit.

Né à Paris, le 28 mai 1710, reçu maître ès-arts en l'Université en 1729 et maître-en chirurgie en 1730, il fut nommé, en 1732, démonstrateur royal adjoint à son père. Ayant demandé à être envoyé à l'armée, il fit la campagne de 1733 en qualité de chirurgien aide-major, puis celles de 1734 et 1735 sur le Rhin en qualité de chirurgien major. Il n'avait alors que 24 ans.

Il écrivit un ouvrage sur les *épanchements*, dont il lut une partie dans une séance publique de d'Académie et commença un *Traité d'ostéologie et de myologie* que la mort vint interrompre le 19 août 1737. Petit n'avait pas encore 28 ans.

Pourquoi le manuscrit de mon confrère Marcel Baudouin ne représenterait-il pas l'ensemble des notes que le jeune savant aurait laissées sur la physiologie et qu'une main pieuse aurait réunies et rédigées de 1754 à 1757 (les deux dates du manuscrit) ?

Vraiment l'épigraphe si tristement résignée donne une certaine vraisemblance à cette hypothèse.

Dr ALBERT PRIEUR.

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 101, 147, 254). — M. Pierre Loüys dit : « La Pierre levée est la signature des Celtes. Elle leur est propre. Elle marque leur étape... Cette opinion étonnera bien des anthropologistes modernes. Les mégalithes, qui datent de l'époque néolithique au moins, paraissent avoir été construits par une peuplade bien antérieure aux Celtes ! Z...

*
* *

Walter Scott, dans son célèbre roman de *Quentin Durward* (chapitre intitulé l'*Astrologue*), fait dire au roi *Louis XI* que « le savant astrologue Galéotti possède une science encore supérieure à « celle du grand *Nostradamus*. »

Or Louis XI mourut en 1483, vingt ans avant la naissance de Nostradamus qui devint célèbre sous le règne d'Henri II et de Catherine de Médicis.

Item — Des écrivains, des journalistes (je l'ai encore constaté dernièrement dans une chronique du *Petit Journal* signé Félix Duquesnel) continuent à se servir des *Mémoires de la marquise de Créqui*, comme d'une source historique autorisée ! Il serait bon de rappeler à ces auteurs et à ces journalistes que les prétendus *Mémoires* de la célèbre marquise sont, en réalité, une compilation assez amusante du reste, rédigée et publiée vers 1832 par un audacieux imposteur, de son vrai nom M. Cousen, qui se faisait appeler *le comte de Courchamps* (Voir ce dernier nom dans le *Dictionnaire de la Conversation* (tom. 6) publié à Paris en 1853.)

J.W.

—

Pseudonymes (T. G., 736 ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV, 36, 147, 202). — *Feuillets fantaisistes*, poésies signées Mica, pseudonyme de la comtesse de Villarson (*Revue d'Europe*, tome VI, n° 2).

—

Vieilles chansons (XLIV, 226). — C'est certainement le mot Sainte-Hélène qui a fait croire à notre confrère *Un Chercheur*, que cette chanson datait de la Restauration, ce qui lui aurait donné une teinte d'opposition. Il n'en est rien,

elle date de la fin du règne de Napoléon III. Son auteur, Edme-Hippolyte Fondrier, est mort le 24 août 1880, et son compositeur Georges Rose, né le 19 mars 1841, se porte bien. Le texte reproduit dans l'*Intermédiaire* est incomplet et inexact. Voici cette romance des plus anodines ; elle a pour titre :

Pourquoi se cache la violette.

Violettes gentilles,
Vous qui précédez les beaux jours,
Je sais pourquoi sous les charmilles,
Hélas ! vous vous cachez toujours.

Je sais pourquoi vous vous cachez, muettes,
Dans les buissons, sur le bord du chemin ;
C'est pour avoir de beaux nids de fauvettes
Et leurs chansons joyeuses, le matin.

Je sais pourquoi vous aimez la rosée
Que le bon Dieu prodigue le matin ;
Votre corolle est peut-être froissée
Du souffle impur qu'exhale quelque humain.

Je sais pourquoi, charmantes violettes,
Vous n'aimez pas le grand éclat du jour :
Quand vient le soir, les âmes des poètes
Vous effleurant dans un baiser d'amour.

Je sais pourquoi vous redoutez la chaîne
Et vous cachez toujours dans les taillis :
C'est que jadis l'homme de Sainte-Hélène
En vous voyant rêvait à son pays.

Une autre fois, je répondrai pour la cantate à Blandan et autres chansons faites sur le même sujet.

EUGÈNE BAILLET.

—

Labarum (XLII ; XLIII). — D'après une tradition, dit Alfred Nettement, (*Histoire des villes de France*, V. 136), ce fut auprès d'Autun qu'apparut la croix miraculeuse que l'empereur Constantin vit dans le ciel.

A. S.

—

Noues (XLIV, 224). — On trouve dans le dossier des frères Lazare (Archives de la Seine), une note manuscrite ainsi conçue :

Un plan terrier de 1602 indique, sur le côté droit de cette voie, une grande habitation appelée le *Retrait de la Cour des Noues*. Ce domaine appartenait à cette époque à la seigneurerie de Charonne. Un grand nombre de noyers, qu'on appelait des *noues*, ombrageaient le retrait et bordaient presque tous les chemins et sentiers qui s'enchevêtraient dans la plaine de Charonne. Les derniers noyers plantés sur ce territoire en 1765 et qui s'élevaient à l'angle de la rue des Partants et de celle du Retrait ont été abattus en 1863.

Sur quoi s'appuient les frères Lazare pour avoir le droit de prétendre que noix se prononçait noue ? Ils ne le disent pas, et c'est fâcheux, car on ne sait aucune autorité qui leur donne raison.

G.

* * *

A propos du mot Noue, j'ai écrit :

Derrière Villeneuve-sur-Verberie (Oise) est Noël-Saint-Martin dont le véritable nom est Noë-Saint-Martin, de noa, noue, endroit humide. Noa, noacum, fut donné en 1096 par Hugues de Pierrefonts à Saint-Martin-des-Champs, d'où son qualificatif de sancti Martini.

A côté était un autre Noë, « Noa, Sancti Riémigii » qui sous le nom corrompu aussi de Noel Saint-Remy, est devenu un hameau de Robertval.

P. DE E.

* * *

Voir Littré Noue, 1, qui ajoute :

Les Noues, nom, à Montereau, d'une promenade sur la rive gauche de l'Yonne.

Dans la Nièvre, il existe plusieurs fermes, moulins, etc. dits la Noue, les Noues, Nouette. Dans le Haut-Rhin, les Noues, ou Bois des Noues. L'abbaye de Notre-Dame Footel (Fautel, Fautrail) en Seine et-Marne, canton de Lagny, portait aussi le nom de Malenoue. Le *Dictionnaire des Postes* donne 45 la Noue et plusieurs Noues et Nouettes.

Ajouter à Montreuil-sous-Bois (Seine) rue de la Noue.

A. S.

* * *

Aux environs de la Roche-sur Yonne, Cheny, il y a un lieu dit « Les Noues d'aboudais » terrains bas plantés de bois, marécageux en certaines saisons

A. SAF.

* * *

Une *noë* ou *noüe* (*noa*, *noda*, *nodula*) est, dans tout l'Ouest, une prairie humide, où l'herbe abondante est le plus souvent coupée en vert.

En dérivent les noms de la *Noe*, la *Noüe*, la *Nouée*, la *Nouette*, et probablement ceux de *Noyal*, *Noyant*, des *Nos*, des *Nouhes*.

Le mot se trouve dans la plupart des dictionnaires, comme appartenant au vieux français.

Littré lui donne le sens de flaque d'eau laissée par la mer, qui n'est certainement pas le plus général.

Le dictionnaire de Trévoux, celui de

prairie humide, nouvellement plantée.

Le lexique de dom Lobineau lui attribue, erronément, je crois, la signification de lieu planté de noyers, en indiquant aussi celle de terrain noyé.

P. DU GUÉ.

* * *

Noue vient de noa, prairie basse ; d'où le nom de nouailles ou nouelles, noyelles donné aux rivières de second ordre qui les traversent, dans une foule de localités.

Dr B.

* * *

En Haute-Bretagne, on appelle *noës* (prononc. *nôs*) des terres humides et peu fertiles. Il existe près Dol (Ille-et-Vilaine) un village dit Belle Noë.

C'est le vieux français *noë*. Bos (*Glossaire de la langue d'oïl*) mentionne ce mot et le définit ainsi : « prairie marécageuse, endroit où l'on peut *nager*, de *nautare* pour *natare* »

Cette étymologie, à première vue risquée, paraît au moins vraisemblable quand on voit que vers Saint-Malo on appelle *natais* des gués, des marécages (le *Nata* de Roz-Landrieux — les *Natais*, près Dol).

Cf. Montesson (*Vocabulaire du Haut-Maine*) « *Noë*, prairie fraîche qui se coupe en vert plusieurs fois l'an ».

Jaubert : « *Noue*, terrain humide, pré »

CHARLEC.

* * *

Ce terme, sur la côte du Calvados, s'applique aux mouillages — entre la chaîne de récifs et le littoral — où les navires peuvent jeter l'ancre en toute sûreté, le fond, très-bon, étant abrité par les rochers. On trouve de ces bassins, signalés par les cartes marines, devant Saint-Aubin, Courseulles et Arromanches. Dans cette dernière *noue*, baptisée fosse d'Espagne, une flottille française de petits bâtiments, s'étant embossée, mit à mal d'abord, en déroute ensuite, plusieurs vaisseaux de guerre anglais de haut-bord qui lui donnaient la chasse (*Bataille d'Arromanches*, 7 et 8 septembre 1811). Dans ce combat inégal où David vainquit encore Goliath, s'illustrèrent le commandant de la flottille française, Jourdan de la Vassardière, et entre tous, l'héroïque capitaine Trigant, dit *Chevalier de la Tempête*.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

L'expression pitonner (XLIV, 224). — M. L. Roos est-il sûr d'avoir bien déchiffré la lettre de l'officier dont il parle ? Je gagerais, quant à moi, que ce dernier — sauf distraction — a écrit *pivoter* et non *pitonner*. La phrase devient ainsi, je ne dirai pas seulement compréhensible, mais *d'usage courant* dans l'armée — et cela depuis bien des années déjà.

G. DE FONTENAY.

Un doute me vient. A la réflexion, cet officier pivote (ou pitonne) « à pied, à cheval, *à mulet*. » Cela semble indiquer que sans doute il appartient à un groupe alpin ou à l'armé coloniale. — Peut-être alors y aurait-il en effet *pitonner* qui signifierait : grimper sur les sommets ou pitons avoisinants, soit dans un but topographique ou géodésique, soit dans un but d'entraînement et d'exercice (?)

G. F.

—

L'origine du mot mouchard (T. G., 616 ; XLIV, 260). — Dans *la Police de Paris dévoilée*, de Pierre Manuel, (Garnery, an II de la Liberté) on trouve (tome Ier, p. 229), une explication qui confirme, en partie, la version donnée sur l'origine du mot mouchard :

Les espions de police ne se doutent guère de leur origine. Ils descendent d'Antoine Mouchy, du collège de Sorbonne, pénitencier de Noyon, l'un des juges de l'infortuné Anne Dubourg, qui faisait la chasse aux hérétiques. Le peuple appelait ses gens : des « mouches ».

Les espions, qu'il ne faut pas confondre avec les agents réguliers et officiels de la police, connus, autrefois, sous le nom d'*observateurs* et, aujourd'hui, sous celui d'*inspecteurs*, ont été, en effet, appelés « mouches », jusqu'au commencement du XIXe siècle, époque à laquelle le qualificatif s'est accentué et a été remplacé par celui de mouchard.

EUGÈNE GRÉCOURT.

V. *Intermédiaire* 10 août 1893.

—

Cinq clochers, quatre sans (cents) cloches (XLIV, 230). — Un dicton analogue existe à Bordeaux, à propos de la place de la Bourse : Trois clochers deux sans (cents) cloches.

HENRY-FRÉDÉRIC.

* * *

L'ancienne chapelle conventuelle de Saint-Benoît, près Poitiers, devenue église

paroissiale, est surmontée d'une flèche accostée de quatre clochetons, le tout en pierre. Ce sont les cinq clochers de Saint-Benoît ; la flèche principale étant seule de dimension à recevoir des cloches, ils ont été gratifiés du même calembour que ceux de la cathédrale de Tournay.

LÉDA.

*
* *

Le dicton ou jeu de mots cité par M. Clément Lyon a été certainement appliqué autre part qu'à Tournay. Il est, à ma connaissance, répété à Vendôme à propos du clocher de la Trinité, flanqué de quatre clochetons plus grands eux-mêmes que bien des clochers de village. Voir dans Viollet-le-Duc l'intéressante étude sur ce remarquable monument du XIIe siècle.

Je ne serais pas surpris que le jeu de mots en question ne soit aussi usité à Chartres au sujet du vieux clocher orné de quatre clochetons. MARTELLIÈRE.

—

La mort de Desaix en tapisserie (XLIV,229,287) — D'après le *Répertoire des Tapisseries des Gobelins exécutées de 1662 à 1892*, par M. Gerspach, administrateur de la manufacture, (Paris, 1893, Levasseur), cette tapisserie a été commencée en 1806 ; le modèle est de Regnault.

Elle a été donnée à l'Ecole polytechnique. X.

—

Portrait du chiffonnier Liard, ami de Béranger (XLIV,106,231,306). — M. Paul Pinson demande où trouver un portrait de Liard : dans les *Célébrités de la rue*, de Charles Yriarte.

Ce portrait est mieux qu'une banale vignette. Voici, au reste, ce que dit l'auteur :

Traviès, qui fut le peintre attitré des chiffonniers, a laissé, dans son œuvre, une très belle lithographie que M. Champfleury m'a communiquée, et ce document, de la plus grande authenticité, m'a servi à faire dessiner le portrait joint à cette notice. La tête est fine et goguenarde, et je crois que l'homme que j'ai décrit est assez celui dont Lhernault a dessiné l'image.

Lhernault est le dessinateur de la vignette parue dans le volume. Y.

—

Portrait gravé à déterminer (XLIV, 282). — D'après l'excellente iconographie bretonne du marquis de Surgères, ce portrait représente Charette.

G. O. B.

—

Les tables des salles à manger XVIIIe siècle (XLIV, 281). — J'ai remarqué en Basse-Bourgogne, chez mon grand-père et dans d'autres maisons, des tables d'un usage alors fort répandu :

Tables rondes en bois blanc ou en bois de noyer, avec côtés pliants à charnières.

Tables rondes posées sur tréteau en forme de X, qui lui aussi se pliait.

Après le manger, ces tables étaient remisées dans un coin de la salle ou dans une autre pièce.

Il devait en être de même dans bien des maisons bourgeoises et autres.

SAFFROY.

—

Un sabre Ier empire à déterminer XLIVI, 228. L'arme a été décorée par le doreur (*Vergülder*) Schaberg à Solingen (Prusse rhénane). Il s'agit certainement de la bataille d'Austerlitz, après laquelle les troupes battues des alliés se sont retirées vers Brünn, capitale de la Moravie. La distance est de 20 kilomètres ; Brünn n'est pas un village. Le sabre d'honneur a dû être offert à un général français qui a aussi pris part aux campagnes d'Italie, du Rhin et d'Egypte, peut-être au général Dupas dont on va inaugurer la statue à Evian, car les scènes gravées indiquent les principales étapes de sa carrière glorieuse. Il est vrai que la carrière de plusieurs autres généraux de l'époque est à peu près identique. M. Frédéric Masson est probablement renseigné là-dessus. M. Brunschwig pourra aussi s'adresser au bourgmestre de Solingen où les anciens ateliers des armuriers et doreurs existent encore pour la plupart.

O. BERGGRUEN.

—

Statues singulières (XLI). — L'église (actuellement en démolition) d'Epiniac, (Ille-et-Vilaine) possède un bas-relief en bois peint, digne, je crois, de figurer sous cette rubrique. L'artiste (?) semble avoir voulu représenter la mort de la Vierge. Plusieurs personnages ont des têtes vraiment cocasses. L'un a *déjà* des lunettes.

CHARLEC.

La Vénus de Milo en 1871, (XLII). — L'*Intermédiaire* a publié un document, retrouvé aux archives de la Préfecture de police, et dont nous rappelons le texte :

TRAIN DES EQUIPAGES
ORDRE DE SERVICE
3e COMPAGNIE. — PORTE SAINT-MARTIN
Service de la préfecture de police

Un cavalier se rendra en tenue, le 7 janvier 1871, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, avec un charriot à la préfecture, cour de la Sainte-Chapelle, pour y prendre le chargement qui lui sera confié et le transporter à...

Paris, le 7 janvier 71
Le chef d'escadrons
(*Illisible*).

Ce document figurait à l'Exposition dernière, dans le palais de la Ville de Paris. (exposition de la Préfecture de police).

Cette pièce énigmatique, qui a excité la curiosité de nos collaborateurs Y...et Odo, nous est enfin expliquée dans les très attachants mémoires que M. Cresson a publié dans la *Revue Hebdomadaire*, et depuis, en volume, sous ce titre : *Cent jours à la Préfecture de police*. (Plon éditeur).

M. Cresson raconte que le 6 janvier 1871, le ministre des beaux-arts, M. Jules Simon, l'invita à prendre, au Louvre, une statue, qu'il devina être la Vénus de Milo, pour la déposer en lieu sûr. Ce fut M. Diet, architecte de la Préfecture, qui fut chargé d'y trouver un endroit très dissimulé, — et à l'abri du feu, — où loger l'immortelle.

L'architecte étudia ses plans, pendant qu'une réquisition adressée à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans obtenait un camion solide, à conduire cour du Louvre. Les chevaux l'y abandonnèrent. Quelques heures après, d'autres chevaux étaient réclamés au train des équipages, et leur palefrenier fut congédié cour du Louvre, comme l'avait été celui du chemin de fer d'Orléans.

C'est la réclamation faite au train des équipages qui motive l'ordre de service que l'on a lu dans l'*Intermédiaire*.

Le moyen de transport, dit M. Cresson, était composé après le choix d'un premier entrepôt. Restait à élire le conducteur de ce singulier convoi. Ce fut Chopin, le chef du cabinet, qui accepta la surveillance et ce rôle de confiance intime. Pour diriger les chevaux, on devait requérir au passage un agent de la police municipale.

A minuit sonnant, le préfet de police prenait possession de la statue devant M. Jules Simon, entouré de MM. Ravaisson et Barbet de Jouy :

Au bruit lointain d'une canonnade furieuse, et sous ces lueurs, éclairs inoubliables quand on les a vus dans les nuits noires du siège, sans accident, la Vénus de Milo pénétrait au milieu de la caserne de la Cité. Elle était enfermée dans la cour des fumiers et y restait, bien couverte, sous les étoiles, gardée comme une poudrière Dès 12 h. 37 de la nuit, le 8 janvier, satisfait de l'exactitude générale, j'adressais au ministre des beaux-arts et de l'instruction publique cette dépêche significative : « Voiture arrivée sans encombre. »

Personne ne soupçonna le nouveau voyage du chef-d'œuvre, sa sortie du Louvre, moins encore son entrée dans une caserne. Le ministre et ses subordonnés savaient que le préfet de police en avait la responsabilité ; c'était tout. Les gardes qui entouraient la statue ne pouvaient ni la voir, ni même deviner l'objet de leur sévère consigne. Néanmoins, ce n'était que la moitié du succès et l'entreprise restait à finir, au milieu d'agitations populaires qui, dans la nuit même du transport, avaient menacé l'administration de l'imprimerie Nationale et celle des Télégraphes. Le dévouement de M. Diet la compléta.

L'habile architecte avait arrêté son choix. L'emplacement le plus commode et le plus sûr se cachait dans les substructions commencées dans la rue de Jérusalem.

Je voulus voir de mes yeux les lieux offerts à mes ordres et me rendre un compte certain du projet. En se dissimulant pour entrer dans le chantier désert des travaux, on arriva devant une large baie préparée pour un escalier, une glissade sur les talons enfoncés dans les matériaux mobiles nous conduisit, M. Diet et moi, au centre d'une enceinte de murs contre lesquels se dressaient de hautes constructions en briques destinées à des calorifères. Il était possible de ne pas modifier l'esprit de l'ensemble et d'édifier, au milieu de ce souterrain, un massif qui recevrait l'apparence d'un autre calorifère central.

Par les soins de M. Diet, qui repoussa tout honoraire pour la direction d'un travail si délicat et si exigeant, la statue fut enlevée, déplacée, enfermée et masquée aux yeux des maçons qui ne la devinèrent pas, derrière une cloison et des cartons.

M. Cresson dit encore qu'inquiété par les menaces d'incendie de la Préfecture de police qu'il avait entendu formuler autour de lui, il avait chargé M. Labat, archiviste, de faire un choix des documents les plus rares et de les enfermer avec le colis mystérieux.

C'est à cette heureuse prévoyance que nous devons la conservation des docu-

ments dont M. Cresson a donné la nomenclature.

Nous croyons bon de la reproduire à cette place. Nos collaborateurs doivent avoir sous la main, dans un recueil qui leur est familier, la liste des registres et monuments échappés aux flammes qui détruisirent la Préfecture de police en 1871.

Quand s'allumèrent les incendies criminels, dit M. Cresson, au milieu des combats de mai 1871, à la douleur commune, l'ancien préfet ajoutait l'anxiété de la destruction qui menaçait le marbre sans rival confié à sa prudence. Je m'en sentais responsable. Je fis connaître au général Valentin, mon successeur, l'intérêt public qui nécessitait ma rentrée dans Paris, Muni d'un laissez-passer motivé par ces mots : « affaires urgentes de l'Etat », je m'introduisis au milieu des ruines que dominait la Sainte-Chapelle.

Dans les débris qui brûlaient et fumaient, sous les murs croulants, une place isolée n'était menacée d'aucun danger : c'était le terrain de la voûte en béton de 50 centimètres d'épaisseur, couvert de 60 centimètres de remblais, avec un sol aussi en béton de 80 centimètres pour substruction. Les murs qui enfermaient archives et statue n'avaient subi aucune atteinte.

Cinq semaines après, le 28 juin 1871, un procès-verbal dressé par MM. Ravaisson et Ch.Blanc,devant M.Diet,constatait et la reprise de possession par le général Valentin, pour son administration, de partie de ses archives, les seules sauvées des flammes, et l'exhumation de la statue, dans sa caisse intacte.

La *Vénus de Milo* rentrait ensuite au Louvre et y reprenait bientôt, après quelques travaux nécessités par la disjonction des parties du marbre que soudait du plâtre, la place triomphale qu'elle ne doit plus quitter.

Voici, dressée par M. Labat,la liste des documents que, grâce à la prévoyance de M. Cresson, on put retirer, en bon état, du caveau muré:

Registres

Livres d'écrou des prisons de la Conciergerie, 1500-1794 ; — du Châtelet, 1651-1792 ; — de Saint-Martin, 1649-1791 ; — de Saint-Eloy, 1653-1743 ; — de la Tournelle, 1667-1776 ; — de la tour Saint-Bernard, 1716-1792 ; — de Bicêtre, 1780-1795 , — de la Force, 1790-1800 ; — de Port-Libre (Port-Royal), an II et an III ; — de Saint-Lazare, — an II ; — de Sainte-Pélagie, 1743 an VII ; — de l'Abbaye, 1793. an II ; — du Luxembourg, 1793, an II ; — des Carmes, 1793, an II ; — de la maison de santé Folie Regnault, an II ; — de Belhomme ; — du Temple, an IV-1808 ; — de Vincennes, 1808-1814.

Registres d'interrogatoires des individus arrêtés pour émigration et contre-révolution, 1793, an II ; — de divers commissariats de police, 1790-an XI : — des prisonniers en vertu d'ordres du roi, 1750-1790 (prisons de Paris); — des prisonniers en vertu d'ordres du roi, 1728-1772 (prisons de province); — des procès criminels, 1725-1789 ; — état des prisonniers d'ordre du roi ; — généralité de Paris, généralités du royaume ; — arrêts des conseils supérieurs des provinces : — sentences et arrêts du Parlement de Paris, 1767-1791 ; — collection manuscrite des lois et règlements de police, dite collection Lamoignon, 1162-1762; — registres des bannières et des couleurs du Châtelet : — lois, ordonnances et édits de saint Louis à Henri II.

Cartons

Notes sur les prisonniers de la Bastille, 1661-1756.

Lettres de cachet, 1721-1781.

Procès-verbaux des commissariats de police, 1790-1814.

Mandats d'arrêt, ordres de transfèrement, mises en liberté, 1789 an V.

Notes de Topino-Lebrun, relatives aux individus traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Services funèbres et inhumations des princes.

Machine infernale de la rue Saint-Nicaise.

Affaire Georges Cadoudal, général Malet, Fauche Borel et Perlet ; Lavalette ; des fédérés de Paris ; de Montreuil ; des patriotes ; Ceracchi ; des ex-conventionnels ; conspiration de 1820, Louvel, Mathurin Bruno, La Rochelle, etc., etc..

—

L'église des Saints-Innocents de Paris (XLIV, 171,320).—Je possède, dans un « Recueil d'estampes de la dernière moitié du XVIIe siècle », une *Veuë de l'Eglise et Cimetière des saincts Innocens* gravée par Israël Silvestre ; je la communiquerai volontiers à F. L. A. H. M., mais absent de chez moi cela ne pourra se faire avant les premiers jours d'octobre.

— VIATOR.

Hôtel de Nevers (XLIII). — L'hôtel de Nevers n'existait pas en 1574, dit notre confrère L. Digues, et fut bâti en 1580. sous Henri III, par Ludovic de Gonzague. En 1614, on le vendit par lots, etc.

Cet hôtel de Nevers n'existait pas, en effet, en 1574, mais les comtes de Nevers n'en avaient pas moins, avant cette époque, une maison à Paris ; c'est ce qui résulte d'une note que je trouve dans l'inventaire des titres de Nevers, par l'abbé

de Marolles ; il y est dit, en effet, (colonne 596) que le 22 juin 1490, Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, donna à Jean d'Albret et à Charlotte de Bourgogne sa femme, ses comtés de Nevers et de Rethel et « sa maison située à Paris, près les Augustins et le collège de Saint-Denis », etc. Cette maison est-elle restée aux comtes de Nevers, qui suivirent, savoir Charles de Clèves, François de Clèves, etc. ? Ln. G.

—

Ceinture de chasteté (XLI ; XLII). — Mieux vaut tard que jamais. Cette phrase sert souvent d'excuse aux paresseux. Je remplis aujourd'hui la promesse faite le 22 octobre 1900, dans l'*Intermédiaire*, qui m'avait fait l'honneur de ses colonnes.

Une erreur très répandue est que les ceintures de chasteté sont des objets rares. Rien n'est plus commun ; je pourrais aisément citer deux cents de ces objets, tant exposés dans des galeries publiques que dans des musées privés. Personnellement, ayant, avec une certaine continuité, collectionné ces objets, j'en ai aujourd'hui onze, dont j'adresserai volontiers des épreuves photographiques, en échange de celles d'autres objets similaires, aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui voudront bien me faire l'honneur d'entrer en correspondance avec moi. Enumérons donc et décrivons maintenant les plus connus de ces objets.

Le musée de Cluny en possède deux ; l'une d'elles est vulgairement, et je ne sais pourquoi, appelée ceinture de la reine Blanche, elle est en fer, articulée, et terminée en avant par un bec d'ivoire ; elle serait assurément beaucoup trop récente pour avoir appartenu à la reine Blanche, et, à ma connaissance, aucune histoire ou même aucune légende n'a donné à entendre que cette princesse en ait jamais porté.

La deuxième est une fort belle pièce qui se compose de deux plaques de fer forgé, reliées par une ceinture articulée et faite du même métal. Le système de fermeture m'a laissé rêveur

J'en possède une à peu près semblable.

Le musée Carnavalet en a deux, placées dans la salle où se trouvent les fers provenant de la Bastille ; ces deux ceintures sont mises un peu trop haut pour que l'on puisse bien les voir. Elles sont, du reste, presque semblables à la deuxième du musée de Cluny ; des modifications de détail et d'ornementation constituent toute la différence ; l'une d'elles appartient à l'époque Louis XIV. Le musée des Invalides en possède une d'époque peu définie ; elle est de provenance espagnole. Les musées de Poitiers, de Sens, de Rennes, de Vannes, de Brest, de Quimper, de Montauban, d'Albi en ont aussi, les uns, une, d'autres deux, et j'en ai passé faute de place. Les musées étrangers n'en sont pas moins riches. L'Arsenal du Palais Saint-Marc à Venise possède le célèbre « Ostracolo » ; le musée Mantegazza en a trois ou quatre ; plusieurs docteurs parisiens en ont également. Le musée de Madrid en a deux, dont une aurait, paraît-il, servi à l'épouse de Philippe V. Si la légende qui constitue son état civil est aussi solide que celle de la reine Blanche, je demande à réfléchir avant de l'accepter. Le musée Hartfort en a deux dont l'une aurait, dit-on, appartenu à une comtesse danoise ?

Presque tous les musées français en ont aussi également, qui paraissent, à tout prendre, aussi vraies que celles de nos musées nationaux.

Discutons d'abord une légende qui ne me paraît reposer sur rien de sérieux. On croit généralement que l'époque des croisades fut riche en objets de ce genre. Malgré de sérieuses recherches, je n'ai rien trouvé qui puisse justifier cette opinion. Que quelques chevaliers jaloux, partant pour les croisades, aient fait fabriquer pour leur épouses, des ceintures de chasteté, je ne le nie point, mais rien non plus ne nous autorise à le supposer ; car après avoir étudié environ deux cents de ces appareils, je les ai tous trouvés, sauf deux, postérieurs à la renaissance. Le siècle passé a aussi apporté sa pierre à notre édifice ; maints procès où figurent des ceintures de chasteté nous feraient croire revenus, selon le vulgaire, à l'époque des croisades.

Il n'est guère de période de dix ans où l'on n'ait signalé un procès de ce genre ; j'ai là-dessus recueilli de fort curieux documents qui ne peuvent malheureusement trouver place ici. Dans tous les cas, on peut tenir pour certain qu'en Orient l'usage de ces instruments est assez courant, et bien qu'aucun musée n'en expose

à la curiosité des badauds, il n'est pas un guide ou un mercanti qui ne connaisse ces appareils.

Nos bandagistes parisiens en fabriquent bien une centaine par an et davantage ; cela résulte d'une enquête discrète à laquelle je me suis livré. Il faut du reste convenir qu'ils ont notablement perfectionné l'incommode cuirasse de la renaissance et que, dans la fabrication des ceintures de chasteté, le siècle écoulé a, comme en toutes choses, tenu à produire scientifiquement mieux.

C. de Boissieu.

—

Tradition du culte de Cérès en Belgique et à l'étranger (XLIV,223). — *The Golden Bough*, du Dr Trazer, sera utilement consulté par Clément Lyon.

Saint-Médard..

—

La propriété des traits humains (XLIII). — Il est indiscutable que la photographie d'une personne constitue une propriété absolue que nul n'a le droit *d'exposer publiquement ou de mettre en vente*, si l'intéressé s'y oppose.

Dans le cas où il n'est pas tenu compte de cette opposition, la personne lésée peut s'adresser aux tribunaux civils qui ordonnent l'enlèvement ou la suppression des reproductions litigieuses, et qui apprécient, d'autre part, s'il n'y a pas lieu d'accorder des dommages-intérêts suivant l'importance du préjudice causé.

Eugène Grécourt.

—

La fonte liquide (XLIV, 171). — J'ai entendu raconter à Robert-Houdin qu'il avait fait l'expérience de tremper ses mains *humides* dans le jet de fonte sortant du haut fourneau, après avoir vu les sorciers arabes prendre, avec les mains, des barres de fer rougies à blanc. L'épreuve l'avait convaincu que les prétendus sorciers étaient beaucoup moins invulnérables qu'ils ne voulaient le faire croire.

Robert-Houdin, qui avouait avoir fait l'expérience avec une certaine appréhension, ne paraissait pas disposé à la renouveler.

Martellière.

* * *

En réponse à l'article de M. A. Martin, je puis lui certifier que l'expérience de Robert-Houdin est fort connue dans les aciéries et autres usines où l'on travaille la fonte. Mon père l'a pratiquée lui-même en se mouillant le doigt avec un peu de salive, comme l'avait fait le fondeur qui la lui avait enseignée. — Tous les traités de physique, d'ailleurs, mentionnent cette expérience un peu effrayante.

M. Roos.

* * *

Il n'est nul besoin d'être un érudit, ni un savant, ni de consulter les souvenirs de Robert-Houdin, pour connaître Boutigny, sa théorie de l'état sphéroïdal des corps, et les expériences dont il a donné l'exemple et qui sont devenues courantes et vulgaires. Il suffit d'ouvrir un manuel élémentaire de physique qui ne soit pas vieux de plus d'un demi-siècle. Il faut même n'avoir guère fréquenté d'usines où s'opèrent des fontes de métaux à hautes températures pour n'avoir jamais vu le contre-maître ou l'ouvrier pris pour guide passer prestement la main à travers la coulée incandescente. Les conditions requises par M. A. Martin pour renoncer à son incrédulité n'ont donc rien d'irréalisable ; des attestations, il en recueillera d'innombrables, sans avoir à déranger des membres de l'Académie des sciences, et il ne lui faudra même pas remuer ciel et terre pour voir la chose de ses yeux. C'est pour cela que je me permets de répondre, en me souvenant des humbles notions de physique que j'ai reçues au lycée il y a quarante-quatre ou cinq ans, dans la section des lettres, en pleine bifurcation Fortoul. G. I.

—

Le borometz ou agneau de Sibérie (XLIV, 171, 321). — Je n'ai jamais ni vu ni entendu parler en Russie de cette plante extra rdinaire, seulement je puis certifier que dans la langue du pays, elle ne s'appelle certainement ni : *borometz* ni : *banaret*, mais elle doit s'appeler : *baranietz* ; ce qui veut dire en langue populaire russe : agneau.

Duc Job.

—

Le barodrome (XLIV, 230). — Le barodrome (de βαρος pesanteur, δρομος, course) était une voiture qu'un homme faisait marcher en appuyant alternativement les deux pieds sur deux pièces de

bois communiquant avec les roues qu'elles mettaient en mouvement.

Voir *Intermédiaire*, XVIII, 649, 691. — La description détaillée, accompagnée de dessins, se trouve dans les *Amusements de la campagne*, par Paulin Desormeaux, Paris, Audot, 182 ... t. IV. A. S.

—

Le gaz et l'éclairage des villes (T G., 380). — Le centenaire de la découverte de l'éclairage des rues par le gaz, que la France fait remonter à Lebon, a provoqué la publication de divers articles.

La Belgique, par la plume de notre collaborateur M. Boghaert-Vaché, a revendiqué la priorité de la découverte. Elle en reporte l'honneur à Jean-Pierre Minkelers de Maëstricht, qui éclairait, dès 1785, son laboratoire avec du gaz de houille. (Voir *Journal de Bruxelles*, 28 août 1901).

—

Un bateau contre le mal de mer (XLIV, 171, 320). — On nous permettra, à ce propos, de citer la note ci-dessous, que M. Marcel Baudouin a publiée récemment dans la *Gazette médicale de Paris* :

Le *Gustave Zéde* a accompli le coup d'audace qu'on connaît par un gros temps, sur une mer ravagée par des lames de trois ou quatre mètres de hauteur, et l'on a pu faire cette remarque que ce mauvais état de la mer ne produisait dans le sous-marin qu'un roulis relativement faible durant les sept heures et demie que le *Gustave Zédé* est resté hermétiquement fermé.

Notre excellent maître, M. le Dr Laborde, qui se livre, on le sait, à d'intéressantes expériences sur l'air des sous-marins, nous a dit d'ailleurs, il y a déjà quelque temps, qu'il avait pu vérifier le fait lui-même, car il a navigué en sous-marin. Ce genre de navigation ne donnant pas le mal de mer, on voit tout l'intérêt qu'aura cette marine marchande quand elle sera vulgarisée.

Il y a là, évidemment, un intéressant champ d'expériences. E.

—

Vers 1875, j'ai vu à Paris un modèle du *Calais-Douvres*, composé de deux bateaux jumeaux et construits sur les plans du capitaine Dicey. L'expérience n'a pas donné, paraît-il, de bons résultats, car j'ai revu, au Champ-de-Mars, dans la section anglaise, le même modèle transformé, comme l'original, en ponton-hôpital pour le traitement des maladies contagieuses.

J.-C. WIGG.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Le cens quinquennal des romains est-il d'origine grecque? (*suite*) (XLIV, 265, 323, 377). — Cet état de *nexus* était, disons-le, une nouveauté dans le droit égyptien. Bocchoris lui-même — qui pourtant sur beaucoup de points était pour Amasis un précurseur — avait interdit absolument l'engagement des personnes libres pour leurs dettes ; et Diodore nous apprend que cette loi était une de celles que Solon avait imitée du droit égyptien.

Amasis, au contraire, permit cette aliénation des ingénus ; et il fit même de cette aliénation, réelle ou fictive — nous le verrons bientôt — son grand procédé légal pour changer l'état des personnes.

Le débiteur put donc s'aliéner lui-même ou aliéner ses enfants pour satisfaire à ses dettes. Seulement en Egypte, comme plus tard à Rome, cette aliénation n'était pas plus définitive que chez les Hébreux. Le *nexus* pouvait être revendiqué en liberté devant le censeur, tous les cinq ans, comme il pouvait l'être en Judée lors du jubilé, tous les sept ans. Nous possédons une série d'actes relatifs à un seul *nexus*, qui, l'année précédente, était revendu sans plus de cérémonie que s'il s'agissait d'une bête de somme ou d'un esclave étranger d'origine, et qui, lorsque le *cens* intervint, dut donner contractuellement son consentement exprès à une nouvelle vente — absolument comme le *nexus* hébreu, à l'époque du jubilé, pouvait donner, aux portes de la ville, en vertu de la loi de l'Exode, son consentement exprès à la permanence de l'esclavage.

Amasis et les décemvirs attribuèrent du reste à la mancipation, avec prix entièrement payé d'avance, un rôle prépondérant dans leur droit, nous l'avons dit déjà.

C'était là aussi une innovation.

Jusqu'à eux, la vente n'existait que pour certains biens meubles.

Les immeubles appartenaient, ou plutôt étaient concédés, par l'Etat ou la cité, à la famille, qui, quant à elle, ne pouvait être agrandie artificiellement que par une loi : l'*adrogatio*.

Le premier législateur qui permit aux

gens du commun les contrats sur leur terre, fut Bocchoris : et encore, du moins sous la dynastie éthiopienne qui lui succéda, ces contrats furent-ils restreints à des transmissions *intra-familiales* de parts concédées à telle branche de la famille, par le *hir* chef de *gens* associé aux principaux membres de la tribu.

Solon, l'imitateur de Bocchoris à Athènes, vint ensuite et, tout en interdisant absolument l'aliénation des biens familiaux, il permit au citoyen qui n'avait pas d'enfants de faire un testament pour disposer de son hérédité et de ses *sacra privata*.

Cela parut fort audacieux ; car c'était, en ce cas, supprimer les droits des membres de la famille plus éloignés que les enfants ou petits-enfants. Mais enfin on pouvait dire que le testament solonien se substituait seulement à l'adoption, alors universellement permise et produisant au fond un semblable résultat. Ce testament ne désinvestissait pas d'ailleurs l'autorité publique qui avait jusque-là décrété les adoptions ; car, à Athènes, les testaments étaient soumis au peuple, ayant à en décider souverainement. Sauf cette exception, les droits de la famille restaient intacts quand survint en Egypte Amasis, véritable créateur de la mancipation.

Le nouveau législateur supprima en Egypte pratiquement les droits de la *gens* ou de la phratrie Il fit de l'individu le maître de sa chose et lui permit de l'aliéner librement pendant sa vie, ce que, partout ailleurs qu'en Chaldée, on avait interdit jusque-là. Après sa mort, l'individu lui parut désinvesti si, n'ayant pas d'enfants, il n'en avait pas adopté un. Quant à l'adoption, il la permit par simple mancipation, c'est-à-dire par vente du fils, sans que l'autorité publique ou les dieux eussent à intervenir, commme cela était nécessaire jusque-là en Egypte, à Rome et en Grèce.

Les décemvirs admirent, pour la mancipation, tout ce qu'avait voulu Amasis et pour le testament tout ce qu'avait voulu Solon. Ils allèrent même encore plus loin que ce dernier en permettant au père de déshériter ses propres enfants.

Venons-en maintenant à l'examen détaillé, en Egypte et à Rome, des emplois de la mancipation, dont l'histoire nous a entraîné aux détails précédents.

1° Dans les deux contrées la mancipation servait à transmettre les biens meubles ou immeubles.

A ce propos il faut noter qu'Amasis, sentant combien sa réforme, contraire aux traditions, rencontrerait de résistances, eut soin de la protéger par des lois pénales très sévères. Lui et son assemblée nationale, qui siégea sous sa direction de l'an 5 à l'an 19 pour inaugurer les nouvelles institutions du pays, ordonnèrent que quiconque essaierait de faire annuler une mancipation légale, en disant que la chose n'appartenait pas à l'acquéreur, aurait à payer l'amende ou les dommages et intérêts qu'il plairait à celui-ci de fixer, sans que, pour cela, la mancipation cessât d'avoir ses effets. Cette amende devait frapper également, soit s'ils réclamaient, le *hir* ou chef de la *gens* et les membres de cette *gens*, ou le père, la mère, les frères et sœurs du vendeur, ou tout autre personne intervenant, soit, s'ils leur donnaient raison, les membres des tribunaux qui en auraient autrement décidé.

Cette loi, frappant également des tiers non intéressés à l'acte, parut trop sévère à Darius. Il en restreignit l'application au vendeur lui-même ou à ses ayant-causes, qui auraient à se pourvoir contre les évicteurs et il fixa généralement au double le montant de l'amende. C'est sous cette forme secondaire que la législation d'Amasis fut imitée par le code des XII tables fixant également au double la peine de celui qui ne respecterait pas les effets d'une mancipation.

2° Dans les deux contrées, la mancipation servait aussi à changer l'état des personnes ingénues, dont, contrairement à ce qu'avait prescrit Bocchoris, la vente fut permise.

En ce qui touche le mariage, Amasis et les décemvirs poussèrent de plus en plus à le faire conclure par mancipation ou *coemptio*. L'idéal, pour l'un comme pour les autres, c'était de faire du *pater familias* un véritable tyran domestique. Il devait avoir sa femme *in manu* et ses enfants *in potestate*, comme il avait également à sa complète disposition les biens héréditaires. Nous avons en égyptien des actes de *coemptio* remontant à Amasis ou à son fils Psammetiku III détrôné par Cambyse.

La femme qui s'y vend à son époux en qualité de servante se met complètement *in manu* et lui abandonne, non seulement elle-même et ses biens, y compris les vêtements qu'elle a sur le dos, mais même les enfants qu'elle enfantera et sur lesquels il aura pleine puissance, en quelque lieu qu'ils puisse être. La seule réserve qu'elle fait — et cela par une adjuration à Amon et au roi dans le for religieux plutôt que dans le for civil, — c'est que son mari n'aurait pas le droit de prendre une autre servante pour le service de son lit au même titre qu'elle. c'est-à-dire une autre épouse.

Il en était de même à Rome. L'épouse mariée par *coemptio* avait été mise sous ce rapport sur le même pied que celle qui était mariée par *confarreatio*, et cela à un tel point que le *manus*, faisant l'essence même de la *coemptio* fut appliqué à la *confarreatio* depuis les XII tables. Cela était complètement contraire à l'esprit de l'ancien mariage religieux égypto-romain dans lequel l'épouse était l'égale de son époux, avec communauté de biens, ainsi que nous l'apprend Denys d'Halicarnasse. Mais le mariage avait été considéré par Amasis et par ses imitateurs comme une simple question de fait brutal, tellement brutal que la loi égyptienne encore citée beaucoup plus tard par le *corpus juris* des Romains, déclarait nulle toute union matrimoniale, toute prise pour femme, comme disent les textes égyptiens contemporains, qui n'avait pas été suivie de ce que les mêmes textes nomment, d'une façon modeste, l'établissement en qualité de femme, c'est-à-dire la consommation physique du mariage ; une fois le fait dûment constaté, il importait peu de savoir sous quelle forme l'union avait été d'abord convenue. Ceux qui le voulaient pouvaient la faire bénir par un prêtre. D'autres — et c'était, à quoi poussait le plus le législateur, pouvaient la contracter par une *coemptio*. Au fond, les effets étaient identiques. Ceux mêmes qui se passaient de toute formalité, de toute cérémonie, se bornant à répondre affirmativement à la question du censeur : *Habesne uxorem...* » étaient aussi bien mariés que les autres ; et c'est pourquoi les *jurisconsultes* romains admettent trois origines du mariage : La *confarreatio*, la *coemptio* et l'*usus*. Cet *usus* lui-même, au bout d'un an de possession, donnait au possesseur la propriété de la femme comme l'*usucapion*, au bout d'un an de possession, lui aurait donné la possession de tout autre bien meuble. Le seul moyen d'éviter cette possession pour la femme était, on le sait, de découcher pendant trois nuits.

En ce qui concerne les enfants, le point de vue d'Amasis et des décemvirs était identique.

La mancipation était toujours le grand procédé légal pour changer l'état des personnes. Le père pouvait vendre ses fils et il ne perdait sa puissance sur eux qu'après les avoir vendus trois fois, ce qui les *émancipait*. Si celui qui était de par la loi un *pater familias*, en qualité de chef de famille pleinement libre de toute puissance, n'avait en réalité pas de fils, il pouvait s'en procurer un par *mancipation*. C'est ce que fit Auguste qui, au dire de Suétone, adopta un de ses petits-fils *per aes et libram* et un autre *lege curiata*, c'est-à-dire par le vieux procédé égypto-romain de l'adrogation avec le concours du peuple et des dieux. Nous possédons également, en droit égyptien, des contrats d'adoption par mancipation datés d'Amasis, et qui pour tout le formulaire sont identiques aux actes de mancipation. La seule différence, c'est que le fils s'y vend comme fils, tandis que la femme se vend comme servante — mais servante épouse, comme c'est de règle pour l'adrogation romaine ; tous les biens du fils adoptif passent aussi entre les mains du nouveau père.

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler précédemment les applications de la mancipation aux *nexi* d'abord en gages dans des créances — nous en avons bon nombre — puis aliénés dans des ventes et auxquels l'intervention du cens quinquennal permettait de revendiquer leur liberté.

Pour toutes les mancipations directes, soit qu'il s'agit de biens meubles ou immeubles, soit qu'il s'agit d'ingénus, le formulaire général était identique à Rome et en Egypte, pour la mancipation contractée devant le *libripens* ou le scribe.

J'aurais maintenant à parler des autres emprunts textuels que les décemvirs ont

faits à Amasis : par exemple, pour les actions de la loi, pour le *pignoris capio*, pour le *sacramentum*, etc. Cette étude complète a été faite par moi dans mon cours ; je n'y reviendrai pas ici, car je n'en finirais plus.

Je ne reviendrai pas davantage sur l'examen détaillé que j'ai fait de tous les fragments, actuellement existants, de de la loi des XII tables, en indiquant pour chacun quel est le code qu'on a copié, à peu près toujours textuellement, c'est-à-dire, soit, très souvent, celui de Solon, soit, beaucoup plus rarement, celui de Lycurgue, soit dans des questions fort importantes, le droit macédonien, soit surtout, le droit égyptien.

Qu'il me suffise de dire qu'il n'y a rien de romain dans cette législation romaine à laquelle on attribuait jusqu'ici une si grande importance. EUGÈNE REVILLOUT.(1)

—

La blanchisseuse de mademoiselle Audinot, 1788. — Nos jolies actrices ont parfois maille à partir avec la justice ; c'est un créancier qui les poursuit pour des fournitures dont la note est restée impayée, souvent à cause de son exagération. Les débats de ces causes ne sont pas les moins suivis et nous vîmes plusieurs fois la belle Otero amener autant d'auditeurs au Palais qu'aux Folies-Bergères. Au XVIIIe siècle, les théâtreuses ne furent pas meilleures payeuses, elles eurent sans doute le même succès au prétoire.

Mademoiselle Eulalie-Josèphe-Audinot, fille du fondateur de l'Opéra Comique, née en 1759, et qui, depuis 1770 faisait partie de la troupe de l'Opéra, fut un jour poursuivie par sa blanchisseuse et citée à comparaître devant le tribunal consulaire.

« Extrait des registres du greffe des Juge et consuls des marchands établis par le roy à Paris.

« Entre la demoiselle Eulalie Lalanne, dite Audinot, pensionnaire de l'Académie Royale de musique, demeurant à Paris, rue Basse d'Orléans, porte Saint-Denis, où elle fait élection de domicile, demanderesse et comparante par le sieur Gosse, fondé de procuration, d'une part ; et la dame Mabille, blanchisseuse, demeurant à Paris, rue de Bercy, faubourg Saint-Antoine ; deffenderesse et comparante en personne, d'autre part ; par la dite demanderesse a été dit qu'elle auroit par exploit de Bransard, huissier-audiencier au Grand Conseil, en date du neuf du présent mois et contrôlé à Paris le dix du dit mois par Vitart, fait offrir réellement et à deniers découverts à la dite deffenderesse la somme de quatre vingt-quatre livres, savoir soixante-dix-huit livres, restant de plus forte somme pour blanchissage de linge, dû à la dite deffenderesse par la dite demanderesse et six livres pour frais. »

L'opposition sur le traitement de l'actrice avait été faite le 29 juillet 1788, à la requête de la blanchisseuse, entre les mains du sieur Prieur, caissier de l'Opéra, demeurant à Paris, rue Saint-Nicaise.

Le livre de blanchissage est joint à la procédure ; nous en copions une page :

« Livre de blanchissage commencé le 6 janvier 1787.

6 chemises		18	sols
5 mouchoirs		5	»
4 fichus		8	»
3 camisoles		18	«
1 mouchoir		1	»
4 jupons	1 L.	4	»
1 jupon piqué		6	»
1 peignoir		10	»
1 chemise de fauteuil		6	»
1 p. de poche		3	«
2 taies d'oreiller		12	«
2 paire de draps		12	»
1 nappe damassé		6	»
1 » »		6	»
12 serviettes		12	»
83 » communes	4 L.	3	»
1 jupon garni, 1 paire de bas		8	»
	11 L.	18	sols

L'original se trouve aux *Archives de la Seine*, Tribunal consulaire, faillites, Reg. 4650. H. VIAL.

(1) Le numéro du 10 octobre contiendra un appendice qui terminera cette étude.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Septembre 1901.

N° 945 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Montesquieu a-t il jamais fait appliquer la torture ? — Je causais avec un des esprits les plus fins et les plus élevés de ce temps, des *Pensées et fragments inédits* de Montesquieu qui viennent d'être édités à Bordeaux. Et mon ami me disait :—S'est-on jamais demandé si, dans sa carrière de magistrat, le président Montesquieu a fait appliquer la torture ?

Question troublante et intéressante entre toutes. Montesquieu a écrit : « Quant à mon métier de président, j'avais le cœur très froid ».

Je pose, à mon tour, aux érudits de l'*Intermédiaire*, la question (qui n'est point barbare, celle-là). Ego.

—

Gaborria. — Gaborria était imprimeur à Bruxelles, en 1893. Il prenait le titre d'*Imprimeur des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.* Où pourrait-on trouver des renseignements sur sa carrière ?

R. B.

—

Couronne de Juliet. — Le comte Laborde a publié en 1845 des *Lettres sur l'organisation des bibliothèques dans Paris.* La première de ces lettres porte un titre encadré de fleurs, dessin de Français, gravure sur bois de Smith, en haut un amour porte une banderole sur laquelle on lit : Couronne de Juliet. Qu'est-ce que cela veut dire ? César Birotteau.

Après-midi. — De quel genre est ce mot ? La plupart des écrivains modernes le font masculin, ce qui me semble contraire au sain langage. Marcel Prévost (*Les vierge fortes : Frédérique*, page 423, ligne 4) le fait féminin. Qui a raison ?

Toubib-el-srir.

Cf. T. G. 52.

—

Dernières paroles du Christ. — J'ai posé à propos du Talmud une question à laquelle M. Ledrain a bien voulu répondre d'une façon catégorique. Comme question accessoire, je disais « les dernières paroles du Sauveur sur la croix étaient non de l'hébreu, mais de l'araméen, le plus dur des dialectes syriaques, *paraît-il* ? Ces derniers mots montraient que sur ce point comme sur les autres, je désirais être renseigné, quoi qu'en dise M. Révillout, que je n'entendais rien *aborder* ni *trancher rapidement.* A cette question accessoire M. Ledrain, si compétent dans la matière, ne répond pas. M. Révillout répond évasivement ; d'autres collaborateurs semblent douter. La question est cependant intéressante, même au point de vue général, et je suis étonné que les hébraïsants ne puissent me répondre. Je renouvelle donc formellement cette question. Les mots :

Éli lamma sabakhtani

sont-ils des mots hébreux ou des mots araméens ?

C'est en me livrant à des études sur le grec du Nouveau Testament que j'ai trouvé ce qui suit dans les importants

ouvrages de l'abbé Viteau (Bouillon, 1893).

Le mot araméen vient de *Aram* qui, dans son sens géographique, désigne ce que nous appelons la Syrie. C'est de toutes les langues sémitiques la plus rude et la plus pauvre...

L'araméen de la Bible... s'écrit avec *les caractères ordinaires de l'hébreu* tandis que le syriaque a une écriture particulière.

La période de transition de l'hébreu à l'araméen est marquée par les livres canoniques d'Esdras et de Daniel écrits, partie en hébreu, partie en araméen. Au temps de Jésus-Christ, l'araméen était la langue généralement parlée en Palestine, comme le prouvent les mots araméens rapportés dans le Nouveau Testament *αββα ἀκελδαμάς, γαββαθα γολγοθά ἐφφαθά κορβανας, μαμμωνας μοράν ἀθά*, et les noms de personne comme Κηφας, Μάρθα et les nombreux noms composés avec *βαρ* ; *Les paroles de Jésus-Christ sur la croix*. L'hébreu n'était plus compris du peuple ; on lui traduisait en araméen, verset par verset, les passages de l'ancien testament qu'on lisait en hébreu au service religieux de la synagogue.

Et l'abbé Viteau renvoie à la grammaire hébraïque de *Preiswerk* et à la grammaire chaldaïque de *Winer*. Il ajoute en note :

Le dialecte araméen existe encore en Syrie. A Malula près de Damas, nous trouvons non sans étonnement des restes de l'araméen que Jésus Christ parlait à 150 milles de là (*Palestine Exploration Fund* quaterly Statement 1890 p. 74).

Les réponses auxquelles j'ai fait allusion plus haut semblent contredire les affirmations bien nettes de l'abbé Viteau. Je demande donc formellement si l'araméen était bien la langue du Christ comme cela paraît certain ?

Et s'il en était ainsi, pourquoi, dans un moment suprême comme celui de la mort, aurait-il parlé un autre langage que le sien, ce qui est incompatible avec un cri de désespoir ?

Enfin, quoi qu'il en soit, a-t-il *oui* ou *non* poussé ce dernier cri en *hébreu* ou en *araméen* ?

Il n'est pas admissible que dans l'état actuel de la science, cette question reste sans réponse.

PAUL ARGELÈS.

—

Armoiries remontant à 1769. — On demande des indications au sujet de ces armoiries, qui peuvent se blasonner ainsi : *D'or* (*ou d'argent*), *au pal bretessé* (?) *d'azur, — au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* — Au bas, une croix de Saint-Louis.

Un croquis existe au bureau du journal.

H. de R.

—

Ordre de l'Eperon d'or. — Le graveur Pierre-Louis Surugue mort en 1772, membre de l'Académie royale, s'intitulait comte de Latran et chevalier de l'Eperon d'or. Quel était cet ordre dont il me semblait que l'*Intermédiaire* s'est déjà occupé, ce que je ne retrouve pas ?

J.-C. WIGG.

—

Duvillard de Durand. — On serait heureux de connaître les documents divers intéressant le personnage ci-dessous (œuvres, biographie, portraits principalement) :

Duvillard de Durand (Emmanuel-Etienne) né à Genève en 1755, mort à Paris en 1832.

Employé de la Trésorerie Générale à Paris en 1775. Attaché à la première Compagnie française d'Assurances sur la Vie, la « Compagnie Royale d'Assurances » (1787).

Membre associé de l'Institut de France, section d'Economie politique. Membre des académies de Saint-Pétersbourg et de Harlem.

Député au Corps Législatif, sous le Consulat, d'abord du département du Léman, puis de la Seine (an VIII, an XI).

A dû être chargé de la statistique générale de la France, puis prendre sa retraite à Montmorency.

Ouvrages : *Recherches sur les Rentes, les Emprunts et les Remboursements* ; *Analyse et tableaux de l'influence de la petite vérole sur la mortalité*, etc., etc.

G. H.

—

Jean Châtel — Jean Châtel, auteur d'un attentat contre Henri IV, appartenait à une bonne famille bourgeoise de Paris ; pourrait-on avoir quelques renseignements sur lui et sur sa famille ?

J. L. L.

—

Sophie Arnould, déesse de la Raison. — J'ai lu dans des *Souvenirs* de M. A. de Mazade, cousin de l'académicien, qu'on voit encore à l'abbaye de Royaumont

les restes d'un petit théâtre où Sophie Arnould chanta, pendant la Terreur, en Déesse de la Raison.

Je n'ai trouvé le fait, ni chez les Goncourt, ni chez les autres biographes de la célèbre actrice. En tout cas, il me paraît bien invraisemblable, et il serait intéressant de savoir quelle peut en être l'origine. D'E

—

Un Biré à identifier. — Les *Mémoires* de Mme de la Rochejacquelein parlent d'un Biré, gouverneur des petits Meignan de l'Ecorce,fusillés, en pleine insurrèction vendéenne, à l'age de 9 et 12 ans, et qui le fut lui-même,

L'écrivain de ce nom, notre contemporain, a-t-il des liens de parenté avec cette victime de nos guerres civiles ?

ALPHA.

—

Le citoyen Aristide François. — Le 30 avril 1848, George Sand écrivait au citoyen Aristide François une très curieuse épître dans laquelle elle déclare cesser son journal la *Cause du peuple*, parce qu'elle n'a plus d'argent. Elle ne sait si on est au commencement ou à la fin de la république, mais elle est décidée à ne pas survivre à son idéal. « Le peuple et moi,nous périrons matériellement ensemble comme nous avons vécu moralement.» Il s'en faut de beaucoup qu'elle rédige le Bulletin de Ledru-Rollin, mais j'accepte, dit-elle, jusqu'à tous les actes de cet homme dévoué et sincère »

Je possède une lettre autographe du citoyen Aristide François, datée du 2 avril 1848 et adressée au rédacteur du *Siècle*, dans laquelle il lui envoie un exemplaire de sa *Profession de foi* comme candidat à la députation. Il proteste contre l'article 22 de l'instruction du Gouvernement provisoire pour l'exécution du décret du 5 mars 1848,relatif aux élections générales. Sa signature est suivie de cette mention : Président des comités électoraux communal et cantonal de Meulan.

Que sait-on sur le citoyen Aristide François ? PAUL PINSON.

—

Un comte de Bismark — Le Bismark qui, sous l'empereur Napoléon le Grand, servait dans l'armée française et, pendant la campagne de Russie, fut chargé par le maréchal Ney du commandement de l'extrême avant-garde du troisième corps d'armée, était-il le père du fauteur de la guerre de 1870 contre la France ?

A. S.

—

L'Emilie de Dumoustier. — Je serais très satisfait d'apprendre quel était le nom de famille de l'Emilie à laquelle Dumoustier dédia ses fameuses *Lettres sur la mythologie*.

Ce nom, je l'ai vainementcherché et compte sur l'obligeance de nos aimables collaborateurs pourme venir en aide.

INDOCTUS.

—

Imprimerie nouvelle et universelle. — En 1693, Ant. Chrétien fils, imprimeur et libraire à Paris, obtint du roi un privilège « pour les nouveaux ca- « ractères de l'imprimerie nouvelle et uni- « verselle inventée par le Rév. P. Franc. « de Mauléon ». Qu'est-ce que c'était que cette imprimerie nouvelle ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Société patriotique Bretonne. — Dans un certificat de noblesse délivré par d'Hozier,en 1787 (Bibliot. nat. Mss. cabinet des titres, Nouveau d'Hozier), il est parlé d'une société patriotique Bretonne.

Je serais heureux d'avoir des renseignements sommaires sur cette association,l'époque et le but de sa formation,etc.

E. M.

—

Société du bout du banc. — Sait-on pourquoi Mlle Quinault du Frêne (1700-1783) avait donné à la société qui se réunissait chez elle, et où figuraient Moncrif, Crébillon fils, l'abbé de Voisenon, etc., le nom de *Société du bout du banc* ? Cette société a-t-elle survécu à sa fondatrice ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Ouvrages sur les villes d'eau et de jeu d'autrefois. — On demande à connaître les ouvrages qui contiennent des anecdotes sur les villes d'eau des bords du Rhin, dans lesquelles on jouait autrefois et où le jeu est aujourd'hui défendu. M.

Sirènes et Tritonnesses. — D'après la mythologie, la Sirène est une divinité *terrestre* vivant sur le bord de l'eau, ayant soit une tête, soit un buste de femme avec un corps d'*oiseau* et des ailes. — La Tritonnesse, au contraire, divinité marine, a un corps de femme et une queue de *poisson*. C'est à elle qu'on peut appliquer le

Desinit in piscem......

De quand date l'erreur aujourd'hui presque universellement adoptée (Larousse) qui confond la Tritonnesse avec la Sirène ? Je dois reconnaître cependant que Bouillet et Grégoire donnent une description exacte des Sirènes ? J. G. B.

—

Raparlier. — Quelque bienveillant lecteur pourrait-il me renseigner sur cette famille essentiellement française, qui a fait souche en Belgique, mais dont le nom est porté par un seul, de nos jours. Le premier Raparlier connu est Antoine *Raparlier* ou *de la Raparlier, ex Gallia*, dit l'acte de baptême de 1745 ; il s'est marié à une flamande, mais pour bien marquer son origine française, il traduit son nom flamand en français. Cela est formellement attesté par des actes de baptême. On ignore où il s'est marié avec *E. Uyttenhoeke*, native de Menin (frontière française). Dans la suite, il devint « Bourgeois » de Thielt (Belgique). Je crois ces Raparlier originaires d'Arras ou de Bons en Normandie ? (Comment sont-ils venus échouer dans le pays belge ?).

Puis-je espérer la complaisance d'un lecteur pour m'aider, le cas échéant, dans mes recherches ? A. L. C.

—

Deux tableaux de la famille Jacobsen à retrouver. — En 1786, un pharmacien de Dunkerque nommé Arden, Pierre-Joseph, avait chez lui deux tableaux peints sur bois, représentant les douze enfants réunis de l'amiral Michel Jacobsen ; l'un de ces tableaux représentait l'amiral avec ses sept enfants mâles, dont deux revêtus de la robe de l'ordre de Saint-Dominique. Sur l'autre tableau figuraient la femme de l'amiral née Weus et ses cinq filles. Tous les enfants étaient à genoux, les sept garçons à côté du père et les filles auprès de la mère, les mains jointes. L'amiral, décoré du collier de l'ordre de Saint-Jacques, ainsi que sa femme, étaient également à genoux. A côté d'eux, l'on voyait leurs armes. Pour Jacobsen, l'écu était : *d'azur, à la fasce ondée d'or, en chef un compas de même, et en pointe, un sabre en pal aussi d'or*. Les armoiries de sa femme étaient *de gueules, à trois harengs couronnés, posés de fasce*.

C'est en vain que l'un de nos dévoués confrères a fait des recherches pour retrouver à Dunkerque ces deux peintures sur bois. Il me semble probable qu'elles devaient couvrir les volets d'un tryptique ornant, dans l'église de Dunkerque, la chapelle dans laquelle se trouvait le caveau des Jacobsen. En 1782, lors de l'exhumation des morts ensevelis dans l'église Saint-Eloi, ce tryptique auquel manque la partie centrale, aura été enlevé ou volé, et un amateur aura pu en sauver la partie offrant un intérêt historique. Je serais heureux d'apprendre que ces deux tableaux existent encore. Il est fort possible qu'à la première Révolution ils soient passés en Belgique et figurent aujourd'hui dans un musée ou une collection particulière. E. M.

—

Strindberg. — « Je désirerais connaître :

1° les ouvrages de Strindberg, parus en français avec le nom de l'éditeur.

2° les ouvrages de critique ou de biographie traitant exclusivement ou partiellement de l'œuvre de Strindberg.

3° les articles de revues ou de journaux traitant du même sujet.

A. Monnier.

—

Termes d'objets mobiliers. — Qu'appelait-on des *doubliers* ?

Cela semble faire partie du linge ou des couvertures pour un lit. Qu'était-ce qu'un *cabriolet*, avec ou sans coussins, appartenant au mobilier d'une chambre ?

Ces termes se trouvent dans un inventaire fait en 1802.

Il y est encore question de *barres ou épées de table*, de *marabous* (sic), toujours dans les objets mobiliers, et aussi de *deux coussins cramoisis garnis de quatre porte-montres*.

Je n'ai aucune idée de ce que cela doit être. C. de la Benotte.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Les Archives du maréchal-prince de Rohan-Soubise (XLIII). — Il en est une partie, qui est conservée tout simplement aux Archives nationales, dans son ancien hôtel. Ce sont celles qui concernent une des baronnies qui lui appartenaient, venant des Melun d'Espinoy, et auparavant des Chabot de Rohan, celle de Montlieu en Saintonge. Elles sont rangées Sect.-Judic. cartons Q. 126, 127, et 128, avec 12 registres de terriers, censifs et aveux.

J'ignore si les papiers de la famille s'y trouvent aussi; peut-être auraient-ils passé au prince de Condé, petit-fils du maréchal, et de celui-ci au duc d'Aumale, plutôt qu'aux descendants du prince de Rohan-Guéménée, son autre petit-fils, émigrés en Bohême, et non revenus en France.

Je ne crois pas que les titres de Paris aient été brûlés, comme ceux de province, car la succession du prince de Soubise, fort embrouillée et obérée, avait été confiée par la Convention, de concert avec les créanciers, au citoyen Dutertre Véteuil (7 juillet 1793), puis remise aux Domaines nationaux (21 messidor an 2). Il est probable qu'on a conservé les archives, au moins pour la vérification des titres et créances, et qu'ensuite on n'a plus songé à se conformer au décret qui ordonnait leur destruction, puisque j'ai pu retrouver aux archives celles qui m'intéressaient pour l'histoire du pays que j'habite. Ce serait donc une chance de pouvoir ainsi retrouver les archives de Rohan-Soubise, et en même temps celles des Lévis Ventadour, aussi recherchées (XLI, 713, 848, 929).

Dr VIGEN.

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13, 26, 241, 406). — Cette sentence a été rendue en audience du sénéchal d'Aquitaine mercredi 13e jour du mois de juillet de l'année 1302.

Voici la charte et statut du droit de prémices et de déflorement que le seigneur de la terre et seigneurie de Blanquefort a et doit avoir sur toutes et chacune des filles non-nobles qui se marient en la dite seigneurie, le premier jour de leurs noces.

Il est reconnu que de tout temps, de droit et par la coutume ancienne, le puissant seigneur de la terre et seigneurie de Blanquefort, Talhan, Cantenac, Margaux et autres a le droit de prémices et de déflorement sur toutes et chacune des filles non-nobles qui se marient en la dite terre et seigneurie de Blanquefort et autres terres ci-dessus dénommées, le premier jour de leurs noces, en présence du mari tenant la chemise (*una cama*) de la mariée, pendant que le dit seigneur prendra le droit le premier et fera le déflorement; et le dit déflorement fait, le dit seigneur ne peut plus toucher la dite mariée et la laissera au mari.

Et attendu qu'au mois de mai dernier Catherine de Goscarolle, de la paroisse dudit Cantenac s'est mariée à Guillaume de Becarrou le jeune, défenderesse au susdit droit d'une part et le dit seigneur également demandeur en réparation et châtiment contre le dit Becarrou aussi défendeur pour s'être opposé au dit droit, encore d'autre part et a été cité devant la Cour royale (senescala) par la clameur criminelle dudit seigneur en royaume de Durasfort; après les informations, enquêtes par écrit et par tourbe de témoins et autres mesures requises par les parties, la Cour a dit et déclaré le dit seigneur être fondé en droit et en raison et par coutume ancienne, d'avoir et pu prendre les prémices et faire le déflorement le premier jour des noces sur toutes et chacune des filles non-nobles qui se marient en la dite terre et seigneurie de Blanquefort et autres dépendances, en présence du mari tenant la chemise de la mariée, pendant que ledit seigneur prendra les dites prémices et fera le déflorement et cela fait le dit seigneur ne pourra plus toucher la mariée, mais devra la laisser au mari et pour les raisons ci-dessus déduites la dite Cour a condamné et condamne la dite Catherine de Goscarolle et le dit Guillaume de Becarrou le jeune, à obéir au dit seigneur pour lui permettre de prendre son droit en la manière susdite et attendu que par son refus le dit Guillaume avait porté atteinte au droit du dit seigneur la dite Cour l'a condamné à faire amende honorable envers ledit seigneur, à lui demander grâce, un genou en terre, la tête nue, les mains étendues en croix sur la poitrine, en présence de tous ceux qui avaient assisté aux noces et de plus la dite Cour a ordonné que pour bien établir le droit susdit la présente sentence servira

de loi et de statut tant pour le temps présent que pour l'avenir autorisant le dit seigneur à la faire proclamer et publier soit par notaire royal, soit par un crieur public au devant de la porte de l'église dudit Cantenac à la sortie de la messe paroissiale et par toute l'étendue de la dite seigneurie de Blanquef rt et autres terres et de faire dresser acte de la proclamation, comme il lui plaira.

Extrait du *Voyage agricole botanique et pittoresque fait dans une partie des Landes de Lot-et-Garonne et de la Gironde par M. de Saint-Amant.*

Annales des Voyages par Malte-Brun, cahier 52, tome 18 (1812) page 61.

—

Armoiries de Gaullier (XLIV, 163, 289). — Les familles Gaullier de la Grandière et Gaullier des Bordes, n'ont aucun lien de parenté avec moi.

Je puis justifier mes armes (V. n° du 30 août 1901), étant en possession des lettres patentes qui m'y donnent droit.

GAULLIER.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51, 179, 293, 344). — Non certes.je ne pense pas plus que le comte George qu'il nous est défendu de nous occuper de ce dont s'occupe Larousse ; mais je crois qu'il est dans notre intérêt à tous, et pour éviter de bien inutiles redites, de signaler les articles du *Larousse* et des autres *sources banales*, lorsque ces articles répondent aussi abondamment que cette fois-ci à la question posée par un de nous. Je crois aussi qu'il y aurait grand intérêt, avant de poser une question très générale, à consulter tout d'abord les dites sources banales et à signaler qu'elles n'ont pas suffi à nous tirer d'embarras. Les recherches alors ne s'égareraient pas sur un terrain déjà exploré. En outre, il est certain qu'un bon quart des questions se trouveraient éliminées par ce filtrage préalable, et ce serait autant de gagné pour les sujets inédits ou restés obscurs jusque-là.

G. DE FONTENAY.

*
* *

Qu'il me soit permis d'en ajouter encore deux, qui surpassent peut-être toutes les autres : Celles des armes parlantes de l'ancienne maison souveraine des O'Neill qui est : *Capelo. Solo. Salo Potentes* — (Puissants aux cieux, sur terre et sur mer) et celle de l'ancienne maison ducale en Espagne, la famille *Guiroz*, qui dit *Despues de Dios la Casa de Guiroz* (Après Dieu vient la maison de Guiroz.

Comte GEORGES.

*
* *

Re ou *res* (en langue d'oc il n'existe pas d'e muet) *que Diu* ne signifie pas : *Roi que Dieu*, mais *Rien que Dieu. Roi que Dieu* se dirait *Rey que Diu.* B.-F.

*
* *

Je lis dans la *Clef des Caractères de la Bruyère*:

Le comte de Tonnerre, premier gentilhomme de la chambre de feu Monsieur, de la maison des comtes de Tonnerre-Clermont, portait autrefois pour arme un soleil au-dessus d'une montagne.

Mais depuis qu'en l'an 1223, un comte de cette maison rétablit le pape Calixte II sur son trône, ce pape a donné pour armes à cette maison, deux clefs d'argent en sautoir, qu'elle porte présentement, et quand un comte de cette maison se trouve à Rome, lors de quelque couronnement de Pape, au lieu que tout le monde lui va baiser les pieds, lui se met à côté, tire son épée, et dit : *Etsi omnes ego non.*

Et c'est là la devise de cette maison.

F. PINGENET.

—

Deux ordres allemands (XLIV, 217, 342, 398). — L'ordre chapitral dit : de l'ancienne noblesse, fut fondé dans l'empire d'Allemagne en 1308. M. Bouclet de Préville le mentionne seulement dans son catalogue des ordres, sans donner d'autres indications.

Cet ordre de chevalerie a disparu comme presque tous les ordres fondés au moyen-âge.

En 1768, un « prince de (Holstein-Limbourg» (?) fonda dans les duchés de Limbourg-Luxembourg, un ordre de chevalerie, auquel il donna le nom de l'ordre de l ancienne noblesse, autrement dit : des Quatre-Empereurs, nommé ainsi, en souvenir de Henri VII, Charles IV, Venceslas et Sigismond, empereurs d'Allemagne sortis de la maison de Luxembourg, dont il prétendait descendre.

Pour augmenter le prestige et l'importance de cette institution, il fonda en outre un autre ordre de chevalerie, dit : l'ordre du Lion de Holstein-Limbourg, qu'il affilia à l'ordre précédemment fondé des Quatre-Empereurs ; nous croyons que

depuis ce remaniement, les deux ordres n'en firent qu'un, et que l'on appela également : l'ordre du Mérite du Lion de Holstein-Limbourg-Luxembourg.

Cet ordre, à son origine, devait être exclusivement nobiliaire, destiné à récompenser les mérites et les services rendus par des gentilshommes de tous les pays.

Avec le temps, il fut conféré avec une facilité et une profusion extrêmes, on ne regardait même plus si le postulant était gentilhomme ou non ; pour l'obtenir, il suffisait d'en faire la demande et surtout de payer une certaine somme d'argent, d'ailleurs peu importante.

Les membres de cet ordre étaient divisés en trois classes : grands croix, commandeurs et chevaliers ; la décoration se portait sur un ruban moiré rouge, liséré jaune d'or.

Comme toutes les institutions de l'ancien régime, cet ordre fut emporté par les événements qui bouleversèrent les pays d'outre-Rhin, pendant la Révolution française.

Seulement, après 1815, cet ordre fut rétabli, et, un prince de la maison de Saxe, on ne dit pas lequel, fut élu, dit-on, en 1818, Grand-Maître de l'ordre, et le lieutenant du magistère, son coadjuteur, s'arrogea le droit de conférer cette décoration, moyennant finance, aux nombreux vaniteux qui en faisaient la demande ; pour quelques écus on en obtenait le brevet. C'est ainsi qu'il se trouvait en France, à un moment donné, de nombreux chevaliers de cet ordre problématique.

Il faut admettre que l'ordre des Quatre Empereurs et du Lion de Limbourg n'était pas le seul ordre problématique, conféré en profusion aux nombreux postulants, car la quantité de ces décorés devint tellement nombreuse, qu elle causa un véritable scandale et donna naissance à une ordonnance royale, du 16 août 1824, publiée au *Moniteur Universel* du 18 août suivant, par laquelle le roi Louis XVIII déclara :

qu'étant informé que plusieurs de nos sujets se décorent des insignes de divers ordres, que nous ne leur avons pas conférés, ou pour lesquels ils n'ont pas obtenu de nous l'autorisation nécessaire, afin d'accepter et de porter les décorations par des souverains étrangers et voulant faire cesser les désordres qui en résultent ;

Ordonnons : que toutes les décorations ou ordres, quelles qu'en soient les dénominations ou la forme, qui n'auraient pas été conférés par nous ou par les souverains étrangers, sont déclarés illégalement et abusivement obtenus, et il est enjoint à ceux qui les portent de les déposer à l'instant.

En outre, la même ordonnance soumettait toutes les demandes d'autorisation de port des ordres conférés par des souverains étrangers, à l'autorité de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur et établissait les peines les plus sévères contre les délinquants.

Evidemment, cette ordonnance royale visait spécialement les décorations de provenance problématique, et non point celles qui avaient été conférées régulièrement par des souverains étrangers, pour lesquelles une demande d'autorisation était seulement exigée. Cette ordonnance royale eut naturellement son effet, mais pas immédiat cependant, car on voyait encore du temps de Louis-Philippe, voire sous le second Empire, des gens s'affubler des décorations de fantaisie et par conséquent prohibées.

Et en effet, le conseil des ordres réunis des Quatre-Empereurs et du Mérite du Lion de Holstein-Limbourg-Luxembourg (*sic*) fut appelé de nouveau à élire un chef, ayant titre de Lieutenant-Grand-Maitre, primicier des ordres réunis, et il nomma à cette dignité un certain Alexandre, se disant prince de Gonzague-Castiglione, duc régnant de Mantoue, comte de Mourzynowski, etc., mais ce prétendu prince, ayant été condamné le 7 juillet 1853 en police correctionnelle à Paris, pour faits d'escroquerie, à trois années de prison et 3,000 francs d'amende, ces ordres réunis disparurent avec lui et l'on n'en a plus entendu parler.

Le pseudo-prince de Gonzague n'était qu'un vulgaire aventurier, dont l'état-civil n'a jamais pu être dûment établi ; un moment on a cru voir en lui un certain Mourzynowski, dont il portait d'ailleurs le nom dans sa titulature, mais il a été démontré depuis qu'il n'était pas plus Mourzynowski qu'il n'était prince de Gonzague et duc de Mantoue.

Cet étrange procès, dont la procédure est reproduite dans les nos des 7 et 8 août 1853, de la *Gazette des Tribunaux*, révèle des faits extrêmement curieux. Il y est

naturellement souvent question de nombreux ordres de chevalerie dont cet aventurier prétendait être le Grand-Maître, et par conséquent, il y est question de ceux des Quatre Empereurs et du Lion de Holstein. Ce dernier ordre y est toujours nommé : ordre du Lion de Holstein, et non de « Holstein-Limbourg-Luxembourg ».

Dans son réquisitoire, M. Dupré-Lassale, substitut, dit, en parlant de ces deux ordres et de celui du « Dévouement », dont le soi-disant prince de Gonzague se disait également Grand-Maître, que : « L'ordre des Quatre Empereurs, du Lion « de Holstein et celui du Dévouement ne « sont que des créations d'associations « laïques, de confréries privées ; ces « ordres se donnaient à l'élection et « jamais une maison souveraine ne les a « conférés à personne ».

Il faut dire encore que ces ordres ne sont seulement pas mentionnés dans les très nombreux ouvrages qui traitent les questions des ordres de chevalerie. Les auteurs qui, en cette matière, font autorité, tels que : M. Schultze, Max Gritzner et bien d'autres, n'en font guère mention, ce qui est une preuve évidente selon nous, que de tout temps, ces ordres étaient regardés comme des décorations de pure fantaisie.

Pour en revenir au fondateur de l'ordre des Quatre Empereurs et du Lion de Limbourg, ce prince « de Holstein-Limbourg » dont on ne cite même pas le nom de baptême, nous nous demandons s'il a jamais existé ? et s'il a existé, en effet, n'était-il pas un simple aventurier, car aucune généalogie de la maison de Holstein ne fait guère mention d'un prince de cette maison, qui, à la moitié du XVIII[e] siècle aurait porté le titre de prince de « Holstein-Limbourg ». La principauté de Limbourg n'était jamais entrée, croyons-nous, dans les possessions de la maison de Holstein ; on connaît parfaitement son histoire et les phases par lesquelles cette principauté avait passé, donc il nous paraît admissible que ce prince de Holstein-Limbourg n'était qu'un précurseur du pseudo-prince de Gonzague, déjà nommé, de la prétendue princesse de Lusignan et de l'ex-prince Laforge de Vitenval, qui, eux aussi, fondaient des ordres de chevalerie et écoulaient leur ferblanterie contre argent monnayé, à de nombreux vaniteux, car il ne faut pas oublier que la bêtise humaine est éternelle, et le nombre des imbéciles illimité.

Je serais bien aise si quelqu'un de mes érudits collaborateurs voulait bien m'aider à retrouver ce « Prince de Holstein-Limbourg » qui m'intrigue beaucoup, je l'avoue, et dont je ne puis savoir les traces nulle part, d'autant que dans la procédure du procès Gonzague-Mourzynowski il n'a pas été question ni du prince de Holstein-Limbourg, fondateur de l'Ordre, ni d'un prince de la maison de Saxe, qui, en 1818, en aurait été le Grand-Maître.

Duc Job.

—

Le blason de la ville de Paris décorée (XLII ; XLIII ; XLIV, 64). — Il est incontestable que la science héroïque ou plus exactement l'art héraldique va chaque jour déclinant, et il faut avoir le courage d'expliquer les causes de ce déclin et d'en chercher le remède.

L'héraldique est une antique, solennelle et vénérable personne dont la fortune à son apogée au XV[e] siècle, perdit de sa splendeur à partir du XVI[e] siècle en se macaronisant sous l'influence de la fameuse Renaissance italienne.

En notre époque de défense nationaliste, nous devrions particulièrement *défendre* les emblèmes historiques français si noblement beaux, qui servirent, *autrefois,* hélas ! de modèles aux artistes des autres nations. Certes, l'héraldique a dû traverser bien des époques mauvaises. Avec la Renaissance, commence la dérogation, non pas aux règles strictes du blason, mais au bon goût ; le caractère héroïque dans le décoratif s'efface et l'on voit poindre la tendance des artistes à faire nature les animaux de l'écu, tandis que les casques ridiculement prétintaillés deviennent casques « Opéra-Comique ».

Jusqu'ici le mal n'est pas trop grand, mais arrive la fin du XVII[e] siècle avec son cortège de bureaux, de charges, de commis ; le bourgeois-gentilhomme devient pour les traitants et sous-traitants de l'Edit de 1696, la bonne bête à exploiter et à tondre. Dès lors, l'héraldique s'embourgeoisant, l'art disparaît des armoriaux ; Palliot lui-même, si précieux comme texte, est lamentable comme

dessins : l'armorial général est horrible artistiquement. L'héraldique est donc bien malade, et ce mal, c'est la bureaucratie avec ses prétentions à l'omniscience qui l'a causé.

De largement décoratif, le blason est devenu étroitement scientifique ; de motif d'art, motif hiéroglyphique.

Combien de fois ai-je eu à discuter, à ce sujet, avec des confrères peintres ou sculpteurs. Ils n'osent aborder l'héraldique qu'ils traitent de casse-tête chinois... ils la déclarent désespérément pseudo-scientifique, d'évocatrice d'art qu'elle devrait être.

Les fameuses règles promulguées par des hérauts d'armes de cabinet et par eux compliquées à plaisir, rebutent les artistes qui, en haine de l'absurde, se jettent dans la fantaisie.

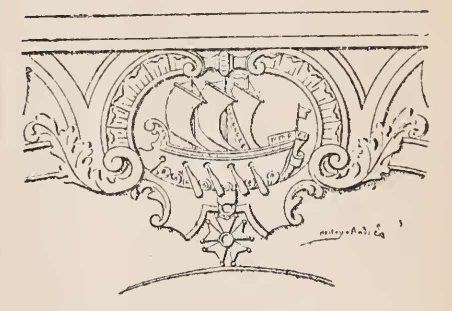
Un exemple topique et tout récent est fourni par l'apparition première et officielle des armoiries de la ville de Paris décorée de l'étoile de la Légion d'honneur. Je cite pour mémoire le décret paru au *Bulletin municipal* en décembre 1900 :

Le Préfet de la Seine... Arrête. Article premier : Les armoiries de la Ville de Paris, telles qu'elles ont été arrêtées par décision préfectorale du 24 novembre 1853, sont modifiées ainsi qu'il suit, en vertu du décret précité : *De gueules, au navire équipé d'argent, voguant sur des ondes de même, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or ; l'écu timbré d'une couronne murale de quatre tours d'or, surmonté de la devise* Fluctuat nec mergitur *et accosté d'une branche de chêne et d'une de laurier liées d'un ruban de gueules soutenant l'étoile de la Légion d'honneur.*

Fait à Paris le 18 décembre 1900.

Signé : J. DE SELVES.

Au point de vue héraldique, le chef devrait être dit *cousu,* afin que les peintres et graveurs aient le soin de souligner d'un fort trait la ligne de couture. Puis pourquoi la devise à la place du cry ? la substitution est singulière en tant qu'héraldique et déplorable en tant que goût. L'employé quelconque qui enchante son ennui en s'occupant de blason et qui n'est jamais que *Doctus cum libro*, ferait mieux de visiter Carnavalet et de s'y rendre compte de la manière dont les armoiries peuvent être interprétées en peinture, sculpture, gravure, etc En consultant le dernier élève de l'Ecole des Arts décoratifs, il apprendrait qu'une devise sommant une couronne, ne constitue pas seulement avec elle un ensemble peu artistique, mais un motif quasi-inexécutable. De même pour ces deux branches de chêne et de laurier soutenant l'étoile de la Légion d'honneur, alors que celle-ci est elle-même ornée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne. On peut s'imaginer le rendu fidèle exécuté d'après ce texte, ces branches de laurier et de chêne juxtaposées et à deux échelles ... mais la malheureuse étoile de la Légion d'honneur eût semblé ornée de persil ! Aussi qu'est il arrivé ? le premier monument municipal qui a eu à subir la décision officielle, est l'école supérieure municipale Lavoisier à peine terminée, mais où l'on peut admirer au-dessus du portail, très en vue, et en grand motif ptincipal, les armoiries de la ville de Paris en l'an de grâce 1901.



Je ne discuterai pas la valeur artistique de ce motif dont l'ensemble fait fort bien, couronnant magistralement le portail et soutenant robustement la large baie supérieure. Mais il est à regretter que, placé si franchement en vedette, il ait pu être traité avec un pareil sans gêne.

D'abord, une question (à répondre) se pose au sujet de la disparition du chef de France. Est-ce intentionnel ? Cela serait revenir au sceau communal avec le symbole de sa corporation des nautes ou mariniers. Il y a des précédents. Exemple : les vaisseaux ornant la fontaine du Vertbois érigée en 1712 et la fontaine Maubuée, etc.

Veut-on établir l'excellente mode héraldique anglaise des Badges ? Nous en serions très heureux, car il y aurait là une mine à exploiter pour les décorateurs.

Seulement je ferai une exception abso

lue pour la décoration d'une école où l'on apprend l'histoire et le dessin.

Au point de vue historique, les écoliers pourront se rendre compte, en admirant l'immense buste de Lavoisier, que, si l'on abat des têtes, on les rétablit ensuite, au faîte des écoles. Une invite muette, mais éloquente, à tenter des réhabilitations analogues.... Dès lors pourquoi pas aussi les fleurs de lis dominant les armes de la ville ? Chef pour chef......

Au point de vue dessin, que doivent penser les jeunes gens de l'École supérieure municipale Lavoisier de ces rames dans le vide et venant s'abattre sur le ruban de l'Etoile ? Et ce piteux filet de godrons jouant les ondes, d'où émerge (étrange produit aquatique) une très grande étoile de la Légion d'honneur ?

Hors l'école en question, deux autres groupes scolaires ont leurs portails surmontés en large motif décoratif des nouvelles armes. L'un se trouve rue Saint-André-des-Arts. Le décorateur a placé la banderole portant la devise entre la couronne murale (qui n'a que trois tours !) et l'écusson, il a supprimé les supports chêne et laurier, et son étoile de la Légion d'honneur sort de la base du cartouche encadrant l'écusson. L'autre groupe scolaire est rue de Rennes, dans un des nombreux tronçons du boulevard Raspail. Son portail est surmonté des armes de la ville traitées différemment sauf la couronne, à trois tours, et d'un lourd à écraser l'écu. La devise est placée au-dessous de l'écusson, et le ruban portant l'étoile sort de derrière la banderole. L'étoile est un peu menue, d'autant que le sculpteur a flanqué l'écusson de deux énormes supports végétaux. Le laurier hors proportion ressemble à des feuilles de tabac. Dans cette salade, l'écusson semble être le chapon et l'étoile la gousse d'ail.

Donc, autant de représentations d'armoiries, autant d'interprétations différentes nullement nécessitées (au contraire) par le style ou le genre de décoration des monuments. Et voilà comment, officiellement, on s'incline devant les décrets ! Henry-André.

—

Moret sur-Loing (Seine-et-Marne) XLIII ; XLIV, 235, 339). — Que M. Robert Géral me permette de lui dire qu'en voulant remonter trop loin, on court risque de s'égarer. A l'époque des croisades, les armoiries n'étaient pas réglées, souvent elles n'étaient pas héréditaires, ceci dit pour les particuliers ; quant aux villes, aucune n'en possédait ; les franchises communales n'existaient pas, partant aucun droit à posséder des armes. Il faut descendre beaucoup plus bas pour voir les villes s'affranchissant du pouvoir seigneurial ; elles prirent alors des armes allusives ou parlantes. Allusives, soit à leur situation, à leur commerce, à leur état de place forte (c'est pourquoi les tours ou châteaux sont si nombreux dans les écus municipaux) ; parlantes, dans la plupart des autres cas, et ce doit être celui de Moret.

Palliot le Jeune.

—

Prieuré du Val-des-Choux (XLIV, 386). — Ce m'est un plaisir sans égal d'avoir à renseigner un savant héraldiste tel que P. le J. ! tant il est vrai l'axiome du fabuliste :

On a *parfois* besoin d'un plus petit que soi.

Le prieuré de l'Epeau, (*Spallum, Espallum*) un des plus importants de l'ordre (?) du Val-des-Choux, fondé en 1214 par Hervé de Donzy, comte de Nevers, s'élevait sur le territoire de la commune actuelle de Donzy (Nièvre). Ses armes étaient : *de... à la sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras gauche et tenant de la main droite un livre sur lequel l'enfant a les mains posées.*

(Manuscrits de D. Viole, à la bibliothèque d'Auxerre, d'après le comte de Soultrait : *Armorial ecclésiastique* du Nivernais). Res.

—

Monastère à déterminer (XLIV, 217, 345). — Ce monastère était, sans doute, l'abbaye écossaise de Würzburg. Les armoiries, je ne les puis identifier, mais on peut supposer que les *bourdons en sautoir d'or, chargés d'une coquille d'argent* étaient le blason de la maison religieuse, dédiée à Saint-Jacques, et que *le lion à la queue fourchée* était le blason de l'abbé à l'époque où furent dessinés les écus.

Saint-Médard.

* * *

Je pense qu'il s'agit de Saint-Jacques

des Scots, *S. Jacobi Scotorum in Erfordia monasterium.* Ancien monastère de l'ordre de Saint-Benoit, fondé dans la ville d'Erfurt (Saxe), l'an 1036, par Walter de Glisberg, qui y fut inhumé.

Je n'ai pas la liste des abbés.

SEDANIANA.

* * *

Le monastère en question est sans doute le couvent des Bénédictins écossais de Wurtzbourg (Bavière), ville universitaire qui appartenait jusqu'à la dissolution du saint Empire à l'évêque souverain de Wurtzbourg, dont le magnifique château, orné de fresques célèbres de Tiepolo, est aujourd'hui la résidence royale. Les Bénédictins écossais ont fondé plusieurs couvents remarquables en Allemagne et en Autriche : la superbe abbaye de Vienne (Schaffenstiff) est encore de nos jours très riche et florissante. — En s'adressant au curé catholique de Wurtzbourg, M. A. B. apprendrait probablement le nom de l'abbé mitré qu'il désire savoir Il fera bien d'envoyer une copie des armes de l'abbé, car on ne comprend pas là-bas la description française en termes héraldiques.

O. BERGGRUEN.

—

Ouvrages sur l'origine des noms de famille (XLIII, XLIV, 146). — Aux ouvrages déjà cités, il faut ajouter le suivant dans lequel on trouve la qualité, l'origine, la signification des noms propres se rattachant à l'histoire, à la mythologie et aux noms de baptême : *Dictionnaire étymologique des noms propres*, par Hecquet-Boucrand. Paris, 1868, in-8°. *Noms de famille normands, étudiés dans leur rapport avec la vieille langue et spécialement avec le dialecte normand ancien et moderne*, par H. Moisy. Paris, 1875, in-8°.

PAUL PINSON.

—

Eustache d'Agrain (XLIV, 387). — Les d'Agrain sont une famille noble du Vivarais. — Le premier dictionnaire historique venu renseignera Pierre sur Eustache d'Agrain qui prit part à la première croisade (1096), fut prince de Sidon et de Césarée, vice-roi et connétable du royaume de Césarée. Ses armes étaient : *d'azur, au chef d'or.* On les trouve aussi dans Grandmaison sous le nom Agrain des Hubas. Le nom s'est perpétué, mais peut-être par substitution. L'*Annuaire historique de la noblesse*, par Borel d'Hauterive, donne, années 1871 et 1874, deux notices sur une famille Pradier d'Agrain.

A. S.

Les descendants de Bayard (XL ; XLIII ; XLIV, 236). — Les Bayard dont parle A. S. ne descendent pas des Terrail qui sont éteints ; mais des Bayard, seigneurs de Briaille, famille bien connue en Bourbonnais autrefois. L'un de ses membres, Michel de Bayard, abbé de Saint-Vandrille d'Issoire, embrassa la réforme et se fixa dans l'Albigeois en épousant Marguerite, l'aînée des six filles de Guillaume de Guillot, baron de Ferrières, à la fin du XVIe siècle.

Il fut chambellan de Henri IV, sénéchal de Castres, ainsi que son fils, et quelques-uns de leurs descendants occupèrent de hautes situations, tel que Pierre de B., premier écuyer du duc de Bourgogne, Dauphin de France.

Champagnol, que M. A. S. ne retrouve pas, est pourtant bien dans le Tarn, canton de Réalmont, arr. d'Albi. C. P. V.

—

Existe t-il des descendants de la famille de Montaigne ? (XLIV, 6, 183). — Un des oncles de Michel Montaigne, Raymond de Montaigne, seigneur de Bussaguet, Saint-Genès, conseiller au parlement de Guyenne en 1536, eut une nombreuse postérité qui s'illustra au parlement de Bordeaux, où huit de ses rejetons furent conseillers. Elle s'éteignit avec Joseph-Michel de Montaigne, écuyer, seigneur de Corbiac, Valeton, Beauséjour et autres lieux, marié le 27 novembre 1771, avec Thérèse de Galatheau, dont il n'eut qu'un fils mort à 15 ans.

PIERRE MELLER.

—

Une branche française des Russel (XLIV, 220, 352). — Notre collaborateur A. S. fait une légère confusion, Le baron Russell (avec deux *l*) a longtemps habité Pau : sur ses cartes de visite, on lisait au-dessous de son nom : *l'un des onze* (ou des douze, je ne suis pas sûr du chiffre) *barons titulaires de Killough* ; il avait épousé une demoiselle de Grossolles Flamarens dont il a eu trois fils, Henri, Franck et Ferdinand. M. Franck Russell a en effet commandé une compagnie de

zouaves pontificaux et a été fait comte romain : il habite Pau et le Gers plutôt que les Hautes-Pyrénées, car il a épousé la fille aînée du marquis de Cugnac, d'une des plus vieilles familles du Gers. Mais c'est son frère, Henri Russell Killough, qui a publié des récits de voyage et qui est l'un des plus fervents explorateurs des Pyrénées : il a donné de nombreux articles relatifs à ses ascensions et des volumes très intéressants et très documentés sur Pau et sur les Pyrénées, sur les sommets desquelles il a créé plusieurs refuges destinés aux touristes et aux bergers. CHARLES YALC.

*
* *

Dans un ouvrage publié en 1884 par E. Plon Nourrit, Imprimeur-Editeur, et qui a pour titre :

Une mission en Abyssinie et dans la Mer Rouge 23 octobre 1850, 7 mai 1860. par le comte Stanislas Russel, capitaine de frégate on lit dans la préface de M. Gabriel Charmes :

Le comte Stanislas Russel appartenait à une famille où la bravoure et le courage étaient héréditaires.

La famille Russel ou Russell, suivant l'orthographe anglaise, rameau catholique et jacobite de l'illustre maison des Russel, ducs de Beaford, descendant en droite ligne d'un cadet de cette maison de la branche de Walthans, passé en France après la dispersion des partisans de Charles Ier et après la confiscation de tous ses biens opérée par suite de son dévouement à la cause royale ainsi que le constatent des lettres données à Saint-Germain par le roi Jacques II. Fixés en Champagne, le fils et le petit-fils de ce gentilhomme vécurent obscurément comme tant d'autres partisans des Stuarts. Cent ans après l'émigration, la famille était devenue tout à fait française, et servait avec honneur dans l'armée et sur les vaisseaux du Roi.

L'aîné de ses membres, Pierre Bertrand, grand-père du comte Stanislas Russel, d'abord cadet au Royal Ecossais, se rendit aux Indes, où il se distingua dans toutes les rencontres. Son frère, le chevalier Louis Russel, servit également avec éclat dans l'Inde, il fut fait lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, et, en 1792, par brevet des princes, brigadier de la 1re compagnie noble d'ordonnance du Roi, corps d'élite exclusivement composé de gentilhommes, dont tous les capitaines de compagnie étaient officiers g'néraux. Une des sœurs de Bertrand et Louis Russel avait épousé, en 1753, Louis de la Vergne, comte de Tressan, lieutenant-général et membre de l'Académie française. Le père du comte Stanislas Russel commandait, en 1830, une division navale devant Alger.

De cette branche des Russel, il ne reste plus en France qu'un membre.

Les Russel, normands d'origine, ont été en Angleterre avec Guillaume le Conquérant.

Extrait d'un dictionnaire :

« Russell ou Russel (William), comte puis duc de Beaford, homme d'Etat anglais 1614 à 1700, d'*une vieille maison normande* ».

ARMES

D'argent, au lion de gueules, armé et lampassé, au chef de sable chargé de trois coquilles d'argent.

Devise : *Che sara sara.*

—

Lichy de Lichy (XLIV, 58, 292). — On trouve les familles de Lichy en Nivernais dès 1320, mais ses alliances ne paraissent pas plus grandioses que ses terres ; pourtant, vers 1580, un Adrien de Lichy épouse Isabelle du Lys, sœur d'Eustache du Lys, qui fut évêque de Nevers. Est-ce à ce moment que commencerait la prétention des de Lichy d'être aussi noble qu'Henri, prétention basée sur la perte de titres de familles pendant les guerres ? (Lesquelles)? En fouillant dans les archives de la Nièvre et les minutes des notaires de Saint-Saulge, de Saint-Benin-d'Azy, etc., on pourra se convaincre que les de Lichy n'ont rien de plus noble que les autres nobles du pays. LN. G.

—

Mme de Buffon et M. Renouard de Bussière (XLIV, 277) — Mme de Buffon épousa, le 2 octobre 1779, Julien-Raphaël Renouard de Bussierre, dit M. de Senans, officier aux mousquetaires de l'armée de Condé, mort le 17 septembre 1804, d'une autre branche que le baron Alfred Renouard de Bussierre, qui a été député du Bas-Rhin ; elle en a eu Jules Edmond, baron Renouard de Bussierre, né à Paris le 15 juillet 1804, pair de France le 25 décembre 1841, dernier mâle de sa branche (Lehr, *L'Alsace noble*). il est mort à Paris le 24 novembre 1888, (*Figaro* du 25) ; il était le beau-père du comte de Pourtalès. NAUROY.

—

Personnel des finances (XLIII ; XLIV, 24, 69). — Je possède des lettres signées les unes Haudry de Janvry, les autres

Haudry de Soucy. Ces deux Haudry étaient ils frères ? étaient-ils fils du fermier général Haudry, lequel, je crois, mourut sur l'échafaud révolutionnaire ? Tout renseignement sur le fermier général et sa descendance me seront utiles. Qui avait-il épousé ? C. DE LA BENOTTE.

—

Famille d'Azémar (XLIV, 109, 298). — Adhémar dont les diverses formes étaient *Adelmar*, *Adalmer*, *Adalmar* et *Athalmar*, illustre guerrier, *adal*, *adel*, *adil*, en scand. avaient le sens de vaillant, fort, illustre, edel, en all, en hollandais en danois en suédois comme dans *Adolphe*, *Adulf*, *Adalolphe*, illustre secours, et mar, homme, guerrier, en tudesque, en syrien et en ancien latin, ainsi que l'indique le gentil *maris*, *mir* en persan, et en slave, qu'on retrouve dans *émir* ; *Casimir*, pour *Kasmir*, célèbre guerrier ; *Vladimir*, pour *Valdimir*, valeureux guerrier. Quatre membres de la famille des *Adhémar* prirent part à la première croisade et donnèrent leur nom à la principale ville de leur fief, *Montilium Adhemari*, et par contraction *Montilium Amari*, *Monteileymar* et enfin *Montélimar*, mont d'Adhémar.

(*Origine*, *étym. et signif. des noms propres et des armoiries*, par le baron de Coston. p. 18).

Quelques érudits pensent que les noms de Adhémar, d'Adhémar, Azémar, Azema, Desaimars, des Aymard, des Eymard, Desmars, etc. se rapportent à une même souche. Ils peuvent avoir raison, mais ce n'est pas notre opinion.....

Avant de venir se fixer à Lavoulte-sur-Rhône, en 1619, les d'*Azémar* habitaient *Pézénas* (*Revue du Vivarais* année 1900. L'abbé Aug. Roche).

Gras, libraire à Montpellier, a édité, en 1861, un vol intitulé : *Généalogie de la maison d'Adhémar de Gasévieille*.... Le but de l'auteur est de démontrer que MM. d'Azémar de Saint-Maurice, aujourd'hui Adhéma, sont issus des Adhémar seigneur de Montélimar ... Les membres de cette famille habitent Alais, Lunel et Montpellier.

Le journal l'*Etendard*, du 3 septembre 1866, reproduit une lettre de M. Henri d'Adhémar de Cransac, écrite de Toulouse, où habitent plusieurs membres de la branche à laquelle il appartient, dans laquelle il dit que les Adhémar de Casevieille ne sont point issus, comme lui de Adhémar de Monteil, etc. etc.

(*Histoire de Montélimar*, par le baron de Coston, 1er vol. p. 74 et 75).

On rencontre, dans des chartes du XIIIe et XIVe siècle, la forme *dAzémar* pour *Adhémar* (de Coston).

Il y avait dans les environs d'Alais une autre famille d'*Adémar* ou d'*Azémar* que M. de la Roque a changé en Adhémar, dans l'article qu'il lui a consacré ; ses armes différaient d'ailleurs de celle des *Adhémar* et des autres *Azémar* (de Coston).

D'Hozier prétend qu'il n'y a pas assez de différence entre les noms d'*Adhémar* et *Azémar*, pour ne pas reconnaître l'identité qui existe entre eux (Généalogie P. C).

. . . .

Les armoiries des Adhémar de Monteil sont : *mi-parti de France ancien et de Toulouse ;* et sur le tout *d'or, à trois bandes d'azur*, couronne de comte. Cimier : *un lis d'or issant du timbre*, et portant une lance au fer de laquelle est attachée une banderole portant cette légende : *Lancea sacra*. Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs*. (*Manuel du blason*, par Pautet, p. 222).

Les nouvelles armoiries de *Adzémar*, d'*Asémar* ou d'*Azémar*, jusqu'en 1841, — sont composées de celles des Adhémar de Monteil, *d'or à trois bandes d'azur*, posée sur mi- partie de France ancien et Toulouse (*de gueules à la croix vidée, cléchée, pommetée et alaisée d'or*)... (de Coston).

. . . .

Les armes des d'*Azémar*, de Lavoulte, sont : *d'argent, à trois bandes de gueules ; au comble d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or* ; franc-quartier des barons tirés de l'armée brochant au neuvième de l'écu. (L'abbé Aug. Roche).

Je ne connais pas la légende demandée. D'ailleurs, y a-t il un rapport quelconque entre les familles *Adhémar* et *Azémar*, citée plus haut et la famille d'*Azemar* qui intéresse le correspondant de l'*Intermédiaire ?*

A. FORTERRE.

*
* *

Azémar est le même nom qu'Adhémar, c'est-à-dire un nom de famille. L'étymo-

logie indiquée est une plaisanterie méridionale, basée sur ce qu'en patois, *âne* se dit *aze* : de là, un jeu de mots facile.

H. DE R.

—

Berthier de Sauvigny (XLIII). — Un petit cousin de ce personnage a eu l'amabilité de me fournir les renseignements suivants :

Albert-Jules-Anne-Bénigne de Berthier de Sauvigny, né le 8 octobre 1801, capitaine dans la garde royale de Charles X avait, comme beaucoup de ses camarades, donné sa démission en 1830, pour ne pas servir le roi usurpateur.

Quelques années après, il conduisait un cabriolet sur la place du Carrousel, à Paris, quand il aperçut, par une pluie battante, le roi-citoyen se promenant à pied, accompagné d'un seul aide de camp et tenant à la main son parapluie légendaire.

Il eut l'idée de couvrir de boue le souverain qu'il méprisait et dirigea sa voiture sur lui, en éclaboussant son pantalon de nankin, Louis-Philippe cherchait à se garer, en écartant le cheval à coups de parapluie.

Cette scène comique ne dura qu'un instant et M. de Berthier de Sauvigny fut arrêté et traduit peu après en cour d'assise sous l'inculpation de régicide.

Au lieu de traiter avec indulgence une plaisanterie d'un goût peut-être douteux, mais excusable, en tenant compte des passions des légitimistes de cette époque, le gouvernement royal demandait pour le coupable un châtiment exemplaire.

Défendu par l'illustre Berryer, qui prononça à cette occasion un de ses plus éloquents plaidoyers, M. de Berthier de Sauvigny fut acquitté et mis immédiatement en liberté.

Marié, le 6 octobre 1841, à Mlle de Montenaut, M. Albert de Berthier de Sauvigny mourut sans postérité, le 29 octobre 1849

D. DE LUXEMBOURG.

—

Guyard de Changey (XLIV, 332). — La famille Guyard de Changey existe encore, attendu qu'en 1879 eut lieu à Changey (Côte-d'Or), le mariage d'une demoiselle Jeanne Guyard de Changey avec Charles-Marie-Alfred de Faultrier.

On pourrait peut-être trouver le renseignement demandé en consultant les références ci-dessous :

Guyard. Généalogie dans Borel d'Hauterive 1851

Guyard. Généalogie dans Nouveau d'Hozier, 172.

Guyard de Saint-Jullien, Dossiers bleus, 342.

Guiard (en Bourgogne), Carrés d'Hozier, 320.

Guyard des Forges (Paris), Nouveau d'Hozier. 169.

Guyard d'Amilly, (Orléans), Nouveau d'Hozier, 169.

Guyard (Venaissin), généal. dans Cabinet d'Hozier, 178.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

*
* *

Il n'y a pas eu de gouverneur de Bourgogne de ce nom ; on doit confondre avec Hubert-Toussaint Guyard, seigneur de Changey, Echevronne, Fussey et Grandmont, capitaine de cavalerie au régiment de Marcieux et mestre de camp de cavalerie, qui fut commandant du château de Dijon, entra aux Etats de Bourgogne en 1754 et prit part aux élections de la noblesse en 1789. Il avait épousé, le 9 avril 1748, Charlotte-Jeanne Moreau, marquise de Montyon, fille de François Moreau, conseiller du roi en ses conseils, honoraire au parlement de Paris et son procureur au Châtelet, et veuve d'Antoine de Cornebœuf-Beauvergier, chevalier, marquis de Montyon.

Sur cette famille Guyard, dont les Changey sont une branche cadette, la seule existante aujourd'hui, on peut consulter l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, par M. J. d'Arbaumont ; Dijon, 1881, in 4°.

DUCLOS DES ERABLES.

—

Pajou (XLI ; XLII ; XLIII). — Jal m'apprend que Pajou a eu 3 enfants : 1. Angélique Reine, dont il ignore la destinée, née le 6 janvier 1762 ; 2. Catherine Flore ; 3. Jacques-Augustin-Catherine, né le 27 août 1766 Catherine-Flore, née le 17 novembre 1764, épousa le 27 février 1781 le sculpteur Claude-Michel dit Clodion, divorça en 1794, sans avoir eu d'enfant.

NAUROY.

Grimaldi, évêque du Mans (XLIV, 329). — On trouvera les renseignements les plus complets sur Mgr Grimaldi évêque du Mans dans les Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère, mis au jour par M. l'abbé Gustave Esnault, secrétaire de l'évêché du Mans.

En outre, on lira sur Mgr Grimaldi, le dernier évêque de Noyon, un superbe article de M. l'abbé Chrétien, dans le tome 8 des comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Noyon. S'adresser à M. Bry, président du Comité.

Dr B.

—

Pierre Stockmans (XLIV, 164, 347). — Deux noms propres ont été estropiés dans mon dernier article. Colonne 349, lignes 19 et 22, on a imprimé *Leszno* au lieu de *Lesna*. Et à la colonne suivante, ligne 15, on imprima *Courbna* au lieu de *Wrbna*.

Duc Job.

—

M. de Cangey (XLIV, 52, 188, 305, 402). — Je disais dans ma précédente communication, que les Archives de Loir-et-Cher possédaient nombre de titres sur la famille Trézin de Cangey. La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie vient justement de publier, à Chambéry (Imprimerie Vve Ménard, rue Juiverie), une notice intitulée : *Relation d'un voyage à Chambéry par M. de Cangey, 1775*.

C'est le récit d'une mission confiée à Marie-Fidèle Trézin de Cangey, auprès de la cour de Sardaigne, par Mgr le comte d'Artois. L'auteur de la publication est M. Trouillard, archiviste de Loir-et-Cher, qui a donné en note quelques renseignements sur *Cangy*, canton d'Amboise, et sur la famille Trézin. Le manuscrit original est aux Archives de Blois. C.

—

Charles de Sac (XLIV, 329). — Une famille Saccetti à Mantoue portait : *Ecartelé : au 1 coupé : A. d'argent, au lion contourné d'or : B. d'or, à trois fleurs de lis rangées d'argent ; au 2 parti : A. d'or à l'aigle de sable ; B. d'argent, à l'aigle de sable ; au 3 d'azur, à trois étoiles d'argent ; au 4 d'argent, à trois bandes d'azur ; et un sac d'or, brochant sur les bandes.*

Sac ne serait-il pas la forme française de l'italien Saccetti ? C'est possible

P. le J.

* * *

Un Jehan Sac, bourgeois de Paris, conseiller du roi Charles VI, reçut en don de ce roi, en 1422, les terres d'Antony et de Berny.

J.-C. Wigg.

—

Castillon Saint-Victor (XLIV, 331). — Un M. de Castillon-Saint-Victor a eu, au moment de la guerre, une notoriété passagère dans le département d'Eure-et-Loir. Si ma mémoire ne me trompe pas, il fut officier de mobiles, conseiller d'arrondissement et ébaucha, sans succès, des candidatures à des mandats plus importants. Quoi qu'il en soit, le Bottin fournit aujourd'hui l'indication suivante dont pourra profiter l'auteur de la question : Comte de Castillon Saint-Victor, au château de la Grève, commune de Saint-Bômer, par Authon-du-Perche (Eure-et-Loir).

G. I.

—

Mme Lebas de l'Obélisque (XLIV, 1, 117). — M. Lebas a positivement pris de son vivant, le nom de *Lebas de l'Obélisque*, avec ou sans parenthèse, mais je crois bien *sans*. Il avait pris son œuvre très au sérieux ; et de fait, l'érection d'un monolithe constitua à l'époque un gros événement.

H. de R.

—

La comtesse de Chevigney (XLIII ; XLIV, 350). — Si la famille de cette comtesse est la même que celle de *Chevigné*, elle a de nombreux représentants, dont C. B trouvera les noms et adresses dans tous les annuaires du *high life*.

Outre l'ancienne famille bretonne de ce nom, il y a les *le Riche de Chevigné*, originaires du Poitou, auxquels appartenait l'auteur des *Contes Rémois*.

P. du Gué.

—

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet (XL ; XLI ; XLII ; XLIV, 347). — Le *Gaulois* du 9 septembre dernier annonce que le nom de Narbonne-Pelet vient de s'éteindre en la personne de Théodoric, duc de Narbonne-Pelet, fils de François-Raymond-Aimeric, décédé le 7 septembre dans sa résidence de Ribecourt. Il ne laisse pas d'enfants, mais simplement des arrière-petits-neveux.

Duclos des Erables.

Un Esterhazy (XL). — En 1794, M. le comte d'Esterhazy était ministre des princes français, émigrés, près de S. M. l'impératrice de Russie.

A. S.

—

Jacques Cœur faussement accusé par une femme (XLIV, 331). — M. Gabriel Joret-Desclausières, président ou vice-président de la Société des Etudes Historiques, a publié, en 1867, un intéressant opuscule — rare aujourd'hui — intitulé *le Procès de Jacques Cœur*. (Communication de M. R. de Gomiecourt, bibliothécaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux).

P. c. c. Capitaine P. du R.

*
* *

Madame V. Vincent trouvera des détails à ce sujet, en deux endroits des chroniques de Mathieu de Coucy, ch. CIX. Dans un premier passage, on traite le sujet en 13 lignes. Dans un autre endroit, on dit que la demoiselle, pour son mensonge, fut bannie de l'hôtel du roi Charles VII. Mais on ne dit pas son nom.

Dr Bougon.

—

Les commis d'Amiens et Robespierre (XLIII). — Monsieur Aulard s'est grandement trompé, et il faut qu'il ait bien mal lu la lettre de Robespierre pour mettre sur le compte des commis de la ferme d'Amiens l'impolitesse qui revient à ceux d'Arras. Feu M. J. Dancoisne, ancien notaire à Hénin-Liétard et bibliophile aussi savant que distingué, a possédé la lettre de Robespierre dont M. Aulard a donné lecture dans une réunion de la Société de l'Histoire de la révolution française, et l'a insérée entièrement dans l'appendice de son livre publié en 1877 et tiré à 40 exemplaires, intitulé : *Le canton de Carvin*. Dans cette lettre, Robespierre rend compte à un ami d'un voyage qu'il vient de faire d'Arras à Carvin au mois de juin 1783, et par conséquent il n'est pas question d'Amiens. Voici ce qu'il raconte au sujet des commis :

Il était cinq heures du matin quand nous partîmes. Le char qui nous portoit sortoit des portes de la ville précisément au même instant, où celui du soleil s'élançoit du sein de l'océan. Il étoit orné d'un drap d'une blancheur éclatante, dont une partie flottoit abandonnée au souffle des zéphirs. C'est ainsi que nous passâmes en triomphe devant l'eaubette des commis. Vous jugez bien que je ne manquai pas de tourner mon regard de ce côté. Je voulois voir si ces argus de la ferme ne démentiroient pas leur antique réputation d'honnêteté. Moi-même animé d'une noble émulation, j'osai prétendre à la gloire de les vaincre en politesse s'il était possible. Je me penchai sur le bord de la voiture, et ôtant mon chapeau neuf qui couvroit ma tête, je les saluai avec un souris gracieux. Je comptois sur un juste retour. Le croiriez-vous ? Ces commis, immobiles comme des termes à l'entrée de leur cabane, me regardèrent d'un œil fixe sans me rendre le salut. J'ai toujours eu infiniment d'amour-propre ; cette marque de mépris me blessa jusqu'au vif, et me donna pour la suite du jour une humeur insupportable.

C'est donc à Arras qu'il faut s'adresser pour connaître les noms des employés des fermes qui étaient en place à cette époque. Le savant arrageois, M. V. Advielle, collaborateur à l'*Intermédiaire*, est tout désigné pour répondre à la question.

Paul Pinson.

—

La veuve de Philippe-Egalité s'est-elle remariée ? (XXXVII ; XL ; XLI ; XLII ; XLIV, 132) — Il y eut une comtesse Rouzet de Folmon. La duchesse d'Orléans parle de celle-ci dans des lettres restées jusqu'ici inédites ; je crois même qu'elle la nomme dans son testament, mais cela, je ne *l'affirme* pas. — Le tombeau de la duchesse d'Orléans et celui de Rouzet, tous deux semblables, se trouvaient l'un près de l'autre, dans la chapelle de Dreux ; lorsque Louis-Philippe fit remonter les corps de sa famille dans la chapelle supérieure, il laissa celui de Rouzet en bas et ne consacra à sa mémoire qu'une simple plaque de marbre encastrée dans la muraille et portant son nom.

C. de la Benotte.

—

Marengo, le cheval de Napoléon Ier (XLIV, 332). — On trouve dans les *Mémoires* de Constant (tome I, chap. XIII) d'intéressants détails sur les écuries impériales.

En raisonnant par analogie, on peut dire que le cheval *Marengo* ne dut pas avoir une vieillesse pénible.

A côté de ses exigences comme dressage, Napoléon voulait que ses chevaux fussent entourés d'attentions. *La Styrie*, qu'il montait au Saint-Bernard et à Ma-

rengo, (nom du cheval objet de la question), finit ses jours dans une retraite choyée.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Bibliothèque de la Malmaison (XLIV, 115, 252, 339). — J'ai aussi divers ouvrages, reliés en maroquin rouge, aux armes impériales, qui proviennent de *la bibliothèque de la Malmaison*.

Mon intention n'est pas d'en faire don au château de la Malmaison que l'on restaure.

Un de ces volumes porte la signature de l'impératrice Joséphine.

Ambroise Tardieu.

—

L'amour et la colonne Vendôme (XLII; XLIII). — Jal, auquel il faut toujours en revenir, a raconté, avec pièces à l'appui, l'histoire de la colonne Vendôme dans son admirable *Dictionnaire*, aux mots *Statues de la place Vendôme* page 1144 et *Colonne de la grande armée* page 1312. Il a aussi consacré un article à Chaudet qui est mort à Paris rue de Seine N° 6, sans avoir vu son œuvre en place ; il explique comment la statue actuelle, qui a remplacé celle de Seurre, a été faite d'après celle de Chaudet, par le sculpteur Dumont (de l'Institut), dont j'ai publié le curieux acte de naissance dans *le Curieux*, II, 80. Dumont est mort, en 1884 (Grasset-Morel, *Les Bonnier*, 1886, in-8, page 54) : voir sur lui G. Vattier. *Augustin Dumont ; notes sur sa famille, sa vie et ses ouvrages*, 1885, in 4°, H. Oudin, tiré à 150, papier vergé, pages encadrées de rouge (Bibliothèque nationale L n 27 / 36182.

Nauroy.

—

« L'expédition de Chine » (XLIV, 278). — M. le comte d'Hérisson, auquel j'adressai autrefois la même question, me répondit que tout avait été saisi après achat par le gouvernement français et qu'il n'en restait plus un seul exemplaire.

Au reste c'était bien simple, puisqu'on savait presque littéralement le principal passage incriminé dans le traité anglais. C'était un post-scriptum au traité franco-chinois, spécial aux Anglais : Quant aux Français, contentez-vous de leur accorder quelques satisfactions au point de vue de la liberté de la prédication de la religion chrétienne. Nous nous entendrons avec eux pour le reste, car ce sont des mercenaires à notre solde ! — si ce n'est pas là le texte littéral en anglais, c'est du moins le sens en bon français ; et cela suffit bien !

Dr Bougon.

—

La mort du comte Camerata (XLIV, 276). — Dans les *Souvenirs et indiscrétions d'un disparu* (Ollendorf, 1892) le baron de Plancy, ancien grand écuyer du roi Jérôme et ancien député, a fait justice de cette légende, accréditée par M. Claude et d'autres, que Napoléon III avait fait assassiner le comte Camerata parce qu'il était amoureux de l'impératrice.

Ce fut le baron de Plancy qui déclara le décès du malheureux fils de cette énergique princesse Bacchiochi qui faillit enlever le duc de Reichstadt.

Le pauvre garçon est bien mort d'amour, mais de sa propre main et non pour l'impératrice. Il était épris d'une actrice du Gymnase, nommée Marthe.

J'allai, un jour, dit le baron de Plancy, voir Camerata, et dans le cours de ma visite, il m'offrit de me vendre une paire de pistolets; les trouvant de calibre trop petit, je refusai. Avisé peu de temps après que le comte venait de se tuer, j'arrivai promptement rue de la Ville-l'Evêque, où Camerata habitait alors seul, sa mère se trouvant au Vivier (Seine-et-Marne), campagne qu'elle avait achetée de l'avocat Pasquin.

Un matin, en entrant chez son maître, le valet de chambre Simon l'avait trouvé étendu sur le tapis de son cabinet. La balle d'un des pistolets que j'avais refusé d'acheter, était entrée par la tempe droite et s'était arrêtée à l'os frontal gauche, très peu de sang avait coulé.

J'allai moi-même, vous entendez bien, à la mairie de la rue d'Anjou, aviser du décès et requérir le juge de paix pour l'apposition des scellés.

En réalité, le comte Camerata broyait du noir et a cédé à un moment d'exaltation.

C'est concluant, semble-t-il, et l'on veut espérer que l'on nous fera la grâce de ne plus rééditer la légende ridicule de l'assassinat.

A. R. D.

*
* *

La mort de ce jeune homme, qui n'avait que 27 ans, est relatée dans tous les mémoires du temps. Le comte Horace de Viel-Castel en donne le récit dans ses *Souvenirs* (T. II, p. 141-144).

Il est évident que c'était une calomnie absurde que d' voir voulu attribuer cette mort à la jalousie de l'empereur et y voir le résultat d'un crime; mais à ce moment-là, la calomnie était l'arme habituelle dont on se servait contre l'empereur et l'empire.

Le comte Camerata (Napoléon-Charles) né à Ancône le 20 septembre 1826, était le fils unique de la princesse Napoléone-Elisa Bacciochi, comtesse Camerata, et petit-fils d'Elisa, grande duchesse de Toscane, sœur de Napoléon I[er].

Il s'est brûlé la cervelle le 4 mars 1853. Les journaux qui annoncèrent cette triste nouvelle, ont attribué cette mort à un accès de fièvre chaude, mais la vérité est qu'il avait perdu, à la Bourse, deux cent mille francs. Pour les payer, il eut recours d'abord à sa mère, qui refusa de lui venir en aide, puis au roi Jérôme, qui refusa également. Alors, en présence de son insolvabilité, il se décida au suicide. Il laissa une lettre, dans laquelle il expliqua la cause de sa mort, et où il est dit, entre autres, que le roi Jérôme lui devait 400,000 francs.

Le comte Camerata était auditeur au Conseil d'Etat, où son intelligence le faisait remarquer. Il était sur le point d'être reconnu par l'empereur comme prince Bacciochi et membre de la famille civile de l'empereur; il aurait eu, après la mort du comte Philippe Camerata (✝ 1882 à Florence), son père, qui vivait séparé de sa femme, quatre millions en biens-fonds, sans compter la fortune de sa mère, qui était fort considérable et que celle-ci, après la mort de son fils, légua au Prince impérial.

Quelques jours après la mort du comte Camerata, sa maîtresse, une petite actrice appelée Marthe Letessier, s'est suicidée le 13 mars 1853. On prétendit qu'elle s'était tuée par désespoir d'amour, mais il a été reconnu qu'elle était perdue de dettes, avait des inquiétudes et des ennuis de toutes sortes, et qu'une descente de police avait eu lieu chez elle, la veille. Elle alluma deux réchauds de charbon et s'asphyxia.

Duc Job.

*
* *

La vérité sur la mort de Camerata se trouve dans les rapports de police qu'il m'a été donné de consulter et que j'ai reproduits dans mes *Secrets des Bonaparte*, 1889, in-18, Emile Bouillon 67, rue de Richelieu.

Nauroy.

—

Racine et le café (XLIV, 115, 173, 262). — C'est notre regretté confrère Tamisey de Larroque, qui a fourni à Ed. Fournier le renseignement que ce dernier a utilisé dans son livre *l'Esprit dans l'histoire*.

Voyez : *Intermédiaire*, III, 125 (note).

Ellic.

—

L'auteur d'un vers célèbre (XLIV, 284). — Juste ciel ! comme on délaisse les classiques, ceux dont on nous faisait naguère sucer la substance avec le lait :

Le temps de l'Arabie est à la fin venu.

Pardieu! c'est du Voltaire. Relisez *Mahomet*. Cet alexandrin fait partie du monologue dans lequel le prophète expose à Zopire les vues de sa politique :

Chaque peuple à son tour a régné sur la terre
Par les lois, par les mœurs et surtout par la [guerre.
Le temps de l'Arabie est à la fin venu...

Oui, tout ce qu'on voudra, mais, entre nous soit dit, ce grand désossé de Voltaire est bien démodé et tout à fait mis au rancart. Il y a une quinzaine d'années, on dressait sa statue sur le quai qui porte son nom. Un beau jour, un grand jour, au théâtre de la Gaîté, en présence de trois mille spectateurs et d'une élite d'écrivains et d'artistes, Victor Hugo, revenant avec éclat sur les blasphèmes littéraires et philosophiques de sa jeunesse, prononçait un admirable panégyrique, celui du vieillard de Ferney. Tout récemment, lors de l'incendie du Théâtre-Français, mon ami Jules Claretie prenait grand soin de faire sauver un marbre merveilleux, la statue d'Houdon. Mais qui donc lit Voltaire de nos jours ? Voltaire, que toute la société aristocratique et lettrée du dix-huitième siècle couvrait de lauriers et de fleurs, on le sifflerait aujourd'hui.

Philibert Audebrand.

—

Le mois de Marie (XLIII ; XLIV, 89, 196). — Je viens de lire l'intéressant article de M. de Fontenay. Il me paraît devoir mériter quelques observations par une tendance trop grande à la généralisation.

En ce qui concerne mon terrain spécial, où M. de Fontenay a-t-il vu les titres d'étoile de la mer et de vierge immaculée donnés à Isis ? (1) Isis était bien une *mère divine* (*neter maut*), mais non pas une vierge. La tradition dit qu'elle avait *connu* avant sa naissance son frère jumeau Osiris. Après le martyre de celui-ci, on sait la pieuse recherche qu'elle fit de son *phallus*, etc. Rien, à ma connaissance, dans les traditions égyptiennes, ne conduit à l'idée d'une vierge. La virginité n'était pas du reste honorée en Egypte comme elle l'était à Rome (voir les Vestales) et en Grèce d'après d'antiques traditions. Chez les Hébreux, il en était comme en Egypte. On se rappelle les récits bibliques sur la fille de Jephté pleurant surtout, à la mort, la virginité qu'elle conserve. Le passage du prophète sur la vierge devant enfanter Emmanuel, « Dieu avec nous », n'est pas relatif à un culte primordial de la virginité, mais à un miracle servant de signe. En Egypte on trouve aussi, dans le décret de Canope, un paragraphe concernant cette « reine des vierges », c'est-à-dire cette fille d'Evergeteter, morte jeune avant d'avoir été mariée et qu'on assimile à la fille du soleil, Iousas.

Mais c'était un peu dans le même esprit que le chapitre biblique racontant la mort d'un juge d'Israël. Ce qui est certain, c'est que si certaines déesses — par exemple Vesta, assimilée à Athéné (Minerve) — peuvent prêter au mythe d'une déesse vierge, ce n'est pas Isis, et qu'en Egypte toutes les déesses-mères n'étaient pas vierges. Le culte était alors celui d'une triade, père, mère, enfant : Osiris, Isis et Horus.

En ce qui concerne les temples d'Isis, ils étaient fréquents en Gaule et dans tout le reste du monde romain : M. de Fontenay a raison en cela, Saint-Germain-des-Prés à Paris, — était primitivement un temple d'Isis — comme Sancta Maria supra Minervam (la Minerve à Rome) (2).

Les bénédictins avaient mis d'abord sous le porche de Saint-Germain-des-Prés la statue d'Isis, de l'ancien temple. Mais les bonnes femmes lui brûlaient des cierges et ils l'ont fait disparaître dans le siècle dernier. On peut voir au musée Guimet des représentations provenant de temples d'Isis d'Occident. Il y en avait un à Pompéi. Mais toutes les vierges noires ne sont pas des Isis. Les Isis sont plutôt rares dans nos églises d'ailleurs, si vraiment elles existent. On les distinguerait facilement, car le type romain était spécial et l'ancien type égyptien encore plus. J'aime mieux qu'on parle de la vierge devant enfanter de Chartres, si vraiment cette vierge gauloise n'est point apocryphe. RÉVILLOUT.

—

Beau comme un saint Georges (XLIII ; XLIV, 96). — L'original en marbre de saint Georges de Donatello est au musée du Bargello de Florence.

La statue est restée longtemps dans la niche des armuriers, à Or San Michele. Cette niche est peu profonde, étant dans le pilier qui renferme l'escalier qui conduit au premier étage. On a craint, par suite, que la statue fût dans de médiocres conditions de sécurité et on l'a transportée sur la face sud, dans la niche vide de l'*Arte* des médecins et pharmaciens.

Ce fut une erreur, car l'*avoccata*, la patronne de la corporation des médecins, est la madone avec l'enfant ; le groupe avait été au XVIIe siècle transporté dans l'intérieur du sanctuaire.

La faute fut reconnue.

L'original de Donatello a été alors mis au Bargello ; la niche de la madone est redevenue vide, et une réplique en bronze du saint Georges a été placée dans la niche des armuriers. GERSPACH.

—

Dans la tempête, adorez l'écho (XLIV, 279). — Je crois qu'il faut entendre cette formule au sens de manifestation, répercussion, écho de la puissance divine, à laquelle l'humanité croit en général. B.-F.

—

Les « Sirènes » auteur à retrouver (XLIV, 225, 376). — M. Henri Busser nous a fait connaître qu'il avait appris de son collègue M. Bachelet que les beaux vers que nous avons publiés étaient de

(1) On pourrait peut-être à ce propos rappeler que ce titre « mère de Dieu » a été adopté au Concile d'Ephèse par l'influence du patriarche égyptien saint Cyrille. Mais c'est une simple question d'onomatisque.

(2) On y a trouvé récemment beaucoup d'antiquités égyptiennes.

M. Charles Grandmougin.

La lettre suivante confirme son dire.

Bennecourt-lès-Bonnières.

Cher confrère,

Les vers des *Sirènes* sont extraits de mon poème : *Les Sirènes*, qui se trouve dans mon *Choix de poésies* publié chez Fasquelle.

Bien à vous.

CHARLES GRANDMOUGIN.

—

Licence poétique dans « Rolla » (XLIV, 335). — Dans les vers cités, « ses sœurs aînées » se rapportent évidemment à « l'habitude ».

Que « l'audace et la fierté » soient les « sœurs aînées » de « l'habitude », c'est, sans doute, un peu tiré par les cheveux ; mais, sans faire tort à Musset, il en a commis de plus raides, quand ce ne serait que cette strophe, fameuse cependant, de « Don Juan », que je crois avoir citée jadis, dans notre *Intermédiaire*, je ne sais plus à propos de quoi :

Deux sortes de roués existent sur la terre,
L'un *beau comme Satan*, froid comme la vipère,
Hautain, audacieux, *plein d'imitation*,
Ne laissant *palpiter*, sur son cœur solitaire,
Que *l'écorce* d'un homme et de la passion...

P. DU GUÉ.

***

Un poète est tenu par la nécessité du vers à exprimer ses pensées sous une forme elliptique. Dans le passage cité de Rolla, Musset a voulu dire quelque chose.

L'audace et la fierté sont les sœurs aînées de quoi ? Pas de la *nausée*, je le suppose... pas de Rolla, dont on parle au passé. Il ne reste qu'une hypothèse : *de l'habitude*. Comment cela peut-il se justifier? L'habitude est représentée par les mœurs. Comment se sont formées les mœurs ? Comme la société, par une série de luttes dans lesquelles l'*audace* et *la fierté* ont imposé la force morale au moyen de la force physique. En un mot, Rolla abandonnant les idées reçues, ne veut reconnaître d'autre loi que celle de son individualité. Il veut revenir à une humanité qui est la sœur aînée de l'humanité actuelle.

PAUL ARGELÈS.

***

Ses sœurs aînées, dans la pensée du grand poète, a dû se rapporter à *elle* et à *l'habitude*, c'est-à-dire que la famille en question se composait de trois sœurs : *l'audace et la fierté*, sœurs aînées ; *l'habitude*, sœur cadette. Ces différences de caractères ne sont pas rares dans les familles, et quel est celui d'entre nous qui n'en a pas fait l'observation ?

Dans le même recueil d'Alfred de Musset (*Nouvelles poésies*), se trouve, dans une poésie celèbre, intitulée *Tristesse*, une naïveté qui passe inaperçue, tant la pièce est belle et pourrait être placée sous la rubrique : *Inadvertances de certains auteurs*, de *l'Intermédiaire*.

Quand j'ai connu la vérité,
J'ai cru que c'était une amie ;
Quand je l'ai comprise et sentie,
J'en étais déjà dégoûté.

Et pourtant elle est éternelle,
Et ceux qui se sont passés d'elle
Ici-bas ont tout ignoré.

Malgré ces imperfections, A. de Musset demeure celui des poètes du XIXe siècle qui a fait verser le plus de larmes ; la critique, cette puissance des impuissants, comme l'appelait Lamartine, ne lui doit que des fleurs, et nous souhaitons, de toute l'admiration et de toute la reconnaissance que nous avons pour lui, que sa statue s'élève bientôt sur la place du Théâtre-Français.

TH. COURTAUX.

—

Quelques pensées, phrases, sentences (XLIV, 284).

Ce qui plaît dure peu, ce qui fait peine reste :
La rose vit une heure et le cypres cent ans.

Ces vers charmants sont de Théophile Gautier ; mais, loin de mes livres, en ce moment, je ne saurais affirmer leur parfaite exactitude.

HOPE.

***

N° 7 (La vie est le chemin de la mort). Je lis dans les *Maximes de la vie*, par Mme la comtesse Diane, page 97 : « La vie est le chemin qui conduit à la mort : un chemin qui fait oublier le but ».

N° 8. « Ce qui plaît passe etc..... » J'ai toujours entendu attribuer cette belle pensée au poète Théophile Gautier.

CHARLEC.

—

Les romans à clé de Balzac (XXXVIII ; XXXIX). — Si vous ouvrez le volume intéressant de M. Ernest Daudet, *Louis XVIII et le duc Decazes 1815-1820 d'après des documents inédits, ouvrage orné de deux portraits en héliogravure*, 1889, in-8, Plon, VII et 495 pages, vous y lirez ceci, page 35 :

Lorsqu'après s'être familiarisé avec l'histoire si captivante des hommes et des choses de la Restauration, on lit les romans que Balzac et Stendhal ont tirés des événements de cette époque, on est frappé jusqu'à en rester ébloui, par la ressemblance de leurs tableaux, par la puissance géniale avec laquelle leur imagination a reproduit la réalité, et surtout par le caractère de vérité de leurs personnages. La duchesse de Maufrigneuse, Mme de Bauséant la princesse de Cadignan, Mlle de la Môle, le vieux marquis son père, Marsay, Rastignac, Nucingen, Ronquerolles, d'Arthez, pour ne citer que ceux-là, sont des reproductions photographiques d'acteurs qui ont vécu. Il suffirait de leur arracher le masque dont les affubla le romancier pour mettre un nom sur chacun d'eux, pour retrouver, sous la déformation voulue de leurs traits, une duchesse de Duras, une comtesse de Beaumont, une princesse de Lieven, voire un Talleyrand, un Saucourt, un Richelieu, un Guizot et tant d'autres qui, vivants ou morts, posèrent à leur insu devant un statuaire inimitable.

Tout le monde retrouvera un épisode célèbre de Balzac dans les lignes suivantes de Decazes (page 40) :

Le marquis de Saucourt avait donné dans une occasion privée l'exemple d'un courage et d'une force d'âme héroïque, et acquis une réputation proverbiale d'énergie et de stoïcisme. La main prise dans une porte en quittant précipitamment un appartement où sa présence aurait compromis une personne qui lui était chère, il avait surmonté d'horribles douleurs pendant un temps assez long pour que, en se retirant, il eût pu faire disparaître avec lui les traces de la mutilation dont il avait payé sa fermeté.

Je me suis laissé dire que Canalis, c'était Lamartine, et que George Sand figure aussi quelque part dans Balzac

NAUROY.

—

Tzar (XLIV, 329). — Il me semble que l'*Intermédiaire* a déjà inséré une question de ce genre. — En somme, le mot de *Tzar* n'est il pas la corruption du mot *César* ! (T, G. 256). ALPHA.

* * *

Voir l'article du *Petit Journal*, signé Darc, du 28 août dernier, et ayant pour titre : « Tzar, Czar et Sâr ».

La véritable orthographe serait *Tsar*.

Le titre national des monarques russes n'est pas, ainsi que l'ont imaginé quelques étymologistes plus ingénieux que renseignés, une corruption du mot Cœsar, comme le « Kaiser » germanique, par exemple.

Le mot *czar* est la forme polonaise du mot *tsar*.

Le mot tsar ne possède pas d'étymologie latine ; il n'est pas la traduction du nom de Cœsar, et ne signifie pas « empereur ».

La preuve, c'est que Pierre le Grand a précisément ajouté le titre « d'imperator » à celui de tsar qu'il portait seul comme tous ses prédécesseurs, pendant les premières années de son règne.

Quant à la véritable étymologie de tsar, peut-être faut-il la chercher dans le mot persan *sâr* qui signifie exactement « roi » et qui n'est lui-même qu'un vieux mot chaldéen.

Voilà, par extrait, et à titre de simple renseignement, ce qu'on pouvait lire dans l'article précité. GROS MALO.

* * *

La filiation de ce mot, en remontant à travers la suite des âges, chez les différents peuples, est la suivante :

Tzar, Czar, Çzar, Csar, César, Cæsar, Καισαρος et Kaïsar ; de Kaï ardent (καιω brûler) et de sar, brillant en sanscrit : brillant et ardent comme le soleil, au figuré ; et non pas brillant d'ardeur. De là le nom de Kaïsar, donné à l'Eléphant, en phénicien, chez les Carthaginois, et les noms de Caïus et de Lucius Cæsar chez les Romains, ardent soleil et resplendissant soleil, au figuré. Ne disait-on pas Samson, l'homme soleil, chez les Hébreux et Samon, l'homme soleil également, chez les Gaulois ? N'appelait-on pas l'ours : Ber, brillant en celtique, comme le plus terrible des animaux sauvages dans nos montagnes gauloises ? Partout, on le voit, on comparait les grands animaux et les grands hommes au soleil. Ce n'est donc pas là une hypothèse gratuite.

Dr BOUGON.

* * *

La *Fronde* a publié l'entrefilet suivant :

On est généralement d'accord aujourd'hui pour écarter l'idée que le mot *tsar* est une corruption du mot de *César*, qui est devenu le titre générique des empereurs romains et d'où dérive le titre de *kaiser* des empereurs allemands. Il y a contre cette étymologie un fait très caractéristique, c'est que lorsque Pierre le Grand voulut, en 1721, prendre la qualification d'empereur, il éprouva une vive opposition de la part de la cour de Vienne qui refusait de voir dans le mot *tsar* l'équivalent de la *majesté césarienne*.

Dans la longue énumération des pays et des provinces qui sont sous la domination de l'empereur de Russie, énumération qui précède les actes émanés du souverain, le titre de *tzar* est spécial à certaines contrées : l'empe-

reur et autocrate de toutes les Russies est *tzar* de Kasan, *tzar* de Pologne, *tzar* de la Chersonèse Taurique.

Le mot *tzar* n'est que l'équivalent du mot *roi*. C'est un mot qui appartient à la langue esclavonne, et qui se retrouve, avec un sens analogue, dans les antiques langues du Nord. Les étymologistes le font remonter encore plus haut. Ils prétendent qu'il dérive de la syllabe *sar* ou *zar* qui, dans les dialectes assyro-chaldéens, désigne le souverain, le chef.

A ce titre, le tzar aurait des prédécesseurs qui s'enfoncent bien plus avant dans l'antiquité que les Césars romains. Les Auguste, les Trajan, les Marc-Aurèle, sont des modernes à côté des Salmana-*zar*, des Nabuchodona-*sar*, des Nabupala-*zar*, des Balta-*sar*, qui appartiennent aux temps bibliques et dont les titres et les monuments viennent à peine de reparaître au jour.

Madame la secrétaire de rédaction de la *Fronde*, en nous communiquant cette note, écrit :

« Il convient d'ajouter qu'en ce qui concerne l'orthographe, le T est russe tandis que le C est polonais ; le T est donc plus correct. Quant au Z, il est également préférable pour traduire la sifflante russe qui est douce et non pas dure comme pourrait l'exprimer un S ».

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; 101, 147, 254, 371, 478). — Il serait amusant d'accorder nos deux éminents collègues : l'archéologue H. C. M. et l'exquis auteur d'*Aphrodite*, en faisant intervenir l'ombre du marquis Saint-Yves d'Alveydre. Ouvrez sa *Mission des Juifs* (947 pages in-8° ; ce n'est pas une plaquette). Pour le point en litige, il suffira de lire le chapitre V (Origine réelle des Hébreux.) de la page 133 à la page 155, et une partie du chapitre VI, (le Cycle de Ram.) Aryas et Sémites, selon Saint-Yves, ne seraient les uns et les autres que des Celtes expatriés, des Celtes Bodhones (*Bodhone* : sans lit, sans gîte, — à rapprocher de *Bédouin* ;) et parmi les raisons invoquées, je ne veux en rappeler que deux : l'une parce qu'elle appuie parfaitement ce qu'a dit M. Pierre Loüys des *pierres levées*, signature de la race celtique ; la seconde parce qu'elle peut intéresser nos collègues philologues. — Voici la première : Après avoir exposé pourquoi les Celtes *ne veulent pas* tailler la pierre, l'auteur nous montre la même répugnance chez les Hébreux. Je cite :

C'est sous cette atavique impulsion que nous verrons encore dans Josué, liv. III, 16, 17, liv. IV, 9, 20, les Hébreux arrivant dans le Khanat de Han, ficher, amonceler, juxtaposer d'énormes pierres brutes, comme leurs frères les Arabes, comme leurs aïeux, les Ghèbres, comme leurs ancêtres, les Celtes.......... La Hara-Kah du Garizim et l'autel bâti par Josué seront tous deux des monuments druidiques. Les mêmes traces celtiques se retrouveront dans le Deutéronome, dans le Lévitique comme dans l'Exode. « Ne vous faites pas d'idoles, ne souffrez point d'images sculptées, ne tolérez pas dans votre pays de pierres figurées. Si tu m'élèves un autel de pierres, ne les taille pas. Lever le ciseau sur elles, c'est les profaner ».... L'antique malédiction des Druides... retentira partout où erreront les Bodhones et s'affirmera dans la pierre non taillée non-seulement sur nos trois continents, mais même en Amérique, par les migrations des Bodhones de la Mer, les Celtes scandinaves, c'est-à-dire errants sur les navires.

Second argument :

Il n'est pas indifférent de remarquer que le mot *hébreu* est un mot celtique, qu'on retrouve non-seulement dans Ibérie, dans Abaris, dans Aborigène, dans Avare, dans Hébyreh, etc., mais aussi dans Hébrides et dans le nom que portait encore au siècle dernier l'officier maritime qui, en Bretagne, délivrait aux capitaines de navires leurs lettres de départ. Cet officier s'appelait hébruyn, expéditeur, ou plutôt expatriateur, si l'on me permet ce mot.

Maintenant, pour ceux de nos collègues qui s'insurgeraient, la chronologie en main, contre cette théorie, j'ajouterai que les compilations de mon auteur diffèrent peut-être des leurs. C'est ainsi qu'il place l'exode de Ram (postérieur à celui des Bodhones) vers l'an 6.700 avant J.-C. — On observera en outre que voilà un renversement complet de l'anthropologie officielle, qui greffe le rameau celte sur le tronc aryen. Je m'arrête donc au plus vite, l'expérience m'ayant appris que c'est dans les questions où personne ne sait rien de précis que chacun tient le plus fortement à son opinion.

G. DE FONTENAY.

* * *

On pourrait ajouter aux *Inadvertances de divers auteurs*, cette expression malencontreuse que je relève dans la traduction de

la Guerre de 30 ans (de Schiller) par Mme la baronne de Carlowitz, traduction qui a été couronnée par l'Académie Française :

« Gustave-Adolphe était aussi habile « au *cabinet* qu'intrépide sur le champ de « bataille ». X. Z.

—

Sainte Venise (XLIII ; XLIV, 39, 141). — Sainte Venisse (et non pas Venise) n'est autre que sainte Véronique, la pieuse femme qui essuya le visage de N. S. J. C. lorsqu'il montait au Calvaire, et qui fut récompensée de son dévouement par l'empreinte divine qui resta sur son voile. Elle est honorée dans l'église N. D. de Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.) et dans celle de Ceton (Orne) où se trouvent des statues anciennes de sainte Venisse. Son culte y attire de nombreux pélerins, principalement le vendredi de chaque semaine et le mardi avant les Cendres. Les femmes recourent à l'intercession de sainte Venisse dans leurs indispositions.

C. C.

—

Bessé-sur-Braye (XLIV, 55, 309). — Je n'ai pas grande critique à formuler touchant les réponses qui m'ont été faites sur le nom de Bessé-sur-Braye. (Sarthe). Elles ne sont pas satisfaisantes et j'espère, en insistant, obtenir quelque chose de plus précis. La question m'intéresse fort.

C'est précisément parce que j'ai cherché dans tous les auteurs, mais inutilement, que je m'adresse, à l'*Intermédiaire*, toujours si complaisant.

Avec M. de Saint-Marc, je sais que Bessé, *locus humilis*, comme étymologie, n'est pas enfantin ; ce n'est pas non plus ce que j'ai demandé. J'ai dit qu'une telle étymologie n'est pas applicable aux cent Bessés de France, ce qui serait enfantin. Laissant l'étymologie pour ce qu'elle est, j'ai prié de chercher ailleurs une source convenable. M. de Saint-Marc ne me répond donc pas.

La réflexion de M. Jacques Soyer est très juste. C'est bien ainsi que se forme Basiacus, Bessé. Mais, que de Bassius ou Bassus il faudrait dans la France entière ! Quelle chance inouïe aurait cette famille d'avoir donné son nom patronymique à tant de lieux divers ! Ce n'est pas cela encore.

Ce que dit M. Martellière sur la formation du mot Bessé, dans le même sens que ci-dessus, est aussi fort juste. Je n'y contredis pas. Mais une telle multiplication des familles Bessius, toutes ayant la bonne fortune de donner leur nom aux lieux qu'elles habitent, me laisse incrédule. S'il n'y avait qu'un Bessé en France, je dirais oui ; mais cent ? Peu importe du reste que ce nom en lui-même ne soit pas fantaisiste.

Le Dr Bougon me sourit agréablement ; je le crois sur la voie.

Me permettra t-on de hasarder une hypothèse ? Aux savants de répondre.

Très judicieusement, M. Bougon dit : « Bessé est un nom de lieu qui peut avoir des sens différents, suivant qu'il dérive d'un nom d'homme, ou d'un nom de peuple ou d'une particularité topographique. En tous cas, le nom d'homme Bès, qui a pu être l'origine d'un des nombreux Bessé, vient de Bez, élision de Beist, le meilleur, celui qui excelle le plus ».

Partant de ces considérations, je demande si l'on ne se trompe pas en ne remontant qu'au moyen âge ou aux Romains et s'il ne serait pas plus juste de reculer jusqu'à l'un des primitifs dialectes celtiques pouvant fournir une origine commune, naturelle, idoine au mot Bessé ? De longs siècles, on a peiné pour former du latin le mot Savoie, d'origine évidemment celtique, et qui signifie Forêt noire. Les mêmes hypothèses que pour Bessé avaient été faites.

Ne trouvera-t-on pas, pour ces lieux charmants, au bord des rivières, à la lisière des forêts vierges, là où se plaisait l'homme primitif, aux Bessés gaulois, en un mot, quelque Baist celtique qui nous présente ces lieux alors privilégiés, chéris de nos pères, comme les lieux « les meilleurs, ceux qui excellent le plus ? », nom générique et commun, susceptible d'être porté par les hommes et par les localités, comme quelque chose d'enviable et de charmant ?

CH. TRILLON DE LA BIGOTTIÈRE.

—

Etymologie de Clichy (XLIII ; XLIV, 89, 308). — Consulter à ce sujet le chapitre 1er de l'ouvrage de M. Léopold Pannier, ayant pour titre : *La noble maison de Saint-Ouen, la Villa Clipiacum.*

PAUL PINSON.

Yeux des statues (XLIV, 284). — Il est vrai que les statues antiques ne portaient pas un creux pour imiter l'iris avec une saillie pour faire ressortir l'éclat de la prunelle ; mais il ne faut pas oublier que beaucoup de statues anciennes étaient peintes, surtout dans nos églises, et que la surface lisse de l'œil présentait un iris noir ou bleu ; de sorte que l'on n'avait pas besoin de le sculpter au ciseau. Quant à l'iris taillé, il a varié de forme, suivant les époques, avant d'arriver à la perfection d'aujourd'hui. Le premier procédé employé a consisté à faire deux cercles :un pour l'imiter l'iris, et l'autre, concentrique au premier, pour représenter l'ouverture de l'iris. Nous avons vu ces cercles sur une fort ancienne statue antique, représentant le buste des Dioscures, d'après le marchand d'antiquités grecques, qui le mettait en vente. Dr BOUGON.

—

Suaire (XLIV, 338). — Cette « galette en cire » ne serait-elle pas une réminiscence d'un vieil usage païen ? — Dans les cérémonies funèbres, grecques et latines, ne mettait-on pas. dans la main du défunt, l'obole destinée au péage exigé par Charon et le gâteau de miel qui devait apaiser Cerbère ? RIP-RAP.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337). — La cathédrale de Bayeux, monument du XIe siècle — que certains érudits attribuent au Xe et même au IXe, par erreur, semble-t-il, — possède un de ces puits, qui, lui-même, possède une légende. Cette légende, publiée dans l'*Echo bayeusain*, vers 1892, a été analysée dans le premier volume des Mémoires de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. La rédaction de cette légende est due au chanoine Didiot, neveu de l'évêque, décédé vers 1864. Je tiens à disposition des renseignements circonstanciés, plus précis. (Communication de M. R. de Gomiecourt, bibliothécaire de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux).

P. c. c Capitaine P. DU R.

***

Il existe dans la cathédrale de Chartres, cette merveille du XIIIe siècle, un puits connu sous le nom de *puits des saints forts*. L'emplacement n'était pas parfaitement déterminé, lorsqu'il y a peu de temps, lors de réparations dans la crypte, il a été retrouvé. Des travaux sont exécutés pour le remettre en état.

On n'a que de vagues traditions sur l'usage de ce puits. La légende prétend qu'on y avait précipité les corps des martyrs dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ; de là son nom.

MARTELLIÈRE.

***

J'ai vu des puits dans diverses églises. Je citerai la petite église du Puy-Saint-Galmier (Puy-de-Dôme) qui est du XIIe siècle et, à Clermont-Ferrand, dans le sanctuaire, de la belle et antique église de Notre-Dame-du-Port, il y a un puits où l'on prend de l'eau dite miraculeuse. Mais, je le répète, les puits n'étaient pas rares dans les églises.

AMBROISE TARDIEU.

***

Presque toutes les églises possèdent un puits, soit percé dans une crypte, soit dans un collatéral. Ces puits avaient primitivement été creusés pour les besoins des constructeurs ; l'édifice terminé, on posait une margelle à leur orifice et ils étaient réservés au service du culte. (*Dict. d'arch.* de Viollet-le-Duc).

On voit que cet auteur n'attache pas une grande importance aux prétendus puits *sacrés*, peut-être cependant moins nombreux qu'il ne le dit. J'en ai, pour ma part, observé plusieurs, sans y prendre garde et peux citer d'ici celui de l'ancienne église abbatiale, puis épiscopale de Maillezais (Vendée). LÉDA.

***

L'origine de l'établissement des puits dans les édifices réservés au culte remonte à la plus haute antiquité. Il existait dans les temples antiques des puits consacrés aux cérémonies païennes, et le peuple des Gaules les avait en singulière vénération. « Lorsqu'aux IVe et Xe siècles de notre ère, écrit M. Merlet, les temples eurent cédé leur place aux églises, des nécessités d'ordre liturgique contraignirent le clergé, lui aussi, à faire creuser des puits non loin du sanctuaire, au dedans même des basiliques. Mais, pour enlever tout caractère superstitieux aux hommages que les populations continuaient à rendre à ces objets de l'ancien culte, on chercha le plus souvent à répandre le bruit que ces

puits renfermaient les ossements de quelque martyr célèbre. »

On connaît dans la crypte de la cathédrale de Chartres un puits qui avait été comblé au XVII[e] siècle, et qui, suivant le témoignage du moine Paul de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée existait antérieurement au IX[e] siècle. On le connaissait à cette époque sous le nom de Puits des Saints-Forts, et depuis deux siècles, il avait été si habilement caché qu'on en avait perdu toute trace, lorsqu'à la suite de longs efforts et de patientes recherches, il fut découvert par M. L. Merlet, l'érudit archiviste d'Eure-et-Loir.

Dans la savante notice publiée par M. Merlet en 1900 et intitulée : l'*Ancienne chapelle de Notre-Dame-Sous-Terre et le puits des Saints-Forts dans les cryptes de la cathédrale de Chartres*. (Imprimerie Garnier, Chartres), on trouvera un historique complet du puits de la basilique chartraine.

Cette dévotion aux puits n'est pas particulière à un pays. Il existe des puits sacrés dans les basiliques de Sainte Praxède et de Saint-Calixte à Rome; dans les monastères de Saint-Germain des Prés et de Saint-Geneviève àParis;dans les églises de Saint-Similien à Nantes, de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, de Saint-Irénée à Lyon,de Saint-Jacques à Ratisbonne.

D[r] A. LAMOUREUX.

—

L'architecte de l'église Sainte-Vandru, à Mons (XLIV, 229). — Dans la *Chronique des travaux publics* (Bruxelles) 15 septembre 1901, se trouve *in extenso*, la communication que fit au congrès de Bruxelles à propos de cet intéressant problème d'histoire artistique, M. A. Boghaert-Vaché.

—

Mesures à la porte des églises. (XLIV, 333). — Il était d'usage au moyen âge de déposer,sous les portes des églises, ou des hôtels de ville,les mesures étalons. Ces mesures ne servaient pas au jaugeage des denrées mises en vente, mais seulement à contrôler les mesures de capacité employées dans le commerce, moyennant un droit payé au seigneur laïque ou ecclésiastique.

Les étalons des comtes et ducs de Vendôme étaient déposés sous la porte de l'église collégiale de Saint-Georges, dans l'enceinte du château.

MARTELLIÈRE.

—

Marque sur un meuble (XLIV, 281). — S'il y a une localité du nom de Rizzo, Rizzoles ou Rizzolanes aux environs de Chiavari, on pourrait peut-être traduire par : PIETRO MARINO PNOVAIN FABER RIZZOLANIS, Pierre Mariu Pnovain, fabricant à Rizzoles. Naturellement, ce n'est là qu'une hypothèse, en attendant mieux, si c'est possible.

Quant à H S surmonté d'une croix, on sait que cela veut dire : cruce Jesus hominum salvator.

D[r] B.

—

Le peintre H -P. Darlau (XLIV, 229). — Ne serait-ce pas H. P. Danloux ? Cet artiste distingué « faciebat » 1795, avant, et après cette époque. La *Gazette des Beaux-Arts* a publié une intéressante notice sur ce peintre fort connu, due, sauf erreur, au commandant Danloux, son arrière-neveu, avec lequel j'ai correspondu il y a environ 20 à 25 ans.

Le *Dictionnaire des Peintres* d'Ad. Siret (2[e] édit.) contient une notice sur Danloux.

Cz.

* * *

Les indications données par C. de la Benotte me laissent croire que le nom du peintre Darlau doit être exactement Danloux. Voici donc les renseignements trouvés sur cet artiste :

« Le dimanche 25 février 1753, a été baptisé Henry Pierre, né d'hier, fils de Henri Danloux, marchand chapelier, et de Marie Marthe Le Foulon, demeurant sur le pont au Change, de cette paroisse. Parein M. Pierre Le Blocteur, avocat au Parlement demeurant rue du Jour, paroisse Saint-Eustache ; Mareine, Marthe Rousseau veuve de Guillaume Hallé, procureur au Parlement, demeurant rue Corroyrie paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. (*Saint-Jacques-la-Boucherie*). »

« Du mercredi 4 janvier 1809, heure de midi. Acte de décès de Henri Pierre Danloux, peintre d'histoire, âgé de 53 ans environ, né à Paris sur la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie, décédé aujourd'hui à 3 heures, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 39, division Le Pelletier, époux de dame Marie-Pierrette-Antoinette de Saint-

Redan. Les témoins ont été MM. Nicolas-Joseph Danloux, Dumesnil, négociant âgé de 50 ans, demeurant rue Bourg-l'Abbé, n° 26, frère du défunt. (*Reg. du IIe arrondissement*). — Actes d'état-civil d'artistes français par H. Herluison. Orléans, 1873.

Henri Danloux se rendit jeune en Italie où il se trouvait encore en 1791 ; il passa en Angleterre les premières années de la Révolution et il y acquit une grande réputation dans le portrait. Il exposa en 1791 et en 1793. *Le supplice d'une vestale*, qui lui fit grand honneur, est indiqué par quelques auteurs comme ayant été exposé en 1802. mais le livret de l'exposition de cette année 1802, n'en fait pas mention. Le livret de 1806 indique sous le n° 125 « Portraits des enfants de M*** jouant avec un chien dans un jardin », et sous le n° 126 « Portrait de Mme la princesse de Santa Croce ».

Le livret du salon de 1814 porte encore : « Danloux (feu) n° 234 Portrait de Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon ». Ce portrait avait été refusé à une exposition antérieure, sous le gouvernement précédent. Le prélat avait été chargé à Londres d'administrer les fonds de secours souscrits en faveur des émigrés ; inde iræ !

A propos du *Supplice d'une vestale*, Delille, dont Danloux était l'ami, a glorifié ce tableau dans son poème, *La Pitié* :

Nous pleurons quand Danloux dans la fosse fatale
Plonge, vivante encor, sa charmante vestale.

On a beaucoup gravé d'après Danloux, ajoute la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire des peintres* par Ad. Siret.

Ch. Rev.

—

Les Sociétés des Neuf-Sœurs et de la Commune des Arts ((XLIV, 336). — La Commune des Arts est un groupement bien connu de tous ceux qui ont fait des recherches un peu prolongées sur la période révolutionnaire ; mais il n'est pas à ma connaissance qu'il lui ait été consacré d'étude spéciale, et les notes que je puis posséder à ce sujet ne sont pas à ma portée pour le moment. Quant à la Société des Neuf-Sœurs, c'était en réalité une importante loge maçonnique, dont la fondation était antérieure à la Révolution. Une monographie volumineuse lui a été consacrée il y a peu d'années par le regretté Louis Amiable, dont ce fut le dernier ouvrage. Je ne l'ai pas non plus sous la main, mais je crois bien me souvenir qu'elle a été publiée par la librairie Félix Alcan.

G. I.

***

D'après l'ouvrage de Louis Amiable *Là R∴ L∴ Les neuf sœurs* (Paris, Alcan 1897), l'abbé Roze, membre de cette loge ancien maître de chapelle avant la Révolution, et bibliothécaire du Conservatoire de musique, était né à Bourg-Neuf en Bourgogne le 17 janvier 1745. Mort à Saint-Mandé en septembre 1819, il est cité dans Fétis (*Dictionnaire des musiciens* t. VII, page 341), et dans le *Précis historique de la Franc-maçonnerie* (t. II, page 252).

Cette loge célèbre, fondée en 1776, disparut pendant la Révolution, comme presque toutes les autres et ne se reforma qu'en 1805. Les principaux membres formèrent en 1790 la *Société des neuf sœurs*.

Dès l'année 1780, elle avait fondé la Société Apollonienne qui devint le Musée de Paris de 1781 à 1785 et le Lycée Français jusqu'à la Révolution. Le nom de *Commune des arts* fut peut-être un de ceux qu'elle porta successivement jusqu'en 1802. Les anciennes dénominations furent alors remplacées par celles d'Athénée de Paris, puis Athenée-Royal.

Pietro.

Voir *Interméd.* XIII, 519, 593.

—

Germination après *X*..., siècles (XLIV, 336). — On trouvera un fait analogue rapporté dans le savant ouvrage de M. l'abbé Vigouroux : *La Bible et les découvertes archéologiques modernes*, dont la véracité ne saurait être suspectée. On y verra donc que des grains de blé trouvés dans des tombeaux égyptiens furent plantés, germèrent, produisirent de beaux épis qui eux-mêmes fournirent de l'excellente farine dont on se servit pour faire du pain, je crois, ou des gâteaux.

C. de la Benotte.

—

Ce que dit l'*Indépendant* à propos des pois de la vieille Egypte, on l'a prétendu à bien des reprises, à propos des céréales et des diverses graines de même provenance. Il faudrait prouver d'abord que les graines en question viennent d'un tombeau non violé. La chose n'est pas inutile. On a

bien dit qu'on avait trouvé dans un tombeau de la 18e dynastie des vases chinois beaucoup plus récents. Cette première preuve étant, il faudrait procéder comme pour les grenouilles ou les crapauds, conservés dans du plâtre, et que l'Académie des sciences était chargée de rendre à la liberté à des époques déterminées, — ce qui a abouti à un résultat facile à deviner. Si des graines, certainement pharaoniques, étaient confiées au Muséum d'histoire naturelle pour en faire la culture *officielle*, je suis bien convaincu que le résultat serait le même. Mais, pour en finir avec ces légendes, je propose cette expérience. Les Egyptiens avaient en effet la coutume de mettre, avec le mort, de semblables graines, ainsi que des fleurs, qui ont déjà donné lieu en Allemagne à d'intéressantes études d'histoire naturelle. (Voir aussi en France celles de M. Loret.) E. Révillout.

—

Taxe des pauvres (XLIV, 275). — Les registres, documents etc, relatifs aux hôpitaux, hospices, aux établissements de bienfaisance, à l'assistance à domicile à Paris, ont été, après la promulgation de la loi du 10 janvier 1849 sur l'organisation de l'assistance publique dans la capitale, réunis et déposés aux archives de cette administration, à la tête desquelles se trouve actuellement un aimable chercheur et érudit, M. Maugé.

Je suis convaincu qu'en s'adressant à ce fonctionnaire, avenue Victoria, M. Tesson pourra facilement obtenir des renseignements précis sur les rôles de perception de la taxe des pauvres.

J'ajoute, entre parenthèses, qu'il ne faut pas confondre cette taxe avec le droit des pauvres perçu sur les salles de spectacle et autres établissements de plaisirs.

L'origine de ce droit est antérieure à celle de la taxe des pauvres et remonte au 24 avril 1407. Dans les statuts octroyés à la communauté des Ménestrels et Ménétriers, on lit, en effet :

Les Ménestrels sont et seront tenus de demander et cueillir l'aumône Saint-Julien aux noces où il seront loués, et par dons accoutumés.

C'est là le premier document officiel dans lequel on rencontre une part exigée pour les indigents.

Eugène Grécourt.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Quatre étapes du général Lafond. — Le brave brigadier Lafond, soldat de la République, est peu connu. Voici quatre lettres qui présentent en raccourci sa carrière, et même, on peut le dire sans trop d'exagération, l'histoire de France, de la Terreur au Consulat. Première lettre : les représentants du peuple près l'armée d'Italie, Robespierre jeune et Saliceti, lui donnent leurs ordres. Seconde lettre : le général Dumerbion, son chef, reprend la direction de l'armée et signale la belle conduite de Lafond au Comité de Salut Public. Troisième lettre : apparition de Bonaparte ! Le général en chef parle de *ses* intentions, mais il écrit encore *lui-même* familièrement à un autre général ; il voit avec plaisir les preuves de courage de Lafond citées par ses camarades. Quatrième lettre : le premier consul fait écrire ; ses intentions sont secrètes ; on *espère* qu'il n'oublierait point un brave frère d'armes. En l'an V, le général parlait nettement de ses *intentions* ; en l'an IX, on parle d'*espérances*, mais en insistant sur le secret impénétrable qui en entourait l'objet. L'histoire avait marché vite. L. G. P.

1

Oneille, 3 floréal l'an 2ème de la République française une et indivisible.

Les représentants du peuple près l'armée d'Italie au commandant de la place de Loano.

Nous te prévenons que la place que tu commandes doit être attaquée ; dans ce cas, tu demanderas des secours au général Mouret, et tu résisteras en attendant que ces secours arrivent : en conséquence, tu prendras des précautions pour ne pas être surpris et te mettras en défense.

Robespierre jeune, Saliceti.

[Au verso, de la main de Lafond : *Ecrit le 8 au général Mouret*].

2

Brà, le 21 messidor l'an 2e

Le général Dumerbion au chef de brigade Lafon.

Je n'ai reçu qu'hier au soir, citoyen, ta lettre du 15 courant, et suis étonné qu'elle ait été aussi longtemps en route.

Je savois déjà tout ce qui était arrivé à Loanno. (Je) ne puis qu'applaudir aux dispositions sages que tu as fait pour repousser l'ennemi et te féliciter sur ta réussite ; j'en fais de même envers nos braves frères d'armes dont

tu me fais l'éloge, et auxquels je rends justice il y a bien longtemps.

Je te prie de leur dire que je n'ai pas laissé ignorer leur conduite au comité de Salut Public.

Je te remercie de la copie de la lettre que tu m'as envoyée du consul de Savonne en date du 14 courant.

Salut et fraternité.

DUMERBION.

3 .

Au quartier général.à Milan,le 17 nivose an 5° de la République Une et Indivisible

Bonaparte,général en chef de l'armée d'Italie,au général Lafon.

J'ai reçu,mon cher général,la lettre que vous m'avez écrite ; les preuves soutenues de votre courage et de votre amour pour la patrie sont citées avec plaisir par vos camarades. Dès l'instant que votre santé sera rétablie, mon intention est de vous donner le commandement d'une place, où vous vous reposerez de vos fatigues et rendrez encore des services à la république.

BONAPARTE.

4

Vaubois, à son ami le général Lafond.

Paris,le 21 brumaire an IX

Rien ne transpire ici du travail sur les généraux.... Mon espérance à votre égard se fonde sur l'amitié que le premier consul a pour vous : il n'oubliera sûrement point un bon frère d'armes comme vous, qui avez contribué à ses grands succès en Italie.....

..... L'entretien que l'on peut avoir avec lui est toujours de quelques minutes. Ce héros travaille dix huit heures par jour. Jugez de ses fatigues........

.... De la vie on n'a vu un secret aussi impénétrable sur les opérations du gouvernement.

—

Les legs de la Clairon à la Comédie française et à la Bibliothèque nationale. — Pendant le cours de recherches aux Archives nationales, nous avons découvert la lettre suivante qui est probablement inédite :

Le Ministre de l'Instruction publique au citoyen Hua, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 38, à Paris.

Paris, le 7 floréal an XI (*27 avril 1803*),

Avec la lettre que vous m'avez écrite,citoyen, j'ai reçu l'acte du testament de Mlle CLAIRON, par lequel cette actrice célèbre n'attribuant ses succès qu'à l'indulgence de sa nation, la prie d'agréer l'hommage de son buste et de la Médaille d'or que des amis respectables firent frapper en son honneur. Le Gouvernement qui, pendant ces dernières années, avait donné à Mlle Clairon des témoignages marqués de sa bienveillance, accepte le double don qu'elle offre à la nation. Le Buste sera accordé à la Société des comédiens français pour être honorablement placé dans le foyer de leur théâtre, et la Médaille déposée à la Bibliothèque nationale. J'écris en conséquence à l'Administration de cet établissement et aux artistes de la Comédie française. (*Arch. nat, Reg. F 17 2).*

Ô'KELLY DE GALWAY.

—

NÉCROLOGIE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort, à l'âge de 75 ans, de l'un des plus anciens et des plus distingués collaborateurs de l'*Intermédiaire*, M. Alexandre Sorel, président honoraire du tribunal civil de Compiègne, chevalier de la Légion d'honneur, président de la société historique de Compiègne. A ce titre, sous un pseudonyme qui jouissait dans nos colonnes d'un juste et large crédit, M. Alexandre Sorel a résolu bien des problèmes d'érudition.

Nous adressons à madame Sorel, sa veuve, ainsi qu'à sa famille, l'expression de nos regrets très émus.

Petite Correspondance

T. G., signifie Table Générale.

Le chiffre romain aux réponses indique le volume qui contient la question et le chiffre arabe la colonne du volume.

Nos correspondants sont priés : 1° d'écrire très lisiblement, surtout les noms propres et les mots en langue étrangère; 2° de n'écrire que sur le recto de leurs feuillets, sans quoi la copie ne peut être composée correctement ; 3° d'être, autant que possible, concis, pour laisser leur place aux autres collaborateurs ; 4° de mettre en tête de leurs réponses le titre de la question à laquelle ils répondent ainsi que le volume et la colonne de cette question.

M. L. La plaque apposée à Saint-Roch est purement commémorative et reproduit l'acte de décès de Bossuet mort rue Sainte-Anne.

C BOUVIER. — M. Bazin répondra.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond . .

XLIVᵉ Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Octobre 1901.

Nᵒ 946
—
31,ᵇⁱˢ r. Victor Massé
PARIS (IXᵉ)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38ᵉ Année
—
31 ᵇⁱˢ, r. Victor Massé
PARIS (IXᵉ)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Un buste à retrouver. — Sait-on ce qu'est devenu le buste qu'Houdon fit du littérateur La Dixmerie, sur la demande de M. de Vaucelles ?

Rip-Rap.

François Sforza. — Jean-Galéas-Marie Sforza fut détrôné par son oncle Ludovic le More, et mourut au château de Pavie, (sans doute empoisonné), en 1494. De son mariage avec Isabelle de Naples, il avait eu deux filles et un fils, *François*, qui fut emmené en France par Louis XII en 1499, entra dans les ordres et mourut abbé de Marmoutier, 1511.

Existe-t-il une biographie de ce François Sforza ? Connaît-on au moins quelques détails de sa vie ?

Bibliothèque Cardinal.

Le commandant Bilange. — Un officier de ce nom a servi à la Guadeloupe sous le premier empire. A-t-il été anobli ? Que sait-on de sa vie et de sa mort ? Quelles sont les origines patronymiques et linguistiques de ce nom ? Ne s'est-il pas écrit autrefois Bilangès ? Sous Louis XIV, au moment des dragonnades, une famille protestante issue de Guillaume des Barres, et qui serait allée en Espagne, aurait pris le nom de Bilangès.

D'où vient qu'il existe à Saumur une place Bilange ? L. d'H

Guillaume des Barres. — Quels sont les descendants du héros de la bataille de Bouvines ? L. d'H.

Armoiries à déterminer : étoile et croissant. — Quelles peuvent être les armoiries suivantes : *De.... à* en chef à sénestre, *un soleil ou étoile à nombreux rayons*, à dextre *un croissant* ; en pointe : *une fleur de lis*, *de .....* Supports : *deux anges*.

Ces armoiries paraissant du xvᵉ au xviᵉ siècle, forment cul-de-lampe à l'angle d'une maison servant de presbytère et attenante à l'église de Puiseaux, (Loiret). 'Léglise Sainte-Marie, de Puiseaux monument historique, dépendait de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris.

Martellière.

Epitaphe au Père-Lachaise. — On lit sur une tombe du Père-Lachaise, cette inscription :

HISTOIRE D'UN CRIME
Chapitre XV, fin
« Comment on sortit de Ham »
Victor Hugo.

Qu'est-ce que cela signifie ? Le V.

Le médailleur J.-P. Droz. — Quelques lecteurs de l'*Intermédiaire* pourraient-ils répondre aux questions suivantes, concernant le médailleur J. P. Droz, directeur de la Monnaie des médailles à Paris, sous le premier Empire ?

1° J. P. Droz a eu un fils qui se voua à la sculpture. En quelle année ce dernier est-il mort ? A-t-il eu des descendants ?

2° Il a paru, en 1825, une brochure de C.-P. Molard, de l'Institut, sur les inventions relatives à l'art du monnayage de feu J.-P. Droz. Cette brochure est-elle connue et pourrait-on se la procurer ?

3° Quelques amateurs possédant des monnaies, médailles ou jetons de ce médailleur seraient-ils disposés à en donner la liste et des frottis ?

4° Il existe un médaillon de Droz par C. Dubois. Où serait-il possible de s'en procurer un exemplaire ?

Tous renseignements concernant Droz et ses descendants seront reçus avec reconnaissance. ETIENNE BOURGEY.

—

Armoiries à déterminer : animal ailé. — Je serais très reconnaissant d'apprendre des nombreux et savants héraldistes collaborateurs de l'*Intermédiaire*, les noms de familles auxquelles les armoiries suivantes ont appartenu :

Premier blason : — Il représente un animal ailé et tout pointillé, un griffon probablement, debout sur ses jambes et regardant brûler un arbre ; le fond a des hachures horizontales.

Deuxième blason : — Fond semblable, sur lequel se détachent deux triangles entrelacés et pointillés.

Connaît on d'autres représentations de ces armes ? Pourrait-on m'en donner la description en termes héraldiques, et les noms des possesseurs ? Cela me serait très utile. PURGON.

—

Insigne ou emblème. — Je possède un insigne en cuivre ou argent doré mat, représentant une étoile à cinq branches séparées par des flammes ; l'étoile posée sur un nuage porte au centre deux cœurs enflammés. Cet insigne est suspendu à une rosette de ruban rouge bordé d'un filet bleu foncé. Quel est cet insigne ?

B. P.

—

Croix de Saint-Louis modifiée. — Dans une famille que je connais, il existe une croix de Saint-Louis, dont les fleurs de lis ont été enlevées. Cette croix aurait appartenu à un membre de la famille qui était chevalier de Saint-Louis sous la restauration.

On se demande si cette amputation aurait eu pour but de rendre possible le port de cette croix en public, en vertu soit d'une simple tolérance, soit peut-être même d'une autorisation régulière ?

Etant à la campagne, loin de toute bibliothèque, je ne puis consulter les ouvrages qui ont donné l'histoire des ordres français, et en particulier de la croix de Saint-Louis. B. B.

—

Médailles de sorciers. — J'ai eu la bonne fortune, de trouver, a Paris, chez un marchand de bric-à-brac, deux médailles en métal blanc et sonore ayant 4 centimètres de diamètre. Ces médailles doivent être des médailles de sorciers. En voici la description :

1re médaille

1re face. Huit signes cabalistiques réunis centralement par les lignes au bout desquels ils se trouvent. Autour des signes se lisent les mots : Hemadul-Savania-Gedonia-Cocariel.

2e face. Un dessin représentant un animal zodiatique, (scorpion ?) accompagné de divers signes cabalistiques (Cette face autour de laquelle on lit : Super aspidem et basilicum ambulabis et conculcabis etc.) est représentée au mot Pacte, page 513, dans le *Dictionnaire infernal* de Colin de Plancy — 1863.

2me médaille

1re face. Une main étendue accompagnée de signes cabalistiques et entourée de la légende suivante : Deus in adjutorium meum intende. Dne adjuvandum me

2e face. Egalement une main étendue accompagnée de signes cabalistiques et entourée de la légende suivante : Exurgat deus et dici pentur numed epis et qui odera eum

Je pense que ces médailles sont rares et prie un de mes confrères intermédiairistes de bien vouloir me faire connaître leur usage.

Je pense qu'elles devaient servir aux sorciers guérisseurs. E. BALLÉ.

—

Titres honorifiques italiens. — Un grand nombre d'Italiens notables font précéder leur nom du qualificatif de *che valier* ou de *commandeur*, et on le leur donne couramment, comme on les appellerait *baron* ou *comte*. Tous les titu-

laires d'un ordre italien ont-ils droit, *eo ipso*, au qualificatif quasi-nobiliaire correspondant à leur grade, ou bien faut-il, comme c'était naguère le cas pour certains ordres autrichiens, qu'ils aient obtenu du souverain une collation spéciale ou des lettres-patentes, en sus du diplôme qui les autorise à porter les insignes de l'ordre? Ce qui complique un peu la question, c'est, d'une part, que beaucoup de titulaires d'ordres italiens ne prennent pas dans le monde les qualificatifs en question ; et, d'autre part, on continue à dénommer *commandeurs* jusqu'à la fin de leurs jours des personnages ayant notoirement des grades beaucoup plus élevés dans les ordres du pays ; d'où il semblerait résulter que le titre est indépendant du grade, tout en le présupposant. Quelqu'un de nos honorables confrères peut-il élucider ce petit problème? PAUL.

—

Le titre de duc. — A quelle époque le titre de duc devint-il le plus qualifié des titres de noblesse après celui de prince? Ainsi,par exemple, au temps de saint Louis, on ne se servait pas du titre de duc : les frères de ce roi étaient en effet les comtes d'Artois (Robert), de Poitiers (Alphonse) et d'Anjou (Charles).

Dr BOUGON.

—

Prêtre abbé. — Pourquoi et depuis quand appelle-t-on abbé, tout prêtre ou clerc soutané qui n'est pas curé?

SINOPLE DEUX.

—

Etymologie de Messeix. — Messeix est un chef-lieu de commune du Puy-de-Dôme. Aux XIe et XIIe siècles, ce nom est écrit *Mesces*, *Meces*, *Messes*. Il y a d'autres Messeix, en France. Quelle est l'étymologie de ce nom de lieu?

AMBROISE TARDIEU.

—

Là-bas. — « Là-bas » signifie, selon Littré, tout simplement : « à une certaine distance ». Mais, à l'origine, la détermination locale « bas » doit avoir eu sa cause et raison ; car, sans cela, pourquoi n'aurait-on pas dit tout aussi bien là-*haut*? Comme il n'est guère vraisemblable que ce fut sur les montagnes qu'on employa, pour la première fois, cette expression, et que, même dans les grandes plaines de la terre, tout comme sur la haute mer, les lointains paraissent monter en *haut* et non pas descendre en bas, y aurait-il peut-être une connexion profonde et cachée entre ce « là-bas » et la conscience moderne de la *sphéricité de la terre*? HH.

—

Recueil d'anecdotes sur la cour de Louis XVI. — Montgaillard dit, dans ses *Souvenirs*, que le comte de Lauragais avait vendu à un libraire de Bruxelles un recueil d'anecdotes sur la cour de Louis XVI, qui devait être livré à l'impression vers la fin de 1815, quand la police française parvint à obtenir du libraire la cession du manuscrit.

Est-ce vrai — car les assertions de Montgaillard sont sujettes à caution — et si le fait est réel, sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit? D'E.

—

Descendance de Junot. — La duchesse d'Abrantès est morte en 1838, dans un état voisin de la misère, parce qu'elle ne voulut pas profiter de sa dotation établie en territoire prussien et qui obligeait ses enfants à perdre la nationalité française. Elle laissait plusieurs enfants. Que sont-ils devenus? Le *Tout Paris* dit que la duchesse actuelle est née Junot. Son mari n'est donc pas un descendant de Junot? CÉSAR BIROTTEAU.

—

La France protestante. — Ce n'est pas de celle de MM. Haag que j'entends parler, mais de la France protestante que le conseiller d'Etat Thibaudeau voulait instituer en opposition, ou plutôt à l'exclusion de la France catholique du Concordat. Est-il vrai que la question en ait été sérieusement agitée pendant les séances présidées par Bonaparte à ce tournant de notre histoire?

PAUL EDMOND.

—

Le trouvère Raoul de Houdenc. — Notre savant confrère M. Emile Delignières, d'Abbeville, vient de publier ses « Nouvelles recherches sur le lieu d'origine » de ce trouvère, qu'il fixe résolument à Houdenc (aujourd'hui Houdant en Vimeu) sur la foi, surtout, d'un extrait ci-après d'un obituaire que le curé de

Houdant aurait remis? en 1762,à M. Collenot (1732 † 1815), plus tard bibliothécaire d'Abbeville et l'un des membres-fondateurs de la Société d'Emulation.

Obit pour *Raoul de Houdan*, *genti conteur*, pour quoi rend si drach prost à cheans, six blancs, trois œufs et deux fouaches affecté sur manoir, gardin, courtis, faisant lé cuing del plache.

J'aimerais voir les érudits de Picardie répondre à ces questions :

— D'abord, le texte ci-dessus est-il exact ?

—Les vieilles *pancartes*, parmi lesquelles Collenot rencontra « l'obituaire. » avaient été trouvées par le curé de Houdant, en Vimeux dans un « coffret ancien encastré et scellé dans la muraille de son église ». Si cette église existe encore telle qu'elle était en 1762, y voit-on trace d'une cachette quelconque?

— Les papiers de Collenot mentionnent-ils d'autres emprunts faits à cet obituaire ?

— Par qui cette famille est-elle aujourd'hui représentée ? A-t-elle conservé le *coffret* et les *pancartes* ?

— A défaut, une recherche faite dans les catalogues de ventes de livres qui ont eu lieu à Abbeville, de 1800 à 1870, par exemple, révèlerait peut-être le nom du possesseur de l'obituaire.

Que disent les plus anciens terriers du manoir faisant le coin de la place?

Le lieu de naissance du trouvère Raoul de Houdenc est fort controversé depuis longtemps. Le dernier mot serait dit si on retrouvait l'obituaire vu par Collenot. En chasse donc, messieurs les Picards !

V. A.

—

Anciens textes de prières. — Je désirerais savoir, d'une manière aussi précise que possible, de quelle époque date le texte actuel de l'Oraison Dominicale, de la Salutation Angélique, du Symbole des Apôtres, de la Confession des péchés, des Commandements de Dieu et de l'Eglise.

Dans quels ouvrages pourrais-je trouver le texte de ces prières à différentes époques depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIIe ? F. PINGENET.

—

Mystiques catholiques. — 1. M. Armando Palacio Valdes, dans son roman *Martay Maria*, p. 104 (2me édition, Madrid Suarez), fait mention d'une certaine *Mademoiselle de Melun* en même temps que de Marguerite Alacoque, comme mystiques catholiques remarquables pour leur piété et pour les grâces spirituelles que Dieu leur octroya. J'ai vainement cherché une notice sur la vie de la première. Aurait-on l'amabilité de me la procurer par *l'Intermédiaire ?*

2, Dans le même ouvrage (p. 53), l'auteur donne les titres de quelques-uns des romans éphémères qui occupaient l'oisiveté de Maria avant sa vocation religieuse. Les voici :

a. Zederico o las minas del Tirol.

b. Saint-Clair de las islas o las desterrados à la isla de Barra.

c. Oscar y Amanda.

d. El Castillo del Aguila Negra.

e. Matilde o las Cruzadas (p. 55).

Pourrait un espanolista me donner les dates et les auteurs de ces ouvrages en même temps que la signification du *Milagroso Sapo de Santa Teresa* dont l'auteur parle p. 109. Est-ce que ce dernier incident se trouve décrit dans *la Relacion* de la Vida de Santa Teresa ?

SAINT-LOUIS.

—

L'éditeur Ladvocat. — Sait-on qui a pris la succession du grand éditeur Ladvocat, rue Chabannais n° 2 ? A-t-il laissé des descendants ? Sa maison existe-t-elle encore? Tous les renseignements à cet égard me seront précieux.

C. DE LA BENOTTE.

—

Un chansonnier ignoré. — J'ai lu quelque part que Charles de Rémusat, l'académicien, l'ancien ministre des affaires étrangères de la troisième République, avait été,dans sa jeunesse, un des émules de Béranger et de Désaugiers. Ses chansons ont-elles été jamais imprimées et en connaît-on quelques-unes ? H. QUINNET.

—

Melchior Kuselli ou Kuseller. — On possède une suite d'eaux-fortes : les *martyrs des Apôtres* dont on voudrait connaître l'auteur. N'y a-t-il pas eu un maître de la pointe sèche du nom de Melchior Kuselli ou Kuseller ?

A. B. X.

Couteau de chasse chouan. — Je désirerais des renseignements sur un couteau de chasse dont un de mes amis possède seulement le manche. Il date certainement de l'époque de Louis-Philippe. D'un côté : *un cœur surmonté d'une croix*, ce qui est un insigne vendéen. De l'autre un *chat-huant piétinant un aigle* (empire) *et un coq* (gouvernement de juillet). Sur une banderole, trois dates . *1793, 1815, 1832*, qui correspondent aux trois soulèvements de la Vendée. Cette poignée est en bronze non ciselé.

La question que je pose est de savoir si cette pièce *politique* fut spéciale à un *équipage vendéen* ; si on en connaît plusieurs exemplaires ; si on sait à l'instigation de qui elle fut faite, et à quelle occasion. Il est probable qu'il doit en exister de semblables dans des châteaux de l'Ouest. LA COUSSIÈRE.

—

Apoux. — Quel est le nom de l'aquafortiste, qui a signé de ce pseudonyme nombre d'eaux-fortes dont plusieurs séries se vendaient, il y a une quinzaine d'années, chez le libraire Jolly, quai Saint-Michel ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Tableau : Entrée de Napoléon à Nantes. — La Société des beaux-arts de Nantes possède un pastel de Mgr Duvoisin, évêque de cette ville.

Ce pastel fait partie d'une collection de portraits des principaux personnages de Nantes réunis dans le but de composer un tableau commémoratif de l'entrée de Napoléon à Nantes en 1808. Ce tableau a, paraît-il, été fait et placé pendant quelque temps à la Bourse de Nantes. Après l'Empire, il fut aliéné. Depuis lors, on ignore ce qu'il est devenu.

Pourrait-on m'indiquer où il se trouve actuellement ? F. PINGENET.

—

Objets marqués d'un cœur. — Le vieux Brothier de la Mort qui estoit Huguenot, reconaissoit ses coreligionnaires en dessinant sur une table un *cœur* avec la pointe de son cousteau ; si il enfonçoit une épingle au centre du cœur, c'estoit signe de mort .

Quelle est l'origine de cette marque ? On retrouve des cœurs gravés sur toutes les portes des anciennes maisons des Brothier, à la Mort 1735, Cne de Montalembert (Deux Sèvres) ; Chambès, 1785, Cne de Voulème (Vienne) Limalonges (Deux Sèvres) le Roc, Cne de Voulème (1776), et le logis de Chambes (1450). Déjà on sait qu'en 1610 Ravaillac quitta Angoulême, passa par Ruffec, monta la *Montée rouge*, traversa le village de *la Mort* et s'en fut coucher à Vivonne en Poictou. Etant dans l'église du dit Vivonne, il vit en apparition dans le vitrail de gauche, *un cœur percé d'un poignard*, ce qui lui donna l'idée d'aller tuer le roi Henry IV.

Cette légende de marquer un cœur sur ses maisons et objets usuels, ne serait-elle pas du commencement du moyen-âge ? Peut-on citer des textes anciens parlant de faits semblables dans les vieilles chroniques ? CH. GERBOIS.

—

Le plus ancien pavé daté. — Quel est-il ? Celui de la cour intérieure du Mont-de-Piété d'Arras porte la date de 1576. V. A.

—

L'étiquette à l'hôpital. — Est-il vrai qu'avant la Révolution, Corvisart refusa d'entrer comme médecin à l'hôpital Necker, parce que la fondatrice exigeait que les médecins attachés à cet établissement portassent perruque ?

Cette prétention m'a paru singulièrement bizarre ; mais je n'ai sous la main aucun livre ni aucune source me permettant de contrôler l'exactitude d'une anecdote que j'ai trouvée dans un journal datant du premier empire. ALPHA.

—

Le bon roi Dagobert. — A quelle époque cette très absurde, mais très amusante chanson fut-elle composée ? Comme M. Gustave Masson, dans sa « Lyre française » la donne sans signature, j'en conclus qu'on n'en soupçonne même pas l'auteur. JONATHAN BOUCHIER.
Notes and queries.

—

Une vie de bâtons de chaises. — Que veut dire l'expression souvent usitée : « Mener une vie de bâtons de chaises ? » Je serais fort reconnaissant si quelque aimable collaborateur voulait bien m'en indiquer l'origine et je l'en remercie d'avance. DUC JOB.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

M. Rouher, vice-empereur (XLIV, 223). — M. H. Quinnet a demandé s'il était vrai, comme M. Darbot l'affirme dans son *Journal*, que ce soit M. Emile Ollivier qui ait, le premier, appelé Rouher « vice-empereur ».

M. Emile Ollivier nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Saint-Tropez (Var)
23 septembre 1901
Monsieur,

C'est en effet, moi qui, le premier, ai dit de Rouher *vice-empereur*, dans un discours du 12 juillet 1867.

Salutations empressées

EMILE OLLIVIER.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G., 156; XLII ; XLIV, 412). — Il est bon de relire — et il serait peut-être bon de faire relire aux puissants du jour — la belle circulaire du comte Carnot, ministre de l'Intérieur, en date du 8 mai 1815. La voici :

Je suis informé, M. le Préfet, que, dans plusieurs parties de l'Empire, le secret des correspondances a été violé par des agens de l'Administration.

Qui peut avoir autorisé de pareilles mesures ? Leurs auteurs diront-ils qu'ils ont voulu servir le gouvernement et chercher sa pensée ? Porter de pareils procédés dans l'administration, ce n'est point servir l'Empereur, c'est calomnier Sa Majesté. Elle ne demande point, elle rejette les hommages d'un dévouement désavoué par les lois. Or les lois ne se sont-elles pas accordées depuis 1789 à prononcer que le secret des lettres est inviolable ? Tous nos malheurs, aux diverses époques de la Révolution, sont venus de la violation des principes; il est temps d'y rentrer. Vous voudrez donc bien, monsieur le Préfet, faire poursuivre d'après toute la rigueur des lois, ces infractions à l'un des droits les plus sacrés de l'homme en société. La pensée d'un citoyen français doit être libre comme sa personne même.

CARNOT.

P. c. c. L. H.

La guillotine a-t-elle figuré sur un théâtre de Paris avant 1789 (XLIV, 386). — Les faits sont précisés dans l'article « guillotine » (*Encyclopédie moderne*, tome XVII, Paris MDCCCXLVIII 289/17) : « Les Parisiens furent eux-mêmes appelés une vingtaine d'années avant la révolution à voir cette machine dans une pantomime intitulée : *Les Quatre fils Aymon* composée par Nicolas-Médard Audinot, pour son théâtre de la foire Saint-Germain »,

L'auteur anonyme (Chantreau, d'après Barbier et Quérard) du *Dictionnaire national et anecdotique*, etc. à Politicopolis, in-8, Lb 639/3275), après avoir transcrit quelques vers de Dumoulin : Un certain ressort caché... fait voler la tête... c'est bien plus honnête ..., ajoute, au dire de M. Dumoulin : « Les Variétés avaient eu cette idée d'honnêteté avant M. Guillotin ».

Etait-ce aux Variétés ou à l'Ambigu-Comique, théâtre d'Audinot, qu'avait eu lieu la représentation ? A quelle date exacte ? Quel est l'auteur de la pantomime ?

Dans le catalogue de la Bibliothèque de M. de Soleinne (rédigé par L. Jacob. bibliophile, 1844, t. III, p. 225), on trouve au répertoire du théâtre de l'Ambigu-Comique, pour l'année 1779, une nouvelle pièce : *Les quatre fils Aymon* pant. 3 actes par Arnould (Mussot).

Mussot, dit *Arnould*, était l'auteur anonyme du très intéressant *Almanach forain*. Il devait devenir plus tard l'associé d'Audinot, le directeur de l'Ambigu-Comique, dont les représentations étaient données tantôt à la foire Saint-Germain-des-Prés, tantôt au boulevard du Temple.

L'œuvre d'Arnould, *Les quatre fils Aymon*, avait été lue et approuvée le 20 juillet 1779. Le permis de représenter et d'imprimer avait été donné par Lenoir, le 22 juillet 1779.

La vieille foire Saint-Laurent n'existait pour ainsi dire plus. Lenoir avait voulu la faire revivre de ses cendres, suivant l'expression d'un journaliste du temps. Audinot y fit construire, vis-à-vis de la rue Lenoir, au centre de la place, une salle plus grande que celle qui existait au boulevard du Temple. Le *Journal de Paris*, dans ses différents numéros de la fin de juillet et du commencement d'août 1779, publia le programme des représentations

de l'Ambigu-Comique. Le vendredi 6 août 1779, Audinot donna la première représentation des *Quatre fils Aymon*, pantomime en 3 actes, précédée de la *Fête infernale* ou le *Retour de Proserpine*. Le 11 octobre, l'Ambigu-Comique continua à donner par extraordinaire, sur le théâtre de la foire Saint-Laurent, la pantomime *Les quatre fils Aymon* « qui ne peut être exécutée que sur un grand théâtre ». Le 17 octobre, le théâtre de la foire Saint-Laurent clôtura par *Les quatre fils Aymon*.

Heulhard (*La Foire Saint-Laurent*, Paris 1878, in-8, p. 284) a donné, d'après les *Mémoires secrets*, en date du 21 octobre 1779, le compte rendu de la pantomime.

On ne saurait exécuter la foule des tableaux militaires et pittoresques que présente l'action avec plus de vivacité, de précision et de vérité.

Certaines situations ont attendri jusqu'aux larmes beaucoup de spectateurs assez froids naturellement. On distribuait un programme assez étendu de la pièce, annonçant du génie dans le compositeur, digne émule de Noverre et de Servandoni.

En 1786, l'*Almanach forain* (Inventaire Yf 5496 1936-1942 Yx. 5496) suspendu par force majeure depuis 1778 paraît, et le directeur anonyme qui n'est autre que Mussot-Arnould, l'auteur des *Quatre fils Aymon*, transcrit (p. 52), au sujet de la pantomime en question, ce qu'en dit l'auteur des *Annales politiques*. « Le sieur Arnould, homme plein de talent et d'enthousiasme, a le premier marché sur les pas de Noverre... Il a réalisé avec des acteurs enfans, une partie des choses incroyables que les anciens nous donnent des mimes, il a arraché des larmes, excité la terreur, l'admiration, etc... » L'almanach énumère les noms des acteurs et actrices des *Quatre fils Aymon*. On y lit : *Quatre fils Aymon* (Les) en 3 actes par M. Arnould prog. imp. (c'est-à-dire programme imprimé).

L'explication complète de la pantomime se trouve détaillée dans *Les quatre fils Aymon*, pantomime en 3 actes par M. Arnould. Prix 12 sols. Paris, imp. de P. de Lormel, 1779, in-8. 31 p. Fb. 19557.

Le spectacle est divisé en 3 actes et chaque acte en plusieurs scènes.

Au 3e acte, au lever du rideau, on voit sur le devant un échafaud tendu en noir. Regnaud est délivré par ses frères au moment où il allait être exécuté. On ne dit pas de quelle façon. Mais Claire, sa femme, restée prisonnière, subira le dernier supplice. Claire se met à genoux et un baron s'approche pour frapper au signal que lui en donnera l'Empereur. Le baron tire le sabre et lève le bras ..

On ne trouve aucune trace de l'exécution avec une machine. L'instrument de supplice était-il dressé sur l'échafaud tendu en noir et destiné à Regnaud ? On n'en sait rien. A-t il été placé sur les planches du théâtre, après les représentations de 1779 ? La scène de la décapitation avec le glaive aurait-elle été remplacée par l'exposition de la machine ?

Des documents semblent plaider en faveur de cette hypothèse. Saint-Edme (*Biographie des lieutenants-généraux et de la Police en France*, Paris 1829, p, 273) déclare, en 1829, que l'instrument était connu depuis longtemps en Ecosse sous le nom de Mariden et en Italie sous le nom de Manaia... « Ce qui avait probablement suggéré cette idée à Guillotin, c'est qu'Audinot avait fait représenter sur son théâtre, longtemps auparavant, une pantomime intitulée *Les quatre fils Aymon* où se trouvait simulée une exécution capitale à l'aide d'une machine de cette espèce ». Une affirmation qui a une réelle valeur puisqu'elle émane du célèbre médecin des guerres d'Italie et d'Egypte, du Prof. Desgenettes, vient corroborer le dire de Saint-Edme. Desgenettes (*Souvenirs de la fin du XVIIIe siècle*, 1836, t. II. p. 175-182) rapporte une conversation qu'il a eue dans le courant d'avril 1792, avec Louis, le secrétaire perpétuel qui avait fait le rapport sur la décapitation à l'aide de la machine préconisée par Guillotin.

« Le docteur Guillotin proposa, comme vous le savez, la décapitation au moyen d'une machine anciennement connue en Italie et dont on a vu un modèle au théâtre d'Audinot ».

Louis, en 1792, d'après Desgenettes, et Saint-Edme en 1816, affirment deux faits : 1° que la machine à décapiter était connue en Italie bien avant la révolution; 2° que l'instrument avait figuré sur la scène du théâtre d'Audinot. Or, il est absolument certain (Dauton ou d'Auton. *Les épîtres envoyées au Roy* 1509 petit in-4. Chroniques de Jean d'Auton par le bibliophile Jacob, Paris 1834, tome IV, p. 54, Achillis Bocchii Bonon Symbolycarum, etc.

MDLV. fig. de Bonasone Symb. XIIX Inventaire Z17375 et au dessous Z1461 *Voyage du P. Labat en Espagne et en Italie* Paris MDCCXXX, t. VII, p. 21 et suiv.) que la Mannaye des Italiens était à peu de chose près la guillotine. Le premier fait avancé par Louis et par Saint-Edme est donc exact.

N'est-il pas permis de conclure que le second fait — exposition de l'instrument sur le théâtre d'Audinot — doit être tenu pour vrai ? Ajoutez à ce commencement de preuve que dans le *Dictionnaire national*, publié en 1790, se trouve une allusion qui laisse entendre que la machine à décapiter a été exposée sur la scène des Variétés avant la motion de Guillotin en 1789. Il y a, il est vrai, dans cette assertion une erreur de lieu. Mais cette erreur même n'est-elle pas de nature à confirmer le récit de ceux qui ont signalé la figuration de l'instrument sur un théâtre de Paris, avant la révolution ?

Il semble donc résulter de l'ensemble de ces publications qu'une machine à décapiter a très probablement été montrée au public, entre 1779 et 1787, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, dirigé par Audinot, au cours des représentations d'une pantomime *Les quatre fils Aymon* dont l'auteur était Mussot dit *Arnould*.

Dr R. Pichevin.

—

Prieuré du Val-des-Choux (XLIV, 386, 460). — *D'azur semé de fleurs de lis d'or, sur le tout bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules* qui est de Bourgogne ancien.

Prieuré de Lagenevroie ou la Genevroye :

De.... à un genevrier de... adextré d'un Elie de.... sur un rocher de..... et sènestré d'un vase de....

Prieuré de Vauclair :

De gueules, à un soleil d'argent.

On trouvera quelques renseignements sur ces prieurés dans *le Diocèse de Langres* par l'abbé Roussel, t. III, et dans *la Haute-Marne ancienne et moderne* de E. Jolibois, où cependant les armoiries ne sont pas indiquées. Je ne connais pas celles de Val-le-Duc dit communément Le Quartier.

F. Pingenet.

* * *

Les armes du grand prieuré du Val-des-Choux portaient :

Semé de France à l'écu de Bourgogne ancien, en abyme ». Dr Lejeune.

—

Monasterium canonicorum elnicensium (XLIV, 54, 140, 339). — Le comte de Bony de Lavergne aurait-il l'amabilité de revoir dans le *Bulletin de la société... et littéraire des Pyrénées-Orientales* les deux notices dont il parle, et dans le cas où se trouveraient relatés les actes de deux *évêques d'Elne*, dont l'un fut cardinal en 1410, du nom de *Casanova*, et l'indication de leurs sceaux et armoiries, je lui serais fort reconnaissant de me le faire savoir. Cz.

* * *

Il doit s'agir d'Elne, en Roussillon, à quelques lieues de Perpignan, qui possédait un évêché, transféré dans cette dernière ville en 1604. D. des E.

—

Monastère à déterminer (XLIV, 217 345, 460). — La fondation du monastère de Saint-Jacques des bénédictins écossais, dont il s'agit, remonte au commencement du XIIe siècle.

A la prière d'un moine venu d'Ecosse, nommé Christian, Embrico, évêque de Würzbourg, fit construire sur une colline appelée Girberg, située dans un faubourg de Würzbourg, sur l'autre rive du Mein *in suburbio Herbipolensi*, (Herbipolis est le nom latin de Würzbourg), un hospice destiné aux voyageurs de nationalité écossaise, qui, à cette époque, étaient fort nombreux en Allemagne.

La construction de cet hospice, commencée en 1134, fut achevée en 1140 ; le même évêque Embrico consacra l'église le 8 juillet 1140, sous le vocable de saint Jacques et la donna ainsi que l'hospice aux moines écossais de la règle de saint Benoît.

Macarius fut le premier abbé « Sancti Jacobi Scottorum » institué par l'évêque Embrico le 3 septembre 1139, mais il dut aller à Rome pour obtenir du pape la confirmation et l'institution canonique de l'abbaye.

L'abbaye devint bientôt florissante, mais au XIVe siècle elle fut ruinée par la guerre et, vers la fin du XVe siècle, il n'y avait plus un seul moine de nationalité écossaise, et vraisemblablement il n'y avait plus d'Ecossais à Würzbourg, car

par bulle du 30 septembre 1497, le pape Alexandre VI permit de remplacer les bénédictins écossais par des moines de nationalité allemande.

L'abbaye a passé par bien des vicissitudes: dévastée au XVIe siècle, elle fut restaurée au XVIIe, et finalement convertie à la première moitié du XIXe siècle en hôpital militaire. Actuellement, l'église Saint-Jacques est communément appelée : église du Lazaret.

Les armoiries dont il est question sont vraisemblablement celles d'un abbé de Saint-Jacques en fonction (les initiales A. A. me le font supposer), et les secondes, celles de l'abbaye même.

Si l'on avait besoin d'étudier à fond l'histoire de cette abbaye célèbre en Franconie, j'aurais pu faire la nomenclature d'une cinquantaine d'ouvrages pour le moins, dans lesquels il est question de cette abbaye, mais je me bornerai à indiquer seulement :

J. O. Busaeus. *Chronicon Monasterii. (1140-1509). Mayence.* 1605. fol. 1.

S. Jacobi, in suburbio Herbipolensi.

Degg. *Le développement de la ville de Würzbourg.* Wurzbourg 1881, (en allemand) — *Franconia Sacra — Histoire et description du diocèse de Würzbourg.* Würzbourg 1889.

Ce dernier ouvrage, publié par J. B. Stamminger, en allemand, comprend l'histoire succinte, mais absolument parfaite et suffisante, de l'abbaye de Saint-Jacques des Ecossais. Duc Job.

* * *

Dans la réponse que j'ai faite, lire *Scholtenstift* c'est-à-dire « couvent des Ecossais » au lieu de Schaffenstiff.

Berggruen.

—

Ordre de l'Eperon d'or (XLIV, 444). — Du *Français* à la date du 3 octobre 1901.

Un correspondant de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* demande, dans le dernier numéro, ce que c'était que l'ordre de l'Eperon d'or.

Essayons de satisfaire sa curiosité.

Passons sur l'attribution légendaire de la fondation de cet ordre (*ordo stimuli aurei*) à l'empereur Constantin. La première nouvelle qu'on en ait date du commencement du XVe siècle, et il semble être d'origine papaline. Il fut réformé au milieu du XVIe siècle par Pie IV qui, de son nom, en nomma les membres *Pii Participantès.*

Il a perdu ce titre et a repris l'ancien sous lequel il est encore connu. Au XVIIIe siècle, il était tombé dans le plus profond discrédit, et Casanova, qui aimait à s'en parer, — il l'avait reçu du pape Clément XIV — se faisait moquer de lui. La chancellerie du Vatican continue à le distribuer. Le correspondant de l'*Intermédiaire* trouvera de plus amples détails dans l'*Histoire de tous les ordres militaires ou de chevalerie*, 2 volumes petit in-octavo. Amsterdam 1699.

L'ouvrage est orné de nombreuses figures gravées sur cuivre par Adrien Schoonebeek, représentant les titulaires des divers ordres en grands costumes, assez curieuses au point de vue documentaire.

Ajoutons qu'Adriaan Schoonebeek, graveur hollandais, assez connu, élève de Romain, de Hooge, est mort à Moscou en 1714.

Cf. *Intermédiaire. Milice dorée* XLI, XLIII.

—

Deux ordres allemands (XLIV, 217, 342, 398, 452). — La croix de l'ordre de l'Ancienne Noblesse ou des quatre empereurs est d'or à huit pointes pommetées, émaillée de blanc, anglée de flammes d'or, chargée à dextre de la lettre S, à sénestre de la lettre C ; en chef de la lettre A, en pointe de la lettre W, et au centre d'un médaillon d'azur avec la devise : *illustribus et nobilitati*. Au revers, un génie ailé porte un miroir devant lequel s'incline un personnage minuscule. Ruban bleu clair liseré de jaune vers le bord. L'ordre du Lion de Limbourg ou du Mérite a comme insigne une croix d'or à huit pointes pommetées, émaillée de blanc, anglée de couronnes de sinople, chargée à dextre de la lettre P ainsi qu'en chef et à sénestre de la lettre D ; en pointe de la lettre E ; au centre un médaillon d'azur chargé d'un lion rampant de gueules et au revers d'un Saint-Philippe. Ruban rouge liseré de jaune vers le bord. Henry-André.

—

Ordre de famille (XLIV, 275, 399). — Il y a, en réalité, en Allemagne, trois espèces d'ordres : les ordres de famille, les ordres de mérite et les ordres qui cumulent les deux qualités. Les ordres de famille ne comportent, en général, qu'une seule classe de chevaliers et un très petit nombre de titulaires : ils sont réservés aux princes de la maison, à des souve-

rains ou princes étrangers et à quelques rares personnages politiques ou militaires. Le duc Job a indiqué les principaux. Les ordres de mérite sont les ordres ordinaires, à plusieurs classes de titulaires plus ou moins nombreux. Les ordres tout à la fois de famille et de mérite appartiennent à certains petits Etats monarchiques où il n'y a qu'un ordre unique ; la classe supérieure a le plus souvent le caractère d'un ordre de famille, les autres servent à récompenser le mérite personnel et les services rendus à la patrie ou au souverain. C'est à cette dernière catégorie d'ordres que se rattache l'*Ordre du Faucon blanc* de Saxe-Weimar ; ainsi que l'a dit notre honorable confrère, les statuts ne le qualifient pas d'ordre de famille ; mais les diplômes, signés du grand-duc et dont j'ai un exemplaire sous les yeux, pour le grade d'officier (chevalier de 1re classe) l'appellent expressément *Hausorden*.

Pour le Monténégro, l'ordre de Pierre et l'ordre de Danilo Ier sont aujourd'hui deux ordres différents. C'est le premier qui est, si je suis bien informé, l'ordre de famille, composé d'une seule classe très restreinte de titulaires. Le second, dont j'ai également sous les yeux un brevet de commandeur, ne porte plus aucun qualificatif correspondant en serbe au mot technique allemand *Hausorden* ; c'est un ordre de mérite pur et simple, à cinq classes de titulaires. PAUL.

* * *

Dans ma réponse du n° du 20 septembre, il s'est glissé une erreur qui s'est répétée tout le long de l'article. Elle porte sur le mot allemand *haus* qui a été orthographié partout *hans*. De plus, à la troisième ligne, au lieu de : *la maison Hans-Hansorden*, j'ai dit : *la maison Haus-Orden*

DUC JOB.

—

Armoiries à déterminer : de sable à un lion passant... (XLIV, 385). — Comparer avec les armoiries de la famille de la Taille, de Beauce : *De sable, à un lion d'or, couronné de même, armé et lampassé de gueules.* Couronne de comte ; supports : deux hommes sauvages.

MARTELLIÈRE.

—

Le plus ancien ex-libris (XLI ; XLIII). — J'ai vu que l'on continue à désigner l'ex-libris de l'auteur périgourdin Jean Bertaud de Latourblanche comme le plus ancien connu de ceux français et en lui assignant une date qui est celle du livre sur lequel il a été trouvé (1529).

Un autre ex-libris des mêmes époques a figuré à l'exposition rétrospective de 1900, dans la remarquable vitrine du libraire spécialiste A. Saffroy. C'est celui du cardinal Tournon, non daté également, mais ce personnage est né treize ans avant Bertaut de Latourblanche et sa marque de livre porte le cordon d'abbé, nomination dont il a dû être pourvu bien jeune et qui indique une date approximative pour la vignette en question.

Il y aurait donc obligation de dire en parlant de la marque de Bertaut : *une des plus anciennes*. Et s'il y en a une à placer devant l'autre de ces deux ci, c'est évidemment celle du cardinal, puisqu'il est né le premier.

Les jeunes, maintenant, seraient-ils les anciens ? Il est vrai que tout est bouleversé au temps où nous vivons. X.

—

Le président de Laâge (XLIII ; XLIV, 69). — Une branche de la famille de Laâge ayant la même origine que les de Laâge-Puylaurens, entrée par une alliance à Cerbois, le 5 janvier 1491, est restée dans le canton de Lury jusqu'au 15 germinal an III ; elle possédait dans cette châtellenie les châteaux de Cerbois et d'Autry.

Voir *Chronique de Lury* contenant un chapitre entier consacré aux de Laage.

Voir également *Vierzon et ses environs*, tirage à part 310-323-438.

TAUSSERAT.

—

De le Loe (XLIII). — L'origine des de Laloë est Bourges où ils existaient dès 1399.

Ce fut l'un de ses membres, Jean de Laloë, qui, le 24 juin 1429, procura 1300 écus d'or au roi pour la solde des troupes que Jeanne d'Arc conduisait au siège de la Charité, point stratégique important qu'on voulait enlever à tout prix.

Cette famille, fixée depuis le xve siècle à Foëcy, entra à Brinay au siècle suivant. J'ai donné d'assez grands détails sur la branche de Foëcy-Brinay, au f° 146 et suivants de mes *Chroniques de Lury*.

Voir également *Vierzon et ses environs*,

tirage à part, folios 184-323-325-340-417-418-438-439-482. TAUSSERAT.

—

Fouquet, duc de Belle-Ile (XLIV, 105, 303). — En 1865-66, M. L.-Tre Juge (de Tulle) publia, dans la *Revue nobiliaire* de L. Sandret, III et IV, une *Etude historique sur les Fouquet de Belle-Isle.* Pages 138 et 241 du t. III, il est traité de Charles-Louis-Auguste (le maréchal-duc), que l'auteur fait naître à Villeneuve de Rouergue, au lieu de Villefranche. En cette biographie est transcrit l'acte de donation entre-vifs, pure, simple et irrévocable, que fit à Sa Majesté, le 31 décembre 1759, — par devant Me Trutat et son collègue Robineau, conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, — très haut et très puissant seigneur monseigneur Charles-Louis-Auguste, etc..... de son hôtel sis rue Bourbon (rue de Lille) actuellement transformé en Hôtel des caisses d'amortissement, dépôts et consignations. Le testament du maréchal est simplement mentionné. Il est regrettable qu'on n'en ait pas donné tout au moins des extraits, car c'est dans cet acte que doit se trouver la réponse à la question posée par Y.

Néanmoins, il doit être possible d'avoir une solution, en recourant au document lui-même déposé ès-minutes du dit Me Trutat, dont le successeur médiat est Me Duplan, notaire, rue des Pyramides, 11, à Paris. A. S.

—

M. de Fontenelle (XLIV, 220). — Fontenelle n'a pas laissé de postérité. Il a légué sa fortune à quatre légataires universelles, parmi lesquelles Mlles de Marsilly et de Mortainville, arrière-petites-filles de Thomas Corneille, frère du grand Corneille (*Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, par J. Taschereau, 3e édition, 1869, 2 vol. in-18, Firmin Didot frères, II, 125. NAUROY.

—

Une branche française des Russel (XLIV, 220, 352, 462). — Le comte Franck Russel-Killough, ancien zouave pontifical, naturalisé Français, s'est marié deux fois. Le célèbre explorateur des Pyrénées, le comte Henry Russell, qui aussi demeure à Pau, n'est pas marié ; c'est son frère. Leur nom prend deux *l*. Leur famille, d'origine irlandaise, n'a rien de commun avec celle de lord Russel, condamné récemment pour bigamie.

OROEL.

—

M. de Béziers (XLIV, 385).— Louis XIV accrédita comme ambassadeur à Venise, de 1662 à 1665, Pierre de Bonsi, évêque de Béziers : il succédait à M. Duplessis Besançon, né à Florence en 1631 Pierre de Bonsi eut l'évêché de Béziers en 1659. C'est lui qui négocia le mariage de Marguerite-Louise d'Orléans avec le prince de Toscane en 1662. Il quitta Venise pour l'ambassade de Pologne. Il est mort en 1703, archevêque de Narbonne. Ses dépêches sont aux Archives des Affaires étrangères.

Voir A. Baschet, *Archives de Venise*, Paris 1870

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

*
* *

Le personnage dont il est question dans cette notice de Charles Livet est Pierre de Bonzy, premier aumônier de la reine Marie-Thérèse, né à Florence le 15 avril 1631. Le roi Louis XIV l'accrédita en qualité d'ambassadeur auprès de la sérénissime république de Venise de 1662 à 1666. Il était alors évêque de Béziers depuis 1659, et occupa ce siège jusqu'en 1669. Rentré en France, il devint successivement arc evêque de Toulouse (1669-1673), puis archevêque de Narbonne (1673-1703) et mourut à Montpellier, le 11 juillet 1703, où il fut inhumé dans l'église cathédrale. Le pape l'avait fait cardinal dès 1672, et le roi de France lui accorda, en 1688, le cordon bleu de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Le cardinal de Bonzy portait : *Ecartelé : au 1 et 4, d'or, au chef d'azur, chargé d'une rose d'or ; au 2, et 3, d'argent, à la guivre d'azur, tortillée en pal, couronnée d'or, et dévorant un enfant issant de gueules.* Sur le tout : *d'azur, à une roue d'or, sans de huit rayons.* FRANÇOIS FABERT.

—

De Caze (XL ; XLI). — Les papiers possédés par M. C de la Benotte, et qui font l'objet de sa question, sont ceux de la famille de Caze de la Bove qui a souvent écrit son nom De Caze avec un D majuscule, barons de la Bove en 1740 ; cette famille est originaire de l'Ardèche, elle n'a

absolument rien de commun avec la famille Decazes qui est exclusivement libournaise.

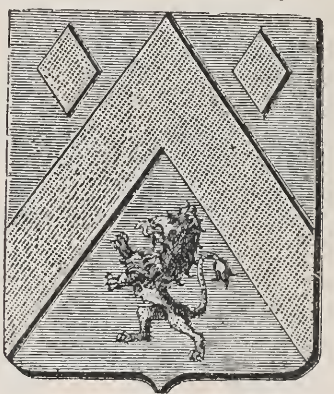
La belle Mme de Caze, femme d'un receveur général citée dans la réponse (XL, 580) signée M E H, appartient à la famille de Caze de la Bove, ainsi que toutes les personnes citées par M. Penguillon (XLI, 828). Dans la réponse de M André, la carte de visite est de Caze de la Bove comme le nom l'indique, et cette famille, comme il est dit ci dessus, n'a rien de commun avec celle du duc Decazes, originaire d'un autre côté de la France ; le traducteur juré Caze est d'une autre famille encore ; des Caze ou Cazes tout court il y en a en France presque autant que des Durand.

Ainsi la signature de Caze est celle de la famille de Caze de la Bove ; celle Decazes est celle de la famille du duc, mais on ne la rencontre qu'en Libournais, tout au moins avant ce siècle. Le personnage cité dans la réponse signée V. A prétend évidemment descendre par les femmes des de Caze de la Bove.

Le nom de la famille (de la région libournaise) des ducs Decazes ne s'est jamais écrit que Decazes ou quelquefois, dit-on, de Cazes, mais pour cette dernière orthographe il y a une accusation de falsification des actes de l'état-civil ; pour détails sur ce sujet on peut consulter mon livre : *La vérité sur le père et la famille du favori de Louis XVIII, la jeunesse du duc Decazes*, qui va paraître chez Féret à Bordeaux. Michel, père du duc, n'a jamais signé que Decazes, comme toute sa famille, à l'exception peut-être de quelques ancêtres appelés de Cazes, soit que réellement les actes aient été falsifiés, soit qu'ils aient réellement signé ainsi, car jusqu'en 1760, les Decazes jouirent de tous les privilèges de la noblesse qu'ils avaient reçue d'Henri IV, et quoi qu'ils aient exercé à chaque génération des charges de magistrature bourgeoises, incompatibles avec la noblesse, ce n'est qu'à cette date de 1760, que la ville de Libourne, qui, comme toutes les communautés redoutait, pour ses finances, l'augmentation de la noblesse, fit aux Decazes, un procès qu'elle gagna, comme on gagnait toujours ceux de ce genre, à l'effet de les faire déclarer vilains et roturiers, et comme tels de les obliger à acquitter tous les impôts.

Ce nom n'a jamais eu d'autres orthographes. Les différences observées à Libourne sont rares, on sait d ailleurs que *pour toutes les familles*, elles sont fréquentes, dans les actes, car l'ignorance de tous empêchait d'y faire attention ; tous les actes anciens rédigés par les fonctionnaires secondaires, en plus de l'orthographe différente des époques, sont criblés de fautes en tout et d'erreurs dans les noms.

Plusieurs membres de la famille Decazes ont obtenu, à cause de l'orthographe de Cazes, réelle ou supposée dans ce siècle, l'autorisation d'écrire leur nom en deux mots, tels ces temps-ci le capitaine de Cazes à Reims, et auparavant le sous-préfet cité par M. Rochet (XL, 708), qui ne se disait pas à tort proche parent du



grand référendaire ; il était cousin issu de germain du ministre de 1874 ; son père, cousin-germain du ministre de Louis XVIII, était Decazes-Pion, payeur général de la Dordogne ; de Marie-Coraly de Saint-Jean, naquit le sous-préfet cité : Michel-Edmond de Cazes, né à Libourne le 7 octobre 1816, marié le 4 février 1846 à Marie Françoise-Alix Aulas de Courtigis, fille d'Aulas de Courtigis, général de division, et d'Adeline Chalemeton de Montchamps ; sorti de Saint-Cyr, de Cazes démissionna de capitaine au 1er *houzards*, le 21 octobre 1850, sous-préfet de Pont l'Evêque (1856), de Lisieux (1861), d'Autun et chevalier de la Légion d'honneur (1862), de Meaux (1864), de Sens (1865), inspecteur général des établissements de bienfaisance (1869), révoqué (1870) ; sous préfet de Fontainebleau (1871), préfet de l'Indre, de

la Nièvre 1875, de la Haute-Marne 1876. Frère de madame Bourges-Saint-Genis.

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

Comtesse de la Ley (XLIV, 5, 136, 400). — Le comte de Fersen, qui essaya en vain de sauver la princesse de Leyen lors de l'incendie de l'hôtel Schwartzemberg, ne saurait, il me semble, être celui qui avait donné tant de preuves de dévouement à la famille royale. Ce dernier, le comte Axel de Fersen, était depuis longtemps, retourné en Suède où il avait été élevé à la dignité de grand maréchal de la Diète. Il fut massacré par la populace à Stockholm en 1810, l'année même de la catastrophe de l'ambassade d'Autriche. Il s'agirait donc d'un autre Fersen non moins courageux et dévoué que son parent ou homonyme. LE CORDIER.

—

La descendance du général Pelletier (XLIV, 6). — Les seuls renseignements que nous avons pu recueillir sur le général Pelletier sont peu nombreux et un peu incohérents. Nous les faisons connaître toutefois ; peut-être pourront-ils mettre sur la voie.

En 1795, il y a un général Pelletier à l'Armée d'Italie sous Schérer. Sur l'Etat de situation de l'armée d'Italie du 5 février 1796, il ne figure pas.

Sur celui du 5 mars 96, le général Pelletier est porté comme faisant partie de la 2e division du corps de bataille. Sa brigade est composée des 19e, 52e, 56e — demi-brigades, de l'ex 1er bataillon de Mayenne-et-Loire et d'un bataillon du 6e léger ; elle est dans les Alpes-Maritimes.

Sur l'Etat de situation du 21 mars, nous retrouvons le général Pelletier à la 2e division commandée par Sérurier dont le quartier général est à Ormea.

La brigade Pelletier est à la bataille de Mondovi.

Le général Pelletier est au blocus de Mantoue en juillet 1796.

Nous retrouvons un général baron Pelletier commandant l'artillerie et le génie dans le corps d'armée polonais de Poniatowski en 1809. Le général Pelletier est en 1810 commissaire pour la délimitation des frontières de l'arrondissement de Cravovie.

Enfin, en 1814, on retrouve un général Pelletier à Montpellier. E. G.

—

Pontécoulant (Famille de) (XLIV, 221, 401). — L'*Intermédiaire*, dans son numéro du 20 septembre, omet de citer un troisième Pontécoulant, frère de l'officier et du diplomate. Il habitait rue Basse-du Rempart, dans la maison de Brion, le loueur de voitures. C'était un homme aimable, vivant de ses rentes, âgé d'environ 40 ans en 1880, époque où nos bonnes relations cessèrent par suite de mon départ de Paris. Souvent, il m'a parlé de son domaine de Condé-sur-Noireau, où il passait l'été, et certainement, dans cette localité, on aurait sur la famille tous les renseignements désirés. V. J. DU D.

—

Famille Arnault (XLIV, 161). — Lucien Arnault, préfet de la Meurthe, avait épousé Marie-Adèle Cornudet, fille du comte Joseph Cornudet des Chomettes, membre du conseil des anciens, sénateur et pair de France, et de Jeanne Cellin du Montel. Il eut une fille, mademoiselle Marie Arnault, actuellement vivante.

C'est tout ce que je possède comme renseignements pouvant intéresser monsieur S. R. Si lui-même, de son côté, pouvait me fournir des indications précises, avec dates, sur la famille Arnault, je lui en serais reconnaissant. L. C.

—

Cléo de Mérode (XLIII ; XLIV, 353). — La famille de Mérode étant une des plus importantes de Belgique, le fait signalé par M. Ch. Normand doit se retrouver presque partout dans le royaume.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Philosophie de l'histoire (XLIV, 390). — L'excellent ophélète Alphonse Renaud trouvera, je crois, beaucoup à glaner dans le discours préliminaire que Marc-Antoine Jullien, de Paris, qui fut, dit-on, secrétaire de M. de Robespierre (Excusez du peu !) a placé en tête de son *Essai sur l'Emploi du Tems* ou *Méthode qui a pour objet de bien régler sa vie, premier moyen d'être heureux...* Paris 1809, 8°.

En voici l'intitulé :

DISCOURS Contenant l'Exposé de quelques vérités fondamentales, ou Lois générales, ou Principes universels (de Métaphysique, de Morale et de Politique), qui paraissent devoir servir de base à toute espèce de Méthode, et fournir des applications utiles dans tous les sciences physiques et naturelles, métaphysiques morales et politiques, dans la littérature et dans tous les arts dans toutes les positions, et surtout dans *l'art d'employer le Tems*, et dans la conduite journalière de la vie.

Bien que je sois un peu refroidi, quant au prêt de livres qui rentrent tard, — quand ils rentrent — j'offre néanmoins à M. Renaud de lui communiquer cet ouvrage difficile à trouver aujourd'hui.

A. S.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII; XLIV, 13, 126, 241, 406, 449). — La question a biffurqué. Ce n'est pas du prétendu droit du seigneur qu'il s'agit, mais d'un droit particulier et bien autrement cruel.

Quant au droit de cuissage, comment se fait-il que Voltaire n'en ait rien dit dans le *Dictionnaire philosophique ?* A. S.

* * *

Je n'ai rien à ajouter sur cette question controversée ; mais je demande à voir l'original de la sentence du Sénéchal d'Aquitaine cité par Malte-Brun. Car je la crois parfaitement apocryphe. Ce qui du reste a été soutenu par des esprits sérieux. En ces choses-là, il faut recourir aux sources. Je fais cette remarque par cette seule raison qu'il me paraît impossible que pendant tout le moyen-âge, tant de maris se soient soumis, sans rien dire, à tenir la chemise de leur femme, pendant que le seigneur accomplissait son office. LESLIE.

—

Agnès Sorel (XLIII ; XLIV, 28). — M. le comte de Toulgoët-Tréanna, dans son *Histoire de Vierzon*, a consacré un article entier de son ouvrage à la favorite de Charles VII et, rompant avec la tradition qui la fait naître à Fromenteau, il la prétend originaire des Ygonnières, paroisse d'Orçay, près Vierzon. J'ai combattu cette thèse dans la *Revue du Centre* de février 1884 et j'ai prouvé qu'en 1409 le lieu des Ygonnières était habité par Gillet de la Trembloys et non par Jean Soreau

De son côté, le généalogiste le plus considérable du Berry, et même du centre de la France, M. le comte de Maussabré, aujourd'hui décédé, rejetant, lui aussi, l'opinion de M. de Toulgoet, m'écrivait le 24 août 1899 à ce sujet :

Picarde ou Tourangelle !

« Elle était picarde du chef de son père « et native de Fromenteau (paroisse de « Villiers-en-Brenne, Indre), du chef de son « aïeule maternelle ».

Il me serait bien agréable de voir compléter cette trop brève citation par quelque savant collaborateur de l'*Intermédiaire*. TAUSSERAT.

—

Gardes de la manche (XXXVIII). — Je trouve dans le Glossaire qui suit l'édition de Rabelais donnée par le libraire Le Dentu (Paris 1837) : « *Rocque*, casaque, robe courte. *Les Custodes de la Rocque* reviennent absolument aux *gardes de la manche* de nos rois ».

GUSTAVE FUSTIER.

—

La bibliothèque de Napoléon Ier (XLIV, 332). — Voir « La bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène » par Victor Advielle (Paris 1894. Lechevalier éditeur) : Napoléon II ne reçut jamais ces 400 volumes.

Baron Albert Lumbroso. D. L.

* * *

On consulterait utilement *Les bibliothèques particulières de l'empereur Napoléon,* par Antoine Guillois, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint Honoré, (brochure de 22 pages, extraite du *Bulletin du bibliophile*).

La première bibliothèque de Napoléon, qui a quelque importance, est celle de la Malmaison — aux chiffres B P. (Bonaparte-La Pagerie). Elle comptait de 5 à 6000 volumes. Elle a été vendue en 1827, après la mort du prince Eugène.

Plus tard, Napoléon eut des bibliothèques officielles qui eurent pour conservateurs Ripault, Barbier et l'abbé Denina. Les volumes étaient reliés et aux armes impériales.

En 1808, l'empereur se fit faire une bibliothèque portative, qui ne fut qu'ébauchée. Napoléon en campagne lisait beaucoup, mais point de livres frivoles.

Il avait emporté à l'île d'Elbe, des livres qu'il en rapporta et qui furent placés aux Tuileries.

Au moment de partir pour l'exil, il se préoccupait encore du choix d'une bibliothèque. Mais on ne put réaliser son projet et on puisa en hâte, pour faire quelques caisses de livres, dans la bibliothèque de Trianon. 1929 volumes furent choisis. Mais Blücher étant intervenu pour empêcher cet envoi, une seule voiture put partir qui contenait 558 ouvrages.

A cette collection s'ajoutent les livres qui, envoyés en Angleterre, furent, de ce pays, réexpédiés au captif, par lady Elisabeth Vassall.

Ce sont seulement les volumes reliés à ses armes que Napoléon a légués à son fils: 400 sur les 588 qu'il avait apportés de France.

Ces ouvrages furent pieusement remis au légataire, le duc de Reichstadt ; à sa mort, ils passèrent aux mains de la mère de l'empereur.

Tous ces détails nous sont donnés par M. Antoine Guillois. M.

—

Napoléon et Corneille (XLIV, 104. 242, 409). — Je serai bref, la vie est courte, dirait Napoléon. Si M. Aulard veut bien s'adresser de ma part à M. Lecestre, archiviste aux Archives nationales, il aura sûrement satisfaction. M. Lecestre, en effet, pour publier chez Plon ses deux volumes intéressants de *Lettres inédites* de Napoléon, s'est livré à un travail de récolement sur la correspondance de Napoléon et a dû retrouver l'original en question qui, du reste, figure dans la *Correspondance* en 32 volumes in-8, à sa date. Les *Papiers secrets et Correspondance du second empire*, 1871, édition Poulet-Malassis, mentionnent, p. 343 : « Corneille (Pierre), descendant du tragique, pension de 600 fr. Les demoiselles L. M., M. T. et Cath. Corneille, les dames Desmarest et Chabannes, nées Corneille, reçoivent chacune une pension de 400 fr. » NAUROY.

--

Le Napoléon de la colonne à retrouver (XLII ; XLIII ; XLIV, 409). —

Tyran, juché sur cette échasse...

Ce quatrain de si fière allure a son histoire, ce qui ne l'empêche pas d'être toujours enveloppé de mystère. Une légende veut qu'on l'ait aperçu pour la première fois, un matin, collé en manuscrit sur la Colonne, arrangé de manière à parler aux passants. En ce temps-là, Savary, duc de Rovigo, le même qui a commandé l'exécution du duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes, était ministre de la police. On sait que le monsieur ne riait pas tous les jours. Furieux du fait, un attentat contre son maître, il avait mis, dit-on, cent de ses limiers en campagne afin de faire arrêter ce râcleur de lyre et de lui faire laver la tête avec du plomb, mais, si bons cochons truffiers qu'aient été ses agents, ils n'avaient pu rien découvrir. Le quatrain bravait le vainqueur des vainqueurs. On se le passait de main en main, sur un bout de papier, sur un album, sur une carte à jouer Mais l'aile du vieux Saturne balaie tout sur son passage. Encore un peu subsistant sous le règne de Charles X, le petit poème était totalement sorti de toutes les mémoires sous celui de Louis-Philippe. Du reste, par le fait d'une ironie qui se manifeste souvent ici-bas, ce vieux roi, qu'on disait si fin et qui a fini en dupe, a constamment joué le jeu de son successeur. Pendant dix-huit ans, en effet, il parait n'avoir régné que pour favoriser, développer et mettre en valeur la force bonapartiste qui devait prochainement emporter son trône et jusqu'aux biens de sa famille. (La statue restaurée, le retour des cendres, les généraux appelés à la chambre des pairs, le révolté de Strasbourg et de Boulogne deux fois pardonné, la reine Caroline et le roi Jérôme pensionnés, le tout pour finir par le décret impérial du 22 février 1852 : les biens confisqués).

Pour en revenir aux quatre vers si superbes, dans le ton de la prose de Tacite, on n'a jamais su au juste, et il est supposable qu'on ne réussira pas à savoir de quelle généreuse colère ils sont nés Marie-Joseph Chénier en avait fait de semblables dans l'*Epître à Voltaire* et dans la *Promenade à Saint-Cloud*, mais, vieilli et malade, il se taisait. Qui donc ça pouvait-il être ? Ceux d'autrefois, (les têtes blanches que je rencontrais quand j'étais jeune), interrogés avec insistance là-dessus, se bornaient à répondre que c'était l'œuvre d'un royaliste, mais sans qu'on ait pu savoir lequel. On avait prononcé le nom de Charles Nodier. Le charmant auteur de *Smarra* a formellement nié. En tout cas, ils n'ont reparu qu'en 1848 ; le vieux

Courtois, le fils du conventionnel, les récitait dans les bureaux d'un journal satirique, où ils ont été recueillis par celui qui écrit ces lignes. Ils ont donc été rendus à la circulation et, comme ils forment un document, ils entreront dans le dossier de l'histoire.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Grenadiers postiches (XLIV, 385). — Les bataillons de milice détachaient en temps de guerre et même en temps de paix, à dater de Louis XIV, leurs compagnies de grenadiers qui, sous le nom de grenadiers royaux, formaient des bataillons et même des régiments par la réunion des grenadiers de divers bataillons. Ces régiments se distinguèrent pendant la guerre de Sept ans et leurs services de guerre furent aussi continus et actifs que ceux des troupes de ligne.

Pour les remplacer comme compagnie d'élite dans les bataillons de milice, on créa dans chaque bataillon une compagnie de grenadiers postiches choisis parmi les plus beaux hommes et les meilleurs sujets. Ces compagnies étaient en quelque sorte des compagnies d'élite de 2me classe, servant aussi bien à recruter celles des grenadiers royaux qu'à encadrer leurs bataillons respectifs. Cette organisation dura jusqu'à la suppression de la Milice en 1790, sous Louis XVI, elle n'exista guère que sur le papier, car la milice dont la majeure partie était destinée à former des bataillons de dépôt pour l'infanterie de ligne ne fut plus appelée. Paris possédait un régiment de milice permanent et toujours sous les drapeaux. COTTREAU.

*
* *

Les grenadiers postiches ou aspirants étaient les soldats parmi lesquels on recrutait les grenadiers — sans épithète — titulaires ou *en pied*. Ceux-ci, soldats d'élite, étaient désignés pour les besognes de péril et d'énergie. Au début, ils lançaient des grenades à la main ; d'où leur nom. Qui disait grenadier, disait tirailleur ou Enfant perdu. Les élèves grenadiers devaient réunir, avec une grande taille, des qualités particulières de valeur, de bonne conduite et de subordination. Les *postiches* étaient appelés à suppléer les grenadiers en cas d'indisponibilité, et à leur remplacement, lors des vacances. Alors, ils recevaient une haute paie spéciale, dite *sou de grenade*.

Les Compagnies de grenadiers *postiches*, sortes de pépinières, étaient un passage obligé, avant l'admission dans les compagnies de grenadiers *en pied*.

Les régiments de GRENADIERS ROYAUX se composaient de deux bataillons : le premier, de grenadiers *en pied* ; le second, de grenadiers *postiches*.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Sorte de grenadiers d'infanterie française, dit Bardin, qui étaient destinés à occuper les places des grenadiers, soit en cas d'absence, soit à mesure qu'il y en avait de vacantes. Ils n'ont jamais joui du sou de grenade, parce qu'ils n'étaient en quelque sorte qu'en survivance. Au XVIIIe siècle il y avait dans les compagnies de fusiliers, des grenadiers postiches désignés à l'avance ; cet usage n'a pas duré. Il y a eu des grenadiers postiches d'une espèce particulière : c'étaient ceux des grenadiers royaux formés en compagnies postiches.

« Les compagnies postiches, ajoute le général Bardin (*Dictionnaire de l'Armée de terre*) furent créées en 1746 pour remplacer les grenadiers retirés l'année précédente des bataillons de miliciens et amalgamés comme grenadiers royaux ; elles entrèrent ensuite elles-mêmes dans les Grenadiers royaux, en se détachant momentanément de leurs corps. ».

DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

Dans l'ordre de bataille d'un bataillon d'infanterie au milieu du XVIIIe siècle, le bataillon était encadré à droite par les grenadiers, à gauche par un piquet formé d'hommes pris dans les compagnies de fusiliers

Le 25 mars 1745, une ordonnance royale prescrivait d'employer activement aux armées en campagne, les Compagnies de grenadiers de la milice. Afin de les remplacer pendant leur absence dans leur service spécial, il fut prescrit à chaque bataillon de milice de former une compagnie de grenadiers postiches de 40 hommes par prélèvement de 5 hommes sur chacune des huit compagnies de fusiliers du bataillon.

Les grenadiers postiches ne touchaient que la solde des fusiliers ; les officiers

seuls avaient une solde intermédiaire autre que celle des grenadiers et celle des fusiliers :

Solde pendant l'hiver 1756 57

Grenadiers	
Capitaine	4 livres
Lieutenant	32 sols
Sous-Lieutenant	20 —
Sergent	12 —
Caporal	8 — 6 d
Anspessade	7 — 6 d
Soldat	6 — 6 d
Grenadiers postiches	
Capitaine	3 livres 10 sols
Lieutenant	25 —
Sous-Lieutenant	» —
Sergent	11 —
Caporal	7 — 6 d
Anspessade	6 — 6 d
Soldat	5 — 6 d
Fusiliers	
Capitaine	3 livres
Lieutenant	20 sols
Sous-Lieutenant	» —
Sergent	11 —
Caporal	7 — 6 d
Anspessade	6 — 6 d
Soldat	5 — 6 d

*
* *

A propos des grenadiers postiches, il y a lieu de signaler, en 1831, l'existence de sergents et de caporaux postiches. Le 10 mai 1831, en effet, en raison du manque de candidats pour les cadres inférieurs par suite des nombreuses créations faites à cette époque, le ministre autorise la nomination de sergents et de caporaux postiches qui portaient l'insigne du grade, mais ne devaient en avoir la solde qu'une fois devenus titulaires. E. G.

—

Béranger inconnu (XLIV, 277, 404. —Tout se concilie parfaitement, en admettant que Béranger, le chantre si renommé de l'enfance charmant pour les enfants en général, ait pu, dans certains cas, en être obsédé. N'a-t-on pas vu des vieillards, impatientés du tapage de leurs petits-enfants, leur donner un soufflet, une taloche et pis encore, comme on le faisait de leur propre jeune temps ? Il suffit que M. Eugène Chavette ait surpris Béranger dans un cas semblable, pour qu'il ait écrit ce qu'il a dit très sincèrement.

La perfection n'est pas de ce monde ; nous le savons, mais nous l'oublions toujours quand il s'agit des personnages historiques ; nous leur attribuons toutes les qualités ou tous les vices, selon le type légendaire que nous avons forgé sur eux. Au reste, ce ne sont pas ces détails intimes de la vie privée, qui empêcheront jamais Béranger d'être notre grand chansonnier patriote et le chantre de l'enfance. Qu'elle est jolie, la chanson citée par M. Philibert Audebrand ! Ne faut-il pas *aimer l'enfance de tout son cœur*, pour écrire d'aussi jolies chansons ? Dr B.

XLIV, col. 404, *Béranger inconnu*, lig. 2, au lieu de *p*aternel, lire *m*aternel.

*
* *

Je réponds bien volontiers à l'appel du collabo A. S. en repoussant énergiquement, comme lui, l'imputation de méchanceté de Béranger envers les enfants. Béranger aimait, au contraire, beaucoup les enfants, qui le lui rendaient bien. En voici une preuve topique :

Benjamin Antier habitait la même maison que la famille Porcher, c'était un grand ami de Béranger, qui venait le voir souvent. Mlle Porcher, qui avait alors une douzaine d'années, brûlait du désir de connaître le poète. Un jour qu'il vint rendre visite à Antier, Mlle Porcher y courut ; mais quand elle fut en présence du chansonnier, elle ne trouva pas une parole

— Que voulez-vous, mon enfant ? lui demanda Béranger avec bonté.

— Je voudrais vous embrasser.

Béranger prit la fillette dans ses bras et celle-ci posa sur ses deux joues deux gros baisers.

Elle s'en alla heureuse. Cependant, en se réveillant le lendemain, elle se dit :

— Si je raconte que j'ai embrassé Béranger, personne ne me croira. Comment faire ?

Et vite elle envoya chez le poète pour lui demander un reçu en règle des baisers de la veille.

Voici quelle fut la réponse :

Je reconnais avoir été embrassé par Mlle Anne Porcher qui l'a fait avec une grâce et un charme auxquels on n'est plus habitué à

mon âge. Aussi ai-je le regret de ne pas voir un pareil tribut de bienveillance se transformer en rente annuelle payable en quatre termes, dont je voudrais avoir à donner quittance.

Passy, le 26 juin 1843.
BÉRANGER.
« Le vieux chansonnier ».

Cette anecdote a paru dans le *Figaro* du mois de mars 1875. Le rédacteur disait la tenir de Mme Porcher, mère de la fillette. JULES BRIVOIS.

—

Un récit du 2 décembre (T G.265). — M. le comte Beugnot m'a fait l'honneur de m'écrire, à l'époque, qu'en effet il possédait le récit en question dont m'avait parlé Montalembert, mais que ce serait trop long pour l'*Intermédiaire*.

Le 2 décembre ne fut pas aussi imprévu qu'on le croit et que le disent les historiens. Thiers m'a dit en 1868 que M. de La Riboisière, plus tard sénateur, l'avait fait prévenir d'avoir à quitter Paris. J'ai sous les yeux une lettre de Louis Bonaparte, en date du 1er, disant : « Demain, l'Assemblée sera dissoute ».

Enfin je recommande de peser avec soin les pages 452 et suivantes d'un bon observateur, dans le volume intitulé : *Souvenirs de l'Hôtel-de Ville de Paris 1848 1852*, par Ch. Merruau, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, ancien membre du Conseil municipal de Paris, ancien conseiller d'Etat, 1875, in-8, E. Plon, xv et 509 pages et suivantes se repliant. NAUROY.

—

Naissance du duc de Morny (XL ; XLI ; XLIV, 403). — Consulter un intéressant mémoire de M. Grasset-Morel sur *les Bonaparte à Montpellier* et *la Légende* (de la naissance) *du duc de Morny*. Ce mémoire, inséré dans le *Recueil de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, (Lettres, série II, tome III), a été aussi tiré à part (Montpellier, Calas, un vol.-in-8°) L. G. P.

—

Le petit homme rouge (XLIV, 395). — En 1831 (30 juillet), Mlle M.-A. Le Normand a fait paraître un ouvrage, que je possède, intitulé : *Le Petit homme rouge au château des Tuileries ;* 4 pages de faux titre et titre, et 107 pages de texte et table, 8°. A. S.

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 518 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 101, 147, 254, 371, 418, 483). — En annonçant que la célèbre *Cène* de Léonard de Vinci était l'objet de nouvelles études en vue de la conservation de ce qui en reste, on a parlé d'essais faits sur un *coin de cette toile*.

Est-il nécessaire de rappeler que Léonard a peint la *Cène* directement sur le mur du réfectoire de Sainte-Marie des Grâces, à Milan ?

En revanche on a qualifié de *fresques* les peintures sur toile exécutées par M. F. Humbert au Panthéon de Paris !

Des larges dalles bleues de la Via Appia, ce chemin des morts, arrachées de leurs alvéoles où pour vingt siècles les romains les avaient plantées, un insoucieux cantonnier a fait du macadam.

Ainsi s'exprime M. Baudrillard dans le récit du voyage qu'il a fait à Rome en mars 1901.

J'ai été souvent sur la voie Appienne, jamais je n'ai vu des cantonniers arracher les dalles pour en faire du macadam ; ils empierrent la voie, c'est vrai, mais avec des cailloux cassés qu'on leur apporte à cet effet.

Ce qui reste des anciennes dalles est respecté en vertu d'une décision ministérielle qui a classé la voie parmi les monuments nationaux du royaume.

Du reste, rien ne prouve que ces dalles remontent aux Romains

Les dalles s'usent assez vite et la voie Appienne a toujours été très fréquentée.

Le ministre a un tel souci de la conservation de ce qui reste de ces dalles, anciennes ou non, qu'il a interdit la circulation sur la voie des chariots lourdement chargés. GERSPACH.

*
* *

Erratum : Prière de vouloir bien lire (XLIV, page 484, ligne 42) *computations* au lieu de *compilations*. G. DE F.

—

Le bonheur des jours (Malherbe) (XLIV, 392) — Il y a en effet si peu de difficulté à résoudre la question posée par Cz que j'en envoie immédiatement la solution.

Le premier vers ainsi rectifié :

Tout le *plaisir* des jours est *en* leurs matinées, est le 35[e] des *Stances sur le mariage du roi et de la reine* (page 247 de l'édition L. Lalanne.

La nuit est déjà proche à qui passe midi est le vers 36 et dernier de la dite poésie

J'ai trouvé aussi dans les *Larmes de Saint Pierre* un vers qui ressemble au précédent :

La nuit déjà prochaine à ta courte journée... vers 137. A. S.

* * *

Ces deux vers de Malherbe, écrits en 1615 :

Tout le *plaisir* des jours est en leurs matinées :
La nuit est déjà proche à qui passe midi.

terminent les « Stances sur le mariage du roi Louis XIII avec Anne d'Autriche, nfante d'Espagne ». (*Grands Ecrivains* I. 237, *vers* 36), FRANÇOIS FABERT.

* * *

Ces deux vers, qui, en effet, appartien-niennent bien à Malherbe, sont les deux derniers des « Stances sur le mariage du « roi Louis XIII avec Anne d'Autriche. « infante d'Espagne : — 1615. »

(*Poésies de Malherbe*, éd. Delahays, 1855, p. 217). L. DE LEIRIS.

—

Une définition par Bossuet (XLIV, 392). — Cette définition se trouve à la fin du 20[e] paragraphe de la préface de l'*Histoire des Variations des églises protestantes*, par Bossuet

Voici le passage :

On déplorera les misères de l'esprit humain, et on connaîtra que le seul remède à de si grands maux est de savoir se détacher de son propre sens ; car c'est ce qui fait la différence du catholique et de l'hérétique *Le propre de l'hérétique, c'est-à-dire de celui qui a une opinion particulière, est de s'attacher à ses propres pensées*, et le propre du catholique, c'est-à-dire de l'universel est de préférer à ses sentiments le sentiment commun de toute l'Fglise : c'est la grâce qu'on demande pour les errants.

L. DES C.

—

Influence de l'enthousiasme sur le bonheur (XLIV, 392). — Voici les titres des derniers chapitres du livre *L'Allemagne*, de M[me] de Staël :

Chap. X : « De l'enthousiasme » Chap. XI : « De l'influence de l'enthousiasme sur les lumières Chap. XII et dernier » *Influence de l'enthousiasme sur le bonheur*. L DE C.

—

Une lettre de Châteaubriand (XLIV, 390). — M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul nous fait l'honneur de nous écrire qu'il n'a aucune note à ce sujet.

* * *

Je possède cette lettre imprimée. Je ne sais comment se nomme le livre dont elle fait partie, vu que je n'en ai pas le commencem.nt, et rien ne m'indique son titre. Mais la lettre, et la chanson de Béranger à laquelle elle répond, sont là, et je tiens cette brochure à la disposition de M. de la Benotte.

Béranger a fait une très curieuse réponse à Châteaubriand par une lettre qui figure a la page 64 du 2[me] volume de la *Correspondance de Béranger*, Paris Perrotin 1860, 4 volumes — Edition unique.

EUGÈNE BAILLET.

* * *

M. C de la Benotte trouvera la lettre de Châteaubriand à Béranger dans la correspondance de Béranger édition Perrotin, Paris, MDCCCLX, tome II, page 60.

E. ALLARD.

* * *

Fablier : Ce mot est dans le *Dictionnaire* de Littré. A. S.

—

Epithalame à retrouver (XLIV, 335). — Les vers demandés sont donnés dans un recueil manuscrit comme étant de *Béranger*, ce que je ne saurais affirmer. Quel qu'en soit l'auteur, c'est d'un naturalisme très raide. LÉDA.

* * *

L'épithalame dont le collabo A. K. désire retrouver le texte est de Béranger. Oui, de Béranger notre poète national. En voici le texte complet :

IMPROMPTU

Sur le mariage de N. et de M. L. (1)

(1810)

Nous allons devoir aux Amours,
Dit-on, le bonheur de la terre ;
Le sang coulera donc toujours,
Soit pour la paix, soit pour la guerre !
Mais pour nous rendre le repos
Ne plaignons pas ce qu'il en coûte ;

(1) Napoléon et Marie-Louise.

Mars en aurait versé des flots,
Vénus n'en répand qu'une goutte.

Cet impromptu a été inséré pour la première fois dans la troisième partie originale des chansons de Béranger (*Chansons nouvelles*, Paris, 1825) ; il n'a pas été reproduit dans toutes les éditions postérieures. JULES BRIVOIS.

—

Le jeu du taroc (T. G. 870 ; XLIV, 315, 415). — Alliette, dit Etteilla, n'a pas toujours demeuré rue de l'Oseille. Je possède une petite étiquette gravée qui paraît lui avoir servi d'ex-libris, ainsi conçue :

M. ETTEILLA
Professeur d'Algèbre
Rue de la Verrerie vis à vis celle de la Poterie, Hôtel de Crillon.

J.-C WIGG.

—

Chanson du Solitaire (XLIII ; XLIV, 151). — J'ai également entendu raconter par un « ancien » que M. d'Arlincourt signait en abrégé le nom de Victor et que la duchesse de Berry croyant lire Vte, lui avait écrit une lettre portant cette suscription : *A Monsieur le vicomte d'Arlincourt*. Le roi, on le sait, ne *pouvait* pas se tromper, et par extension la duchesse de Berry, une future reine peut-être

Ce fut ainsi, disait-on, que M. d'Arlincourt devint vicomte J'ajoute que « l'ancien » de qui je tiens l'anecdote avait parfaitement connu M. d'Arlincourt avant et après *sa vicomté*. LOUSTALICQ.

—

René Bazin (XLIV, 225). — On sait que René Bazin a écrit la *Terre qui meurt* à Sallertaine (Vendée), et que ce roman se déroule dans ce coin du marais vendéen.

Au cours d'une mission archéologique récente, nous avons pu photographier la principale ferme citée dans ce volume, la « Fromentière » (*alias* : Le Mauny) ; nous en tenons une épreuve à la disposition de notre collègue.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Strindberg (XLIV, 448). — Dans les *Nouvelles Scandinaves*, trad. de Jean de Néthy (Albert Langen édit., 1894 ; dépositaire Nilsson, 338 rue Saint Honoré, avec lettre-préface d'Emile Zola), le si émouvant épisode de la campagne de 1870 : *Tortures de conscience*, souffrances que l'on rencontrerait peu sans doute à l'heure actuelle chez les compatriotes des jeunes lieutenants dont August Strindberg raconte le désespoir, et chez les conquérants de l'Afrique du Sud.

Le Plaidoyer d'un fou, roman, révision française de Georges Loiseau (Albert Langen édit., 1895).

Mademoiselle Judic, tragédie en prose, en un acte, représ. au Théâtre Libre, suivie de *Simoun*, arabesque dramatique en un acte, et précédée d'une étude sur l'œuvre de Strindberg par Georges Loiseau. Trad. de Charles de Casenove, (Albert Savine édit. ; maintenant chez Stock).

M. Charles de Casenove a aussi publié, 1892, dans la *Revue d'art dramatique*, plusieurs articles.

Créanciers, *On ne joue pas avec le feu*, *Le lien*, trad. de Georges Loiseau (Ollendorf édit.). *Père* ; *Le Paria*, id. (id.).

Lire enfin l'étude de Maurice Bigeon sur le célèbre mysogine dans ses *Révoltés Scandinaves* (Grasillier édit., ancienne librairie Savine ; maintenant chez Stock) : *August* (sic) *Strindberg et les femmes émancipées*. L. R.

—

Dictionnaire des noms populaires des plantes (XLIV, 391). — Le meilleur de tous est le *Dictionnaire de Botanique* de Baillon, qui a paru en 35 livraisons à 5 fr., avec planches et son supplément. Son sous-titre indique que l'auteur s'est attaché spécialement à donner les noms populaires de toutes les plantes, tant en France que dans les pays étrangers dont elles sont originaires. On aurait cet ouvrage tout relié, d'occasion, en 4 vol. in-folio, à moitié prix, pour 100 fr. avec le supplément compris.

*
* *

Le libraire Rolland a publié un ouvrage dont le titre m'échappe, mais qui serait, je crois, d'une grande utilité au collaborateur Charlec. Je lui conseille de s'adresser à ce libraire qui demeure à Paris, 2, rue des Chantiers. GUSTAVE FUSTIER.

—

Le mois de Marie (XLIII ; XLIV, 89, 196, 476). — Au lieu de Evergeteter, lire Evergète Ier, Neith, au lieu de Vesta.

—

« **Patrimonium** » et « **matrimonium** » (XLIV, 280). — Je suis très aise

que M. Vierzonnais ait posé cette question, qu'il explique ainsi : « Ces deux « mots sont évidemment formés de la « même façon, l'un de *pater*, l'autre de « *mater*. D'où provient donc la différence « des sens dérivés ? Trouve-t-on, chez les « auteurs latins, ces termes employés « avec une autre acception que patrimoine « et mariage ? » Ceci rentre dans l'étude générale sur les rapports historiques et légaux des Quirites et des Egyptiens, dont je publie en ce moment un résumé dans l'*Intermédiaire*. A la première période du droit romain, comme du droit égyptien, le mariage des citoyens était le mariage sacré par *confarreatio*. La femme disait à son mari : *ubi tu Gaius et ego Gaia* (Où tu es le maître, je suis aussi la maîtresse, avec les mêmes droits).

Denys d'Halicarnasse nous apprend qu'il s'agissait alors d'un mariage d'égalité et que les époux mettaient en commun tous leurs biens, qu'ils possédaient à égal titre : ce que les papyrus égyptiens ont montré en application dans la vallée du Nil pour le mariage sacré célébré dans le temple. C'est à cette époque de la législation de Rome antérieure à celle des XII tables que se rattache sans doute l'origine des mots connexes *patrimonium* et *matrimonium*, désignant dans le latin récent le patrimoine et le mariage, mais qui, primitivement, se rapportaient aux droits se rattachant au père et aux droits se rattachant à la mère.

Quand, après la retraite sur le mont Aventin de la *plebs*, c'est-à-dire de ce que les Atheniens appelaient les *métèques* ou étrangers domiciliés, *plebs* distincte du *populus* ou peuple, des *gentes* ou des vieux citoyens, une révolution démocratique, racontée par Tite-Live, vint à égaliser les droits de tous et à produire la nouvelle législation des XII tables, la constitution traditionnelle du mariage fut profondément modifiée. Les hommes de la *plebs* régis par le *jus gentium*, achetaient d'ordinaire leurs femmes, comme cela se pratiquait depuis longtemps en Chaldée, chez les Hébreux, et comme cela se faisait aussi en Egypte depuis Amasis. Amasis était devenu très populaire en Grèce — pays où les décemvirs envoyèrent une mission scientifique — surtout depuis qu'Hérodote avait lu, quatre ans auparavant, son *Histoire* aux jeux Olympiques. Les nouveaux législateurs romains imitèrent donc tout naturellement et de préférence le code d'Amasis à ce point de vue. Comme Amasis, ils mirent sur le même pied la *confarreatio* ou mariage sacré et la *coemptio* ou mariage populaire chaldéen. Comme Amasis, ils firent du cens quinquennal et de la réponse à cette question du censeur : « Habes ne ex-animi sententia uxorem liberorum procreandorum causa ? » la seule preuve officielle du mariage. Enfin, à ces mesures, ils joignirent celles-ci : la *manus*, pouvoir autocratique sur la femme, fut accordée au mari aussi bien après la *confarreatio* devenue une simple cérémonie religieuse, qu'après la *coemptio*, cérémonie civile par excellence, Naturellement, quand la fortune de la mère en vint à se confondre avec celle du père, par suite de la *manus*, de la mainmise du mari sur celle-ci, les droits de la mère se réduisirent à ceux *qui résulteraient* du mariage, de l'ancien *connubium*, dont *matrimonium* devint synonyme. La femme ne fut plus qu'à l'état de fille. *loco filiæ in manu mariti* et ses biens ne furent plus directement transmissibles à ses enfants.

Telle me paraît l'origine de la parenté des mots *patrimonium* et *matrimonium*. Comme, en dehors de la nouvelle loi *regia* trouvée au forum romain près du tombeau de Romulus et de quelques fragments d'autres lois royales transmis par les anciens, nous n'avons plus aucun texte latin antérieur à la loi des XII tables, je doute un peu qu'on puisse trouver des documents dans lesquels *matrimonium* ait encore son ancien sens. Il se peut cependant que dans Macrobe, Varron, Aulu Gelle, etc., il y ait quelque allusion à ce sujet. Je ne puis le vérifier en ce moment et répondre ainsi à la dernière phrase de M. Vierzonnais, parce que je suis à la campagne et par conséquent loin de ma bibliothèque ou généralement de toute espèce de livres. RÉVILLOUT.

*
* *

On en dirait autant des noms propres voisins Paternus et Maternus. Evidemment celui qui s'appelle Materne ne peut pas avoir le sens de maternel, dans le cas où Paternus viendrait de pater. Le nom propre Maternus doit venir du gaulois Mat-ern, qui n'a pas du tout le sens de

mater,au contraire ! (chef sévère, roi redoutable). Dr B.

—

Amusic (XLI). — Tout d'abord, il s'agit de l'*amusie*, et non *amusic*. Il existe une thèse très intéressante et très documentée sur ce sujet, soutenue en 1900 à Bordeaux par M. V. Bronislawski : *Contribution à l'étude de l'amusie*, ou localisation des centres musicaux. L'auteur,qui exerce la médecine à Montguyon (Charente-Inférieure),après un historique complet de la question, tant en France qu'à l'étranger, établit et distingue, non seulement l'amusie sensorielle, impossibilité de discerner les sons musicaux, mais l'amusie motrice, impuissance à les reproduire, tout en les percevant,et l'amusie graphique, inaptitude à lire ou écrire les notes ; il relate les lésions cérébrales qu'on a rattachées à ces divers symptômes. La question suppose d'ailleurs des connaissances médicales assez précises.

Dr Viger.

—

Clapas (XLIV, 334). — *Lou Clapas* n'est pas un surnom de Montpellier. C'est un mot occitan qui désigne la région montpelliéraine. Ce terme provient de la nature rocailleuse, pierreuse, des *garrigues* du pays. B.-F.

—

L'expression pitonner (XLIV, 224, 422). — Je m'étonne qu'on ait tant attendu pour répondre à cette question.

L'expression est d'un usage courant dans toute la région alpine. Elle provient certainement des régiments alpins. J'ai l'honneur d'en faire partie comme capitaine de réserve,et j'entends couramment pendant les manœuvres cette expression, bien naturelle,sur les lèvres de mes camarades : « Ah ! ... c'est bien votre tour de *pitonner* !... » Ce qui revient à dire : « C'est bien votre tour de monter sur les crêtes, les *pitons*, les hauteurs... » Il ne faut du reste pas confondre ce mot avec *pivoter*, comme le dit M.G.F.,qui est une expression militaire, elle aussi, et qui signifie « avoir de la peine, du travail, une corvée supplémentaire, une marche plus longue, un cantonnement plus éloigné. » D'où cette expression bien typique : « Ce sont toujours les mêmes qui *pivotent*. » C'est-à-dire, quand il y a quelque passe-droit, ce sont toujours les mêmes qui payent de leurs personnes.

Ce sont des néologismes qui ne surprennent personne parmi les « Alpins ».

Pierre Virès.

—

Serrade, Desserreur (XLIV, 393). — M. Gros Malo répond entièrement à la question. Le desserreur est celui qui a mission de donner la clef des champs aux personnes renfermées chez elles, en quarantaine, dans le cours d'une épidémie, à la suite d'un décès dans leur maison. C'était généralement un médecin, mire, sirurgien ou même barbier ; bref, une personne jugée plus compétente qu'une autre en pareil cas, par le maire et les échevins (mayeur et jurati). L'expérience avait fini par instruire nos ancêtres à prendre leurs précautions, dans les maladies épidémiques. Sans connaître les microbes, ils connaissaient les miasmes ; et cela leur suffisait. Dr B.

—

Origine de ces mots : chauvin et chauvinisme (T. G., 199 ; XLIII ; XLIV, 142,308)—Je retrouve dans le n° du *Siècle* du 2 octobre 1854 un article assez étendu de Louis Jourdan sur *le Chauvinisme*, dont il me semble curieux de citer, entre autres, ces paragraphes :

« Bien qu'il soit né d'hier, l'origine du chauvinisme est cependant douteuse.Après de longues recherches, nous avons fini par découvrir différentes versions que voici :

« Suivant les uns, l'armée impériale comptait un grand nombre de soldats du nom de *Chauvin*, Lorsque après nos désastres, la Grande Armée fut dissoute et licenciée, plusieurs de ces Chauvin, rentrés dans leurs foyers, laissèrent courageusement éclater leur admiration absolue pour l'Empereur, pour *le petit caporal* ; ils racontaient en pleurant nos batailles. Quand Napoléon mourut sur son rocher,les Chauvin refusèrent de croire à sa mort, prétendant que leur héros, leur Dieu, ne pouvait pas mourir ainsi ; que le bruit de sa mort était une ruse imaginée pour tromper la surveillance des rois de l'Europe. Le libéralisme,qui de tout bois faisait flèche, pour renverser les Bourbons, eut connaissance de cet entêtement des Chauvin et les mit à la mode. Un de nos plus

féconds vaudevillistes s'empara de ce titre et le transporta sur la scène dans une pochade patriatico-sentimentale, qui s'intitulait, je crois, *Le Soldat laboureur*. Ce grognard avait nom Chauvin comme bien vous le pensez, et il faisait rimer gloire et victoire, lauriers et guerriers. Peu de temps après, Charlet introduisit Chauvin dans ses croquis populaires.

A la même époque, florissait un député nommé Chauvin aussi. Chaque fois que M. Chauvin montait à la tribune, il évoquait avec des accents mélodramatiques, le souvenir de nos gloires nationales, son œil se mouillait de larmes, il criait, gesticulait et finissait par se trouver mal. Cette émotion était fort respectable sans doute, mais elle avait le malheur de n'être pas communicative. L'esprit de parti, toujours implacable, saisissait avidement le côté ridicule de ces déclamations, les centres riaient, les journaux lançaient leurs pointes les plus aiguës contre l'infortuné patriote, qui finit par succomber, dit-on, sous le ridicule.

Est-ce le député, est-ce réellement un vieux soldat, est-ce M. Scribe, est-ce Charlet qui fit la fortune de cette plaisanterie ? C'est ce qu'il est fort difficile de décider. Le fait est que les mots *chauvin* et *chauvinisme* eurent le droit de cité dans le langage politique et servirent à désigner toute expression d'admiration exagérée et absolue pour la gloire militaire, pour les faits d'armes éclatants. Par extension — car en France la plaisanterie ne s'arrête jamais à mi-chemin, — on qualifia de chauvins et on accusa de chauvinisme tous ceux qui exprimaient avec quelque emphase des sentiments patriotiques.

Ainsi, sous la restauration, tout libéral était un chauvin. Un peu plus tard, la philosophie vint en aide à la politique. L'idée très juste que les peuples doivent désormais vivre en paix, avoir conscience de l'unité de leur origine et de l'unité de leur but, échanger pacifiquement leurs produits au lieu d'échanger brutalement des boulets de canon, cette idée donna naissance au cosmopolitisme. Pour les comospolites, tout homme qui tenait à faire prédominer la dignité, les intérêts, la puissance de son pays était un chauvin. Ce fut à cette époque, je crois que naquit cette fameuse charge : « Je suis Français, tu es Français ! ». DÉSIRÉ LACROIX.

—

Sous-préfète ou femme de sous-préfet (XLIV, 394). — La question a déjà été traitée, ce me semble, dans l'*Intermédiaire* ; mais je la considère comme fort importante et appelant une solution décisive et définitive.

Sous l'ancien régime, puis sous les régimes impérial et monarchique, la femme du souverain fut toujours considérée comme personnage officiel. Nos mœurs républicaines n'admirent jamais cette situation. Je vois cependant que, pendant le consulat, Joséphine reçut des honneurs attribués d'ordinaire aux reines de France. Aujourd'hui encore, par une sorte de tolérance, la femme du chef de l'Etat occupe un certain rang dans les cérémonies officielles. Il n'est donc pas extraordinaire que les femmes de sous-préfet, préfet, colonel, général, en un mot de fonctionnaire de tout rang ou de tout grade, ne revendiquent, à l'occasion, une partie des prévogatives et de la considération dues à leurs maris. M. Ambroise Tardieu est donc justement fondé à demander quelle peut être la valeur de cette prétention à l'*officiellat*. D'E.

*
* *

Il est certain que si l'on consulte le protocole, la femme d'un fonctionnaire n'a jamais de titre officiel. Ainsi, dans les relations officielles du voyage du Czar, la femme du président de la république n'est jamais nommée que madame Loubet ; mais dans le langage courant, il y a quelque chose de plus fort que le protocole, c'est l'usage ; on dit journellement madame la sous-préfète, madame la présidente ; mais en parlant de la femme du procureur, on n'ose pas dire : madame la procureuse.
MARTELLIÈRE.

—

Jeux enfantins (XLIV, 335) — *Drigaillo*, *drigaie* ont évidemment un lien étroit de parenté avec notre verbe *driller* qui faisait partie de l'ancien langage populaire et signifiait courir vite. *Driller*, en allemand, veut dire tourner, agiter. Littré enregistre *driller* qu'il tire de l'anglais *to drill* percer ; Toubin voit dans *driller* le sanscrit *dru*, aller vite.

Et les mille hommes de driller ;
C'est-à-dire ils se retirèrent.
(Loret : *Gazette* 9 nov. 1652).

En argot, *avoir la drille*, c'est *avoir la*

courante et *avoir la courante*, c'est être atteint de diarrhée. GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

On peut rapprocher, du mot Drigaille, des Belges. le vieux mot français driguet, qui désignait aussi un jeu probablement semblable à celui-là. Dr BOUGON.

*
* *

Je connais un jeu que nous avons presque tous pratiqué appelé « La Poursuite »; c'est un jeu de billes dans lequel l'un des joueurs jette sa bille à une certaine distance ; l'autre joueur la vise et s'étudie à la toucher. S'il y parvient, il continue de jouer ; s'il la manque, c'est l'adversaire qui joue à son tour ; les joueurs jouant,à chaque coup,de l'endroit même où leur propre bille s'est arrêtée (*Jeux des adolescents* par G. Belèze, librairie Hachette et Cie.).

ROBERT GÉRAL.

—

Qui mange du pape en crève (XLIV, 394). — Expression de Xavier de Maistre, nous a appris, en 1863, le père Martigny à Vaugirard. Dr B.

*
* *

Ce mot, à tort ou à raison, a été attribué à monsieur Thiers. MARTELLIÈRE.

—

Il a de l'or de Toulouse (T. G. 887). Le trésor de Toulouse pillé par le consul Servilius Cépion, est évalué par Posidonius à quinze mille talents, soit quatre vingt-cinq millions cinq cent mille francs de notre monnaie. A. S.

—

Comment faisait-on les opérations mathématiques avec les chiffres romains ? (T. G., 205). — Comment les Romains, étant donné leur système de numération écrite, pouvaient-ils faire les quatre opérations fondamentales ? La question est restée sans réponse. Qu'il me soit permis de la poser à nouveau. F. PINGENET.

—

Les mines d'or et d'argent en Egypte (XLIV, 336). — M. A. S. pourra consulter, entre autres publications, l'*inscription des mines d'or* par feu notre ami Chabas. En ce qui touche les mines d'argent égyptiennes, je le renverrai à une des notes de mon *Précis de droit égyptien*, Grand, éditeur, (état des personnes). Le fascicule qui contient cette note est en cours de publication. Sayce avait contesté l'existence des mines d'argent rendue certaine par les papyrus.

E. RÉVILLOUT.

—

La liberté de tester (XLIII ; XLIV, 156). — Lire, dans la réponse publiée le 30 juillet 1901 (44, 156) : *des variations de quotité*,et non *des variations de qualité*.

—

La Société des Neuf-Sœurs et de la Commune des Arts (XLIV,336,491). — Je complète ma réponse au sujet de la Société des Neuf-Sœurs en donnant les renseignements que j'ai pu trouver sur la Commune des Arts.

Cette dernière société fut fondée au moment de la suppression du poste de directeur de l'Ecole de Rome (25 novembre 1792), par des artistes qui envahirent le local de l'Académie en criant : « La voilà donc enfin renversée cette Bastille Académique ».

Ils se constituèrent en société,et choisirent pour président un peintre médiocre nommé Restout.Beaucoup d'académiciens se rallièrent au mouvement qui devait avoir pour résultat la suppression des académies (8 aout 1793) et la création d'un Institut national (3 brumaire an IV).

La Commune des Arts fut dissoute en 1794 et remplacée par la Société républicaine des Arts dont les réunions eurent lieu au Louvre.

Roze, qui a signé la lettre à laquelle fait allusion F. L. A. H. M. doit être l'abbé Roze qui devint plus tard bibliothécaire du Conservatoire de musique.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337, 487). — Dans l'église Sainte-Godeberthe à Noyon,sur la place au blé,on trouvait, derrière l'autel de la chapelle Sainte-Claire,un escalier de quelques marches conduisant à un puits alimenté par une source d'eau vive, dont le trop plein se déversait par des infiltrations souterraines, dans la rivière de la Verse, à quelques mètres plus loin. Son eau, miraculeuse, rendait la vue aux gens affligés de maladies d'yeux. Dr B.

*
* *

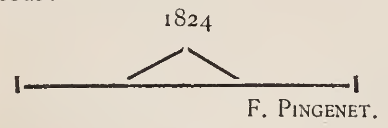
Je puis citer dans le même départe-

ment de la Haute-Marne, une église autre que la cathédrale de Langres, où un puits existe : c'est la *magnifique* église de Blécourt, canton de Joinville. — Ce puits renferme de l'eau. Sa construction remonte certainement plus haut que la reconstruction de l'église actuelle qui paraît être de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle. — Une première chapelle, au dire de certains historiens (V. Bausier) aurait été construite sous Dagobert. — Il ne reste rien de cette chapelle sur l'emplacement de laquelle l'église aurait été construite. E. MALLET.

—

Mesures à la porte des églises (XLIV, 333, 489). — A la cathédrale de Langres, près de la porte collatérale du midi, est profondément gravée dans la muraille la longueur du mètre, dans la forme ci-dessous :

1824



F. PINGENET.

—

Peinture attribuée à Mlle Ledoux (XLIV, 167, 318). — Mlle Philiberte Ledoux a exposé en

1804, Une femme tenant son schal.

1806, Une petite fille tenant un pigeon.— Un petit garçon tenant une balle.

1808, La boudeuse. Tête d'expression.

1810, Une petite fille devant son miroir. — Un petit garçon ôtant sa chemise.

1814, Une petite fille faisant sa toilette. — Une jeune femme cachant l'amour.

1819, Une petite fille tenant une colombe. — Un jeune enfant près d'une pomme et d'une poignée de verges.

Les livrets d'expositions nous font connaître les divers domiciles de Mlle Ledoux: rue Grange-aux-Belles, n° 7, en 1804 ; même rue n° 12 en 1806; rue du Faubourg Saint-Martin, n° 130 en 1808; même rue n° 176 en 1810 ; à Montreuil près Versailles en 1814 ; carrefour Montreuil, n° 1, à Versailles, en 1819. CH. REV.

*
* *

Le talent charmant de Mlle Philiberte Ledoux, que Siret (*Dictionnaire des peintres*) place en bon rang, parmi ceux de l'Ecole française, est maintenu de nos jours et developpé par l'homonyme de l'élève de Greuze, morte en 1840. Mlle Marie-Antoinette Ledoux, artiste lyonnaise, se fait apprécier, aux Expositions et Salons de Lyon et de Paris, par une grande sûreté et vigueur de touche. Portraitiste aussi, à la façon d'Henner et de Rembrandt, elle associe les contrastes lumineux et est experte dans les gammes, où les mêmes couleurs évoluent, dans tous leurs tons, depuis les clairs tendres jusqu'aux sombres les plus sévères.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Vieille argenterie (XLIV, 387). — Feu le baron Pichon a fait de nombreuses recherches sur les orfèvres et leurs poinçons dont il avait même fait graver des reproductions ; malheureusement son travail est resté inédit, pas tout à fait cependant, puisqu'un auteur anglais a pu en publier une partie qu'il s'était procurée par des moyens peu avouables. Faute de mieux, on trouvera quelques renseignements dans le *Catalogue de l'argenterie ancienne appartenant à M. le baron J. P. dont la vente* A EU LIEU (*sic*) *les 12 et 13 juin* 1878. J.-C. WIGG.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XL ; XLI ; XLII). — J'ai lu attentivement tout ce qui a été écrit dans l'*Intermédiaire* à ce sujet, et je crois que la question n'a pas été complètement élucidée, car la plupart des collaborateurs qui l'ont traitée ne paraissent pas être bien fixés sur les mobiles qui guident certaines femmes portant habituellement le costume masculin.

Ces mobiles ne sont pas toujours inavouables, et l'autorité a prévu le cas en réglementant les travestissements.

Dans une communication relative à Marguerite Bellanger (XLIII, 830), j'ai indiqué les prescriptions de l'ordonnance du 16 Brumaire an IX qui régit la matière.

Le nombre des femmes qui, avec ou sans autorisation, dissimulent leur sexe est relativement peu élevé ; il en existe cependant plus qu'on le suppose.

On peut les diviser en plusieurs catégories :

1° celles qui par suite de maladie ou d'infirmité d'une nature spéciale sont obligées, dans un intérêt médical, de porter le vêtement masculin ;

2° celles qui, par leurs allures trop viriles, — les femmes à barbe, par exemple — sont exposées à être un objet de curiosité sur la voie publique ;

3° celles qui, par suite de circonstances particulières, exercent des professions ordinairement réservées aux hommes et peuvent ainsi réaliser un salaire qu'elles ne gagneraient pas si leur sexe était connu;

4° les excentriques n'ayant de la femme que le sexe et enfin les nymphomanes.

J'ajouterai la catégorie spéciale des hermaphrodites, quoiqu'on ne puisse les accuser de dissimuler un sexe qui, souvent, n'est pas nettement défini ou prononcé chez eux.

Je ne parlerai ni de Rosa Bonheur, ni de George Sand, ni de tant d'autres artistes connues auxquelles le vêtement masculin était familier. Je veux citer seulement quelques cas assez ignorés ; celui, par exemple, de la propriétaire d'une cité de chiffonniers — située dans les environs de Paris — qui, pendant un demi-siècle, passa pour être un homme et qui, grâce à son travestissement, sut toujours maintenir l'ordre parmi sa clientèle peu recommandable.

Les ouvriers d'une imprimerie du centre de Paris ont toujours ignoré le véritable sexe de leur patron lequel, en réalité, était une patronne.

Une ancienne prostituée, lasse de la vie galante et ne sachant quelle profession exercer pour subvenir à ses besoins, avait endossé le costume masculin et s'était fait embaucher dans un atelier où elle a travaillé pendant plusieurs années. Ses camarades ne l'eussent certainement pas tolérée, s'ils avaient connu sa situation.

Cette malheureuse avait ainsi trouvé le moyen de gagner un salaire qui lui aurait été enlevé si elle n'avait pas usé de ce subterfuge. Une autre, dans les mêmes conditions, exerçait la profession de tailleur de pierres. Une troisième était palefrenier dans les environs de Paris, etc.

Il existe aussi des artistes peintres qui, obligées de monter à l'échelle pour faire des copies dans les musées, revêtent le costume masculin dans un sentiment de pudeur facile à comprendre.

Je n'insisterai pas autrement sur les femmes qui, atteintes de maladies spéciales, sont obligées de renoncer au port du costume féminin.

Je ne parlerai pas davantage des excentriques ni des nymphomanes.

Je ferai remarquer, en terminant, que, d'autre part, et pour les mêmes raisons de maladie ou d'infirmité, il existe aussi des hommes obligés de dissimuler leur sexe.

Une chanteuse ambulante bien connue dans le quartier de l'Etoile, n'était autre qu'un homme dont la conformation particulière exigeait le port de la robe.

Il y eut aussi, vers 1880, un cocher dont la poitrine avait pris un développement tel qu'il devait porter un corset ; les quolibets dont il était constamment assailli l'obligèrent à renoncer à l'exercice de son métier et à endosser le costume féminin.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce sujet un peu en dehors des questions dont s'occupe habituellement l'*Intermédiaire.*

J'ai voulu simplement établir — à l'aide de quelques exemples dont j'ai été personnellement témoin — qu'il est des cas où ce n'est pas sans motifs sérieux que certaines femmes portent ... la culotte, en réalité et non au figuré.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Les chiffres fatidiques (XLIII ; XLIV, 45). — Le volume de *Souvenirs et indiscrétion d'un disparu*, par le baron de Plancy, se termine sur cette phrase :

Une dernière remarque avant de déposer ma plume : je suis né un vendredi 13 ; c'est un vendredi 13 que j'ai clos ma première partie, et je termine aujourd'hui, Genève, vendredi 13 novembre 1891. BARON DE PLANCY.

G.

—

Phrases faites avec des noms propres (XXXVIII ; XXXIX ; XLIV, 156). — Si vous ne voyez pas d'inconvénient à publier les noms propres qui suivent, je vous dirai que de mon temps le tribunal de Chaumont (Haute-Marne) était ainsi composé :

Lebon, Larcher, Blondel, le président Demoly, le procureur Deshaires, — ce que l'on traduisait irrévérencieusement :

« Le bon lard chez Blondel, le président démoli et le Parquet désert ».

J'espère que mes anciens collègues ne se froisseront pas de cette plaisanterie déjà vieille, hélas ! E. S.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La Saint-Crépin, 15 octobre. — La date du 15 octobre ramène le souvenir d'une fête populaire dans le monde des cordonniers. N'est-ce pas pour donner une certaine actualité aux lignes qui suivent?

On chantait autrefois à Arras :

A la Saint Crépin
Mon cousin
Les cordonniers se grisent...

On y disait aussi, d'un ton plus déluré:

Voilà la St-Crépin,
Mon cousin,
Les cordonniers se frisent,
Ma cousine,
Pour aller voir catin,
Mon cousin,
Qui va tout nud, sans ch'mise,
Ma cousine.

C'est, on le voit, de la littérature très populaire.

Les cordonniers et savetiers de notre région aimaient à chiquer et à boire, mais c'étaient de rudes travailleurs et de gais compagnons. On disait même de cette classe de gens qu'il n'y avait pas d'hommes plus heureux.

Schoumaque est le nom par lequel on désigne les savetiers ou raccommodeurs de vieux souliers : nous avons à Acquin une famille *scoumaque*.

Chavatte se dit, en patois wallon, de toute chaussure hors d'usage. Il y avait un fief du nom de Chavatte, dans le gouvernement de Roye et dans le comté d'Eu. En 1546, Hue Chavatte possédait le fief de Méricourt, situé à La Buissière, en Artois ; en 1575, ce fief était possédé par Lequien (*Le Kien, le Chien*), mari et bail de Marguerite Chavatte.

Voiture, qui est un peu des nôtres, disait, plaisamment, que les cordonniers ont été appelés *cordonneurs*, parce qu'ils donnaient des cors aux pieds.

L'historien Meyer établit dans sa *Chronique flamande*, que le désastre effroyable subi par les Français, le 25 octobre 1415, à Azincourt, jour de la fête de saint Crépin et saint Crépinien, était la punition formelle de ce que l'année précédente, au même jour, ils avaient, à la prise de Soissons sur les Bourguignons, pillé l'église des deux saints martyrs, dévasté le monastère, et emporté les reliquaires d'or et d'argent.

Un chanoine de Castille ayant tué un cordonnier, en fut quitte pour ne point assister d'un an *au chœur*. Plus tard, le fils du cordonnier tua le chanoine, et fut condamné à ne point faire de souliers pendant un an. Mais cela se passait en Espagne au temps où nous étions Espagnols.

Buffon, qui agrémentait volontiers ses récits d'anecdotes, raconte qu'un cordonnier de Bâle ayant mis à une hirondelle un collier portant cette inscription :

Hirondelle,
Qui est belle,
Dis-moi, l'hiver où vas-tu !

reçut, le printemps suivant et par le même courrier, la réponse qui suit :

A Athènes
Chez Antoine
Pourquoi t'en informes-tu ?

Dans le livre de raison d'un cabaretier de Bouvigny-Boyeffles, en Artois, pour 1739, j'ai relevé cette mention :

Monsieur Candelier, vous aurez la bonté de donner 3 livres, 7 sols, 6 deniers, à Louis Lecomte, pour une *payrre* de souliers qu'il a livré à Remy Deretz.

Le 3 messidor an III, le comité de salut public approuva l'arrêté du représentant du peuple Merlin (de Thionville), qui mettait en réquisition tous les citoyens cordonniers de l'armée du Rhin, pour les besoins de la dite armée.

Un vieux dicton alsacien dit que pour faire une bonne paire de souliers, il faut employer : pour la semelle, de la langue de femme, parce que c'est inusable ; pour l'empeigne, du gosier de chantre, ça ne prend pas l'eau, et pour les talons, de la rancune d'allemand, qui dure toujours.

Les vers suivants (*soulier rongé*) sont tirés d'un recueil manuscrit :

Autrefois un Romain s'en vint fort affligé,
Raconter à Caton que la nuit précédente
Son soulier des souris avait été rongé,
Chose qui lui semblait tout à fait effrayante.
Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits,
Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable,
Mais si votre soulier eût rongé les souris,
C'aurait été, sans doute, un prodige effroyable.

MM. Paul Lacroix, Duchesne et Séré ont publié, en 1852, l'*Histoire des cordonniers et des artisans dont la profession se rattache à la cordonnerie*. *Champfleury*, dans *Grandeur et décadence d'une serinette* (1857) a donné la légende de saint Crépin. Dans

les *Histoires plaisantes, dédiées aux beaux esprits* (1673), on trouve : Ingénieuse vengeance d'un jeune Angevin contre deux cordonniers de la Flèche en Anjou. Le *Paquet de Mouchoirs*, de Vadé, (1750), a pour adresse : aux trois Scarpin dessollés. Willemain d'Abancourt, sous le titre : *Essai dramatique, par Léonard Gobemouche* (1776) a fait une fantaisie théâtrale, qu'il dédia à son cordonnier. Enfin, en 1760, Ferdinand de Lignières avait, dans *Irus, ou le savetier du coin*, formulé ces principes :

Oui, l'extrême richesse et l'extrême misère
Du crime et du malheur sont la route ordinaire.
De l'honneur, des vertus, toutes deux sont l'écueil,
L'une est mère du crime et l'autre de l'orgueil.
. . . .
Je ne suis créancier d'aucun puissant Seigneur;
On me paie comptant, et c'est là le meilleur,
Le prince exige peu de ma noble industrie,
Je pratique un Art libre, et j'y gagne ma vie.
Ma foi, tout bien compté, c'est un fort bon métier,
Et l'on doit envier le sort du Savetier.

J'ajoute que dans les Maîtres Chanteurs de Wagner, les cordonniers chantent les louanges de saint Crépin.

Par lettres patentes de mai 1784, le Roi avait ordonné la suppression des échoppes dans Paris, mais il en subsiste encore quelques-unes. VICTOR ADVIELLE.

—

Petite Correspondance

M. HUNOT. — Le dictionnaire analogique de Boissière est édité chez Larousse, 17, rue Montparnasse.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

LES EX-LIBRIS D'HENRY-ANDRÉ



XLIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Octobre 1901.

N° 947 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Napoléon et les bandits. — Connaît-on, dans la correspondance inédite de Napoléon Ier, d'autres lettres sur le brigandage que celle qui est reproduite ci-dessous, et à laquelle la capture de Muselino, tant vantée par les journaux, donne une certaine actualité.

A Monsieur Fouché

Saint-Cloud, 6 mai 1806.

Je vois dans votre bulletin que le chef de la bande Maino, Cangiano, montre la plus grande audace, qu'on fait circuler un sonnet en l'honneur de Maino ; cela n'est pas extraordinaire, et si l'on a la sottise de continuer à donner de la célébrité dans les journaux et par des proclamations à ces brigands, on en fera des espèces de fanatiques qui se succèderont. L'instinct du crime n'a pas besoin d'être remué encore par l'amour de la célébrité. Recommandez donc à la gendarmerie de tendre des embûches à ces assassins, de tâcher de les surprendre, mais de ne pas chanter ses succès comme de grandes victoires. NAPOLÉON,

P. c. c. Y.

—

Le dernier domicile de Rabelais. — Rabelais est mort à Paris en 1553 et a été enterré au cimetière Saint-Paul.

Où habitait-il au moment de sa mort ? Certains prétendent que c'est rue Charles V, mais une vieille tradition dans le quartier fait appeler *Logis de Rabelais* une vieille maison qui date du XIVe siècle, rue du Figuier 5, en face l'hôtel de Sens où habitait un de ses protecteurs, le cardinal Duprat.

A-t-il été publié quelques recherches et documents à ce sujet ? Quelqu'un pourait-il donner quelques indications

A. CALLET.

—

L'abbé Tabouët, avocat. — On trouve dans le *Mercure de France*, un article émanant de l'abbé Tabouët, avocat.

Quel est cet abbé ? Sait-on des descendants de la famille de ce prêtre-avocat ?

TABOËTIUS.

—

La canonnade dirigée contre le vaisseau « la Provence ». — Où peut-on trouver le texte des discours prononcés à la Chambre des pairs, principalement celui de l'amiral Verhuel, au sujet de la célèbre canonnade, dirigée contre le vaisseau parlementaire, la *Provence*, à sa sortie du port d'Alger, le 3 août 1829 ?

Sur le même sujet existe, dit Alfred Nettement (*Histoire de la conquête d'Alger*), une version algérienne, traduite par Simon Pfeiffer, un Allemand médecin du dey. Cet ouvrage existe-t-il à la bibliothèque. — J'ajouterai que les discours dont j'ai parlé ne sont reproduits ni dans le *Moniteur*, ni dans les *Débats*.

A. B. D.

—

Le Sultan Mahmoud II et la famille Bonaparte. — Divers journaux, tant en France qu'en Italie, ont publié récemment des articles établissant la filiation du sultan Mahmoud II et la rattachant à la famille de l'impératrice Joséphine. La

question n'est pas nouvelle puisque Ed. Fournier a écrit dans le *Dictionnaire de la conversation*, tome VIII, édition de 1873, un article dans lequel il attribue la paternité de Mahmoud II à Mlle d'Espinoy-Saint-Luc, arrière-petite-fille, dit-on, du maréchal Timoléon, qui vivait sous Louis XIII.

D'après La Chesnaye, tome VII, réimpression de 1865, le petit-fils du maréchal mourut le 9 juillet 1694, ne laissant qu'une fille, morte elle-même en 1731, sans postérité de son mariage avec le marquis de Rochechouart. Ed. Fournier fait naître Mlle d'Espinoy en 1771, et le sultan Mahmoud en 1785.

Edmond Le Roy, dans un article paru récemment dans le *Journal*, d'après un écho de la *Stampa* de Rome, dit que Mahmoud naquit le 27 novembre 1789.

Un obligeant confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il mettre d'accord toutes ces contradictions qui ne sont peut être qu'apparentes et établir :

1° De qui est fils le sultan Mahmoud ? de Mlle d Espinoy-Saint-Luc, ou de Mlle Aimée Dubuc de la Rivery ?

2° La filiation de Mlle d'Espinoy.

3° Celle, surtout, de Mlle Dubuc, qui, d'après M. Christian Giraud de Villette, petit-neveu de feu la princesse Lucien Bonaparte (ce sont les qualités que lui donne le rédacteur du *Journal*) serait la cousine germaine de l'impératrice Joséphine, et la cousine également de Laurence-Alexandrine de Bleschamps, seconde femme de Lucien Bonaparte.

SEPTMONTS.

* * *

Voir la *Chronique médicale*, du 1er octobre 1901. *Le sultan Abdul-Hamid descend-il d'une française* ? avec portrait, par A. C.

—

Décoration à déterminer. — Une croix d'émail blanc, à huit pointes, entourée d'une couronne de laurier. Au centre un petit médaillon d'émail, représentant une religieuse tenant une croix — très probablement sainte Thérèze — au dos, le médaillon ne porte rien, que des guillochures. La croix, sommée d'une couronne royale. Je n'ai jamais pu trouver à quel ordre appartenait cette décoration. Est-ce à un chapitre de chanoinesses ?

La croix est suspendue à un ruban de moire brune liséré de blanc. Est-ce qu'en Autriche ou en Bavière, il n'y a pas un ordre de *Thérèze* et quels sont ses insignes ? Ou bien est-ce un ordre de fantaisie ?

LESLIE.

—

Les enfants de mademoiselle de Sens. — Elisabeth-Alexandrine de Bourbon-Condé, appelée mademoiselle de Sens, eut, de 1732 à 1751, quatre enfants de Louis-Théodose Andrault, marquis de Langeron, marié depuis à mademoiselle de Menou. Collé (*Journal* I 272-274) dit à la date de janvier 1751 : « L'aîné de ces enfants a 17 ou 18 ans ». Sait-on leur nom et ce qu'ils sont devenus ; je désirerais connaître leurs alliances et leur postérité, s'il y a lieu.

H. DE W.

—

Boutteville à Loches. — Où pourrait-on s'éclairer sur la détention du duc de Boutteville au château de Loches sous Louis XV ? Pidansat de Mairobert dit qu'il était digne du dernier supplice et n'y avait été renfermé que par égard pour sa naissance. C'est ce même duc, — surnommé le Bacha, — qui se remaria en troisièmes noces, à l'âge de 88 ans, à mademoiselle de Joyeuse (31 juillet 1784); il mourut quelques mois après, ce qui fit dire qu'il laissait sa femme *joyeuse* (Lescure. *Correspondance inédite sur le règne de Louis XVI*. I. 550). Sait-on quand mourut cette joyeuse veuve ? Potier de Courcy est muet sur ce mariage. H. DE W.

—

Un livre appartenant à La Popelinière. — A la mort de La Popelinière, le fastueux fermier-général, on trouva dans ses papiers un livre intitulé : les *Mœurs du siècle*, en dialogues, orné d'estampes licencieuses. On estimait cet exemplaire plus de vingt mille écus. Le lieutenant général de police l'envoya à M. de Saint-Florentin, qui l'envoya au roi.

Qu'est devenu cet ouvrage ? A. B. X.

—

Sébastiani, duc de Murcie — Le général Sébastiani reçut de l'empereur, en 1809, le titre de duc de Murcie, en récompense de ses services aux prises de Bilbao, de Santander et de Grenade. Sait-on pourquoi ce titre ne fut pas régularisé ? Serait ce parce que, dans la suite de cette campagne à la tête du IVe corps,

le général se laissa souvent surprendre, ce qui faisait dire à Napoléon : « En vérité, Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise » .... Je n'ai pas sous la main l'*Armorial du Ier Empire*, par le vicomte Révérend, qui permettrait sans doute d'élucider la question. H. DE W.

—

Un émule de Pasteur, au commencement du XIXe siècle. — J. B. Salgues, dans son ouvrage intitulé : *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société* (1810-1811) n'avait-il pas entrevu la grande découverte des temps modernes : la vaccination de la rage, lorsqu'il dit, tome I, p. 179 : « Il existe des maladies d'une nature évidemment contagieuse et que l'on ne saurait néanmoins communiquer par l'inoculation », et pages 182-183, lorsqu'il combat l'opinion des docteurs Hamilton et Bosquillon qui n'admettaient pas le virus de la rage et qui prétendaient que la morsure d'un animal enragé ne produit pas un plus grand mal que celui qui résulte de toute autre blessure, « tous les malades qu'ils ont vus (et qui se sont guéris) avaient été précédemment mordus, *cette circonstance est nécessaire*. Or je leur demanderai de quelle importance peut être la morsure s'il n'existe pas de virus, *si le malade n'a pas subi une véritable inoculation* ? »

Cette opinion avait-elle déjà cours au commencement du XIXe siècle ? ou bien Salgues a-t-il été un précurseur ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Hamlet. — J'ai entendu longtemps enseigner que le personnage d'Hamlet était incompréhensible, mais je n'ai, tout jeune que j'aie été, jamais partagé cette opinion. C'est que je n'ai pas suivi cette critique qui prétend refaire *a priori* la nature humaine et la renfermer dans des limites dont on veut l'empêcher de sortir. Le trouble d'Hamlet m'a paru naturel ainsi que ses hésitations et son découragement, ainsi que ces révélations et cette mission terribles coupant subitement les ailes à son amour pour Ophélie. Etant donné les faits, un vulgaire pantin pouvait seul se comporter autrement.

Mais voilà que la psychologie scientifique (pour la distinguer de l'autre) reprend ce caractère, et le rapprochant d'autres caractères observés sur le vif considère que Shakspeare a appliqué à son héros « les lois qu'on peut formuler au-« jourd'hui pour l'association des idées « dans les cas *d'aboulie* et de *mélancolie* « et présente une observation *clinique* qui « se poursuit d'un bout de la pièce à « l'autre avec une belle rigueur ». (Georges Dumas. *Les états intellectuels dans la mélancolie*). Il ne parait pas possible, dans ces conditions, que l'auteur du drame ait inventé. A-t-on des données, en laissant tranquille l'histoire (la pauvre malheureuse) pour supposer quel est le type qui a pu lui servir de modèle ?

PAUL ARGELÈS.

—

Fessinot. — Qu'était-ce donc que ce personnage sorti « de la valetaille » et qui, d'après l'auteur de *Zoloé et ses deux acolythes*, aurait été marié à Thérésa Cabarrus ?.. (ce qui porterait à quatre le nombre des maris de la belle Notre-Dame de Thermidor). A. S.

—

Primerose. Manuscrit sans signature. — Je possède un manuscrit sans signature d'auteur, dont les feuillets sont jaunis par le temps ; c'est un conte quelque peu fantastique qui comporte un certain développement, (64 pages d'une écriture très fine) ; son titre est *Primerose*, et l'histoire se passe dans le Dauphiné. J'en ai vainement jusqu'ici cherché l'auteur. Un de mes confrères en intermédiairisme sera-t-il plus heureux que moi ? L'ouvrage a-t-il été édité ? Le manuscrit que j'ai ne porte aucune marque de distribution aux compositeurs, mais on a dû le recopier, si on l'a donné à l'impression, car il est écrit sur le recto et le verso des pages. MAXENCE.

—

Caviar. — Le *Gaulois* disait dernièrement, en parlant des hôtes impériaux à Compiègne : « L. M. sont servies par quatre maîtres d'hôtel français qui, en fait de russe, savent un mot : *Caviar* ».

Or le mot *Caviar* n'est pas du tout russe, alors que l'on désigne par *ikra*, en russe, cette préparation d'œufs de poisson, principalement d'esturgeon.

Caviar se dit encore en allemand, en anglais, et surtout en polonais, d'où ce mot me semble venir ; mais dans la non

certitude, je pose la question : d'où vient le mot caviar qui, en tout cas, n'est pas russe. P. SCHMITT.

—

Pillement et Pillmans. — Au XVIII[e] siècle, existait-il deux peintres du nom de Pillement et de Pillmans ? Le 21 octobre 1895 (M. Bloch expert), il a été vendu à l'hôtel Drouot un petit tableau représentant des fruits, et au premier plan deux petits cochons d'Inde ravissants ; le catalogue de la vente l'attribue à Pillmans. Je possède un petit tableau représentant les mêmes fruits, seulement les petits cochons d'Inde sont remplacés par un chardonneret, et il est signé Pillement, autant que je puis lire la signature dont les dernières lettres sont un peu effacées ; il me semble que ces deux petites toiles doivent être du même peintre Pillement ou Pillmans ; le premier est signalé dans plusieurs ouvrages comme peintre de portraits, de paysages et de marine, et est né à Lyon ; peignait-il aussi des fruits ? D[r] D.

—

Maucherot de Longpré. — J'ai une broderie où figurent, en miniatures sur ivoire, Napoléon et Marie-Louise. Au bas, sur une bande de vélin, sont quatre vers laudatifs signés : Maucherot de Longpré. Je présume que cette œuvre d'art fut offerte aux souverains lors de leur passage en quelque ville, qu'on pourrait peut-être déterminer, grâce au nom ci-dessus, s'il était possible d'obtenir un renseignement biographique.

A. SIMON.

—

Jean Gossart, dit Jean Mabuse. — Je ne donnerai pas ici de détails biographiques sur cet *artiste*. « l'Appelle de son temps » bien connu de tous les amateurs et de tous les critiques de la peinture flamande. J'ai seulement recours à l'*Intermédiaire* pour fixer un des nombreux points obscurs de la vie de Jean Gossart.

Léon de Burbure écrit dans le *Catalogue du Musée d'Anvers* (édition de 1874) que Mabuse est mort à Anvers le 1[er] octobre 1532, et qu'il y fut enterré à Notre-Dame.

Cette assertion est inexacte, au moins en partie, puisque deux chercheurs consciencieux ont trouvé à Veere (Hollande) un document indiquant que Mabuse a fait un testament devant le notaire Adrianus Martinii le dernier jour de juin 1533.

On ne trouve pas trace de ce notaire dans les archives de Veere, où alors il y avait quatre notaires ; pas davantage dans celles de Middelburg, ville qui comptait alors huit notaires. Enfin il y a une famille Martini à Anvers (Voir nos récents articles sur Jean Gossart, dans le *Progrès du Nord*, de Lille).

Un confrère anversois aurait-il l'amabilité de contrôler l'affirmation de Léon de Burbure, qui a peut-être écrit 1532 pour 1533, et de rechercher si alors Anvers possédait un notaire du nom de Martini ?

R. M.

—

Direxit. — Ce mot qui se lit au bas de portraits gravés, d'estampes, etc., s'interprète généralement par éditeur ou directeur d'une œuvre. Nous pensons que l'on en a fait usage indistinctement, soit pour une suite d'estampes, soit pour une seule pièce isolée.

Quels sont à ce sujet, les avis des complaisants lecteurs ? A. S.

—

Le prix du radium. — Le radium, récemment découvert à Paris par M[me] Skldovoska Curie, a la singulière propriété d'émettre des rayons lumineux sans s'épuiser d'une manière appréciable. Mais il est d'une extrême rareté et ne figure pas encore dans les collections publiques du Muséum d'histoire naturelle, et de l'Ecole des mines de Paris. D'après la *Paix*, de Paris, du 20 mai 1901, il ne reviendrait pas à moins de 50.000 francs le gramme. Suivant la *Tribune*, de Chicago, du 10 février 1901, il ne coûterait que 5.180 francs l'once, ou environ 167 francs le gramme ; et M. Henri de Parville a écrit, dans le *Journal des Débats* du 13 juin 1901, qu'on l'estime à 30.000 francs le kilogramme, ou 30 francs le gramme. Comment expliquer ces divergences ? S'agit-il de prix successifs ? Ou y aurait-il des erreurs dans certaines indications ? Comment nos descendants pourront-ils écrire l'histoire de notre temps si nous ne leur préparons pas les matériaux nécessaires ? ALPHONSE RENAUD.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Canova (XLIV, 391). — Les publications en langue italienne sur Canova sont très nombreuses, et il n'en existe aucune bibliographie. Il serait difficile de les trouver réunies même dans les grandes bibliothèques de la péninsule. Le seul endroit où l'on ait chance de répondre congrument à la demande de M. Nauroy est Bassano : c'est, en effet, à la *Biblioteca civica* de Bassano (Veneto) que sont conservés les manuscrits et les correspondances de Canova et de son frère l'évêque J. B. Canova ; et l'on y a formé une collection complète de toute la littérature canovienne imprimée. L'obligeant et érudit secrétaire de la *Biblioteca* de Bassano, M. Crivellari, qui connaît mieux que personne son fonds *Canova*, serait le plus capable de fournir tous renseignements utiles sur cette collection. Il a notamment constitué le répertoire *alphabétique* de la correspondance de Canova avec tous les grands hommes de son temps, depuis l'empereur et Joséphine jusqu'à Vivant Denon, Quatremère, la comtesse d'Albany et la comtesse Tarnowska. Un très grand nombre de ces lettres a été imprimé, mais souvent dans des journaux locaux, dans des plaquettes *per nozze*, et elles peuvent être considérées comme inconnues, sinon inédites.

Le *Nuovo Archivio Veneto* publiera en 1902 une étude sur *Canova et le tombeau de Vittorio Alfieri à Santa Croce*, qu'il exécuta par ordre et aux frais de la comtesse d'Albany, maîtresse du poète. Les lettres originales de Canova que j'ai insérées dans ce travail sont conservées à la bibliothèque de Montpellier ; les réponses de la comtesse et de son amant le peintre montpelliérain Fabre, successeur de V. Alfieri, sont à Bassano.

A propos de Canova, et pour achever d'éclaircir une aventure romanesque qu'il eut avec une jolie femme nommée dans l'intimité *Minette*, — aventure que je raconterai plus tard, — où pourrais-je trouver des renseignements sur la famille basque franco-espagnole des barons Armendariz ? L.-G. PÉLISSIER.

*
* *

Dans la *Nouvelle Revue*, année 1897, M. Eugène Müntz a écrit un long article très intéressant intitulé : *Les Invasions de 1814 et 1815*.

Le chapitre III traite de la mission de Canova, de l'annulation du traité de Tolentino et de la restitution aux alliés des tableaux et sculptures provenant des conquêtes de la République et de l'Empire.

L'auteur de cette étude dit qu'il en a emprunté les éléments à la brochure italienne de Contarini : *Canova a Parigi nel 1815* (Feltre 1891).

On peut aussi consulter deux ouvrages allemands : l'un de Meyer édité récemment à Bielefeld et intitulé : *Canova* ; l'autre faisant partie des *Kunsler monographien* de Knackfuss, fascicule illustré complet sur Canova.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Jean Châtel (XLIV, 444). — Sa famille existerait encore à Mulhouse.

O. S.

—

Le comte de Seckendorff et l'impératrice Frédéric (XLIV, 386). — Il est évident qu'il est impossible, pour le moment, d'établir par un texte authentique, le fait vrai ou supposé du mariage de l'impératrice Frédéric avec le comte de Seckendorff, et nous croyons qu'il serait de bon goût de ne pas essayer de soulever le voile qui couvre ce mystère.

Ce canard, si c'en est un, a pris son vol dans le journal *Berliner Tagblatt* du 26 août dernier, n° 432, et nous y renvoyons nos lecteurs ; seulement le même journal, dans son n° du 28 août, a publié une rectification en ces termes : *Le bruit qui avait couru concernant l'impératrice Frédéric et que nous avons mentionné dans notre n° du lundi soir, ne repose, comme il nous est communiqué d'une source compétente, sur aucune preuve. Dans ces conditions, nous regrettons naturellement et le plus vivement, de nous être fait l'écho de cette fausse nouvelle. Le peuple allemand*

prendra connaissance de ce démenti, avec un sincère plaisir.

Cette rectification, ou ce démenti, si l'on veut, a fait le tour de la presse allemande et nous l'avons lu dans bon nombre de journaux.

Du moment que le démenti vient *d'une source compétente*, comme le dit le journal berlinois, il ne reste qu'à s'incliner devant la volonté qui l'aura dicté. Un jour, lorsque les personnes intéressées à garder le secret ne seront plus là, ou que le besoin de ce secret aura disparu, on trouvera certainement quelque preuve probante ; d'ici là : *Voluntas imperatoris, suprema lex esto.*

Cette nouvelle donnée par le *Berliner Tagblatt* et démentie *d'une source compétente,* ne date cependant pas d'hier ; les journaux, naturellement, n'en ont pas parlé ; mais on en a parlé dans les salons, et je me souviens l'avoir entendu conter en Allemagne, en 1893. On en parlait discrètement, il est vrai, et l'on disait qu'il s'agissait d'un mariage secret, dont la vérité vraie ne serait jamais connue.

Les mariages dits : secrets, diffèrent essentiellement des mariages morganatiques. Un mariage secret, qui cependant peut ne pas être clandestin, n'entraîne aucun changement dans l'état civil des conjoints. C'est une affaire de conscience, et l'on appelle souvent ce genre d'union : mariage de conscience, et en Allemagne où ces mariages ont été assez fréquents dans les maisons souveraines ou immédiates, on leur donne le nom de « Gewissensehen » ; c'est le nom consacré. Je pourrais en citer un certain nombre, lesquels, tout en étant de notoriété publique, n'en furent pas moins regardés comme étant des mariages secrets, car ils n'avaient entraîné aucun changement dans l'état civil ou dans la situation officielle et mondaine. Souvent même, pour des raisons de convenance que l'on comprendra facilement, on rend le voile qui couvre ces mariages secrets, aussi transparent que possible.

Tant qu'il n'y a pas d'enfants, il est facile de tenir le mariage secret, mais s'il en vient, la question se complique, car il faut créer un état civil aux enfants issus de ce mariage. On y remédie cependant facilement, grâce à la complaisance d'un souverain quelconque, qui pourvoit à l'état civil des descendants.

Généralement, lorsque la nouvelle d'un mariage secret s'ébruite, soit par des indiscrétions de la presse, soit par des racontars mondains, on nie toujours le fait *de la part compétente.* On se rappelle les démentis et les réclamations qui ont été faits à l'occasion du mariage vrai ou prétendu du duc d'Aumale ; le mariage de la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe avec M. de Folmon, dont il a été question dernièrement ici-même, a été nié, et cependant ce mariage a dû avoir lieu, sans quoi M. de Folmon n'aurait certainement pas pu être enterré dans les caveaux de famille de la maison d'Orléans, à Dreux ; ce mariage a été si bien tenu secret que l'on n'en connaît pas la vérité jusqu'à nos jours. A l'époque même où nous vivons, je pourrais citer plusieurs princesses du sang qui, devenues veuves, sont ou ont été régulièrement mariées au point de vue religieux, mais dont les mariages sont restés secrets ; à la vérité, c'est le secret de polichinelle, mais il est d'usage et de bon goût de feindre qu'on les ignore.

Dans l'histoire des maisons souveraines, ces mariages sont assez fréquents : le mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon était un mariage secret, car Mme de Maintenon avait gardé le nom qu'elle portait avant le mariage. Stanislas-Auguste Poniatowski, dernier roi de Pologne, avait épousé religieusement la veuve du général Grabowski, sans que celle ci ait pour cela changé de nom, et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le fils du roi, né déjà après la célébration du mariage, porta le nom du défunt mari de sa mère, et cela du consentement de la famille Grabowski. Le mariage du roi était un fait de notoriété publique, et cependant c'était un mariage secret, car il n'a apporté aucun changement dans l'état civil de l'épouse.

Un cas de mariage secret, fort curieux, bizarre même, s'est produit dans la première moitié du XVIIIe siècle dans la maison de Wittelsbach. Charles-Philippe, électeur Palatin, duc de Deux-Ponts et de Neubourg (né en 1661 † en 1742) étant veuf, depuis 1712, de sa seconde femme, s'était lié avec Violanta-Thérésia de Tour-

et-Taxis, fille de Sébastien-François comte de Tour-et-Taxis de la maison de Rohrenfels. Il l'établit dans sa résidence de Manheim et vécut maritalement avec elle pendant de fort longues années, et cela au grand scandale de ses sujets. Lorsqu'elle est venue à mourir le 2 novembre 1734, il la fit enterrer dans le caveau de famille, à côté des deux électrices défuntes et de la tombe qu'il s'était fait préparer à lui-même. Mais quel ne fut pas l'étonnement de ses sujets, lorsque l'Electeur Charles-Philippe, à l'occasion de cette mort, exhiba un acte parfaitement en règle de son mariage avec elle et, ce qui plus est, fit déposer aux Archives de l'Etat un diplôme impérial daté du 8 mars 1733, par lequel l'empereur Charles VI avait élevé Violanta-Théresia à la dignité de princesse du Saint-Empire romain, ce qui la rendait « de naissance égale » à celle de son mari et ses enfants aptes à lui succéder. Ce fait, plein de mystère, est généralement fort peu connu, et les généalogistes allemands ont observé sur ce mariage un silence discret. Violanta-Théresia repose à Manheim, à côté de l'Electeur et des deux femmes de celui-ci, et l'inscription gravée sur sa tombe dit qu'elle avait été la troisième femme légitime de l'Electeur Charles-Philippe, et qu'elle n'avait pas laissé de postérité : *in conjugio sterili, nullius prolis mater*, et cependant il est avéré qu'elle avait eu de son mari deux fils, que le père, l'Electeur Charles-Philippe n'a jamais voulu reconnaître. Faire passer pendant de nombreuses années sa femme légitime pour sa maîtresse, est pour le moins étrange, et l'on a vu quelquefois faire plutôt le contraire.

Pour en revenir au mariage de l'impératrice Frédéric, si jamais il a existé autrement que dans l'imagination des nouvellistes, nous pouvons certifier qu'il se passera de fort longues années avant que la vérité ne se fasse jour, et alors elle n'aura plus aucun intérêt.

Duc Job.

—

Ordre de l'Eperon d'or. (XLIV, 444 513). — Ordre fondé en 1560 par le pape Pie IV. Devise : *Præmium victoriæ*.

Le regretté collaborateur de l'*Intermédiaire*, Monseigneur Barbier de Montault, portait aussi le titre de comte de Latran et était chevalier de l'Eperon d'or.

Sédaniana.

***

N'est-ce pas cet ordre, fondé par un pape, que Casanova, dans ses *Mémoires*, se vante d'avoir refusé, ou de ne pas porter en disant que le Saint-Siège ne le donnait plus qu'à ses dentistes, ou quelque chose d'approchant ?

M. P.

***

J. Casanova de Seingalt, dans ses *Mémoires* (Edition Rozez, 1879, tome IV, page 488, chap. XIX), raconte qu'il fut nommé chevalier de l'Eperon d'or par le pape, auquel il avait fait deux visites. A la seconde, dans laquelle Casanova demanda la permission de faire don à la Bibliothèque vaticane d'un bel exemplaire des Pandectes, le pape lui dit : « Nous vous enverrons les marques de « notre *affection singulière*, sans que vous « soyez obligé de payer à la chambre les « frais d'enregistrement. »

J'étais fort curieux, dit Casanova, de savoir de quelle nature seraient les marques de l'*affection singulière* dont le pape m'avait parlé : je craignais que, selon la coutume ordinaire, elles ne se bornassent à un chapelet bénit, dont je n'aurais su que faire. ...

J'étais à table chez Mengs (*le peintre*) quand un *cameriere de notre seigneur et très saint père* se fit annoncer.... il me remit de la part de son *très saint maître* la croix de l'ordre de l'Eperon d'or, avee le diplôme et une patente au sceau pontifical qui, en ma qualité de docteur en droit, me déclarait protonotaire apostolique *extra urbem*.

... Le chevalier Mengs vint de suite m'embrasser en qualité de confrère ; mais j'avais sur lui l'avantage de n'avoir eu rien à débourser, tandis que ce grand artiste avait dû payer vingt-cinq écus romains pour l'expédition de son diplôme....

Très flatté de la faveur du saint père, je passai la croix en sautoir avec un large ruban ponceau .... J'avoue, à ma honte, que cette décoration me fit tant de plaisir que je fis la sottise de demander à Winckelmann, si je pouvais orner ma croix de diamants et de rubis. Il me dit que cela ne dépendait que de ma fantaisie, et que si je désirais m'en procurer une, il pourrait me faire faire un marché avantageux. Ravi de l'occasion, je l'achetai dès le lendemain pour en faire parade à Naples, mais je n'eus pas la hardiesse de la porter à Rome. Quand je me présentai au pape pour le remercier, je mis la croix à la boutonnière par forme de modestie. Cinq ans après, me trouvant à Varsovie, le prince palatin de

Russie, Czartoryski, me la fit quitter en me disant : — Que faites-vous de cette misère ? *C'est une drogue que n'osent plus porter que les charlatans.*

Les papes le savent bien, mais ils continuent à donner cette croix aux ambassadeurs, quoiqu'ils ne puissent ignorer qu'ils en décorent leurs valets de chambre. On fait semblant à Rome d'ignorer bien des choses, et on va toujours son train.

V. A. T.

—

Ordre de l'Etoile-Noire (XLIV, 385). — L'Etoile Noire est un de ces ordres coloniaux exotiques, dont des brevets en blanc sont au ministère des Colonies, et servent soit à orner la brochette d'un fonctionnaire civil, soit l'uniforme d'un officier, qui n'en fait que peu de cas; soit à récompenser des chefs indigènes. C'est ainsi qu'on affuble de l'ordre cambodgien un chef du Soudan, ou du Nichan-el-Anouar (protectorat de Tadjourah, près de Djibouti, Afrique) un roitelet du Laos.

L'Etoile Noire créée il y a une dizaine d'années, est censée conférée par Toffa, le souverain nègre de Porto-Novo, en Guinée, un ivrogne qui ne gouverne nullement notre colonie côtière du Dahomey.

La croix est entourée d'un soleil, ou du moins de plusieurs rayons, au centre duquel est une étoile noire. Le ruban est bleu clair. Au début il était liseré de rouge ; je crois que ce liseré est supprimé depuis 2 ou 3 ans. OROEL.

*
* *

C'est une décoration française coloniale. Officiellement elle porte le nom de l'ordre du Bénin, mais elle est connue sous le nom de l'ordre de l'Etoile-Noire, dans le commerce des décorations. Elle comprend quatre classes : commandeurs avec plaque, commandeurs, officiers et chevaliers, et se porte sur un ruban bleu.

DUC JOB.

*
* *

Après la conquête du Dahomey, l'*Etoile noire du Bénin* fut créée par notre allié, le roi Toffa Tout ce qui concerne cet ordre nègre, dont le bijou est suspendu par un ruban bleu clair, comme celui de l'ordre de Saint-André de Russie, figure avec détails, dans *Les Ordres coloniaux français* par Brasier et Brunet, publication illustrée des *Actualités diplomatiques et coloniales*, 43, boulevard Beauséjour, à Paris).

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

Mêmes réponses : PALLIOT-LE-JEUNE, G. GONDINET.

—

Armoiries à déterminer : animal ailé (XLIV, 499). — Le premier des blasons dont le collaborateur Purgon demande la provenance est celui de la famille Theas. Il est si étrange que, pour plus de clarté, en voici la reproduction.



Il se blasonne ainsi : *d'azur, à un pin d'or fruitté de même, et enflammé de gueules, posé à dextre ; et un griffon d'or à sénestre, regardant les flammes ; le tout sur une terrasse d'or.*

Le second blason est celui de la famille Sicard dont voici également la reproduction.



Il se blasonne ainsi : *d'azur, à 2 triangles vidés et entrelassés d'or.*

Je demanderai à mon tour si l'on peut donner l'explication de la scène curieuse représentée dans le blason de la famille Theas. HENRY-ANDRÉ.

—

Livre à faire sur l'art héraldique (T. G. 421). — Le 10 août 1877, le collaborateur L. B. demandait

s'il serait utile et possible de composer un dictionnaire où toutes les figures et pièces

héraldiques avec leurs nombreuses particularités viendraient à la suite, dans un certain ordre, avec la désignation en regard des familles qui les portent dans leurs armes. — Quelque chose comme la *Méthode raisonnée du Blason* par le P. Ménestrier, mais sur une plus vaste échelle et avec un plan systématique.

Le 25 du même mois, R. de Starn, répondant à L.B., disait :

Un dictionnaire général des armoiries classées d'après la nature, le nombre et la position des pièces héraldiques me parait une œuvre impossible à réaliser.

Cependant le desideratum de L.B. est accompli. M. le comte de Renesse a entrepris et mené à bonne fin le *Dictionnaire des figures héraldiques* appelé à rendre de signalés services et qui peut très bien soutenir la comparaison avec les savants ouvrages dont nous sommes redevables aux bénédictins de Saint-Maur.

A. S.

—

Une branche française de Russel (XLIV, 220, 352, 462, 517). — Le comte Henri Russell, auteur de plusieurs récits de voyages pyrénéens, est anglais et habite Pau.

G. GONDINET.

—

Le commandant Bilange (XLIV, 497). — La place de la Bilange, à Saumur, n'a rien de commun avec le nom patronymique de Bilange. Au XIIe siècle se tenait une grande foire autour de la Bilange *in Bislangia Salmuriensi*, Bilange doit être pris pour Balance. Sur la Bilange se trouvait en effet la maison où s'exerçait le pesage royal, *domus de Pondere*.

O. N.

—

Guillaume des Barres (XLIV. 498). MM. Paul Guesner et Henri Stein viennent de publier l'ouvrage suivant : *Essai de généalogie de la famille des Barres* (Brie, Gatinois, Sénonais, Nivernais, Berry, Bourbonnais, Bourgogne).

Fontainebleau, imp. Bourges, 1901 in-4°, 68 p.

G O. B.

—

Le général Cabieu (XLIV, 332). — La plus belle rue du petit village maritime de Ouistreham, à l'embouchure de l'Orne, — près d'où je villégiature, — porte le nom d'*avenue Cabieu*. Elle part de l'église et conduit au port. Sur le mur d'une des premières maisons, à main droite, on a inauguré l'année dernière une plaque portant cette inscription : « Ici, Michel Cabieu repoussa les Anglais dans la nuit du 12 juillet 1762. »

Pour savoir ce qu'était le général Cabieu et ce qu'il devint à la suite de ce fait d'armes, il faut aller voir M. Jean-François Lantier, secrétaire de la mairie et instituteur de la commune de Ouistreham. Ce modeste fonctionnaire est un homme fort distingué. Il y a trente-trois ans qu'il est à son poste. Il devrait être depuis longtemps inspecteur d'académie. Il a toujours refusé d'abandonner son école. Il a écrit une monographie de Ouistreham — restée malheureusement inédite, — qui est un modèle du genre, d'une langue claire et sobre, d'une érudition saine et nourrie. C'est à ses soins qu'est due la plaque commémorative du nom de Cabieu, et voici, en résumé, ce que très obligeamment, il m'a laissé extraire de son manuscrit :

Ouistreham était le siège d'une capitainerie des milices gardes-côtes, qui s'étendait le long de la Manche jusqu'à Luc et le long de l'Orne jusqu'à Hérouville. Dans la nuit du 12 juillet 1762 — on était alors en pleine guerre de Sept Ans — une escadre anglaise forme le projet de s'emparer des batteries de la côte et d'incendier le village. Un simple sergent garde-côte, né en cette commune le 2 mars 1730, Michel Cabieu, par le hardi stratagème que l'on sait, le fit échouer dans sa tentative. Les Anglais partis, Cabieu retourne à sa charrue. Puis vingt-huit années s'écoulèrent. Le garde-côte devint un vieillard.

Le 4 septembre 1790, M. de Cussy, député du Calvados, présenta Cabieu à la barre de l'Assemblée constituante. Le héros fit publiquement le récit de sa brillante action. On lui vota d'enthousiasme une pension nationale. Mais cette pension ne lui fut jamais payée, et même une autre de cent livres, que Louis XV lui avait accordée dès 1762, disparut dans les préoccupations de l'époque.

Le 12 août 1794, le représentant Oudot fit à la Convention nationale le récit suivant que M. Lantier reproduit en son entier dans son histoire manuscrite :

Citoyens, je vais vous entretenir d'un acte de bravoure qui a été connu de l'Assemblée

constituante et qu'elle avait promis de récompenser avec la générosité d'une grande nation. Mais cet acte de courage est resté dans l'oubli, sans doute parce qu'il appartient à un sans-culotte, à un homme modeste, qui, quoique dans le plus pressant besoin, attendait, sans les solliciter, les bienfaits de la nation qui lui avaient été promis. J'ose dire que cette action héroïque est plus brillante que celle d'Horatius Coclès qui seul arrêta les ennemis de Rome sur le pont du Tibre...

Suit un long récit des événements du 12 juillet 1762. .

J'ai vu dans les derniers jours de ma mission dans le Calvados ce vénérable sergent. Je l'ai engagé à me faire parvenir les pièces justificatives de son action éclatante. Je demande que la proposition que je fais de lui accorder une pension de 1200 livres soit renvoyée au comité des secours pour faire incessamment son rapport. Je demande aussi que le nom de général Cabieu qui lui a été attribué depuis son action par ses concitoyens soit donné à la commune Oyestreham qu'il a sauvée ; cette commune qui porte un nom anglais ne perdra pas au change.

La Convention accorda, là-dessus, au citoyen Michel Cabieu, une pension provisoire de 600 livres, non imputable sur la pension qui devait lui être accordée. Mais ce ne fut que le 12 janvier 1796 que le Directoire autorisa les commissaires de la Trésorerie nationale à payer à Cabieu, en quatre termes égaux, la pension viagère de 600 livres que lui avait définitivement accordée un décret de la Convention en date du 15 juillet 1795. Il en jouit seulement pendant huit ans.

Dans le courant du mois de fructidor an II, Hoche, allant prendre le commandement en chef de l'armée de Cherbourg, vint à Ouistreham visiter Cabieu. Il écrivait alors à Augier :

J'ai eu le plaisir d'embrasser le général Cabieu et de lui donner à dîner. Je ne puis rien ajouter au rapport qui a été fait à la Convention nationale. Quant à l'action, j'ai été sur les lieux et j'ai tenu les pièces justificatives. Ce respectable citoyen mérite d'être connu de la nation entière, pour sa bravoure, sa loyauté, son amour pour la liberté et son désintéressement.

Le pacificateur de la Vendée donna, dit la tradition, ses épaulettes et son épée à Cabieu pour qu'il pût porter les insignes du titre que la Convention lui avait conféré par décret du 25 thermidor an II.

A la date du 5 novembre 1804, on trouve sur les registres de l'état-civil de Ouistreham l'acte de décès de Michel Cabieu, « profession de *général vivant de son bien* ».

Cabieu laissait deux filles, dont l'une mourut célibataire. Lorsque, le 24 mai 1811, Napoléon passa par Caen, il se rendit à Ouistreham pour visiter les redoutes de l'embouchure de l'Orne, et déjeuna au village. La fille du général Cabieu, vêtue de haillons, se présenta sur son passage, agitant un drapeau et portant une épée et des épaulettes à graines d'épinards. L'empereur demanda la raison de cet accoutrement. Les autorités locales lui racontèrent le beau fait d'armes de Cabieu, en lui présentant la malheureuse qui était alors dans la misère. L'empereur lui donna 600 francs.

Le seul descendant direct du général Cabieu, par les femmes, est aujourd'hui M. Georges Pieplu, éclusier du canal de Caen-s-Mer.

Le numéro du *Moniteur Universel* portant la date du 15 août 1794, contient un décret de la Convention donnant à la commune de Ouistreham le nom de Cabieu, suivant le vœu émis par le représentant Oudot, mais ce décret ne fut jamais exécuté.

L'histoire de Michel Cabieu remplit dix pages de la très curieuse monographie de Ouistreham, de M. Jean-François Lantier, qui a épuisé le sujet. RAMS.

—

Fécondité extraordinaire (T.G., 339 ; XXXVII). — Je lis dans la Chesnaye des Bois (édition in-12, 1761, tome IV, page 170), généalogie de la Barthe, que Paul de la Barthe, seigneur de Giscaro, fut marié à Marie d'Armentieu de la Palu *qui fut mère de 34 garçons et de deux filles*, et que cette Marie d'Armentieu eut deux sœurs, *dont l'une mariée à Pipions eut 28 enfants, et l'autre à Mausan en eut 24 ; les trois sœurs en tout : 88*, « chose remarquable et rare ».

Quelque généalogiste de Gascogne pourrait-il confirmer l'exactitude de ce fait ; connaît-on d'autres exemples d'une aussi remarquable fécondité ?

CHEBRAC

—

Dernières paroles du Christ (XLIV, 442). — Sans doute, à Nazareth

et sur les bords du lac de Génézareth, où Jésus fut élevé et passa presque toute sa vie, où il commença ses prédications, on parlait l'araméen (de Aram, pays des montagnes de la Syrie). Mais ne pourrait-il pas se faire que le Christ, mourant sur la croix, ait prononcé quelque parole tirée des livres saints de son temps, et que son «Eli, lamma Sabachtani, au lieu d'être un cri de désespérance, fût au contraire une sorte de prière ; absolument comme un martyr, mourant en Chine, pourra s'écrier, en latin : *Domine quare me dere inquisti* ? Or ces livres saints, du temps de Jésus Christ, étaient écrits en hébreu.

Il y avait justement un verset du psaume 42 de David, où on lit : *Domine quare me repulisti* ? Il n'y aurait qu'à vérifier si le texte hébreu est conforme ou non à la parole de Jésus, pour savoir si cette dernière est de l'araméen ou non.

Dr Bougon.

*
* *

M. Argelès dit : « M. Revillout répond évasivement ; d'autres collaborateurs semblent douter ». Je tiens à protester contre cette affirmation. Je n'ai pas répondu évasivement, mais seulement avec la prudence que prescrit l'esprit scientifique dans les questions contestées. (1) Quant aux autres collaborateurs que vise M. Argelès, il s'agit sans doute du seul entrefilet publié en outre de ceux de M. Ledrain et de moi sur cette question (XLIV, 92). Or, M. Alexandre Well, dans son ouvrage cité par un intermédiairiste, et qui a pour titre : *Moïse, le Talmud et l'Évangile*, ne se borne pas à douter de l'opinion émise par M. Argelès, il la nie absolument, et en général, et relativement à la phrase même « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » que le Christ a prononcée sur la croix, en citant un psaume prophétique. Cette phrase avait causé, elle-même, bien des doutes à Renan, auteur véritable de l'opinion que soutient encore un hébraïsant bien moins connu, l'abbé Vitteau, d'après lequel parle notre collaborateur et qui est loin de faire autorité prépondérante dans la science. Ce que celui ci dit sur Aram-Syrie et sur l'araméen, la plus rude et la plus pauvre des langues sémitiques, laisse beaucoup à désirer ; on l'a vu non seulement par ce que j'ai dit, mais par ce qu'à dit mon ami Ledrain. A propos des mots « paraît-il » relatifs à l'araméen, la plus rude des langues etc., M. Argelès dit : « Ces derniers mots montraient que, sur ce point *comme sur les autres*, je désirais être renseigné, quoi qu'en dise M. Revillout et que je n'entendais rien *absorber ni trancher rapidement* ». Qu'il me permette de lui rappeler la phrase : « *On sait* que les Juifs, depuis la captivité, *né parlaient que l'araméen*, et que les passages des livres sacrés, lus en hébreu dans le temple, étaient immédiatement traduits en araméen pour les fidèles », ce dont ni lui ni l'abbé Vitteau ne pourraient d'ailleurs fournir la preuve.

Ajoutons que tout le reste du passage de l'abbé Vitteau, récemment reproduit, avait été longuement expliqué par moi avec plus de détails.

Quant à la question du Talmud, ma réponse est au moins aussi catégorique que celle de mon ami Ledrain, qui a écrit isolément de moi, comme moi isolément de lui.

Revillout.

(1) On a à discuter sur une dizaine de mots ou de phrases, ce qui ne permet pas une solution définitive.

—

Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud 1293 1750 (XLIV, 113, 306). — M. Muston, pasteur protestant à Bourdeaux (Drôme), a publié, vers 1856, une histoire en vers des Vaudois, et possédait alors des documents absolument inédits.

Tausserat.

—

L'assistance aux accouchées, au moyen-âge (XLIV, 388) — Dans la première partie du livre si documenté de M. E. Coyecque : l'*Hôtel-Dieu de Paris au moyen-âge* (1) les renseignements abondent sur cette question. L'auteur dit qu'il était partout de règle de recevoir dans une chambre spéciale les femmes enceintes. (2) Pour Paris, il cite ce passage du *Livre de vie active* :

(1) Champion édit. Paris, 1891. — 2 volumes *in-8*.

(2) Archives Hospitalières de Melun. Fonds de Saint-Jacques. E 12, 41. — Arch. Hosp. de Meaux, Fonds de l'Hôtel-Dieu. E I.

Et quant aux malades de maladie originale, ce sont ceulx que leurs povres mères portent clos et couvers en leur ventre maternel auquel on esté conceux en péché originel, lesquelles povres mères, dépourveus de logis, dénuées des biens de ce monde, abandonnées de leurs propres parens et amys charnelz, et souvent la larme à l'œil, en faisant le doeil de leurs propres maris nouvellement trespassés, ceans les apportent clos et couvers en leur ventre comme en une hotte, quand ne scevient ou ailleurs descharger leur charge et..... les reçoy et loge au lieu appelé la salle aux accouchées.

Tenon écrivait en 1788 dans ses *Mémoires sur les Hôpitaux de Paris* : que de temps immémorial, des hôpitaux destinés aux accouchements ont été ouverts à la femme légitime, à la fille dissolue et à celle qu'un instant de fragilité a rendu mère. L'Hôtel-Dieu de Paris recevait ces femmes qui se présentaient « pour faire leurs gésines ». Une salle particulière leur était destinée dont l'entrée était rigoureusement interdite aux personnes étrangères,cet hôpital était une importante école d'accouchement et fournissait des sages-femmes à toute la France. Au moyen-âge, la sage-femme, la « ventrière des accouchées » ne venait dans l'établissement que lorsqu'il y avait des accouchements à faire et recevait huit sols par opération (1).

Nous lisons aux Archives de l'Assistance Publique, dans un mémoire ayant pour titre : *Raisons qui doivent empêcher la vente d'une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris, août 1689* : « Cependant l'Hôtel Dieu, dans son extrême pauvreté, nourrit et entretient ses malades, reçoit toutes les femmes enceintes pour y faire leurs couches » Et dans une copie d'un registre de la direction de l'Hôpital de la Salpétrière, *6 novembre 1662*. (Reg. 8, p. 202) : « Que les femmes et les filles grosses ne sont reçues qu'au terme de sept mois sur le certificat de la sage-femme de l'Hôtel-Dieu. Et quant à celles qui reviendraient grosses plusieurs fois, elles seront rasées et sera pris l'avis du médecin s'il y a péril de les fustiger ».

Henri Vial.

(1) Brièle. Délibérations de l'Ancien Bureau de l'Hôtel-Dieu. 1881, T. II, pp. 47, 62, 128, 285, 291, 292, 309.

Le mot de Galilée (XLIII;XLIV; 72). — Depuis la découverte, en 1870, des documents authentiques tirés des archives secrètes du Vatican et publiés à Rome en 1876 par Domenico Berti (*Il processo originale di Galileo Galilei*), il n'est plus permis d'attacher aucune importance au passage du *Dictionnaire de théologie*, cité dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet dernier, et qui ne fait que reproduire une légende depuis longtemps accréditée,pour justifier les juges qui ont condamné Galilée.

Bien loin de vouloir, comme on le prétend, appuyer le système de Copernic sur l'Ecriture et en faire un dogme, voici ce que Galilée, dans une lettre fameuse, écrivait à son disciple le père Caselli : « l'écriture sainte ne peut ni mentir ni « errer, mais elle a besoin d'interpréta-« tion, car si on s'en tenait au sens litté-« ral des mots, on y trouverait non seu-« lement des contradictions, mais des hé-« résies et des blasphèmes,puisqu'il serait « nécessaire de donner à Dieu des pieds, « des mains,etc. ; de le supposer sujet aux « mêmes passions que les hommes... ; « d'admettre en lui l'oubli du passé et « l'ignorance de l'avenir... Chaque parole « de l'écriture n'est pas astreinte à des « obligations aussi sévères que chaque « effet de la nature. Je crois donc qu'on « ferait prudemment de ne permettre à « personne d'employer les textes de « l'Ecriture Sainte et de les obliger, en « quelque sorte, à soutenir pour vraies « certaines propositions de science natu-« relle dont le contraire, un jour venant, « peut nous être démontré par les sens ou « par quelques raisonnements mathéma-« tiques ».

Est-ce donc là le langage d'un savant qui veut appuyer ses découvertes sur la Bible ? Quoi qu'il en soit,les membres du Saint-Office, en examinant les lettres de Galilée sur les *taches du soleil*, déclaraient, le 24 février 1616, et ce, à *l'unanimité qu'on ne pouvait prétendre sans absurdité et sans hérésie que le soleil est immobile et que la terre tourne*. Ceci se passait lors du premier voyage à Rome.

Le souverain pontife ordonna alors au cardinal Bellarmin de faire venir Galilée et de l'engager à ne plus soutenir une opinion condamnée par l'Eglise. « S'il « refuse d'obéir, disait la lettre pontifi-

« cale, on devra lui enjoindre de s'abste- « nir absolument d'enseigner cette doc- « trine et cette opinion, de la défendre ou « même d'en parler ; s'il ne se soumet « pas, il sera mis en prison. » En effet, le 26 février 1616, en présence du Saint-Office et de deux témoins, cette défense lui fut renouvelée, Galilée promit d'obéir. Le 5 mars suivant, l'ouvrage de Copernic était condamné par la congrégation de l'Index. *Or, ni le livre de Copernic, ni les lettres sur les taches du soleil* ne contiennent *une* phrase où les saintes Ecritures soient interprétées. Comme le dit M. Mézières, on n'éludera par aucun argument la nécessité de reconnaître qu'un *tribunal de théologiens s'est fait juge d'une question scientifique et l'a résolue par voie d'autorité.*

Le Saint-Office n'interdisait pas non plus d'accepter et d'enseigner la doctrine de Copernic comme non encore démontrée, ainsi qu'on l'a soutenu en sa faveur, « il ne permettait pas qu'on la « démontrât ; *d'avance* il la déclarait « absurde, hérétique, contraire au texte de « l'Ecriture ».

Galilée retourna à Florence. Sa soumission n'était qu'apparente et on put lui reprocher plus tard, avec raison, de ne pas avoir tenu sa promesse.

Un nouveau pape, Urbain VIII, monta sur le trône pontifical, il était plein de bienveillance pour Galilée. Des entretiens eurent lieu entre eux ; les uns prétendent que le pape inclinait vers le système de Copernic, d'autres qu'il démontra au contraire à Galilée l'impossibilité de ce système. Quoi qu'il en soit, Galilée, comptant probablement sur une bienveillance qui lui fit défaut, publia ses *Dialogues sur les deux grands systèmes du monde*, les imprimant à *Florence* et les soustrayant avec beaucoup d'habileté à une seconde révision du texte. A peine le souverain pontife eut-il reçu l'ouvrage, au commencement d'août 1632, qu'il en témoigna le plus grand mécontentement, prétendant que Galilée l'avait joué, et le déféra ainsi que son ouvrage au Saint-Office.

On suppose que dans leurs entretiens, Urbain VIII, qui se piquait d'astronomie, et Galilée avaient cru se convaincre mutuellement. De là malentendu et surprise. Ordre fut donc donné à l'inquisiteur de Florence d'enjoindre à Galilée de comparaître à Rome au mois d'octobre, devant le commissaire général du Saint-Office. Galilée avait soixante-dix ans et souffrait d'une hernie, il demanda qu'on eût pitié de lui et qu'on le dispensât du voyage. Le grand duc de Toscane intercéda en sa faveur. Malgré le témoignage de trois médecins, cette grâce lui fut refusée . On ne put le transporter qu'en janvier 1633. Dans la triste situation où il se trouvait, il se défendit comme il le put, et ce n'est qu'après s'être déclaré « prêt à réfuter l'opinion de Copernic par « tous les moyens que Dieu mettrait en « son pouvoir » qu'on le renvoya au palais de l'ambassadeur de Toscane où il put recevoir les soins que réclamait sa santé. Il subit plusieurs interrogatoires. Un décret du pape, du 16 juin, ordonna qu'on procédât à l'interrogatoire avec menace de la torture s'il pouvait la supporter, et Galilée finit par affirmer qu'il tenait pour « très vraie et indubitable » quoi ? L'opinion de Ptolémée !

Il y a loin de tout cela aux prétentions théologiques de Galilée et à l'existence toute de rose que ses juges lui auraient ménagée.

Le manuscrit d'où sont tirés les renseignements qui précèdent , avait été transporté à Paris, sous le premier empire. Au mois de décembre 1814, la bibliothèque particulière du roi Louis XVIII en avait reçu le dépôt. Des négociations actives furent engagées par la Cour de Rome pour en obtenir la restitution. Ce n'est qu'en 1846 que Rossi obtint de Louis-Philippe de remettre ce manuscrit à Pie IX, ce qu'il fit lui-même. Il rentra, au mois de novembre 1848, aux archives secrètes du Vatican où il se trouve encore aujourd'hui

Ce qu'on en connaissait avant la publication de M. Berti était un choix de documents publié en 1850 par Mgr. Marino Marini, et en 1867 par M. Henri de l'Epinois, avec la préoccupation de justifier les juges de Galilée. Est-ce parce que cette justification a paru faite à la Cour de Rome que M. Berti a été autorisé, au mois de février 1870, à en avoir communication ? Quoi qu'il en soit, l'authenticité n'en est pas contestable. Voir, au surplus, un article très complet de M. Mézières

dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1876. PAUL ARGELÈS.

—

Jacques Cœur faussement accusé par une femme (XLIV, 331, 471). — Sur l'accusation de Jeanne de Vendôme contre Jacques Cœur relativement à l'empoisonnement d'Agnès Sorel. il faut consulter Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, tome II, Paris, 1853, p. 135-148. Voir aussi G. du Fresne de Beaucourt dans son excellente *Histoire de Charles VII*, t. V. Paris, 1890, p. 106-115.

Ce dernier historien — comme Michelet, d'ailleurs — sans prendre au sérieux l'accusation de Jeanne de Vendôme, considère Cœur comme justement condamné. L'argentier du roi avait dû conspirer contre son maître et prêter de l'argent au Dauphin : ce fut là son véritable crime. Il est, de plus, absolument certain dès maintenant, que Jacques Cœur fut un concussionnaire. Cf. à ce sujet l'étude très neuve de L. Guiraud, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1900. JACQUES SOYER.

—

Société patriotique bretonne. (XLIV, 446). — Société encyclopédique, philanthropique, littéraire, artistique, fondée en Bretagne, vers 1780, au château de Keralier près Sarzeau, par un original nommé le comte de Serent, gouverneur de la presqu'île de Rhuys. Elle se composait de deux *Tribus* dites des *Vertus* et des *Talents*. Chaque tribu subdivisée en 3 classes : Vertus : héroïques, publiques, privées. Talents : sublimes, utiles, agréables...

Le secrétaire était un sénéchal de Corlay, nommé Georgelin qui faisait de petits vers, et était très fier de correspondre avec toute l'Europe, puisqu'à défaut du roi Louis XV qui ne répondit pas à la proposition d'en être le patron, et du roi de Prusse qui ne répondit pas davantage, la société comprenait parmi ses membres : Mesdames de Genlis, de Beauharnais, la duchesse de Polignac, et Voltaire, d'Alembert, La Harpe, Buffon, etc..., plus beaucoup de bretons. Le château de Keralier était *Le temple de la patrie*, et M. de Sérent y donnait des fêtes assez excentriques.

Je ne vois pas ce que cette société avait à faire dans un certificat de noblesse de d'Hozier. LESLIE.

*
* *

Qu'est-ce que la *Société patriotique bretonne* ! demande notre confrère M. E. M. Sa question n'est pas nouvelle ; elle fut posée en 1786, et résolue dans le tome 26 des *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, à la page 60

20 juin. Extrait d'une lettre de Rennes du 14 juin. Vous me demandez ce que c'est que la *Société patriotique bretonne*. C'est une de ces associations si à la mode aujourd'hui, qui se forment sans trop savoir pourquoi, et qui croient avoir beaucoup d'illustration en imaginant un titre qui annonce de grand devoirs, qu'elles sont le plus souvent dans l'impuissance de remplir.

Celle-ci doit son origine et son institution à M. le comte de *Serent*, gouverneur de la presqu'île de Rhuys, commissaire général des Etats de Bretagne au bureau de l'administration, membre de plusieurs académies. C'est dans la grande salle de son château de Kerallier que se tiennent les assemblées. On y voit une tribune portant cette inscription : *Ici on sert son Dieu sans hypocrisie, son roi sans intérêt et sa patrie sans ambition*. On a donné au lieu des assemblées le nom fastueux de *Temple de la patrie*. Les patriotes bretons, pour augmenter l'éclat de leurs solennités, se sont associé plusieurs femmes célèbres, telles que madame la comtesse de *Nantais*, madame la comtesse de *Genlis*, madame la baronne de *Bourdic* et madame la comtesse de *Beauharnais* qui vient d'être proclamée *citoyenne* ; c'est le terme *mystique*.

La réponse faite par anticipation, il y a près de cent vingt ans à notre collaborateur E. M. le satisfait sans doute pleinement. LE V.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13, 126, 241, 406, 449, 523). — Je n'ai guère suivi la discussion relative à ce sujet, mais il m'est impossible de laisser passer sans protestation la soi-disant sentence du sénéchal d'Aquitaine publiée dans le n° de l'*Intermédiaire* du 30 septembre. Ou ce texte est un faux, ou il a été entièrement défiguré : le premier médiéviste venu n'y reconnaîtra jamais la forme d'une sentence au début du XIVe siècle. Je mets au défi qui que ce soit de montrer un original remontant à la même époque et de rédaction semblable.

Si l'on veut prouver la réalité du droit

seigneurial en question, qu'on en donne donc des preuves autres que des faux grossiers. L.-H. LABANDE.

Archiviste paléographe.

*
* *

Je n'en sais rien, mais je parierais bien que le texte du *Voyage agricole, botanique et pittoresque de M de Saint-Amand* est d'un mystificateur ou d'un mystifié. Il vaudrait, dans tous les cas, la peine de remonter à la source qui a pu fournir pareille monstruosité.

Sur ce point, dit un de nos confrères, « on voudrait refaire notre histoire, mais on n'y parviendra pas». Je lui en demande pardon, mais je ne crois pas qu'on puisse appeler de « l'histoire » des assertions surgies après des siècles de silence et contre lesquelles tout proteste Si, en effet, les réclamations, les révoltes même. ont été fréquentes contre l'abus de certains droits seigneuriaux, on ne voit pas qu'il s'en soit jamais élevé contre celui qui, de tous, eût été infiniment le plus intolérable et le plus odieux.

Peut-on admettre qu'un tel régime ait existé sans qu'il reste de trace dans le souvenir du peuple qui l'aurait subi, pas même dans ses légendes et dans ses traditions les plus lointaines ; sans une allusion, pendant des siècles, ni chez les annalistes, ni chez les juristes, ni chez les moralistes, ni surtout chez les satiriques ?

On a beau dire, d'ailleurs, qu'il ne nous appartient pas de mettre d'accord l'immoralité et la religion, on ne peut faire abstraction du fait — très historique celui-là — de l'Eglise poursuivant partout, et jusque sur le trône, les désordres de tout genre. Et on voudrait qu'elle ait sanctionné des pratiques immondes érigées en droits ; qu'elle en ait même réclamé pour elle le bénéfice ! Il faut se souvenir que l'absurde est une démonstration.

Si même on venait à prouver l'authenticité de tel ou tel document établissant, ici ou là, quelque chose d'analogue au prétendu droit en discussion, il ne faudrait y voir qu'un reste de barbarie échappé, par une exception qui demeurerait à expliquer, à l'influence chrétienne qui domine tout le moyen âge ; mais l'histoire n'est pas faite de pareilles exceptions, en supposant qu'il en ait existé.

P. DU GUÉ.

*
* *

On nous communique la copie ancienne et originale, en langue du pays, telle qu'on la parlait en Aquitaine aux XIIIe et XIVe siècles, de la pièce que nous avons publiée et qui donne lieu à ces controverses.

Nous la tenons, en attendant mieux, à la disposition de ceux de nos collaborateurs qui voudraient l'examiner.

Le Réd.

*
* *

De M. Th. Lhuillier, président de la société archéologique de Seine-et-Marne, dans *l'Amateur d'autographes* du 15 septembre 1901 :

Notons en passant, à propos de cette seigneurie des Fretel et des Guérapin, la mention, rencontrée dans quelques titres, d'un droit féodal dont l'existence au moyen âge a été contestée de nos jours et soumise à maintes controverses : c'est le droit de jambage. M. le Dr Maximilien Michelin (de Provins) qui avait recueilli des documents nombreux sur l'histoire locale, possédait dans sa collection un aveu et dénombrement fourni en 1670 au roi, à cause de la grosse tour de Provins, par Gaspard Fretel, seigneur de Beton-Bazoches ; l'art. 9 de cet aveu portait : « Item, le droit vulgairement appelé droit de pucelage ; les veufves n'y sont pas subjettes, et n'y a que les filles qui se marient, faisant leur demeure dans ladite seigneurie. »

A cette époque, le droit en question, partout où il avait existé, était depuis longtemps converti en une redevance en argent, qui elle-même finit par être abandonnée en maints endroits ; aussi, dans un autre dénombrement de Bazoches fourni au roi en 1690 par Michel-Antoine Guérapin, gendre de Gaspard Fretel, ne trouve-t-on pas reproduit l'art. 9 de l'aveu de 1670. TH. LHUILLIER.

Sur notre prière, M. Th. Lhuillier veut bien rechercher le texte original

—

Mémoires inédits sur le XIXe siècle (T. G 581 ; XXXVIII ; XXXIX). — « Madame de Mirbel, dit Jal, qui écrivait avec grâce et finesse comme une femme du monde bien élevée et bien douée, avait contracté l'habitude de noter tous les soirs, dans un journal, ce qu'elle avait appris dans la journée, ce qu'elle avait vu, ce qu'elle avait pensé de tout

ce qui s'était passé autour d'elle ou dans le monde, dont les bruits lui arrivaient par des échos qui lui apportaient toutes les voix du dehors. Je n'ai rien vu de ce journal dont madame de Mirbel m'a parlé bien des fois, en me disant qu'elle fixait ainsi ses souvenirs et ses impressions sur les hommes et sur les choses pour amuser sa vieillesse... Le Mémorial de madame de Mirbel doit être bien curieux... »

NAUROY.

—

Marengo — le cheval de Napoléon (XLIV, 332, 472). — Dans les jardins de Glassemberg (Kent) un des beaux spécimens de ferme entourée de fossés, on voit un monument qu'on dit avoir été élevé pour recevoir les restes de ce cheval célèbre.

HAROLD MALET, Colonel.
(*Notes and queries*).

—

Neuf ans après la mort de Napoléon, un vieux cheval blanc mourut en Angleterre, moins d'une pneumonie que de vieillesse. Son squelette est monté dans le « Royal United Service Institution » et présenté aux visiteurs comme étant celui de Marengo, le cheval que Napoléon montait à Waterloo. Marengo était originaire d'Egypte et fut abandonné sur le lugubre champ de bataille, après la fuite de Napoléon. Un officier anglais le vit, s'en empara et le vendit à un général de l'armée britannique. Au milieu des pâturages anglais, soigné par des mains pieuses, le noble animal passa les dernières années de sa vie plus paisiblement que son grand et infortuné maître.

(DAILY MAIL — 1er Juin 1898).

* * *

Le squelette de Marengo, le cheval que Napoléon Ier montait à Waterloo, est visible au *Royal United Service Institution*. Chaque soir, après leur repas, les officiers de service au palais Saint-James sont invités à prendre une prise dans une tabatière creusée dans un sabot de cheval. Sur le couvercle d'argent est gravée l'inscription suivante :

Ceci est le pied de Marengo, cheval barbe que Napoléon a monté dans les batailles de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, pendant la campagne de Russie, et enfin à Waterloo.

Autour du sabot est cette autre inscription : *Marengo était blessé à la hanche gauche, lorsque son maître le monta à Waterloo sur le chemin creux aux avant-postes.*

Naturellement, cette opinion rencontra des adversaires. Le général Vandamne a dit que l'empereur montait à Austerlitz un cheval arabe gris de fer qui, dans la suite, porta le nom de cette victoire. Rovigo, au contraire, soutient qu'il montait un cheval blanc appelé Euphrate.

Austerlitz a son portrait dans le cabinet de travail de lord Rosebery.

M. G. Labadie-Lagrave doute fort qu'il soit bien facile d'identifier chacun des chevaux que Napoléon monta. Il en eut dix-neufs tués sous lui. Quant à Marengo, il avait été pris aux Mamelucks d'Aboukir ; il était donc bien vieux pour faire un pénible service en 1815.

Si Marengo — et c'est probable — assista à la bataille de Waterloo, il n'y fut pas l'unique.

On a supposé que la jument Marie avait pu figurer aussi sur ce champ de bataille.

Lors de la marche sur Moscou de l'armée française, plusieurs régiments de cavalerie ont traversé la ville d'Ivenach, dans le duché de Mecklembourg. Le général Lefebvre-Desnouettes y remarqua plusieurs chevaux pur sang de grande beauté, appartenant au baron de Plessen, entre autres une jument grise, que ce général envoya à l'empereur, qui lui donna le nom de sa seconde femme *Marie*. Il monta cette jument pendant toute la campagne de 1813.

Elle aurait été retrouvée sur le champ de bataille de Waterloo, et renvoyée à son propriétaire, qui l'entoura de soins pieux ; son squelette est conservé dans le château d'Ivenach, avec cette légende :

Jument grise que Napoléon montait à Waterloo.

Si l'on sait à peu près comment Marie retourna en Allemagne, on ignore comment Marengo passa en Angleterre. Peut-être fut-ce par les soins du même gentilhomme français, ami de Napoléon, qui amena avec lui le cheval arabe *Jaffa*. Ce gentilhomme avait loué un château à Glassemberg dans le comté de Kent. Il y soigna Jaffa, jusqu'en 1829. A cette date, Jaffa

avait trente-sept ans, et la faiblesse du noble animal était si grande qu'on dut l'abattre. Le fils du fermier qui procéda à l'exécution par un coup de fusil est encore vivant.

Le corps a été enterré dans le parc. Sur une petite colonne est gravée l'inscription suivante :

SOUS CETTE PIERRE REPOSE
« JAFFA »
LE CÉLÈBRE CHEVAL DE BATAILLE
DE NAPOLÉON
AGÉ DE 37 ANS

Ces détails ont été relevés avec soin par lord Wolseley si versé dans tout ce qui touche à la légende napoléonienne.

Dr L.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G. 156, XLII ; XLIV, 412, 507). — Il y a aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères, fonds France, un gros recueil de copies de lettres interceptées par le cabinet noir, à cause de leur caractère relativement politique, ou des informations séditieuses qu'elles communiquaient. Les noms des destinataires y manquent le plus souvent. M. Houssaye s'en est largement servi dans son *1814* et son *1815*. La *Revue Napoléonienne* de M. Lumbroso en publiera prochainement un assez grand nombre.

TOPO.

*
* *

Sur le cabinet noir sous le second empire, consulter et *éplucher* les publications suivantes :

Papiers et correspondance de la famille impériale, 1870-72, 2 vol. in-8, L. Beauvais, 25, quai Voltaire, imprimerie national ; le tome II a paru en deux parties, paginées séparément.

Papiers secrets et correspondance du second empire.., par A. Poulet-Malassis, 1871, in-8, France et Belgique, chez tous les libraires. A eu sept éditions.

Papiers secrets brûlés dans l'incendie des Tuileries, Bruxelles, 1871, J. Rozez, 87, rue de la Madeleine. Je recommande, page 7, une lettre de Louis Bonaparte à un général, datée de Gottlieben le 26 mai 1838 ; elle est bien curieuse et bien inconnue.

Papiers sauvés des Tuileries... publiés par Robert Halt, 1871, in-8, E. Dentu.

Documents pour servir à l'histoire du second empire. Circulaires, rapports, notes et instructions confidentielles, 1851-1870, 1872, in-8, E. Lachaud, 4, place du Théâtre-Français.

NAUROY.

*
* *

Malgré les affirmations contraires des intéressés, le cabinet noir existe toujours. Il fonctionnait encore, il y a six mois, à Calais : et je pourrais citer tel ou tel citoyen français qui reçoit en certaines circonstances, ses lettres décachetées, sans que l'administration prenne le moindre souci de dissimuler, comme jadis, ses investigations.

PAUL EDMOND.

—

Tzar (XLIV, 329, 481). — Il ne me paraît pas absolument démontré que Tzar ne vienne pas de César.

Le fait par la cour de Vienne d'empêcher Pierre le Grand de prendre le titre d'empereur, n'a rien à voir avec une question d'étymologie.

D'un autre côté, la langue russe n'a rien à faire avec les dialectes assyro-chaldéens, dont l'origine est absolument différente de la sienne.

Du reste, la langue russe, quand elle emprunte à une langue étrangère un *s* suivi d'une voyelle forte, le conserve ; elle ne change cet *s* ou *c* en *ts* que devant les voyelles faibles. *Cincinnatus* fait *Tsintsinnati* (i intraduisible). *Tsitseroni* pour *Ciceron*, *tsiaksari* pour *Cyaxare*, *Tsesari* pour *César*. *Sar* n'aurait donc pas donné *Tsari*. Il y a plus : si on écrit Tsar qui paraît une contraction de *Tsésar*, pourquoi n'écrit on pas Tsarevith, mais *Tsesarevitch* et *Tsesarevna* pour le prince et la princesse héréditaires des dignités de Tzar et de Tzarine ? C'est que comme il arrive souvent, on retrouve dans les dérivés, le radical plus pur que dans le mot dont ils proviennent. On voit que le russe ne procède pas comme l'allemand, qui respecte le *c* dur du latin et fait *Kaiser*, presque identique au Καισαρ grec, objet de la prédilection de Jules César.

A l'appui de la transformation de l'*s* et du *c* étranger en russe, on peut citer au hasard : *Satan* donne *Satana* ; *Satrape*, *Satrapi* ; *Saturne*, *Satourni* ; *Soldat*, *Soldati*, etc., tandis que *centurie*, *cérémonie*, *cigue* etc., donnent *tsenturia*, *tseremonia*, *tsikouta* etc.

Je pense qu'en voulant réformer l'orthographe de *czar*, qui est en effet, polonaise et non russe, on s'est laissé entraîner trop loin en cherchant à éviter toute ressemblance entre la véritable étymologie et l'expression qu'on voulait corriger.

Un dernier mot. Contrairement à l'opinion de Mme la secrétaire de la *Fronde*, je pense que les véritables équivalents de la consonne initiale du mot qui nous occupe, figurée par le π majuscule grec orné d'une virgule, est *ts* et non *tz*. On devrait donc écrire *Tsar* :

PAUL ARGELÈS.

* * *

La seule différence entre tzar et César, en prononçant le *t* russe comme le *t* français, serait que l'un vient de zar, sar, brillant, et par suite roi en Orient ; et l'autre de Kaisar, ardent et brillant. Tandis que si on prononce comme le polonais, où *c* se prononce *ç* ; alors çsar est l'élision de César et renferme les deux mêmes radicaux, au lieu d'un seul. Sarah, en hébreu, signifie la brillante, et par suite princesse.

Dr B.

* * *

Pourquoi dit-on en français tsarine, quand en russe c'est *tsaritsa*? Nonobstant, il est assez probable que tsarine demeurera le vocable. SCHMITT.

—

Noues (XLIV, 224, 419). — A rectifier colonne 420 une faute du typographe : *Les noues d'aboudais*, c'est : *Les Noues d'abondan* qu'il faut lire.

Cet endroit près la jonction du canal de Bourgogne avec l'Yonne est sur la grève et en partie planté de bois

Avant l'établissement de la gare de Laroche, il était souvent noyé, et c'est à cause de son peu de valeur que la Cie P.-L.-M. le préféra contre la plaine qui avoisine Joigny, dont un propriétaire surtout demandait grand prix.

Ces environs de Laroche et de Cheny sont qualifiés de « sauvages » dans un bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne. S.

* * *

L'ancien nom celte d'un terrain marécageux est *noë*, *noïe*, encore en usage en Basse-Bretagne pour désigner la prairie noyée ; *nauvess* qui dans la Double est appliqué aux terre exposées à être recouvertes d'eaux stagnantes à la suite de pluies, a certainement même origine.

Le climat doux et pluvieux de la France joint à la configuration assez plate de son sol se prêtait trop à l'entretien des marécages pour que ces derniers n'aient pas couvert jadis une grande partie de notre pays, aussi les noms de lieux formés avec *noë*, *noïe*, *nauve* sont-il innombrables qu'on en juge par l'aperçu qui suit : *Nauviale*, *Naves* répété huit fois. *Navailles Naveil*, *Navilly* ; *Noé*, répété dix fois ; *Noailler* répété trois fois..... *Noue* (la) répété six fois; *Nouviez*, répété six fois.. .. *Nogent* abréviation de *Novigent* répété trente fois... *Noyon*. . *Neuville*, altération de *Nouëville*, *Noëville*, plutôt que des abréviations de *Neuveville*.

(*La Légende territoriale de la France*. p. 192-193 par le commandant Pfeiffer).

Le mot de basse latinité *noda* a formé en français les mots *noue*, *nove*, *nave*. Les Espagnols appellent une prairie *nava*. En Normandie, on trouve les *noé* que nous appelons les *noues*. La *noue* a tantôt la signification de source, tantôt celle de torrent, tantôt celle de terre grasse et humide. Il y a, dans l'Yonne, les ruisseaux de la *noue* qui se jettent l'un dans l'Yonne, l'autre dans le Serain.

Les *noues* abondent dans le vocabulaire géographique sous les formes *No* aux Bois... *La Noé*... *La Noue*, *Les Noues*, *Nouet*... *La Nouette*... *Nohan*, etc., etc.

(*De l'origine et de la formation des noms de lieu*. P. 21 22 par Hippolyte Cocherie). A. FORTERRE.

—

Le mot « Vingousis » (XLIV, 280). — C'est l'adjectif latin de vingon, vigier, très probablement ; car ces deux mots ont le même radical et des finales analogues (homme et seigneur).

N'a-t on pas traduit le sire de Coucy par Satrapa (!), sur les anciens actes ?

Dr B.

—

Bouelle, papouette, pelvette (XLIV, 280. — On va voir pourquoi nous commençons par papouette; c'est afin de rapprocher le premier mot du dernier, qui ont tous les deux un sens analogue.

1° Papouette, de papeter, paper, *papare*

mâcher, mâchonner à la manière des enfants, manger de la bouillie, papaïe.

2° Bouelle, *bouvella*, qui garde les veaux, ou plutôt de boyle (prononcez bouâlle), chèvre,la petite chevrière.

3° Pelvette, de pelevé, pelvelle, *pabula*, près, celle qui garde les vaches dans les pâtures. De là, le sens général de gamine aujourd'hui. (1) Dr Bougon.

—

Serrade. Desserreur (XLIV, 393, 540). -- On trouve l'emploi de desserré dans le sens d'ouvrir, dans le fabliau *Du Segretain ou du moine* (V. *Recueil de fabliaux* par Montaiglon et Raynaud).

Estoit, si a l'uis deffremé ;
Mais ançois qu'il l'ait *desserré*.

. . . .

L. Digues.

—

Raparlier (XLIV, 447). — N'y a t-il pas eu un relieur de ce nom, assez connu à Paris ? J. C. Wigg.

—

On rencontre un bel ex-libris flamand armorié, au nom de Raparlier du XVIIIe siècle, et le relieur parisien P. R. Raparlier s'est distingué par la renommée qu'il s'est acquise,il s'est fait dessiner une jolie vignette par E. Bayard ; il demeurait rue des Canettes à Paris ; il faisait aussi les restaurations. Il exerça sous le règne de Napoléon III et au commencement de la République. A. S.

—

Prononciation du mot « fléau » au XVIIe siècle (XLIV, 55, 256, 307). —Dans Malherbe,je relève deux fois le mot fleau en une syllabe :

Il est temps, ô grand Dieu que les *fleaux* de [ton ire
Poésie XVIII strophe en note
Allez, *fleaux* de la France, et les portes du [monde
Poésie LXV

et Lalanne ajoute en renvoi :

pour *fléaux* en une seule syllabe.

A. S.

—

Prêtre habitué (XLIII ; XLIV, 38). — On me reproche de confondre prêtre *habitué* et prêtre *retraité*. En fait, il en est pourtant ainsi dans le langage ordinaire, mais j'accepte la distinction en théorie. Ce que je ne puis admettre,c'est l'assertion de M. Sinople Deux ; « Est retraité celui qui a une pension de retraite ; or le prêtre qui ne peut plus exercer n'a pas de retraite, il ne peut donc être retraité. » Notre honorable collègue ignore sans doute que dans la plupart des diocèses de France, les évêques ont fondé des caisses de retraite, pour les prêtres qui se retirent du ministère ; ces caisses de retraite s'alimentent par des cotisations annuelles imposées aux prêtres valides et par un prélèvement sur le revenu des chaises et des bancs dans les églises. Il en est ainsi dans les diocèses de Poitiers, de Luçon,etc. Donc, l'expression de prêtre *retraité* est fort juste.

L. de la Godrie.

—

Et moi, qui donc me ferait grâce ? (XLIV, 169, 340). — Errata de l'article inséré dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre dernier.

Col. 342, l. 18 : *au lieu de* : 23 août 1814, *lire* : 23 avril 1814.

Dernier paragraphe : *après* : M. Clavier... malgré la conviction de son innocence, ajoutez : « se rangea néanmoins à la même opinion. » R. A.

—

L'Emilie de Demoustier (XLIV, 446). — Il est probable que c'est une certitude que recherche notre confrère Indoctus, car les suppositions ne manquent pas ; malheureusement elles se contredisent, comme toujours en pareil cas. Alors que les biographies (entre autres la *Biographie des contemporains* de Rabbe) disent qu' « on sait que la per- « sonne à qui ces lettres sont adressées et « qui y est désignée sous le nom d'Emilie « est Mme Emilie Benoît que la mort « vient d'enlever récemment (1826) », certains catalogues donnent le nom de Mlle Emilie Delaville, élève de David, connue depuis, comme peintre d'histoire sous le nom de Mme Leroux.

J. C. Wigg.

* * *

Elle s'appelait Emilie Delaville-Leroux et se maria avec Pierre-Vincent Benoist, qui fut successivement lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Angers, ministre de l'Intérieur par intérim en

(1) De même Mons en Pueble, Mons en Pévelle, *Mons in pabula*, Mont qui s'élève au milieu des pâtures.

1814, directeur des contributions indirectes, comte en 1828, ministre d'État et membre du conseil privé de Charles X. Pierre-Vincent Benoist en eut, entre autres, Denis-Aimé-René-Emmanuel Benoist qui, par suite de son mariage avec Léontine-Rose-Amélie Brière d'Azy, obtint, en 1847, d'ajouter à son nom celui de d'*Azy* et de s'appeler *Benoist d'Azy*.

P. c. c. LN. G.

*
* *

Je lis dans une intéressante notice de P. Lacroix que l'Emilie des Lettres était une jeune fille de fort bonne famille.

C'était mademoiselle Delaville ou Laville-Leroux, on trouvera dans cette notice des renseignements très circonstanciés sur la publication de ces lettres sur la mythologie. L. DIGUES.

Voir *Intermédiaire* T. G. 270.

—

Plaquettes et brochures sur la Marseillaise (XLIII). — Dans un catalogue de livres publié, pour ce mois d'octobre, par un libraire parisien, M. Pierre Godefroy, se trouve un volume que je signale au Bibliographe Napoléonien ; c'est : « *Le chant de la Marseillaise, son véritable auteur,* avec fac-simile original du manuscrit par Arthur Loth Paris, Victor Palmé, libraire-éditeur, 1886.» Volume in-8 de 99 pp. CH. REV.

—

'Lauteur d'un vers célèbre (XLIV, 284, 476). — Un souvenir historique d'une profonde mélancolie se rattache à ce vers de *Mahomet*. Poniatowski, le dernier roi de Pologne, qui crut un instant ou parut croire au réveil de la malheureuse nation, l'avait fréquemment sur les lèvres. Voici comment le duc de Broglie, dans le *Secret du Roi*, II, 227, raconte son entrevue avec l'envoyé de la France, M. Hennin :

Poniatowski espérait même, pour sa patrie régénérée, un ascendant qui s'étendrait sur l'Europe entière, et, à plusieurs reprises, il répéta avec enthousiasme ces vers de là tragédie de *Mahomet*, alors fort à la mode :

Chaque peuple à son tour,a régné sur la terre,
Le temps de l'Arabie est à la fin venu.

Hennin le laissa dire...

HENRI ROCHET.

—

Dans la tempête adorez l'écho (XLIV, 279, 478). — Voici à ce sujet ce qu'on lit dans Voltaire *Dictionnaire Philosophique*).

Nous avons vu que Pythagore dit : « Dans la tempête adorez l'écho *pour signifier* « Dans les troubles civils retirez-vous à la campagne.

N'est-ce pas là l'interprétation la plus naturelle de la phrase ?

L'HAGIOGRAPHE.

—

Vers attribués à Hugo (XLIII ; XLIV, 94, 148, 202, 316). — Il résulte du second article de L. R. que, il y a une quinzaine d'années déjà, les vers en question, inspirés par un squelette, étaient attribués à V. Hugo, puisqu'un jeune conférencier a cru devoir protester contre cette assertion, en présence de Mme Ségalas.

Ma question avait donc sa raison d'être : j'avais d'ailleurs sous les yeux, en l'écrivant, une coupure de journal de cette époque, environ. Un dernier mot. Si V. Hugo n'a pas écrit de vers sur un squelette, on ne me contestera pas qu'il a été sollicité d'en écrire. M. Henry Jouin, angevin comme David d'Angers, a écrit une belle histoire du grand sculpteur ; il possède ainsi de curieuses notes autographes de David d'Angers ; l'une d'elles, publiée dans le *Petit Journal* du 7 août 1901, est ainsi conçue :

Je possède dans mon atelier un squelette que m'a donné le baron Hippolyte Larrey. C'est celui d'un soldat de l'armée d'Egypte. Ce squelette a vu défiler devant lui la série des modèles illustres dont j'ai essayé de reproduire les traits et d'anoblir la mémoire. Hugo, posant pour son buste, me promit d'écrire quelques vers sur ce témoin muet, qui eut aussi ses jours de gloire (*Le poète, hélas ! oublia d'écrire ces vers*).

L'auteur de l'article du *Petit Journal* ne nous dit pas si cette dernière phrase, placée entre parenthèses, est de lui, de David d'Angers ou de Henry Jouin.

Habent sua fata versiculi et voilà peut-être *Beaucoup de bruit pour rien*, comme dit Shakespeare.

D'après V. Hugo et les meilleurs rimeurs de ce temps, les deux premières lettres du mot *ruine* représentent un pied.

TH. COURTAUX.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIX, 35, 146, 202, 369). — Il faut lire l'histoire amusante de la fameuse *Tour de Nesle,* dans un volume peu connu de Frédéric Gaillardet : l'*Aristocratie en Amérique,* 1883, in-18, E.Dentu ; j'en détache la lettre imprudente d'Alexandre Dumas à l'auteur (p. 299) :

Monsieur,

Harel, avec qui je suis en relation continue d'affaires, est venu me prier de lui donner quelques *conseils* pour un ouvrage de *vous* qu'il désirait monter.

J'ai saisi avec plaisir cette occasion de faire arriver au théâtre un jeune confrère que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que je désire bien sincèrement y voir réussir. J'ai aplani toutes les difficultés qui se seraient présentées à vous *pour la mise en répétition* d'un premier ouvrage, et, *votre* pièce, telle qu'elle est maintenant, me paraît susceptible d'un succès.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que vous en RESTEZ SEUL AUTEUR, QUE MON NOM NE SERA PAS PRONONCÉ, c'est une condition sans laquelle je reprendrais de l'ouvrage ce que j'ai été assez heureux pour y ajouter. Si vous regardez ce que j'ai fait pour vous comme un service, permettez-moi de vous le rendre et non de vous le vendre.

Venez donc à Paris le plus tôt possible, Monsieur, car la *Tour de Nesle* sera jouée d'ici à 15 jours au plus tard.

Mille compliments empressés.

ALEXANDRE DUMAS.
rue Saint-Lazare, 40

NAUROY.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 101, 147, 254, 371, 418, 483, 532).

Monsieur le directeur

Une correspondance directe ayant eu lieu entre M. Pierre Louys et moi au sujet des communications contradictoirement échangées dans l'*Intermédiaire,* l'auteur d'*Aphrodite* a eu l'extrême courtoisie de me déclarer qu'il me laissait le dernier mot dans le journal et ne poursuivrait pas la discussion en public. De la part de M. Louys cette détermination n'implique nullement, d'ailleurs, un abandon des idées exprimées soit dans le livre, soit dans la communication à laquelle j'ai répondu. Mais il estime justement que nous avons à peu près donné tous nos arguments l'un et l'autre et qu'il n'y a pas lieu dès lors, de prolonger une conversation qui laisserait les parties dans leurs positions et perdrait ainsi tout intérêt pour les lecteurs du journal. Cette manière d'agir est d'ailleurs conforme à ce que j'ai toujours pratiqué moi-même à l'*Intermédiaire.*

Mais le procédé de M. Pierre Louys est trop courtois pour que je ne l'en remercie pas publiquement à cette libre tribune de l'*Intermédiaire.*

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

— H. C. M.

Phrases faites avec des noms propres (XXXVIII ; XXXIX ; XLIV, 156, 548). — Assemblée Nationale : Say, Thiers, Lepetit, Bourgeois, Savoy, Caduc, Wilson, Denfert... etc.

(*Figaro,* vers 1873 ou 1874).

Keller, Bethmont, Cherpin, Gouin, (ibid). G. GONDINET.

—

Dictionnaire de synonymes (XLIV, 54, 252, 367). — *A mon vieil et très cher N — r, celui de mes amis auquel je dois le plus.* — En revisant un peu les 1500 bouquins si bigarrés de ma bibliothèque, j'y ai trouvé une antiquaille qui me paraît devoir t'intéresser. C'est un ouvrage en 2 tomes gros in-12, sur un affreux papier à chandelle, né sous l'ancien régime et réimprimé avec des têtes de clous, sous la première République, en sorte que le frontispice a l'air d'une antinomie ou d'un costume de mascarade, comme tu voudras. Voici, en effet, en quoi cela consiste. (Je conserve l'orthographe qui était chère à Charles Nodier) : *Synonymes François, leurs différentes significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse, par M. l'abbé Girard, de l'Académie françoise, secrétaire-interprète du roi. — Nouvelle édition, considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre èt enrichie de notes, par* M. BEAUZÉE, *de l'Académie della Crusca, des Académies de Rouen et de Metz, des sociétés littéraires d'Arras et d'Auxerre, professeur de grammaire à l'école royale militaire.* = A Paris, de l'imprimerie de P.-P. SMITS et Cie, rue des Marais, nº 2, fauxbourg Germain. — L'AN IV DE LA RÉPUBLIQUE. — Que dis-tu de ce titre-là ?

Cela forme, ainsi que je te l'ai dit,

2 volumes in-12, de 500 pages. Un vrai Dictionnaire.

La préface qui est de vingt-six pages marquées en chiffres romains, paraît être une allocution de l'éditeur au lecteur. Il va sans dire qu'elle s'énonce sur un ton sévère, mais qui, de nos jours, ferait certainement l'effet d'une aimable cocasserie. Tu vas en juger par la première page, que je copie pour toi *in extenso*, et sans y rien changer ni ajouter

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Puisque c'est principalement la parole et l'exercice de cette faculté précieuse qui distingue l'homme de la brute, qui le distingue même de ses semblables, la perfection du langage est sans doute une chose véritablement digne d'éloges et qui mérite d'être achetée par le travail le plus sérieux et les recherches les plus profondes. C'est la pensée de Cicéron, l'un des hommes de l'antiquité, dont les travaux ont porté le plus loin la gloire de la parole et à qui ce talent si beau a fait le plus d'honneur. (*Ort L.* L VIII,32-33).

Je m'arrête ici par égard pour toi et pour les autres lecteurs de l'*Intermédiaire*, mais tu as deviné que le discoureur part de là pour exprimer que la synonymie est une gymnastique essentielle et qu'on ne peut écrire passablement en prose ou en vers qu'en s'y livrant, matin et soir. Crois donc ça, et vide ensuite un verre de vin d'Avignon, le vin des papes, si bien célébré par ton ami Alphonse Daudet dans les *Lettres de mon Moulin*. — A toi cordialement. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Sirènes et Tritonnesses (XLIV, 447). — Il y a plusieurs siècles déjà que date l'erreur signalée. Au XVIᵉ siècle et à la fin du XVᵉ, on trouve des artisans ayant pour enseigne « A la Seraine » figurée par une femme se terminant en poisson, se baignant dans un baquet et se peignant. A ce propos, que signifie le peigne ?

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

Si erreur il y a, elle ne date pas d'hier, car tous les monuments de l'antiquité représentent les Sirènes comme moitié femmes et moitié poissons. Ovide suppose bien qu'elles reçurent des ailes pour courir le monde à la recherche de Proserpine enlevée par Pluton ; mais les muses qu'elles avaient défiées de chanter mieux qu'elles leur auraient arraché ces appendices après les avoir vaincues, et les pauvres, de dépit, se seraient précipitées dans la mer avec leurs instruments. On dit même qu'elles devinrent muettes depuis lors, quoique Homère, comme on sait, les fasse encore chanter au temps d'Ulysse.

De là, un ancien mythologue se posant la même question que notre confrère, émit cette opinion conciliante que c'étaient des oiseaux avant la perte de leurs ailes, mais que, depuis, il faut les regarder comme des poissons et des divinités de la mer.

Quant à les confondre avec des *Tritonnesses*, je ne vois pas que, dans la faune mythologique, il soit jamais question de ces Tritons femelles.

P. DU GUÉ.

—

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a (XLII ; XLIII). — La question avait déjà été posée, mais non résolue, en 1865 (II, 132, 250). La réponse de V. A. T. est des plus intéressantes. Mais je crois pouvoir affirmer qu'un parolier quelconque s'est servi de ce distique blanc pour refrain d'une romance que l'on chantait vers 1854. Quel était ce simili-poète ? Quel fut le compositeur qui mit la chose en musique ? Voilà ce qu'il faudrait savoir.

E. R.

*
* *

La romance souhaitée porte le titre de cette question ; les paroles sont de P. de Courcy, la musique est de L. Clapisson. Bibliothèque nationale cote V7 42927. La copie de la chanson est à la disposition de nos collaborateurs. A. S.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337, 487, 544). — Outre les églises dont on a fait mention, je me souviens d'avoir vu un puits dans la cathédrale de Séez ; un autre à l'église de Sta Guistina à Padova, et un troisième — fort bien connu — à l'église de Sta Prassede à Rome. Dans les âges où l'église soutenait quelquefois le rôle de forteresse, il n'était pas sans importance qu'il y eût de l'eau dans l'enceinte. A Saint-Jean-du-Doigt, pays de Léon, dans le bas côté du nord, on trouve un robinet d'où coule une eau miraculeuse.

SAINT-MÉDARD.

*
* *

On peut présumer que les puits des anciennes églises servaient pour les baptêmes et qu'ils auront été remplacés par les « Fonts baptismaux » à diverses époques, vers les XIIIe et XIVe siècles principalement.
S.

*
* *

Dans la crypte qui date du XIIe siècle, au plus tard, de l'église abbatiale Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire), il y a un puits rond, tari aujourd hui, mais dont l'eau a été longtemps considérée comme miraculeuse. Il occupe la partie centrale de la *cella*, et par conséquent se trouve à peu près exactement sous le maître-autel de l'église. BIBL. MAC.

—

Termes d'objets mobiliers (XLIV, 448). — *Marabou* ou mieux *maraboût*, comme on orthographie souvent dans le nord de la France et en Belgique, c'est une bouilloire.

Je ne trouve pas ce terme dans Vermesse (*Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne*), mais il est usité aux environs de Maubeuge et sur la frontière. R. M.

*
* *

Dans la campagne, aux environs de Cherbourg, un *doublier* est une grande nappe pour table.

Dans mon enfance— il y a longtemps! — les *porte-montres* étaient, dans ce pays-là, très à la mode. Quand une montre était suspendue, sur la cheminée, ou ailleurs, au même crochet était suspendu un *porte-montre*, petit coussin très épais sur lequel elle reposait, ordinairement de forme ronde, plus ou moins orné de broderies, de rubans, de dentelle, etc. Quelquefois, au lieu d'un coussin, c'était une sorte de petit sac, ouvert dans lequel on introduisait la montre. — Quant au *cabriolet*, aux *barres*, *épées de table*, *marabout*.... connais pas ! HENRI JOUAN.

*
* *

1° Marabous, ce sont les bouillottes ; il y en avait encore il y a cinquante ans, ainsi appelées dans notre Picardie. Ces marabous avaient la forme des bouillottes actuelles , avec couvercle à charnière, du côté de l'anse, c'est-à-dire du côté opposé au bec. Ils étaient en fer blanc ou même en cuivre rouge. Ce mot dérive *peut-être* de marmite et de bouilloire (?)

2° Doubliers (de doubler?) ; il y avait beaucoup d'objets mobiliers de ce nom. Ceux que demande notre correspondant, ce sont les serviettes et les nappes de table. Ajoutons-y les dessus de lit, les houppelandes et autres par dessus pour doubler ou pour garantir les vêtements de la poussière.

On a encore appelé ainsi les plats et les assiettes et peut-être les dessous de plat. Il y a encore plusieurs autres objets mobiliers de ce nom, mais qui sortiraient du cadre de la question ; tonneaux, solives, etc.

3° Les barres (ou épées de table de notre ophélète) dérivent du latin *barra*, *barrare*, débattre, défendre, d'où l'idée de barre, épée tranchante, lame tranchante.

4° Les coussins cramoisis garnis de quatre porte-montres sont des tablettes doublées de laine rouge, garnies de petits supports inclinés et arrondis, pour y loger les montres avant de se coucher ; avec une petite encoche dans le haut, pour y faire passer l'anneau de la montre, la chaîne de montre venant s'enrouler en spirale sur le coussin cramoisi. Les horlogers recommandaient alors soigneusement de ne jamais poser une montre à plat, sur le marbre de la table de nuit, prétendant que cela pouvait nuire au mouvement des rouages, et que le froid du marbre figeait les huiles dont on les graissait : de là ce luxe de précautions, pour les porte-montres. On en trouvait dans toute les familles de la classe moyenne et ailleurs. Quant au cabriolet avec ou sans coussins, d'autres pourront le dire mieux que nous. Dr BOUGON.

*
* *

Dans le Bessin, *doublier* et *marabou* sont d'un emploi courant, pour désigner, le premier, une nappe de table à manger ; le second, une bouillotte en cuivre ou fer battu. Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Modèles d'artistes (XLIV, 338). — J'ai lu, dans divers journaux, au temps où vivait Gambetta, qu'il descendait d'un Gambetta, habitant Gènes, au XVIe siècle, bien connu alors et qui servait de modèle dans les ateliers de cette ville.

AMBROISE TARDIEU.

Curieux cachet d'argent à un lièvre, à déterminer (XLIV, 387). — Le possesseur de ce curieux cachet est M. Allexandre, notaire et conseiller d'arrondissement à Maubeuge (Nord). Il ne pourra d'ailleurs que donner peu de détails sur l'origine de ce cachet, qui est en argent et a une forme très originale.

Si l'auteur de la question habite le Nord et vient examiner cet objet (je crois pouvoir lui promettre bon accueil), qu'il demande donc à M. Allexandre de contempler une admirable opale, qui, creusée en reliquaire s'ouvre en deux et représente à l'intérieur un travail d'orfèvrerie artistique peut-être unique. Un de nos grands musées en a offert une douzaine de mille francs, et les gens de ce musée n'ont pas la réputation d'être prodigues.

R. M.

—

Le peintre H. P. Darlau (XLIV, 229, 490). — Evidemment, je le vois d'après les réponses de mes confrères, c'est Danloux que se nomme le peintre en question. Pourrai-je, à présent, savoir dans quelle collection, de l'Etat ou particulière, se trouverait un tableau de Danloux? Je désirerais pouvoir comparer une de ses toiles avec celle que je possède, de façon à ne laisser subsister aucun doute touchant la signature tracée au bas de mon tableau. On me dit aussi que de nombreuses gravures ont été faites d'après Danloux. Sait-on si le Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale en possède? Autrement, où en peut-on voir?

C. DE LA BENOTTE.

—

La communication des registres d'état civil (XLIV, 170, 321). — Je crois devoir ajouter quelques mots à la réponse de M. Robert Géral, réponse qui doit être, selon moi, précisée et complétée.

En effet, je ferai remarquer tout d'abord que la communication des registres d'état civil aux particuliers n'est nullement obligatoire, c'est-à-dire qu'un greffier a le droit strict, et peut-être même le devoir, de refuser à des particuliers l'autorisation de procéder, *eux-mêmes*, aux recherches que, seul, il peut et doit faire.

En voici, d'ailleurs, le motif : Si les registres d'état civil pouvaient être confiés à des mains étrangères, il serait facile, dans certains cas intéressés, de les altérer, de les falsifier ou d'en supprimer des parties. Or, il ne faut pas oublier qu'il suffit de la suppression d'un feuillet à un registre d'état civil pour en annuler la valeur légale.

La situation est donc bien nette : un greffier peut refuser la communication des registres de l'état civil aux particuliers, mais il ne peut, dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, refuser de procéder aux recherches qui lui sont demandées ni de délivrer copie d'un acte, alors même que cet acte ne concernerait pas la personne qui en réclame l'expédition.

Dans les deux cas, les tarifs de recherches et d'expédition sont fixés par des règlements :

1° Décret du 12 juillet 1807 pour les expéditions d'actes ;

2° Décret du 24 mai 1854, art. 1er, § 9, pour les recherches à faire.

(Ces droits de recherches sont fixés non à 0, 50 par année, mais bien comme suit : 0, 50 la première année indiquée et 0, 25 pour chacune des autres années).

Mais, ainsi que le fait si bien remarquer M. Géral, il y a des accommodements avec les greffiers. Ceux-ci — à leurs risques et périls et sous leur entière responsabilité — laissent fréquemment les intéressés effectuer eux-mêmes les recherches, mais c'est un acte de pure complaisance pour lequel ils ne peuvent légalement exiger aucune rétribution.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Ceintures de chasteté (XLI ; XLII ; XLIV ; 429). — Voir le *Gil Blas. Collection scabreuse*, article de M. Jean-Bernard sur M. de Jussieu, dont il a visité la collection.

Puisque le nom de M. Jean-Bernard vient sous notre plume, nous annoncerons, avec plaisir que notre érudit confrère est chargé de la direction des services parisiens à l'*Indépendance belge*.

—

Le cens quinquennal des romains est-il d'origine grecque? (XLIV, 265, 323, 377, 434). — Nous croyons nécessaire d'annexer à la communication faite au congrès de l'histoire des institutions par son

vice-président M, Revillout, la discussion qui l'a suivie dans la même séance, discussion expliquant le titre même de cette série d'articles publiés dans nos colonnes.

Compte-rendu de la séance du Congrès

M. Girard, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. — Je ne puis discuter en détail une communication qui touche à tant de points Mais je voudrais indiquer quelques raisons qui me font hésiter à accepter les conclusions proposées :

De ce qu'une institution existe dans le droit égyptien et le droit romain, on conclut qu'elle est dans le plus jeune, le droit romain, le produit d'un emprunt. Sans doute, lorsqu'on rencontre les mêmes institutions dans deux milieux différents, il est possible que ce soit par suite d'un emprunt, mais il est possible aussi que cette institution ait dans les deux milieux, une origine commune, soit le produit des mêmes causes ou d'une combinaison de causes diverses. Voici des exemples des deux premiers cas. Ce sont la perquisition *lance licioque* et l'abandon noxal.

La première existe aussi en droit grec, en droit celtique, en droit germanique, en droit slave. C'est donc une institution commune aux Indo-Européens (Voir explications de Shering). Elle est aussi connue des populations sauvages par exemple des montagnards du Daghestan.

— De même pour l'abandon noxal. On le rencontre aussi chez les Grecs, les Slaves, les Celtes, les Chinois et les Cafres (chez lesquels il a des applications originales). C'est que sous la pression des mêmes circonstances, les mêmes institutions prennent naissance. Les similitudes en pareilles matières, ne sont donc pas décisives, pour permettre de conclure à l'imitation.

Au point de vue concret, les exemples qui ont été indiqués ne me paraissent pas rendre un emprunt vraisemblable. Ainsi, par exemple, pour la mancipation qui aurait été empruntée à Amasis, est-ce dans son ensemble et avec tous ses caractères, la pesée, la formule... etc ?

M. Revillout, professeur de Droit égyptien à l'Ecole du Louvre. — Les formules n'étaient pas tout à fait identiques. A Rome on figurait plus matériellement l'opération. En Egypte, il n'est pas sûr qu'elle ait comporté l'usage d'une balance. Du moins sur l'*instrumentum* écrit de la mancipation égyptienne, pas plus, du reste, que sur l'*instrumentum* écrit de la mancipation romaine dont nous avons plusieurs exemplaires antiques, il n'est pas question de cette balance. Il n'en est pas question, non plus, dans les actes grecs dont tout le formulaire paraît une imitation de celui de l'*instrumentum* latin de la mancipation romaine de période secondaire et que les romanistes ont assimilé avec lui. La balance joue cependant un très grand rôle dans les traditions mythologiques égyptiennes (la psychastasie par exemple) aussi bien que dans les représentations figurées des ventes sur le marché. On y voit peser le métal monétaire servant aux échanges. Rien ne prouve qu'il n'en était pas ainsi lors de la mancipation verbale, mancipation prouvée par les mots du formulaire : « un tel DIT à un tel ».

Ce qui est certain, c'est que les premières applications de la mancipation aux immeubles datent d'Amasis et que le droit de cette période est tres semblable au droit imité plus tard par les décemvirs — et cela sur une multitude de points, particulièrement en ce qui concerne les diverses applications de la mancipation, soit pour changer l'état des biens, soit pour changer l'état des personnes. Le jeu parallèle de la mancipation et du cens quinquennal, imaginé par Amasis et imité par les décemvirs, est absolument identique.

Cependant, on comprendrait très bien quelques divergences sur certains points de détail. On comprendrait par exemple, comment on se serait passé en Egypte (à l'époque très brillante d'Amasis) de la petite scène un peu enfantine que rend le formulaire latin de la mancipation verbale. La civilisation était alors beaucoup plus avancée sur les bords du Nil, qu'elle ne le fut beaucoup plus tard encore sur les bords du Tibre. On n'avait pas besoin alors de ces symboles grossiers faits pour frapper l'imagination et impressionner la mémoire des gens auxquels l'écriture était généralement inconnue. Le fond est la chose essentielle et pour cela, aussi bien, je le répète, que pour toutes les applications diverses de la mancipation, le droit égyptien d'Amasis et celui qui a été introduit à Rome par les décemvirs étaient identiques.

M. Girard. — Il n'y aurait donc alors que des analogies d'application. Mais cela encore soulève de grandes difficultés. On peut facilement admettre un développement indépendant, puisque ce serait simplement le développement d'une aliénation se réalisant par la remise de métal non frappé. De plus, la mancipation romaine a des caractères spéciaux. La formule : *uti nexum*.... souligne l'absence de pesée réelle pour rendre l'opération valable, même dans ce cas ; elle met en relief cet élément : *uti lingua nuncupassit*.

De même on a dit : Amasis aurait voulu protéger les mancipants : ceux qui les attaquaient s'exposaient à une peine, et pouvaient être poursuivis devant les tribunaux. Il y avait ici identité avec le droit romain. Mais il n'en est rien, la peine en droit romain se rapporte non à l'évinçant, mais à l'aliénateur qui ne

protège pas son acquéreur. La seule ressemblance serait donc le taux de la peine.

M. Revillout. — J'ai signalé qu'il y avait des différences. Il faut aussi distinguer entre le droit d'Amasis, dans lequel les dommages et intérêts étaient au gré de la partie lésée et le droit de Darius qui avait fixé au double les dommages et intérêts dus pour certaines mancipations à l'acheteur. Ce taux se trouve stipulé, non seulement dans le cas de mancipation, mais dans plusieurs autres analogues par le droit de Darius, comme par celui des décemvirs. Il faut noter, en effet, que les décemvirs ont imité le droit égyptien inauguré par le code d'Amasis sous la forme qu'il avait prise du temps des Persans. Du reste, pour la discussion de tous ces points, je n'ai qu'à renvoyer à mon travail original, dont ma lecture actuelle n'est que l'abrégé — travail qui représente mon cours de l'année scolaire dernière à l'Ecole du Louvre.

M. Girard. — Mais ce taux du double est courant.

M. Révillout. — Je l'admets et je l'ai dit.

M. Girard. — Donc, pour me résumer en ce qui concerne la mancipation, ni les formes, ni le fonds, ni la sanction ne sont identiques dans le droit romain et le droit égyptien. Et si l'on arrivait à prouver l'identité, il resterait à démontrer qu'elle résulte d'un emprunt.

M. Révillout. — Je ne puis admettre cette conclusion de M. Girard et je crois avoir prouvé le contraire. Quant aux conditions dans lesquelles s'est fait cet emprunt, je les ai suffisamment expliquées, tant dans mon mémoire, que dans mon analyse même, pour avoir besoin d'insister. Tous les historiens anciens, tous ces Romains d'ordinaire si peu disposés à avouer d'où ils tiraient leurs emprunts (le plaidoyer d'Hypéride contre Athénogène, découvert par moi, et rapproché de certains passages de Cicéron est là pour le prouver), tous les historiens, romains, dis-je, ont très expressément reconnu que la loi des XII tables avait été imitée par les décemvirs après une mission scientifique envoyée en Grèce — le lendemain du jour où Hérodote avait mis à la mode le roi Amasis — mission scientifique ayant pour but de rapporter le code d'Athènes et les autres codes alors célèbres. Or, il se trouve que les faits prouvent absolument cette assertion, je l'ai établi longuement dans mon mémoire original. Tout le code des XII tables est imité, soit du code de Solon (imité lui-même en grande partie, — les anciens l'avaient dit, du code égyptien antérieur à Bocchoris) soit pour une part au moins aussi large, du code d'Amasis, soit de ceux de Lycurgue, des Macédoniens, etc. En ce qui touche les emprunts au code de Solon ils sont absolument frappants. Cicéron les avait déjà notés (en y voyant une pure et simple traduction dont il commente les termes bilingues) à propos des funérailles. Il en est de même pour une foule d'autres passages des XII tables, que M. Girard essaie maintenant d'interpréter autrement. Je reconnais que la ressemblance entre deux droits n'est pas toujours la marque d'un emprunt. Et pourtant le pourrait-on dire pour cette perquisition *lance licioque* qu'on trouve déjà en droit gre , sous une forme absolument identique et où M. Girard a cherché un exemple, à mon sens contestable ? Quoi qu'il en soit, pour la mancipation, qui est né, en droit égyptien, il n'y a pas seulement similitude de forme, c'est l'ensemble des usages qui est reproduit.

Il y a aussi la question du cens quinquennal et de ses applications légales que M. Girard a oubliée. La rencontre de l'institution dans les deux droits est plus importante que ce que l'on peut dire de la balance et de la mancipation. Je me réfère d'ailleurs à l'étude générale que je publierai.

M. Girard. — Je n'ai pas parlé du cens parce que la tradition n'en attribue pas la création aux douzes tables. On a bien supposé aussi d'ailleurs qu'il avait été emprunté au droit grec.

En ce qui concerne donc le droit grec en général, on a déjà essayé de le retrouver dans les XII tables. On a découvert un tout petit texte sur les risques et un autre sur les partages (n° 61) C. Hoffman...

Les deux attributions étaient du reste également fausses

M. Revillout. — Je n'attribue pas l'influence seulement à Solon, mais aussi au droit macédonien et autres. Je maintiens mes conclusions que j'ai prouvées dans mon mémoire, auquel je me borne à renvoyer. J'ajouterai seulement un mot. Je crois connaître assez bien le droit grec, domaine dans lequel j'ai eu le bonheur de faire de très importantes découvertes. Eh bien, je mets M. Girard (1) au défi de prouver, ou même de rendre quelque peu plausible, son affirmation sur l'origine grecque du cens quinquennal. Jamais le cens quinquennal n'a existé en Grèce. C'est un emprunt absolument certain fait par Rome au code d'Amasis. Je crois avoir établi d'ailleurs que cet emprunt remonte aux décemvirs

(1) Le principal contradicteur de M. Revillout, M. Girard, a voulu depuis changer, dans les comptes rendus, la nature de sa réponse sur le cens quinquennal, telle qu'elle avait été prise par le secrétaire M. Simonnet, et entendue par tout le congrès en obtenant de plus la suppression de ce que M. Revillout a répliqué à son tour à cette réponse, tant dans cette séance que dans la séance suivante. C'est par ce motif que M. Revillout a exigé la décomposition du mémoire et de la discussion dans le volume du congrès.

et fait corps avec tous leurs autres emprunts analogues à la même source.

M. Cuq, *professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.* — Je voudrais demander un simple renseignement. Les auteurs anciens nous apprennent que les rédacteurs des XII tables se sont éclairés d'Hermodore. Dans quelle mesure ? La ville d'origine de ce personnage avait été antérieurement soumise à la civilisation égyptienne ; il en reste des traces. Je m'étais demandé, en voyant le titre de la communication, si M. Revillout n'avait pas l'intention de soutenir que c'était par l'intermédiaire d'Hermodore que la transmission de droit égyptien s'était faite aux XII tables.

M. Revillout. — Il est possible que les choses se soient passées ainsi : ce détail a peu d'importance.

M. Cuq. — Mais en tout cas ce n'est pas tout le droit qui aurait suivi cette voie... Et certainement la *manus* étendue à la *confarreatio* nous paraît un progrès à rebours.

M. Revillout. — A moi aussi, la *manus* appliquée à une certaine époque à la *confarreatio* me paraît un progrès à rebours, au point de vue philosophique et économique. Il est certain, d'après le témoignage de Denys d'Halicarnasse et d'après le formulaire même : *Ubi tu Gaïus et ego Gaïa.* « Là où tu es le maître, je suis la maîtresse », avec le même nom et les mêmes droits, que la *manus* n'existait pas primitivement pour la *confarreatio*, mais que, bien au contraire, les époux avaient communauté de biens. C'est le régime même qui existait en Egypte lors du mariage sacré célébré dans le temple et devant le prêtre, comme le mariage romain par *confarreatio*. Ce mariage sacré, avec ses conséquences de communauté légale, était le seul usité à l'époque éthiopienne, c'est-à-dire à l'époque où remontent les usages légaux antérieurs à la loi des XII tables tels que la *confarreatio*, etc. En Egypte le mariage sacré, sans être absolument aboli, fut rendu inutile par le code d'Amasis, substituant à cette cérémonie religieuse autrefois nécessaire la déclaration faite lors du cens quinquennal et qui donnait seule l'authenticité civile au mariage. A Rome il en fut de même lors des décemvirs reformant le droit dans le même sens qu'Amasis. La *confarreatio* ne fut pas abolie, mais elle entraîna les mêmes effets que l'usus de la femme pendant une année : c'est-à-dire la *manus*. La déclaration du mariage lors du cens quinquennal eut la même importance qu'en Egypte.

M. Cuq — La *confarreatio* présente des particularités qui auraient besoin d'être expliquées. Le flamine de Jupiter y est présent ainsi que dix témoins. En est-il de même en droit égyptien ?

M. Revillout. — Le flamine de Jupiter est remplacé par le prêtre d'Amon (que les Grecs ont d'ailleurs assimilé à Jupiter à l'époque ptolémaïque), le prêtre d'Amon et du roi accomplissait les cérémonies légales et religieuses, interrogeait les parties, selon le formulaire possédé par nous, comme le fait maintenant l'officier de l'état-civil, et comme lui aussi leur rappelait leurs devoirs. C'est après cela qu'avait lieu la validation du mariage, consacré peut-être aussi par une commission mystique.

Quant aux témoins, leur présence était indispensable. Mais les papyrus qui nous ont conservé, sous divers règnes, le procès-verbal identique de la cérémonie sont souvent brisées à la fin. Nous n'avons les listes de témoins qu'en partie et il nous est impossible actuellement d'en fixer le nombre pour le mariage religieux comparable à la *confarreatio*. En ce qui concerne la mancipation établie depuis Amasis et usitée même pour le nouveau mariage par *coemptio* et pour l'adoption *per aes et libram*, dont se servit Auguste, d'après Suétone, aussi bien que pour les aliénations de *nexi*, les aliénations d'immeubles etc., le nombre des témoins paraît variable sous Amasis. Sous Darius, au droit duquel les décemvirs ont fait généralement leurs emprunts, il est de *huit*, sans comprendre le scribe dont le rôle est analogue à celui du *libripens*. A l'époque classique qui a suivi la grande réforme du droit opérée par les rois révoltés contre les Perses, il est de 16 — sans comprendre le scribe, tant pour les mancipations que pour les actes comportant hypothèques.

D'abord, même aux témoins simplement auriculaires, dont les noms sont écrits au revers du papyrus, se joignent d'autres témoins actuaires qui copiaient chacun séparément l'acte sur le papyrus après le notaire. Mais il est possible qu'à une époque comprise entre Darius et les rois révoltés le nombre ait été de 10 ; car les actes nous manquent pour cette période, qui est précisément celle des décemvirs.

M. Girard. — C'est encore une différence avec le droit romain qui exige pour la mancipation cinq témoins au moins, et nécessairement dix pour la *confarreatio*.

M. Revillout. — Il faut attendre qu'on puisse discuter sur les actes religieux de mariage dont la fin est souvent fragmentée, je l'ai dit.

* * *

La publication de documents de cette longueur est inusitée dans nos colonnes. Elle n'a été possible qu'à titre exceptionnel. Nous sommes convaincus que nos collaborateurs nous pardonnerons ce manquement à nos usages pour l'intérêt qu'ils ont pris à la lecture de cette étude inédite de l'éminent professeur de notre école du Louvre.

COMMISSARIAT DE POLICE

DU QUARTIER

Paris, le 15 Juillet 1850

M

Vous êtes invité à vous rendre ~~à mon~~ ~~Bureau~~, Grande Rue de Flandre 116 à la Villette le mardi 16 Juillet courant à midi ~~heure~~ précise — pour affaire qui vous concerne, avec la clé de la chambre aux six serrures

Le Commissaire de Police,

Claude



Notes, Trouvailles et Curiosités

La chambre aux six serrures. — En bouquinant sur les quais, j'ai trouvé, oubliée dans un livre, la lettre dont on voit ci-dessus le fac-simile. Elle était adressée à M. R.... peintre, rue des Arcis. Je ne suis pas très certain de la date qu'un pain à cacheter a altérée. On semble lire 1850. J'ai cherché dans les *Mémoires de M. Claude* à quoi se référait cette énigmatique invitation, mais je n'y ai trouvé aucune indication propre à m'éclairer. Il y a là trace évidente d'une organisation de police secrète et probablement politique : Mais qui nous instruira de sa signification précise ? M.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Octobre 1901.

N° 948 — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38° Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Le testament de Vauban. — D'après les notes manuscrites d'un disciple du maréchal de Vauban, son testament montre son « grand cœur ». J'ai vainement demandé communication de cette pièce aux descendants du maréchal qui, paraît-il, ne la possèdent point. D'après une autre note datée de 1733, ce testament olographe, à la date du 23 mars 1702, fut déposé chez M. *Anure*, *André* ou *Anvré*, notaire à Paris. J'ai écrit à ce propos à la chambre des notaires où l'on a bien voulu faire des recherches qui n'ont point abouti.

J'ai recours à l'obligeance de mes confrères de l'*Intermédiaire* pour m'aider à retrouver ce document d'un vif intérêt pour les nombreuses personnes qui vénèrent la mémoire de l'illustre ingénieur.

Albert de Rochas.

—

Villard : nom de famille. — Villard : quelle est l'origine de ce nom ? Quelle est son étymologie ? L. V.

—

Portrait de mademoiselle Gautier. — Connaît-on un portrait authentique de mademoiselle Gauthier (ou plus justement Gautier) qui fut, au XVIII° siècle, comédienne du Théâtre-Français, puis carmélite à Lyon, et qui mourut dans cette ville en universelle vénération ?

V. L. C.

Le château de Passy-les-Tours. — Il existe dans la commune de Varennes-les-Narcy, canton de la Charité-sur-Loire (Nièvre) un château fort en ruines, XIV° siècle, nommé Passy-les-Tours, appartenant actuellement à la famille de Vergennes.

On désire savoir par qui ce château a été bâti et comment, par qui et pourquoi, il a été détruit. Sinople Deux.

—

La mort de Santeul. — Saint-Simon prétend que Santeul est mort d'avoir bu du café dans lequel le duc de Bourbon avait jeté du tabac : c'est évidemment une légende ; mais ne pourrait-on s'appuyer sur un document formel pour la réfuter, j'entends un document contemporain de la mort ? A. B.X.

—

Le tombeau de Gaston de Foix. — Le très beau musée d'art et d'archéologie récemment organisé à Milan, dans l'ancien château des Sforza, possède de nombreux fragments du tombeau que François Ier fit élever au jeune vainqueur de Ravenne, Gaston de Foix, par le sculpteur Agostino Busti, dit le Bambaja, né vers 1480, mort en 1548. Il paraît que les débris en sont dispersés un peu partout, toutefois Milan a la meilleure part puisque, outre plusieurs statuettes et un bas-relief, le musée a recueilli la statue couchée, non intacte, il est vrai, mais admirable. Quelque collaborateur pourrait-il m'apprendre où s'élevait le monument

dispersé, les circonstances et l'époque de sa destruction, enfin quels musées de l'Europe possèdent d'autres morceaux de même provenance ?.

Et je m'adresse tout particulièrement à M. Gerspach dont la compétence est si grande dans toutes les questions relatives à l'art italien, sans compter le reste.

H. C. M.

—

Armoiries à déterminer : d'azur, à six billettes. — *D'azur, à six billettes 3, 2, 1 ; au chef de gueules, chargé de trois annelets.*

* * *

Armoiries d'or à l'aigle éployée. *D'or à l'aigle éployée de sable*, sur le tout *écusson de trois fleurs de lis 2 et 1*, les deux premières séparées par une petite barre diagonale, *au chef un lambel de trois pendants.*

Chapeau de sinople.

Couronne de duc (?)

* * *

Armoiries d'argent au chevron de sinople, à déterminer. — *Parti au 1er, d'argent, au chevron de sinople, accompagné de deux glands de chêne en chef et d'une hure de sanglier en pointe ; au 2e d'azur, à 3 têtes de loup* (?) *2 et 1.*

De Lamotte.

—

Armoiries de la communauté des marchands merciers et drapiers de la ville de Versailles. — Dans son *Etude historique sur les Fouquet de Belle-Isle*, M. L. Tre Juge (de Tulle) mentionne un jeton portant à la face le buste du maréchal-duc et au revers « l'écusson et l'indication de: *Communauté des marchands merciers et drapiers de la ville de Versailles* » Or les armoiries de cette communauté, non enregistrées par l'armorial de 1696, nous sont inconnues et nous aurions intérêt à les connaître. Est-ce qu'un numismate de nos confrères n'aura pas l'obligeance extrême de nous les décrire ici ?

Nota. Ce jeton a dû faire partie de la collection de A. Duleau mort en 1866

A. S.

—

Sauvage (François), contrôleur de l'argenterie de Charles VIII. — Que sait-on de ce personnage ? J'ai l'original de ses Lettres de noblesse, datées de Lyon, au mois de janvier 1494.

V. A.

—

Le capitaine Henri Gonnet. — 1° Dans *Les Vies des hommes illustres de la France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent*, par M. D'Auvigny, ouvrage publié à Amsterdam en 1744, il est parlé dans la vie de Gaston de Foix, d'un capitaine Henri Gonnet, dit Hérigoïe.

Voici en quels termes :

Brescia recouvrée par Gaston de Foix.

Le duc de Nemours était instruit de tous les avantages de l'ennemi ; mais le recouvrement de Brescia était d'une telle importance, qu'il résolut de tout risquer. Henri Gonnet, fort estimé de ce prince et des soldats, fut mis à la tête d'une troupe de Gascons choisis, et le chevalier Bayard suivit à pied avec ses gens d'armes pour les soutenir.

,.... Le combat devint sanglant.

On s'y battait main à main, à coups de haches, de piques et d'épées.

Le chevalier Bayard animant les siens par son exemple, reçut un si grand coup de pique dans la cuisse, que le fer y demeura avec le bout du bois où il était attaché ; ce brave homme tomba noyé dans son sang, et les soldats que sa présence avait soutenus commençaient à s'ébranler, lorsque le duc de Nemours, la pique à la main, parut à leur tête, criant : Enfans, vengeons le bon chevalier.

..... Après l'entrée en ville, le Général détacha d'abord le capitaine Gonnet avec quelques bataillons pour charger les Vénitiens...

Je serais heureux d'avoir quelques renseignements biographiques sur cet Henri Gonnet, sur ses armoiries s'il en a, sur la province d'où sa famille est originaire, et connaître s'il a des descendants.

De Lamotte.

—

Les hommes illustres de la marine française — L'auteur de cet ouvrage serait un écrivain du nom de Graincourt, sur lequel, malgré bien des recherches, nous n'avons pu nous renseigner. Nous serions très reconnaissant à nos aimables et savants collègues de l'*Intermédiaire*, de quelques lignes sur lui, ainsi que de l'indication des recueils biographiques dans lesquels il est cité.

F. L. A. H. M.

Le corsaire Thurot. — On nous a affirmé, il n'y a pas longtemps, que dans un des ouvrages du prince de Joinville sur la marine française, il était question de ce brave corsaire. S'il en est ainsi, pourrait-on nous donner le titre de la publication dans laquelle le capitaine Thurot se trouve cité ?

Par la même occasion, on nous rendrait grand service en nous faisant connaître quelles sont, en dehors des archives de la marine, de la guerre et des affaires étrangères, les bibliothèques ou collections particulières en possession de lettres autographes de ce redoutable ennemi des Anglais. F. L. A. H. M.

—

Un épisode de la vie du duc d'Enghien. — Dans ses *Mémoires d'une femme de qualité*, La Mothe-Langon assure que le duc d'Enghien chassa de sa présence un individu qui s'offrait à assassiner le Premier Consul.

Je sais bien que La Mothe-Langon est une commère, et qu'il faut se méfier des anecdotes de ce mémorialiste dépourvu de toute critique. Mais cependant, si le fait est réel, Bonaparte le sut-il jamais ?

H. QUINNET.

—

Contribution à la campagne de Russie en 1812. — D'après les Mémoires de Néel de Lavigne, des papiers découverts dans la commune de Calorgues, et envoyés à Fouché en 1808, indiquaient les plans de défense de la Russie en cas d'une invasion probable de la France.

Cette assertion est-elle exacte ? Elle me paraît bien invraisemblable.

PAUL EDMOND.

—

Le retour d'Egypte en 1799. — Je tenais pour assuré que le général Bonaparte avait quitté, sans ordre de rappel, son armée et l'Egypte pour venir renverser le gouvernement directorial. Mais dans un article du 16 janvier 1891, sur *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, par G. Pallain, qui figure dans le volume *Etudes historiques et diplomatiques*, 1893, M. Francis Charmes affirme que le Directoire a formellement rappelé Bonaparte et que Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, joignit à la dépêche officielle une lettre à Bruix et non moins explicite, dont M. Charmes donne le texte. L'affirmation de M. Charmes homologuant celle de M. Pallain, et surtout le texte de la lettre du 9 prairial sont trop formels pour laisser place au doute, mais je serais reconnaissant aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui voudraient bien faire encore plus de lumière sur ce point important de notre histoire.

H. C. M.

—

Miracles sur les places publiques. — Le 11 juillet 1820, le gouvernement bavarois défend au prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurts, de faire des miracles sur les places publiques, et lui ordonne de les faire en présence d'une commission nommée d'office. Le prince refuse.

Nous serions très reconnaissante à un de nos savants collègues de nous donner quelques détails sur les miracles faits par le prince, dans quelles villes il les faisait, ainsi que la date de sa mort.

Madame V. VINCENT.

—

Victor-Emmanuel et l'incendie du palais Pitti. — Est il vrai que M. M. Costa de Beauregard ait publié une brochure contenant des détails sur la substitution au prince héritier de la maison de Savoie, de l'enfant de sa nourrice, — le jeune prince ayant péri dans l'incendie du palais Pitti ? L. R.

—

L'histoire dans les romans. — A-t-on jamais essayé de faire le relevé des indications historiques qui sont disséminées dans les romans? Exemple : je vois dans *Manon Lescaut* qu'en 1731 (époque de sa publication) il y avait auprès du pont Saint-Michel, un café tenu par un nommé Féré.

Ce renseignement ne se trouve peut-être que là : les *Annuaires* parisiens à cette époque, n'étant publiés qu'à des dates très éloignées les unes des autres.

L'*Intermédiaire* pourrait peut-être, sous une rubrique spéciale, recueillir tous ces petits faits perdus dans des ouvrages où l'on ne va pas les chercher.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Rue Saint Sébastien. — Au n° 19 de cette rue, subsistent les restes d'une

haute porte cochère dont la partie supérieure des deux piliers montre encore quelques sculptures assez anciennes et pas mal effritées.

Le sous-sol de cet immeuble est fort intéressant : les substructions sont d'une épaisseur considérable ; on y rencontre quatre salles de dimensions différentes, pas très étendues toutefois, s'ouvrant sur le même côté d'un couloir, et dont deux présentent des voûtes ogivales peu élevées ; de plus, l'autre mur du couloir est percé d'une porte dont l'ogive aiguë est d'une simplicité extrêmement élégante. Tout autour de ce point central rayonnent des souterrains aujourd'hui murés. Il ne m'a pas été donné de découvrir la moindre inscription.

Les vieux plans de Paris ne m'ont pas dévoilé grand'chose, sauf pourtant celui dit Plan Turgot (1734-1739) sur lequel figure, en élévation, un long bâtiment composé de deux corps de logis séparés par un étroit jardin, et qui occupait la première moitié gauche de la rue, côté impair actuel. Cependant, si les ornements de la porte peuvent dater du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle, j'ai tout lieu de croire que les substructions, à en juger par leur épaisseur, leur solidité, leur caractère architectural, doivent être bien antérieures, et qu'elles devaient faire partie de quelque couvent de la banlieue Popincourt.

Je serai fort reconnaissant à ceux de mes collègues qui pourront éclairer mes recherches. L. BAILLET.

—

Un discours de Barthélemy Latomus. — Barthélemy Latomus, qui occupa la première chaire d'éloquence latine au Collège de France, avait reçu de François I[er], au mois d'octobre 1539, un congé d'une année et un subside pour visiter l'Italie. Au retour, il fit un récit détaillé de son voyage et rendit compte de sa mission dans la leçon d'ouverture qu'il prononça au mois d'octobre 1540 et qu'il fit imprimer l'année suivante, à Paris, chez François Gryphe.

Aujourd'hui, ce discours est presque introuvable. Voici le titre exact, copié dans un catalogue de livres vendus en 1874 : *Oratio Latomi XXV. die octobris in auditorio dicta. Parisiis, apud Fran. Gryphium M. D. XLI*, (à la fin) *Dicta fuit* XXV. die octobris 1540, in-4°, de 8 feuillets non chiffrés ; marque typographique sur le titre.

Quelque lecteur peut-il me dire dans quelle bibliothèque publique ou privée se trouve un exemplaire de cet ouvrage rarissime ? E. W.

—

La paternité d'« Angola ». — Ce curieux roman du XVIII[e] siècle porte la signature du chevalier de la Morlière. Il était si peu dans la manière, d'ailleurs plate et insipide, de ce spadassin de lettres, que la plupart des contemporains de la Morlière attribuèrent la paternité d'*Angola* à Crébillon fils. D'autres prétendirent que ce roman était l'œuvre du duc de la Trémoille, mort en mai 1741, et qu'on le retrouva en manuscrit dans ses papiers.

De quel côté se trouve la vérité ?

ALPHA.

—

Un vers à rechercher. — J'ai entendu Th. de Banville raconter qu'après plusieurs éditions de ses *Odes funambulesques*, il avait reçu une lettre lui signalant un vers qui ne rimait avec aucun autre.

Banville reconnut l'information exacte et rectifia.

Quel est ce vers ?

Il me semble que Banville a dit qu'il était dans la première partie du poème.

GERSPACH.

—

Un poème de Belmontet. — Dans un ancien recueil manuscrit, je trouve une assez longue pièce de vers intitulée : *Le duc de Reichstadt à Schœnbrunn, poème lirique* (sic) *par L. M. Belmontet.*

Elle commence ainsi :

C'est l'heure où les cités sont pleines de si-
[lence,

Est-elle inédite ? Belmontet borna-t-il ses essais sur ce sujet à cette pièce de vers assez médiocre ? C. DE LA BENOTTE.

—

Le point d'honneur dans la presse. — En vue d'un travail sur le point d'honneur, je désirerais voir signalées, avec dates précises, les principales affaires d'honneur, engagées à la suite de polémiques et qui ont donné lieu à des rétractations intéressantes. Il est bien entendu que je me place au-dessus des polémiques et que je n'en veux nullement susciter. A. C. (DE M.)

La mode dans les noms de baptême. — Ne serait-il pas intéressant de dresser ici la statistique des prénoms usités aux siècles derniers et de nos jours, en notant ceux qui étaient d'un usage plus fréquent aux diverses époques ?

On pourrait prendre pour modèle l'intéressant travail publié dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* que préside avec tant d'autorité notre éminent collaborateur, M. Robert Guerlin, travail dont M. Henri de Parville a naguère entretenu les lecteurs du *Journal des Débats*. Coton.

—

Connaître midi à sa porte. — Que signifie au juste cette locution que je trouve dans un article paru sous la signature de M Emile Gautier,dans le *Journal* du 7 octobre ? et d'où vient-elle ?

Gustave Fustier.

—

Provincialismes bretons. — Je désirerais savoir si les expressions suivantes sont spéciales à la Haute-Bretagne :

1. *Avoir du jeu* (avoir du plaisir).
2. *Faire le Rochonau* (?) (bouder).
3. *Pisser dans les rotes* [sentiers] (avoir les yeux rouges).
4. *Prendre ses cliques et ses claques* (décamper).

L'origine ? Cincinnatus.

—

Oiseau de Chypre. — Jal, dont il ne faut jamais prononcer le nom qu'avec respect, dit en son *Dictionnaire* :

A Jehan du Vivier, orfeure pour avoir...... mis à point une cage d'or à mettre oysillet de Ghypre, en la chambre du Roy, doit assavoir en y celle avoir fait une brochette d'or, pour mettre ès charnières de luissellet [huisselet, petite porte, petit huis]. et refait un crochet au bout de la chaynne pour pendre y celle. » (*Argenterie du roy Charles VI*. juin 1392, Archiv. nat. KK. 23. fol. 109 v°).

Quel était ce petit oiseau de Chypre, hôte de la chambre du Roi, et qu'on gardait dans une cage ? Je l'ignore.

Sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, un lecteur a mis en marge, au crayon :

Boule parfumée, en forme d'oiseau. V. Godefroy.

En effet, au mot Oisel, Godefroy dit :

Oisel, s. m., le mod. oiseau : oisel de Chypre, boule parfumée faite en forme d'oiseau :

Une potence d'argent veré, à pendre une cagette pour mettre *oiseaulx de Chipre*. (Compte de 1412. Invent. de Ch. VI. f° 32).

A « Oiselet », Godefroy est beaucoup plus explicite et entre dans de longs détails desquels il résulte que ces oiseaux étaient quelque chose comme nos pastilles du sérail.

Lacurne Sainte-Palaye, au mot Oiseau, donne d'autres textes et dit que ces oiseaux étaient faits d'une pâte odorante qu'on brûlait pour en répandre les parfums.

Dans un état des gages payés en 1497, à des ouvriers italiens employés par Charles VIII (*Archives de l'art français*, I. 111), je relève ceci :

A Messe Luc Becjame, jollier et inventeur subtil à faire couver et naître poulletz, a XX ducats de carlins par moy, vallent III c. LXXV L. t.

Reste-t-il dans les musées et les collections particulières des exemplaires de ces divers objets ? V. A.

—

Van Ysendyck. — Quelque lecteur pourrait-il nous fournir des renseignements sur un peintre du nom de Van Ysendyck ? Je possède un tableau signé de ce nom. C'est une aquarelle, avec quelques tons à la gouache ; elle représente une vieille dame assise, tenant sur ses genoux un sac ; de chaque côté se trouve un enfant, et, derrière le fauteuil, on voit, s'y appuyant,une jeune dame en grande toilette, qui semble être la mère des bébés dont la personne assise parait la grand'mère. Vierzon.

—

Chaînes d'or peu ordinaires. — Pendant que l'empereur Frédéric II faisait la guerre au pape Alexandre III (xiie s.),l'argent vint à manquer au prince. Pour s'en procurer, il s'empara des objets précieux qui ornaient les édifices religieux, notamment des « célèbres chaines d'or qui entouraient la cathédrale de Pise. »

Or, le dôme mesure environ 97 mètres de long sur 33 de large, de sorte que les dites chaînes avaient une longueur minima de 260 mètres.

Je désirerais avoir quelques renseignements sur cet extraordinaire joyau.

A. S.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Tzar (XLIV, 329,481,586).— L'orthographe exacte est *Tsar*, ce qui rend la véritable prononciation russe de ce mot.

L'étymologie vient du latin *césar*. Ordinairement ce mot est écrit *czar*, ce qui se prononce en polonais *cjar* ; on peut aussi écrire en polonais *çar*, la prononciation est la même. (Voir le Dict. Russe-Français, de *Reiff* et de *Greth*, Saint-Pétersbourg. 1836.) FRISO.

—

La généalogie de la comtesse Dubarry (T. G. 291). — La célèbre comtesse Dubarry (Jeanne Bécu) avait épousé le comte Guillaume Dubarry, d'une famille toulousaine ; ce mariage ne fut célébré que pour la forme,par contrat du 23 juillet 1768, et dans l'église Saint-Laurent de Paris, le 1er septembre de la même année. Aussitôt marié, c'était chose convenue, l'époux revint à Toulouse, laissant sa femme à Paris ; il se remaria avec Jeanne-Madeleine Lemaire et mourut à Toulouse en 1811. Son frère aîné, qui avait été l'amant de la comtesse Dubarry, avant qu'elle ne fût la favorite du roi, mourut guillotiné en 1793 ; il avait eu un fils, le vicomte Adolphe Dubarry, tué en duel en 1778, marié avec Mlle de Tournon.

Le plus jeune frère de Guillaume, Elie Dubarry, comte d'Hargicourt, capitaine des suisses du comte d'Artois, colonel du régiment de la Reine-Cavalerie, puis colonel du régiment de Royal-Champagne, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, épousa Marie-Louise-Elisabeth de Fumel,fille du comte Joseph de Fumel et de Marie-Elisabeth de Conti d'Hargicourt; elle fut guillotinée à Bordeaux le 1er février 1794

Ces trois frères Dubarry ont-ils laissé une postérité ? La famille Dubarry est-elle encore représentée ? PIERRE MELLER.

Un manuscrit d'auteur inconnu. (XLIII ; XLIV, 205,416).— L'auteur de ce manuscrit se déclarant docteur en médecine de la Faculté de Paris, en 1754, nous avons recherché dans le *Compendiaria medicorum parisiensium notitia* de Baron, les « Petit » reçus docteurs dans la période qui nous intéresse. Cette recherche nous permet d'affirmer qu'Antoine PETIT, reçu le 28 novembre 1746, est bien l'auteur cherché. Un autre PETIT (Guill.), le seul que nous trouvions, reçu en 1668, est éliminé par cette indication que nous trouvons à la page 2 du Manuscrit : « *Hoffmann* et *Boerhave ont été* de grands physiologistes ». Or, l'un est mort en 1742 et l'autre en 1738. D'autre part, la façon dont sont orthographiés ces deux noms, s'accorde bien avec la négligence connue d'Ant. Petit, dans sa façon d'écrire les noms propres. (Il poussa même, un jour, l'inadvertance jusqu'à terminer celui de Buffon par un s,ce que Bouvard ne manqua pas de lui reprocher avec une injuste aigreur !)

Ce traité didactique de physiologie nous paraît avoir été écrit sous l'inspiration d'Ant. Petit, alors professeur d'anatomie, et offrir la plus grande analogie avec les *Leçons manuscrites recueillies aux cours d'Antoine Petit*, par M.Daubencourt, ancien chirurgien major de la marine impériale, citées par M. le Dr Cabaret, dans la biographie d'A. Petit (*J. d.Conn. méd. chir.*, 1857, p. 503), ou encore avec le *Traité des maladies des femmes enceintes, en couches, et des enfants nouveau-nés, etc., rédigé sur les leçons d'Ant. Petit*, par Baignères et Perral. Paris, 1779, 2 vol. 8°. Mais le Traité manuscrit de l'Institut de Bibliographie, étant encore inédit,devient par cela même des plus rares, des plus précieux et des plus intéressants pour l'histoire de la Physiologie, Antoine Petit [1717-1794] ayant été le premier médecin de son temps pour sa sûreté de diagnostic.

Ses cours attiraient une foule d'auditeurs et sa réputation de clinicien était telle que les malades, venus de toutes les parties de la France, et même de l'Europe, affluaient à sa maison de la rue Saint-Victor, où aucune plaque commémorative ne rappelle de nos jours le séjour du célèbre médecin consultant de

Mirabeau. De la fortune considérable qu'il avait amassée, il en consacra une partie à la fondation de deux chaires d'anatomie et de chirurgie à l'ancienne Faculté de Paris en 1788 et à une fondation d'assistance médicale aux indigents d'Orléans, sa patrie. Peut-être la maison qu'il fit bâtir pour ces consultations subsiste-t-elle encore à Orléans? On y voyait, vers le milieu du siècle dernier, son buste avec cette inscription :

De l'honnête et du beau faisant mon bien [suprême,
A servir les humains j'ai consacré mes jours.
Puisse le Ciel en terminer le cours,
Quand je ne pourrai plus vivre que pour moi-[même.

A Fontenay-aux-Roses, où il habitait depuis 1776, il laissa aux habitants une maison pour y loger l'officier de santé de la commune. Qu'est devenue cette fondation ? A. P. S.

—

Le blason de la ville de Paris, décorée (XLII; XLIII, XLIV, 64.456). — Le confrère Henry-André a élargi la question, et a eu bien raison.

Il écrit « en notre époque de défense « nationaliste, nous devrions particulière- « ment *défendre* les emblèmes historiques « français si noblement beaux, qui ser- « virent *autrefois* hélas! de modèles aux « artistes des autres nations. »

Sur la question de priorité, je ne sais rien et je ne demande pas mieux que de croire que la France a donné l'exemple. Mais ce que je sais bien, c'est qu'à Florence j'ai sous les yeux de nombreux blasons et emblèmes sculptés et exposés sur rues, datant du XIIIe siècle, peut-être du XIIe et qui vont jusqu'au XIXe : ce sont les armes de la Commune, du Peuple, des *Arti* (corporations), des congrégations religieuses, des familles, etc. etc.

Elles sont de grandes dimensions, de 1 m. 50 de haut à 2 mètres ; et ont été sculptées parfois par de grands artistes Donatello (1386-1466), Desiderio da Settignano (1428-1464), Jean Bologne (1524 1608) et d'autres.

Il faudrait *défendre* les nôtres, dit M. Henry-André ; sans doute, mais comment ?

La République de Florence avait bien ce sentiment et elle en a trouvé le moyen; par une loi *non abrogée* il est interdit d'enlever ces emblèmes, même sur les immeubles appartenant à des particuliers; si l'immeuble est démoli, l'emblème doit être reporté ailleurs, mais toujours sur la voie publique.

Quel est le gouvernement autocratique ou parlementaire qui oserait maintenant prescrire une semblable mesure, si attentatoire au droit de propriété ? La Seigneurie de Florence n'y regardait pas de si près. Elle avait en vue les souvenirs du passé, la beauté de la cité, le *decoro publico*.

Pour les sculpteurs modernes de Florence, l'art héraldique n'est pas un *casse-tête chinois*, selon l'expression employée par M. Henry-André à l'égard des ornemanistes de Paris.

Ils ont pour modèles les anciens écussons, au nombre de plus de 500, qui sont toujours contre les murailles, et de plus dans une école spéciale d'art décoratif, j'ai suivi avec intérêt des exercices et des concours ayant pour objet les écussons sculptés. GERSPACH.

—

Le titre de duc (XLIV 501). — Voir l'Introduction dont M. Ed. de Barthélemy a fait précéder son ouvrage : *Les ducs et les duchés français avant et depuis 1789*. Paris, 1867, in-12.

Voir aussi Borel d'Hauterive : *Annuaire de la Noblesse*, année 1843, p. 109.

A. S.

—

Croix de Saint-Louis modifiée (XLIV, 499). — Il n'est pas possible de supposer qu'on ait jamais autorisé ou toléré officiellement aucune modification à l'ancienne croix de Saint-Louis. *Amputée* des fleurs de lis, ce n'était plus la croix de Saint-Louis ! Dans ma jeunesse on les conservait pieusement, on en parlait souvent, et nulle part il n'était question d'en retrancher les fleurs de lis.

LE CORDIER.

—

La décoration du Lys (XLII ; XLIII). — L'*Intermédiaire* a déjà donné un certain nombre de libellés différents pour le brevet de la décoration du Lis. En voici deux nouveaux :

Le premier de ces brevets est imprimé sur une feuille de 0^m^59 sur 0^m^40 ; il est orné de trophées tout autour et porte le timbre sec de l'Etat-major général des

Gardes nationales de France. Il a été envoyé à tous les élèves de l'Ecole polytechnique qui prirent part à la défense de Paris en 1814, mais les élèves s'entendirent pour le refuser, et tous ces brevets sont restés aux archives de l'Ecole. En voici le libellé :

Au nom du Roi
Charles-Philippe de France, Fils de France, comte d'Artois, colonel général des Gardes nationales du Royaume, etc.
Nous nous sommes fait représenter l'Etat suivant des services de M..... né à.... le....
Elève à l Ecole Royale polytechnique.
Services
Entré à l'Ecole polytechnique le.....
Dans la garde nationale depuis le 29 janvier 1814.
Actions
A fait le service de l'Artillerie, les 29 et 30 mars 1814, sous les murs de Paris.
Nous avons reconnu que lesdits services, etc.

Le texte se continue comme il a été indiqué à la colonne 674 du tome XLIII de l'*Intermédiaire*.

Le second de ces brevets est une simple lettre, format in-8°, imprimée, avec le nom du titulaire manuscrit : il est signé *Hue* avec le sceau en cire rouge de ce personnage.

Décoration du Lys, n° 15622.
M. Marie-Joseph-Eugène de Rochas-Aiglun.
Paris, le 27 septembre 1814.
J'ai l'honneur de vous prévenir, monsieur, que le Roi a daigné vous accorder la Fleur de Lys ; Vous êtes, en conséquence, autorisé à vous en décorer.
Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
Le premier valet de chambre du Roi
HUE.

Marie-Joseph-Eugène de Rochas-Aiglun, mon père, était né le 7 août 1805. Il avait donc alors *neuf* ans.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51, 179, 293, 344, 451). — *Ré qué Diou* signifie aussi bien *Roi que Dieu* que *Rien que Dieu*. Seul ce dernier sens est accepté pour traduire la devise des Talleyrand. Ces derniers, du reste, se disent issus des anciens comtes de Périgord, qui admettaient, non sans orgueil, qu'un roi fût donné à la France. On sait qu'Hugues Capet, reprochant au comte de Périgord je ne sais quelle incartade, lui dit : « Qui t'a fait comte ? » — Ce à quoi le comte lui répondit : « Qui t'a fait roi ? »

Quant à la devise de la Maison de Rochechouart : *Ante mare undæ*, il est parfaitement exact qu'elle est toute récente. Cette famille trouvait avec raison trop longue et trop prétentieuse : *Avant que la terre*. etc... Aussi le général de Rochechouart, chef de nom, cri et armes de sa maison, dit-il ceci dans l'*Histoire de la maison de Rochechouart* (II, 411,) imprimée en 1859 :

La première devise de notre maison dont il soit parlé est celle-ci : *Terra mareque*, d'où est venue celle citée par l'historiographe du Roi, en 1670, qu'il qualifie d'ancienne devise de la maison de Rochechouart : *Avant que la mer fvst av monde, Rochechouart portoit les vndes*. Nous avons adopté maintenant une devise, qui, tout en rappelant les précédentes, est plus en harmonie avec les idées de ce siècle. Je me suis donc entendu comme chef de nom et d'armes de la famille avec le chef de la branche de Mortemart pour prendre une devise uniforme, ainsi formulé *Ante mare undæ*.

Jean de Rochechouart, seigneur de Champdeniers, en 1448, avait pour devise ces mots italiens : *Secondo il tempo fa*.

Louis de Rochechouart, seigneur de la Brosse, en 1595, avait adopté cette devise : *Ne puit périr celui qui a pour armes les undes*.

PETROCORE.

*
* *

Je ne sais si les collaborateurs ont cité la devise de la maison espagnole de Quiros :

Après Dieu la maison de Quiros.

Je la trouve fort belle ; orgueilleuse, oui, mais sans cette pointe de ridicule qui se rencontre dans certaines autres, notamment celle des familles de Velasco (et non Velascos, comme il est imprimé par erreur col. 343) et de Valdès.

H. C. M.

—

Armoiries à déterminer : animal ailé (XLIV, 499, 568). — Rien ne sais du premier blason. Quant au deuxième, je connais :

1. Bonchamps, de la famille du héros vendéen qui sauva la vie à 5000 prisonniers républicains.

De gueules, à deux triangles d'or (id est pointillés) *entrelacés l'un dans l'autre en forme d'étoile*.

2. Gantelmi d'Ille (Provence) qui porte, en écart : *de gueules, (au rocher d'argent, au milieu d'une mer d'azur, surmonté de) deux triangles d'or, entrelacés l'un dans l'autre en forme d'étoile.* A. S.

*
* *

Je trouve pour le deuxième blason dans Riestap., Mermod dit Correvore à Yverdon,(Suisse), *d'azur, à deux triangles vidés d'argent, entrelacés en forme d'étoile.*

La question, il est vrai, parle de deux triangles d'or.

—

Armoiries de Gaullier (XLIV, 163, 289, 451). — Au registre des décès de la paroisse Saint-Nicolas-en-l'Atre, d'Arras, on trouve, au 5 mai 1760, l'acte de décès de Marie-François Delagrandière, âgé de 21 ans, natif de Greneville, en Anjou lieutenant au bataillon d'Angers, fils de Gilles-François et de Marie-Marguerite Tallourd. V. A.

—

Titres honorifiques italiens (XLIV, 500). — Les titres de barons, comtes, etc., etc., sont tout à fait indépendants des décorations, et les décorations décernées par le roi d'Italie n'entraînent pas de titres, sauf que les membres de l'Annonciade ainsi que leurs femmes, sont qualifiés d'Excellence (Le nombre des titulaires de cet ordre est très limité).

Les Italiens ne portent pas à la boutonnière de ruban d'ordre ; en revanche, ils qualifient les décorés, de chevalier ou de commandeur, mais on ne va pas au-delà quel que soit le grade plus élevé du décoré.

Ce sont des usages et des formules de politesse.

Le pape a plusieurs ordres ; à celui de Pie IX est attachée la noblesse *ipso facto*, mais sans titre.

Sur les cartes de visite, on met généralement le grade en abrégé :

Comm. pour commandeur, *Cav.* pour chevalier.

Un décoré de l'ordre de Pie IX peut, avant son nom, inscrire l'abréviation *nob.*

NOB. COMM. XX.

*
* *

J'ai longtemps habité l'Italie et je suis quelque peu *commendatore* moi-même. Il est vrai que là-bas on ne porte pas de ruban à la boutonnière, le titre de *cavaliere* ou de *commendatore* se met sur les cartes de visite et s'emploie usuellement. Le titre d'officier, *cav. officiale,* est rare. Je ne sais même pas s'il existe.

Tous les hauts fonctionnaires de l'administration provinciale (préfets, chefs de division, directeurs des finances, douane etc., sont *commendatori,* commandeurs de la couronne d'Italie au moins. Ce grade équivaut à celui de chevalier de la Légion d'honneur. *Cavalier* de la couronne équivaut à nos palmes. L'ordre des Saints-Maurice et Lazare est plus relevé. Commandeur équivaut à notre rosette rouge. On traitait exceptionnellement de *cavaliere,* Crispi, chevalier de l'Annonciade, cousin du roi. M. P.

—

Ordre de l'Eperon d'or (XLIV, 444, 513, 565). — L'ordre de l'Eperon d'or est un ordre papal, qu'on nomme aujourd'hui : Ordre de Saint-Silvestre. La croix est à 4 branches en émail blanc, et à la branche inférieure est suspendu un petit éperon d'or : le ruban est à raies verticales noires et rouges. A Rome, on nomme cette croix : croix de Saint-Silvestre, ou de l'Eperon d'or. Dr D.

*
* *

C'est un ordre pontifical, dont l'origine, s'il faut en croire la tradition, remonterait à l'empereur Constantin, qui l'aurait fondé sous le nom de l'ordre de l'Eperon d'or (*ordo stimuli aurei*), mais ce n'est là qu'une tradition, et le fait est que le pape Pie IV le fonda en 1559, en l'honneur de saint Sylvestre, pape. C'était, à l'origine, une sorte de milice catholique, dont les membres s'intitulaient : *Pii Participanti*, et avec la suite du temps, le nombre des chevaliers est devenu tellement grand, grâce surtout à l'extrême facilité avec laquelle la curie romaine distribuait cette décoration, que cet ordre est tombé en discrédit. Tous ceux qui allaient *ad limina apostolorum* revenaient ornés de cette décoration, qu'ils rapportaient comme un souvenir de leur voyage à Rome.

Pour en relever le prestige, le pape Grégoire XVI, par bulle du 31 octobrs 1841, le réforma et lui donna d'autre

statuts. Actuellement, il est divisé en deux classes, celle des commandeurs et celle des simples chevaliers, et il est destiné à récompenser la probité, la loyauté, les travaux distingués dans le domaine des arts, des sciences et des lettres, ainsi que le service civil et militaire. La décoration de cet ordre est une croix blanche à bordure dorée, à huit pointes, qui porte entre les branches des rayons d'or. La pointe d'en bas est ornée d'un éperon d'or. Au milieu de la croix, un médaillon, émaillé bleu, porte l'image de S. Sylvestre P. Cette croix se porte sur un ruban noir, avec deux lisérés rouge-foncé ; elle comporte encore une chaîne en or, qui se porte en sautoir dans les grandes occasions et un uniforme spécial : rouge avec des parements verts.

Officiellement, cet ordre porte le nom de l'ordre de Saint Sylvestre ou de l'Eperon d'or réformé.

Quant au titre de comte de Latran que prenait Pierre-Louis Surugue, c'est un titre également pontifical, mais non nobiliaire, qui se confère généralement aux membres de la haute prélature romaine. Ainsi, par exemple, les évêques assistants du trône pontifical sont toujours pourvus de ce titre, lequel porte la dénomination: *Comes aulæ nostræ lateranensis*, ou : *Comes lateranus*, ou bien encore *Comes palatinus*. Il ne confère pas la noblesse et il n'est jamais héréditaire ; ce n'est pas une qualification nobiliaire et à proprement dit, le mot : *Comes* doit être pris dans le sens de : Commensal, de client : « de notre palais de Latran » qui était, avant le Vatican, la résidence des papes. Il ne faut pas confondre ce titre avec celui de comte romain, si fréquemment octroyé de nos jours.

Cette distinction a été de tout temps conférée aux artistes, poëtes et savants ; les papes leur donnaient le titre de *Comites aulnæ nostræ* pour leur faciliter probablement l'accès du palais pontifical, qui était toujours d'un abord assez difficile.

DUC JOB.

—

Acte de décès d'un inconnu (XLIV, 332). — Le collaborateur V. A. ne s'est-il pas trompé en qualifiant d'acte de décès, une pièce qui, en réalité, n'est autre qu'un procès-verbal de constat ?

On ne peut, en effet, dresser l'acte de décès d'une personne inconnue, et, dans le cas particulier qui nous occupe, c'est toujours à la justice ou à ses représentants qu'il appartient de constater ce décès à l'aide d'un procès-verbal détaillé contenant toutes les indications susceptibles de faire connaître les causes qui ont déterminé la mort, et de permettre, au besoin, la reconnaissance de l'individu.

L'exemple cité par le collaborateur V. A. n'est donc pas le dernier ; on pratique encore de même aujourd'hui dans les cas identiques. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Une pièce de dix centimes en cuivre rouge (XLIII). — Un de mes amis, M. Pierre de Beauchamp, rue Judaïque, 84, à Bordeaux, possède dans sa collection, depuis 1899, les coins du sou dont parle M. Déséglise dans l'*Intermédiaire* du 28 février 1901.

Ils proviennent de M. Palluet, antiquaire, lequel les tenait lui-même de M. Brichaut, ancien employé, dit-on, de la monnaie de Bruxelles. M. Otto Friedrichs a une de ces pièces en argent.

M. de Beauchamp désire dresser le catalogue, aussi complet que possible, des pièces relatives à Louis XVII (il en compte dans son médailler vingt-six frappes différentes) ; et il serait très reconnaissant envers les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient lui en signaler quelques-unes.

ALBERT RENARD.

—

Fauconnerie (XL ; XL ; XLII). — J'ai relevé l'acte ci-dessous au vieil état-civil de la paroisse Notre-Dame des Andelys (Eure) :

Le vendredy, XXIIIe jour du moys de janvier (1621), a esté baptisé une fille nommée Marguerite, Ces (*sic*) père et mère, noble homme Mathieu de Lampérière, lieutenant particulier au siège présidial à Andely... Ces (*sic*) par. et mar. noble homme Jacques Flament, gentilhomme ordinaire de la *grande fauconnerie* du roy et Anne Tournebus, femme de Me Robert Duval, greffier.

V. A.

—

L'architecte de l'église Sainte-Vaudru, à Mons (XLIV, 229). — Dans la *Chronique des travaux publics*, 15 septembre 1901, M. Boghaert-Vaché

répond à cette question dans un très long article remarquablement documenté. « Le véritable architecte, de Sainte-Vaudru, dit-il, et il le démontre avec preuves nombreuses à l'appui, est Jean Spiskin. » M.

—

Val-Jésus, la Flotte, Brieux (T. G., 906 .— **Situation topographique de couvents de camaldules** (T. G., 162 ; XXXV). — Je suis toujours sans nouvelles du Val-Jésus en Forez, mais je viens de découvrir la Flotte et, qui plus est, un autre couvent de Camaldules dont ne fait pas mention le père Hélyot, Bessé. L'un et l'autre appartenaient au diocèse du Mans. C'est dans Th. Cauvin que j'ai fait la découverte.

Comme je l'avais pressenti (XXXIX, 366), c'est bien dans la commune de Lavenay que se trouve la Flotte. Quant à Bessé, il s'agit de Bessé-sur-Braye auquel s'intéresse M. de la Bigottière

Voici ce que dit la *Statistique de la Sarthe*, page, 180 :

La Flotte, à Lavenay, camaldule fondée en 1648, par Catherine Levoyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche et veuve de René du Bellay, baron de la Flotte. Revenus : 675 l.

Bessé. Renard, écuyer, commissaire des guerres fonda, 1659, ce monastère pour sept religieux. Revenus: 646.l. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, la maison de la Flotte lui fut réunie. L'ordre ayant été supprimé, l'évêque affecta (1787) les biens des camaldules au collège de Saint-Calais.

EFFEM.

—

Prieuré du Val des-Choux (XLIV, 386, 460, 511). — Je remercie sincèrement les très aimables correspondants qui m'ont fait connaître les armes des prieurés de l'Epeau et de la Genevroye. Pour le chef d'ordre lui-même, les armes qui ont été données sont celles de Citeaux ; j'avais omis de dire que l'ordre du Val-des-Choux s'était fondu, au XVIII[e] siècle, dans celui de Citeaux, et ce sont les armes primitives du Val-des-Choux que je désire retrouver.

Pour les autres prieurés, si à défaut des armes on pouvait décrire les sceaux qui leur ont servi, j'en serais fort reconnaissant. PALLIOT LE JEUNE.

Descendance de Junot (XLIV, 502). — Vers la fin de l'Empire, M. Leray, secrétaire d'ambassade, appartenant à une famille riche, épousa M[lle] Junot, fille unique et sans fortune. Mais elle apportait comme dot le titre de duc d'Abrantès que Napoléon III rétablissait pour son mari.

LE CORDIER.

* * *

M. César Birotteau la trouvera au complet dans l' *Almanach de Gotha*.

VILLEROY.

* * *

Le maréchal Junot, créé duc d'Abrantès en 1808, laissa trois enfants : Adolphe, Joséphine et Constance.

Adolphe lui succéda dans son titre de duc d'Abrantès ; il fut mortellement blessé à Solférino le 24 juin 1859 et mourut le 19 juillet suivant. Il avait épousé en premières noces Marie-Céline-Elise Lepic, décédée le 6 juin 1847, et en secondes noces, le 10 janvier 1853, Marie-Louise Lepic : il eut une fille de chacun de ces lits. L'aînée, Marguerite, née le 22 mai 1847, épousa, le 15 septembre 1869 Eugène Maurice Le Ray, fils d'un conseiller général de la Mayenne, qui fut appelé, par décret impérial du 6 octobre 1869, à relever le titre de duc d'Abrantès ; il est mort en janvier dernier, laissant trois fils. La seconde fille, Marguerite, née le 15 janvier 1856, est restée célibataire.

Des deux filles du maréchal Junot, l'une, Joséphine, née le 5 janvier 1802, épousa, en novembre 1841, James Amet, et décéda à Passy, le 15 octobre 1888, ne laissant qu'une fille mariée au comte de Moüy, ambassadeur.

L'autre, Constance, née le 12 mai 1803, épousa, en 1828, Antoine Aubert, ancien garde du corps ; elle est connue dans le monde littéraire sous le nom de Constance Aubert. DUCLOS DES ERABLES.

* * *

Voici tout ce que je sais : Andoche Junot, né à Bussy-le Grand, le 23 (alias 25) octobre 1771, duc d'Abrantès en 1808 (✝ 27 juillet 1813) ; marié, à Laure Permon ou de Permon (6 nov. 1784, 7 juin 1838) dont trois fils :

Napoléon, né en 1805 ;

Albert-Rodrigue, né en en 1807 ;

Adolphe-Alfred-Michel, né en 1810 ; et deux filles :

a. Joséphine, née le 5 janvier 1802, mariée à James Hamet ;

b. Constance, née en mai 1803, épouse de N. Aubert, ancien garde du corps, connue en littérature sous le nom de Constance Aubert.

Adolphe-Alfred-Michel épousa successivement les deux filles du baron Lepic, savoir :

1. Marie-Céline-Elise (1845) dont Jeanne ;

2. Marie-Louise-Léonie (1847) dont Marguerite.

Jeanne, née le 22 mai 1847, épousa, le 15 septembre 1869, Eugène-Maurice Le Ray, appelé à relever le titre ducal par décret du 6 octobre 1869. Le nouveau duc décéda le 17 décembre 1872, laissant un fils, Xavier-Eugène-Maurice Le Ray, duc d'Abrantès, mort secrétaire d'ambassade le 1er décembre 1900. A. S.

—

Comtesse de la Ley (XLIV, 5, 136, 400, 521). — Le comte de Fersen, qui essaya en vain de sauver la comtesse de la Ley de l'incendie de Schwartzemberg, était le frère du comte Axel de Fersen, qui essaya de sauver Marie-Antoinette.

V. VINCENT.

—

Le commandant Bilange (XLIV, 497, 569). — « D'où vient qu'il existe à Saumur une place Bilange ? » demande le confrère L. d'H.

La place dont il s'agit est, je crois, la place *de la Bilange*, et non la place *Bilange*.

A la question ci-dessus, voici ce que répondait, il y a quarante ans, — je désire qu'elle existe encore, — l'enseigne d'un magasin de cette place :

Un ange était en devoir de confectionner un ouvrage de je ne sais plus quelle industrie. C'était *l'habile ange*.

P. DU GUÉ.

* * *

Une famille languedocienne a porté ce nom, tiré d'une ferme du canton de Quissac, sise à 1800 mètres environ, au S. E. de Sauve (Gard). Cette ferme se compose d'un vaste corps de logis présentant une porte ogivale et une fenêtre à double ogive, sans traces actuelles de sculpture.

La famille Bilanges existait encore à Sauve à la fin du XVIe siècle, où l'un de ses membres prenait le nom de sieur du Falguidou. Une de ses branches se fixa au Vigan, et y exerça pendant les XVIe et XVIIe siècles, les fonctions notariales. Cette branche paraît s'être éteinte dans les deux filles de noble Etienne de Bilanges, sieur de Ressausson mort dans les dernières années du XVIIe siècle. Une autre branche du rameau du Vigan prenait le nom de Blanquefort.

Les armes des Bilanges de Ressausson, d'après le cachet apposé sur un testament de 1691, sont : *coupé au 1er de... à la colonne de... accostée de deux lions de... 2e de... au chevron de...*

Un monsieur de Bilanges, très âgé, vivait à Florence en 1858. Cz.

—

Guillaume des Barres (XLIV, 498, 569). — D'après le P. Anselme, Guillaume des Barres, comte de Rochefort, fut la tige des seigneurs de Chaumont-sur-Yonne.

A. S.

* * *

Sur les descendants du héros de Bouvines, on lira avec fruit l'étude tout nouvellement parue de MM. Paul Quesvers et Henri Stein : *Essai de généalogie de la famille Des Barres* (*Brie, Gâtinais, Sénonais, Nivernais, Berri, Bourbonnais, Bourgogne*), extrait du tome III des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* ; Fontainebleau, 1901, in-4°. JACQUES SOYER.

—

M. de Béziers (XLIV, 385, 518). — La description des armes de Bonzy doit être complétée par l'adjonction du mot jantes qui a disparu ne sais comme. Il faut lire : *d'azur, à une roue d'or, sans jantes, de huit rais.*

Je n'apprendrai rien à personne en disant qu'on nomme jante chaque pièce de la circonférence d'une roue. A. S.

—

De Caze (XL ; XLI ; XLIV, 518). — Le très érudit C. de la Benotte trouvera de nombreux détails sur les de Caze dans le bel ouvrage que vient de publier notre éminent collaborateur Théodore Courtaux : *Notices historiques sur les seigneurs de la baronnie de la Bove au pays laonnois et sur le château de ce nom en la commune de Bouconville* (*Aisne*)..... Paris, Cabinet

de l'Historiographe, rue Nollet, 93, 1901, gr. 8°. Voir Chapitre V ; Les derniers seigneurs ; et Preuves : Foi et Hommage de la baronnie de la Bove rendue au Roi par Gaspard-Hyacinthe de Caze, le 19 janvier 1702.

Cette famille est d'origine provençale.
A. S.

—

Théophile Mandar (XLIV, 110, 240, 351). — M. A. S. trouvera des renseignements biographiques assez étendus sur ce publiciste, dans la *Nouvelle biographie générale*, Didot-Hoëfer, tome 33.

Aux détails fournis par cet ouvrage, j'ajouterai qu'en 1818 Théophile Mandar sollicitait une place de sous-bibliothécaire au dépôt de la guerre et se disait : ancien président du tribunal criminel à Porentrui ; il habitait alors, et depuis plus de dix ans, à Paris, rue des Canettes, 2, près Saint-Sulpice.
L. R.

—

Mlle Georges (XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLIII ; XLIV, 351). — Alexandre Dumas a parlé longuement de Mlle Georges et de son mari dans ses *Mémoires*. En avril 1824, Harel publia avec Jal, sous le voile de l'anonyme, un *Dictionnaire théâtral* (Jal, *Dictionnaire*, au mot Berchoux, p 201). — Mlle Georges est portée, en 1853, pour une pension de 2000 francs dans les *Papiers secrets et Correspondance du second empire*, édition Poulet-Malassis, 1871, p. 348).
NAUROY.

—

Les maris de madame de Païva (XLIII ; XLIV, 138, 232, 397). — Madame de Païva est née Thérèse Lachmann, elle était russe et, dit-on, israélite.

PREMIER MARI. — Elle épousa, à Moscou, un pauvre ouvrier tailleur, français ou d'origine française, nommé François Villoing.

Elle en eut un fils.

Elle eut ensuite pour amant Henri Hertz, le pianiste, qui la présenta à la société parisienne comme sa femme.

Elle en eut une fille, Henriette.

Après sa rupture, déchue, habitant aux Champs-Elysées, en meublé, sur les conseils d'Esther Guimond, qui la lança, elle passa en Angleterre et s'y fit de brillantes relations.

SECOND MARI. — Elle revint en France, habita place Saint-Georges dans une maison aujourd'hui démolie, où elle fit la connaissance de M. de Païva. Il fut séduit, avec tant d'autres, et comme eux se ruina. Quand il ne lui resta plus que son nom elle le lui prit.

Ce fut le second mari de Mme de Païva. Il serait intéressant toutefois de retrouver l'acte de mariage. Les deux époux ne vécurent pas ensemble ; elle le congédia le jour même des noces. Elle avait voulu de lui un titre — et sa liberté. M. de Païva survécut de peu à cette folie. Mais quand on écrit qu'il se suicida, on le confond avec son frère.

Elle fit construire l'hôtel des Champs-Elysées, avec l'argent de ses nouveaux adorateurs, dont un allemand, le comte Hennkel de Donnesmark.

TROISIÈME MARI. — Il l'épousa : le comte fut donc le troisième mari de madame de Païva. Je ne sais ni où ni quand le mariage fut célébré.

Ce ne sont là, on le voit, que les fils d'un très insuffisant canevas : que d'autres mieux instruits le brodent.
Dr L.

* * *

Dans la *Gazette médicale* (19 octobre 1901), M. Marcel Baudoin écrit une remarquable étude sur l'*écriture renversée de madame de Païva*, dont nous avons donné, ici même, la signature, et à propos de cette signature. Il y voit une manifestation de psychologie bizarre. Il appelle, sur ce point, l'attention des médecins, ses confrères.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; LX ; LXI ; LXII ; XLIII). — Depuis que cette question a été posée, l'*Intermédiaire* a enregistré dans ses colonnès les noms d'un grand nombre de pharmaciens qui se sont distingués, soit dans les sciences, soit dans les lettres. Mais cette liste n'est pas près d'être close, car on découvre tous les jours de nouveaux noms. En voici deux à ajouter aux listes précédentes :

Penicher, ancien garde des marchands apothicaires de Paris, a publié : *Traité des embaumemens selon les anciens et les modernes*. Paris, 1699, in-12.

Auguste-Antoine Bosson, né à Paris en 1793, pharmacien à Mantes, mort dans cette ville en 1880, auteur de travaux estimés sur la botanique et sur le déboi-

sement des forêts, a publié en 1869 : *Etudes sur Virgile*. in-8°.

PAUL PINSON.

—

Philosophie de l'histoire (XLIV, 390,522) — Il a été inséré, sous ce titre, un mémoire d'une quinzaine de pages (auteur : M. Saby, alors professeur d'histoire au collège de Melun) dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, 5e année ; 1890, in-8° L. R.

—

A-t-on calomnié l'histoire de France du père Loriquet ? (T. G. 528 ; XLI). — Après la preuve décisive que j'ai apportée ici, le débat est clos : mais je suis bien aise de mentionner la confirmation *a posteriori*, que je trouve dans une note du catalogue Cardinal (colonne 227) :

La première édition date de 1810 et n'a été publiée qu'en 1814. Le P. Loriquet, dans sa lettre à M. Antoine Passy, datée du 8 mai 1844, proteste n'avoir jamais écrit la fameuse phrase qu'on lui attribue sur le *marquis de Bonaparte, lieutenant général des armées de S. M. Louis XVIII*, et affirme, de plus, que « l'ouvrage stéréotypé existe toujours le même, depuis trente ans, chez l'imprimeur ». Toutefois le passage de la seconde édition (1816) relatif à la retraite de Russie, lu devant la Chambre par Antoine Passy, n'existe plus dans la 8e édition, publiée bien avant 1830. Voyez *Vie du R. P. Loriquet, de la Compagnie de Jésus, d'après sa correspondance et ses ouvrages inédits*, 1845 (par le baron Henrion) ; la *Biographie Michaud*, nouvelle édition, XXV, 114, les œuvres de Montalembert I, 481, et les journaux de Paris, notamment le *XIXe Siècles*, fin de mai et commencement de juin 1882 .

NAUROY.

—

Les grands événements par les petites causes (XLIII). — D'après *Vierzon et ses environs* p. 90, l'incendie de Vitry et la seconde croisade n'auraient eu, comme point de départ, que les démêlés des bénédictins de Vierzon avec un moine intrigant du nom de Cadurc, doyen du chapitre de Montermoyen de Bourges.

Cadurc ayant, à cette occasion et pour les besoins de sa cause, entrepris le voyage de Rome, parvint à se créer dans l'entourage du pape de puissantes influences qu'à son retour en France il sut utiliser assez habilement pour se faire nommer chancelier du roi ; sur ses instances, quelque temps après, Louis VII le proposa pour l'archevêché de Bourges devenu vacant par la mort d'Aubry — mais le Pape, que les sollicitations de Cadurc et celles de ses amis de Rome n'avaient pas convaincu, accorda ce siège à Pierre de la Châtre, cousin d'un de ses cardinaux et lui en donna l'investiture — Le roi, furieux d'apprendre que son protégé n'avait pas eu gain de cause, refusa de reconnaître Pierre de la Châtre comme archevêque de Bourges et installa Cadurc à l'archevêché ; Pierre de la Châtre crut alors prudent de se mettre à l'abri et, n'osant braver Louis VII, se réfugia près de Thibault comte de Champagne, où le roi le poursuivit en saisissant ce prétexte pour envahir les états de Thibault. L'incendie de l'église de Vitry-en-Perthois fut la cause prédominante de la seconde croisade, sans doute, mais on en peut faire remonter indirectement l'origine aux contestations qui s'étaient élevées en 1135 entre le chapitre de Montermoyen et les moines de Vierzon ; sans ce conflit, en effet, Cadurc n'allait pas à Rome, n'en revenait pas le cœur rempli d'espérances, n'osait pas ambitionner la dignité d'archevêque et par suite n'entraînait pas Louis VII dans une entreprise qui eut pour conséquences l'excommunication de ce prince, l'incendie de Vitry et enfin la seconde croisade. TAUSSERAT.

—

François Sforza (XLIV, 497). — Je ne pense pas qu'il existe une biographie spéciale de François Sforza, qui a passé son enfance presque en prison et son adolescence dans un couvent ; il avait à peine vingt ans quand il s'est tué, dans un accident de chasse, dit-on. Arioste, dans sa VIIe satire adressée au cardinal Bembo, faisant allusion à cette mort prématurée, dit que vraisemblablement il avait été victime de cette maxime politique célèbre, qui dit : *Se offendi spegni*.

Cependant, le célèbre ouvrage généalogique du comte Pompeo Litta : *Famiglie celebri italiane* Milan, 1819 — qui commence par la généalogie de la maison Attendulo-Sforza, donne quelques notions sur la courte existence de François Sforza (tome I, tableau V) ; mais il y fait une

faute en disant que Louis XII le fit abbé de Noirmoutiers, lorsqu'il fut abbé de Marmoutier.

L'ouvrage le plus complet sur la famille des Sforza, est, croyons-nous, celui de : Ratti : *Della famiglia Sforza*. Roma. 1794).

La Bibliothèque nationale possède :

1. Quatre documents relatifs à François Sforza. Nogent-le-Rotrou, 1891, —(8e K. pièce 568.

2. Carlo Magenta *Gli Visconti et gli Sforza*. 1883, fol : (K. 74.,) que l'on ferait bien de consulter.

Il y a bien d'autres ouvrages anciens et modernes sur cette célèbre famille des Sforza, dont la nomenclature serait trop longue. Nous nous bornerons à indiquer seulement l'ouvrage de Clément Kantecki, publié à Varsovie en 1881, en polonais, mais traduit depuis en allemand. C'est une étude historique sur les réclamations de la république de Pologne au sujet des sommes très importantes que Bona Sforza, reine de Pologne et sœur de François Sforza, avait emportées à Bari, et que le fils et héritier, le roi Sigismond Auguste de Pologne, avait léguées à la couronne de Pologne. Cet ouvrage renferme de nombreux détails historiques et biographiques sur les Sforza ; et il est plus que probable qu'il y est également question de François Sforza, mais je ne saurais l'affirmer ou plutot je ne me le rappelle pas. DUC JOB.

—

Fouquet duc de Belle-Ile,(XLIV, 105, 303,517). — A la col.304, le quatorzième paragraphe doit-être ainsi rétabli :
de *Coigny* et de Maillebois. A. V.

—

Lieutenants généraux de police (XLII). – Sur un livre qui a pour titre : *Doutes sur différentes opinions qui ont cours dans la société*. 1784, se trouve, à chaque volume, cet *ex-libris* (en partie déchiré) : « M. Rey, Lieut. Gen. de Police. »

Quel est ce personnage ? V. A.

—

Le livre sur Mme Du Barry annoncé par Thévenau de Morande (XLIII). — M. Arbelet, juge au tribunal de la Seine, avait retrouvé la trace de la correspondance de Thévenau de Morande avec Beaumarchais. L'a-t-il perdue ? Il existe des descendants de Théveau de Morande en Bourgogne. Très probablement ils possèdent les papiers qui jetteraient une lumière si vive sur un des points les plus curieux de l'histoire à la fin du XVIIIe siècle. Que ne les confient-ils à M. Paul Robiquet, par exemple, qui a publié sur le fameux pamphlétaire un livre si riche en documents! LE V.

—

Sophie Arnouid, déesse de la Raison(XLIV, 444). — Si MM. de Goncourt, dans leur livre sur Sophie Arnould, et M. Augé de Lassus dans la conférence qu'il a faite à Luzarches en 1895 sur cette femme célèbre, laquelle a été insérée dans le tome XVII des *Memoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise* n'ont parlé de l'actrice comme ayant rempli le rôle de déesse Raison à Luzarches et à l'abbaye de Royaumont, il ne s'ensuit pas que le fait soit invraisemblable. M. Alexandre Hahn, auteur d'un *Essai sur l'histoire de Luzarches*, publié en 1864, raconte, que Sophie Arnould, qui avait acquis le couvent de Royaumont,assistait aux fêtes et processions patriotiques en déesse de la liberté. D'autre part, M. l'abbé Duclos, dans son intéressante et savante *Histoire de Royaumont*, dit que la célèbre cantatrice dansait aussi bien à Luzarches qu'à Royaumont. PAUL PINSON.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 74, 246, 296.) — On lit dans le *Constitutionnel* du 5 juillet 1858:

M. Bailly, élève de l'école des mines, qui était sorti en 1857, le troisième, de l'Ecole polytechnique. est mort, après quelques jours seulement de maladie. Ce jeune homme était le dernier rejeton du célèbre Silvain Bailly, maire de Paris.

NAUROY.

—

La tombe de Lepelletier de Saint-Fargeau (XLI). — Où se trouve actuellement le tombeau de ce conventionnel ? Est-il à Saint-Fargeau, dans l'Yonne, comme le prétendent certains,ou est-ce le tombeau d'un inconnu qui se trouverait dans l'une des pièces d'eau du lac Saint-Fargeau à Belleville ? Y.

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII ; XLIII ; XLIV, 84, 360). Le couplet :

Les Anglais, remplis d'arrogance...,

est, en effet, très populaire, mais je crois qu'il a été mis à plus d'une sauce. J'ai, de très vieille date, connaissance de celle-ci :

Les Anglais, remplis d'arrogance,
Sont venus attaquer *Binic* ; (bis)
Mais les Binicas,
Qui sont de bons gas,
Les ont repoussés
Diquà (jusqu'à) su la Oué.

Binic est un petit port assez fréquenté sur la côte ouest de la baie de Saint-Brieuc; quant à *la Oué*, j'avoue mon ignorance.

P. DU GUÉ.

***

Voici une chanson dont je n'ai entendu chanter que les couplets suivants ; elle est, paraît-il, plus longue, et je serais reconnaissant si l'on pouvait m'indiquer la suite.

Sur le pont de Louis (ou L'huy ?)
Un jeune militaire,
Qui de toute sa vie
Etait en faction ;
Il vit venir à lui
Le Grand roi d'Angleterre
Qui lui dit : « Mon ami,
« Trahis ta faction. »
« Halte-là ! Qui vive ? »
On ne passe pas »
Il s'arrêta,
L'ennemi de la France
Et dit : « Pourquoi
« Ne passerais-je pas ? »
« Je suis Français !
« Tremblez en ma présence ;
« Je suis Français !
« Vous ne passerez pas !
« Halte-là, etc.
« Dans mon pays,
« Je labourais la terre,
« Dans mon pays,
« Je gardais les brebis.
« Et maintenant
« Que je suis militaire,
« Je veux rester
« Fidèle à ma patrie ! »
« Halte-là, etc.

J. L. L.

***

La chanson de Saint-Nique nique, je le sais, comprend une foule de variantes ; à Lille, j'ai souvent entendu chanter par les écoliers :

Les jésuites ne font pas
La fête de Saint-Nique-nique
Les jésuites ne font pas
La fête de Saint-Nicolas.

Sachant l'importance pour les enfants, de la fête de Saint-Nicolas, dans le Nord, je me suis souvent demandé si, en effet, les jésuites ne s'étaient pas soumis à cet usage local et s'ils négligeaient de fêter la Saint-Nicolas.

A Paris, il me semble, cette fête passe inaperçue parmi la jeunesse, elle est remplacée par la Noël quelques jours plus tard ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir (T. G. 156 ; XLII ; XLIV, 412, 507, 585). — Voir ce qu'en dit Napoléon pour son règne, tome I, pages 398-401 du *Journal* de Gourgaud, 3me édition, et pages 353-5 du tome I du *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition Garnier en 4 vol. in-18.

NAUROY.

—

René Bazin (XLIV, 225, 535). — M. René Bazin nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur, puisque cela peut intéresser un de vos lecteurs, et que, d'ailleurs, j'ai promis ce renseignement, voici quelques articles sur mon œuvre :

Doumic. — *Débats*, 4 avril 1899.
id. — *Etudes sur la littérature française*, 3e série (Perrin).
E. Faguet. — *Revue bleue*, 11 mars 1899.
E. Gilbert. — *Le roman en France au* XIXe *siècle*, (Plon) un volume.
id. — *En marge de quelques pages*.
Lecigne — *Revue de Lille*, (2 articles), 1901.
Edmond Gosse. — *Contemporary review*, février 1901, etc.

Veuillez croire à mes sentiments les plus distingués, et les meilleurs.

RENÉ BAZIN.

—

Un légionnaire de 107 ans (XLIV, 274, 342). — Le cas est très intéressant et mérite d'être examiné de près.

Les journaux ont dit qu'à Varsovie, vivait dans la misère un ancien lieutenant des chevau-légers, décoré de la main de Napoléon sur la proposition du maréchal Ney.

On a ajouté que le lieutenant Markiewicz était privé de sa pension parce qu'il résidait à l'étranger.

Mais on n'a fourni, à l'appui de ce fait, ni documents, ni preuves d'aucune sorte.

Il faut donc :

1° Prouver que Markiewicz existe et qu'il est dans la misère.

2° Savoir s'il a été, par un acte officiel, admis à une pension viagère ; il n'a servi que cinq ou six ans sous l'Empire, ce qui serait insuffisant, à moins de blessures ; mais il est possible qu'il soit resté sous les drapeaux pendant la Restauration. En ce cas, il doit avoir un dossier aux archives de la guerre.

3° Les archives de la Légion d'honneur ayant été brûlées par la Commune, il faudrait voir si son dossier à la guerre mentionne sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur, ce qui lui donnerait droit à 250 francs par an.

Le fait de résider à l'étranger ne prive pas un retraité de ses droits à la pension, seulement les arrérages ne peuvent être touchés qu'en France ;

Un étranger peut être titulaire d'une pension viagère du gouvernement français.

C'est la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Lorsqu'un retraité vit à l'étranger, il envoie des certificats de vie dument légalisés et il constitue en France un mandataire, un notaire, par exemple, qui touche à sa place.

Mais admettons que Markiewicz n'ait ni titre de pension, ni preuves de sa nomination dans la Légion d'honneur.

Est-il admissible, que le gouvernement français, quelle que soit sa forme politique, laisse dans la misère un ancien et peut-être le seul survivant des soldats de Napoléon ?

Le ministre de la guerre a des fonds de secours, mais encore faut-il que l'infortune lui soit signalée et prouvée.

Comment comprendre que jamais Markiewicz n'ait eu l'idée d'adresser une requête au ministre ou à un de nos agents, en Russie, ambassadeur ou consul ?

Et comment se fait-il que ni Français ni Polonais résidant à Varsovie et connaissant la position du lieutenant, n'ait pris l'initiative d'une démarche ?

On le voit, avant d'accuser le gouvernement d'ingratitude, il faut prouver que le fait avancé est exact. XX.

—

La mort du comte Camerata (XLIV, 276. 474). — Lire pages 31-36 des *Papiers sauvés des Tuileries.... publiés par Robert Halt*, 1871, in-8, Dentu, la *Confession du prince Napoléon Camerata au moment de son suicide*, datée de *Paris le 3 mars 10 heures du soir* et finissant ainsi : « Le 3 mars 1853, Napoléon Camerata. Pour copie conforme, Napoléon Bonaparte. Ceci est ma confession. »

Cet écrit que je connais seulement depuis peu, confirme et complète *Les secrets des Bonaparte*. NAUROY.

—

M. Rouher, vice-empereur (XLIV, 223, 507). — « L'Histoire ! L'Histoire ! Tout passe, excepté ça ! » s'écriait, un jour, Philarète Chasles, au collège de France. M. Emile Ollivier est le premier qui, sous l'Empire, ait donné à M. Rouher le titre de *vice-empereur*. La chose a évidemment son importance, et la vieille Clio, cette Muse qui ne laisse rien perdre, ne manquera pas de la consigner sur l'un de ses impérissables carnets ; mais, grâce à ce procédé d'examen, que les métaphysiciens appellent l'association des idées, ce grand fait en suscite un autre. Il s'agirait donc maintenant de savoir quel est l'ingénieux lexicographe qui, en parlant du même personnage, l'a, le premier, désigné sous cette autre dénomination : « le chef du *Rouhernement* ? »

On conviendra avec moi que l'avenir est fortement intéressé à trouver le mot de cette énigme.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Renan et l'alliance Franco-Russe (T. G. 763 ; XLII ; XLIII ; XLIV, 369). — Voici un témoignage intime des sentiments d'affection qu'une partie de la France nourrissait en 1815 pour l'illustre aïeul de Nicolas-Alexandre 1er.

Un élève de Saint-Cyr, M. Auguste Chevilley, avait envoyé de l'Ecole à sa sœur Camille, en 1809, un chant de conscrits fort en honneur alors ; j'en ai donné une partie du texte dans le n° du 22 juin 1900, 1065. Incorporé dans la grande armée, M. Chevilley mourut dans la campagne de Russie, c'est à son sujet que sa sœur écrivait à son oncle J. B. Bugnot, curé de Marolles (1), la lettre suivante :

La Planchotte (Vosges, ce 18 avril 1813.

Mon cher oncle, nous avons été extrêmement affligés en apprenant votre triste situa-

(1) Voir famille Bugnot T. G. I, 152 ; XLII 887.

tion. Emile nous a écrit que vous étiez dénué de tout et que vous aviez quitté votre cure pour cette raison là ; nous serions tous aise si vous vouliez venir partager avec nous ce que nous avons pu sauver au milieu de tant de désastres ; ce qui nous a beaucoup coûté, ce sont les contingents de toute espèce que nous avons été obligés de fournir, malgré cela vous pourriez vivre avec nous ; ici nous n'avons pas été exposés au pillage et nous sommes tous amis des alliés depuis que nous servons la belle cause qui les a conduits au milieu de la France. *Que j'aime particulièrement l'Empereur de Russie, quelle bonté, quelle grandeur d'âme ne fait-il pas éclater tous les jours : sa conduite noble et généreuse lui mérite l'amour et l'estime de tous les peuples et une gloire immortelle. Vous savez surement, mon cher oncle, qu'il rend deux cents mille prisonniers français qu'il avait dant ses états et cela sans rançon, quand le sénat lui a demandé leur retour, il a répondu qu'il avait déjà donné ses ordres pour cela. Que c'est beau ! Vous pensez peut-être que c'est mon intérêt personnel qui me faisait l'exalter si fort, je conviens que cela peut être et que l'espoir de revoir bientôt un frère chéri et malheureux entre pour beaucoup dans mon amour pour lui ; mais malgré tout, vous conviendrez aussi que les plus indifférents ne pourraient pas s'empêcher de lui accorder toute la gloire et la reconnaissance qu'il mérite, car il fait le bonheur de la France entière en lui rendant ses bons et légitimes souverains.* Je sais bien que vous ne pouvez pas sentir ce plaisir aussi vivement que nous, parce que vous êtes réduit à un état très désagréable ; mais il faut espérer, mon cher oncle, que sous un règne doux et pacifique, vous parviendrez à vous remonter petit à petit.

Votre respectueuse nièce, CAMILLE CHEVILLY.

TAUSSERAT.

—

Femmes ayant dissimulé leur sexe (XLI ; XLII ; XLIV, 546). — Une gravure in-4 de Godefroy, d'après Le Paon, intitulée : Siège du fort Saint-Philippe (1782), montre un fait, ainsi expliqué dans la légende :

Un soldat qui avait toujours donné des preuves de courage, de modestie et de constance dans tous les travaux des batteries, fut reconnu pour fille après avoir été tué. Elle était du pays de Vaud et servait dans le régiment de Betschart.

A. GEOFFROY.

—

Après-midi (XLIV, 442). — Autrefois on disait : par une belle après-midi d'été ; car ici, il y a une élision, pour une belle journée après midi. De sorte que midi peut être du masculin, sans que le composé, après midi, le soit nécessairement. On disait aussi une chrysanthème, une leucanthème, parce que anthémis est du féminin. Aujourd'hui, on a fait ces mots du masculin, sans autre motif que celui-ci : le genre des substantifs étant déterminé par l'usage général, plutôt que par la raison. C'est ainsi que temple est du masculin en français et du neutre en latin. Après-midi redeviendra du féminin, quand on voudra. Dr B.

***

Après-midi appartient au petit nombre de substantifs qui sont indifféremment du genre masculin ou du genre féminin — « puisqu'on peut, dit Littré, sous-entendre ou partie ou temps. » A. S.

***

Il y a une façon bien simple de trancher la question et qui consiste à ouvrir un dictionnaire. On y verra que « après-midi » est à la fois du masculin ou du féminin, au choix. — Mon choix personnel préfère le masculin. A. L.

***

Ce mot composé est aujourd'hui des deux genres. Autrefois il était féminin avec *après-dînée*, *après-soupée*, puis il est devenu masculin avec *après-dîner*, *après-souper*. Le dictionnaire de l'Académie le fait féminin en observant que certaines personnes le font masculin. Darmesteter constate que le verbe ou l'adverbe suivi d'un complément doit être neutre parce qu'il sous-entend un objet non exprimé. C'est ainsi que dans le dictionnaire fait en collaboration avec Hatzfeld, il fait de *entre-cuisse* un masculin, pour remplacer le neutre inexprimable en français ; toutefois il admet les deux genres pour *après-midi*. Il admet en principe, du reste, que les deux parties du mot composé peuvent tellement se souder que la seconde entraîne le genre du tout. C'est en se plaçant à ce dernier point de vue que Littré fait *après-dînée* du féminin et *après-dîner* du masculin. Quant à *après-midi* il applique l'idée de sous-entendu exprimée plus haut qui le rend féminin si l'on pense à la *journée* et masculin si l'on pense au *temps* qui s'écoule à ce moment. Le masculin était déjà employé par Jean-Jacques Rousseau.

PAUL ARGELÈS.

Caviar (XLIV, 558). — Le mot : « Caviar » n'existe pas dans la langue russe ; cette préparation s'appelle en russe *Ikra* qui est le mot générique pour désigner les œufs de poisson ; en roumain on l'appelle : Icre negre. Le russe et le roumain sont les seules langues européennes, croyons-nous, où le mot Caviar, dans ses diverses transformations, ne soit pas employé, car en effet l'on dit :

Caviar, en français et en portugais,
Caviar, cavear, caviare, en anglais,
Kaviar, en allemand et en suédois,
Kawior, en polonais,
Cabial, en espagnol,
Cabiale, en italien,
Hàviâr, en turc.

χαυιάρι en grec moderne, qui doit le tenir du grec ancien, et il se pourrait bien que le mot « Caviar » fût de provenance grecque, mais je ne saurais l'affirmer. Cette préparation d'œufs de poissons n'est pas spécialement un mets russe ; il fut connu et usité déjà au XVe siècle dans l'Europe entière ; Rabelais le cite deux fois dans *Pantagruel* en le nommant : *caviat* et *cavial* et Shakespeare, en en parlant, l'appelle : *caviare*. Duc Job.

—

Lustucru et Hurluberlu (XLII ; XLIII). — *Hurluberlu*. A la fin du XVIIe siècle (entre 1690 et 1700) les artistes en cheveux inventèrent la coiffure *hurlupée* ou *hurluberlu*, formée de boucles de cheveux serrées les unes contre les autres à plusieurs étages, descendant à peine au dessous des oreilles :

Imaginez-vous, écrit Mme de Sévigné à sa fille, une tête partagée à la paysanne jusqu'à deux doigts du bourrelet. On coupe les cheveux de chaque côté, d'étage en étage, dont on fait de grosses boucles rondes et négligées, qui ne viennent pas plus bas qu'un doigt au-dessous de l'oreille : cela fait quelque chose de fort jeune et de fort joli, comme deux gros bouquets de cheveux trop courts.

A. S.

—

La noire Mare (XL). — Une légende, apprise hier et que Gaston Lavalley développe dans *Arromanches et ses environs*, (Caen, 1867, p. 192 et *suiv.*) Ci-après son très rapide résumé :

Au temps des lourds impôts sur le sel et de la contrebande des *faux-sauniers*, Michel, le pêcheur, puisant en cachette de l'eau de mer, pour saler sa soupe, fut surpris par un lieutenant de *gabelous*. Ne pouvant se sauver, il le saisit à bras le corps, et se jeta dans une mare où tous deux se noyèrent.

Devenues folles, les fiancées de l'officier et de Michel et la sœur de celui-ci venaient chaque jour, jeter des fleurs autour de la *Mare sans fond*, la *Mare noire*. Mais, une fois, un éboulement de la falaise, les entraînant, fit disparaître mare et jeunes filles. A la place, surgirent trois hautes aiguilles rocheuses, sortes de menhirs, qu'on dit depuis les tombeaux des *Demoiselles de Fontenailles*, les trois pauvres folles : la fille du *Monopolier* du sel, la sœur et l'amante de Michel.

Proche d'Arromanches, au bas de la falaise de Fontenailles, en la commune de Longues, s'élève (maintenant étayée par une ceinture de maçonnerie) une colonne naturelle, dénommée la *Demoiselle de Fontenailles*, dont la partie supérieure figure assez un visage énigmatique. Le paysage sauvage est d'un saisissant grandiose.

Déjà, au fond de la mer, dans le lit des algues vertes, deux des aiguilles se sont écroulées : il n'en reste plus qu'une.

Capitaine Paimblant du Rouil.

—

Gobette (XLIV, 170, 340). — Dans *Claudine à Paris*, p. 147, Willy fait dire par Maugis à l'originale petite héroïne du livre : Le « Tout-Paris (prononcez Tout-Pourri).... » est un joli spectacle à faire voir à une enfant.

« Tenez, jeune *backfisch*, voici d'abord... »

Dans *Aphrodite*, M. Pierre Louys, p. 259, emploie le même terme, mais traduit de l'allemand en français :

Comme Myrtocleia passait, une jeune fille nommée Philotis, qui causait avec beaucoup d'autres, la tira par le nœud de sa manche...

Hé, petite ! tu as joué chez Bacchis, hier ? Qu'est-ce qui s'est passé ? qu'est-ce qu'on y a fait ? Bacchis a-t-elle ajouté un nouveau collier à plaques pour cacher les vallées de son cou ? Porte-t-elle des seins en bois, ou en cuivre ? Avait-elle oublié de teindre ses petits cheveux blancs des tempes avant de mettre sa perruque ? Allons, parle, *poisson frit !*

Dans la langue allemande, l'emploi du

mot semble courant. Ainsi dans les *Fliegende Blatter*, n° 2314, la toute première page reproduit une gravure : *Ein richtiger Backfisch.* C'est une réunion de dames sur la terrasse d'une villa. Elles sont assises, l'une fait la lecture. Debout, au premier plan, appuyée sur la balustrade, une fillette d'une quinzaine d'années écoute.

Elle est interpellée par l'une des dames du groupe assis :

— Elsa, ne veux-tu pas faire une petite promenade dans le jardin ? Ce qui va être lu maintenant n'est pas convenable pour un *backfisch* comme toi.

(Das, was jetzt vorgeles en wird, paszt nicht für so einen *Backfisch*, wie Du bist !)

— Oh ! je m'en irai bien quand il sera temps ».

La lecture terminée :

— Comment ! Elsa, tu es restée là quand même tout le temps ?

— Mais, maman, si j'étais partie, on aurait pu croire que j'avais compris toute l'histoire.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, où l'érudition est universelle, pourraient-ils me révéler l'origine de ce curieux nom donné en Allemagne à une jouvencelle ? Cela est d'autant plus intéressant que le terme tend à prendre droit de cité chez nous, étant patronné par nos jeunes maîtres littéraires. Peut-être MM. Pierre Louys ou Willy voudraient-ils eux-mêmes me faire l'honneur de me répondre ? Je leur en serais très reconnaissant : je soupçonne les origines de *Backsfich*, fort susceptibles de fournir un thème amusant pour quelque création iconographique.

HENRY-ANDRÉ.

—

Sainte Venise (XLIII ; XLIV, 39, 141, 485). — Il y avait bien aux portes de Meaux une ancienne léproserie appelée Venise, mais non sainte Venise. C'est encore un hameau de quelques maisons, dépendant de la commune de Villenoy.

L. R.

—

Tradition du culte de Cérès en Belgique et à l'étranger (XLIV, 223, 431). — On peut rapprocher de cette tradition celle beaucoup plus franchement païenne dont j'ai retrouvé la trace en Syrie : au dire de nombreux habitants, il existe à Alexandrette un grand nombre d'hommes, appartenant presque tous à la classe des déchargeurs du port commissionnaires, etc., qui ont conservé l'ancien culte de Vénus et célèbrent de singuliers mystères. Le temps m'a manqué pour étudier sérieusement la question ; je me borne à la signaler.

G. GONDINET.

—

Le mois de Marie (XLIII ; XLIV, 89, 196, 476, 536). — Je suis heureux que ma note du 10 août nous ait valu ici une réponse de M. Révillout. Nul mieux que lui ne peut nous parler de l'Egypte et nous éclairer sur les cultes antiques du pays des Pharaons. Mais précisément en raison de sa haute compétence, je voudrais me laver devant M. Révillout lui-même — et devant ceux de nos collègues que cette question intéresse — de deux reproches qui m'ont été adressés.

1°) J'ai manifesté une tendance trop grande à la généralisation. — Il m'est aisé de répondre que cette tendance n'est point de mon fait. Je n'ai pas posé une thèse personnelle. M. Paul Argelès demandait (voir XLIII, 1075) si quelque intermédiairiste ne pourrait pas « confirmer avec quelques détails à l'appui » l'affirmation suivante de M. Auguste Sabatier : « le culte de la Vierge n'est que la survivance dans le christianisme du culte de la Bonne Déesse ». Je me suis borné à fournir les *quelques détails* connus de moi qui pouvaient *confirmer* — et non pas *établir* — cette thèse, et, bien loin de généraliser, j'ai tenu à « restreindre le mot *culte* employé par M. Sabatier à l'idée de *culte extérieur et rituel.* » Telles sont mes expressions mêmes.

2°) M. Révillout me demande en second lieu où j'ai vu « les titres d'Etoile de la Mer et de Vierge Immaculée donnés à Isis. » — Je crois bien n'avoir pas vu cela en une seule place ; mais je suis à la campagne et je n'ai guère de documents sous la main. En voici un cependant que je vais traduire avec autant d'exactitude que je pourrai et dont je citerais le texte anglais si je ne redoutais l'animadversion de nos typographes : « Isis, mère du Sauveur Egyptien Horus, était honorée comme vierge. Rien n'est plus commun sur les monuments religieux de l'Egypte que l'enfant Horus assis au giron de sa vierge mère. Celle-ci porte les titres de Notre-Dame, Reine du Ciel, Etoile de la Mer, Régente (Governess), Mère de Dieu, Médiatrice (Intercessor,) Vierge Imma-

culée, etc., toutes épithètes que dans la suite des temps on appliqua à la Vierge Mère honorée par les chrétiens. » (Traduit textuellement de T. W. Doane : *Bille Myths and their Parallels in other Religions*. 4e éd., pag. 327, 328). — Presque toutes les pages du livre (il y en a 600 environ) sont surchargées de notes et de références et, à l'appui de ce passage en particulier, Doane renvoie à la page 141 de l'*Egyptian Belief* de James Bonwick, ainsi qu'au *Lis d'Israël* de l'abbé Gerbet (page 14 de la traduction anglaise de 1878).

J'ajouterai que si de telles affirmations sont inexactes, je serais très heureux de les voir réfuter par notre éminent collègue qui, mieux que personne certainement, pourrait le faire. Il est regrettable que l'étude des religions comparées soit si peu suivie en France et que pour avoir quelques renseignements à ce sujet on soit amené presque obligatoirement à chercher en Allemagne, en Angleterre ou même en Amérique.

G. DE FONTENAY.

N.-B. — Je n'ai pas dit que toutes les vierges noires fussent des Isis. J'attribuerais même volontiers à bon nombre d'entre elles une origine asiatique plutôt qu'africaine. Quelques-unes enfin peuvent n'être que des copies trop serviles dues à quelque artiste plus zélé que savant. Je crois donc être parfaitement d'accord sur ce point avec M. Revillout.

G. F.

—

Anciens textes de prières. (XLIV, 503). — Le texte primitif de l'*Oraison Domicale* est tiré du « Sermon sur la montagne » de Jésus-Christ. Evangile selon saint Mathieu, ch. V., versets 9 à 13. — Il se trouve aussi, moins la dernière phrase, dans saint Luc, chap, XI, versets 2 à 4.

La *Salutation Angélique* est dans saint Luc, chapitre I, verset 28.

Le *Symbole des apôtres* est le résultat de développements successifs, dont le récit et la discussion se trouvent détaillés dans l'*Histoire du Credo*, par Athanase Coquerel fils (Germer-Baillière, 17, rue de l'Ecole de médecine — 1869 ; cet ouvrage se vend en solde pour 50 centimes chez Lemercier, galerie Véro Dodat et rue J.-J. Rousseau).

Les *Commandements de Dieu* se trouvent dans l'Ancien Testament, au chapitre XXII du Livre de l'*Exode*. V. A. T.

***

Le Pater est la prière que J.-C. enseigna lui-même dans l'évangile ; on l'a complété plus tard.

L'Ave Maria est la salutation angélique, qui se trouve aussi contenue dans les livres saints : L'ange lui dit : « Je vous salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. »

Le reste, *Sainte Marie, mère de Dieu*, a été ajouté au concile d'Ephèse, présidé par saint Cyrille évêque d'Alexandrie, en raison de la maladie du pape d'alors, (Célestin) qui ne pouvait se déplacer de Rome. Ce concile fut tenu en 431, sous le règne de l'empereur d'Orient Théodose II, le Jeune, pour réfuter les erreurs de Nestorius, patriarche de Constantinople, qui soutenait que la sainte Vierge ne pouvait pas être la mère d'un Dieu. Il fut condamné et déposé, dans ce concile, après avoir été patriarche pendant deux ans. On nomma Maximien à sa place.

3° Le Credo fut composé en deux parties successives. La première partie, jusqu'à, je crois au saint Esprit, fut composée en 330 à la suite du Concile de Nicée, sous le grand Constantin, réuni pour condamner les erreurs d'Arius, qui niait que le Fils de Dieu fût de la même substance divine que Dieu le père : de là l'expression de *consubstantialem Patri*, qui est dans le symbole des apôtres ou de Nicée.

Le reste du Credo fut ajouté au second concile de Constantinople, qui condamna les erreurs de Macédonius patriarche de cette ville, en 390, sous le grand Théodose ; cent cinquante évêques y assistèrent. C'est là qu'on ajouta le *credo in spiritum sanctum* et le reste. En effet, Macédonius disait que le saint Esprit n'était pas Dieu, ou du moins n'était égal ni au père, ni au fils, en dignité et en puissance.

Dr BOUGON.

—

Vers sur J.-J. Rousseau (T. G. 790). — Il faut qu'on sache bien que toute question posée à l'*Intermédiaire* doit avoir sa solution un jour ou l'autre. Au dos d'un portrait de Jean-Jacques-Rousseau, un de

nos collaborareurs a lu, manuscrits, ces vers admirables, qui commencent ainsi :

Rousseau prenant toujours la nature pour maî-[tre.

et qui finissent par ceux-ci :

Il aurait de nos jours trouvé des échafauds
Il aura des autels quand ilnaîtra des hommes.

Ces vers ont été écrits au moment où Rousseau était persécuté pour l'*Emile*, on les trouve à la date du 29 décembre 1763, dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres* (Londres, chez John Adamson, 1784) page 319.)

Ils sont reproduits avec cette simple mention :

Vers sur Jean-Jacques Rousseau, ci-devant citoyen de Genève.

Ils sont exactement ceux que notre collaborateur a cités, à cette différence que le troisième est inexact en imprimé :

Les mortels qu'il voulait forcer à se reconnaî-[tre.

Ce vers serait faux : il aurait treize pieds. C'est le texte cité dans l'*Intermédiaire* qui est exact:

Les mortels qu'il voulait forcer à se connaître.

Ces vers sont cités sans nom d'auteur. Qu'un chercheur plus heureux que je ne le suis, nous disent à qui il faut les attribuer : ils sont d'un maître en l'art d'écrire. LE V.

—

Un album de Meissonier père (XXXVII ; XLI). — Le catalogue Cardinal mentionne, colonne 1145, ces rarissimes *Péchés de jeunesse* de Dumas fils, 1847, in-8, Fellens et Dufour, inconnus à Lorenz. Dans une pièce adressée à son père, l'auteur (alors âgé de 23 ans) lui conseille, s'il veut entrer à l'Académie, de « dicter à sa muse maigrie » un livre sur l'art de tuer les lapins :

C'est par ces livres-là qu'un jour on devient [membre
Du palais que l'on trouve au bout du pont des [Arts,
Où quelques insolents, se posant en Césars,
A tous nos rois du jour ont fait faire anti-[chambre.
Si tu veux, quelque jour, chez ces ombres descendre,
Prends ta belle jeunesse, et, venant l'attacher,
Ainsi que Jeanne d'Arc, sur le bois d'un bûcher,
Brûle-la toute entière, et jette au vent sa [cendre !
Reste seul en faisant le vide autour de toi,
Et tu seras reçu ; c'est une ruse adroite ;
Car on ne peut passer par cette porte étroite
Si l'on a par hasard un bagage avec soi !

NAUROY.

—

Strindberg (XLIV, 448, 535). — Lire encore un bon article de Jean de Néthy : *La question de la Femme dans la récente littérature scandinave* (L'ERMITAGE, 1891). Strindberg y est analysé dans les pièces : *le Père*, *les Créanciers*, *les Camarades*, *Mlle Julie* (et non *Judic*), où « il a fixé les quatre différents types « de la femme moderne.... scandinave ».

L. R.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX; XL; XLII; XLIII; XLIV ; 35, 146, 202, 369, 593). — N'est-ce pas le sobriquet de « teinturier » que l'on a donné aux littérateurs plus ou moins besogneux qui, pour or, ou même pour argent, font la besogne de ceux qui signent cette besogne du droit qu'ils tirent de ce qu'ils la paient ?

Il en est des exemples connus et célèbres : l'abondance des références indiquées ci-dessus montre l'accueil plein de faveur que la gent intermédiariste réserve à ceux des siens qui déchirent les voiles qui cachent la vénalité du talent. Il a paru dans la *Revue de Paris*, ce dernier printemps, un roman signé : *Une Circassienne*, est intitulé *Islam*, et ainsi, il est bien nommé.

Je n'ai point l'intention de l'analyser ici : ce serait peine et papier perdus : mieux est de le lire; il en vaut la peine; nul ne regrettera le temps passé à déguster cette œuvre étrange, remarquablement écrite et où vibre l'âme orientale si différente de la nôtre, et d'une si catégorique impondération.

Il se trouve que j'ai connu — de vue — l'auteur de ce roman. Elle n'est point turque, mais bien française ; toutefois, l'histoire douloureuse qui la jeta à seize ans dans le harem d'un pacha, est de celles que l'on peut savoir, mais qu'on ne raconte pas. Comment elle en sortit, je n'ai pas à le dire ; je l'ai vue à Lyon, à la fin du second Empire, dans des salons où,

d'ordinaire, ne fréquentaient pas les échappées de harem. — Elle y était patronnée par des personnes fort respectables, du reste — qui ne savaient pas... Si le hasard m'a appris quelque chose de la vie de cette « Circassienne » de Paris, ce n'est pas une raison pour que j'en parle « pour l'ébaudissement des pantagruelistes et non aultres ».

Elle s'est mise en scène dans son livre, mais avec une imprécision voulue. L'héroïne et l'auteur ne semblent devoir faire qu'une, et cette *une* est une âme d'Orient, fougueuse à faire trembler nos tièdes passions. Seulement, si intelligente qu'on la puisse supposer, où donc, dans sa vie aventureuse, et aventurée, a-t-elle pu prendre ce style, ce langage, ce talent, cette originalité écrite, plus difficile à marquer dans un écrit littéraire que dans la conversation ou dans la vie?

Quel est le « teinturier » qui a prêté le charme d'un style rompu aux finesses de la langue française, à la personnalité de l'auteur d'*Islam*? — On la dit maintenant mariée, retournée en Turquie, disparue de la scène du monde où elle a brillé par éclairs. Je n'en sais pas davantage. Si quelqu'un des nôtres en sait plus, qu'il veuille bien le dire... Cz.

—

Phrases faites avec des noms propres (XXXVIII; XXXIX; XLIV, 156, 548, 594). — Messire Claude de Poisieux, baron de Montigny, seigneur de Sainte-Mesme, capitaine de la porte du roi, maître d'hôtel d'Anne de Bretagne, avait une fille nommée Louise qui épousa Aloph de l'Hôpital, seigneur de Choisy. En apprenant ce mariage, Anne de Bretagne s'écria : « Louise étant à Mesme a Choisy l'Hôpital ».

Voir : *Chronique d'une ancienne ville royale* par Joseph Guyot, Paris. 1869, page 389. C. B.

—

Cinq clochers quatre sans (cents) cloches (XLIV, 230, 422). — Trois jeunes filles sœurs, bien connues et de mœurs légères, habitaient, il y a trente ans, une localité de la Loire-Inférieure, et sortaient toujours seules. On les appelait : Les trois sans (cents) hommes. Quidonc.

***

Le jeu de mots des « cinq clochers quatre sans cloches » se dit à Troyes et dans les environs pour le clocher de l'église Saint-Remy, située en ville, et pour celui de Saint-André, commune limitrophe, qui tous deux sont accompagnés de clochetons. L. M.

***

L'expression *cinq clochers quatre sans* (cents) *cloches* a des similaires dans l'Oise. J'ai entendu, par exemple, les gens de Saint-Leu d'Esserent, dire : « quatre clochers, trois sans cloches ».

Prior de E.

—

Une vie de bâtons de chaises (XXXV; XXXVI; XLIV, 506). — « On sait que dès les premières années du règne de Louis-Philippe, la gaieté des Parisiens, longtemps comprimée par un régime austère, sembla vouloir prendre une éclatante revanche, et passa par une sorte de crise aiguë qui atteignit son paroxysme à l'époque du carnaval en 1834 et 1835.

« C'était le temps où lord Seymour, surnommé Milord l'Arsouille étonnait Paris de ses luxueuses excentricités que d'ailleurs on se plaisait à exagérer.

« On se ruait aux bals Musard, qui, après avoir quitté la salle des Variétés et avant de pénétrer à l'Opéra, se donnaient alors rue Saint-Honoré, 359.

« Là, disait-on à propos de ce roi de « l'orchestre dans le *Figaro* du 3 mars « 1835, tout obéit à ses fantaisies ; dépas- « sant Rossini, il a placé le fracas dans « l'orchestre ; la contredanse de la *chaise* « *cassée* se termine par la criaillerie de « *cinquante chaises brisées* du même coup. « Le fouet, le pistolet, le pétard, tout lui « devient harmonie pour célébrer ses joies. »

« Cinquante chaises brisées, cela représente un assez joli total de bâtons, dont l'existence, au milieu de cette cohue en délire, devait offrir un parfait modèle de désordre et d'agitation bien digne de rester proverbial. »

(Arsène Alexandre : *Revue bleue*, n° du 12 janvier 1901).

P. c. c. Gustave Fustier.

***

J'ai souvenir d'un article paru dans une revue — la *Revue bleue*, je crois, — qui rapportant cette expression au fracas de chaises brisées dans les quadrilles infer-

naux des bals du second Empire. C'est une explication, mais elle ne tiendrait pas contre un texte qui établirait qu'on s'en servait avant les excentricités de Musard. Ce texte existe-t-il ? G.

*
* *

Par la pluie, le soleil, la neige ou le brouillard, porter M. le marquis de son hôtel particulier au petit lever du roi ; pendant qu'il fait sa cour, revenir chercher Mme la marquise ; attendre devant le portail de Saint-Germain quelle ait ouï la messe, la remettre chez elle, courir au Louvre et transporter notre courtisan des appartements à l'autre bout de Paris où il dine ; de là chez Mme la duchesse une Telle et Mme la duchesse Telle Autre, puis au sermon, puis au souper, puis au spectacle et en bien d'autre lieux encore ; travailler tôt et se reposer tard pour recommencer de bonne heure le lendemain et toujours, tel était le sort moyen le plus doux que pût entrevoir une jeune tige de frêne, vers l'an de grâce 1640, quand un compagnon menuisier, en quelques coups de serpe et de rabot, la consacrait *bâton de chaise* (1).

Mener *une vie de bâtons de chaises*, ou plus purement, de *bâton de chaise*, c'est donc, de manière générale, *se surmener* et, dans un sens plus particulier, sortir beaucoup, ne pas manquer une fête, *aller partout*, mais en se fatiguant, et dans des conditions peu satisfaisantes. L'expression est pittoresque ; elle dit bien ce qu'elle veut dire et, comme toutes les métaphores heureuses, ne pourrait se traduire complètement que par d'interminables périphrases. Elle mérite d'être conservée.. tant qu'on la comprendra. Le jour où l'on pensera communément qu'il s'agit de chaises en paille d'église ou de cuisine, mieux vaudrait abandonner une locution qui n'aurait plus alors ni queue ni tête.

G. DE FONTENAY.

—

Le bon roi Dagobert (T. G. 257, XLIV, 506). — La chanson si connue du roi Dagobert figure dans le *Recueil des Chants et chansons populaires de la France*, publié en 1843, par l'éditeur Delloye. Elle est précédée d'une notice signée *Le Roux de Lincy*.

On lit dans cette notice que la chanson du roi Dagobert doit avoir pour origine quelque tradition, quelque souvenir populaire qui se rattache à l'histoire de ce roi, mais que si l'on veut savoir à quelle époque la chanson fut composée les indications manquent ; que seulement, il paraît certain qu'elle est antérieure à la révolution de 89, et que l'air sur lequel ont été faites les paroles est une ancienne fanfare de chasse dont les habiles en cette matière renoncent à trouver l'origine.

ROBIN.

(1) On appelait ainsi chacune des deux pièces de bois longues et fortes qui servaient de brancard mobile aux chaises à porteurs.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337, 487, 544,596). — Il y en a un dans la crypte de la cathédrale de Saint-Mungs, à Glasgow, Ecosse. Je ne sais pas l'époque de la construction de cette église, mais c'est très ancien. Sir Walter Scott en parle dans son *Rob Roy*.

J. C. R. PALLARD URQUHART.

—

Mesures à la porte des églises (XLIV, 333, 489, 545). — Il n'y a pas besoin d'aller bien loin pour voir cela. Il y a un mètre étalon à la porte du ministère de la Justice, place Vendôme.

—

Pillement et Pillmans (XLIV, 559). — *Pillement*, Jean, est né à Lyon en 1728, il y est mort le 26 avril 1808 ; peintre de paysages et de marine, il a exposé au salon de 1796. Je ne crois pas qu'il existe de peintre du nom de Pillmans.

CH. REV.

—

Le peintre Jérôme Troppa (XLIII, XLIV, 149). — Gerspach connaît-il la : *Bibliografia degli artisti* par l'ab. Filippe de Boni, Venezia, Co'Tipi del Gondoliere, MDCCCXL, in-4°, pag, 1109, à 2 col ?

On y lit (je traduis de mon mieux, mot à mot) : Troppa (coc. Gerolamo) on l'a cru élève ou pour le moins imitateur du Maratta, il travailla à Rome et dans d'autres villes de l'Etat *a fresco* et à l'huile ; à San Giacomo delle Penitenti n'a pas été intimidé du rapprochement avec Romanelli. Il mourut jeune vers 1670.

D. C. T.

Melchior Kuselli ou Kuseller (XLIV, 504). — Il y eut deux frères graveurs du nom de Kussel — Melchior et Mathieu. Le premier, qui est le plus connu, est né à Augsbourg. Il a gravé des *Figures de l'ancien et du nouveau Testament* (d'après les dessins de Baur suivant l'abbé de Fontenay) qui ont été publiées à Augsbourg en 1679, sous le nom de Kysel. Il est également l'auteur des figures d'un *Pastor fido* et d'un Ovide.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Tableau : Entrée de Napoléon à Nantes (XLIV, 505). — Parmi les tableaux et œuvres d'art que possède le cercle, le pastel de Mgr Duvoisin manque.

Quant au tableau peint en grisaille relatif à l'entrée en 1808 de Napoléon Ier à Nantes, il a bien figuré dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Bourse, mais depuis longtemps il est passé en *Amérique*, probablement (à ce qu'on suppose) dans la famille Tascher de la Pagerie, héritière de Joséphine de Beauharnais.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE NANTES.

—

Modèles d'artistes (XLIV, 338, 598). — Dans la grande toile de Couture : « Les Romains de la décadence » un des deux philosophes qui regarde avec ironie le festin et qui se présente de profil est le portrait du comte de Lezay-Marnésia qui fut chambellan de l'impératrice Eugénie.

M. de Marnésia travaillait à l'atelier Couture. Il devint peintre distingué et exposa souvent sous le pseudonyme de « Franc-Comtois ». C.B.

*
* *

M. Lucien Lambeau, à la Commission du Vieux Paris, a signalé un détail fort curieux sur l'origine du bronze qui surmontait l'ancien cirque des Champs-Elysées. Il était de Pradier.

Il représentait une écuyère qui avait été posée par Mlle Lejars, alors très en vogue. Dans le *Gaulois*, M. de Joncière, qui a connu, le mari de cette écuyère lequel s'est suicidé, a dit la détresse lamentable de cette pauvre femme.

A. B. X.

Termes d'objets mobiliers (XLIV, 448, 597). — Une de mes parentes, plus qu'octogénaire, se souvient que, dans sa jeunesse, on appelait « cabriolet » une sorte de fauteuil et « marabou » une bouillote pour faire chauffer l'eau.

C. B.

*
* *

Doublier. Très longue nappe qu'on repliait en deux pour mettre sur la table lorsqu'elle n'était pas garnie de ses allonges.

Long essuie-mains dont les deux bouts sont cousus ensemble et qui se place sur un rouleau, de manière qu'en s'essuyant on puisse choisir une partie sèche ou propre. On voit encore des doubliers dans les cuisines d'hôtel de campagne, et chez les marchands de vin de la banlieue ; ces mots sont dans Littré.

Cabriolet. Espèce de petit fauteuil (*Dict. de l'Académie*).

Marabout. Cafetière ou bouillote en cuivre (*Dict. de l'Académie*). Dans le vendômois et une partie de la Sarthe, ce terme désigne aussi des cafetières en terre émaillée allant au feu.

Epée. Sorte de longue planchette ou règle assez large qui servait à replier plus facilement les pièces d'étoffe qu'on venait de déplier pour les montrer aux clients. (*Dict. de Trévoux*).

Certaines étoffes sont encore roulées sur des planchettes minces dont j'ignore le nom actuel.

Dans les anciens pressoirs à vin, on appelait épées deux barres ou tringles de bois qui se plaçaient sur la motte de marc pour régulariser la surface et permettre d'empiler les carreaux.

Les épées ou barres des tables ne seraient-elles pas des tringles de bois destinées à déplacer les tables qui autrefois étaient presque toujours sans roulettes ?

Quant aux coussins garnis de porte-montres, je ne vois pas que cela fasse la moindre difficulté. J'ai encore vu dans ma jeunesse des porte-montres en velours ou soierie brodée ; aujourd'hui cette mode a passé ; la montre n'étant plus comme autrefois un objet de luxe, on ne songe plus à l'exposer dans un reliquaire plus ou moins luxueux.

MARTELLIÈRE.

Grands prix de Rome (XLIV, 395). — La fondation des grands prix de Rome est de 1666. En 1648, Louis XIV n'ayant que dix ans, la reine régente, Anne d'Autriche, conseillée par le dilettante Mazarin, fonda officiellement, par lettres patentes, l'Académie royale de peinture et de sculpture dans laquelle pouvaient être admis tous peintres et sculpteurs tant Français qu'étrangers. Ch. Lebrun, membre de cette Académie, conseilla à ses confrères de fonder tous les ans un prix royal d'honneur à l'artiste peintre, sculpteur ou architecte qui aurait traité avec talent un sujet général sur les actions héroïques du roi : ce fut le prix royal. Or, dès 1666, à l'instigation de Colbert qui, esprit centralisateur, épousait fort ces idées académiques ; Louis XIV résolut de récompenser royalement ceux qui, chaque année, remporteraient le prix royal, en créant une Académie française à Rome et en arrêtant que perpétuellement douze artistes, peintres, sculpteurs et architectes y seraient entretenus aux frais du roi, chacun durant cinq ans. C'est ainsi que fut fondé le grand prix de Rome par un édit royal du 11 février 1666. Enfin, en 1670, pour faire connaître au public des œuvres de ses membres, l'Académie institua ces expositions régulières qui sont devenues ce qu'on appelle encore « le Salon ».

Les grands prix de Rome, de musique ne furent fondés qu'en 1803 (an XII) sous le Consulat.

L. Lambert des Cilleuls.

*
* *

La création des grands prix de Rome date du 23 janvier 1803.

On sait que la Convention supprima, le 25 novembre 1792, le poste de directeur de l'école de Rome qui existait depuis Colbert. Un autre décret du 8 août 1793 supprima aussi toutes les Académies.

La Constitution du 22 août 1795 (art. 298) décida le remplacement de ces académies par un institut, mais l'Institut national ne fut définitivement créé que par la loi du 3 brumaire an IV, et réglementé par la loi du 15 germinal suivant.

La loi du 23 janvier 1803 réorganisa l'Institut, et l'art. 13 de cette loi ainsi conçu :

Tous les ans, chaque classe distribuera des prix dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit :

La première classe : un prix de 3.000 fr.

La seconde et la troisième classe chacune un prix de 1.500 fr.

Et la quatrième classe, de *grands prix* de peinture, sculpture, architecture et *composition musicale*. Ceux qui auront remporté un de ces quatre grands prix seront envoyés à Rome et entretenus aux frais du gouvernement.

D'autres règlements ont été édictés depuis, mais je n'en parlerai pas afin de ne pas m'écarter de la question.

Je me bornerai à dire que le premier titulaire du grand prix musical de Rome, en 1803, fut un nommé A. Androt qui ne paraît pas avoir eu une notoriété quelconque, ainsi, d'ailleurs, que beaucoup de ceux qui l'ont suivi.

Je crois bien ne pas me tromper en ajoutant que le doyen actuel des grands prix de Rome doit être l'éminent violoniste compositeur Charles Dancla qui a obtenu ce prix en 1838 ! et que j'ai entendu, il y a peu de temps, jouer avec une maestria peu commune pour son âge, dans un concert organisé par son ancien élève M. Remy Montardon, professeur de violon renommé, digne du maître qui l'a formé.

Eugène Grécourt.

La Petite Vache (XLII ; XLIII). — J'avais espéré qu'un plus ancien habitué de la « Petite Vache » répondrait complètement aux deux questions posées. Précisons : les albums très intéressants qui font le sujet de la première question, sont aujourd'hui, après quelques vicissitudes, en sûreté à la Bibliothèque nationale, au cabinet des Estampes. A côté d'une série unique de portraits d'explorateurs, d'artistes, de médecins, d'architectes, etc., on trouve des albums d'une haute fantaisie, qui constituent les annales de la « Petite Vache » et de l'Académie, toujours existante, que les derniers habitués avaient fondée. Ces albums sont presque entièrement l'œuvre d'Evert Van Muyden, le peintre et vigoureux aquafortiste : quelques-uns des portraits les plus anciens étaient dus au crayon du peintre Giron.

Notre collaborateur, l'excellent docteur Yalc (respectons son pseudonyme) a cité plusieurs noms en réponse à la deuxième

question que le doyen Charles Topffer avait,mieux que personne, qualité pour résoudre ; mais en son absence, je puis signaler les explorateurs suivants, les morts d'abord, c'est la plus longue liste :

Crampel, Dr Crevaux, Dufourc, Dutreuil de Rhins, Duveyrier, F. Garnier, Giraud, Jacques de Brazza, Marche, Michaud. Mizon, Pleigneur, Tholon, Cameron, Serpa Pinto ; et quelques vivants : Savorgnan de Brazza, Docteur Ballay, Docteur Harmand, Ed. Blanc, Ct Decazes, Eysséric ; des géographes : Maunoir et Onésime Reclus ; des artistes : Jules Laurens, Emile Bayard, Tony Noël, Drouet, Giron, Topffer, Camille Piton, Cox, Van Muyden, etc., et des visiteurs comme le général Annenkof, Harpignies, Whistler, Mac Monnies, Saint-Gaudens. l'explorateur Swen Eddin.

Il resterait à citer bien d'autres noms, des architectes, des médecins, des savants, des philologues, sinologues, assyriologues, etc., des publicistes et même des hommes d'Etat. PIETRO.

—

Un petit Dunkerque (XXXVII ; XXXIX ; XLIII). — La première adresse illustrée de Granchez, faisant partie de la collection de M. Bonardot, a été reproduite par Paul Lacroix, dans son volume : *XVIIIe siècle. Institutions usages et coutumes*, page 232. Sur le haut d'un cadre renfermant une vue du port de Dunkerque, une draperie est jetée sur laquelle on lit ces mots :

AU PETIT DUNKERQUE

Quai de Conti, au coin de la rue Dauphine GRANCHEZ *tient le grand Magasin curieux de Marchandises Françaises et Etrangères, en tout ce que les Arts produisent de plus nouveau, et Vend sans surfaire en Gros et en Détail.*

A. S.

—

Gâteaux sacrés (XLIV, 396). — L'auteur de la question sait-il qu'à Rochefort, et probablement dans d'autres villes des Charentes, il est d'usage, dans toutes les classes de la société, d'envoyer à ses amis un gâteau le jour où l'on fait sa première communion ? Ce présent remplace les images ou souvenirs divers en usage dans les autres pays.

G. GONDINET.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un troubadour pendant la Terreur. — Je serais bien obligé à ceux de nos confrères provençaux qui pourraient donner quelque renseignement sur l'auteur de l'amusante lettre qui suit. Ce brave homme qui juge la Révolution et la Terreur en habitant du Tendre et en « fervent du Parnasse » ne devait pas être banal ! Et nous nous imaginons que toute la nation a vécu de fièvre et d'enthousiasme pendant cette grandiose époque. Le « fils Segond » est la preuve du contraire ! Cette lettre adressée à Bouchet est à la Bibl. nat. Nouv. Acq. Franc. 6572, Dossier Amoreux t. III. L. G. P

Cher citoyen

J'aime beaucoup le genre épistolaire ! Outre les charmes attachés aux doux entretiens de deux amis éloignés l'un de l'autre, je trouve dans un commerce de lettres un avantage bien précieux : la communication des lumières et des connoissances, échange aussi agréable qu'utiles, surtout quand on le fait, cher citoyen, avec un jeune homme tel que vous, aussi aimable qu'instruit. Je saisis avec avidité cette occasion de renouveller une correspondance amicale et instructive. Depuis que le sceau des lettres, sceau le plus sacré qu'il existe (*sic*), a été si peu respecté, j'étais privé de cette douce jouissance. Hélas ! dans ce malheureux temps d'oppression et de tyrannie, la pensée même fut esclave. L'amitié et l'amour virent comprimer leurs tendres épanchemens et leurs entretiens consolateurs. Il ne fut plus permis de confier au papier ses pleurs, ses regrets et ses plaintes, que dis-je, les expressions de ses plus pressants besoins. (*sic*!!) Je me faisois autrefois un plaisir d'entremêler mes lettres de vers et de prose, mais ma verve, qui a depuis longtemps langui dans l'inertie, est rouillée et ne peut se monter en ce moment. Cela reviendra, j'espère. Hélas ! les muses effarouchées par le carnage et la terreur ont fui bien loin de nos climats : « Ne sais quand reviendront », mais le cruel Mars a brisé les autels d'Appollon. Il ne veut que des lauriers ensanglantés, il veut seul être chanté. J'ai eu la foiblesse de lui rendre hommage et je m'en repens ; mais ce qui me console, c'est que la postérité n'en saura rien, car les vivans sont déjà oubliés. Je laisse à la muse de Lebrun (1) et de Chénier à prendre le ton martial, âpre et dur qu'ils apellent énergique, je leur permets, dans leurs odes froidement sublimes de

(1) Le Brun, auteur des odes républicaines. Chénier, auteur de plusieurs hymnes à l'Eternel (*Note de Segond*).

se tourner majestueusement, tantôt vers le soleil et tantôt vers la lune, les plus beaux des ouvrages de l'Eternel. De peur de gater mon goût, je cours vite à mon Jean-Baptiste, et à l'ode à la Fortune. Qu'y vois-je? Hélas! des vérités sempiternelles : qu'à présent comme autrefois la fortune est la seule idole des mortels ; que toujours éblouis de son faux éclat, ils ne cessent d'encenser ses autels ; que le vice passe pour vertu et la vertu pour vice, et que les succès ne sont que des crimes heureux. Vous me passerez, j'espère, cette petite digression à cause du sens qu'elle renferme, et je reviens à vous. Nous convenons donc de nous écrire le plus souvent possible, de bannir de nos lettres la froide cérémonie et surtout l'inquiétante politique ; en revanche, de les orner des peintures vives et douces de la nature, de les remplir de pensées agréables et solides, et de nous y faire part de nos conoissances mutuelles. J'ai lu avec bien du plaisir la lettre de votre ami Paul et la pièce y incluse. C'est un badinage assez piquant, et, comme c'est le bon, (*sic*) le sel est surtout à la fin. Se noyer pour ne pas se séparer de sa dernière chemise qu'il faut vendre est une extrémité bien dure, mais mourir de faim aussi est bien plus dur encore ! Entre ces deux genres de mort, le choix est raisonnable.

N'hésitez pas, je vous prie, de me parler de science botanique et phisique. Quoique je préfère les belles-lettres comme plus analogues à mon genre d'esprit, j'aime qu'on sache que ce n'est pas tout à fait en vain que j'ai été aux Ecoles Normales. Dites-moi si vous recevés quelque journal littéraire. Vous pourriés avoir la bonté de me le faire passer, et je serois exact à vous le renvoyer. Vous avés dû lire que les écoles vont définitivement s'organiser. Plaise au ciel que le calme nécessaire à leur succès renaisse bientôt ! Sans quoi nous deviendrons barbares en tout. Je vous envoie la chanson promise : veuillez bien excuser ma négligence. C'est un oubli bien coupable, je vous assure, mais, comme je l'avois copiée pour la vive Louise, je n'y pensois plus. Suppléez-moi, je vous prie, auprès de ces demoiselles.

Salut et amitiés !

Vires acquirit eundo (Amicitia).

SEGOND FILS.

—

La première femme qui écrivit pour un théâtre forain ? — C'est Mlle de Saint-Léger, fille d'un médecin de la faculté de Paris, et qui ne se plaisait qu'au culte des muses et des lettres, quoiqu'elle fût dans l'âge de la frivolité, suivant l'expression du rédacteur d'un petit almanach. Elle avait déja écrit un roman « *Alexandrine* » qu'on lisait avec beaucoup de plaisir. Le 14 juin 1783, elle fit représenter sur le théâtre d'Audinot, l'Ambigu-Comique, une comédie en un acte, écrite en prose, et imprimée. Le thème était simple : une mère donne la préférence à l'une de ses filles, fort mauvais sujet, et se repent d'avoir si mal placé son aveugle tendresse. Quand on demanda à la fin de la représentation, le nom de l'auteur et que le public sut que la pièce était due à Mlle de Saint-Léger, les applaudissements redoublèrent. De fort jolis vers furent adressés à Mlle de Saint-Léger et parurent dans le *Mercure* et le *Journal de Paris.*

(*Spectacles des foires.* 7e partie, 1786 p. 23. s. n. — le directeur anonyme était Musset dit Arnould).

Docteur R. PICHEVIN.

—

L'émancipation des israélites. — Octobre ramène un petit anniversaire qui passera probablement inaperçu.

A cette date, je trouve cette note dans un recueil manuscrit, qui n'est certainement qu'une copie d'une note imprimée. Je la signale comme curiosité et sans y attacher aucun caractère d'agression.

29 octobre 1767. On vient d'accorder la liberté aux juifs d'entrer dans le commerce de France, conséquemment dans l'ordre de citoyens et dans les charges municipales. Un caustique a fait le quatrain suivant :

Jésus pardonne l'infamie
De ces Pharisiens nouveaux ;
S'ils ont chassé ta compagnie
C'est pour adopter tes bourreaux.

On croit communément que l'émancipation des israélites date de la Révolution ; on voit qu'en dépit de violentes résistances, elle avait commencé déjà sous la monarchie. G.

—

Petite Correspondance

—

P. SCHMITT.— L'*Intermédiaire* s'est longuement occupé du mot *ophélète*. Pour le mot *gaffe* voir tome XXIV. Sur le mot *entélechie* on discute depuis des siècles ; les dictionnaires le mentionnent longuement.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Novembre 1901.

N° 949 — 31,^{bis} r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Colbert. — Qui possède les papiers *privés* du grand Colbert ? V. A.

—

Payen de Noyan. — Quelles sont les armoiries de cette famille originaire de l'Aunis ou de la Saintonge ? De qui était fille Marie-Anne-Payen de Noyan, mariée le 9 août 1767, à Louis, baron de Malet, seigneur de Puyvalier. LANGLAISE.

—

La Clairon à Bordeaux. — Les journaux se sont tellement occupés, dans ces derniers temps, de la grande tragédienne, au sujet de l'inauguration de sa statue à Condé, que j'ai eu l'idée de lire le très intéressant livre d'Edmond de Goncourt, *Mademoiselle Clairon*. — A la page 116 (édition Charpentier et C° 1890), l'auteur raconte, en peu de mots, que l'actrice vint à Bordeaux donner *trente-deux représentations* ; elle y essaya, sur un public de province, sans préjugés, sa nouvelle manière de jouer et de s'habiller et y réussit à merveille. C'est à partir de cette époque que les acteurs parurent sur la scène, non plus avec des costumes Louis XV, mais avec des vêtements du temps de la pièce qu'ils jouaient. Goncourt assigne, sans en être sûr, à ce voyage et à cette révolution de l'art dramatique, la date 1752. Il serait intéressant d'en connaître les détails. Notre aimable collègue, M. Monval, qui a sous sa main tant de

documents sur la biographie des artistes, pourrait peut-être nous donner quelques renseignements ; je lui en serais personnellement reconnaissant.

PIERRE MELLER.

—

Le bouclier de Scipion l'Africain. — Tous les lettrés connaissent, pour l'avoir lu dans Tite-Live ou ailleurs, un trait magnifique de Scipion, le premier Africain. Ce grand général, alors âgé de vingt-quatre ans seulement, venait de prendre Carthagène (210 avant Jésus-Christ). Les soldats lui ayant amené une jeune captive d'une extrême beauté, il s'informa d'où elle était, à qui elle appartenait. On lui dit, entre autres choses, qu'elle était fiancée au jeune prince des Celtibériens nommé Allucius. Il fit aussitôt appeler ce dernier avec les parents de sa fiancée, et s'adressant d'abord à lui, en quelques termes admirables, que rapporte Tite-Live et qu'il est bon de se remémorer à une époque de dépression morale comme la nôtre, il lui dit qu'il lui rendait sa fiancée, qui avait été d'ailleurs respectée dans son camp autant qu'elle eût pu l'être dans la maison paternelle, et qu'il ne lui demandait, en retour, que d'être l'ami des Romains. Puis les parents de la jeune fille ayant insisté pour qu'il acceptât, sinon à titre de rançon, du moins comme témoignage de leur gratitude, une somme importante, il feignit d'y consentir, mais aussitôt il remit cette somme au jeune Allucius, comme présent de noce.

On sait qu'Allucius, à la suite de cette scène touchante, fut gagné et gagna son peuple au service des Romains.

A ce propos, le bon Rollin, dans le tome V p. 637-8 de son *Histoire Romaine*, raconte ce qui suit :

Allucius, pour rendre plus durables les marques de sa reconnaissance, fit graver dans la suite l'action que nous venons de rapporter, sur un bouclier d'argent dont il fit présent à Scipion : présent infiniment plus estimable et plus glorieux que tous les trésors et tous les triomphes. Ce bouclier que Scipion emporta avec lui, en retournant à Rome, périt au passage du Rhône avec une partie du bagage. Il était demeuré dans ce fleuve jusques à l'an 1665, que quelques pêcheurs le trouvèrent. Il est aujourd'hui dans le cabinet du Roi.

Rollin écrivait cela vers 1738 et le roi dont il parlait était Louis XV. Si la trouvaille dans le Rhône du bouclier d'argent, donné par le prince Celtibère Allucius à Scipion l'Africain n'est point une fable inventée par Rollin, qu'est donc devenu ce précieux bouclier? Serait-il par hasard au Musée du Louvre qui a hérité, si je ne me trompe, de ce qu'on appelait jadis le cabinet du Roi ? RUSTICUS.

—

Devise à attribuer: «Duc nos, etc.». — Connaît-on l'auteur ou le porteur de de la devise suivante :

Duc nos quo resides, inclyta Virgo Fides. Cz.

—

Pierre de Guérin. — Je prie nos confrères de me donner des renseignements sur Pierre de Guérin, lieutenant-général de la sénéchaussée de Saintonge, décédé en 1737 ; marié à Laure de Mirande décédée en 1745. Quelles étaient les armoiries des Guérin et des Mirande ? Où trouver la généalogie des Guérin ?

LANGLAISE.

—

Cellier de Soissons. — Cette famille semble originaire de Saint-Domingue, où elle avait des terres importantes ; en tout cas, l'un de ses membres était, vers 1750, capitaine général des milices de l'île de Saint-Domingue. Il avait épousé Elisabeth de Mauger. Les Cellier de Soissons portaient comme armoiries : *d'or, à une épée en pal accostée de deux croissants.* Quels étaient les émaux de l'épée et des croissants ? LANGLAISE.

Haines de femmes. — Des contemporains ont prétendu que si la reine Louise de Prusse avait montré tant d'animosité et tant de haine contre Napoléon, c'est qu'elle avait été savamment entretenue dans ces dispositions hostiles contre le maître de la France et contre la France elle-même, par l'inextinguible rancune de Mme de Staël ne pouvant pardonner à Bonaparte les injures qu'elle en avait reçues ? Est-ce bien exact ? SIR GRAPH.

—

Barrère. — Le conventionnel de ce nom qui fut surnommé « l'Anacréon de la guillotine », fut, après son échec à la députation, sous la monarchie de Juillet, pourvu d'un poste subalterne ; quel était ce poste ? Etait-il parent de Barrère, membre et ministre de la Commune, et actuellement ambassadeur en Italie ; et d'un Barrère, professeur de français à Londres, décoré de la Légion d'honneur, il y a quelques années, sans motifs précis ?

E. O.

—

Archives des commissaires-priseurs. — Que deviennent-elles ? Combien de temps est-on tenu de les garder ? J'en connais qui datent de la Révolution. Mais quelle est la règle à cet égard ? J'avais posé la question à M. le Président de la Chambre des Commissaires-priseurs de Paris, qui m'a renvoyé à l'article 2060, 6e alinéa, du Code civil. Or, voici ce que dit cet article :

La contrainte par corps a lieu pareillement....

6° contre tous officiers publics, pour la représentation de leurs minutes quand elle est ordonnée ;

7° contre les notaires, les avoués et les huissiers pour la restitution des titres à eux confiés.

Cet article ne résout pas la question. Je la précise donc davantage. Un commissaire-priseur, en quelque région que ce soit, peut-il détruire ses archives quand elles ont plus de trente ans de date ?

V. ADV.

—

Eurre — Urium. — Dans l'histoire de Crest (Drôme) par M. André Mailhet (A. Ducros, éditeur, Valence, Drôme) l'auteur donne comme étymologie d'*Eurre*, localité voisine de Crest, *Urium, beau village en basque.*

Je demande ce que les Basques viennent faire ici et comment ils ont pu baptiser une petite ville sans importance, située si loin de chez eux ? Ne faut-il pas chercher d'un autre côté l étymologie d'Eurre ?

PETIT JEAN.

—

Cagots. — « Depuis la Révolution, les groupes de population exclusivement composés de cagots ne sont plus nombreux dans les Pyrénées : il n'en reste guère que le souvenir et l'injure. Cependant le petit village de Chibitoua, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, celui de Mailhoc, près de Saint Savin, celui de Terrenère, dans le val d'Azun et des hameaux d'Ossun, de Montgaillard, de Campan, sont encore habités exclusivement par des cagots » (*Itinéraire des Pyrénées*, par Adolphe Joanne, édition de 1868, page 41 de l'Introduction.)

Un aimable confrère de la région des Pyrénées pourrait-il me dire quelle part il faut faire à la vérité dans cette assertion ?

VANDEVELDE.

—

Temporal, de Lyon. — Quelle fut la fin de ce célèbre imprimeur ? On trouve à son sujet, dans les archives de la ville de Toulouse, sous la rubrique : *Police*, *2340*, une séance du « consistoire » du 26 novembre, 1565 dont voici les passages essentiels :

..... livres saisis à Jean Temporal, libraire de la ville de Lion, contenant libelles diffamatoires, escandaleux et séditieux,les vendant à cachettes dans le lotgis de l'imaige Sainte-Jean, contre les édicts du Roy, lettres patentes contenant injonction de prendre et saisir tels libres séditieux, et censure d'iceulx faicte par Messire le viccaire de Mgr le cardinal d'Armaignac, assemblés et appelés avec luy plusieurs docteurs de la Saincte théologie..... Arresté que le dict Temporal doibt estre prins au corps...

Le fut-il ? Si oui, on peut assurer qu'il passa un mauvais quart d'heure avec les Toulousains de ce temps. Cependant, on ne retrouve ni son arrestation, ni son jugement. Que sait-on de lui après cette date de 1565 ?

C. P. V.

—

De Manes (Louis-Isaac), émigré —Son sort. — Louis-Isaac de Manes, né en 1771 à Saint-Vivien, ancienne paroisse du canton de Montlieu, fils aîné de François de Manes écuyer, sgr de la Magdeleine, lieutenant au régiment de Beauvoisis, et de Marie-Françoise Marchant, émigre en janvier 1792 et est, en 1793, à Munster, en l'armée de Condé ; sa quote-part de patrimoine est vendue comme bien national. La tradition de famille rapporte que, revenu en France, il aurait été guillotiné à Douai ou Valenciennes en 1793 ou 94, condamné par le tribunal révolutionnaire, ou peut-être par une commission militaire. Je n'ai pu retrouver son nom sur les listes que j'ai consultées, et désirerais connaître son sort au juste.

Un fait curieux à propos de cette famille, qui compta d'ailleurs d'autres émigrés, c'est qu'un propre frère dudit Louis Isaac, mais né d'un autre lit et 26 ans après, Pierre Demanes, n'est mort qu'en avril 1897, c'est-à-dire *plus d'un siècle après l'exécution de l'émigré* ; c'était sûrement le dernier frère survivant d'une des victimes de la hache révolutionnaire.

Dr VIGEN.

—

Famille Poinsinet de Sivry. — Dans les Dictionnaires, nous lisons que l'auteur Henri Poinsinet qui signa le *Cercle* ou *la Soirée à la Mode* (1764), comédie restée au répertoire du Théâtre-Français, fut le cousin-germain de son contemporain, Louis Poinsinet *de Sivry*, beau-frère de Palissot, et auteur lui-même de nombreux ouvrages de valeur.

Il ne semble pas que le premier, qu'on distingue du second par le qualificatif de « petit Poinsinet », ait jamais porté le nom de *de Sivry*. A quelle époque la famille aurait-elle acquis ce nom, et quelle en est l'origine ?

On le voit encore porté de nos jours par d'autres familles n'ayant entre elles aucun lien de parenté. Ainsi, le compositeur Charles de Sivry, beau-frère de Verlaine, qui mourut récemment, n'avait rien de commun avec les Poinsinet de Sivry. Ne pas confondre avec les *de Civry*, descendants d'un duc de Brunswick, dont l'orthographe du nom s'écrit par un C et non par un S.

Nous serions heureux de recueillir des renseignements à ce sujet.

A. DE P.

—

Le conseiller Cahier. — Il y a nombre d'années, un conseiller à la Cour

de Douai, nommé Cahier, obtint de la famille du potier-artiste de Lens, Louis Delaville, tous les papiers et dessins de cet artiste. Par qui cette famille Cahier est-elle aujourd'hui représentée ?

V. A.

—

Bourbon-Condé. — Caron de Rencurelle. — Danneskjold-Lowendal. — Qui pourrait me donner les dates de naissance, mariage et décès de Charles-Louis de Bourbon-Condé, comte de Charollais, et de N. N. Caron de Rencurelle [Madame de Lassonne] Leur fille Charlotte-Marguerite-Marie de B.-C. de Ch., née à ? le ? décédée à ? le ? se maria le ? à Woldemar François-Xavier, comte de Danneskjold Lowendal, né à Varsovie en 1743, général dans l'armée française, émigra en Danemark, où il fut nommé général et ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, et plus tard en Hollande. Il mourut à Amsterdam en septembre 1809. Son père, Woldemar de Danneskjold-Lowendal, maréchal de France ? né à ? le ? ✝ à ? le ? se maria le ? à Barbara de Czembeck, comtesse de Tarlo en Pologne, née à ? le ? ✝ à ? le ?

M. G. Wildeman.

—

Bibliographie sur la mort du duc de Bourbon. — Quels ouvrages, en dehors de ceux cités ci-après, pourrait-on m'indiquer comme traitant de la mort du duc de Bourbon ?

Mémoires et voyages du duc d'Enghien. par M. de Choulot, Desroziers, éditeur. Moulins, 1841. — *La Duchesse de Berry.* par H. Thirria, librairie Plange. 1900. — *Vieux souvenirs,* par le prince de Joinville. — *Monsieur le duc de Bourbon,* par le comte A. R. de Villeneuve, Devarenne, éditeur, 14, rue Saint-Honoré. 1852. — *Plaidoiries de Maître Hennequin, Lavaut, et Dupin.* — *Examen de la procédure criminelle instruite à Saint-Leu, Pontoise, et devant la Cour Royale de Paris, sur les causes et les circonstances de la mort de S. A. R. le duc de Bourbon.* Plassans et Cie, imprimeurs, 15 rue de Vaugirard. — *Vie de Louis-Philippe d'Orléans,* par A. Nettement. — *Histoire de Dix ans.* par L. Blanc.

Quels autres ouvrages pourrait-on me citer encore ayant trait au sujet qui m'occupe ?

O. M.

Keats ou Pope. — La *Revue des Deux-Mondes*, dans son n° du 1er octobre, a commencé la publication d'un nouveau roman de M. A. Theuriet, *Le Manuscrit du chanoine.*

A la page 484, j'ai relevé cette phrase : « La beauté des choses, comme dit Keats, n'est-elle pas une source de joie éternelle ? »

N'est-ce pas plutôt Pope qui a écrit : « A thing of beauty is a joy for ever » ?

Hope.

—

Portraits gravés par Desrochers. — Tous les iconophiles savent que Desrochers a gravé un grand nombre de portraits en médaillon des personnages distingués des XVIe et XVIIe siècles, au dessous desquels se trouve un cadre resté en blanc ou rempli par quelques vers à la louange du personnage représenté. Sait-on d'où provient cette singularité ?

P. Nipons.

—

Saint-Germain-en-Laye et ses environs. — Vers 1875, M. de Coulonge, peintre, a annoncé sous ce titre un ouvrage qui devait être publié en douze livraisons, petit, in-folio, avec vues coloriées. Cette publication a-t-elle paru ?

P. Ipsonn.

—

Le mot Thrônes. — Quel est exactement le sens du mot Thrones, dans l'énumération des chœurs des anges, que l'on chante à la préface, avant le *Sanctus*, aux grand'messes de paroisse ? Est-il bien sûr que cela signifie littéralement ceux qui siègent au plus haut rang, ceux qui sont assis sur des trônes ? Car θρονος et θρονον ont, en grec, deux sens bien différents : trône et fleurs.

Dr B.

—

Une œuvre inconnue de Maupassant. — Sous la signature Mont-Oriol, dans le *Gaulois* :

En 1873, M. Edmond Tarbé vint frapper un jour à la porte de son ami M. Félix Duquesnel, alors à la tête du théâtre de l'Odéon. Il tenait à la main un manuscrit qu'il déposa sur le bureau directorial, affirmant que c'était un chef-d'œuvre, ou à peu près. Je vois d'ici le sourire sardonique de M. F. Duquesnel... Il lut le manuscrit — trois actes en vers — et le renvoya à Edmond Tarbé, qui le rendit à Guy de Maupassant.

Qu'est devenu l'*ours* ancien du pauvre grand écrivain ? A-t-il quelque chose de commun avec les pièces ignorées dont parle M. Jacques Normand ? Il faudra poser la question à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, pour qui il n'est point de secrets. Sans doute nous fixera-t-il sur ce point de l'histoire anecdotique de notre littérature théâtrale !

L'invite est extrêmement flatteuse, et nous en sommes fort touchés, mais, en la circonstance, l'*Intermédiaire* craint d'être pris sans verd. La course faux manuscrits mystérieux est rarement ructueuse.

M.

—

Papiers inédits de Godefroy. — Le Dictionnaire Général de MM. Matzfeld, Darmesteter et Thomas. — Dans une étude qu'il consacre à cet ouvrage (*Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 octobre 1901) M. Gaston Pâris écrit ceci :

Godefroy se résolut à faire trois parts de son butin. Il mit dans la première les mots propres au moyen-âge... ; dans la seconde les mots du français littéraire moderne... ; dans la troisième, ce qu'on aurait appelé autrefois les *extravagants*, tous les mots qu'il avait pris dans l'usage populaire, dans les vocabulaires de métiers, dans l'argot, dans les patois...

La troisième partie et la série purement moderne de la seconde sont encore inédites, et je ne crois pas qu'elles soient en état d'être mises au jour. Il est à souhaiter qu'elles soient déposées dans quelque établissement public.....

Connaît-on le détenteur de ces papiers inédits de M. Godefroy ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le XIXme siècle économique. — Existe-t-il un ouvrage embrassant l'étude économique générale du XIXe siècle ; (finances, industrie, commerce) ?

N. L. M.

—

Signes accompagnant les signatures. — Quelle est la signification des chiffres et des nombres qui accompagnent les signatures aux XVIe et XVIIe siècles ? Comme ils ne correspondent à aucune date, leur emploi ne pourrait-il être un signe convenu, comme les croix pour les prêtres ou les trois points pour les francs-maçons ?

L'AUXERROIS.

—

Le « Brasseur-roi ». — On lit dans le *Ménestrel* du 16 mars 1834 :

Le Gouvernement a fait signifier à M. de Cès-Caupenne, directeur de l'Ambigu-Comique, qu'il s'opposait à ce que le *Brasseur-roi*, drame reçu à ce théâtre, parût sur la scène.

Quelques détails, s. v. p. sur l'auteur et les motifs de l'interdiction ? Le manuscrit de cette pièce a-t-il été conservé ?

V. A.

—

La reconnaissance est la mémoire du cœur. — Cette pensée manuscrite, trouvée dans un album, est signée d'un nom dont je ne puis déchiffrer que quelques lettres (encore pas avec certitude), Ma..i.n suivi de ce titre (?) *sourd et muet*.

Quel en est l'auteur ? Ne l'a-t-on pas déjà attribuée à divers *penseurs* ?

C. DE LA BENOTTE.

—

Un dicton sur Paris. — « Paris est le paradis des femmes et l'enfer des chevaux ». A qui attribuer ce dicton ?

Y.

—

Jeu de la Comète. — Je désirerais avoir des renseignements sur le *Jeu de la Comète* inventé, dit-on, par Louis XIV lui-même.

Sait-on quelque chose sur les circonstances qui l'ont fait naître, sur sa nature, sa vogue, etc ?

A-t-il donné lieu à des faits ou incidents dignes d'être rappelés ?

Trouve-t-on encore aisément les cartes de ce jeu et, est-il possible, à défaut d'originaux, d'en avoir des reproductions (décalquées ou autrement), coloriées si possible ?

H. V.

—

Ouvrage sur les décrotteurs. — Existe t-il une étude ou un ouvrage spécial consacré aux decrotteurs ?

J. F.

—

Voilà bien du bruit pour une omelette. — M. Claretie attribue à Fontenelle, le mot « Voilà bien du bruit pour une omelette », prononcé un jour qu'il tonnait, alors que le philosophe mangeait une omelette grasse. Le *Français* doute de l'attribution et renvoie très aimablement aux lumières de l'*Intermédiaire des chercheurs*.

Nous posons volontiers la question, mais n'est-elle pas résolue dans *le Musée de la conversation* de M. Roger Alexandre ? (3me édition).

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Le livre sur madame Dubarry annoncé par Theveneau de Morande (XLIII ; XLIV, 637). — Le chevalier d'Eon, dans une lettre adressée à Beaumarchais, semble dire que le Gazetier cuirassé et Theveneau de Morande font deux :

.... C'est toujours avec reconnaissance que je publierai que je vous dois la tête de mon arrangement ; je voudrais vous en devoir la queue, c'est-à-dire la fin. Cela serait entièrement arrivé si au lieu de vous abandonner entièrement aux conseils pervers *du Gazettier cuirassé* ET *de votre ami Morande* le poltron, vous eussiez eu plus de politesse et plus de confiance dans l'ancien capitaine de Dragons, chevalier de Saint-Louis et ministre de France en Angleterre, qui vous aimait, qui vous estimait de bonne foi et qui auroit bien désiré d'être invariable dans ses sentiments.

LE CHEVALIER D'EON.

Paris, 4 août 1777.

Je n'ai pas sous la main l'ouvrage de M. Paul Robiquet. A-t-il connu cette lettre ? Comment expliquer que le chevalier d'Eon ait pu supposer que le Gazetier cuirassé et de Morande faisaient deux personnages ? Ce dernier avait-il donc un complice. Est-ce que Beaumarchais ne lui suffisait pas ? Y.

—

Cambessèdes (XLIV, 163, 306,403). — Je crois que la question Cambessèdes sera complètement approfondie après les quelques lignes suivantes que je dois à l'obligeance du très distingué Directeur du Muséum, M. Edmond Perrier :

« M. Cambessèdes, au sujet duquel vous m'avez demandé des renseignements, est un botaniste assez connu, mort en 1863, à l'âge de 64 ans, et qui a donné son nom au genre « Cambassedia ». Il a été nommé aide-naturaliste de botanique, le 11 janvier 1831, sur la présentation de Jussieu, à l'unanimité des dix professeurs présents, et figuré sur les états à partir du 1er février. M. Cambessèdes a succédé à M. Toscan, démissionnaire, et n'est d'ailleurs resté que deux ans au Muséum où il a été, en 1833, remplacé par M. Decaisne. » V. J. DU D.

—

Le sultan Mahmoud II et la famille Bonaparte (XLIV, 554) — En ce qui concerne Mlle d'Epinay Saint-Luc, enlevée, comme on sait, par des pirates barbaresques, j'ai essayé à Constantinople, à plusieurs reprises, de contrôler la légende suivant laquelle le sultan Mahmoud aurait été son fils. Je m'étais adressé pour cela principalement aux drogmans de notre ambassade et la réponse fut que *ce n'était qu'une fable* Peut-être, en effet, n'est-ce qu'une fable — bien que la famille soit persuadée du contraire — mais peut-être aussi les Turcs se refusent-ils à laisser constater que sultan Mahmoud ait eu pour mère une chrétienne, une infidèle d'Occident. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'éclaircir ces choses, car elles sont enveloppées du mystère impénétrable et absolu du harem. LE CORDIER.

—

Les origines de la censure (XLII). — Cette question, posée l'année dernière, à la suite d'un article paru le 26 juin dans la *République*, a dû passer inaperçue, car l'*Intermédiaire* compte trop de savants collaborateurs capables de la résoudre facilement.

Mais comme j'estime qu'il faut, autant que possible, ne laisser ici aucune question en souffrance, je me décide à répondre, tout en étant persuadé que je n'apprendrai rien à mes collègues intermédiairistes.

Je ferai remarquer, tout d'abord, que, contrairement à l'opinion émise par le rédacteur de la *République*, la représentation du *Bal d'Auteuil* n'a pas provoqué la création de la censure qui existait depuis longtemps déjà, mais simplement le rétablissement de cette institution.

En effet, sans remonter au théâtre romain qui, comme le nôtre, était soumis à la censure, je rappellerai que, dès le 4 décembre 1402, on trouve dans le privilège accordé par Charles VI aux Confrères de la Passion, trace d'une clause qui peut être considérée, sinon comme l'origine de la censure *préventive* en France, tout au moins comme celle de la censure *répres-*

sive. Le spectacle des Confrères était, en effet, soumis à une surveillance spéciale, et les sergents du Châtelet qui en étaient chargés devaient signaler les désordres et rendre compte au roi de l'effet produit par les représentations.

C'est en 1442 que l'on voit apparaître, pour la première fois, l'examen préalable des farces, mystères, etc. A la suite de scandales occasionnés par les basochiens auxquels il était cependant défendu de « rien mettre dans leurs farces qui puisse offenser la réputation des citoyens ou blesser la pureté des mœurs », le Parlement leur fait défendre de « jouer une satire avant qu'elle ait été approuvée par un censeur ».

Voilà la véritable origine de la censure répressive.

Louis XI devient plus sévère encore et, en 1476, il défend aux clercs, non seulement de jouer publiquement, mais même de demander la permission.

Louis XII, au contraire, rend aux basochiens et aux sans-souci tous leurs privilèges, et il leur permet toutes licences sans examen préalable. C'est la liberté à peu près complète.

Sous François 1er, la censure est rétablie. En 1528, un arrêt du Parlement défend aux basochiens de « jouer leur jeu que, préalablement, la cour n'eût vu ce qu'ils veulent jouer ; un conseiller en faisant rapport ».

Il est même interdit de « crier » une pièce sans l'autorisation de la Cour. (A cette époque la réclame consistait en une annonce en vers déclamée dans les rues et intitulée « Cri ».)

Enfin, un arrêt du 25 janvier 1537 « défend de jouer autre chose que ce qui est permis, hormis les choses rayées ».

Comme on le voit, c'est le système actuel, avec cette différence que la censure est exercée par le Parlement au lieu de l'être par une commission spéciale.

Henri III, avec ses goûts particuliers de débauche, est naturellement plus tolérant. Il autorise, malgré l'opposition du Parlement, les représentations de comédies italiennes, assez « paillardes » disent les auteurs du temps.

Si j'en crois un édit du 12 novembre 1609 assez peu connu, le théâtre n'aurait pas été, sous Henri IV, aussi libre que le prétendent certains historiens. Cet édit contient, en effet, la clause suivante :

Leur défendons de représenter aucunes comédies ou farces qu'ils ne les aient communiquées au Procureur du Roi, et que leur rôle au registre ne soit de nous signé.

Cette fois, c'est le Procureur du Roi qui est le censeur unique.

Sous Louis XIII et sous Louis XIV, la censure préalable n'existe plus, de préventive elle devient purement répressive, mais les spectacles n'en sont pas moins surveillés rigoureusement ; des peines sont prononcées contre les comédiens « qui représentent des actions malhonnêtes, usent d'aucunes paroles lascives ou à double entente pouvant blesser l'honnêteté publique ». Le roi veut qu'on lui rende compte quotidiennement de ce qui se passe, afin qu'à la première infraction, le théâtre soit fermé.

Tout le monde connaît l'histoire du *Tartufe* de Molière. Ce chef-d'œuvre avait été représenté le 5 août 1667, sous le titre de l'*Imposteur*. Le manuscrit n'avait pas été soumis à l'examen d'une censure qui n'existait plus, mais le lendemain, le président Lamoignon faisait interdire la pièce pour raison d'ordre public.

En 1701, le lieutenant de police reçoit l'ordre d'avertir les comédiens qu'ils ne doivent représenter aucune pièce nouvelle sans la lui avoir communiquée : ce n'est pas encore le rétablissement de la censure et de l'autorisation préalable, mais bien un simple contrôle qui ne paraît pas avoir donné toute satisfaction, car l'année suivante, Boidin ayant eu la malencontreuse idée d'introduire une scène assez scabreuse dans le *Bal d'Auteuil*, provoqua l'indignation de la duchesse d'Orléans qui décida le roi à ne plus laisser jouer aucune pièce sans l'avoir soumise à l'examen d'un censeur.

A partir de cette époque et, jusqu'en 1789, un censeur est donc attaché à la lieutenance de police. Il est chargé de la surveillance des théâtres sous le titre de censeur de police et, après son examen, c'est le lieutenant de police qui autorise.

Voilà, exposées un peu longuement sans doute, les origines de la censure telle qu'elle fonctionne aujourd'hui.

Maintenant, et puisque cette question de la censure est soulevée ; que, d'autre

part, la suppression de cette institution est à l'ordre du jour, je vais tenter de démontrer historiquement que cette suppression (que je n'ai ni à approuver ni à discuter ici) a toujours été, et sera toujours un leurre pour les intéressés, le théâtre n'ayant jamais été moins libre que durant les périodes pendant lesquelles il n'y a pas eu de censeurs proprement dits.

En effet, en remontant jusqu'à l'origine du théâtre en France, on peut constater que, chaque fois que la censure préventive a été supprimée, les gouvernements ont pris des mesures draconiennes à l'égard des théâtres dans lesquels on représentait des œuvres dramatiques qu'ils considéraient comme dangereuses au point de vue de la morale ou de l'ordre public.

Sous Louis XII, comme je l'ai dit plus haut, la liberté des représentations était absolue, mais quiconque touchait à la reine était pendu.

Sous Louis XIII et sous Louis XIV, avant le rétablissement de la censure, toute pièce pouvait être jouée sans examen préalable.. mais, le cas échéant, elle était interdite après sa mise à la scène.

Sans multiplier davantage les citations, je m'arrêterai surtout à la période de la Révolution qui offre des exemples frappants de ce qu'on entendait alors par la liberté du théâtre.

On connaît l'opinion du maire Bailly sur la censure :

Je crois, dit-il, que la liberté de la presse est la base de la liberté publique, mais il n'en est pas de même du théâtre. Je crois qu'on doit exclure du théâtre où beaucoup d'hommes se rassemblent et s'électrisent mutuellement, tout ce qui peut tendre à corrompre les mœurs ou l'esprit de gouvernement. Le spectacle est une partie de l'enseignement public qui ne doit pas être laissée à tout le monde et que l'administration doit surveiller. Il est aisé de donner à la censure théâtrale une forme qui en exclue l'arbitraire et qui la rende toujours juste. Ce n'est point une atteinte à la liberté des uns, c'est respect pour la liberté et la sûreté morale des autres.

Cependant, l'Assemblée nationale n'hésita pas à supprimer complètement la censure. Elle alla même plus loin en décidant que : « les officiers municipaux « *ne pourraient arrêter ni défendre la re-* « *présentation d'une pièce*, sauf la respon- « sabilité des auteurs et comédiens». (Loi des 13-19 janvier 1891. art 6).

Ainsi, plus de censure, plus d'interdiction de représentation sous un prétexte quelconque, c'est-à-dire liberté complète et absolue. On doit supposer que ce fut alors l'âge d'or des directeurs de théâtre et des auteurs dramatiques.

Hélas ! les uns et les autres avaient compté sans la censure populaire plus terrible et plus capricieuse que les Suard et les Crébillon.

Malgré la disposition formelle de la loi de 1791 citée ci-dessus, l'opéra d'*Adrien* est interdit en 1792, parce que les chevaux ayant appartenu à Marie-Antoinette doivent figurer sur la scène !

Cette fameuse liberté édictée par la loi ira toujours en diminuant, et jamais, sous aucun régime, on ne verra autant de pièces interdites ; seules, celles qui attaquent la royauté, l'aristocratie et la religion trouveront grâce devant les maîtres du jour.

D'ailleurs, comédiens et directeurs menacés dans leur liberté et leur existence, ne veulent plus jouer que ce qui ne pourrait porter ombrage aux clubs.

Cela ne suffit d'ailleurs plus. Le comité de Salut Public, toujours au nom de la liberté, arrive, non seulement à ordonner la fermeture de tout théâtre « sur « lequel seraient représentées des pièces « tendant à dépraver l'esprit public et à « réveiller la honteuse superstition de la « royauté », et l'arrestation des directeurs fautifs, mais, de plus, il exige que, trois fois par semaine, les tragédies de *Brutus*, *Caius Gracchus* et autres pièces retraçant les vertus des défenseurs de la liberté, soient représentées sur les théâtres de Paris, aux frais des directeurs. (Loi du 2 août 1793).

Aux protestations timides qui s'élèvent, les journalistes et patriotes qui, autrefois, étaient les plus fervents détracteurs de la censure, répondent qu'ils sont d'accord avec leurs principes. Ils ne veulent nullement rétablir une institution, « souvenir du tyran », mais, d'après la Déclaration des droits de l'homme, la liberté consiste à ne pas nuire à celle d'autrui. Or la représentation de pièces contraires à l'esprit du jour devant être considérée comme un obstacle à leur liberté, l'interdiction de ces pièces s'impose !...

La censure n'existe plus et ne sera pas

rétablie, c'est entendu ; mais, en fait, elle est exercée souverainement par le peuple, par les histrions et surtout par le bureau central de police où les directeurs de théâtre se rendent constamment pour soumettre les manuscrits qu'ils ont déjà expurgés eux-mêmes avec soin.

Le Directoire ne modifiera pas cet état de choses qu'il aggravera plutôt, et c'est avec un véritable soulagement qu'auteurs et directeurs acceptent le rétablissement de la censure par Napoléon, ce qui ne les empêchera pas, d'ailleurs, d'en réclamer de nouveau la suppression en 1830.

Voilà donc encore la censure supprimée, mais le jour de la première représentation du *Procès d'un maréchal de France en 1816*, la police envahit la salle, la fait évacuer, et interdit la continuation des représentations. *Le roi s'amuse*, de Victor Hugo, est aussi interdit le lendemain de la première.

Aussi, en 1834, le Directeur des Beaux-Arts, rappelant aux directeurs de théâtre les mesures ruineuses pour eux que le gouvernement a cru devoir prendre, leur écrit ceci :

Vous avez la faculté d'éviter tout dommage en soumettant d'avance les manuscrits des ouvrages nouveaux à la Direction des Beaux-Arts. Les pièces qui n'auront pas été soumises seront interdites purement et simplement, lorsque, par leur contenu, elles le mériteront, et vous ne pourrez imputer qu'à vous-mêmes les dommages résultant d'une mise en scène devenue inutile.

Cette fois, c'est la censure officieuse et facultative qui est, d'ailleurs, acceptée avec empressement par les directeurs, et, lorsqu'après l'attentat Fieschi on rétablira officiellement la censure préventive, c'est, précisément, cette situation difficile des directeurs pendant les cinq années de liberté écoulées, qui servira d'argument en faveur de l'adoption de la loi.

En 1848, nouvelle expérience de liberté théâtrale et, comme précédemment, nouvelle série d'interdiction : *La Goutte au Lait*, *la Danse des Ecus*, *Rome*, etc, etc.

Je ne parlerai pas de la dernière suppression de la censure après le 4 septembre, car l'état de siège ayant été proclamé, c'est l'autorité militaire qui remplaça les censeurs jusqu'à leur réapparition en 1872.

Je me suis déjà trop étendu sur ce sujet, je n'insisterai donc pas davantage. Je n'ai pas voulu, je le répète, faire ou l'apologie, ou le procès de la censure, afin de ne pas ouvrir une polémique contraire aux traditions de l'*Intermédiaire*. Je me suis borné à constater des faits démontrant, selon moi, que, censurées ou non, les œuvres dramatiques resteront toujours exposées aux foudres gouvernementales.

A la suite de toute révolution, dit Maxime Du Camp, la censure s'effondre et le pouvoir nouveau croit faire acte de popularité en la supprimant.... La scène devient immédiatement un tréteau où les grivoiseries, pour ne pas dire plus, s'étalent impudemment....

Mais, ce que n'a pas dit le savant auteur de *Paris*, c'est qu'un gouvernement, quel qu'il soit, n'abandonne jamais les armes que lui fournissent les lois ; s'il supprime la censure, il conserve toujours le droit de veiller au maintien de l'ordre public dans les salles de spectacle, et par conséquent, le droit d'interdire toute pièce qu'il juge de nature à compromettre le dit ordre public.

En résumé, quoi qu'ils fassent, les auteurs et *impresari* seront toujours obligés de passer sous les fourches caudines d'une autorité, quelle qu'elle soit. Toute la question, pour eux, consiste à savoir s'il est préférable d'y passer avant ou après la représentation d'une pièce.

Aussi bien, n'est-ce pas le cas de rappeler qu'il suffit, en France, de changer le titre d'une institution, tout en la conservant sous une forme quelconque, pour que tout le monde soit content et se félicite du progrès accompli ?

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Titres honorifiques italiens (XLIV, 500, 625). — Les titulaires d'un ordre italien ont droit à la qualification correspondant à leur grade ; le diplôme du souverain les autorise, en effet, à porter le *titre* en même temps que les insignes de l'Ordre. Pour distinguer les chevaliers nobles par leur naissance, des chevaliers qui ont ce titre par diplôme, on a l'habitude d'ajouter, soit sur les cartes de visite, soit sur les faire-part, soit surtout sur les adresses des premiers, par exemple le qualificatif de *nobil uomo* (noble homme).

Si beaucoup de titulaires italiens ne prennent pas dans le monde les qualifications auxquelles ils ont droit, ils le font

soit par modestie, soit parce qu'ils ont un titre nobiliaire et que le monde continue à appeler comtes ou marquis, par habitude, le personnage qui a été nommé chevalier ou commandeur, lequel, de son côté, laisse un peu les nouveaux qualificatifs pour éviter un nombreux étalage de titres.

Si, dans le monde, on continue à dénommer commandeurs des personnages plus élevés en dignité dans les ordres *italiens*, c'est simplement à cause de la difficulté de leur donner couramment, en leur parlant, ou en parlant d'eux, les titres correspondant aux grades plus élevés. Il serait un peu drôle d'interpeller quelqu'un ainsi : « Monsieur le Grand-Officier, Monsieur le Grand-Croix. » Mais sur ses cartes de visite, sur les adresses des lettres qu'on lui adressera, il sera désigné avec son grade, qui alors suivra le nom au lieu de le précéder ; par exemple. « Monsieur X..., grand-officier de la Couronne d'Italie. »

Quant aux titres d'*Illustrissimo, Egregio, Ornatissimo Signore*, qui figurent sur la suscription des lettres, ce sont de simples formules de politesse. Le peuple, les fournisseurs, etc.... donnent souvent de l'*Excellence* à qui n'y a nullement droit.

La Coussière.

—

Canova (XLIV, 391, 561). — Armendarits — qu'on écrit aussi Armendaritz — est une ancienne baronnie vassale du royaume de Navarre, sise canton de d'Iholdy (Basses-Pyrénées). Il existe à la bibliothèque Mazarine, ms. 2. 921, un travail écrit en espagnol. daté de 1621, qui traite des terres et armoiries des maisons nobles de la Basse Navarre. Ce manuscrit est la copie, faite sur l'original qui existe aux archives royales d'Espagne, du rôle dressé par ordre de Ferdinand-le-Catholique lors de la conquête de la Basse Navarre sur les sires d'Albret, en 1512.

La terre d'Armendariz y figure, mais seulement pour les armoiries qui sont : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur, au château d'argent ; aux 2 et 3, d'or, à deux vaches de gueules, clarinées de sable, grimpantes.*

M. Jean de Jaurgain, historien et héraldiste de grand talent, dont il a déjà été parlé dans l'*Intermédiaire*, a publié, en 1879, un *Nobiliaire de Béarn*. Nous avons eu recours à cet ouvrage — malheureusement incomplet — et n'y avons pas trouvé ce que nous cherchions. Cependant le nom d'Armendarits s'y trouve mentionné une fois et nous citons le passage à cause de la description des armoiries différant de celle ci-dessus :

Noble Jean d'Irumberry, 11e du nom, seigneur d'Irumberry et de Salaberry, se maria par contrat du 19 janvier 1466/67 à Léonore d'Armendarits, dite de Saint-Pée, damoiselle, fille de noble François d'Armentarits, seigneur de Saint-Pée en Cize. (Armes d'Armendarits-Saint-Pée : *Écartelé, aux 1 et 4, d'or, à deux vaches de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur, passantes l'une sur l'autre ; et un pal de gueules brochant sur le tout, aux 2 et 3, de gueules, à trois chevrons d'or, et une étoile d'argent en chef à sénestre*).

D'Hozier ne dit rien de cette famille, sur laquelle La Chesnaie des Bois est également muet...

Il n'y a donc qu'un moyen d'obtenir le renseignement demandé, c'est de s'adresser à M. de Jaurgain lui-même. La complaisance de l'auteur de *la Vasconie* — nous la connaissons — est égale à son savoir et nous ne doutons pas qu'il veuille être agréable et utile à notre collaborateur. L. G. Pelissier et à l'*Intermédiaire*.

A. S.

—

Armoiries de familles du Périgord à retrouver (XLII). — Mon aimable confrère et ami M. de la Coussière a bien voulu me faire un appel particulier pour les armes de la famille de Queyssart, au n° du 7 août 1900 ; depuis 1898, je n'étais plus lecteur de l'*Intermédiaire*, je m'empresse maintenant de répondre.

Jusqu'ici, on ne voyait qu'une seule famille de Queyssart, celle des seigneurs du Bilhat, dont les armes sont demandées; or, depuis peu, j'incline à croire que les Queyssart se divisent en deux familles distinctes. Ce seraient :

1° Les seigneurs de Bilhat et de Beaulieu, leurs descendants.

Ils sont originaires de Torcy en Champagne et ne remontent leur filiation qu'à l'époque où ils quittent cette province pour venir dans celle de Guyenne (vers 1558). Il serait vraiment curieux de les étudier à Torcy. Déclarée à plusieurs

reprises en Guyenne usurpatrice de noblesse, cette famille ne voulut jamais se soumettre à ces décisions, qu'elle prétendit toujours rendues à tort ; j'ai commencé la publication d'une collection de documents sur elle dans mon *Recueil d'actes notariés, d'état civil*, et *pièces authentiques sur les familles* ; page 5, ses armes y sont notées : *d'argent, à trois fourmis volantes de gueules, posées deux et une*. Un membre de cette famille dont le nom est Queyssart, Queysart, Queissart, etc..., acheta en 1697 la noblesse héréditaire (comprise dans celles plus tard révoquées) parce qu'il était fatigué d'être poursuivi comme usurpateur ; après la révocation, il fut de nouveau déclaré usurpateur avec tous les siens, mais ils revendiquèrent toujours la noblesse d'extraction.

2° Il peut se faire que les suivants ne soient pas de cette famille et que, dès lors, il y ait deux familles de Queyssart en Guyenne.

Le chevalier de Queyssat, chef d'escadron au régiment de Chartres, Froidefond de Queyssat, capitaine d'infanterie son frère, Filhol de Queyssat, capitaine aide-major d'infanterie son frère (il y avait deux autres frères) lesquels furent l'objet, vers 1778, d'une plainte injuste d'un sieur Belair-Damade, négociant à Bordeaux, et qui habitait comme eux Castillon. Belair-Damade est dit au procès, rôturier et les Queyssat gentilshommes dont la noblesse remonte à 1679.

Cette famille paraît être la même que celle de Jean Queissat, conseiller du roi en la chancellerie près la cour des Aydes de Guyenne, (peut-être l'ancêtre anobli des cinq frères ci-dessus) qui est inscrit à l'Armorial de 1696, pour le port des armoiries suivantes : *D'azur, à un chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois aigles de même, deux en chef et une en pointe*.

Ce doit être à cette dernière famille aussi qu'appartiennent : Jacques de Quessat ou de Queyssact alias Queyssac, écuyer sieur de Bourron, lieutenant au second bataillon du régiment de la Reine (1729) marié à Marie-Anne Trigant (la dame Trigant, veuve de Queyssac. 1774, habitant Castillon) fille de Guy Trigant sieur de Geneste, et de Suzanne la Farge ou peut-être de la Farge, et sœur de Louise Trigant mariée à Isaac Damade, ancien lieutenant de cavalerie. Or, au procès, Belair-Damade Queyssat, (lesquels ne sont pas dits parents ou alliés) comparaît comme témoin un la Farge ou de la Farge.

Jacques de Queyssat ci-dessus fut témoin au mariage de sa parente Judic de Queyssat avec Messire Jean Isaac de Belcier, écuyer, seigneur de Matécoulon, capitaine au régiment d'infanterie du Roi, en même temps que Anne de Queyssat, épouse de François de Meynier, sieur de Fénelon.

Ces explications montrent qu'il est très possible qu'il y ait une famille de Queyssat et une famille de Queyssart ou Queissart de Bilhat, distinctes l'une de l'autre.

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

Monasterium canonicorum elnicensium (XLIV, 54, 140, 339, 512). — On peut ajouter aux références déjà données celle-ci qui peut être utile :

Catalogue biographique des évêques d'Elne, rédigé d'après les plus exactes recherches qui aient été faites jusqu'à ce jour.

Perpignan, 1842, in-8° de 144 pages avec 6 portraits.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

Il doit s'agir ici de l'ancien évêché d'Elne, (Pyrénées-Orientales).

ECUODNOF.

—

Eustache d'Agrain (XLIV, 387, 461). — Pierre n'a sans doute que faire du conseil que lui donne A. S. Il doit connaître, aussi bien que celui-ci, les ouvrages qui parlent d'Eustache d'Agrain, et sa question ne me semble pas demander des renseignements de ce genre. Il a entendu dire que le personnage, appelé Eustache d'Agrain, était faussement dénommé ainsi. Mais ce vague, dit-on, venu aux oreilles de Pierre, est une vérité.

C'est en effet sans motif, qu'un vaillant chevalier du Velay, ayant pris part aux Croisades, et que les chroniqueurs appellent simplement *Eustache*, a été rattaché à la famille d'Agrain. La preuve s'en

trouve dans *La Seigneurie et les Seigneurs d'Agrain*, par les abbés Jarrot et Pontvianne. Je cite deux passages de cette étude:

C'est Soulavie qui, en 1810, dans un article du *Dictionnaire historique* de Prudhomme, rattache sans raison la famille d'Agrain des Hubas à Eustache ; il met ainsi en circulation une erreur historique qui, scrupuleusement adoptée depuis cette époque, a reçu sa consécration officcielle lors de son inscription à la salle des Croisades du musée de Versailles. Le nom d'Eustahe d'Agrain s'y présente accompagné des armoiries de la famille des Hubas : *d'azur au chef d'or*.....Les d'Agrain du Velay ont-ils ce droit refusé aux d'Agrain des Hubas ? Peut-être; mais en tout cas aucun acte, aucun texte positif ne permettent de l'établir d'une manière certaine.

B.-F.

—

Pelet - Narbonne et Narbonne-Pelet (XL ; XLI ; XLII ;XLIV, 347, 470). — La branche prussienne de la maison de Narbonne— qui s'est éteinte en France, il y a quelques semaines — descend de Jacques Pelet, troisième fils de Claude Pelet seigneur de la Carrière et d'Arbousses, capitaine au régiment des Cévennes en 1638 et maintenu dans sa noblesse par jugement contradictoire du 15 janvier 1671, rendu par M. de Bezons, intendant de Languedoc. (Voyez *la Continuation du père Anselme* par Potier de Courcy, tome IX, 2e partie, page 702). Cette branche a produit le général de cavalerie allemande von Pelet-Narbonne, qui prit part à la guerre de 1870 et qui est l'auteur de : *La cavalerie des 1re et 2me armées allemandes dans les journées du 7 au 15 avril 1870*, traduit de l'allemand par le lieutenant-colonel Sylvestre. Berger - Levrault, 1900, in-8.

Un neveu de l'auteur de cette branche, Pierre Pelet, élevé dans la religion réformée, s'établit en Suisse où il a peut-être laissé postérité. Le sait-on ?

H. DE W.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13, 126, 241, 406, 449, 523, 580). — Le droit du seigneur a, contrairement à l'affirmation de M. P. du Gué. (*Int.* col. 581) laissé des traces dans la tradition populaire. En Normandie, on disait, en parlant d'un personnage important, qu'il avait le « droit de jambage comme un seigneur de Mesnil Goudoin » (A. CANEL. *Blason populaire de la Normandie*, t. II. p. 50). Le sobriquet des habitants du Guildo (Côtes-du-Nord) était : Les moines du Guildo ; du temps qu'il y avait des moines dans le vieux couvent, quand une jeune fille se mariait, c'était, si l'on en croit la tradition, un des moines qui couchait avec elle la première nuit de ses noces. (PAUL SÉBILLOT. *Blason populaire de la Haute-Bretagne*. Côtes-du-Nord, p. 15). En Picardie, on raconte que du temps des moines, à la Croix-Rouge, lorsqu'une jeune fille d'un des villages dépendant du couvent de Beaucourt désirait se marier, elle était tenue de passer quinze jours dans le monastère des Templiers. Plusieurs n'avaient pu supporter leur déshonneur, et s'étaient jetées dans l'Hallue ; c'est pour cela qu'on y entend parfois des gémissements et que les spectres des noyées poursuivent la nuit, à travers les taillis, la chasse fantastique des moines rouges. (HENRY CARNOY, *Littérature orale de la Picardie*, p. 147-149). Aux environs de Iffs (Ille-et-Vilaine) on causait encore, au milieu du siècle dernier, du droit de jambage (PAUL SÉBILLOT. *Tradition de la Haute-Bretagne* t. I. p. 359). Dans le pays de Dol, une des légendes les plus populaires aux veillées raconte comment une fille sut, par ruse, éviter de se soumettre au droit seigneurial. Lorsque, le soir du mariage, le baron vint pour réclamer son droit, il frappa à la porte et le marié dit à sa femme : « Tu sais, Raoulette, il peut t'exiger pour.... — Ami, ne crains rien, mon père a donné à sa fille un petit brin de cervelle. » Plus mort que vif, le pauvre Jean va ouvrir à son seigneur. — «Manant, où est la belle ? — Raoulette, crie l'époux, Raoulette, notre monsieur qui te demande ! » Deux minutes d'attente ; le baron s'impatiente ; enfin une porte s'ouvre ; apparaissent des guenilles, un visage tatoué, et de cette laideur humaine sort une voix rauque : « Mon doux maître, me voici ! — Oh ! oh ! la fille, tu peux rester chez toi. » Et le seigneur s'en va en riant très fort, mais le fermier riait plus que lui. (FRANÇOIS DUINE in *Revue des traditions populaires* t. VIII (1873, p. 371.) Je pourrais allonger cette liste, et je suis persuadé que si j'ou-

vrais, dans la *Revue des Traditions populaires,* une enquête sur ce sujet, je recevrais des réponses de bien des pays différents.

PAUL SÉBILLOT.

* * *

Dans un avis rendu le 14 janvier 1687, au prieuré de Saint-Paul-en-Gastine (aujourd'hui dépt. des deux Sèvres, arrond[t] de Parthenay) par René Darrot, chevalier, seigneur de la Boutrochère, on trouve la mention de « six sous de *Jembage* » avec le dit-prieur, dans la paroisse de Saint-Paul, sans que ce droit soit nullement défini. (Alfred Richard, archiviste de la Creuse. *Inventaire analytique des archives du château de la Barre,* 2 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1868. II, 227).

Nous n'en connaissons pas d'autre exemple en Poitou. Le savant feudiste Moisgas, qui a relevé dans les *Affiches du Poitou* des droits tout aussi immoraux, n'en parle point.

LEDA.

—

La duchesse de Falaris (XL ; XLII ; XLIII ; XLIV, 192). — Pendant le dépouillement de la *Correspondance générale de l'Académie Royale de peinture et de sculpture,* conservée aux Archives nationales, nous avons découvert une lettre autographe de la duchesse de Phalaris, qui fixe l'orthographe de ce nom italien. En voici la transcription textuelle, bien qu'elle manque de suscription :

Je vous suplie, monsieur le duc, connaissant vostre amitié pour moi, de vouloir bien me donner une marque, en témoignant ma reconnaissance à monsieur le marquis de Marigny, sur la politesse quil vient de me faire, de laquelle vous jugerés par sa lettre cyjointe ; elle est analogue, à tous les bien, que je vous ay entandus dire de luy, et dont jay jugé par moi-mesme, lorsque jay esté à porté de le connoytre, je my suis prise un peu tar, pour le suplier dordonner de faire élaguer les arbre de lhotel des embassadeurs extraordinaire, ce qu'il a fait sur le champs, mais malheureusement je nen profiteray pas longtemps, venant daprendre que ma mayson allait estre vandue, ce qui mafflige véritablement, par la privation de mon jardin, et logé pour quinse cen franc de loyer, ce que je ne trouveray pas, par la chairté dont sont aprésan les mayson ; mes faculté ne me permettant pas de payer un logement plus cher, c'est donc à vous, monsieur le duc à qui je madresse, pour implorer vos bonté et vostre amitié, pour moy, pour optenir de monsieur le marquis de Marigny, un logement dans quelque mayson royale, qui ne fut pas bien haut, mes jambes estant très foyble ; je luy aurait, et à vous, monsieur le duc, une tres grande obligation, sur tout sy ce pouvait estre dans un petit coin de lhotel des embassadeur extraordinaire, jy pourait respirer le mesme air qui depuis 30 ans me fait vivre, dans la maison que jabite, mur mitoyen, soit là ou ailleurs. Monsieur le duc, monsieur le marquis de Marigny me rendra un grand service ; sy vous ne lopténé de luy, je seray obligé daller trayner le reste de mes année, en province, où lannuy les aura bientot terminé ; jespaire que vous voudré bien les prolonger, connaissant linteret que vous me faite la grace de prendre â tout ce qui me regarde, ma parfaite reconnaissance egale mon tandre respec monsieur le duc.

DHARAUCOURT DUCHESSE DE FALLARY.

A Paris, le 22 avril 1767.

Nous n'avons pas trouvé la réponse donnée à la demande de cette duchesse de FALLARI (francisé en FALLARY) qui, malgré son état maladif et son rang. n'obtint de logement ni au Louvre, ni aux Tuileries, ni à Versailles, ainsi qu'il appert de nos patientes recherches aux Archives nationales.

O'KELLY DE GALWAY.

—

Les enfants de Napoléon Ier (T.G., 628 ; XLII). — *L'Allemagne aux Tuileries,* d'Henri Bordier, mentionne sous le n° 371 : « La dame C. Falkenberg, à Cologne, se dit fille de Napoléon Ier et adresse ses vœux pour Napoléon III (14 juillet 1855). »

« N° 1098. Müller, à Schangran, se prétend fils de l'empereur (*Napoléon III*) (8 septembre 1855), »

« N° 1558. Staub (veuve), à Heyden (Lippe) écrit à l'empereur pour se réclamer de lui comme étant sa fille (29 août 1861) ».

Suivant le N° 1263, Mirecourt serait l'auteur de l'écrit : *Les femmes galantes des Napoléon.*

NAUROY.

—

Les derniers députés d'Alsace-Lorraine (XXXVIII ; XL ; XLII). — Grosjean est mort à Montbéliard en septembre 1901 (*Figaro* du 23). Melsheim est mort à Paris, en pleine rue, d'une congestion causée par le froid, l'hiver dernier.

NAUROY.

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII ; XLIII ; XLIV, 84, 360). — Les vers les plus colorés qui aient été forgés en France contre les Anglais sont ceux d'Ecouchard Lebrun dit Pindare, un des poètes de la Révolution. En 1794 et années suivantes, on déclamait sur les théâtres de Paris des odes, au nombre desquelles figurait celle-ci :

Avare et perfide Angleterre,
La mer gémit sous tes vaisseaux ;
Tes voiles pèsent sur les eaux,
Tes crimes pèsent sur la terre.
Tandis que nos bouillants efforts
Brisent ton trident despotique,
Vois l'abondance, dans nos ports,
Accourir des champs d'Amérique.

Et cette autre strophe très emportée :

Lève-toi, sors des mers profondes,
Cadavre fumant du *Vengeur*,
Toi qui vis le Français vainqueur
Des Anglais, des feux et des ondes.

Il ne faut non plus oublier Béranger, qui, sur tous les tons, en raillant, en tonnant, mais en patriote infatigable, poursuit la race haineuse et arrogante, qui, pendant vingt-cinq ans, sous la République et sous l'empire, a dépensé dix milliards pour ameuter l'Europe contre nous.

Le vieux poète ne s'en tient pas à notre siècle ; il descend dans le passé et dans un chant où il célèbre ensemble la valeur guerrière et l'amour, il nous reporte à l'époque héroïque où Charles VII, Jeanne d'Arc, Jacques Cœur et Agnès Sorel soutenaient la nationalité française aux trois quarts détruite par les insulaires au poil roux. Le roi de Bourges, (ce roi qui n'avait pas de quoi payer à son cordonnier une paire de souliers), s'adressa à ceux qui ont envahi notre pays jusqu'à la Loire :

Anglais, que le nom de ma belle
Dans vos rangs porte la terreur,
J'oublirais l'honneur auprès d'elle,
Agnès me rend tout à l'honneur.
. . . .

Dunois, La Trémouille, Xaintrailles,
O Français, quel jour enchanté,
Quand du laurier de cent batailles
Je couronnerai la beauté !
Français, nous devrons à ma belle
Moi, la gloire et, vous, le bonheur,
J'oubliais l'honneur auprès d'elle,
Agnès me rend tout à l'honneur.

En vingt endroits, dans des couplets que le peuple fredonnait sans cesse, il y a soixante ans, le vieux poète, (la lyre la plus sonore des temps modernes), redressait l'arrogance de nos voisins et, pour panser les blessures dont nous saignions encore au lendemain de Waterloo, il faisait des refrains pour nous faire rire.

Quoique leurs chapeaux soient bien laids,
Goddam ! moi, j'aime les Anglais :
Ils ont un si bon caractère...

Et ailleurs, par ironie, à propos de la boxe :

Non, chez nous, point,
Point de ces coups de poing
Qui font tant d'honneur à l'Angleterre

Mais Béranger avait l'œil ouvert sur l'avenir. Il a certainement été le Précurseur des idées de paix universelle qui soufflent en ce moment sur le monde. Dans l'ode admirable des *Forces*, un chef-d'œuvre de prosodie et de haute raison, il fait voir combien les grands utopistes du XIXe siècle, Saint-Simon, Fourier et Enfantin, ont aidé au réveil du genre humain. Bien avant ce temps-là, en 1818, quand l'étranger en armes campait encore chez nous, hélas ? à la suite de la deuxième invasion, il demandait aux peuples de mettre un *trait* à leurs rancunes et de former une Sainte-Alliance. Ce cri d'un prophète est certainement d'une superbe ampleur.

J'ai vu la Paix descendre sur la terre,
Semant de l'or, des fleurs et des épis.
L'air était calme, et du dieu de la guerre
Elle étouffait les foudres assoupis.
» Ah ! disait-elle, égaux par la vaillance,
» Français, Anglais, Belge, Russe ou Germain,
» Peuples, formez une Sainte-Alliance,
Et donnez-vous la main.

Les six strophes qui suivent sont d'une égale beauté. Détracteurs du vieux poète, relisez-les et vous verrez quelle grande leçon il nous a laissée.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Le comte Seckendorff et l'impératrice Frédéric (XLIV, 386, 562). — Madame Juliette Adam, dans la *Parole française à l'étranger*, 7 septembre 1901, écrit :

L'Impératrice avait bel et bien épousé le comte Goëtz de Seckendorff, et cela sur l'ordre de son fils, pour légitimer une liaison fort ancienne.

—

Tzar (XLIV, 329, 481, 586, 619). — Puisque le Dr Bougon cite l'hébreu pour *tsar*, qu'il me permette de lui dire qu'en hébreu *sar* signifie prince (sans avoir à passer par l'idée de *brillant*) et que *sar* est le titre par excellence du roi et du roi des rois dans le monde assyro-babylono-perse. En Egypte, *sar* signifie prince comme en hébreu (1) Mais dans le traité entre Ramesès II et les Chétas dont j'ai fait une nouvelle traduction, avec commentaire, dans le dernier n° de la *Revue Egyptologique* dirigé par moi, tome IX, le chef de la confédération si puissante des Chetas s'intitulait simplement *sar*, ce qui ne l'empêchait pas de traiter d'égal à égal avec le puissant Sésostris qui venait de combattre si longtemps son peuple. Il suivait la tradition orientale pour ce titre, tradition continuée ensuite par les Ninivites, etc.

Il va sans dire que je ne conclus rien de tout ceci en ce qui concerne le titre russe *tsar* et le titre polonais *Csar* ; car je ne connais pas ces langues.

Révillout.

*
* *

Mon intention ne saurait être de prendre parti dans un débat où je n'ai aucune compétence ; mais je signale un article publié dans la *Revue Bleue* du 2 mai 1896, sur la relation d'un *Voyage en Moscovie au temps de Louis XIII*. On y verra que dès cette époque la ressemblance entre les mots Czar, Cesar et Kaiser avait attiré l'attention et que l'on donnait déjà les mêmes raisons qu'aujourd'hui pour repousser l'assimilation proposée. Pour l'auteur de l'article, M. Jules Guillemot, Czar serait une forme du vieux mot *Sar* qui semble d'origine assyrienne et est devenu persan. Il signifierait seulement roi et les souverains russes n'en avaient pas alors le monopole. Mais, je le répète, il s'agit ici d'une simple indication bibliographique, non d'une intervention dans un débat auquel j'assiste en auditeur intéressé, sans avoir le droit d'y prendre part.

H. C. M.

*
* *

Je serais d'avis qu'il serait préférable d'orthographier ce mot : *tzar* et non pas *tsar* — les lettres *tz* se fondent en un seul son — tandis que les lettres *ts* ne se fondent pas et produisent plutôt un son disjoint : t — s, pour ainsi dire sifflant. En allemand on emploie toujours *tz*, pour figurer le son *tsè*.

Seulement, je ne m'explique pas l'exemple cité par notre distingué collaborateur; les mots : Tsintsinati, Tsitseroni, Tsesari, Satrapi, Satoutni, Soldati — sont écrits en russe — sans le *i* final qui indiquerait simplement le pluriel — donc ce *i* donné comme terminaison à ces mots est inexplicable et il vient vraisemblablement d'une confusion de la lettre *i*, avec les signes appelés : signe dur et signe doux, qui servent dans la langue russe de terminaison à tout mot finissant par une consonne, selon que cette consonne doit avoir un son dur ou doux. Ces deux signes n'ont pas de son, ce sont plutôt des signes que des lettres et on les aura confondus avec la lettre *i*.

En polonais le mot *tzar* — s'écrit *car* — et non *czar* — dans ce cas, il devrait être prononcé *tchar* et signifierait : sortilège, sort, charme. La lettre *c* en polonais a toujours la consonnance de *tzé* — jamais elle n'a le son d'un *k* ou d'un *s*; seulement lorsque la lettre *c* est suivie de la lettre *z* elle a le son de *tch*, — qui correspond au son que la lettre *c* prend dans la langue italienne.

Le mot *Tzessarewitch* — démontre suffisamment, que la dénomination Tzar — vient de Caesar — car Caesarewitch veut dire : le fils de Caesar et spéciale-

(1) Il est employé avec cette acception dans tous les documents egypto-juridiques anciens. Par exemple par le ministre Rekhmaro à propos des nobles héréditaires qui seuls pouvaient occuper les hautes fonctions sous Touthmès III (Voir ses mémoires publiés et commentés dans ma *Revue Egyptologique*), sous les Ramenides, les *lettrés*, les scribes gouvernaient tout comme en Chine après avoir passé un examen ou un concours, ils devenaient de droit ainsi *sar* quand par exemple ils exerçaient les fonctions de juges (voir mes études sur le papyrus Anastasy, n° 6 sur le papyrus Sallier n° 1 etc., dans la même Revue).

ment le fils désigné à lui succéder — c'est absolument la tradition césarienne romaine, car le mot Caesar était simplement le cognomen de la gens Julia. Octave le prit en vertu du testament de Jules César — qui l'avait désigné pour son successeur — et depuis, il fut porté par tous les empereurs. Primitivement, il désignait non seulement la personne de l'empereur, mais encore les membres de sa famille et surtout ceux que l'empereur désignait pour lui succéder.

Il est vrai que l'on pourait objecter que le titre de Tzar, n'ayant été pris par les grands princes de Moscou — souverains de la Russie — qu'après la conquête de Kazan et d'Astrakan, ce titre pourrait avoir une provenance orientale et non occidentale. Ce raisonnement pourrait être admissible en quelque sorte, mais il ne faut pas oublier que si la civilisation pénétrait en Russie de Byzance — Byzance elle-même la tirait de Rome. Pour nous, le mot : *tzar* n'est qu'une contraction du mot : Cæsar.

Duc Job.

—

Caviar (XLIV, 558, 645). — C'est un mot latin. *Caviares hostiæ*, les victimes creusées, c'est-à-dire la bête entre la tête et les reins, après qu'on a enlevé entrailles et viscères. Cette partie de la victime se serait même appelée, d'après Festus corrigé par Scaliger, *caviar*. De là, le sens pris par *caviar* : ventre, et par suite, ce qu'on retire du ventre. Le *caviar* est formé d'œufs retirés du ventre d'un poisson.

Mais les Latins, qui connaissaient ce condiment, l'appelaient *garum* ; ce n'est que plus tard que *caviar*, métaphore d'origine populaire, entra dans la langue. De l'italien qui en avait fait *cavial*, le mot passa en français où il revêtit successivement les formes : *caviat* (Rabelais), *cavial* (Furetière), *càviart* (1653), *caviar*.

L'origine première est *cavus*, creux. Ainsi sont des mots consanguins de *caviar* : *cave*, *caveau*, *cage*, *décaver*, (veine) *cave*, *concave*, etc. R. G.

—

Direxit (XLIV, 560). — Ce mot s'emploie au bas des estampes avec celui du maître sous lequel l'exécutant gravait. Le 1er maître est tantôt un directeur obligé, tantôt il est là à titre honorifique ou de reconnaissance, ou pour recommander et lancer un jeune artiste. Peu importe que l'œuvre se compose d'un portrait, d'un sujet isolé quelconque ou d'une suite d'estampes. M***.

* * *

La question au sujet du mot « Direxit » a été posée à la suite d'un article, non publié par l'*Intermédiaire*, sur l'ex-libris Trudaine, article non assez médité, contestant l'authenticité de la jolie marque de livres du célèbre intendant. Nous donnons ici un extrait d'une lettre de M. Vision-Monteret suffisant à lui seul pour terminer la question :

> Un ex-libris Trudaine a été décollé par moi sur une couverture du XVIIIe siècle, provenant d'un lot de livres et albums acheté à la vente Villeneuve. 1re vacation, le seul lot de la vente du reste, et qui m'a été poussé par M. Claudin à près de 100 fr.
>
> Recevez...
>
> P. c. c. A. Saffroy.

Il y a deux types différents de cet ex-libris et on le trouve en différents états.

La collection Gandouin en comptait un exemplaire sans entourage et sans le mot *direxit*. A. S.

* * *

J'ai toujours vu employer ce mot par des éditeurs de suites d'estampes ou d'ouvrages ornés de figures, mais je ne crois pas qu'on le trouve sur des pièces isolées.

J. C. Wigg.

—

Renan et l'alliance franco-russe (T. G., 763, XLII ; XLIII ; XLIV, 369, 642). — La signature de la lettre doit être *Chevilly*. Lire nous *savons* au lieu de « nous *servons* la belle cause ».

—

Termes de vénerie employés par Louis XVI (XLIII; XLIV, 253). — Les termes de vénerie employés par Louis XVI, dans son *Journal*, et dont nous prions nos collaborateurs anglais de nous donner le sens, sont *sadtelle* et *false*.

—

Bouelle, papouette, palvette (XLIV, 280, 588). — Erratum : col. 589, en note : au lieu de Pueble, lire Puelle.

Dr Bougon.

Noues (XLIV,224,419,587). — Proche de son confluent avec la Drôme, la rivière d'Aure, à quelques kilomètres au dessous de la traversée de Bayeux, disparaît dans les *Fosses-du-Soucy*. Celles-ci, au nombre de quatre, portent respectivement les noms de fosse *Tourneresse*, *Petite-Fosse*, *Grippesulais et Grande-Fosse*. Après un cours souterrain intermittent, l'Aure reparaît tout à fait, dans une prairie humide, au lieu dit la NOUE *du-Grand-Herbage*. Et se trouve justifiée la définition du mot *noue*, appliquée à des terrains bas, à l'herbe abondante ; souvent marécageux et plantés de bois.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

* * *

Oui, Noa, noue, *nave*, *nava*, a fait le pré des *Navoirs* à Chauny ; pré dont le nom ne vient pas de *navis*, bac, comme on l'avait dit, mais de sa position basse, par rapport à l'Oise, qui l'exposait à être inondé par les débordements si fréquents de la rivière, et à la suite de pluies un peu prolongées.

Quant à Noyon et Neuville, ces noms ne dérivent généralement pas de *noa*, mais de *novus*, nouvelle forteresse ; d'autant plus que Noyon, Noïdun, puis Noïmag en gaulois, est située *sur le penchant d'une petite colline*, le mont du cimetière, *mons monumenti*. Cependant, il faut bien faire attention à une chose ; c'est qu'il y avait là un vaste marais dû au confluent de la Goële et de la Verse, qui s'y divisait en plusieurs îlots marécageux. De sorte que certains Noviomagus, au lieu d'avoir le sens de nouvelle forteresse, pourraient très bien avoir le sens de forteresse dans la noue. En tous cas, si jamais c'était le cas pour Noyon, ce n'était sûrement pas le cas pour Nimègue, Niumaga, nouvelle forteresse, à coup sûr : Newmag, Noviomagus et Niumag plus tard. Quant à Nogent, Novigens, tous les Nogent que nous connaissons, notamment Nogent-sous-Coucy, sont tellement dans des noues, qu'il y a encore de vastes étangs, dans les prairies basses qui bordent la rivière ; mais il serait imprudent de généraliser cette étymologie pour tous les Nogent et tous les Neuville.

Dr BOUGON.

* * *

Il résulte des textes produits que « noue » signifie un endroit creux, bas et humide. Il me paraît intéressant de rapprocher cette signification de ce mot, en somme peu usité, de l'expression usitée en charpente de *noue*, qui exprime un creux formé à « l'endroit où deux combles se joignent en angle rentrant. » Les couvreurs désignent, sous ce nom, une sorte de tuile en demi-canal pour égoutter l'eau. Deux couvertures de deux corps de logis se joignant selon une ligne de creux, forment une *noue cornière*. (Ch. Saint-Laurent *Dict. encyclopédique usuel*, au mot : noue.) Le sens de terre grasse et humide est également donné dans l'article consacré à ce mot.

Cz.

* * *

Les frères Lazare sont fort amusants quand, dans la note citée par notre confrère G. ils font dériver des noyers de la Seigneurie de Charonne, le nom de la rue de la cour des Noues. Tous nos confrères, plus justement d'ailleurs, donnent à ce nom, d'après des expressions de divers pays, un sens d'humidité, de marécage, etc.

Peut-être ne faudrait-il pas sortir de Paris, ou tout au moins de la commune de Charonne, pour trouver la véritable étymologie du nom de la cour des Noues, qui existait déjà en 1730, puisque, d'après la *Nomenclature officielle des rues de Paris*, elle figurait sur le plan de Roussel, comme sentier de la cour des Noues dépendant de l'ancienne commune de Charonne.

On le sait, cette rue se trouve actuellement dans le XXe arrondissement, non loin des antiques aqueducs de Belleville et du Pré-Saint-Gervais, or, nous lisons dans le *Théâtre des Antiquitez de Paris*, écrit par Jacques du Breul, parisien, en 1612, la description suivante des anciennes fontaines de la ville (p. 1069) dans laquelle on trouve l'explication exacte du mot *Noues* :

« Les Prevost des marchands et Eschevins de la ville de Paris, curieux de la santé et salubrité de leurs concitoyens, ayans recherché ès environs d'icelle les sources des fontaines, qu'ils auroient recogneu necessaires, avoient d'antiquité pour conduire ces eaux, fait construire de grands aqueducts ou canaux, composez de murs de maçonnerie et pierre de taille, pavez de *grandes Noües* ou Esviers aussi de pierre..... »

Et plus loin, notre vieil historien, en décrivant le célèbre *Regard de la Lanterne*,

de l'aqueduc de Belleville, qui se trouve aussi dans les environs, dit encore :

« Edifice voûté en forme ronde, appelé cul de four, garny de son ouverture pour une Lanterne à jour, et en iceluy deux descentes de pareille forme ronde, édifice artiste et curieusement bâsti ; *desquelles Noües* ou Esviers. en l'an 1457, en fut refait de neuf environ quatre vingts seize toises de longueur.... »

D'après ces textes, une *noue* serait donc une sorte d'évier ou de pierre creusée en forme de rigole, utilisée pour l'écoulement des eaux.

D'où viendrait alors ce nom de *cour des Noues* ? Peut-être d'un lieu ou d'une cour qui aurait été pavée avec des noues hors d'usage provenant des aqueducs voisins, peut-être, encore, par corruption, du *cours* des noues pris dans un sens de cours d'eau, courant sur des noues ?

LUCIEN LAMBEAU.

—

Bessé-sur-Braye (XLIV, 55, 309, 485). — A propos de mon étymologie du nom de lieu *Bessé*, *Bassiacus*, dérivé du nom d'un propriétaire primitif *Bassius* (du « cognomen » *Bassus*), M. Ch. Trillon de La Bigottière reste incrédule et fait cette réflexion : « Quelle chance inouïe aurait cette famille d'avoir donné son nom patronymique à tant de lieux divers ! ».

Je n'ai jamais dit et jamais pensé que la même famille *Bassius* ait donné son nom à tous les *Bessé* de France. On conviendra facilement qu'il n'y eut pas qu'une même famille qui a porté le nom de *Bassius* ; de même que tous les lieux dits *La Bigottière*, *la Martinière*, *la Martellière*, *la Morandière*, *la Guignardière*, disséminés sur la carte de notre pays, n'appartenaient certes pas à la même famille Bigot, Martin, Martel, Morand, Guignard. Ceux qui ont étudié quelque peu la philologie romane savent que le suffixe latin *ianus* et le suffixe gallo-romain *iacus* équivalent au suffixe français *ière*, et indiquent la propriété.

JACQUES SOYER.

—

Magistrats municipaux (XL ; XLI). — A Digne, la magistrature communale étant désignée sous le nom de Cominalat, les magistrats s'appelaient cominaux ; à Tournay on les disait conseillers pensionnaires.

Bibl. de l'Ecole des chartes B. V.

Consulter aussi l'excellent *Dictionnaire analogique* de Boissière, groupe : Municipal, page 966.

A. S.

—

Prêtre habitué (XLIII ; XLIV, 38, 589). — Je lis dans le *Factum du procez d'entre messire Jean et dame Renée*, petite pièce sans date parue au XVIIe siècle et recueillie dans les *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier (IV, 75) :

Messire Jean est pauvre prestre.
Riche de rien l'on ne peut estre.
Il n'a rente ny revenu,
Gros bénéfice ny menu,
Il n'a pas mesme une chapelle :
Au blanc il est ; blanc on l'appelle :
De tout il est destitué :
Il n'est pas mesme *habitué*.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud (XLIV, 113, 306, 574). — Je crains que M. Tausserat ait fait une confusion. Le pasteur Muston a bien publié une *Histoire des Vaudois* ; mais cette histoire est en prose, et elle concerne les habitants des *vallées vaudoises*, sur le revers italien des Alpes, au pied du mont Viso, et non les habitants du pays de Vaud, en Suisse.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Un livre appartenant à La Popelinière (XLIV, 556). — Ce livre, imprimé à un seul exemplaire et enrichi de 18 miniatures des plus libres, faillit être jeté au feu par les héritiers de Le Riche de La Popelinière, mais le roi le fit saisir, ce qui le sauva. Il passa ensuite dans les bibliothèques du duc de La Vallière, du marquis de Paulmy et du prince Michel Galitzin (Moscou 1820).

Quelques années plus tard, il fut vendu à Paris et passa par les mains du baron Pichon et de M. Hankey. Il arriva enfin entre les mains de M. Charles Cousin « le Toqué » à la vente duquel il fut vendu à l'Hôtel Drouot, le 11 avril 1891.

Il doit être facile de connaître l'acquéreur. Ce volume portait une note du marquis de Paulmy, ainsi conçue :

C'est la propre figure de M. de La Poplinière (*sic*) qui est représentée partout, et quant à la femme qui joue le principal rosle, non seulement j'ignore son noms (*sic*) mais si je le sçavais, je ne le dirais pas.

On peut consulter sur ce livre singulier :

— *Manuel du libraire*. II, 470.

— *L'Artiste*, numéro du 16 septembre 1855.

— *Le Riche de la Popelinière. Tableaux des mœurs du temps dans les différents âges de la vie*, notice par Charles Monselet, Paris, imprimerie des ci-devant fermiers généraux, 1867, 2 vol 8° avec vignettes de Félicien Rops.

J.-C. WIGGISHOFF.

*
* *

Je regrette de ne pouvoir donner à votre correspondant le renseignement qu'il désire ; mais je puis peut-être le mettre sur la voie.

Le livre dont il s'agit était, il y a quelque 25 ans, entre les mains d'un anglais, M. Hankey, qui demeurait à Paris, rue Laffite (je ne me souviens plus du n°), et qui possédait une collection très remarquable d'ouvrages du genre plus que léger. Ce M. Hankey est mort, je crois, il y a une vingtaine d'années. J'ignore ce que sont devenus ses livres ; mais on pourrait assez facilement le savoir par les nombreux libraires, surtout ceux vendant des livres anciens, avec lesquels il était en relations. On pourrait consulter utilement à ce sujet M Damascène, libraire, passage des Panoramas, qui était à l'époque, le principal et savant employé de M. Auguste Fontaine

Cet ouvrage, autant que je me rappelle, avait pour titre : *Tableaux des mœurs du temps*. Il était in-4° sur vélin, et contenait, non des estampes, mais de magnifiques miniatures, les unes mi-page, les autres tenant la page entière, extra libres, et attribuées à Carême. Il a été réimprimé sous ce titre : — *Tableaux des mœurs du temps dans les différents âges de la vie*, par Crébillon fils, suivis de l'histoire de Zaïrette, par le marquis de la Popelinière, 2 vol in-12. — A Venise, chez Bellopalozo, imprimeur, sans date. C'est une réimpression moderne qui paraît être de Gay (vers 1865).

A. G.

*
* *

Cet ouvrage, orné, non pas d'estampes, mais de miniatures, est actuellement à Rouen.

NORDMAND.

—

L'Emilie de Demoustier (XLIV, 446, 590). — La *Biographie des Ministres français depuis 1789*, Bruxelles, 1826, n'est pas tendre pour M. Benoît ; voici ce qu'elle dit de sa femme :

Le nom de son épouse n'est étranger ni à la littérature, ni aux arts. Demoustier, dans ses *Lettres sur la mythologie*, l'a immortalisée sous le nom d'Emilie. Comme peintre, elle s'est acquis une belle réputation : elle est de l'école de David, et naguère il n'y avait pas un chef-lieu qui ne possédât un portrait de Napoléon sorti de ses ateliers. On a même prétendu que sous le gouvernement impérial, les préfets, pour faire leur cour à M. le chef de division Benoît, croyaient ne pouvoir se dispenser de faire souscrire les grandes communes de leurs départements aux portraits du grand homme, exécutés par Emilie.

D. DES E.

—

Fessinot (XLIV, 558). — J'ai vu souvent identifier ce personnage de *Zoloé* (roman qui causa l'internement de son auteur, le marquis de Sade, à Bicêtre, dit-on) avec Tallien, ce qui n'augmente pas le nombre des maris de Thérésa. « Sorti de la valetaille » s'applique bien, du reste, à Tallien qui était le fils d'un portier du marquis de Bercy.

J. C. WIGG

—

Mémoires inédits sur le XIXe siècle (T. G. 581 ; XXXVIII ; XXXIX ; XLIV, 821). — « Sait-on que le château de Dampierre (appartenant au duc de Luynes), où se trouvent la statue colossale de Minerve-Athéné, restitution de celle du Parthénon, une fresque inachevée d'Ingres et nombre d'œuvres précieuses et admirables, renferme aussi, dans ses archives, une grande quantité de lettres autographes inédites de Louis XIV ? Elles concernent presque toutes les affaires de l'Etat et montrent à quel point ce roi, qui travaillait plus de douze heures par jour, gouvernait tout avec une parfaite connaissance des choses et une hauteur de vues toujours supérieure à celle de ses conseillers. » (*Figaro* du 6 septembre 1901).

NAUROY.

—

La bibliothèque de Napoléon Ier (XLIV, 332, 524). — M. Antoine Guillois nous écrit à ce sujet :

Le *Bulletin du Bibliophile* a donné, il y a environ deux ans, un article sur un livre trouvé sur les quais par M. Hanotaux, livre ayant appartenu à l'Empereur.

A la suite parurent, à quelques semaines de distance, une lettre très documentée de Frédéric Masson, et mon étude, que vous connaissez si bien.

La lettre de M. Masson est tout à fait formelle sur la question de ces livres légués au roi de Rome.

ANTOINE GUILLOIS.

—

Une lettre de Châteaubriand (XLIV, 390, 534). — C'est sans doute de cette réponse en vers, sous forme de chanson, que Béranger fit à Châteaubriand et dont parle M. Eugène Baillet ; 1831 « air d'Octavie ».

Châteaubriand, pourquoi fuir ta patrie,
Fuir son amour, notre encens et nos soins?

. . . .

Elle se trouve dans les œuvres de Béranger, format elzévirien. Perrotin, libraire, MDCCCXLVIII, page 556.

C. DE LA BENOTTE.

—

Primerose (XLIV, 558). — Morel-Vindé est l'auteur d'un roman portant ce titre, publié en 1797, in-12°.

J. C. WIGG.

—

Mystiques catholiques (XLIV, 503). — *Vie de Mademoiselle de Melun* (1618-1679) par M. le vicomte de Melun. Paris, Jacques Lecoffre et Cie libraires, rue du Vieux-Colombier, 29, 1855, 8° A. S.

—

Les plus anciens journaux (XLII ; XLIII ; XLIV, 38). — Ne pas oublier les journaux des Romains, dont il a été question dans l'*Intermédiaire*, sous le titre *Ouvrages à indiquer* (XLIII, 74) et sur lesquels un ouvrage de M. J. Victor Leclerc contient de nombreux renseignements (Voir les Textes manuscrits des Collections du progrès, à la Bibliothèque de l'Arsenal : M 1290).

ALPHONSE RENAUD.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII). — Bien que cette bibliographie entreprise par l'*Intermédiaire* ait déjà pris une extension assez grande, il faudra encore bien des années pour la rendre aussi complète que possible. Or, comme nous avons déjà apporté plusieurs pierres à l'édifice commun, nous croyons bien faire en continuant notre collaboration à cette œuvre biographique très curieuse. Voici quelques ouvrages que nous pensons n'avoir pas été cités.

Traité de l'origine, excellence et effets des mathématiques (poème) par Germain Forget, avocat au siège présidial d'Evreux, Paris, 1608, pet. in-8°.

Code des mariages et divorces en Vaudevilles, par L. C. Durosiers, Paris, an VIII, in-18. *La Constitution de l'an VIII en Vaudevilles*, Paris, Gauthier, an VIII, in-18 *La Constitution française en Vaudevilles*, par un législateur de boudoirs à Berlin et à Paris, an VIII, in-18. *Constitution de la République Française en Vaudevilles*, par Ramel Pichenot. Paris, an VIII, in-18. *La nouvelle constitution des amours, avec la déclaration des droits de chaque sexe, prise article par article sur la nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, par C. L. R. D. G. Paris, imp. de Cussac, s. d. in-18. PAUL PINSON.

—

Dictionnaire des noms populaires des plantes (XLIV, 391, 536). — Dans la région du nord-ouest, en Normandie, j'ai toujours entendu appeler « mouret » la petite plante à baies aigrelettes que l'on nomme airelle ou myrtil, ou encore myrtille. J'ignore l'orthographe de ce mot « mouret ». G. GONDINET.

—

Ces noms se trouvent, au moins pour la plupart, par ordre alphabétique, aux pages 377 et suivantes du *Tableau analytique de la Flore parisienne* par Al. Bautier, D. M. P. (chez Labé. successeur de Béchet jeune place de l'Ecole de Médecine, 4, -Juillet 1843). V. A. T.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIII ; XLIV, 35, 146, 202, 369, 593, 652). — Suivant Peuchet (Notes de son catalogue de vente, 1831), les *Mémoires* de Weber seraient de Lally-Tolendal et de Peltier ; ceux de Cléry seraient de Dorat-Cubières.

Lafont d'Aussonne dit que ceux de Cléry sont dus à l'évêque de Nancy, M. de La Fare; Barbier les attribue à la comtesse de Schomberg, sœur de Dumouriez ; une note de Cléry lui-même indique comme teinturier Mariala, homme d'affaires du prince d'Arenberg ; enfin, Sauveur Le Gros, secrétaire du prince de Ligne, dit

formellement : « J'ai rédigé le journal de Cléry. »

Delisle de Sales serait l'auteur des tomes XI à XIV de l'*Histoire de la Révolution*, de Bertrand de Molleville.

Les *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, de Dulaure, ont été rédigées, les quatre premiers volumes par Auguis et les deux autres par Flotard. (Tourneux).

Enfin je renvoie à une longue note de Tourneux, I, 352-3, pour les différents Mémoires publiés sous les noms des Sanson qui ne sauraient leur être attribués.

NAUROY.

—

Portrait du duc de Rivière (XLI). — Le duc de Bordeaux avait pour sous-gouverneur le marquis de Maupas. L'abbé Chambois a publié en 1900 : *Vie et souvenirs du marquis de Maupas*. Cet ouvrage édité avec grand luxe contient de très belles photogravures et notamment :

1° *Le duc de Rivière, capitaine des gardes du corps du roi passant en revue sa compagnie.*

2° Le fac-simile d'un ordre donné par lui au marquis de Maupas, son aide de camp.

3° Le portrait du marquis de Maupas sous-gouverneur du duc de Bordeaux.

4° La reproduction d'un croquis fait par ce prince et offert à madame de Maupas, avec cette mention :

Donné à madame de Maupas par moi, Henri duc de Bordeaux.

19 novembre 1827,

TAUSSERAT.

—

Le médailleur J. P. Droz (XLIV, 498). — M. Etienne Bourgey trouvera quelques détails sur la façon dont J. P. Droz acquit la propriété de la maison portant autrefois le numéro 24 de la rue Hautefeuille, sur sa femme et sur ses enfants dans la *Monographie de la Rue Hautefeuille* par M. Henri Baillière (*Bull. de la Société historique du VIe arrondissement*, 3e année, p. 319).

Dr RIRE.

—

Le peintre H.-P. Darlau (XLIV 229, 490 599). — Autant qu'il m'en souvient, dans le classique *Dict. des Peintres* d'Ad. Siret, troisième édition, la seule complète ! (une telle publication peut-elle se flatter de l'être jamais !) M. de la Benotte trouvera un article sur Danloux, et l'indication de quelques tableaux.

De plus, Pierre Danloux a un article au tome XXII, 421 de la *Gazette des Beaux-Arts*, un autre au tome XXIII, 299-300. Même ouvrage t. VII, un portrait id. de Mme Danloux, de Mme Le Foullon, VIII, 230.

Enfin t. X, p. 200, il y a encore une mention au sujet de cet artiste. Il y a certainement dans une des collections publiques de Paris, un ou deux tableaux de Danloux, et indubitablement il s'en trouve aussi dans les collections privées. Mais lesquelles ? Hélas ! il faudrait être Asmodée ! Mais à défaut de cet obligeant démon, il est des amateurs érudits qui peuvent le remplacer.

Cz.

* * *

Si le nom du peintre épelé par M. C. de la Benotte, et sur lequel il demande toutes sortes de communications, est bien celui qui a été signalé page 490 ; voici à son sujet ce que je trouve dans un volumineux manuscrit, presque entièrement composé de poésies variées de la fin du XVIIIe et commencement du XIXe siècle dont beaucoup, est-il dit, n'ont pas été imprimées. — Je copie :

Vers adressés par le ci-devant abbé Delille au cit^en Danloux célèbre peintre, alors à Londres, qui avait fait son portrait et celui de son épouse dans le même tableau :

Grâces à ces couleurs dont Zeuxis eût fait choix
Mon aimable Antigone existe donc deux fois !
Dans un même tableau vit notre double image,
Reçois donc notre double hommage,
Hardi, correct, sage et brillant Danloux,
Qui sans rivaux, mais non pas sans jaloux,
De tous les gens de goût a conquis le suffrage !
Ainsi l'astre dont les rayons
Dirigent tes savants crayons,
Quand il a percé le nuage,
Par sa vive splendeur plaît à tous les climats,
Du Maure est adoré sur son brûlant rivage,
Reçoit au Nord les vœux du Sarmate sauvage ;
Dore les sommets de l'Atlas,
Du froid Caucase empourpre les frimats ;
Pénètre dans la terre, étincelle sur l'onde,
Est l'âme, le foyer et le peintre du monde.
A cet art enchanteur qu'honore ton pinceau,
Et qu'enrichit encor ce chef-d'œuvre nouveau,

Mal-à-propos je servis de modèle :
Je le sais bien ; mais si j'en croi
Mes sentiments pour toi,
J'en puisservir à l'amitié fidelle

J'ajoute, en terminant, que ce tableau a été gravé. Un amateur d'estampes m'a dit en posséder un exemplaire en grand format.

RIBÈS.

* * *

M. C. de la Benotte peut voir, au musée de Lille, un tableau de Danloux. « N° 222 ; Le conventionnel Brissot ; de profil à gauche, il est assis et regarde devant lui. Toile de o. 17 sur o. 14. »

CH. REV.

—

Pillement et Pillmans (XLIV, 559 656). — Pillement est un artiste de grand mérite, fort connu, surtout à Lyon, où il exerça longtemps son art élégant et varié. J'ai de lui une très fine bergerie au pastel, avec ce paysage de rêve qu'il affectionnait et de petits bonshommes très solidement campés sur des rochers d'un faire très habile, et aussi une marine transparente qui ressemble à s'y tromper à un Joseph Vernet. Ceci pour dire que J. Pillement, qui fut *dessinateur de fabrique*, situation fort appréciée dans la cité de la Soie, travaillait dans des genres très variés et qu'il a fait des fleurs, des paysages, des chinoiseries, des marines, des animaux variés, des cochons d'Inde, avec un *égal* talent beaucoup plus apprécié aujourd'hui que de son temps, où il ne vendait pas cher. Quant à l'hypothétique Pillmans, je ne l'ai jamais rencontré dans mes excursions ès-Catalogues de tableaux et livres d'art. Je crois à une simple confusion.

CZ.

—

La Vénus de Milo en 1871 (XLII ; XLIV, 425). — L'inventaire Fillon mentionne sous le N° 1225 :

Marcellus (Marie-Louis-Jean-André-Charles Demartin de Tirac, comte de), diplomate et écrivain, qui a assuré à la France la possession de la Vénus de Milo, né au château de Marcellus le 19 janvier 1795, mort le 28 avril 1861.

Lettre autographe signée au prince Nicolas Moronsi ; Milo 23 mai 1820, 1 page et demie in-4.

Pièce fort curieuse. C'est le duplicata, de la main même du comte de Marcellus, de la lettre où il raconte la découverte de la Vénus de Milo.

NAUROY.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV. 337, 487, 544, 596, 656). — Je ne sais si parmi les puits existant encore dans les églises, on a signalé ceux de Notre-Dame de l'Epine, près de Châlons sur-Marne, et de la cathédrale de Ratisbonne. Celui de la cathédrale n'a disparu de Strasbourg, je crois, qu'au XVIIIe siècle ; on en a des dessins.

H. C. M.

* * *

En maintes églises, chapelles et cathédrales existent — percés, soit dans la crypte, soit dans un collatéral et souvent dissimulés à la vue ou même condamnés — des puits révérés, remontant à l'origine des monuments ; quelquefois, à plus haut. Dans les temps les plus reculés, il y en avait de consacrés aux cérémonies païennes. Le peuple des Gaules les avait en grande vénération. Ces temples ayant fait place aux églises chrétiennes, les nécessités liturgiques contraignirent le clergé d'alors à faire creuser, lui aussi, des puits non loin des sanctuaires ou dans les basiliques elles-mêmes. Presque toujours, ils étaient entourés de superstitions des cultes abolis, et la croyance développée que ces puits récélaient les ossements de quelque martyr fameux put seule avoir raison des errements ancrés de l'ère disparue. Ainsi, jusqu'au IXe siècle, celui de la cathédrale de Chartres, fut connu sous le nom de *Puits des Saints-forts*. Les eaux souterraines sont souvent gratifiées de vertus miraculeuses : tel le puits de N. D. du Port, à Clermont-Ferrand. Celui de Sainte-Goldeberthe, à Noyon, alimenté par une source vive, a la réputation de rendre la vue aux affligés de maladies d'yeux. (1).

Quoi qu'il en soit, ces puits, comme l'ont dit Violet-le-Duc et de Caumont, semblent avoir été perforés pour les besoins

(1) La dévotion aux puits n'est pas particulière à un pays. On trouve des puits sacrés dans les basiliques de Sainte-Praxède et de Saint-Calixte, à Rome ; dans les monastères de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève, à Paris ; dans les églises de Saint-Similien, à Nantes ; de Saint-Pierre-le-Vif,

des constructeurs. L'édifice achevé, ils étaient entourés d'une margelle et employés pour le service religieux.

Dans la travée nord du transept de la cathédrale de Bayeux. — chapelle Saint-Pierre — une porte en fer (1) recouvre l'orifice d'un puits agrémenté d'une très intéressante légende, que nous sommes parvenu à reconstituer et à encadrer dans *Les mœurs, le décor et les coutumes du temps* (1230). La cathédrale terminée, le puits des travaux restait béant, à ras du sol ; il fut exhaussé trop peu, au moyen d'une margelle trop basse. Trop basse puisqu'elle n'empêcha pas la chute d'un enfant de chœur, au cours des cérémonies de Noël, de l'an 1230. C'est cet accident qui a donné naissance à la légende à laquelle il est fait allusion ci-dessus. « Cette eau, par une route sous terre, correspond avec la mer », disait-on alors. L'enfant de chœur, tombé dans le puits, aurait suivi ce chemin, jusqu'à l'Océan.

De même, par des infiltrations, le puits merveilleux de Sainte Goldeberthe porte son trop plein à la rivière voisine de la Verse. Au pays de Léon, dans le bas côté du nord de l'église de Saint-Jean-du-Doigt (Finistère), un robinet amène l'eau miraculeuse d'une nappe souterraine.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Termes d'objets mobiliers (XLIV. 448, 597, 658). —On appelle *cabriolets* des fauteuils de style Louis XV, à dossiers de forme gondolée et un peu évasés du haut.

C'est sans doute à ce genre de meubles que s'applique l'épithète de « *cabriolet* avec ou sans coussin » figurant dans l'inventaire en question. H C. L.

à Sens ; de Saint-Irénée, à Lyon ; de Saint-Jacques, à Ratisbonne ; de Sancta-Giustina à Padoue ; dans les cathédrales de Langres et de Séez ; à Tournus, à Blécourt, au Puy-de-Saint-Galmier, à Maillezais, etc. (L'indication de ces puits est due en partie aux savants collaborateurs de l'*Intermédiaire*).

(1) Masquée par une bouche de chaleur du calorifère actuel.

Dans la même cathédrale, un second puits vient d'être découvert ces jours ci : octobre 1901, au cours de travaux dans la sacristie.

Les tables des salles à manger au XVIIIe siècle (XLIV, 281, 424). — Je ne suis pas — et je le regrette — très-versé dans la connaissance des usages et des objets mobiliers du grand siècle et de son successeur ; cependant j'ai vu une grande table, style Louis XV, avec pieds cintrés, chantournés et fourchus, ayant la tournure générale des tables-bureaux de cette époque. La personne qui l'avait achetée dans une ferme, m'affirma que l'on y mangeait comme sur nos tables de salle à manger actuelles. La famille devait être peu nombreuse, car elle ne comportait que six places. On mettait en guise de rallonges, —les tables à coulisses datent du 1er empire, — une ou plusieurs autres tables semblables et on obtenait un meuble factice indéfiniment extensible. L'usage des chevalets existe toujours, mais réduit aux restaurants de campagne et aux auberges à grandes affluences intermittentes.

Cz.

*
* *

A ce sujet, lire les anciens inventaires des mobiliers des maisons nobles et bourgeoises dans les principales bibliothèques publiques. S.

— —

Mettre les pouces (XLIII). — On a donné, et j'ai fourni moi-même des explications fort acceptables sur cette locution; en voici une autre qui semble préférable : aux XVIIe et XVIIIe siècles les bandits qui infestaient les campagnes donnaient la question aux paysans pour leur faire dire où se trouvait caché leur argent. Entre autres supplices, ces bandits serraient violemment les pouces de leurs victimes dans les renards de leurs arquebuses à rouets. De là, vraisemblablement, l'expression populaire, *serrer les pouces*, faire avouer, avouer, et aussi la variante *faire mettre les pouces, mettre les pouces.*

Les ayant tous vollez (les pauvres gens)... vous leur serrez les poulces avec les rouetz d'arquebuze... Vous êtes des bourreaux sans miséricorde...

(*Reproches du capitaine Guillery* ..1615 dans les *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier ; (VII, 71).

GUSTAVE FUSTIER.

Proverbes et dictons météorologiques (T. G , 734 ; XLII ; XLIII ; XLIV, 56).

(*Suite*)

13

D'Avril ménudeto plèjado,
Faï déstïou poulido séchado.

D'avril petite pluie
Fait pour l'été une heureuse sécheresse

14

En Abril la flouréto bé,
E la glouëro à maï ni rébé,

En avril la fleurette vient,
Mais la gloire à mai en revient,

15

Quan avril en furou s'ès mès,
N'ès pas dins l'an un piré mès.

Quand Abril s'est mis en fureur,
Il n'y a pas dans l'année pire mois.

16

Què sio la broncho ou nou fuillado,
Abril part pas sons grésillado,

Que la branche soit ou non feuillée,
Avril ne part pas sans sa gelée blanche,

17

As embiroun dé sen Jordi,
Sons ista, séméno toun ordi.

Aux environs de la Saint-Georges.
Sans tarder, sème ton orge.

18

Sémenço tracho trop espès.
Lou granio l'on curo douos fès.

Semence jetée trop épaisse,
Deux fois l'on nettoie le grenier.

19

L'aïgognat del bel mès de maï,
Caouqué cop bé, soubèn mal faï.

La rosée du beau mois de mai,
Parfois fait du bien, souvent du mal.

20

Dé maï chàldo è douço pléjèto.
Faï flou bèlo è rich' espijèto.

De mai chaude et douce pluie
Rend la fleur belle et l'épi riche.

(*A suivre*) — A. P.

Germination après X siècles (XLIV, 336, 492). — Le Dr Colson nous a montré, il y a une trentaine d'années, le produit de la récolte d'un ensemencement de blé noir qui provenait, lui-même, d'une antique sépulture d'Auvergne. Le grain obtenu par cet ensemencement était de très belle venue. Dr BOUGON.

*
* *

Se reporter à l'*Intermédiaire* (XLI, 279 *Petite correspondance :*

Sur le blé trouvé dans des tombeaux des martyrs voir les *Œuvres complètes* de Mgr. X. B. de M., tome IX, page 378.

A. S.

*
* *

Il est certain que l'on a trouvé des graines notamment du blé, dans des sépultures inviolées de l'époque pharaonique la plus reculée. Mais il suffit, je crois, de jeter un coup d'œil sur les échantillons conservés au musée de Turin, qui, comme on sait, est formé par la riche collection Drovetti, pour reconnaître que ces grains racornis, momifiés pour ainsi dire, ne sont plus que des cadavres où la vie latente du germe est à jamais et depuis de longs siècles éteinte. A cela se borne mon observation personnelle, mais j'ajoute qu'un botaniste de mes amis m'a affirmé autrefois que la prétendue conservation de la force germinative dans ces graines, vieilles de trois ou quatre mille ans, n'était pas un fait scientifique. H. C. M.

—

Fécondité extraordinaire (T. G . 339 ; XXXVII ; XLIV, 572). — A Vauvilliers (Haute-Saône) un commis de percepteur, qui vit encore, a eu 34 enfants de ses deux femmes, La seconde morte (entre 43 et 45 ans d'âge) en a eu 22 pour sa part, le 22e a causé sa mort. A Melisey (Haute-Saône), un percepteur avait aussi 22 enfants vivants. En Franche-Comté il n'était pas rare de voir des familles de 18 à 20 enfants nés de la même mère.

TUOLLIVER.

*
* *

Le seul généalogiste gascon dont les œuvres me sont connues, est M. Noulens, propriétaire, à Paris, de la cite Noulens (xve arrondissement).

Son adresse est, je crois, 15, rue Miromesnil, du moins le Bottin indique là, M. Noulens auditeur au Conseil d'Etat

A. S.

*
* *

Il me semble qu'à propos des « Porcelets » illustre famille de Provence, d'autres exemples encore ont été publiés dans l'*Intermédiaire*.

Une de mes aïeules, Perside de Luppé, mariée en 1602 à Pierre de Rapin, gouverneur du Masgarnier, célèbre capitaine de Henri IV, lui avait donné vingt-

deux enfants, dont huit survivaient à la mort de leur père en 1647.

La généalogie de la maison de la Barthe a été publiée dans O.Gilwy et Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, Paris, Dumoulin. 5 vol. 4°. Je n'ai pas cet ouvrage sous la main, mais la natalité extraordinaire signalée par La Chesnaye des Bois, doit y être vraisemblablement rapportée. Cz.

* * *

Oui, on a signalé des cas, parfaitement authentiques, de fécondité plus extraordinaire encore. Il y a cinq semaines environ, un journal de médecine a cité un grand nombre de cas de grossesses polyjumellaires ; en énumérant successivement, outre les cas de trois ou quatre jumeaux, que nous connaissions déjà, pour notre part, depuis trente ans, toute une série régulière de 5, 6, 7,8, 9, 10,11, 12, 13 et 14 jumeaux : plus encore peut-être. Cependant je ne crois pas qu'on ait dépassé le nombre de 16 enfants à la fois si tant est que ce nombre ait été atteint. Il faut seulement reléguer parmi les fables le nombre de 365 jumeaux. Une femme avait eu,en effet, en Hollande, sous le règne de Louis XV, autant d'enfants qu'il y avait eu de jours dans l'année, au moment de leur naissance. Or elle n'avait eu que deux jumeaux, parce qu'ils étaient nés le 2 janvier ; on avait tout simplement omis la fin de la phrase, de sorte que l'on en avait conclu à 365 jumeaux. Bien plus, on a fait une gravure représentant la naissance de ces 365 enfants, recueillis dans une immense bassine. La mère se portait fort bien ; seulement tous ces enfants, à part les 2 jumeaux n'existaient que dans l'imagination du dessinateur. Dr Bougon.

* * *

La fonte liquide (XLIV,171,431). — Le fait de pouvoir impunément brasser la fonte en fusion avec les mains n'est nullement contesté et s'explique par l'état sphéroïdal du liquide, produit par l'évaporation cutanée. On a conseillé par prudence de se laver préalablement avec une dissolution de sel ammoniac. L'expérience est traditionnelle dans toutes les fonderies. On l'a souvent relatée, malheureusement ma petite bibliothèque *rurale* ne peut fournir aucun témoignage authentique. Je crois en avoir trouvé pour la première fois la mention dans la physique de Bouillet que je ne possède plus. Il serait curieux de savoir de quand date l'observation de ce curieux phénomène.
Leda.

* * *

N'y a-t-il pas un peu d'exagération dans le récit de l'expérience? J'imagine,en effet, qu'on n'a jamais *barboté* dans la fonte liquide comme dans de l'eau tiède ; mais le fait d'un contact rapide de la peau nue et moite avec de la fonte en fusion sans qu'il en résulte de brûlure, n'est pas contestable, et voici à ce sujet un souvenir de famille.

J'avais à Dijon un oncle, M. H., professeur à la faculté des sciences, qui était un savant distingué et curieux de tous faits nouveaux. Il nous parla, un jour, d'une expérience dont se faisaient un jeu les ouvriers des hauts fourneaux et qui consistait à poser le pied à nu sur de la fonte en fusion. Il nous en donna l'explication et ajouta qu'il allait partir avec un de ses amis pour le haut fourneau du Val-Suzon, à seize kilomètres de Dijon, pour être témoin de l'expérience et la tenter lui-même. M. P. fit l'expédition avec son ami, vit les ouvriers poser sans hésiter leur pied nu sur la fonte incandescente étalée et les imita sans ressentir d'autre impression que celle d'une chaleur des plus tolérables. Son ami se contenta de le regarder faire.

Ceux qui, au temps des épreuves judiciaires,savaient,sans se brûler, toucher un morceau de fer rouge, les saltimbanques qui se versent impunément du plomb fondu sur les mains, connaissaient, connaissent encore le phénomène de la protection de la peau par une couche même infinitésimale de vapeur d'eau.

Mais Michel Strogoff lui-même qui, par un phénomène semblable, échappe au supplice de l'aveuglement, se laverait-il impunément les mains dans de la fonte incandescente ? J'en doute. H. C. M.

* * *

Je remercie vivement MM. Martellière, M. Roos et G. I. de leurs précieux renseignements, je suis fixé sur le point capital de ma question... Quant à en faire l'application... je verrai... peut-être !.. un jour... l'occasion... A. Martin.

P. S. Nos *répondeurs* parlent de passer

vivement, *prestement*, la main à travers le jet. Mais Robert-Houdin s'y lavait littéralement les siennes... La différence est grande.

—

Le prix du Radium (XLIV 560). — A la séance du 3 avril 1901 de la Société astronomique, M. Henri Becquerel, membre de l'Institut, a fait une conférence fort intéressante sur « la Radio-activité de la matière ».

Il avait apporté un échantillon du Radium que M. et Mme Curie ont retiré de certains minerais d'uranium.

Voici ce que l'on peut lire dans le *Bulletin de la Société Astronomique* de mai 1901, page 226 :

La recherche de ces corps est une opération très coûteuse ; une tonne de résidus du traitement de la pechblende, l'uranium en étant extrait, contient environ un décigramme de radium ; le traitement subséquent peut être évalué à 4 ou 5000 francs pour une tonne de résidus.

Il est difficile d'expliquer les divergences au sujet du prix de cet intéressant produit, mais je préfère m'en rapporter à l'autorité si reconnue de M. Becquerel et j'estime que le prix du gramme de Radium était bien *alors* de 40 à 50 000 fr. Son prix actuel ou de demain peut être ou devenir bien inférieur ; il suffit de se rappeler des fluctuations rapides de prix des premiers produits colorants de l'aniline.

C. B. F.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Pension royale à la petite-fille d'Adrienne Lecouvreur. — 20 avril 1818. — Rapport à M. le comte de Pradel, directeur général du Ministère de la Maison du Roi (*inédit*).

Monsieur de la Ferté (1) adresse à M. le comte une demande de pension en faveur de la dame veuve DE LAVAL, fille de FRANCŒUR, ancien directeur de l'Opera, et petite-fille de la célèbre LECOUVREUR. M. l'Intendant des menus propose également d'accorder à cette veuve la représentation à bénéfice à laquelle avait droit son mari.

Cette femme, âgée de 77 ans, n'a d'autre ressource qu'une pension de 600 francs ; elle sollicite les bontés du Roi pour soulager sa position malheureuse.

A la demande de la dame de Laval sont joints les certificats qui établissent ses titres, et les copies des deux brevets d'assurance d'une somme de 10.000 francs et d'une pension de 300 francs.

Si M. le comte est dans l'intention d'adopter les propositions de M. de la Ferté en faveur de la veuve de Laval, on le prie de vouloir bien fixer le montant de la pension qu'il jugera convenable d'accorder à cette veuve, afin qu'on puisse en faire l'objet d'un Rapport au Roi.

Approuvé à 600 francs.

—

Du 21 avril 1818.
RAPPORT AU ROI

Sur les renseignements qui m'ont été donnés de la situation de la veuve de Laval, je crois devoir proposer à V. M. de lui accorder une pension de 600 francs.

Cette veuve est âgée de 77 ans ; elle est fille du Sr Francœur, ancien directeur de l'Opéra, et petite-fille de la célèbre Lecouvreur.

Je prie le Roi de me donner ses ordres.

Approuvé
Louis

(Archives Nationales ; Maison du Roi ; Rapports et décisions ; O3 1283).

Le vicomte de La Rochefoucauld à Mme de Laval.

Je vous préviens, Madame, que, par décision du 21 avril dernier, le roi a bien voulu vous accorder une pension de 600 francs dont la jouissance remontera au 1er janvier 1818.

Vous voudrez bien m'adresser le plus promptement possible, et fournir chaque trimestre au Ministère de la Maison du Roi, un certificat qui constate votre existence. Les paiements se feront chez M. Bonnemer, caissier de l'Académie Royale de Musique, rue Rameau.

Recevez, etc.

Du 15 mai 1818.

Le vicomte de La Rochefoucauld à M. de la Ferté.

Je vous préviens, Monsieur, que le Roi par décision du 21 avril 1818, a accordé sur le fonds de 20.000 francs du Budget des théâtres, à la dame veuve Baudière de Laval, une pension de 600 francs.

Cette pension courra à dater du 1er janvier 1848.

Recevez, etc.

Adrienne Couvreur, née à Damery, près d'Epernay, le 5 avril 1692, morte à Paris le 20 mars 1720, a pris le surnom de LECOUVREUR, vraisemblablement pour se rattacher à Adrien Le Couvreur, écuyer,

(1) M. Papillon de la Ferté, Intendant des menus plaisirs.

seigneur de Vraignis et autres lieux, conseiller du roi, président trésorier de France en la généralité d'Amiens, dont la veuve, Adrienne Picquet, vivait en 1720, à Amiens.

Adrienne Lecouvreur, la célèbre actrice, eut, d'un officier aux gardes du duc de Lorraine, une fille naturelle qui se maria à François Francœur, surintendant de la musique du roi, auquel Louis XV accorda des lettres de noblesse, données à Versailles, au mois de mai 1764, dans lesquelles le souverain dit notamment : « l'avons anobli pour les grands talents « qu'il a fait paraître presque en naissant « et qui se sont perfectionnés par une « application suivie, la distinction avec « laquelle il a rempli les différentes places « qu'il a exercées à notre service et la « charge de surintendant de notre musi- « que dont il est encore revêtu, joint aux « différents ouvrages de sa composition « qui ont reçu notre approbation et celle « du public. »

On peut croire que l'influence d'Adrienne Lecouvreur n'a pas été étrangère à l'octroi d'une telle grâce.

O'Kelly de Galway.

—

Les complices de Louvel. — La question de savoir qui avait inspiré à Louvel son projet homicide a été diversement résolue, comme pour Ravaillac. Une circonstance toute fortuite vient, récemment, de nous fournir, sur ce point très digne d'intérêt, des données aussi sûres que curieuses.

En 1820, un maître sellier de Pau, nommé Pons, avait, dans son établissement, un ouvrier modèle, pour l'exactitude, le zèle et l'habileté. Le 8 février, deux hommes, inconnus dans la ville, vinrent chez Pons, demandèrent Louvel — c'était l'ouvrier modèle — et s'entretinrent avec lui. A la fin de la journée, Louvel réclama le règlement de son salaire, en disant qu'il était *obligé* de partir. Vainement Pons lui avoua son dessein de le marier avec l'une de ses filles : « Je regrette, répondit son interlocuteur, que vous m'en fassiez part ; mais il m'est impossible de rester. »

Ce langage, tenu quelques heures après l'intervention des deux inconnus, ne laisse aucun doute sur le rôle de Louvel : instrument d'une société secrète, son nom avait été tiré au sort. Le 5 juin, à la Cour des Pairs, Desèze rappela que le meurtrier du duc de Berry avait dit qu'au cas où il aurait pu se sauver, son intention eût été de tuer aussi le duc d'Angoulême. On lui demanda pourquoi ? Il répondit, comme à Pons, qu'il y était *obligé*, puis ajouta pour se tirer d'embarras, que, de cette manière, il devait « empêcher que des personnes ne fussent soupçonnées ». La réponse manquait de clarté ; on mit Louvel en demeure de s'expliquer devant la Cour ; il esquiva constamment d'éclaircir le fond de sa pensée : « je ne sais pas », « on aurait fait des recherches » furent ses seules paroles.

Un autre rapprochement vient à l'appui de l'indication sur le lieu d'où était parti Louvel : celui ci déclara qu'il avait acheté son poignard à La Rochelle, c'est-à-dire sur la route de Paris à Bayonne, par Pau ; mais Berthon, coutelier à l'endroit désigné par Louvel, affirma « que ni la lame, ni la monture » n'avaient « été faites par un ouvrier » ; le témoin et l'accusé ne se reconnurent pas : l'arme avait donc été remise, vraisemblablement, par les inconnus qui provoquèrent la sortie de Louvel des ateliers de Pons.

Une autre indice significatif vient corroborer ces présomptions. Dans le premier interrogatoire qu'on fit subir à Louvel, on lui demanda qui l'avait payé ? Le prisonnier réfléchit, avant de répondre ; devant la Cour des Pairs, le chancelier releva l'incident : l'accusé ne trouva d'autre échappatoire que cette dénégation assez pauvre : « Ce n'est pas moi qui ai réfléchi ! »

Enfin, il est remarquable que Pons, dont la voix tremblait encore d'émotion, paraît-il, en racontant, à ses petits-enfants, comment Louvel l'avait quitté, resta muet aussi longtemps que son témoignage pouvait être utile et décisif, surtout, quant à la complicité : on ne saurait concevoir ce silence qu'en admettant des missives écrites et anonymes, qu'il n'osa point révéler, parce qu'elles eussent prouvé qu'entre le devoir et l'intérêt, il n'avait pas senti en lui le besoin de se sacrifier à la vérité.

Alfred des Cilleuls.
Membre du Comité des travaux historiques.

Petite Correspondance

Dr Bougon. — Cette anecdote a été rapportée dans l'*Intermédiaire*. Voyez T. G.

M. Vierzon.—Voyez Table générale, *Chiffres romains*. Néanmoins nous allons nous informer encore directement.

M. Villeroy. — *Conduite de Grenoble* : Question déjà posée, XV, XXV, XXVI.

M. M. à Nice. — Remerciements ; les renseignements seront communiqués directement.

Villeroy. — La chaise percée était souvent dans la garde-robe, lieu où l'on gardait les robes : d'où ce mot.

Vierzon. — Les vierges allaitant l'Enfant-Jésus sont figurées dans de si nombreux tableaux que la liste en serait un peu longue et cependant incomplète.

Senonnois. — Le nom de Tarbé, donné à cette rue vient de Louis Hardouin Tarbé, homme d'Etat (1753-1809). Le fait est trop bien établi pour que la question puisse être posée.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

LES EX-LIBRIS DE M. HENRY-ANDRÉ



XLIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Novembre 1901.

N° 950
—
31,bis r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE
SINGULA
LEGENDO



Il se faut entr'aider

38e Année
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Paparel, trésorier de l'ordinaire des guerres. — Je possède un petit jeton de cuivre (diamètre 25/000) à l'effigie de Louis XIV. Au revers, un arbuste entouré de la légende : *Dat fructus dat que coronas.* En exergue : *ord. des guerres. Paparel, trés.* Dans ses *Mémoires et aventures d'un homme de qualité*, l'abbé Prévost dit que ce Paparel a été condamné à mort sous la Régence, mais que le Régent avait apporté un délai à l'exécution de la sentence. Quelle suite a eue cette affaire ?

J. C. Wigg.

—

La langue française à l'Ecole normale supérieure. — M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure et auteur d'un *Précis de grammaire historique de la langue française*, a publié récemment, avec la collaboration de quatre de ses élèves de l'Ecole normale, une édition annotée et commentée de la satire XIII de Mathurin Régnier, *Macette*, (Paris, librairie Georges Bellais, 1900, in-8). Dans l'introduction de cet ouvrage, p. XXVI, on rencontre des phrases de ce genre, écrites par les susdits élèves : « la *soi-disant* métamorphose de l'entremetteuse en bigote... » «... le reproche qu'adressent, d'une commune voix, du Bellay et Ronsard aux deux vieilles *qu*'ils invectivent... »

D'après Littré et tous les lexicographes, « *soi-disant* ne se dit jamais des choses ; c'est une grosse faute que de dire : de soi-disant faveurs, de soi-disant titres », (Littré, art. *soi-disant*), et « *invectiver* est un verbe neutre ; dites : invectiver *contre* quelqu'un, et non invectiver quelqu'un » (Littré, art. *invectiver*).

Qui a tort ici, Littré ou M. Ferdinand Brunot et ses élèves de l'Ecole normale supérieure ? Albert Cim.

—

Musée postal. — Les journaux annoncent la création, rue de Grenelle, d'un musée postal. Or, notre collaborateur M. A. Saffroy a reçu de la direction de l'Ecole professionnelle supérieure des Postes et télégraphes, la lettre suivante :

Paris le 21 octobre 1901

En réponse à votre communication, en date du 4 août dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la création d'un musée postal n'a pas encore été décidée.

Veuillez agréer etc. ;

Que croire ?

—

Rues Chauchat-au-Marais, Quatre-sols, du Thimerais, de la Tour Brûlée. — La *Nomenclature des voies publiques de Paris*, publiée par la direction des Services d'Architecture de la ville de Paris et dont la dernière édition remonte à 1898, se termine par une liste des noms anciens et des voies supprimées. Ce document indispensable aux administrateurs et aux historiens de Paris, ne pourra jamais, quelque soin qu'on y apporte,

être complet. Le dépouillement des papiers de la direction départementale des Domaines de la Seine,m'a fourni un assez grand nombre de noms nouveaux qui figureront dans la prochaine édition de ce livre, et qui tous, à quatre exceptions près, sont identifiés. C'est sur les rues *Chauchat-au-Marais*, *Quatre-sols*, *du Thimerais* et de la *Tour Brulée* que je prie les intermédiairistes de vouloir bien projeter l'éclat de leurs lumières.

La rue *Chauchat-au-Marais* est mentionnée dans une affiche de vente du 15 février 1811 : c'est là qu'était située, au numéro 5, la maison du général Monnet mise sous séquestre après la condamnation à mort de son propriétaire pour avoir rendu Flessingue aux Anglais. (Archives de la Seine,Domaines, carton 227, dossier 13052).

La rue *Quatre-Sols* était voisine de la rue du Château-Landon, qu'elle coupait à angle droit puisqu'une lettre des administrateurs de l'enregistrement du 3 messidor an 3 dit que « l'ancienne administration des travaux publics de la commune de Paris avait autorisé l'établissement d'un réverbère à l'encognure des rues Château-Landon et Quatre-Sols » (Archives de la Seine, Domaines, carton 8, dossier 4181).

La rue *du Thimerais* ou *du Thimerai*, allant de la rue Notre-Dame-des-Champs, à l'enclos des Chartreux, puis à la rue d'Assas, figure dans des arrêtés préfectoraux de 1806 à 1810 : ce doit être la rue désignée postérieurement sous les noms de rue Carnot, passage Laurette, puis rue Bara, mais je n'ai aucune preuve certaine pour fonder mon assertion (Archives de la Seine, Domaines, carton 85, dossier 839).

La ruelle de la *Tour Brulée* contiguë au numéro révolutionnaire 8 de la rue d'Enfer, propriété provenant des Mathurins à laquelle était joint un marais s'étendant jusqu'au boulevard Montparnasse, aurait-elle été l'origine de la rue du Val-de-Grâce ? Le dossier des Archives de la Seine est trop peu explicite pour que l'on puisse répondre (Domaines, carton 62, dossier 2982). LUCIEN LAZARD.

—

Les nouvelles armoiries d'Italie. — On lit dans le *Gaulois* du 5 novembre :

L'Italie, semble-t-il, vient d'adopter de nouvelles armoiries nationales : l'aigle de sable, couronnée, sur champ d'or, avec la croix de Savoie sur la poitrine.

Or,ces nouvelles armoiries, adoptées sur les monnaies et les timbres-poste, *(sic)* sont les plus anciennes de la maison de Savoie, celles des comtes de Maurienne, pays d'aigles s'il en fut. La croix d'argent sur fond de gueules est de Savoie, et n'est apparue sur les sceaux qu'avec Pierre II, qui avait été abbé avant d'être comte de Savoie, etc......

J'ai déjà vu cette opinion émise, il y a quelques mois, à l'apparition des nouveaux timbres-poste d'Italie, mais je crois que c'est une erreur.Les timbres ont l'écu à champ d'argent et l'aigle couronnée ; ce ne sont pas les armes de Maurienne : *d'or à l'aigle de sable* (l'aigle non couronnée) mais celles de Sicile : *d'argent, à l'aigle de sable, couronnée d'or, languée et membrée de gueules*. Ces dernières armes furent prises par Victor-Amédée II, qui les chargea de l'écusson à la croix de Savoie, lorsque, en vertu du traité de paix d'Utrecht, il prit possession du royaume de Sicile en 1713.

Qu'en pensent les héraldistes de l'*Intermédiaire*, et en particulier Sabaudus, mon aimable contradicteur au sujet des armoiries de France, si bien documenté sur tout ce qui concerne la Savoie ?

P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : tête de cerf... etc. — Une tête de cerf accompagnée de 3 étoiles, 1, 2, écusson frappé sur les plats d'un prix donné au collège de Pont-Audemer par la libéralité de Charles Le *Gras*, B. du Reel, Bailli de Rouen, et délégué de Pont-Audemer. Cet écusson est-il celui de ces Le Gras ?

LESLIE.

—

Armoiries à déterminer : chêne ou autre arbre... — Ecusson frappé sur les plats d'un prix donné par la générosité de *Claude de Montauvril*, seigneur des Chauvières, doyen de la cathédrale de Nantes,et prieur de Chémillé.

Cet écusson porte un chêne,(ou un autre arbre) au chef chargé de 3 roses, ou 3 quintefeuilles, sommé d'une crosse et du chapeau épiscopal avec glands ou *fiocchi*, mais pas de mitre. — Claude de Montauvril n'étant que prieur, n'avait pas droit à

la crosse. Ce sont donc des armes épiscopales. — Lesquelles ? LESLIE.

—

Armoiries : chevron, trois cœurs. — Sur une plaque de cheminée, est un écusson chargé d'un chevron, accompagné de trois cœurs — chevron et cœur ayant des hachures verticales. La date 1696 est inscrite au-dessous.

Pourrait-on me dire à quelle famille appartiennent ces armoiries ? Merci d'avance. UN CURIEUX.

—

Décoration sud-africaine. — Quelles sont les ordres de décorations de la République Sud-Africaine ? Dans quels cas ces décorations sont-elles accordées ? B. DE B.

—

S. Orientinæ. — Nom latin d'une abbaye fondée, en 1098, par dame Emerade d'Alteccis. La fondatrice, sur les conseils de l'évêque de Toulouse, Isarn, édifia le monastère auprès de l'église de Saint-Oriens qu'elle releva de ses ruines en y adjoignant un hôpital. En 1140, cette abbaye fut réunie à celle de Vielmur en Albigeois.

Le *Dictionnaire des Abbayes*, d'après le *Gallia christiana*, dit que S. Orientinæ était situé sur les confins des diocèses de Toulouse et de Comminges.

La ligne divisoire entre les deux diocèses (l'évêché de Rieux n'existant pas encore) devait se trouver dans l'arrondissement actuel de Muret. Or, j'ai parcouru attentivement la *Notice historique* sur cet arrondissement, par Victor Fons, et n'ai rien découvert, pas plus d'ailleurs que dans *Foix et Comminges*, l'excellent guide de Roschach.

Serait-il possible d'apprendre, par un de nos bons confrères, la situation exacte de S. Orientinæ ?

—

Les maures en Maurienne. — Y a-t-il, dans la Maurienne, d'autres points que Saint-Colomban-des-Villards où le type maure soit reconnaissable et où l'on entremêle le patois local de mots arabes ? Quelque aimable et savant confrère de la Savoie aurait-il la bonté de m'indiquer les articles publiés à ce sujet dans les feuilles et dans les revues locales ? Je l'en remercie à l'avance de tout cœur.

VANDEVELDE.

Zizim — le lieu de son internement en France. — Dans le n° du 28 février 1899 (271), il a été question du sultan Bajazet et de son frère Zizim.

On sait qu'à la mort de Mahomet II, ses deux fils, Bajazet et Zizim se disputèrent l'Empire.

Zizim fut vaincu et se réfugia à Rhodes où il fut magnifiquement reçu, le 30 juillet 1482, par le grand-maître de l'ordre de Malte ; mais redoutant la toute-puissance de son frère, tant pour lui que pour les chevaliers dont il avait reçu un si brillant accueil, il prit le parti de quitter l'île et de se réfugier en France ; le roi le reçut assez froidement et le fit conduire dans une des commanderies de l'ordre de Malte, Bourganeuf, « qui est « une place sur les confins du Poitou et « de la Marche où les grands prieurs « d'Auvergne font leur demeure ».

Le chevalier *de Blanchefort*, auquel le grand-maître avait confié particulièrement la personne de Zizim à son départ de Rhodes, eut soin que le prince ne s'ennuyât pas, « mais, avec toutes ses honnê-« tetez, il ne laissoit pas de l'observer « pour empêcher qu'on ne le tirât d'entre « leurs mains ou par artifice ou par « force ».

Il résulterait de cet exposé, établi d'après les documents les plus sérieux, que Zizim fut interné à Bourganeuf pendant tout le temps de son séjour en France.

Cependant, un curé de Paudy, auteur d'une monographie de cette paroisse, a recueilli une légende portant à croire que le fils de Mahomet II a habité Paudy.

Cette légende, sans preuves à l'appui, n'aurait pas grande valeur si nous ne pouvions l'étayer par quelques documents :

Dans la paroisse de Paudy, en effet, se trouve l'ancienne commanderie de l'Orme-Tiaud.

De plus, les Blanchefort, ce qui est peu connu, étaient, en 1482, seigneurs de Paudy.

Il est donc très probable que le chevalier chargé de la garde de Zizim vint, à son retour en France, visiter sa famille et s'installer avec ce prince, pendant un certain temps au moins, dans la commanderie de l'Orme-Tiaud.

Notre savant confrère, M. Ambroise

Tardieu, qui connaît si bien l'Auvergne, pourra, sans doute, mieux que tout autre, nous dire ce qu'il sait du séjour de Zizim à Bourganeuf et peut-être à l'Orme-Tiaud.

TAUSSERAT.

—

Le « chevalier de Berny », calligraphe. — Né à Chartres, mort à Strasbourg (1722 † 1779), veuf de Marie-Anne Motheur. Signait aussi : *Berny de Nogent*. Il eut seize enfants. Ne reste-t-il donc aucune descendance d'une aussi nombreuse famille ? Je lui ai consacré une *Notice* en 1897. Il était de famille roturière : *Berny*.

V. ADVIELLE.

—

Jehan Richardot. — Président du Conseil d'Artois, puis Président du Conseil privé de Malines. J'ai tenté vainement, depuis plusieurs années, de découvrir l'inventaire de ses meubles qui a certainement été dressé après sa mort. J'avais même convié à cette recherche M. le Président de la Chambre des notaires de Malines. L'intérêt qu'il y aurait à avoir ce document sous les yeux est très grand : il permettrait de constater si le tableau du Louvre, tant discuté, faisait partie de sa succession, etc. Que nos confrères de Belgique, si savants et si zélés, se dévouent donc à la recherche de cet inventaire.

V. ADVIELLE.

—

Le roy de Grammont décapité. — Quels renseignements peut-on fournir sur N*** Leroy de Grammont, né à Bonnétable (Sarthe), décapité à Paris, le 4 ou le 5 thermidor, an II, à l'âge de 63 ans ?

On accueillerait avec une grande reconnaissance des renseignements sur sa famille.

***

—

Nicolas-Michel Troche. — M. Paul Lacombe vient de publier une intéressante bibliographie d'un amateur qui a beaucoup écrit sur Paris. Il se nommait Nicolas-Michel Troche ; il était né à Dieppe, le 29 août 1789.

Troche, dit M. Paul Lacombe, vint fort jeune à Paris. Nous le voyons, dès 1830, fonctionnaire à la mairie du IVe arrondissement (actuellement 1er), et peut-être occupait-il ce poste déjà auparavant. Il paraît l'avoir quitté vers 1865, et s'être retiré en province ou à l'étranger, car je n'ai pas trouvé trace de sa mort à l'état-civil parisien.

Trouve-t on ailleurs qu'à Paris, trace de cet écrivain ? Sait-on où il est mort ?

Y.

—

Madame Cottin a-t-elle connu l'amour ? — Le Dictionnaire Larousse répond affirmativement. D'après lui, elle aurait aimé d'abord le citoyen Amab...., puis elle aurait eu une affection platonique pour Azaïs, l'auteur du *Système des compensations*. Cependant, s'il faut en croire M. le baron de Trémont, le célèbre amateur d'autographes, elle n'aurait eu qu'une seule passion dans sa vie, et M. Azaïs en a été l'indigne objet. Connaît-on les causes qui ont amené la rupture entre les deux amants ?

P. SONPIN.

—

Mme Deshoulières emprisonnée au château de Vilvorde. — Quand et pour quelle cause l'auteur de la célèbre idylle aux moutons fut-elle emprisonnée et que sait-on de son évasion ? car elle parvint à s'évader de la forteresse.

ALEX.

—

Famille Ferray. — Existe-t-il encore au Hâvre, ou ailleurs, des descendants de madame Ferray, née Oberkampf, femme, je crois, de Jean-Baptiste Ferray, membre de la municipalité du Hâvre. En 1814, elle habitait, l'hiver, le Hâvre et l'été, Sainte-Adresse. Elle eut deux filles qui devinrent mesdames de Salvandy et Champlouis. Peut-être l'orthographe des noms propres est-elle fautive, je n'en suis pas responsable.

C. DE LA BENOTTE.

—

Le père d'Alphonse Karr. — Dans son intéressante monographie sur le Luxembourg, l'ancien bibliothécaire du Sénat, Louis Favre, a relevé sur le livre d'écrou de cette prison, sous le régime de la Terreur, le nom de « Karr, libraire, père de M. Alphonse « Karr . » Pourrait-on nous faire connaître les causes de *la détention* du père de l'écrivain des *Guêpes* ?

D. C.

—

Pierre Lehautcourt. — Le nom de M. Pierre Lehautcourt qui a publié de très belles histoires sur les diverses cam-

pagnes de 1870-71, est-il un pseudonyme ?

Quel est le vrai nom ?

Est-ce un officier ?

—

Une inscription à réviser. — Le *Petit Journal* transcrit la récente épitaphe de la malheureuse Zélénine.

ALEXANDRA ZÉLÉNINE
22 ans — 4 avril 1901
Nolite flere
Non est mortua virgo
Sed dormit

Cette épitaphe est marquée au coin du plus consolant spiritualisme ; mais pour éviter toute amphibologie, à laquelle d'ailleurs répugne la langue latine. N'eût-il pas mieux valu substituer au terme de *virgo* celui de *puella* ? d'E.

—

Etymologie du nom de Paris. — Je prie les collaborateurs de m'indiquer où se trouvent les discussions, thèses, ou œuvres dans lesquelles seraient données les preuves, par rapport à l'origine du nom de la ville : *Paris*. La discussion sous la rubrique Boscard n'a qu'effleuré ce sujet. Les débats doivent foisonner, mais où et par qui ?

A. G. C.

Cette même question a été posée dans nos colonnes il y a trente ans : elle a fait depuis quelques progrès sans doute, qui nous permettent d'y revenir.

—

Encre de seiches. — Un de nos amis prétend que les redevances exigées, par les monastères situés loin de la mer, comme Cluny par exemple, de leurs maisons bâties près des côtes, redevances de poissons, voir particulièrement de *seiches*, *sépia*, étaient motivées, non par le désir de manger le gastéropode coriace, véritable victuaille de carême et de pénitence, mais pour en faire *de l'encre*.

Il fonde son opinion sur ce que, dit-on, les chinois font leur encre avec la poche de matière noirâtre que portent ces animaux. Un de nos confrères de l'*Intermédiaire* aurait il des données à ce sujet ?

Nous lui serions bien obligé de vouloir nous les transmettre.

P. ET V. DE SAINT-MARC.

Tablettes romaines. — Sait-on quel est l'auteur des *Tablettes romaines par M.* SANTO-DOMINGO (Bruxelles, Wahlen et C., 1 vol. in-24). M. l'avocat G. P. Lucini de Gordola, milanais, en possède un exemplaire. Il croit que ce pseudonyme cache Stendhal. J'ai lu le livre, mais il ne me semble pas que le style soit celui d'Henri Beyle. — Quérard n'en parle pas.

Baron ALBERT LUMEROSO.

—

Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot. — Mon exemplaire de l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre*, 1820, in-18, Méquignon-Marvis, imp. T. Cellot (par Aimé Martin, deuxième mari de sa veuve), contient cette particularité. Arrivé au mariage avec Félicité Didot, l'auteur écrit à la fin de la page 254 : « Au milieu de ses travaux, il éprouvait chaque jour davantage le besoin d'avoir une compagne de ses... » Suivent quatre pages interlignées qui commencent la feuille signée X avec une étoile. Après les mots : « il épousa mademoiselle Didot », il y a une ligne de points. Puis le caractère ordinaire reprend avec la page 259 et ces mots « peindre d'une manière piquante le caractère de notre auteur ». L'étoile de la signature et l'interligne disent suffisamment qu'on est en présence d'un carton fait peu avant le tirage.

Je ne sais pas s'il existe des exemplaires non cartonnés de mon édition, mais la première édition, publiée la même année en in-8, ne doit pas être cartonnée. Pourrait-on me copier les pages correspondantes à mon carton ? NAUROY.

—

Diffamations allemandes en 1859. — Je lis dans l'*Histoire populaire contemporaine de la France*, tome III, p. 363, grande colonne :

L'Autriche en même temps s'efforçait d'exciter l'Allemagne contre nous, et faisait lancer par les journaux allemands, les accusations les plus odieuses contre l'Empereur des Français qui ne sortit point de son calme.

Quelles étaient ces diffamations ?

THÉOPHILE GONSE.

—

Une partition à retrouver. — Est-il vrai que Meyerbeer ait écrit une partition sur le quatrième acte de *Tartuffe* ? Berlioz

prétendait l'avoir eu entre les mains. C'est du moins le journal *L'Artiste* (1881, tome 1, page 406) qui l'affirme.

SIR GRAPH.

—

Les camées antiques. — Comment s'y prenaient les anciens, pour graver en creux leurs camées antiques, avec la perfection que l'on connaît ? Ainsi, par exemple, le docteur Colson (de Noyon) nous a fait cadeau, dans le temps, d'une émeraude gravée en creux, et montée en bague, provenant d'un camée antique, représentant la personnification de la ville de Smyrne (selon lui). On y voit une femme debout, appuyée sur une stèle, se regardant dans un miroir que lui présente un petit génie, à deux bras tendus au-dessus de sa tête. Ce génie a la forme d'un enfant, dont tous les organes sont sculptés à fond, dans les détails les plus intimes. Comment faire pour arriver à une telle perfection, avec les ressources, nécessairement moindres qu'aujourd'hui, dont disposaient les anciens ? N'est-ce pas une preuve qu'ils savaient déjà se servir d'un poinçon mû par un tour à grande vitesse de rotation, et d'une loupe capable de grossir les objets trois ou quatre fois au moins ? D[r] BOUGON.

—

Les 363. — On m'a donné, à la campagne, comme une insigne rareté et souvenir des grandes guerres, un bouton trouvé sur le terrain d'un des sanglants combats de la campagne de 1814.

Ce bouton, dont la queue est aplatie, me semble un vulgaire bouton de manchette ; il est en cuivre. Dans la monture est serti un disque de porcelaine avec le chiffre 363. Deux palmes de laurier entourent ce numéro.

Peut-être faut-il voir dans ce 363 un souvenir de la grande lutte contre le gouvernement du maréchal de Mac Mahon. J'ai combattu en ce temps-là, mais n'ai jamais vu le civisme se porter aux manchettes. Pourrait-on me dire si l'article de Paris se porta alors ainsi vers la politique ? ARDOUIN-DUMAZET.

—

Le rideau de fer au théâtre. — Qui en eut le premier l'idée ? j'en ai vu attribuer la paternité à d'Arcet.

PAUL EDMOND.

Un impôt sur les célibataires. — Je lis, dans un périodique de 1826, que des jeunes filles du comté de Nottingham adressèrent une pétition au roi d'Angleterre pour inviter le Parlement à augmenter l'impôt sur les célibataires âgés de plus de vingt-cinq ans.

Cet impôt a donc existé en Angleterre ? En tous cas, quel fut le sort de la pétition des jeunes filles du comté de Nottingham, si tant est qu'elle ait été jamais formulée.

— ALPHA.

La Toussaint et les noix. — Pourquoi, en Franche-Comté, en Bourgogne et en Lorraine, donne-t-on des noix ou des noisettes aux enfants le jour de la Toussaint ? Dans les rues des villages, les enfants, et même les grandes personnes, mangent des noisettes ou jouent aux noix. Pour jouer, on fait de petits tas appelés *kalis* dans les Vosges, *kalès* ou *kalos* en Bourgogne. Chaque tas se compose de trois noix disposées en triangle et une par dessus. Chacun joue à son tour, en prenant comme boule une grosse noix, et cherche à atteindre les tas pour les gagner. C'est évidemment là l'origine du nom de *kalo* ou *écalo* donné aux noix en patois bourguignon La grand'mère qui dans ses provisions n'a pas de ces fruits, trouve toujours moyen de donner quelques sous aux enfants pour en acheter. Cet usage existe-t-il dans d'autres régions? Peut-on en donner l'explication ? Ce qui semble indiquer qu'il est général, c'est que les sourds-muets, lorsqu'ils veulent indiquer le jour de La Toussaint, font le geste de casser une noix entre les dents et que ce signe est communément compris.

— YSEM.

Mettez un poltron... — Un journal dont on a oublié le nom, citait dernièrement une phrase, analogue à la suivante : « Mettez un poltron au Régiment de Navarre, vous en ferez un héros ». Quel est le texte exact de cette pensée; son auteur ? En quel ouvrage la rencontre-t-on ?

Capitaine D.

—

La marguerite, emblème du Languedoc. — A quelle époque la marguerite fut-elle choisie comme emblème dans le Languedoc ? Dans quel ouvrage pourrai-je trouver des renseignements sur ce sujet ? MEGAN.

(*Notes and Queries.*)

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

La Clairon à Bordeaux (XLIV, 662). — L'académicien Andrieux et l'académicide E. de Goncourt se sont également trompés en assignant la date de 1752 aux 32 représentations données à Bordeaux, par Mlle Clairon, notamment dans *Phèdre* et *Agrippine*.

Je puis certifier, nos registres en main, à M. Pierre Meller, qu'en cette année 1752, la tragédienne n'obtint aucun congé et n'interrompit pas un mois son service à la Comédie de Paris.

J'espérais trouver la date de son voyage en Guienne dans l'*Histoire des théâtres de Bordeaux*, d'Arnaud Detcheverry. Mais cet ouvrage, fort incomplet, qui mentionne, sans dates, les acteurs ayant joué au théâtre de la Porte-Dauphine ou au Grand-Théâtre : Lekain, Mlle Dumesnil, Mme Vestris, les deux sœurs Saint-Val, Mlle Raucourt, Molé, Granger, Fleury, Mlle Contat, ne dit mot de Mlle Clairon.

De nouvelles recherches devront être faites à Bordeaux sur *Mlle de Latude*, nom sous lequel Mlle Clairon fut désignée jusqu'à 1760.

Georges Monval.

Les archives du maréchal prince de Rohan-Soubise (XLIII ; XLIV, 449). — Le fonds des Domaines aux Archives de la Seine contient, dans ses cartons 510, 814 et 815, la liquidation des créances Rohan-Guemenée-Soubise. Des documents relatifs à leur hôtel — aujourd'hui les Archives nationales — sont contenus dans les cartons, 9, 32, 48, 57, 426 et sans doute dans bien d'autres, l'inventaire étant en confection.

Lucien Lazard.

Un legs bibliographique de Libri (T. G. 518). — M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans le fascicule de la *Revue d'histoire littéraire de la France* qui vient d'être distribué (t. VIII, p. 474), M. Félix Chambon rappelle une question qui a été posée comme il suit dans l'*Intermédiaire* du 10 janvier 1884 :

« Quand Libri sentit qu'il était frappé « à mort, il pria sa femme de réunir sous « ses yeux tous les livres, tous les an- « ciens manuscrits, tous les documents, « écrits ou imprimés toutes les lettres « autographes qu'il avait rassemblés de « longue main pour sa défense ; le tout « fut emballé soigneusement dans vingt « caisses et adressé par le chemin de fer, « avec son testament, à M. Guizot, qui « l'avait toujours honoré de son amitié, « et qui n'avait jamais douté de son inno- « cence. M. Guizot était alors trop âgé « pour se constituer le défenseur public « de Libri, il ne fi donc aucun usage des « matériaux documentaires et des pièces « probantes que le défunt lui avait en- « voyés. M. Guizot a-t-il reçu les vingt « caisses, comme l'affirme la veuve de « Libri ? Les a-t-il remises en mains sûres ? « Les a t-il confiées, sous scellé, à un « dépôt public ? La veuve de Libri les « a t-elle depuis réclamées ? »

M. Chambon regrette que la question soit restée sans réponse depuis près de vingt années.

J'ai pensé, Monsieur le Directeur, que vous voudriez bien accueillir une réponse, qui, pour être tardive, n'en sera pas moins péremptoire.

En 1883, quand le comte d'Ashburnham essaya de vendre en bloc au Musée britannique les collections de son père, une protestation fut adressée, le 15 février, au Conseil des trustees, pour réserver les droits de la France sur ceux des manuscrits du fonds Libri et du fonds Barrois qui étaient indûment sortis de nos bibliothèques. Le 23 du même mois, le journal *Le Temps* publia un mémoire dans lequel quinze des plus précieux manuscrits du fonds Libri étaient pris comme exemples pour montrer qu'une notable partie des manuscrits mis en vente par le comte d'Ashburnham était le fruit d'audacieuses déprédations commises peu d'années avant 1848, dans nos bibliothèques publiques.

La démonstration était d'une telle évidence que le Conseil des trustees déclara qu'on ne pouvait pas donner suite au projet d'acquisition des manuscrits de lord Ashburnham sans que la France eût été mise à même de recouvrer les documents dont elle avait été dépouillée par des mains criminelles. La justesse de nos réclamations fut unanimement reconnue par les principaux bibliothécaires et bibliographes de l'Europe et de l'Amérique. Elle le fut surtout par le gouvernement italien, qui, avant de conclure l'acquisition du fonds Libri, amena le comte d'Ashburnham à mettre en dehors du marché les manuscrits suspects, *minus the manuscripts claimed by France*, porte la lettre que le noble lord adressa au représentant de l'Italie.

L'accueil fait de tous côtés à notre réclamation, émut singulièrement les partisans de Libri, qui persistaient à nier l'évidence. L'un d'eux, celui que la veuve de Libri appelait *a great and valued friend of my late husband*, voulut tenter une dernière campagne pour réhabiliter une mémoire justement flétrie en France et à l'étranger. Il s'entendit avec la veuve de son ami, qui habitait alors la Nouvelle-Zélande. Il fut convenu que cette dame adresserait à M. Guillaume Guizot une lettre dont voici la traduction :

Auckland, New Zealand, 5 février 1884.

« Monsieur

« M. Libri sachant qu'il n'avait plus « longtemps à vivre, désira mettre en « mains sûres les livres, papiers et ma- « nuscrits réunis pour sa défense contre « les odieuses et ridicules accusations qui « ont pesé sur les vingt dernières années « de sa vie.

« Il avait rassemblé les livres, manus- « crits et autographes précieux qui devaient « être et qui sont encore sa défense pos- « thume. M. Libri voulait que le tout fût « envoyé à M. Guizot. Ces livres, manus- « crits et papiers furent alors emballés « dans vingt caisses, portés à la gare du « chemin de fer et envoyés francs de port « à M. Guizot. Je me considère comme « obligée envers la mémoire de M. Libri, « spécialement dans les circonstances « actuelles, à annoncer publiquement en « Angleterre, en France et en Italie, que « les dernières volontés de mon mari ont « été remplies, tous les documents néces- « saires à sa justification ayant été en- « voyés à M. Guizot et ayant été reçus « par celui-ci. Je n'ai pas appris que M. « Guizot en ait fait l'emploi indiqué par « M. Libri, et, depuis qu'il est mort, le « contenu des vingt caisses est devenu « ma propriété. J'ai écrit par ce courrier « à un grand et estimé ami de feu mon « mari (*a great and valued friend of my* « *late husband*), lui demandant de se « charger de publier [le mémoire justifi- « catif], et en même temps de retirer les « vingt caisses telles qu'elles ont été en- « voyées, pour en faire l'usage que M. « Libri indiquait.

« Espérant que vous me pardonnerez « le dérangement que je vous cause, je « reste, Monsieur, votre dévouée : HELEN « LIBRI, veuve.

« A Monsieur Guillaume Guizot. »

Au reçu de cette lettre, Guillaume Guizot accourut tout effaré à la Bibliothèque nationale. Jamais il n'avait entendu parler de la mission confiée à son père ; jamais M. Guizot n'avait reçu un avis de l'envoi des vingt fameuses caisses ; jamais il n'avait rien vu qui ressemblât à un pareil dépôt. Je calmai de mon mieux cet excellent Guillaume Guizot ; je l'assurai que personne ne prendrait au sérieux une réclamation de ce genre, qui se produisait après quinze années de silence ; il fallait considérer une pareille démarche comme une de ces fraudes criminelles auxquelles on avait déjà plusieurs fois recouru dans l'affaire Libri pour essayer d'égarer la justice et l'opinion publique. Il se rendit à mes raisons, mais il se demandait quel était ce *great and valued friend of my late husband*, auquel on le chargeait de remettre les vingt caisses, sans même lui en dire le nom. Heureusement j'étais en mesure de réparer l'oubli de Madame Libri.

Peu de jours auparavant, j'avais reçu la visite du *great and valued friend*. Il venait d'un air triomphant m'annoncer une nouvelle très importante pour la Bibliothèque nationale : il avait à sa disposition vingt caisses remplies d'un choix d'anciens livres, de manuscrits de tout genre et de très curieux autographes. Il pouvait en faire tel usage que bon lui semblerait, et il était décidé à en faire profiter la Bibliothèque nationale. Après

l'avoir écouté sans la moindre interruption, je le remerciai de ses généreuses intentions, mais je ne pus m'empêcher de laisser percer quelques doutes sur la réalisation de ces magnifiques promesses. Il m'avoua franchement qu'il n'avait pas encore vu les vingt caisses ; mais, ajoutait-il, il était à la veille d'en prendre possession, et je pouvais me préparer à les faire déballer.

J'ignorais alors que, dès le 10 janvier de cette année, c'est-à dire un mois avant l'arrivée de la lettre de Madame Libri, l'*Intermédiaire* s'était fait l'interprète des prétendues inquiétudes du public sur le sort des caisses envoyées en 1869 à M. Guizot, inquiétudes dont, à ma connaissance, aucune manifestation ne s'était produite.

Je suis porté à croire que celui qui posait la question était celui-là seul qui aurait pu fournir la réponse. C'était le *great and valued friend*. Il savait que la lettre de réclamation dont la teneur lui était connue d'avance, allait arriver à Paris, et la question qu'il adressait à vos lecteurs avait pour but de préparer le public à entendre parler du prétendu dépôt confié à M. Guizot.

Personne ne prit au sérieux une fable aussi ridicule, et il n'en fut plus question.

Depuis, le hasard a fait passer sous mes yeux des pièces établissant que cette comédie avait été préparée par le *great and valued friend* de concert avec Madame Libri.

J'espère que M. Chambon sera édifié sur le compte des vingt caisses mystérieuses envoyées à M. Guizot.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués. L. Delisle.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51, 179, 293, 344, 451, 623), — J'en demande bien pardon à notre honorable collabo Petrocore, mais dans la devise des Talleyrand (prononcer *Taleran*) ; *Ré qué Diou, ré* n'a jamais voulu dire *roi* mais bien : *rien*. En gascon, roi se dit *rey*, et la reine, *reyne*.

La réponse d'Adalbert de Périgord à Hugues Capet signifiait bien que si, avec les autres grands feudataires, il avait bien voulu se donner un chef dont auparavant il se croyait l'égal, il ne reconnaissait au-dessus de lui, *rien que Dieu*.

Le *ré* gascon vient du latin *res* : *la chose*. Pour dire *je n'ai rien*, le paysan gascon ne dit pas : *n'cy ré* ; mais *n'ey pas ré*.

Vicomte de Ch.

—

Armoiries à déterminer : D'azur à six billettes (XLIV, 611). — L'écusson d'azur à 6 billettes 3,2,1, au chef de gueules, chargé de 3 annelets, est Ferron de la Ferronnays. Les billettes sont d'argent, et les annelets d'or. J'achèterais volontiers tout livre, ou ex-libris portant cet écusson. Leslie.

*
* *

Ce sont les armes de la maison Ferron de la Ferronnays, d'ancienne noblesse de Bretagne. Elle est en possession, non interrompue, de la terre de la Ferronnays depuis Jacques Ferron qui vivait au milieu du xive siècle. Cette famille a donné un évêque de Saint-Brieuc, un président de la Chambre des Comptes de Bretagne, un conseiller au Parlement de Rennes, cinq gentilshommes admis aux honneurs de la Cour, deux volontaires aux zouaves pontificaux.

Le marquis de la Ferronnays, ancien capitaine de cavalerie, se distingua à Rezonville et donna sa démission à l'occasion des persécutions des congrégations religieuses, se montrant aussi vaillant soldat, qu'ardent chrétien. Il est aujourd'hui député de la Loire-Inférieure.

Armes : *d'azur, à six billettes d'argent posées 3, 2 et 1, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or*.

(Armorial Français de A. d'Audeville).

Je possède un Ex-Libris moderne, portant : Bibliothèque du comte Fernand de la Ferronnays. Les trois annelets sont remplacés par trois besants d'argent : pourquoi ? Henry-André.

—

Titres honorifiques italiens (XLIV. 500, 625, 682). — Monsieur Marcellin Pellet n'est pas tout à fait exact. Il dit que le titre d'officier, *cavaliere ufficiale*, est rare. Il est tout aussi commun que celui de *cavaliere* et de *commendatore* ; il est rare qu'on soit nommé d'emblée commandeur

on commence par être *cavaliere ufficiale.* Ce dernier titre se porte sur les cartes de visite tout comme l'autre. Parmi les hommes de lettres, il y a le professeur Achille Neri et l'historien Magherini Graziani qui écrivent sur leurs cartes *cavaliere ufficiale.* Crispi n'était pas exceptionnellement *cavaliere,* comme le dit M. Pellet : *tous les chevaliers de l'Annonciade* portent ce titre.

Baron Lumbroso.

***

L'ophélète M. P. écrit : « Le titre d'officier, *cav, officiale*, est rare. Je ne sais même pas s'il existe ».

Certainement, il existe ! J'en connais des exemples, au moins pour l'ordre de la couronne d'Italie (rouge et blanc). L'insigne ne se porte pas à la boutonnière, mais le titre ne manque jamais de figurer sur la carte de visite. L'officier ou *cavaliere uffiziale* (et non *officiale*) a sa carte ainsi libellée :

Cav. Uff. Carlo Pandolfo,

par exemple. Pour la couronne d'Italie, les trois degrés inférieurs sont les mêmes que pour notre Légion d'honneur, mais le titre de Commandeur est infiniment plus répandu que chez nous.

Toubib-el-Srir.

—

Deux ordres allemands (XLIV, 217, 342, 398, 452, 514). — Je suis fort aise de pouvoir constater que j'avais eu raison de mettre en suspicion ce prince de Holstein-Limbourg qui fonda les deux ordres dont il a été question et la valeur de ces décorations de fantaisie. Or, je disais : que ce prince me paraissait avoir été une espèce d'aventurier et que je ne pouvais guère retrouver les traces de son existence dans les nombreuses généalogies de la maison de Holstein qui est fort ramifiée, comme on le sait. Après de longues mais infructueuses recherches, il m'est venu à l'idée que ce prince de Holstein-Limbourg pouvait appartenir à la maison comtale de Limbourg-Styrum, d'autant que je me suis rappelé, à ce moment, avoir entendu parler jadis d'un comte de Limbourg-Styrum, qui, à la fin du XVIIIe siècle, avait mené une vie aventureuse et rempli le monde du bruit de ses vaines réclamations. Dès lors, il m'a été facile de retrouver ce personnage dont voici la courte biographie :

La maison de Limbourg tire son origine d'une des familles régnantes qui se sont succédé à Clèves et principalement de celle de La Marck dont les nombreuses branches sont très difficiles à établir. L'existence des comtes de Limbourg est connue dès le Xe siècle. Devenus avec le temps ducs de Limbourg, ils ont vendu vers 1288 ce duché à Jean Ier, duc de Brabant ; ce duché de Limbourg fut réuni au Brabant et suivit les destinées de ce pays ; de notre temps ce duché forme une des provinces de la Belgique.

Cependant, la maison de Limbourg, après une existence séculaire et glorieuse, s'étant ramifiée à l'infini, peu à peu a fini par s'éteindre, et de nos jours elle n'est plus représentée, que par la maison des comtes de Limbourg-Styrum, dont la filiation assez vague d'ailleurs avec la maison de Limbourg-Luxembourg est assez difficile à constater. Un nommé Eberhardt d'Isemberg, issu lui-même de la maison de Limbourg et marié à une fille d'un duc de Limbourg qui vivait en 1280-1301, fit l'acquisition de Styrum et de Holsten-Limbourg et donna naissance à la maison des comtes de Limbourg-Styrum.

Au XVIIIe siècle, Othon Ernest, comte de Limbourg-Styrum, seigneur d'Oberstein, eut, de son mariage avec Amélie-Elisabeth comtesse de Schönborn, trois fils et une fille. Kneschke, dans son *Adelslexicon* ne mentionne pas cette branche des Limbourg-Styrum, mais sa filiation est parfaitement établie dans l'ouvrage généalogique de Grote. Cette branche est d'ailleurs absolument éteinte.

Charles-Damien-Auguste, comte de Limbourg-Styrum, l'aîné des fils du comte Othon Ernest, né en 1721, prince évêque de Spire en 1770, fut un des hommes les plus distingués de son temps et, en sa qualité de prince évêque de Spire, il a joué un rôle politique important pendant l'occupation française des pays rhénans en 1792. Il est mort le 26 février 1797.

Le second des fils du comte Othon-Ernest, est sans nul doute celui qui nous occupe spécialement. Philippe-Ferdinand, comte de Limbourg-Styrum, a été visiblement atteint de la manie des grandeurs, car il se créa prince lui-même, prit les

titres de prince de Holstein-Limbourg-Luxembourg, se proclama chef des Etats de la maison de Limbourg, héritier de Holstein, etc, etc. etc. et réclama pour lui-même une certaine quantité de couronnes et de trônes, qu'il prétendit lui devoir appartenir et sur lesquels il tenta, mais sans le moindre succès, d'établir ses droits. C'est bien lui qui créa l'ordre des Quatre-Empereurs en souvenir des quatre empereurs d'Allemagne de la maison de Luxembourg qu'il disait être ses ancêtres, et il y ajouta l'ordre du mérite de Limbourg, autrement dit de Saint-Philippe, pour en augmenter le prestige.

Depuis, notre honorable collaborateur M. E. M., qui avait posé la question qui nous occupe, dans l'*Intermédiaire* du 20 août, page 217, m'a gracieusement communiqué la copie d'un brevet de l'ordre de l'Ancienne Noblesse, dit des Quatre-Empereurs dont nous extrayons la titulature que prenait cet étrange personnage dans l'exercice de ses droits souverains :

« Philippe de Limbourg, par la grâce de Dieu, duc de Schleswig-Holstein, des Stormariens et Dithmariens, de la Frise septentrionale et de Wagrie; prince-comte de Holstein Schaumbourg et de Pinneberg, comte régnant de Limbourg-Styrum, comte de Bronkchorst et de Sternberg, seigneur de Wisch, Borschlohe. Ghemen, Oberstein et Wilhelmsdorf seigneur banneret héréditaire du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, Grand maître et représentant le chapitre de l'ordre chapitral et Illustre association de l'ancienne noblesse et celui du mérite du Lion de Limbourg, sous l'invocation de saint Philippe. »

Excusez du peu !

Ce brevet m'a confirmé de la façon la plus absolue, ce que je savais déjà et me prouve surtout que je ne m'étais pas trompé dans mes appréciations sur la personne de ce prince de Holstein-Limbourg.

Avant tout, il n'avait aucun droit de créer des ordres de chevalerie, comme il n'avait pas celui de se créer prince de son propre chef. Il n'était que comte de Limbourg-Styrum, il n'était pas un prince régnant; nous ignorons même si sa branche était comprise dans le nombre des comtes immédiats.

Le droit de fonder un ordre de chevalerie est un droit régalien, une des prérogatives des souverains, et par conséquent les décorations qu'il avait créées et qu'il distribuait à profusion, vraisemblablement contre argent monnayé, n'étaient reconnues par aucune puissance, et s'il trouvait des amateurs pour vouloir s'en parer et s'en décorer, cela tenait à l'éternelle bêtise humaine. Aucune chancellerie ne lui reconnaissait également pas les titres qu'il s'était octroyés lui-même. Il était prince : *motu proprio*, et il est mort en 1794 sans avoir été marié.

La manie des grandeurs était selon toute probabilité une maladie de famille dans cette maison, car sa sœur Josèphe, comtesse de Limbourg-Styrum, mariée en 1757, à Charles François prince régnant de Hohenlohe-Waldenbourg Bartenstein, prit à la mort de son frère en 1794, la qualification : « d'héritière de Holstein. »

La Révolution française qui avait bouleversé les pays d'outre-Rhin, a balayé les ordres de chevalerie fondés par le prince de Holstein, et ce n'est qu'à la Restauration, que nous les voyons reparaître de nouveau. En 1818 un « prince de Saxe, d'une branche cadette » comme on le nomme, a été élu et proclamé grand-maître de ces ordres de chevalerie.

Il s'agirait maintenant d'établir l'état-civil de ce nouveau grand-maître. Je ne sais si je serai aussi heureux avec celui-ci que je l'ai été avec le fondateur de ces ordres, mais d'ores et déjà je suis porté à croire que le prince de Saxe dont il s'agit, était également une espèce d'aventurier qui continua les exploits du premier grand-maître.

Or, au commencement du XIXe siècle, un certain M. Ernest de Saxe-Cobourg vivait à Paris ; c'était un personnage assez extraordinaire, étrange même, et il se pourrait bien étant donné sa manie de paraître ce qu'il n'était pas, que ce fut lui, qui devint le second grand-maître des ordres dont nous parlons, élu et proclamé en 1818.

Il était un fils naturel d'Ernest Ier, duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, frère

de Léopold Ier, roi des Belges et d'une femme d'origine grecque. Le fils et la mère vivaient à Paris, d'une pension assez modique que leur faisait le duc Ernest.

Il voulait à toute force se faire passer pour un prince de la maison de Saxe-Cobourg et il déploya dans ses revendications une énergie extrême. Atteint de la manie des grandeurs et n'ayant pas les moyens de les mettre en pratique et en évidence, il prit le parti de vivre dans une sorte d'incognito. Tantôt bruyant et expressif à l'excès, tantôt plongé dans le marasme, tantôt allant beaucoup dans le monde, surtout dans le monde artiste ; tantôt s'enfermant dans une solitude absolue, mais toujours en proie à la manie des grandeurs et poursuivant la famille ducale de Cobourg de ses vaines réclamations.

Ne serait-ce pas lui, ce fils naturel du duc Ernest Ier et que l'on nomme : un prince de la maison de Saxe, d'une ligne cadette, qui aurait succédé au prince de Holstein dans la grande maîtrise de ces ordres? Cela me paraîtrait assez probable; il se pourrait que quelqu'un l'eût encore connu ou en eût entendu parler. Ce personnage étrange est mort à Paris en 1832. Nous demandons de nous fournir sur lui quelques renseignements qui pourraient nous mettre sur la voie ; si l'on pouvait surtout se procurer un brevet d'ordre signé de lui, on aurait sa titulature, qui nous fixerait sur son état-civil et sa provenance.

Dans les copies de brevets, que nous devons à la gracieuse obligeance de notre distingué collaborateur M. E. M., nous avons trouvé quelques détails sur l'organisation de ces ordres de chevalerie, mais surtout nous y avons relevé quelques noms de dignitaires de ces ordres, également pourvus de charges et dignités chapitrales fort extraordinaires. Ce sont pour la plupart des noms appartenant à la noblesse et fort honorablement connus.

Comment se fait-il, je me le demande, que des gens de qualité aient pu s'affubler de cette ferblanterie ? Mais les aventuriers avaient toujours eu la chance d'attirer à eux des gens distingués, et c'est là ce qui faisait leur force et leur donnait un appui dans le monde. Si nous nous sommes étendus sur l'existence de cet aventurier que fut le prince de Holstein et si nous nous proposons de rechercher ce prince de Saxe, qui, selon toute probabilité, en fut un autre, c'est plutôt en vue de pouvoir donner quelques détails sur l'existence des aventuriers au XIXe siècle. Le XVIIIe siècle en a fourni beaucoup, mais il n'en a pas manqué également au XIXe, par exemple Tichborne et les frères Stuart-Sobieski-Stolberg. Il serait peut-être curieux de recueillir sur ces personnages des notes bonnes à conserver pour l'histoire de la société au XIXe siècle.

Duc Job.

—

Une pièce de dix centimes en cuivre rouge (XLIII ; XLIV, 628). — Les indications fournies par M. Albert Renard me font penser qu'il ne faut accepter qu'avec quelque défiance comme authentiques les pièces de Louis XVII possédées par M. Déséglise et les coins de ces pièces acquis par M. de Beauchamp. Je ne connais pas le vendeur originaire de ces coins, M. Brichaut, et je serais désolé de rien dire qui pût lui être désagréable. Mais il a le malheur d'avoir un homonyme redouté de tous les numismatistes, comme auteur de faux coins, dont les uns sont la reproduction plus ou moins habile de coins anciens dont les empreintes sont fort rares, et dont les autres ont été fabriqués de toute pièce à l'effigie de personnages dont il n'existe ni monnaies ni médailles authentiques.

Parmi les coins contrefaits par le second de ces Brichaut, je citerai, par exemple, celui de l'écu dit « de Calonne » (Louis XVI) et celui de la pièce de 5 fr. de Berthier, prince de Neuchâtel ; il y en a plusieurs autres.

Je ne serais pas surpris que cet ingénieux artiste ait eu l'idée de fabriquer de même des sous à l'effigie de Louis XVII, pour combler une lacune regrettable dans la série des monnaies royales françaises. Encore une fois, je puis me tromper, et les objets dont il a été parlé dans l'*Intermédiaire* sont peut-être authentiques, bien qu'inconnus des spécialistes jusqu'à ce jour. Mais la circonspection est de rigueur.

Paul.

La mode dans les noms de baptême (XLIV, 617). — Dans la séance du 4 janvier 1899 de la Société académique de Cherbourg, je lisais un résumé des recherches que j'avais faites sur les noms de baptême des anciens Cherbourgeois, dans les Registres de Catholicité de l'église paroissiale Sainte-Trinité, conservés à la mairie de Cherbourg depuis 1772, et dont le plus ancien remonte au 17 juin 1549. Les registres que j'ai feuilletés, page par page, sont au nombre de 13, allant du 17 juin 1549, à la fin de 1700. Ce n'est guère que vers la fin du XVIIe siècle qu'on commence à trouver quelques-uns des prénoms en usage aujourd'hui, et encore sont-ils assez rares. Dans les registres plus anciens, on ne relève le plus ordinairement que des prénoms bizarres, ou, du moins, paraissant étranges,en ce sens qu'ils ne sont plus en usage aujourd'hui ; beaucoup avec le temps, sont devenus des noms de famille : *Guillot*, *Guyon*, *Cardin*, *Berthelot*, *Briant*, *Guillemin*, *Hamon*, *Floury* etc. Dans les noms de filles, on relève très souvent *Guyonne*, *Gyrette*, *Thomasse*, *Perrette*, *Pernelle*, *Tiphaigne*, *Guillemette*, *Colasse*, etc.

Ce n'est qu'à partir du 5e registre (1628-1667) qu'on voit des nouveau-nés inscrits avec deux noms de baptême, et plus loin avec trois, alors que dans les quatre premiers registres, les baptisés n'en ont qu'un seul. Il est pourtant supposable que, dans le nombre, il s'en trouvait qui en avaient plusieurs, mais dans ces actes rédigés très laconiquement, en quelques lignes, peut-être n'inscrivait-on que le prénom considéré par les parents comme le principal, celui par lequel ils avaient l'intention de désigner ordinairement leur enfant.

En juin 1604, une fille qui avait reçu au baptême le prénom de *Violente*, fut autorisée par l'évêque de Coutances, en ce moment-là en tournée pastorale, à l'échanger contre celui de *Catherine*. Avait-elle peur que le prénom de *Violente* l'empêchât de trouver un mari ? Ce n'est pas certain, car il est probable qu'alors l'adjectif « violent », quand il s'agissait d'un jeune enfant, n'était pas pris en mauvaise part plus qu'il ne l'est encore aujourd'hui dans nos campagnes où quand un bébé est bien remuant, bien vivant, qu'il « s'en vient bien », on dit qu'il est *bien violent*.

En 1639, un enfant est appelé *Vercingétorix*. On peut se demander quel chemin a dû suivre le nom de l'adversaire de César, du vaillant défenseur d'Alise, pour arriver à l'esprit d'un parrain Cherbourgeois, au milieu du XVIIe siècle ? On relève encore une fois Vercingétorix en 1678. — (Par ailleurs, ce prénom, paraît-il, serait encore assez commun aujourd'hui dans certaines communes de l'arrondissement de Valognes).

HENRI JOUAN.

* * *

Un des membres du comité archéologique de Noyon a eu la patience de relever tous les noms de baptême, dans les registres de nos paroisses, conservés depuis trois siècles. Il fut une époque où les noms les plus communs étaient ceux de Jean, Jean-Baptiste, Jean-Pierre, Jean-Louis, Jean-Marie, Jean-Jacques, etc. Ensuite, venaient les noms des apôtres, Pierre, André, etc., Marie et Joseph.

D^r^ B.

—

La communication des registres d'état civil (XLIV, 170, 321, 599). — Je comprends très bien que les maires et les greffiers du tribunal n'autorisent pas le premier venu à consulter les registres de l'état-civil ; je comprends qu'ils en refusent l'autorisation aux agents d'affaires et aux faiseurs de généalogie à coups d'argent ; au moins ceux-ci doivent-ils payer la taxe de la recherche, puisqu'ils la font dans un but intéressé.

On a malheureusement trop souvent confondu ces sortes de gens, parfois peu scrupuleux, avec les savants, les érudits qui n'ont en vue qu'un intérêt historique où passe souvent une partie de leurs économies. Il faudrait, au contraire, faciliter leurs recherches dans les dépôts publics. Que de fois ont-ils été arrêtés par ces mesures fiscales ou par le *veto* qu'ils rencontraient à consulter certains dossiers et certains registres !

Ils appartiennent tous ou presque tous aux sociétés savantes de leurs régions ; il me semble que sur la présentation de leurs cartes de sociétaires (lorsqu'ils ne sont pas connus), ce qui les distinguerait des agents d'affaires, ils devraient avoir

le droit, tant dans les grandes villes que dans les petites communes, non seulement de consulter les registres de l'état-civil déposés dans les mairies et au greffe du tribunal, mais encore d'en extraire des notes sans être tenus de payer une rétribution. L'histoire locale n'aurait qu'à s'en féliciter. PIERRE MELLER.

—

Raparlier (XLIV, 447, 589). — Je remercie des renseignements qu'on a bien voulu me donner.

Je serais heureux si l'on pouvait me procurer une copie de l'*Ex-libris* flamand armorié. Ou si non, me dire où je pourrais l'obtenir. A. S. connaît-il le possesseur de cet ex-libris ?

Le relieur Raparlier, dont il est parlé, existe-t il encore ? Une lettre à lui adressée est restée sans réponse.

Je poursuis depuis longtemps l'établissement de la généalogie de cette famille, qui eut des membres ayant occupé de hautes charges. Les moindres indications peuvent me mettre sur la trace des auteurs que je cherche, aussi je remercie tout intermédiairiste assez aimable comme A. S. et J.-C. Wigg, pour me renseigner.

A. L. C.

—

Un manuscrit d'auteur inconnu (XLIII ; XLIV, 205, 416, 620) — Il existe plusieurs variétés d'ex-libris armoriés d'Henri et de François Petit, docteurs-médecins à Soissons, au XVIIIe siècle, On les trouvera tous à la Bibliothèque nationale. Peut-être l'aimable intermédiairiste qui s'intéresse à Anthoine serait-il bien aise de connaître ces petits Petit.

A. SAFFROY.

—

Guillaume des Barres (XLIV, 498, 569, 632). — On peut encore consulter utilement :

1° *Notice généalog. sur Jean des Barres, chevalier*... inhumé avec ses deux femmes en l'église d'Oissery, par Eugène Grésy. (Paris, 1850, in-8°, de 64 p. et pl. ; extrait du 20e vol. des *Mém. de la société des Antiquaires de France*).

2° *Essai historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres, grand sénéchal de Philippe-Auguste*, — par Eug. Grésy ; — Meaux, Le Blondel, 1866, in-f° raisin, avec pl. chromolithographiée par Régamey, et gr. dess. par Ch. Fichot. L. H. R.

—

Filiation de M. de Narbonne (XLIII). — J'ai signalé naguère (XLIV, 632) à C. de la Benotte, la récente publication du bon ophélète Th. Courtaux : *Notices historiques sur les seigneurs de la baronnie de Bove*, où il est amplement traité de la famille de Caze. Je dois ajouter, dans l'intérêt des collaborateurs qu'intéresse la question Narbonne, que notre historiographe a tenu la promesse par lui faite, le 30 mai dernier (col. 930), d'aider, dans son ouvrage, à la solution du problème de la filiation, en relatant les visites des filles de Louis XV au château de la Bove. Lire les pages 65-76 des *Notices*.

A. S.

—

La mort de Santeul (XLIV, 610). — Mais n'est-ce pas au prince de Conti que les mémoires du temps attribuent cette ignoble farce, que je crois d'ailleurs, avec M. A. B. X., une légende ? D'E.

*
* *

N'est-ce pas dans un verre de vin que le duc de Bourbon est censé avoir vidé sa tabatière ? Le récit de Saint-Simon est démenti d'ailleurs par le président Bouhier en ses Souvenirs (Bib. nat. 429. a. 25 Réserve) pages 68-69. A. S.

*
* *

Santeul mourut à Dijon le 9 août 1697. Personne, à ce moment, ne parut attribuer à cette mort des causes criminelles. Il ne trépassa point subitement, après avoir bu un breuvage dans lequel le duc de Bourbon avait jeté quelques pincées de tabac. Pour tout le monde, il succomba à une fluxion de poitrine qui le tint alité plusieurs jours.

On l'inhuma dans l'abbaye de Saint-Etienne, à Dijon. Ses confrères, les chanoines de Saint-Victor réclamèrent son corps pour le transporter à Paris.

L'exhumation du corps de Santeul a fait l'objet de deux lettres que l'on pourrait lire dans le *Bulletin du Bibliophile*, (juillet-août 1864). Elles sont adressées à l'abbé Fyot, aumônier du roi, alors abbé de Saint-Etienne, de Dijon.

Voici ces deux lettres :

Monsieur, j'ay bien eu du déplaisir que monsieur de Sonning n'ait pas eu l'honneur de vous rendre ses respects et de vous remer-

cier de ma part et de la pait de toute ma compagnie de toutes les bontés que vous nous avés marquées dans cette occasion. J'aurois bien mieux aymé qu'il eust esté plus longtemps à son voyage ; qu'il eust attendu vostre retour ou qu'il eust esté vous trouver. Je luy en ay témoigné mon chagrin et je vous prie de ne me pas imputer cette faute ; si Paris estoit un peu plus proche de Dijon, je tascherois de la réparer moy-mesme, mais le grand esloignement m'oblige de vous prier de recevoir mes excuses par escrit.

Au reste, Monsieur, nostre pauvre confrère a esté enterré avec cérémonie dans la sépulture de ses confrères, comme il l'avoit souhaitté pendant sa vie, et beaucoup de personnes de lettres et de qualité y ont assisté pour luy rendre les derniers devoirs. Je peux dire qu'il est extrêmement regretté et qu'il mérite bien de l'estre, car, quoyque la grande vivacité de son esprit peust le faire tomber dans bien des fautes qui ne convenoient pas trop à son estat, on peut dire que le fond en estoit bon et que son grand talent devoit bien couvrir des deffauts.

Je suis confus, Monsieur, de toutes vos honnestetés. Monsieur vostre neveu est venu luy-mesme m'apporter l'Histoire de vostre abbaye, mais malheureusement je n'estois point au logis. J'en ai tous les regrets imaginables....

DE LATTAIGNANT, prieur de Saint-Victor.

A Saint-Victor, ce 22 octobre 97.

Autre lettre :

Monsieur,

C'est un effect de mon malheur de ne vous avoir pas trouvé à Dijon, quand j'allay pour vous supplier de permettre l'exhumation du corps de feu M. Santeul, nostre confrère. Mon dessein y estoit de vous y attendre, ou de vous aller assurer de mes respects en Bresse (1) ; mais on me fit la chose si difficile à cause des rivières débordées, messieurs de Saint-Estienne d'un autre costé ayant reçu vostre consentement, que je me déterminay de partir, bien mortifié de n'avoir point eu l'honneur de vous voir, et ayant pour toute consolation la promesse que ces Messieurs me firent de m'excuser auprès de vous. Vous aviés laissé de trop bons ordres pour que les choses ne se passassent pas bien. Nous vous en avons, Monsieur, toute l'obligation. Peut-estre arrivera-t-il que je seray obligé d'aller encore à Dijon pour une autre occasion qui ne sera pas tout à fait si lugubre que celle-cy ; le seul désir de vous marquer moy-mesme toute notre reconnoissance me fera entreprendre le voyage, estant avec tout le respect possible,

Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur,

F. DE SONNING, de Saint-Victor.

Ce 23 octobre.

(1) A Bosjan, terre qui appartenait à l'abbé Fyot.

Ni l'une ni l'autre de ces lettres ne fait allusion à la funeste plaisanterie dont l'abbé aurait été victime de la part d'un amphytrion plus cruel que facétieux. Si le fait mis en circulation plus tard, eût été vrai, comment ces deux personnages si bien placés pour le connaître, ne l'eussent-ils pas révélé dans cette correspondance ?

Incidemment, cette correspondance appelle encore une autre observation. La Monnoye a prétendu que, pour éviter les frais de translation du corps, on l'emballa, avec ces mots : *Marchandises mêlées*.

Peut-on admettre que des religieux prenant un soin si pieux des restes d'un confrère vénéré, aient pu livrer ces restes, comme un vulgaire colis, au hasard des grandes routes ?

C'est d'autant plus inadmissible que sur les registres de Saint-Etienne, on trouve trace d'une somme de 500 livres, données par le prince de Condé pour acquitter les dépenses occasionnées par ce voyage qui s'effectua le 10 octobre.

Les légendes ont la vie tenace : ne nous flattons pas de les détruire par la logique et le raisonnement. Pour la foule, Santeul restera le mort qui se promena dans une caisse d'emballage, l'abbé qui fut tué par le tabac d'Espagne que son amphytrion jeta dans son verre.

Mais ici, je me tournerai vers les médecins. Quel sujet intéressant pour l'auteur des *Morts mystérieuses de l'Histoire*, pour l'autorité du docteur Cabanès ! Quel sujet intéressant pour tous ses collègues. Je fais appel à leurs lumières. Ne pourraient-ils pas dire, pourvu des arguments de la science, si une pincée de tabac, absorbée dans une gorgée de vin, parviendrait à tuer un homme ? L. M,

---

L'Émilie de Demoustier (XLIV, 446, 590, 701). — La famille Benoist, qui obtint, en 1847, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de d'Azy, est-elle la même famille que celle du baron de Benoist dont un des membres est député, maire de Thonne-les-Prés, près Montmédy ; un autre général ? E. T.

Descendance de Junot (XLIV, 502, 630). — Il y a, dans l'article cité, une erreur que je crois devoir relever, Junot, duc d'Abrantès, n'a jamais été maréchal de France, ou plutôt maréchal d'Empire, comme on disait alors. L'*Intermédiaire* est un livre de renseignements sérieux, on ne doit pas y trouver des erreurs qui pourraient se propager. Comte d'Aucourt.

***

Junot n'a jamais été *maréchal*, c'est *général* que j'aurais dû écrire.

M. A. S. dit qu'Eugène-Maurice Le Ray, premier duc d'Abrantès, mourut le 17 décembre 1872 : cette date est celle du décès de son père, ancien conseiller général de la Sarthe.

Duclos des Érables.

—

La fortune de Mme Geoffrin (XLIII). — Le marquis d'Argenson, dans ses *Mémoires*, trace ainsi le crayon du ménage Geoffrin :

Je connais une maison assez bourgeoise, mais dont les maîtres sont riches et aisés, où l'ordre ordinaire des choses est renversé. Communément, c'est la femme qui se charge de la dépense journalière ; là c'est tout le contraire : la maitresse de la maison se pique de bel esprit.

..... Cet homme qui ne dit mot ou ne parle que pour servir à table, de la façon la plus honnête mais la plus simple, qui n'a l'air d'être de la maison que comme un complaisant de madame et de n'y rien ordonner, passe toutes les matinées à régler la dépense, à ordonner les repas, à en dresser les menus ; il gronde sévèrement les domestiques quand ils ont manqué à quelque chose, leur prescrit des lois précises et exactes pour l'avenir. Ses gens tremblent devant lui : il prend même la liberté de gronder sa femme lorsque, par sa faute, la dépense est trop forte ou que la chère n'est pas assez bonne.

P. c. c. A. S.

—

Daiguy ou d'Aiguy : Armoiries (XLIII). — M. P. Albert Dubourg serait bien aimable de nous dire d'où vint au conseiller à la cour d'appel de Lyon, le titre de comte qu'il lui octroye si généreusement (599) ?

En réalité, ce magistrat se nommait Victor Daiguy et non Raymond d'Aiguy. Il était fils de Georges Daiguy, notaire, de 1785 à 1824, à Lagardelle, canton de Muret (Haute-Garonne) et frère de : 1° Jean-Georges Hilaire Daiguy qui hérita des panonceaux paternels et les garda jusqu'en 1832 ; 2° Auguste Daiguy, colonel d'infanterie, mort à Marseille en 1854, victime du choléra ; 3° N. Daiguy, épouse Rieumajou ; 4°.....

Sous ce titre : *Une vie*, Victor dit Raymond (peut-être Victor-Raymond) publia, en 1854 (?) une autobiographie, en trois volumes, où les exagérations sont nombreuses, surtout lorsqu'il s'étend avec complaisance sur les magnificences du logis paternel. Or, non seulement il n'est pas fait mention, dans cet ouvrage, du titre comtal, mais, bien mieux, l'extraction bourgeoise y est mise en saillie :

Ancienne sans être illustre, écrit l'auteur, notre famille comptait trois cents ans de bonne bourgeoisie, lorsqu'en 1550 elle vint s'établir à Toulouse. Je ne sais presque rien de nos aïeux, si ce n'est qu'en 1600, il leur prit fantaisie d'ajouter un *de* à leur nom sans doute pour le mettre en harmonie avec ceux des familles nobles auxquelles ils s'allièrent par le mariage.

Je n'apprendrai rien à M. Dubourg en faisant remarquer que le *de* devant un nom n'était pas, autrefois, considéré comme un indice de noblesse. Dans les actes anciens, les tabellions écrivaient.. , haut et puissant seigneur, messire, etc., etc, cela seul est probant ! F.

—

Maucherot de Longpré (XLIV, 559). — La famille Maucherat et non Maucherot de Longpré est probablement existante ; on ne la trouve cependant ni dans le *Tout-Paris*, ni dans l'*Annuaire des Châteaux* (du moins dans les exemplaires un peu anciens que je possède).

L'*Annuaire de la Noblesse*, année 1868, donne :

Octobre 1857. — Mariage de M. Etienne-Théodore Maucherat de Longpré, fils de Théodore Maucherat de Longpré, capitaine d'artillerie en retraite et de feue Marie-Angélique Laurençon avec Mlle Pauline-Léonie Acard, fille de Guillaume Acard et d'Antoinette Tabalié, à Paris.

Duclos des Erables.

***

Étienne-Théodore Maucherat de Longpré, fils de Théodore Maucherat de Longpré, capitaine d'artillerie en retraite, et de feue Marie-Angélique Laurençon, épouse, en octobre 1866 à Paris, Pauline-Léonie Acard.

(Voir Borel d'Hauterive, année 1868, page 280.

Pour avoir quelques renseignements

sur cette famille, il y aurait donc lieu de s'adresser aux Archives du Ministère de la guerre.

Cte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Val-Jésus, la Flotte, Brieux (T. G. 905 ; XLIV, 629). — **Situation topographique du couvent de Camaldules** (T. G., 162 ; XXXV ; XLIV, 629). — Sur le couvent de Camaldules du Val-Jésus en Forez (canton de Saint-Rambert-sur-Loire (Loire), consulter l'ouvrage suivant : *Notice sur les Oratoriens de Notre-Dame-de-Grâces et les ermites de Val-Jésus* (*Loire*) par Auguste Broutin, Lyon A. Vingtrinier, 1871, gr. in-8°.

Je tiens l'ouvrage à la disposition du collaborateur Effem, s'il le désire.

J. D.

—

Dernières paroles du Christ (XLIV, 442, 572). — Si la question a été rapidement tranchée, c'est bien par l'autorité d'Alexandre Weil qui substitue tranquillement l'*hébreu* à l'*araméen* — « Mais non, trouve-t-on dans son ouvrage, ce n'est pas *Sabackthani* qu'il faut dire, c'est *Esabthani* ! » Il ne s'agit pas, cependant, de ce qu'il aurait plu à M. Weill que dise le Christ, mais de ce qu'il a dit... Eh ! bien, il a dit *Schabacktani* et il a parlé *araméen*.

En effet, il vient de me tomber sous la main une traduction littérale de la Genèse en araméen, dans laquelle je trouve, 2e chapitre, verset 24, ce qui suit. A la phrase : « c'est pourquoi l'homme « *abandonnera* son père et sa mère, etc. au mot *abandonner* — hébreu *yaazab*, araméen *yischeback* ; or l'un est à l'autre comme *azab* est à *Schaback* et comme *Azabthani* est à *Schabackthani*. Cette traduction porte à son frontispice : « Rodelheim 1860 ». Elle n'a pas été faite pour les besoins de la cause.

Ne semble-t-il donc pas résulter de ce qui précède que les dernières paroles du Christ étaient de l'araméen, d'une part, et que si l'utilité d'une traduction s'est fait sentir, cela a été pour des gens qui ne comprenaient pas l'hébreu, mais l'araméen. Or, Renan affirme qu'à partir de la seconde captivité on ne parlait ni ne comprenait plus l'hébreu en Judée ; le peuple, s'entend. Il paraît donc certain que des traductions comme celle ci-dessus citée, dont je ne ne connais pas l'origine, ou même des traductions verbales, transmettaient aux hébreux le sens des Ecritures sacrées.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

Erratum : Col. 573, lig. 14, lire : dereliquisti, au lieu de derelinquisti.

Dr BOUGON.

—

Un livre appartenant à la Popelinière (XLIV, 556, 790). — Il a paru sur le livre en question un article de M. le baron Roger Portalis dans la revue *Le livre et l'image* du 10 juillet 1893, pages 297 à 299. Après une description de l'œuvre et une énumération des aquarelles qui l'ornent et que M. R. P. paraît disposé à attribuer à Bocquet, l'auteur ajoute, touchant les destinées de cet ouvrage imprimé à un unique exemplaire :

A la mort de M. de la Popelinière, Mlle de Vandi, l'une des héritières, poussa des cris effroyables à la découverte de cette production diabolique et voulut la jeter au feu.

On l'en empêcha, mais le bruit qu'elle fit arriva jusqu'au Roi, et M. de Saint-Florentin écrivait de Compiègne, le 20 juillet 1763, pour donner l'ordre à M. de Sartines, de conserver les volumes retirés de chez le défunt.

Depuis, le livre passa dans la collection du duc de la Vallière, grand amateur de raretés, et dans celle de M. de Paulmy.

On le retrouve en Russie chez le prince Galitzin au commencement du siècle, on le suit chez le baron J. P. (Jérome Pichon ?), chez l'anglais spécialiste Hankey, enfin dans le grenier de M. C*** (Cousin ?) à la vente duquel il a été acheté une vingtaine de mille francs.

L'article de M. R. P. était accompagné d'une charmante reproduction d'aquarelle représentant l'héroïne Zairette portée par deux nègres.

LUCIEN LAZARD.

—

Le mois de Marie (XLIII ; XLIV, 89, 196, 476, 536, 648). — Que de science, inutilement puisée dans les auteurs profanes ou dissidents, à propos du culte de la sainte Vierge !

Rappelons-nous donc cette douce et incomparable figure historique, Fille, Mère et Epouse de son Dieu. N'y a-t-il pas, dans la considération de ces trois états, une source suffisante pour justifier les différents vocables sous lesquels les chrétiens ont invoqué, invoquent et invoqueront à jamais leur bonne Vierge ? Avaient-ils

donc besoin, eux qui ont du paganisme une horreur invincible, de recourir aux sources profanes, pour alimenter leur piété envers Elle ?

Une tendance malheureuse et regrettable à rechercher les faits catholiques dans les auteurs qui leur sont opposés, aboutira inévitablement à l'erreur et à la confusion. LE ROSEAU.

—

La tombe de Lepelletier de Saint-Fargeau (XLI ; XLIV, 638). — M. Tesson, secrétaire de la Commission du Vieux Paris, nous fait savoir qu'il a reçu une lettre d'un instituteur de Saint-Fargeau, M. Blin, qui a bien voulu faire des recherches à Saint-Fargeau (Yonne) où l'on a prétendu que le corps du célèbre constitutionnel aurait été porté après avoir été enlevé du Panthéon. On le disait enterré dans la chapelle du château de Saint-Fargeau.

Les recherches faites à ce sujet ont été infructueuses.

Jusqu'à preuve du contraire, il reste possible d'admettre,avec la tradition, que le tombeau qui se trouve au lac Saint-Fargeau est bien celui de ce personnage.

* * *

M. Raveau, l'aimable propriétaire du jardin des fêtes, « Le Lac St-Fargeau, » à Belleville, m'a raconté, il y a un mois, avoir découvert, voilà quelques années, sous un tertre de sable assez élevé, un cercueil contenant un squelette, qu'il a conservé, quoique brisé ou effrité par la décomposition. La tradition voulait que ce tertre contînt les restes de Michel Le Pelletier. Il fit part de sa lugubre trouvaille au musée Carnavalet et à la commission du Vieux Paris : là les idées étaient partagées sur l'attribution de ce cadavre.

M. Raveau possède un ancien dossier de papiers et parchemins intéressants sur cette partie du domaine réservée par le fameux politicien à l'un de ses serviteurs fidèles.

L'intermédiairiste qui,par les tramways électriques de l'Opéra, irait faire une promenade sur les sains coteaux et les vastes plateaux de Belleville et de Romainville, évoquerait les souvenirs et les rapprochements des derniers moments du célèbre représentant à l'Assemblée, tué dans un salon de restaurant, rejeté du Panthéon après y avoir été porté triomphalement, et reposant aujourd'hui dans une chambre abandonnée, sur son propre domaine transformé en salons de fêtes, qui rappellent par plusieurs côtés, ceux du Palais-Royal. A. SAFFROY.

—

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII; XLIII; XLIV,84,360,639, 691). — Dans ma toute petite enfance — il y a longtemps : tout près de 75 ans ! — j'entendais souvent mon père fredonner une chanson datant évidemment des préparatifs de descente en Angleterre, au camp de Boulogne, mais de laquelle je ne me rappelle que quelques bribes. Quelque intermédiairiste ne pourrait-il pas compléter mes souvenirs ? Les voici :

Allons français, nouveau plaisir,
On va rentrer en danse,
L'Allemande vient de finir,
Mais l'Anglaise commence.
Anglais, on sait qu'on n'vous verra
Danser que des *Anglaises*,
Mais Bonapart' vous montrera
Les *figures* françaises.

. . . .

D'abord par le *Pas de Calais*
On va entrer en danse ;
Le son des instruments français
Marquera la cadence.

. . . .

D'abord formons tous le *grandrond*,
Avançons face à face ;
Français, conservez votre aplomb,
Anglais, changez de place ;
Vous, monsieur Pitt, un *balancé*,
Formez la *chaine anglaise*,
Pas de côté, croisé, chassé
V'là la danse française !

HENRI JOUAN.

* * *

Les Anglais remplis d'arrogance,

Première ligne d'un couplet, mis à plusieurs sauces, observe justement le collaborateur P. du Gué. En effet, après l'attribution à Binic et à ses bons gas, en voici une autre :

Les Anglais, remplis d'arrogance,
Sont venus attaquer Lorient ;
Mais les bas bretons,
A coups de bâtons,
Les ont fait sauter
Par dessus Kérautré

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Le retour d'Egypte en 1799. — (XLIV, 613). — Voici ce que raconte

Barras dans ses *Mémoires* (t. IV. p. 29) :

Au moment où l'on annonce le débarquement de Bonaparte, sa défection de l'armée, très fondée, puisqu'il n'avait aucune permission du Directoire, Sieyès, avec son air renfrogné, et blessé de la sensation que faisait la nouvelle, ne dit autre chose que ceci : « Eh bien, c'est un général de plus ; mais avant tout ce général a-t-il, de son gouvernement, la *permission de revenir* ? ». Cette parole fut comprise des assistants, surtout de Boulay de la Meurthe qui se trouvait chez Sieyès ; il dit seulement : « Eh bien, je me charge de le dénoncer demain à la tribune et de le faire mettre hors la loi — Mais, répond Sieyès ; ce n'est pas moins que le fusiller, ce qui est grave, quoiqu'il le mérite ! — Ce sont des détails où je n'entre pas, répondit Boulay : s'il est mis hors la loi par nous, qu'il soit après guillotiné, fusillé ou pendu, c'est un mode d'exécution ; peu importe !... »

Avant cet extrait de ses *Mémoires*, Barras (p. 24) dit encore :

... *Il* (Bonaparte) *est parti* d'Egypte sans aucune permission du Directoire, et il a débarqué sans avoir respecté la quarantaine.

D'après les *Mémoires sur les journées révolutionnaires* de Le Couteulx de Canteleu (publiés par M. de Lescure t. 11, pp. 213 et 214) Talleyrand, alors ministre des Affaires étrangères (1798), aurait expédié en Egypte des dépêches priant instamment Bonaparte de revenir en France. Je ferai remarquer que dans ses *Mémoires* (t. I.), Talleyrand ne souffle mot de cet avis de retour.

Un autre auteur, peu sympathique toutefois à Bonaparte, M. E. Hamel, a dit :

Les faits démontrent d'une façon péremptoire qu'il (Bonaparte) ne se décida à revenir que sur une invitation expresse de certains membres du Directoire.

(*Hist. de la République Française*, p. 308).

Il ressort clairement de ces citations que Bonaparte ne reçut jamais l'ORDRE OFFICIEL *de revenir d'Egypte* ; mais que son retour fut précipité par les AVIS OFFICIEUX *de ses amis du Directoire, de Talleyrand* et d'autres, qui le tenaient au courant de la situation intérieure de la France.

A. FOURNIER.

—

Un légionnaire de 107 ans (XLIV, 274, 342, 640). — Un historien piémontais vient de publier dans *La Stampa, Gazzetta Piemontese*, de Turin, un article qui prouve que le fameux Markiewicz n'a aucun droit à être considéré comme le dernier survivant de la *Grande Armée*. Le débat est résumé dans le 2e fascicule de la *Revue Napoléonienne*.

Baron LUMBROSO.

—

Les complices de Louvel (XLIV, 717). — Les *données aussi sûres que curieuses* de notre confrère A. des C. ont le défaut d'être en contradiction formelle avec la vérité. Il n'y a jamais eu à Pau, ni en 1820, ni avant, ni même après, de maitre sellier du nom de Pons. Louvel n'était pas à Pau en 1820, car il avait terminé son tour de France avant 1812, (la date de son passage à Pau est citée dans le compte-rendu de son procès que nous n'avons pas en ce moment sous les yeux) et il était attaché aux écuries du roi dès le début de la Restauration. Il n'a donc pas pu partir de Pau le 8 février 1820, pour tuer le duc de Berry le 13 : le crime a eu une plus longue préparation ; les déclarations de Louvel sont véridiques et affirmatives sur ce point.

Le maître sellier G***, et non pas Pons, chez qui Louvel travailla à Pau antérieurement à 1812, racontait en effet que son ouvrier l'avait quitté subitement après la visite de deux inconnus, tout comme il partit plus tard de Chambéry, sans prendre ni ses effets ni son argent, lorsqu'il apprit le débarquement de Napoléon au golfe Juan. G*** ne figura pas au nombre des 1200 témoins interrogés dans l'instruction ; son témoignage aurait été certainement requis, si le séjour de Louvel à Pau avait été aussi rapproché du crime, il n'eut donc pas à lutter *entre le devoir et l'intérêt*, ni à risquer de *se sacrifier à la vérité* ; c'était un honnête homme, un tel calcul ne serait pas entré dans sa pensée. Quant aux complices de Louvel, que M. A. des C. lise l'article publié par Barthélemy-Saint-Hilaire dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1832, tome VI, p. 273 et suivantes, il sera édifié sur ce point. Louvel était un fanatique de l'Empereur, il voulait détruire la race des Bourbons revenus dans les fourgons de l'étranger, il a agi seul ; c'est là la vérité établie par l'acte d'accusation lui-même, après une enquête de trois mois ; il fau-

drait pour l'infirmer des preuves plus certaines que les racontars recueillis.

PALENSIS.

***

J'ai eu entre les mains les deux dossiers de Louvel, aux *Archives nationales* et aux *Archives de la préfecture de police* qui m'ont permis de faire le chapitre : *Le duc de Berry et Louvel* de mon livre : *Les derniers Bourbons* (1883) ; je puis affirmer que jamais, au grand jamais, Louvel n'a eu de complice. NAUROY.

—

César et Mazzini (XXXIX ; XLI). — La nation française est la plus facile à gouverner, quand on ne la prend pas à rebours ; rien n'égale sa compréhension prompte et facile ; elle distingue à l'instant même ceux qui travaillent pour elle ou contre elle ; mais aussi il faut toujours parler à ses sens, sinon son esprit inquiet la ronge ; elle fermente et s'emporte.

(Paroles de Napoléon 1er à Sainte-Hélène, 17 avril 1821, il est mort le 5 mai, dans sa *Correspondance*, 1870, in-8, XXXII, 374).

Le peuple français a deux passions également puissantes qui paraissent opposées, et qui cependant dérivent du même sentiment, c'est l'amour de l'égalité et l'amour des distinctions... La Légion d'honneur a été un immense et puissant levier... : mal employée, ce serait une peste ; on s'aliénerait toute l'armée, si l'esprit de cour ou de coterie présidait à ses choix. (Ibidem, 376).

Lorsqu'une déplorable faiblesse et une versatilité sans fin se manifestent dans les conseils du pouvoir ; lorsque, cédant tour à tour à l'influence des partis contraires, et vivant au jour le jour, sans plan fixe, sans marche assurée, il a donné la mesure de son insuffisance, et que les citoyens les plus modérés sont forcés de convenir que l'Etat n'est plus gouverné ; lorsque enfin à la nullité au dedans l'administration joint le tort le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux d'un peuple fier, je veux dire l'avilissement au dehors, alors une inquiétude vague se répand dans la société, le besoin de sa conservation l'agite, et, promenant sur elle-même ses regards, elle semble chercher un homme qui puisse la sauver.

Ce génie tutélaire, une nation nombreuse le renferme toujours dans son sein ; mais quelquefois il tarde à paraître. En effet, il ne suffit pas qu'il existe, il faut qu'il soit connu ; il faut qu'il se connaisse lui-même.

(Napoléon 1er, *18 brumaire*, dans sa *Correspondance*, 1870, in-8, XXX, 303).

NAUROY.

Les hommes illustres de la marine française (XLIV, 612). — Cet ouvrage est, en effet, de Graincourt, peintre, dessinateur, graveur et écrivain, qui est cité notamment dans le *Supplément* de la *Biogr. de la Somme*, par M. Dusevel (1838) et dans le *Dictionnaire critique* de Jal.

Antoine-Noël-Benoit Graincourt, né à Corbie en 1748, est mort à Champeaux (Seine-et-Marne) le 26 décembre 1823. M. Th. Lhuillier a communiqué, il y a quelques années, une esquisse biographique sur cet artiste, à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, à Melun ; cette étude n'a pas encore été imprimée.

X.

—

Tzar (XLIV, 329, 481, 586, 619, 693). — Je rappelle, puisque ma note semble être passée inaperçue, que j'ai traité jadis de la transcription et de l'orthographe de ce mot (XXXIII, 256). Il faut écrire *tsar, tsarine, tsarévitch.* IATROS.

—

Etymologie de messeix (XLIV, 501). — Le manse, en latin *mansus* et *mansum* et même *mansa*, en langue vulgaire mas *meix, mex*, était dès le ve siècle le principal élément de la propriété territoriale. C'était, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, une ferme ou une habitation rurale.

Ce mot a donné La Manse (Gers) ; Mansat (Corrèze) : Le Mazel (Gard) ; Mazeau (Lozère) ; Mazeau (Deux-Sèvres) ; Le Mée (Eure-et-Loir) ; Le Meix (Côte-d'Or) ; Meix (Nièvre).

Origine des noms de lieux en France par H. Cocheris. Paris, Delagrave, 1885, pages 91 et 92.

P. V. ET DE SAINT-MARC.

—

Villard, nom de famille (XLIV, 609). — Villard est un de ces noms qui, comme Médard, Godard, Wilhelm, etc., ont conservé sans altération leurs radicaux primitifs. Il vient de will-ard, vaillant et brave. Dr B.

—

La Saint-Crépin, 15 octobre (XLIV, 549). — M. Victor Advielle dit : « *Schoumaque* est le nom par lequel on désigne les savetiers ou raccommodeurs de vieux souliers : nous avons à Acquin une famille Scoumaque ».

Schoumaque vient tout bonnement de l'allemand *schoumacher* qui veut dire cordonnier. E. T.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 : XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 101, 147, 254, 371, 418, 483, 532, 593). — Dans le nº du 20 juillet de l'*Intermédiaire*, M. H. C. M. a combattu l'opinion de M. Louys sur l'origine gauloise des Galiléens. M. Louys a répondu dans le nº du 20 août. Nouvelle réponse de son adversaire dans le nº du 30 août. Je dois dire que je partage les opinions de ce dernier et que je considère comme apocryphes les prétendus Galiléens de Ramsès II, si semblables à des Galates. Quant aux Galates, on ne les trouve en Egypte que sous Ptolémée Philadelphe et Evergète Ier qui les avaient pris a leur solde. Certains monuments figurés qui ont passé par mes mains les représentent avec des légendes. Ces monuments ont été découverts dans la Basse-Egypte. En Thébaïde, au contraire, à l'époque romaine, il y avait des Gaulois proprement dits cantonnés près de Medinetabu (à Djème), c'est-à-dire à deux pas de Karnak. Je me suis toujours demandé si la parenté de nom entre le Carnac de Bretagne et le Karnak de Thèbes ne tient pas a la présence de ces Gaulois des cohortes d'auxiliaires en Egypte. A l'inverse, il est curieux de voir la *légion thébaine* (sic) décimée en Gaule, dans les Alpes.

En ce qui touche les pierres levées gauloises et leurs analogues dans diverses parties du monde, on pourra consulter M. Bertrand qui s'est longuement étendu sur ce sujet, dans ses cours à l'Ecole du Louvre.

J'avoue ne pas partager les opinions *germaniques* de M. Bertrand sur les Gaulois qui ne seraient plus des Gaulois.

Les témoignages des anciens (qui y voyaient une race toute différente de celle des Germains) ne me paraissent devoir jamais être ainsi négligés ou mis de côté, comme c'est de mode pour les partisans de la critique moderne. En somme, nous n'avons de certain sur les Gaulois que ces témoignages des anciens et sur leur langue que quelques mots transmis par eux, comme *aripenna*, arpent, *leuca*, lieue, *alota*, alouette (nom donné par César à une légion gauloise), etc.

Chose curieuse ! ces mots nous donnent du français et non de l'irlandais ou du breton du pays de Galles et de la petite Bretagne moderne. On sait qu'en Armorique, se sont établis des Bretons d'Angleterre après la conquête de ce pays par les Saxons. La légende prétend qu'ils étaient les frères de race des Armoricains et parlaient la même langue. Cela n'est pas démontré du tout, bien qu'on ait établi, d'après cette hypothèse, une chaire de celtique au collège de France occupée par M. d'Arbois de Jubainville, ancien médiéviste distingué.

Je crois que, pour chercher le vieux gaulois, il faudrait opérer sur le vieux français, contenant, pour les animaux, etc. à côté des mots latins ou germains d'origine, d'autres mots d'une origine toute différente. Les noms de lieux sont certainement intéressants aussi à ce point de vue, si on ne s'entête pas à les traduire d'après telle ou telle idée préconçue.

Ajoutons que ce que César et les anciens nous ont appris sur les Gaulois est très différent de ce que les documents irlandais nous apprennent en ce qui concerne la constitution sociale.

On a fait table rase de toutes les idées exposées, d'après les anciens, par Aimé Martin, Amédée Thierry, sur les Gaulois. M. Bertrand les considère comme des hérétiques. A-t-il raison ? L'orthodoxie allemande ou juive n'est pas une règle de foi infaillible. Quant aux questions de sépulture sur lesquelles on s'appuie, elles ne prouvent pas grand'chose ; car elles se rattachent aux idées religieuses qui ont beaucoup varié suivant les époques, tant en Gaule qu'en Germanie et qu'en Italie. A Rome même, certaines *gentes* (celle à laquelle appartenaient les Scipions, par exemple) avaient conservé l'usage de l'*enterrement*, tandis que les autres Romains brûlaient le corps. Du temps des XII tables, les deux usages étaient parallèles. Cela ne prouve pas du tout que ceux qui brûlaient étaient d'une autre race que ceux qui enterraient. Il y avait là seulement, je le répète, une question de rituel et de religion. Il y a aussi à tenir compte de l'imitation. Au moment de la loi des XII tables, l'usage

était en Grèce de brûler les corps. Or, pour tout ce qui concerne les funérailles. — Cicéron l'a établi et les textes le prouvent — la législation des décemvirs était copiée sur celle de Solon. On pourra consulter à ce sujet et au sujet des origines diverses de la loi des XII tables, *dont aucun élément n'est romain*, le mémoire dont celui que j'ai publié dans l'*Intermédiaire* n'est qu'un extrait. Or, ce qui s'est passé à Rome s'est aussi passé en Gaule et en Germanie. Les deux modes vulgaires d'ensevelissement (auxquels à Rome même on joignait, dès ce temps des XII tables, le procédé égyptien de la momification) ont été employés en Gaule et en Germanie comme en Italie. Dans notre Occident, le plus ancien me paraît être l'enterrement. C'est une question qu'on peut, du reste, discuter, comme celle des pierres levées et de leur nature régionale. Mais elle me paraît se rapporter plus aux couches religieuses qu'aux couches ethnographiques. Pour celles-ci, les témoignages des anciens, les inscriptions gauloises, même d'époque romaine, me paraissent surtout intéressantes et décisives en ce qui concerne la religion druidique, les coutumes, etc. Il y a, en Bretagne (dans le pays de Vannes) telle grotte dans laquelle le sacrifice humain paraît préparé par la disposition des lieux, les points d'attache du prisonnier. Les rigoles sont connues de tous. Bref, ne commençons pas par nier, mais étudions.

Pour cette étude, je serai, du reste, de peu de ressource, étant occupé ailleurs. Mais il m'a paru bon de poser la question à d'autres. Ce qui me paraît seulement démontré, c'est la facilité qu'avaient les peuples anciens de se communiquer leurs idées, leurs modes religieuses et juridiques (ces dernières faisaient en un ou deux siècles le tour du monde) et même leurs objets de commerce international.

On sait que les haches et couteaux en silex des Gaulois sont souvent accompagnés d'instruments semblables faits en des pierres dont les carrières sont uniquement chinoises. On a remarqué semblable chose pour les instruments de bronze et de fer dont les usages internationaux se rattachent à des modes de certaines époques. En Egypte, on aciérait le bronze (1). En cela, je suis toujours de l'avis de Mariette contre Maspéro. Les mathématiciens alexandrins s'étonnaient même de voir les Gaulois exécuter en fer des lames et des ressorts, tandis qu'en Egypte, le cuivre servait pour cela. Mais, à une certaine époque, le cuivre a, dans ce but, cédé partout la place au fer. Comme exemple curieux de mode internationale, je citerai celle qui faisait fabriquer en Chaldée certains objets de toilette (peignes, etc.) qu'on vendait en Egypte et qui ont été trouvés dans les tombeaux. Une mode quelconque (se rattachant à la religion, à la sépulture), ne prouve donc rien pour la race. Dès le temps de Ramsès II et des plus vieilles tablettes cunéiformes, on avait des traités de commerce internationaux. Le texte même de celui de Ramsès II nous est parvenu. Il en était semblablement en Grèce, en Phénicie, et ces traités s'appliquaient aussi à l'état des personnes pouvant importer leurs usages. A Rome, le prêteur pérégrin et à Athènes, le polémarque jugeaient, d'après le droit international, le *jus gentium*. Au point de vue religieux, le collège des pontifes examinait les religions qu'on pouvait admettre. Je sais bien que les Druides étaient plus intransigeants. Mais encore.....

Je prie de m'excuser sur ces réflexions sans suite que je livre pour telles aux chercheurs. E. RÉVILLOUT.

***

Au tome XX de l'*Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins, continuée par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, on trouve une notice de M. Paulin Paris sur le trouvère arrageois Jean Borel, lépreux, qui vivait au XIIIe siècle, et que le savant membre de l'Institut fait mourir dans la léproserie de Meulan (Seine-et-Oise), et cela parce que dans le dernier couplet du *Congé* du trouvère, on lit les vers suivants :

Moult m'auriés bien ahireté
S'à Miaulans m'aviés bouté
Je ne sai meson ki le vaille.

Or, il n'y a jamais eu de léproserie à Meulan, mais bien aux Mureaux, ce qui est différent. D'autre part, Meulan qui s'écrivait *Meullent*, en langue romane, ne peut

(1) M. Berthelot, autrefois consulté par moi à ce sujet, m'a dit que la chose était possible, bien que le procédé soit inconnu.

être confondu avec *Miaulans,* car la léproserie qui portait ce nom se trouvait aux portes d'Arras avec celles de *Grandval* et de *Maladcaulx.* Le trouvère lépreux ayant été enfermé dans la moins confortable des trois, aurait préféré, dit il, d'être *bouté* dans celle de Miaulans. C'est ainsi qu'il faut expliquer les vers que nous venons de citer.

Cette inadvertance de M Paulin Paris qui a été professeur de littérature du moyen âge au Collège de France, est impardonnable et démontre qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter aux intellectuels,qui se disent impeccables, et dont les connaissances de quelques-uns d'entre eux sont souvent plus superficielles que profondes. PAUL PINSON.

*
* *

Herculanum a disparu sous une avalanche de boue que les siècles ont durcie jusqu'à la consistance du peperino, mais il convient d'ajouter que les couches supérieures des dépôts ont été recouvertes de six coulées de lave séparées par des lits de terre végétale formant une masse de 21 à 34 mètres d'épaisseur, ce qui explique parfaitement l'erreur de Châteaubriand et de la généralité des voyageurs et touristes. A. S.

—

Strindberg (XLIV, 448, 535, 652). — On a omis un des premiers ouvrages de cet écrivain qui aient été traduits en français : *Etudes sociales. Les Mariés*, Lausanne, Benda, et Paris, Bellatte et Thomas, 1885, in-12. G. I.

—

Le point d'honneur dans la presse (XLIV, 616). — Voir la rétractation de Lamartine,*après* son duel avec le général Pepe, à Florence. J'ai résumé dans la *Rivista del Risorgimento*, 1899 (Turin, Roux éditeur) les écrits du comte De Gubernatis, du professeur Ruberto et d'autres sur ce duel, causé par les mots de Lamartine : *Italie,pays des morts.*

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

René Bazin (XLIV, 225,535,640). — Il y a deux ou trois ans, alors qu'il était polytechnicien, le fils de ce charmant auteur m'a longuement parlé de son père qu'il adore.

M. C. Bouvier sera sûrement heureux, s'il s'intéresse à lui, d'apprendre que M. René Bazin préfère *De toute son âme*, à tous ses autres romans.

Ce livre-là est, du reste, pris sur nature, me semble-t-il. Si mes souvenirs sont exacts, le journal de l'héroïne serait même authentique. TH. GONSE.

—

Primerose. Manuscrit sans signature (XLIV, 558,703). — En 1797, M. le comte Morel de Vindé, agronome, littérateur et bibliophile distingué, a publié chez Bleuet un roman,portant ce titre, qui a été réimprimé en 1801,un volume in-18. Il y a lieu de croire que le manuscrit du questionneur est une copie de l'imprimé. PAUL PINSON.

—

Comment faisait-on les opérations mathématiques avec les chiffres romains ? (T. G , 205 ;XLIV, 543). — Si F. Pingenet habite Paris, il trouvera à la Bibliothèque nationale l'ouvrage suivant qui, je crois, répondra à sa question :

HISTOIRE DE L'ARITHMÉTIQUE. *Explication des traités de l'Abacus et particulièrement du traité de Gerbert*, par M. Chasles.

(Extrait des comptes rendus des séances des 23 et 30 janvier, et 6 février 1843) Bibl. nat. Inventaire V. 13348.

Une analyse de ce travail se trouve dans le IVe volume de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, page 382

L'abacus, dont on doit l'invention à Pythagore ou à ses disciples, consistait, autant que j'ai cru comprendre, en une table divisée en neuf compartiments en tête desquels étaient — en commençant par la droite : — dans la première, le signe de l'unité (I) ;dans la seconde, celui des dizaines (X) ; dans la troisième celui des centaines (C). et successivement à l'aide de jetons, ou de signes tracés sur la sable qui couvrait le dessus de la table on arrivait facilement (!) à faire les opérations les plus compliquées. Mais, je le repète, notre confrère agira sagement en recourant à l'ouvrage même. A. S.

*
* *

Rien de plus facile : on opérait absolument comme nous. En effet, le grand point est d'avoir des unités jusqu'à 10, puis des dizaines jusqu'à 100, puis des centaines jusqu'à mille, afin de pouvoir *opérer* d'abord sur les unités, puis sur

les dizaines, puis sur les centaines, et *additionner* enfin ces résultats partiels, pour avoir le résultat total définitif. Or, c'est absolument ce que nous faisons avec nos chiffres arabes. Exemples :

Additionner	M. DCCC.L. IV
	M. DCCCC.-I
	^{III}M. DCC. L. V
Soustraire	DC· LXXXX. I
	CC· LXX·IX
	CCCC.X.II

IV + I = V ; L = L ; DCCC + DCCC = DCC + M, que je reporte à la colonne des mille ; M + M + M de retenu, égale 3 M, que l'on écrit M surmonté d'un chiffre 3, en chiffres romains. De même pour l'addition, la soustraction, la multiplication et la division.

Par la même occasion, nous ferons remarquer que l'on écrivait souvent par abréviation 2, 3, 4, 5, etc., en chiffres romains, en petits caractères au-dessus de XX ou de C, pour dire quatre-vingts, six-vingts, quinze-vingts, etc., ou pour dire 2 cents, 3 cents, etc.

En résumé, les Romains avaient plusieurs manières d'écrire un nombre donné ; tandis que nous, avec nos chiffres arabes, nous n'en avons qu'une seule.

On peut même ajouter qu'à un certain point de vue, les chiffres romains, tout en ayant le grand inconvénient d'être quatre fois plus longs à écrire que les nôtres, avaient un avantage que les nôtres n'ont pas : c'est qu'ils emportaient avec eux la nature de leurs unités, (unités, dizaines, centaines). Ainsi par exemple, M veut dire mille ; tandis que, quand nous écrivons 4, nous ne savons pas si ce sont des unités, des dizaines, des centaines ou des mille ; de sorte que nous sommes obligés de l'écrire en toutes lettres, ou d'ajouter des 0 à la suite. Et encore, même dans ce cas, nous n'arrivons pas toujours à exprimer bien clairement ce que nous voulons dire. Ainsi, par exemple, 1000 peut tout aussi bien vouloir dire 1 mille, que cent dizaines, ou 10 centaines, ou 1000 unités. Certes, cela revient au même ; mais ce n'est pas du tout la même chose, du moins dans certains cas. Au contraire, les chiffres romains portent avec eux leur ordre d'unités. On sait tout de suite si ce sont des dizaines, des centaines ou des mille ; sans avoir besoin de mettre des 0 à la suite. De là, une simplification.

Ainsi, il est plus court d'écrire M + D + L + V, que d'écrire 1000 + 500 + 50 + 5. Il est vrai que ce n'est pas le cas général, de sorte que nous avons pu avoir raison de dire le contraire tout à l'heure, dans d'autres cas, à un tout autre point de vue.

Voici l'exemple d'une division :

M. DCCC. LX. IV	CCC. X
IV	VI

Or 1864, divisé par 310, donne 6 au quotient ; avec 4, pour reste de la division.

Multiplication : soit CCCXI, multiplié par XV.

CCC. X.I
X.V
M.D.L.V
^{III}M.C.X
^{IV}M. DC. LX. V

Or 311 × 15 = 4665, ou ^{IV} MDCLXV

Nous avons interposé des points entre les lettres ; mais ce n'était pas du tout nécessaire.

C'est seulement pour faciliter l'étude au débutant. Dr BOUGON.

—

Les chiffres fatidiques (XLIII ; XLIV, 45, 548). — A votre intention, j'ai découpé dans l'*Indépendance belge*, l'entrefilet ci-après :

La peur du n° 13 :

Les directeurs de l'hôpital de Binghampton, aux Etats-Unis, ont reconnu qu'il était nécessaire de supprimer la salle 13 dans cet établissement. Ils ont constaté que ce nombre fatidique avait un effet déplorable sur l'esprit d'un certain nombre de malades superstitieux. La peur du n° 13 augmentait d'une façon déplorable leurs infirmités mentales. Il n'y a donc plus de salle 13 à l'hôpital de Binghampton ; du 12 on passe au 14 pour le plus grand soulagement des malades. C'est la première fois que des autorités d'un établissement public reconnaissent officiellement que le nombre 13 est un porte-malheur.

*
* *

Ce qui m'a été assuré en Suisse et en Italie, c'est que, dans la plupart des grands hôtels, il n'y a pas de chambre portant le n° 13, et cela par suite des craintes manifestées par de nombreux voyageurs.

*
* *

Un fait tout aussi significatif s'est passé cette année à Arlon, le chef-lieu de la province du Luxembourg.

Le régiment des grenadiers, qui y avait fait des exercices de tir, devait quitter cette ville, le samedi 13 juillet, pour rentrer à Bruxelles dans la nouvelle caserne qui lui a été construite, rue des Petits-Carmes. Les soldats manifestèrent une telle répulsion à l'idée de s'installer dans leur nouvelle demeure un 13 du mois, que l'autorité militaire crut ne pas devoir heurter de front ce sentiment et consentit à remettre le départ au surlendemain.

*
* *

En revanche, dans les entretiens avec Baudelaire par Georges Barral (*Petit Bleu*, 31 août 1901) on lit :

Je suis, dit Baudelaire, né rue Hautefeuille, au n° 13, un nombre que j'aime

Qui sait, si chez l'auteur des *Fleurs du mal*, des *Paradis artificiels* et des *Curiosités esthétiques*, cette affirmation n'était pas une des manifestations du côté *pose* si développé chez lui.

Ne semble-t-il pas que chez un esprit simplement sensé et pondéré, le nombre 13 ne doit pas provoquer plus d'affection que d'aversion ? E. T.

—

Quand on n'a pas ce que l'on aime. Il faut aimer ce que l'on a (XLII ; XLIII ; XLIV, 596). — Lettre de Sophie Arnould au prince d'Hénin, datée du 16 messidor an VIII :

Ah ! mon amy, il vous souvient peut-êtres encore de ce temps-là : c'estait l'bon tems au moins ; il y avait des esclaves, à la vérité, mais ! ils étaient les nostres : — au lieu, qu'aujourd'huy, nous n'avons que des cochons.

...je sçait bien, *quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a* : mais je n'ais rien, ayons de l'argent, au moins ! C'est ce que je vous souhaitte, mon ami ; c'est aussi ce que je vous demande : ainsi soit il. Sur ce je vous salue, et vous embrasse d'au sy bon cœur que je vous aime ;

Sophie Arnould.

Connaître midi à sa porte (XLIV, 617). — Cette expression dérive évidemment de l'usage, autrefois très répandu dans nos provinces, d'établir un cadran solaire sur la façade des maisons. On lisait l'heure à sa porte.

A ce propos, les amateurs d'art, de folklore, de devises et sentences, auront sans doute quelque intérêt à savoir que la Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine Dubois, à Paris, a tout récemment publié une seconde édition de la curieuse brochure du Dr R. Blanchard sur les cadrans solaires du Briançonnais (grand in-8° avec 31 fig. dans le texte ; prix 3 fr.) Le Passant.

—

La reconnaissance est la mémoire du cœur (XLIV, 674). — La réponse à cette question se trouve donnée dans l'*Intermédiaire*, (XLIV, 340). Le nom est Massieu, sourd et muet. P. Cordier.

*
* *

Cette pensée est de Jean Massieu, sourd-muet de naissance, collaborateur de l'abbé Sicard. Elle est rappelée dans l'article Massieu, de la *Biographie des hommes vivants*, t. IV ; Paris, chez L. G. Michaud, (1818). Th. L.

—

Tableau : Entrée de Napoléon à Nantes (XLIV, 505, 657). — Ce ne fut pas seulement un tableau commémoratif du voyage de Napoléon à Nantes en 1808 qui fut fait et placé à la Bourse de Nantes. Six tableaux furent exécutés par M. F. Sablet, en grisaille, imitant le bas-relief. Voici leur description d'après un ouvrage de M. J. C. Renoul « *Le Tribunal Consulaire à Nantes* » (*Nantes, Mellinet in-8° 1870*) page 299.

Le premier était l'entrée de Napoléon à Nantes.

Le deuxième représentait la réception des autorités par l'empereur à l'hôtel d'Aux.

Dans le troisième, MM. Bertrand-Geslin, maire, et Crucy, architecte, présentaient à l'Empereur le plan de la Bourse.

Le quatrième rappelait la scène qui s'était produite au Lycée : Mme Normand demandant et obtenant la grâce de son mari.

Dans le cinquième, Napoléon, à qui

M. de Kervégan donnait la main, s'embarquait pour Paimbœuf, dans le yacht offert par le Commerce.

Dans le sixième, enfin, l'Empereur visitant la ville, était sur la place Graslin et montrait la salle de spectacle dont il ordonnait la reconstruction.

Ces tableaux, ajoute M. Renoul, ornèrent la grande salle de la Bourse jusqu'à la Restauration. Ils furent alors enlevés et transportés, nous a-t-on dit, aux Etats-Unis.

J'ai demandé dans l'Intermédiaire Nantais (feuilleton hebdomadaire du *Phare de la Loire*) si l'on connaissait le sort des six toiles de F. Sablet. On m'a renvoyé à une notice forte intéressante de M. de Granges de Surgères sur les Sablet (Paris, Rapilly 1888). On a dit en effet que ces tableaux enlevés de la Salle de la Bourse à la seconde Restauration avaient été cédés pour une somme insignifiante à un amateur américain, on ajoutait même que c'était à Lisbonne qu'ils auraient été embarqués pour le Nouveau-Monde. Toutefois, d'après M. de Surgères, la chose n'a pas été bien établie.

Notre *Intermédiaire des chercheurs* a certainement des correspondants à Lisbonne et aux Etats-Unis. Peut-être obtiendrons-nous par eux la solution de ce problème. PENGUILLON.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337, 487, 544, 596 656, 708). — En 1343, les Anglais assiégeant Rennes, commencèrent un boyau de mine qui devait les conduire dans l'intérieur de la ville. Il se trouvait aboutir dans l'église Saint-Sauveur. On le découvrit heureusement à temps; les Anglais furent repoussés et l'on conserva, dans l'église, le puits qui aboutissait à cette mine. Je crois qu'il n'a été bouché qu'à la reconstruction de l'église Saint-Sauveur, aux premières années du XVIIIe siècle. Je crois aussi avoir vu dans mon enfance, un puits dans l'église Saint-Similien à Nantes.

LESLIE.

—

Vieille argenterie (XLIV, 387, 546). — Je mets à la disposition de la personne que cette question intéresse, la copie d'une plaque de cuivre sur laquelle chacun des douze orfèvres de la ville de Castres (Tarn) reçus à la maîtrise, a gravé lui-même son nom avec un certain luxe de fioriture et imprimé son poinçon, vers le milieu du XVIIe siècle, 1666.

C. P. V.

—

Termes d'objets mobiliers (XLIV, 448, 597, 658, 789). — *Marabout* est français ; c'est une cafetière à large ventre, en métal. Voir Littré.

Doublier est vieux français — Voir : le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort ; La Curne, voir *doublier* 2 ; Frédéric Godefroy, voir *doublet* et *doublier*, et, enfin Ducange, Voir *Doublerium* 1 et *Duplarium* 2.

Les *porte-montres* sont d'un usage journalier. Il suffit d'ouvrir un journal de mode pour en trouver des dessins.

Quant au *cabriolet*, M. de la Benotte ne pourrait-il donner un peu plus d'explications et rapporter exactement les termes de l'inventaire ?

EDME DE LAURME.

—

Sirènes et tritonnesses (XLIV, 447, 595). — Comme suite à la question posée par moi dans le n° du 30 septembre 1901, p. 447, j'ajouterai que dans le *Répertoire de la statuaire Grecque et Romaine* de Salomon Reinach, on voit des sirènes *toutes* avec des corps d'oiseaux (I, 177-505-II, 701-702-703) et des tritonnesses *toutes* avec des corps de poissons (II. 413 ; I, 415-809).

Je crois me souvenir qu'il en est de même dans le magnifique répertoire publié vers 1750, par le père Montfaucon.

Je pose donc de nouveau la question en insistant sur ce point que dans tous les monuments de l'antiquité, les sirènes ont un corps d'oiseau et les tritonnesses un corps de poisson.

J. G. B.

—

Gâteaux sacrés (XLIV, 396, 661). — L'usage d'envoyer à des amis un gâteau, le jour où l'on fait sa première communion, n'existe pas seulement dans les Charentes. Aux environs de Melun, à

Vaux-le-Pénil, par exemple, les communiants vont, dans l'après-midi, porter une brioche, non pas à leurs intimes, mais au château et dans les principales maisons bourgeoises du village ; et cette attention n'est pas absolument désintéressée, car ceux qui en usent savent bien qu'ils recevront en échange quelques pièces de 5 fr. qui leur permettent ensuite d'offrir un cadeau au curé. X.

—

Détails des anciens prix des denrées et marchandises (T. G., 270; XLI)

COMPARAISON DE PRIX 1585-1895

PRIX comparé des objets	1585	1895	Nombre de fois en plus
50 ares terre vendus . .	8 écus	1200 f.	50
1. » vendu . .	26 écus	2400 f.	30
50 » loués . .	15 sols	25 fr.	30
12 septiers blé et seigle vendus	56 liv.	259	5
Logement ouvrier loué .	7 liv.	105	15
Façon de vigne à moitié.	moitié	moitié	égal
10 ares terre, loués. . .	20 sols	5 fr.	5
Façon de 6 quartiers vigne	5 liv.	150 fr.	30
160 paires de sabots vendus	8 liv.	320 fr.	40
Façon de 100 toises colombages	17 liv.	170	10
Marché pour être chaussé un an	9 liv.		
Prix de 13 pigeons . .	15 sols	7 fr. 50	10
Prix d'une pension bourgeoise pendant un an.	48 liv.	1200 f.	25
Façon de 100 fagots. .	6 sols	3 fr. 50	11
Façon de 100 perches .	6 sols	2 fr. 50	8
Serviteurs nour., par jour.	5 s. 6 d.	1 fr. 50	6
6 paires roues de charrette.	18 liv.	180 fr.	26
Porc gras vendu . . .	2 écus	90	15
Prix d'une messe basse .	10 sols	1 fr. 50	3
Office de notaire de Vierzon vendu en 1553 .	30 liv.	140000	1500
1595 .	240 l.	140000	580

Pour le ravitaillement des troupes assiégeant Orléans en 1429, on réquisitionnait les grains que l'on payait à raison de 25 sols par muid, ce qui paraît bien au-dessous de la valeur de cette époque, car en 1412, Jean de Bougauville acheta aux enchères 18 muids de blé par quart à raison de 8 sol le setier qui est pour le boisseau 8 deniers tournois et pour le muid 4 livres 16 sols ; le setier contenant 12 boisseaux et le muid douze setiers (*Vierzon et ses environs* 179).

TAUSSERAT.

***

Consulter le *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France, présenté à la mère du Roy, par un sien fidelle serviteur*, Bordeaux, 1586. Ce *Discours* a été réimprimé dans les *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier, VII, 137. GUSTAVE FUSTIER.

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés ? (XXXVI ; XXXVII ; XLII). — Il est évident que le mot d'argot parisien *pépin* est antérieur à l'attentat de Fieschi. Pépin est un nom de famille qui se rencontre dans de vieux titres. Claude Pépin était au XVIIe siècle, commissaire et examinateur au Châtelet de Paris ; sa veuve Marie Chevrier, intervint, en 1625, dans un partage de biens ; elle demeurait alors « en sa maison assise à Paris, rue du Mont Sainncte- Geneviefve, devant les Carmes ». V. A.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI). — Ni les rois, ni les courtisans, ni surtout les religieux ne se lavaient, c'est démontré ; la propreté étant comme tant d'autres vertus, la caractéristique des philosophes, encyclopédistes du XVIIIe siècle et de leurs précurseurs. J'ai même lu, ici même, cette affirmation empruntée à je ne sais quel historien : le moyen âge a vécu sur un fumier !

Que faut-il croire, alors, de l'assertion suivante relevée dans le XLe volume de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, publication dont, jusqu'à présent, l'érudition ni la bonne foi n'ont été suspectées ?

Au moyen-âge, les bains semblent avoir été plus en honneur que de nos jours. Les archives nous montrent l'existence d'une foule de *badstuben*, même dans les localités qui, quoique agrandies depuis, n'en possèdent plus aujourd'hui. Le désir de prendre un bain est le prétexte dont les ouvriers couvrent leurs chomages.

Extrait de : *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. Ouvrage couronné au concours des antiquités de la France, année 1878. A. S.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La censure en 1871. — Qui pourrait supposer qu'en 1871, un auteur dramatique, dont nous ne citerons pas le nom, a pu avoir l'idée d'écrire une *Revue comique* des événements de l'année terrible ?

Le fait est pourtant exact, et nous donnons, ci dessous, le rapport inédit adressé par la commission provisoire de censure de l'époque au sujet de cette revue intitulée : *Les Infortunes de Pierrot.*

16 juin 1871.

Cet ouvrage ne saurait s'analyser. C'est une suite de tableaux reproduisant, sous une forme aristophanesque les divers épisodes du siège de Paris, et mettant en scène, avec des costumes de fantaisie, les principaux personnages qui ont pris part à ces événements.

C'est, d'abord, une garde nationale fantastique livrée aux désordres, s'enivrant sur les remparts et interprétant ses consignes de la façon la plus ridicule ; puis une séance du comité de défense présidée par un général sous les traits de Pierrot, auteur d'un plan déposé chez son notaire ; viennent ensuite trois types de la Comédie italienne, Polichinelle, Léandre et le Capitan, dans lesquels il est facile de reconnaître un souverain étranger, son premier ministre et son chef d'état-major ; la famine et ses douloureuses conséquences donnent lieu à une série de plaisanteries plus ou moins comiques ; enfin, de trop transparentes allusions au traité de paix et à l'entrée des troupes allemandes dans Paris complètent cette revue d'actualité qui s'annonce sous le titre innocent des *Infortunes de Pierrot.*

On se demande comment il a pu venir à l'idée d'un auteur, en présence des désastres que nous venons de subir, d'en retracer le tableau sous des couleurs si grotesques.

A-t-il donc oublié que l'ennemi est encore à nos portes, que nos incendies sont à peine éteints et que, dans tous les cas, la dignité, dans l'appréciation des faits, commande, sinon une abstention absolue, du moins une grande réserve ?

Il serait triste de penser qu'en ce moment le théâtre, pour consoler le pays, n'eût à lui offrir qu'une parodie vulgaire comme expression d'une grande page d'histoire et de souffrances dignement supportées.

En autorisant un pareil ouvrage qui manque à la fois, et d'opportunité et de bon goût, on ouvrirait la porte aux imitateurs toujours à la recherche du scandale, on encouragerait la résurrection d'un genre qui devrait avoir fait son temps et qui n'a pas peu contribué à corrompre le goût du public, en l'habituant à rire et à plaisanter de tout ce qui est grand et digne de respect.

Voilà un rapport qui, croyons-nous, ne saurait soulever les critiques, même des adversaires les plus acharnés de la censure.

A ce propos, rappelons qu'en 1871, le gouverneur de Paris avait, seul qualité pour autoriser ou interdire les représentations d'œuvres dramatiques, et que l'officier spécialement chargé du service des théâtres, à cette époque, n'était autre que le comte Albert de Mun.

Eugène Grécourt.

—

Louis XV et les juifs de Venise. — On trouve dans les papiers diplomatiques relatifs à l'ambassade de France à Venise, au XVIIe et au XVIIIe siècle, la preuve que la France intervenait souvent en faveur des Juifs, alors astreints dans le territoire de la République à d'humiliantes obligations de domicile (dans le Ghetto) et de costume. Le document suivant en est un exemple. Il est intéressant, non seulement par la singularité de la faveur que demande pour ces protégés français M. de Froullay, — la permission de porter *le chapeau noir* — mais aussi par la personnalité de ces protégés, les Luzzati, dont les descendants sont arrivés à de hautes situations financières et politiques dans le royaume d'Italie. Ce document est conservé dans la série *Esposizioni Principi*, liasse (*filza*) 124.

Prince sérénissime, très illustres et très excellents seigneurs,

Le comte de Froullay, ambassadeur de S. M. T. Chr. auprès de cette Ser^me^ République à l'honneur d'exposer à Votre Sérénité et à VV. EE. qu'il a chargé de quelques affaires importantes les frères Luzaty, juifs, demeurant à Venise et à Rovigo, lesquels ont souvent des comptes à luy rendre et, pour cet effet, il désire et suplie Sa Sérénité et LL. E E. de permettre aux dits frères Luzaty de se servir du chapeau noir, tant à Venise qu'en terre ferme, assurant qu'ils n'abuseront point de laditte permission et promettant de veiller sur leur conduitte. Le comte de Froullay regardera cette permission comme une grâce particulière qu'il recevra de V. S. et de VV. EE. en faveur de sa vénération sincère pour la Ser^me^ République.

L. G. P.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

XLIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Novembre 1901.

N° 951 — 31 bis r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

38° Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Les 35 fermiers généraux condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire le 8 mai 1794, pour malversations, réhabilités le 10 novembre 1800 et 1er mai 1806. — Dans un ouvrage intitulé : l'*Enregistrement et la ferme générale*, publié en 1893, et dans un article de la *Grande Encyclopédie*, M. Emmanuel Bresson, alors chef du bureau du Personnel à la Direction Générale de l'Enregistrement et des Domaines, nous a révélé que les commissaires de la comptabilité nationale, chargés de la liquidation des comptes des fermiers généraux, avaient constaté que loin de devoir à la nation 400 millions, réduits ensuite à 130 millions, comme ils en avaient été accusés par Gaudot, Dupin et leurs autres dénonciateurs, ils étaient, au contraire, en avance de huit millions, et qu'un arrêt de quitus en faveur de leurs héritiers, avait été rendu le 1er mai 1806.

Antérieurement, les consuls avaient pris, le 25 brumaire an IX (10 novembre 1800), un arrêté par lequel, constatant qu'il résultait de l'avis des commissaires de la comptabilité nationale que les imputations d'abus et de malversations faites aux fermiers généraux, étaient dénuées de fondements, ils autorisaient la main levée des séquestres et des oppositions prises sur les biens des héritiers et co-intéressés des fermiers généraux, en exécu-

tion des décrets de la Convention nationale.

M. Bresson, contrairement à son habitude, n'a pas indiqué la source à laquelle il avait puisé son renseignement. Nous avons recherché inutilement le texte de l'arrêt de 1806 dans les ouvrages ou les recueils spéciaux, aux Archives nationales et dans celles de la Cour des comptes. Nous l'avons demandé deux fois, sans avoir été honoré d'aucune réponse, à M. Bresson, actuellement directeur de l'enregistrement à la Rochelle. Il serait cependant bien intéressant de connaître exactement ce document d'une grande importance historique.

Ce texte existe-t-il ? Dans quel ouvrage ou dans quelles archives se trouve-t-il ? Les familles des fermiers généraux l'ont-elles conservé ? a-t-il été publié ? Une réponse à ces questions intéresserait sans doute toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire de la Révolution.

Alf. Bégis.

—

Deux iconoclastes. — Dans son dernier volume *De tout*, M.-J. K. Huysmans raconte (p. 121), que le 17 mai 1871, en pleine nuit, un commissaire de police de la Commune alla perquisitionner dans le couvent des Carmélites de l'avenue de Messine, et, étant entré dans la chapelle, monta à l'autel, s'empara du saint-ciboire et l'ouvrit en criant : « Voilà ce que je cherchais ! »

« Il prit des hosties, ajoute M. Huys-

mans, en offrit à son camarade : « Goûte. dit-il, pour voir quel goût ça a. » — Et tous deux en mangèrent, tandis que les nonnes, à genoux, derrière la grille de clôture, récitaient à haute voix le *Parce Domine* et le *Miserere*.

M. Huysmans doit aux lecteurs qui ajoutent créance à ses paroles de nous donner des justifications.

Quelles sont les preuves, sérieuses, contrôlables de son dire ?

Nous nous permettons de les lui demander, écrivant en ce moment l'*Histoire anecdotique de la Commune racontée par les témoins*. JEAN-BERNARD.

—

Les actes des « Napoléoniens. » — Le Dr F. Regnault rapporte dans son livre : *Hypnotisme et Religion* que parmi les Douchobortzi, existe une secte, les Napoléoniens, qui font un culte du grand homme et croient qu'il reviendra pour rétablir la justice et la félicité sur terre.

Un de nos collaborateurs pourrait-il compléter cette information par trop laconique ? — F. J.

Les mémoires de Paul Lacroix seront-ils publiés ? — Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) a laissé douze volumes de mémoires et un manuscrit sur l'assassinat de la duchesse de Choiseul-Praslin : « Je n'ose pas le publier », disait-il à un de ses confidents, trois mois avant sa mort.

Paul Lacroix a également laissé toute une liasse de lettres que lui adressèrent pendant de longues années les empereurs de Russie, Nicolas et Alexandre II, dont il était le correspondant littéraire rétribué. Ces mémoires et ces manuscrits verront-ils jamais le jour ? D. C.

—

Armoiries à déterminer : Croix de Saint-Hubert. — Quelque obligeant lecteur pourrait-il me dire de qui sont les armoiries suivantes, qui figurent sur une plaque de cheminée, très certainement rapportée, vue dans un château, aux environs de Dijon. Les métaux et émaux ne sont point indiqués :

Ecartelé : au 1 et 4, à un chevron accompagné en chef de deux étoiles et d'une rose épanouie en pointe; au 2 et 3, à une rencontre de cerf surmonté entre les bois d'une croix de saint Hubert ; sur le tout : *palé à un lion brochant*. SECKER.

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or. — *D'azur, au chevron (d'or ou d'argent) accompagné en chef de deux étoiles (d'argent ou d'or) et en pointe d'un croissant, (d'argent ou d'or)*.

Ces armoiries sont sur un vieux cachet que je possède, écartelées avec celles des Gerbes de Tours : *d'azur, à une tour d'argent, surmontée d'une étoile d'or*.

J'ai tout lieu de penser qu'elles appartiennent à Jeanne de Cossu, fille de Jacques, bourgeois de Saint-Galmier et de Claudine Allagnier, et femme de Jean-Marie Gerbes de Tours, de Saint-Didier-sur Rochefort, au XVIIIe siècle ; mais je n'en ai pas la certitude. Ne pourrais-je en avoir la confirmation ? L. C.

—

Quels ont été, dans l'antiquité, les hommes les plus riches ? — On parle tellement de riches américains, possédant des milliards, qu'il serait intéressant de connaître les souverains ou particuliers qui, depuis le commencement du monde, ont eu les plus grandes fortunes. Toutefois, nous ne désirons que les noms les plus intéressants, afin d'éviter une réponse trop longue et trop encombrante.

AMBROISE TARDIEU.

—

Anguissola. — Cette famille, originaire de Plaisance ou de Crémone, n'est guère connue en France que par ses femmes artistes, et en particulier par Sofonisba Anguissola, qui a laissé un nom parmi les peintres de la Renaissance (V. dans la *Revue de l'Art*, avril-mai 1899, un article intéressant de M. Fournier-Sarlovèze).

Je serais curieux de savoir. 1° S'il a été imprimé une généalogie complète des Anguissola. 2° Quelles étaient les armoiries de cette famille. 3° Quelle était la parenté de Catarina Anguissola, demoiselle d'honneur de Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, mariée en 1392, à Regnier Pot, chambellan du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi. L. J.

—

Pirmil (Sarthe) : Claude Nail. — Pourrait-on fournir quelques renseignements sur Claude Nail, curé de Pirmil dans la Sarthe, auteur d'un recueil de Noëls, paru vers 1590 ?

Existe-t-il quelque part un exemplaire

de ce recueil ? Malgré mes recherches, il reste introuvable.

L'abbé Robert Charles le signale dans son *Guide illustré du touriste dans la Sarthe*, 1880. Mais le savant abbé n'est pas toujours sûr.

Aux Archives du Mans, on n'a su me répondre. Aux dites archives (GG. 1 à 115 cahiers in f°, 1430 feuil.), on trouve la curieuse mention suivante : « Me Claude Noël, à présent curé de Pirmil, célébra sa première messe à Noyon, le jour de la septuagésime, 6e février 1583 ».

Y a-t-il confusion entre Claude Nail, auteur des Noëls et Claude Noël ? M. l'archiviste de la Sarthe n'a pu me répondre a ce sujet.

Voici la phrase de l'abbé Robert Charles ; il parle de Pirmil : « Un de ses curés, Claude Nail, a composé des Noëls, 1590. »

CH. TRILLON DE LA BIGOTTIÈRE.

—

Richelieu parisien. — Dans les notes de son édition de *Tacite*, Paris, 1690 Amelot de La Houssaye dit que le cardinal de Richelieu est né et mort dans le même hôtel. Comment cela peut-il s'expliquer ? Richelieu n'est-il donc pas mort au Palais-Cardinal, qu'il avait fait bâtir? Alors ?

J.-C. WIGG.

—

Le collectionneur Hankey. — Il y a longtemps que je me propose de parler de ee personnage, dont l'*Intermédiaire* vient de citer le nom (colonnes 710 et 711.) C'était en effet un anglais ; il avait été page à la cour d'Angleterre. Très mince, un peu voûté, usé, mais doux de caractère, on le rencontrait quelquefois, après 1870, chez certains libraires. « Plus fort ! », disait-il souvent ; c'est que déjà il était largement documenté. Il collectionnait tout, pourvu que ce fût léger et pis encore. Je me souviens de l'achat qu'il fit d'une ancienne tabatière en ivoire, où on ne voyait que des hommes ; il la paya cinquante francs, et, ma foi, à cause du fini du travail, ça valait beaucoup plus pour un *amateur*... Un jour, j'eus la fantaisie de visiter sa collection ; elle était renfermée dans des meubles à portes pleines ; il m'en ouvrit plusieurs : *Honny soit qui mal y pense* ! Le curieux, comme le médecin, peut entrer partout... Je n'ajoute plus qu'un mot : il m'a été dit que la collection Hankey fut vendue un million de francs à un Russe. Est-on mieux informé que moi ?

V. A.

—

L'Humanité. Sa durée. — L'*Intermédiaire* pourrait-il m'indiquer où et comment se procurer l'ouvrage : l'*Humanité, sa durée*, par Bruck?

Ce livre a dû être publié en 1862 et l'auteur est un Belge, quoique ignoré en Belgique.

P. S.

—

Origine du nom de Waldeck, dans Waldeck-Rousseau. — M. Waldeck-Rousseau est nantais, son père, croyons nous, l'était aussi. D'où vient donc le nom de Waldeck — qui, en allemand signifie « coin de bois » — dans le nom Waldeck-Rousseau ? Les ancêtres de M. Waldeck-Rousseau sont-ils tous bretons ou y a-t il des allemands parmi eux ?

AN DÉN DIÉRÉ.

—

Vers de Lamartine à retrouver.

Et vous, peuples assis de l'Occident stupide...

. . . .

Vous végétez dans vos sillons !

Ces deux vers sont tout ce que je me rappelle d'une pièce de Lamartine, que je voudrais bien retrouver. Je feuillette ses recueils de poésies, sans succès. Quelqu'un pourrait-il me dire où se trouve ce morceau, dont j'ai oublié le titre ?

A. A.

—

Sous la custode. — Je trouve dans les *Ephémérides historiques de Beaune et de ses environs*, par M. Ch. Aubertin, l'érudit beaunois bien connu :

8 juillet 1575. Délibération qui nomme Morelot à la place d'exécuteur des hautes œuvres, à Beaune, et fixe ses gages a 12 livres par an ; 25 sols toutes les fois qu'il fustigera dans les carrefours ; idem quand il marquera de la lettre B et coupera une oreille, 10 sols pour le fouet SOUS LA CUSTODE ; 50 sols pour chaque pendaison et 15 sols pour l'exécution en effigie.

En ce bon vieux temps, ce mode de rétribuer l'exécuteur comportait un certain aléa. Celui qui avait de la dévotion pouvait

demander à Dieu, dans ses prières, de faire marcher son commerce.

Mais voici la question :

Je demande l'explication du fouet « sous la custode ». J. MIRON.

—

Le bibliophile Jacob, contrefacteur? — Je trouve dans un catalogue de livres la notice suivante :

Manuel du libraire, de J.-C. Brunet, rédigé et mis en ordre par une société de bibliophiles belges (!) *suivi de la table méthodique complétée et mise en ordre par le bibliophile Jacob.* Bruxelles, 1845, 5 vol, in-8°.

Est-il exact que feu Paul Lacroix, le bibliophile Jacob, ait pris part à cette audacieuse contrefaçon du *Manuel* de Brunet rédigé par des belges ?

J.-C. WIGG.

—

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique. – Prière à ceux de nos collaborateurs qui s'occupent de bibliographies spéciales ou locales, de vouloir bien signaler les livres rentrant dans cette catégorie, qui ne sont cités, ni par Brunet ni par Peignot, ni par Philomneste Junior dans sa petite plaquette sur les livres perdus. ARM. D.

—

Les auteurs nègres. — L'accueil distingué fait par le Président des Etats-Unis, Roosevelt, au journaliste noir, Washington, me remet en mémoire ce piquant détail que le conventionnel-évêque Grégoire avait consacré un rayon de sa bibliothèque aux « auteurs nègres. »

En existe-t-il beaucoup et en a-t-on jamais dressé la liste ? RIP RAP.

—

Pensée trouvée dans un album. — J'ai tout lieu de croire que la pensée suivante, datée de Sandegg, 10 juin 1816 (ou 1818), est de madame de Staël :

La convenance entre nous semblait si parfaite qu'elle me rappella (sic) l'idée de ces âmes créées doubles qui se cherchent toujours, se trouvent rarement, et dont l'heureuse rencontre fait la suprême félicité.

Est-elle détachée de quelque ouvrage ? A qui s'applique-t-elle ? Il serait très intéressant pour moi de le savoir. Sandegg est un petit village des environs de Constance. C. DE LA BENOTTE.

Holbein — les statues du duc Jean de Berry et de la duchesse. — Au XVIe siècle, Hans Holbein, dans un voyage qu'il fit en Berry, dessina les statues agenouillées du duc et de la duchesse de Berry à la Sainte-Chapelle de Bourges.

Le conservateur du musée de Bâle, où ces dessins sont conservés, ignorait totalement quels étaient les illustres personnages représentés par Holbein lorsque, par le plus grand des hasards, un Berrichon, M Charmeil, visitant ce musée, reconnut de suite les statues du frère de Charles V et de la duches-e.

Cette découverte fut d'autant plus précieuse que les deux statues ayant été décapitées en 1793, reçurent deux têtes de nouvelle création, dont le caractère ne répond nullement au style de l'œuvre primitive.

L'artiste chargé de cette restitution n'avait pour le guider, que la tête mutilée du duc ; celle de la duchesse n'ayant pas été retrouvée, il n'a pu que composer pour elle un travail de pure fantaisie, laissant beaucoup à désirer.

Les beaux dessins d'Holbein, si heureusement retrouvés, ont donc, à ce point de vue, une importance capitale.

Connaît-on d'autres portraits du duc Jean de Berry et de Jeanne de Boulogne sa femme ? TAUSSERAT.

—

Verrières flamandes. — Il existe dans l'église de West-Cappel, petit village situé dans les environs de Dunkerque, des vestiges de vitraux remarquables datant du XVe siècle. Les dessins un peu effacés, offrent à l'œil de l'examinateur de nombreux rébus dont l'explication m'échappe. Je citerai entre autres exemples :

Une branche de rosier portant une rose et une serrure munie d'un verrou d'où pend une clef, et au-dessous les noms de :

Licques-Estrées

On trouve, dans un vitrail de l'église de Huppy (Somme), un dessin présentant un peu d'analogie avec le précédent ; c'est une clef entre deux serrures.

Quels sont ces emblèmes ? Je prie ceux de nos collègues qui ont fait une étude spéciale des verrières de vouloir bien m'indiquer la signification de ces énigmes.

HENRI L.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Le testament de Vauban (XLIV, 609). — M. de Rochas ayant le très louable désir de prendre connaissance du testament de Vauban, a prié, nous apprend-il par une récente question à l'*Intermédiaire*, la chambre des notaires de lui faire connaître le titulaire actuel de l'étude qui appartenait, en 1707, à un notaire dont M. de Rochas ne pouvait fournir le nom exact, mais qui, d'après certaines notes, semblait devoir s'être appelé André, Anure ou Anvré. La chambre des notaires ayant fait des recherches qui restèrent infructueuses, M. de Rochas a songé à faire appel à l'*Intermédiaire.*

Je vais avoir la double satisfaction de fournir à M. de Rochas le renseignement qu'il désire et de prendre acte de la réponse négative de la chambre des notaires pour montrer, par un nouvel exemple, qui n'est pas le premier et qui ne restera pas le dernier, combien le personnel administratif de la chambre est hors d'état de procéder à des recherches d'archives, pour lesquelles il n'est pas fait et dont il y a véritablement inconséquence à le charger, et combien il serait sage d'organiser, auprès de la chambre des notaires, un service d'archives, quoi qu'en puissent penser les pseudo-bibliothécaires en disponibilité.

Les registres d'insinuation conservés aux Archives départementales de la Seine, dont le versement à ce dépôt a été signalé en temps utile aux érudits permettent d'apprendre que le testament de Vauban, en date du 23 mars 1702, a été déposé, le 30 mars 1707, jour du décès du maréchal, en l'étude de maître Auvray; un extrait en figure au folio 83 v° du registre 210 de la collection précitée, stipulant un legs de 14.000 livres à verser entre les mains de Friard, le secrétaire du maréchal, pour recevoir l'emploi dont il avait reçu la confidence et sans qu'aucun compte en dût être exigé ni rendu.

Je me suis personnellement assuré que le répertoire de l'étude Auvray mentionne bien, au 30 mars 1707, le dépôt de ce testament, et il ne me reste plus qu'à remercier ici maître Laverne de l'extrême obligeance avec laquelle le successeur très médiat d'Auvray a bien voulu me permettre de procéder à cette vérification.

E. Coyecque.

—

Un légionnaire de 107 ans (XLIV, 274, 342, 640, 757). — Pour répondre à l'intérêt si vif manifesté dans l'*Intermédiaire* à l'égard du « lieutenant Markiewicz », je crois pouvoir ne mieux faire que de reproduire la réponse que m'a adressée très obligeamment, à ce sujet, le consul général de France à Varsovie :

« ... J'ai l'honneur de vous faire savoir « que le prétendu centenaire Markiewicz « serait âgé d'environ 80 ans. Cet indi- « vidu se serait procuré les documents « d'état-civil d'un officier polonais décédé « depuis de longues années et s'en serait « servi pour se rendre intéressant ; il a « pu de cette façon mystifier pendant un « certain temps la presse de Varsovie, qui « s'est aperçue depuis de la superche- « rie... »

J'ajoute que ces renseignements ne font que corroborer ceux qu'antérieurement déjà j'avais pu rencontrer dans des journaux de Varsovie, et c'est ce qui explique que ni Français, ni Polonais résidant à Varsovie, n'a jugé bon de s'intéresser à un légionnaire apocryphe.

P. Schmitt.

—

Temporal de Lyon (XLIV, 669). — J'ai vainement cherché dans toutes les biographies lyonnaises et compulsé les grandes correspondances de nos gouverneurs avec nos souverains et je n'ai rien découvert.

Dans les ordonnances du comte de Soult ou de Mondelot contre les protestants, rien.

Dans les *Histoires de Lyon*, pas davantage. Nos archives municipales en sauraient-elles plus? Je vais m'en informer, Je serais si heureux d'être encore une fois utile à l'*Intermédiaire*, mon si vieil ami!

A. Vingt.

Le bouclier de Scipion l'Africain (XLIV, 666). — Ce monument n'est pas un bouclier, mais un disque, un bassin d'argent ; il n'a rien à voir avec Scipion l'Africain puisqu'il date du IVe siècle de notre ère, et ne représente pas la *continence de Scipion*, mais très probablement *Briséis rendue à Achille*. Il faisait partie au XVIIe siècle, du cabinet d'Ottavio Mey, grand négociant lyonnais, chez lequel Jacob Spon le fit dessiner en 1673. De chez Mey, il passa, par l'intermédiaire du P. de la Chaise, au cabinet du Roi (cabinet des médailles actuel), où il figure sous le n° 2875 (Catalogue Chabouillet) J'en ai parlé dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle* (Paris, Quantin 1884)

EDMOND BONNAFFÉ.

***

Aujourd'hui et depuis longtemps le n° 2875 du *Cab. des méd. de la Bibl. nat.*, mais débaptisé depuis Winckelman qui y a vu, sans doute avec raison, *Briséis rendue à Achille par Agamemnon* et non plus ce qu'on appelait : la *continence de Scipion*.

Cet antique plat d'argent, *muni d'un très petit pied*, est le plus grand et le plus beau que l'on connaisse, il a été décrit pour la première fois par Spon, en 1673, et fut acheté par l'entremise du P. de la Chaise, en 1697.

Chabouillet, qui d'ailleurs ne cite point Rollin, lui a consacré un long article où l'on trouvera tous les renseignements possibles, enfin le dernier catalogue l'a reproduit en photogravure.

En dire davantage serait aller sur les brisées du savant Chabouillet ; ajoutons cependant que le style de cette pièce ne permet point de la faire remonter jusqu'au temps du premier Africain. LÉDA.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à six billettes (XLIV, 611, 738). — Ce sont les armes des Ferron, comtes de la Ferronnays, en Bretagne : *d'azur, à six billettes d'argent ; au chef de gueules, chargé de trois annelets du second*. P. LE J.

—

Devises héraldiques les plus orgueilleuses (XLIV, 51, 179, 293, 344, 451, 623, 737). — Quelques membres de la famille de Pins, ai-je entendu dire, ont porté cette devise superbe : « *Supra pinos Deus.* » PIERRE MELLER.

Croix de Saint-Louis modifiée (XLIV, 499, 622). — La révolution de juillet ne supprima pas officiellement cette croix, mais l'on cessa de la distribuer. Les militaires qui en étaient titulaires y tenaient. Le général Oudinot se fit l'interprète des sentiments de ses camarades dans une brochure dont voici l'intitulé : *Considérations sur les ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire*, Paris, imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, n° 5, 10 mars 1833, in-8 de 24 pages.

Peu de temps après l'apparition de cette brochure, quelques députés demandèrent à la Chambre, l'abolition de toutes les décorations et en particulier de celle de Saint-Louis. Cette proposition fut repoussée dans la séance du 5 avril 1833. Les titulaires purent, en conséquence, continuer à porter la croix de Saint-Louis, mais à la condition de couper le fleuron central des fleurs de lis qui la cantonnaient.

Parmi les décorations que je possède et qui me viennent de mes auteurs, il y a deux croix de Saint-Louis; ces fleurons ont été enlevés de l'une d'elles. P. DE B.

—

Fauconnerie (XL ; XLI ; XLII ; XLIV, 628). — Le 26 avril 1654, a été inhumé dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Brie-Comte-Robert, Antoine Dubuisson, écuyer Sr. de la Marsaudière, et de la Grévelle, capitaine de la grande fauconnerie du roi, mort à Brie. (Reg. paroissiaux de cette ville).

Le fief de la Marsaudière était situé dans une localité voisine, à Chevry. Celui de la Grévelle était au faubourg de Brie ; il avait appartenu à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, pair de France, possesseur de la terre de Lésigny, provenant du maréchal d'Ancre. En 1633, Luynes, capitaine du Louvre et des Tuileries, est qualifié grand fauconnier (Archives de Seine-et-Marne, E. 1837). Son père, Charles d'Albert de Luynes, qui fut grand connétable, avait acquis en effet, en 1616, des héritiers d'André de La Chataigneraie, la charge de grand fauconnier de France.

L'un des derniers grands fauconniers avant la Révolution, est le duc de La Vallière, — le célèbre bibliophile mort en 1780 ; il était, depuis 1748, bailli et capitaine de la capitainerie royale des

chasses de la Varenne du Louvre, grande vénerie et fauconnerie de France. Le duc de Coigny eut la survivance assurée de son office en 1775. Beaumarchais était lieutenant général en cette juridiction, c'est-à-dire vice-président du tribunal des chasses siégeant au Louvre.

D'après Alexis Monteil, on trouve l'énumération des privilèges de cette charge au XVIe siècle dans les Mémoires de Fleuranges.

Voir aussi l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, au chapitre du grand fauconnier. L. H. R.

—

Le château de Passy-les-Tours (XLIV, 610). — Voir *Album historique et pittoresque du Nivernais*, de Morellet, tome 1, p. 174.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV, 617, 745). — A titre de simple curiosité, je m'étais amusé, il y a quelque temps, à relever les noms de baptême portés dans le courant du XIXe siècle. Ces noms ont été relevés sur de nombreuses lettres de part, sur des titres authentiques et aussi dans quelques annuaires soignés. Tout embryonnaire qu'il soit, ce petit travail comprend environ douze cents noms d'hommes et huit cents noms de femme ; c'est peu, je crois. Pour le moment, il n'est guère possible d'en tirer une conclusion, mais si le demandeur veut me faire crédit pendant quelques mois, je pourrai ou lui communiquer mes fiches ou lui donner une impression comparative avec les siècles précédents.

Dernièrement, M. Emile Leclerc, dans la *Fonderie Typographique* (juillet 1901), a publié un article très humoristique sur les noms de baptême et le répertoire mis dans dans chaque mairie à la disposition des parrains embarrassés. Il est heureux vraiment que cette liste officielle, instituée par la loi du 11 germinal an XI, ne soit jamais consultée, car nous verrions notre génération affligée de prénoms aussi burlesques et ridicules que ceux que Mme Hubertine Auclerc s'est vu refuser pour son fils. DUCLOS DES ÉRABLES.

*
* *

Certes, il serait intéressant d'étudier l'engouement qui s'est produit à certaines époques pour certains noms, depuis les noms mythologiques portés par la haute classe sous les Valois, jusqu'aux noms romains des sans culottes de 1793.

Je me suis amusé jadis à faire le relevé des noms de baptême des imprimeurs parisiens du Catalogue de Lottin, lequel, comme on sait, en a établi deux listes alphabétiques, l'un par noms de famille, l'autre par noms de baptême. Cette liste porte sur trois siècles 1450 1750. En voici le résultat :

Jean,	481	Robert,	52
Pierre,	279	Denis,	50
Nicolas,	160	Jean-Bte,	40
Jacques,	159	Thomas,	37
François,	146	Gilles,	36
Claude,	142	Laurent,	34
Antoine,	105	André,	32
Guillaume,	103	Simon,	32
Louis,	93	Henri,	26
Charles,	91	Sébastien,	25
Marie,	89	Martin,	22
Michel,	64	Philippe,	21

J.-C. WIGGISHOFF.

—

La communication des registres de l'état-civil (XLIV, 170, 321, 599, 746). — La solution de toutes les questions qui sont posées se trouve dans les *Pandectes françaises*, au mot *Actes de l'Etat-civil* sous ses nos 392, 393, et suivants, ou dans Dalloz *Répertoire de jurisprudence*, au mot Actes de l'Etat-civil, nos 98 et suiv., et *Supplément au Répertoire*, même mot, no 31,

D'après les art. 45 du Code civil et 853 du Code de procédure civile combinés, *toute personne* peut se faire délivrer par les greffiers des *extraits* des registres de l'état-civil.

Les droits dus pour la délivrance des extraits sont réglés par le décret du 13 juillet 1807 et les lois du 28 avril 1816, 2 juillet 1862 et 23 août 1871.

Quant à la *communication des registres eux-mêmes*, elle ne peut être obtenue qu'en vertu d'une décision judiciaire ou par les fonctionnaires publics autorisés à cet effet (procureur de la République. art. 53 du Code civil ; fonctionnaires de l'Enregistrement, art. 52 et 54 de la loi du 22 frimaire an VII ; préfets, circulaire du 29 mars 1806), En conséquence, nul ne peut exiger la communication des registres, s'il n'est qualifié pour le faire par la loi. On comprend facilement l'utilité d'une pareille mesure, la communication pou-

vant prêter à de trop graves abus. Aussi a-t-il été jugé le 30 août 1880 par la cour de Bordeaux, qu'un maire a le droit de refuser la communication des registres, même si cette communication lui est demandée seulement pour faire des recherches ; qu'en outre, il n'est pas tenu de faire les recherches réclamées par les particuliers dans les registres de l'état-civil, ce soin incombant aux greffiers des tribunaux où les registres sont déposés en vertu de l'art. 14 de la loi du 21 ventose an VII.

L'émolument attribué au greffier par l'art. 1er § 9 du décret du 24 mai 1854 pour la recherche des actes est de 0 fr. 50 pour la première année indiquée et 0, fr. 25 pour chacune des années suivantes.

Si des greffiers laissent un particulier procéder lui-même aux recherches et s'ils traitent à forfait pour leur émolument, c'est leur affaire, ils agissent à leurs risques et périls ; mais on comprend facilement alors qu'ils abandonnent une partie de l'émolument auquel ils auraient droit s'ils faisaient le travail eux-mêmes.

YSEM.

—

Guillaume des Barres (XLIV, 498, 559, 632, 747). — L'étude de cette famille, par MM Quesvers et Stein, est fort intéressante — mais c'est à raison qu'elle a pris modestement le titre d'*Essai de généalogie*, car les lacunes et les hypothèses y sont encore nombreuses.

Je remarque, en particulier, que rien n'y établit, malgré certaine vraisemblance, un lien généalogique entre la race de Guillaume des Barres, le héros de Bouvines, et la famille des Desbarres, en Bourgogne. Pour l'origine de cette dernière, il n'a pas été tenu compte des recherches de M. d'Arbaumont, utilisées à l'article Desbarres (p. 167) de son *Armorial de la chambre des Comptes de Dijon*. Peut-être la généalogie Desbarres, autographe de Palliot, conservée à l'Arsenal (5046. 7°) n'a-t-elle pas été connue des auteurs, qui auraient également trouvé des indications utiles dans la généalogie de Cirey, conservée au même dépôt. Quoi qu'il en soit, l'origine noble des Desbarres de Bourgogne était, dès le XVIe siècle, fort discutée. Ils étaient regardés comme bourgeois anoblis par la robe, et d'ailleurs peu soucieux de leur noblesse, puisque Bernard Desbarres, maire de Dijon, est le premier qui s'occupa (1574) d'obtenir les lettres de relief. Voici la curieuse note manuscrite que je trouve sur lui en marge de mon vieux Palliot (*Parlement de Bourgogne*) :

« Elu une première fois maire de Dijon, Bernard Desbarres refusa à cause du procès qu'il avait contre la ville au sujet de la noblesse qu'on lui contestait. Mais ses grands talents et sa probité engagèrent MM. du Parlement à rendre arrêt qui lui conférait avec injonction les fonctions de maire, et ajoutant que pendant sa magistrature le procès qu'il avait pour sa noblesse demeurerait sursis. Il fut élu une deuxième fois, et prit la fuite pour se soustraire au joug qu'on voulait lui imposer ; mais il fut encore obligé de céder aux supplications de toute la ville. »

Pour le récompenser, le roi le nomma conseiller au Parlement, dont il devint président en 1578. Il avait, entre temps, gagné son procès, et c'était bien le moins qu'il méritât. Mais les grandeurs n'étaient décidément pas son fait, car, à la mort de sa femme, il entra dans les ordres et devint chanoine et archidiacre de Dijon, où il mourut en 1599.

KERN.

—

Guyard de Changey (XLIV, 332, 467). — Famille qui a fourni plusieurs maires à la ville de Beaune. Etienne Guyard était contrôleur des guerres en 1581. Des Guyard ont été conseillers au Parlement en 1671 et 1704. *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, par Henri Beaune et Jules d'Arbaumont).

LN. G.

—

Fouquet, duc de Belle-Ile (XLIV, 105, 303, 517, 637). — Voici son acte de décès :

L'an mil sept cent soixante-un, le vingt-huit janvier, le corps de très haut et très puissant seigneur Mgr le Maréchal duc de Belle-Isle, ministre de la guerre, décédé sur cette paroisse le vingt six dudit mois, âgé de environ soixante dix huit ans, a été transporté à Vernon, pour y être inhumé.

En présence de nous soussigné, prêtre de la Congrégation de la Mission, faisant les fonctions curiales. *Signé* : Forget.

Cet acte est transcrit ainsi au registre de l'année 1761, folio 75, de la paroisse Notre-Dame de Versailles. En me l'envoyant, l'aimable confrère à qui j'en avais

demandé la copie me dit : « Je suis étonné qu'aucun décès ne soit inscrit sur la paroisse Notre-Dame du 28 janvier au 22 mars ! » Vient ensuite l'acte de décès du petit duc de Bourgogne, mort le 22 mars 1761, âgé de neuf ans et demi. V. A.

—

Pierre de Guérin (XLIV, 667).— La famille de Guérin, originaire de Saintonge, possédait les seigneuries de Bizac, l'Etang, Bellefond, la Voiserie. Elle fut convoquée en 1789 à l'assemblée de la noblesse de Saintes (Voir : *La noblesse de Saintonge et d'Aunis,* par la Morinerie, p. 74). Elle a donné un lieutenant criminel de la sénéchaussée, un capitaine de vaisseau, un conseiller à la Cour des aides, un secrétaire du roi, etc. etc... Elle s'est alliée aux familles Lescuyer (1632), Vautier, Ferrant (167.) de Voisin (1741), de Sainte-Maure (1739), Grégoireau (173), de Ravalet (1754), de Mirande, Laugerat, etc. etc. Armes : *d'or, à cinq fusées de gueules rangées en fasce.* Le collègue Langlaise pourrait consulter les *Documents sur la Saintonge,* d'Eschassériaux, et l'intéressante collection de la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* où il trouvera sûrement des renseignements plus détaillés sur cette famille. PIERRE MELLER.

*
* *

Pierre de Guérin, écuyer, seigneur de l'Etang et de Bisac, né en 1676 ou 1680, au bourg de Montlieu, d'où sa famille était originaire, fils de Charles de Guérin, écuyer, seigneur de l'Etang, conseiller, secrétaire du Roy à la Cour des Aydes de Bordeaux, et de Françoise Vautier. Il est lui-même conseiller du Roi, et lieutenant général d'épée en Saintonge, installé en 1710, et demeure tantôt à Saintes, tantôt à Montlieu, où il eut au moins huit enfants baptisés. Il mourut en 1737 (de Brémond), et sa femme Louise-Françoise de Mirande en 1745 (?)

Les armes de cette famille étaient : *d'or à cinq fusées de gueules, posées en fasce.* Sa généalogie n'a jamais été imprimée, que je sache ; j'ai tâché de la reconstituer, sur documents publiés ou personnels, avec quelques lacunes, et je serais heureux de trouver les moyens de la compléter ; son insertion dans l'*Intermédiaire* serait trop longue et peut-être d'un intérêt trop restreint. Dr VIGEN.

Cellier de Soissons (XLIV, 667). — Cette famille vint se fixer à Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle, où un de ses membres fut nommé commandant du château Trompette et bourgeois de Bordeaux en 1785. Elle s'y est alliée aux familles de Licterie et de la Mothe de la Garosse. Je ne connais pas ses armes.
PIERRE MELLER.

*
* *

Je ne connais que Antoine C. de S. demeurant, vers 1750, à Bellevue, quartier du Cul-de-Sac à Saint-Domingue, marié à *Magdeleine* de Maugé, de Nantes, et ses trois enfants :

1° *Jean-Baptiste-Thomas*, époux de Jeanne de Guitton du Petit-Breuil, qui achète en 1789 la part de sa sœur Elisabeth, et perd ses biens dans la révolte des noirs. Plusieurs enfants, dont la lignée est éteinte.

2° *Elisabeth*, morte 1820, épouse Louis Desmoulins de Leybardie, conseiller en la Cour des Aydes de Bordeaux, seigneur de Leybardie, Longua, et Sainte-Aulaye en Périgord. Auteurs de la famille de Leybardie actuelle.

3° *Marie-Marguerite*, femme de Charles de La Montaigne. Dont postérité représentée aujourd'hui par les de Malet, de Gironde.

Je désirerais d'ailleurs moi-même le complément de cette esquisse généalogique. Dr VIGEN.

—

Le « lieu » et le « jour » de la naissance de Voltaire (T. G. 937 ; XLIV, 398). — Voltaire est-il né à Châtenay ; est-il né à Paris ? C'est là un bien vieux procès, il a trouvé un écho dans nos colonnes il y a plus de trente ans. Jal l'a soutenu avec une telle ampleur, après avoir exploré tant d'archives, qu'il est bien inutile de le rouvrir sur de nouveaux frais totalement illusoires.

Depuis qu'il a, de bonne foi, essayé de voir sur quoi se fondait Châtenay pour nier la vertu d'un acte de baptême en bonne et due forme qui fait naître Voltaire à Paris, et qu'il est arrivé à cette conclusion que ce charmant pays ne se fondait que sur des hypothèses, il n'a été rien découvert qu'un document nouveau, encore inédit, et qu'on va lire. Je me hâte

d'ajouter qu'il est de chétive importance : c'est — trouvée aux archives municipales de la Seine — l'insinuation du testament d'Armand Arouet, frère aîné de Voltaire.

Mᵉ François Arouet notaire royal, trésorier payeur des épices de messieurs de la Chambre des comptes, eut cinq enfants : Armand-François ; Armand, qui d'une constitution si faible dut être ondoyé à la maison ; Marguerite-Catherine ; Robert et enfin François-Marie, qui devait se faire appeler M. de Voltaire.

Armand Arouet, qui avait quitté la soutane d'écolier pour l'habit laïque, mourut le 18 février 1745, laissant un testament, dont nous trouvons trace au registre des insinuations pour cette même année, registre déposé assez récemment aux archives de la Seine, et sur lequel nous en prenons la copie suivante qui n'a pas encore été publiée :

Du testament de mᵉ Armand Arouet receveur des épices de la chambre des comptes y demeurant dans linterieur de la dᵗᵉ chambre cour du palais impˢˢᵉ Sᵗ Barthelemy receu par Menez noᵗʳᵉ à Paris le treize janvier mil sept cent quarante cinq, a été extrait ce qui suit

Je donne et legue a chacun de mes domestiques qui se trouveront a mon service le jour de mon deces trois années de ses gage outre ce qui se trouvera etre deu a chacun d'eux pour ses gages.

Je donne et legue a Sʳ Brisson mon commis en reconnaissance de son affection et de son zèle la somme de six mille livres une fois payée et la rente de deux cent cinquante livres au principal des dix mille livres qui m'appartient sur les aydes et gabelles.

Je donne et lègue a mᵉ Mignot mon neveu et a mesdᵉˢ Denis et Fontaine, mes nièces la rentede cinq cent livres au principal au denier quarante de la somme de vingt mille livres a prendre en sept cent cinquante livres de rentes au principal sur le pied du denier quarante la somme de trente mille livres due par mʳ et madᵉ Marchant par privilège sur une maison sise au village de Chatenay et dépendances dicelle pour être la dᵗᵉ rente partagée également entre mon neveu et mes nièces.

Je donne et legue a Durand portier de la chambre des comptes la s mme de trois cents livres une fois payes comme une marque de l'amitie et de l'estime que jay toujours eues pour luy.

Je donne et legue a mʳ L'arbalestrier pretre demeurant a Sᵗᵉ Pelagie mon histoire ecclesiastique de mᵉ Defleury et la continuation de ladᵗᵉ histoire, le tout étant en ma bibliothèque.

Et quant au surplus de tous les biens que je laisserai au jour de mon deces, je donne et legue tout ledit surplus s'avoir : moitié à mʳ Arouet de Voltaire, mon frere, pour en jouir par luy en usufruit seulement, le fond et propriete demeurant substitués ainsy que je le substitue par les presentes aux sʳ Mignot et dames Denise et Fontaine mes neveu et nièces pour en jouir par eux en toute propriete voulant toutes fois qu'en cas que la dᵗᵉ dame Fontaine decede avant moy, ses enfans prennent dans ma succession tout ce que la dᵗᵉ dame leur mère y aurait eu en vertu de mes presentes dispositions si elle mavait survécu. Et afin que la substitution que je viens de faire aye son entier effet, je veux que le mobilier qui reviendra audᵗ sieur Arouet de Voltaire dans ma succession soit converty en immobilier (Pour executer mon présent testament je nomme mʳ Fontaine mon neveu, maitre des comptes et je luy donne et legue en cette considération un diamant de six mille livres et ma tabatière de (1) doublée d'or et je le prie de remettre la dᵉ tabatiere a la personne que je lui ay indiquée. Insinué a Paris le quinze septembre mil sept cent quarante cinq. Et a ete paye pour le droit trois cent neuf livres.

Ce testament n'offre pas un très grand intérêt, nous y voyons qu'Armand Arouet demeure dans la cour du Palais, sur la paroisse Saint Barthelémy, c'est un point à retenir. Plus important, pour la discussion qui nous occupe, est le legs fait en faveur de M. et Mᵐᵉ Fontaine et de Mᵐᵉ Denis, ses neveu et nièces, d'une rente qui sera prélevée sur une maison de Chatenay que le frère de Voltaire a vendue à M. et Mᵐᵉ Marchand.

Ceci, du moins, nous ramène à Châtenay et prouve — ce que l'on n'ignore pas — que la famille de Voltaire y avait des attaches, que le père y avait du bien.

Cette preuve facile et faite depuis longtemps suffit à expliquer la légende de la naissance, beaucoup plus qu'elle n'aide à la prouver.

Le registre de l'église Saint-Germain de Châtenay, dit Jal, que j'ai sous les yeux, ne contient aucune mention qui contredise le registre de Saint-André-des-Arcs. Il n'y a pas de trace d'ondoiement et pas de permission du curé de baptiser l'enfant nouveau-né ailleurs qu'à Châtenay ; or cette permission eût été

(1) Mot illisible.

nécessaire, et le curé de Saint-André-des-Arcs l'aurait relatée suivant l'usage, dans sa rédaction du baptistaire de François-Marie. Châtenay ne vit donc point naître Voltaire.

Comment serait-il né là, d'après la légende ? Par accident. Mme Arouet revenait d'une promenade au bois de Verrières, et, traversant le village de Châtenay, elle se sentit prise soudain des douleurs de l'enfantement, et elle accoucha, lit-on en tête d'une préface des œuvres de Voltaire — (1828) chez un sieur Marchand qu'elle connaissait probablement.

L'auteur de la préface est mal renseigné et Jal en triomphe un peu trop aisément Il établit qu'à l'époque où Voltaire naquit, les Marchand n'étaient pas encore propriétaires de la maison de Châtenay, c'est possible ; mais cette maison appartenait au mari de Mme Arouet, et ce n'était pas pour diminuer les droits qu'elle aurait eus d'y faire ses couches.

Mais nous venons de voir qu'elle eût accouché en ce cas, sans que trace de cette naissance ait été relevée sur les registres paroissiaux.

Il n'est pas niable que Voltaire avait une propriété à Châtenay. Elle fut cédée à Marchand, qui était fils de ce Marchand que l'on voit, comme parrain, signer l'acte de naissance d'Armand, et qui était le neveu de François Arouet. Le paiement de la propriété n'était pas effectué en 1745, à la mort du fils aîné, puisque celui-ci, sur les revenus de cette maison, constituait des rentes à son neveu et à ses nièces.

L'erreur de Châtenay — cette erreur de vouloir être le berceau de Voltaire — est au fond trop défendable. Une multiple série de coïncidences ne l'ont-elles pas amenée ?

Dans cette maison de Châtenay, en 1721, un enfant naquit, qui était le fils de Jean-François Mignot, lequel avait épousé la sœur de Voltaire, Catherine Arouet ; elle avait fait ses couches chez son père. L'enfant qui eut Mme Marchand pour marraine, mourut le soir même de sa naissance. Telle est, sans doute, un des fils du tissu de l'erreur. Il y en a d'autres.

Si Voltaire n'est pas né à Châtenay — et Châtenay ne *prouve* point qu'il lui ait donné le jour, quand Paris le *prouve* par un acte authentique — du moins, est-il établi que durant sa jeunesse, Voltaire eut sa chambre dans la maison, et qu'il l'y occupa de bon gré — et une fois aussi par force. Jal a lu dans le registre des ordres du roi pour les années 1718 à 1722 :

Le sieur Arouet, prisonnier à la Bastille, sera rendu libre et relégué au village de Châtenay, près Sceaux. (Lettre de M. de Machault).

Châtenay est fondé à s'autoriser de ces souvenirs pour célébrer Voltaire, si tel est son plaisir. La maison qu'on montre encore a certainement abrité le philosophe, et c'est un titre suffisant à banquets et à discours.

Mais il faut, — jusqu'à preuve du contraire — renoncer à l'hypothèse, très mal assise, de la naissance à Châtenay.

A cela les « arouetistes » objectent : Pourriez-vous dire en quelle maison, à Paris, est né Voltaire ? Non ; c'est vrai. Voltaire qui s'est, à plusieurs reprises, affirmé « parisien de Paris » a écrit dans une épitre à Boileau :

Dans la cour du palais, je naquis ton voisin.

Les biographes ont avoué qu'il ne convenait pas de prendre ce vers à la lettre ; à cette époque, le père de Voltaire avait quitté son étude de la rue Saint-Marc-Feydeau pour aller s'installer dans le quartier Saint-André-des-Arcs. C'est sur cette paroisse que naîtrait son dernier fils, François-Marie Arouet, sans que nous sachions où encore.

C'est seulement quelques années plus tard que, devenu trésorier-payeur de la chambre des comptes, Arouet aura son logement « dans l'enclos de ladite chambre ». Plus explicite, l'acte de décès de la mère de Voltaire nous indiquera l'endroit : « décédée Court vieille du Palais vis-à-vis la basse Ste-Chapelle ».

Voltaire ne prenait, avec la vérité, qu'une bien faible licence (que la poésie autorisait) en se disant né dans la cour, seul lieu dont son enfance se souvînt, quand il naquit à quelques mètres de là, sur la paroisse voisine, en une maison dont il est bien surprenant que sa loquacité ait pu oublier de mentionner la place avec quelque précision. Y.

—

Généalogie de la comtesse Dubarry (T.G., 291 ; XLIV, 619). — Incidemment,

je cite cette phrase extraordinaire de lady Morgan, à propos d'une des galeries du Louvre où « l'aimable, jeune et laborieuse Mme Dubarry fut trouvée dans les jours de son innocence par le comte de .... Elle suivait, par goût comme par nécessité, une carrière qui devait fournir à ses besoins.. »

Le modèle de la périphrase, pour dire que Jeanne Bécu était modiste !

Sir Graph.

—

Famille Poinsinet de Sivry (XLIV, 670). — Deux Poinsinet, fils de Claude et d'Hélène Lemaire, étaient dès 1705 attachés à la maison du jeune duc d'Orléans. Ni l'un ni l'autre ne s'appelait de Sivry.

L'aîné, Bon Poinsinet, était valet de chambre ; le second, Pierre, est qualifié valet de garde-robe. Le premier mourut à la fin de 1709 et sa veuve, Marie-Anne de Pons, eut un fils posthume, François. baptisé à Saint-Jean-en- Grève, le 9 avril 1710 C'est, paraît-il, un fils de François, prénommé Louis, qui prit dans la suite le surnom de Sivry (Jal dit Livry), simplement pour n'être pas confondu avec son cousin — homme de lettres comme lui, et qui signait ordinairement Poinsinet le jeune.

Pierre Poinsinet devenu 1er valet de garde-robe de Monsieur, qualifié en 1723, écuyer, premier valet de chambre et huissier ordinaire du cabinet de S. A. R., épousa à Saint-Eustache, dans la nuit du 8 février 1718, Madeleine-Victoire Chapard, fille mineure d'un de ses collègues. Jal a trouvé sur les registres paroissiaux de la capitale au moins cinq baptêmes des enfants de Pierre, de 1719 à 1730.

Bon Poinsinet avait eu un autre fils, — Henry-Marie, qui fut pendant un temps notaire au Châtelet de Melun et exerça à Fontainebleau, avant d'être attaché — comme l'étaient ses proches — à la maison du duc d'Orléans.

Henry-Marie est le père d'Antoine-Henry Poinsinet, — le petit Poinsinet, littérateur plus connu par sa naïveté et les incroyables mystifications dont il fut l'objet que par ses œuvres, bien que sa comédie du *Cercle* soit restée au répertoire du Théâtre-Français.

Antoine-Henry, mort accidentellement le 7 juin 1769 en se baignant dans le Guadalquivir, est né à Fontainebleau le 27 octobre 1734. Voici l'acte de son baptême, relevé sur le registre paroissial (GG. 39) de Saint-Louis de cette ville.

« Anthoine-Henry, fils de Henry-Marie Poinsinet, notaire à Fontainebleau, et de Françoise-Martine Cartier, ses père et mère de cette paroisse, né en légitime mariage le 27 octobre 1734, et baptisé le 1er jour de novembre de la susdite année, le parrain, Denis Cartier pour M. Anthoime Dufour, bourgeois de Paris ; la marraine, Marie-Marguerite Fontenelle pour Marie-Anne de Pons, la (grand') mère, qui ont signé avec moy ; le père de l'enfant a signé estant présent.

Cartier, MM. Fontenelle, Poinsinet, Duberat, prestre.

Puisque nous précisons à propos du père de l'auteur du *Cercle* (ce qu'on semble n'avoir pas fait jusqu'ici), disons que nous avons entre les mains le brevet signé de Louis-Philippe, duc d'Orléans, au Palais-Royal, le 18 mars 1752, qui nomme à l'une des charges d'agent de ses affaires Henry-Marie Poinsinet, « anciennement notaire au Châtelet de Melun, qui remplit avec exactitude depuis nombre d'années la place de 1er commis du bureau de nos secrétaires des commandements ».

Quant à Louis Poinsinet de Sivry, mort à Paris en 1804, il était né à Versailles, le 20 février 1733 ; en 1757, — à 26 ans,— nous le voyons qualifié écuyer, valet de chambre de S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans. C'est à tort que MM Daniel, dans leur *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise*, le disent frère de l'auteur du *Cercle* (à qui ils ajoutent le prénom Alexandre et qu'ils font naître à Fontainebleau, le 17 novembre 1735).

Poinsinet de Sivry représenta, le 24 avril 1757, le duc d'Orléans, en qualité de parrain d'une fille de Fréron, baptisée ce jour-là à Saint-Sulpice ; il signa au registre L. Poinsinet, à côté de Palissot de Montenoy, son beau-frère. Peut-être ne prenait-il pas encore le surnom de Sivry ; il est cité seulement sous le nom de Louis Poinsinet, de Versailles, dans la *France littéraire*, de l'année 1758 (Paris, Duchesne) ; dans l'édition en 2 volumes de 1769, il est appelé Poinsinet de Sivry, membre de l'académie de Nancy.

J'ai de lui une signature Poinsinet de Sivry au bas d'une quittance de 1785,

où il reconnaît avoir reçu de M. Loiseau de Bérenger, trésorier général du duc d'Orléans, 186 livres pour six mois de la pension que le prince lui a accordée.

Un descendant de cette branche des Poinsinet, — M. Rabaroust, était président du tribunal de Coulommiers, il y a une trentaine d'années ; il passa magistrat à Paris, où certainement la famille existe et serait sans doute à même de fournir à M. A. de P. de plus amples renseignements. TH. L.

* * *

Dans le *Tout-Paris*, figure une dame Poinsinet de Sivry, née Jurien de la Gravière, demeurant avenue du Trocadéro, 15. M. Rabaroust, président du tribunal civil de Coulommiers, puis conseiller à la cour de Paris, avait épousé une demoiselle Poinsinet de Sivry. G. O. B.

—

C'est une erreur de croire que la famille du compositeur Charles de Sivry n'eût aucun lien de parenté avec la famille en question. Il est vrai que personnellement Charles de Sivry n'était parent à aucun titre ; mais sa sœur Mathilde qui épousa Paul Verlaine, appartenait de très près à cette famille, où elle comptait des oncle, tante et de nombreux cousins-germains.

Tout d'abord la chose paraîtra invraisemblable, mais c'est un fait curieux à noter. Voici comment :

Mme Verlaine était seulement sœur utérine de Charles, dont le père était le *marquis de Sivry*.

Vers 1845, la marquise sa mère, devenue veuve, avait épousé en secondes noces, Théodore *Mauté* dont elle avait eu Mathilde. Or Théodore Mauté était le frère de Rosalie Mauté qui, en 1830, avait épousé un notaire, membre de la famille *Poinsinet de Sivry*, Charles, petit-fils de Louis Poinsinet de Sivry et cousin du « petit Poinsinet », proche parent, par conséquent, des deux littérateurs dont s'occupe l'*Intermédiaire* (Ce Charles fut lui-même un littérateur érudit).

L'alliance de 1845 entre deux familles jusqu'alors étrangères l'une à l'autre, n'ayant de commun que le nom, produisit plus tard ce double effet bizarre, de rendre nièce d'un descendant direct des Poinsinet de Sivry la sœur du compositeur, bien qu'il leur fût étranger, et de créer la parenté précisément avec le seul des enfants de la marquise qui ne devait jamais hériter du nom de Sivry, pas plus de la famille de son père que de celle de son frère. Etranges coïncidences !

Mme Verlaine a-t-elle été plus heureuse avec le nom de son mari ?

Je ne le crois pas, puisque le divorce suivit de près le mariage. Mais là n'est pas la question. R. DE M.

—

Canova (XLIV, 391, 561, 683). — Incidemment, M. Pélissier, à propos de la question Canova, demande quelques renseignements sur la famille Armendaritz.

C'est dans le *Bulletin de la Société des sciences* de Pau, année 1885-1886, qu'il pourra trouver une généalogie de cette famille franco-espagnole

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Barrère (XLIV, 668). — Il n'est guère vraisemblable que l'ancien conventionnel Bertrand Barère (et non Barrère), né à Tarbes en 1755, mort en janvier 1841, ait été pourvu d'un poste subalterne après l'annulation de son élection comme député en 1832. Agé alors de 77 ans, jouissant de quelque aisance, il était conseiller général des Hautes-Pyrénées et s'occupait toujours de travaux littéraires ; il rédigea et publia en 1834 ses Mémoires (2 vol. in-8°), accompagnés d'une notice par Carnot fils. Barère de Vieuzac (car il s'appelait ainsi) donna sa démission de conseiller général à 85 ans, en 1840.

Il n'est guère plus probable que Bar*r*ère membre de la Commune, actuellement ambassadeur, — et le professeur Bar*r*ère décoré il y a quelques années, appartiennent à la même famille que le conventionnel Barère. L. H. R.

—

La Présidente (T. G. 726 ; XXXV). — Voici ce que je lis page 9 du *Catalogue de livres anciens et modernes*, n° 4, de H. Popineau, libraire à Bordeaux, que je viendes recevoir :

986. *Gautier* (*Th.*). Lettre à la Présidente.

Voyage en Italie, 1850. De l'Imprimerie du Musée secret du Roi de Naples, 1890, in-8 br de 48 pp. imprimé sur beau papier vergé de Hollande, avec un très curieux frontispice de F. Rops, sur chine volant.

« La Présidente ». Il y avait à cette époque à Paris une jeune, belle et aimable femme, qui était bien connue du monde des artistes, autant par le magnifique portrait que Ricard avait fait d'elle, que parce qu'elle passait pour avoir servi de modèle au statuaire Clésinger dans l'exécution de la belle statue d'où date sa réputation : « La femme piquée par un serpent ».

Madame S.... demeurait rue Tronchet, ne recevait que des artistes et, chaque dimanche, elle réunissait autour de sa table la plupart de ses amis : Th. Gautier, Flaubert, Bouillet, Baudelaire, Reyer le compositeur, Préault, le statuaire, Maxime Du Camp, H. Monnier étaient ses hôtes. Comme, selon le dire de Gautier, elle se montrait très supérieure aux autres femmes, d'abord en ce qu'elle était mieux faite, ensuite parce que, contrairement aux habitudes des personnes de son sexe, elle n'exigeait point qu'on lui fît la cour, et permettait aux hommes de parler devant elle des choses les plus sérieuses et les plus abstraites, on l'avait surnommée la « Présidente », et Mme S.... portait ce joli surnom avec tout l'esprit et toute la bonne grâce imaginables.

Comparez avec ce qui a été dit ici, précédemment. A. S.

—

Le général Joubert, commandant en chef de l'armée transvaalienne (XL ; XLI). — Tome II, page 449 de son livre intéressant et non réimprimé, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*, 1853, 2 vol. in-18, (Charpentier, 19, rue de Lille), Charles Weiss publie, d'après M. Delettre, consul de France au Cap, les noms des familles de réfugiés français établies au Cap de Bonne-Espérance, lors de la révocation de l'édit de Nantes:

Avis, Barret. Bachet, Basson, Bastions, Beaumons, Beck, Béneret, Bruet, Bota, Camper, Cellier, Cordier, Corprenant, Couteau, Couvert, Crognet, Daillé, Debuze, Débeurieux, Decabrière, Delporte, Déporté, Deruel, Dumont, Duplessis, Duprés, Dutoit, Durant, Dubuisson, Desavoye, Entreix, Fracha, Fauche, Floret, Foury, Gauche, Gordiol, Gounay, Grellon, Jacob, *Joubert*, Jourdain, La Grange, Lanoy, Laporte, Lapretois, Leclair, Lecrivant, Lefebvre, Le Grand, Le Riche, Le Roux, Lombard, Longue, Malan, Malherbe, Maniet, Marucène, Marais, Martinet, Ménard, Niel, Norman, Nortic, Passeman, Peron, Pinards, Prévôt, Rassenus, Rétif, Richard, Rousseau, Roux, Sabatier, Sellier, Sénécal, Seuquette, Simon, Tabordeux, Taillefer, Tenaumant, Terre-Blanche, Terrier, Terrout, Valleté, Vanas, Vattré, Vaudray, Verbal, Villious, de Villiers, Vyot, Viton, Vitroux. En tout, quatre-vingt-dix-sept familles.

NAUROY.

—

Les hommes illustres de la marine française (XLIV, 612, 760). — Notre collaborateur trouvera dans le *Dictionnaire critique* de Jal. 2me éd. 1872, p. 650, des renseignements très complets sur Graincourt, dessinateur et peintre, auteur des *Hommes illustres de la marine française*, ouvrage précieux à consulter, malgré son infériorité de style. E. M.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13, 126, 241, 406, 449, 523, 580, 687). — Dans les archives du département des Basses-Pyrénées sont conservés les déclarations ou dénombrements demandés aux seigneurs de Béarn par Henri II, roi de Navarre, pour connaître l'étendue des droits seigneuriaux en Béarn. Ces dénombrements très nombreux, mais où la mention du Droit du seigneur ne se rencontre que deux fois, étaient « dressés comme titres établissant ce qui y était contenu *pourvu néanmoins qu'ils eussent été suivis d'exécution* ».

Dans le dénombrement de « Noble Augier, seigneur de la maison noble, seigneurerie et gentillesse du lieu de Bizanos » se rencontre cette clause :

Item, cum en temps passat, aussi que es botz et fama, en lo dit loc et senhoria sous sosmes dequet temps eran en subjection, et los senhors de tal loc predecessors deu denombra t en dret, auctoritat, preheminence, totas qualas vega as qui se fasen sposaliciis en lo dit loc de Bizanos, de dromir à son plaser ab las nobias la primera noeyt plus prochana de las dites sposaliciis ; et per so que, enter sous predecessors et sousdits sosmes, taldite subjection fo convertit en autre tribut au moyen de que luy, tant per lo moyen de so medixs que de sou dits predecessors, es en pocession de haber, prener et receber, et sousdits sosmes son tengutz et an uzat et accostumat ly valhan et portan en sa mayson, totas vegadas qui fen sposalaciis, una poralha o ung capon et una spalla de moton et dus paas o una fogassa et duas scudelas de Bibarou ;

Ce passage en patois béarnais se traduit ainsi :

Au temps passé,ainsi que c'est chose connue de tous, dans le dit lieu et seigneurerie les sujets étaient soumis, et les seigneurs de ce lieu predecesseurs du dénombrant etaient en droit, autorité, préeminence, toutes les fois que se faisaient épousailles au dict lieu de Bizanos, de dormir à leur plaisir avec les mariées la premièie nuit plus prochaines des dites épousailles. Mais entre les predecesseurs et les dits sujets cette obligation fut convertie en un autre tribut, au moyen duquel tant par lui-même que par ses dits predecesseurs, est en possession d'avoir prendre et recevoir et ses sujets sont tenus et ont en us et coutumes de bailler et porter en sa maison, toutes les fois que se font épousailles, une poule ou un chapon et une épaule de mouton, et deux pains ou un gâteau et deux écuelles de bibarou.

Le dénombrement de « Noble Jean, seigneur de Louvie-Soubiron, Listo,La Saubetat et Buziet », contient cette clause :

Item, que quant auguns de tals maisons se mariden, dabant que conexer lors molhers, son tengutz de las presentar per la prumere noeyt au médixs senhor de Lobie per en far a son plaser o autrement lou valhar cert tribut.

Item, sy ben de cascun infant qui engendren lo son tiengutz paguar certane some de diner. Et sy adbien que lo prumer nascut sie infant mascle es francq per so qui poeyre star engendrat de las obres deudiit senor de Lobie en ladiite prumere noeyt et de sous susditz plasers.

Voici la traduction :

Item, que quand les hommes de ces maisons se marient, avant que de connaître leurs femmes, ils sont tenus de les présenter pour la première nuit au même seigneur de Louvie pour en faire à son plaisir, ou autrement de lui payer un tribut.

Item, pour chaque enfant qu'ils engendrent, ils sont tenus de payer certaine somme de deniers. Et s'il advient que le premier né soit un enfant mâle, il est franc parce qu'il pourrait avoir été engendré des œuvres du dit seigneur de Louvie pendant la dite première nuit et de ses susdits plaisirs.

Ces pièces, après avoir été conservées dans les archives de la chambre des comptes,à Pau, sont aujourd'hui déposées aux archives des Basses-Pyrénées. Elles portent les cotes suivantes. B. 834 et B. 850.

(Voir *Droit du seigneur en Béarn*, 1539. Pau. Léon Ribaut, libraire-éditeur, 1880).

*
* *

Qu'on me permette de citer le charmant et très érudit ouvrage de M. Léon de Labessade, intitulé : *Le droit du seigneùr et la rosière de Salency*. (Rouveyre 1878), l'un étant pour ainsi dire le correctif de l'autre. Après cette lecture, il ne peut, ce nous semble, rester aucun doute dans l'esprit de personne sur l'authenticité de ce beau droit, pour parler le langage d'alors, dont jouirent les seigneurs féodaux, aussi bien ecclésiastiques que laïques d'avoir le. .... de leurs vassales,la première nuit des noces de la fille du vilain appartenant à son seigneur.Que l'usage de ce droit ne soit pas très d'accord avec la morale,c'est bien possible, mais la morale en vit bien d'autres dans ce bon vieux temps où rois et seigneurs se faisaient, pour ainsi dire, un point d'honneur d'avoir des bâtards auxquels l'Église s'empressait le plus souvent d'accorder les plus hautes fonctions dans son clergé ou en faisait des évêques, des prieurs, etc.

Ln. G.

*
* *

On ne peut nier ce qu'eurent d'exorbitant certains droits, mais il faut juger en matière d'histoire, en se replaçant dans l'ambiance.Comment apprécier, avec nos habitudes du XXe siècle, des mœurs du XVe ou du XVIe ?

Il est un fait qui ressort de cette discussion : si les primes noces donnent lieu à un droit qui se rachetait en argent, nous ne voyons jamais ce droit revendiqué par l'Église.De la discussion à laquelle on s'est livré dans l'*Intermédiaire*, il ressort qu'une seule fois, un ecclésiastique aurait soutenu son droit d'exiger une redevance, il fut, de l'avis même de notre collaborateur, sévèrement censuré,comme faisant une proposition scandaleuse. C'est là la vérité : on ne citera pas un seul cas d'ecclésiastique ayant usé de cette prétendue prérogative.

A. B. X.

—

Le sultan Mahmoud II et la famille Bonaparte (XLIV, 554, 676). — L'histoire de la sultane Validé, mère de Mahmoud II, mérite d'être approfondie.

On a prétendu que Mlle Du Buc de Rivery (ou Dubuc Derivry, etc.), était la *cousine germaine* de Joséphine.

Après avoir consulté la généalogie de la famille de Tascher la Pagerie, je ne trouve

aucune trace de ce cousinage.

Du côté de la branche maternelle de Joséphine — les Sanois — il n'existe aucune cousine germaine du nom du Du Buc de Rivery (le vrai nom est Dubuc-Derivry)

En effet Joseph-François Des Vergers de Sanois (baptisé le 21 janvier 1705, marié à Marie Catherine-Françoise Brown) donne naissance :

1° à Rose-Claire des Vergers de Sanois, néel e 27 avril 1736, mariée avec Joseph-Gaspard-Tascher de la Pagerie. De ce mariage est née *Joséphine.*

2° Jean-François-Joseph des Vergers de Sanois, frère de la mère de l'impératrice, né le 20 juillet 1732, marié avec Mlle E. Hodebourg).

De ce mariage sont issus :

a) Gabriel des Vergers de Sanois, né le 20 octobre 1792.

b) Joseph-François de Sanois, né le 11 mai 1783. marié à Henriette-Joséphine-Elisabeth de Fabrique Saint-Tour.

Ces deux derniers sont déjà les seuls cousins germains de l'impératrice Joséphine, du côté maternel.

Ce qui a peut-être donné lieu à l'erreur, c'est que du mariage de Joseph-François des Vergers de Sanois, sont nés trois enfants dont deux filles qui ont épousé :

L'une, Henriette-Joséphine des Vergers de Sanois, née en 1816, M. Charles Derivry, morte en 1847 ;

L'autre, Amélie, mariée à Auguste Derivry, frère du précédent.

La première, *ma grand-mère*, n'a jamais été enlevée par les pirates.

La seconde Amélie, la dernière des Sanois, n'a pas quitté la Martinique où elle vit encore.

Ces deux demoiselles Derivry sont donc des nièces de Joséphine, à la mode de Bretagne.

Au reste, il ne faut pas confondre les Dubuc-Derivry avec les Hodebourg-Derivry, ces dernières sont, par les Sanois, les plus proches parentes de Joséphine, mais n'ont rien à faire avec la sultane Validé.

Si je signale ces faits, c'est qu'il faut dégager la vérité de la fiction, et établir l'identité de Mlle Aimée du Buc de Rivery. C'est par élimination qu'on y arrivera, si on y arrive jamais.

Qui nous donnera l'indication de l'acte de baptême de Aimée du Buc de Rivry ; qui nous dira la date de sa naissance ? Où ? A Marseille ou à la Martinique ?

A-t-on la date *officielle* de la naissance de Mahmoud II ? Il faudrait trouver les descendants de la famille Dubuc-Derivry.

Les Mollet et Sirey sont les plus proches parents de Mlle Dubuc qui est regardée comme la sultane Validé.

A-t-on des renseignements sur la famille Mollet qui habitait la Dordogne, et sur la famille Sirey descendant du jurisconsulte ? R. PICHEVIN.

—

Autels de la Patrie (XLIII). — Je ne sais pas s'il en reste en France, mais dans notre ancienne colonie de Saint-Domingue (République d'Haïti) on a conservé religieusement cette coutume ; il y a un Autel de la Patrie dans chaque commune, et chaque année, on célèbre, le 1er janvier, en grande pompe, la fête de l'indépendance sur l'Autel de la Patrie, non seulement officiellement, avec le président de la République et les ministres à Port-au-Prince, mais aussi dans chaque commune.

Enfin l'Autel de la Patrie constitue le fond même de l'écusson national, sous les palmiers et les canons entrecroisés.

PAUL VIBERT.

Chargé de missions économiques aux Antilles.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 74, 246, 296, 638). — Un descendant de Mme Roland, Léon Marillier, maître de conférences à l'Ecole des hautes études de Paris et à l'Ecole normale supérieure de Sèvres, est mort à Tréguier, en octobre 1901, des suites d'une congestion pulmonaire qu'il contracta en août lors du naufrage de Port-Bénic, dont Mme Marillier, née Le Braz, fut l'une des quatorze victimes (*Figaro* du 17).

Sur Camille Desmoulins, consulter G. Lenôtre, *Le Roman de Camille Desmoulins*, dans *Paris révolutionnaire*, *Vieilles maisons, vieux papiers*, 1900, in-18, Perrin. L'auteur dit que Camille eut deux sœurs, dont l'une, Marie-Emilie Toussaint « vivait encore en 1837 » ; il ignore évidemment que j'ai publié son acte de décès dans le *Curieux*, I, 232, qui la fait

mourir le 20 décembre 1839, rue Froidmanteau n° 16.

Dans une autre étude du même volume intitulée : *Mlle de Robespierre*, M. Lenotre cite les *Mémoires de Charlotte Robespierre* ; on sait depuis longtemps que ces Mémoires sont apocryphes et dus à la plume de Charles Reybaud. NAUROY.

—

Renan et l'alliance franco-russe (T. G. 763 ; XLII ; XLIII ; XLIV, 369, 642, 696). — Voici du vieux-neuf que je viens de couper dans un catalogue tout récent d'Alexandre Môre, à Bruxelles (octobre 1901):

3763. *Trois hommes illustres (Les)*.
ou dissertation sur les institutions politiques de César-Auguste, de Charlemagne et de Napoléon Bonaparte, par Barbet, auteur de la Loge centrale des Francs-Maçons. *Paris, Michelet: An XI-1803*, 1 vol. in-12, 284 pages broch. (*Rare*).

Ouvrage dédié à S. M. Impériale l'Empereur (Alexandre 1er) de toutes les Russies.

Voyant dans ma patrie votre nom béni par toutes les bouches, votre auguste portrait vénéré dans nos hameaux comme dans nos cités... Nous nous habituons à confondre le grand homme qui nous gouverne avec son intime et auguste allié, et les bénédictions unanimes de tous nos départements unissent aujourd'hui les noms heureux d'Alexandre 1er et de Napoléon Bonaparte (*Barbet*).

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Victor Emmanuel et l'incendie du palais Pitti (XLIV, 614). — Le *Correspondant* publiait, voilà dix ou douze ans, une étude de M. Costa de Beauregard intitulée : *Un héritier présomptif*.

On pourrait y retrouver un écho de ce qui se disait tout bas à Florence, au moment de l'incendie du palais Pitti.

X.

—

Châteaubriand et les camelots. (XLII). — On trouve dans les *Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police au ministre Maurepas* 1742-1747, récemment publiées par M. de Boislisle une lettre de M. de Maurepas à M. de Marville, datée du 25 septembre 1744, qui renferme ce passage :

Les précautions que vous avez prises et les ordres que vous avez donnés pour parer aux leçons publiques de Mme de Lassant étoient très nécessaires. C'est encore un article que nous examinerons à mon retour, et nous verrons à mettre pour le moins en règle ces petits exercices, qui ne me paroissent pas non plus fort avantageux au public.

Le *Gratis des demoiselles de Paris* est une plaisanterie réchauffée; mais celle du *Vive le roi dans le tête à tête*, est assez bonne. Je ne crois pas pourtant que la mode devienne générale : il y a un peu trop de circonstances où l'on ne doit pas crier dans ce moment-là.

C'est là, je crois, une des plus anciennes mentions de cri public de chansons et surtout de tendance à sa réglementation.

V. A.

—

Arbres de Sully (XL ; XLI). — Voir l'article de Cadet de Vaux, dans le *Moniteur Universel*, 2 fructidor, an 8.

« Ils portent encore son nom : on les nomme des Sully. V, A.

—

Lustucru et Hurluberlu (XLII ; XLIII ; XLIV, 645). — Consulter également les *Variétés historiques et littéraires* d'Edouard Fournier, IX, 79.

GUSTAVE FUSTIER.

—

« Patrimonium » et « Matrimonium » (XLIV, 280, 536). — Ce sont deux mots frappés au même moule, avec le verbe *monere* (avertir) pour attester des états juridiques, comme *vadimonium*, *testimonium*, mais dans des cas très différents *Matrimonium* se rapporte à la personne et *patrimonium* aux biens. Il paraît douteux que les mots *matrimonium* et *materfamilias* aient été réservés et surtout longtemps au mode de mariage le plus solennel, la *confarreatio*. De leur côté, les mots *patrimonium* et *paterfamilias* semblent se rattacher surtout aux idées d'agnation, de retraits et de légitimes ou réserves. Voir mon *Histoire nouvelle des arts et des sciences* de 1877, nos 161, 247, 249, etc.

ALPHONSE RENAUD.

—

Le mot Thrônes (XLIV, 672). — Les Thrônes sont le troisième ordre de la hiérarchie des Esprits célestes, ceux sur

lesquels la Majesté Divine, en qualité de juge, repose immédiatement.

Ceux qui en ont écrit, dit Trévoux, sont saint Denis, saint Grégoire le Grand, Isidore, saint Bernard...... qui apportent diversement les raisons qui leur ont fait donner ce nom.

A. S.

*
* *

La hiérarchie angélique a été établie par saint Denis (*De Cœlesti hierarchia*). Les Anges (terme générique) sont divisés en neuf classes, groupées en trois ternaires.

Première ternaire : Anges proprement dits ; Archanges ; Princes.

Deuxième ternaire : Puissances ; Vertus; Dominations.

Troisième ternaire : Trônes ; Chérubins; Séraphins.

Comme on le voit, ce ne sont pas les « Trônes » qui siègent au plus haut rang, ce sont les Séraphins. La confusion commise par le Dr B. provient de ce que, au dessus du ciel de Saturne — qui correspond aux Trônes et est, en effet, la dernière, et la plus haute planète — il y a encore le 8e Ciel, qui est celui des Etoiles fixes, dirigé par les Chérubins, et le 9e Ciel, Premier Mobile ou Cristallin, dirigé par les Séraphins.

Ces données sont celles dont s'est servi Dante pour la description de son *Paradis*.

Le système de saint Grégoire diffère de celui de l'Aréopagite, que je viens de citer, mais il a moins d'autorité par suite de la tradition qui considère saint Denis l'Aréopagite comme tenant ses données de son Maître prétendu, saint Paul, lequel les avait recueillies au Ciel lorsqu'il y fut ravi.

A. MÉLIOT.

*
* *

Son véritable sens dans l'énumération des neuf chœurs angéliques ?

Notre collaborateur, M. le Dr Bougon, n'a, pour se renseigner pleinement sur l'objet de son doute, qu'à ouvrir un *Nouveau Testament* (texte grec authentique) et consulter l'Epître de saint Paul aux Colossiens, chap. I. v. 16. Il y verra écrit en toutes lettre le mot : θρόνοι thronoï. subst. masculin au nom, pluriel que l'on traduit très régulièrement par *throni*. S'il s'agissait *de fleurs*, l'auteur aurait employé le mot grec θρόνα, au *nominatif pluriel neutre*, ce qui n'est pas. D'ailleurs θρόνον (thronon), subst. neutre n'est employé que dans la langue poétique et très rarement.

J'ajoute que les Pères de l'Eglise qui ont commenté ce passage, entre autre saint Grégoire le Grand (*Homélie* 34e sur les Evangiles), et surtout saint Thomas d'Aquin dans son traité spécial : (*de Angelis*) n'ont pas eu un seul instant d'hésitation et traduisent par *throni* trônes), le mot grec certainement employé par saint Paul pour désigner cette catégorie d'Anges.

A. PARADAN.

—

Chambriers (XLII; XLIII). — Le confrère H C., en parlant du chambrier (religieux chargé du vestiaire et de l'ameublement), a greffé, sur une question incidente, celle baaucoup plus importante de la réforme de Saint-Maur ; il dit, avec raison, qu'il n'y eut ni dépossession, ni violence.

Un grand nombre d'abbayes bénédictines acceptèrent leur incorporation à la congrégation de Saint-Maur ; quelques-unes résistèrent et maintinrent l'ancien état de chose.

Nous pouvons donner *in-extenso* à M. H. C. le concordat fait le 24 octobre 1665 entre l'abbé et les religieux de Vierzon et les révérends pères de la dite congrégation dans le but « de rétablir l'observance régulière dans la dite abbaye en « laquelle, par le malheur des temps et « autres causes, elle était beaucoup déchue et diminuée. »

Le service divin sera fait par les pères de la congrégation suivant le bréviaire monastique et leur usage et pratique, mais le Sr Abbé et ses successeurs, ainsi que les anciens religieux, y occuperont les *premières places* et *les plus honorables*.

Le décès arrivant des anciens religieux, ne seront obligés, les dits pères, à faire l'établissement (des pères de Saint-Maur) que lorsqu'il y aura quatre places vacantes et pour lors seront obligés mettre deux religieux prêtres pour aider les anciens à faire le service divin à leur tour, duquel service ils ne se chargeront entièrement que lorsqu'ils seront six religieux.

Passé en présence de Fois ROUSSEAU, prieur claustral, MATHIEU AULNIN, aumônier, Jacques CORNILLAT, Etienne TRIBARD, infirmier, Antoine GOUGET, *chambrier* et autres qui ont signé avec M. Louis PLAS, abbé.

L'abbaye bénédictine d'Issoudun refusa son union avec la congrégation de Saint-Maur.

TAUSSERAT.

Les Lieux-dits (XLIII). — Si cela peut faire plaisir à M. A. C., le savant ophélète, la sorte de fleur (qu'il dit aujourd'hui inconnue) désignée sous le nom de brunette, est la *brunella vulgaris*, de la famille des labiées, qui porte les trois noms vulgaires de brunette, brunelle et prunelle. On l'a ainsi nommée, à cause de la couleur toute particulière que présente son inflorescence ; où les fleurs sont inégalement développées suivant la hauteur, et par suite ont une teinte plus foncée en certains endroits, par rapport aux autres, dont le développement est en avance ou en retard. Dr B.

—

Eurre-Urium (XLIV, 668). — Naturellement, je sais moins que personne si Eurre vient de Urium ; mais je puis dire que le sens de Ur, en langage primitif, est *antique* et même *feu* ; et que ce radical est souvent pris dans le sens noble, comme par exemple « le grand aïeul », en Chine et en Annam. Nos pères vénéraient l'antique. Dr B.

—

Le patois des forêtins (XLII). — La discussion qui s'est ouverte dans nos colonnes sur ce mot, est rappelée dans la 26e série du *Voyage en France* de notre collaborateur M. Ardouin-Dumazet. Cette série comprend l'étude très personnelle et faite à tous les points de vue, — mais particulièrement au point de vue du pittoresque des coutumes, des souvenirs et de la vie contemporaine, — du Berry et du Poitou oriental. Ce pays de la forêt, ce pays de forêtins, si peu connu, méritait qu'un touriste génial, dans ce tour de France, qui nous révèle notre patrie, nous le dépeignît en des pages qu'on trouvera trop brèves ; mais il lui fallait s'attarder en tant d'autres coins du Berry, nous mener vers ses porcelainiers et ses charrons, vers ses marchés aux moutons ; nous faire découvrir les bruyères d'Argenton, et après de délicieuses stations sur les bords enchantés de la Creuse, nous conduire au pays de ces beaux messieurs de Bois-Doré et de la petite Fadette, et à ce moulin d'Angibault, évocation des pastorales de George Sand. Le charmant compagnon pour faire son tour de France que M. Ardouin-Dumazet ! Où de son style alerte et nourri, ne nous conduit-il pas ! Et quelle science pour ne rien laisser ignorer des trésors de cette terre de France que nul autant que lui, n'aurait su faire aimer ! (Berger-Levrault. Paris, 1901.)

—

Provincialismes bretons (XLIV, 617). — Je n'ai jamais entendu la première expression citée, mais on dit partout *ronchonner, faire le Ronchonau*, dans le sens de bouder, maugréer.

L'expression *pisser dans les rotes* s'emploie quelquefois en Champagne, en parlant d'un individu qui pleure à chaudes larmes et qui a les yeux rouges pour ce motif. Le *chassieux*, l'individu qui a constamment les yeux rouges, est surnommé *Bignoux* en Bourgogne et en Franche-Comté, *Beuloux* dans les Vosges.

Quant à l'expression *prendre ses cliques et ses claques*, pour décamper, elle est usuelle en Bourgogne. YSEM.

* * *

« Faire le Rochonau » pourrait avoir des affinités avec les termes *ronchonner*, *ronchonnot*, *ronchonneur*. « Prendre ses cliques et ses claques » se dit aussi dans la région troyenne. L. M.

* * *

Deux de ces expressions : *Faire le ronchonneau* (ou *ronchonner*) et *prendre ses cliques et ses claques* n'ont rien de spécial ni à la haute ni à la basse Bretagne ; elles sont à peu près de partout ! G. I.

* * *

Prendre ses cliques et ses claques (Décamper). Cette expression est très usitée dans les parties wallonnes de la Belgique. Quant à son origine ?... ? E. T.

—

Cinq clochers quatre sans (cents) cloches (XLIV, 230, 422, 653). — Qui donc attribue aux potins d'une localité de la Loire-Inférieure les jeux de mots sur trois sœurs qu'on baptisa les *trois sans (cents) hommes ?*

Mais c'est la trame de l'amusante nouvelle de Champfleury : *les Souffrances du professeur Delteil*, dont les scènes se passent à Laon. A. D.

—

Origine de ces mots : chauvin et chauvinisme (XLIII ; XLIV, 142, 308, 500). — L'article de Louis Jourdan, reproduit dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre (col. 450), ne fait que reculer un peu la question, que j'ai traitée avec grands détails, comme on a bien

voulu le rappeler, dans le n° du 30 août dernier (col. 308).

Dans *Les Moissonneurs ou le Soldat laboureur*, vaudeville de Francis (d'Allarde), Dumersan et Brazier, représenté aux Variétés, le 1er septembre 1821, le héros s'appelait Francœur et non pas Chauvin. J'ai trouvé ce dernier nom employé pour la première fois dans une lithographie de Charlet, publiée en 1824, qui a pour légende : *Je suis Français, tu es Français, il est Français nous sommes tous Français ; Chauvin, l'affaire peut s'arranger.*

ROGER ALEXANDRE.

—

Le distingué (XLIII). — Il est curieux de voir l'effet de la mode.

Aux congrès de l'Exposition, en parlant des confrères étrangers, on avait trouvé à propos d'ajouter, au *distingué confrère*, la qualification bienveillante de « et mon honorable ami ». Cela se comprenait à merveille : c'était une manière polie de lui souhaiter une bienvenue ; tout en se relevant soi-même par le spectacle de ses propres relations avec les savants, au-delà des frontières. Mais aujourd'hui, ce double compliment est passé dans le langage courant ; de sorte qu'on ne peut plus assister à une communication faite dans une assemblée savante, sans voir arriver, bras-dessus bras-dessous, comme mari et femme, le distingué collègue et mon honorable ami. Dr B.

—

Noms de paillasses (XLIV, 105, 311) — Il y a un demi-siècle, Arras avait son théâtre populaire, tenu par Manœuvre, dit *Lachique*, qui pendant longtemps fit la joie des enfants, petits et grands. Ses acteurs étaient en bois. C'est lui qui, aidé de sa femme et de sa fille, les manœuvrait et les *soufflait*. « T'as minti, Lachique ; t'a fait in cuir », lui criait-on souvent ; il n'en continuait pas moins son récit, en vers, composé par lui, à l'imitation, ma foi, de Racine.....

Quand venait la fête d'Arras, Lachique montait une baraque aux Allées, et alors les marionnettes sortaient de la cave où il demeurait. Pour le seconder dans ses boniments au public, Lachique avait alors un grand diable de paillasse, long, sec, à la voix propre au métier. J'en demandais, ces années-ci, le nom à l'un des principaux membres de cette famille, et qui l'avait bien connu. Il me répondit : « Nous n'avons jamais su son nom ; on l'appelait paillasse ». Il y a donc des paillasses sans surnom. V. A.

—

Comment faisait-on les opérations mathématiques avec les chiffres romains (T. G. 205 ; XLIV, 543 766 ?) — Il est vraisemblable que les Romains, avec leur système de numération écrite, effectuaient leurs opérations arithmétiques par des méthodes analogues à celles qu'on emploie pour des expressions algébriques : c'est compliqué, mais possible (voir E. Fourrey, *Récréations arithmétiques*. 1899. p. 32 à 46). Il est probable, en second lieu qu'ils distinguaient beaucoup plus de quatre opérations ou cas : les règles étaient encore nombreuses au XVIIIe siècle pour les calculs en toises, pieds, pouces, etc., et Monteil rapporte que Forcadel a réduit les anciennes 240 règles à 4 au XVIe siècle (t. 6, p. 86). En troisième lieu, il paraît certain que les Romains s'aidaient, au moins dans certains cas (Rich *v° Abacus* 1. *Magasin pittoresque*, 1849, p. 189), de boules, de graines, de jetons, de casiers ou d'autres machines, comme les anciens Chinois (M 859-13. 778-23. 265-9), les anciens Russes (P 47-5), les anciens Péruviens (M 265-8), les Malgaches (M 123-37) et les nègres de la côte de Juida (P 101-69). Enfin, il est à présumer que les anciens recouraient au calcul mental, bien plus fréquemment que les modernes. La lettre P se réfère à l'une des parties imprimées de mes *Collections du progrès*, et la lettre M, aux *Textes manuscrits des Collections du progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal. On trouverait peut-être des renseignements plus complets dans l'*Histoire des sciences mathématiques* de M. Marie, que je ne peux consulter en ce moment.

ALPHONSE RENAUD.

—

Grands prix de Rome (XLIV, 395, 659). — Merci à MM. L. des C. et E. G. de leurs promptes et précises réponses.

Maintenant que je connais la loi qui institua le Grand Prix de Rome pour la musique, ne serait-ce pas abuser de la complaisance des intermédiairistes en leur demandant en quoi un séjour à Rome peut être utile à un musicien ?

Les sculpteurs, architectes et peintres

y peuvent étudier l'Ecole Italienne ; mais les musiciens ?

L'Allemagne n'eût-elle pas été préférable à l'Italie ?

SINOPLE DEUX.

MM. Samuel Rousseau, Palhadile, Henri Busser, qui lisent certainement l'*Intermédiaire*, pourront peut-être utilement répondre si cette questionleur tombe sous les yeux.

—

Keats ou Pope (XLIV, 672). — La phrase relevée par notre collaborateur Hope, dans *Le manuscrit du chanoine*, de M. A. Theuriet : « La beauté des choses, comme dit Keats, n'est-elle pas une source de joie éternelle ? », est bien de Keats et non de Pope. C'est le premier vers du poème *Endymion* :

« A thing of beauty is a joy for ever».

C. BOUVIER.

***

C'est Keats, sans question, qui a écrit : « A thing of beauty is a joy for ever » dans *Endymion* B. i : *La Revue des Deux-Mondes* a raison. SAINT-MÉDARD.

***

Force est bien pour pouvoir répondre à la question posée, d'accoler pour une seconde (et dernière !) fois ces deux noms qui doivent souffrir de ce heurt bien inattendu... Le pauvre Keats a dû en tressaillir dans sa tombe.

On rougit presque d'indiquer que ce vers de Keats le plus connu, banal à force d'être cité :

A thing of beauty is a joy for ever

est le premier du poème d'*Endymion*.

G. CAM.

—

Un manuscrit de Beverland « De Prostibulis veterum » est-il conservé à Leyde ? (T. G. 111). — A cette question, posée dans l'*Intermédiaire du 1er avril 1864*, c'est-à-dire dans le 4ème numéro de la 1re année, il n'a été jamais répondu.

Le hasard de mes recherches sur Béverland me permet aujourd'hui, à 37 ans de distance, de fournir à l'auteur de la question, Monsieur D. C., s'il vit toujours, ce que je souhaite de tout cœur, le renseignement demandé.

Ma réponse aura toujours pour résultat de confirmer ce que nous savons tous, qu'avec l'*Intermédiaire* il ne faut jamais désespérer.

Monsieur D. C., après avoir établi que le traité composé par Adrien Beverland sous le titre : *De Prostibulis veterum*. n'avait jamais été imprimé, demandait, s'il était vrai, comme l'avance *Adelung*, dans son *Histoire de la folie humaine*, que le manuscrit de cet ouvrage ait été légué par l'auteur à la bibliothèque de l'université de Leyde ?

Le fait est exact, et l'original du manuscrit de Beverland est toujours à la bibliothèque publique de l'université de Leyde, sous le n° 9 des manuscrits.

On conserve en outre, dans ce même dépôt, en une liasse de feuilles in-4° et in-8° (sous le n° 208), toutes les notes et tous les documents ayant servi à Beverland pour la confection de son ouvrage.

Ces renseignements émanent de M. le conservateur de la bibliothèque de Leyde.

ARM. D.

—

Un livre appartenant à La Popelinière (XLIV, 556, 700, 753). — Joannis Guigard (*Armorial du bibliophile* II, 286-87), nous montre la reliure de ce volume et nous apprend qu'entre le prince Galitzin et M. Hankey, son propriétaire fut M. Jules Gallois.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

Pour compléter l'histoire des pérégrinations du célèbre Recueil dit de La Popelinière, nous pouvons dire, ce qu'ont paru ignorer les auteurs des articles posés à ce sujet dans l'*Intermédiaire*, qu'à la vente Cousin il a été acheté une vingtaine de mille francs par un bibliophile bordelais bien connu, mais dont il ne nous appartient pas de dévoiler le nom, et que si cet album érotique est maintenant à Rouen, il est resté plusieurs années dans la bibliothèque de l'amateur en question. PHILOMNESTE SENIOR.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; LXII). — Dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre 1900, notre confrère E. C. ayant manifesté le désir d'obtenir des intermédiairistes une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages qui ont été publiés pour ou contre le célibat des prêtres catholiques, nous nous sommes empressé de répondre à sa demande en publiant une liste assez copieuse sur le sujet. Depuis

cette publication, un seul écrit que nous n'avions pas connu a augmenté notre liste qu'on pouvait croire complète. Cependant il n'en est rien, car nous avons découvert récemment quatre autres ouvrages, entre autres un très important du savant libraire Dubroca, dont voici les titres :

Réponse d'un curé de campagne à la motion scandaleuse d'un prêtre (l'abbé Cournand) *faite dans l'assemblée générale du district de Saint-Etienne-du-Mont pour le mariage des prêtres* (par l'abbé Marc-Antoine Reynaud). Paris, Leclerc, 1790, in-12 de 49 pages.

Réponse d'un jeune ministre catholique sur le mariage des prêtres. Paris. 1801. in-12

De l'institution du célibat ecclésiastique dans ses rapports avec la religion, les mœurs et la politique, suivi de l'histoire de tout ce qui s'est passé au Concile de Trente relatif à la question du mariage des prêtres, où l'on voit les motifs qui en firent rejeter la décision. Augmenté d'un abrégé de l'histoire du célibat ecclésiastique depuis son établissement jusqu'à nos jours, par Louis Dubroca : Paris, 1810, in-8°.

Le célibat ecclésiastique au premier siècle de l'église depuis Jésus-Christ jusqu'en l'an 100, par l'abbé Vassal. Paris. in-8°.

PAUL PINSON.

—

Papiers inédits de Godefroy (XLIV, 673). — Notre collaborateur Fustier pourrait, je pense, avoir des renseignements sur les papiers inédits de Godefroy chez Mme veuve Bouillon, libraire rue Richelieu, 67.

PAUL ARGELÈS.

—

Les romans à clé de Balzac (XXXVIII ; XXXIV ; XLIV, 480). — Dans son volume intéressant, *Paris d'hier et d'aujourd'hui, La chronique des rues*, 1re série, 1900, in-18, P. Sevin et E. Rey, 8 boulevard des Italiens, M. Edmond Beaurepaire m'apprend que Derville, des *Scènes de la vie parisienne*, l'avoué du colonel Chabert et de la duchesse de Grandlieu, n'est autre que l'avoué Merville, dont l'étude se trouvait au n° 40 actuel de la rue Coquillière et chez lequel furent clercs Scribe et Balzac.

Par contre, M. Beaurepaire se trompe, quand il dit, page 313, que le pavillon du milieu de la maison n° 6 de la rue de Seine (ancien hôtel Mirabeau, remplaçant le palais de la reine Marguerite) a été « complètement détruit par un incendie en février 1891 ». C'était le 9 et j'ai failli y griller dans mon lit ; les dégâts matériels ont été assez grands, mais peu de pierres ont dû être remplacées ; il en est résulté une série de procès qui rappelaient d'un peu loin l'affaire Jarndyce contre Jarndyce, dans Dickens, laquelle dura cent ans.

NAUROY.

—

Le « Brasseur-roi » (XLIV, 673). — Comment, ami V. A., vous ignorez, vous, savant bibliographe, que le *Brasseur-roi* est un roman pseudo-historique dans lequel le vicomte d'Arlincourt a dépeint, sous le pseudonyme de Jacques d'Artevelde, la figure de l'usurpateur Louis-Philippe, et a donné carrière à sa verve satirique? De ce roman, dont le succès fut considérable, l'auteur, peut-être, ou un dramaturge de profession, tira un drame que, naturellement, la censure arrêta au passage, à cause des trop nombreuses allusions aux faits et gestes du roi-citoyen. Si le manuscrit de la pièce a été conservé ? je l'ignore ; mais je sais que le roman doit encore exister dans tous les vieux cabinets de lecture de Paris et de la province.

A. S.

*
* *

C'est le titre d'un roman de Charles-Victor Prévôt, vicomte d'Arlincourt, poète et romancier, né en 1789, mort en 1856. Le drame du *Brasseur-roi*, tiré du roman publié sous le même titre, fut probablement interdit à cause des allusions contre le gouvernement de Louis-Philippe contenus dans cette pièce et il sera facile à notre excellent confrère V. A. de déterminer ces allusions en lisant le roman. Le vicomte d'Arlincourt, qui, dans ses vers, abusait de l'inversion, fit représenter, en 1827, au Théâtre-Français, une tragédie *Le siège de Paris*, dans laquelle on a relevé les *inadvertances* suivantes :

On m'appelle *à régner*.
Mon père, en ma prison, seul à manger *m'apporte*.
J'habite la montagne, et j'aime à *la vallée*.

Théodore de Banville a écrit un admirable *Petit traité de poésie française*, que tous les versificateurs (et ils sont légion) devraient lire et méditer. Le chapitre qu'il

y a consacré à l'inversion se compose de ces quatre mots : *Il n'en faut jamais.*
TH. COURTAUX.

—

Analogies de titres de livres (T. G., 42 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XLI). — M. Paul d'Estrée a publié dans la *Revue des Revues* (juillet 1900) des documents sur le règne de Louis XV, intitulés la *Fin d'une Société.* En ce moment, le *Carnet historique et littéraire* fait paraître, sur le même sujet et sous le même titre, une série d'articles de M. le comte de Riocourt.

En 1876 et 1883, M. Jean Richepin publiait un volume de nouvelles intitulé : *Les morts bizarres.* Déjà ce titre avait servi à M. Legouvé pour un livre paru en 1832, le premier ouvrage, si je ne me trompe, du doyen de nos académiciens.
H. QUINNET.

—

Voilà bien du bruit pour une omelette (XLIV, 674). — Je ne trouve rien dans le précieux ouvrage de M. Roger Alexandre ; en revanche, je lis dans *Chi l'ha detto*, § 1789 :

On raconte, je ne sais si la chose est vraie, que Des Barreaux (1602-1673), conseiller au Parlement de Paris et plus connu comme libertin et incrédule incorrigible, que comme poète, ayant donné, un vendredi saint, rendez-vous à quelques-uns de ses compagnons de débauche en une hôtellerie de Saint-Cloud, commanda une omelette au jambon. Comme les convives se mettaient à table pour manger l'omelette, éclate un violent ouragan accompagné de tonnerre dont les coups incessants font trembler la maison : Des Barreaux se lève, ouvre la fenêtre, jette dehors le mets préparé en s'écriant : *Voilà bien du bruit pour une omelette !* GIUSEPPE FUMAGALLI.

*
* *

Le mot est du poète libre-penseur Jacques Vallée Des Barreaux. PAUL PINSON.

—

Connaître midi à sa porte (XLIV, 617, 770). — Cette expression, excessivement répandue, veut dire, je crois, que chacun sait l'heure qu'il est en voyant les ombres portées par le soleil sur sa porte, qu'il y ait ou non un cadran solaire
CÉSAR BIROTTEAU.

—

Quand on n'a pas ce que l'on aime,— Il faut aimer ce quel'on a (XLII : XLIII ; XLIV, 596, 769). — Ce distique blanc a été *remis* en musique par Offenbach, dans la *Grande duchesse de Gérolstein.* G. GONDINET.

—

Une vie de bâtons de chaises (XXXV ; XXXVI ; XLIV, 506, 654). — Bien que la chose soit de bien mince importance, qu'il me soit permis de revendiquer mes droits de propriété : l'article de la *Revue bleue* cité dans le n° du 30 octobre, porte ma signature et non celle de M. Arsène Alexandre. Il a paru d'abord dans le Supplément du *Gaulois* du 5 novembre 1898. Je l'ai fait figurer dans la 3me édit. du *Musée de la Conversation*, et il a déjà été reproduit ici dans le n° du 22 janvier 1901.

La solution que j'ai proposée est assurément d'une valeur très relative. En tous cas, elle vaut bien l'hypothèse des bâtons de chaises à porteur, que rien jusqu'ici n'est venu justifier.
ROGER ALEXANDRE.

—

Un dicton sur Paris (XLIV, 674). — On a dit la même chose de l'Angleterre. Pierre Heylin qui écrivait la *Cosmographie* vers 1632, rapportait que ce pays était appelé le Purgatoire des domestiques, l'Enfer des chevaux et le Paradis des femmes. SAINT-MÉDARD.

*
* *

Il y a plus de quarante ans que le *Magasin pittoresque* a publié un excellent article, illustré, à ce sujet. Voir les *Tables.*
V. A.

*
* *

Littré, dans son *Dictionnaire*, a la fin de l'article Paradis, a inséré le dicton en question, mais plus complet sous la rubrique *Proverbes* : Paris est le paradis des femmes, *le purgatoire des hommes* et l'enfer des chevaux. V. A. T.

—

La chambre aux six serrures (XIV, 607). — La lettre publiée par l'*Intermédiaire*, est relative, selon moi, à une affaire judiciaire des plus banales.

Elle est bien datée du 15 juillet 1850, car M. Claude n'a été commissaire aux délégations judiciaires que du 1er juillet 1850 au 1er juin 1851.

Le seul intérêt qu'elle peut présenter consiste dans cette dénomination bizarre de « Chambre aux six serrures », mais, je le répète, ce n'est pas une raison pour

voir là toute une machination de police secrète politique

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les commissaires aux délégations judiciaires sont à la disposition du Procureur de la République pour les affaires judiciaires et qu'ils ne s'occupent jamais d'enquêtes politiques. Ils peuvent, il est vrai, être chargés exceptionnellement d'arrestations ayant un caractère politique, mais là se borne généralement leur rôle.

Dans tous les cas, il est certain que l'affaire dont il s'agit aurait dû, si elle avait été sérieuse, faire un certain bruit. Or les journaux de l'époque et les mémoires du temps sont muets à cet égard.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Rue Saint-Sébastien (XLIV, 614).— M. L. Baillet n'est pas le seul que le n° 19 de la rue Saint-Sébastien ait intrigué. Pour ma part, je me suis appliqué depuis longtemps au déchiffrement de cette petite énigme. Je vais lui faire connaître l'état actuel de mes recherches, sans lui dissimuler que les déductions et les hypothèses y entrent pour une plus grande part que les certitudes ; mais peut-être ces tâtonnements pourront-ils l'aider à découvrir la vérité.

Lorsqu'en 1727 les portes cochères et charretières des rues des faubourgs de Paris furent numérotées, il n'y avait, sur le côté septentrional de la rue Saint-Sébastien, que quatre propriétés. La première appartenait aux héritiers Carré : c'était un jardin auquel attenait une maison s'ouvrant sur le chemin de la Contrescarpe (rue Amelot) La deuxième appartenait à Chapus de Saint Germain ; je vais y revenir. La troisième était un marais non clos dont le propriétaire se nommait Ducher. Enfin, la quatrième consistait aussi en un jardin, avec maison en façade sur la partie de la rue de Popincourt qui a été absorbée par la rue de la Folie-Méricourt; elle était en la possession du sieur Ozanne. Voyez l'Atlas de Jean Beausire. *Limites de la ville et faubourgs de Paris*, 1728 (Archives nationales, Q^1 1099^{162}), ainsi que le plan de Louis Bretez, dit *plan de Turgot* (1739), qui reproduit très exactement les mêmes dispositions.

La propriété de Chapus de Saint-Germain, capitaine des chasses, était formée par un jardin long et étroit s'étendant parallèlement à la rue et ayant des constructions à ses deux extrémités. Les constructions limitrophes au jardin des Carré consistaient en un corps de logis, un réservoir et une terrasse sous laquelle se trouvaient des logements ; elles étaient desservies par une porte qui reçut le n° 1. Celles qui étaient limitrophes au marais de Ducher consistaient en une boutique, une écurie, une volière, une cour et une terrasse sous laquelle se trouvait une orangerie ; elles étaient desservies par une porte qui reçut le n° 2. Aucune autre porte ne fut, en 1727, numérotée sur le même côté de la rue. La propriété du capitaine des chasses couvrait une superficie de 115 toises pour les bâtiments et 546 pour les terrains non bâtis.

Lefeuve nous apprend (*Anciennes maisons de Paris*, IV, 286) qu'elle correspondait aux n^{os} actuels 9, 19 et 23 de la rue Saint Sébastien. Le corps de logis voisin des héritiers Carré serait donc le n° 9, et celui voisin de Ducher le n° 23. Une maison fut, par conséquent, construite entre ces deux corps, et c'est précisément le 19 qui nous intéresse. Le même historiographe dit que M. d'Ormesson de Noyzeau possédait une maison sur le même côté de la rue, mais il ne donne pas le numéro qu'elle portait. Je penche à croire que c'est ce 19, que M. de Noyseau aurait acheté ou fait construire et dont la belle porte cochère était en harmonie avec sa fortune et sa haute position sociale.

Né en 1753, Anne-Louis-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noyzeau fut conseiller au Parlement en 1770. Il avait épousé la fille de Baillon, ancien intendant de Lyon, et ne fut pas heureux en ménage. C'est peut-être dans sa maison de la rue Saint-Sébastien que se passa, en mars 1784, le fait suivant qui égaya fort les gazetiers contemporains. Parmi les amants de sa femme, il y avait un certain M. de Curieu, « militaire jeune et bon payeur d'arrérages ». Noyzeau, se sachant trompé, se plaignit à son père, le président d'Ormesson ; mais celui-ci se refusa à croire aux déportements de sa bru. Pour l'en convaincre, Noyzeau imagina un stratagème assez indigne d'un magistrat. Il se cacha un soir sous le lit de sa femme et, quand celle-ci fut couchée avec son

amant, il donna un signal convenu ; les domestiques, flambeau à la main, entrèrent brusquement dans la chambre, et le mari outragé força Curieu de se nommer devant toute la valetaille. Le flagrant délit ainsi constaté, le président d'Ormesson dut se rendre à l'évidence, et l'épouse infidèle fut enfermée dans le couvent des dames de Bon Secours de la rue de Charonne. La coupable n'était point jolie et n'avait rien de bien séduisant, étant maigre et sèche ; mais elle avait pour elle la jeunesse de ses vingt ans (*Mémoires secrets*, dits *Mémoires de Bachaumont*, XXV, 199). Noyzeau finit plus tragiquement qu'il n'avait vécu. Député de la noblesse aux Etats-généraux, il signa la protestation du 15 septembre 1791 contre la suppression du Parlement, fut arrêté le 18 décembre 1793 et guillotiné le 1er floréal an II. Sa maison de la rue Saint-Sébastien, devenue bien national, fut évaluée à 54 000 livres en capital et louée 3000 livres par an au citoyen Roland, instituteur (*Sommier des biens nationaux*, 8e Municipalité, section de Popincourt. fol. 201. — Archives départementales de la Seine). Elle portait alors les nos 26 et 27 ; mais le numérotage des maisons pendant la période révolutionnaire fut si capricieux, qu'il est difficile d'utiliser cette indication pour identifier ces deux numéros avec le ou les numéros actuels.

Les voûtes ogivales des substructions du n° 19 font supposer à M. Baillet que la maison est très ancienne et a pu faire partie de quelque couvent. Il n'y eut jamais de couvent dans la rue Saint-Sébastien. Les deux seuls qui existèrent dans la banlieue de Popincourt furent celui des Annonciades sur l'emplacement de l'église Saint-Ambroise, et celui des Hospitalières dans la rue de la Roquette.

La rue elle-même ne remonte pas à une époque éloignée. Au moyen-âge, l'emplacement délimité de nos jours par les rues Amelot, Oberkampf, de la Folie-Méricourt, de Popincourt et du Chemin-Vert, constituait ce qu'on appelait un chantier (champtier) ; celui-ci portait le nom de *Couture* ou *Culture-Saint-Eloi*, parce qu'il avait appartenu au prieuré du même nom avant d'être rattaché à l'évêché de Paris. Il se divisait en deux pièces de terre d'inégale étendue : la pièce des *Neuf-Arpents*, qui touchait au Chemin-Vert dit primitivement *ruelle des Neuf Arpents* (Jaillot, *Saint-Antoine*, p. 70), et la pièce des *Trente-Arpents* qui s'étendait à la suite de celle des Neuf jusqu'au chemin de Mesnilmontant (rue Oberkampf). C'est dans cette dernière pièce que la rue Saint-Sébastien devait être ouverte, en face du Pont-aux-Choux.

Nous savons par Sauval (I, 73) qu'Henri IV avait voulu créer dans le Marais une vaste place en hémicycle, la « place de France », dont l'entrée aurait été une porte monumentale « faisant le milieu entre les portes du Temple et Saint-Antoine ». L'assassinat du roi en 1610 empêcha la réalisation de ce projet, et il ne resta guère, comme trace des travaux engagés, qu'une poterne percée dans le rempart et devenue, plus tard, la porte Saint-Louis. En sortant de la ville par cette porte, on franchissait le fossé sur un ponceau qu'un procès-verbal de 1624 dénomme le *Pont-aux-Choux*, « à cause, dit Piganiol de La Force, qu'il est dans un faubourg où il y a beaucoup de jardins potagers qui fournissent à Paris quantité de légumes, et particulièrement des choux. » A cette époque, ou peu de temps après, un chemin fut ouvert, au travers de la pièce des Trente-Arpents, pour relier la porte Saint-Louis au hameau de Popincourt, et on donna à ce chemin le nom de *rue Saint-Etienne de Popincourt*, qui fut emprunté à une enseigne, au dire de Hurtaut et Magny (IV, 449).

Jouvin de Rochefort, dans son plan de 1676, marque cette rue qui, au commencement du XVIIIe siècle, reçut la dénomination de rue Saint-Sébastien qu'elle porte encore. Comme la compagnie des arbalétriers et arquebusiers de Paris occupait un bastion proche de la porte Saint-Louis, et que cette compagnie avait saint Sébastien pour patron, Lefeuve (IV, 195) en a inféré que la rue dut sa nouvelle appellation à ce voisinage. Je crois qu'il fait erreur ; car la rue ne reçut son vocable définitif que plus de quarante ans après que les arquebusiers, eurent quitté le bastion pour aller s'établir dans la rue de la Roquette. Peut-être est-ce encore une enseigne qui la baptisa. Le plan de La Caille (1714) donne *rue Neuve-Saint-Sébastien*, et celui de Delagrive (1728) *rue Saint-Sébastien*.

ADRIEN MARCEL.

Van Isendyck (XLIV,618). — Antoine van Ysendyck, peintre belge de mérite, fut pendant longtemps Directeur de l'Académie de Mons, en Hainaut,

Il a laissé plusieurs compositions d'histoire et de nombreux portraits peints avec talent.

Devenu âgé, il donna sa démission de Directeur de l'Académie et se retira vers 1870, à Bruxelles, où il mourut quelques années après

Antoine van Ysendyck avait eu plusieurs enfants dont un fils — Léon ? — peintre également et qui obtint le prix de Rome, si je ne me trompe. Ce jeune homme mourut tout jeune au moment où son talent commençait à donner les plus belles espérances.

Un autre fils, mort cet été, fut un architecte renommé et un érudit en science architecturale ancienne. Bruxelles lui doit la restauration d'une de ses plus belles églises : N. D. du Sablon il est également l'auteur des hôtels de Ville de Schaerbeck et de Cureghem.

Je regrette de ne ne pouvoir donner de mémoire des renseignements plus précis.

On pourrait les obtenir en s'adressant aux petits-fils d'Antoine van Ysendyck qui habitent 109 rue Berckmans, à Saint-Gilles, Bruxelles. — L. G.

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337, 487, 544, 596, 656, 708). — Il existe dans l'église de Saint-Julien de Brioude deux puits : le premier dans la crypte, maintenant abandonnée et où l'on ne peut descendre qu'au moyen d'une échelle ; le second dans le mur de l'église, à l'aspect du midi, à côté d'une porte des bas côtés, maintenant bouchée. — P. LE B.

Le tombeau de Gaston de Foix (XLIV, 610). — Puisque le musée de Milan a les débris de la statue couchée du célèbre Gaston de Foix, il serait bon de savoir si la tête représente bien le portrait réel du grand capitaine, tel qu'il a été gravé notamment dans un livre, de 1640 environ, publié en italien, donnant les portraits et la vie des plus grands capitaines.

La Bibliothèque nationale, à Paris, possède aussi une suite de portraits gravés de Gaston de Foix parmi les 12.000 portraits classés par lettre alphabétique.

AMBROISE TARDIEU.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Lettres de la fin de l'Empire. — La collection des papiers et correspondances du Dr Amoreux, savant de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, médecin à Montpellier et naturaliste, est conservée à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. Franç. 6570-3), où je l'ai récemment étudiée en vue d'une biographie de ce personnage. On a réuni à la suite de ces documents diverses séries de lettres adressées au Dr Bouchet, aussi montpelliérain par plusieurs correspondants. Ces lettres à Bouchet, qui fut un honorable praticien et un amateur distingué d'histoire naturelle sans que rien le recommande à l'attention plus particulière de la postérité, sont en général dénuées d'intérêt historique. Il m'a cependant semblé que les quelques fragments et documents ci-dessous publiés avaient quelque attrait de curiosité, et j'espère que les lecteurs me pardonneront la peine que j'ai prise de les extraire et copier pour eux ; ils jettent quelques lueurs nouvelles sur des épisodes de la fin de l'Empire.

L. G. PÉLISSIER.

I. *Grateloup* (1) *à Bouchet* (2)

Dax, le 5 août 1809.

Depuis le temps que l'ami Dufour est en Espagne je n'ai reçu qu'une de ses lettres. La difficulté des communications a été la cause de son silence jusqu'à ce jour. Mais je sais positivement qu'il est bien portant, quoiqu'il ait couru les plus grands dangers. Jugez-en par le fait qui arriva à Hounau.

Lors de l'évacuation de Madrid par notre armée, comme ce jeune médecin resta dans cette ville à cette époque, les habitants lui firent éprouver tant de duretés que pour la dernière douceur un tribunal le condamna à mort.

Cependant et dans cette cruelle position, il fut sauvé la veille de l'exécution par la protection d'une femme qui lui fournit les moyens de s'évader. Il demeura caché pendant quelques jours, appréhendant à chaque instant d'être repris. Enfin il en était là lorsque les Français rentrant dans la capitale le délivrèrent. Ces circonstances lui ont valu d'être légionnaire.

---

(1) Médecin, ancien élève de l'université de Montpellier d'ailleurs inconnu.

(2) Bib. nat. Acq Fr. 6572, fol 221.

On vient de m'écrire aussi qu'un des médecins qui prit une place dans la première division de Junot, lors de la dernière expédition avait été pendu à la porte de son hôpital avec le pharmacien en chef et quatre chirurgiens.

Voilà assurément des motifs de m'applaudir de n'avoir pas accepté du service et d'avoir resté ici...

II. *Grateloup à Bouchet* (1)
A monsieur
Monsieur Bouchet, naturaliste
plan du Palais n° 448
à Montpellier.

Je vous dois quelques détails sur les malheurs qui pèsent sur ce pays depuis environ six mois. Vous savez que quand on communique ses peines, on les adoucit, et quand c'est surtout à un ami comme vous qu'on les confie, on éprouve tant et tant de consolation qu'on les supporte avec courage.

Il est donc bien vrai, mon cher ami, que depuis la honteuse journée de Vittoria où une armée formidable fut complètement défaite et où nous perdîmes 280 canons, tous les bagages, etc., etc., cette contrée si voisine de l'Espagne a dû souffrir considérablement. Le pays est devenu effectivement, non le théâtre de la guerre, mais bien l'équivalent par la terreur qui s'est emparée des esprits et par les besoins d'un nombre prodigieux de troupes qui a dû refluer nécessairement. La crainte de voir aussi les ennemis sur notre territoire n'a pas peu contribué à augmenter nos malheurs ; des réquisitions de toute espèce ont dû avoir lieu. Tous les habitants sont obligés d'aller travailler aux fortifications de la ville de Bayonne, dont nous ne sommes éloignés que de huit lieues. Cette ville est en état de siège ; les Anglais et les Espagnols en sont à une distance de cinq à six lieues.

Nous avons eu le malheur de nous laisser prendre deux belles positions en deçà de la Bidassoa qu'ils occupent encore. La première s'appelle La Bayonette et la seconde La Croix des Bouquets. Cependant il y a quatre jours que nous sommes parvenus à leur enlever celle de la petite Sainte-Barbe près de Pau où nous avons fait 200 prisonniers. Pendant la durée du siège de Saint-Sébastien, il me prit la fantaisie d'aller voir les positions de l'armée du maréchal Soult et les camps qu'on a établis aux environs de Saint-Jean-de-Luz. Plusieurs attaques qui eurent lieu et où nous perdîmes beaucoup de monde me convainquirent que je n'étais pas né pour le métier des armes.

Cependant je me suis vu au moment d'être appelé. Les gardes nationales enlèvent ici tous les hommes non mariées depuis 20 jusqu'à 40 ans ; il n'est pas de jeunes gens qui n'ait à l'armée deux et trois remplaçans. Heureusement pour moi que le service de l'hopital militaire pour lequel Son Ex.le ministre a confirmé ma réquisition de médecin de première classe me garantit de tout autre service. Cependant comme nous pouvons être remplacé d'un moment à l'autre par des médecins titulaires comme cela arriva il y a quelques mois, l'ordonnateur qui s'intéresse à moi m'a conseillé fortement de demander une commission (1).

III. *Extrait d'une lettre de Siméon fils*(2) *à Bouchet* (3)
(Paris, 6 janvier 1814).

Les événemens de la guerre m'ont enlevé tout moyen de correspondre avec la France, et ce n'est enfin que le 16 novembre que j'ai pû me mettre en chemin pour revenir dans notre bonne patrie. J'ai été témoin de beaucoup de choses ; j'ai vû de près ce que la guerre a de beau et ce qu'elle a d'horreurs. J'ai vû l'Empereur gagner une grande bataille, j'ai vû un siège, j'ai vû des villages incendiés, des pays dévastés et pendant les derniers quarante jours que j'ai passés à Dresde les maladies et la famine m'ont offert le plus triste spectacle. J'ai traversé, pour revenir en France, les armées ennemies, mais grâce à mon caractère diplomatique, je me suis fort bien tiré de tout cela ; ce qui ne m'a pas empêché d'éprouver un vif plaisir à me retrouver en France et au sein de ma famille.

IV. *Lettre de Requien* (4) *à Bouchet* (5)
Avignon 21 juillet 1815,

Depuis mon retour, mon cher Monsieur. j'ai été continuellement occupé soit pour passer des revues, faire des visites domiciliaires, soit pour monter la garde ; ce qui est cause que je ne vous ai point encore donné des nouvelles d'Avignon. Mais outre cela, Généra m'avait promis de vous écrire le lendemain de mon arrivée. Les fédérés, les militaires et les invalides, partirent samedi à trois heures du matin, mais ce ne fut pas sans peine que le général Cassan les décida à cela. M. Vinay avait fait avant la motion d'emmener cent des plus riches propriétaires pour otages et Mrs Dufour et autres sortirent de l'hôtel de ville la torche enflammée pour incendier les maisons. Le général s'y opposa, donna le signal du départ, et la peur décida tout le monde à partir ; avant quatre heures l'aigle de la préfecture était à bas, le drapeau blanc à

(1) Ibid., fol 228.

(1) Lettre non datée, mais au revers, de la main de Bouchet : Dax, décembre 1813.

(2) L'homme politique de la Restauration.

(3) *Ibid.* fol. 493.

(4) Le célèbre conservateur du musée d'Avignon, correspondant de Mérimée.

(5) Tome III. Lettres à Bouchet. fol. 375.

toutes les maisons, et on y a mis beaucoup de luxe cette année ; et si nous n'avons pas la quantité comme à Montpellier, nous avons la qualité. Les gardes nationaux partis de Carpentras trouvèrent les fédérés au Pontet, on tira quelques coups de fusils ; et de peu s'en fallut qu'il n'y eut un combat près de votre campagne, mais le major Lambot, commissaire du roi pour notre département et qui avait signé une convention, s'y opposa ; tous les villageois se rendirent en foule à Avignon. Le café Molin et la maison de Fabre-Montagne sont brûlés de font en comble ; l'argent et les bijoux trouvés chez Molin ont été jettés au Rhône ; rien n'a été pris nulle part. La campagne d'Achard près les Agassins, l'auberge des Agassins sont aussi brûlés ; on dit que la campagne de Tissot et beaucoup d'autres, l'ont aussi été ; dans la ville les maisons Vinay, Tissot, Cornillon, Agricol-Moreau, Bérenger, etc., le café du Méridien, ont été tout à fait dévastés : tous les meubles ont été brisés, mais rien n'a été pris. Cela fait, on fit la visite des drapeaux blancs, et chez tous ceux qui avaient mis du louche dans leur conduite, on les arracha ; entr'autres chez Mrs de Boulbon, Pluvinal, Pamard, etc. Ce dernier était fédéré à ce qu'on assure. On le hue dans les rues.

Le général Rolland de la Succursale ne s'est point mal conduit ; il n était plus le maître à la Succursale. A Château-Renard on a pillé toutes les maisons des fédérés ; c'est de même dans tous les villages.

Nos fédérés sont maintenant en déroute suivis de leurs femmes ; on les arrête de partout, et on ne dit pas ceux qu'on tue. Hier soir on en menait un au palais, on lui lâcha un coup de fusil, il mourut une heure après. C'était le cordonnier de la Succursale.

Le générale Cassan arriva dimanche matin au Saint-Esprit, y fit arborer le drapeau blanc et fit refuser les portes de la ville aux Invalides et aux fédérés. Les premiers s'arrêtèrent à la Palud, mais depuis on le (*sic*) a rayés des contrôles de la Succursale ; ces derniers furent à Montélimart, où on les a désarmés ; ils meurent de faim, et ont pris la débandade. On en a enfermé beaucoup.

Il est près de six heures, le rappel bat et je vais me rendre à mon poste. Faites-moi le plaisir de dire à M. de Candolle combien je puis peu m'occuper de botanique et que je ne pourrai lui envoyer des plantes qu'à la fin de ceci. Mes respects à Madame et à M. La i abrie.

Votre dévoué

REQUIEN FILS.

S'il y a quelque chose de nouveau dans la ville, je vous en infoimerai. On vient d'organiser ici une commission militaire. M. de Piolin président, Hugues, César Teste, de Camaret, Leblanc juges, Vernety, rapporteur, Ribas commissaire du roi.

Donnés moi des nouvelles de votre ville. La citadelle est-elle bien rendue ?

Suscription : Monsieur Bouchet, plan du palais, Montpellier

—

Les manuscrits de Carnavalet. — Un de nos collaborateurs demande comment les manuscrits sont classés à Carnavalet. Il est inutile de poser la question. Nous pouvons immédiatement répondre, une heureuse circonstance nous ayant amené à nous trouver en la compagnie de M. Georges Cain, le distingué conservateur du musée Carnavalet. Nous l'avons entretenu de cette observation. Il nous a fait la réponse suivante :

« Les pièces capitales sont toutes exposées sous vitrines : celles de la Bastille dans les salles de la Bastille, celles de la Révolution dans les salles de la Révolution ; et celles du siège dans la salle du Siège.

« En dehors de ces pièces, il y en a peu à Carnavalet ; cependant, d'ici à quelque temps, un répertoire de celles existantes sera mis à la disposition du public. Jusque là, on n'a qu'à s'adresser au musée pour avoir communication des pièces souhaitées ; l'on y est assuré du meilleur accueil.

« La majeure partie des autographes se trouve maintenant à la bibliothèque Le Pelletier Saint-Fargeau.

« Le musée n'achète que les pièces présentant assez d'intérêt pour être exposées. »

Memento bibliographique

M. S, SCHMIDT. — « De qui est l'*Histoire de la Restauration de la branche aînée des Bourbons et des causes qui ont amené sa chute, par un homme d'Etat*, (Dufey et Vezard. Paris 1831 ? ». De Capefigue.

PHILOMNESTE SENIOR. — *Saint-Jean-Porte-Latine.* Question déjà posée. Voir T. G. 870.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIVe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Décembre 1901.

N° 952 — 31,bis r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

38e Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Armoiries à retrouver : famille d'Attricourt du Fays. — Quelles étaient les armoiries de la famille d'Attricourt du Fays ?

F. Pingenet.

—

Collège de Lisieux — Je désirerais connaître des noms d'élèves du collège de Lisieux à la fin du XVIIIe siècle. Existe-t-il des documents (comptes, palmarès) donnant des renseignements à ce sujet ? (Le collège de Lisieux fut transféré en 1764 dans les bâtiments du collège de Dormans). C. B.

—

Avocats au Parlement de Paris. — Existe-t-il, aux Archives nationales ou ailleurs, des documents (prestation de serment, etc.) indiquant les noms des père et mère, ou au moins le lieu de naissance des avocats au Parlement de Paris, pendant la deuxième moitié du règne de Louis XIV ? S. A.

—

Les Soyecourt. — Cette famille est-elle éteinte ? Si non, peut-on me faire connaître qui la représente aujourd'hui ?

Aliq.

—

Molette de Morangiez — Jean-Baptiste de Molette, baron de Morangiez, né au Mas, arrondissement de Brioude, en 1756, cadet au régiment du Languedoc, capitaine au régiment de la Sarre (51e Rt) en 1792, colonel de la 18e 1/2 Bde 1799, fit les campagnes des Alpes des premières années de la Révolution, fut nommé général de brigade en Egypte, et créé commandant de la Légion d'honneur en 1805.

Que sait-on sur sa carrière militaire et où trouver des renseignements sur lui (outre ceux qui peuvent figurer dans les historiques des corps, ou dans la campagne d'Egypte du capitaine de la Jonquière) ?

A quelle branche de la maison de Morangiez appartenait-il, et quels étaient ses liens de parenté avec le baron de Morangiez de Saint-Alban, lieutenant-colonel du régiment de Languedoc en 1781 ? quels étaient les prénoms de ce dernier ?

Existe-t-il un ex-libris d'un officier de cette famille, si fréquemment représentée dans les armées du XVIIIe siècle ? Cz.

—

La Soubise. — L'ancien régime a légué à certains de nos uniformes militaires une sorte de réplique de la couleur du col, au bas de la manche. Chacun connaît ce petit carré barlong qui s'étend parallèlement au bras dans la seule hauteur du poignet.

Cette mince pièce d'étoffe s'appellerait encore une *soubise* en souvenir du maréchal vaincu à Rosbach, qui l'aurait imposée à ses soldats pour leur faire perdre l'habitude de s'essuyer le nez à leur manche d'habit. Ainsi s'expliquerait la

rangée de boutons qui fut pendant longtemps, s'il ne l'est toujours resté, l'accessoire obligé de la soubise.

Cette tradition recueillie à Saint-Cyr serait très répandue dans l'armée. On demande ce qu'il en faut penser? LÉDA.

—

Armes à déterminer: de... à trois roses. — Connait-on la famille à qui appartenaient les armes suivantes : *de..., à trois roses de... posées en pal, accostées de deux palmes de...* Supports : *deux aigles*, Couronne comtale. (Cachet Louis XV) ?

S. A.

—

Armoiries à déterminer : d'azur à l'arbre . — Cachet ancien en argent. Le manche est fait d'un dauphin dont la queue recourbée forme anneau.

Ecu ovale : *d'azur à l'arbre* (chêne probablement) *de... posé à dextre et au lion de .. couronné et lampassé à sénestre, regardant l'arbre qu'il tient de la patte gauche le tout sur une terrasse de...* surmonté d'un casque taré de front. Cimier : *un lion couronné et lampassé issant du casque.*

Les hachures horizontales du champ sont à peines visibles et il est impossible de distinguer de quels émaux ou métaux étaient le lion, l'arbre et le tertre.

C. A.

—

Jean de Jambes. — Je possède une charte datée de Montpellier de 1447, établie au nom de Jean de Jambes, chevalier, maître d'hôtel du roi, de Tanneguy du Chastel, chambellan du roi, et de Jacques Cœur, argentier. Elle est relative aux impôts à lever pour payer les gens de guerre destinés à mettre définitivement hors de France nos ennemis les Anglais. Que dit l'histoire de Jean de Jambes ?

D'autre part, j'ai trouvé à Gaillac (Tarn) un cachet de la fin du xve siècle — « *Sigillum P. Gambae* » sceau de Pierre (?) Gamba, portant comme armoiries une jambe accostée de deux molettes. Y a-t-il quelque concordance entre les deux Gamba dont l'un aurait francisé son nom ? Une généalogie de cette famille a-t-elle été publiée quelque part ? Cz.

—

Claude Robin. — Je possède une assiette en faïence de Rouen, représentant au milieu un prêtre, avec robe, surplis et rabat, coiffé du bonnet de théologien, il tient un livre à la main, autour de l'assiette ces mots :

« J, n petrd : exdltarit me 1748. Mon-
« sieur Clude Robin, Docteur en théolo-
« gie, curé de Chesne Hutte les Tuf-
« feaux. »

Cette vieille assiette me vient de famille, il en existe une semblable au musée d'Angers. Claude Robin, curé de Chesne Hutte les Tuffeaux près Saumur, prenait, vers 1750, le titre de curé de Saint-Pierre, premier curé-cardinal de la ville d'Angers, docteur en théologie, ancien recteur de l'Université.

Il fit paraître plusieurs brochures ; *Recherches sur le Chatelier de Chesne Hutte*, *L'Ami des peuples* ou Mémoire intéressant pour l'Eglise et l'Etat adressé, en 1760, à l'évêque d'Angers Jacques de Grasse.

En 1791, pressé de prêter serment à la Constitution, il écrivit à l'autorité ces mots : « Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre, et au diable ceux qui me demandent le serment ».

— Emprisonné en juin 1792, il parvint à s'échapper et se réfugia au village d'Empiré.

Grâce au dévouement de sa nièce madame Mauriceau, et de son neveu Pierre Mauriceau, il put rester quelques mois tranquille, il fut arrêté de nouveau et conduit à Angers en compagnie de sa nièce, qui ne l'abandonna qu'à la porte de sa prison.

Le curé Claude Robin a du être compris au nombre des victimes des noyades de la Loire, soit près de Saint-Florent-le-Vieil, ou près de Nantes en 1794. Il avait alors 79 ans.

Nous serions reconnaissants à un de nos savants collègues de l'Anjou, de nous donner des renseignements sur le curé Claude Robin, dont la nièce était notre grand'tante.

Mesdames V. VINCENT ET MAURICEAU.

—

Famille d'Ulloa ou d'Illoa. — Cette famille d'origine espagnole existe-t-elle encore? Quels sont ses descendants? Quelles sont ses armes?

L'un des membres : Don Thomas Lopez d'Ulloa, fut colonel dans l'armée de Don Francisco de Mello, comte d'Assumar, gouverneur général des Pays-Bas.

Je possède l'original de la patente à lui délivrée par de Mello.

Ce document signé par le Gouverneur Général est rédigé en allemand et revêtu du sceau de Philippe IV.

JEAN DE HEIGNE.

—

Mlle Gendry, d'Angers. — C'est le nom d'une dame poète, du XVIIIe siècle, traductrice de pièces d'Horace, auteur elle-même, notamment, d'un Bouquet : *La Rose*, qu'elle envoya à Mlle Boisran, de Nantes, et qui commence ainsi :

Toi que le zéphir fait éclore.

Que sait-on de ces deux dames ? A-t-on réuni les œuvres de la première ?

V. A.

—

Mme Cromot de Fougy. — Peut-on trouver des renseignements sur madame Cromot de Fougy, dont le portrait a été peint par Vestier en 1787, habillée en vestale et couronnée de roses ? La même année, son buste a été sculpté par Boizot, aussi en vestale.

A. R.

—

Le naturaliste, comte de Lacépède (1756-1825). — Pourrait-on nous dire s'il existe actuellement des descendants de ce célèbre savant, qui fut en même temps un musicien distingué et un homme politique éminent ? Remerciements sincères.

F. L. A. H. M.

—

Mlle Le Duc. — Mlle Le Duc était une danseuse de l'Académie royale de musique qui, maîtresse du président de Rieux, devint celle du comte de Clermont en 1742. Entre cette date et l'année 1752, elle quitta l'Opéra pour vivre maritalement avec le comte, et elle devint marquise de Tourvoye à la suite de l'achat qu'elle fit d'un petit castel de ce nom. Le comte de Clermont mourut en 1771 ; à partir de ce moment, je perds la trace de Mlle Le Duc. Où et quand mourut-elle ? Où et quand était-elle née ? A quelle époque entra-t-elle à l'Opéra et à laquelle en sortit-elle ? Tous les renseignements sur cette ballerine seront accueillis avec reconnaissance. J'ai consulté le *Journal* de Collé, celui de Barbier et l'étude de M. Jules Cousin sur *le Comte de Clermont* (1867).

ADRIEN MARCEL.

Famille Batocorski — Un membre de cette famille, Alexandre-Auguste-Joseph, né en 1804, quitta le service Belge en 1841, comme capitaine des cuirassiers. Prière de faire savoir s'il est encore vivant, si non, où est-il décédé ?

Colonel WILBRENNINCH.

—

Famille du Bois.. — Un ancien officier de cette famille, Augustinus, né en 1798, se maria à Bruges, à une dame Jossine Goigebeur ; elle est décédée le 1er janvier 1849, veuve du sus-nommé. Prière de donner son acte de décès.

Colonel WILBRENNINCH.

—

Hégésippe Moreau. — Quand se fera le monument destiné à la tombe du poète ? Qu'on demande aux souscripteurs de doubler la somme qu'ils ont versée ! A trop attendre on n'aboutit jamais

V. A.

—

Faire-part de naissances. — J'ai publié, il y a quelques mois, dans le Bulletin de la Société *Le Vieux-Papier*, un essai sur ce sujet. Or, on me communique un très curieux libellé de ce sujet, peu étudié. Il semblerait remonter à la fin du XVIIIe siècle La formule en blanc devait être ainsi vendue et remplie par les intéressés. Pourrait-on me fixer sur la date ? sur les initiales du bas ? Voici la description du billet. En tête une gravure : berceau sur des nuages dans lequel dort un enfant nu ; un amour tenant un flambeau soulève un coin du rideau. Puis : *M. j'ai l'honneur de vous faire part de l'heureux accouchement de mon épouse* (un blanc pour le nom) *Le* (un blanc pour la date) *la mère et l'enfant se portent bien. — J'ay l'honneur d'être*. (un blanc pour la signature précédée d'une formule). — *A Paris chez Desmaison Peintre, rue Gallande, la porte cochère à côté du Layotier. A. P. D. R.*

SAINT-SAUD.

—

Perrey. — Que veut dire ce mot : Perrey ? Quelle en est l'étymologie ? Au Hâvre, il y a la rue du Perrey en souvenir, je crois, d'une ancienne porte de ce nom. Il y a, m'a-t-on dit, un Perrey à Dieppe ; plusieurs villes maritimes de la Normandie ont un Perrey. Des Normands, interrogés par moi, m'ont répondu qu'ils supposaient que perrey venait de pierre : le bout de la falaise des rochers... Nos

érudits étymologistes de l'*Intermédiaire* sauront me renseigner, je n'en doute pas.

C. DE LA BENOTTE.

—

Maubert. Son étymologie. — Quelle est, au juste, l'étymologie du mot Maubert, nom de famille si répandu ?

HACHEL.

—

Moutard. — Littré pense que le mot « moutard » désignant familièrement un enfant, peut venir du mot espagnol *motiacho* qui désigne l'enfant. Il aurait été apporté par les soldats retour d'Espagne. Peut-on établir cette étymologie? Dr L.

—

Les mouillettes de noces. — Dans une *Notice biographique sur la ville de Beauvais et ses environs*, par Victor Tremblay — Beauvais, chez Emile Tremblay, sans date, je lis :

Nous nous dispensons de rappeler le feu de la Saint-Jean, *les mouillettes de noces*, *le repas des obsèques*, *le couvre-feu* et autres anciens usages que nous serions heureux de ne plus posséder.

J'ai beau être d'origine picarde, *mouillettes de noce*, j'ignore ce que cela veut dire. Y.

—

Balances dans les églises. — Connaît-on beaucoup d'anciennes églises avec des balances (comme celle de Brétigny près de Kiersy), servant à constater les augmentations de poids des malades guéris ; et par suite à déterminer les quantités de dons en nature équivalents, pour remercier les saints de la guérison qu'ils avaient accordée à ceux qui avaient eu recours à leur protection ?

Dr BOUGON.

—

Les clous de la passion. — Généralement trois clous figurent seulement dans les instruments de la passion, cependant souvent le Christ est représenté les pieds placés l'un auprès de l'autre et chaque pied est transpercé d'un clou.

Y a-t-il une époque où les graveurs ou sculpteurs représentaient le Christ plutôt ainsi ?

Combien connaît-on de clous et quelles sont les églises qui possèdent ces précieuses reliques ? F. PINGENET.

Coquelet, auteur picard. — J'ai entre les mains un manuscrit autographe de Coquelet Louis, écrivain satirique et facétieux, né à Péronne (Somme) en 1676. — L'ouvrage est intitulé *Coquelitiana*.

J'ai recours à l'*Intermédiaire* pour savoir : si d'autres œuvres de cet auteur sont connues ? s'il en existe qui aient été éditées ? Enfin, j'accepterais avec grand plaisir tout ce que je pourrais apprendre sur cet auteur. ROUTIER.

—

Amour et dévotion. — Dans le vingt-sixième sermon de son Carême prêché à Paris (édit. de 1513), Olivier Maillard parle des dames qui portaient les noms de leurs amants les plus chers sur les marges de leurs livres d'heures : « *In horis suis, amantiorum nomina ut pote:* Vostre loyal, vostre mignon, vostre serviteur, vostre tretout, *filia dyabolica !* »

Existe-t-il à notre bibliothèque nationale ou dans quelque collection privée, des livres d'heures ornées d'aussi singulières enluminures? D. C.

—

Carlyle—traduction. — On lit dans une traduction française d'un livre anglais: « Ce que Carlyle a écrit de mieux, c'est son *Essai sur le travail* ». Cet essai a-t-il été lui-même traduit en français ? Connaît-on, traduites en français, des pages choisies de Carlyle ? P.

—

La tristesse de Nadaud. — M. Robert de Flers, dans la *Liberté*, rappelle que sur la fin de sa vie, dans une soirée chez Mme Beulé, Gustave Nadaud pleura en assistant au succès de la muse montmartroise et de la chanson rosse : « La chanson m'abandonne ! » murmura-t-il.

A-t-il, autrement que dans l'intimité, manifesté ce chagrin ? Y.

—

Fondation Cochet de Saint-Vallier. — Je lis dans le *Dictionnaire portatif* de Ladvocat (édition de la Haye) qu'« en 1735 Cochet de Saint-Vallier laissa un fonds de mille livres de rente pour marier chaque année une demoiselle noble de Provence, à perpétuité. »

Qu'est devenue cette fondation ?

PAUL EDMOND.

Plainte d'une religieuse espagnole. — Sait-on si le poème suivant, que je trouve dans un album, a été imprimé ?

Plaintes d'une religieuse espagnole après la destruction des cloîtres. Hymne à la Vierge.

Pourquoi de ces coupables rives
Sembles-tu détourner tes regards immortels ?
Vierge sainte, pourquoi tes colombes craintives
Ont-elles déserté l'ombre de tes autels ?

Et ainsi de suite pendant cinq autres couplets. En connaît-on l'auteur ? Cela doit dater de la fin de l'Empire ou de la Restauration. C. DE LA BENOTTE.

—

L'art de plagier. —Un certain abbé Richesource écrivit un traité où les règles de cet art sont exposées méthodiquement. J'ai lu, je ne sais où, une bibliographie de ce curieux ouvrage, mais je ne me rappelle plus le titre exact. Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur ce point ?

Dans *Larousse* au mot *Plagiarisme*, Richesource est cité. A. A.

—

Le Cadran bleu. — Je lis sur la couverture du numéro de l'*Intermédiaire* du 20 novembre dernier, à propos d'un ouvrage sur Paris en cours de publication, un éloge — fort mérité, d'ailleurs — de M. Edmond Beaurepaire, bibliothécaire à Le Peletier de Saint-Fargeau, auteur de cet ouvrage. J'y relève la citation suivante :

Dans la soirée du 4 août (1792), le Directoire secret d'insurrection tint sa seconde réunion au *Cadran bleu*, chez le restaurateur Bancelin, boulevard du Temple, à l'angle de la rue Charlot.

J'ai la plus grande estime pour les travaux consciencieux et bien informés de M. Beaurepaire, et c'est à cause même de cette estime que j'ose lui demander s'il a contrôlé l'opinion dont il s'est fait l'éditeur avec une indication contraire de P.-J.-S. Dufey. Celui-ci prétend, en effet, que le *Cadran bleu* où se tint la réunion du Directoire secret d'insurrection, était une auberge située à l'entrée de la rue de la Roquette (*Mémorial parisien, ou Paris tel qu'il fut, tel qu'il est*, 1821, p. 213-214). Les apparences sont, il faut l'avouer, en faveur de cette dernière assertion. Le restaurant de Bancelin, qui s'ouvrait sur un boulevard presque aussi mouvementé que l'était alors le Palais-Royal, était fort achalandé, fort bruyant et, par conséquent, peu propre à une réunion secrète d'insurgés ; tandis qu'une auberge perdue dans l'immense faubourg Saint-Antoine, au centre d'une population acquise aux mesures violentes, semble avoir été beaucoup plus propice à un rendez-vous de cette nature. ADRIEN MARCEL.

—

Filles de joie.— Les comptes de l'argenterie de la reine Marie d'Anjou mentionnent des étrennes offertes par cette reine aux maîtresses du roi Charles VII, son mari.

La reine semble pourvoir à tout : un autre article de ces comptes porte, à la date du 26 juin 1455, le remboursement fait par la reine, au frère Jean Rousseau, cordelier, d'une somme qu'il avait prêtée comptant le 1er mai passé pour « bailler aux filles joyeuses suivant la cour » lesquelles vinrent devers la dite reine ; demander le « mai » en trois écus d'or, 4 livres, 2 sous, 6 deniers tournois.

Y-a-t-il dans les comptes des reines de France semblable article attribué aux filles de joie ? Madame V. VINCENT.

—

La guillotine qui tua Louis XVI. — Dans son très intéressant ouvrage intitulé : *La guillotine et les Exécuteurs des arrêts criminels pendant la Révolution*, monsieur G. Lenôtre, citant un article de M. Hugues le Roux, dit que la guillotine ayant servi à décapiter Louis XVI, se trouverait à la Guyane. D'après M. Lenôtre, M. Hugues le Roux émettait le vœu que cet outil révolutionnaire prît place au musée Carnavalet. Sait-on s'il a été donné suite à ce vœu, et où se trouve actuellement la guillotine en question ?

JEAN LHOMER.

—

Berg-op-Zoom. — On ne trouve, dans les principaux dictionnaires d'histoire, aucuns détails sur le siège de Berg-op-Zoom, en 1814. Cette place forte défendue par une garnison française contre les Anglais aurait vu s'accomplir quelques faits d'armes intéressants à connaître. On m'assure qu'un petit ouvrage relatant ces événements a été publié à cette époque.

Pourrait on me dire quel en est le titre exact et s'il est facile de se le procurer ?

PIÉTRO.

Garde nationale de l'Ardèche. — Quel était l'uniforme particulier à la garde nationale de l'Ard he sous la Restauration ? S. A.

—

Le zouave Gicquel. — Je vois dans des polémiques de la fin de l'Empire, revenir fréquemment le nom du zouave Gicquel, comme un argument lancé à la tête de Monseigneur l'évêque de Poitiers.

Je ne puis préciser l'anecdote qui se rattache au zouave Gicquel. X.

—

La chanson des Légionnaires. — La chanson sur la Légion étrangère qui commence par ce couplet :

Quand on a bouffé son pognon
Et brisé, par un tour de cochon,
Toute sa carrière,
On prend ses souliers sur son dos
Et l'on file au fond d'un paquebot,
Aux Légionnaires !

Et se termine par :

... Ils ont rudement de poil dans le dos
Les Légionnaires !

est-elle l'œuvre d'un officier ou d'un soldat de la Légion, ou bien d'un poète populaire, Bruant, Xanrof, etc. ?

Un Chercheur.

—

Le peintre François de Nève. — Les biographes signalent *François de Nève* comme imitateur de Van Dyck, au milieu du XVIIe siècle. Je ne vois pas d'œuvres mentionnées de cet artiste.

M. *Wanters*, dans son ouvrage sur la peinture flamande, donne le nom de *Corneille de Nève*. Est-ce le même peintre ? Dans tous les cas, j'ai retrouvé un cuivre signé en toutes lettres d'un de *Nève*, il représente l'*Ecce Homo* ; c'est une peinture énergique, d'un bon dessin, mais un peu dure. Le Christ se détache avec une expression de réelle souffrance. Il y a une date sous la signature que je crois être : *X'" f. 86*. Prière de compléter les renseignements biographiques.

Husson.

—

Personnages sur une plaque de cheminée. — J'ai acheté dernièrement une plaque de fonte exactement faite comme les plaques de cheminées, mais ronde, de la largeur d une petite assiette et percée d'un trou pour pouvoir la suspendre.

Elle représente évidemment *une famille*, le père et la mère avec le groupe des enfants un peu plus bas. J'ai cru d'abord reconnaître, avec leurs enfants, madame Lætitia et Charles Bonaparte ; l'une coiffée à la mode Empire, l'autre au nez fortement aquilin, à la coiffure *ancien régime*. Il y a bien trois filles, mais il ne s'y trouve que trois fils au lieu de cinq. Ce ne sont donc pas les Bonaparte. Alors quelle est cette famille ? Quels sont les noms des père, mère et des six enfants ?

C. de la Benotte.

—

Les Partitions du Conservatoire de Naples. — En 1801, Kreutzer, premier violon de l'Opéra, fut envoyé en Italie par le gouvernement, pour rechercher et acheter les plus belles partitions sorties du Conservatoire de Naples.

Pourrait-on savoir quel fut le résultat de cette mission musicale ? J —B.

—

Bague à déterminer. — Quelle peut être l'origine d'une bague en argent déjà ancienne, se composant d'un anneau auquel sont accrochées des pendeloques minuscules circulant dans l'anneau et découpées à l'emporte-pièce ? Ces pendeloques, au nombre d'une quinzaine, figurent des cœurs, des clefs, bêches, marteaux, ou autres instruments. Comme chaton, l'anneau porte soudés, deux cœurs accolés, surmontés d'une couronne. De quelle époque peut dater cette bague ? Que signifient les pendeloques ou emblèmes qui y sont suspendus ?

J'ai trouvé une de ces bagues en Bourgogne et une autre absolument semblable dans les Vosges. Ysem.

—

Alcoolisme des animaux. — Un article du *Matin* sur les animaux ivrognes, relativement récent, mais dont je ne puis préciser la date, citait un volume d'un professeur Walsch sur l'Alcoolisme des animaux.

J'ai vainement cherché à me procurer ici cet ouvrage d'un auteur probablement étranger.

Quelque confrère peut-il me tirer d'embarras ? Pierre de Carnac.

—

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Les complices de Louvel (XLIV, 717, 758). — Au procès de Louvel devant la Cour des Pairs, le procureur général, dans son réquisitoire, a été beaucoup moins affirmatif au sujet des complices de l'assassin, que ne l'est M. Nauroy dans l'*Intermédiaire* du 20 novembre. Je copie textuellement la fin de ce réquisitoire dans l'*Histoire du procès de Louvel publiée par Maurice Mejan*, tome II, p. 83.

La Cour connaît tout : elle peut, à présent, juger tout en grande connaissance de cause et porter enfin son opinion sur les quatre questions générales posées dans le présent réquisitoire. La première a été celle de savoir si l'on peut penser qu'en général Louvel ait des complices ?

Le soussigné croit qu'il y aurait trop de hardiesse à nier qu'il y en ait.

Beaucoup de documents sans doute parmi ceux qui, au premier coup d'œil et avant tout examen, paraissaient devoir résoudre affirmativement cette question, se sont évanouis dans l'instruction. Mais *il faut convenir qu'il y en est resté dont les résultats fixés sans équivoque par cette instruction, ne sont pas explicables autrement que par le système de complicité.*

Pour ne parler que des plus saillants... (suit une énumération de nombreux faits narrés avec grands détails au cours du réquisitoire).

Toutes ces circonstances et beaucoup d'autres encore, que néglige le soussigné dans ce moment parce qu'elles sont moins graves et pour ne pas multiplier les répétitions, *ne permettent pas de regarder comme entièrement détruite, l'idée que Louvel n'a pas de complices.*

G. LENOTRE.

Cagots (XLIV, 669). —

Les cagots ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.
Mais que dis-je, un vain peuple, et plus d'un fin lettré,
— Au premier rang desquels étincelle Littré,—
Les déclare crétins et de vilaine engeance ?

Cependant les *Cakods* descendent des Romains ou tout au moins des Croisés· Dans la Rome antique, les légions qui rentraient d'Orient avec la lèpre étaient dirigées immédiatement sur la Gaule, dont le climat passait pour être réfractaire à cette maladie. Refoulés dans les montagnes, ils y firent souche et formèrent une race à part. Plus tard, les croisés, contaminés en Palestine à leur tour, vinrent renforcer la bande des lépreux confinés dans certains villages. Le fléau s'atténua insensiblement. Au XVIe siècle, il en restait bien peu de traces. La Révolution trouva les cagots déjà sains, pour la plupart, mais toujours maudits et parqués. De nos jours, les mariages s'étant multipliés entre les deux races, on les distingue à peine dans les lieux cités et aussi dans quelques autres.

C. P. V.

***

Chubitoa est un hameau de la commune d'Anhaux (canton de Saint-Etienne de Baïgorry) et on dit, encore aujourd'hui, dans le pays, que tous ses habitants sont cagots. Pour le Lavedan (Mailhoc, Terrenère, etc.) voyez *les Annales des sept vallées de Labéda*, par Jean Bourdette, 4 vol. in-8°. I, p. 37; II, 283 ; III, 212 et 304 ; IV, 216 et 226.

Un fils d'Hérault de Séchelles ; M. de Genoude, son précepteur (XLIII). — L'aînée des deux demoiselles de Bellegarde — nièces de MM. d'Hervilly de Chenoise, — Adèle, eut en effet, peu après 1793, un fils naturel qu'on a appelé plus tard le marquis de Chenoise et qui eut pour précepteur Antoine-Eugène Genoud, alors âgé de 17 à 18 ans. On a dit que le père du marquis de Chenoise était Hérault de Séchelles, conventionnel en mission dans le Dauphiné et la Savoie. En tout cas, le nom de Chenoise ne vient pas — comme on l'a imprimé — de ce que l'enfant serait né dans une rue de ce nom, à Grenoble. C'est le nom d'un ancien marquisat situé dans le voisinage de Provins, lequel avait passé par alliance, au XVIIIe siècle, de la famille de Castille aux d'Hervilly ; l'ancien château et la ferme seigneuriale furent séquestrés en 1792, le comte Louis-Charles d'Hervilly ayant émigré. Cependant cette terre ap-

partenait réellement, quelques années après, aux demoiselles de Bellegarde, nièces de d'Hervilly. Et c'est encore une marquise de Bellegarde qui l'a vendue, le 2 février 1840, à M. Victor Arnoul, maître de poste à Provins.

M. André Folliot (*Revue de la Révolution française* n° du 14 mars 1883), parlant de la liaison de Mlles de Bellegarde avec les représentants Simond et Hérault de Séchelles, à Chambéry, dit qu'elles étaient filles d'une protestante que leur père avait épousée en Hollande ; qu'elles étaient restées en Savoie non seulement pour sauver leurs biens de la confiscation, mais encore parce qu'elles partageaient les idées de la Révolution ; qu'elles préparaient les fêtes républicaines et y assistaient en carmagnole, avec la cocarde au sein, l'écharpe tricolore et les sabots... Enfin, les deux sœurs auraient suivi les deux conventionnels à Paris en avril 1793, et après la mort tragique de ceux-ci, elles seraient revenues à leur château des Marches, en Savoie. Tout cela est-il bien exact ?

En tout cas, la sœur aînée, Adèle, non mariée, eut réellement à cette époque un fils naturel prénommé Léon, qui était en 826 lieutenant au 5e hussards à Lunéville.

A la même date de 1825, sa tante était en correspondance avec Me Drouin, avoué à Paris, pour parvenir à l'adoption de l'officier. Je possède quelques-unes de ses lettres, qui indiquent plutôt une fervente royaliste qu'une ancienne héroïne des fêtes révolutionnaires.

Les deux sœurs, nées à l'étranger, s'étaient fait naturaliser françaises et possédaient la terre de Chenoise.

La tante de Léon, — celle qu'on appelait Aurore de Bellegarde et qui se nommait Adelaïde-Victoire, — avait été mariée sous Louis XVI à un de ses cousins (son oncle à la mode de Bretagne, dit-elle), le marquis Frédéric de Bellegarde, lieutenant général au service de l'Autriche, dont elle vivait séparée au moment de la Révolution et contre lequel elle obtint le divorce « à Paris, un mois après le 9 thermidor » pour cause d'absence.

Dans une de ses lettres à Me Drouin, avoué (10 février 1826 ?) elle écrit :

Je ne puis de quelques jours vous remettre l'acte de divorce prononcé à Paris,... il est chez notre notaire de Provins. Nous vous enverrons les lettres de naturalisation qui nous donnent les avantages du Code civil français pour faire l'adoption. Nous nous en rapportons à votre bonté pour ménager notre famille autant que possible dans les actes à faire pour Léon ; nous lui devons des réparations et le bonheur qu'il mérite par des qualités si grandes qu'elles peuvent avoir le nom de vertus.

Les deux sœurs habitaient alors ensemble à Paris, rue Neuve-des-Mathurins n° 18, et passaient l'été dans la Brie.

Dans une autre lettre de la même époque. Aurore parle à l'avoué de « la discrétion et de la délicatesse admirable de Léon, qui l'ont empêché de nous faire aucune question sur sa position, en attendant l'adoption promise pour porter notre nom. La donation par testament de la terre de Chenoise, dont il a porté le nom comme plusieurs membres de notre famille l'ont placé et tranquillisé. La fin de nos peines approche ; nous voudrions qu'en sollicitant son inscription sur les registres de l'Etat-civil, conjointement avec sa mère, il pût penser que cette démarche est nécessitée par les formalités de l'adoption plutôt que comme réparation d'un malheureux délai (?). Il faut ménager son imagination et ne pas la troubler. »

En 1828, Me Drouin avait cédé sa charge d'avoué à Me Gamart, et c'est ce dernier qui fit aboutir les formalités d'adoption. La correspondance nous apprend qu'en 1830, quand mourut Adèle de Bellegarde (la mère du jeune officier), elle avait eu enfin la satisfaction de voir réaliser le désir des deux sœurs.

A la date du 15 octobre 1830, Léon de Bellegarde, — licencié comme officier de la garde royale et relevé de son serment par Charles X, — était à Londres, attaché à l'ambassade de Talleyrand ; sa famille espérait le faire rentrer dans un régiment de hussards, en garnison à Fontainebleau.

Comme on l'a dit, il avait eu pour précepteur M. de Genoude qui ne s'appelait encore qu'Antoine-Eugène Genoud, et n'avait que quelques années plus que son élève, étant né à Montélimar le 13 février 1792, d'un père Savoisien.

Le précepteur resta assez longtemps au château de Chenoise (à 11 kilomètres de Provins), et c'est évidemment, attiré par ses relations avec les Bellegarde, que,

devenu directeur de la *Gazette de France*, il se rendit acquéreur, vers 1827, du château du Plessis-aux-Tournelles, commune de Cucharmoy, à 2 ou 3 kilomètres de là.

M. de Genoude avait d'ailleurs épousé une fille adoptive de la duchesse de Fleury (du château du Plessis-aux-Tournelles), morte en 1803 à 39 ans, laissant ses enfants aux soins de son amie la comtesse de Chastenet-Puysegur.

Mme de Genoude est-elle-même décédée le 28 février 1834. Il existe, imprimé, un Éloge funèbre de cette dame, prononcé le 10 mars suivant par M. Maitre, curé de Chenoise ; on y voit que la défunte, Léontine de Caron de Fleury, était née le 18 août 1795, de Frédéric de Fleury et de Mlle Disson. J'ai le manuscrit du curé Maître ; en marge de ce passage, on lit d'une écriture du temps : « Faux noms, duchesse de Fleury et Mailla Garat, son amant. »

De plus, une note de la même main, collée sur le manuscrit, explique : « La femme de M. de Genoude était la fille de Mme de Fleury et de Mailla Garat ; elle fut donnée à Genoude, qui était alors le précepteur du jeune Bellegarde, fils d'Adèle de Bellegarde et de Garat le chanteur ».

Que faut-il penser de cette indication qui, si elle était vraie, écarterait la paternité d'Hérault de Séchelles ? Mérite-t-elle qu'on s'y arrête ? Et qui était ce Mailla Garat, — un parent sans doute du chanteur Jean-Pierre Garat ? TH. L.

—

Armoiries à déterminer : tête de cerf... etc. (XLIV, 724). — Le Gras, en Normandie, porte bien : *d'or, au rencontre de cerf de gueules, accompagné de trois étoiles mal ordonnées d'azur* (Grandmaison).

On trouve aussi : *d'argent, à trois massacres de cerf de gueules*, pour Le Gras de Sécheval et de La Chastière, en Ardennes ; *d'azur à trois rencontres de cerf d'or*, *pour* Le Gras de Luart, au Maine ; *coupé d'azur et d'or, à trois rencontres de cerf, deux d'or sur azur, et un de gueules sur or*, pour Philippe Le Gras, conseiller de la ville de Paris, le 2 août 1714, qui fut échevin de cette ville en 1727.

La tête de cerf, portée par les diverses branches, est une preuve de la communauté d'origine. MADEL.

* * *

De Grandmaison, dans son *Dictionnaire héraldique*, donne les armes ci-dessous à une famille *Gras* et non *Legras* en Normandie : *d'or, au rencontre de cerf de gueules, accompagné de trois étoiles mal ordonnées d'azur.*

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

Il n'eût pas été superflu d'indiquer l'époque à laquelle la reliure a été exécutée.

On trouve, en 1654, un Charles Le Gras, écuyer, sieur du Reel, lieutenant général civil et criminel à Pont-Audemer, maintenu de noblesse en 1669, ainsi que ses deux fils, Charles et Pierre.

Les armoiries sont bien celles que la question posée décrit sommairement : *d'or, rencontre de cerf de gueules, accompagné de trois étoiles mal ordonnées d'azur.*

Evidemment c'est par erreur que la qualification de « Bailli de Rouen » serait attribuée à un membre de la famille Le Gras. Cette charge, réunie à celle de gouverneur de la province, fut toujours remplie par de plus hauts personnages.

F. BL.

Armoiries : chevron, trois cœurs (XLIV, 725). — *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même.* Ces armes sont portées à la fois par les familles d'Arnoult, en Champagne et Picardie, et Le Cerf, en Normandie (La Chesnay Desbois et Badier, tomes I et IV).

Arnoult, seigneur de Fleury et de Fontenay, famille originaire de Champagne, qui remonte à Jean d'Arnoult, écuyer, seigneur de Fleury, lequel produisit ses titres de noblesse devant le bailli d'Epernay, le 17 janvier 1485 ; il était alors marié avec Louise de la Rothière. Ses desdescendants furent maintenus, en Champagne, par jugement de M. de Caumartin, le 7 septembre 1667, et en Picardie, par M. Bignon, le 18 mars 1707.

Pompée d'Arnoult, écuyer, seigneur de Fontenay, a eu d'Anne-Marie Magant :

Edouard d'Arnoult, écuyer, seigneur de Fontenay, sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi, puis major des ville et gouvernement d'Amiens, marié, le 28 février

1692 avec Catherine de Saint-Aubin de l'Epinay, fille de Claude de Saint-Aubin, seigneur de l'Epinay, et de Marie de Creuset.

Le Cerf, famille de Normandie, originaire de Pont-Audemer, mais établie à Rouen et issue de Pierre Le Cerf, capitaine des côtes, qui reçut de Charles VII, en 1449 des lettres de noblesse, datées de l'abbaye de Grestain. Maintenue du 29 janvier 1668.

Laurent Le Cerf de la Viéville, revêtu en 1671 de la charge de garde des sceaux du Parlement de Normandie, épousa Madeleine Hellouin de Menibus, fille de N .. de Menibus, président en la Cour des Aides de Normandie. Il eut plusieurs enfants, dont l'aîné fut :

Jean-Laurent Le Cerf de La Viéville, pourvu de la charge de son père en 1696, décédé le 10 novembre 1707, à l'âge de 33 ans Un de ses frères, Dom Philippe, fut religieux bénédictin à l'abbaye de Fécamp. MADEL.

*
* *

Le Cerf, sieur du Breuil et de la Viéville, à Campigny Election de Pont-Audemer : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même.*

F. B. L.

—

Croix de Saint-Louis modifiée (XLIV, 499, 622, 788). — Je ne suis pas de l'avis de mon confrère en érudition Le Cordier. Non seulement je suppose qu'on ait autorisé ou toléré officiellement l'amputation des fleurs de lis aux croix de Saint-Louis à Chartres, j'ai eu sous les yeux la croix de Saint-Louis du capitaine Poyet qui est amputée de ses quatre fleurs de lis.

A mon avis cette amputation a dû être ordonnée ou autorisée sous une révolution quelconque, probablement 1848. Les quelques renseignements biographiques suivants pourront peut-être éclairer les intermédiairistes.

Louis-Joseph-Antoine Poyet, capitaine adjudant-major du génie à Metz, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur décoré de l'ordre royal du lis, médaillé de Sainte-Hélène, né dans le Nord le 3 septembre 1782, d'une famille angevine. Le capitaine Poyet fit toutes les campagnes de l'Empire et de la Restauration en Prusse, Pologne, Autriche, Espagne, Portugal, Algérie ; se fixa ensuite à Metz où il épousa, en 1829, Mlle Jeanne Lallemand. Il mourut à Metz le 30 janvier 1868. Le capitaine RICHARD.

—

Le titre de duc (XLIV, 501, 622). — On trouvera des détails historiques *très complets* sur le titre de duc (ducs et pairs, ducs vérifiés, ducs non vérifiés ou ducs à brevet), dans les *Mémoires* du duc de Saint-Simon, chap. XVI du VIIe volume, p. 168 et suivantes de l'édition Hachette, collationnement de Chéruel et préface de Sainte-Beuve, 1865).

V. A. T.

—

Magistrats municipaux (XL ; XLI ; XLIV, 699). — A Dunkerque, la magistrature communale était connue sous la dénomination de Magistrat. Dans les anciennes chartes, on trouve tantôt la qualification de magistrat, échevinage, le seigneur et la Loy, noms empruntés à la langue française, tantôt Scabinatus, Curatores, désignations latines, ou encore Kœurhes, Schepen, Kœurman en langue flamande.

Le magistrat exerçait la justice civile et criminelle ; il réglait les finances, la voirie, la police. C'était à la fois un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Cette administration communale comprenait : le grand bailli, le bourgmestre et les échevins au nombre de neuf ou dix, ce qui formait le conseil. Comme les échevins choisis parmi les notables commerçants n'apportaient pas toujours aux délibérations une suffisante connaissance des questions de droit, dès 1582, on leur adjoignit successivement des conseillers pensionnaires, un procureur, un trésorier et des greffiers. E. M.

—

Archives des commissaires-priseurs (XLIV, 668). — De ce fait que les commissaires-priseurs sont des officiers publics, investis d'une charge transmissible comme les autres offices ministériels, il s'ensuit que les règles qu'ils doivent observer pour la conservation et la garde des actes qu'ils ont dressés, autrement dit de leurs minutes, sont celles qui s'appliquent aux officiers ministériels. Ces minutes suivent l'office à la disposition de ceux qui peuvent avoir besoin de les in-

voquer. L'ordre public et l'intérêt des familles l'exigent impérieusement. L'officier ministériel ou plutôt son étude est propriétaire des minutes, mais à la charge de les conserver et de les transmettre à qui de droit. Cela résulte implicitement de l'art. 2060 du Code civil qui indique la pénalité encourue par l'officier public qui ne pourrait représenter ses minutes lorsque cette formalité serait ordonnée, sans préjudice évidemment de la responsabilité civile qui se traduirait par des dommages-intérêts à allouer à la partie qui se trouverait lésée ou à ses ayants-droits. L'officier ministériel qui détruit ses minutes, avant comme après trente ans de date, sait donc à quoi il s'expose. Les minutes sont tout à la fois une propriété publique et une propriété privée : publique parce que l'ordre général est intéressé à leur conservation et doit pouvoir en suivre la trace s'il est besoin de les invoquer ; privée parce que c'est à l'officier ministériel détenteur des minutes. qu'appartiennent exclusivement les bénéfices attachés à cette possession, droits d'expédition, de grosse, etc... YSEM.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV,617, 745, 789). — Madame Hubertine Auclert nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Paris, 2 décembre 1901.

Monsieur le Directeur

Je lis avec stupéfaction dans l'article sous ce titre : *La mode dans les noms de baptême*, signé Duclos des Erables et publié par l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 30 novembre :

— Que je me suis vu refuser la permission de donner à mon fils des prénoms burlesques et ridicules.

Or, non seulement je n'ai pas de fils, mais je n'ai même jamais eu d'enfants...

Je vous prie, monsieur le directeur, de bien vouloir faire rectifier l'erreur de votre rédacteur ; car vous comprendrez que ce n'est pas parce que je réclame les droits politiques pour mon sexe, que je puis me laisser attribuer les opinions et les actes ridicules de toutes les femmes ; et que si les anti-féministes trouvent habile de me calomnier, je dois, dans l'intérêt de la cause que je m'efforce de servir, rectifier leurs fausses allégations.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. HUBERTINE AUCLERT.

Canova (XLIV,391,561,683,802).—Je n'ai pas vu les nos de l'*Intermédiaire* et je ne sais quel renseignement désire M. L.-G. Pélissier. Le *Nobiliaire de Béarn* cité donne les armes d'Armendarits, p 91 et une notice sur la famille, p. 108, en note. — Armendarits (Armendariz. Armendaritz. Armendaridz, Arbendariz, Arbendaritz, etc.) est un village du canton d'Iholdy. Il y avait une seigneurie de paroisse, érigée en baronnie au mois de juin 1634. Sanche-Arnaud III, seigneur d'Armendaritz, mesnadier de la reine de Navarre, donna une quittance de ses gages le 12 décembre 1276, à Pampelune. Sceau armorié de *deux vaches passantes, l'une sur l'autre* ; légende : S' S A. DARMENDARIDZ. Pero Periz d'Armendaritz, commissaire général du roi et de la reine de Navarre en 1437, se servait d'un sceau armorié : *parti, au 1er deux vaches passantes, l'une sur l'autre ; au 2 trois fasces*. Supports : *deux lions*, heaume cimé d'un buste de femme, légende ; S. P. (er) O P(er)IZ DARB (en)DARIZ. Ce n'est qu'à partir du XVe siècle que les seigneurs d'Armendarits ont écartelé *d'azur, à la tour d'argent*. Les armes blasonnées à la p. 195 du *Nobiliaire de Béarn* sous le nom d'Armendarits Saint-Pée, sont celles d'une branche cadette, — les seigneurs de Saint-Pée, en Cize. La maison d'Armendarits a formé un grand nombre de branches, Vicomtes de Méharin, Barons d'Arberats, Seigneurs de Sauguis, Marquis de Cadreita, Marquis de Castelfuerte (ces deux derniers titres espagnols), qui ont plus ou moins modifié l'écusson de la branche aînée. Le manuscrit de la bibliothèque mazarine est la copie ou l'extrait d'un ouvrage imprimé sous ce titre : *Drecho de naturaleza que los naturales de la merindad de San Juan del pie del Puerto tienen en los Reynos de la Corona de Castilla*, etc. par Don Martin de Vizcay *presbytero, con licencia*. En Çaragoça : *por Juan de Lanaja y Quartanel*, an. 1621. — Il en existe un exemplaire à la bibliothèque Sainte Geneviève, à Paris. JEAN DE JAURGAIN.

—

Bourbon-Condé — Caron de Rencurelle — Danneskjold Lowendal (XLIV, 671). — Voici quelques renseignements relatifs au *maréchal* de France de Lowendal, mentionné après son fils dans l'article de M M. G. Wildeman :

Ulrich-Friedrich Waldemar, comte de Lowendal, arrière petit-fils du roi de Danemarck Frédéric III, né à Hambourg, le 6 avril 1700, commença à 13 ans, en Pologne, sa carrière militaire comme simple soldat, fut capitaine en 1714, passa en 1716, en Hongrie, se distingua à la bataille de Peterwardein, aux sièges de Temeswar et de Belgrade, en Sardaigne, en Sicile, de 1713 à 1721. Passé au service de la Pologne, il fut nommé, par le roi Auguste, feld-maréchal et inspecteur de l'infanterie saxonne. Appelé par Louis XV au service de la France, il fut nommé en 1743, lieutenant général ; il se signala aux sièges de Menin, Ypres, Fribourg, et fut dangereusement blessé.

Il prit une part importante à la victoire de Fontenoy, puis enleva Gand, Oudenarde, Ostende, Nieuport, et prit d'assaut Berg-op-Zoom, le 16 septembre 1747, presque aussitôt après l'ouverture de la tranchée. Il fut, le lendemain, nommé maréchal ; il mourut le 27 mai 1755.

Très versé dans toutes les sciences militaires, le maréchal de Lowendal était polyglotte. A toutes ses qualités il unissait beaucoup de bonté et de modestie.

Le nom de Lowendal a été donné à une avenue de Paris, celle qui longe la façade sud de l'Ecole militaire et aboutit, devant l'hôtel des Invalides, à l'avenue de Tourville. Sur un plan de Paris de 1793, l'avenue de Lowendal (comme d'ailleurs toutes celles de ce quartier) est figurée, mais sans dénomination. Le nom de Lowendal s'écrit en allemand Lowenthal: ce qui peut se traduire en français Valdelion.

V. A. T.

* * *

Voir dans le *Curieux* mon article intitulé : *Le comte de Charolais s'est-il remarié?*

Nauroy.

* * *

Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais, né le 19 juin 1700, mort le 22 juillet 1760 laissant deux enfants naturels, nés de Marguerite Caron de Rencurelle, dame de Lassone, légitimés en 1769.

(*a*) Marie-Marguerite de Bourbon-Charolais, née le 18 août 1752, morte après 1830, mariée en 1769 à Denis-Nicolas, comte du Pujet.

(*b*) Charlotte-Marguerite-Elisabeth de Bourbon-Charolais, née le 1er août 1754, morte après 1830, mariée par contrat du 3 février 1772 à François-Xavier Waldemar II, comte de Lowendahl.

Le père du comte Waldemar II, de Lowendalh, Waldemar I de Lowendahl, né à Hambourg le 6 avril 1700, maréchal de France le 17 août 1747, le lendemain de la prise de Berg op-Zoom, mort à Paris le 27 mai 1755, à 55 ans (Registres de Saint-Sulpice), marié en 2es noces, le 13 novembre 1736, à Barbe-Madeleine-Elisabeth de Schembeck, femme répudiée en 1eres noces de Jean Clément, comte de Braniki, (mort le 9 octobre 1771. Elle est morte le 18 mai 1762 (*Dussieux-Chastellux*).

P. Cordier.

* * *

Voici quelques dates que je trouve dans mon manuscrit :

Charles-Louis de Bourbon-Condé, comte de Charollais, né le 19 juin 1700 à Chantilly, mort le 23 juillet 1760 à Fontainebleau.

Marguerite-Marie Caron de Rencurelle, dite Mme Delassonne, ou de Lassonne ou encore de Saune, née ? morte le 3 ventôse an VIII. On a prétendu, mais, à tort, qu'elle avait été mariée secrètement avec le comte de Charollais.

Charlotte-Marguerite-Elisabeth-Marie de Bourbon, leur fille, née le 1er août 1754, morte en 1838, légitimée à la sollicitation du prince de Condé, par ordonnance du roi en 1769, c'est-à-dire neuf ans après la mort de son père, mariée par contrat le 3 février et religieusement le 4 février 1772, à François-Xavier-Joseph-Waldemar, comte de Daneskjold-Loewendahl et du S. E. R., brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie à Varsovie, puis ministre de Danemark à Pétersbourg et en Hollande ; né à Varsovie en 1742 (d'après d'autres généalogistes en 1740, 1743 et même 1746), mort le 20 septembre à La Haye (d'après d'autres auteurs en 1806 ou 1809, à Amsterdam). Selon moi, les deux premières dates indiquées sont plus sûres, car je les ai prises d'une source danoise, (C. F. Briska. Dansk Biografisk Lexicon Copenhague, 1896, vol. X.). Le comte de Loewendahl était le fils d'Ulric Frédéric-Waldemar, comte de Loewendahl du S. E. R., maréchal de France, né en 1700 à Hambourg, mort le 27 mai 1755 à Paris, au palais du

Luxembourg, où le roi lui avait donné un logement. Premier comte de Loewendahl du S. E. R.(Reichsgraf) par création de l'empereur Charles VII, d d. Dresde 28 février 1741, naturalisé français en 1745, maréchal de France au camp de Hamet le 17 septembre en 1747, et de Barbe-Magdeleine-Elisabeth, comtesse de Szembek, (née en 1701, morte en 1762), fille du comte François de Szembek et de Magdeleine, comtesse de Tarlo.

La famille de Loewendahl descend d'un certain Ulric-Frédéric, comte de Güldenloew, Laurwig, Jarlsberg et Herzhom, vice-roi de Norvège, mort en 1704, lequel fut un fils naturel de Frédéric III, roi de Danemark, et d'une demoiselle Marguerite von Papen. Ce comte de Güldenloew a eu de Sophie von Uhren von Alslef, à laquelle il avait promis le mariage, mais qu'il n'a jamais épousée, un fils Ulric-Frédéric Waldemar, né en 1680 — mort en 1740, lequel de son mariage avec Dorothée von Brockaof eut un fils, qui devint le premier baron de Loewendahl, également nommé Ulric-Frédéric, baron de Loewendahl, fut créé comte du S. E. R. en 1741 et devint maréchal de France en 1747.

Son fils à lui, François-Xavier-Joseph, comte du S. E. R (Reichsgraf) de Loewendahl, le mari de Charlotte-Marie de Bourbon, obtint le titre de comte du royaume de Danemark, le 4 août 1786 et le « praedicat » de Daneskjold, le 27 juillet 1787. Ces titres lui ont été de nouveau confirmés en 1806. Ce « praedicat » de : « Daneskjold », qui veut probablement dire, croyons-nous : enfant de Danemark, est porté par plusieurs familles danoises, et indique une descendance illégitime de la famille régnante, tout comme le nom : Fitz, est usité en pareils cas en Angleterre.

La famille de Loewendahl s'est éteinte en 1827; le nom et les titres ont été relevés en 1828 par ordonnance royale, par M. Roger Bangemann-Huygens, qui, par sa mère, descend de cette famille.

Duc Job.

—

Madame de Buffon et M. Renouard de Bussièrre (XLIV, 277, 464) — Quel était le nom de famille de Mme de Buffon? Son premier mari était-il de la famille de Buffon, le naturaliste ? J. Miron.

Le « chevalier de Berny » calligraphe (XLIV, 727) — Les Deberny, fondeurs en caractères, longtemps rue Visconti, ne s'y rattachent-ils pas ?

J.-C. Wigg.

—

Aubert du Bayet (XLII ; XLIII ; XLIV, 357). — M. de Fazé du Bayet nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Piazza d'Azeglio, Florence
Italie
ce 28 Novembre 1901

A Monsieur G. Montorgueil
Directeur de l'*Intermédiaire*.

Monsieur

Au moment où je suis occupé de publier la correspondance intime et autre du Général Aubert du Bayet (1) on me communique un article qui a paru sur lui dans le n° du 15 janvier passé de l'*Intermédiaire*.

Veuillez me permettre d'y relever une ou deux petites inexactitudes.

Aubert du Bayet (Jean-Baptiste-Annibal) est né en 1757. A son *retour* d'Amérique, il *rentra* dans le régiment de Bourbonnais avec le grade de capitaine. En 1791 il fut élu député du Corps législatif et en devint le Président l'année suivante ; — il y défendit courageusement les institutions et le roi ; à la chûte de la Monarchie, il se retira de la politique, mais bientôt après, voyant la patrie menacée, il demanda la permission d'aller combattre contre l'étranger. — En 1794, il accourut à l'*appel* du général Kléber ; après avoir été commandant en chef de l'armée des Côtes de Cherbourg, il devint ministre de la guerre et mourut ambassadeur de France à Constantinople.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

de Fazé du Bayet.

—

Villard : nom de famille (XLIV, 609, 760). — Je remercie le Dr B de la réponse qu'il a eu l'amabilité de faire à ma question, concernant l'étymologie du nom de famille Villard (XLIV, 609).

Mais ce nom est également un nom de lieu, on trouve en effet dans le dictionnaire des communes les noms suivants : Villard-de Laus (Isère), Villars-du Var, Villars-les-Dombes, Saint-Colomban-des-

(1) *Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier*, correspondances et Notices biographiques 1757-1834, avec portraits par le Cte de Fazi du Bayet, Paris, lib. Champion, 9 quai Voltaire.

Villards, etc. D'autre part, comme nom de famille, il s'écrit Vilar, Viliars et Villard.

L'origine est-elle différente ? L. V.

—

Pontécoulant (Famille de) (XLIV, 221, 401, 522). — Mlle Le Doulcet de Pontécoulant, mariée à M. de Manières, était fille de Louis-Adolphe Le Doulcet de Pontécoulant, né à Paris en 1793, (deuxième fils du conventionnel, préfet de la Dyle), mort à Bois-Colombes, le 25 janvier 1882.

Adolphe de Pontécoulant, tour à tour vicomte, comte, puis marquis à la mort de son frère aîné, était un esprit cultivé ; il a mené une existence aventureuse, parfois assez précaire, et a publié divers ouvrages, notamment sur la musique. Fétis lui a consacré une notice dans le 7e volume de la *Biographie universelle des musiciens*. Tour à tour officier, avocat, conférencier, voyageur, collaborateur de divers journaux, membre de plusieurs sociétés savantes, M. de Pontécoulant a contribué, en 1864, à la fondation à Melun de la Société d'archéologie de Seine-et Marne, dont il fut président jusqu'en 1869.

Le billet de part de son décès est ainsi conçu :

Madame de Manières, née le Doulcet de Pontécoulant, M. le lieutenant-colonel Le Doulcet de Pontécoulant, officier de la Légion d'honneur, M. le comte Roger Le Doulcet de Pontécoulant, ministre plénipotentiaire, membre du conseil général du Calvados, commandeur de la Légion d'honneur, M. Alfred Le Doulcet de P., avocat, Mlle Marie Le D. de P., M. le baron et madame la baronne de Septanville et leurs enfants, M. le marquis et Mme la marq. de Grouchy, M. le Cte et Mme la Ctesse d'Ormesson et leurs enfants, M. et Mme de Laffrenaie et leurs enfants, M. et Mme Le Doulcet de Méré et leurs enfants, Mme de Flavigny et ses enfants, — ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de M. le mis Le Doulcet de Pontécoulant, offier d'acadie, membre de la Société de géographie, président de plusieurs sociétés savantes, ancien colonel de la légion belge, — leur père, oncle et cousin, décédé muni des sacrements de l'église, dans sa 89e année, le 25 janvier 1882, à Bois-de-Colombes.

Je n'ai pas les prénoms de Mme de Manières, — à moins que cette dame ne soit Marie-Anne-Honorine, née à Melun le 13 mars 1821, alors qu'Adolphe de Pontécoulant habitait momentanément cette ville, où il plaida comme avocat.

Je n'ai pas sous la main les armoiries de cette famille, elles doivent être : *d'argent à la croix de sable, fleurdelysée d'or* ; mais je sais que Louis-Gustave Le Doulcet de Pontécoulant, l'ancien conventionnel, alors sénateur, plus tard pair de France, avait été fait comte de l'Empire le 26 avril 1808. L. H. R.

—

Descendance des grands hommes de la Révolution (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 74, 246, 296, 638, 808). — M. Bailly, dont parle M. Nauroy en citant le *Constitutionnel* du 5 juillet 1858, avait pour prénoms Paul-Marie-Louis ; né le 15 août 1837, il est mort le 25 décembre 1857. C'était un jeune homme d'un caractère charmant et d'une facilité de travail extraordinaire. Etant à l'Ecole Polytechnique, il lui arrivait d'assister au cours sans prendre de notes et paraissant à demi endormi ; de retour dans la salle d'études, il refaisait à ses camarades, avec une limpidité parfaite, la leçon à laquelle ils venaient d'assister. V. A. T.

—

Le tombeau de Mme Malibran (XL). — La correspondance belge d'un journal parisien, disait le 2 novembre 1900 :

La tombe de la Malibran se trouve au centre du cimetière. Elle est surmontée d'un mausolée qui renferme une statue de l'artiste. Sur le socle on lit les vers célèbres (*Beauté, génie...*) Le monument qui vient de recevoir, par les soins de la famille de Bériot, une restauration complète, a reçu beaucoup de visites dans ces derniers jours, et il a été copieusement fleuri.

On voit que notre appel a été entendu. V. A.

—

Le père d'Alphonse Karr (XLIV, 728). — J'avais toujours cru que le père d'Alphonse Karr était pianiste et je me rappelle avoir lu quelque part qu'Alph. Karr, en parlant de sa naissance, disait : Je suis le fils d'un piano illustre. Duc Job.

***

Il y a évidemment méprise à propos du père d'Alphonse Karr, lequel n'a jamais été libraire et n'a pu être incarcéré

au Luxembourg, sous le régime de la Terreur, d'abord parce qu'il était trop jeune, à cette époque-là, pour être mis en prison, et, en second lieu, parce qu'il n'était pas en France. Peut-être s'agit-il d'un parent ou même seulement d'un homonyme. Léon Gatayes, l'*alter ego* du romancier, avec lequel j'ai été très lié, a eu à me parler souvent de cet excellent homme, le père d'Alphonse. Au surplus, on trouvera sur lui d'intéressants détails dans *Le Livre du bord*, c'est-à-dire dans les Mémoires intimes de l'auteur des *Guêpes*. (Calmann-Lévy, éditeur).

Bavarois de naissance, M. Karr était venu se fixer à Paris, sous l'Empire. Il y arrivait avec un bagage d'artiste pour toute fortune et s'y mariait. Très bon musicien, il se fit alors attacher comme *régulateur* dans une des grandes manufactures de pianos, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer au de ors à la pratique de son art. On a de lui des compositions musicales fort originales et qu'on a beaucoup chantées. sous le règne de Louis-Philippe Je me rappelle encore les préludes de l'une d'elles qui a obtenu alors un très grand succès, une barcarole d'une allure charmante :

Laissons au caprice des flots
Dérouler lentement notre barque légère ;
Respirons, joyeux matelots,
Tous les parfums, tous les parfums de la terre.

Alphonse Karr en citait deux autres et, plus tard, il disait devant nous qu'il ne pouvait contenir son émotion lorsqu'il les entendait fredonner par le peuple, dans les rues de Paris.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les maris de madame de Païva (XLIII ; XLIV, 138, 232, 397, 633) — Notre confrère, Dr L., dit que le premier mari fut un français nommé François Villoing.

Est-ce exact, et pourrait-on produire l'acte de mariage passé à Moscou ? Celui que j'ai connu vers 1870, et dont une dame de mes relations se souvient très bien aussi, se nommait : *Schmidt.*

V. A.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 634). — Les pharmaciens les plus savants de notre époque sont les docteurs en pharmacie — leur nombre est extrêmement restreint, mais leurs travaux sont d'un ordre éminemment supérieur. Je ne connais qu'un docteur en pharmacie, c'est le docteur Jaboin, 27, rue Miromesnil. Ses travaux sur l'ozone et les produits ozonés, au point de vue médical et pharmaceutique, sont considérables. Il compte dans un avenir très prochain publier, avec le concours d'un ami technicien, une *Encyclopédie médicinale de l'ozone* pour laquelle il a déjà écrit et amassé 27 volumes in-folio de notes et documents.

E. RUDIT.

—

La propreté sous Louis XIV et Louis XV (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XL ; XLI ; XLIV, 774). — Il est parfaitement établi par les documents les plus incontestables, que l'on usait beaucoup plus des bains au moyen âge que dans les deux siècles qui ont suivi. Dans ces villes où les rues offraient des litières de boue, de fumier et d'immondices, les maisons d'étuves étaient nombreuses et très fréquentes. A Dijon, par exemple, dont la population ne dépassait guère vingt mille habitants, on comptait autant d'étuves publiques qu'il y a aujourd'hui d'établissements de bains. Bien entendu, le palais ducal et les hôtels privés avaient les leurs. L'habitude des bains chauds s'était ainsi conservée de l'époque gallo-romaine et les croisades ne firent que la favoriser.

Mais les maisons d'étuves étaient devenues des lieux de débauche en tout genre, et au XVIe siècle les prédicateurs, les ministres de la réforme aussi bien que les prêtres catholiques, finirent par obtenir la fermeture de ces logis trop justement mal famées. La morale y gagna, mais la morale seule, et vers le milieu du XVIe siècle commence le long règne du luxe sans propreté qui cessera seulement au XVIIIe, avec le Régent et Louis XV, l'un et l'autre fort soigneux de leur personne, en attendant la généralisation des habitudes de la propreté britannique.

H. C. M.

—

La France protestante (XLIV, 502). — Il est parfaitement vrai qu'au moment où le Premier Consul se préoccupait de

rétablir *officiellement* le culte catholique en France, il se produisit autour de lui et dans ses conseils un mouvement très caractérisé pour l'engager à adopter le protestantisme comme religion d'Etat. On lui citait surtout l'exemple de l'Angleterre et de la Prusse qui ayant rompu avec le catholicisme, n'en étaient pas moins arrivées en deux siècles à une très grande puissance politique.

M. P. Edmond, qui pose la question trouvera dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* par Thiers, au chapitre qui a pour titre le *Concordat*, des détails très circonstanciés. J'ajouterai que bon nombre d'auteurs de mémoires contemporains font allusion à ces intrigues ou les mentionnent expressément. — Il fallut à Napoléon *catholique d'instinct*, dirai-je, mais alors incrédule ou du moins ne pratiquant aucun culte — une énergie peu commune et une rare intelligence de la mentalité française pour faire aboutir son projet du Concordat. A. P.

—

Communautés religieuses de femmes (XLIV, 116).— Il est une question posée par Mme Vincent, il y a déjà trois mois, et à laquelle on n'a pas répondu dans l'*Intermédiaire*. On a pensé que les journaux quotidiens, surtout ceux qui spécialement représentent les opinions catholiques, y ont suffisamment répondu; peut-être aussi parce que les collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'avaient pas de renseignements précis; ou enfin parce que plusieurs ont jugé avec raison que l'*Intermédiaire* ne pouvait ouvrir ses colonnes à une grande quantité de documents, qui n'intéressaient qu'une certaine catégorie de lecteurs, et pouvaient tenir une trop large place. Cependant je répondrai brièvement que pour se renseigner pleinement, et surtout exactement, mieux que n'a pu le faire l'enquête ordonnée par le gouvernement, sur le nom, le but et l'importance des diverses congrégations religieuses de France, autorisées ou non, il convient de consulter le volume compact très précieux et exact, publié par la *Librairie Mame*, sous le titre : *Annuaire du Clergé de France* p. l'année 1901. Le lecteur trouvera, après le catalogue de toutes les paroisses de France, par diocèses, *le nom, le nombre* des congrégations religieuses d'hommes et de femmes, le but de leur institut, leur maison mère... etc., etc., *en France et dans les colonies*. Toutefois, on le comprend, le *nombre* des religieux et religieuses ne figure pas dans ce recueil, mais il n'est pas inférieur à *130 mille* pour les religieuses et à 30 mille pour les religieux.

A. P.

—

Origine de la reine Victoria d'Angleterre (XLIII). — Le roi Edouard VII, est bien peu anglais par le sang ; depuis Georges I, mort en 1727, tous ses ancêtres sont allemands.

Laissons de côté, le côté paternel, les Saxe-Cobourg-Gotha, qui n'ont rien d'anglais, pour examiner l'origine de sa mère, la reine Victoria. — I Fille d'Edouard, duc de Kent et de Victoire de Saxe-Cobourg. — II Edouard, duc de Kent, mort en 1820, fils de Georges III et de Charlotte de Mecklembourg. — III Georges III mort en 1819, fils du prince de Galles et d'Augustine de Saxe-Gotha. — IV Le prince de Galles, mort en 1751, fils de Georges II et de Guillelmine d'Anspach. — V Georges II, mort en 1760, fils de Georges I, et de Sophie de Brunswick. — VI Georges I, mort en 1727, est le premier des ascendants d'Edouard VII qui puisse revendiquer une origine anglaise, et encore son père Ernest-Auguste, électeur de Hanovre, est un prince allemand. C'est sa mère, Sophie, qui lui infuse le sang des Stuarts, étant petite-fille de Jacques I, par sa mère Elisabeth, morte en 1662, et mariée également à un prince allemand, l'électeur palatin. PIERRE MELLER.

—

Chansons sur l'Angleterre et les Anglais (XLII ; XLIII ; XLIV, 84, 360, 639, 691, 756). — Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans une question dont l'intérêt ne me paraît pas de premier ordre, il s'en faut. Mais au sujet de la version donnée par M. le capitaine. Paimblant du Rouil, et que je connais depuis près d'un demi-siècle, je ferai une observation. Dans l'écriture cursive la ressemblance est telle entre l'n et l'u que les compositeurs substituent à peu près invariablement l'une à l'autre. Ainsi est-il arrivé pour Kerantrec ou Kerantré, faubourg important de Lorient

ou commune annexe, je ne sais plus lequel, mais que je connais à merveille. Je me demande donc si pour l'u il ne faudrait pas revenir au v de nos ancêtres ou mieux inventer un nouveau signe? Mais existe-t-il un moyen pratique de faire accepter une modification en ce sens? H. C. M.

*
* *

Pourrait-on me donner le texte complet d'une chanson fort à la mode au camp de Boulogne en 1805, au moment où se préparait la descente en Angleterre ?

Dans le refrain se trouvent ces vers (?)

Que traverser le détroit
Ce n'était pas la mer à boire.

C. DE LA BENOTTE.

*
* *

Je ne voudrais pas manquer de respect à Béranger, et encore moins contrister M. Philibert Audebrand ; mais, je ne puis m'empêcher de signaler à nos collègues la drôlerie des 3ᵉ et 4ᵉ vers de la strophe citée (col. 692).

L'air était calme et du dieu de la guerre
Elle étouffait les foudres assoupis.

Je sais bien que, dans la phrase précédente, il avait été question de la Paix, et que c'est certainement elle qui « étouffait » etc... Mais la licence me paraît tout de même excessive.

En attendant, j'aimerais à connaître l'opinion de nos savants collègues, sur la légalité grammaticale d'une semblable construction, qui rappelle un peu trop les fameux vers du livret de Faust :

Quand il sentit venir la mort,
Etendu sur sa froide couche,
Pour *la* porter jusqu'à sa bouche,
Sa main fit un suprême effort.

VIATOR.

—

Le sultan Mahmoud et la famille Bonaparte (XLIV, 554, 676, 806). — Je me souviens d'avoir lu dans l'*Hermite en Province* de Jouy, qui a été publié sous la Restauration (dans le volume 7 ou 8, *je crois*) un récit intitulé *Aline ou la Sultane « Validé »* c'est-à-dire mère du Sultan. L'auteur raconte s'être trouvé dans une famille normande qui lui fit lire une lettre écrite par une des filles de la maison, laquelle, enlevée par des pirates musulmans et conduite au harem, était devenue la mère du Sultan alors régnant — et qui, sous la Restauration, était bien Mahmoud II. Si mes souvenirs sont exacts (ils datent de bien loin) le nom de la famille n'était pas donné dans le récit de l'*Hermite en Province*. V. A. T.

—

La baignoire de Marat (T. G. 556). — Pour ne pas laisser une question soulevée dans l'*Intermédiaire*, sans conclusion, disons que, la baignoire de Marat dont il a été parlé dans nos colonnes, a été acquise par le musée Grévin. L'acte de cession à ce musée est ainsi conçu :

Sarzeau le 8 juillet 1886.

Je soussigné Le Cosse, chanoine honoraire curé doyen de Sarzeau, évêché de Vannes, (Morbihan), cède au musée Grévin, contre la somme de cinq mille francs, la baignoire de Marat dont je suis le légitime propriétaire.

Je déclare la tenir de mad. Gurdon, fille de l'écrivain M. Rio et nièce de M. Rio, prêtre habitué à l'ile d'Ars (Morbihan).

Cette baignoire appartenait primitivement au général de brigade comte Capriol Saint-Hilaire qui l'avait achetée à Paris, au commencement de ce siècle, pour sa fille, Mˡˡᵉ La comtessse Capriol de Saint-Hilaire, dont M. Rio, prêtre, était légataire universel. Cette demoiselle est décédée chez lui, à l'île d'Ars.

J'invoque, à l'appui de l'indiscutable authenticité de cette curieuse relique, le témoignage des familles de ces différents propriétaires.

Fait à Sarzeau, le 8 juillet 1886.

LE COSSE.

Un article du *Figaro*, en date du 15 juillet 1885, reproduit une observation de M. Jules Cousin, à qui cette baignoire avait été offerte pour le musée Carnavalet et qui l'avait refusée, comme insuffisamment authentique. Il faut retenir dans cette observation ce point :

On ne trouve pas de baignoire mentionnée dans l'inventaire très détaillé de son mobilier (celui de Marat) après l'assassinat. Il est vrai que la fameuse baignoire figura *en nature*, lors de l'exposition de son corps dans l'église des ci-devant Cordeliers, elle fut conservée ensuite à l'intérieur du monument funéraire qu'on lui éleva place du Carrousel. Il est permis de croire qu'à la réaction antimaratiste, elle eut le sort de tous les objets du culte en métal et qu'elle fut fondue pour fournir des sols et des canons à la République.

On a exposé ces jours-ci, chez un brocanteur rue de l'Odéon, à Paris, une baignoire de cuivre, en forme de sabot, à roulette, avec cette extravagante légende, peinte sur les flancs, et servant d'enseigne à la maison :

A la Baignoire de Marat
où fut *assassinée* Charlotte Corday
le 13 juillet 1793

Le mot «assassinée » peint en rouge, se détache souligné par des larmes sanglantes.

Ce n'est pas une mystification comme on pourrait le croire par l'énoncé de cette hérésie historique. Ce marchand a simplement commis un lapsus dont il s'est aperçu depuis. Il nous a conté tenir cette baignoire d'un curé de campagne dont il s'est refusé de nous dire le nom.

Inutile d'ajouter que ce meuble n'a aucun caractère d'authenticité historique.

Mais, à ce propos, pourrait-on dire combien il existe de baignoires de Marat? On assure qu'il y en a une également au musée Tussaud. Y.

—

Le corsaire Thurot (XLIV, 613). — Les *Batailles navales de la France* par O. Troude (Challamel aîné, 1867) contiennent des détails circonstanciés sur une diversion faite sur les côtes d'Islande par une petite escadrille dont le capitaine Thurot, corsaire célèbre de Dunkerque, devenu capitaine de flotte, avait le commandement. Composée du maréchal de Belle Isle, 44 canons, capitaine Thurot ; du Bégon, de 36 canons ; de la Blonde, 32 canons, capitaine Larréguy ; de la Terpsichore, 26 canons, capitaine Desnaudais ; de l'Amaranthe et du Faucon, 18 canons.

L'escadrille partit de Dunkerque le 15 oct. 1759, arriva, le 30 janvier 1760 seulement, en vue de Londonderry, diminuée de l'Amaranthe et du Faucon, mit 600 hommes à terre le 21 mars, fit capituler la place de Carrik Fergus, repartit le 27 et fut attaquée par 3 frégates anglaises :

Pallas, 36 canons, capitaine Michaël Clément ; Brillant, 36 canons, capitaine James Logie ; Tolus, 32 canons, capitaine John Elliot.

La frégate le maréchal de Belle-Isle se trouva isolée, Thurot fut tué, son second amena le pavillon, la Terpsichore et la Blonde furent poursuivies et prises.

Smollett, dans son *Histoire d'Angleterre*, dit à l'occasion de cette expédition terminée si tristement pour nous :

Aussitôt que le ministère anglais eut connaissance de la sortie du capitaine Thurot, il expédia des courriers à tous les commandants des troupes de la partie septentrionale de la Grande-Bretagne ; ils eurent ordre de tenir les fortifications des côtes dans le meilleur état de défense et d'être prêts à repousser les Français partout où ils se présenteraient. Le plus grand éloge que l'on puisse faire de ce fameux corsaire, est de rapporter les alarmes que son petit armement causa en Angleterre !

V. A. T.

—

Etymologies incertaines (XLIII). — M. Firmin demande l'étymologie du mot *carabin*. M. P. Argelès en donne plusieurs, mais a-t-il eu connaissance du texte suivant, que j'ai trouvé dans l'*Essai historique sur Die et le Diois* par M. l'abbé J. Chevalier imprimé à Valence en 1896 ? page 529 du t. 2 ?

La peste ayant éclaté à Die en juin 1507 — « le fléau ne tarda pas à se développer, et il « fallut prendre un homme pour ensevelir les « morts, un *carabin*, comme on disait en ce temps-là. » Et voici le texte latin des *Papirus secretorum civitatis Dyensis* (1506–1507) qui mentionne le fait : « f° 42. — *Loquerium factum per sindicos de uno scarabis locato metu pesti... J. Agrivolis, not. et Stéphanus Masseroni, sindici civitatis Dyens, locaverunt Johanem Gili alias Grelli nunc Dyensis, ad servendium omnibus habitoribus Dyensis tam in civitate Dyensi quam in territorio ejusdem, ad sepeliendos omnes mortuos de peste, ad et per sex septimanas*... etc., etc. »

N'y aurait-il pas, dans cette acception du mot carabin, un souvenir des mœurs de ce *scarabée*, enfouisseur de cadavres de petits animaux, le nécrophore, ou de cet autre scarabée ou carabe, l'*ateuchus* pilulaire, vénéré par les Egyptiens sous le nom de scarabée sacré?

M. Roos.

—

Tzar (XLIV, 329, 481, 586, 619, 693, 760) — Tout en respectant l'orthographe admise, je me refuse à la trouver fidèle à l'articulation qu'elle entend reproduire. On ne pourra jamais dire, en une seule articulation, que *dzar* ou *tzar*. Il y aura toujours assimilation forcée de la première consonne avec la seconde. C'est un phénomène naturel inéluctable. Si l'on veut conserver à chaque consonne sa valeur, on ne reproduira pas une lettre mais deux, on fera deux articulations et deux syllabes, on dira, quoi qu'on fasse pour le dissimuler, *etzard* mais jamais *tzar*, alors

qu'une articulation qui n'existe en *français* qu'à l'état composé, au point de vue de la transcription, a droit d'être considérée en linguistique générale comme une articulation simple.

En ce qui touche l'*i* ajouté à *Tsitseron* et *Tsar* je l'avais expliqué par une parenthèse. Q'il s'agisse d'un signe indiquant une prononciation *dure* ou *molle* il ne pouvait être supprimé. L'*i*, la plus ténue des voyelles, m'a paru seul pouvoir le suppléer comme exprimant le souffle qui suit la sonore finale.

PAUL ARGELÈS.

—

Noues (XLIV, 224, 419, 587, 697). — Près du bois communal de Dampritoux (Meurthe-et-Moselle) se trouve un pré dit *Naux de Xammes*. Ce pré est humide. En patois, on le nomme *Les Noues de Xammes*, (canton de Thiaucourt, arrondissement de Toul (Meurthe-et-Moselle).

Il est situé entre le bois de Dampritoux et celui de Xammes. TALIBERT.

*
* *

Il existe à l'est de Paris, une région où le mot Noue, par lui-même ou par ses dérivés, est communément employé. Il y a en effet, la rue de la Cour-des-Noues dans le 20e arrondissement, ainsi que les lieux-dits la Noue et la grande Noue à Bagnolet, avec toute une série de chemins et de sentiers rappelant cette appellation de Noue.

De cette remarque locale, il résulte que les Noues étaient des parties très évasées des fossés par lesquels s'écoulaient les eaux provenant des rues ou des adductions de petites sources faites à ciel ouvert. C'est ainsi qu'au lieu dit la Cour-des-Noues, arrivaient les petits filets d'eau d'une source située proche d'un établissement champêtre appelé le *Petit bonhomme qui* .... Le fossé, très resserré au départ, s'évasait et l'eau finissait par devenir presque stagnante dans des flaques, d'où elle sortait par trop plein, pour continuer son chemin jusqu'à la fontaine de Charonne, rue Pelleport.

Or il est curieux de constater que l'évasement de fossés qui est très normal dans un lieu bas comme celui de la Cour-des-Noues, se reproduit dans des conditions plus accentuées aux *Noues* de Bagnolet, qui existaient encore il y a un demi-siècle à peine et qui se trouvaient à l'altitude de plus de 100 mètres ; à Bagnolet, les Noues étaient profondes et étendues ; l'on s'y baignait l'été et l'on y patinait l'hiver. Les eaux qui les alimentaient provenaient très probablement du *marais de Villiers* dépendant aujourd'hui de Montreuil sous-Bois et dont les nombreuses sources avaient été captées pour alimenter d'eau le château du Régent à Bagnolet.

Pourtant il est curieux de remarquer que sur toute l'étendue de ces collines de l'est de Paris qui commencent aux Buttes Chaumont pour aller jusqu'à la Marne, le nom de Noue est seulement employé en un lieu très restreint, alors que partout l'eau y est fréquente et est soumise à un même régime. FULBERT HARDIN.

*
* *

Les lieux dits la Noue ou les Noues sont communs dans la Brie, et s'appliquent à des terrains bas et marécageux, où passe parfois un ruisseau. A Vaux-le-Pénil près Melun, c'est le ruisseau lui-même qui s'appelle la Noue.

Des fermes et des hameaux, dans Seine-et-Marne, portent ce nom de la Noue, qu'ils doivent à leur situation dans une dépression de terrain où l'eau séjourne habituellement : il existe des hameaux ou des fermes de la Noue à Bassevelle, à Sablonnières, à Saint-Germain-sous-Doue, à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux ; il y a la Noue-Blondeau à Paley, la Noue-le-Prêtre à Verdelot, la Noue-Mignard à La Croix-en Brie, la Noue-Saint-Martin à Quiers, la Noue-sur-le-Gué à La Ferté-sous-Jouarre, les Noues à Diant, Malnoue à Emérainville, Marnoue à Ocquerre, etc.

La ferme de Nolongue, à Jouarre, qui conserve des caractères d'un manoir du XVe siècle, construit près d'un grand étang aujourd'hui desséché, s'est appelée d'abord Noue-longue. M. Réthoré a noté dans son étude sur Jouarre l'existence d'une longue dépression du sol à l'endroit où fut créé l'étang au moyen-âge « qui était auparavant à l'état de marécage ou noue ». C'est à l'extrémité ouest de cet étang qu'a été construit le manoir, dénommé d'abord dans les titres Noue-longue, en raison de sa situation, et qui s'appela ensuite Noëlongue, puis à partir du XVIe siècle, Nolongue. L. H. R.

*
* *

Attention ! Il ne faut pas confondre la noue des charpentiers qui vient de *noccus*, avec la noue, prairie humide, qui vient de *noa* ! Voici ce que je lis, dans un ouvrage d'étymologies, qui n'est pas fameux, mais qui renferme beaucoup de bonnes choses utiles à connaitre :

Noue, terme d'architecture, endroit où deux combles se joignent en angle rentrant, tuile creuse, etc. Le sens étymologique est canal, gouttière, etc.

La forme nou (nou, nouve, etc., dans les dialectes) a été précédée d'une forme noque, *noccus* en basse latinité, à laquelle ressortit le diminutif naquet, terme de plombier.

Sont dérivés de noue : nouette, tuile bordée d'une arête (à cause de l'angle rentrant formé par cette arête avec la tuile) ; noulet, nolet pour nou-let, gouttière ; etc.

Au mot noue, noa, prairie basse, lieu inondé, on doit sans aucun doute rattacher les noms de Noyelles, si nombreux en France, et même celui de Nolette, hameau dépendant de Noyelles-sur-Mer, dans la baie de Somme. Car on appelle noyelles les ruisseaux d'irrigation ou de drainage des Noues.

Dr Bougon.

*
* *

M. L. Tesson demandait, il y a quelque temps, aux intermédiairistes, l'origine du mot *noue*, et sa demande a provoqué un grand nombre de réponses, mais elles donnent toutes à côté. L'auteur du *Dictionnaire de la langue d'oil* dont M. Charlec adopte l'opinion, dérive *noue* de *natare*, nager, et Littré donne aussi cette étymologie, ce qui est étrange, car elle pèche contre toutes les règles de dérivation qu'il a lui-même établies, dans la préface de son dictionnaire ; aussi est-elle fausse de tout point.

La forme la plus antique de *noue* est *noa*, qui a été relevée par plusieurs de nos collaborateurs, et elle reproduit littéralement le grec archaïque *noa*, signifiant eau, fontaine, source, tous endroits où les eaux sourdent ; ce qui explique à merveille les divers textes dans les numéros de septembre et d'octobre de notre Revue, ainsi que les passages de Lacurne et de Frédéric Godefroy où se rencontre ce vieux mot. Mais *noa*, qu'on chercherait vainement dans nos dictionnaires classiques, où se trouve-t-il donc ?

Dans le plus précieux lexique de l'antiquité, que j'ai déjà mis plusieurs fois à contribution, celui d'Hésychius. Ce célèbre lexicographe vivait à Alexandrie, vers la fin du second siècle de l'ère chrétienne : il fureta tous les vieux écrivains grecs et recueillit plus de *cinquante mille mots* tombés en désuétude, ou usités dans certains dialectes, notamment le dorien, qui était celui des Pélasges.

Or, c'est précisément dans ce dialecte qu'on trouve la plupart des mots de notre langue. J'ai cité, en un précédent article, à propos de l'*argot* de Paris, trois *mots doriens*, signifiant couteau, à savoir : *surin*, *ustache*, *flingot*. Cette rencontre n'est pas évidemment un pur hasard ; elle prouve que la race qui se servait de *surin*, d'*ustache*, et de *flingot*, dans la vieille Grèce, pour désigner le couteau, s'en est servie aussi, dans la Gaule, où elle vint s'établir, à une époque préhistorique.

Aujourd'hui encore, je puis mettre sous les yeux des intermédiairistes, à l'occasion de *noa*, fontaine, une foule d'autres mots signifiant l'eau, prise en ses différents états, et appartenant, pour la plupart, à l'idiome pélasgique. D'abord, le vocable qui, dans notre langue, correspond au latin *aqua*, est *aiga*, prononcé *aïgue* ou *aiwe*, au Nord et au Centre, et *aïga*, au Midi, où les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes sont appelées *Aïgas-bounes*, *Aïgas-Cautes*. *Aiga* prononcé *Aigue*, entre aussi dans la composition des noms propres suivants : *Aiguebelle*, *Aigueperse*, *Aigues-Mortes*, *Aigues-Vives* ; et il a formé, en outre, une foule de noms communs qu'on peut voir dans Littré, Lacurne de Sainte-Palaye et Frédéric Godefroy. Quant à l'origine du mot *aïga*, elle est grecque comme celle de *noa*. En effet, les Doriens, au rapport d'Hésychius, nommaient *aix* ou *aïgas* les eaux qui sortaient de terre en bouillonnant, et ils donnaient ce nom, par extension, à toutes sortes d'eaux. Le néo-latinisme tire de *aqua* tous les mots que nous venons de mentionner ; mais qui ne voit que le grec *aïga* est le même mot que *aïga* des patois du Midi, et le même encore que *aigue* ou *aiwe*, formes qui se trouvent dans notre vieille langue jusqu'au XIVe siècle ?

Le catalan a *aygua*, et l'ancien italien avait aussi *aigua*, ce qui nous fait sup-

poser que l'espagnol et le portugais avaient cette forme, dans leur vieille langue. Le wallon *aiwe* est le même que *aigue* ; car on sait que le g et le v permutent continuellement ; c'est pour cela que *varenne* et *garenne* ne sont qu'un seul et même mot. Littré. sentant le faible de son étymologie, veut l'appuyer d'un exemple : il dit donc que *aqua* est devenu *aigue*, comme *equa*, jument, s'est changé en *iwe*; mais *iwe* ne dérive nullement de *equa*, mais bien du grec *ippos*, jument, par le changement des pp en w, comme *évesque*, par le même changement, vient d'*episco*-pos, dont les Espagnols ont fait *obispo* et les Portugais *bispo*.

Ruisseau, qu'on prononçait *ruisseo* et *ruissiau*, au XVIe siècle, reproduit exactement le grec *ruseo*-s ou *rusio*-s, ruisseau, car l'e et l'i permutent sans cesse. Ménage, qui a fabriqué lui-même, comme on sait, la plupart de ses étymologies, a inventé *rivicellus*, pour donner un état civil à ruisseau. On ne voit pas, d'ailleurs, comment *rivicellus*, fût-il latin, avait pu se changer en ruisseau; mais, qu'importe à Littré cette impossibilité, il prend, sans barguigner, cette étrange étymologie au brave Ménage, sans en souffler mot.

Orage; qui, dans la langue du XIIe siècle, s'écrivait comme aujourd'hui, est la reproduction littérale du grec *oraia*, l'i se prononçant j. Oraia, écrit avec un oméga, se trouve dans le dernier tome du *Thesaurus* d'Henri Etienne, col. 2057, D. On sous entend à ce mot *udata*, et, ainsi, le sens propre d'*orage* est pluies d'été. Littré dérive *orage* d'*auraticum*, qui n'existe pas en latin ; Ménage fabrique aussi son étymologie, mais plus heureusement que Littré, car il invente *auragium*.

Gour, trou rond rempli d'eau. Ce mot, qui est *gour* et *gur* dans notre vieille langue, est encore usité dans le Midi, et il se trouve dans les dictionnaires de Trévoux, de Boiste et de Le Duchat. C'est le vieux mot grec *guros*, trou rempli d'eau. La finale os est tombée, d'où *gur*, qui est justement la forme de ce mot dans notre ancienne langue, comme on l'a vu. *Bourbe*, dans le vieux français *borbe*, est le grec *borbos*, d'où l'on avait tiré, au moyen âge, le verbe *borbeter*, barboter. Littré dit que bourbe est venu du kymri *berw*.

Grève, dans le vieux français *grave* et *grabe*, et, aujourd'hui encore dans le Midi, *grabe*, boue, est le grec archaïque *graba*, qui est dans Hésychius, avec le sens de boue. On sait qu'il y avait autrefois, à Paris, près de l'Hôtel de ville, aux bords de la Seine, un endroit appelé place de *grève*, où les ouvriers sans travail se réunissaient, pour attendre qu'on vînt les embaucher. Comme cette place humide et sablonneuse était toujours piétinée par une grande foule, elle se trouvait ordinairement boueuse, d'où elle prit le nom de *grave* ou de *grève* c'est-à-dire de place de la boue. Mais ce n'étaient pas seulement les ouvriers qui attendaient du travail, qui se rendaient à cette place ; mais encore les paresseux, les flâneurs, ceux qui n'aimaient pas l'atelier, et ce sont précisément ces derniers ouvriers qui ont fait donner au mot *grève* le sens détourné qu'il a aujourd'hui, c'est-à-dire : cessation de travail.

Littré dérive grève d'un radical *grau*.

Si je ne craignais d'être trop long, je pourrais produire encore un grand nombre de mots de notre vieille langue qui se rapportent à l'eau, et qui ont conservé dans la Gaule, leur forme grecque à peu près intacte, depuis plus de trente siècles, tels que *su*, sud, le côté d'où vient la pluie ; *ru* et *rin*, courant d'eau ; *flache*, eau dormante ; *bray*, boue ; *fangea*, espèce de mare ; *gloè*, mare ; *rime*, gelée blanche, etc.*s*, Tous ces mots ajoutent une nouvelle preuve à ce que nous avons dit ailleurs, des origines pélasgiques de notre langue. et confirment ce passage d'Ampère : « Plus on se rapproche des origines de notre langue, plus ses analogies avec le grec augmentent ». DARON.

—

Anciens textes de prières (XLIV, 509, 649). — Je remercie les aimables correspondants qui ont bien voulu me fournir de précieux renseignements, mais ma question n'a pas été comprise ou peut-être l'ai-je mal posée : je demandais quels étaient les anciens textes de prières à diverses époques? Par exemple dans quels termes les plus anciens textes français donnent les prières telles que : l'Oraison

dominicale, la Salution angélique, le Symbole des Apôtres, etc.

Ainsi je trouve dans « l'*Instruction du chrestien* par Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu, Avignon, 1618 » ces prières dans cette forme :

Nostre Père qui es ès Cieux, Ton nom soit sanctifié, Ton règne nous aduienne, Ta volonté soit faicte en la terre comme au Ciel. Donne-nous aujourd'hui nostre pain quotidien, Et nous pardonne nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. Et ne nous induis point en tentation : Mais déliure-nous de tout mal.

Je vous salue Marie pleine de grace, le Seigneur est avec vous : Vous estes béniste sur toutes les femmes : Et bénist est le fruict de vostre ventre.

Saincte Marie Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de nostre mort. Ainsi soit-il.

Dans les Commandements de Dieu, je trouve le 7e sous cette forme :

L'auoir d'autruy tu n'embleras.
Ne retiendras à son escient.

Les Commandements de l'Eglise ne sont qu'au nombre de quatre. Le 2e et le 6e n'existent pas.

Pourrait-on me donner d'autres formes à d'autres époques ? F. Pingenet.

—

Un manuscrit d'auteur inconnu (XLIII ; XLIV, 205, 416, 620, 747). — J'ai actuellement les ex-libris de François, de Henri et de *Antoine*-François Petit : mêmes armes, mêmes dessins, sauf quelques variantes et décors ajoutés ou supprimés. A. S.

—

Pierre Lehautcourt (XLIV, 728). — C'est un pseudonyme. Monsieur H. Houssaye, de l'Académie française, l'a publiquement déclaré, en faisant l'éloge des travaux de M. *Pierre Lehautcourt*, dans un feuilleton du *Journal des Débats* où l'auteur de *1815* rendait compte des récents travaux de M. Charles Malo. — J'ai entendu dire que M. *Lehautcourt* est un officier supérieur de l'armée française.

Baron Albert Lumbroso.

—

Dictionnaire des noms populaires des plantes (XLIV, 391, 536, 704). — Le *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle* par Valmont-Bomare, bien que très arriéré au point de vue scientifique, peut être très utilement consulté. C'est ainsi qu'à l'article Airelle ou myrtylle, il est dit que l'airelle se nomme raisin noir des bois, ou morets ; en Lorraine, brimbelle et en Basse Normandie, mouretier.

Le dictionnaire de Valmont-Bomare a eu plusieurs éditions, dont la meilleure (Lyon 1800) comprenant 15 volumes in-8° est indiquée par Brunet, dans son *Manuel du libraire* sous le n° 4457.

Ch. Rev.

—

Termes d'objets mobiliers (XLIV, 448, 597, 658, 709, 772). — Voir ces mots dans le *Dictionnaire de l'ameublement* de Henry Havard, articles trop longs pour être rapportés ici.

— P. Cordier.

Un discours de Barthélemy Latomus (XLIV, 615). — Latome ou Latomus, (c'est-à-dire Mâçon)[Jacques], savant théologien scolastique du XVIe siècle, natif de Cambron dans le Hainaut, était docteur de Louvain, et chanoine de Saint-Pierre de la même ville. Il écrivit contre Luther et fut un des meilleurs controversistes de son temps. Il mourut en 1544. Tous ses ouvrages furent recueillis et donnés au public par Jacques Latomus, son neveu, en 1550, in-folio. Ils sont écrits en latin et comprennent des Traités : de l'Eglise ; de la Primauté du Pape ; de la Confession auriculaire ; une défense des articles de Louvain ; un traité de l'étude de la théologie et des trois langues, dans lequel il prend la défense de la Théologie scholastique. Erasme ayant réfuté cet ouvrage, Latome lui répliqua par une Apologie. Il écrivait facilement en latin, mais ne savait ni grec ni hébreu. — Il faut bien se garder de le confondre avec Barthélemy Latomus, savant humaniste, natif d'Arlon, mort à Coblentz, vers 1566. On a de ce dernier des notes sur Cicéron, sur Térence, etc., et quelques traités de controverse contre les Protestants.

D'après l'abbé Ladvocat).

V. A. T.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes ? (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 35, 146, 202, 369, 593, 652, 704). — Le

joli volume intitulé : *Poésies de François Malherbe avec un commentaire inédit par André Chénier, précédées d'une notice sur la vie de Malherbe et d'une lettre sur le commentaire, seule édition complète publiée par MM. de Latour,* 1842. in-18, Charpentier, 29 rue de Seine-Saint-Germain, imp. Béthune et Plon, XXXIX et 324 pages, contient, page 289 et suivantes : *Poésies de la jeunesse de Malherbe, Le bouquet des fleurs de Sénèque,* qui ne sont pas de Malherbe, aussi Becq de Fouquières ne les a-t-il pas réimprimées dans son édition de Malherbe, donnée en 1874 chez le même éditeur et dans le même format. NAUROY.

—

Les plus anciens journaux (XLII ; XLIII : XLIV, 38, 703). — La *Fonderie typographique*, de juillet dernier, publie sous le titre : « L'âge des Journaux ».

« A Paris on n'en compte que quatre centenaires : les *Petites Affiches*, nées en 1612 ; la *Gazette de France*, qui les suit de quelques années ; le *Moniteur Universel*, qui vit le jour avec la Révolution, et le *Journal des Débats*, qui a maintenant 112 ans. C'est en province surtout que se rencontrent les feuilles centenaires. La Normandie détient le record avec le *Journal du Hâvre*, âgé de 150 ans, et le *Journal de Rouen* qui en a 139. Viennent ensuite : le *Journal de Maine-et-Loire*, à Angers, 127 ans ; le *Courrier du Loiret*, à Pithiviers, 112 ans ; le *Journal du Lot-et-Garonne*, d'Agen, 110 ans ; le *Journal de Meurthe-et-Moselle* de Nancy, 104 ans ; le *Journal d'Indre-et-Loire*, de Tours, 102 ans ».

Cette contribution permet, avec ce qui a été dit dans l'*Intermédiaire*, de dresser la liste des journaux français, encore existants qui ont vu le jour avant le XIXe siècle :

1. — *Petites Affiches* (Paris. . . 1612
2. — *Gazette de France* (Paris). 1631
3. — *Journal de Trévoux*. . . 1701
4. — *Journal du Hâvre*. . . 1751
5. — *Petites Affiches de la Gironde* (Bordeaux). . . . 1758
6. — *Journal de Rouen*. . . 1762
7. — *L'Union de l'Yonne* (Sens) 1771
8. — *Journal de Maine-et-Loire* (Angers). 1773
9. — *Moniteur Universel* (Paris) 1789
10. — *Journal des Débats* (Paris) 1789
11. — *Courrier du Loiret* (Pithiviers). 1789
12. — *Journal de l'Oise* (Beauvais). 1790
13. — *Le Républicain de Seine-et-Marne* (Melun). . . . 1790
14. — *Journal de Lot-et-Garonne* (Agen) 1791
15. — *Journal de Meurthe-et-Moselle* (Nancy). 1797
16. — *Journal d'Indre-et-Loire*. (Tours). 1797

Tout n'a sans doute pas été dit, et cette liste pourra s'allonger encore.

GAZZETTOPHILE.

—

Curieuses académies provinciales (XLIII ; XLIV, 37). — Vers 1650, Jean de Tuillier, gouverneur de la Cité de Rodez, fonda en cette ville une académie de jeux floraux. Les prix que cette société avait à distribuer finirent, faute de concurrents, par être réunis à ceux du collège.

A. S.

—

Phrases faites avec des noms propres (XXXVIII ; XXXIX ; XLIV, 156, 548, 594, 653). — Lorsque je fréquentais l'école communale, pour retenir les noms des sous-préfectures de l'Yonne, on m'avait appris la phrase suivante : Avalons Joigny sans tonnerre. — Au mois de septembre dernier, lors de la revue de Reims, j'ai entendu des habitants de Remiremont dire : « Il n'y a pas besoin d'aller si loin, il suffit d'aller à la gare pour voir Nicolas et puis Loubet ».

L'explication est simple : l'inspecteur des chemins de fer en résidence à Remiremont se nommait Nicolas et le chef de gare Puiloubet. M. A.

—

Saint-Germain-en-Laye et ses environs (XLIV, 672). — M. de Coulange, peintre, et non de Coulonge, a bien fait paraître cet ouvrage en 1875, sans nom d'éditeur ; il fut imprimé par Mayer et Paul, 5 et 7 rue Saint-Pierre à Saint-Germain-en-Laye et n'offre qu'un intérêt très secondaire. Les gravures en sont peu soignées. MAXENCE.

***

M. de Coullonge, artiste de talent, e

publié chez Meyer et Paul Westeindick, imprimeur, rue Saint-Pierre à Saint-Germain, une série de livraisons avec gravures lithographiques unicolores, mais cette publication n'a pas rencontré le succès que l'auteur en attendait et il n'a pas donné suite à son projet.

On peut trouver les numéros publiés chez Lévêque, libraire à Saint-Germain.

GAUDILHON.

—

Les peintres Naigeon, anciens conservateurs du musée du Luxembourg (XL ; XLI). — Sur les trois Naigeon, consulter Dantès, un livre que je ne saurais trop recommander.

Il faut attribuer au premier Naigeon, l'ami de Diderot, un petit volume rare intitulé : *Discours préliminaire pour servir d'introduction à la morale de Sénèque*, par M. N. (*Collection des moralistes anciens*), 1782, in-18, Didot l'aîné, imprimeur du clergé en surv. rue Pavée S. A. et De Bure l'aîné, quai des Augustins, 149 pages.

NAUROY.

—

Melchior Kuselli ou Kuseller (XLIV, 504, 657). — « Küsel Mathieu, graveur allemand, né à Augsbourg, en 1621, mort en 1632. Il travailla dans les ateliers de plusieurs graveurs d'Augsbourg, et vint se fixer à Munich. Il a gravé au burin et à l'eau-forte un nombre considérable de planches qui sont recherchées des amateurs, et parmi lesquelles on remarque surtout : *Scènes de l'opéra, il Pomo d'oro* représenté à Vienne en 1697, 46 planches ; — *Portraits de Frédéric margrave d'Anspach* ; d'*Auguste Marie, margrave d'Anspach* ; d'*Emmanuel prince d'Anhalt* ; de *Sigmund François, archiduc d'Autriche* ; du *comte Augustin de Waldstein;* de *Frédéric duc de Saxe-Gotha* ; de *J. Mich. Dilberr* ; *de Léonard Weiss* ; de *Tobie Œlhalen*, etc. Il a aussi publié un ouvrage intitulé : *Nobilissima artis graphicæ soboles, oder van der Bac-Bild Malerer, und andren frein Kunsten*, in-fol.

Küsel Melchior, graveur allemand, frère du précédent, né à Augsbourg, en 1622, mort en 1683. Il apprit l'art de graver à Francfort dans l'atelier de Mérian l'aîné, dont il épousa plus tard la fille. De retour dans sa ville natale en 1651, il y passa le reste de sa vie. On a de lui un grand nombre de gravures au burin et à l'eau-forte parmi lesquelles nous citerons : *La Passion*, 10 planches d'après Temala ; — *Theatrum dolorum Jesu Christi* 28 planches d'après Bauer ; — *Vita B. Mariæ Virginis*, 14 planches ; — *Das alte und neue Testament in Bildern*, 248 planches ; Augsbourg 1679, in-4° ; — *Les métamorphoses d'Ovide*, d'après Bauer ; *Darstellangen zum Pastor fido*, 42 planches d'après Bauer ; — *Vues d'Italie, du Frioul, de la Carinthie*, 41 planches d'après Bauer : — *Batailles*, 7 planches d'après le même ; — *Geistliche Emblemen zu Dilbers Evangelischer Postill*, 132 planches d'après Strauch ; — *Les cinq sens* ; — *Les princes de la maison de Bavière* ; — *Les aventures d'Ulysse*. d'après M. del Abate, 60 planches gravées en compagnie avec Ul. Kraus, etc.

« De ses deux filles, la plus jeune, Sibylle, épousa le graveur Ul. Kraus, et se fit remarquer par son habileté à manier le burin ; l'aînée, Jeanne-Chrétienne, et une troisième, nommée Madeleine, arrivèrent aussi à un assez haut degré de perfection dans l'art de graver. Elles travaillaient généralement de compagnie. Parmi leurs œuvres, on cite surtout une collection de cent personnages de la Bible ».

Ces notices sont extraites de la *Nouvelle biographie générale* publiée par MM. Firmin Didot ; j'ai cru devoir les reproduire in-extenso, non seulement par l'intérêt qu'elles présentent, mais encore parce que le nom des graveurs Küsel ne se trouve même pas indiqué dans l'ouvrage spécial : *Manuel de l'Amateur d'estampes* par M. Ch. L. Blanc publié en 4 volumes in-8, de 1854 à 1890 !

CH. REV.

—

Jehan Richardot (XLIV, 727). — N'en déplaise à notre savant collègue V. Advielle, sa question renferme une ellipse un peu forte. Il le sait sans doute, ce que représente le « tableau du Louvre, si discuté », mais nous autres, pauvres ignorants, nous ne savons pas, et nous aimerions bien savoir ; Cz en particulier qui demande au tiers et au quart ce que sont devenus les *Tableaux perdus* — ou contestés, — et combien furent traînés en Amérique, que la douce France, leur pays de naissance et de gloire, ne reverra plus jamais... (Voir XLIV, 105 et 208. — 505, 567, 770).

Cz.

Yeux des statues (XLIV,284,487).— On lit dans le *Voyage en Italie* de De La Lande, tome V, page 213, ce qui suit :

On remarque dans le grand nombre de statues qui sont au Capitole, que plusieurs ont des prunelles et que beaucoup n'en ont point. M. l'abbé Barthélemy qui a suivi ces différences, en a tiré une règle qui ne souffre presque point d'exception ; c'est que les sculpteurs en marbre n'ont commencé à tracer les prunelles dans les yeux, que vers le temps d'Hadrien, quoique les graveurs en médailles les eussent exprimées longtemps auparavant.

(*Mém. de l'Académie des inscriptions* t.28 : *Sur les anciens monuments de Rome*).

A. L.

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV, 505). — Je ne connais rien de la question posée, mais voici ce que j'ai vu en fait de superstition analogue. Il y a trois ans, je me trouvais en promenade à Iseltvald, sur le lac de Brienz, non loin d'Interlaken ; un de nos amis, fatigué par la marche, est pris d'un fort saignement de nez. Pour l'arrêter, nous n'avions que de l'eau froide qui finit par agir. Entre temps la jeune fille de l'auberge, qui nous servait, nous proposa le remède suivant qu'elle avait vu un vieillard du voisinage employer pour une de ses sœurs très sujette aux saignements de nez.

Dès que les premières gouttes de sang apparaissaient, la malade se dressait, droite au milieu de la chambre ; sur le plancher on traçait à la craie des croix formant autour d'elle un cercle qui l'enfermait et, dans ce cercle, on fichait un couteau dans le plancher. Le saignement s'arrêtait aussitôt. C'est la première fois que j'ai entendu parler de ce « remède ». L'emploie-t-on ailleurs ? E. T.

—

Mesures à la porte des églises (XLIV, 333, 489, 545, 656). — Il y a à droite de la porte d'entrée de l'église de Montferrant (Puy-de-Dôme), une barre de fer perpendiculaire, bien attachée dans le mur. Cette barre porte la mesure d'une *aune*. Elle servait d'étalon pour les foires de Montferrand, jadis célèbres, où arrivaient en grand nombre les marchands du Languedoc. Une rue de Montferrand porte encore le nom de rue du Languedoc, pour rappeler que là descendaient les nombreux marchands de cette province, notamment à la foire dite des provisions à l'ouverture du carême.

AMBROISE TARDIEU.

***

Usage remontant à l'antiquité païenne, attesté par des mesures de capacité trouvées vers une porte d'un temple de Vénus à Pompéï (*Textes manuscrits des collections du progrès* de la bibliothèque de l'Arsenal, M 1115-5). Les mesures ainsi placées se trouvant sous la protection des dieux, les fraudes commises étaient considérées comme des sacrilèges et parfois punies en conséquence. De simples emblèmes religieux ou des inscriptions religieuses pouvaient même produire des effets analogues dans certains cas.

ALPHONSE RENAUD.

—

Les orgues de Barbarie (T. G. 660). — En 1860, M. Charles Acchem écrivait dans le *Dictionnaire de la Conversation* :

Nous n'avons rien pu découvrir sur l'origine de l'orgue de Barbarie. Nous présumons qu'on a dû commencer à construire des orgues à cylindre peu de temps après l'introduction en Europe des grandes orgues pneumatiques, et nous ne croyons pas que les orgues dites de *Barbarie* soient ainsi appelées, comme le pensent quelques-uns, parce que les premières nous sont venues des Etats barbaresques. Il y a environ deux cents orgues de cette espèce qui sillonnent chaque jour les rues de Paris, surtout les quartiers populeux...

D'autres croient que *Barbarie* est ici une correction de *Barberi*, nom d'un facteur italien.

La *Presse*, de Holyoke (Canada) du 9 juin 1899, dans ses nouvelles de Fitchburg, disait : « Les Orgues de Barbarie se font entendre dans les rues. » En France, on ne les tolère plus guère qu'aux jours de fêtes et dans les cours des maisons, ce qui est quelque peu regrettable.

A ce jour, est-on mieux informé qu'en 1860, sur l'origine de l'instrument ?

V. A.

—

Les chiffres fatidiques (XLIII ; XLIV, 45, 548, 768). — On n'en finirait pas si l'on voulait citer les établissements qui ont supprimé le nº 13. — A Bourges, l'hôtel de la Boule d'or n'a pas de chambre 13 ; à Paris, la rue Faraday (aux Ternes) n'a pas de numéro 13 ; elle n'est sûrement

pas la seule. On voit donc que les autorités ont, tout autant que les particuliers, admis officiellement parfois « non pas que le 13 porte malheur », mais que ce numéro contrarie bien des gens et qu'il y a lieu d'en tenir compte. G. GONDINET.

—

La Toussaint et les noix (XLIV, 732. — En ma qualité de Bourguignon — du centre — je n'ai jamais vu donner des noix aux enfants le jour de la Toussaint. Autrefois, dans un temps peu éloigné, que les anciens d'aujourd'hui ont vu, les enfants, au jour de l'an, allaient chez les gens aisés, souhaiter la bonne année, pour avoir des fruits conservés encore à cette époque et, naturellement, les noix et les noisettes, aussi les pommes, en faisaient les frais.

Quant au jeu des petits tas, je l'ai vu pratiquer maintes fois, sans que ce soit à une époque déterminée..

Le patois en Bourgogne est pour la noix, *calo* ou *cala*, selon les localités, et au masculin. Pour la noisette, *neusille*, mais en conservant le genre féminin.

J. MIRON.

—

Quand les parapluies ont-ils été inventés ? (XXXVI ; XXXVII ; XLII ; XLIV, 774). — J'ai entendu dire que le nom de *pépin* avait été donné dans l'argot parisien au parapluie, parce que les gros instruments d'autrefois fort rétrécis par le haut et par le bas, en même temps que remplis au milieu, offraient une certaine ressemblance avec les pépins de certains fruits. A tout prendre, cette étymologie-là en vaut bien une autre. H. C. M.

—

D'où proviennent les vertus du nombre quarante ? (XLIV, 396). — Ce n'est pas le nombre 40 qu'il faut voir ici, mais un espace de temps de six semaines, intermédiaire entre le mois et le trimestre, pour compléter les divisions du temps. On a donné à ce demi-trimestre le nom de quarantaine, par allusion au jeûne de Jésus-Christ dans le désert pendant 40 jours. La scarlatine offre aussi sa quarantaine de convalescence. Dr B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Comment est mort Baudin. — Légende et Vérité. — Que de versions et de versions contradictoires, d'un épisode, pas encore assez lointain pour être entré dans la pénombre de l'histoire ! Comment discerner la vérité de la légende au milieu de tant de récits dictés, les uns, par l'esprit de parti, les autres, appuyés sur des souvenirs imprécis, tous se réclamant d'une absolue bonne foi !

Côté officiel. La parole est au préfet de police de Maupas :

« Tous mes rapports, datés de sept à huit heures du matin, m'annoncent que les barricades se font dans plusieurs rues du faubourg Saint-Antoine et qu'on n'y voit pas de troupes. Mes agents n'interviennent pas parce qu'ils ont ordre d'attendre la force armée. Les ouvriers descendent en masse ; la partie est nettement engagée... »

Ceci est écrit le 3 décembre, à 9 h. 10 du matin.

Cette dépêche à peine partie, le préfet était avisé de l'arrivée du général Marulaz sur la place de la Bastille, à l'heure indiquée par son ordre de service : huit heures et demie.

Entre temps, plusieurs barricades s'étaient élevées dans le faubourg Saint-Antoine : l'une d'elles était placée à l'angle de la rue Sainte-Marguerite ; une autre s'apercevait un peu plus loin.

Arrivé vers neuf heures et quart au pied de la barricade, (c'est toujours M. de Maupas qui conte), le commandant Pajol s'apprêtait à en ordonner l'attaque, lorsque commença une scène déplorable, celle qu'on retrouve trop souvent dans ces malheureuses guerres des rues.

Revêtus de leurs insignes et montés sur des voitures renversées qui formaient la barricade, les ex-représentants se mirent à haranguer la troupe. On remarquait parmi eux, BAUDIN, Esquiros, Malardier, Dulac et Deflotte. Nous sommes le droit, disaient les ex-représentants aux soldats, ne tirez pas sur nous, nous sommes vos frères, nous sommes les amis, les mandataires du peuple.

Le commandant donna l'ordre à la colonne de marcher sur la barricade, mais « le signal de la fusillade fut donné par les insurgés et, à la première dé-

charge, *un soldat tombe mort*. La troupe fit feu à son tour et l'ex-représentant Baudin fut mortellement frappé, ainsi qu'un de ceux qui semblaient commander aux émeutiers. » (1)

Baudin *tournait le dos à la barricade*, assure un témoin oculaire (2) et parlementait avec le général Marulaz quand un des insurgés pressa la détente de son fusil : le coup atteignit le représentant du peuple à la nuque et la balle serait ressortie par le nez. Baudin avait été pris, à cause de son écharpe tricolore, pour un commissaire de police !

Est-ce ainsi que les choses se sont réellement passées, nous avons tout lieu d'en douter et à ce témoin, dont les affirmations sont si nettes, nous allons en opposer un autre dont les déclarations, plus réservées, paraissent empreintes d'une absolue sincérité ; est-il besoin de dire que nous enregistrons toutes les dépositions émanant de quiconque a qualité pour prendre part au débat que nous ouvrons à seule fin d'établir l'imprescriptible vérité.

Le témoin que nous allons faire comparaître à notre barre est « peut-être l'un des derniers survivants parmi les vingt-cinq soldats de la 1re compagnie du 1er bataillon du 19e léger, qui enlevèrent, sous les ordres du capitaine Henri et du sous-lieutenant Ferrus, la barricade où le représentant du peuple Baudin fut tué ».

Il a écrit ses *Souvenirs* (3) il y a quelques années seulement, voyant encore, écrit-il, « dans sa pensée, avec une netteté parfaite, tous les détails de cette sanglante rencontre. » Nous croyons cette page ignorée du plus grand nombre et il nous a paru, à ce titre, qu'elle méritait d'être exhumée, pour être exposée au plein jour de la controverse. Les faits articulés ont un tel caractère de vraisemblance qu'ils méritent d'être pris en sérieuse considération.

Le 2 décembre, vers six heures du matin, les troupes occupèrent les positions qui leur avaient été assignées pendant la nuit.

Le 1er bataillon du 19e léger, avec le drapeau, commandé par le colonel de Lamotte-rouge ; le 44e de ligne et deux pièces d'artillerie, sous les ordre du général Marulaz, s'établirent sur la place de la Bastille. Le 2e bataillon du régiment s'enferma dans la prison de Mazas, et le 3e, se plaçant sur le pont d'Austerlitz, coupa les communications entre la rive droite et la rive gauche de la Seine.

On bivouaquait depuis quelques heures, lorsqu'un individu mal vêtu vint échanger quelques mots avec le général. Ordre fut donné aussitôt aux six compagnies du centre du 1er bataillon du 19e léger de se porter dans la rue du Faubourg-Saint-Antoiue, pour rétablir la circulation interrompue.

Le bataillon se mit en marche, précédé de la 1re section de la 1re compagnie comme avant-garde Une foule tumultueuse remplissait la chaussée et les trottoirs ; les fenêtres regorgeaient d'hommes, de femmes et d'enfants, regardant avec anxiété ce qui se passait au loin dans la rue.

Mais cette cohue disparut tout à coup sur notre passage ; les portes et les fenêtres se refermèrent avec bruit, le bataillon, trouvant la voie libre, put se diriger, sans ralentir le pas, vers le point qui lui avait été indiqué.

La disparition subite de la foule devait nous présager un danger imminent. En effet, les soldats d'avant-garde aperçurent bientôt une barricade, faite à la hâte, avec quelques pavés et un omnibus dételé, qui coupait la rue dans toute sa largeur, entre les deux rues adjacentes.

« Marchons vite, et suivez-moi ! » dit alors le capitaine. »

Nous accélérâmes le pas. Quelques minutes après, nous nous arrêtions à trente pas environ de l'obstacle.

Trois hommes portant les insignes de représentant du peuple étaient devant nous.

« Au nom de la République et de la Constitution, n'avancez pas ! » dit l'un d'eux.

— J'ai reçu l'ordre de passer ; rien ne m'arrêtera, répondit le capitaine.

— Nous sommes représentants du peuple ! nous défendons la Constitution !

— Je n'ai d'ordre à recevoir que de mes chefs, riposta le vieux brave. Retirez-vous, messieurs, je vais passer.

Les représentants firent quelques pas en arrière. Les insurgés mirent en joue.

— « Arrêtez ! ne tirez pas ! », s'écria aussitôt un individu posté sur le côté gauche de la barricade, voyant le danger auquel les membres de l'Assemblée nationale étaient exposés par cette attaque soudaine.

Ce fraternel avertissement ne fut pas entendu ; les émeutiers tirèrent, la troupe riposta, et *deux hommes tombèrent foudroyés presque en même temps* : BAUDIN, près de la

(1) De Maupas, *Mémoires sur le Second Empire* (1885), t. I, p. 416-18.

(2) L'intendant Marulaz (Cf. le *Figaro*, 13 novembre 1878).

(3) Commandant Victorin Blanc. *Souvenirs de guerre*.

barricade ; le soldat Pyran, la poitrine trouée par six balles, à mes pieds !

Interrompons un instant le commandant Blanc et ouvrons une parenthèse. Confrontons le récit qu'on vient de lire avec une version due à M. Emile Ollivier et qui s'en rapproche par quelque côté.

Deux compagnies, écrit (1) l'ancien ministre, arrivaient au pas de course. Sept des représentants, Schælcher à leur tête, se précipitent hors de la barricade, s'avancent vers les soldats, et d'une voix assurée, crient : « Au nom de la Constitution et de la loi que nous représentons, nous vous sommons de vous arrêter. »

— « J'ai reçu des ordres, répond le capitaine Petit et je les exécute. »

Et comme les représentants ne reculaient pas : « Mais vous voyez bien que vous êtes seuls et que tout ce peuple ne vous écoute pas, retirez-vous ou je fais tirer. — Tirez, crie de Flotte en découvrant sa poitrine ». Le capitaine ne donne pas l'ordre, car on lui a interdit de tirer le premier ; il crie : « Croisez — ette » ; les baïonnettes s'abaissent, les soldats passent entre les représentants sans les toucher, lorsque part de la barricade un coup de feu et un pauvre conscrit est étendu raide mort. Les troupes ripostent par une décharge générale ; Baudin, resté debout sur la barricade, tombe foudroyé. *Ainsi, la première victime fut un soldat, Baudin n'a été que la seconde.* »

De quel côté est parti le projectile meurtrier ? La question n'est pas aisée à résoudre. Du côté des émeutiers ? Rien n'est moins assuré. Et sur ce point, le commandant Blanc, dont nous continuons à enregistrer la déposition, est loin de se montrer affirmatif.

« De quel côté le projectile qui a tué Baudin, est-il parti ? », se demande-t-il ? Et, très loyalement, il répond : *Nul ne le sait.*

L'attaque et la riposte furent si promptes, après les paroles échangées entre le capitaine et les parlementaires, que les officiers, si près des rangs, n'eurent pas le temps de prendre leur place de combat.

Les insurgés, pressés de s'enfuir, se hâtèrent trop de faire usage de leurs armes ; dans leur précipitation, ils ont causé la mort de leur chef.

Peut-être l'ont-ils tué eux-mêmes.

Exposé, au moment du feu, aux coups des deux partis, *Baudin a pu être frappé aussi bien par les siens que par la troupe.*

(1) Tome II de *L'Empire libéral.*

Il serait téméraire de certifier que la balle meurtrière est venue du côté des soldats ; la place même de la blessure reçue ne pourrait être une preuve concluante, le combat dan une rue étant une bousculade, où chaque combattant est exposé à être tué par ceux de son parti.

On a écrit que Baudin était mort sur la barricade avec un drapeau à la main ! C'est une erreur. Aucun drapeau ne s'est montré là.

Le malheureux représentant est tombé sans peur, je le crois, mais sans éclat : j'affirme ce fait comme témoin oculaire...

On a dit que Baudin, ayant voulu engager quelques ouvriers à le suivre, un d'eux aurait répondu : « Croyez-vous donc que nous nous ferons tuer pour sauver vos vingt-cinq francs ?» —« Restez là, aurait riposté Baudin et vous verrez comment on meurt pour vingt-cinq francs. » On a contesté le mot héroïque, on l'a dit apocryphe, comme aussi les paroles du représentant de Flotte : « Aux armes ! qui veut vivre et mourir libre nous suive ! »

L'heure était solennelle, a-t-on dit. On avait autre chose à faire que des mots (1).

Qu'on discute sur le moment où Baudin a eu l'inspiration sublime, passe encore, mais aucun document probant ne nous paraît avoir infirmé jusqu'à présent le mot désormais légendaire.

Dr Cabanès.

Petite Correspondance

— Monsieur H. B. ne figure plus sur nos registres. Nous n'avons pas son adresse.

Ponsinet de Sivry. — Pris note de l'adresse.

Du lundi 16 au samedi 21 décembre Hôtel Drouot, vente des très beaux livres modernes, grandes éditions illustrées, de la bibliothèque de M. F. Raisin, membre de la Société des Amis des Livres. (Catalogue chez A. Durel, libraire, 21, rue de l'Ancienne-Comédie).

---

(1) Cf. *Intermédiaire,* 30 juillet et 10 octobre 1894.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

XLIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Décembre 1901.

N° 953 — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

38° Année — 31 bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

L'exil d'Ovide. — On lit dans le *Supplément du Journal de Genève*, n° du 30 octobre dernier, sous la signature de M. Eugène Pittard : L.

L'île d'Ovide, à une portée de fusil du rivage, est entourée d'une bordure épaisse de roseaux. Elle est basse, plate, de faible étendue. De vieux chênes abritent une masure de pêcheurs. Quelques mètres de cultures, ça et là, sont envahies par des lianes et par les plantes sauvages dont les vents de terre, sans cesse, et les oiseaux apportent les graines. Toutes espèces de légendes circulent à propos de la dénomination de cet îlot. Les uns prétendent qu'il servit de refuge au poète exilé. d'autres racontent qu'il a été baptisé ainsi par Des officiers français cantonnés à Kustendje, dendant la guerre de Crimée. Ce dernier point serait facile à vérifier s'il existe des carpes du pays antérieures à cette époque.

Tous les écrivains sont d'accord à reconnaître que Kustendje ou Constantza est l'antique Tomis où le poète a été exilé (Voir Gaston Boissier, *Revue des Deux, Mondes*, 1867, tome 69, page 606, Joanne *Etats du Danube et des Balkans*, deuxième partie, t. 1er, édition de 1893, page 261). Or, sur la carte publiée par le dépôt de la guerre française de 1812 à 1814, je trouve, près de Kustendje, le lieu dit *Palasghouidoni*. Serait-ce là l'île d'Ovide ? Dans ce cas, la première hypothèse serait donc vraie. Quelque intermédiairiste pourrait-il éclaircir le problème ?

GOMBOUST.

Le théâtre de Molière. — Quelles sont les pièces représentées par Molière et sa troupe à l'illustre théâtre du quai des Ormes ? A. CALLET.

—

Les tumili de Chandieu-Toussieu. — Il existe dans l'arrondt de Vienne, sur la commune de Chandieu-Toussieu, deux énormes tumuli qui, d'après la tradition populaire, seraient l'œuvre des Barbares. Dans sa description des antiquités du Viennois, Mermet en parle et prétend qu'ils n'ont pas été explorés. Cette assertion est-elle exacte et peut-on admettre que des fouilles amèneraient la découverte d'objets intéressants ou simplement celle d'un vaste charnier ? Un de nos érudits confrères serait bien aimable de nous renseigner à cet égard et de nous indiquer à quel ouvrage, à quel collaborateur même, nous pourrions faire appel pour nous guider dans les travaux que nous nous proposons d'entreprendre afin de sonder les tumuli en question

MONTMOREL.

—

Testament de Louis XVI sur satin. — Nous possédons, dans notre demeure vendéenne, un testament de Louis XVI avec la lettre de Marie-Antoinette, imprimé chez Egron, imprimeur de S. A. R. Monseigneur, duc d'Angoulême, sur satin blanc, dans le format in-folio.

Derrière le cadre où l'on a placé cette pièce, la marquise de La Rochejaquelein, née Donnissan, auteur de Mémoires célèbres, a écrit :

Le duc de Lorge a fait imprimer sur satin blanc le testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette. Il en a fait faire quatre : un pour lui, un pour son frère, un pour moi.

Sait-on si les deux premiers exemplaires sont toujours dans la famille de Durfort, et surtout sait-on à qui fut donné le quatrième exemplaire, et ce qu'il est devenu ? SAINT-SAUD.

—

Armoiries à retrouver : famille d'Attricourt du Fays. — On a omis en posant la question dans la précédente livraison, de faire suivre la mention, de l'indication « Champagne ou Bourgogne, Fayl-Billot, commune de la Haute-Marne faisant partie à cette époque de la Bourgogne.

—

Armoiries de l'abbaye de Belmont. — Armoiries de de Belmont, au abbaye de filles, ordre de Citeaux diocèse de Langres.

Les religieux de Saint-Antoine, seigneurs de Bussières, ont eu à soutenir de grands procès avec les abbesses.

Il en est résulté plusieurs transactions dont les originaux ont dû être envoyés à la grande abbaye de Saint-Antoine, en Dauphiné. C'est pourquoi il y a des probabilités pour que les armoiries de Belmont se retrouvent aujourd'hui aux archives de Grenoble. Nous prions les aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui habitent cette région, de bien vouloir nous renseigner à ce sujet. De nombreuses recherches ont été faites dans notre contrée, qui n'ont pu aboutir.

F PINGENET.

—

Amboile. Escorchy. Steuil. — Sait-on pourquoi et à quelle époque le nom de la commune d'Ormesson, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise) a été substitué à celui d'Amboile ; celui de Saint-Vrain, canton d'Arpajon, à celui d'Escorchy ; celui de Septeuil, canton de Houdan, à celui de Steuil ou Steille ?

PAUL PINSON.

—

Glogocinus. — C'est le nom d'un bibliophile du XVIe siècle, qui faisait frapper en lettres dorées, sur les plats des volumes de sa bibliothèque, son nom F. M. GLOGOCINUS, avec la devise suivante, encadrée dans un rectangle très allongé : *Non sibi sed aliis*

Est-il connu ?

Où pourrait-on trouver quelques renseignements biographiques ? ARM. D.

—

La famille de la Baume de Montrevel. — Il résulte, d'actes authentiques, que Paul-Antoine de la Baume, marquis de Montrevel, avocat au parlement de Nimes, fut bien incarcéré pendant la Terreur dans la prison de Nimes, mais qu'il en sortit après le 9 thermidor, la veille du jour fixé pour son exécution. Il ne mourut qu'en 1813. Il avait épousé, vers 1777, mademoiselle Mazoyer, de Nîmes. Il eut pour fils, en 1783, Louis-Eugène-Antonin de la Baume, qui devint aide de camp du général de Beauharnais. Il épousa, en 1819, mademoiselle Elisabeth-Charlotte-Thérèse de Laplace de Saint-Maxime, née à Donzère, vers 1800, fille du célèbre mathématicien. Il en eut quatre fils et deux filles.

De ces six enfants, un seul survit actuellement. Il habite l'Amérique. Les autres ont laissé une nombreuse descendance un peu disséminée par toute la France. Que sait-on de plus?

Quelqu'un aurait-il l'obligeance de m'indiquer les émaux des armoiries de cette ancienne famille qui porte *une baume ou grotte de.... sur champ de.....* ?

M. ROOS.

—

Monthozon ou Monthoson (Famille de). — Qu'est-ce que cette famille dont je trouve souvent un des membres — le comte de M. — cité dans les échos des journaux du *High-life* ? N'y a-t-il pas des Monthozon dans le midi de la France ? Z.

—

Le poète Bracq, de Valenciennes. — En 1775, le poète *Bracq, de Valenciennes*, fit une pièce de vers à l'honneur de *Mme de Magny*, qu'il envoya au *Mercure*. Cette pièce est datée du *château de Marault, près d'Avallon, en Bourgogne.*. A-t-on réuni en volumes les œuvres du poète Bracq ? Et que sait-on de lui et de Mme de Magny? V. A.

Habits retournés. — Carlyle d'Inveresk, dans son *Autobiographie*, nous dit que, s'étant rendu, dès l'aube du 21 septembre 1745, à la ferme de son père à Prestonpans, il découvrit d'une allée du jardin :

Le champ de bataille presqu'en entier..... aussi loin qu'il lui fut permis de voir il n'aperçut que fuyards poursuivis par des Ecossais......... beaucoup, comme prisonniers, avaient leurs habits retournés, mais essayaient néanmoins de gagner la ville dans l'espoir d'échapper.

Cuthbertson, dans son *System of a battalion*, 1768, dit que :

Tant qu'un soldat sera emprisonné il devra porter sa coiffure d'écurie, afin de ménager son chapeau.... Son habit devra être retourné, non pas seulement pour le conserver propre, mais en signe de disgrâce et afin de le mieux signaler à la sentinelle placée à la porte de la prison.

Cette coutume, vis-à-vis des prisonniers semble fort ancienne. Hepworth Dixon la signale au moment des troubles de Londres, en 1553. Pourrait-on en connaître l'origine et savoir si, dans l'armée française, on mit jamais cet usage en vigueur ? W. S.

(*Notes and queries*).

—

Fautes de français sur Alfred de Musset. — Dans un article sur Alfred de Musset, M. Jean Rameau marque d'un crayon réprobateur quelques vers qu'il accuse de pécher contre la grammaire et la langue :

Comptons plutôt tes charmes,
Comptons les douces larmes
Qu'à tes yeux a coûté
La volupté.

Il faudrait *coûtées*, selon M Rameau.

Est-ce bien sûr ?

La grammaire enseigne, au contraire, que les participes passés *valu* et *coûté* restent toujours invariables.

Maintenant la grammaire a-t-elle raison ? C'est une autre affaire. Pour ma part j'avoue que je n'ai jamais rien compris à cette exception. Mais enfin les grammairiens sont formels ; il faut dire : les sommes que cet édifice m'a *coûté*, et non *coûtées*.

Musset a donc la grammaire pour lui.

Autre critique :

Car j'en sais une, par le monde,
Que jamais ni brune ni blonde
N'ont valu le bout de son doigt.

Barbarisme, dit M. Jean Rameau.

Ce tour est emprunté à la langue populaire ; il est parfaitement clair et plein de vivacité ; pourquoi le condamner ?

Racine l'a employé dans les vers suivants :

Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon
Achille préférât une fille sans nom
Qui, de tout son destin ce qu'elle a pu comprendre,
C'est qu'elle sort d'un sang qu'il brûle de répandre.

Pour que ces irrégularités, qui sont des beautés, ne soient plus des barbarismes, il y aurait à faire une chose bien simple : les appeler des gallicismes. — Qu'en pensent MM. les grammairiens et philologues de l'*Intermédiaire* ? ALBERT F.

—

La reine des bibliothèques. — En 1871, les membres du *Comité de reconstitution de la bibliothèque du Louvre* (?) MM. Emile Bégin, Burgaud-des Marets et de Caussade adressaient aux Académies, bibliothécaires, bibliophiles, etc. une lettre dans laquelle la bibliothèque d'Oxford est qualifiée: « reine sans rivale des bibliothèques du monde » Est-ce bien exact, et notre Bibliothèque nationale ne peut-elle soutenir la comparaison ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La psychologie des agonisants. — Dans son curieux ouvrage, la *Pathologie des Emotions*, le Dr Féré écrit :

L'état mental des mourants a surtout été étudié au point de vue médico-légal (Legrand du Saulle, Salivas) ; mais les faits plus ou moins curieux qui ont été enregistrés contiennent peu de détails de nature à nous éclairer sur les conditions physiologiques des modifications qui se produisent.

Ces inquiétants problèmes ont-ils été étudiés dans quelque assemblée scientifique, ou par des savants autorisés ?

P. C.

—

Rue Choron. — Ce nom propre doit-il être prononcé à l'italienne où à la française ? Comme choral ou comme chope ? A. S.

—

Le mot « Arietes ». — Que signifie « brebis ? » ce mot qu'on ne trouve pas dans Ducange ? T. L. H.

Tibi. — On nomme *Tibi* un bouton double, et spécialement dans l'Ouest les gros boutons doubles, dont les paysans soutenaient le pont de leurs culottes-à-pont. Plusieurs de ces *Tibis* sont ciselés, ouvragés : ceux portés par les Chouans et Vendéens, pendant les guerres de la Révolution, sont ornés d'emblèmes politiques, tels que fleurs de lys. D'où vient ce nom de *tibi* ? Etaient-ils usités dans d'autres provinces sous ce nom ?

LA COUSSIÈRE.

—

Ça n'se peut pas ! — Dans mon enfance, un vieux monsieur qui venait souvent voir mon père, m'a bien des fois chanté une chanson de l'époque révolutionnaire, dont chaque couplet finissait par ces mots : Ça n'se peut pas. Or, depuis cette époque lointaine j'ai souvent — et sans succès — cherché à retrouver les paroles de cette chanson. Quelqu'un de nos obligeants ophélètes plus heureux que moi les connaîtrait-il et voudrait-il me venir en aide ? Grand merci d'avance.

A. R.

—

Etre dans le lac. — Cette locution est-elle ancienne ? P. PONSIN.

—

Filer à l'anglaise. — Quelle est l'origine de cette expression ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Portraits de nains célèbres. — M. A. Jacquot dans son *Répertoire des artistes Lorrains*, cite le portrait de *Bébé* (Paul Ferry, dit) nain de Stanislas, duc de Lorraine, exécuté par Ch.-Louis *Cheron*. De mon côté, je possède un portrait qui me paraît bien être celui d'un nain, et sur lequel je lis une signature : *Allan 1773*, *pinx*. Quel pouvait être, à cette époque, le petit homme en vue ?

HUSSON.

—

Le colombier de l'apothicaire. Du *Figaro :*

La Nature nous apprend qu'il existe à Boston un médecin plein « d'originalité pratique » :

Ce praticien ne va faire ses visites qu'accompagné d'un immense panier rempli de pigeons-voyageurs.

Quand il a bien examiné le cas d'un malade et qu'il est fixé sur la maladie et le traitement à appliquer, il rédige son ordonnance sur papier pelure, puis l'attache sous l'aile d'un pigeon à qui il donne sa liberté.

Comme les pigeons appartiennent à un colombier installé justement chez un apothicaire associé du docteur, l'ordonnance arrive vite à son adresse. Le médicament est aussitôt préparé et apporté par un bicycliste. Le malade peut être soigné sans aucune perte de temps, et il y a ainsi avantage et bénéfice pour tout le monde.

Il paraît cependant que cette idée « très américaine » a déjà été appliquée chez nous. Par qui ?

Voilà un amusant petit point d'histoire sur lequel l'*Intermédaire des chercheurs* pourrait peut-être nous renseigner.

EMILE BERR.

A tout hasard, nous posons la question de notre très distingué confrère à ceux de nos collaborateurs qui sont colombophiles.

—

La dormeuse de Thenelles. — Qu'est-il advenu de cette personne dont la presse s'est trop entretenue et sur laquelle, depuis quelque temps, les journaux gardent le silence ? ATHÉNAÏS.

—

Messe rouge du Saint-Esprit. — On ne s'est guère encore occupé ici de cette cérémonie ; un court historique serait, je crois, du goût de nos confrères. Voici, en attendant, le texte d'une convocation que j'ai retrouvée :

Monsieur,

Vous êtes prié de vous trouver au Châtelet, lundi 15 du présent mois, dix heures du matin, en Robe, Bonnet et Chaperon, pour assister à la Messe du Saint Esprit, qui y sera ledit jour chantée et célébrée pour la Rentrée de Pâques ; et prêter ensuite le Serment ordinaire. De la part de vos très-humbles et obéissans Serviteurs.

Marye, Dhiris, et de Boischevalier, Procureur de Communauté.

Blaye, Syndic.

Ce 11 Avril 1765.

M. Drumont, dans la *Libre Parole* du 24 décembre 1900, a consacré un important article à cet ancien usage. V. A.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

L'art nouveau (XLIII). — L'expression est en effet à la mode et on en abuse, mais elle n'est pas nouvelle.

Le palais Bartoloni-Salienbini, bâti a Florence, vers 1520, dans le style à la romaine, a été qualifié alors *alla moderna* « modern style ».

Au reste, pour créer un art nouveau, il est indispensable de connaitre les arts anciens et il faut bien avouer que les créateurs des arts nouveaux ne sont pas, en général, au courant de ce qui a été fait précédemment, à l'étranger surtout.

A cette occasion on peut citer un rapport du jury de l'exposition de 1849.

Le rapporteur, dont je regrette de ne pas savoir le nom, s'exprime ainsi sur la section du mobilier :

L'art véritable, celui qui demeure fidèle tout à la fois au goût et à la vérité, comme types éternels du beau, ne s'est retrouvé à l'Exposition que chez un petit nombre de fabricants. La plupart des autres ont couru après le bizarre en mêlant tous les styles et n confondant toutes les époques.

Ce jugement peut s'appliquer à l'Exposition de 1900. GERSPACH.

L'Emilie de Demoustier (XLIV, 446, 590, 701, 750). — La belle Emilie, à laquelle Demoustier adressa ses lettres sur la mythologie, devint la femme de M. Benoit, Paul-Vincent. Né en 1758, il fut chef de division au ministère de l'Intérieur après le 18 brumaire. Conseiller d'Etat en 1814, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours. En 1823, il fut nommé directeur des contributions indirectes et, en 1828, ministre d'Etat, membre du conseil privé. Il mourut en 1834.

Madame Benoit peignait fort bien ; elle vendait mille écus des portraits de Napoléon, que les fonctionnaires s'empressaient d'aller prendre chez elle, sans discuter le prix.

Madame Benoit qui, de 1802 à 1812, exposa à plusieurs salons, était une demoiselle Laville-Leroulx.

Le nom de Benoit se rencontre souvent, et le fonctionnaire dont je viens de parler n'appartient pas, comme semble l'indiquer notre collaborateur, à la famille du baron Louis-Victor Benoist, homme politique né en 1813, ni à celle du comte Benoit d'Azy, né en 1796, que j'ai vu présider, en 1871, l'Assemblée nationale, à Bordeaux. E. M.

Les violations du secret des lettres et le cabinet noir. (T. G. 156; XLII ; XLIV, 412, 507, 585, 640). — Tout gouvernement digne de ce nom, et respectueux des libertés publiques et de la liberté individuelle, a regardé comme *abusif et honteux* l'emploi de certains moyens d'investigation, fût-ce même sous le prétexte de servir l'Etat.

Ces scrupules ne sont pas nouveaux en France, car ils ressortent, dès 1645, d'un Arrêt de la Cour des Aides (*Journal des Audiences* tit. I, liv. IV, ch. 21) et sont confirmés maintes fois au XVIIIe siècle (en particulier en 1717, 1760 et 1775) par des Arrêts du Parlement de Paris. Le Cabinet noir, il est vrai, n'en a pas moins existé, puisque Turgot lui-même n'osait pas se faire écrire par la poste (*Lettres de Turgot à Condorcet et au Dr Price*) ; mais il n'était pas avoué. Ce moyen d'information, que l'inquisition religieuse et monacale n'aurait jamais osé employer, avait été introduit à Versailles par le plus immoral des rois, et son abus n'est certes pas étranger aux indignations révolutionnaires.

L'Assemblée Constituante, par ses décrets des 10-14 août 1790 et 10-20 juillet 1791, déclare que le secret des lettres missives est inviolable, et que, sous aucun prétexte, il ne peut y être porté atteinte, ni par les individus ni par les corps. Mirabeau prononça à ce sujet un admirable discours, dont les palinodies de Robespierre invoquant *l'utilité publique*. ne purent atténuer l'effet. Cette doctrine, fondée sur la *liberté* et sur l'*honneur*, demeura la véritable doctrine républicaine. Aussi le code de Brumaire an IV punit-il sévèrement *quiconque*, simple particulier ou agent du gouvernement, aura brisé le

cachet ou violé le secret d'une lettre confiée à la poste. Ce délit, commis par un fonctionnaire, est qualifié abus d'autorité et puni comme tel.

Le code Napoléon (art. 187) est tout aussi catégorique en la matière. Peut-être le gouvernement impérial ferma-t-il quelquefois les yeux sur des *indiscrétions* de ses préfets, en tout cas, la belle circulaire de Lazare Carnot, récemment publiée par l'*Intermédiaire*, montre que le principe avait encore toute sa force en 1815.

Le gouvernement des Bourbons, à son tour, le respecta ostensiblement. Car on trouve dans le *Commentaire sur le Code Pénal* du conseiller Carnot, frère de l'ancien ministre (t. I. p. 567) un arrêt rendu par la Cour de cassation, en pleine Terreur Blanche (6 déc. 1816), arrêt flétrissant une instruction basée sur la violation de lettres missives, et cassant la condamnation qui en était résultée.

La loi de 1832 ajouta encore aux rigueurs édictées contre les fonctionnaires indiscrets.

C'est seulement en 1836 que l'affaire Raspail (où le juge d'instruction Zangiacomi est convaincu d'avoir décacheté — non sans formes, puisque c'était en présence et du consentement de l'accusé — des lettres portant son adresse) donne naissance à une nouvelle jurisprudence, établissant une distinction en la matière, entre les droits de la justice et ceux de l'Administration. Dorénavant, le juge pourra décacheter, *le policier point*.

Enfin, en 1853, M. de Chantelauze est poursuivi pour délit de société secrète, sans autres éléments de prévention que trois lettres à lui adressées de Belgique et *interceptées et saisies par le Préfet de Police*. Il est acquitté, mais le jugement du Tribunal de la Seine décide que les lettres saisies resteront acquises au procès. C'est là, semble-t-il, la première *violation officielle* de l'art. 187 du code pénal, la première atteinte ouvertement portée à l'une des plus importantes garanties individuelles établies par nos lois : l'*utilité* était désormais placée avant la *liberté*. Il serait superflu de citer d'autres exemples de l'application de cette théorie pendant la période du second Empire

Il devait être réservé à la République de remettre en honneur les anciens principes (conformes, du reste, à l'intérêt financier de l'Etat comme exploiteur du monopole des Postes). Non seulement celle-ci ne les a jamais reniés, mais les journaux rapportent même que le *serment d'observation de l'art. 187 du code pénal* vient d'être, tout récemment, exigé des moindres agents des postes par le gouvernement dit de Défense républicaine ! Voilà pour la *théorie*, qui ne peut que nous satisfaire entièrement. Quant à la *pratique*... je passe la plume à ceux de nos collègues qui auraient vu les dossiers de la Haute-Cour et les *fiches politiques* inaugurées par MM. les ministres en exercice.

DON'T CARE.

—

Armoiries à déterminer : animal ailé (XLIV, 499, 568, 624).—Quelles que soient l'érudition, la science, l'universelle et confraternelle obligeance des toujours plus nombreux. *Et nunc, gaudeamus amici* !... collaborateurs de l'*Intermédiaire*, certains collègues, — et non des moins avisés — mettent tout ce qui précède à une *plus rude épreuve*, (greater Britain).

Il n'est pas donné à tous nos adhérents de savoir que la famille Théas, est une famille de Provence. Si je le sais, ce n'est point de science infuse, mais simplement pour avoir ouvert mon Rietstap (*Arm. gén. de l'Europe*) à ce nom-là.

Or, il n'y a que ceci : Théas. en Provence, *d'azur, au pin d'or*.— Si j'avais sous la main mon Renesse (*Dict. des fig. héraldiques*), complément indispensable de la 2me édit. du premier ouvrage, je pourrais — peut-être — trouver quelques lumières sur l'étrange blason dessiné par Henry-André.

Ce qui fera toujours de la science héraldique une science très particulièrement attrayante, c'est la large somme de mystère qui s'y trouve partout répandue.

Qu'est-ce que cela veut dire ? est une question qui se pose presque une fois sur deux en présence d'un blason anormal, c'est-à-dire offrant des pièces compliquées ou bizarres. Ainsi un évêque vient de choisir ses armoiries en arrivant au siège épiscopal ; à travers la description saugrenue qu'en donne un reporter pour lequel le blason a gardé tous ses secrets, règles comprises, on peut comprendre qu'il s'agit d'un écu; *parti, au 1er d'azur*;

à trois besans (ne serait-ce pas des hosties ?) *d'argent ; au 2 de gueules, à la croix de Toulouse, vidée*, etc. *surmontée du mot Pax* Plus une devise dont je ne me souviens pas. N'ayant plus le journal sous les yeux, je ne garantis pas l'exactitude des émaux. Le reporter explique que Mgr X... a adopté ces armoiries qui signifient ceci : que le *prélat*, dans le diocèse de Toulouse, veut apporter à ses nouvelles ouailles le pain de vie eucharistique. Symbolisme parfaitement correct. Mais dans cent ans d'ici, qui se souviendra de l'intention de Mgr X .. et qui interprétera congrûment son blason ? Ce ne sera ni vous ni moi, pour des raisons vraiment inutiles à dire.

Mais ce blason sera un blason problème. Au surplus, les armoiries des prélats sont enregistrées et «mises d'aplomb», je veux dire interprétées selon les règles de la science, par la Curie romaine, qui est l'Ecole moderne de la science héraldique. Je m'arrête, car sur ce sujet, il est facile d'écrire deux heures durant sans s'ennuyer, mais ce serait mettre à une trop rude épreuve la bonne volonté de nos lecteurs et confrères.

Il faudrait cependant, pour résoudre de semblables questions, que ceux qui les posent, voulussent bien épuiser tous les renseignements possibles et à leur portée, pour donner *un poco più di luce*.

A propos du second blason, je signale à qui de droit, au comte de Renesse, en particulier, l'étrange et totale omission du nom de *Sicard*, dans la 1re éd de Rietstap.

Or il y a, au moins, une famille noble, très ancienne de ce nom, les Sicard de Plauzoles (Vivarais) sans compter les autres. Cz.

—

Armoiries : chevron trois cœurs (XLIV, 725, 850). — Ces armoiries sont donc : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même*. Elles sont portées par les familles suivantes : Arnould de Berry (Champagne, Picardie) ; Le Cerf (Normandie) ; de Lange (pays d'Utrecht) ; van Ranst de Terscheuren, (pays de Gand).

VILLEROY.

P. S. Si le fond était pointillé, c'est-à-dire d'or, ces armoiries appartiendraient à la famille *Hardouin* dans l'Ile de-France.

* * *

Les familles suivantes portent : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même* :

Arnould de Berry, de Fontenay (Champagne, Picardie) ; Le Cerf (Normandie) ; de Lange (Pays d'Utrecht). P. LE J.

—

Titres honorifiques italiens (XLIV, 500, 625, 682, 738). — La question a pris de l'ampleur et on est arrivé à se demander si le nombre des décorés est plus grand en Italie qu'en France

Un voyageur parcourant l'Europe et estimant au jugé, n'hésiterait pas à déclarer que c'est en France, qu'il a vu le plus de gens décorés.

En France, en effet, on porte les rubans à la boutonnière de l'habit et même assez souvent à l'habit et au pardessus en même temps.

Dans d'autres pays, en Italie notamment, les ordres, ferblanterie ou ruban, ne se mettent qu'en cérémonie.

Donc, à la vue, on ne peut rien juger. Pour résoudre le petit problème, il faut avoir recours à la statistique.

Combien sur dix habitants indigènes, y a-t-il, en France et en Italie, de personnes non militaires ou anciens militaires, décorés d'une part de la Légion d'honneur, de l'autre de l'ordre de Saint-Maurice et de l'ordre de la Couronne d'Italie ?

X. X.

—

Le comte Leneuhaupt (Lœwenhaupt) (XL). — Ce personnage parait être le même que le comte de Lœwenhaupt auquel le roi Louis XV donna le village et le château de Hagenbach (canton de Dannemarie, arrondissement de Belfort, (Haut-Rhin), après la mort du dernier des membres de l'illustre famille de Hagenbach. Ce domaine, d'ailleurs, passa bientôt après aux Schœnau.

Au XVIIIe siècle, la comtesse de Lœvenhaupt possédait la seigneurie d'Oberbronn (Bas-Rhin), composée de quatorze membres, en paréage avec les princes de Holenlohe, de Waldenbourg et de Bartenstein.

En 1849, une Mme de Lœvenhaupt était encore propriétaire dans la commune d'Oberbronn. A. S.

La seigneurie de Wattènes (XLIV, 4). — Watten, qu'on appelait autrefois Wattènes, est situé dans le canton de Bourbourg.

M. V. A. trouvera dans la *Statistique archéologique du département du Nord*, Lille, 1867, aux pages 149 et 150, un aperçu historique et surtout des sources bibliographiques qui ne seront probablement pas, pour M. V. A., dénuées d'intérêt.

VANDEVELDE.

—

Pontus (XLIV, 388). — Pontus-Payen, seigneur des Essarts, 1582, demeurant à Arras, obtint le 19 mai 1582, de Philippe, roi d'Espagne, des lettres de ratification de noblesse et anoblissement, moyennant finance taxée par Messieurs de la Chambre des comptes de Lille. Ces lettres furent enregistrées le 12 décembre 1607.

Pontus-Payen, avocat au conseil d'Artois, seigneur des Essarts, échevin d'Arras en 1596, mourut à Arras le 9 mai 1609 ; il épousa 1° Catherine Le Hardy, 2° Marguerite de Louvers. Il eut Jean, Nicolas, Anne, Charles Payen. A. L. C.

—

Paparel, trésorier de l'ordinaire des guerres (XLIV, 721). — Il y a eu deux générations de Paparel : le père, François, fut reçu secrétaire du roi le 8 juillet 1660, et pourvu de deux offices de trésorier général de l'ordinaire des guerres en 1668 et en 1680 ; il mourut le 15 ou le 16 janvier 1699. — Son fils, Claude-François, avait été pourvu d'une des deux charges de son père le 15 décembre 1688, de l'autre le 13 janvier 1697. A ces charges il ajouta, en décembre 1701, trois offices nouvellement créés de trésorier général de la compagnie des gendarmes de la garde, des dix compagnies de la gendarmerie et des six compagnies de chevau-légers.

La Chambre de justice, établie par un édit du 7 mars 1716 et qui siégeait au couvent des Grands-Augustins, le condamna à mort, le 20 mai 1716, pour crime de péculat, « et entre autres, » dit Buvat dans son *Journal* (t. II, p. 146), « d'avoir « exigé le dixième denier à son profit « de tous les payements qu'il avait faits « aux officiers et aux gardes-du-corps, « qu'on disait monter à 700,000 livres, « outre les 1,200,000 livres qu'il avait « reçues, dont il n'avait rien payé ». Buvat ajoute que Paparel fut « convaincu « d'avoir fourni une somme de 1,600,000 « livres aux ennemis de la France, pen- « dant la dernière guerre (*Guerre de la « succession d'Espagne*), et d'en avoir tiré « de gros intérêts, au lieu de payer les « officiers généraux comme il le devait ».

Mais Duclos apprécie ainsi les effets de la Chambre de justice : — « Tout le fruit « de cette Chambre, qui dura un an, fut « d'ouvrir la porte à des milliers de déla- « tions, vraies ou fausses. La consterna- « tion se mit dans toute la finance et « parmi ses alliés ; l'argent fut caché, « et la circulation totalement interceptée. « On sacrifia quelques financiers à la « haine du peuple. Le crédit vendu, les « protections achetées, firent remettre ou « modérer les taxes. Celles qui furent « payées devinrent la proie des femmes « perdues et des compagnons de débau- « che du Régent ». — Or, trois ans auparavant (le 6 août 1713), Paparel avait marié sa fille, Claude-Françoise, au marquis Philippe-Charles de La Fare, fils de l'auteur des *Mémoires*, précisément à cette époque capitaine des gardes du duc d'Orléans, et l'un de ses « Roués ». — La Fare implora la clémence du Régent (*Moufle d'Angerville, Buvat*) pour faire commuer la peine de mort prononcée contre son beau-père, en celle de la prison perpétuelle ; et, le 10 juin 1716, on enregistra au Parlement un arrêt condamnant Paparel à être conduit à l'île Sainte-Marguerite, « pour y finir ses jours, « avec une pension de 1,000 livres par « an, *ses biens confisqués et adjugés au mar- « quis de La Fare*, son gendre, à la charge « de payer ce qui était dû au roi et à ses « créanciers ». (*Buvat*, t. II, p. 151).

Cet arrêt du 10 juin 1716 ne fut point exécuté dans toute sa teneur ; voici, en effet, ce que Buvat dit un peu plus loin (p. 157) : — « La nuit du 5 au 6 (juillet « 1716), le sieur Paparel partit dans un « carrosse à quatre chevaux avec une « escorte de plusieurs archers, pour res- « ter à Saumur qui lui était destiné pour « prison perpétuelle..... Quelques domes- « tiques voulurent le suivre dans son « malheur, principalement son cuisi- « nier ».

Un peu plus tard, vers 1719, sa détention s'est encore adoucie : il est à l'abbaye de Laon ; enfin, en 1721, il se fait réhabiliter (*Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, t. II, p. 286) ; et il meurt, à Paris (d'après *La Chesnaye-Desbois*), en 1725, après avoir obtenu de son gendre une pension alimentaire de huit mille livres.

L'arrêt de la Chambre de justice eut il son exécution en ce qui concernait les biens de Paparel ? — Les créanciers furent payés, au moins en grande partie, ainsi qu'il résulte de son dossier dans les Commissions extraordinaires du Conseil (Arch. nat. V7 399) ; mais le marquis de La Fare se fit adjuger, sans bourse délier, la terre de Vitry que possédait son beau-père, après avoir eu la précaution de vendre à M. de Souvré, moyennant cent quarante mille livres qui lui servirent à payer une partie de la charge de mestre de camp général des dragons, l'hôtel de la place Vendôme (aujourd'hui n° 14), où Balzac a placé la scène par laquelle s'ouvre, en 1786, la troisième partie de ses *Etudes philosophiques sur Catherine de Médicis*. Et maintenant, rapprochez de ce qui précède ce passage des *Mémoires* de d'Argenson (t. II, p. 296) : — « Le maréchal « de LaFare, (le marquis avait été créé ma- « réchal de France le 26 oct. 1746) meurt « endetté de cinq cent mille livres, après « avoir payé des dettes par la vente de « sa lieutenance générale au gouverne- « ment de Bretagne. Il avait mangé plus « de quatre millions, tant de son bien que « de paraguantes (*pots de vins*) exercées « avec des moyens légers et des qualités « aimables, mais fausses ; il avait dépouillé « de tous ses biens son beau-père Papa- « rel et l'avait fait condamner à perdre la « vie ; puis grâce de la vie, mais ses « biens confisqués et donnés au gen- « dre qui le laissait presque mourir de « faim... » ; et cet autre passage du *Journal de Buvat* (t. II, p. 142) : — « La mar- « quise, sa femme, que le mari ne pou- « vait plus souffrir, se retira dans une « communauté religieuse ; » et vous croirez peut-être, comme moi, que Duclos n'a point eu tort de juger aussi sévèrement qu'il l'a fait, la Chambre de justice de 1716.

NOTHING.

Payen de Noyan (XLIV, 665). — L'*Armorial général* de Rietstap donne une famille Payen de Noyant, en Normandie : *d'argent, à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or.* Devise : IN ARDUIS FORTIOR.

L'*Annuaire des Châteaux* cite un comte de Noyant qui habite les châteaux de la Tour de Matha (Puy-de-Dôme) et de Mont (Saône-et-Loire) ; on pourrait s'adresser à lui pour avoir les renseignements demandés.

P. LE J.

* * *

J'extrais d'une généalogie ceci : Mariage d'Amé-François-Joseph Payen, fils de Pierre-Amé-Joseph et de Marie-Josèphe Théry, né à Tournai, le 24 juillet 1824.

Famille Payen, originaire de Tournai (Hainaut).

A. L. C.

—

Louis, baron de Malet de Puyvalier, Sgr de La Magdeleine en Saint-Martin-d'Ary ; né 1738, fils de François de M. et de Catherine de Guérin, est enseigne, puis capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus, non émigré. Marié 9 août 1737 (Cadouin et Roy, notaires à Rochefort-sur-Mer), à Marie *Anne*-Jeanne Payen de Noyan, fille de Gilles-Augustin Payen de Noyan, possessionné à La Nouvelle-Orléans, et de N. Faucon du Manoir, née vers 1747, morte 18 juin 1792. Ils eurent deux filles, Mmes de Leybardie et de Callières ; les descendants de celles-ci possèdent encore le château de La Magdeleine, commune de Saint-Martin-d'Ary (Charente-Inférieure). Mme de Malet eut au moins un frère, Louis-Roland Payen de Noyan, capitaine au Régiment de la Reine.

Dr VIGEN.

—

Pierre de Guérin (XLIV, 667, 793). — Je trouve le nom de Guérin natif de la commune de Saint-André, arrondissement de Lille, département du Nord.

A. L. C.

* * *

Pierre de Guérin, écuyer, chevalier, « lieutenant général d'épée de Saintonge » fut inhumé dans l'église Saint-Sauveur de Blaye, le 6 juin 1731. L'acte de décès se trouve dans les registres paroissiaux de Blaye, au registre G. G. 23.

PIERRE MELLER.

Pelet-Narbonne et Narbonne-Pelet(XL: XLI ; XLII ; XLIV, 347,470, 687). — Pierre Pelet, sur lequel des renseignements sont demandés, était le quatrième et dernier fils de François Pelet, baron du Salgas, lequel, à la suite de la guerre des Camisards, fut,le 27 juin 1703, condamné à la confiscation de ses biens et aux galères, peine qu'il subit effectivement à Marseille, refusant avec une persévérance remarquable d'obtenir sa grâce au prix d'une abjuration. Libéré le 26 octobre 1716, par le Régent, il se retira à Genève et y mourut septuagénaire le 14 août 1717. — Le baron du Salgas avait épousé,le 2 septembre 1694, Lucrèce de Brignac. Son quatrième fils Pierre se retira dans le pays de Vaud, s'y maria et eut un fils et trois filles. Le dernier descendant mâle du baron du Salgas était chambellan du roi d'Angleterre et habitait ordinairement Genève. Il est mort, selon M. Peyrat, vers 1800.

V. A. T.

—

Portraits parisiens (T.G. 721).— Musnier, Maurice-Antoine, seigneur de Darvault et autres lieux, écuyer, président Trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Paris, né en la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois le 24 décembre 1728, de Jacques-Maurice Musnier et de Catherine Gall.t, épousa en l'église de Saint-Jacques-la Boucherie, le 16 août 1756, Marie-Paule de Vandenesse, fille de Guillaume-François de Vandenesse, naturalisé français et bourgeois de Paris, et de Marie-Claude Prestre.

Il mourut à Paris le 12 août 1783,et sa femme dans la même ville, le 7 brumaire an III (1er novembre 1793).

Leurs portraits à l'huile sont conservés au château de Chevilly, situé commune de Méreau.

Le père de Maurice Antoine Musnier,né également à Paris, mourut le 8 octobre 1738, en la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

TAUSSERAT.

—

Une épée de Charles-Edouard (XXXIX). — Le vicomte Joseph-Alexis Walsh, né au château de Sérant, le 25 avril 1782, et mort à Paris le 14 février 1860, était, je crois le fils d'Antoine Walsh, auquel Charles-Edouard avait offert,en 1745, une épée d'honneur.

Joseph Alexis a beaucoup écrit.Les *Lettres vendéennes* dont la première édition parut en 1825, obtinrent un grand succès. Après 1830,Walsh fut le directeur de la *Gazette de Normandie* et donna de nombreux articles à *la Mode*, passée entre les mains de son fils. le vicomte Edouard. Notre honorable collaborateur Nauroy a visé ce dernier dans sa réponse à ma première demande. Peut-il nous dire si cet écrivain existe encore et nous faire connaître sa postérité?

LECNAM.

—

Famille Ferray (XLIV, 728). — Rien ne doit être plus facile que de trouver des renseignements sur cette famille protestante, propriétaire des usines d'Essonnes (Seine-et-Oise), alliée à la famille du célèbre Oberkampft et à celle du maréchal Bugeaud, je crois. Un de ses membres a été bien connu comme sénateur de Seine-et-Oise. MM. Feray, 58, boulevard Malesherbes, doivent appartenir à cette famille.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

C'est la famille Feray d'Essonnes, qui descend d'Oberkampft.

M. P.

*
* *

Madame Louis Feray (née en 1779, décédée en 1843) était la seconde fille de Christophe-Philippe Oberkampf (né 11 juin 1738, décédé 4 octobre 1815) et de sa première femme, Mlle Petiteau,(mariée le 6 juillet 1774, décédée le 17 avril 1782).

Son mari, M. Louis Feray, naquit en 1772 et mourut en 1836 ;

De ce mariage sont issus :

1° Deux filles : Amélie F. (1798-1882) épouse le baron Nau de Champlouis,

et Julie F (1800-1883) épouse le comte de Salvandy, ministre sous Louis-Philippe (1795-1856).

2° Deux fils : Ernest F. (1804-1891) industriel à Essonnes,membre de l'Assemblée nationale, sénateur de la 3e république,épouse Léonie Widmer (1809-1870) ;

et Henri F. (1812-1870), général du second empire,épouse Léonie Bugeaud de la Piconerie d'Isly, (1825-1889) fille du maréchal Bugeaud.

Chacune des quatre branches précitées a donné naissance à une assez nombreuse postérité, qui, pour être clairement expliquée, exigerait la mise sous forme de ta-

bleau généalogique, à laquelle la disposition typographique de l'*Intermédiaire* ne se prête pas très bien.

Les noms des familles issues :

— d'Amélie Feray sont : Nau de Champlouis ; Réal ; Vulliamy ; Chevallier ; Cotty ; du Paty de Clam.

— de Julie Feray : les familles de Salvandy ; d'Aux ; le Febvre du Grosriez ; de Riedmatten.

— d'Ernest Feray : les familles Feray ; Prat.

— d'Henri Feray : la famille Feray-Bugeaud d'Isly ; par décrets des 7 juin et 10 juillet 1873, et des 27 mars et 13 avril 1878, les enfants du général Feray ont été autorisés à adjoindre à leur nom patronymique deux des noms de leur mère.

V. A. T.

***

A renvoyer au collègue Mac-Rebo qui a de fort bonnes raisons, fortifiées de notes congruentes, pour éclaircir tout point généalogique touchant à la famille Oberkampf.

Cz

***

Madame Feray, née Oberkampf, était la femme de M. Louis Feray. Leurs quatre enfants : la baronne de Champlouis ; la comtesse de Salvandy ; femme du ministre du roi Louis-Philippe ; M. Ernest Feray, membre de l'Assemblée nationale et sénateur de Seine-et-Oise ; le général Feray qui épousa la fille du maréchal Bugeaud, sont décédés, mais ont tous des descendants vivant à Paris

Monsieur Jean Baptiste Feray, auquel il est aussi fait allusion, avait épousé sa cousine germaine Henriette Feray. Leurs deux enfants furent le baron Feray et M. Louis Feray dont il est parlé plus haut.

G. F.

—

Maucherot de Longpré (XLIV 559, 752). — Rectifications : la date du mariage est octobre 1866 et non 1857 ; le nom de la mère de la mariée est Cabalié et non Tabalié.

D. des E.

—

Les manuscrits de Carnavalet (XLIV 832). — M. Georges Cain ne répond nullement à la question posée par l'un de nos collaborateurs. Il confond « autographes » avec manuscrits.

Les manuscrits choisis, réunis et classés par le très regretté Jules Cousin, ont été l'objet d'un catalogue sommaire publié par M. Fernand Bournon à la suite de l'inventaire général d'Ulysse Robert.

Cette précieuse collection transférée avec la bibliothèque de la ville à l'hôtel Lepelletier Saint-Fargeau, n'a rien de commun avec les expositions de M. Cain.

Les curieux iront à Carnavalet, les travailleurs à Saint-Fargeau, où le savoir, le goût et la méthode de Jules Cousin sont encore respectés.

Georges Monval.

***

M. Georges Cain a parfaitement répondu que les manuscrits étaient à la bibliothèque Le Pelletier Saint-Fargeau et qu'il ne possédait que des autographes pouvant être exposés, comme pièces exceptionnellement intéressantes.

L'obscurité, que relève, à bon droit, M. Monval, est imputable au rédacteur de la note qui reconnaît avoir manqué de précision, et ne s'en plaint pas puisqu'il a amené le très distingué bibliothécaire de la Comédie française à préciser un point qui intéresse tous les travailleurs.

—

Le général Joubert, commandant en chef l'armée transvaalienne (XL ; XLI ; XLIV, 803). — Je prierais de me signaler les articles d'une certaine importance qui ont pu être publiés dans les revues ou albums sur le général Joubert.

J Joubert.

—

Venise serait-elle sous les eaux sans les bretons ? (XXXV, XXXVII). — Il est certain que les Venètes étaient un peuple très puissant puisqu'ils avaient à bord de leur flotte 33 000 matelots ou soldats.

A. S.

—

Les maures en Maurienne (XLIV, 725). — Que le type maure (ovale de la figure, lèvres, nez, crâne, mâchoires, etc.), soit reconnaissable à Saint-Colomban des-Villards, je ne le conteste point.

Quant aux mots arabes, je n'en ai jamais entendu dans cette région que j'ai parcourue. M Paul Guillemin, inspecteur de la navigation fluviale à Paris, qui s'est occupé du patois de la Savoie, en saurait plus long que moi, et certainement

mon vénérable ami le chanoine Truchet de la cathédrale de Saint-Jean, pourrait répondre au collègue Van de Velde de façon utile.

Je reçois les *Annales des Hautes-Alpes*, mais je ne les ai pas sous la main et ne me souviens pas d'y avoir vu cette question traitée. Je regrette de ne pouvoir mieux préciser, mais au Château-Maure ou Mort, à Valloives, j'ai vu des tombes d'un agencement particulier, malheureusement violées depuis de longues années, près la chapelle de Sainte-Thècle, qu'on m'a affirmé être sarrasines. Cz.

—

La femme de Loth (XLII). — Ardouane, mon vieil ami, tout se trouve dans l'*Intermédiaire* ; tout, même la réponse à la double question par vous posée le 22 juillet 1900 ; mais comme vous n'avez pas la bonne fortune de posséder la collection complète de *notre* recueil, je copie à votre intention, (XXIV, 339) les lignes suivantes de notre confrère Paul Masson :

Elle s'appelait Edith. On sait à quelle occasion elle fut convertie en sel. Benjamin de Tudèle, le voyageur juif, se vante d'avoir vu la statue d'Edith au XII[e] siècle, et il remarque que si quelque étranger en enlève un morceau, la statue se reforme aussitôt comme si rien n'eût été dégradé..... Plus tard, à la fin du XVII[e] siècle, Pierre Le Loyer, seigneur de La Brosse, dans ses *Discours et Histoires des spectres*, après avoir constaté que la statue transpire parfois et « souffre ses fleurs », ajoute qu'elle se trouve à deux lieues de la mer Morte.

A. S.

—

Zizim — le lieu de son internement en France (XLIV, 726). — Lorsque Djem arriva à Bourganeuf, à la fin de 1483, la commanderie n'était pas disposée pour recevoir un pareil hôte. Aussi, au bout de deux mois, Blanchefort conduisit le prince musulman au château de Bois-Lamy, appartenant à sa famille, où lui-même était né, et situé au milieu des bois et des marais de la Haute-Marche, (commune de Moutier-Malcard, canton de Bonnat, arrondissement de Guéret, Creuse). Malgré l'achèvement, en 1484, de la grosse tour de Bourganeuf, dite la tour de Zizim, celui-ci serait demeuré à Bois-Lamy jusqu'au mois de janvier 1488.

Le 9 novembre de cette même année, il partit pour Rome. MADEL.

—

M[me] Deshoulières emprisonnée au château de Vilvorde (XLIV, 728). — Voir Galesloot (L.). *Madame Deshoulières emprisonnée au château de Vilvorde, par ordre du prince de Condé : son évasion....* Notice historique accompagnée de pièces justificatives. Bruxelles, Arnold, 1866, in-4°. A. S.

***

La *Bibliographie universelle historique des femmes célèbres mortes ou vivantes* et publiée par Prudhomme père (Paris, Lebigre, rue de la Harpe n° 24, 1830 ; 4 vol. in 8°) contient, aux pages 41 et 42 du tome III, les indications suivantes :

Houlières (Antoinette du Ligier de la Garde, veuve de Guillaume de La Fon, seigneur des) naquit à Paris en 1638. La nature avait rassemblé en elle les talents de l'esprit et les grâces de la figure. Des Houlières, son époux, lieutenant du roi à Doullens, en Picardie, vivement touché des charmes de sa femme, fut pour elle un tendre amant. Elle fut arrêtée à Bruxelles, au mois de février 1657, et conduite en criminelle d'État au château de Wilvorden. Elle avait tout à craindre, même pour sa vie, de la part des Espagnols ; mais des Houlières, exposant ses jours pour sauver son épouse, s'introduisit sous un faux prétexte, dans sa prison, la délivra, et prit la route de France avec elle.

V. A. T.

—

Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot (XLIV, 730). — Je n'apprendrai rien à personne en disant que les rapports de Bernardin de Saint-Pierre avec la jeune demoiselle Didot, qu'il épousa, ont fait l'objet de commentaires et de procès.

O'Meara, en son livre *Napoléon en exil*, dit ceci :

Dans le cours de la conversation, Napoléon observa qu'on ne doit pas s'en rapporter aux écrits d'un homme pour se former une idée juste de son caractère et de sa conduite privée ; et il m'en donna la preuve en me disant que Bernardin de Saint-Pierre dont les écrits sont si beaux, si pleins de sentiments et respirent à chaque page les principes d'humanité et de bonheur social, était un homme d'un mauvais caractère

Est-ce vrai ?

Je tire du *Journal de Paris*, du 27 ventôse an VII, ce qui suit :

La calomnie poursuivant depuis longtemps le Cn Bernardin de Saint-Pierre, la Cne Didot, son épouse, nous a adressé la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

« Paris, 25 ventôse an 7 »

« Les ennemis du Cn Saint-Pierre, mon mari, ayant méchamment répandu le bruit qu'il faisait le malheur de la famille Didot et le mien, au point que j'étois au moment de divorcer. En attendant qu'il réponde à ces calomnies, je déclare que les maladies dont ma santé est affectée depuis longtemps sont provenues en partie des chagrins que j'ai éprouvés depuis la mort de mon père, pour les affaires de sa succession, dans lesquelles mon mari a sacrifié ses intérêts à l'amour de la paix ; et j'ai dû mes plus douces consolations à sa tendresse pour moi et pour nos enfants. »

Félicité Didot, fme De Saint Pierre.

Une volumineuse correspondance de Bernardin de Saint-Pierre existe à la bibliothèque du Hâvre. Je sais qu'on en conserve aussi dans la maison Didot. Enfin, il n'est pas jusqu'à la *Biographie Machaud*, qui n'ait dû, je crois, sur la réclmation des Didot, apporter corrections à l'article : Bernardin de Saint-Pierre.

V. Advielle.

—

Miracles sur les places publiques (XLIV, 614).— Voici ce que j'ai trouvé de certain sur la vie et les œuvres du vénérable prince de *Hohenlohe Schillingsfürst*. Il était né près de Waldenbourg en 1794 et est mort en 1850. Ses parents étaient très fervents catholiques. Sa mère, la baronne Jeanne de Révizky, était hongroise. Le jeune homme, après d'excellentes études ecclésiastiques et profanes, fut ordonné prêtre en 1815, et après deux ans de séjour à Rome revint se fixer en Bavière, où il se fit remarquer par sa piété, et bientôt se rendit célèbre par le don *de guérison*, qu'il prétendit avoir ou qu'on lui attribuait. L'imposition des mains sur les malades, accompagnée d'une prière lui suffisait pour guérir fréquemment ceux qui s'adressaient à lui. Des guérisons incontestables se produisirent à Wurtzbourg, à Bruckenau, à Bamberg. C'est le bourgmestre de cette ville, M. de Hornthal, qui, soit par suite des plaintes des médecins qui, sincères ou non, croyaient à une supercherie, ou à la suite de quelques troubles populaires, lui intima l'ordre de ne plus faire de miracles (des guérisons en public et l'obligea même à quitter la Bavière. Le vénérable ecclésiastique obéit et se rendit en Hongrie où il fut nommé abbé du monastère de Saint-Michel de Gabojan. Quantité de gens, convaincus de son pouvoir surnaturel, sollicitaient son intervention. Presque toujours il céda à leurs instances, mais il attribuait son pouvoir merveilleux à la prière et exigeait de ses clients une bonne conduite et surtout la prière en union avec la sienne. Il a écrit quantité d'opuscules de piété et de mysticisme. Il mourut en 1850, en grande réputation de vertu et de désintéressement chrétien.

A. Paradan.

*
* *

Le prince Alexandre-Léopold de Hohenlohe-Waldenburg Schillingsfürst, le thaumaturge, a eu son moment de célébrité et a joui d'une très grande notoriété dans le monde catholique, en la première moitié du siècle passé.

Ecrivain de grand talent, polémiste catholique de premier ordre, prédicateur éloquent, ses écrits étaient lus par tout le monde, et son *Livre d'Heures* était entre les mains de tous les catholiques, mais c'est surtout sa piété, ses vertus et finalement les cures miraculeuses qu'il avait faites qui lui ont valu cette célébrité et le respect dont il était entouré. On a pu nier ses guérisons, mais ses adversaires eux-mêmes, ses détracteurs, ses ennemis politiques, n'ont jamais mis en doute sa bonne foi, l'élévation de son esprit, sa grande science, sa charité inépuisable et ses vertus. Pour les uns, il passait pour être le plus libéral des ecclésiastiques catholiques et partant suspect à Rome ; et pour les autres, c'est-à-dire les libéraux, il n'était qu'un suppôt de l'obscurantisme ; sa vie est fort curieuse et nous tâcherons de la raconter brièvement.

Né, le 17 août 1794, à Kupferzell, près Waldenbourg, propriété de son père dans le royaume de Würtemberg, il était le dernier né de 14 ou 18 enfants du prince Charles-Alexandre de Hohenlohe, de la branche de Waldenburg-Shillingsfürst et de la princesse Judith, née baronne de Reviczky, d'une maison noble de la Hongrie. Son père mourut aussitôt après sa naissance, et sa mère, très pieuse elle-

même, voyant que l'enfant était né débile et malingre, fit le vœu de le destiner à l'état ecclésiastique. Il fit ses premières études au Theresianum à Vienne, puis à l'académie de Berne, et finalement on le fit entrer, en 1810, au séminaire de Vienne. Il paraît même qu'à ce moment-là, il avait peu de goût pour l'état auquel on le destinait; mais il lui fallut faire la volonté de sa mère. Le roi de Würtemberg, son parent, l'envoya en 1814, à Ellwangen, auprès de son oncle paternel le prince François-Charles de Hohenlohe, évêque de Tempe in-part. inf., suffragant, d'Augsbourg, où il acheva ses études théologiques, fut nommé chanoine du chapitre d'Olmütz en 1814, et ordonné prêtre le 16 septembre 1815.

En 1816, il prit la croix de Malte et fut nommé bailli de l'Ordre ; à cette occasion il s'en fut à Rome, pour y faire ses vœux de Malte, mais il paraît qu'il y rencontra une certaine difficulté à obtenir une audience du pape, car déjà on avait fait une dénonciation contre lui, comme quoi il aurait baptisé un enfant, en employant la langue allemande, pour les paroles sacramentales du rite ; qu'il faisait partie de la Société biblique, etc. etc, Il s'est disculpé facilement de ces accusations, et le pape Pie VII lui accorda le privilège fort rare, de bénir les crucifix, rosaires et autres objets de piété, à l'instar de la bénédiction papale

Il revint en Bavière en 1817, et s'arrêta quelque temps à Münich ; c'était le moment de la réorganisation des évêchés bavarois, préparée par le ministère libéral du comte de Montgelas ; il prit part aux travaux de cette réorganisation, fut nommé conseiller ecclésiastique et chanoine de Bamberg. Ses prédications d'un talent réel et d'une très grande éloquence. attirèrent à lui le peuple bavarois, qui lui voua une très grande affection ; mais ses sermons firent naître le premier conflit qui se perpétua jusqu'à la fin de ses jours. Il fut mêlé à la conversion d'un protestant, le célèbre poète bavarois ministre des cultes et de l'intérieur Edouard von Schenck, qui, grâce à ses prédications, passa à l'église catholique. Le parti libéral, tout puissant au temps du ministère Montgelas, qui venait de démissionner, accusa le prince de Hohenlohe de prosélytisme, d'ultrapapisme et de jésuitisme etc., etc ; mais la fureur de ce parti n'eut pas de bornes, lorsqu'au commencement de 1819, le Dr Wetzel, rédacteur en chef du journal : *Frankische Merkur*, un des chefs reconnu du parti libéral protestant de Bavière, se fit catholique à Bamberg. On accusa de nouveau le prince de Hohenlohe, d'avoir opéré cette conversion ; il s'en défendit dans une brochure qu'il fit paraître : *Abgedrungene Vertheidigung* ; mais cela ne servit à rien ; le parti libéral lui voua une haine mortelle, dont il le poursuivit désormais.

En cette même année 1819, un père capucin le mit en rapport avec un certain Martin Michel, simple paysan d'Unterwittinghausen, célèbre par ses cures miraculeuses De tout temps, la Bavière a été la patrie de ces médecins empiriques, moitié thaumaturges et moitié rebouteux. Cela se pratique même de nos jours, car l'on se rappelle encore cette vieille paysanne bavaroise qu'on appelait : die Wunderfrau, qui faisait des cures miraculeuses et pratiquait ce métier, il y a une quinzaine d'années à peine.

Ce Martin Michel lui dit un jour, avec sa naïveté de paysan : « Mais vous, qui « êtes consacré prêtre, vous pouvez faire « de plus grands miracles que moi, qui « ne suis qu'un laïque ».

Ce fut le point de départ des guérisons miraculeuses que le prince Hohenlohe entreprit et pratiqua souvent avec succès, disons-le.

A l'institut orthopédique de J. S. Heine, à Würzbourg, se trouvait à ce moment, en traitement depuis sept ans, une jeune fille de dix-sept ans, appartenant à une des plus illustres familles de l'Allemagne, la princesse Mathilde-Thérèse de Schwarzenberg, fille du prince Joseph et de Pauline, née princesse d'Aremberg. Elle était atteinte d'une maladie de la moëlle épinière que l'on croyait incurable Le prince Hohenlohe, accompagné de Martin Michel, se rendit auprès de la malade et l'adjura, au nom de Jésus-Christ et de la Très Sainte Trinité, de se lever et de marcher. Elle se leva et se mit à marcher et elle marcha si bien et si longtemps qu'elle n'est morte que le 3 novembre 1886. c'est-à-dire à l'âge de 83 ans et en pleine jouissance d'une santé parfaite.

Evidemment, on cria au miracle ; le peuple courut à lui ; on lui demanda des guérisons, il en fit à Würzbourg, à Bamberg, à Brückenau. Dans cette dernière localité, il fit, en 1821, la rencontre de Louis, prince royal de Bavière, qu'il guérit d'un commencement de surdité ; cependant la surdité lui revint avec l'âge, car l'on se rappelle combien le roi Louis I[er] avait l'oreille dure.

Ces cures merveilleuses, qu'il opérait rien que par les moyens de prière et n'exigeant du malade qu'une foi absolue en la miséricorde divine, réussissaient souvent et alors on criait au miracle, lorsque la cure ne réussissait pas, ce qui arrivait aussi, on attribuait l'insuccès au manque de foi du patient.

Tant qu'il ne s'agissait que de prosélytisme catholique, le prince de Hohenlohe n'avait contre lui que les protestants et les libéraux ; mais ses cures réussissant trop souvent, il eut bientôt contre lui la Faculté entière ; ce fut un déchaînement de haines et de calomnies extrêmes On fit une dénonciation contre lui au saint Père, lequel lui demanda une explication sur les moyens qu'il employait pour opérer ses cures ; il adressa au pape l'explication demandée, dans laquelle il établit que c'était uniquement par la prière qu'il arrivait à obtenir ces guérisons. La réponse du pape ne se fit pas attendre ; elle fut mauvaise pour le prince de Hohenlohe en tous points : la curie se rejeta sur les conclusions du Concile de Trente, d'après lesquelles les miracles ne pouvaient être constatés et reconnus authentiques sans l'examen préalable et le consentement de l'évêque du lieu, cita la bulle de Benoît IV : *de Miraculis* et finalement lui défendit de « faire des miracles ». Il est vrai qu'il ne lui était défendu que de les faire en public, mais il ne les a jamais faits en public, il les faisait dans les hôpitaux ou dans les chambres des malades et jamais il ne les a pratiqués dans un lieu public.

En réponse à la condamnation du Saint-Siège, le prince de Hohenlohe, adressa au pape une demande, qui vraisemblablement l'embarrassa beaucoup ; il lui demanda : « jusqu'à quelles limites pouvait aller le pouvoir de la prière ainsi que les résultats qu'on en attendait », Pie VII garda à ce sujet un silence prudent.

Après la défense du pape, ce fut le tour des pouvoirs civils ; la police sanitaire s'en mêla. Le gouvernement bavarois lui fit intimer l'ordre d'abandonner tout essai public de guérison et, le cas échéant, de ne pratiquer ses cures, que sous la surveillance de la police. Naturellement il fit la sourde oreille, et une fois, pris sur le fait d'une guérison miraculeuse, par le bourgmestre de Bamberg, un certain von Hornthal, son adversaire acharné, il fut traduit en justice et condamné à une amende ; cela eut lieu le 15 juillet 1823.

Se voyant en butte aux persécutions des municipalités bavaroises, il prit le parti de se retirer à Vienne, où il rencontra Alexandre I[er], empereur de Russie, autre mystique, qui publiquement, s'était mis à genoux devant lui et lui avait demandé sa bénédiction. Une fois établi en Autriche, il employa pour ses guérisons une méthode différente : au lieu d'aller voir les malades, il adressait à leur demande des formulaires imprimés, avec l'indication exacte du jour et de l'heure où il prierait Dieu en même temps que le malade. A cette fin, il publia un petit livre que l'on surnomma *le petit livre des Miracles* (Mirakelbüchlein) qui renfermait les prières à dire à l'occasion de ces guérisons. Ce petit livre, devenu fort rare, renferme, dit-on, des prières d'une très grande élévation.

Entre temps, il se ruina à faire des miracles ; il fut obligé de vendre son patrimoine, une belle propriété appelée Sainte-Oltilia, qu'il possédait en Alsace, mais il fut aussitôt pourvu de quelques bénéfices. Ainsi, en 1824, il devint chanoine de Grosswardein où il alla s'établir en 1825 ; en 1829, il fut nommé grand prieur de Grosswardein, abbé de Saint-Michel de Gaborjan et vicaire général ; en 1844, il fut préconisé évêque de Sardica in-part. inf. et auxiliaire de Grosswardein.

Etabli à Grosswardein, il s'est adonné à la publication d'un nombre infini d'écrits polémiques et d'ouvrages de théologie et de piété, dont plusieurs ont été traduits en français, mais le plus connu et le plus populaire de ses ouvrages est un livre d'heures, un simple livre de prières qui lui valut une célébrité méritée

et qui fut traduit dans toutes les langues. Son œuvre littéraire est fort considérable. Constantin Wurzbach dans son dictionnaire biographique : (*Biographischer Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*, Wien 1856-1901) et la biographie allemande (*Allgemeine Deutsche Biographie*, Leipzig 1875-1900. t XII) en citent une partie; mais si on voulait en connaître la nomenclature complète, on la trouvera dans le : *Vollstandiger Bücher Lexicon*, de Kayser

Le prince de Hohenlohe tomba malade en 1847, et lorsqu'en 1848 éclata la révolution hongroise, il s'en alla à Inspruck, Linz, Vienne, Baden, et mourut le 14 novembre 1849 à Vôsslau, près Vienne, dans la maison du comte Fries, son neveu : il était âgé de 55 ans. Pour finir, disons qu'il était le propre oncle du prince Clovis de Hohenlohe, le chancelier allemand, mort tout récemment.

Dans notre siècle sceptique et surtout « blagueur », hélas ! on comprendra difficilement l'intérêt qu'avait provoqué au début du siècle passé, la personnalité du prince Alexandre de Hohenlohe, mais cet intérêt devait être très grand, puisqu'il a donné naissance à une centaine d'ouvrages, pour le moins publiés tant par ses partisans que par ses adversaires. C'était, il ne faut pas l'oublier, l'époque du libre examen, de l'esprit de critique et de la raison pure, préconisés par la philosophie allemande ; les partis se faisaient la guerre à coups de traités et de brochures, et peut-être même se servaient-ils de la personne du prince de Hohenlohe, plutôt comme prétexte que comme but. Les ouvrages étaient entre les mains de tout le monde, et dans ma première jeunesse, il y a plus d'un demi-siècle, dans un milieu cultivé, distingué, policé et sérieux, dans un monde qu'il est convenu d'appeler maintenant : le monde où l'on s'ennuie, je n'entendais parler autour de moi que du prince de Hohenlohe et prononcer son nom qu'avec respect et vénération. DUC JOB.

—

Victor-Emmanuel et l'incendie du palais Pitti (XLIV, 614, 809). — L'histoire est une fable.

Dans la question, il y a une erreur.

L'incendie dont on parle n'a pas eu lieu au palais Pitti, mais au Poggio impérial situé hors de la porta Romana.

Ce palais était habité alors par Charles-Albert de Carignan, plus tard roi de Sardaigne. Le prince, exilé du Piémont, était venu se fixer à Florence.

Il est exact que, dans l'incendie, Victor-Emmanuel fut sauvé par sa nourrice, mais la substitution est une pure invention. XX.

—

Barrère (XLIV, 668, 802). — *Les hommes de la Commune de Paris de 1871.* E. O. demande des renseignements sur la parenté d'un ambassadeur actuel de la République, avec un conventionnel, « l'Anacréon de la guillotine ». La question est d'un intérêt secondaire, un descendant ne pouvant être atteint par les actes répréhensibles d'un ascendant.

Mais la question peut donner lieu à une enquête qui n'a pas été suffisamment faite jusqu'à présent,

Parmi ceux qui ont participé à la Commune, soit dans les comités exécutifs, soit dans les commissions, il en est qui, depuis, ont acquis des situations au Parlement et dans les administrations publiques.

Il serait intéressant d'en dresser la liste. VERITAS.

—

La mort de Rossel, à Satory (XLIII). — Je ne puis répondre à cette question ; ma famille a toujours cru que Rossel était mort bravement et j'ai fait à ce moment-là un sonnet sur son exécution, que je tiens à votre disposition.

Mais, chose curieuse, je possède, avec ma sœur, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 93, près de la Porte-Maillot, une petite maison dont les caves ont servi tout le temps du siège de Paris, de refuge à l'état-major de Rossel, et dont les murs sont encore couverts de dessins de lui et de ses hommes.

Je voudrais les voir *identifier*, comme portraits, si possible, et surtout reproduits par un journal illustré, car c'est là une page d'histoire vécue, bien curieuse.

PAUL VIBERT.

***

Oui, il y a une énigme.

Après l'exécution, de son fils, madame Rossel interrogea le pasteur Pasta qui avait assisté le chrétien à ses derniers moments.

— Vous a-t-il dit, lui demanda-t-elle, le nom du personnage, du *gros personnage* qui est allé, à la tombée de la nuit, le visiter dans sa cellule ?

— Non ! lui répondit le pasteur, il avait juré de se taire sur cette entrevue, dont lui seul, et quelqu'un encore vivant, toutefois, connaissent le secret.

Cette conversation est rapportée dans le *Gaulois* du 30 novembre 1871, et signée par un témoin de l'exécution.

Du récit de ce témoin, il ne ressort nullement que Rossel ait faibli durant l'exécution : il montre au contraire une grande fermeté d'âme, il va jusqu'à demander qu'on lui laisse son lorgnon, car il veut voir jusqu'au bout. A. B. X.

*
* *

L'officier qui se trouvait au poteau chargés des lugubres apprêts était le lieutenant Eymard.

Cet officier a fait en 1895, le récit suivant :

J'ai été seul à posséder un secret, que je n'ai plus de raison pour garder.

J'avais connu Rossel à Metz. J'étais de ceux qui protestèrent avec lui contre la conduite de Bazaine. Après la capitulation, je fus enfermé à Coblentz, d'où je m'évadai. Je n'eus de ses nouvelles que beaucoup plus tard, dans le courant du mois d'août, après la Commune.

J'étais attaché au service central de la justice militaire, quand Rossel passa au conseil de guerre. Je l'ai visité souvent dans son cachot, jamais il n'a laissé échapper une parole de colère contre ceux qui l'avaient condamné.

Le 27 novembre, à dix heures du matin, le général Appert, chef de la justice militaire, nous annonça que le lendemain Rossel serait exécuté en même temps que Ferré, membre de la Commune, et Bourgeois. La terrible nouvelle me causa une émotion indescriptible : Je n'eus plus qu'une pensée : voir Rossel à tout prix.

Un vieux sous-officier décoré, un ami personnel, qui avait la surveillance des cellules du sous-sol, parmi lesquelles était celle où était enfermé Rossel, me laissa passer, à cause de mes fonctions d'officier de détail, et j'annonçai à Rossel, qu'il serait fusillé le lendemain

— Oh ! mon ami, me dit-il alors, en prenant mes mains dans les siennes, je ne crains pas la mort, je l'appelle même de tous mes vœux ; elle sera pour moi la délivrance ! Mais je vous avoue qu'il m'est cruel de la recevoir d'un peleton composé de ces soldats du génie que j'ai commandés. Tâchez de savoir de quels éléments il sera composé, et si c'est le génie qui doit les fournir, oh ! je vous en supplie, par grâce, arrangez-vous de façon que je ne sois pas en état de les reconnaître. Coûte que coûte, procurez-moi un stupéfiant qui m'empêche de voir d'anciens compagnons d'armes tirer sur moi !

En quittant Rossel, je m'enquis de la composition du peloton et j'appris de la bouche même du commandant d'état-major Grosjean que c'était bien le génie, en effet, qui devait le fournir.

Je me mis aussitôt en campagne pour satisfaire au désir de Rossel. Je me croyais tenu d'exécuter ce vœu suprême d'un mourant. Je me rappelai l'adresse d'une sage-femme de la rue Notre-Dame à Versailles, morte aujourd'hui, à laquelle j'avais eu l'occasion de rendre quelques légers services. Je m'ouvris entièrement à elle. Elle m'écouta attentivement, rédigea une ordonnance et me dit : « Courez vite, chez tel pharmacien, rue Hoche, près d'ici, la potion qu'il composera d'après cette ordonnance agira très vite ; prise à moitié, elle amènera l'effet que vous attendez au bout de vingt-cinq minutes ; bue tout entière elle agira en dix minutes ».

Le pharmacien chez lequel je me rendis confirma ces paroles et me remit une petite fiole, grosse comme le pouce à peu près, contenant un liquide foncé. Grâce à la permission que m'avait donnée le colonel Paillard, d'accompagner les personnes qui iraient prendre Rossel dans sa cellule, je fus à la prison le lendemain 28, dès six heures du matin. Le pasteur Passa s'entretenait à ce moment avec le condamné.

Tout à coup la porte de la cellule s'ouvre, Rossel en sort. Malgré la présence de quelques officiers, des greffiers, de M. Clément, commissaire de police, représentant le préfet de police à l'état-major de la police militaire, je parvins à m'approcher de Rossel, à lui serrer la main et à lui passer la fiole.

Il faisait très sombre dans les couloirs de la prison : quelques lanternes portées par des gardiens répandaient seules une clarté douteuse sur le sinistre cortège. Je fis de mon corps un paravent à la lanterne d'un gardien qui marchait à côté du condamné, celui-ci avala rapidement, sans être vu, le contenu de sa fiole.

Lorsqu'il voulut me la rendre, je tremblais si fort que je la laissai tomber ; heureusement le bruit fut léger et personne ne l'entendit au milieu du mouvement général.

Un merci prononcé à voix basse arriva jusqu'à moi, ce fut ma récompense.

Immédiatement, j'abandonnai le cortège et courant aux écuries, j'enfourchai un cheval et j'arrivai au champ d'exécution, cinq minutes avant les fourgons : lorsque les condamnés en descendirent, j'eus la satisfaction de constater que mon breuvage avait rempli son

office. On peut dire que Rossel n'assista pas à ce qui se passait.

Voilà le secret de la prétendue défaillance de Rossel.

M. Eymard a fait cette déclaration publiquement il y a six ans, alors que l'on accusait Rossel d'un suprême défaillance.

Si le rappel de cette déclaration tombe sous les yeux de M. Eymard, dont je désirerais connaître l'adresse, il pourra reconnaître les termes mêmes de son récit, et à nouveau les confirmer. Y.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV, 729). — On a donné le nom d'Isis, parce que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avait été fondée sur l'emplacement d'un temple d'Isis, dont la statue existait encore sous les rois des premières races. En outre, il paraît qu'il y avait un collège des prêtres d'Isis à Issy. Voilà ce que l'on a dit, au sujet de l'étymologie de Paris

Pour notre part, nous en admettrions une autre, toute différente. Paris doit son nom aux Parises, peuple de la Gaule, qui l'habitait avant la venue des Romains. Or Parises aurait le sens de peuple habitant la région des Ises, des oiseaux de passage; de là aussi le nom de l'Oise ; Isara, rivière des Ises, des oiseaux de passage : hirondelles, canards sauvages, grues, hérons, sarcelles, etc, à cause du confluent de l'Oise et de la Marne dans la Seine, dans le voisinage des Parises.

Dr BOUGON.

*
* *

Dans l'*Intermédiaire*, vol XXXVI-174-409-446-735, notre collaborateur trouvera 1° que *Paris* signifie vaisseau d'*Isis* (*Bar-Isis*) parce que le culte de cette déesse a été transporté d'Egypte en Gaule. Sources : *Dictionnaire Larousse*, *Paris à travers les siècles*, par Gourdon de Genouillac. — *Histoire de Paris* par Lavallée ; 2° qu'après la destruction de la ville d'Is, la capitale de la France s'appela « pareille à Is », *Par-Is*. 3° Une autre communication renvoie à l'*Intermédiaire* du 10 avril 1897 page 438. 4° que les *Parisii*, peuple gaulois qui a donné son nom à la ville, existaient bien avant l'introduction du culte d'Isis en Gaule. 5° Que le nom de Paris paraît pour la première fois dans la lettre syndicale du concile qui s'y assembla en 360, sous la forme de *Parisea civitas* ; que Julien l'Apostat, contemporain de ce concile, l'appelle toujours *Lutetia* en ajoutant : *Sic Galli Parisiorum oppidum appellant* ; qu'enfin *Parisii* vient du celtique *Pas-ri* gens du passage de la rivière.

J'ajoute que Zeuss et d'Arbois de Jubainville donnent pour sens à *Parisii* le suivant : « gens dont les actes produisent des effets » pour *quarisii* dérivé de la racine celtique *qari, qariu*. Ancien irlandais : *cuirim, je place, j'établis*, etc. Gallois *peri*. Il y a lieu de rappeler que les langues celtiques les plus anciennes se distinguent entres autres des plus modernes par l'emploi du *q* au lieu du *p*. On trouve également ces deux consonnes employées indifféremment dans l'ancien grec.

Du reste, le grec *hippos* et le latin *equus* paraissent dériver d'une même racine *eqvos*. D'un côté, il y a eu influence de la labiale sur la gutturale qui s'est transformée en l'explosive labiale correspondante. D'autre part, une atténuation s'est produite en sens opposé.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

Dans *la République* où sont traitées avec tant d'exactitude les questions d'érudition littéraire et historique, nous trouvons (24 novembre 1901) cette réponse à la question posée par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de la reproduire :

L'*Intermédiaire des chercheurs* invite ses correspondants à lui communiquer tous les documents qu'ils possèdent sur les origines du mot Paris.

Comme la question est d'un intérêt général, on me permettra d'y répondre ici même.

La question est double : étymologique et chronologique. Voyons d'abord les etymologies.

Elles sont fort obscures, et celles qu'on propose sont des hypothèses sans base qui ne supportent pas la discussion. Hippolyte Cocheris, dans son excellent *Traité des noms de lieux*, enregistre cependant, sans la contredire, l'opinion de Zeuss qui, dans sa *Grammaire celtique*, affirme que *Parisii* voulait dire « vaillants » Il faudrait voir ses raisons. Le haut allemand possède, il est vrai, *bar*, d'où *baro* (*vir fortis*) ; mais comment *bar* est-il devenu *baris* ? Grosse difficulté pour un étymologiste qui se respecte.

Quant à la question chronologique, c'est-

à-dire à la fixation de la date exacte où le mot *Paris* a remplacé le mot Lutèce, elle n'est pas moins embrouillée.

Au peuple des *Parisii*, César donne pour capitale *Lutetia* ; Strabon, sous Auguste et Tibère, *Leuketia* ou *Leuketetia* ; l'empereur Julien *Leukestia*.

Jusqu'ici, pas de confusion. Elle commence à poindre au quatrième siècle, dans Ammien Marcellin, qui nomme alternativement la capitale des Parisii *Lutetia* et *Castrum Parisiorum*. Elle s'accentue aux cinquième et sixième siècles : Zozyme, qui vivait sous Théodose le Jeune, dit *Parisium*, et Grégoire de Tours *Parisiis civitas*, en parlant de la capitale de Clovis. En ce temps-là (507), le nom réel était encore Lutetia, mais il alternait avec *Parisius* et *Parisium*. Une monnaie de l'époque représente, au revers, une croix avec ces mots : *Parisius civitas*. De même pendant toute la première et la seconde race.

Sous Dagobert (626), on flotte encore entre les deux appellations, comme l'atteste ce passage d'une chronique anonyme : *Ab urbe quæ Lutetia sive Parisiis vocatur*. Mais à partir de Charles le Chauve (845), il n'est plus question que de Parisiis. Les monnaies de Charles le Simple portent indifféremment *Parisius, civitas Parisii*, et celles d'Hugues le Grand et d'Hugues Capet, *Parisius* ou *Parisii civitas*.

C'est sous Philippe-Auguste que la transformation définitive est officiellement constatée. Son médecin Rigord — un ancêtre sans doute — qui fut son chroniqueur, écrit, à propos de la mort de Louis VII, arrivée en 1180 : *Rex pater Philippi in civitate quæ quondam Lutetia, nunc Parisius vocatur, migravit ad Dominum*. Enfin ! *Parisius*, ça y est... en latin. Voici maintenant le premier texte français où il figure — il est signé Villehardouin, sous Philippe-Auguste :

« Eut un saint homme qui eut nom Foulques de Neuilly, ce Neuilly fief entre Lagny-sur-Marne et Paris ».

Il y a donc un peu plus de sept siècles (1180-1901) que PARIS est le nom officiel de la capitale de la France.

Et voilà, j'espère, des « Notes » qui n'ont pas volé leur qualificatif de « parisiennes ».

PARISIS.

—

Bessé-sur-Braye (XLIV, 55, 309, 485, 699). — M. Ch. Trillon de la Bigottière écrivait, le 30 septembre dernier, à propos du nom *Bessé sur Braye* : « Je demande si l'on ne se trompe pas, en ne remontant qu'au moyen âge ou aux Romains et s'il ne serait pas plus juste de reculer jusqu'à l'un des primitifs dialectes celtiques pouvant fournir une origine commune, naturelle, idoine au mot Bessé » ? Et il avait grandement raison, car l'origine de *Bessé*, comme celle de la plupart des noms de lieux de la Gaule, ne doit être recherchée que dans l'idiome primitif de notre pays, c'est-à-dire dans la langue pélasgique.

Qu'est-ce, en effet, que *Bessé* ? Le mot archaïque grec *bessa*, qui signifiait bas-fond, vallée, endroit humide où l'herbe et les plantes poussent abondamment. Il y avait même, dans la Locride, une ville du nom de *Bessa*, et Strabon remarque qu'elle tirait son appellation d'une allée boisée, *bessa*, où elle s'élevait. Beaucoup d'autres noms de lieux, ainsi désignés, ont la même origine ; mais pas tous, cependant : car le vieux grec *bassos*, *bassa*, *basson*, qui est simplement l'opposé de haut, d'élevé, a aussi une foule de dérivés dans notre langue, tels que *bas*, *basse*, *bassesse*, *basset*. C'est le lexicographe Hésychius qui nous a conservé ce mot important dans le composé *sali-bassa*, *à la basse mer*.

On trouve aussi dans Nicot, l'auteur du *Trésor de la langue françoise*, le mot *salicoque*, coquille de mer, ou petite crevette. Au reste, notre vieille langue renferme à peu près tous les termes de marine usités dans la grecque. L'on y trouve, par exemple, pour désigner la mer : *pelage thalasie* ; pour un port : *aber* et *por* ; pour le flux de la mer et le raz de marée : *tide* et *raas* ; pour désigner les divers bateaux : *naus*, *neis*, *galias*, *galie*, *esquif* ; pour le pilote du port : *laman* ; pour le pilote en mer : *nauclère*. Et qu'on ne s'imagine pas que ces mots grecs, et des milliers d'autres, ont été introduits dans notre langue sous Ronsard, quand on eut, un moment, la fureur de tout gréciser ; ils sont bien du fonds de notre vieille langue, c'est-à-dire de la période qui s'étend du XIe au XVe siècle.

C'est pendant cette époque, surtout au XIIe et au XIIIe siècle, que notre vieux français fut dans tout son éclat. L'Europe nous l'enviait, et Brunetto Latini l'appelait « la parlure la plus delittable et la plus commune à toutes gens ». Elle est, en effet, si abondante, si variée, cette *parlure*, qu'on pourrait, je crois, en retrancher tous les mots de provenance latine, sans la défigurer ni l'appauvrir, pourvu

qu'on lui restituât les termes, les tours et les expressions dont les puristes l'ont dépouillée. Est-ce que *le myste* ne vaut pas *le religieux* et *le bailli, le maire* ? Est-ce que *bisse, cole, boune* sont moins coulants que *pareille, bile, limite* ? Pourquoi n'appellerions-nous pas le *médecin*, comme autrefois, *myre* et *physicien* ? *Exoiner, cuider, loidorer* feraient, je pense, aussi bonne figure qu'*excuser, penser, injurier*. Nous perdrions *fille*, mais nous la remplacerions avantageusement par *touse, polle, garse, meschine, damale*. Nous n'aurions plus *jumeau*, mais nous aurions *besson*, pour le remplacer. Au lieu de *colline* et de *montagne*, nous mettrions *pui, boge, serre, dun, bute, mote, pec*, et ainsi de suite.

Quel beau travail un nouveau Du Cange ne ferait-il pas sur ce riche sujet !

DARON.

—

Etymologie de Messeix (XLIV, 501, 760). — Dans Avienus (*ora maritima* 616) *Tum Mansa vicus* désignerait, d'après Holder, *Mèze*, départ. de l'Hérault, arr. de Montpellier.

PAUL ARGELÈS.

—

La langue française à l'Ecole normale supérieure (XLIV, 721). — On dit couramment et l'on écrit de même *cela se vend, cela se dit, cela se fait, cela se mange* et il ne viendra à l'idée de personne qu'il s'agisse d'une chose qui procède à sa propre vente, etc., ou même qui soit autophage.

Quel rôle joue donc dans ce cas le verbe pronominal ? Le rôle du verbe passif ; et il remplace, dans l'espèce, les formes *cela est vendu, cela est dit, cela est fait, cela est mangé*, qui ne s'emploient pas et auxquelles on préfère aussi la forme transitive *on vend cela*, etc.

Les expressions en question sont-elles logiques ? échappent-elles à la critique ? Un pronominal devrait-il remplacer un passif ? Peu importe ! Elles sont admises, personne ne se trompe sur leur sens, il n'y a qu'à s'incliner.

Ceci exposé, quel reproche peut-on faire à la « *soi-disant* métamorphose » de M. *Brunot* et de ses élèves ?

Littré et tous les lexicographes du monde n'ont jamais eu la prétention d'arrêter l'évolution du langage, ce qui serait inadmissible.

J'admets qu'une métamorphose, que des faveurs, que des titres ne puissent pas se prétendre quelque chose, mais ici comme plus haut, le pronominal remplace le passif.

L'emploi du pronominal change de sens suivant qu'il s'applique à une personne ou à une chose, et si l'on admet qu'un homme *qui se vend* est un homme qui dispose de lui-même alors qu'un objet qui *se vend*, est au contraire, un objet qu'on vend, on devra admettre, comme conséquence, que si un *soi-disant* sage est un homme qui se dit sage, un *soi-disant* objet, défaut, etc. est un objet, qu'on dit *tel*.

Au surplus, *soi-disant* reste aujourd'hui invariable et n'est plus employé que comme adverbe. La *soi-disant* métamorphose signifie « la (*comme il est dit ou prétendu*) métamorphose.

Maintenant faut-il se scandaliser d'une expression que n'ont pas encore enregistrée les dictionnaires ? Je ne le pense pas ; ils enregistrent tous les jours des expressions nouvelles. Celle-ci est-elle logique ? Je crois l'avoir démontré. Passe-t-elle dans l'usage ? Inconstablement.

Pour le verbe *invectiver*, ce n'est guère que dans les grammaires ou les dictionnaires qu'il est resté intransitif. L'usage l'a rendu transitif et il figure comme tel au dictionnaire *Hatzfeld et Darmesteter* avec la mention « néologisme » — passe ! mais c'est un néologisme employé par tout le monde Où prétend-on donc arrêter l'évolution du langage ? A Louis XIV ? Pourquoi pas au beau siècle de Philippe-Auguste tant regretté par les linguistes ?

Entend-on le soumettre aux lois immuables de la logique ? Mais toutes les langues, dans leur style le plus pur, fourmillent d'expressions contraires à la logique. Il faut évidemment lutter contre les abus, mais l'usage est, en cela, le grand maître comme en matière de politesse. Il y a des choses, qui *se disent* ou ne se *disent pas*, comme il y a des choses qui *se font* ou ne se *font pas*.

PAUL ARGELÈS.

—

Elections académiques (XXXV ; XXXVI ; XXXVII ; XXXIX). — « C'est une question de relations ». me disait Jules Simon. Consulter le volume d'Albert Rouxel, *Chronique des élections à l'Académie française* (*1634-1842*, 2e édition,

très augmentée, in-8, Didot ; un article de Sainte-Beuve sur les élections académiques dans les *Nouveaux lundis* et surtout *Les registres de l'Académie françoise 1672-1793*, 1895, 3 vol. in-8, Didot.

La première élection, où il y eut plusieurs candidats, fut celle de février 1694, qui n'aboutit pas, grâce à La Bruyère qui ne voulut voter pour aucun des deux candidats : « Vous ne trouverez pas étrange, dit-il, messieurs, si je donne mon suffrage à M. Dacier (*non candidat*), à qui je préfèrerais Madame sa femme, si vous admettiez parmi vous des personnes de son sexe. »

Le 21 juin 1703, l'Académie nomme le président de Lamoignon, qui n'accepte pas. Le fait ne s'est jamais reproduit ; mais de nos jours l'Académie des sciences morales et politiques a élu Herbert Spencer, qui n'a pas accepté.

En janvier 1705, l'académicien Malezieux fait représenter à Versailles devant le duc et la duchesse du Maine *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, réimprimé par Adolphe Jullien dans *Les grandes nuits de Sceaux et le théâtre de la duchesse du Maine*, 1876, in-8, Baur.

Le 3 mars 1752, l'Académie supprime les visites des candidats . tout le monde sait qu'elles existent toujours ; « on devrait les supprimer », me disait Leconte de Lisle.

Chateaubriand ne fut jamais reçu ; le pourquoi est expliqué tout au long dans la notice de Charles Labitte placée en tête de la jolie édition des *Poésies de M. J. Chénier*, 1844, in-18, Charpentier, 29 rue de Seine-Saint-Germain.

C'est Montalembert qui a fait entrer à l'Académie M. Emile Ollivier.

Alphonse Daudet, à la suite de sa visite à Camille Doucet qui le blessa, retira sa lettre de candidature qui n'avait pas encore été lue en séance ; je tiens ce dernier point de Jules Simon. Puis il fit l'*Immortel*, qu'il a peut-être regretté. Il est certain qu'en 1890, de plusieurs côtés de l'Académie il y eut des regrets, en ce qui le concernait, et je me suis laissé dire que ces regrets étaient réciproques.

NAUROY.

—

Ouvrages sur la guerre de Cent ans (XLI). — Voir l'ouvrage intitulé : *Jean sans Peur et Jeanne d'Arc ou dernière période de la guerre de Cent ans*, par Alphonse Boulé, publié à Paris, chez Pedone, 13, rue Soufflot, vers la fin de 1899.

TAUSSERAT.

—

Le père Dom des Pilliers : son livre sur les bénédictins de Solesmes (T. G. 705). — Cette question attend une réponse depuis 1894. Je croyais m'en être occupé ; je me serai certainement trompé, car je ne trouve rien dans les années subséquentes. Voici la solution :

Pierre des Pilliers, ancien prêtre et vicaire de Clairvaux (Jura), jadis bénédictin de Solesmes (Sarthe). Fondateur et premier supérieur de l'abbaye d'Acey, près Dôle, propriétaire à Grandfontaine (Doubs):

1. *Les Bénédictins de la Congrégation de France*, 2 vol in-8° de 900 pages ;

2. *La Cour de Rome et les trois derniers évêques de Saint-Claude*, in-8° de XVI-558 pages.

Ces trois in-8° forment, sous deux titres, un seul et même ouvrage complet.

EFFEM.

—

Primerose. Manuscrit à retrouver (XLIV, 558, 703, 766). — On a déjà répondu que le manuscrit qui a pour titre *Primerose* peut être celui d'un roman de M. Morel-Vindé. C'est peut-être le manuscrit original qui daterait, en ce cas, des dernières années du XVIIIe siècle. Ce ne serait pas impossible. Morel-Vindé vendit sa collection de beaux livres en 1822, époque de la démolition de son hôtel à la Grange-Batelière. Il en a été dressé un catalogue devenu extrêmement précieux et dont voici le titre : *Catalogue des livres rares et précieux, des manuscrits*, etc., *de la Bibliothèque de M. Morel-Vindé* ; Paris, 1822, in-18°.

Des manuscrits participèrent à cette vente : est-il impossible de penser que l'auteur y avait fait figurer celui de son propre roman ? En tout cas, puisqu'un manuscrit de cette œuvre existe, c'est une indication bonne à retenir.

Y.

—

Le point d'honneur dans la presse (XLIV, 616, 765). — L'auteur de la question fera bien de consulter le curieux volume d'Emile Colombey (pseudonyme d'Emile Laurent, né à Colombey (Meur-

the), mort bibliothécaire de la Chambre des députés) *Histoire anecdotique du duel dans tous les temps et dans tous les pays*, seconde édition augmentée, s. d (1859), in-18, collection Hetzel, Michel-Lévy frères, imprimé à Bruxelles, 342 pages.

NAUROY.

—

Strindberg (XLIV, 448, 535, 652, 765).—(Date de l'article de Jean de Méthy sur la *Question de la Femme dans la récente littérature Scandinave*) : L'ERMITAGE, 15 juillet, 1892.

Une très remarquable étude (*Revue des Revues*, Juillet 1893) de Ola Hausson : *Le Mouvement littéraire en Suède*.

L. R.

—

Plaquettes et brochures sur la Marseillaise (XLIII ; XLIV, 591) — Dans un petit volume in-12 : *La danse et les ballets*, par Castil-Blaze (Paris, Paulin, 1832), se trouvent quelques renseignements sur la *Marseillaise*.

M. Gardel (chorégraphe français, né à Nancy, le 4 février 1754, mort à Montmartre le 18 octobre 1840) mit en action une chanson fort à la mode à cette époque, la *Marseillaise*, que nous avons vu reparaître sur l'horizon, en 1830, avec beaucoup de splendeur, bien que des barbares l'aient estropiée, dégradée sous les yeux même de son auteur.

Suivent trois pages de texte que je transcrirai si le Bibliographe Napoléonien le désire, car le volume dont il s'agit est devenu, je crois, assez rare.

CH. REVILLION.

—

Pierre Lehautcourt (XLIV, 728, 875). — Ce pseudonyme cache, assez mal maintenant d'ailleurs, la personnalité littéraire de M le lieutenant-colonel Palat qui fait partie de l'état-major de l'armée.

Sous ce titre général : *La défense nationale en 1870-1871*, M. Palat nous a donné les ouvrages suivants ;

1° *Campagne de la Loire en 1870-1871* ; *Coulmiers* ; *Orléans* ; Berger-Levrault et Cie 1893.

2° *Campagne de la Loire en 1870-1871* ; *Josnes, Vendôme* ; *Le Mans* ; Berger-Levrault et Cie, 1895.

3° *Campagne de l'Est en 1870-1871 Nuits* ; *Villersexel* ; Berger-Levrault et Cie 1896.

4° *Campagne de l'Est en 1870-1871* ; *Méricourt, La Cluse* ; Berger-Levrault et Cie, 1896.

5° *Campagne du Nord en 1870-1871* ; *La défense nationale dans le nord de la France* : 1re édition chez Lavauzelle ; 2e édition, Berger-Levrault et Cie, 1898.

5° *Siège de Paris ; Châtillon* ; *Chevilly* ; *La Malmaison* ; Berger-Levrault et Cie. 1898.

6° *Siège de Paris* ; *Le Bourget, Champigny* ; Berger-Levrault et Cie 1898.

7° *Siège de Paris* ; *Buzenval* ; *La Capitulation* ; Berger-Levrault et Cie 1898.

L'ensemble de ces ouvrages a obtenu le second prix Gobert en 1899 et 1900.

Nous devons encore à M. Palat, toujours sous le pseudonyme de Pierre Lehautcourt:

1° *Timbouctou. Voyage du Dr Lenz au Maroc au Sahara et au Soudan*. Traduction. Hachette. 1888.

2° *Les expéditions françaises au Tonkin*, Noirot 1888-1889.

3° *L'Espagne et l'armée espagnole. Notes d'un touriste* Lavauzelle, 1889.

4° *Le Général Faidherbe et la Défense nationale dans le Nord*. Lavauzelle, 1890.

5° *La Russie et l'Invasion de l'Inde*. Lavauzelle 1891.

6° *L'armée et la marine japonaise*. Lavauzelle, 1892.

7° *Quelques idées allemandes sur les manœuvres de cadres*. Lavauzelle, 1899.

8° *Un détachement de découverte aux manœuvres autrichiennes*. Chapelot, 1899.

9° *Bibliographie critique de la guerre de 1870-1871*. Fontemoing, 1900.

10° *Etudes de tactique appliquée* ; *l'attaque de Saint-Privat, 18 août 1870*. Lavauzelle, 1900.

11° *Etudes de tactique appliquée* ; *Bataille de Bapaume, 2-3 janvier 1871*. Lavauzelle, 1901.

12° *Histoire de la guerre de 1870-1871* ; *Les origines*. Lavauzelle, 1901.

13° Enfin un roman : *Le lieutenant Mauclerc* ; *mœurs militaires*. Lavauzelle, 1901.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Provincialismes bretons (XLIV, 617, 814). — L'expression *prendre ses cliques et ses claques* est d'un usage général dans le midi de la France. Je l'ai entendue à

Bordeaux, à Limoges, dans le Dauphiné. Je suis persuadé qu'elle est aussi connue dans le Nord. G. GONDINET.

—

Noms bizarres des rues dans certaines villes de France (T. G. 794 ; XXXV, XXXVI ; XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX : XL ; XLI). — Département de la Seine. — *Antony* : Pont aux-Anes : *Asnières*. Cabœufs, Fausses-Gens (chemin) : Fossé de l'Aumône. — *Aubervilliers* : Haut Grimpret (passage). — *Bagnolet* : des Loriettes. — *Bobigny* : Pouilleux (chemin). — *Bondy* : des coquettiers, Mainferme (allée), Trésor perdu (allée). — *Boulogne* : Fesses (sente des). — *Bourg-la-Reine* : Bas Coquarts, Petit-Chambon. — *Bourget* : Haut-Coudos. — *Bry* : Tous-pour-chacun. — *Charenton* : Port-aux-lions. — *Chatenay* : Mouille bœufs, — *Clamart* : Gratte chiens (sentier). Mécardes (chemin). — *Clichy* : Bournaires, Marquise-Sanzillon. — *Colombes* : Bournard, Champarons, Dine-chiens, Renouillers (chemin). Tartarin. — *Créteil* : Fort à faire (chemin), Patis de la Pucelle. — *Fontenay-aux-Roses* : Chante-clous, Toulouses (rue et sentier), — *Garennes-Colombes* : Machebiches (voir T. G. 544). Murgers. — *Gentilly* : Croix-qui-pend, Bout-du-Rang. — *Issy* : Mauquartiers. — *Ivry* : Champs familieux. — *Lilas* : Coq français. — *Montrouge* : Franc-Parleur (villa). — *Pantins* : Moulibouts. — *Plessis-Piquet* : Etang-de-l'écoute-s'il-pleut, Loup pendu. — *Saint-Mandé* : Montempoivre. — *Sceaux* : Palloy (sentier), Torques. — *Suresnes* : Cherchevets, sommaliers de la Groue. — *Thiais* : Assessouard. — *Villejuif* : Ane-Vert (sentier), A. S.

—

La mode dans les noms de baptême (XLIV, 617, 745, 789, 853). L'article de M. Emile Leclerc auquel j'ai fait allusion, dit ceci :

En tout cas, il (le législateur) voulut prévenir l'attribution de prénoms ridicules ou simplement bizarres qui restent un embarras permanent pour celui qui en est gratifié. J'avance même qu'il a rendu, par exemple, un joli service au fils de Mme Hubertine Auclerc en lui refusant d'être appelé « Lucifer-Blanqui », ce qui eût été pour ce dernier une source inépuisable de blagues — si j'ose dire.

Je regrette de n'avoir pas su mieux choisir mon auteur et j'en fais toutes mes excuses à Mme Hubertine Auclert, mais le fait cité par M. Leclerc a été publié par les journaux il y a moins d'une dizaine d'années. A qui donc se refère-t-il ?

DUCLOS DES ERABLES.

A Mme Paule Minck, dit-on.

—

Un dicton sur Paris (XLIV, 674, 822). — Le dicton en question se trouve aussi dans le *Catéchisme des Courtisans ou les Questions de la Cour et autres galanteries*, pamphlet imprimé en 1672 à Cologne ? chez Pierre « du Martheau » (*sic*).

Il y est présenté sous la forme suivante :

D. *Qu'est-ce que Paris ?*

R. *Le Paradis des femmes, le Purgatoire des hommes et l'Enfer des chevaux.*

Dans certaines citations modernes, on trouve cette modification : le Purgatoire des maris. B.

—

Tranquille..... comme Baptiste (T. G. 890; XLIII). — Cette locution familière, qui veut dire : très tranquille, date de l'époque où Deburau (Jean-Baptiste-Gaspard) le père, mort en 1846, obtenait un très grand succès dans une pantomime qui avait pour titre : *Pierrot tranquille*. On trouve cette explication dans le *Journal des Goncourt*. Duc JOB.

—

Voilà bien du bruit pour une omelette (XLIV, 674, 821). — Un jeune homme à saillies libertines (des Barreaux qui avait été ami de Théophile) peut très bien, dans un cabaret, manger gras un samedi, et, pendant un orage mêlé de tonnerre, jeter le plat par la fenêtre, en disant : « Voilà bien du bruit pour une omelette au lard », sans pour cela mériter l'affreuse accusation d'athéisme. Voltaire, *Mélanges littéraires* lettres à S. A. S., VII (cité dans le *Dictionnaire* de Littré, au mot *omelette*). V. T. A.

—

Ecclésiastiques, maçons et architectes (XLIII). — Ce fut une société de prêtres, réunis sous le nom de *Frères des Ponts*, qui éleva en France les premiers ponts d'une savante et solide construction....

L'architecte d'un pont bâti sur la Saône en 1050 fut l'archevêque de Lyon. Des religieux prenaient le titre de maîtres-

maçons ; d'autres, celui de *Frères des Ponts*; un évêque d'Auxerre destina trois prébendes de sa cathédrale pour un peintre, pour un vitrier et pour un orfèvre.

—

Rues Chauchat-au-Marais, Quatre-sols, du Thimerais, de la Tour-Brûlée (XLIV, 722). — La rue *Chauchat-au-Marais* devait être tout simplement la *Rue Chauchat* actuelle, située en plein marais des Porcherons.

En effet, l'ouvrage d'Alfred Franklin sur les anciens plans de Paris, cite d'abord (vol. II, page 201) la *Ruelle au marais des Porcherons*, et il ajoute en note : « Bretez (1739) la nomme *Ruelle des Postes*, Deharme (1763) *Ruelle de Chantrelle*, et Verniquet (1791) *Rue Chantereine* : elle reçoit alors les rues de *Saint-Georges*, *du Houssaye*, des *Trois-Frères* et *Chauchat*. » Elle devint *Rue de la Victoire* a partir de 1799.

Se méfier, en général, des renseignements fournis par les Services d'Architecture, qui ont souvent laissé estropier, ou bien estropié eux-mêmes, les noms des anciennes voies de Paris. PIETRO.

—

Le jeu du loto et les noms donnés aux numéros de ce jeu (T. G. 529). — Il résulte de l'examen des rapports de police que, comme aujourd'hui le baccarat et la roulette, ce jeu a dû être interdit sous le Directoire, en raison des abus auxquels il donnait alors lieu.

On en trouvera une preuve dans les extraits ci-dessous des rapports publiés par M. Aulard dans *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*.

23 Août 1794.....Dans tous les cafés, et notamment dans celui des Variétés-Amusantes, sur le boulevard, il s'y tient des jeux de loto ; toutes les tables sont garnies et les joueurs ont devant eux jusqu'à 12 cartons. Les instances récidivées jusqu'à ce jour n'ont pu empêcher ce jeu de hasard. L'administration de police va s'occuper de faire cesser ces jeux...

25 Août 1794.....Le jeu de loto se renouvelle plus que jamais ; il occupe nombre de fainéants, dans lesquels des jeunes gens de première réquisition. Dans différents cafés, notamment boulevard Poissonnière, ce jeu est fort échauffé à 10 heures du soir.

28 Août 1794..... La plus grande surveillance s'exerce sur les jeux de hasard, notamment sur le loto, à l'effet de les faire cesser.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Les loteries anciennes (XLIII). — Les *Textes manuscrits des Collections du progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal contiennent des indications : 1° sur quelques gravures relatives à d'anciennes loteries (M 31-106, 284-46, 47, 48), et sur l'importance des valeurs à lots modernes en France (M 1209-54). Voir aussi le n° 135 de mon *Histoire nouvelle des arts et des sciences de 1877*.

ALPHONSE RENAUD.

—

Jeu de la comète (XLIV, 674). — Jeu de cartes qui se joue avec deux jeux de cartes, dont on ôte les as ; l'un des deux jeux est de couleur noire, l'autre de couleur rouge ; il y avait une des cartes sur laquelle était représentée la figure d'une comète ; ou bien on faisait servir de comète le neuf de carreau dans le jeu noir, et le neuf de trèfle dans le jeu rouge.

« Il est vrai qu'elle a fait plus de pro-
« grès dans la comète et le trictrac que
« dans l'orthographe, et qu'elle met la
« comète pour neuf plus aisément qu'elle
« n'écrit une lettre ». Voltaire, Lett. d'Argental, 23 janv. 1763 — cité par le *Dictionnaire* de Littré. V. A. T.

*
* *

Voir Littré Comète 5°.

Se joue avec deux jeux de cartes ordinaires dont on ôte les as, etc., il y avait une des cartes sur laquelle était représentée la figure d'une comète : ou bien on faisait servir de comète le neuf de carreau etc... »

P. c. c. A. S.

*
* *

Voir l'*Académie universelle des jeux*. Amsterdam 1758. E. G.

*
* *

Sorte de jeu de cartes auquel on emploie deux jeux entiers, dont on a ôté les as ; ainsi chaque jeu se réduit à 48 cartes.

De ces 48 cartes, il y en a 47 de noires dans un jeu et 47 de rouges dans l'autre jeu. Aux cartes noires on ajoute un *neuf rouge* et aux cartes rouges un *neuf noir*.

Ce neuf rouge et ce neuf noir sont dans chaque jeu ce qu'on appelle la comète. On joue communément la comète entre deux personnes ; mais on peut aussi la jouer entre trois, quatre ou cinq.

(Pour la manière détaillée de jouer ce jeu à 2, 3, 4 et 5 personnes, consulter l'ouvrage suivant : « *Dictionnaire des jeux*, faisant suite au tome III des *Mathé-*

matiques.—Encyclopédie méthodique. Paris, Panckoucke, 1792 — in-4° 1 vol. Al.

—

Procès aux animaux (XLIII; XLIV, 98). — L'*Intermédiaire* s'est occupé à diverses reprises des condamnations ecclésiastiques prononcées contre les animaux ; en voici trois cas rapportés par les chroniqueurs du Velay du xvi° siècle, Etienne Médicis et Burel (Le Puy, Marchessou).

En ladite année MDXI furent excommuniées les chenilles qui grandement gastoient les fruits de terre, tellement que craignans ladite sentence, (ce que est bien à noter à tous fidéles chrestiens), ceste vermyne s'enfuyoit à grands trouppes au lieu qui leur avoit esté assigné, par monseigneur l'official, et lesquelles chenilles rencontrées par les enfants hors la ville et dedans: leur improperoient tels outrages, disent : Excomignhades,excomignades ! et les poures bestes, ce oyans dreçoient leur teste comme toute effrayées. Ce que j'ay veu, qu'estoit ung merveilleux spectacle.

(Etienne Médicis, le livre *de Podio* I. p. 389).

Item ceste mesme année MDXLIII, par corruption d'air ou aultrement, furent tant de chenilles qui gastarent tous les jardins. On les excomunia par autorité de Monsieur de l'Official du Puy. Mais ce fut à tord car elles avoient déjà faict leur effort. »

(idem I p. 393).

Et au mesme temps MDLXXX. Dieu permist autre fléau nous visiter que fust que sur les moissons survinrent si grand nombre de chenilles et aultres vermines de terre, tellement que les poures laboureurs n'avoient autre remède et moien de les chasser que par fulminations censures écclésiastiques et excommunications ; tellement que par le moien des dites censures et excommunications ladite vermine et chenilles s'en retornarent en quelque lieu désert estout les muralhes et fossés de la ville, tout remplis que incontinant s'en deslogarent. »

Burel, *Chronique* p. 64). E. V.

—

Le rideau de fer au théâtre (XLIV, 731). — Il n'est peut-être pas tout à fait exact d'attribuer à d'Arcet la première idée d'installer un rideau de fer sur les scènes de théâtre ; c'est lui, il est vrai, qui le premier en a préconisé l'emploi, mais à la suite d'expériences faites devant les membres du Conseil d'Hygiène, par le professeur Aldini.

M. Aldini, profitant de la découverte de Davy qui avait reconnu aux tissu métalliques la propriété d'empêcher la propagation de la flamme, proposa, en effet, en 1829, certains appareils de protection contre l'incendie et, notamment, l'emploi de toiles métalliques pour empêcher la communication de la flamme d'une pièce incendiée à la pièce voisine, en tendant ces toiles devant l'ouverture des portes.

M. Aldini fut vivement remercié par le Conseil d'Hygiène et quelque temps après son idée fut adoptée pour la fermeture de la baie qui sépare la scène de la salle du théâtre.

On avait même déjà, à cette époque, l'intention d'imposer le rideau de *tôle pleine*, mais c'est d'Arcet qui insista pour que le rideau fût à mailles serrées, se basant sur ce fait que la tôle, exposée à l'action du feu, serait promptement élevée à la « température rouge ».

C'est le 9 juin 1829 que le préfet de police rendit une ordonnance imposant le rideau de fer dans tous les théâtres de Paris.

Ce rideau à mailles, soutenu par des cordages combustibles, devait tomber automatiquement en cas d'incendie, et il était retenu, dans sa chûte, par des contrepoids.

Il avait surtout pour but de prévenir, en cas de feu sur la scène (hypothèse la plus fréquente), la chûte, dans la salle, des décors, portants, etc., enflammés qui auraient blessé les spectateurs et propagé l'incendie.

D'autre part, bien que ne présentant pas toutes les propriétés d'une toile métallique à mailles serrées, il devait avoir, néanmoins, une action protectrice sur les grandes flammes et ne devait s'échauffer qu'après un certain temps.

Malheureusement les catastrophes des théâtres de Vienne, de Nice et de l'Opéra-Comique notamment, démontrèrent l'insuffisance du rideau à mailles qui ne pouvait arrêter l'expansion des gaz et qui, s'il pouvait empêcher momentanément la propagation des flammes, ne pouvait prévenir l'asphyxie des spectateurs par l'oxyde de carbone.

Aussi, sur la proposition de M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de Police, et de l'ancien colonel des sapeurs-pompiers M. Detalle, la commission su-

périeure des théâtres s'empressa-t-elle de préconiser l'emploi du rideau de fer plein qui est, aujourd'hui, obligatoire dans tous les théâtres de Paris.

Ce rideau ferme hermétiquement l'ouverture pratiquée dans le mur qui sépare la scène de la salle, depuis les fondations jusqu'aux toits. Il en résulterait, en cas de feu, que les flammes et les gaz s'échappant, d'ailleurs, par la cheminée d'appel pratiquée au-dessus de la scène, ne pourraient se répandre dans la salle.

Il est certain que la masse métallique du rideau finirait par s'échauffer, rougir et gondoler, mais les spectateurs auraient largement le temps nécessaire pour sortir du théâtre, si la panique, inévitable en pareil cas, n'était pas une cause de retard et d'écrasement.

Quant à la manœuvre du rideau, elle ne se fait plus seulement de la scène comme autrefois. La Préfecture de police exige, maintenant, l'installation de plusieurs points de déclanchement, sur la scène et à l'extérieur.

Dans la plupart des théâtres étrangers, le rideau est en tôle *ondulée*. Cette disposition, qui n'existe pas encore dans les théâtres parisiens, présente plus de garanties, car la tôle ondulée est plus solide et peut se dilater sans se déformer.

Je terminerai en ajoutant que le plus grand rideau de fer du monde serait, paraît-il, celui qui a été installé en 1899, au théâtre de Drury-Lane, à Londres. Il mesurerait 10 mètres de largeur sur 12 mètres 80 de hauteur et son poids dépasserait 27.000 kilos.

EUGÈNE GRÉGOURT.

—

Huile de schiste (XLIII). — L'huile de pierre était en usage à Venise au XVIe siècle.

Le peintre Lotto (1480-1556) avait une lampe alimentée par cette substance.

GERSPACH.

—

Fécondité extraordinaire (T. G., 339 ; XXXVII ; XLIV, 572, 712). — « Parmi les nombreuses épitaphes (cimetière des Innocents) j'ai vu celle d'une femme qui a donné le jour à 295 enfants ». *Description de Paris*, par Thomas Platter, avec notes de M. E. Mareuse. XXX.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La rue de la Tombe-Issoire. — Dans ses pages curieuses sur les duels fabuleux (tome II, p. 662) et à propos de celui de Guillaume Isoré, ou Guillaume Grisegonnelle [1] avec le géant danois des troupes de l'empereur Othon, Sauval a dépeint fort exactement l'endroit du faubourg Saint-Jacques qui, de son temps, — il est mort en 1670 — portait le nom de *Tombe Issoire*. En parlant de l'embarras dans lequel se trouvaient les historiens, ou plutôt les conteurs de fables, pour placer exactement l'endroit du combat, il s'exprime ainsi : « un troisième « affirme que ce fut au faubourg Saint- « Jacques, près d'une ferme appelée la « ferme de la *Tombe-Isore* ou de la *Tombe* « *Isou* », et il ajoute que la ferme en question existe encore et qu'elle se dénomme toujours *la ferme de la Tombe-Issoire* ou de *la Tombe-Isou*. « Elle appartient, écrit- « il, au commandeur de Saint-Jean de « Latran et est accompagnée d'un colom- « bier, de granges, de cours, d'un mou- « lin à vent, de huit arpents et demi de « pré et de quatorze autres, tant de vi- « gnes que de terres labourables, tous « francs de dixmes ».

Et plus loin, Sauval ajoute, sans se soucier plus que nous, d'ailleurs, du fameux combat, que le moulin qui dépend de la ferme prend quelquefois le nom de *la Tour de Tombisou* et plus souvent encore celui du *moulin de la Tombe Isou* que de *mangnesouri*, dont on a fait Montsouris. Il assure, en outre, que les terres qui l'environnent se nomment le *Terroir de la Tombe-Isore* et indique, enfin, que près de là, sur le grand chemin d'Orléans — dont la rue actuelle de la Tombe-Issoire a pris la place, — se voit encore une vieille croix ruinée appelée *la Croix Isore*, plantée au milieu d'une large et longue pierre qui a tout l'aspect d'une tombe.

Sans tenir compte du duel fantastique qui appartient à la légende et qui n'a rien à voir dans la question, il est donc certain qu'il y avait, en cet endroit, du vieux faubourg Saint-Jacques, un *lieu-dit* bien parisien dont il est intéressant de conserver le souvenir.

LUCIEN LAMBEAU.

L'auteur du tombeau de Baudin. — L'actualité a ramené nos souvenirs sur le tombeau de Baudin. La statue — on néglige de le rappeler — est du sculpteur Aimé Millet, qui fut aussi l'auteur du *Vercingétorix* d'Alésia, qui précéda dans l'admiration des foules le Vercingétorix que M. Bartholdi promène à travers la France, en automobile.

L'auteur du tombeau de Baudin avait débuté par la gravure. Sur cette phase de sa vie d'artiste, il y aurait à écrire bien des lignes touchantes, car la misère préluda à sa fortune et ce ne fut que par une énergie indomptable qu'il la put surmonter.

Il a laissé un émouvant souvenir de cette époque, dans quelque pages griffonnées en les circonstances suivantes et dont l'original inédit est entre nos mains :

Alexandre Pothey écrivit autrefois de petites biographies d'artistes. Il s'adressa par le billet suivant à son ami Aimé Millet :

27 octobre 74

Mon cher Millet,

Je publie des petites biographies d'artistes ; veux-tu me permettre de faire la tienne ?

Fais-moi le plaisir de m'écrire sans retard toutes les notes qui se rapportent à tes premières études et à tes travaux ; tâche de te souvenir de deux ou trois anecdotes plaisantes ou dramatiques, puis *dès demain*, si tu peux, envoie-moi un mot pour que j'aille chez toi chercher tout cela, et nous causerons. C'est très pressé.

Présente à ta femme tous mes compliments et crois à toute l'affection sincère de ton vieux

ALEX. POTHEY.

72, Avenue de Clichy,

Sur le même papier, l'artiste traça cette page de ses débuts héroïques. Il n'en est pas de plus poignantes.

Quant la révolution de 48 arriva, je travaillais au Musée de Versailles, en compagnie des Girardet, des Sandoz, Massard, etc., et nous faisions là les dessins devant être gravés pour le fameux ouvrage des Galeries Historiques de Versailles dont l'éditeur était Mr Gavard. Chacun de ces dessins était payé comme des petits pâtés : un portrait, 10 f., avec mains 15 f. ; les tableaux 50 f. ; la Smala fut payée exceptionnellement 1000 f. Il ne faut pas oublier que l'instrument le Diagraphe nous donnait une sorte de calque du tableau qui nous évitait toute recherche de mise en place, etc. Nous étions arrivés à une telle habileté que nous joutions à qui ferait le plus de portraits dans la journée. Edouard Girardet, le fin crayon que l'on sait, en fit jusqu'à 6. Je ne pus jamais dépasser le nombre 5. C'était donc 50 à 60 f. par jour que nous pouvions gagner, mais le métier était si abrutissant qu'au bout de 3 jours il nous fallait abandonner tout cela pour aller courir les bois, sous peine de devenir idiots en 15 jours. Mais enfin, il n'y avait si mauvais mois qui ne nous rapportât 5 à 600 f. C'était la fortune et c'eût été nous faire jeter toutes les pierres du chemin que d'abandonner cela pour courir à un but plus élevé et plus digne de nous, mais moins sûr. Je le sentais et j'avais des moments de souffrance inénarrable dont les bois de Satory et les aqueducs de Marly entendirent seuls les échos. La révolution de février vint nous rendre la liberté, en renversant la liste civile qui nous subventionnait. C'était aussi la misère, car, d'économies on pense bien que nous n'en avions guère. Mais qu'importe. Nous recouvrions notre indépendance sans que l'on pût nous accuser de folie ou d'imprudence et je rentrai à Paris, léger d'argent, mais débordant d'enthousiasmes et d'appétits contenus. Le monde était à moi et le pont des Arts ne valait qu'un pas et une enjambée pour entrer à l'Institut ! Il en fallut rabattre. L'argent se faisait rare et bientôt il disparut complètement des chemins que je parcourais. Manger devenait difficile ! Comment songer à reprendre ma chère sculpture où tout est dépense ! C'est alors que je pensai à faire une copie de la Joconde. Mais là encore, je me trouvai arrêté par la nécessité d'une première mise de fonds indispensable.

Il me fallait 30 sous pour acheter une feuille de papier Wathman ! Je courus après ces malheureux 30 sous pendant 2 mois sans pouvoir les arrêter au passage ! Cela paraît invraisemblable, aujourd'hui, et rien n'est plus vrai. Je trouvai parfois ces 30 sous, mais c'était une bougie qui manquait au logis, c'était une blanchisseuse féroce qui ne me rendait plus une pièce de mon linge sans paiement immédiat du blanchissage de la susdite. C'était parfois aussi un petit pain de 2 sous et 20 grammes de tabac pour la cigarette et une fois les 30 sous entamés, le reste ne faisait pas long feu ! Enfin, j'en arrivai à ce point de misère et de dénuement que je songeai un instant à *m'engager*. (Que Dieu me le pardonne !) Il y avait 48 heures que je n'avais mangé (!) quand je rencontrai un ami (Malouët) qui me voyant ainsi pâle et défait, l'air sombre de quelqu'un qui rumine un assassinat, s'empara de moi et ne tarda pas à me confesser. Quel désespoir ! quelles imprécations je jetai au vent, vous le devinez ! Louis Malouët, attaché au Ministère de la Marine, était un des rares heureux d'alors. Il touchait tous les mois ses appointements !!

La 1ère chose à faire, et qu'il fit, fut de m'em-

mener dîner chez John Bull, au coin de la place des Pyramides où pour 25 sous j'apaisai les cris de mon pauvre estomac. Puis, causant de mes projets, de mes désirs, la Joconde revint sur le tapis, avec les maudits 30 sous. Mon pauvre ami les tire de sa poche pour me les mettre dans les mains. Non, lui dis-je, je les dépenserai encore ! (je pensais à ma blanchisseuse), mais le veux-tu ? Viens avec moi. Je l'entraînai jusque chez Giroux, alors rue du Coq-Saint-Honoré, où je choisis une magnifique feuille de papier. Je donne l'ordre de me la coller sur un fort carton, je prends 2 crayons Conté noirs d'un sou pièce (je fais des folies !) et enfin pour 5 francs, que Malouët paie immédiatement,je me trouve en face d'un superbe carton tendu sur lequel je commence ma copie que je vendis un an après au Ministère 1500 fr. ! Le succès de ce dessin fut inouï ! Tout le monde venait le voir au Louvre et Dieu sait le petit lait agréable que je bus à coupes pleines pendant mes dernières séances. Un Allemand m'en offrit 2.000 fr. que je refusai parce qu'il voulait l'emporter de suite sans me donner le temps de l'exposer. Legray me demandait à la photographier et bientôt...

turlututu, tu m'embêtes !

Quoi ! je suis mort un peu de faim. Après ? Qui est-ce qui, de notre tems, n'est pas mort un peu de faim ? Aujourd'hui, c'est différent ! on a des faux-cols en papier, des souliers Godillot ou de la Belle Jardinière ! On n'a plus de créanciers !! tout çà ; c'est de la vieille histoire!

Je voulais te porter ça, hier soir,mais je me suis couché, ce qui valait mieux. Tu en feras ce que tu voudras, mais envoie-moi la chose ou dis-moi où je la trouverai quand elle sera faite.... si tu la fais. AIMÉ MILLET.

Ces pages n'ont pas été publiées. On nous saura gré de les avoir reproduites. Elles ajoutent une touche sympathique à la biographie de ce bel et consciencieux artiste.

La planche en vue de laquelle il essaie vainement, durant un mois,de négocier ce fameux emprunt de 30 sous, est celle de la *Joconde*, qui appartient aujourd'hui à la calcographie du Louvre.

Bientôt, il allait quitter le burin, et s'adonner complètement à l'ébauchoir. Celui qui avait souffert les angoisses de la faim dans sa poursuite à la conquête de l'idéal, un jour, devait dresser,du haut de l'Opéra, au dessus de Paris, la lyre d'Apollon aux flèches d'or. — et sur le tombeau du chantre de la Bohême, en reconnaissance de ses douloureux vingt ans, montrer la Jeunesse effeuillant des roses.

Il est beau de mourir pour vingt-cinq francs sur une barricade — mais convenez que l'art aussi a ses héros et qu'il en fut un, cet Aimé Millet, à qui les amis de Baudin devaient commander le tombeau du représentant du peuple. G.

—

Petite Correspondance

—

A F. — Lettre envoyée à son adresse.

E. BASSETT. — On fait les recherches nécessaires sur mademoiselle de Melun.

M. VANDEVELDE. — Il a été question des Arcadiens du Poitou volumes XL, 973, 1111 et XLI, 117, sous la rubrique *Ilots ethniques ;* l'article important est celui de Léda XLI, 117.

M. G. EVREUX. — La publication du très utile ouvrage de M. le comte Théodore de Renesse : *Dictionnaire des figures héraldiques*, n'est pas encore terminé. Les éditeurs, MM. Oscar Schepens et Cie, 16, rue Treurenberg, à Bruxelles, ont fait paraître, il y a quelques semaines, le 3e fascicule du tome VI. En voici le sommaire. *Lion* (suite); *Tête de lion ; Lion léopardé ; Patte et jambe de lion ; Etoile* ; chacun de ces articles a ses divisions et subdivisions. Nous avons déjà dit, le 10 septembre, que ce *Dictionnaire* serait complet en sept volumes.

J. MIRON. — Des Barreaux, transmis à l'auteur de la réponse pour compléments de recherches.

M. LECLERCQ (Bruxelles). — Nous dresserons à votre intention une liste des revues s'occupant de généalogies, qui nous est d'ailleurs demandée d'autre part.

TH. L. — La question — portraits d'académiciens, est, en effet, un peu longue, mais elle pourra prendre place dans un n° double.

M. BASSET du *Salut public* de Lyon, demande le prêt, pour quelques jours, de l'ouvrage de Fériel, *Campagnes de la 1e République aux guerres* et le texte de l'Hymne aux mânes des héros morts pour la liberté. (1792).

J. M. — Fumagalli n'est pas l'auteur de la question, mais l'auteur de *Chi l'ha detto*, ouvrage d'où la réponse a été tirée et traduite.

L. — Les correctio s arrivent quelquefois après la mise en pages, trop tard pour être transmises. On les attend jusqu'à la dernière heure : considérez que le tirage demande au moins quarante-huit heures.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLIV° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Décembre 1901.

N° 954
—
31,bis r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

38° Année
—
31 bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

« Les quatre éléments » par Lancret. — Nicolas Lancret a peint les quatre éléments. Ces quatre tableaux gravés par Tardieu, ont fait partie des ventes Beringhen (1770), de Lassaz (1775) et Beaujon (1787).

Que sont-ils devenus depuis et quel en est l'heureux possesseur actuel?

E. DE CR.

—

Napoléon Ier et le Concordat. — Dans la discussion du budget des cultes, M. Camille Pelletan a affirmé à la tribune et dans le journal le *Matin*, que Napoléon Ier, dans un moment de mauvaise humeur, se serait écrié : « *le Concordat est la plus grande faute de ma vie*, et que ces paroles étaient attestées par des témoins irrécusables. » Or, ces témoins n'ayant pas été cités par le député des Bouches-du-Rhône, nous faisons appel aux collaborateurs de l'*Intermédiaire* pour les connaître.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

La clef des « Maritimes ». — On a fait pas mal de bruit autour de ce roman qui n'est ni bien écrit ni fort intéressant, un livre à clef, paraît-il. Quelle est la clef ?

Le ministre Vingrandy semblerait être Lanessan, mais un mot à la page 315 indique plutôt Lockroy. Marlet serait Marchand ; Languejolles, de Courréjolles ; Tierpot, l'amiral Potier ; Jervis, l'amiral Gervais ; Francis Pécot, François Coppée ; Marquestoun, de Marquessac ; Vouchand, Chanoine ou Voulet Chanoine ; Durémy, l'amiral Duperré.

Mais qui sont Barry de la Glu, Frimeur, Manon, le duc de Frontin, Nopert, Bichin, et les autres ?

UN GARDE-MARINE.

—

Qu'est-ce qu'un soisson ? — Les cahiers de remontrances, plaintes et doléances des habitants des paroisses du bailliage de Montfort-l'Amaury sont accompagnés de procès-verbaux contenant élection de deux ou plusieurs délégués chargés de porter les dits cahiers à l'assemblée tenue au chef-lieu du bailliage. Les noms des habitants sont suivis de l'indication de la profession. Or, j'y relève un certain nombre d'individus qualifiés de soissons. Ainsi à Auteuil [canton de Montfort-l'Amaury] : Jacques Leguay, soisson ; — à Béhoust (même canton) : Jacques-François, soisson ; — à Flexanvillé (idem) : Noël Barbier, soisson, Gration Buisson, soisson, Joseph Guillaume, soisson ; — à la Hauteville (canton de Houdan) : Charles Dubois, soisson. Je pourrais multiplier les exemples. Les dictionnaires que j'ai consultés ne me renseignent pas sur ce terme de soisson ; je serais bien aise de savoir ce qu'il signifie exactement et je fais appel à la science des intermédiairistes.

ECOLU.

Armoiries à déterminer : d'argent à trois flèches. — . . *d'argent à trois flèches empoignées d'... timbré d'un casque taré de profil à cinq grilles.* Cimier : *un avant-bras empoignant trois flèches de..*

A. B. y.

—

Monogrammes à déchiffrer. — *a*) Monogramme composé avec les lettres H M B D formées de traits pleins simples, entrelacés, en caractères antiques majuscules.

b) Monogramme composé avec les lettres M A V O D D formées de doubles traits sous forme de flèches pour les lettres M A V, en caractères antiques majuscules.

Les armoiries ont quelque ressemblance avec celles de la famille Suramont qui porte : *d'azur, à trois flèches empoignées d'or*; c'est-à-dire que l'une est mise en pal et les deux autres en sautoir, et *liées au milieu* pour être empoignées... Voyez Ménestrier, *Nouvelle méthode du blason*, édition de 1734, p. 151.

Elle se trouve imprimée en noir (à la main, au moyen d'un sceau) au recto du dernier feuillet d'une *Bible*, petit in-4°, imprimée en latin en 1556, à Lyon « apud Joannem Frellonium ».

La reliure plein maroquin à fermoirs, est de l'époque.

Le monogramme M A V O D D orne les coins des plats bordés de filets dorés.

Le monogramme H M B D orne le dos, cinq fois répété.

Ce même monogramme plus petit se trouve imprimé, à la main, sur le bas du titre au-dessous du millésime. Le calque de l'armoirie et des monogrammes est à la disposition de nos confrères.

A. B. y.

—

Armoiries à déterminer : chevrons de gueules. — Il existe à Alger, à la Bibliothèque nationale, un beau volume, en parfait état, de 1686, relié en veau, in-folio, intitulé : *Description de l'Afrique* par Dapper Il est frappé, sur les plats, d'un ex-libris dont l'entourage rappelle le milieu du XVIIIe siècle, avec couronne ducale et ces armoiries : *Aux 1 et 4, 3 têtes arrachées d'animal* (*hures de sanglier ?*) *posées 2 et 1, de sable ; aux 2 et 3, 3 chevrons de gueules.* Quelles sont ces armoiries ? AMBROISE TARDIEU.

Virescit vulnere vir. — Sait-on à qui appartient cette jolie devise que je trouve sur un vitrail ancien, accompagnant des armoiries ?

Quelle traduction, aussi concise, pourrait-on en proposer en français ?

PIETRO.

—

Médaille de Louis XVII frappée en 1884. — En novembre 1901, un marchand de Paris a mis en vente une pièce ainsi décrite dans son catalogue : « Louis XVII Louis-Charles de Bourbon. « Buste nu à g. R/ Adveniat regnum tuum. « 1884. Ecusson de France, avec un cœur « au centre.

« Diam. 41 mil. Et.rare. »

Cette pièce existe, je le sais, en argent et en bronze Quel en est l'auteur, ou du moins le promoteur ? Quelque aimable ophélète pourrait-il m'en communiquer une bonne empreinte de plâtre, et me renseigner avec quelque détail ?

VALLEYRES.

—

Clusius à Orléans. — Fuyant la peste qui sévissait à Paris, Clusius se réfugia à Orléans d'où il data une lettre du 7 septembre 1561. Que sait-on du séjour d'environ un an qu'il y fit ? Les registres mémoriaux et les registres de catholicité (s'ils remontent à cette date), le mentionnent-ils à un titre quelconque ?

V. A.

—

Callières ou Caillères de Lestang, sa naissance, sa mort. — Les dictionnaires biographiques disent en substance que ce personnage, prénommé Pierre-Joseph-Georges, né vers 1725, mort vers 1794, avocat à Paris, embrassa avec ardeur les idées de 1789, organisa un bataillon de sexagénaires que l'on surnomma le Royal-Pituite, fut juré au tribunal révolutionnaire et envoyé par la commune de Paris à l'armée de la Vendée. D'après un portrait, il serait né en 1724, à Brain (Maine-et-Loire). Je demande de quel Brain il s'agit, (car il y a trois communes de ce nom dans le département), afin de retrouver la date de sa naissance et les noms de ses parents, savoir enfin s'il se rattachait à la famille de Callières en Saintonge, encore représentée, et de très ancienne noblesse. En effet, coïncidence curieuse de

nom et de surnom, un bâtard de cette famille, Antoine de Caillières, sieur de Létang (1682-1743), époux de Marie Duplay, domicilié à Clérac (Charente-Inférieure), y eut des enfants, dont un fils Pierre, né 26 août 1720, que j'identifiais avec le vieux révolutionnaire précité. Je désirerais aussi connaître l'époque exacte de sa mort.

Dr VIGEN.

—

Une lettre anonyme adressée à Duclos. — Je possède une lettre autographe, non signée, portant le timbre de la poste de Toulon, avec cette suscription : « Monsieur Duclos, historiographe de France et secrétaire de l'Académie française, au Louvre, à Paris »

En voici la copie textuelle :

A Toulon, le 6 décembre 1766.

Je suis ici depuis trois jours, mon cher ami, M. Curson intendant de la marine, le comandant du port et tous les oficiers voudroient nous y retenir tout l'hiver qui n'en est pas un ici, je retourne cependant demain à Marseille, peut-être reviendrai-je encore ici, d'où je partirai pour Antibes, où je membarquerai pour Gênes.

Je vous ecrirai des diférens séjours. Nous avons reçu partout le plus grand acueil ; huit jours après vous, nous savons tout ce qui se passe à Paris. Voilà donc M. de la Ch. *(sans doute de la Chalotais)*, à la Bastille, il n'y aura que les acusés qui sauveront leur honeur de cète éfroyable afaire. J'ai le plus grand désir que vous m'envoyez le journal que je vous ai demandé, lorsque je serai en état de vous doner une adresse. On parle ici avec de justes éloges de Mrs de Montigni et de Montion, je n'en suis pas surpris.

Voici ma 2e lètre, marquez moi dans votre première le nombre que vous en aurez reçu, pour que je sache si tout vous parvient. Je ne vous répéterai plus les complimens et amitiés dont je vous chargeois dans ma première, cela est dit une fois pour toutes. Vale et me ama.

N'oubliez pas les 1000 fr. que l'ami du Tartre vous remetra pour ma sœur dans la 1re semaine de janvier 1767.

Cette lettre d'un ami de Duclos paraît écrite dans des circonstances qui forçaient l'auteur à cacher son nom, il serait donc intéressant de savoir de qui elle émane ; ainsi que les motifs de ce voyage qui ressemble fort à un exil. Quelque intermédiairiste pourrait-il soulever ce voile ?

UN VALENCIENNOIS.

—

Une manie de Jean-Jacques Rousseau. — Je lis dans *La Maison d'un Artiste*, d'Edmond de Goncourt, tome II, pages 18-19:

Un recueil manuscrit de Lettres Secrètes, année 1783, que je possède et sur lequel il y a écrit : « M. Naigeon, ami de Diderot tenait ce manuscrit de Grimm », indique la maison, rue Maubuée, où Rousseau se faisait fouetter pour son petit écu.

Quelle étrange assertion ! Le Dr Cabanès, dans son *Cabinet secret de l'Histoire*, a consacré un long travail aux manies de J.-J. Rousseau : il ne nous dit pas ce qu'était cette mystérieuse maison de la rue Maubuée. Quel a été, à la vente Goncourt, l'acquéreur de ce manuscrit ? Compte t-il le publier, au moins par fragments ? Cet acquéreur est peut-être de nos confrères à l'*Intermédiaire*. Des témoignages contemporains viennent-ils confirmer cette allégation ? Comment expliquer pareille habitude chez un homme de ce génie ?

G. P.

—

La veuve du marquis de Pezay, général et littérateur. — Alfred-Frédéric-Jacques Masson, qui se qualifiait Mis de Pezay, connu surtout comme un écrivain spirituel et léger, était né à Versailles en 1741, de Jacques Masson, commissaire de la marine, baron de Fresnay, et acquéreur de la terre de Pezay entre Blois et Ménars. Officier aux mousquetaires, le fils devint promptement mestre de camp de dragons et fut choisi pour enseigner la tactique au dauphin (depuis Louis XVI) ; on le nomma colonel à 32 ans. Louis XVI le fit inspecteur général des Côtes, mais il paraît que l'amour-propre de Pezay contribua à son renvoi dans ses terres.

Le 26 novembre 1776, il épousait à Paris (Saint-Sulpice) Charlotte de Murat, fille de J. B. de Murat de la Plague, qui avait peu de biens mais était jolie, et le 6 décembre 1777, il mourait à sa terre de Pezay, enlevé par une fièvre maligne.

En juin 1777, (après 7 mois de mariage) lui était né un enfant au château d'Everly, en Brie ; cet enfant succomba presque aussitôt, et la veuve de l'ancien professeur de tactique du roi, se tourna vers la dévotion, qu'elle a poussée dans la suite au suprême degré, dit le Cte Dufort de Cheverny dans ses mémoires.

Le soi-disant marquis de Pezay (car le titre lui a été contesté, peut-être à tort),

l'auteur de *Zélis au bain* et d'autres poésies légères, était en relation avec Voltaire, Rousseau, Diderot, et surtout avec de jeunes littérateurs auxquels il offrait des gais soupers. Il mourut sans aucune fortune ; sa veuve n'en avait pas davantage et elle dut se trouver dans la gêne après la disparition de Louis XVI.

Sait-on ce que devint cette marquise, qui vivait certainement encore sous l'Empire ? X...

—

Demoiselle Compoint. — Dans un ouvrage paru dernièrement, sur Napoléon Ier et les femmes, sous la signature d'un des plus distingués académiciens, il est question d'une demoiselle Compoint, laquelle faisait partie de la maison de Joséphine de Beauharnais. Quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir, sur la personne en question, des renseignements détaillés, sur son origine, son rôle à la cour, son mariage, le lieu et la date de sa mort,.. etc ? VIERZON.

—

Mme Didier. — Que peut être une Mme Didier, écrivant, en 1855 et 1856, de Seebuhl près Thonne (Suisse), puis de Pierrefonds, des lettres adressées à Mme Dargaud, femme de l'historien, et relatives à la politique républicaine de cette époque ? Qu'était son mari, qu'elle désigne par son prénom de *Gérald ?* V. Hugo (*Histoire d'un Crime*) dit que c'est chez une dame Didier, rue de la Ville-l'Evêque, que se tint, dans la nuit du 6 décembre 1851, la dernière réunion des députés de la gauche. BIBL. MAC.

—

Qui était la femme de Raymond de Ségur, morte en 1836 ? — Madame Swetchine parle souvent, dans ses lettres, d'une jeune fille appelée Nadine qui épouse monsieur Raymond de Ségur et meurt en 1836 ? Quel était le nom de cette jeune fille ? Quel lien de parenté avait-elle avec madame Swetchine ?

M. DE L.

—

Mme Henri Heine. — Vers 1853, Henri Heine habitait à Asnières, rue de Normandie, une maison meublée, maison où plus tard Montrouge et Mme Macé-Montrouge ont habité de longues années. De là, Henri Heine alla s'installer avenue Saint-Germain, à Bois-Colombes. Il avait avec lui une femme, qui s'occupait du ménage et paraissait soigner avec attention le poète déjà vieux et souffrant. Etait-ce Mathilde ? Mme V. VINCENT.

—

Tables de bronze. — Archives de Rome. — Dans son *Voyage en Italie*, Michelet affirme « que l'empereur Vespasien avait réuni, dans son palais du Capitole, (appelé de nos jours le palais du sénateur), jusqu'à trois mille tables de bronze, sur lesquelles étaient gravés les décrets du Sénat et les lois régissant le monde romain et le régissant encore (*sic*) ».

D'autre part, l'an dernier, au printemps j'ai coupé dans le *Nouvelliste de Lyon*, la note suivante :

Un savant, M. Maes, affirme, dans une récente communication, (à quelle académie s. v. p ?), que trois mille tables de bronze qui renfermeraient toutes les archives de Rome depuis sa fondation jusqu'à Vespasien, seraient ensevelies dans les marais d'Ostie.

Le *Voyage* de Michelet est de 1835 environ ; la note est de 1900 ; la coïncidence est au moins piquante.

Que faut-il penser de cette découverte de M. Maes, et des tables de bronze ? Qui répondra à cette question classique : *Quid, quis, ubi cur, quomodo, quando ?*

Cz.

—

Louis XIII, en décembre 1615. — Loin d'une importante bibliothèque, je serais bien reconnaissant qu'on me donnât quelques détails sur le voyage de ce roi à cette époque.

Je sais, par la *Chronique protestante de l'Angoumois*, qu'il quitta Bordeaux le 16 décembre, qu'il était le 17 à Libourne, le 22 à La Roche Chalais, puis probablement le 23 à Coutras, en observant qu'il rétrogradait, puisque Coutras est à moitié chemin (4 lieues) entre Libourne et La Roche-Chalais. Il remonte ensuite vers le nord puisqu'il est le 25 à Aubeterre.

Je désirerais être bien renseigné sur ces allées et venues entre Libourne et Aubeterre par La Roche-Chalais et Coutras. LA COUSSIÈRE.

—

Liège pendant la Révolution. — Dans quels ouvrages pourrais-je trouver des renseignements sur l'aristocratie et la société liégeoises pendant la Révolution française ? C. B.

Emigrés français à Londres. — Exite-t-il des mémoires anglais ou français donnant des détails sur la vie des émigrés français à Londres, sous l'Empire? (J'ai déja consulté les ouvrages de Forneron, St-Gervais, Puisaye). C. B.

—

L'Empire chrétien d'Abyssinie. — Où pourrai-je trouver des détails sur l'origine de l'empire chrétien d'Abyssinie ?
UN CITOYEN D'ABDIS-ABABA.

—

Demander son condé. — M. J. M. L., dans le *Radical*, dit que les petits fabricants ont l'habitude de demander à la préfecture de police leur *condé*, c'est à-dire la permission de tenir boutique.

Il convient que ce mot est d'origine argotique. Il est en effet dans Delvau, *Dictionnaire de la langue verte*. Le condé est un fonctionnaire ; le condé franc, un fonctionnaire corrompu.

D'aucuns disent qu'il ne faut pas rechercher l'origine de ce mot, dans le nom d'un ancien magistrat écrit M. J. L. M. — ce qui me parait vraisemblable, le nom de Condé étant de ceux dont on n'abusait pas — mais dans une corruption du vieux mot *condeau* qui signifie *écriteau*. Les permis de stationner et d'organiser des jeux étaient en effet, délivrés sur des cartes représentant assez bien de petits écriteaux, et que, peut-être, les détenteurs devaient apposer en vue.

L'expression est-elle courante ? Est-elle employée dans les bureaux de la Préfecture de police autrement que par les solliciteurs ? Enfin quelle est son origine exacte ? A. B. X.

—

Hommiste. — Il y a quelques semaines, on a donné, dans l'*Intermédiaire*, les origines du mot « féministe ». Nous constatons, dans les articles que nous collectionnons chaque jour pour servir à l'histoire du mouvement féministe contemporain, le mot « hommiste » employé par certains écrivains, mot qui tend à se répandre. Veut-on faire de ce mot à tendance l'opposé du mot « féministe »?

Quel est le savant confrère, qui pourrait nous indiquer la première origine de ce mot ? Mme V. VINCENT.

—

La Bastide ou Bastia. — On lit dans les *Mémoires et aventures d'un homme de qualité*, de l'abbé Prévost :

On m'apprit que je n'avais plus que trois lieues jusqu'à la Bastide. Je m'y fis conduire sur un mulet par un paysan. J'y arrivai à dix heures du matin. Cette ville est la capitale de l'île de Corse, etc.

Est-ce que, réellement, les Français appelaient, en 1728, la ville de Bastia, la Bastide ? — J.-C. WIGG.

Crantor, philosophe grec. — Dans son traité *De la consolation*, Cicéron parle de Crantor, philosophe grec qui vivait trois siècles avant J.-C. — Il dit que son livre *sur l'affliction* « est vraiment tout en or ». Plutarque cite le même ouvrage avec éloge... Quelque savant intermédiairiste pourrait-il nous dire si les œuvres de Crantor sont venues jusqu'à nous et si on les a traduites ? BARABAN.

—

Où serait-il possible de trouver la collection du « Régulateur » (journal politique et littéraire, années 1820-1821-1822. — La Bibliothèque nationale ne possède que l'année 1820. La collection de cette année est incomplète. L'Arsenal ne renferme aucun numéro de cette publication. Rien à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Aucune trace à la Manzarine. R. PICHEVIN.

—

Tableaux de Greuze. — Pourrait-on me dire si, dans les sujets traités par Greuze, il se rencontrerait un portrait de jeune fille assise près de la cage d'un chardonneret et d'un gros chat ? Dans les estampes, le sujet aurait pu être reproduit. Le ton bleuâtre et la couleur mal lavée des tentures des tableaux de Greuze, sont, disent les critiques, un signe distinctif pour reconnaître sa peinture ; en existe-t-il d'autres ? Aurait-il signé parfois de la lettre majuscule G, et ses compositions, malgré tout leur charme, ne paraissent-elles pas un peu lourdes par le choix des modèles ? Un certain Spindler aurait-il eu des rapports avec Greuze ? H. H.

—

L'esprit des Brohan. — Pourrait-on me citer ici quelques-uns de ces mots d'esprit qu'on attribue à Augustine et Madeleine Brohan, les éminentes sociétaires de la Comédie-Française ? On m'affirme qu'il y en a une « collection ». L'*Intermédiaire* veut il m'en donner quelques échantillons, en vue d'un article que je prépare : *L'esprit des comédiens* ? G. P.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

La mort de Santeul (XLIV, 610, 748). — J'ai discuté les différentes hypothèses qui peuvent être émises à propos de la mort de Santeul, dans la *Chronique médicale*, n° du 13 novembre 1897, p. 597-599.

Je me propose de reprendre la question avec des développements nouveaux dans mon volume en préparation sur les *Morts mystérieuses de l'Histoire*, qui doit faire suite à celui déjà publié sous ce titre au mois de juin 1901. J'arriverai, je crois, à des conclusions peut-être différentes de celles déjà formulés, des documents alors ignorés m'ayant impressionné assez pour modifier mon sentiment primitif.

Quant à attribuer la mort du joyeux poète à un empoisonnement par le tabac il n'y faut point un instant songer.

J'ai jadis écrit une monographie sur le tabac et ses applications en médecine (dans le *Bulletin général de thérapeutique*) qui éclairerait complètement, je crois, le point controversé. Mais pour l'instant je ne retrouve pas la date de publication de cette étude : elle est, en tout cas, postérieure à 1895. Dr CABANÈS.

—

Gobette (XLIV, 170, 340, 646). — M. Henry-André me demande pourquoi l'un des personnages d'*Aphrodite*, apostrophant une jeune fille, la traite de « poisson frit », comme une *backfisch* allemande. La réponse est extrêmement simple : on la traite de poisson parce qu'elle ne dit rien. Le mot est grec avant d'être berlinois. Une phrase de Plutarque (*Moralia*, 975 B), en fait foi parmi beaucoup d'autres citations que M. H A retrouvera dans tous les dictionnaires. En Grèce, comme partout, le poisson était le symbole du mutisme, et, par extension, du silence embarrassé.

Il me semble que le mot « backfisch » lui-même ne comporte pas d'autres mystères. Une jeune fille est « backfisch » à l'âge où elle ne sait rien dire, où elle reste muette comme un poisson frit.

PIERRE LOÜYS.

—

Les romans à clé de Balzac (XXXVIII ; XXXIX ; XLIV, 480, 819). — Voici, pour monsieur Nauroy principalement, quelques renseignements complémentaires. Le nom de Derville, comme le savent tous les Balzaciens, dissimule à peine celui de Me Guillonnet-Merville auquel Balzac a dédié la nouvelle : *Un épisode sous la Terreur*, en ces termes que je reproduis :

A Monsieur Guyonnet-Merville,

Ne faut-il pas, cher et ancien patron, expliquer au plus curieux de tout connaître, où j'ai pu savoir assez de procédure pour conduire les affaires de mon petit monde, et consacrer ici la mémoire de l'homme aimable et spirituel qui disait à Scribe, autre clerc amateur : « Passez donc à l'étude, je vous assure qu'il y a de l'ouvrage » en le rencontrant au bal ; mais avez-vous besoin de ce témoignage public pour être certain de l'affection de l'auteur?

Je signale en passant l'erreur d'orthographe reproduite dans toutes les éditions de Balzac. N'ayant pas sous les yeux l'édition originale, je ne sais à qui, auteur ou éditeur, cette erreur doit être attribuée. Mais les descendants de l'avoué écrivent leur nom avec deux *l* au lieu d'un *y*.

M. Guillonnet-Merville, donc, fut avoué et juge de paix, à Paris jusque vers 1840. Il avait alors 65 ans ; de ses deux filles, l'une était mariée à l'avocat général Glandaz qui devint une célébrité du second Empire et l'autre à Oscar de Valée, magistrat non moins en vue à cette époque, tous les deux d'une morgue hautaine qui contrastait avec la bonhomie de leur beau-père.

Mon père fréquentait assidûment chez le célèbre avoué ; il m'a rapporté, d'après ses souvenirs, une variante au mot cité par Balzac dans sa dédicace.

« Scribe et surtout Balzac, racontait Me Guillonnet, étaient tellement exubérants, qu'ils mettaient souvent le trouble dans mon étude, à tel point que le maître clerc envoya un jour ce petit billet à Balzac : « Monsieur Balzac est prié de ne pas venir aujourd'hui à l'étude, car il y a beaucoup d'ouvrage ».

Les deux mots ne se contredisent pas,

et peut-être sont-ils authentiques tous les deux. A. D.

—

Grands prix de Rome (XLIV, 395, 659, 816). — Si, à l'époque de la fondation du prix de Rome, l'Italie était réputée le pays musical par excellence, il en faut bien rabattre à l'heure actuelle. Certes, l'école italienne compte encore des compositeurs doués et verveux, mais qu'on ne saurait comparer aux musiciens français et allemands qui, par la profondeur de la pensée et la pureté de la forme, ont si glorieusement élargi le domaine de la symphonie et du drame lyrique modernes.

Tenant compte de cette évolution, l'Institut n'impose plus à ses pensionn ires musiciens que deux années de présence en Italie, la troisième devant être consacrée à des voyages en Allemagne.

Deux années d'Italie, c'est encore trop au dire de certains. A mon avis, c'est juste le temps de se recueillir avant que d'entrer dans la bataille artistique. C'est en quelque sorte, pour le frais émoulu de l'Ecole, le recul nécessaire à la juste vision du mouvement musical et de l'effort qu'il y devra apporter.

Et puis, si l'art est fait d'impressions et la vie de relations, où, mieux qu'à la Villa Médicis, trouver les unes et les autres ? Rome et ses merveilleux souvenirs ; et les bons camarades qui seront plus tard de fidèles amis ?

SAMUEL ROUSSEAU.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au chevron d'or (XLIV, 780). — M. de Magny, dans sa *Science du Blason*, (blason 236) cite la famille de Giraudon du Teil (Provence) qui porte : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent* ; couronne de marquis.

Dans le même ouvrage, nous trouvons (blason 476):

Bonnaud de Sauzet qui porte *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

Les Baudenet en Bourgogne (blason 1491) portent de même.

M. Gheusi, dans l'*armorial* terminant son remarquable ouvrage *Le Blason héraldique*, assigne à la famille Brossier (blason 660) les armes suivantes ; *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent*, et aux Menche de Loine (blason 756) : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant du même*

A la page 197 de la *Science des Armoiries* de M. Bachelin Deflorenne, les armes des de Carpentier s'énoncent ainsi: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.*

Un grand nombre de familles portent ces 3 mêmes pieces, chevron, étoiles et croissant avec la même disposition, mais le champ n'est pas d'azur Cette nomenclature ne serait donc d'aucun intérêt pour M. L. C. qui ne recherche qu'un blason composé de ces meubles sur champ d'azur. TABAC.

—

Jean Burlugay, docteur en théologie (XLIII). — En 1668 parut (in-4°. s. l) un libelle anonyme intitulé : *Factum pour les religieuses de Sainte-Catherine-lès-Provins, contre les Pères Cordeliers*, qui eut au moins trois éditions dans la suite. L'auteur était Alexandre Varet, grand vicaire de M. de Gondrin, archevêque de Sens, mais qui en 1667, avait dû se réfugier à Provins, où il avait deux sœurs religieuses.

Ce Factum, inspiré, dit-on, par l'archevêque, suscita aussitôt une réponse également anonyme, imprimée en 1669, sans nom de lieu ni d'imprimeur, sous le titre suivant : *La toilette de M. l'archevêque de Sens ou Réponse au factum* etc. (in-12 de 83 p.) Cette dernière est reproduite à la suite de la première pièce, dans une édition sans date, petit in 8° de 345 p. sans les tables (A Doregnal, chez Dierick Braessem).

La réponse est attribuée par le bibliographe A. A. Barbier à Jean Burlugay, alors gardien des capucins de Provins.

On connaît de Burlugay, docteur en théologie de Paris, prêtre de l'église de Sens, où il fut chanoine théologal et directeur du séminaire, un portrait grand in-4°, gravé par N. Habert d'après Stephanus. Ce portrait le représente à 77

ans, cet âge y est indiqué et il n'est pas question de sa mort.

Burlugay, né à Paris le 3 octobre 1624, pourrait bien n'être décédé qu'à 85 ans, le 17 janvier 1709 (et non 1702), année pendant laquelle fut imprimé le catalogue des livres de sa bibliothèque, pour la vente après décès ?

Notons en effet qu'il est considéré comme l'auteur du *Breviarum ecclesiæ Senonensis, D. Harduini Fortin de la Hoguette, Senon ecclesiæ capituli consensu editum,* qui n'a été imprimé à Sens qu'en 1707, 4 vol. in-12. TH. L.

—

La décoration du Lis (XLII; XLIII; XLIV, 622). — Voici un nouvel exemple de la croix du lis accordée par simple lettre imprimée, sauf la date, le nom du titulaire, le n° d'oidre, le motif indiqué en marge, et la signature.

« Décoration du lys, n° 35320. Paris, le 17 décembre 1816. M. François Héau, ancien notaire royal à Orléans, présentement rue des Bourdonnais n° 10, Paris. J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Roi a daigné vous accorder la Fleur de Lys ; vous êtes en conséquence autorisé à vous en décorer.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le 1er valet de chambre du roi,

« Le chevalier de Péronnet. (cachet).

En marge : « Accordé pour avoir refusé de signer la mort de Louis XVII » (?)

TH. L.

—

Raconis (XLI ; XLII; XLIII). — A signaler à l'attention de M Adrien Marcel le passage suivant des *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris*. VIII, n° 11, novembre 1901, p. 162, où le nom de Raconis se trouve cité :

..... « Dans ces conditions, il n'est pas difficile de constater que l'Ex-Libris qui nous occupe n'a pu être absolument gravé que pour Clément-Charles-François de l'Averdy (ou Laverdy) contrôleur général (ministre) des finances, et pour sa femme Elisabeth-Catherine de Vin, aucune autre alliance n'ayant eu lieu entre membres de ces deux familles. Ce que l'on peut vérifier dans La Chesnaye-Desbois (édition Schlesinger). tome VI, col. 804, où l'on voit que « Clément-François de L'Averdi, chevalier, marquis de Gambaye, seigneur de Neuville, de RACONIS, etc..., né en 1720, ministre d'Etat, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, ancien contrôleur général des Finances, et honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, épousa le 23 avril 1751 Elisabeth Catherine de Vin, fille de Jacques-René de Vin, secrétaire du Roi, et de Marie Le Coulteux.

Si, après avoir consulté La Chesnaye-Desbois, la note ci-dessus peut avoir quelque valeur pour M. Adrien Marcel, il fera bien de donner un coup d'œil aux *Archives... des Ex-Libris,* loc cit., où il trouvera des armoiries gravées, comme Ex-Libris, et quelques renseignements ou commentaires. SABAUDUS.

—

Perrey (XLIV, 838). — En général, le nom propre Perrey, Perré, Duperré, etc., veut dire du lieu de la chaussée empierrée (voie romaine, chaussée Brunehaut, route de grande communication remontant avant le xe siècle), Dr BOUGON.

—

Le capitaine Henri Gonnet (XLIV, 612). — Bien des historiens, ainsi que des géographes, ont souvent écrit les noms propres, sans le moindre souci de l'exactitude. Ne s'agirait-il pas ici tout simplement d'un nom basque encore très commun, Hirigoyen, Irigoyen ou Irigoin ?

PIETRO.

—

Jean de Jambes (XLIV, 835). — Je soupçonne fort que ce Jean de Jambes appartenait à la famille angoumoisine de Chambes, dont le nom s'écrivait très souvent *Jambes* aux xve et xvie siècles. La branche des comtes de Montsoreau en Anjou a fait bonne figure.

Jean de Chambes, *alias* Jambes, chevalier, Sgr de Villehonneur, en Angoumois, *premier maître d'hôtel du Roi*, épousa, le 17 mars 1446, Jeanne Chabot, fille de Thibaud, baron de la Grève et de Montsoreau. Il eut un fils appelé Jean, comme lui. Voici quelles étaient ses armes : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion d'argent couronné d'or.*

M. le comte de Balincourt, dans une étude publiée à Nîmes en 1899, intitulée: *Jehan Le Forestier,* parle longuement de Jean de Jambes, gouverneur de la Rochelle, capitaine châtelain d'Aigues-Mortes ; ce qui confirme notre supposition d'identification avec Jean de Jambes, qui signa un

document à Montpellier en 1447, Jean Le Forestier, dont l'*Intermédiaire*, s'est occupé il y a 3 ans, était neveu du dit Jean, et il fut seigneur de Vauvert.

Sur les Chambes consulter : le *Dictionnaire généalogique du Poitou*, édition en cours, et *Moréri*, édition de 1759.

LA COUSSIÈRE.

—

Bourbon-Condé. — Caron de Rencurelle. — Danneskjold-Lowendal (XLIV, 671, 854). — Charles-Louis de Bourbon-Condé est né le 19 juin 1700.

Waldemar de Danneskjold-Lowendal, maréchal de France 17 octobre 1748, né 6 avril 1700 à Hambourg, † à Paris 27 mai 1755. Marié 13 nov. 1736 à Madeleine-Barbara-Elisabeth von Szembek (pas Czembeck) comtesse de Tarlo en Pologne, née 1709, † à Versailles, 28 mai 1763.

Enfants naturels de Charles de Bourbon, comte de Charolais, né 19 juin 1700, † 23 juillet 1760 à Paris :

1° Marie-Marguerite de Bourbon-Charolais, née de Marguerite Caron de Rancurel, dame de Lissonne, le 17 août 1752 et baptisé le 18 à Saint-Roch à Paris, mariée, 1769 16 déc., à Denis-Nicolas, comte de Puget, lieut.-col. des grenadiers royaux, † après 1630.

2. Charlotte-Marguerite-Elisabeth de Bourbon-Charolais, née de la même mère, 1er août 1754, † 1839, mariée, 5 févr. 1772, à François-Xavier-Joseph-Waldemar, comte de Lowendal, né déc. 1742, † 30 nov. 1808, maréchal de camp des armées du roi.

Armes : *de Bourbon à une fleur de lys d'argent sur le bâton, à la barre d'argent périe brochante.*

(Sandret, M. L. *Revue hist.* nouv série, tome X. Paris, 1875, p. 509-510).

FRISO V. H.

—

Claude Robin (XLIV, 835). — Le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port contient un article très détaillé sur Claude Robin et indique des sources abondantes de renseignements.

Il signale les assiettes de faïence avec la légende : Claude Robin, curé cardinal d'Angers.

Il faut noter toutefois que ce n'est pas à Saint-Florent mais à Chaudron qu'a débuté C. Robin.

RENÉ VILLES.

* * *

Dans son *Dictionnaire historique, géographique et bibliographique de Maine-et-Loire*, Célestin Port consacre cinq colonnes à Claude Robin, dont il donne la biographie.

François-Yves Besnard, dans ses *Souvenirs d'un nonagénaire*, parle aussi de Claude Robin dont il fut le vicaire à Saint-Pierre d'Angers, (page 227).

O. N.

—

Mme de Buffon et M. Renouard de Bussierre (XLIV, 277, 464, 857). — Mme de Buffon était née Marguerite de Bouvier-Cepoy ; son mari, fils du célèbre naturaliste, est mort à Paris sur l'échafaud révolutionnaire. Elle a eu, de Philippe-Egalité, un fils, Victor Buffon, capitaine de dragons, mort en Espagne en 1809.

NAUROY.

—

Famille Poinsinet de Sivry (XLIV, 670, 799). — Louis Poinsinet de Sivry, mort en 1804, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets, n'a laissé qu'un fils, né à Argenteuil en 177... qui a fait insérer quelques poésies dans l'*Almanach des muses*. Celui-ci eut deux enfants dont un devint notaire à Mantes et ensuite juge de paix. Je possède de Louis Poinsinet deux autographes, l'un est l'annonce d'un journal qui n'a pas dû paraître, car il ne figure pas dans la Bibliographie de M. Hatin ; il devait porter ce titre : *La Correspondance raisonnée de l'Assemblée nationale de 1789, ouvrage où l'on n'avancera que des faits garantis par plusieurs honorables membres On y joindra l'historique fidèle des divers événements occasionnés dans tout le royaume par la mémorable révolution. On s'y permettra des réflexions courageuses et impartiales sur les opérations mêmes et quelque fois y crayonnera de nouveaux apperçus patriotiques.* Journal proposé par souscription, par Louis Poinsinet de Sivry. L'autre est une épitaphe consacrée à Porcie, mais j'ignore si elle est inédite.

Prête à joindre Brutus, la Romaine Porcie
Par un dernier soupir n'accusa point les Dieux

Souriant à la main qui lui ferma les yeux,
Elle dit à la mort : Tu vaux mieux que la vie.

J'ai aussi de son fils une lettre adressée le 26 février 1835 à M. Daniel de Saint-Anthoine, auteur de la *Biographie des hommes remarquables de Seine-et Oise* laquelle est ainsi conçue :

J'ai l'honneur de presenter mes civilités à Monsieur de Saint-Anthoine et de lui adresser la note que je lui ai promise, il y a longtemps, sur le cardinal de Vitry, natif d'Argenteuil. Je désire qu'il trouve dans cette note informe la matière d'un article pour la biographie du département de Seine-et-Oise.

POINSINET DE SIVRY.

La deuxième édition de la biographie de Seine-et-Oise, publiée en 1837, contient une longue lettre de ce personnage adressée à l'auteur à laquelle je renvoie le questionneur M. A. de P.

PAUL PINSON.

—

Mlle Gendry, d'Angers (XLIV, 837). — L'*Almanach de nos grands hommes* pour 1788 (p. 83) signale Gendry (M.....) qui « vient de refaire la fable de Tercis et « d'Amaranthe, qui en avoit certes grand « besoin », et il renvoie à l'*Almanach des Grâces* ! (C. Port. *Dict. de Maine-et-Loire.*) Est-ce la demoiselle en question ?

RENÉ VILLÈS.

—

Le naturaliste comte de Lacépède (1756-1825) (XLIV, 837) — Le célèbre comte de Lacépède n'eut pas d'enfant, mais adopta (avec autorisation impériale du 28 janvier 1809) un fils du premier lit de sa femme (Anne-Hubert-Charlotte Jubé, veuve de François Gautier).

Ce fils Auguste-Jean Charles Gautier, comte de Lacépède eut de Mlle Victoire-Alphonsine de Jouy une fille unique, mariée à François-Léon Boussod, en juin 1852 et morte en 1896. Leur postérité existe dans la personne des grands marchands de tableaux du boulevard des Capucines.

L. C. D. L. H.

—

La comtesse de Chevigney (XLIII; XLIV, 350, 470). — Puisqu'on ne trouve pas de comte de Chevigney au XVIIIe siècle, ne s'agirait-il pas de la famille de Bouthillier de Chavigny, qui a fourni un évêque de Troyes et un archevêque de Sens mort en 1730 ? Il y avait des comtes et des comtesses de Chavigny, dans cette famille, qui existe encore et dont les armes sont : *d'azur, à 3 losanges d'or, posés en fasce.*

L. H. R.

—

La duchesse de Falaris (XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV, 192, 689). — Le nom est orthographié Falari, Falary, Fallary, dans les titres, et l'on trouve Falaris et Phalaris dans les ouvrages imprimés qui ont parlé de la duchesse, maîtresse du régent.

Quant au duc de ce nom — aventurier de haut vol —, il se nommait Chrétien-François Gorge d'Antraisgues (d'après sa propre signature) et était fils de Pierre Gorge, fameux traitant originaire de Nantes, qui avait été receveur général des aides à Paris, avait acheté une charge de secrétaire du roi pour s'anoblir et des biens assez importants, notamment la seigneurie d'Antraisgues en Blaisois.

Gorge père épousa, en janvier 1685, Julie d'Etampes de Vallançay ; déjà à ce moment, la vie large qu'il menait entraînait la dissipation de sa fortune. Cependant il venait encore d'acheter, le 18 mars 1684, la seigneurie de La Chapelle, près Crécy-en-Brie, de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan, son épouse.

On le voit se qualifier alors écuyer, conseiller au parlement de Metz, secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur d'Antraigues et autres lieux. Il est mort dans un âge peu avancé; sa veuve se remaria au duc de Béthune et mourut en décembre 1705.

Chrétien-François Gorge d'Antraigues-Roise (Roise était un fief dépendant de la terre de la Chapelle, près Crécy), qu'on voit qualifié dans les titres comte de Méliant, duc de Falary, jouissait de cette seigneurie de La Chapelle lorsqu'il épousa Mlle de Haraucourt, en 1719, paraît-il. Il était alors conseiller au parlement (de Paris ?) et devint doyen de la 4e chambre des enquêtes. En janvier 1720, ses affaires étaient fort embarrassées ; l'assemblée des directeurs de ses créanciers mit à ce moment en adjudication l'usufruit de ses fermes de la Brie. En 1723-1727, le duc de Falary se dit toujours seigneur de La Chapelle, mais en commun avec son beau-frère le duc Paul-François de Béthune-Charost, marquis d'Ancenis, lieu-

tenant-général, marié à sa sœur Julie-Christine-Régine Gorge, laquelle est morte le 24 août 1737.

Dès 1723, le marquis d'Ancenis avait obtenu, par engagement du roi, le comté de Crécy ; puis il devint, quelques années après seul seigneur de La Chapelle. Le nom du duc de Falary disparaît vers 1727 des documents que nous avons consultés à propos de ce dernier domaine. L'érudit collaborateur qui signe Duc Job a raconté, dans le n° du 30 janvier dernier, les piètres aventures de ce personnage taré.

C'est Béthune-Charost d'Ancenis qui céda La Chapelle avec ses droits à l'engagement de Crécy à François-Joseph Ménage de Mondésir, par contrat, devant Renard, notaire à Paris, le 29 mars 1741. Si l'on pouvait consulter la minute de cet acte, les indications fournies par l'établissement de propriété feraient très probablement connaître soit l'abandon de ses droits par le duc de Falary à son beau-frère, soit son décès avant 1741. TH. L.

—

Les clous de la passion (XLIV, 839). — D'abord, il semble qu'il n'ait dû y avoir que 3 clous ; car comment aurait-on jamais eu l'idée de parler de 3 clous pour 4 organes (les pieds et les mains), s'il y en avait eu 4 ? Ensuite, tout le monde connaît le clou qui a servi à la couronne de fer des rois de Lombardie. Nous avons même recueilli d'intéressants détails sur les origines de cette couronne, qu'il nous serait possible de retrouver. Quant aux deux autres clous, il y a trop d'églises qui prétendent les posséder, pour que nous osions nous prononcer en faveur de l'une plutôt que d'une autre. Le nombre des fausses reliques a été, avant la Révolution, plus grand encore que celui des reliques authentiques.

Il y avait du lait de la sainte Vierge, en beaucoup d'endroits, et *une dent de Jésus-Christ* à Noyon ! D^r B.

—

Zizim—le lieu de son internement en France (XLIV, 726, 911). — Je suis réellement charmé de pouvoir donner quelques détails utiles à l'excellent et aimable confrère M. Tausserat ; car, en effet, je me suis beaucoup occupé de ce malheureux prince Zizim, soit dans mon *Grand dictionnaire historique de la Haute-Marche*, soit dans des recherches nombreuses.

Djem ou *Djim*, tel était son vrai nom oriental ; celui de Zizim ne lui fut donné qu'en Europe. Né en 1459 à Constantinople, mort près de Rome en 1495, à 36 ans, ce frère du sultan Bajazet, vint à Rhodes, à la fin de juillet 1482, chercher la protection du grand maître Pierre d'Aubusson. Il se vit, d'abord, l'objet de grandes prévenances ; mais le grand maître ne tarda pas à changer sa politique bienveillante pour devenir perfide, promettant à son captif et faisant aussi des avances au Sultan. C'est ce que racontent les historiens. Pierre d'Aubusson résolut donc de tirer profit de Zizim et de l'envoyer sous bonne garde en France, dans la province où lui-même avait reçu le jour.

Il le confia à son neveu (fils de sa sœur), Guy de Blanchefort, chevalier élégant et instruit, qui était, précisément, commandeur de Bourganeuf, dans la Marche. Zizim aborda, d'abord, à Nice puis en Savoie. Il était accompagné d'environ 30 serviteurs dont deux ses confidents, Ahmet et Mustapha. Arrivé en Savoie, on envoya ces deux derniers en mission en Hongrie, pour se débarrasser de leur personne. Ils furent assassinés en route ; ce qui causa un chagrin profond à Zizim. De la Savoie, on transféra le prince au château peu éloigné de la Rochechinard ; ensuite en Velay, puis en Auvergne, et, très probablement, à Montferrand, près de Clermont, où les chevaliers de Rhodes avaient une importante commanderie. De Montferrand, l'itinéraire suivi fut, sûrement, le château de Banson (Puy-de-Dôme), appartenant alors à un d'Aubusson, cousin du grand maître de Rhodes. Une tradition raconte, à Banson, où je l'ai recueillie, qu'un grand prince d'Orient qui avait, avec lui, une suite de serviteurs et des nombreux mulets chargés d'objets de valeur, coucha dans ce château. Il s'agit sûrement du prince Zizim.

De Banson, Zizim dut aller coucher à la commanderie de Tortebesse, près d'Herment (Puy-de-Dôme), qui, précisément, en 1499, eut pour commandeur Guy de Blanchefort, précité. De Tortebesse, le prince passa dans la Creuse, pour arriver après diverses étapes, à Bourganeuf, dont le chevalier Guy de Blanchefort était com-

mandeur. Cela eut lieu en 1482, à la fin de l'année.

Mais Guy de Blanchefort trouvant que le château féodal de la commanderie de Bourganeuf n'était pas assez vaste et surtout assez fortifié, mena Zizim, peu après, aux alentours ; et, tout d'abord, à la forteresse redoutable de Monteil-au-Vicomte, lieu de naissance du grand maître Pierre d'Aubusson, puis à la commanderie de Morterolles, dépendance de celle de Bourganeuf, et, enfin, au château fort de Boislamy (Creuse) dont le donjon circulaire existe encore et qui appartenait précisément à la famille du chevalier de Blanchefort. Pendant ce temps, ce dernier s'occupait de bâtir la belle et haute tour circulaire du château de Bourganeuf, dite *tour de Zizim*, qui fut achevée en 1484, ainsi que le porte la curieuse inscription qu'on y lit encore. Zizim y fut transféré la même année pour y séjourner plusieurs années, jusqu'en 1495, probablement, que le pape désireux de le voir, obtint son transfert à Rome par ordre du grand maître de Rhodes. Mais, disent les historiens, embarrassé de son hôte, il le laissa partir, et l'infortuné prince, empoisonné, mourut, peu après sur la route de Naples (25 février 1495). Son corps fut porté à Constantinople où l'on voit encore son mausolée.

Il est très probable qu'au milieu de toutes ses pérégrinations, Zizim fut interné quelque temps à la commanderie de l'Orme-Tiaud et que la tradition qui l'affirme est exacte, d'autant plus que les de Blanchefort étaient seigneurs voisins de Paudy.

Ajoutons que Zizim était un prince lettré et poète, à figure charmante ; ce que prouve le joli portrait, de lui, que nous avons donné dans notre *Grand dictionnaire de la Haute-Marche*, d'après celui qui a été gravé à la fin du XVIIe siècle dans une vie (petit in-4°) du grand maître Pierre d'Aubusson. Le même dictionnaire a reproduit également un beau portrait de Guy de Blanchefort, d'après une gravure de Cars, du milieu du XVIIIe siècle. On sait que Guy de Blanchefort mourut grand maître de Rhodes, en 1513. Son souvenir vivait encore à Herment (Puy-de-Dôme), en 1560, où une prairie dépendant de la commanderie de Tortebesse, appelée Pré de la Commanderie, portait alors le nom de *Pré de Blanchefort*. Assurément cet illustre chevalier (Guy de Blanchefort) vint visiter sa commanderie de Tortebesse (1499), et de là se rendit à la petite ville voisine d'Herment. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un aussi célèbre personnage ait laissé un grand souvenir dans ce lieu, environ 50 années après son passage.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Le prince Zizim a séjourné à Rumilly (actuellement Haute-Savoie), du 20 février au 26 juin 1483, comme nous ledit l'abbé Mailland, dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, 19 avril 1894. (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4e série, tome V. 1894 et *Extrait*, sous le titre : *Le Prince Zizim : son séjour à Rumilly*. Chambéry, Imprimerie savoisienne, 1894, in-8° 46 pages).

Voir aussi sur ce sujet :

F. CROISOLLET : *Histoire de Rumilly*, abrégé chronologique des principaux faits municipaux, militaires, ecclésiastiques, etc. Chambéry, Puthod, 1869, In-8°.

GUY-ALLARD : *Zizimi prince ottoman amoureux de Philippine Hélène de Sassenage* Histoire dauphinoise. A Grenoble, chez Jean Nicolas, 1672, petit in 12. (Roman).

PAOLO GIOVIS (Paul Jove) : *Vita di Bajazet II*.

SABAUDUS.

—

Jacques Cœur faussement accusé par une femme (XLIV, 331, 371, 579). — Il s'agit évidemment de l'accusation par Jeanne de Vendôme, femme du seigneur de Mortagne, qui prétendit que l'argentier du roi avait empoisonné Agnès Sorel. Jacques Cœur fut arrêté le 31 juillet 1451 et ses biens saisis, à l'instigation de quelques personnages qui aspiraient à s'enrichir de ses dépouilles ; mais Agnès Sorel était morte en couches et son enfant vécut six mois. Jeanne de Vendôme, convaincue de calomnie, fut condamnée à faire amende honorable ; ce qui n'empêcha pas les ennemis de Cœur de poursuivre leur but en suscitant d'autres accusations.

Ouvrages à consulter : *Mémoires sur les dernières années de Jacques Cœur*, par Bonamy ; *Histoire de Jacques Cœur*, par

le baron Trouvé ; *Jacques-Cœur et Charles VII* par Pierre Clément. L.-R.

—

Droit seigneurial dénoncé dans la nuit du 4 août (XLIII ; XLIV, 13, 126, 241, 406, 449, 523, 580, 687, 804). — Les deux pièces citées col. 804, sont déclarées fausses et apocryphes par Louis Veuillot, dans son livre : *Le droit du seigneur au moyen-âge*, p. 324 et suiv. Elles ne portent ni l'une ni l'autre la signature d'un notaire.

Dans tous les dénombrements messins et lorrains que j'ai consultés et copiés, je n'ai jamais trouvé trace de ce droit contrastant avec les idées religieuses et morales de nos pères. TALIBERT.

*
* *

Dans le cahier contenant les remontrances et plaintes des paroisses et ville d'Epernon, on lit :

143° La suppression de certaines formalités ridicules qui accompagnent les prestations de foi et hommage.

144° Celle de certains droits ridicules et nullement lucratifs qu'ont les seigneurs les jours de la célébration ou la première nuit qui suit la célébration du mariage de leurs vassaux et censitaires, droits que la pudeur ne permet pas [de] détailler.

[Arch. dép. de S. et O. Série B. Bailliage de Montfort-l'Amaury. Etats-généraux de 1789]. ECOLU.

—

Arbres de la liberté encore existants (XLIII ; XLIV, 44, 133). — A Annapes, village de trois mille habitants situé sur la route de Tournai à Lille, on voit encore, au milieu de la place, un arbre de la Liberté qui y fut planté en 1793 et qui est toujours plein de vigueur. C'est un chêne, si je m'en souviens bien.

GASTON DE RAVENEL.

—

Les commis de la Ferme d'Amiens et Robespierre (XLIII ; XLIV, 471). — J'ai entendu l'appel que veut bien m'adresser mon aimable confrère, M. Paul Pinson, et je m'empresse d'y répondre.

D'abord, le mot *Amiens* mis ici pour *Arras* ne peut être qu'une erreur typographique.

La lettre de Robespierre, datée de 1783, en son style si différent de ce que nous connaissons de lui, m'avait fort intrigué ; j'ai voulu la voir, l'examiner : elle est parfaitement authentique. M. Aulard, très versé dans les choses de la Révolution, ne l'aurait d'ailleurs point publiée sans vérification préalable.

C'est par la *porte Meaulens*, aujourd'hui démolie, que Robespierre a passé pour aller à Carvin Il était alors avocat au Conseil d'Artois depuis 1781 et demeurait rue des *Teinturiers* (en face la Cathédrale actuelle), et non rue des *Rats-porteurs*, comme on serait tenté de le croire.

Comment fit-il la route ? Il dit : « Le char qui nous portait... » Ces mots font présumer qu'il alla à Carvin, chez des parents, en compagnie de son frère et de sa sœur, peut-être dans une voiture particulière, puisque le mot *char*, ici employé, implique l'idée, d'après le langage du temps, d'un « chariot, principalement destiné au transport des marchandises ».

En tout cas, il se dirigea d'Arras vers Vimy, Lens et Carvin.

L'*Almanach d'Artois*, de 1783, renseigne assez exactement sur le service des *Carrosses et Messageries* dans la province à cette époque. Il y est dit, page 112 :

Il part une diligence pour Lille de deux jours l'un, à 7 heures du matin, excepté les 4 fêtes principales : 4 liv. par place. Le bureau des voitures d'Amiens et de Lille, est chez M. Drancourt, épicier, rue de Méaulens.

De la rue des Teinturiers à la rue Méaulens, Robespierre n'avait que quelques pas à faire ; mais prit-il la *diligence* de Lille ? C'est douteux, puisqu'elle partait à 7 heures et non à 5, et que le *char* qui le portait était orné *d'un drap d'une blancheur éclatante, dont une partie flottait*. Telle n'était point la lourde diligence du temps, dont on conserve une représentation.

Pour mieux satisfaire encore les curieux, j'ai recouru au savoir du personnel des Ponts et Chaussées d'Arras ; et, à la date du 20 novembre, M. Sallé, agent-voyer principal, a bien voulu, autorisé de M. l'Ingénieur en chef, me renvoyer rempli le questionnaire ci-après, que je lui avais soumis :

D. Vers 1783, quelle était la route la plus habituellement suivie pour se rendre d'Arras à Carvin. R. On suivait alors la route de poste de Péronne à Lille et Tournay, établie par arrêt du Conseil du Roi du 1er février 1669. Cette route est dénommée : *Grand*

Chemin ou *Chemin royal* d'Arras à Lille, sur un plan du 30 octobre 1784, déposé aux Archives départementales et dressé par M. Demiaut, Directeur des Travaux des Etats d'Artois. C'est, d'ailleurs, la route actuelle d'Arras à Carvin (Route nationale, n° 25, du Hâvre à Lille).

D. La route était-elle plus courte et plus facile par la porte Rouville ou par la porte Méaulens ? R. La route suivie partait de la porte Méaulens. Les autres voies par lesquelles on aurait pu se rendre de la porte Rouville à Carvin étaient de simples chemins de terre, creux, étroits, d'un tracé sinueux et beaucoup plus long, impraticables pendant presque les deux tiers de l'année.

D. Combien d'heures à peu près mettait-on en route ? R. Aucun renseignement précis à cet égard. Mais la distance d'Arras à Carvin étant de 30 kil. et la vitesse moyenne des voitures à voyageurs sur les principales routes de France étant, à la fin du XVIII° siècle, de 3 kil. 4 à l'heure, y compris les temps d'arrêt, d'après les règlements des messageries, les almanachs royaux et d'autres documents, on devait mettre à peu près 9 heures en route.

Nous voilà renseignés, aussi complètement que possible.

Quel fut le destinataire de la lettre écrite en juin 1783, par Maximilien Robespierre, et qui ne porte point d'adresse ?

Je réponds sans hésiter : Etienne-Géry Lenglet, né à Arras en 1765, mort en 1835, et qui, en 1783, faisait ses études de droit à Paris. Il avait alors 18 ans, et Robespierre 25. C'est l'époque mémorable du plaidoyer de ce dernier pour le paratonnerre de Saint-Omer, plaidoyer qui fit « triompher la physique sur la sottise ».

Sur quoi repose ma conviction que la lettre fut adressée à Lenglet ?

Ceci nécessite une explication. A un certain moment de ma jeunesse, je fis des recherches très étendues sur toutes les personnes qui avaient composé la société des *Rosati* d'Arras. Un de mes oncles, qui possédait bien la tradition du pays, me donna à cet égard des indications qui me furent utiles. C'est ainsi que je sollicitai M. Lenglet, Conseiller à la Cour de Douai, de vouloir bien rechercher dans les papiers de son père, Etienne-Géry, ce qui pouvait m'intéresser. Il en trouva et me les remit. A la mort du Conseiller, M. Dancoisne, de qui vient la lettre dont il s'agit, acheta ses papiers, et plus tard me les céda, à bon prix, mais à ma très grande satisfaction. Or, parmi ces derniers papiers se trouve une autre lettre fort importante pour la biographie de Robespierre, dans laquelle un arrageois raconte la première plaidoirie du futur tribun.

J'ajoute que la lettre de Robespierre ne peut pas avoir été adressée à Le Gay, ni à Charamond, dont j'ai les papiers, ni à d'autres jeunes arrageois que je pourrais citer : Lenglet seul, qui devint Membre du Conseil des Cinq Cents et Président du tribunal d'appel (Cour impériale) de Douai, a dû la recevoir.

Le surplus de la question fera l'objet d'une réponse ultérieure.

V. ADVIELLE.

—

Le dévouement paternel d'Aved de Loizerolles (XLIII). — Il sera peut-être difficile d'élucider *sans appel* la question posée.

En attendant, faisons observer que Jean-Simon Aved de Loizerolles, le père, né en 1732, avait au moins deux fils : c'est le second — François-Simon, né en 1771, qui, d'après la légende — aurait été sauvé par son père mort sur l'échafaud révolutionnaire le 8 thermidor an II. Ce fils qui devint chef d'institution, puis employé à l'administration des postes (1825), qui a publié de petits poèmes, dont un sur la mort de son père, est décédé vers 1845.

Mais François-Simon avait un frère aîné, moins connu : c'est Charles-Jean Aved de Loizerolles, né en 1769, qui a servi dans l'émigration, fut capitaine d'infanterie à sa rentrée en France, et finalement était juge de paix à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne) en 1817. Il est mort à 49 ans, le 26 mars 1818.

L. H.-R.

—

La tombe de Marceau (T. G. 557). — Un petit-neveu de Marceau, M. Ludovico Sergent, apporta, l'an dernier, d'Italie, des cendres qu'il déposa au Crédit lyonnais et qu'il déclarait être celles de son grand-oncle.

M. Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, écrit à ce propos au *Temps* :

Nice, 5 décembre 1901.

.... M. Ludovico Sergent a raison quand

il dit qu'il possède des cendres de Marceau; il a tort quand il prétend que tout ce qu'il en reste est entre ses mains.

Après la mort d'Antoine Sergent-Marceau, survenue à Nice le 24 juillet 1847, le marquis de Châteaugiron, consul de France dans cette ville, adressa, avec quelques autres objets, à son neveu Antonio Sergent, faisant fonctions de secrétaire à la direction des contributions publiques à Milan, un coffret contenant des cendres; c'est celui qui est échu en héritage à M. Ludovico Sergent. Le destinataire accusa réception de l'envoi, le 15 janvier suivant, par une lettre conservée aux archives des Alpes-Maritimes.

Mais il y avait un autre coffret, dont parle Sergent dans son testament, quand il écrit, le 12 juin 1847: « Suivant ma volonté dernière, je devrai être enterré sous le marbre qui recouvre les restes d'Emira, ma femme. On préviendra le fossoyeur qu'il prenne soin de ne pas le briser et qu'il faudra le replacer après ma sépulture. » (Archives du consultat de France à Nice).

Le dépôt de ce coffret dans la tombe d'Emira Marceau est constaté par un procès-verbal, que j'ai eu l'honneur de vous adresser et que le *Temps* a publié le 15 janvier 1889.

Mais, dira-t-on, ce précieux vase a pu disparaître? Il n'en est rien. Le 26 juillet 1889, — un second procès-verbal en fait mention — le coffret a été exhumé en présence de M. Noël Parfait, délégué du gouvernement, du préfet des Alpes-Maritimes, du maire de Nice et du procureur de la République.

Le 27 juillet, à onze heures du matin, M. Noël Parfait remettait la relique — troisième procès-verbal — entre les mains de M. Alphand, délégué du ministre de l'intérieur, qui, le même jour, à deux heures du soir, la déposait dans un caveau du Panthéon, ainsi que le constate un quatrième procès-verbal signé de M. Alphand et de M. Le Deschault, architecte du Panthéon.

Ces documents, qui prouvent péremptoirement l'authenticité à la fois du coffret de M. Ludovico Sergent et de celui qui repose au Panthéon, feront très prochainement l'objet d'une publication dont j'aurai le plaisir de vous adresser un exemplaire, si elle vous intéresse.

HENRI MORIS,
archiviste des Alpes-Maritimes.

Dans le *Soleil*, M. Fernand Hauser rapporte être allé chez madame Du Gast, cette dame lui confia avoir, chez elle, un troisième dépôt des cendres de Marceau.

« Les cendres de Marceau, lui dit-elle, sont chez moi, sont à moi, ce sont les vraies cendres. Je possède avec elles des tas de documents des plus intéressants concernant le célèbre héros ».

Empoisonnement de Louis XVII (XLIII). — Consulter *La survivance du Roi-Martyr*, par un ami de la Vérité, Toulouse 1881, et surtout *Les Intrigues dévoilées* par le comte Gruau de la Barre, Rotterdam, 1846, 3 volumes. C'est volontiers que je prêterai ces deux ouvrages à M. E. R. VALLEYRES.

—

Les Français à Berlin (XLIV, 276). — La question posée par S. M., sur l'occupation de Berlin par les Français, concerne les années 1806 à 1808. Si, toutefois, notre collègue ne se renferme pas exclusivement dans ces dates, je puis lui dire qu'il trouvera des renseignements sur le général J. M. Dessaix, nommé gouverneur de Berlin, en 1812, dans l'ouvrage de Joseph Dessaix et André Folliet: *Etude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie. Le général Dessaix, sa vie politique et militaire.* Annecy et Paris, 1879, in-8°, 544 pages.

Le nom de Dessaix, (ne pas confondre avec Desaix, celui de Marengo) est inscrit à l'arc de triomphe de l'Etoile. Général de division à Wagram, comte de l'Empire, surnommé l'*intrépide* (par Napoléon) et le *Bayard de la Savoie*, J. M. Dessaix naquit à Thonon en 1764, et mourut à Marclaz (Haute-Savoie) en 1834.

Pendant son séjour à Berlin, il montra la même générosité et le même désintéressement dont il avait fait preuve toute sa vie. Les Allemands lui ont rendu toute justice à cet égard. SABAUDUS.

—

Sébastiani, duc de Murcie (XLIV, 556). — A propos de Sébastiani, c'est le moment de placer une anecdote probablement inédite, et qui concerne ce personnage alors qu'il était ambassadeur en Angleterre. Je l'ai entendu raconter, voici bientôt une quarantaine d'années, par Lady L... fille de Lord Holland. C'est chez lui que le fait se serait passé.

Mendizabal, envoyé d'Espagne, était présenté au général: sa figure, au moment où leurs regards se rencontrèrent, exprima un tel saisissement, que l'introducteur étonné lui demanda s'ils s'étaient déjà vus. L'espagnol, rappelant ses souvenirs et s'adressant à Sébastiani: « Général, lui dit-il, je vous ai déjà vu une

fois, en effet, et cette fois-là vous m'avez condamné à mort ». Ce qui jeta un froid ; mais, entre hommes d'État, ces incidents n'ont probablement pas de conséquences, puisqu'un instant après, ils se serrèrent la main, voulant oublier une histoire vieille de plus de 25 ans, et que les hasards de la guerre expliquaient trop naturellement à cette époque. PIETRO.

—

Les actes des « Napoléoniens » (XLIV, 779). — Un mien ami russe m'a également affirmé l'existence d'une secte telle, en Russie, et d'autre part j'ai lu, *je ne sais où*, les lignes suivantes que j'ai transcrites et qui peut-être concorderont avec les renseignements que possède déjà notre intermédiairiste F. J. Les voici :

Les Malakano (mangeurs de lait) ne vivent que de laitage, d'herbages et de légumes ; leurs traditions parlent d'un héros né dans l'Occident qui viendra un jour détrôner le tyran du Nord. Ils prirent un instant Napoleon Ier pour cet homme providentiel et ils lui envoyèrent une députation d'hommes habillés en blanc, mais en route les armées russes s'emparèrent de ces hommes et les jetèrent en prison.

SPYRIDON PAPPAS.

—

Les complices de Louvel (XLIV, 717, 758, 848). — C'est à visage découvert que je me suis avancé, dans l'arène ; mon adversaire « Palensis », couvert d'un voile, prétend lutter sans encourir aucune responsabilité. Je pourrais décliner une lutte soutenue dans ces conditions inégales ; mais, en agissant ainsi, je paraîtrais chercher un prétexte pour me dérober et je me priverais du plaisir de repousser une attaque qui ne m'émeut nullement, malgré son ardeur. Que renferme l'exposé critique où l'on croit réduire à néant une assertion ? Un aveu, des contradictions, des inexactitudes et une hypothèse.

1° Un aveu : Louvel a bien travaillé à Pau et y a bien reçu la visite mystérieuse de deux inconnus.

2° Une contradiction : Les débats de 1820 auraient établi ces faits, mais le sellier, chez lequel travailla le meurtrier, n'a pas été (nous l'avons dit), au nombre des 1.200 témoins entendus. Par qui la présence de Louvel fut-elle donc révélée ? Quel intérêt pouvait avoir le passage d'un ouvrier, avant 1812, dans la région des Pyrénées ? Comment le souvenir de la visite secrète avouée par M. « Palensis » serait-elle restée, en 1820, dans la mémoire des contemporains, si 9 ou 10 ans s'étaient écoulés ? De plus, si Louvel était « un fanatique de l'Empereur » pourquoi faisait-il sa lecture habituelle de la « Déclarations des droits de l'homme » qui ne se rencontre ni dans le texte, ni dans l'esprit des constitutions impériales ?

3° Des inexactitudes : Les débats de 1820 ne mentionnent nullement la date du séjour de Louvel à Pau : on suivit ses traces depuis 1814 (ce qui est assez naturel), à Metz, Paris, Fontainebleau, l'île d'Elbe, Chambéry, Lyon, Paris.

Dire qu'il a été « *attaché* aux écuries du roi, dès le début de la Restauration », c'est tomber dans une équivoque qu'il importe de dissiper. Louvel n'a JAMAIS été, ni bréveté, ni salarié par la liste civile de Louis XVIII. Cousin germain de la dme Labouzelle, dont le mari était maître sellier des écuries royales, il logeait chez ce dernier, qui l'employait officieuse ment et ne pouvait le rémunérer qu'au moyen d'avantages en nature, car cet agent ne touchait que 1.200 fr. par an, plus l'habitation, le chauffage, l'éclairage, etc.; c'est à cause de cet embauchage quasi-occulte qu'au *lendemain* même de l'attentat, Labouzelle fut révoqué, sans délai, ni pension, quoique depuis le règne de Louis XIV, ses ancêtres et lui fussent au service des rois de France (Archives nationales O3 ,458).

Cette situation permettait à Louvel d'aller et venir, sans congé, sans permission : il n'y a donc rien d'impossible dans le fait d'un éloignement momentané, qui s'expliquerait même par le désir d'échapper à la cruelle « mission » dont le sort l'aurait chargé ; cette manière de voir se trouve corroborée par le langage de Louvel devant les magistrats instructeurs.

4° Une hypothèse : L'assassin aurait agi de son propre mouvement. Ici, M. Nauroy se joint à M. « Palensis ; sa conclusion repose sur deux prémisses, l'une explicite, l'autre implicite : « J'ai consulté, dit-il, le dossier de Louvel, et n'ai pas découvert la preuve d'une complicité ; or (suppose-t-il), si elle avait

existé, je l'aurais aperçue ». C'est ce qu'on appelle un argument d'autorité ; par malheur, la scolastique a fait son temps.

Dans l'*Intermédiaire* du 10 novembre, nous avons cité des phrases qui trahissent la preuve d'une conjuration ; en voici d'autres encore plus topiques. Devant la Cour, on interrogea l'accusé sur ces deux propos tenus dans l'instruction : « mon parti », puis *la commission dont j'étais chargé* ; sur la 1re phrase, Louvel répondit, pour toute défense : « Je ne suis pas un orateur » ; sur la 2e, il balbutia : « Je regardais cela, (le meurtre), comme une *commission* qui m'était *intimée* » (par qui ?) On lui demanda encore comment, admis chez Labouzelle, qu'il devait compromettre et réduire à la misère, sa conscience n'avait pas reculé : *Je n'ai pas pu*, répliqua-t-il. Après l'attentat, on le mit dans une chambre de sûreté, où il s'écria : « Il me semble que j'entends un coup de canon ! » Quand ces paroles lui furent rappelées devant la cour, il n'y opposa qu'un langage évasif : « Je n'en suis pas sûr ».

A noter aussi qu'avant le drame, un quidam avait tenté de faire avaler du « rhum » (vraisemblablement mêlé d'un narcotique) à Desbiez, chasseur de la garde qui allait prendre la faction.

Enfin, puisque M. « Palensis » affirme que Louvel accomplit son « tour de France », connaissait-il les travaux d'où il résulte que les « compagnons » avaient une initiation secrète, avec vocabulaire et formules identiques à ceux de la société qui reconnut, après 1789 et 1830, n'avoir cessé de conspirer et dont la devise *pedibus lilia*, était connue, dès le XVIIIe siècle ?

Sur le nom et le récit du sellier de Pau, dont la boutique était contiguë à la préfecture, nous n'avons fait que répéter ce qui fut raconté par sa petite-fille, il y a cinq ans, chez elle, place du Marché aux Bois. A. DES C.

—

Le zouave Gicquel (XLIV, 843). — Voici ce que me fournissent mes souvenirs à ce sujet :

Il s'agit d'un zouave pontifical nommé Louis Gicquel, soi-disant tué à l'ennemi à Castelfidardo pour la défense du Saint-Siège, et à qui Mgr Pie, évêque de Poitiers, fit célébrer un peu trop précipitamment un service funèbre dans sa cathédrale Saint-Pierre. Il alla même jusqu'à prononcer une manière d'oraison funèbre. Or, Gicquel était parfaitement en vie. Dans quel but avait-il fait courir le bruit de sa mort au champ d'honneur ? je n'en sais plus rien. Mais les détails de la mystification se retrouveraient dans le compte rendu du procès correctionnel qui suivit et aboutit à une condamnation. Il fut démontré que ce prétendu défenseur du Saint-Siège était un vulgaire escroc ; je ne sais même pas s'il avait passé par le corps très honorable à tous égards des zouaves pontificaux. On ne manqua pas de s'égayer aux dépens du trop crédule évêque, et franchement il y avait un peu de quoi. H. C. M.

*
* *

Jean Gicquel était un mauvais sujet à bout d'expédients au moment où s'organisait l'expédition dont le général Lamoricière prit le commandement. Il se mit subitement à affecter des sentiments de dévotion exaltée et se présenta pour être l'un des bénéficiaires de la souscription ouverte par des dames de l'Ouest à l'effet d'équiper un certain nombre de zouaves pontificaux en leur versant des primes d'enrôlement assez rondes. Il fut agréé et reçut, en partant, la bénédiction de l'évêque de Poitiers. Il disparut dans la déroute de Castelfidardo. Des compagnons d'armes rapportèrent qu'ils l'avaient reconnu parmi les morts laissés sur le terrain du combat. Ce bruit parvint aux oreilles du prélat, qui se souvint de cet édifiant volontaire et jugea qu'il serait d'un bel effet, après avoir consacré une pièce d'éloquence au marquis de Pimodan, de faire le même honneur à un enfant du peuple. Il prononça donc, dans son église cathédrale et fit répandre par l'impression une solennelle oraison funèbre de ce moderne Macchabée. Or, à quelque temps de là, Jean Gicquel, insoucieux des devoirs qui lui imposait tant de gloire, fut arrêté dans une maison de tolérance où, comme autrefois Villon, il tenait son état, poursuivi et condamné pour escroquerie : cela se passait en Anjou, autant que je puis me souvenir.

Les débats établirent que les faits qui

avaient motivé la plainte n'étaient pas accidentels, mais constituaient depuis longtemps les moyens d'existence habituels de Gicquel.

Sous le coup de cette pénible révélation, l'oraison funèbre, qui avait été répandue à grand nombre, fut recherchée et détruite avec zèle, surtout par le clergé du diocèse de Poitiers. Elle est devenue par suite moins commune, mais non point introuvable. G. I.

*
* *

C'est une histoire bien connue de tous ceux qui ont été un peu au courant de la politique vers cette époque.

Un individu, nommé, ou disant se nommer Gicquel (car le point n'a jamais été bien éclairci et ce nom est encore actuellement porté par plusieurs familles des plus honorables), fut traduit en police correctionnelle à Poitiers, sous la prévention de quelques escroqueries qu'il aurait commises en se faisant passer pour un ancien zouave pontifical, blessé à Castelfidardo et qui même avait passé pour mort. Ce procès qui, en toute autre circonstance, n'aurait été que banal, fit un certain bruit à raison de ce fait, qui y fut révélé, que le zouave Gicquel avait été, à l'époque de sa mort supposée, l'objet d'un pompeux panégérique prononcé par Mgr Pie. Aussi les journaux franc-maçons et anticléricaux d'alors, et particulièrement l'*Opinion Nationale*, ne manquèrent ils pas une si belle occasion de tourner en ridicule l'évêque de Poitiers, et voilà pourquoi, chaque fois qu'il était question de ce prélat, ardent polémiste, ils prenaient un malin plaisir à rappeler le nom du zouave Gicquel. A. G.

—

Un chansonnier ignoré (XLIV, 504). — *M. Charles de Rémusat.* — Si M. Charles de Rémusat a été un chansonnier? Eh ! certainement, oui, et l'un de ceux qui, dans ce compartiment de la poésie lyrique, mériteraient d'occuper l'un des premiers rangs. Je n'ai pas à faire ici la biographie de ce bel esprit. Je n'ai donc pas à rappeler le penseur qui nous a donné de si belles pages touchant l'histoire de la philosophie. Je n'ai pas à m'arrêter non plus à l'Étude sur saint Anselme de Cantorbéry ni à celle qui se rapporte à Abailard, mais, vieux survivant d'une époque littéraire qui disparaît tous les jours de plus en plus dans le brouillard des années, n'ai-je pas à apprendre aux jeunes générations, si peu renseignées à cet égard, ce qu'a été la floraison de 1830 qu'il m'a été donné de voir dans toute sa splendeur ? Les écrivains de cet âge touchaient en maîtres à toutes les formes de la pensée et celui-là a été du nombre de ces superbes génies. Poète, historien, journaliste, orateur, esthète, homme d'État, je doute qu'on trouvât de nos jours son pareil. De 1815 à 1820, l'ode romantique n'avait pas encore paru. Cet aigle était toujours dans son œuf. Ils n'étaient que deux à parler en vers : Casimir Delavigne et Béranger, et le second était le plus écouté. Dans une de ses belles pièces, Antony Deschamps, le traducteur du Dante, a dit :

...... Le temps où Béranger,
Seul, opposait son vers au fer de l'étranger.

Ça revient à dire que la Chanson était celle des Muses qui agissait le plus sur l'ensemble de la nation. Il y avait, du reste, à ce fait une haute raison politique et sociale. De 1800 à 1815, une orgie de sang n'avait cessé de couler à flots chez nous. Toute famille était veuve. Les plus jeunes, les plus sains, les plus verts, nos quinze printemps, avaient été fauchés et ensevelis sur cent champs de bataille. Au lendemain de Waterloo, il ne restait chez nous que des boiteux, des bossus, des borgnes et des bancals. Conséquence forcée, il s'agissait désormais de refaire la race aux trois quarts détruite et, pour opérer cette renaissance, une nouvelle façon d'être était indispensable. Il fallait revenir à la vie rabelaisienne, à l'épicuréisme de nos pères, au vin régénérateur et au mariage, à la bonne chère et à l'amour. Or, en France, qui l'ignore ? ce beau train ne va pas sans couplets. C'est ce mouvement de nos mœurs qui, jadis, a successivement donné l'éveil à une escouade d'Anacréons, trop vite oubliée, à Vadé, à Collé, au charmant abbé de L'Atteignant, au vieux Panard, le plus sage des fous, et à Evariste Parny. Il a donc fallu recommencer cette résurrection après nos défaites. Pendant la Restauration, il n'était pas encore ridicule de chanter au dessert, même dans les hôtels armoriés du faubourg Saint-Germain, et les rapsodes que je viens

de nommer reparaissaient sous d'autres noms. Au fait, le vieux roi d'alors, s'il avait écrit la Charte en très bonne prose, s'amusait aussi à rimer, et ses vers se tournaient en chansons. Autour de celui qui a fait *le Roi d'Yvetot*, cette joyeuse satire dans laquelle Gustave Planche trouvait autant de beautés qu'il y en a dans une fable de La Fontaine, se voyaient Désaugiers et Emile Debraux ; puis, tout un collège, je pourrais dire toute une armée de citharèdes, chantres du champagne et des belles nuits. Pourquoi l'écho ne redit-il plus ces noms alors si fameux? Armand Gouffé, le chevalier de Piis, Brazier, Rochefort, (le père d'Henri), Festeau, Albert Montémont, cent autres auxquels je demande à joindre Eugène Hugo, (le frère de Victor), que de têtes à couronner de myrtes et de feuilles de vigne !

Mais en regard de ces Orphées de la vendange, on en citait d'autres d'une tenue mondaine, peut-être plus raffinée, mais non moins portés à faire la fête. Ceux-là étaient de beaux fils, des viveurs titrés. Parmi eux a figuré, un moment, un grand orateur venu de Bordeaux, M. de Martignac, lequel devait être ministre de Charles X. Pour le dire en passant, le comte de Montalivet, le plus jeune des pai s de France, était leur boute-en-train, et Eusèbe de Salverte, supprimant la particule, était l'un des fervents. M. Charles de Rémusat faisait partie de ce groupe dans lequel avait trouvé moyen de se faufiler le très célèbre Auguste Romieu, le futur préfet du pays des truffes.

(Ouvrons ici une parenthèse : — Maître viveur, habitué émérite du café Périgord, Auguste Romieu s'est fait une sorte de popularité au moyen de ses fumisteries, toutes assez drôles pour lui assurer une place dans le Panthéon des Farceurs ; mais ce virtuose de la charge ne manquait ni d'esprit ni de talent. Nommé préfet de la Dordogne par Louis-Philippe, il avait été destitué par la révolution de 1848, mais l'auteur du 2 décembre l'avait vite remis sur ses jambes et en avait fait quelque chose comme un directeur des Beaux-Arts, sous les ordres du comte de Nieuwerkerke. Ce fut alors qu'il publia contre les républicains un pamphlet dont on fit grand bruit et qui avait pour titre le *Spectre Rouge*. Fort bien, mais il se trouva des indiscrets pour rappeler que, sous les Bourbons de la branche aînée, ce nouvel ami de l'ordre s'était mêlé aux intransigeants les plus intraitables. En ce temps là, en effet, buveur frisant l'ivrogne, on le voyait faire d'irrévérentes chansons, ultra - révolutionnaires. J'en sais une, encore vivante, qu'il a dirigée sans ménagement contre le Saint-Siège et celle-là a fort égayé tous les estaminets de la capitale, la banlieue comprise Il y montre le pape du jour, (Grégoire XVI) se pochardant à l'aide d'un joli petit vin de la Gascogne. Une fois gris, le vicaire de J.-C. s'amuse à chambarder, non pas seulement Rome et le Vatican, mais le monde catholique tout entier. Le refrain consiste à repéter et à faire répéter en chœur : *Le pape est gris* ! — Certes, ni l'abbé de Voisenon, ni l'abbé Grécourt, ni maître Alexis Piron n'ont autant blagué les allures licencieuses du clergé. — Qui eût pu prévoir, en 1829, l'enfantement prochain du *Spectre Rouge* par le même ? — Fermons la parenthèse).

Je viens de dire que M. Charles de Rémusat, un fils de famille, grossissait le nombre des faiseurs de chansons. En ces temps héroïques, où ce genre était si fort à la mode, les gens d'en haut applaudissaient les couplets de ce jeune maître, et les grandes dames, en les chantant, les accompagnaient à l'aide du piano et de la harpe, alors encore fort en honneur. Toutes ces strophes sentaient sans doute l'apprenti philosophe, mais elles étaient graves sans être ennuyeuses et jamais d'un ton grossier. J'ai ouï dire qu'on les essayait dans le salon de la duchesse de Broglie, la fille de Mme de Staël. De là, elles déployaient leurs ailes pour aller se faire entendre un peu partout, mais particulièrement dans la bourgeoisie libérale, chez les gros usiniers et chez les gens de finance. Ce n'était pas tout. Pour leur donner plus de vogue, l'auteur avait soin de les publier dans un journal dont il était l'un des rédacteurs et qui était la coqueluche de Paris lettré. J'ai nommé le *Globe*, l'organe de la doctrine, feuille austère et audacieuse tout ensemble, créée par Pierre Leroux, dirigée par M. Dubois (de la Gloire-Inférieure), avec la collabotion de MM. Guizot, Duchâtel, L. Vitet, Duvergier de Hauranne et Sainte-Beuve.

Celui qui y *découpait* les *faits divers* n'était autre que Louis-Auguste Blanqui, un Gracque de l'avenir.

Ce fut dans ce périodique, régal du Pays Latin, qu'on vit un matin, paraître *Le Matelot*, dix couplets sur un bel air de Sacchini, je crois : *Echos des bois errants dans ces vallons*, musique tendre et grave que les vaudevillistes ont cent fois mise à contribution. Dans ce petit poème de soixante vers, avec un refrain invariable, M. Charles de Rémusat fait voir en quoi consiste la vie mouvementée de l'homme des mers. La scène se passe sur un vaisseau, à la veille du gros temps. Après une longue journée de labeur, un vieux marin va céder au sommeil et ce sont ces préludes d'un repos bien gagné qu'il détaille. — Pour ne pas allonger la citation, je saute les premières strophes.

A l'Occident, vingt signes redoutés
Nous annonçaient une nuit menaçante,
Je puis dormir, j'entends les pas comptés
De l'Aspirant qui se promène et chante.

Vents orageux qui soulevez le flot,
Dans son hamac bercez le matelot. (*bis*)

Le voilà rassuré sur la bonne tenue du navire et il le dit :

Que l'officier, plus jeune et plus dispos,
Veille au danger : ma tâche est terminée.
Mort ou sommeil, c'est toujours du repos,
Je suis si las ! Si longue est la journée !

Vents orageux...

Mais voyez ce paysage nocturne et de quelle main de maître il est dessiné :

Sur l'entrepont, quelle blanche clarté !
L'astre des nuits perce l'ombre profonde
Et la lueur de son disque argenté
Se réfléchit en frissonnant sur l'onde.

Vents orageux...

Tout cela l'invite à dormir :

Mais tout se tait : le sommeil vient, je crois,
Oh ! oui, je sens ma paupière pesante,
Songes légers, venez, rappellez-moi
Mes vieux parents et ma patrie absente.

Vents orageux...

Ces rêves sur une mer tourmentée, c'est tout à la fois sa vie réelle et son idéal :

Je veux au gré de mes sens enivrés
Voir tous les biens dont mon âme est charmée,
Du punch ardent voir les feux azurés,
Du macouba respirer la fumée !

Vents orageux...

Il n'y a pas que du plaisir dans ces courses sous tous les soleils et il ne peut l'oublier :

De mes dangers, de mes travaux divers,
Songes conteurs, redites-moi l'histoire ;
Racontez-moi tant de cieux, tant de mers,
Tant de périls, si chers à ma mémoire !

Vents orageux...

Vient ensuite un beau cri d'épopée, un souvenir de bataille, un écho de la République :

Ou d'un combat chèrement disputé
Retracez-moi le spectacle terrible,
D'Algésiras le golfe ensanglanté
Ou le *Vengeur* qui s'abîme invincible !

Vents orageux...

Nous voilà au dernier couplet et vous trouverez qu'il est marqué du sentiment de la philosophie la plus élevée, comme s'il était l'œuvre d'un stoïcien ou de lord Byron :

Mais qui m'éveille, est-ce l'airain bruyant ?
Le porte-voix parle-t-il sur ma tête ?
Non : c'est le mât qui se brise en sifflant,
Dormons encor : c'est toujours la tempête.

Vents orageux qui soulevez le flot
Dans son hamac bercez le matelot (*bis*).

Voilà une des cantilènes de M. Charles de Rémusat. J'ai rappelé son succès. Le même en a publié cinq ou six autres. Mais celles-là sont perdues dans ces masses de papier noirci, dans cette protervie de la vieille presse plus difficiles à remuer que les ruines de Pompeï. Il y a une dizaine d'années, un écrivain héraldique, M. J. Noulens, mon collègue au comité de la Société des gens de lettres, avait parlé d'une résurrection à faire à ce sujet. Il s'était adressé à M. Pierre de Rémusat, petit-fils de l'auteur, alors membre de la Chambre des députés, et ce dernier avait promis de faire un recueil de ces vers, mais la mort, qu'on n'attend jamais et qui veille toujours, a passé par là. M. Noulens a disparu et il y a tout lieu de craindre que les chansons du philosophe, si bien accueillies voilà soixante-dix ans, soient emportées par le temps comme tant d'autres belles choses vite oubliées. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Une inscription à réviser (XLIV, 729). — Le mot « puella » devrait être, non pas substitué, mais restitué. Il se lit

en effet dans la *Vulgate* où les trois Synoptiques (*Matth.*, IX, 24; *Marc*, V, 39; *Luc*, VIII, 52) offrent, presque sans variantes, le texte de cette parole évangélique. F. BL.

—

Temporal, de Lyon (XLIV, 669, 786). — Silvestre, dans ses *Marques typographiques*, le fait exercer de 1550 à 1559, ce qui est une erreur. Car en 1556, Robert Estienne obtint l'autorisation de le poursuivre pour avoir imprimé des édits alors que lui seul s'y prétendait autorisé. Consulter les ouvrages de M. Baudrier, de Lyon, ou ce qui vaudrait mieux, Baudrier lui-même. J.-C. WIGG.

—

Quels sont les littérateurs connus qui n'ont pas écrit leurs ouvrages eux-mêmes (XXXVII ; XXXVIII ; XXXIX; XLI; XLII; XLIII ; XLIV, 35, 146, 202, 369, 593, 652, 704, 876). — Les poésies publiées sous le nom de Clotilde de Surville ont donné lieu à de nombreuses discussions ; elles sont charmantes, surtout la pièce :

O cher petit enfantelet

mais je ne puis croire à leur authenticité. J'ai là devant moi :

Poésies de Marguerite-Eléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, depuis madame de Surville, poète français du XVe *siècle, nouvelle édition publiée par Ch. Vanderbourg, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; ornées de gravures dans le genre gothique d'après les dessins de Colin, élève de M. Girodet*, 1824, in-8, Nepveu, passage des Panoramas, n° 26, imp. J. Pinard, CXVII et 312 pages, couverture à la cathédrale, imp. J. Tastu.

Poésies de Clotilde de Surville ... 1825, in-18, Nepveu, LXVIII et 156 pages, édition différente de la précédente.

Poésies inédites de Marguerite-Eléonore-Clotilde de Vallon et Chalys, depuis madame de Surville... publiées par Mrs de Roujoux et Ch. Nodier, ornées de gravures (avant la lettre) *dans le genre gothique, d'après les dessins de Colin, élève de M. Girodet*, 1827, in-8, Nepveu, XVII et 327 pages.

Tout bien examiné, je ne puis que me ranger à l'avis de Sainte-Beuve (*Revue des Deux-Mondes* de novembre 1841) ; *Tableau ... de la poésie française ..., au* XVIe *siècle*, 1843, in-18, Charpentier, à la fin duquel je lis :

Au mois d'avril 1842, j'eus l'honneur de recevoir de M. Lavialle de Masmorel, président du tribunal civil de Brives et ancien député de la Corrèze, une lettre dont l'extrait... ne m'intéresse pas seul : « Monsieur, ... vous avez rencontré parfaitement juste lorsque vous avez attribué ces poésies au marquis de Surville. Ce fait est pour moi de la plus grande certitude ; car il m'a été certifié par mon père, qui, ayant été le compagnon d'infortune du malheureux Surville et son ami intime, avait fini par lui arracher l'aveu qu'il était réellement l'auteur des prétendues œuvres de son aïeule. »

NAUROY.

—

Sous la custode (XLIV, 782). — Tous les *Dictionnaires*, Littré, Hatzfeld, l'Académie, donnent : *Custode*, (vieilli), rideau. *Donner le fouet sous la custode*, châtier, réprimander en secret. D'après le dictionnaire de Trévoux, « on dit : donner le fouet *sous la custode*, c'est-à-dire en secret et dans la prison, *sub custodia*, pour épargner au criminel la honte du supplice public. Autrefois les confesseurs donnoient à leur pénitens la discipline *sous la custode* c'est-à-dire en particulier, en secret : cet usage a été sagement aboli. »

J. LT.

* * *

Donner le fouet sous la custode, c'est réprimander en secret dit *Littré*, qui donne pour exemple ce passage de J. Marot (XVI, 2) : « La nourrice eût le fouet sous la custode, et l'eust eu par les quarrefours, n'eust esté de crainte de déshonorer la maison ».

Custode signifie aussi rideaux de lits et même rideaux de fenêtres au XVe siècle ; ce serait alors donner le fouet sous les rideaux de lit ou les rideaux tirés, à l'abri de tout témoin, à huis clos, pour ne pas déshonorer le coupable.

Quintilien se sert des mots *custodia decoris* dans le sens de *respect* ou *souci de l'honneur*.

C'est donc toujours le même sens de réprimander ou punir en secret.

Peut-être encore dans le sens de *in custodia* dans l'intérieur de la prison, par conséquent en secret.

Voir sur les différents sens du mot : *Custode* l'*Intermédiaire* (XXIX, 609; XXX, 106). P. CORDIER.

*
* *

Dans le texte de la délibération, « le fouet sous la custode » est évidemment l'opposé de « fustiger dans les carrefours ». Le sens propre de custode est ici rideau de lit, et donner le fouet sous la custode est une expression connue pour signifier tancer sans témoins. V. les *Dictionn.*

J. B.

—

Bessé-sur-Braye. — XLIV, 55, 309, 485, 699, 925. — Colonne 926, lignes 15 et 38, lire : Vallée, au lieu d'allée ; lire : Nauclère, au lieu de Nanclère.

—

La langue française à l'Ecole normale supérieure (XLIV, 721, 927). — M. Emile Faguet a bien voulu entendre l'observation faite dans nos colonnes ; et ce maître de la littérature et de la critique y répond par les spirituelles lignes suivantes (*Débats* 23 décembre 1901) :

Ego quoque. J'ai écrit ceci : « Cette soi-disant pièce... » — Hélas ! oui ! Je l'ai écrit. Je ne puis pas dire le contraire. Et un correspondant malicieux m'adresse ces observations :

Je croyais que *soi-disant* ne se dit jamais des choses et que c'est une lourde faute que de dire : « Les soi-disant faveurs, les soi-disant titres, » etc. C'est ainsi que dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, du 20 novembre dernier, un rédacteur relève dans un livre écrit par un professeur de grammaire et quatre élèves de l'Ecole normale — ils se sont mis cinq professeurs pour faire ce solécisme — *la soi-disant métamorphose de l'entremetteuse en bigote*. On y lit aussi : *Invectiver quelqu'un*. Décidément, les soi-disant professeurs de français en prennent à l'aise avec ce qu'ils enseignent.

Je plaide coupable. Il est certain que « cette soi-disant pièce » est une locution pleine de vice. Je pourrais un peu me défendre et assurer que, s'il ne faut pas dire « une soi-disant bassinoire », ce qui évidemment est idiot, on peut dire une soi-disant pièce, une pièce ayant une manière de personnalité, étant quelqu'un ou quasi quelqu'un. C'est ainsi qu'on dit qu'un livre *s'intitule* de telle façon, encore qu'il vaille mieux dire qu'il est *intitulé* de telle manière.

Mais j'aime mieux reconnaître que, moi d'une part, et les cinq professeurs signalés par l'*Intermédiaire*, de l'autre, sommes parfaitement dans notre tort. Que celui qui n'a pas péché...

Quant à *invectiver quelqu'un*, quoique ce ne soit pas moi qui l'aie écrit, mais les cinq professeurs, dont je ne suis pas ; quoique non seulement je n'emploie jamais *invectiver* comme verbe actif, mais encore je ne l'emploie jamais d'aucune façon, le trouvant lourd, disgracieux et inutile, puisque nous avons *insulter* qui a toute l'énergie désirable ; malgré tout cela, je défendrai « invectiver quelqu'un » *Invectiver* n'a jamais été employé comme verbe actif par aucun bon auteur. On a toujours dit « invectiver contre quelqu'un » et non « invectiver quelqu'un ». Mais, en vérité, pourquoi ne dirait-on pas « invectiver quelqu'un » ? Rien dans le sens du mot, rien dans l'étymologie ne s'y oppose *Invectiver* a exactement la même construction intime, la même complexion *qu'insulter*. *In-vehere*. *In-sultare*. Si l'on était vrai puriste, on devrait se défendre de dire « insulter quelqu'un » tout comme de dire « invectiver quelqu'un ». On devrait dire : « insulter contre quelqu'un ». Mais du moment que l'usage (depuis trois siècles et demi environ) est de dire « insulter quelqu'un », il devrait valoir pour « invectiver ». Je plaide les circonstances atténuantes pour les cinq professeurs.

EMILE FAGUET.

—

Le « Brasseur-roi » (XLIV, 673, 820). — Le collaborateur qui cite, dans le numéro du 30 novembre, deux vers ridicules qui seraient dans *Le Siège de Paris*, du vicomte d'Arlincourt, est *instamment prié* d'indiquer exactement dans quelle édition et dans quels passages de cette tragédie se trouvent les deux vers en question.

LOU FICANAS.

—

L'Humanité. Sa durée (XLIV, 782). M. P. S. demande où l'on peut se procurer l'ouvrage : *L'Humanité. Sa durée*, par Brück, *un Belge, quoique ignoré en Belgique*.

Voici la liste des ouvrages publiés par Nicolas-Remy Brück, major du génie belge, né le 1er octobre 1818 à Diekirch, mort le 21 février 1870 à Bruxelles.

1° *Electricité ou magnétisme du globe terrestre*.. Extrait d'études sur les principes des sciences physiques, par R. Brück, lieutenant-adjudant-major au régiment du génie et ancien élève à l'école militaire de Bruxelles

Bruxelles. Delevigne et Callewaert, 1851 1855, 1858. 3 vol. gr. in-8°.

2° *Manifeste du Magnétisme du globe et de l'humanité*, ou résumé succint du magnétisme terrestre et de son influence sur les destinées humaines.

Paris et Bruxelles, Librairie internationale Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1866.

3° *L'Humanité, son développement, sa durée.* Etude d'histoire, de politique et de religioso-philosophie (rationnelles. Lois physiques et morales, primordiales et éternelles qui régissent l'univers, la terre et la race humaine qui l'habite.

2 volumes. Bruxelles. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1866.

4. *Le choléra ou la peste noire,* son origine et ses conditions de développement.

Paris et Bruxelles. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1866 et 1867.

5° *L'origine des étoiles filantes,* par R. Brück, Major du génie, Bruxelles, Guyot, rue du Pachéco, 12, 1868.

6° *Etude sur la physique du Globe.* Phénomènes atmosphériques faisant suite à l'origine des étoiles filantes, Bruxelles Muquart, 1869.

De plus, Brück, à la demande de son ami, M. Tandel, a publié, vers 1866 ou 1867, un résumé de ses doctrines dans l'*Echo du Luxembourg,* un journal existant encore à Arlon.

Tous ces ouvrages sont épuisés, ce qui montre à M. P. S que Brück n'est pas si inconnu en Belgique qu'il veut bien se l'imaginer. On les rencontre, mais très rarement, dans des catalogues de ventes. Je les ai vu figurer, il y a deux ou trois ans, dans un catalogue de la bouquinerie générale de Meulenacre, rue du Chêne, à Bruxelles.

Deux savants belges, MM. Lagrange et Doneux, ont consacré à Brück d'importantes études. E. T.

*
* *

L'auteur de l'ouvrage auquel fait allusion l'articulet de l'*Intermédiaire* du 30 novembre dernier sous le titre qui précède, n'est pas aussi « ignoré en Belgique » que se plaît à dire M. P. S

Brück (Nicolas-Remi) né le 18 décembre 1818, et mort à Bruxelles le 22 février 1870, était major à l'Etat-major du génie dans l'armée belge.

Officier très distingué et de haut mérite, travailleur infatigable, il publia plusieurs travaux dont les tendances philosophiques étaient peut- être entachées d'une obstination trop absolue à n'envisager les phénomènes essentiellement complexes de la nature que sous un seul point de vue exclusif qui devait nécessairement l'éloigner de la vérité.

Aussi passait-il pour un rêveur, atteint, comme savant, d'une sorte de magnétomanie Il croyait à la périodicité de la plupart des phénomènes cosmiques qu'il attribuait à des fluctuations périodiques régulières dans la circulation du fluide magnéto-électrique terrestre.

Il admettait que cette action magnéto-électrique peut affecter également l'organisme humain et par conséquent modifier le tempérament ainsi que le caractère des nations, et par suite aussi provoquer les grandes crises sociales épidémies ou révolutions.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il publia en 1866, sous le titre *Humanité* ou *Manifeste du magnétisme et de l'humanité,* une théorie politico-philosophique qui eut un certain succès de curiosité.

Il donna aussi un volume sur le *Magnétisme du globe.*

Brück présenta, en 1868, à l'Académie des sciences de Belgique, un mémoire sur les étoiles filantes. qui ne fut pas inséré aux Annales de cette compagnie savante, mais simplement déposé aux Archives après un court rapport. Ce travail fut cependant imprimé plus tard sous le titre *Origine des étoiles filantes,* par l'éditeur Guyot, de Bruxelles.

Mais l'ouvrage de Brück qui fit le plus sensation fut celui que publia en 1867 la librairie internationale A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie à Paris, Bruxelles, Leipzig et Livourne, sous ce titre : *Le choléra ou la peste noire Son origine et ses conditions de développement,* un vol. in 4.

Cet ouvrage que Brück présenta à l'Académie R. de médecine de Belgique, fit l'objet d'un rapport du Dr J. E. Lequinio, qui figure dans le Bulletin de l'Académie. Troisième série t. II, p. 421, de l'année 1868.

Les ouvrages de Brück doivent se rencontrer parfois dans les librairies anciennes ou les antiquariats. Dr V D CORPUT.

—

Tablettes romaines (XLIV, 730). — Outre les *Tablettes romaines*, 3e édition Bruxelles, Aug. Wahlen et Cie ; H. Tarlier, libraire, 1824, in-12, 318 pages, je possède, sous le même nom : 1° *Tablettes parisiennes,* 1re édition, Bruxelles, -H. Tarlier, libraire éditeur, 1825,

in-12, 380 pages ; et 2° *Tablettes napolitaines*, par M. Santo Domingo, auteur des *Tablettes romaines* ; Bruxelles, chez C. J. de Mat fils et H Rémy, rue des Grands Carmes, n° 1501, 1827, in-12. 262 pages. Est-ce que Santo Domingo serait un pseudonyme ? J Lt.

—

Le point d'honneur dans la presse (XLIV, 616, 765). — Je ne sais si Lamartine a dit : *L'Italie pays des morts*, mais la véritable cause de son duel avec le colonel Pepe est la violente apostrophe à l'Italie qu'il a mise dans la bouche de lord Byron au moment où le poète anglais s'embarquait à Livourne pour la Grèce :

Italie Italie, adieu bords que j'aimais,
Mes yeux désenchantés te perdent pour jamais.
O terre du passé, que faire en tes collines ?
Quand on a mesuré tes arcs et tes ruines,
Et fouillé quelques noms dans l'urne de la [mort,
Où je retourne en vain vers les vivants. Tout [dort
Tout jusqu'au souvenir de ton antique histoire
Qui te feraient du moins rougir devant ta [gloire.
. . . .
Terre où les fils n'ont plus le sang de leurs aïeux,
Où sur un sol vieilli les hommes naissent vieux,
Où le fer avili ne frappe que dans l'ombre,
Où sur des fronts voilés plane un nuage sombre,
Où l'amour n'est qu'un piège et la pudeur [qu'un fard,
Où la ruse a faussé le rayon du regard,
Où les mots énervés ne sont qu'un bruit sonore,
Un nuage éclaté qui retentit encore ;
Adieu ! pleure ta chute en vantant tes héros !
Sur des bords où la gloire a ranimé leurs os,
Je vais chercher ailleurs, pardonne. ombre [romaine.
Des hommes et non pas de la poussière hu- [maine !...

(*Le dernier chant du pélerinag d'Harold*).

Le colonel Pepe trouva avec raison ces vers injurieux pour son pays, il provoqua Lamartine qui fut blessé d'un coup d'épée. Robin.

—

Le XIXe siècle économique (XLIV, 673). — Voir le livre : *Un siècle* (1 vol. chez Oudin) aux chapitres : *L'industrie et le commerce depuis un siècle. L'homme et la terre cultivée. Le partage du monde. Les peuples nouveaux. La question sociale au* XIXe *siècle*. Peut-être y trouvera-t-on les renseignements que l'on désire ; c'est l'œuvre d'un groupe d'écrivains. P.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV ; XXXVI ; XXXVII). XXXVIII ; XXXIX ; XL ; XLII ; XLIV, 703 ; — M. Montaudon, directeur de l'enregistrement et des domaines à Limoges, a composé un poëme sur l'enregistrement (il y a une quinzaine d'années au moins de cela.) G. Gondinet.

—

Holbein. Les statues du duc Jean de Berry et de la duchesse (XLIV, 784). — Je me suis occupé constamment d'iconographie depuis 40 ans, et, notamment, de celle de l'ancienne Auvergne. Or, le duc de Berry, Jean de France, frère du roi Charles V, était duc d'Auvergne et bâtit, dans cette province, où il venait souvent, des palais. Ce fut de plus un grand amateur, un véritable artiste, un bibliophile. Il existe de lui et de sa femme divers portraits gravés. Mais les plus beaux et les plus authentiques sont certainement ceux qui sont sur les vitraux de la cathédrale de Bourges, dont le P. Cahier a donné des planches splendides en couleurs. La *Revue archéologique*, publiée par Didron, a aussi reproduit le vitrail de cette cathédrale où figurent le duc et la duchesse de Berry. Ils sont à genoux, avec de magnifiques costumes ; le duc en armure ; la duchesse avec une coiffure la représentant avec deux nattes sur les tempes, comme cela se faisait à la fin du XIVe siècle. Le duc, sur ce vitrail, est jeune, la figure plutôt ronde qu'ovale. Ces deux portraits peuvent servir à reconstituer les têtes du duc et de la duchesse décapitées à leur mausolée de la Sainte Chapelle de Bourges et qu'on a refaites de chic, sans s'inquiéter de la ressemblance. Il existe d'autres portraits gravés du duc de Berry et de sa femme, notamment ceux donnés par le célèbre de Montfaucon dans la *Monarchie française*. J'ai publié dans mon *Histoire de St-Gervais, d'Auvergne* (volume in-12) un portrait du duc de Berry, d'après les planches données par le père de Montfaucon. Le duc est, ici, assez vieux avec un bonnet orné de fourrures. Sa tête n'est pas belle. Elle est

toujours dans le type rond. Il existe encore d'autres portraits gravés de ce duc, d'après des manuscrits du temps. On les trouvera sûrement tous, à la Bibliothèque nationale, à Paris, à la section des estampes qui, après un laps de temps considérable, commence à être classée complètement, facilitant aux chercheurs les trouvailles qui font leur joie et celle des érudits. AMBROISE TARDIEU.

* * *

Il y a, même pour nous vieillards, un temps appréciable que le fait est reconnu. Lorsque je passai pour la première fois à Bâle en 1872, les noms du duc de Berry et de son épouse figuraient déjà au-dessous du dessin d'Holbein, au musé très récemment reconstruit. Holbein a eu le rare mérite *d'interpréter* les statues de la Sainte-Chapelle de Bourges et d'en faire des portraits. On en pourra juger par la reproduction donnée par A. de Champeaux et P. Gauchery dans les *Travaux exécutés par Jean de France, duc de Berry*. Paris, Champion 1894, in 4°.

M. Tausserat trouvera dans cette œuvre très étudiée une réponse documentée à sa question. Aussi pourrais-je me dispenser de citer la statue funéraire, d'ailleurs mutilée, de la crypte de la cathédrale de Bourges, le portrait reproduit sur le rétable de la Sainte-Chapelle de Riom, etc.

La grosse tête de ce Valois, sa bouche large, — Victor Hugo dirait géante — sont bien connues. Il serait bien peu intéressant s'il n'eût aimé les arts. S'il fut artiste lui-même, comme on en pourrait inférer d'un passage des *Travaux* précités, rien que je sache, ne nous est resté de ses œuvres.

Ce fut, en somme, un des plus étranges représentants de cette époque tourmentée d'où allait sortir la Renaissance et la civilisation françaises. LÉDA.

* * *

A propos des statues du duc Jean de Berry et de la duchesse, M. Tausserat demande si l'on a d'eux d'autres portraits. En se reportant à l'intéressant ouvrage de Lecoy de La Marche, *Les manuscrits et la miniature* (Paris, Quantin, s-d., p. 189-192) on pourra voir notamment la reproduction d'une gracieuse miniature représentant Jean, duc de Berry, et sa femme, Jeanne de Boulogne. Cette miniature se trouve sur leur contrat de mariage, conservé actuellement aux Archives nationales. JACQUES SOYER.

—

Le peintre H. P. Darlau (XLIV, 229, 490, 599, 705). — De Danloux, au musée de Versailles : *Portrait du poète Jacques Delille ;* au musée de Chalon-sur-Saône : *portrait du même* ; au musée Condé à Chantilly : *le duc de Bourbon, dernier prince de Condé*, ces trois œuvres photographiées par Braun-Clément et Cie, ainsi que le *portrait de Mme de Nanzières*, exposé en 1897 à l'Ecole des Beaux-Arts et appartenant au prince d'Arenberg. La maison Braun-Clément a photographié encore plusieurs autres œuvres de Danloux.

De plus, en 1900, au Grand Palais, la Centenale contenait 3 portraits du maitre : *Un jeune homme* (à M. Ernest May). *Portrait d'homme* (à M. Gustave Meunié) reproduit dans le catalogue illustré et, enfin, *Portrait d'A. F. Herman*, ambassadeur à Londres (à M. Herman-Fuzier). Je ne connais pas de gravures reproduisant des toiles de Danloux, mais *on* m'affirme qu'il existe des dessins de lui dans les séries révolutionnaires du musée Carnavalet. GEORGES KELLER-DORIAN.

—

Verrières flamandes (XLIV, 784). — Les noms de *Licques* et *Estrées* qui figurent sur la verrière de West-Cappel se trouvent être ceux des héros d'une jolie aventure racontée par Montaigne. (Livre I. chap. XXXIII).

Avec une imagination hardie, on pourrait trouver dans les détails de l'anecdote, l'explication du rébus que présentent le rosier, le verrou et la clef.

Je ne me risquerai pas à la chercher là, et me borne à signaler à M. Henri L. le passage de Montaigne qui, s'il ne lui est déjà connu, l'intéressera certainement.

J'ajoute que l'aventure a dû se passer en 1513, au moment où les Anglais essayèrent d'envahir la Picardie.

Le seigneur d'Estrées dont il s'agit était le grand-père de la Belle Gabrielle. Il était fils de Jeanne de la Cauchie, qui avait elle-même pour mère, une Jeanne de Licques. Il y avait donc parenté entre les deux familles, mais il n'y a pas eu, que je sache, d'alliance directe *Licques-Estrées*.

A. DE B.

Vieille argenterie (XLIV, 487, 546, 771). — M. B. S. V. pourra consulter utilement l'ouvrage de M. Paul de Cazeneuve, *La garantie française et ses poinçons*, Alger, E. Léon, imprimeur-éditeur, 15 rue de Tuny. 1899, 38 planches. (pages 35 à 72) sont consacrées aux poinçons en usage de 1313 au 19 brumaire, an VI.

E. BODROS.

—

Puits dans la cathédrale de Langres (XLIV, 337, 487, 544, 596, 656, 708, 771, 827). — On trouve à Saumur, dans l'église de Nantilly, un puits accolé au dernier pilier du bas de la nef. Cette église, dont Bodin, dans ses *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, fait remonter l'origine au ve ou vi^e^ siècle, paraît, en réalité, être de la fin du xie siècle.

E. BODROS.

—

Occlusion des yeux après la mort (XLII ; XLIII). — En reprenant, à la suite d'une trop longue interruption, la lecture de l'*Intermédiaire*, je constate, non sans étonnement, qu'aux points d'interrogation posés par notre confrère Mercurio au sujet de l'usage de fermer les yeux des trépassés, il n'a été donné qu'une seule réponse. La question appelait cependant une documentation plus complète.

La coutume remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on en trouve trace dans la Bible (*Genèse*, XLVI, 4 ; *Tob.*, XIV, 15.) et dans Homère (*Iliad.*, XI, 453 ; *Odyss.*, XI, 425 ; XXIV, 2-4). Euripide, Sophocle, Théocrite, Moschus et Plutarque, Properce, Ovide et Virgile, fourniraient au besoin d'autres témoignages. Les plus proches, l'époux survivant, le père, la mère, les enfants, les frères, sœurs ou amis rendaient à l'être chéri, dont la mort venait de les séparer, ce suprême devoir. Se voir privé de cette consolation, quand, par exemple, la mort survenait au cours d'un lointain voyage, était considéré comme une des plus grandes afflictions, ainsi que le prouvent les épitaphes dans lesquelles, pour de telles conjonctures, se lisent les expressions :... PARENTES INFELICISSIMI....... et.... FILIO INFELICISSIMO... La loi Mania, citée par Varron, avait réglementé un détail de l'usage établi en portant la défense : *Ne filii parentibus oculos luce sigillarent.*

Un passage de Pline le Jeune renferme, à propos de la cérémonie funèbre qui consistait à rouvrir, sur le bûcher, les yeux que l'on avait fermés aussitôt après le dernier soupir, une sorte de commentaire : *Morientibus illos aperire, rursusque in rogo patefacere. Quiritium magno ritu sacrum est : ita more condito ut neque ab homine supremum eos spectari fas sit et cælo non ostendi nefas.* (*Natural histor.* lib. XI).

Quant au sentiment qui, en dehors de tout rite funéraire, a inspiré une pratique aussi universelle, il me paraît différer des motifs énumérés par M le Dr Bougon.

Cicéron, en plusieurs de ses ouvrages (I *Tusc.* ; *De senect* ; *De divinat*), insiste sur la conformité de la mort et du sommeil.

Le cadavre gisant a l'immobilité du corps plongé dans un profond assoupissement. Or, les paupières closes ne sont-elles pas l'une des caractéristiques de l'homme endormi ? Il était assez naturel de songer à fermer les yeux des trépassés et à disposer dans l'attitude du sommeil leurs corps inanimés.

La foi à l'immortalité, au réveil, de la résurrection, devait d'ailleurs introduire dans les langues, pour signifier figurément le repos plus durable du tombeau, les termes qui, au sens littéral, s'appliquaient au repos momentané de la nuit. Dès les premiers temps du christianisme, le cimetière est un *dortoir* et les recueils d'inscriptions des catacombes romaines nous ont conservé de touchantes formules :

LEONTIVS. DORMIT. IN. PACE

Ou encore :

HIC. REQVIESCIT. MARCIA
IN. SOMNO. PACIS. DEPOSITA
III. NON. APR.

La Révolution, dit M. Blavignac, inventa pour le cimetière de Moulins, cette ligne aussi triste que mensongère :

LA MORT EST UN SOMMEIL ÉTERNEL.

On lit, d'autre part, au seuil du champ du repos, dans la petite ville protestante d'Aubonne :

SOMMEIL DU CHRÉTIEN

Enfin l'épitaphe de la tombe, à peine fermée, de la pauvre Alexandra Zélérene est faite d'une parole des Evangiles :

.....NON EST MORTUA.....
SED DORMIT

Au reste, l'idée n'appartient pas exclusivement au christianisme. Les civilisations païennes, si l'on étudie leur littérature et leurs monuments, envisageaient la mort non comme une cessation absolue de l'existence, et l'anéantissement de tout notre être, mais comme un sommeil doux et passager. Des sages de la Grèce et des philosophes romains, cette doctrine avait pénétré jusqu'aux classes populaires. L'allégorie antique qui représentait la Mort et le Sommeil personnifiés sous la forme de deux jumeaux, « Hypnos » et « Thanatos », enfants de l'Erèbe et de la Nuit, n'était que l'extériorisation d'un dogme religieux. C'est à la fraternelle ressemblance que fait allusion le mot de Gorgias inséré par Elien dans ses *Histoires diverses* (L. II, ch. 35).

Que l'on me permette, pour finir, de rappeler une épigramme de Callimaque où s'affirme nettement une pensée qui a été exposée plus haut :

Τηδε Σάων ὁ Δίκωνος Ἀκάνθιος ιερον ὕπνον
Κοιμᾶται. Θνησκυειν μὴ λὲγε τους αγαθους

F. BL.

—

L'origine des permis de chasse (T. G., 195 ; XLIV, 322).

Voir aussi *Droit de chasse*, tome XL, 716, 896, 971.

Il y eut aussi des permis de chasse délivrés par les seigneurs à des particuliers, quand ils n'exerçaient pas eux-mêmes leurs droits et privilèges.

J'en possède deux, très bien calligraphiés et signés du prince de Rohan-Soubire, depuis maréchal, par lesquels il autorisait un de ses tenanciers, simple bourgeois en 1739 et 1739 à chasser dans la baronnie de Montlieu, en Saintonge « dans les temps permis par les ordonnances des eaux et forêts, après le 15 septembre et hors des cantons réservés... à condition aussi que le bénéficiaire veillera à la conservation des chasses et du gibier dans son voisinage, et donnera avis aux officiers des contraventions qui viendraient à sa connaissance » Ces deux permis paraissent être délivrés gratuitement, sans doute moyennant quelque cadeau fait aux gens d'affaires du grand seigneur, qui d'ailleurs se montraient très sévères dans la répression du braconnage.

Dr VIGEN.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La fermeture du cimetière Saint-Médard en 1732. — Le cimetière Saint-Médard est redevenu un instant d'actualité, la quinzaine dernière. On accusait — contre tout bon sens, — M. l'abbé Sicard, curé de l'église Saint-Médard, d'avoir, à la faveur des constructions qu'il exécute, pratiqué des fouilles clandestines, dans son jardin, à l'effet d'y retrouver les restes du diacre Pâris et de les jeter à la rivière. Ce distingué ecclésiastique n'a pas eu grand effort à faire pour se défendre de cette singulière accusation : il a, comme prêtre, le respect des morts, et comme lettré et érudit, sans être janséniste, il est assez curieux des problèmes historiques, pour ne rechercher, dans son église ou aux alentours, la tombe du diacre Pâris que pieusement et pour fixer un point controversé.

A ce propos, on a réédité, bien entendu, le fameux distique :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu !

On sait qu'il fut affiché à la porte du cimetière par un spirituel frondeur, le lendemain du jour où la fermeture fut ordonnée. Ce qu'on ne sait pas, ou ce qu'on sait moins, ce sont les termes dans lesquels la notification de cette fermeture fut faite au curé de Saint-Médard. Cependant la lettre existe, mais dans un fonds beaucoup plus riche qu'on ne le soupçonne et qu'on ne saurait assez recommander d'explorer aux travailleurs qui ne veulent pas risquer de commettre de graves oublis : on la trouve aux archives de la Seine. Elle figure au dossier miraculeusement sauvé de l'incendie de l'Hôtel de ville en 1871, relatif à un litige touchant la paroisse. C'est par cette lettre que le roi, à la suite des scandales des convulsionnaires, exige, sèchement, la fermeture du cimetière où ces scandales se produisent :

DE PAR LE ROY

Cher et bien amé nous avons ordonné le vingt-sept janvier der que la Porte du petit cimetière de votre paroisse demeureroit toujours fermée avec deffense de l'ouvrir si ce n'estoit pour cause d'inhumation ; et jugeant à propos pour de bonnes et justes considéra-

tions que ledit cimetière ne puisse estre ouvert dans aucun cas sans notre ordre exprès, notre intention est que vous empeschiez qu'il soit fait aucun Enterrement dans ledit Cimetière jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordonné Si n'y faites faute. Car tel mt notre plaisir. Donné à Versailles le trois escembre 1732.
de LOUIS.
PHÉLIPPEAUX.

Le texte de cette lettre fut connu du populaire. Un paroissien janséniste s'empara de la formule d'interdiction, « De par le roy... » et la compléta, par les deux vers que vous savez, qui sont bien la critique la plus ingénieuse qui puisse être faite de ce curieux document :

De par le Roy, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu

***

Puisque nous sommes sur ce chapitre, donnons l'acte de vente de ce cimetière, à la date du 7 septembre 1798. Il est également aux archives de la Seine, et dans le dossier d'où est extraite la pièce qu'on a lue plus haut.

Division des domaines nationaux — LIBERTÉ — ÉGALITÉ

BUREAU DE L'IMMOBILIER

n° 834

C. HAUNOT ad.

Administration centrale du département de la Seine

Du 21 fructidor AN VI

Par procès-verbal de première enchère et d'adjudication définitive rendu au département de la Seine, les *19 et 21 fructidor* de l'an *6* de la République française une et indivisible,

Il appert que le département ayant provoqué les offres des citoyens présens sur la somme de *dix-huit cent francs* pour l'enchère du *ci-devant cimetière Saint-Médard.*

Sis à *Paris, rue Censier*, division *du Finistère*, provenant de la *fabrique Médard* et le citoyen Louis-André Duru, demeurant à Paris, rue de la Corderie n° 2, ayant après plusieurs enchères, offert la somme de *trente-un mille deux cents francs*, le département lui a adjugé, comme plus offrant et dernier enchérisseur, le *dit cimetière* moyennant la susdite *somme de trente-un mille deux cent francs*, lequel a promis et s'est obligé de payer le prix principal de son adjudication selon les valeurs et aux époques déterminés par les lois des 6 brumaire an V ; 9 vendémiaire, 16 et 24 frimaire an VII et de satisfaire aux charges générales et particulières d'icelles.

Et le 22 *dudit* au dit an ledit citoyen *Duru*, en conséquence de la réserve par lui faite de passer déclaration d'avis en commande a déclaré que ladite adjudication est pour et au profit du citoyen *Louis-Joseph Hanriot, serrurier demeurant rue Censier n° 32*, lequel acceptant la dite déclaration a promis et s'est obligé de payer le prix principal de l'adjudication, avec les intérêts et frais, et de se conformer aux charges générales et particulières d'icelle.

Pour extrait conforme :
Le secrétaire en chef du département de la Seine.
Pour copie :
Le directeur DES DOMAINES.

Y.

Petite Correspondance

M. PINGENET. — Sur Bourbon-Busset, voir XLI.

M. ADVIELLE. — Le prix des Quinze-Vingts est ainsi appelé en raison de la proximité du quartier des Quinze-Vingts.

M. P. PONSIN. — Interrogé à plusieurs reprises au sujet du Bulletin maçonnique, la Bibliothèque nationale a répondu qu'aucune publication n'était dispensée du dépôt légal.

M. GR. — *Conduite de Grenoble* (*Faire la*) voir T. G. 231, qui renvoie à I, 306, 363 ; XV, 328 ; XXV, 545 ; XXVI, 183, 254.

Le Directeur-gérant : G. MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

Table des Matières

C

D

E

F

G

H

I

J

K

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z



Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DANIEL-CHAMBON.

